SERVICE JURIDIQUE - ASSEMBLEES

PROCES-VERBAL

Conseil d®partemental des 14 et 15 avril 2025

www.nievre.fr

Publié le 26 juin 2025
Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre

NIÈVRE le département

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Ordre du jour

Réunion des lundi 14 et mardi 15 avril 2025

1	**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024** Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2024 présentés par le comptable public. Ils sont conformes aux comptes administratifs présentés ce jour.	Finances et Moyens Généraux	**Daniel BARBIER**
2	**COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GÉNÉRAL** Le présent rapport a pour objet de présenter les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes du Conseil départemental pour l'exercice 2024. Il a également pour objet de proposer l'affectation des résultats 2024 pour tous les budgets.	Solidarité Emancipation Attractivité Finances et Moyens Généraux	**Daniel BARBIER**
3	**GESTION DE LA DETTE 2024** Le présent rapport a pour objet la présentation des contrats de prêts souscrits ou réaménagés sur l'exercice 2024 dans le cadre de la délégation accordée au Président.	Finances et Moyens Généraux	**Daniel BARBIER**
4	**BUDGET PRIMITIF 2025 - RAPPORT GÉNÉRAL** Le présent rapport a pour objet de présenter le budget primitif du Conseil départemental pour l'exercice 2025, constitué du budget principal et des différents budgets annexes. Il prend en compte les lignes directrices définies à l'occasion du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 février dernier. Le budget primitif détaille les recettes à percevoir sur l'exercice et le montant des dépenses prévues. Il présente également une vision consolidée du budget, en agrégeant budget principal et budgets annexes de la collectivité. Le rapport est complété en annexe par l'ensemble des tableaux financiers qui fixe les prévisions de recettes et les plafonds de dépenses pour l'exercice, par nature comptable. Ce document financier constitue le budget primitif 2025 du Conseil départemental.	Solidarité Emancipation Attractivité Finances et Moyens Généraux	**Daniel BARBIER**
Un département qui prend soin de tous à tout âge			
5	**BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCÈS AUX SOINS ET A LA SANTÉ** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique santé. Il est proposé d'inscrire 1 005 168,00 € en dépenses de fonctionnement et 14 160,22 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 366 639,24€ en fonctionnement.	Solidarité	**Fabien BAZIN**
6	**BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ** Dans l'objectif de renforcer l'offre de soins et de garantir à chaque	Solidarité	**Fabien BAZIN**

	Nivernais l'accès à un médecin, le Département de la Nièvre a créé un centre de santé départemental affecté d'un budget annexe dédié. Complémentaire de l'exercice libéral, le salariat permet de renforcer l'attractivité du territoire de la Nièvre pour certains profils de professionnels de santé souhaitant recourir à ce mode d'exercice. Il est proposé d'inscrire 2 042 110 € en dépenses de fonctionnement et 2 042 110 € en recettes de fonctionnement, la subvention d'équilibre s'élevant à 630 018 €. En section d'investissement, il est nécessaire d'inscrire 38 000 € en dépenses et 22 700 € en recettes. Une subvention d'équilibre est nécessaire à hauteur de 13 960,22 €.		
7	**BUDGET PRIMITIF 2025 - ACCOMPAGNER NOS AINES ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de l'autonomie pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 95 874 464 € en dépenses. 31 105 336 € sont attendus, en recettes.	Solidarité	**Justine GUYOT**
8	**CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2025** La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie doit déterminer la répartition de ses financements dans le cadre du programme coordonné des actions individuelles et collectives de prévention pour les Nivernais de 60 ans et plus. Le montant des concours 2025 est de 655 346,76 € pour les actions de prévention et de 84 979,45 € pour les actions réalisées dans le cadre du forfait autonomie.	Solidarité	**Justine GUYOT**
9	**FIXATION DE L'OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES (OED) 2025** Le présent rapport vise à fixer l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le Département au titre de 2025.	Solidarité	**Justine GUYOT**
10	**BUDGET PRIMITIF 2025 - ÊTRE PRÉSENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur des politiques relatives à la Famille et à l'Enfance et à la Protection Maternelle et Infantile pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 30 187 288 € (FE) et 528 124 € (PMI) en dépenses de fonctionnement, 0 € (FE) et 8 200 € (PMI) en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 3 693 334 € (FE) et 691 768 €(PMI) en fonctionnement.	Solidarité	**Michèle DARDANT**
11	**BUDGET PRIMITIF 2025 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur des mineurs accueillis au sein de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF) et des familles accompagnées pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 6 056 000 € en dépenses de fonctionnement et 6 414 000 € en	Solidarité	**Michèle DARDANT**

	dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 6 056 000 € en fonctionnement et 6 414 000 € en investissement.		
12	**BUDGET PRIMITIF 2025 - LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIÈVRE ÉPANOUIE** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la culture, hors domaine de la lecture publique, pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 2 826 654 € en dépenses de fonctionnement et 300 800 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 63 500 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement.	Émancipation	**Wilfrid SEJEAU**
13	**BUDGET PRIMITIF 2025 - UN DES OUTILS A L'ACCÈS A LA LECTURE ET AUX SAVOIRS** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de la lecture publique, pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 199 800 € en dépenses de fonctionnement et 148 150 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 67 000 € en fonctionnement.	Émancipation	**Eliane DESABRE**
14	**BUDGET PRIMITIF 2025 - DE L'ACTIVITÉ DE LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de la politique sportive pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 1 199 050 € en dépenses de fonctionnement.	Émancipation	**Lionel LECHER**
15	**BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action pour optimiser le patrimoine bâti départemental en 2025. Il est proposé d'inscrire 2 133 278 € en dépenses de fonctionnement et 3 009 891 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 127 031 € en fonctionnement et 616 973 € en investissement.	Attractivité	**Alain HERTELOUP**
16	**BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR UN FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ FACILITÉ** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique Moyens de l'institution pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 1 662 482 € en dépenses de fonctionnement et 357 948,27 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 25 000 € en fonctionnement.	Finances et Moyens Généraux	**Joëlle JULIEN**
17	**PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2025 ET LE 1ER TRIMESTRE 2026** Ce rapport présente le tableau recensant l'ensemble des procédures de marchés publics à engager sur l'année 2025 et le 1er trimestre 2026.	Finances et Moyens Généraux	**Daniel BARBIER**

18	**COMMANDE PUBLIQUE - COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL** Le présent rapport a pour objet de rendre compte à l'Assemblée départementale des décisions prises par le Président en matière de marchés publics en vertu de la délégation que le Conseil départemental lui a accordée.	Finances et Moyens Généraux	**Daniel BARBIER**
19	**BUDGET PRIMITIF 2025 - LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE !** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de l'accompagnement aux usages numériques pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 123 225,00 € en dépenses de fonctionnement et 32 000,00 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 41 000,00 € en fonctionnement.	Attractivité	**Thierry GUYOT**
20	**BUDGET PRIMITIF 2025 - @, # ETC. : A VOS POSTES** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de la politique informatique et numérique pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 2 124 800 € en dépenses de fonctionnement et 1 437 912,18 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 271 454,93 € en investissement.	Finances et Moyens Généraux	**Joëlle JULIEN**
21	**DEPÔT DOSSIER DE FINANCEMENT FEDER - PROJET CYBERSÉCURITÉ COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL** Le présent rapport a pour objet de rendre compte à l'Assemblée départementale des décisions prises par le Président en matière de fonds européens en vertu de la délégation que le Conseil départemental lui a accordée.	Finances et Moyens Généraux	**Daniel BARBIER**
22	**BUDGET PRIMITIF 2025 - PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES** Le présent rapport présente le budget envisagé pour assurer en 2025 la rémunération, la formation et les conditions de travail des agents du Conseil départemental. Il est proposé d'inscrire à ce titre 89 179 455 € en dépenses de fonctionnement et 7 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 236 500 € en fonctionnement et de 7 000 € en investissement.	Finances et Moyens Généraux	**Joëlle JULIEN**
Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau			
23	**BUDGET PRIMITIF 2025 - LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions pour l'année 2025, d'une part, en faveur de la politique éducative et, d'autre part, en faveur de la mise en œuvre de la politique jeunesse du Département. Il est proposé d'inscrire pour la politique éducative, 4 676 544 € en dépenses de fonctionnement et 3 311 092 € en dépenses d'investissement, ainsi que la somme totale de 154 000 € en fonctionnement pour la politique jeunesse.	Émancipation	**Wilfrid SEJEAU**

	Des recettes sont attendues à hauteur de 922 011 € en fonctionnement et 2 604 734 € en investissement pour la politique éducative. Des recettes sont attendues à hauteur de 12 000 € en fonctionnement pour la politique jeunesse.		
24	**SUBVENTIONS PROJETS PÉDAGOGIQUES 2025** Le Conseil départemental accompagne les projets éducatifs développés par les collèges du département et les demandes des associations en vue de financer des projets éducatifs et pédagogiques. Pour l'année 2025, le Conseil départemental consacre une enveloppe budgétaire à hauteur de 25 000 € pour faciliter la mise en œuvre des projets pédagogiques des collèges et des associations du département.	Émancipation	**Wilfrid SEJEAU**
25	**BUDGET PRIMITIF 2025 - L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action du Conseil départemental en faveur du développement de l'emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de proximité pour l'année 2025, ainsi que les moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Il est proposé d'inscrire 99 400 € en dépenses de fonctionnement.	Solidarité	**Jean-Paul FALLET**
Un département qui pilote les changements écologiques			
26	**BUDGET PRIMITIF 2025 - DEVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NECESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de l'accompagnement des territoires pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 631 158,75 € en dépenses de fonctionnement et 6 066 097,71 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 566 000,00 € en fonctionnement et 60 000,00 € en investissement.	Attractivité	**Jocelyne GUERIN**
27	**BUDGET PRIMITIF 2025 - FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions des politiques départementales en faveur du tourisme et de l'attractivité de la Nièvre pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 929 000 € en dépenses de fonctionnement.	Attractivité	**Martine GAUDIN**
28	**BUDGET PRIMITIF 2025 - INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de l'agriculture et de l'alimentation de proximité pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 188 050 € en dépenses de fonctionnement et 690 260 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 14 000 € en investissement. Le présent rapport intègre en outre la contribution du Département au GIP TERANA, qui a pris la suite des activités du laboratoire départemental d'analyses et de conseil depuis 2021. 531 000 € sont inscrits à ce titre en dépenses de fonctionnement.	Attractivité	**Thierry GUYOT**

29	**BUDGET PRIMITIF 2025 - LUTTER CONTRE LA PRECARITE A TRAVERS LE RETOUR A L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIETALE** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique insertion pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 45 356 631,27 € en dépenses de fonctionnement et 47 800 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 21 058 098,20 € en fonctionnement.	Solidarité	**Thierry GUYOT**
30	**BUDGET PRIMITIF 2025 - MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ECOSYSTEME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action du Département dans le cadre du Budget annexe de Magny-Cours pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire en fonctionnement les sommes de 1 494 535,29 € en dépenses et de 3 638 000 € en recettes, ainsi que 2 182 400 € en dépenses d'investissement. Une subvention d'équilibre est nécessaire à hauteur de 2 483 068 €.	Attractivité	**Lionel LÉCHER**
Un département qui réveille les fiertés nivernaises			
31	**BUDGET PRIMITIF 2025 - LA NIÈVRE DURABLE !** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de la transition écologique (énergie-climat, biodiversité, eau et activités de pleine nature) pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 620 966,00 € en dépenses de fonctionnement et 626 778,00 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 177 695,00 € en fonctionnement et 144 800,00 € en investissement.	Attractivité	**Blandine DELAPORTE**
32	**BUDGET PRIMITIF 2025 - LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE !** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action permettant d'assumer pleinement notre compétence d'entretien du réseau routier et de la section concédée du Canal du Nivernais pour l'année 2025.	Attractivité	**Alain HERTELOUP**
33	**BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de l'habitat pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 798 500 € en dépenses de fonctionnement et 1 755 580 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 290 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement.	Attractivité	**Jean-Paul FALLET**
34	**COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME) ET DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)- DEUXIEME SEMESTRE 2024** Les ménages nivernais bénéficient d'une subvention départementale dans le cadre du Programme d'Intérêt Général	Attractivité	**Jean-Paul FALLET**

	(PIG), du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME) et des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). L'Assemblée départementale a délégué à Monsieur le Président du Conseil départemental les décisions d'attribution de subvention pour ces programmes. Le présent rapport présente le bilan des subventions accordées au cours du deuxième semestre 2024.		
Hors classement			
35	**BUDGET PRIMITIF 2025 - IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur du Cabinet, de la Communication et de l'Imprimerie pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 840 000€ en dépenses de fonctionnement et 281 000€ en dépenses d'investissement.	Attractivité	**Daniel BARBIER**
36	**BUDGET PRIMITIF 2025 - DEVOIR D'HISTOIRE** Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur des Archives départementales pour l'année 2025. Il est proposé d'inscrire 11 500 € en dépenses de fonctionnement et 140 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 3 800 € en fonctionnement et 17 500 € en investissement.	Émancipation	**Wilfrid SEJEAU**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE
LA NIÈVRE

RÉUNION DE LA SESSION

DES 14 ET 15 AVRIL 2025

Présidence de M. Fabien BAZIN

___

Les lundi 14 et mardi 15 avril 2025, Mmes et MM. Les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réuni Salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Fabien Bazin, Président du Conseil départemental. Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Jérôme Malus.

La séance est ouverte le lundi 14 avril à 9 h 40.

M. le Président : Bien, chers collègues, je vous propose qu'on y aille. Nous avons le quorum, puisqu'il y a plus de 18 membres présents, mais malgré tout, un certain nombre de pouvoirs : Pascale de Mauraige donne pouvoir à Patrick Bondeux, Patrice Joly à Michèle Dardant, Stéphanie Bézé à Alain Herteloup… et puis c'est tout.

La dernière fois, Séverine a assuré le secrétariat… donc, Jean-Luc ?

M. Gauthier : Ce sera Jérôme Malus.

M. le Président : Jérôme Malus, très bien. Merci, Jérôme Malus.

On a reçu une motion pour le train où nous monterons demain avec Anne-Marie Chêne, et c'est donc Blandine Delaporte qui assurera la présidence de la deuxième journée de session.

Il nous faut approuver les procès-verbaux du 17 février 2025 et de la session extraordinaire du 10 mars 2025 : est-ce qu'il y a des demandes de modification, des interventions, des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Les procès-verbaux des sessions départementales des 17 février et 10 mars 2025 sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président : Je rappelle la formule magique : les conseillers départementaux qui sont présidents ou membres d'un conseil d'administration d'association ou d'organisme concerné par une délibération ne prennent pas part aux votes ; je vous demande de le rappeler.

Avant de prononcer les propos liminaires de ces traditionnelles sessions, je dois vous annoncer le départ de Léo Bazin – qui n'est ni mon fils, ni mon cousin, ni mon frère –, qui rejoint sa chère et tendre et donc rapprochement de conjoint, et que je voudrais remercier véritablement du travail qu'il a mené à la direction de la Jeunesse, à la fois sur les collèges et sur « Imagine la Jeunesse ». C'est un jeune homme extrêmement précieux, comme quoi la Nièvre sait attirer des talents. Et d'ailleurs, elle en a attiré un nouveau, mais il faudra le voir à l'œuvre, puisque j'ai l'honneur de vous présenter Jean-François Collin, qui est directeur général adjoint de la solidarité, de la culture et du sport, qui va se lever, même s'il est grand – il pratique le basket et le rugby.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

M. le Président : On va évoquer évidemment cette session budgétaire : tout le monde l'a en tête, c'est une période compliquée que nous traversons, on va essayer de synthétiser ces éléments-là. Vous le savez, nous sommes donc réunis aujourd'hui, pour cette session départementale, qui appelle à l'ordre du jour un moment important de la vie de notre assemblée, de notre collectivité, c'est le vote du budget : jusque-là, pas de surprises. Mais probablement, jamais une séance plénière ne se sera inscrite dans des temps aussi inédits, dans un moment de notre histoire nationale et internationale où la parole des élus a rarement été aussi questionnée. Mon propos sera, j'espère, clair et transparent. Nous avons fait des choix difficiles, et j'y reviendrai, mais trois éléments me paraissent essentiels pour les éclairer.

D'abord, dans un contexte de turbulences extrêmes, nous sommes un outil de stabilité, ce département est un outil de stabilité ; ensuite, dans un contexte de contraintes très fortes pour les collectivités et pour les Français, nous sommes un pôle de responsabilité et de résistance ; et enfin, dans un contexte où l'incertitude côtoie l'imprévisible, nous maintenons le cap que nous nous sommes fixé il y a maintenant trois ans.

Le contexte de turbulences extrême, tout d'abord, face auquel nous devons être un pôle de stabilité, comme je l'indiquais à l'instant. Comme nous tous, on se pensait à l'abri des désordres du monde, dans une organisation européenne et internationale qui, loin d'éliminer toutes les injustices, avait le mérite de la permanence. Aujourd'hui, la guerre à nos portes, la menace de chaos économique et les ingérences

politiques avérées font peser des risques sans précédent sur la démocratie et les principes qui fondent la solidarité des peuples. Évidemment, désordre aussi pour les collectivités : attaques et absence de certitudes, singulièrement pour les Départements, dont la loi de Finances est une fois de plus venue abimer des marges de manœuvre déjà bien affaiblies. D'aucuns ne manqueront pas de dire qu'en faisant différemment, ils auraient fait mieux. La réalité est pour une fois bien plus simple : l'Association des Départements de France a annoncé que l'épargne nette des Départements, cher Michel, chutera de 97 % en un an, à l'échelle de la France entière, et que 5 à 10 départements seront en cessation de paiement l'an prochain, ce ne sera évidemment pas notre cas, et les deux tiers, possiblement, d'ici 2027, si on ne change rien. Or, nous savons que l'économie se dégrade, les besoins sociaux augmentent : voilà pourquoi le rôle du Conseil départemental doit demeurer ce pôle de stabilité au service des vies des Nivernais, faire en sorte que les impératifs de guerre ne viennent pas supplanter la justice sociale. Sans cela, ce seront les ressorts de la démocratie et de la confiance que nous foulerons. Ce pôle de stabilité, qu'il faut continuer d'incarner et de concrétiser, est triple : d'abord, la stabilité de notre rôle dans le maintien des services publics aux Nivernais, et donc des priorités claires. L'enfance, bien sûr : à l'heure où les rapports dénonçant les carences se succèdent, on ne peut que partager les constats sur les défaillances de tout un écosystème, de la protection judiciaire à la prise en charge des enfants. Voilà pourquoi la MADEF, en dépit des retards dus à un entrepreneur défaillant, est restée, pour nous, une priorité. La jeunesse, ensuite, je le disais tout à l'heure : lors de nos rencontres « Imagine la Jeunesse », les jeunes nous disent leur détresse, parfois, leurs aspirations, souvent, et leur attachement au territoire, toujours. Nous leur devons les conditions d'un avenir qu'ils peuvent choisir. Nous continuerons donc de travailler pour améliorer les conditions d'apprentissage, d'émancipation et de développer leurs projets. Le plan Jeunesse, de l'aide au permis de conduire aux 120 personnes de la bande des moins jeunes qui les accompagne, comme les 100 000 euros du budget participatif qui leur sont consacrés, sont autant de portes que nous leur ouvrons.

De la jeunesse à l'autonomie, il n'y a qu'un pas : il est aussi lié à un secteur qui est lui aussi prioritaire, même si les JO ont mis un coup de projecteur vite éteint sur le handicap et que le vieillissement de la population est un enjeu majeur, dans la Nièvre comme en France. Nous le savons et nous continuons les efforts pour améliorer les services aux personnes, accroitre la qualité de nos réponses et nous saurons être inventifs dans le cadre du nouveau Service départemental de l'Autonomie. La santé, on en parle à chaque session : évidemment, là encore, nous poursuivrons les bourses aux étudiants pour favoriser leur installation, ainsi que le développement des centres de santé, pour développer tous les types d'exercice, libéral, salarié, solidaire ou mixte, comme l'accompagnement des stages des internes et des externes avec

les pays. Un seul objectif : augmenter le temps médical. Encore récemment, en janvier, nous avons accueilli un nouveau médecin au Centre départemental de Santé de Château-Chinon, nous avons permis, et c'est à souligner, l'arrivée de deux médecins urgentistes à Nevers, deux médecins de nationalité iranienne, il a fallu régler leur atterrissage en France et dans notre département. Le rappel que 23 médecins généralistes boursiers se sont installés depuis 2016 : on a donc une réalité de cette installation et j'allais dire, divine surprise, c'est près de 20 médecins généralistes, 19 précisément parce qu'il y a un cardiologue aussi, qui vont s'installer en 2025, la moitié d'entre eux étant des étudiants que nous suivons. Et tout cela a permis à 5 000 Nivernais de retrouver un médecin traitant : c'est bien évidemment totalement insuffisant, mais c'est un chemin et une stratégie que j'espère nous partagerons, soit avec le ministre de la Santé, soit avec le Premier ministre *himself* dans quelques jours. Notre engagement pour la santé, c'est aussi notre soutien sans précédent aux SDIS et notre volonté d'accélérer avec eux notre plan stratégique de développement du volontariat, indispensable pour la stabilité et l'efficacité des prises en charge des Nivernais. Nous sommes de ce point de vue-là aussi en avance dans le pays, puisque le SDIS 58, je vois le colonel qui est dans le public, est le premier SDIS de France à avoir non seulement intégré le nouveau système de communication Nexis, mais surtout le « Hub Santé », qui permet de mieux travailler avec les équipes des régulations et l'Agence régionale.

Le deuxième élément caractéristique de ce pôle de stabilité qu'est le Département, c'est évidemment les soutiens aux territoires : contrat du Conseil Général, dotations cantonales d'équipements, investissements, soutien au monde agricole, soutien au tissu associatif local, culturel et sportif, et nous ne renonçons pas. Le troisième et dernier élément clé de cette stabilité indispensable dans les temps que nous traversons, c'est bien sûr la démocratie. À l'heure où les déstabilisations, où la défiance et les divisions sont nourries ici et ailleurs pour combattre l'état de droit, à notre niveau, le dialogue direct avec les citoyens reste notre boussole. Nous ne serons jamais de ceux qui veulent des services publics ou une justice à notre service ou de ceux qui attisent les colères qui abiment la démocratie. La dernière étude Ipsos indique que 76 % des Français estiment que les femmes et les hommes politiques sont déconnectés des réalités vécues par les citoyens et les citoyennes. Alors oui, nous aurons toujours l'humilité d'écouter la parole de ceux qui ont appris à taire leurs souffrances et leurs idées et faire du lien social le meilleur levier de notre horizon commun. Nous avons fait face à des choix difficiles qui garantissent la stabilité des services publics locaux, mais je l'ai dit, dans un contexte de contraintes extrêmes, nous continuerons à constituer un pôle de responsabilité et de résistance.

Les contraintes sont de plus en plus drastiques chaque année. Je ne vais pas vous abreuver de chiffres, je laisse le brillantissime Daniel Barbier vous les exposer, mais quelques repères me paraissent utiles. D'abord

rappeler que sans autonomie fiscale, c'est-à-dire sans possibilité de lever l'impôt, nos recettes sont soumises au bon vouloir de l'État et à une conjoncture économique que nous ne contrôlons pas. Je vais vous donner deux exemples : l'amputation du Fonds vert de près d'un milliard d'euros pour le budget 2025 et la fraction de TVA dont nous bénéficions, qui avait été chiffrée par l'État à 5 % en 2024, pour s'établir, au final, vous le savez, à 1,1 %. Un résultat très concret et il nous faut rendre deux millions d'euros : c'est une somme absolument considérable.

Nos dépenses, quant à elles, connaissent une hausse structurelle, notamment en raison de la croissance des prestations de solidarité et de celles qui nous sont imposées par l'État. Il faut garder en tête et à l'esprit que la part des dépenses sociales dans le budget des départements, je parle en France, bien évidemment, a évolué de manière très importante en 10 ans, puisqu'on est passé de 53 % des budgets à plus de 70 %, ça dit les choses quand même. C'est pourquoi nous avons cherché à réduire l'incertitude de certaines évolutions, en candidatant à l'expérimentation visant à fusionner les sections de soin et de dépendance dans les EHPAD. Ces contraintes qui pèsent sur nous, et c'est le Président du Calvados, Jean-Léonce Dupont, qui n'est pas de ma famille politique, qui les a résumées, en parlant *« d'assassinat financier des Départements »* et qui a précisé *« quand on attaque les Départements, on attaque la France des plus fragiles, celles des gens, celles des petites communes »* ; Jean-Léonce Dupont, qui est le « monsieur budget » de Départements de France. Et pourtant, nous nous devons d'être ce pôle de responsabilité et de résistance.

Responsabilité, oui, et les chiffres sont clairs : nous nous sommes désendettés, plus de 20 millions d'euros depuis 2017, dont 2,1 millions en 2023, 3,4 millions en 2024 et encore 1,5 million, en tout cas c'est la proposition que nous faisons, au titre du budget 2025. Nous avons aussi anticipé, qui est un élément important dans l'action publique aujourd'hui, et engagé des mesures d'économie majeure : 4 millions en 2023, 4,2 millions, vous vous en souvenez, l'année dernière, et la montagne que nous avons à franchir ensemble aujourd'hui, c'est 12 millions d'euros, 12 millions d'euros qu'il faut économiser sur notre budget 2025. Quand on sait la facture de l'État à l'endroit des Nivernais, elle est encore indiquée très clairement ici, on mesure que notre bonne gestion n'est pas qu'un slogan : notre stratégie budgétaire est fondée depuis plusieurs années sur un sérieux et une prudence, que n'a d'ailleurs pas manqué de souligner le préfet de région lors de notre récente rencontre : le préfet de région nous a dit clairement qu'on lui avait remis le rapport d'orientation budgétaire, que les orientations prises par le Conseil départemental étaient des orientations prudentes et de bonne gestion. J'espère que ce jugement sera partagé par tous autour de cette table.

Responsabilité encore, vis-à-vis des solidarités territoriales au service des Nivernais. Responsabilité quand nous soutenons la filière viande, avec les abattoirs de Corbigny et aujourd'hui de Cosne, ou l'atelier de transformation de Saint-Benin-d'Azy, avec la communauté de communes, évidemment, et la région. Les débouchés locaux et une alimentation de qualité en proximité, avec les épiceries citoyennes, et je rappellerais que malgré les turbulences et malgré le fait que ce ne soit plus une compétence obligatoire du Conseil départemental, nous proposons de continuer à accompagner le Groupement de défense sanitaire du département de la Nièvre. Responsabilité que des projets permettent de redonner vie à des villages et fournissent des services de proximité pour les moins mobiles d'entre eux : ou aura rendez-vous le 23 avril prochain pour découvrir la boulangerie-épicerie de Livry par exemple, on a découvert une formidable médiathèque à Moulins-Engilbert il y a quelques jours, l'extension de la guinguette de l'étang de La Nocle-Maulaix, parmi des dizaines et des dizaines d'autres projets que nous accompagnons collectivement sur ce territoire. Responsabilité aussi de faire rayonner notre belle Nièvre, de l'accueil du Paris-Nice, qui était un moment formidable, avec plus de 1 400 jeunes qui ont pu assister à cette épreuve, au développement durable de Magny-Cours. Là encore, on l'a signalé ici, la signature récente d'un bail pour la construction d'un hôtel et un investissement de plus de 10 millions d'euros est un élément important pour le technopole, en passant évidemment par l'USON – on y reviendra évidemment en cours d'année – ; la poursuite de la gestion du canal du Nivernais, dont je rappelle que la concession a été renouvelée pour 50 ans maintenant, ce qui nous donne de la visibilité et qui permettra d'accompagner ceux qui souhaitent investir sur les maisons éclusières ; mais aussi et peut-être surtout notre soutien aux très nombreuses associations qui font battre le cœur de la Nièvre.

Responsabilité enfin, et nos décisions en témoignent, comme par exemple celles de baisser les indemnités des élus, par solidarité avec les équipes du Département, ou de rechercher d'autres financements, ce qui est une piste évidente et qu'il nous faut suivre aujourd'hui avec beaucoup d'allant. Dans le cadre européen, je rappelle que la Nièvre est très identifiée par la Direction Générale DG CONNECT ou DG AGRI à Bruxelles : il faut que nous appuyions sur ce travail partenarial, pour à nouveau décrocher des financements de l'Union européenne. Ou bien encore le travail que nous menons avec l'agglomération de Nevers, les pays, la préfète de la Nièvre et le préfet de région sur une version 2 d'un pacte de développement territorial, en espérant que cette fois, l'argent frais soit au rendez-vous, ce qui n'était pas le cas du précédent. Et enfin bien sûr, avec la compensation du surcoût - 2 millions d'euros – de la RN7, dont nous achèverons cette année la compensation, confirmation claire du préfet de région à ce sujet. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix, comme 90 % des Départements de France, d'augmenter, cher Daniel, les droits de mutation. La baisse est telle, de

toute façon, sur ces dernières années, que cette décision ne permettra que de maintenir les recettes associées, sans obscurcir la dynamique du marché immobilier. En effet, sur le cas d'école, pour un bien d'une valeur de 150 000 euros, le différentiel est de 750 euros, ce qui ne constitue pas de quoi renoncer à un achat. Mais la réalité est implacable, et je sais que Michel Suet le vit aussi à Nevers, on ne gère pas des dépenses pérennes avec des recettes exceptionnelles, qui ne cessent de s'effondrer. Et je cite Alexis de Tocqueville qui disait : *« Il y a des résistances honnêtes et des rébellions légitimes »*.

Alors responsabilité, bien sûr, mais résistance aussi, c'est notre devoir. Résistance face aux fausses vérités qui ont tendance à se multiplier, ici comme ailleurs. Un rapport d'information réalisé par deux députés concernant l'impact pour les collectivités territoriales du projet de loi de Finances confirme sans détour : *« la détention d'un pilotage par l'État de budgets locaux injustement responsable de la croissance de la dette »*. Ne cultivons pas les fausses controverses à des fins qui font confondre la politique avec le politique, j'y reviendrai dans quelques instants.

Résistance aussi face aux fausses bonnes solutions : n'en déplaise à certains, non, la fermeture de collèges n'est pas une réponse pour les jeunes Nivernais, pas plus que celles qui consistent à imaginer des solutions sur la protection de l'enfance, comme le renforcement des contrôles ou du taux d'encadrement, sans jamais s'émouvoir du silence quant aux moyens alloués.

Résistance toujours, face au délitement général des services publics : attaque sur la carte scolaire, ça continue, sur les lignes ferroviaires, et on sera ensemble demain sur le Clermont/Paris, ou encore désengagement de l'État sur la dégradation des routes de déviation, liée à la situation très préoccupante de la RN151, et ce n'est pas faute d'avoir alerté : on parle ici de plusieurs dizaines de millions d'euros de travaux potentiels, qui a conduit à la fermeture de cette route nationale et probablement que l'on se retrouvera confrontés à ces mêmes sujets de déviation dans l'année qui vient, en tout cas tant que les travaux ne seront pas programmés à bonne hauteur.

Résistance bien sûr, pour faire reconnaître la spécificité d'un département comme la Nièvre : on le dit beaucoup sur les bancs de cette assemblée, le sujet n'est pas l'excès d'agents publics, il n'y a pas d'excès d'agents publics, il n'y a que des caractéristiques qu'il est déraisonnable de mettre de côté si l'on veut parler de qualité et d'égalité face aux services publics. Ces besoins accrus dans notre département, ils sont liés à la part des plus de 70 ans : il faut s'en féliciter, nous avons des gens qui vieillissent bien dans notre département ; à l'isolement et aux distances d'accès, qui est un sujet de ruralité pour lequel je ne connais pas de territoire qui ait trouvé, aujourd'hui, la bonne réponse ; à la faiblesse des revenus fiscaux, aussi le poids de l'histoire : c'est une réalité avec laquelle il faut travailler ; et enfin, et peut-être surtout, à

l'absence de métropole pourvoyeuse de services publics sur tout le territoire : là encore, nous ne sommes ni l'Yonne ni la Saône-et-Loire : dans l'Yonne, il y a Auxerre et Sens, en Saône-et-Loire, Mâcon et la communauté urbaine du Creusot, Chalon. Chacune de ces collectivités prend sa part à l'effort… là, tout retombe, au fond, sur les épaules du Conseil départemental.

Résistance et responsabilité enfin, pour défendre les agents du service public. Il n'y a pas si longtemps, le « fonctionnaire bashing » était y compris sur les lèvres d'un ministre : c'est une erreur, à mon sens, fondamentale, même si nous regrettons des revalorisations salariales non compensées par l'État, mais absolument pas leur impérative nécessité. Nous regrettons parfois de ne pas aller plus vite et plus fort, tant nos envies collectives pour les Nivernais sont grandes. Mais je le dis et je le redirai encore, toute notre reconnaissance pour le dévouement de tous nos agents et leur action quotidienne au service des plus fragiles.

Avant de conclure, j'aimerais dire qu'aujourd'hui et demain nous maintiendrons le cap pluriel que nous nous sommes fixés ; c'est-à-dire la responsabilité budgétaire, je l'ai dit, et Daniel Barbier en est le garant, le dialogue, dialogue direct et citoyen, la coopération et la pérennité du service public départemental, parce que c'est un bien précieux. Nous maintiendrons une gestion prudente et responsable, parce que nous savons que les efforts engagés doivent encore se poursuivre : aujourd'hui, nul n'est capable de prédire, autour de cette table, dans quelles conditions nous devrons construire le budget 2026 : c'est, au fond, le lot de nos collectivités aujourd'hui, une incertitude permanente et dangereuse, pas tant pour les finances publiques que pour les services publics eux-mêmes. En effet, quid de la TVA demain, suite aux décisions du président des États-Unis, si la récession annoncée par les plus éminents économistes se concrétise ? Dit autrement : quelle fraction de la TVA allons-nous pouvoir percevoir, puisque nous sommes indexés sur cet indicateur en 2026, si on se retrouve en situation de récession. Probablement très peu, probablement moins que cette année. Quid des exclusions et de la précarité quand des entreprises françaises fermeront ? Les économiques, on n'a pas oublié 2008, ça a des incidences, des conséquences très concrètes sur le tissu économique de notre pays et l'on sait que celui qui est aux côtés des salariés ou de ceux qui ont été licenciés, encore une fois, c'est le Conseil départemental.

Nous maintiendrons intangible l'objectif de politique publique riche et adaptée parce que nous refusons que la justice sociale et les services publics soient vendus à la découpe. Nous maintiendrons ce cap parce que les transitions en cours, évidemment, tout cela arrive dans un moment particulier où le rapport au travail est en train d'évoluer, où les aspirations citoyennes sont différentes de celles des générations précédentes, et bien évidemment le changement climatique qui lui aussi

était au rendez-vous, ne serait-ce que la semaine écoulée, la semaine qui vient sera plus pluvieuse, pardon pour cette minute météo, ne peuvent attendre après-demain, quand elles sont déjà là et qu'elles augurent d'ores et déjà demain. Je pense ici au chantier titanesque de la fibre, il faut le rappeler toujours, qui s'achève et qui permettra d'accompagner cette transition. Il est aussi un préalable incontournable pour développer une intelligence artificielle dont les usages multiples, réparation des routes endommagées, gestion responsable de la ressource en eau notamment, et probablement aussi dans son rapport aux nouveaux métiers qui vont émerger, seront guidés, évidemment, par la recherche de l'intérêt général et de l'efficacité des politiques publiques.

Nous maintiendrons le dialogue, et le dialogue ce n'est pas seulement « Imagine la Nièvre », c'est aussi le dialogue de gestion avec les collèges, avec les établissements médico-sociaux, sur le SEGUR notamment, et dans le cadre du futur Service départemental de l'Autonomie : il ne s'agit pas de rester uniquement à une fusion des services d'aide à domicile et des services de soin à domicile, mais bien d'embarquer nos concitoyens dans cet important sujet qu'est le maintien à domicile. Il est ainsi urgent de passer d'une politique de guichet d'aide, ce qui est, au fond, la stratégie de l'État aujourd'hui, à une véritable petite politique de la relation avec les citoyens, les territoires, nos partenaires, pour prévenir le délitement de nos sociétés. Produire du politique, en somme, je le disais tout à l'heure, et c'est Francis Wolf qui nous le dit : *« La politique, ce sont les stratégies de la conquête et de l'exercice du pouvoir »* ; c'est tout à fait noble, il n'y a pas de difficultés avec cela, mais le politique, et nous faisons le politique, nous produisons du politique, ce sont les conditions du vivre-ensemble.

Donc, plus que jamais, c'est le moment de faire bloc ensemble, de mettre nos forces en commun, de prendre acte que si le département de la Nièvre a fait plus que sa part pendant des années, on l'a vu à l'aune de ces réductions budgétaires, c'est désormais le partage des efforts qui nous mènera demain, vers un nouvel horizon plus lumineux, capable de consolider le contrat social républicain. Le seul projet qui vaille, en tant qu'élu, est celui de nos biens communs luttant contre la déshumanisation, celui de la protection des femmes et des hommes, et pas celui de la prédation par les plus forts, celui de la légitimité des institutions et pas celui de la fragilisation de l'État de droit. Notre cap reste clair, sans cela, nous céderions aux sirènes de l'impuissance résignée, alors que notre responsabilité, bien que d'une complexité sans précédent, demeure la plus honorable de toutes : la protection des Nivernais et le dynamisme de la Nièvre.

Je vous remercie de votre attention. Suivi évidemment par les interventions des groupes. Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes réunis encore une fois dans cette salle pour examiner le budget de notre Département, dans un contexte que nous connaissons tous, et le Président l'a rappelé : année après année, l'État se désengage, réduit ses dotations aux collectivités en général, mais surtout aux Départements, et transfère des charges sans les compenser. Petit à petit, la dette de l'État envers ses territoires augmente et en l'occurrence ici, l'État doit 100 000 euros par jour aux Nivernais. Et le gouvernement continue de faire la sourde oreille alors que pendant ce temps, les besoins, eux, ne diminuent pas, bien au contraire, ils explosent : la précarité progresse et les services publics sont fragilisés. Alors, nous le savons : le budget que nous allons voter aujourd'hui ne pourra pas tout, il ne couvrira pas tous les manques, il ne bouchera pas tous les trous dans la raquette, il ne réparera pas toutes les injustices. Mais il porte une ambition, celle de continuer à protéger les habitants et à préparer l'avenir de la Nièvre, même quand tout nous pousse, y compris le groupe d'opposition, à restreindre notre action.

Nous vivons une période de mutations profondes et de chocs violents, le dernier en date, et non des moindres, étant le retour de cet enfant gâté et belliqueux mal élevé à la Maison-Blanche. Peu à peu dans le monde, on fait de la Sécurité et de la Défense une priorité, au nom de la paix, et on entend ressurgir cette vieille maxime : « si tu veux la paix, prépare la guerre ». De quelle « guerre » parlons-nous au juste et de quelle paix voulons-nous ? S'il s'agit de faire la guerre à la précarité, aux inégalités, s'il s'agit de défendre la démocratie, le vivre-ensemble et le service public, alors nous sommes pleinement engagés dans cette guerre, et notre rôle d'élu local prend tout son sens. Une « économie de guerre », pour reprendre l'expression à la mode, ne se conçoit pas sans une économie qui soit solidaire ni une politique sociale forte et assumée. La sécurité et la paix, ça ne se défend pas à grand renfort d'obus, de chars et de drones, ça se défend aussi, et peut-être même surtout, avec des politiques de solidarité, d'éducation, de culture, de santé, de justice sociale et environnementale. Ça se défend avec des budgets locaux qui choisissent de mettre l'humain au cœur, malgré la contrainte et les injonctions à faire toujours plus d'économie. Le Président l'a rappelé : 12 millions d'économies exigées encore cette année pour boucler le budget du Conseil départemental – c'est colossal. Quoiqu'en dise l'Opposition, c'est une année de purge budgétaire pour tous les Départements de France, qu'ils soient de gauche ou de droite.

Alors oui, dans ce combat, nous avons nos armes : elles sont modestes, je vous l'accorde, mais elles existent. Ce sont des armes de solidarité, de fraternité et de résistance. Nos armes, ce sont nos collèges, dont certains ici, dans cette assemblée, ont la tentation de fermer : nous faisons le choix de les maintenir, nous refusons de voir les inégalités se creuser entre les enfants des villes et les enfants des zones rurales. Nous continuons d'entretenir ces établissements et les adapter aux enjeux d'aujourd'hui, en les rendant plus accueillants et plus durables. Nos

armes, c'est la solidarité humaine et la solidarité territoriale, y compris en matière de Santé. Quand l'État se retire ou n'agit plus, quand l'Opposition ne cesse de dire « compétences, compétences » pour justifier l'inaction, nous faisons le choix de créer et de développer des centres de santé, de soutenir la médecine solidaire. Le Département n'a pas le remède à tout, il n'est pas le remède à tout, mais avec ses moyens, il fait ce qu'il peut et surtout il fait ce qu'il doit. Ne rien faire, ce serait renoncer à protéger les habitants de la Nièvre, ce serait renoncer à leur porter secours.

Nos armes, ce sont aussi nos outils locaux de production : nos abattoirs, nos exploitations agricoles, nos circuits courts, les produits et les savoir-faire nivernais. Nous continuons de les soutenir, car ils incarnent une économie ancrée dans le réel, dans le concret, et ils représentent aussi un exemple de travail et de transmission. Nous continuons d'être aux côtés des agriculteurs, en ce moment où ils doivent affronter des crises multiformes, que ce soit climatiques, sanitaires ou économiques. Nos armes, ce sont nos coopératives et nos associations, ces piliers discrets, mais indispensables à l'économie de proximité et à notre vie quotidienne : ce sont elles qui tiennent les murs quand l'État recule. Elles accompagnent les familles, les personnes âgées, les jeunes, les chômeurs, elles inventent des réponses nouvelles aux besoins des habitants, des Nivernaises et des Nivernais, et elles tissent du lien, là où l'individualisme menace de tout rompre.

Nos armes, ce sont la culture et le sport, parce qu'ils élèvent, rassemblent ou interpellent, parce qu'ils nous lient et parce qu'ils font du bien. Parce que dans les salles de spectacle, dans les gymnases, dans les bibliothèques, dans les piscines, les festivals, se transmet autre chose que la peur et la haine. Et nos armes, ce sont la démocratie et le dialogue direct avec les Nivernaises et les Nivernais. Trop chère, dites-vous, la démocratie : c'est vrai, la démocratie, ça a un coût, c'est moins de 6 000 euros par an et par canton, c'est-à-dire 0,03 % du budget, mais ça n'a pas de prix. Inutile, dites-vous, la démocratie participative : venez et demandez-le aux membres de l'observatoire, venez et demandez-le directement aux membres de la « Bande des moins jeunes » et aux jeunes qu'ils accompagnent, venez et demandez-le directement aux centaines de Nivernais et de Nivernaises qui nous disent qu'eux aussi sont prêts à remonter leurs manches pour ce territoire qu'ils aiment, mais venez. Voilà les armes que nous avons, voilà les choix que nous faisons, voilà notre ligne de conduite.

Alors, ce budget n'a pas été un exercice comptable simple et ça n'est pas non plus qu'un simple exercice comptable. C'est un acte, le Président l'a rappelé, de résistance : la résistance à la tentation du renoncement et à la résignation, une résistance à la seule logique des chiffres. Notre République, et j'inclus ses territoires, c'est une promesse d'égalité, c'est la promesse d'une place pour chacun et d'un avenir pour tous, et notre devoir, ici dans cette assemblée, c'est de tenir cette

promesse, dans les actes, dans les choix budgétaires et dans les priorités que nous affirmerons. C'est pourquoi nous assumons une ligne claire : protéger les Nivernais, défendre nos territoires et préparer l'avenir. Même quand les dotations baissent, même quand l'État se défausse, même quand tout semble nous dire « vous ne pourrez pas faire autrement, il va falloir gérer la pénurie », même quand l'Opposition nous dit : *« plus rien n'est possible, reconcentrez-vous sur vos seules compétences »*, eh bien nous, nous croyons plus que jamais que la puissance publique locale peut faire la différence. En ce moment trouble, elle est un rempart à l'effacement du politique, elle est un rempart à l'injustice sociale et quand le global « part en cacahuètes », pardonnez-moi l'expression, c'est au local d'incarner un minimum de stabilité. Mais la stabilité oui, mais pas l'immobilisme, pas l'immobilité, encore moins l'immobilisme. Nous n'avons pas peur non plus de sortir des sentiers battus et de nos compétences pour assumer notre responsabilité, parce que notre responsabilité, elle est très simple, elle est claire, elle est une, c'est protéger les Nivernais et les Nivernaises.

Je vous remercie.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Effectivement, nous sommes réunis pour la session budgétaire, qui est un moment essentiel dans la vie d'une collectivité et je vais y revenir dans quelques instants, s'agissant du compte administratif 2024 et du budget prévisionnel 2025. Avant cela, je voudrais apporter quelques réponses à vos propos, à l'un et à l'autre, pour vous dire, tout d'abord, que nous avons en partage, effectivement, la place essentielle que tient le Conseil départemental dans la vie des Nivernaises et des Nivernais. C'est une collectivité indispensable et qui doit tenir sa place, avec les moyens qui lui sont mis à disposition et ça, c'est effectivement une frustration, de ne pas pouvoir activer le levier fiscal, comme on peut le faire pour d'autres collectivités.

Un mot, Monsieur le Président : vous avez évoqué l'État de droit et sa remise en cause. Je partage votre position sur ce sujet : une décision de justice ne devrait pas être commentée et quand on a fait une faute, on doit en payer le prix. Ceci étant, je pense que ce qui sème le trouble, c'est le fait que la magistrature, dans une minorité, n'est pas impartiale. Quand vous avez un tiers des magistrats qui est syndiqué au syndicat de la magistrature, qui ose faire « le mur des cons », qui ose prendre position au moment des élections, qu'elles soient présidentielles ou législatives, ça met le doute dans l'esprit des Françaises et des Français et cela peut altérer, justement, cet État de droit. Les magistrats, comme les militaires, comme les membres de la police ou de la gendarmerie, doivent être impartiaux et c'est comme ça que l'on arrivera à préserver un État de droit.

Un mot aussi sur vos attaques, mais elles sont classiques, comme vos arguments sont aussi quelquefois classiques : comme vous pouvez nous le dire, je sais que la langue française est riche et que l'on peut interpréter le sens des mots que l'on utilise. S'agissant de la fermeture des collèges, ça n'est pas notre projet. Simplement, faire de la politique, c'est aussi anticiper les choses et anticiper les choses, c'est aussi prévoir, malheureusement, la baisse inéluctable des effectifs dans nos collèges et il faudra bien, à un moment donné, trouver une solution, en concertation, et non pas une décision qui sera imposée du haut : en concertation avec les acteurs de l'enseignement, je l'ai toujours dit, les enseignants, les parents d'élèves et bien entendu, les élus.

Un mot aussi sur la voirie : je crois que vous ne manquez pas de toupet, Monsieur le Président : vous fustigez l'inaction de l'État sur la RN151 alors que vous-même, avec votre gestion, vous contribuez à dégrader l'état de la voirie départementale, et on y reviendra au cours de cette session. Vous avez également évoqué, chère Blandine, notre positionnement sur votre action « Imagine la Nièvre ». Jamais nous ne vous avons dit qu'il était inutile de dialoguer avec nos concitoyens, jamais : je vous mets au défi de trouver un seul propos disant cela. Ce que nous avons toujours condamné, ce sont les moyens que vous avez mis en œuvre pour mettre en exercice cette démocratie. Vos prédécesseurs, Monsieur le Président, ont tous eu ce moment d'échanges, ont tous voulu ce moment d'échanges avec les Nivernaises et les Nivernais, Marcel Charmant, Patrice Joly, Alain Lassus, je ne me souviens pas, mais en tout cas, ils l'ont toujours fait, avec les moyens de l'institution et, je dirais, une formule que l'on pouvait utiliser à l'époque, « en bon père de famille ».

Revenons-en, si vous le voulez bien, à cette session budgétaire et aux comptes administratifs 2024. C'est vrai que nous sommes dans un contexte national et international très difficile, que nous ne pouvons pas maîtriser, et c'est un contexte qui impacte toute l'économie. Et il est vrai que le Département est sans doute l'une des collectivités les plus mises à mal, avec ce défaut de recettes. Mais toutes les collectivités subissent ce contexte national et international : les communes, les communautés de communes, les départements, les régions. Un contexte où l'instabilité est l'élément majeur, est effectivement, par définition, imprévisible, et il est vrai que les décisions de M. Trump le lundi peuvent nous donner de l'espoir et, le mardi, aboutir à un désespoir profond. Il faut faire avec malgré tout et dans ces conditions difficiles, imaginer quoi que ce soit est juste impossible. De plus, l'État, comme nos collectivités, connaît de grandes difficultés budgétaires liées à ce contexte instable. Il faut bien admettre une chose, c'est que l'État ne peut pas tout : l'État, c'est nous, aussi. Et ce contexte instable, soit on l'ignore, soit on en prend compte.

Je crois que vous faites preuve un peu d'angélisme, chère Blandine, quand vous parlez de la guerre et des armes qui sont les vôtres, dans

votre rôle, et on ne peut pas vous le reprocher. Mais on ne peut pas ignorer ce qui existe autour de nous. La menace guerrière incarnée par la Russie d'aujourd'hui, il faut bien la prendre en compte. Et il est de la responsabilité de l'État de prévoir la guerre, malgré tout. Imaginez que les choses se dégradent, que nous ne soyons pas en position de lutter, de faire face, vous seriez peut-être la première à dire « mais qu'avez-vous fait », à celles et ceux qui sont aux affaires. Mais pour se sortir de ces difficultés, nous avons, en fonction de nos approches et de nos modes de pensée, des solutions qui divergent : pour vous et vos amis, il suffit de prendre l'argent là où il est – évidemment, chez les riches. Reste à définir ce qu'est un « riche ». Pour nous, il faut travailler plus et mieux. Il n'y a pas d'autres solutions : mieux gérer, se concentrer sur l'essentiel. Malgré ce contexte difficile, il y a des collectivités qui s'en sortent très bien. Et ce n'est pas le vice-président chargé des finances qui me dira le contraire. Bien souvent, ces collectivités ont utilisé les mêmes ressorts : la prudence, l'anticipation, mais surtout la prise en compte de la réalité qui les entoure. Malheureusement, tout le contraire de votre approche de la gestion de notre Département. Trop longtemps, vous avez continué à jouer les cigales, pensant que l'hiver ne viendrait jamais.

Nous venons de rentrer dans la semaine sainte et je vous conseille de lire l'Évangile, et vous y trouverez cette phrase, ça ne fait pas de mal, rassurez-vous : *« lequel d'entre vous, s'il veut bâtir une tour, ne s'assied pas d'abord pour calculer la dépense et voir s'il a de quoi la terminer ».* Résultat de votre imprévoyance : maintenant, vous subissez la situation, au point de suivre en partie une recommandation passée. Souvenez-vous, en 2022, nous vous avions proposé un contre-budget, que vous aviez balayé d'un revers de la main en nous expliquant que tout ce que nous proposions était impossible. Mais force est de constater que vous avez appliqué en partie, mais trop tard, une partie de nos recommandations. Il est vrai que lorsque l'on a raison trop tôt, certains peuvent penser que l'on a tort. Le seul problème, c'est qu'aujourd'hui, vous êtes à contre-courant : vous êtes dans le « zig » quand il faudrait être dans le « zag » et dans le « zag » quand il faudrait être dans le « zig ». Vous subissez les évènements, alors que les difficultés sont souvent moins rudes quand elles ont été anticipées. Je vais prendre un exemple : la gestion de la dette, sur laquelle on reviendra dans quelques instants, gestion de la dette que vous qualifiez souvent d'active, ou dynamique, je ne sais plus quels sont les termes que vous utilisez, des qualificatifs plutôt sympathiques, plutôt positifs, qui laissent à penser aux Nivernaises et aux Nivernais que vous êtes vraiment, vous aussi, devenus des Mozart de la finance. Mais les Nivernais doivent savoir que vos choix, que votre gestion de la dette active, fait le bonheur et la richesse des banques, puisque comment expliquer que notre Département se désendette, selon vous, alors que depuis 2022, les frais financiers ont augmenté de plus de 1,7 million d'euros. Comment l'expliquer ? Une structure qui se désendette devrait avoir moins de

frais financiers à payer. Sans compter que le rallongement du calendrier de remboursement va faire peser sur les générations qui suivent cette dette.

Mais encore un petit mot pour peut-être vous décontracter ou vous ramener à la réalité : souvenez-vous que votre ex-mentor, ou peut-être bientôt futur, François Hollande, avait précisé que son ennemi était la finance, alors que vous enrichissez les banques. Il faut malgré tout reconnaître que vous avez réalisé quelques efforts, au niveau des services généraux. Et heureusement, parce que le résultat 2024 aurait été catastrophique. Il l'est quand même, malgré tout. Et, Monsieur le Président, ne vous en déplaise, depuis le début de votre mandat, c'est environ 10 millions de déficits cumulés qui se sont additionnés. Au final, votre gestion classe notre département parmi les plus mauvais de la strate à laquelle nous appartenons : c'est un fait. Vous avez beau nous sortir vos arguments sur les spécificités de la Nièvre, nous faisons plus mal, nous dépensons plus, et notamment au niveau des frais de personnel, c'est une réalité. Vous l'assumez, il est de notre devoir de le dénoncer, parce que la comparaison n'est pas une mauvaise chose si elle permet d'améliorer la situation.

Difficile, enfin, pour nous d'avoir un avis tranché sur le compte administratif 2024, parce que nous vous avons demandé, voilà à peu près un mois, de consulter le Grand Livre de notre collectivité et au moment où nous nous parlons, nous ne l'avons toujours pas. S'agissant du budget primitif 2025, malheureusement, nous pensons que les orientations que vous prenez démontrent que vous ne prenez toujours pas le taureau par les cornes. Orientations qui sont bien souvent des demi-mesures, quelquefois populistes. Un exemple : vous dites que le prix de la démocratie a un prix. Malgré tout, vous nous proposez une baisse de 5 % des indemnités des élus. Nous l'accepterons. Mais je vous remets sur la table la proposition que nous avions formulée dès le début du mandat 2021 de revenir à une composition de la commission permanente, comme elle existait par le passé, à savoir la moitié de notre assemblée. Ceux qui ne le savent pas, je vais leur dire, c'est que le fait de siéger à la commission permanente augmente de 10 % les indemnités des élus qui y siègent. Si nous étions partis sur une demi-assemblée départementale, nous aurions, depuis 2021, cumulé 5 % d'économie, au global, sur les indemnités des élus, ce qui aurait représenté environ 250 000 euros. Vous avez refusé et maintenant, vous êtes contraints, d'après ce que l'on a entendu en commission, de passer par cette réduction des indemnités, pour pouvoir maintenir la moitié du FDAC. Le FDAC, un fonds destiné aux associations de nos différents cantons, qui permet d'entretenir un lien étroit entre celles et ceux qui mettent de la vie dans nos territoires et les élus que nous sommes, il faudra diminuer de 50 % : je ne sais pas comment les associations apprécieront ce geste.

On pourrait parler aussi de la baisse de l'enveloppe destinée au budget participatif. Si on ajoute à cela la baisse des aides à un grand nombre d'associations, difficile de vous suivre et de comprendre votre logique quand vous dites vouloir mieux accompagner celles et ceux qui mettent de la vie et de l'animation dans nos campagnes.

Une proposition, Monsieur le Président, que nous avons testé malgré nous : vous nous avez privés de repas depuis un certain nombre de sessions. On n'a pas dépéri, tout va bien, nous avons trouvé d'autres solutions et depuis lors, nous payons nous-mêmes nos repas quand il y a une session. Donc, je vous dis qu'à compter d'aujourd'hui, ne comptez pas sur nous pour partager ce repas, ce qui fera faire des économies supplémentaires à l'institution, et nous vous invitons à en faire de même ; d'autant plus que cela devrait être relativement simple, puisque le cuisiner a fait valoir ses droits à la retraite récemment et il serait peut-être inutile de renouveler le poste et peut-être de faire appel, le cas échéant, s'il y a besoin, à un cuisinier de la brigade volante pour assurer le repas. D'ailleurs, je suis quand même surpris, je vous le dis amicalement, qu'aucun d'entre vous ne se soit étonné, lorsqu'il allait gaiement prendre le déjeuner à l'Orangerie, de ne pas nous voir. Je ne sais pas si c'est une décision collégiale, en tout cas cela ne correspond à l'idée que je me fais des valeurs de gauche, qui sont la solidarité et le partage. Voilà une façon de faire un peu particulière, donc j'espère que vous prendrez en compte cette proposition et que nous ferons ainsi quelques économies.

Un de vos grands chantiers concerne, et à juste titre, la santé. Et effectivement, la situation dans ce domaine est très préoccupante, nous l'avons en partage. Je suis étonné, Monsieur le Président, que vous n'ayez pas évoqué la bonne nouvelle venue de l'Assemblée nationale, qui a voté une loi visant à restreindre en partie la liberté d'installation des médecins. J'y vois là, quand même, un pas important de justice, parce que la santé est effectivement un dossier régalien et l'État doit organiser la répartition des médecins sur le territoire, surtout que les médecins sont rémunérés avec de l'argent public : le remboursement des consultations permet au plus grand nombre, et c'est une bonne chose, d'avoir accès à ces médecins, et c'est bien l'argent public qui vient proposer tout cela. Ceci étant, nous avons des réserves sur votre façon d'envisager les choses et nous en débattrons au cours de la présentation des dossiers.

Vous avez évoqué les nouvelles relations au travail. Je vous l'ai déjà dit ici, chacun a ses obsessions : je ne suis pas sûr que faire de la politique, ce ne soit simplement d'accompagner les mouvements de société, c'est aussi de dire à la société, lorsqu'elle prend une mauvaise direction, qu'il faut peut-être contrecarrer les choses. Je ne crois pas que travailler moins soit la solution, y compris pour les médecins, dans une situation comme celle que nous connaissons. Salarier des médecins 35 heures et leur offrir un revenu équivalent, voire supérieur à des médecins libéraux

qui faisaient le double, je ne suis pas sûr que ce soit un modèle tenable et en tout cas à promouvoir.

Un mot sur le SDIS. Vous avez voulu, avec quelques mots, faire passer la pilule, on y reviendra aussi dans les rapports, mais je crois que les projections 2025 provoquent une certaine inquiétude chez les sapeurs-pompiers. Nous avions pris, à l'unanimité, l'engagement de doper les moyens mis à la disposition du SDIS, avec notamment six créations de postes chaque année, pour arriver à 36 sur la durée du mandat. Cette année, ce sera quatre. Au rythme où vont les choses, je ne vois pas comment vous pourrez rétablir les choses en 2026 : c'est une inquiétude et c'est aussi un coup important pour la sécurité de nos concitoyens.

Dans ces conditions, il y a fort à parier, malheureusement, que le compte administratif 2025 qui nous sera présenté l'année prochaine sera du même niveau que celui de 2024, voire pire. Si je devais résumer votre budget en quelques mots, on constate que vous faites payer aux plus modestes, aux plus humbles, à ceux qui s'investissent sans compter pour les autres et continuent à faire vivre notre campagne, le prix de votre dogmatisme et votre politique du paraitre.

Dans ces conditions, vous ne serez pas surpris, nous ne voterons ni votre compte administratif 2024 ni votre proposition de budget pour 2025.

Je vous remercie.

M. le Président : Parfait. Moi, j'attends toujours que l'on me présente ce fameux contre-budget auquel vous faites référence : jamais vu. Donc, merci de l'adresser… Non, non, non, ce n'est pas un budget ça.

Sur la loi sur l'installation des médecins, il faut être prudent avec les mots, ce n'est pas une loi aujourd'hui, c'est un article qui a été voté, l'examen de la proposition de loi se poursuit dans les prochains jours. Donc, là encore, il faut éviter d'être dans l'à peu près, ça n'aide pas nos concitoyens à décrypter les sujets.

Bon, et puis je passerai sur le reste, qui n'a effectivement que très peu d'intérêt et qui relève plus de la polémique que du travail sérieux.

On va avancer sur les comptes de gestion : le brillantissime Daniel Barbier, salué de toutes parts.

RAPPORT N° 1 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

M. Barbier : En ce qui concerne l'approbation des comptes de gestion, puisqu'il vous souvient qu'avant d'approuver le compte administratif, il nous faut approuver le compte de gestion. Ce compte de gestion, il répond évidemment à deux objectifs, qui sont de justifier l'exécution du budget

et de présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit l'actif et le passif de celle-ci. Vous avez d'ailleurs, dans la balance particulière des comptes du Grand Livre, qui sont fournis au niveau de ce document : en ce qui concerne le budget, vous allez directement à la page 88 pour le budget principal ; pour celui de la MADEF, vous allez à la page 159 du document ; pour le budget annexe de Magny-Cours, vous allez à la page 39 ; et pour le Centre de santé départementale, vous irez directement à la page 40.

Donc, ce compte de gestion retrace, en dépenses et en recettes, l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires qui ont été effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés. Et puis évidemment, conjonction magique, les comptes de gestion présentés par le comptable public pour le budget principal, les budgets annexes de la MADEF, du circuit de Magny-Cours et du Centre département de santé font apparaître des résultats identiques à ceux des comptes administratifs pour l'exercice 2024, qui vous seront présentés dans quelques instants. Donc il vous est simplement proposé aujourd'hui d'approuver ces comptes de gestion 2024, du budget principal et des budgets annexes de la MADEF, du circuit de Nevers Magny-Cours et du Centre départemental de santé.

M. le Président : Merci, Daniel Barbier. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le compte de gestion ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas non plus.

On passe aux comptes administratifs, Daniel… Pardonne-moi, Daniel, je n'ai pas repris le rythme. Je dois demander l'avis de la commission, puisqu'elle s'est, semble-t-il, prononcée sur certains sujets, contrairement à l'habitude. Michel ?

M. Suet : 4 avis favorables et 3 abstentions.

M. le Président : 3 abstentions, merci. Pardon, Daniel, à toi.

Le rapport intitulé « Approbation des comptes de gestion 2024 » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GÉNÉRAL

M. Barbier : Donc, les comptes administratifs, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ô mathématiques sévères, je ne vous ai pas oublié : arithmétique, algèbre, géométrie, trinités grandioses, triangles lumineux, chaque conseiller départemental, qui vous connaît et vous apprécie, se contente de vos jouissances magiques et porté sur vos ailes sombres, le désir plus que de s'élever d'un vol léger. L'examen du compte administratif entre forcément en résonance avec les Chants de Maldoror du Comte de Lautréamont. Ô mathématiques concises, par l'enchainement rigoureux de vos propositions tenaces et la constance de vos lois de fer, vous faites luire un reflet puissant de cette vérité suprême, dont on remarque l'empreinte dans la vie de chaque Nivernais. Lorsque nous avons bâti la maquette budgétaire 2024, l'exécutif avait eu recours à l'optimisme réaliste, à la flexibilité cognitive qui permet de s'adapter au changement et surtout avait rappelé l'importance des valeurs morales, éthiques et altruistes, permettant à chacun de nos concitoyens de se réinscrire dans l'avenir. Malgré notre ténacité, la résilience budgétaire ne peut être pensée que comme un chemin ou une immense tapisserie dont les fils se tissent jour après jour.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 331 243 493 euros hors résultat reporté, qui est de 15 636 069 euros. Elles sont peu dynamiques puisqu'elles enregistrent une hausse de 1,7 %. Signalons toutefois l'attribution exceptionnelle du Fonds de sauvegarde, de 4,4 millions d'euros, et l'augmentation des produits perçus au titre de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, de 3,8 millions d'euros. Toutefois, on observe une décrue de - 1,8 million d'euros des droits de mutation à titre onéreux, ce qui représente une baisse de 24 % en deux ans, ce montant atteignant donc 6,3 millions d'euros en moins, ainsi qu'une baisse des fonds de péréquation assis sur les droits de mutation à titre onéreux de l'ordre de moins 5 % et produisant ainsi 13,8 millions d'euros.

De façon synthétique, la part « impôts et taxes » représente 112 824 028 euros, intégrant le Fonds national de garantie individuelle des ressources pour 7 724 376 euros, les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 7 587 007 euros. Elle comprend également les fractions de TVA, qui représentent dorénavant 25 % des recettes totales, soit 83,6 millions d'euros. Attention, ce pilier TVA est un colosse aux pieds d'argiles très fragiles, car en période de décélération de la croissance, c'est davantage le rescapé d'un naufrage qu'un héros triomphant. C'est une sorte de ressort invisible, qui nous a

d'ailleurs appris l'art de naviguer dans les torrents, mais malheureusement à nos dépens.

Quant à la part « fiscalité locale », elle a représenté 106 880 964 euros et regroupe les parts de taxes transférées en compensation des transferts de compétences, dont la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et la taxe sur les conventions d'assurance, qui génèrent un produit de 65 134 194 euros. Une fois de plus, et c'est l'occasion de le souligner à propos, ceci est très volatile, car son montant dépend du rendement de la taxe au niveau national, et il en est d'ailleurs de même pour les droits de mutation à titre onéreux, qui ont généré seulement 19 973 278 euros.

La fraction de taxe intérieure au titre du revenu de solidarité active est stabilisée à 17 035 421 euros et la taxe sur la consommation finale d'électricité, elle, perd près de 400 000 euros. Troisième et dernière composante : les dotations, qui génèrent un produit de 98 348 647 euros, en baisse concernant celle de l'État, en légère hausse pour la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, la fameuse CNSA.

Maintenant, abordons le côté « dépenses de fonctionnement », qui s'élèvent à 312 317 535 euros. Nous avons bien tenté de faire de la vulnérabilité une force, malgré des injonctions de l'État qui, souvent, a été un archer qui tire dans le noir. Rappelons que les dépenses de fonctionnement représentent 87 % des dépenses totales et que la grande majorité d'entre elles nous sont imposées : 73 % relèvent de l'exercice des compétences dans le domaine des solidarités. Si l'on entre dans le détail, les charges à caractère général mobilisent 17 519 347 euros et enregistrent une forte diminution. Même M. Gauthier s'en est aperçu, puisque c'est une diminution de 14,71 %. Chaque poste de dépenses est scrupuleusement analysé, encadré avec rigueur.

Les richesses humaines, composées des 1 573 collaborateurs de la collectivité, se répartissent en deux composantes : la rémunération du personnel permanent, pour 62,4 millions d'euros, avec une croissance maîtrisée de l'ordre de + 0,7 %, due aux mesures rigoureuses mises en œuvre et malgré l'application, bien entendu, des dispositifs de revalorisation du pouvoir d'achat et la rémunération des assistants familiaux, pour 21 millions d'euros, avec une baisse tendancielle du nombre de jours enfants placés et malgré la mise en application effective de la loi Taquet. Signalons que l'augmentation du salaire moyen est de 26 % pour l'accueil du premier enfant, + 17 % pour l'accueil du deuxième enfant et + 12 % pour l'accueil du troisième enfant.

Le Conseil départemental a la chance de bénéficier du concours d'une équipe de collaborateurs dynamiques et déterminés. Lorsque nous sommes confrontés à une difficulté, gardons toujours à l'esprit que c'est une femme, un homme qui nous répond, une femme, un homme qui agit

pour l'intérêt général et qui a pour seule boussole le bien commun. *« Plus je vieillis et plus je trouve qu'on ne peut vivre qu'avec les êtres qui vous libèrent, qui vous aiment d'une affection aussi légère à porter que forte à éprouver »* a écrit Camus : j'y vois là une belle porte d'entrée pour explorer le champ du social, maillon essentiel du Conseil départemental. La naissance et la mort ne sont-elles pas les deux ailes du temps, que nous embrassons allègrement au sein de cette institution.

La progression significative des frais d'hébergement de la politique « enfance », de l'ordre de + 1,1 million d'euros, soit + 6,3 %, résulte de la poursuite des ouvertures de places, 109 sur ces six dernières années, mais également de l'application d'un taux directeur de 3 %. Famille et enfance mobilisent 28 922 119 euros, dont 20 800 409 euros au titre de l'hébergement, et 2 837 592 euros au titre des 426 mineurs non accompagnés, nombre en augmentation significative. Les solidarités, rappelons-le, représentent l'essence même du Conseil départemental, mais nous refusons, cependant, que l'on devienne un simple guichet social. Les frais d'hébergement des personnes handicapées préemptent 43 915 166 euros, soit une hausse de 6,4 %, avec une augmentation du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap. Et le volet « personnes âgées » mobilise, lui, 49 310 911 euros, soit + 5,2 %, dont 2 785 usagers bénéficiaires de l'APA à domicile. L'incidence du SEGUR est considérable sur le budget du Département, avec malheureusement des compensations de l'État insuffisantes. Quant au RSA, il atteint un niveau jamais atteint, à savoir 38 022 030 euros, pour 5 411 bénéficiaires, traduisant le poids de la crise sur les publics en précarité.

Il va de soi que la charge nette des Allocations Individuelles de Solidarité dévitalise complètement les capacités budgétaires de la collectivité et atteint, pour 2024, 26 163 921 euros, ce qui représente 71 682 euros par jour. Certes, s'enfermer dans la position de plainte ne fait que bloquer le mouvement de la vie et nous empêche de trouver les forces, les appuis dont nous avons besoin. Devant une telle ampleur, autorisez tout de même votre humble serviteur à se plaindre quelques instants, car 26 millions, c'est quasiment un montant équivalent aux investissements réalisés en 2024.

Il nous a également fallu nous emparer de prérogatives de puissance publique, tant l'État semble en panne sur des compétences pourtant régaliennes telles que la santé, où le Centre de santé départemental a dû être abondé à hauteur de 633 000 euros, et notre effort significatif adressé au Service Départemental d'Incendie et de Secours, en lui allouant 12 665 000 euros, soit + 734 000 euros en fonctionnement. Cette bienveillance et cette générosité, nous la devons aux Nivernais. Il en est de même pour les acteurs engagés dans le monde associatif, que ce soit dans le domaine du sport et de la culture, où là encore, rien de tel que les autres pour nous inviter à nous pencher sur nous-mêmes et s'enrichir de nos différences. C'est donc un engagement sans failles du

Conseil départemental, qui accompagnait ce dossier à hauteur de 3 millions d'euros.

« *Il tombe toujours une mouche dans le lait des rêves* » : ainsi avons-nous dû nous acquitter d'un remboursement de 1 378 000 euros au titre de notre contribution au Groupement d'Intérêt Public, le laboratoire Terana. Le projet de la Majorité du Conseil départemental reste toujours et encore celui de l'émancipation. Émanciper, c'est donner à chacun, à partir des bancs de l'école jusqu'au préau citoyen, en passant par le quotidien des combats associatifs, la possibilité de s'élever et de prendre son destin en main. Voici l'offrande la plus généreuse que nous pouvons, collectivement, chacun dans l'exercice de nos responsabilités, servir à nos concitoyens. Cela passe par le soutien à nos collèges, au travers des dotations, 2 429 000 euros, mais aussi par l'entretien et la maintenance des biens immobiliers, 2 892 000 euros, la prise en charge du transport scolaire pour les élèves en situation de handicap, ou encore sous forme des rencontres organisées dans le cadre d'Imagine la Nièvre. Le Département apporte une contribution active au patrimoine, notamment routier, à hauteur de 4 668 000 euros. Les Assises de la route, organisées au début d'année au niveau national, ont clairement identifié le manque de moyens financiers, pour entretenir dans des conditions satisfaisantes les ouvrages d'art et les 378 000 kilomètres de routes départementales. L'association des Départements de France interpelle l'État sur les 30 milliards d'euros qu'il perçoit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, sans en faire bénéficier les routes départementales.

Lors de la commission des Finances de l'Association des Départements de France du 9 avril dernier, à laquelle j'ai participé, il a été souligné qu'avec l'inflation et le retour de la dépense sociale, la structure de financement des investissements était fragilisée. Cela a pu se vérifier dans notre département, où le montant des investissements hors dette s'est élevé à 27 millions d'euros, en diminution par rapport à 2023. Ces investissements sont composés de dépenses d'investissement direct, à hauteur de 36 %, pour 16 300 000 euros : c'est le renforcement de la voirie, 8,5 millions d'euros, ce sont les travaux et les équipements dans les collèges, pour 2,6 millions, c'est de l'acquisition de matériel et de logiciel informatique, pour 1,5 million, ce sont les travaux sur la cité muséale, pour 1,1 million, les travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments départementaux, sur les ponts, sur les canaux, *etc*.

S'ajoutent, évidemment, les dépenses d'investissements indirects, pour 10,7 millions, au profit des intercommunalités et des communes, pour 5 350 000 euros, les aides à l'habitat, la subvention d'équipements au SDIS, pour 600 000 euros, la contribution aux travaux de construction du nouvel établissement de protection de l'enfance. Enfin, le remboursement au capital de la dette a mobilisé 18 025 200 euros. Il va de soi que mécaniquement, la dégradation de l'épargne contraint à limiter le niveau d'investissements, afin de préserver le résultat de

clôture, sans recourir plus avant à l'emprunt, et nous avons d'ailleurs limité ce recours à l'emprunt à 15 millions d'euros. Notre épargne brute s'affiche à 18 017 340 euros en fin d'exercice, tandis que l'épargne nette fléchit fortement, à 9 086 618 euros.

Chers collègues, il faut s'adapter aux circonstances, « *vivre à propos* », comme disait Montaigne. L'assassinat financier des Départements ne peut qu'engendrer des passions tristes, mais c'est malheureusement aujourd'hui une réalité partagée. Pour compléter l'analyse des comptes 2024, il convient d'évoquer l'activité des trois budgets annexes : la maison départementale de l'enfance et de la famille, la MADEF, le circuit de Magny-Cours et le Centre de santé départemental. La consolidation des dépenses de tous les budgets, après neutralisation des contributions versées par le budget principal, c'est-à-dire 9,1 millions aux budgets annexes, conduit à un total de dépenses de 369 millions d'euros, une légère augmentation constatée de 0,5 %. Le Centre de santé départemental a permis la réalisation de 20 274 consultations et 3 545 patients ont choisi comme médecin traitant un praticien du centre : il a bénéficié d'une contribution de 633 000 euros. Magny-Cours s'est vu flécher 2 612 379 euros, permettant d'assurer le besoin d'autofinancement de 760 000 euros des investissements effectués sur le circuit. Quant à la MADEF, ce sont 5 944 461 euros qui ont permis la prise en charge de 14 744 journées de mineurs, au sein du foyer de l'enfance. L'exercice budgétaire 2024, d'ailleurs, concernant la MADEF, présente un résultat excédentaire de 425 000 euros, soit un cumulé de 682 000 euros, compte tenu des excédents précédemment reportés. Les dépenses d'investissement relatives au nouvel établissement public à l'enfance s'élèvent à 4,9 millions d'euros pour 2024 et correspondent aux avances versées à « Nièvre Aménagement ».

« Fantaisie majeure pour l'esprit, en renversant les mots comme si nous renversions le monde, c'est un tout autre univers, porteur d'une vérité nouvelle, qui s'ouvre à nous ». Ainsi en est-il de *Carpe Diem*, qui devient « ça déprime », ou bien l'avoir ou l'être, qui devient l'or ou la vérité. Mais Vauvenargues n'avait-il pas écrit que les chiffres sont toujours approximativement pointilleux. Je vous remercie. Donc il vous est proposé d'approuver les comptes administratifs 2024 du budget principal du Département et des budgets annexes de la MADEF, du circuit de Nevers/Magny-Cours et du Centre départemental de santé, de constater les résultats suivants pour le budget principal : en ce qui concerne la section de fonctionnement, vous avez un résultat de l'exercice 2024 qui se chiffre à 7 956 143,37 euros, nous avions un résultat de l'exercice antérieur reporté de 15 636 069,19 euros, donc un résultat de clôture de l'exercice 2024 de 23 592 212,56 euros. En ce qui concerne l'investissement, le résultat de l'exercice 2024 est de - 9 531 539,38 euros, nous avions un résultat de l'exercice antérieur reporté de - 15 977 561,19 euros, donc on a un résultat de clôture de l'exercice à - 7 587 027,26 euros, des restes à réaliser en dépenses pour 1 464 848,04 euros, des restes à réaliser en recettes qui sont

anecdotiques, mais qui s'élèvent à 136 198,50 euros, donc nous avons un besoin de financement cumulé au 31 décembre 2024 de 8 915 676,80 euros. Donc il vous est proposé d'affecter les résultats du compte administratif 2024 du budget principal ainsi qu'il suit : en solde d'exécution de la section d'investissement reportée au chapitre 1 pour 7 587 027,26 euros et au compte 1068, 8 915 676,80 euros, avec un excédent de fonctionnements reporté au chapitre 2, pour 14 676 535,76 euros.

On va reporter les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe du circuit de Magny-Cours ainsi qu'il suit : en résultat de fonctionnement, en section de fonctionnement, pour un résultat de l'exercice 2024 de 275 810,94 euros, nous étions sur un résultat de l'exercice nul, donc on est sur un résultat de l'exercice 2024 qui est identique au résultat de l'exercice 2024, à savoir 275 810,94 euros. En investissements, le résultat de l'exercice 2024 est à - 371 737,08 euros. Nous avions un résultat de l'exercice antérieur reporté de - 160 163,17 euros. Un résultat de clôture de l'exercice pour 38 935,29 euros. Pas de reste à réaliser en dépenses, pas de reste à réaliser en recettes, donc il vous est proposé d'affecter les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe du circuit de Magny-Cours ainsi. Solde d'exécution de la section d'investissements reporté au chapitre 1 pour 38 935,29 euros et un excédent de fonctionnements reporté au chapitre 2 pour 275 810,94 euros.

On aborde maintenant la MADEF. Donc, en résultat d'exercice 2024, en section de fonctionnement, 425 117,95 euros ; un résultat de l'exercice antérieur reporté de 257 010,62 euros. Donc, un résultat de clôture de l'exercice 2024 de 682 128,57 euros. L'investissement, résultat de l'exercice 2024, - 2 620 883,90 euros, avec un résultat de l'exercice antérieur reporté de + 3 376 868,33 euros, donc un résultat de clôture de l'exercice à 755 984,43 euros. Et nous vous proposons de les affecter de la façon suivante : au chapitre 1, en recette, pour 755 984,43 euros et un excédent de fonctionnements qui est reporté au chapitre 2, en recette, de 682 128,57 euros. Et puis évidemment d'autoriser le Président à la reprise du solde du compte 12 - résultat de l'exercice, d'un montant de 427 117,99 euros, au compte report à nouveau.

Nous avons bientôt terminé, mais nous devons parler du Centre départemental de santé, avec en section de fonctionnement, un résultat de l'exercice 2024 à zéro. Et tout simplement en section investissements, un résultat de l'exercice qui est 1 339,78 euros, donc qui est le résultat de clôture de l'exercice : il s'agit tout simplement d'affecter les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe du Centre départemental de santé ainsi qu'il suit : c'est un solde d'exécution de la section d'investissements reporté au chapitre 1, en recettes, de 1 339,78 euros.

J'en ai terminé.

M. le Président : Bravo, Daniel Barbier, pour cette présentation fleurie et précise.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur le rapport ou les comptes administratifs ?

M. Suet : Merci, Daniel, pour cette présentation, quelquefois très fleurie d'ailleurs, mais ça, c'est propre à toi et toujours très difficile de passer derrière un poète.

Le compte administratif étant connu, je préfère toujours les comparaisons compte administratif à compte administratif, parce que cela repose sur des réalités. On peut noter dans le compte administratif 2024, parce que c'est bien celui-là dont on doit parler, une hausse des recettes de fonctionnement, de 1,68 %, ce qui fait une hausse de 5 millions d'euros par rapport à 2023, et dans le même temps, les dépenses d'exploitation, elles, augmentent de 2,36 %, soit plus 7 millions par rapport à 2023, et on constate déjà là un déséquilibre, donc, de deux millions d'euros.

Donc, des recettes de fonctionnement en hausse liées essentiellement d'ailleurs à l'augmentation du Fonds de sauvegarde, qui était une mesure, je le rappelle, exceptionnelle, et qui permet cette hausse des recettes. Vous dites pourtant à longueur de journée que nos difficultés proviennent des mesures de l'État, mais même si je reconnais, bien entendu, que les Départements sont très mal traités par l'État : c'est vrai que les Régions aussi, mais c'est vrai que les Départements sont quand même les plus mal traités. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7 millions d'euros : c'est une hausse de 2,36 % par rapport à 2023, soit, je le disais tout à l'heure, plus 7 millions d'euros. Il y a donc un problème de maîtrise des charges de gestion, il y a peu de dynamique pour les recettes, puisqu'elles n'augmentent que de 1,68 %.

Une hausse importante des charges, cela provoque un effet ciseau redoutable, avec un manque de 1,6 million d'euros, qui se cumule à l'insuffisance des années précédentes. Certaines charges, je veux bien l'entendre, ne sont pas de la responsabilité du Département, même si elles s'imposent à nous. Je prendrais deux exemples : les charges sociales sur salaire ou les mesures de revalorisation du pouvoir d'achat. Par contre, d'autres charges doivent être mieux gérées, ça, c'est donc bien de la responsabilité de l'exécutif. Je vois les charges de gestion courante, par exemple : elles augmentent de 5,70 % par rapport à 2023, soit une hausse de quasiment 7 millions d'euros, 6,8 millions d'euros. En 2023, elles avaient déjà augmenté de 10 millions d'euros. Donc en deux années, ça fait 17 millions de hausses sur les charges de gestion courante. Je vous le redis : il y a des décisions politiques à prendre et retarder ne fera qu'aggraver la situation.

Un effort a été fait sur le poste « charges du personnel », qui baisse de 0,57 %, pour la première fois : vous voyez que vous ne pouvez pas me taxer de mauvaise foi. Il y a cependant encore des efforts à faire : c'est un poste, vous le savez, qui représente 26 % des dépenses. S'il est mal maîtrisé, cela met le Département en difficulté. Quelles sont les conséquences de la mauvaise maîtrise des charges ? Il y a une épargne brute qui baisse encore, de 1,7 million d'euros en 2024, après avoir déjà baissé de 9 millions d'euros en 2023. La capacité de désendettement dépasse 10 ans, pour arriver à 11,2 années, et le résultat d'exercice est encore une fois négatif, de 1,6 million d'euros. L'épargne nette n'est que de 900 000 euros, soit 0, 27 % de nos recettes de fonctionnement.

J'ai fait une comparaison avec la moyenne des Départements de notre strate : donc ce sont tous les Départements qui ont une population inférieure à 250 000 habitants. Je sais que vous n'aimez pas, mais il est bon de se comparer pour appréhender les marges de progrès et les bonnes pratiques. Ramené à l'habitant, le département 58 perçoit plus de produit de fonctionnement que la moyenne de notre strate, à savoir l'on perçoit en plus 196 euros par habitant. Le Département a des charges de fonctionnement, également, malheureusement, plus importantes que la moyenne de notre strate, puisque l'on dépense, par habitant, 231 euros de plus que pour notre strate. Les charges financières de notre Département sont également supérieures à la moyenne de notre strate et elles représentent en plus, 11 euros par habitant. Et l'encours de dette est supérieur à la moyenne de notre strate, soit + 407 euros par habitant. Et donc les dépenses d'équipements sont inférieures à la moyenne de notre strate, à hauteur de 72 euros par habitant.

Quels enseignements peut-on tirer ? Les charges de fonctionnement, malgré un début de meilleure maîtrise, sont encore bien trop importantes, en témoigne la comparaison avec les départements de notre strate, je viens de vous les dire tout à l'heure. Il y a nécessité de pomper les excédents pour clôturer à l'équilibre. L'endettement est trop important, 407 euros par habitant, je le rappelle, et s'accroit encore par rapport à n-1. Les autres départements se désendettent encore plus rapidement et c'est vrai, je le reconnais, on ne peut pas faire plus, compte tenu du niveau des charges. Tout part du niveau des charges : les investissements sont la victime de la gestion du Département puisque, je le rappelle, ils sont inférieurs à 72 euros par habitant, ce qui est relativement énorme.

En conclusion, on peut dire que le Département ne maîtrise plus ses recettes, mais ça, on le savait déjà. Les dépenses de fonctionnement, en hausse de 2,36 %, sont supérieures à l'inflation, c'est quand même le reflet d'une gestion très approximative : on devrait quand même faire attention à ne pas dépasser, c'est le minimum, le montant de l'inflation. Un déséquilibre recettes/dépenses qui pénalise les investissements et qui oblige à puiser dans les réserves pour rééquilibrer le budget. La

bonne question, c'est combien de temps cela pourra-t-il durer ? Je souscris à ce que vous avez dit, Monsieur le Président : le Département doit être un outil de stabilité, ça je le partage, et pour cela, il faut en avoir les moyens.

M. Barbier : J'ai juste un petit complément par rapport à ce que Michel vient de dire et lui rappeler, parce que ça a dû passer trop rapidement, que sur ces dépenses qui sont en augmentation, c'est une réalité, sauf que 73 % relèvent du champ social et que là, on n'a vraiment aucune marge de manœuvre. Et quand on parle tout à l'heure de RSA qui a explosé, puisque l'on dépasse les 38 millions d'euros, et qu'on a aujourd'hui une compensation qui nous manque terriblement, qui est à plus de 26 millions d'euros, je pense que l'on n'est plus là « dans l'épaisseur du trait ». Si seulement l'État faisait un petit geste au niveau du curseur de la compensation des AIS, cela nous permettrait de voir la vie un petit peu autrement. Parce que certes, on n'a plus le levier fiscal, ça a été rappelé, mais notre gros souci, quand on parle de maîtrise de charges de fonctionnement, encore faut-il avoir la main. Or aujourd'hui, nous n'avons pas la main sur ce secteur qui est un pan essentiel des interventions de notre collectivité. Et le moindre pourcentage d'augmentation fait que nous nous trouvons, effectivement, en situation difficile de non-maîtrise des dépenses de fonctionnement : là, je crois que la réalité est aveuglante.

M. le Président : Merci, Daniel, de ces précisions. Effectivement, on le rappelle, la collectivité départementale, ce n'est pas une commune, une ville : les dépenses contraintes n'ont rien à voir avec ce que l'on peut trouver dans une commune ou une agglomération aujourd'hui, c'est bien ce qui fait la différence, et il faut se garder de mélanger les deux approches. Ce qui a été indiqué par Daniel Barbier et Michel Suet, c'est bien ça : on ne gère pas une commune, Michel, on gère un département et donc on ne peut pas être dans une approche, on ne va pas dire paresseuse, parce que ce ne serait pas sympathique, mais qui ne tienne pas compte de cette réalité-là, et toute notre marge budgétaire, elle est dans cette absence de compensation des Allocations Individuelles de Solidarité, parce que le discours que tu tiens là, tu aurais pu le tenir dans les 100 départements de France, quelle qu'en soit la Majorité. C'est au fond le discours que tient l'État lui-même, c'est bien ça notre difficulté commune aujourd'hui : la marge est tellement faible, tellement faible, « on est à l'os » et on est en train de « limer l'os » et ça fait très mal, c'est très douloureux.

Bien. D'autres demandes d'intervention ?

Mme Julien : Oui, donc pour revenir sur les ressources humaines de 2024, à ce stade pour en reparler, il est important de souligner l'effort considérable qui a été quand même fait par les agents de la collectivité. À ce propos, je vous propose de reprendre la page 247 du rapport et regarder le chapitre 12 : ce chapitre dit que l'on a un taux de réalisation du budget à hauteur de 99,65 % et l'écart entre 2023 et 2024 et de - 463 000 euros, c'est-à-dire des économies faites au niveau des dépenses en ressources humaines de 463 000 euros, malgré les évolutions qui ont lieu tout au long de l'année, comme le point d'indice ou encore les coûts liés à l'avancement. Cela montre quand même les efforts considérables faits par les agents, mais aussi la direction des ressources humaines, qui maîtrise parfaitement, je dis bien parfaitement, chaque départ et qui regarde là où c'est nécessaire de reprendre du personnel. Donc, aujourd'hui, je ne peux pas laisser entendre ou dire que c'est une maîtrise qui n'est pas tout à fait correcte : même si Michel l'a dit un petit peu du bout des lèvres que c'était mieux que les années précédentes, je crois que, à un moment donné quand même, il faut se rendre compte du travail fait par les agents ; et, tout le monde l'a dit, un travail de terrain, un travail nécessaire dans un département qui s'appelle la Nièvre, il y a vraiment besoin d'avoir du service public de proximité. Et là, on est dans ce cas-là : on a besoin de service public de proximité.

Voilà, je voulais juste rappeler que la gestion se fait de façon très maîtrisée.

M. le Président : Merci beaucoup, Joëlle. Dans le canton d'Imphy, entre Daniel Barbier et Joëlle Julien sur le budget, c'est quelque chose. Et puis vous verrez qu'avec l'autonomie et Justine Guyot, le Sud-Nivernais est un acteur essentiel au bon fonctionnement de cette assemblée.

M. Gauthier : Oui, une remarque par rapport aux propos de notre collègue Joëlle Julien qui, c'est vrai, a essayé de faire des efforts sur la gestion des ressources humaines. La question n'est pas de fustiger l'attitude des agents, ce qu'ils font ou ce qu'ils ne font pas : les responsabilités, elles sont portées par les élus. Ce sont les élus qui ont décidé, par le passé, de créer des postes et en aucun cas les agents ne sont responsables de cette situation-là.

Malgré tout, force est de constater que… Je sais que vous n'aimez pas les comparaisons, mais le département de la Nièvre a un nombre d'agents supérieur à d'autres départements qui ont la même configuration et qui connaissent… mais si, si, on a un travail, que nous avons fait, que nous tenons à votre disposition, parce que j'avais entendu vos arguments, Monsieur le Président, de dire que la Nièvre n'avait pas de grand pôle urbain qui pouvait apporter des services

publics, *etc.* : on a regardé, par rapport aux départements auxquels nous nous comparons, et les choses ne sont pas aussi marquantes que celles que vous indiquez. Tant que nous n'aurons pas fait cet effort-là, de réduire… alors ce n'est pas sympathique à dire, ce n'est pas facile à faire, ça ne se fait pas d'un claquement de doigts et nous, aux affaires, on ne le ferait pas d'un claquement de doigts, mais tant que l'on n'arrivera pas à réduire cette charge, nous n'aurons pas de marge de manœuvre. Tous les Départements sont en difficulté par rapport aux décisions qui sont prises, par rapport à certains des engagements de l'État, mais un Département comme le nôtre, qui a ses obligations, qui sont liées à des choix politiques, il subit de plein fouet ce désengagement de l'État.

Autrement dit, nous étions en difficulté, vous avez fait des choix politiques qui nous emmènent aujourd'hui dans ces difficultés. Voilà, c'est un fait : ça ne vous plait pas, mais c'est la réalité. Tant qu'on n'arrivera pas à jouer sur ce levier-là, il n'y a pas de salut : c'est clair et précis.

M. le Président :

Vous pouvez répéter cent fois les choses, en disant « *c'est un fait, c'est un fait* », lorsqu'il ne s'agit pas de fait, ce ne sont toujours pas des faits. Oui, mais vous avez une fâcheuse tendance à le faire à chaque fois et franchement, ça n'est pas très sérieux. S'il y a des travaux du Groupe, moi, je m'en félicite, mais c'est comme le contre-budget, envoyez-les-nous : on n'en voit jamais la couleur. Donc moi, je souhaiterais que ces documents soient transmis et que l'on puisse en discuter sereinement, je n'ai pas de problèmes avec ça. Et encore une fois, ne faites pas porter à ce Conseil départemental-là les errances et les errements de 30 ans de gouvernement qui ont méprisé la ruralité.

Après, le monde a évolué : moi je crois que le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, les fantasmes de plan social sur des collectivités comme les nôtres, ce n'est pas tenir compte de la réalité telle que nous la vivons aujourd'hui. On a un combat commun à mener, au bénéfice des Nivernaises et des Nivernais : il n'y aura pas de « grand soir » où d'un seul coup, les comptes seront dans le vert partout : ça n'existe pas, il ne faut pas laisser entendre ça, on travaille sur une dynamique, elle est longue, elle est difficile, elle est même, à certains moments, douloureuse, mais je peux vous assurer que l'ensemble des collègues, en tout cas ceux de la Majorité qui travaillent sur ces questions budgétaires, ont bien pris la mesure, non seulement des efforts que nous avions à réaliser, et aujourd'hui, on devrait se féliciter collectivement.

Enfin, je ne sais pas si l'on mesure, mais économiser 12 millions d'euros en trois mois, parce que l'on a eu ces informations à l'automne et que la maquette budgétaire est calée début janvier, c'est un travail absolument remarquable de l'administration… Toute chose égale par ailleurs, et ça l'on devrait s'en féliciter. Moi je ne connais pas une

assemblée départementale, je ne connais pas une assemblée d'élus ou un gouvernement qui est capable d'encaisser et de maintenir son service public avec de tels efforts imposés par l'État : 12 millions, 12, je le répète, c'est absolument monstrueux. Ce n'est pas une économie que l'on fait en allant sur le fil des choses et en traitant des dossiers à 50 000 euros, ça n'est pas ça : c'est 12 millions d'euros. Et le travail qu'a fait Daniel Barbier, qu'ont fait Thierry Lefrancq, Cyril Godot ou François Karinthi sur ce sujet, c'est un travail énorme, considérable. Et les collègues, le nombre de réunions que l'on a passées pour élaborer ce budget, il est monstrueux, monstrueux : il y a un vrai travail, enfin, c'est ce que je veux vous assurer. Parce que l'on pourrait laisser penser que l'on traite cela « par-dessus la jambe » : clairement que non. C'est un travail qui a été difficile pour tout le monde et clairement, on l'a fait : on est aujourd'hui en capacité de présenter un budget, c'est ça l'enjeu pour la Nièvre aujourd'hui et c'est là-dessus qu'il faut se bagarrer, parce que faire le procès de ce qu'il s'est passé il y a 10, 15, 20 ou 30 ans, en vérité, ça n'a pas de sens. Quelle que soit l'équipe qui anime ce Conseil départemental, on sera confrontés aux mêmes sujets. Et c'est sur cet aspect-là des choses que nous vous demandons de non pas collaborer, mais de nous juger : il n'y a pas de délire.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, je ne peux pas vous laisser dire de tels propos. Sur le contre-budget, reprenez, puisque les comptes-rendus sont archivés… Non, non, non, je commence à vous connaître un petit peu : reprenez, vous verrez, c'est pour le budget 2022, nous vous avions fait un certain nombre de contre-propositions, vous aviez même fait une suspension de séance pour les étudier, c'est un fait… Ne jouez pas sur les mots, vous êtes suffisamment intelligent pour comprendre mes propos, ou alors il faut que j'aille faire des formations pour apprendre à parler, c'est possible d'ailleurs, mais sur le contre-budget, vos propos sont mal venus.

Sur le « grand soir », est-ce que vous nous avez déjà entendu dire que nous aux affaires, ça changerait du tout au tout ? Non, jamais. Jamais. Il y aura un travail titanesque à faire. Ce jour arrivera : je ne sais pas quand, mais il arrivera. Il y aura un travail titanesque à faire et ça n'est pas d'un coup de baguette magique, comme je viens de le dire, qu'on arrivera à régler les choses. Maintenant, vous nous dites que vous nous présentez un budget que vous êtes en capacité de nous présenter : heureusement. Mais je dirais que c'est au moment du compte administratif 2025 que l'on verra si vous avez réellement économisé ces 12 millions d'euros. Comme le veut le mot, « c'est à la fin du bal que l'on paie les musiciens » et l'on verra à ce moment-là s'ils peuvent être payés.

M. Barbier : Non, mais on ne va pas attendre de compte administratif pour voir que ces 12 millions ont été économisés : vous les avez déjà dans la maquette budgétaire du projet 2025, parce que, c'est là que je voudrais quand même vous faire toucher du doigt et insister sur les propos de Fabien, c'est que les 12 millions, ce n'est pas sur 350 millions qu'il fallait les économiser, c'est sur la marge de manœuvre dont on peut à peu près disposer, c'est-à-dire 68 millions : c'était 12 sur 68, pas 12 sur 300. Je ne sais pas si vous mesurez l'ampleur de la difficulté et de la tâche : premier point.

Deuxième point et là, je suis complètement en phase avec Fabien, une fois de plus : nous avons une particularité dans ce département, avec un essaimage au travers de 309 communes, avec des intercommunes qui sont quelquefois en taille XXL, mais pas en nombre d'habitants, et par conséquent on a un rôle structurant : le Conseil départemental reste la colonne vertébrale de ce département. Aux côtés de, et pas à la place d'autres partenaires, que sont les collectivités locales. Et aujourd'hui, quand l'on a réussi encore à flécher 5 350 000 euros sur les contrats de partenariat avec les communautés de communes ou la dotation cantonale d'équipements, c'est quand même loin d'être anecdotique. Et on l'a fait : c'est à mettre à notre crédit quand même.

M. Suet : Juste une minute. Paradoxalement, l'État, pour 2025, demandera encore un effort aux collectivités pour participer au redressement de ses comptes : c'est paradoxal, mais il le demandera encore. Pourquoi paradoxal ? Parce que ce ne sont pas les communes les plus riches, la Nièvre, on le saurait… J'en reviens à ce que je disais : les collectivités devront encore participer à cet effort, malheureusement, des comptes nationaux. Au moins pour l'agglomération, pour Nevers, le fameux dilico, dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, on sait qu'on en sera exonéré : le Département en sera donc aussi exonéré, Daniel.

M. Barbier : Alors, sur le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales : certes, la Nièvre en est exonérée, mais enfin, il y avait à la dernière commission des Finances de l'ADF, la semaine dernière, présidé par Jean-Léonce Dupont, président du Calvados, qui n'est pas quelqu'un de gauche, mais qui disait quand même que le système était à bout de souffle. Vous savez qu'aujourd'hui, l'État va prélever 222 millions d'euros, au titre du DILICO, sur les Départements : ça aura quoi comme conséquence tout ça ? C'est qu'aujourd'hui, on s'achemine, et ça a été dit dans le propos liminaire du Président, vers des prévisions d'épargne nette en chute de 97 % en moyenne pour l'ensemble des Départements de France. Donc, je ne sais pas jusqu'où l'État va « pousser le bouchon », mais ce qui est sûr, c'est que l'on est là dans une asphyxie financière complète des Départements.

M. le Président : Merci, Daniel.

Pour compléter, non pas pour répondre, mais pour indiquer à Michel que le pire n'est heureusement jamais certain, il est probable, mais jamais certain, et que le travail que nous menons, ça aussi, il faut l'entendre et l'écouter, qui est un travail de fond et qui est aussi un choix politique, c'est de travailler sur la partie « recettes ». Il ne vous aura pas échappé que sur chacune des politiques publiques, depuis trois ans, qui impactent, directement ou indirectement, le Département, on fait des propositions. Et des propositions de modification des règles du jeu national. On a dû vous envoyer, mais sinon on va vous le refaire passer là, la note que l'on a remise à la directrice des sapeurs-pompiers, qui était à Nevers vendredi, sur le financement du SDIS, puisque c'est un sujet. Et là encore, on fait des propositions. C'est-à-dire que si vous voulez, le sujet aujourd'hui, au fond, dans ce Conseil départemental, ce n'est pas d'être dans une posture ou une attitude de gestion, parce qu'effectivement, si on gère, le pire est certain : être dans la simple gestion nous amènera tranquillement à non-pas une faillite, parce qu'une collectivité ne se met pas en faillite, mais à des sujets de cessation de paiement. Et donc l'approche dynamique que vraiment la Majorité a souhaitée, c'est à chaque fois de redire quelle est la bonne formule, en étant totalement respectueux des finances de l'État, mais en défendant bec et ongles la spécificité et la singularité du territoire nivernais. Les relations que l'on a avec l'agglomération de Nevers, on pourrait penser que, parce que des options politiques différentes, on n'irait pas en soutien permanent de ce qui se passe à Nevers et sur l'agglomération : on le fait. Et on le fait de manière puissante : Centre-Expo, l'USON, les discussions régulières pour avoir l'aéroport, tous ces sujets-là, on est en mode de travail.

Mais par ailleurs, et j'insiste beaucoup là-dessus, aller chercher la nouvelle modalité de financement d'un SDIS, dont aujourd'hui il n'y a plus de modèle : pas que l'on s'en félicite, il n'y en a plus… donc le réinventer. Et faire de la politique, faire du politique, comme on disait tout à l'heure, c'est bien faire ce type de propositions. Parce qu'à la critique permanente, de tout et de rien, de modèles qui aujourd'hui sont obsolètes, personne ne gagnera rien… si, on sait qui gagnera, moi, j'en ai la conviction. En revanche, le challenge que l'on doit s'offrir les uns les autres, c'est sur les réponses à construire qu'il faut dialoguer et débattre. Quand on propose pour le SIEEEN, quand on propose pour les maisons de retraite, quand on propose pour les maisons de santé, qui sont aujourd'hui des modèles qui ne sont pas finançables à l'équilibre, des réponses et des solutions, là on peut avoir une divergence, un avis qui ne soit pas le même et s'enrichir de nos regards des uns et des autres. Mais venir faire le procès, au fond, d'un système qui est celui des Conseils départementaux, dont le modèle de financement, parce qu'il y a des AIS qui ne dépendent absolument pas du Conseil départemental

en tant que tel, parce que nous n'avons plus de leviers fiscaux, parce qu'on ne lève plus l'impôt, c'est quelque part absurde. Nous pouvons nous aussi, pendant toutes ces séances budgétaires, faire la critique du modèle de fonctionnement des Conseils départementaux, mais qu'est-ce que ça va apporter, très franchement ? On peut se faire plaisir, faire des bons mots, des bonnes phrases, très bien. Mais le sujet n'est pas celui-là : le sujet, c'est de réinventer un modèle et j'ai la faiblesse de penser que ce modèle ne concerne pas que des collectivités comme les nôtres, mais même notre pays. Pays qui va mal, qui va mal en profondeur : on dégringole chaque année dans les classements du rapport au bonheur, quand on se compare avec d'autres entités sur cette planète, on est confrontés pour la première fois depuis très longtemps, et je pense qu'il ne faut pas faire les malins avec ça, à un risque de guerre : un risque de guerre, qui est non seulement à nos portes, mais qui pourrait nous concerner directement. Ce qui est en train de se passer, sur le rapport au climat aux États-Unis ou sur les sujets de recherche, où on a quand même aujourd'hui le responsable de la première puissance mondiale qui incarne un régime fasciste, en interdisant l'emploi d'un certain nombre de mots. Je crois qu'on l'avait dit ici, mais on mesure dans quelle période on est : on n'est pas dans une gestion paresseuse de nos collectivités, on a une responsabilité face à l'Histoire, mais surtout une responsabilité de proposer des solutions, sinon le politique ne sert pas à grand-chose.

Voilà, pardon d'être engagé. Je dois m'éclipser pour la période du vote et je laisserai, par ailleurs, Blandine lancer le débat sur le sujet de la dette avec l'excellent Daniel Barbier.

M. le Président quitte temporairement la séance.

Mme Delaporte : Merci, Monsieur le Président. Bien : y a-t-il encore des demandes d'intervention ? Non.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport n°2 des comptes administratifs - Budget principal et budgets annexes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ce rapport est donc adopté.

Le rapport intitulé « Comptes administratifs* 2024 - Budget principal et budgets annexes *» est adopté à la majorité.

RAPPORT N°3 : GESTION DE LA DETTE 2024

Mme Delaporte : Le rapport n°3 est sur la gestion de la dette, et c'est toujours le collègue Daniel Barbier qui s'y colle.

M. Barbier : Sur l'exercice 2024, ceci n'a pas été un long fleuve tranquille. Donc, nous avons organisé une consultation, déjà premièrement pour financer les programmes d'investissements de la collectivité : 11 organismes prêteurs ont été consultés, 8 ont fait une offre – donc les tableaux récapitulatifs des propositions vous ont été remis. Et à l'issue de ces consultations, deux prêts ont été souscrits : un auprès du Crédit Agricole Centre-Loire pour 7 millions d'euros sur 25 ans, un taux variable Euribor 3 mois à + 0,70 % ; et un auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que la Banque des territoires pour 10 millions d'euros sur 40 ans, à taux variable, Livret A - 0,40 % – empreint dédié spécifiquement au financement des travaux du nouvel établissement de protection de l'enfance. Soulignons toutefois qu'il n'y a eu que 15 millions de débloqués au titre de l'exercice 2024, sur les 17 qui étaient prévus, puisque le solde de 2 millions a été débloqué simplement en 2025.

Voilà tout simplement la proposition qui vous est faite concernant l'exercice 2024 : il vous est rappelé d'ailleurs que nous avions délibéré le 27 novembre 2024, dans le cadre d'un réaménagement auprès de trois établissements bancaires, portant sur 26 prêts, pour un capital restant dû, avant refinancement, de 65 millions d'euros.

J'en ai terminé.

Mme Delaporte : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

M. Lécher : Je ne vais pas citer l'Évangile, ça ne vous étonnera pas. Simplement, pour revenir sur la dette : l'an dernier, la dette a diminué de 3 millions d'euros, 2 millions cette année. Et puis c'est moins de recours à l'emprunt : alors, quand je dis ça, l'emprunt n'est pas forcément une mauvaise chose, mais j'apprécie que vous critiquiez que l'on fasse des emprunts et que vous disiez que les banques prêtent à des taux usuriers ; je revendique moi la création d'un établissement bancaire d'investissements publics, donc ça n'est pas la même chose. Puisqu'il n'est pas normal que des collectivités telles que la nôtre empruntent sur le marché aux mêmes taux que le commun des mortels.

Sur la gestion de la dette, ça fait 7 ans… C'est un gouvernement que vous soutenez pour partie, « Horizon » … enfin, beaucoup d'anciens ministres viennent de vos bancs, puisque l'ancien ministre, la déclaration… Et j'accuse Bruno Lemaire de malhonnêteté intellectuelle, de dire que le déficit était incombé aux collectivités locales et territoriales. Depuis 2017, le gouvernement Macron a accru

le déficit de 2 000 milliards, à 3 300 milliards, c'est-à-dire 50 % d'augmentation, et l'encours de la dette, c'est le premier poste budgétaire de l'État : c'est quand même assez fou. Donc j'aimerais que l'État et ceux qui vous représentent aient les mêmes rigueurs que celles que vous nous demandez.

Je ne sais pas si c'est un hasard du calendrier, mais on écoutait ce matin, le ministre des Finances et le ministre du Budget intervenir, en disant que pour le budget 2026, il faudrait trouver entre 40 et 50 milliards d'économie de nouveau, et on réécoute cette musique qu'il faudrait que les collectivités locales et territoriales fassent des économies, on écoute la musique que c'est dû à la fraude sociale. Moi, en 2023, je parlerais plus de fraude entrepreneuriale : en 2023, l'État a débloqué plus de 200 milliards d'aide aux entreprises, sans aucune contrepartie. 200 milliards, c'est deux fois et demie le budget de l'Éducation nationale, c'est cinq fois le budget de la Transition écologique et c'est onze fois le budget de la Santé… donc l'argent, il existe. L'an dernier, alors vous allez dire que je me répète, mais l'an dernier, les dividendes versés aux actionnaires, c'est 100 milliards d'euros, dont 70 milliards qui ont été versés aux seules entreprises du CAC 40. Donc les 40 ou 50 milliards d'économies, pourquoi pas, puisque je l'ai dit, l'encours de la dette est important, sauf qu'il faut peut-être les prendre où il faut. C'est-à-dire que si au lieu de donner 200 milliards aux entreprises, on ne leur donnait que 180 milliards et je pense que, comment dire, l'efficacité n'a jamais été prouvée, je pense que l'on pourrait trouver les 40 milliards pour désendetter un petit peu l'État.

M. Gauthier : Oui, simplement pour vous apporter quelques éléments, chers collègues : ce gouvernement-là… alors celui-là, on le soutient peut-être un peu plus que les précédents, mais depuis 2017, je partage en partie votre analyse sur la gestion calamiteuse de la dette au niveau de l'État. Et effectivement, il y a sans doute eu des mensonges ici ou là, bien entendu, et quant à savoir ceux qui étaient de nos amis et qui ont partagé le lit des idées de M. Macron, c'était leur choix et en tout cas, on peut les combattre.

Je suis d'accord avec vous aussi sur le fait que l'État n'est pas raisonnable en s'attaquant aux collectivités locales, qui représentent une puissance, en termes de commande publique, intéressante, enfin indispensable, et rappeler ici, et vous le savez bien, que de toute façon, nous, nous avons l'obligation de présenter des budgets à l'équilibre.

Mais ceci étant, quand on a dit tout ça, on n'a pas dit grand-chose. Vous parlez des actionnaires qui sont rémunérés : la France ne vit pas seule, dans une bulle et entourée de personne. Enfin, je veux bien que la France prenne des décisions pour taxer les dividendes, je ne suis pas sûr que cela soit couronné de succès. Les conséquences, on les connaît, c'est la fuite des capitaux, la fuite des investisseurs et je ne suis pas sûr

que l'on ait intérêt à cela. Un peu de raison dans tout cela, je peux le partager, mais ne soyons pas excessifs : tout est question d'équilibre.

M. Lécher : À aucun moment, je n'ai dit qu'il fallait retirer les 100 milliards de dividendes : j'ai simplement dit que l'argent existait, contrairement à ce que l'on peut entendre, et quand vous parlez des responsabilités de l'État, les 200 milliards d'aide que l'on a versés aux entreprises et dont l'efficacité n'a jamais été prouvée, c'est-à-dire qu'en contrepartie, on n'a jamais demandé aux entreprises… quand on voit Michelin qui ferme ses usines à Vannes ou en Vendée, alors qu'ils ont perçu des aides de l'État pour moderniser leurs entreprises, c'est une honte. Voilà, simplement, une honte.

Et puis je vous rappelle également que sur le revenu des collectivités, on perçoit tous une DGF, à peu près. Et la DGF, depuis 2008 et le gouvernement Sarkozy, n'est plus indexée sur l'inflation, donc c'est également une injustice.

M. le Président rejoint la séance.

M. Suet : Rapidement, pour répondre à Lionel. Je vais prendre l'exemple des communes, et d'ailleurs je l'ai rappelé mardi pour le Conseil municipal à Nevers. La Ville de Nevers, elle a un endettement de 5,6 années ; la moyenne de la strate, c'est 5,05 années, je crois : cela veut dire qu'il y a des communes qui sont sans doute à deux années, je n'ai pas regardé parce que je n'ai pas eu le temps, ça fait beaucoup de choses, budget de la Ville, budget du Département, ça fait beaucoup de choses à regarder, mais je vais me pencher dessus.

Ceci dit, ça veut dire quoi ? Qu'est-ce qu'il cherche l'État ? Quand il voit des ratios comme ça : il cherche à baisser son endettement ; dans l'endettement de l'État, il y a donc l'endettement des collectivités locales, ce qu'on appelle les APUL, il y a cet endettement-là : donc il veut impérativement que les communes aient moins les moyens d'emprunter, pour ne pas que l'endettement de la France augmente. Et l'autre moyen, c'est de baisser les subventions, d'où la baisse de 1 350 000 000 d'euros : c'est comme ça, c'est ça qu'il cherche l'État. Et c'est comme ça qu'il va nous forcer à contribuer au redressement des comptes : vous pouvez me dire ce que vous voulez, mais c'est comme ça.

M. le Président : Non, ce n'est pas comme ça, parce que comme ça, ça veut dire que l'action publique n'a pas de sens ou n'a plus de sens. Et c'est bien la problématique que l'on rencontre aujourd'hui. Là, il y a une approche comptable et technocratique, tout le monde l'a fléchée depuis des

années et des années, qui s'appelle Bercy, qui a un travail totalement insupportable sur la vie démocratique de ce pays : on rame dans tout, un sujet d'équilibre des comptes. On sait dans l'Histoire, pour peu que l'on en ait fait un petit peu, comment ça se passe tout ça, et comment s'efface les déficits, comment s'efface la dette des pays dit « en voie de développement » ou encore plus récent, comment s'efface le déficit aux États-Unis : ce n'est pas la politique de Trump qui réduit le déficit, vous le savez, qui est le plus important de la planète ; ça n'est pas le poids des fonctionnaires aux États-Unis, là encore, comme on veut nous le faire croire. Et c'est ça au fond, c'est un certain nombre de mots magiques qui vous disent « il y a trop d'agents de l'État » : il y a 2 millions, je crois, d'agents publics aux États-Unis, ça doit représenter en tout cas 2 ou 3 % du déficit, et on concentre l'intérêt sur ces 2 ou 3 % : c'est là où c'est une erreur. Si on ne le dit pas, si on ne le dénonce pas et si on ne construit pas d'alternative, effectivement, on restera dans cette logique absolument comptable et déshumanisée, qui ne correspond pas à ce que doit être le politique aujourd'hui, c'est-à-dire prendre soin des gens, construire un chemin et un avenir. On est dans cette logique-là.

On ne peut pas, en tout cas on ne doit pas… nous nous battons pour cela, prendre pour argent comptant que bonne gestion égal développement du pays : c'est une vision totalement réductrice de nos sujets. Et l'État est aujourd'hui dans l'erreur, comme il l'a été avant d'ailleurs, ce n'est même pas le sujet. Vous reprenez les principales déclarations de tous les responsables politiques, d'où qu'ils viennent, depuis le début des années 80 jusqu'à maintenant, « on ne sera jamais les 1 000 milliards, mais non, et puis on y est, mais ce n'est pas grave » et on continue et ainsi de suite… Vous voyez bien que la mécanique en elle-même, aujourd'hui, les Français, les Nivernais ne la comprennent plus, parce qu'elle n'a plus de sens, et notre responsabilité, c'est justement de recréer du sens. Et ce que dit Lionel est totalement juste, enfin, on ne peut pas le passer sous silence : ce n'est pas qu'il n'y a pas d'argent, c'est que l'argent est distribué de manière insatisfaisante pour nos concitoyens français, c'est ça le sujet. C'est notre argent, nos impôts, notre fiscalité : c'est cela que l'on veut dire.

M. Suet : Je ne dis pas le contraire sur ce que vous venez de dire, mais par contre, le raisonnement de l'État, c'est celui-là. Et malheureusement, quand ça descend, on est bien obligés d'appliquer. Vous n'allez pas faire la Révolution ?

M. le Président : Le sujet n'est pas de faire une Révolution, en tout cas une Révolution très pacifique, c'est de considérer que dans un pays comme le nôtre, où la défiance n'a jamais atteint les niveaux qu'elle atteint aujourd'hui, que ce soit à l'endroit de la presse ou des élus, quels qu'ils soient, encore

une fois, que des partis qui incarnent véritablement la marche en avant vers le fascisme soient en train de grimper comme jamais, on l'a connu… Non, non, non, mais c'est ce que cela produit, Michel : à un moment, les décisions politiques ont des conséquences, et ce sont ces conséquences-là dont je sais parfaitement que sur ce banc-là ou l'autre banc de l'Assemblée, on est en parfait accord. Donc à un moment, il faut que l'on prenne le taureau par les cornes sur ces sujets, on ne peut plus se payer le luxe… Je ne crois pas, moi, qu'entretenir une opposition de façade sur des microphénomènes, aujourd'hui, fasse le jeu de l'une ou de l'autre équipe, je ne crois pas. Je crois fondamentalement que ce dont ont besoin nos concitoyens et ce qu'ils nous demandent, c'est d'être raisonnables, transparents, dire la vérité, quoiqu'il en coûte, et construire avec eux un chemin désirable pour ce département. Et c'est possible. Et on y arrive.

Encore une fois, le fait de rencontrer maintenant, très régulièrement, plusieurs milliers de Nivernais, on sent que ça bouge : on ne sait pas dans quelles directions forcément, on ne sait pas pourquoi le curseur s'est un peu déplacé, mais il est en train de se déplacer. Et il est urgent aujourd'hui de faire cause commune… sinon, moi, je crains que l'on ne se retrouve dans des situations encore plus complexes, et celle d'aujourd'hui l'est déjà.

M. Gauthier : Je voudrais simplement revenir sur vos propos, qui tiennent finalement à la politique et ce que nous devons dire et faire pour faire en sorte que les choses s'améliorent. On peut assumer le fait que nous n'ayons pas la même vision des choses et les mêmes idées pour sortir des difficultés dans lesquelles nous sommes. Vous et nous, ça n'est pas pareil. Je crois que d'ailleurs, vous parlez de la montée du fascisme, mais le fascisme montera encore un peu plus si on donne l'impression qu'autour de cette table, nous portons tous la même parole, qui conduit aux mêmes difficultés. Je crois que c'est parce que notre famille politique a abandonné un certain nombre de discours, de sujets, parce que nous avons écouté ce que disait la gauche, en disant « nous, nous sommes du bon côté, la bien-pensance », et arrêté de parler d'un certain nombre de sujets. La nature a horreur du vide. Donc vous et nous, la gauche que vous êtes, la droite et le centre que nous sommes, nous n'avons pas la même vision du monde, nous n'avons pas la même approche et nous n'avons pas les mêmes solutions, pour essayer de régler les problèmes et ça, je pense que c'est cela la démocratie et c'est ça faire de la politique.

M. le Président : Bien, je parlais de la construction du débat et de la discussion sur les solutions, justement.

M. Barbier : Oui, pour prolonger le propos de Michel : certes, c'est peut-être ce que l'État impose, mais ce n'est pas pour ça que l'on doit s'y résigner et ne pas essayer de faire de la résistance. Et pourquoi on a quelques arguments à mettre en avant ? On a bien vu ce qui s'est passé au cours des dernières années. Deux exemples pour illustrer mon propos : c'est quand même bien un choix politique qui a été fait lorsque l'on a décidé de supprimer la CVAE. C'est bien un choix politique qui a été fait quand on a décidé de supprimer le foncier non bâti aux Départements. Et qu'est-ce qu'on nous avait promis : une compensation à l'euro près. Aujourd'hui, après quelques années, on s'aperçoit qu'il nous manque près de 11 millions d'euros, 11 millions : ça ne se trouve pas sous le pied d'un Nivernais. Donc on a beau dire et faire : comment on fait pour arriver à trouver les ressources nécessaires pour pouvoir faire face à des dépenses de fonctionnement qui nous sont imposées ? Bah moi, je ne suis pas bardé de certitudes, mais je suis à peu près certain que si vous étiez à notre place, vous ne feriez pas mieux. Peut-être plus mal. Et finalement aujourd'hui, vous avez un sacré bon rôle d'être dans l'Opposition.

M. le Président : Bien, est-ce que sur la gestion de la dette, il y a d'autres interventions ? Non. Donc je demande à nouveau l'avis de Michel Suet, puisque la commission, je le rappelle, pour la première fois depuis 3 ans, a pris des positions, notamment pour ce qui concerne l'Opposition. Alors, allons-y.

M. Suet : 4 avis favorables et 3 abstentions.

M. le Président : Très heureux que vous vous soyez abstenus. Parfait, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Donc mettez-vous d'accord, en commission, vous vous abstenez ; là, vous votez contre ?

M. Gauthier : Non, mais on a un petit point de désaccord avec Michel, dont on parlera à la pause. Donc, on s'oppose.

M. le Président : On va quand même, pour la forme, vous poser la question une dernière fois : qui s'abstient sur ce sujet ? Qui s'oppose ? Très bien : le rapport est donc adopté et on passe à la présentation du budget primitif 2025, avec l'excellent Daniel Barbier.

Le rapport portant sur « Gestion de la dette 2024 » est adopté à la majorité.

RAPPORT N°4 : BUDGET PRIMITIF 2025 - RAPPORT GÉNÉRAL

M. Barbier : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. *« Le Vieux Monde se meurt, le Nouveau tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres »* : je vais faire plaisir à mon ami Lionel Lécher car c'est ainsi que s'exprimait Antonio Gramsci dans ses cahiers de prison. Cette citation peut nous aider à comprendre la situation politique que nous traversons actuellement, car certes, l'Histoire enseigne, mais elle n'a pas d'élève. Si l'État est devenu le premier contributeur des Départements, c'est d'abord à notre corps défendant : les différentes dotations de l'État ne sont pas le fruit de sa générosité, c'est l'argent qu'il doit aux collectivités locales, purement et simplement, compte tenu des compétences qu'il a transférées, mais surtout pour avoir récupéré ou supprimé les impôts locaux. Aujourd'hui, nous sommes prisonniers et désormais en plus, coupables, aux yeux de l'opinion publique, de cette logique distributrice que nous n'avons pas voulue et qui nous entrave chaque jour davantage.

Fort de mon ancienneté dans cette assemblée, je ne peux que faire appel au poème de Baudelaire, *Spleen*, en l'adaptant : je suis un vieux boudoir, plein de roses fanées, où git tout un fouillis de modes surannées, où les pastels plaintifs, seuls, respirent l'odeur d'une ruralité malmenée. Souvenez-vous, les départements ruraux comme la Nièvre ont déjà payé cher, par la fermeture de services publics, des écoles, des postes, des perceptions, des services de santé, de justice ou de gendarmerie, il y a donc bien longtemps que la contribution des collectivités locales rurales participe à la baisse des dépenses publiques de l'État. La clé des champs reflète une réalité chez nous, où nous devons regarder où poser le talon, car nous ne pouvons pas mettre dans le même sac la mousse et l'épine. Nos concitoyens survivent souvent dans un monde écrasé et ils attendent légitimement beaucoup des élus de proximité que nous sommes. Faisons donc en sorte que ce que l'on a de plus fragile redevienne une force d'attention aux êtres et aux choses.

Pragmatisme, vigilance, solidarité et résilience restent le fil conducteur qui a permis d'élaborer les propositions budgétaires 2025, soumises à votre approbation. Pour la première fois, les recettes de fonctionnement, 327 293 464 euros, hors reprise du résultat de clôture, sont en baisse de 3 950 029 euros, soit 1,19 % par rapport aux comptes administratifs 2024. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités mobilisent 99 805 566 euros, soit 1 456 919 euros de plus que l'année passée, donc une augmentation de 1,48 %. Si on entre dans le détail, la DGF est stable, légère diminution tout de même de 0,13 %, soit 68 529 euros de moins, et elle procure 52 412 206 euros. Les dotations de compensation, allocation personnalisée d'autonomie et prestations

de compensation au handicap, sont en baisse de 106 969 euros et génèrent un produit de 17 462 205 euros. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle fléchie de 2,51 %, soit - 223 981 euros. Les compensations d'exonération fiscale sont gelées à 3 142 049 euros. Il en est de même pour la dotation générale de décentralisation, qui est immobilisée à 2 389 307 euros. Alerte en ce qui concerne les recettes du RSA, qui chutent de 40,2 %, soit une baisse de 1 213 321 euros, s'expliquant en partie par une régularisation de remboursement d'indu de RSA versé sur les années 2022/2023, pour une somme de 1 200 000 euros. Le FSE évolue de 841 732 euros, en hausse de 235 %, pour financer des projets à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle des jeunes. Le Fonds de compensation de la TVA génère un produit de 193 541 euros.

Les autres recettes entrant dans le champ des solidarités flirtent autour de 7 251 000 euros, globalement stables. Les autres attributions et participations progressent significativement de 2 106 992 euros, soit + 67,02 %. Les postes à l'origine de cette croissance sont notamment la réalisation du programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat, le versement de 510 000 euros par la Banque des territoires, au titre de crédit d'ingénierie pour « Petites villes de demain ». Composante essentielle, le volet fiscalité dite « locale », mais d'ailleurs qui n'en a plus que le nom, est en hausse de 1,64 %, soit + 1 749 036 euros, pour atteindre 108 630 000 euros, essentiellement dus à la taxe sur les conventions d'assurance, la fameuse TSCA et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, la TICPE, qui génèrent un produit de 6 700 000 euros, soit + 1 865 806 euros. Quant à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques au titre du RSA, elle est figée à 17 035 000 euros. Les droits de mutation à titre onéreux sont prévus à hauteur de 20 millions d'euros. Et d'ailleurs à ce sujet, la projection partagée lors de la commission des finances de l'Association des Départements de France serait que le niveau du marché resterait stable pour l'année 2025 puisqu'aujourd'hui, nous sommes à 70 000 transactions par mois au niveau national, avec un taux de crédit moyen à 3,19 %. La taxe sur l'électricité est stable et provisionnée à hauteur de 3 150 000 euros. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, la fameuse IFER, reste anecdotique, 840 000 euros, ainsi que la taxe d'aménagement, qui est en baisse et qui est arrêtée à 560 000 euros. Il vous sera d'ailleurs demandé, conformément à la loi et selon l'article 1635 Quater L du Code général des impôts, de relever d'un point ce taux de la taxe d'aménagement, à compter du 1er janvier 2026, en le portant à 2,5 % au lieu de 1,5 %, laissant entrevoir une plus-value de 370 000 euros, qui permettrait de financer des dépenses nécessaires à la préservation du milieu naturel et de lutte contre le réchauffement climatique.

Chers collègues, les quelques fulgurances répertoriées dans les rubriques ci-dessus énoncées, donc les dotations et les participations ainsi que la fiscalité locale, qui procurent quelques subsides

supplémentaires, se paient malheureusement en strangulations, au gré des impasses concernant les impôts et taxes, qui dégringolent de 8 599 125 euros, soit une dégringolade de 23 559 euros par jour, et qui ne procurent plus que 104 224 904 euros : c'est une baisse de 7,62 %. Si on fait un petit zoom, la fraction de TVA, ex-taxe foncière sur les propriétés bâties, bloquées éternellement à 68 931 320 euros. Je vous rappelle que la part de recettes cumulées fin d'année 2024 a été évaluée à - 10 600 000 euros. Certes, il vaut mieux « être cocu que veuf », parce qu'il y a moins de formalités, mais quand même : ça fait mal.

La fraction de TVA qui s'est substituée à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises voit son montant soclé sur 2023, à savoir 8 644 208 euros, et la part variable est bloquée à 500 000 euros. Le FNGIR est figé à 7 724 376 euros et les frais de gestion de la taxe foncière sont stables, à 7 600 000 euros. L'hémorragie frappe fortement les taux de péréquation assis sur les droits de mutation à titre onéreux fusionnés qui, eux, chutent lourdement, de 32,02 %, et là encore, c'est un manque à gagner de 4 427 038 euros. Évidemment, conjonction magique, l'effet mécanique des droits de mutation à titre onéreux en baisse au cours des dernières années sévit pleinement, et puis tout ceci renforcé par l'absence d'un abondement complémentaire de l'apport de l'État. Languis par cette aridité budgétaire et pour éclaircir notre départementale tristesse, nous avions espéré la reconduction à l'identique du Fonds de sauvegarde, à hauteur de 4,4 millions euros. Hélas, au vu des données connues à ce jour, nous sommes là dans la consolation d'un « cul-de-jatte » qui indique qu'il ne partira pas les pieds devant, puisqu'on nous promet seulement 500 000 euros.

Fidèle à la tradition, le résultat de clôture de l'exercice précédent sera repris, à savoir 14 676 536 euros, dans les propositions budgétaires 2025. Confrontés à une situation financière profondément dégradée, les Départements font face à un réel risque systémique majeur. Et pourtant, une démarche renforcée de maîtrise de notre trajectoire budgétaire a été engagée depuis plusieurs années, et ça a été rappelé ce matin par le Président, et rigoureusement pilotée : - 4 millions en 2023, - 4,2 en 2024, c'est aujourd'hui 12 millions qu'il a fallu renier, alors que nous avons plus de 80 % de dépenses contraintes. Comme tous les Départements de France, l'impasse financière dans laquelle se trouve la Nièvre est d'ordre structurel. Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 1,04 % et atteignent 317 215 000 euros, soit 4 897 465 euros par rapport aux comptes administratifs 2024. Ou alors si l'on compare de BP à BP, nous sommes à + 3 260 000 euros par rapport à 2024.

Alors, on entre un petit peu dans le détail : le chapitre 11, qui correspond aux charges à caractère général – c'est l'énergie, les dépenses imprévues, quand même pour 200 000 euros, le renchérissement de 25 % de nos contrats d'assurance –, enregistre une baisse de 12 %, soit - 2 636 029 euros. Et ainsi le compteur est bloqué

à 19 188 795 euros. Le chapitre 12, qui regroupe les charges de personnel et frais assimilés, est provisionné à hauteur de 86 444 996 euros, soit une progression de 1,61 % par rapport au BP 2024, représentée par la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, hors assistants familiaux, pour 64 309 996 euros, et 22 135 000 euros pour les assistants familiaux, ce qui représente une hausse de 2,48 %. Signalons toutefois que 1 350 000 euros nous sont imposés à la collectivité, car composés de mesures règlementaires.

Un petit focus sur les crédits inscrits au titre des assistants familiaux, qui sont supérieurs de 2,48 %, car il y a là aussi la prise en charge partielle de la prévoyance ainsi que la hausse du SMIC, qui devrait mobiliser 530 000 euros de plus qu'en 2024. Les frais annexes et les frais assimilés, ce sont les cotisations au CNFPT, les versements de transports, la cotisation au CNAS, représentent 960 000 euros pour 2025. Concernant les remboursements de personnel mis à disposition, assurances, compensations ou valorisations dans le cadre d'appel à projets ou dispositifs cofinancés, nous les avons estimés à 3 700 000 euros.

Afin de mieux arrimer nos perceptions à la réalité, détaillons le chapitre 65, « autres charges de gestion courante », qui laissent présager un montant de 127 388 972 euros, soit 3 261 370 euros de plus par rapport au BP 2024, ce qui est une hausse de 2,63 %. S'agissant du secteur de l'autonomie, le budget prend un embonpoint de 3,9 %, soit + 3,6 millions d'euros par rapport à 2024 : nous sommes là victimes d'une escalade d'engagement, c'est le pied dans la porte ou le doigt dans l'engrenage. L'APA mobilise 29,2 millions d'euros, à domicile pour 13 millions d'euros, versés à 2 785 usagers, et en établissement pour 15,7 millions d'euros, ce qui nous permet de constater une hausse de 600 000 euros par rapport à 2024, avec un plan d'aide moyen de 429 euros pour 2025.

Pour rappel, et là ça n'est pas anecdotique non plus, que l'APA, compensée par la Caisse nationale des solidarités pour l'économie, devrait être couverte à peine pour 47,73 %. Les crédits alloués à l'aide au maintien à domicile mobilisent 4 791 900 euros, intégrant la poursuite du financement des avenants applicables à la convention collective nationale de la branche de l'aide et du soin à domicile. Et là, elle ne sera compensée par la CNCA qu'à environ 50 %. L'accueil en établissement des personnes handicapées est en hausse de 700 000 euros et si l'on ajoute le transport adapté, qui concerne 228 élèves en situation de handicap, on remet 2 140 000 euros : c'est donc une somme globale de 33 851 600 euros qui est mobilisée sur ces chapitres.

La dotation de fonctionnement versée aux collèges est provisionnée pour 3 477 067 euros, soit + 170 836 euros par rapport au Budget Primitif 2024. La contribution au SDIS augmente de 1,2 % et se monte à 12 815 000 euros, soit + 150 000 euros par rapport à 2024, après un

bond spectaculaire réalisé sur les deux derniers exercices. Les subventions aux structures de droit public et les participations aux organismes de regroupement retrouvent un étiage normal à 1 927 000 euros, après la flambée du déficit du laboratoire Terana, que nous avons honoré en 2024. Arbitrage douloureux, certes : les subventions aux associations de droit privé sont en baisse de l'ordre de 500 000 euros, effort qu'est contrainte de mettre en œuvre la collectivité pour limiter le déséquilibre financier. Enfin, la participation au déficit des budgets annexes est contenue, pour le budget annexe de Magny-Cours, à hauteur de 2 480 000 euros, s'élève à 630 000 euros pour le Centre départemental de santé et à 5 300 000 euros pour la MADEF, donc une diminution de 600 000 euros.

S'agissant du secteur de l'enfance, avec un budget de 30 700 000 euros, il est en hausse de 900 000 euros, soit + 3 %. Alors, il faut distinguer évidemment la nécessité d'augmenter l'offre d'accueil, ce qui impacte les frais d'accueil et d'hébergement, pour faire face à la croissance de plus de 30 % d'enfants confiés depuis 2021. Et puis c'est le cas également de la prise en charge des mineurs non accompagnés, au nombre de 426, qui a donné lieu à l'ouverture de 20 places d'accueil et de 19 places de mise à l'abri par l'association Pasteur, ainsi que 70 places sur le dispositif porté par « Nièvre regain ». Le poste « aide aux familles » mobilise 600 000 euros : il correspond à l'accueil des mères isolées enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un soutien. Enfin, s'agissant des actions de prévention, elles sont inscrites pour 3 170 000 euros et correspondent aux mesures judiciaires d'aide éducative en milieu ouvert.

Abordons maintenant le secteur de l'insertion, où la collectivité agit humainement au plus près, mais regarde stratégiquement loin : une inscription budgétaire de 39,2 millions d'euros est portée, soit 1,4 million de plus qu'au Budget Primitif 2024. Nous avions 5 411 bénéficiaires au 31 décembre 2024, donc une augmentation. Et je vous rappelle que le Département soutient l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » et va donc consacrer 620 000 euros pour l'aide aux postes des entreprises à but d'emploi. Le sujet de la non-compensation par l'État des AIS, depuis leur transfert aux Départements, est édifiant : il sera probablement de 27 310 295 euros pour 2025, soit 74 823 euros par jour ou encore 3 117 euros par heure. De 2014 à 2024, ce sont 256 736 786 euros qui ont été autofinancés par le Département. *« Sans réponse rapide et concrète, notre rôle en tant que pôle de stabilité démocratique et d'acteur clé de la justice sociale et de la résilience territoriale est gravement compromis »* : ainsi s'exprimait le Président du Conseil départemental de Haute-Garonne, lors de la session du 15 octobre 2024.

La résultante logique, mais implacable de ces données amène à une épargne dégradée, prévue à 24 755 000 euros pour l'épargne brute et 9 755 000 euros pour l'épargne nette. L'épargne brute diminuerait de

2,4 millions, soit - 8,8 %, en passant de 27,2 millions à 24,8 millions d'euros, tandis que l'épargne nette progresserait de 14 %, de par la démarche de gestion active de la dette réalisée en 2024, qui a permis de diminuer de 3,6 millions d'euros les remboursements d'emprunts en 2025, et ceci grâce aux opérations de refinancement, avec allongement de la durée résiduelle sur 30 % de l'encours de dette. Cet encours de dette, c'est le capital restant dû au 31 décembre 2024 : je vous rappelle qu'il était de 211 889 353 euros, dont 198 724 823 euros sont portés par le budget principal et 13 164 530 euros par le budget annexe de Magny-Cours.

Chers collègues, dans ce contexte inédit, le Département continue de s'imposer, encore aujourd'hui, comme le territoire d'intervention pertinent pour mettre en œuvre des compétences nécessitant de la proximité, dans le domaine des solidarités humaines et sociales, non seulement d'ailleurs pour les plus précaires, mais pour l'ensemble de la population : je pense à la protection maternelle infantile, la santé, le registre des séniors, incarnant ainsi la vocation universaliste des services sociaux départementaux. Mais les Départements restent aussi l'échelon de référence et de résilience des territoires, que ce soit l'entretien des réseaux, l'accompagnement à l'aménagement du territoire, l'appui à l'ingénierie territoriale, la dotation cantonale d'équipements, les contrats de territoire : tout ceci va encore mobiliser 31,8 millions d'euros en investissements pour l'année 2025.

La sagesse nous invite à provisionner 2,4 millions d'euros au titre des dépenses imprévues. Les investissements directs devraient mobiliser 20,9 millions d'euros, dont un effort particulier sur la voirie, à hauteur de 9,3 millions d'euros. Le patrimoine bâti, à hauteur de 4,8 millions. Il y a évidemment les travaux de la Cité des Présents et du nouvel établissement public à l'enfance, il y a la continuité des travaux de la mise à deux fois deux voies de la RN7, les ouvrages d'art et les ponts, sans oublier le renouvellement du parc de matériels roulants pour un million d'euros, ainsi que des opérations de sécurité. Les collèges vont bénéficier d'une attention soutenue, avec une enveloppe dédiée de 3 100 000 euros. Les travaux d'amélioration des bâtiments départementaux vont se poursuivre, avec le démarrage prévu d'aménagement du site d'action médico-sociale de La Charité-sur-Loire, ainsi que des chantiers prévus sur les bases de loisirs. Le volet informatique sera doté de 1,5 million d'euros. Quant aux subventions d'équipement, elles flirtent autour des 10,9 millions d'euros.

Le Département demeure parmi les derniers services publics de proximité permettant d'éviter souvent la carence de l'action publique. Ce socle républicain jouera encore pleinement son rôle auprès des communes. D'ailleurs j'ai parlé de DCE ou des intercommunalités sur les contrats de territoire, qui eux sont provisionnés à hauteur de 3,8 millions d'euros. Partenaire essentiel, des crédits de 1,3 million d'euros seront consacrés à l'habitat et des crédits d'investissements

provisionnés à hauteur de 600 000 euros pour le SDIS. Vous voyez bien que notre objectif est de garantir un développement équilibré et soutenable de la Nièvre.

Enfin, n'oublions pas le remboursement au capital de la dette, arrêté à 15 millions d'euros, en baisse de 3 millions d'euros sous l'effet des opérations de refinancement, avec rallongement de la durée de vie résiduelle. Je répète encore que notre encours de dette s'établit à 211 889 353 euros et qu'en ce qui concerne le financement des investissements, il se fera par un recours à l'emprunt, qui sera limité à 15 millions d'euros, donc 47 % de la somme, à la mobilisation de l'épargne pour 9 755 000 euros, soit 31 %, et par les sources propres arrêtées à la somme de 7 030 000 euros, qui représentent 22 %.

L'heure de la synthèse m'invite à résumer le budget consolidé 2025. En ce qui concerne le budget principal, il sera arrêté à 355 142 665 euros. En ce qui concerne la MADEF, 12 373 140 euros. Magny-Cours, 3 676 935 euros. Le Centre de santé départementale, 2 060 110 euros. Donc nous arrivons à un total de 373 252 850 euros, soit une diminution de - 3,66 % par rapport à 2024.

Permettez-moi en votre nom d'exprimer notre gratitude envers les collaborateurs de la collectivité qui se sont mobilisés sur ce dossier. L'élaboration de ces propositions budgétaires, croyez-le bien chers collègues, a été un exercice difficile, long, exigeant. Et comme Gramsci, je l'ai cité dans mon propos liminaire : *« je suis pessimiste par intelligence, mais optimiste par la volonté »* : sur le papier, ce fut parfois un tire-larmes, voire un *hold-up* lacrymal, mais nous avons écouté la Majorité, l'Opposition, nos partenaires. D'ailleurs, votre talent nous a inspirés, nous n'existons de toute façon qu'au travers ces influences et nous sommes persuadés que dans les affaires collectives, lorsque la magie de l'être ensemble opère, la confiance en soi est aussi une confiance en les autres.

Enfin, pardonnez-moi d'être un peu idéaliste, mais j'espère d'ailleurs que vous êtes toutes et tous idéalistes. Pourquoi ? Parce qu'être idéaliste, c'est aimer le réel jusque dans ses plus petites améliorations, c'est aimer avancer sur un chemin de progression, même si la route est longue. L'idée est une idée, le réel est quelquefois fait d'une autre matière, c'est d'ailleurs pour ça et pour cette raison que la rencontre peut être si belle : le réel peut changer au contact de l'idéal et inversement. Mais dans sa sagesse, le vieux Zola a écrit que *« rien n'est jamais fini, il suffit d'un peu de bonheur pour que tout recommence »*.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci, maître Daniel Barbier.

Très bien, j'ouvre le débat : y a-t-il des demandes d'interventions ?

M. Suet :

Merci, Monsieur le Président. Donc, vous avez retardé le vote du Budget Primitif 2025, compte tenu de l'incertitude, c'est vrai, de l'adoption d'une loi de finances, qui a été longue à accoucher : finalement, il n'y a pas beaucoup de certitudes en plus et le budget qui nous est présenté, malheureusement, toujours, se caractérise par une baisse des recettes réelles, ça, c'est bien embêtant, déjà qu'on en manque, et par une hausse des dépenses de fonctionnement.

Des recettes réelles de fonctionnement en baisse à 327 millions d'euros, soit - 1,21 % par rapport aux comptes administratifs 2024 : ces recettes sont illustrées par une DGF stable du fait de la quasi-stabilité de la population, il faut bien le dire, baisse du RSA, pour un montant de 1,2 million d'euros, les DMTO stables, malgré la hausse de 0,5 %, mais bon, c'est malheureusement le reflet du marché actuel, même s'il semblerait qu'il y ait des reprises au niveau national. Une taxe sur les contrats d'assurance en hausse de 1,9 million d'euros, une fraction de TVA stable, celle qui remplace la taxe foncière, malheureusement, et une baisse importante du Fonds de sauvegarde de 3,9 millions d'euros. Voilà pour les recettes.

Pour les dépenses de fonctionnement qui sont, elles, en hausse de 4,9 millions d'euros, soit + 1,6 % par rapport aux CA 2024 et cela, malgré la baisse des charges à caractère général de 1,7 million d'euros, comme tu l'as souligné ; des autres charges de gestion courante encore en hausse, à hauteur de 1 300 000 euros, des hausses de charges de personnel de 1,9 million d'euros et une hausse du RSA. Voilà pour les principales variations. Alors, la conséquence : des recettes en baisse, des dépenses en hausse, toujours cet effet ciseau qui est redoutable et qui donne un budget en déséquilibre, mais qui est rendu équilibré par la reprise du résultat de clôture d'un montant de 14 676 000 euros.

Alors, quand on regarde l'exercice 2025 tel quel : si je prends les recettes réelles de fonctionnement, elles sont de 327 millions d'euros, les dépenses réelles de fonctionnement, de 317 millions d'euros. Ce qui nous fait une épargne brute de 10 millions d'euros, un remboursement en capital de la dette de 15 millions d'euros, ce qui nous ferait donc une épargne nette de 5 millions d'euros. Il y a donc nécessité de faire une reprise, ce qui a été souligné d'ailleurs, sur l'excédent de clôture de 5 millions d'euros, au minimum. Il restera donc un excédent de clôture de 9,6 millions d'euros, si ce budget prévisionnel se réalise tel que présenté : il peut toujours, effectivement, y avoir des variations, ce n'est qu'un budget prévisionnel. Et le Département ne disposera plus, alors, que de deux années de réserve uniquement, si et seulement si cette situation, je le répète, se stabilise.

La capacité de désendettement, là par contre, c'est là le gros problème, elle serait de 21 ans, si l'on se base uniquement sur 2025 tel que présenté. Il faut rappeler quand même le réaménagement de certains

emprunts, fin 2024, pour un total de 65 millions d'euros, qui va produire ses effets en 2025. En 2025, il y a une baisse des remboursements des capitaux égale à 3,6 millions d'euros : il nous avait été d'ailleurs présenté 4,2 millions d'euros, au moment de la présentation de ce travail sur la dette, puis de 3,2 millions entre 2026 et 2028. Et il faut le rappeler, un allongement de 8,3 années, en moyenne, de notre endettement. Cette gestion de dette, malheureusement, elle s'avère insuffisante, si l'on se cantonne sur 2025, l'épargne nette étant toujours négative. Ce réaménagement a pourtant un coût, je le rappelle, de 13 millions d'euros pour la collectivité.

Je passe sur les prêts contractés, d'une durée de 40 ans : moi, je ne vois pas beaucoup de biens qui s'amortissent sur une telle durée. Rendez-vous compte, quand même, ce réaménagement a un coût de 13 millions d'euros et il ne permet pas d'avoir une exploitation positive. Je pense que nos successeurs, qu'ils soient de gauche ou de droite, peu importe, nous maudiront. Sans mesures fortes ou amélioration de la situation économique nationale, nous allons tout droit à une mise sous tutelle. Et pour finir sur tes propos, Daniel, faisons en sorte d'être ni cocu ni veuf.

Mme Delaporte : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'a fait Daniel, je voudrais souligner le travail fait par les services, et avec Daniel à leur tête, mais aussi tous les autres élus de la Majorité : chaque ligne budgétaire a été analysée, évaluée, discutée, chaque subvention a été pesée, chaque association a été prévenue de ce qui allait arriver, à savoir, effectivement, des baisses potentielles.

Néanmoins, nous avons établi un dialogue avec les associations, de manière à ne pas les mettre en difficulté. Daniel l'a rappelé, il y a quand même ce problème de la TVA, qui est, en fait, une taxe qui est évidemment indexée sur la consommation, et c'est pour nous une double peine : cette consommation, quand le pays ne va pas bien, les gens consomment moins et donc les produits de la TVA sont moins importants. Et parallèlement, quand le pays consomme moins, quand le pays va mal, quand les gens ne vont pas bien, vers qui ils se tournent ? Vers la solidarité. Et donc forcément, pour nous, c'est augmentation des dépenses et là en l'occurrence, diminution, ou en tout cas, évaluation moindre de l'augmentation des recettes. Donc c'est pour nous une double peine, cette TVA. Moi, ce que je vois comme problème là-dedans, c'est aussi depuis quelques années, ça ne date pas d'hier, c'est la manière dont le pays, l'État, confie aux Départements, qui sont la collectivité de la solidarité par essence, des ressources nationales, une part de la richesse nationale, pour assumer cette compétence qu'est la solidarité. Et cette part diminue petit à petit. Et si l'État voulait nous dire « ma foi, les personnes handicapées, les personnes âgées, les chômeurs, ça n'est plus mon business, ça n'est plus ma priorité, débrouillez-vous », il ne s'y prendrait pas autrement. Et donc je trouve que c'est une manière de remettre en cause ce joli mot de « fraternité »

qu'il y a dans notre devise républicaine : je trouve ça particulièrement dommage.

Merci.

M. le Président : Merci, Blandine, de ce coup de gueule.

Mme Julien : Au risque de redire les choses, je me dis : « *il en manque au niveau des recettes* ». 39,5 millions d'euros, c'est la facture adressée à l'État, au début de cette année, pour le manque 2024. C'est de l'argent dû aux Nivernais et si on traduit ce montant par quelque chose de plus concret, cela correspond à 137 logements nouveaux. C'est 21 fois le budget du Conseil départemental pour l'agriculture, c'est la construction de 4 collèges ou c'est aussi 285 kilomètres de voirie en plus sur une année. À cela, nous devons par obligation ajouter 12 millions d'euros, que le CD doit économiser sur le budget 2025, pour ce que l'on appelle « l'effort national » du remboursement de la dette abyssale de 3 000 milliards d'euros : j'arrondis, mais ça donne quand même un peu le tournis.

Et puis en face se trouvent les dépenses qui ne cessent d'accroitre, dans un contexte contraint comme il ne l'a jamais été. Ce manque de recettes et ce besoin grandissant met le Conseil départemental, et sûrement un grand nombre de conseils départementaux, dans une posture inédite, avec très ou trop peu de marge de manœuvre, et dans ce cadre, on risque d'oublier ce pourquoi nous avons été élus : assurer du service public de proximité aux Nivernais, directement ou par l'intermédiaire des collectivités comme les mairies ou les communautés de communes. Ne sommes-nous pas le dernier maillon de proximité pour répondre aux besoins des Nivernais ? Compétence ou non-compétence, la Majorité départementale a décidé, depuis le début du mandat, de s'intéresser au quotidien des Nivernais. C'est en responsabilité, avec beaucoup de sérieux et d'efforts sans précédent, que nous présentons à l'assemblée ce budget prévisionnel 2025.

Regardez bien, page 1037, dans la ligne « dépenses de fonctionnement » de BP à BP, l'augmentation est, si j'ose dire, seulement de 1 % : c'est un effort de gestion considérable, pour chaque ligne, en recettes et en dépenses. C'est un budget construit pour agir en faveur des Nivernais. Est-il nécessaire de rappeler leurs besoins, le Président l'a rappelé, en santé et plus largement dans leur protection, dans l'accompagnement de notre jeunesse, à mieux être décideur de leur avenir, dans celui de ces hommes et femmes éloignés du monde du travail et le travail de « Territoire zéro chômeur », qui permet aujourd'hui à 250 personnes et leur famille de retrouver dignité et vie normale, de choix et d'envie, et de bien d'autres actions menées pour les Nivernais ?

Alors, certes, le budget 2025 a été difficile à construire, mais que dire des suivants ? En responsabilité et en dépit des économies budgétaires que l'État impose, parce que nous ne sommes pas dans la renonciation, mais dans la persévérance, nous proposons donc un budget réaliste et juste, un budget de service public mis en œuvre par l'ensemble de nos agents dans une gestion rigoureuse et sérieuse.

M. le Président : Merci beaucoup pour cette intervention ferme et claire. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole avant la mise aux votes ?

M. Suet : Oui, rapidement. C'est vrai que la TVA, normalement, devrait être dynamique, mais elle ne l'est pas, malheureusement, puisqu'au moment où la mesure s'est appliquée aux Départements, pour remplacer la fameuse taxe foncière, c'est une activité économique, malheureusement, un peu en berne. Et en plus, je le reconnais, le Département n'a pas pu profiter de l'inflation, qui a provoqué une hausse des bases relativement fortes une certaine année, de 7,3 % de mémoire, je crois, et puis cette année, de 1,2 %. Voilà, je reconnais cela. Vous savez, je suis très objectif, quand je regarde les finances du Département, mais je vois aussi, quand même, qu'il y a des mesures qui ont été quand même relativement légères. Je prendrais le cas du remboursement de l'endettement : là, franchement, pour les générations futures, pour ceux qui vont venir après nous, ce n'est quand même pas un beau cadeau qu'on leur a fait.

M. le Président : Merci de donner acte de la gestion, donc, on va dire correcte du Département, Michel. Après, oui, bien sûr, tu as raison sur la question de la gestion de la dette, mais la difficulté fait qu'on ne connaît pas l'environnement dans lequel on va évoluer l'année prochaine et donc si on ne prend pas ce type de risques aujourd'hui, on ne le prendra jamais. Et tu l'as bien relevé dans ton propos : on a deux fois 5 millions d'euros de réserves encore aujourd'hui, qui doivent nous permettre d'aller jusqu'à la fin du mandat, voilà… et effectivement, derrière, qu'est-ce qui se passe ? Toutes choses égalent par ailleurs.

On sait que les choses ne seront pas égales par ailleurs en 2026, en 2027 et en 2028 : on peut se dire, encore une fois, raisonnablement, et en espérant qu'on n'en arrive pas là, que les périodes de tension, sur le marché de l'immobilier, sur la crise inflationniste, sur la crise économique tout court, dans l'histoire récente en tout cas, n'ont pas duré 10 ou 15 ans, même si les conséquences en ont été plus longues, bien entendu, que le temps de crise en lui-même et très franchement, à notre place, tu aurais pris les mêmes décisions, parce qu'on ne sait pas aller chercher ailleurs les moyens de boucler le budget aujourd'hui. Et le rapport à la dette publique, quelle qu'elle soit, que ce soit celle des

collectivités, celle de l'État ou celle de l'Europe en particulier, parce qu'on voit bien qu'aujourd'hui, la tentation est quand même le retour du grand emprunt européen, moi, j'y vois une planche de salut, et il y a un travail un peu différent de ceux que l'on a eu à juger et accompagner ces 20 dernières années. C'est-à-dire que, encore une fois, la relation à l'action publique, et donc aux finances publiques, ne peut plus être la même, ne peut plus être pensée comme elle l'était il y a 20, 15 voire 10 ans. Et c'est au fond ça l'exercice.

Après, on n'a évidemment aucune certitude et je pense que personne ne peut en avoir, ni dans un sens ni dans l'autre. Ce que je constate et je nous en félicite collectivement, y compris sur la bonne tenue de ces débats, parce que l'on aurait pu se laisser aller, j'imagine, à d'autres manières de présenter les choses, ce qui compte aujourd'hui, c'est d'avoir un budget pour 2025 : il sera voté dans quelques instants maintenant et il y aura toujours et tant mieux, la discussion, parfois un peu virile, mais toujours correcte, entre les uns et les autres. Voilà ce que l'on peut dire, peut-être.

M. Gauthier : Simplement, une petite remarque pour vous dire que je ne peux pas vous laisser dire qu'à votre place, nous aurions fait la même chose : non, non, non, ça, c'est de la politique fiction, d'abord, et puis ça tend à laisser penser aux Nivernaises et aux Nivernais que sans vous, il n'y a pas de salut ; enfin, on est obligés de passer par vous. Ce n'est pas ça, Monsieur le Président, et vous le verrez.

M. Barbier : Oui, revenir sur la volatilité de ces ressources liées à la TVA. Il ne vous a pas échappé quand même que lorsqu'on a eu notre session à Moulins-Engilbert pour la décision modificative qu'il a fallu que nous « rendions » 2,6 millions d'euros. Pourquoi ? Là encore, en termes de prévisions, ce n'était pas une élucubration départementale, lorsqu'on a abordé la loi de Finances 2024, on nous avait dit et écrit que nous pouvions tabler sur 5,4 % de croissance. Et à l'arrivée, au mois d'octobre, on nous a dit 0,85 % : on est passé de 5,4 % à 0,85 %. Il semblerait que la piste d'atterrissage définitive, ce soit 1,12 %. Pour l'instant, on n'a pas encore la confirmation. Mais même si l'on arrive à 1,12 %, au niveau national, cela va générer une enveloppe de 57 millions d'euros pour l'ensemble des Départements de France et de Navarre : avec ça, on ne va quand même pas aller bien loin.

Donc aujourd'hui, effectivement, c'est bien un budget primitif, mais où l'on voit bien que structurellement, le mode de financement d'un Département, aujourd'hui, il ne tient plus.

M. le Président : Aussi simple que ça. Merci beaucoup, Daniel Barbier.

Je le mets aux voix, mais avant, je me tourne vers Michel Suet, pour avoir l'avis de la commission.

M. Suet : 4 favorables et 3 abstentions.

M. le Président : D'accord, très bien. Là encore, belle participation, merci beaucoup. Donc 3 abstentions, alors on devrait retrouver théoriquement, si vous vous êtes mis d'accord… Non. Il faudra vous mettre d'accord à un moment ou à un autre.

Bien. Qui s'abstient ? Personne, alors. Qui vote contre ? Merci. Le budget 2025 du Conseil départemental de la Nièvre est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - Rapport général » est adopté à la majorité.

La séance est suspendue le lundi 14 avril à 12 h 33.

La séance reprend le lundi 14 avril à 14 h 20.

RAPPORT N°5 : BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ

Une vidéo est projetée.

M. le Président : C'est moi qui présente le rapport qui s'appelle « Pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé », qui est évidemment un peu ambitieux : le seul Département qui règlera les problèmes de déserts médicaux dans notre pays et dans d'autres départements, singulièrement. On sait que le nombre de médecins généralistes, en France et dans la Nièvre, n'est pas suffisant pour couvrir les besoins d'accès aux soins de nos concitoyens. C'est pour cette raison que dès 2016, on a commencé à prendre les premières mesures pour accompagner les étudiants en médecine, en contrepartie de leur installation dans la Nièvre, en attribuant un certain nombre de bourses, qui se sont traduits jusqu'à l'année dernière, mais vous allez voir que le rebond, ou le bond, est important en 2025, à l'installation, en tout cas dans ce cadre-là, de 18 médecins généralistes sur le département, ce qui n'est pas rien.

Et je fais tout de suite un correctif : j'ai été trop ambitieux, ou on l'a été trop pour moi dans mon intervention de ce matin, ce n'est pas 20, mais

précisément 19 médecins généralistes et un cardiologue qui vont s'installer l'an prochain, c'est 15 médecins généralistes et un cardiologue, sur la seule année 2025. On voit bien d'ailleurs l'effet bourse, puisque le temps que le dispositif soit intégré, connu et surtout digéré, il faut un certain nombre d'années d'études, vous le savez, pour pouvoir s'installer : on devrait connaître, dans les prochaines années, une accélération forte de ces installations et 2025, heureusement, en témoigne.

C'est donc le 23 mai 2022 que nous avons autorisé la création des centres de santé dans le département, d'abord en partenariat avec VYV3, à la Mutualité Française et la reprise des centres de santé de Nevers et d'Imphy, qui se sont doublés de la création d'un centre de santé à Lormes, puis d'une antenne à Château-Chinon et dans un temps quasiment identique, en tout cas un an après, l'installation du premier centre de santé solidaire, que l'on a vu dans la petite vidéo, à Chantenay-Saint-Imbert. Tout cela permet au Conseil départemental de découvrir un nouveau métier, permet aux médecins salariés chez nous de découvrir les joies de la fonction publique, ce qui n'est pas forcément très simple, puisque le cadre national dans notre pays n'est pas encore tout à fait adapté à ces centres de santé. J'en veux pour preuve la rémunération des médecins qui, maître de stages, vont accompagner les fameux médecins juniors, que l'on attend pour la rentrée de septembre, et qui continue de rétribuer directement le médecin et non le centre de santé, ce qui devrait être le cas.

De la même manière, vous avez des indications de montants de subventions d'équilibre dans le rapport et il se trouve qu'il y a maintenant quelques jours, l'on a découvert qu'on allait bénéficier d'une enveloppe complémentaire d'au moins 60 000 euros, ce qui évidemment viendra en déduction de ladite subvention d'équilibre.

Et puis on a la chance, avec Séverine Bernard, de disposer d'une professionnelle de ces sujets, puisqu'elle a été coordinatrice et secrétaire médicale dans deux maisons de santé différentes, et qui nous a indiqué que la manière de coder les actes devrait permettre aussi de récupérer un peu plus d'argent public et donc de tendre à l'équilibre. L'objectif qu'il faut se fixer de manière raisonnable, on sait que les centres de santé sont structurellement déficitaires, c'est de tendre à un déficit de l'ordre de 200 à 300 000 euros en année claire de fonctionnement, jusqu'à ce que les centres de santé soient définitivement reconnus par les autorités de tutelle, ce qui n'est pas forcément le cas.

On l'a dit aussi et c'est indiqué dans le rapport : non seulement on accompagne *via* un système de bourse à hauteur de 500 euros par mois les étudiants en médecine générale, mais aussi sur un certain nombre de spécialités ou sur des missions paramédicales, puisque l'on accompagne en kinésithérapie, en ergonomie, en orthophonie, en soins infirmiers, en psychomotricité, en maïeutique, en pharmacie ainsi qu'en

chirurgie dentaire, dont on sait que c'est un des sujets importants, au titre de l'accès aux soins. Donc, 57 bourses attribuées depuis 2016, donc théoriquement 57 installations à l'issue de la période d'études. Le taux de chute ou d'échec est relativement faible : à ma connaissance depuis trois ans, je crois qu'il y en a eu deux qui ont souhaité rembourser et ne pas s'installer dans le département. On a même des parents qui font pression, parce qu'il faut financer les études, pour que les étudiants, qui avaient pourtant des projets d'installation ailleurs, viennent s'installer finalement dans la Nièvre, pour bénéficier de notre bourse.

Je l'ai dit ce matin et ça c'est important parce que parfois, les réseaux personnels permettent d'obtenir de bons résultats et un appel à chacun d'entre vous sur la question des Urgences à Nevers, et des Urgences d'une manière générale dans le département, Justine Guyot connaît bien le sujet, on a pu permettre l'atterrissage dans le département de deux urgentistes iraniens. On peut imaginer que d'autres, venant d'autres pays, soient susceptibles de nous rejoindre, et compte tenu de l'état des Urgences dans ce pays et dans la Nièvre en particulier, avoir deux professionnels supplémentaires, c'est un luxe que l'on ne peut pas se refuser.

Cela va de même d'ailleurs pour la question, portée par Hicham Boujlilat au titre de la Région, de la relocalisation d'un centre 15-18 dans le département. La rencontre récente avec la directrice des sapeurs-pompiers, la préfète et au préalable, le directeur général de l'ARS nous ont permis d'obtenir un accord sur le fait de travailler à cette relocalisation. C'est-à-dire que l'on avait jusqu'à présent un refus clair et simple, en disant « les choses telles qu'elles sont, avec le 15 à Dijon, ça marche bien, on ne bouge pas ». Là, la porte s'entrouvre et ce que l'on va proposer de manière collective, je l'espère, c'est que l'on puisse se mettre au travail et définir très précisément ce que serait un centre 15-18 à Nevers. C'est-à-dire qu'il faut combien de ligne d'urgentistes, il faut combien d'infirmiers, il faut quels types de locaux : voilà, il faut avoir ce travail-là pour que dès que le « go » nous est donné, et le « go » sera donné en fonction des recrutements possibles sur le site. Là encore, on est en totale complicité avec le président du centre hospitalier, et que l'on puisse enclencher dans la foulée. Et on voit bien qu'on arrivera beaucoup plus facilement à recruter des médecins urgentistes sur Nevers, si on a un projet. Parce que sans projet, cela rend évidemment encore plus compliqué le règlement de ce sujet-là.

Donc accord aujourd'hui des autorités de tutelle et de l'État pour travailler sur la question. Je ne sais pas si cela sera annoncer officiellement par le ministre de la Santé ou le Premier ministre dans quelques jours, on verra, mais en tout cas, on est prêts à travailler encore une fois au-delà de nos missions traditionnelles, mais c'est pour la cause et ce Département ne peut fonctionner de manière efficace et durable que si, entre l'Agglomération de Nevers et le Conseil départemental, il

y a un travail de tous les jours sur des sujets qui dépassent les clivages partisans. Vous avez le détail du nombre de professionnels de santé, dans le rapport, et de leur lieu d'installation. Il manque d'ailleurs, me semble-t-il, le nom du Dr Deschamps, qui exerce une semaine par mois à Château-Chinon depuis début janvier.

Par ailleurs, au titre de la stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté, chère à Thierry Guyot et à Justine Guyot, les deux – ils ne sont ni frères et sœurs, ni cousins, eux aussi. On travaille, vous le savez, en tout cas ce n'est pas nouveau, à des consultations de médecine générale, pour les publics en insertion, en situation précaire ou des migrants primo-arrivants. Donc, aujourd'hui, l'équipe est constituée de deux médecins retraités et d'un médecin du Conseil Général, depuis le mois de juillet dernier, qui intervient en plus sur ce sujet-là.

Vous le savez aussi, nous participons aussi, et c'est très bien ainsi, à un certain nombre d'actions en faveur de la santé publique : la semaine européenne de la vaccination ; la couverture vaccinale, notamment maintenant au titre de la grippe, le Covid se fait un peu moins ; le déploiement d'un service sanitaire pour les étudiants infirmiers dans les démarches de santé primaire, en partenariat avec l'IFSI ; le partenariat à la campagne « Mois sans tabac », que je connais bien, avec l'IREPS, à l'attention des agents du Département et des usagers, pas des élus ; la sensibilisation des agents de la MADEF aux effets des perturbateurs endocriniens, qui est aussi un sujet qui va nous tomber dessus et qui va faire beaucoup de dégâts ; la sensibilisation au dépistage du cancer du sein, Octobre Rose – et on remercie encore et toujours Florence Viard pour son engagement pour cette cause – ; la sensibilisation sur la question de l'équilibre alimentaire auprès des personnes en situation de précarité. Tout cela vient rejoindre les différents programmes alimentaires territoriaux, dont la question de la prévention est évidemment très centrale, et j'espère que l'on pourra avancer sur le projet de Rungis rural en cours d'année, avec un objectif de travailler sur du circuit court un peu ambitieux, mis en œuvre pour les produits carnets, au début de l'année 2026.

La question de la vaccination, je l'ai brièvement évoquée, mais comme la lutte contre la tuberculose, je rappelle que notre département était l'un des départements en France qui était en mauvaise situation il y a encore quelques années, avec 33 cas dans la Nièvre : là encore, on est financé, avec le FIR, crédit ARS, à hauteur de 243 000 euros. La campagne de vaccination contre le papillomavirus, où là encore il faut vraiment qu'on se mobilise les uns et les autres, dans les conseils d'administration des collèges, parce que le taux de vaccination aujourd'hui atteint n'est pas suffisant et on sait le risque de cancer lié à l'absence de vaccination : les jeunes gens, filles et garçons, à partir de la cinquième, ne sont malheureusement pas tenus, mais doivent se vacciner et ça, il faut que chacun d'entre nous, on puisse le dire et le porter.

Vous avez ensuite dans le rapport les différents montants afférents à cette politique : sur le programme « Santé publique », en fonctionnement, un peu plus d'un million d'euros, en investissement, un peu moins de 15 000 euros et sur les recettes, on est à ce jour, outre la subvention dite « Teulade » et ce que nous rapporte les consultations, à hauteur de 366 000 euros. On doit aussi, dans le même rapport, attribuer un certain nombre de subventions : à « Écoute et vieillis » à hauteur de 2 000 euros, « Tout prêt pour t'aider », 450 euros, et enfin « Resilia », qui fait un travail assez remarquable, 5 000 euros.

Voilà chers collègues, les éléments saillants de ce rapport et j'ouvre la discussion, s'il en est besoin. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

M. Verron : Monsieur le Président, mes chers collègues. Bon, je n'aurais pas de grandes déclarations à faire. J'ai juste quelque chose qui m'interpelle et qui me dérange, c'est la baisse de contribution du Département sur le budget de fonctionnement du SDIS, qui passe de 300 000 à 150 000 euros…

M. le Président : Non…

M. Verron : Ah si, il me semble : c'est au budget de fonctionnement, dont je parle, pas d'investissement. Ce qui va entraîner une baisse du budget, qui va être imputée, forcément, sur la formation. On demande toujours des pompiers mieux formés, mais si la formation fait les frais de cette baisse de contribution, de participation, ça va être un peu compliqué. Et puis que, effectivement, la convention pluriannuelle 2023/2028 ne puisse être respectée, avec l'embauche uniquement de 4 SPPNO au 1er septembre, au lieu des 6 prévus au 1er mai : je vois difficilement comment cela sera possible l'an prochain, si on veut toutefois respecter cette convention d'en embaucher 8.

M. le Président : Très bien noté. La correction initiale, c'est que l'on ne baisse pas de 150 000 euros ; on augmente, par rapport à l'année prochaine, de 150 000 euros. Il faut bien noter les choses : c'est 150 000 euros de plus que l'année dernière, après avoir augmenté de manière extrêmement importante en 2023 et en 2024 notre contribution, premier élément.

Second élément : le budget, il me semble, le conseil d'administration, tu y siégeais, a été adopté à l'unanimité. Il y a des moments, il faut aussi se mettre en rapport avec ce que l'on peut être amené à accompagner dans une instance et dans une autre.

Troisièmement, il avait fait l'objet, comme à chaque fois, d'une discussion extrêmement dense, avec les équipes administratives du

SDIS et les organisations professionnelles, Michel peut en témoigner : s'il souhaite en dire un mot, il est le bienvenu.

Quatrièmement, on est encore une fois dans un choc budgétaire jamais vu, en tout cas dans ce département, sur lequel quasiment l'intégralité de nos crédits sont impactés : les pompiers ne le sont pas. On voit bien l'importance du dossier.

On a enfin, cinquièmement, pré-identifié des recrutements : c'est-à-dire que les 6 que l'on a recrutés il y a deux ans, les 6 que l'on a recrutés l'année dernière, les 4 que nous allons recruter cette année, on sera de toute façon obligés de faire appel à l'extérieur. C'est-à-dire qu'il y a deux sapeurs-pompiers de la Nièvre aujourd'hui qui souhaitent devenir professionnels : ceux-là feront partie des quatre, par définition. Il en restera deux à trouver. *A fortiori*, il aurait été beaucoup plus compliqué d'en retrouver quatre : ça n'est pas le cas.

Donc là encore, la stratégie budgétaire, c'est bien d'accompagner le SDIS, et on le fait à d'autres titres, cartographie sur le Morvan, qui va d'ailleurs s'achever en 2026, déploiement potentiel d'un réseau 5G, au titre, encore une fois, de crédit propre financé à 100 %, 75 % Bruxelles, 25 % l'opérateur : déploiement d'un réseau 5G, ce sera, encore une fois, une première en France, pour que le réseau Nexis puisse fonctionner là où on a des zones blanches, probablement sur la partie morvandelle. Donc on est dans une relation très proactive avec le SDIS et on coproduit, au fond, ce budget.

Après, peut-être pour terminer, le sujet des conventions, qui sont des conventions pluriannuelles, elles ne sont, et on l'avait indiqué lors de la première délibération qui en faisait état, elles sont soumises au principe d'annualité budgétaire : ça veut dire que l'on ne peut pas s'engager sur une période longue, de manière ferme et définitive, parce que de toute façon, on est contrôlés sur l'ensemble, l'intégralité de nos dépenses, on ne peut pas faire n'importe quoi avec l'argent public, on est obligés de voter chaque année, de manière annualisée, les crédits destinés au SDIS.

Et enfin pour terminer, mais je vous ai fait envoyer par mail, je ne sais pas si vous avez eu le temps de le voir, la note qu'on a faite à la directrice des sapeurs-pompiers de France, dans laquelle on pointe cette difficulté, que les autres collègues présidents de Département ont aussi bien identifiée du fait d'un modèle de financement, et je crois que nous avions signé un texte commun là-dessus, qui n'est plus adapté à des SDIS tels qu'on les connaît, si on veut couvrir l'intégralité des risques nouveaux, et notamment risques climatiques ou risques environnementaux. Et, sans modalités nouvelles de financement des SDIS, de toute façon, on aura beaucoup de mal. Je rappelle aussi qu'on a la chance de, en tout cas on a travaillé suffisamment pour avoir signé une convention avec le SDIS avec les propres équipes du Conseil départemental, qui a amené, là encore… Il faudrait, au fond, le

comptabiliser dans ladite convention, et on voit bien que le montant en serait multiplié par 4 postes, recruter 4 agents supplémentaires sur le service des routes, pour permettre à nos 14 sapeurs-pompiers salariés du Département qu'ils puissent décaler.

Encore une fois, pour rendre compte des discussions que l'on a pu avoir vendredi matin, on est sur une problématique qui est nationale. Aujourd'hui, les professionnels du secteur nous disent qu'on ne trouve pas d'explications au problème que l'on a, parce que l'on a à peu près autant de sapeurs-pompiers volontaires aujourd'hui qu'il y a 10 ans, et ne comprennent pas pourquoi il y a une difficulté de mobilisation en journées semaines : notre trou, il est là, en fait, en termes de couverture des risques. Et on a proposé, et je pense y avoir trouvé une oreille attentive, reste à concrétiser et je ne prendrais pas d'engagement à la place de l'État, mais un système qui pourrait ressembler à « Imagine ton sapeur-pompier » ; c'est-à-dire rassembler l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires, en tout cas ceux qui le souhaitent, pour avoir un temps d'écoute un peu fort et qu'eux-mêmes puissent verbaliser et tenter d'expliquer pourquoi on a eu une difficulté à se mobiliser pendant la semaine les jours ouvrés, sera probablement de bon aloi et pourrait être une sorte de prototype national, qui aurait vocation à se dupliquer dans l'ensemble du pays, pour écouter l'avis des premiers intéressés, qui sont comme souvent, les premiers experts de leur profession. J'imagine que si on faisait le même exercice en gendarmerie, si vous n'étiez pas la « grande muette », c'est vous les meilleurs connaisseurs du boulot. Donc, il faut commencer par écouter les gens, pas simplement être sur les « reporting » : Michel fait un travail considérable de visites, et j'ai cru comprendre qu'il n'était pas le seul, dans les centres de secours du département. C'est manifestement insuffisant si on veut trouver des réponses concrètes à cette difficulté, qui n'est pas que d'ordre financière. Les organisations professionnelles qui ont discuté aussi avec le président du SDIS, c'est ce qu'il m'a rapporté, ont tout à fait compris cette situation, tout comme sur la question du SEGUR, la CGT, la CFDT et FO, qui ont totalement identifié les responsabilités, mais bon, je n'en suis pas comptable et ça n'est pas mon sujet premier, mais clairement, le positionnement de l'État est là aussi mis en cause.

M. Mulot :

Pour compléter tes propos, Fabien, c'est déjà remercier, c'est normal, le vote qui a été fait l'autre jour lors du CA : bien sûr, en tant que président du SDIS, on apprécie quand c'est voté à l'unanimité. C'est vrai que s'il n'y avait pas ces restrictions budgétaires, aujourd'hui, ça passerait beaucoup plus facilement : on aurait 6, 6, 6 et on ne reviendrait pas dessus.

Par contre, ce qu'il faut quand même savoir, c'est que dès que l'on a eu l'information définitive, on pense toujours qu'il y aurait eu une petite rentrée qui aurait permis de s'éviter ces 4 embauches décalées dans le

temps d'ailleurs, sur 2025, on a travaillé tout de suite exactement comment on pourrait déjà garder les 4 : on le rappelle, ils étaient prévus en novembre, nous-mêmes, au SDIS, on les rapproche en septembre, c'est toujours ça de gagner, mais bien sûr, on a touché un peu d'autres choses. Bon, maintenant, il faut rester quand même très vigilants pour 2026 parce que je dirais que la gymnastique que l'on a faite et là, je voudrais féliciter les services du SDIS. Sur 2026, il faut quand même que l'on soit très vigilants concernant cette convention pluriannuelle : à ce jour et me concernant, je n'ai pas d'information comme quoi elle est remise en cause, ce qui est très important, c'est ce que j'ai dit d'ailleurs l'autre jour, et si elle devait l'être, j'appelle à la plus grande prudence pour 2026.

M. Barbier : Le problème du financement de la sécurité, c'est un problème national. Aujourd'hui, c'est un sujet qui est traité au niveau de l'Association des Départements de France parce que l'on retrouve à peu près toutes les situations : il y a des Départements qui assurent près de 70 % du fonctionnement des SDIS, qui n'interviennent pas sur la partie investissements, il y a encore des collectivités communales et intercommunales qui assurent le financement des investissements… Bref, aujourd'hui, on n'a pas une vision homogène au niveau national, c'est le premier point qu'il en ressort. Et le Beauvau de la Sécurité. Et puis on a aussi un télescopage d'initiatives qui sont en train de voir le jour un petit peu partout.

Au niveau de l'ADF, il y a Claude Riboulet, le président du Conseil départemental de l'Allier, avec André Accary, président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, qui animent un groupe de travail et l'une des propositions qu'ils sont en train de formuler, elle est toute récente, elle est de la semaine dernière, ce serait d'entrevoir la mise ne place d'une taxe additionnelle sur le foncier non bâtie, pour permettre de financer et d'avoir un socle minimal national, pour pouvoir financer les SDIS. Donc vous voyez bien que cette problématique est bien nationale, pas départementale, et que l'on s'achemine vraisemblablement vers de nouvelles propositions très prochainement, pour voir et revoir ce financement des SDIS.

M. Verron : Non, mais je ne remets pas en cause le travail qui est important et qui est fait par le Président avec le directeur, bien au contraire, puisque ce sont toujours des échanges qui sont constructifs, parfois nourris, mais constructifs. Et la preuve, c'est que l'on vote à l'unanimité le budget. Je dis juste la chose que ce qui est regrettable, c'est d'imputer sur le recrutement des problèmes financiers, alors que l'on a du mal à armer les ambulances. Après, effectivement, le travail et le développement des conventions, on doit le saluer aussi : ça va permettre d'armer des engins, en cas de problèmes, et de compenser légèrement les problèmes

de secours ou de santé. Voilà, mais c'était juste que je trouvais regrettable, c'est pour cela que je me permets de le dire, que la convention n'est pas respectée cette année.

M. le Président : Très bien. On partage totalement et on y est évidemment attentifs.

Je rajoute, puisqu'on ne l'a pas évoqué et que manifestement, on n'y reviendra pas, qu'on mobilise aussi, et c'est important, 600 000 euros chaque année sur l'investissement, ce que l'on n'est pas obligés de faire : cela permet de renouveler le matériel.

Et sur la question de la formation, qui est un autre sujet fondamental, j'ai cru comprendre que c'était une préoccupation, on ne perd pas de vue l'idée d'avoir un centre de formation au cœur de la Nièvre, pas d'états d'âme là-dessus : simplement, pour construire ce dossier-là, comme il faut l'être sur tous les autres, il faut que l'on atteigne un niveau de subventions extérieures à hauteur de 70 ou 80 %, sinon on ne saura pas faire. Donc cela veut dire qu'il faut être beaucoup plus agressif, dans le bon sens du terme, sur la recherche de financements complémentaires. Et je confirme évidemment ce que dit avec justesse Daniel Barbier, c'est bien au moment où la discussion nationale, Beauvau de la sécurité, propositions d'Accary et du collègue de l'Allier de modifier les clés de financement des SDIS, qu'il était intéressant de se mettre en pause. Parce que si on a, le meilleur est parfois possible, cette réforme qui est habituée, on règle d'entrée la question du financement 2026. Mais aujourd'hui, je ne sais pas dire à Michel Mulot « on fait, on ne fait pas » : personne ne sait, en vérité, voilà.

En tout cas, merci de cette vigilance, j'étais persuadé que l'on avait un rapport spécifique là-dessus.

M. Gauthier : Oui, Monsieur le Président, pour la bonne compréhension, c'est une taxe supplémentaire sur le foncier bâti ou non-bâti qui serait mise en place ?

M. le Président : Non-bâti. Tu l'as dans le mail que l'on t'a envoyé.

M. Gauthier : OK, je n'ai pas encore regardé… Enfin, il faudrait que les Départements de France – je pense qu'ils sont tous d'accord là-dessus : il faut vraiment revoir la fiscalité dans ce pays, parce que qui bénéficie des services des SDIS ? Tout le monde, propriétaires et pas propriétaires. Et l'on s'imagine qu'être propriétaire, c'est d'être riche : ça n'est pas toujours le cas. Il faut vraiment que les choses avancent, parce qu'il va arriver un moment, ce ne sera plus tenable, y compris pour les propriétaires.

M. le Président : On est d'accord. Moi, je partage totalement : la réforme fiscale, aujourd'hui, est indispensable dans ce pays, SDIS ou pas SDIS d'ailleurs. C'est totalement illisible, plus personne n'y comprend rien ; tout le monde est furibard parce qu'on a l'impression d'être taxé plus que d'autres. Moi, je n'ai aucun état d'âme sur le fait de revisiter notre système fiscal, pour le rendre plus juste. Et les tentations, vous allez voir, qui vont arriver dans la préparation de la loi de Finances 2026, d'augmenter la TVA, qui touche tout le monde de manière totalement injuste, entre les plus riches et les moins riches, va ressurgir « aussi gros que la maison ». Et je pense qu'il faudra se mobiliser, autant que faire ce peu, à notre niveau : c'est plus un travail pour les parlementaires, pour ne pas aller vers des solutions de facilité, alors qu'effectivement, le chantier de la réforme fiscale, avec la question de la réforme des bases locatives, est une nécessité absolue, que l'on peut partager.

M. Lécher : Oui, simplement, et je partage : il faudrait remettre la taxe d'habitation. Indéniablement, je pense que c'était une taxe qui pouvait être juste ; on nous a expliqué que c'était pour gagner du pouvoir d'achat, or…

Oui, sur les pompiers, je serais taquin : vous nous dites, en préambule, sur le budget, il faut diminuer la masse salariale et là, on l'augmente… un peu, si l'on augmente le nombre de pompiers. Non, mais vous avez complètement raison sauf qu'aujourd'hui, si on en est dans cette situation-là, c'est parce que, encore une fois, et vous allez m'accuser de dire que c'est à cause de l'État, sauf qu'aujourd'hui, ce que font les pompiers, moins de 10 %, c'est de l'incendie : tout le reste, c'est de l'ambulance, c'est du secours, parce que l'État s'est complètement désengagé de ses missions premières – et Michel ne va pas me démentir ; mais aujourd'hui, l'intégralité du SDIS est portée par les collectivités territoriales et on va arriver au bout. C'est-à-dire que les communes paient une partie et on va arriver au bout de tout ça parce qu'on ne pourra plus, je l'ai dit l'an dernier, je le répète cette année, aujourd'hui, la suppression du 15, l'hôpital de Nevers devait accueillir 10 000 urgences par an, ils sont à 33 000 aujourd'hui, ce qui fait que les pompiers passent deux heures, trois heures, sur le parking des urgences pour attendre qu'il y ait une place qui se libère… Donc, ce sont des pompiers que l'on n'a plus sur le terrain et qui sont sur des missions qui ne leur sont plus forcément imparties.

Donc effectivement, il faut les aider parce qu'on a vraiment besoin d'eux, mais il faut qu'on soit, et là je pense que de ce côté-ci ou de l'autre côté de la table, on est d'accord sur le mal, et je pense qu'il faut que l'on soit, peut-être pas une motion, mais quelque chose comme ça, mais il faut réaffirmer notre soutien aux pompiers d'une part et les besoins en financements que l'on a pour les aider.

M. Barbier : Oui, moi, j'ai dit une grosse bêtise là : c'est le foncier bâti et non pas non-bâti ; ce n'est pas tout à fait la même chose. Donc là, on met du blanc et on corrige.

Par contre, il y a une chose qui m'a étonné l'autre jour : vous savez qu'il y a l'histoire des 15 % qui sont fléchés TSCA, qui théoriquement, doivent tomber dans l'escarcelle du SDIS. On est bien au-delà. Et il semblerait – alors là, à vérifier quand même, mais je pense avoir bien compris –, que ces 15 % de TSCA sont gelés sur le nombre de véhicules qui étaient répertoriés il y a 20 ans… donc je pense qu'il y a un léger décalage quand même. Donc foncier bâti et pas non-bâti.

M. le Président : Donc là-dessus, s'il n'y a pas d'autres interventions, l'avis de la commission, Maryse.

Mme Augendre : On a eu 4 avis favorables, 1 abstention et 2 ne prennent pas part aux votes.

M. le Président : Très bien, merci beaucoup. C'est bien que vous participiez un peu plus activement à ces commissions.

Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - Pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°6 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

M. le Président : On poursuit avec le budget annexe, on en revient, sur le centre de santé en tant que tel : j'ai donné des éléments, je les répète. Donc le fonctionnement s'établit à 2 042 000 et quelques euros, en recettes et en dépenses. Je vous ai indiqué le périmètre actuel d'intervention des centres de santé : on recense, en 2024, 3 535 patients qui ont retrouvé un médecin traitant. Quand on y ajoute ceux de Chantenay-Saint-Imbert et l'augmentation de ces derniers mois, au titre de l'année 2025, on tangente les 5 000 patients, ce que l'on indiquait en introduction. On prévoit aujourd'hui, on a budgété en tout cas – parce que bien sûr, dès qu'il y aura des candidats, on recrutera – un mi-temps supplémentaire pour l'antenne de Château-Chinon et un mi-temps supplémentaire pour le centre de santé de Nevers. Vous avez le temps médical par

professionnel, indiqué à l'intérieur du rapport, je ne vais pas vous lire ces éléments-là. Bien sûr, ils participent à la permanence des soins, ce qui est un élément extrêmement important pour notre territoire.

Vous avez évoqué ce matin le sujet de la masse salariale, mais je crois qu'on se l'était déjà indiqué à plusieurs reprises : elle s'élève à un peu plus de 1 700 000 euros et nous rétribuons nos professionnels de santé sur la base du code de la fonction publique hospitalière. Donc c'est-à-dire que ce sont des tarifs qui ne sont pas négociés avec chacun, mais bien un tarif unique, qui correspond à ce que gagne un professionnel de santé dans le secteur public.

J'ai évoqué avec vous l'amendement Teulade et les 60 000 euros qui viennent, ces derniers jours, alléger le déficit prévisionnel. Et enfin, au titre des investissements, on est à 38 000 euros, pour des tables d'examen, des appareils électroniques, des équipements informatiques bien sûr, du mobilier de bureau et du matériel médical : rien de très étonnant. Cela appelle malgré tout une subvention d'équilibre d'un peu moins de 14 000 euros.

Voilà, donc il vous est proposé de valider ces propositions de budget. J'ouvre la discussion s'il y en a une : est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Mme Khouri :

Merci, Monsieur le Président. Bien sûr, nous nous réjouissons tous qu'il y ait des professionnels de santé qui viennent s'installer dans la Nièvre, notamment des médecins ; ce n'est pas un sujet de débat, peu importe la raison de l'installation. Nous savons tous très bien qu'une partie de la Nièvre a été placée en ZRR et ce sont des zones qui donnent aux professionnels de santé, les médecins notamment, pas seulement la prime à l'installation de 50 000 euros, il y a une incitation financière quand même très importante par rapport à des exonérations fiscales totalement pendant 5 ans, après, c'est dégressif : vous allez voir les nouvelles installations, il n'y en a aucun qui va s'installer hors ZRR, donc il y a une incitation financière importante. Et raison pour laquelle, aussi, il y a certains médecins qui changent leur cabinet de certains kilomètres, parce qu'à quelques kilomètres près, ils peuvent avoir des incitations financières qui ne sont pas les mêmes, alors que l'on est dans la même zone de difficultés, ce qui est regrettable.

Maintenant, je vais revenir aux maisons de santé. Les maisons de santé, il y a des médecins, certainement, mais nous sommes loin de la projection 2024 prévue de 10 médecins.

D'autre part, il est regrettable qu'il n'y ait pas eu de réponses à ma sollicitation, lors de la commission permanente, à savoir avoir, par souci de transparence, la comptabilité analytique et le rapport d'activités, quelque chose qui a été redemandé par le Président de la commission des Finances, Michel Suet, qui est à mes côtés, et qui n'a pas eu de réponse. Nous souhaitons juste savoir comment ça se passe

dans ces maisons de santé et quelle est l'activité de ces professionnels, raison pour laquelle notre groupe s'abstient pour ce rapport.

M. le Président : Plusieurs éléments de réponse immédiatement. Ne pas confondre les zones de revitalisation rurale et la prime à l'installation ARS, ce sont deux choses différentes : la prime à l'installation est un dispositif aujourd'hui national, qui s'exerce hors zones de revitalisation rurale. Je rappelle que l'on a vraiment, jusqu'à la dernière seconde, défendue très fort – et parfois, on se sentait un peu seul – le fait que Nevers intègre l'intégralité du département en termes de zone de revitalisation rurale, parce qu'en effet, il se trouve que Moulins-sur-Allier, qui est à quelques kilomètres, lui, est classé en zone de revitalisation rurale et que pour un médecin libéral qui souhaite s'installer, il est évident que la perspective de bénéficier d'une exonération fiscale, au-delà des 50 000 euros d'accompagnement, est quelque chose de très discriminant vis-à-vis de Nevers. On continue à se bagarrer. J'ai la faiblesse de penser, en tout cas si j'en crois le dialogue récent que j'ai pu avoir avec le maire de Nevers, que lors de la venue du Premier ministre et du ministre de la Santé dans quelques jours, la zone de revitalisation rurale pourra être étendue jusqu'à Nevers, on verra. On avait déjà eu un engagement qui n'avait pas été tenu, dans le cadre du projet de loi de finances de la Sécurité sociale examiné à l'automne.

La source d'inquiétudes, d'une certaine manière, même si je comprends parfaitement qu'on puisse trouver choquant qu'un montant si important soit attribué à des professionnels libéraux, ces fameux 50 000 euros, il semblerait qu'il y ait dans les tuyaux, pour l'année 2026, une baisse assez drastique de ces 50 000 euros, qui se transformeraient en 10 000 euros simplement : pour l'instant, ce n'est pas inscrit dans la loi, ce n'est pas gravé dans le marbre, mais enfin, c'est un élément qui circule, on va voir ce que cela produit, parce que je suis assez certain qu'un certain nombre de collectivités ont mis en place des dispositifs complémentaires d'aide à l'installation. Comme ailleurs, il ne faudrait pas que les montants d'aide attribuée par les collectivités autres ne soient supérieurs à la prime de l'État parce que sinon, ça veut dire un capharnaüm terrible et une compétition entre les territoires dont on aura probablement du mal à se relever.

Sur la question, encore une fois, de l'objectif fixé, il ne s'agit pas de dire « on a 10 médecins » tout de suite, on n'a jamais dit ça : à terme, il faudrait probablement avoir une dizaine de médecins salariés dans les centres de santé, qui ne sont pas les maisons médicales, un autre dispositif, et on maintient, bien évidemment, cet objectif, qui va d'ailleurs connaître quelques avancées, je le disais d'ailleurs l'année dernière, avec en particulier un médecin qui s'installe sur Nevers, Fourchambault et Pougues en salariat et en libéral, c'est-à-dire aussi, boursé ; ce qui veut dire que l'installation sur Nevers, heureusement, demeure possible.

Je ne devais pas être présent, moi, à la commission permanente : je ne sais pas si Blandine s'en souvient, où il y a eu cette demande de comptabilité analytique, ça ne me dit rien du tout, mais on va regarder ça… enfin, ce n'est pas problématique, d'autant que les éléments sont ici. Mais ce qu'il faut retenir singulièrement, c'est que l'on est vraiment sur la grille de la fonction publique hospitalière en matière de rémunération, on l'a toujours affirmé et c'est un principe de négociation. Parfois d'ailleurs, on n'a pas pu aboutir à des recrutements parce qu'on était attachés à ce montant-là, qui est inférieur à ce qui nous a été demandé, comme nous le souffle Blandine Delaporte. Donc on va regarder ça, mais très franchement, j'en profite, puisque Jean-Luc Gauthier l'a rappelé ce matin, comme la communication du « grand livre ». Ce que j'indique aujourd'hui, c'est que l'on est sur une règlementation qui a beaucoup évolué et puis que quand les éléments du… j'imagine que c'est dans les codes des collectivités territoriales, la question du RGPD, elle n'a pas dû apparaître et on a probablement un conflit juridique entre ce qui est permis par le code des collectivités locales et ce qui n'est plus permis par l'application du RGPD.

Le « grand livre » des comptes du Département me dit-on, je ne l'ai jamais visité pour ma part, ce sont 24 ramettes de papier. Ou bien vous imprimez 24 ramettes de papier, mais je pense que c'est inutile pour tout le monde… alors oui, numériquement, mais c'est bien là où je voulais en venir : sous un format numérique, il faut, au préalable, parce qu'il y a cette obligation de protection des données, que nous effacions de la version partagée l'ensemble des prestations qui sont versées, car elles sont individualisées, avec des noms et des adresses. Et donc ça, on n'a pas le droit, si on le souhaitait, de le transmettre.

J'en profite pour rappeler qu'en matière de dépenses publiques, dans un territoire comme le nôtre et dans un Département singulièrement, on a un certain nombre d'outils, dont d'ailleurs le secrétaire général en poste à l'heure actuelle n'hésite pas à se servir, de contrôle de la légalité de nos différentes délibérations et des échanges des titres financiers qui sortent de cette maison. Donc même si on voulait tricher, parce que c'est ce que je crois comprendre dans l'histoire, on ne peut pas, juridiquement : c'est juste impossible. Et donc on a un travail très précis qui contrôle l'intégralité des actes de la collectivité et ici comme ailleurs, heureusement d'ailleurs, c'est très bien, l'impossibilité d'y échapper de quelques manières que ce soit.

M. Gauthier : Oui, Monsieur le Président, sur cette demande de consultation du « grand livre », notre volonté n'est pas de voir si vous trichez ou pas : il y a d'autres organismes pour voir si vous le faites ou si vous ne le faites pas. Mais si on veut avoir une analyse fine de vos dépenses, que nous critiquons souvent, si on se plonge dans les documents et que l'on voit que finalement, ce que vous faites est complètement cohérent, cela nous enlèvera des arguments, donc vous pourriez nous le communiquer

plus tôt. Et pour éviter ce genre de difficultés, que nous comprenons tout à fait, échangeons. Monsieur le Directeur général des services m'en a fait part de cette difficulté-là, et échangeons : peut-être qu'avec Michel, *etc.*, on est capables de dire : « *ce compte-là nous intéresse moins que d'autres* ». Voilà.

M. le Président : On en prend bonne note.

Mme Guyot : J'aurais simplement une question au groupe « La Nièvre ensemble » : peut-être une clarification sur la position de votre groupe sur les centres de santé puisque ce matin, dans votre préambule politique, vous nous expliquiez que vous alliez revenir sur la question des centres de santé, où vous sembliez dire que vous n'étiez pas forcément en phase avec cet exercice, qui produisait moins de temps médical. Et là, notre collègue Véronique nous dit qu'effectivement, vous ne voterez pas ce rapport, parce que vous n'êtes pas en possession d'un certain nombre d'éléments. Je voulais avoir une clarification de votre positionnement quant à l'exercice salarié.

M. Gauthier : Nous avons dans notre groupe des compétences diverses, nous avons la chance d'avoir des gens qui travaillent dans ce domaine-là et ils sont bien mieux placés que moi pour répondre, techniquement, à ces sujets-là. Quel mot avez-vous utilisé que je n'ai pas utilisé ce matin ? Quand vous avez dit que nous remettrions en cause… Oui, parce que ça n'est pas la première fois que je tiens ces propos-là et je l'assume, à chacun son mode de raisonnement : je trouve que les chemins qu'empruntent notre société aujourd'hui, et ce n'est pas le fait, essentiellement, du Département de la Nièvre, qui consiste à moins travailler dans des professions qui sont essentielles pour l'équilibre et le bien-vivre des populations.

Je sais que l'on va m'expliquer que le rapport au travail a changé, mais entre les 70 heures d'un libéral et les 35 heures d'un salarié, il y a une marge. Je considère, et peut-être à tort, que quand on choisit ce métier-là, je crois que c'est du service public, parce qu'on est payé avec de l'argent public et que l'on doit un petit peu plus, me semble-t-il, c'est mon opinion, que 35 heures. Et donc au final, les pouvoirs publics ont beau essayer d'ouvrir plus de postes de formation, il faudra beaucoup plus de praticiens pour rendre le même service : c'est ça mon propos. Je ne condamne pas ce que vous faites. À partir du moment où on arrive à trouver un moyen d'équilibrer. Ce qui serait choquant, c'est que l'on soit obligés, à terme… Je sais bien qu'il faut lancer l'opération, un exemple qui peut être comparable, mais sur certains aspects.

Sur la communauté de communes, nous avons lancé un service de repas à domicile : on a accepté pendant quelques mois, quelques années, de prendre une partie du coût pour lancer l'affaire, mais maintenant, nous sommes à l'équilibre. Il faut que ces centres de santé visent le même objectif : arriver à l'équilibre. C'est mon analyse, je ne vous demande pas de la partager. Mais je crois que si l'on veut que chacun s'y retrouve et que l'on ne soit pas dans la dépense folle de l'argent public, quelquefois… ou alors il faut que les médecins acceptent de toucher un petit peu moins. S'ils ont moins de temps de travail, ce qui me choque, c'est qu'en fait quelqu'un qui ferait 70 heures peut avoir la même rémunération que quelqu'un qui ferait 35 heures aujourd'hui.

M. le Président : Pour rassurer là-dessus, il se trouve que l'on est encore une fois, mais c'est le sujet que l'on a évoqué précédemment et sur lequel j'appelais vraiment à l'unité de la réflexion, en tout cas d'un débat sur ces questions-là, et que tu évoques, c'est la question du rapport au travail, qui a changé. Que l'on soit libéral ou salarié aujourd'hui, dès que l'on discute avec un médecin qui a un peu de bouteille, et je pense au regretté Dr Thénault, un ami personnel, qui faisait effectivement ses 70 heures, voire plus, par semaine ; les jeunes médecins aujourd'hui installés ne sont pas sur ces formules-là et sont plus précisément même à décider – et on en a eu dans les candidats que l'on a aujourd'hui chez nous, en salariat –, à considérer que leur temps de travail, c'était le temps familial et qu'il fallait donc rester, alors pas 35 heures, c'est 40 heures sur les centres de santé, qu'il fallait rester sur ces types-là. Que ce soit dans le monde salarié ou dans le monde libéral : c'est ça qui est le changement fondamental que l'on a sous les yeux. Alors, on peut partager le fait qu'on le regrette ensemble, mais paix à son âme, Lionel Thénault nous disait : « *moi, mes revenus, c'est 15 000 euros par mois* » : on en est évidemment très loin pour les médecins salariés qui sont, je le répète, indexés sur la grille de la fonction publique hospitalière.

Mme Khouri : Juste, moi, je parle de la position générale de notre groupe : nous sommes conscients que la fonction salariale n'a pas les mêmes objectifs que le travail dans le privé. Ce n'est pas un problème de rentabilité : nous avons débattu et tout le monde est conscient de cela. Nous avons constaté que le nombre de salariés administratifs pour les 4 centres de santé, 5 secrétaires, c'est énorme par rapport au nombre de professionnels de santé, mais nous sommes également conscients que le fait est que ces centres ne sont pas groupés et sont éloignés, que nous n'avons pas le profil de poste de ces secrétaires : qu'est-ce qu'elles font ? Est-ce qu'elles font l'accueil ? Est-ce qu'elles font les comptes-rendus ? Est-ce qu'elles font juste les prises de rendez-vous ?

Donc, nous ne nous sommes pas arrêtés là-dessus, car nous ne pouvons pas juger. Tout ce que nous espérons, c'est qu'il y ait plus de professionnels de santé, pour que la charge de fonctionnement diminue, parce qu'il n'y aura pas plus de secrétaires s'il y a trois médecins ou un médecin, comme fait le Groupement des médecins, qui a une secrétaire pour l'ensemble de la maison de santé, qu'il y ait un professionnel ou dix. Donc nous espérons qu'il y ait plus de médecins et de professionnels pour que la charge de fonctionnement diminue. C'est pourquoi je ne me suis pas arrêtée là-dessus, c'est juste nous voulons savoir, un petit peu, où l'on va, parce que nous savons très bien aussi que les services de consultation publique, peu importe là où nous sommes, que ce soit hôpital ou maison de santé, sont déficitaires : je ne sais pas pourquoi, mais il y a toujours un déficit.

Nous espérons aussi, avec l'augmentation des tarifs de consultation médicale, qu'il y ait un peu plus de recettes, parce qu'il y a une nouveauté, la semaine dernière, de la CPAM, donc nous espérons bien. Pour l'instant, nous sommes dans l'observation, nous verrons dans les années à venir quelle va être notre position, par rapport à l'évolution de ces maisons de santé, ces centres de santé.

Je vous remercie.

M. le Président :

C'est important parce que, notamment sur la question de la charge administrative, il y a une discussion aujourd'hui qui fait qu'un accueil de secrétariat médical dans un lieu qui rassemble à la fois – c'est pour cela qu'il faut faire la distinction : une maison de santé et un centre de santé, n'est pas possible ; c'est une absurdité française. Il est bien évident qu'il faut chercher à rationaliser ce type de postes, y compris d'ailleurs pour la patientèle et la connaissance, mais c'est le droit qui nous y interdit.

Ce qui veut bien dire que nous sommes totalement conscients que le modèle est aujourd'hui balbutiant : il en est à ses premières années, il faudra probablement 10 ans avant de l'avoir stabilisé, à la fois en termes de règlementation nationale, qui n'est pas adaptée au déploiement des centres de santé, et à la fois aussi en termes de pratiques médicales, par les professionnels de santé eux-mêmes, qui ont une tendance assez naturelle et fondamentalement très bien, à allonger leur temps de consultation, considérant qu'ils ont un revenu qui est fixe et garanti par la collectivité plutôt que faire du chiffre.

La vérité est probablement entre les deux : probablement booster un peu le nombre de consultations à l'heure dans nos centres de santé, sans pour autant que cela devienne une « usine à patients », ce n'est pas ce que l'on souhaite. Et je rappelle enfin que nos centres de santé, c'est un modèle inclus dans une stratégie qui est unique dans notre pays, qui consiste à dire « médecine salariée », « médecine libérale », « médecine solidaire », « stagiaires », et qu'il n'y a pas aujourd'hui un

Département en France qui a fait une proposition de cette nature-là. Et notre complice, l'ancien préfet de la Nièvre, qui est, vous le savez tous, maintenant, à des fonctions de direction du cabinet du ministre de la Santé, nous l'a validée, en disant : « au moins, il y a une stratégie, les autres, il n'y en a pas » … Et alors là, c'est « au petit bonheur la chance » et effectivement ça peut être plus compliqué.

M. Gauthier : Mon propos de ce matin tenait compte d'un point figurant dans les rapports, page 1017 du rapport, qui évoquait 180 000 euros fléchés, toutes charges comprises, par 1 poste de médecin ; c'est ça qui nous faisait réagir : 183 252 euros par médecin salarié. Chargés, on est à environ 15 000. Donc pour 35 heures, cela nous semblait être une rémunération confortable, voilà.

Après, sur la stratégie que vous déployez, encore une fois, je pense qu'on ne peut pas l'attaquer votre stratégie. Sauf que dans un budget contraint, ce sont les moyens que nous mettons sur la santé et c'est une vraie discussion politique, on ne peut pas la mettre ailleurs : on ne peut pas la mettre sur les routes, où on a du retard, on ne peut pas la mettre sur les collèges, où on n'est pas en avance. Enfin voilà, c'est une vraie discussion sur un sujet, et je l'entends, qui est régalien.

Donc voilà, c'est le débat politique. J'ai posé des questions, je ne vous ai jamais affirmé les choses : j'ai dit que la direction que nous prenions m'inquiétait. Mais c'est plus philosophique que l'action que vous portez.

M. le Président : Dont acte et moi, ça me va très bien.

Mme Guyot : Je voulais simplement rajouter que je trouvais dommage que sur un sujet comme celui-ci, on ne soit pas en capacité de se rassembler ; d'autant plus qu'il existe un certain nombre d'outils, c'est-à-dire les commissions, qui permettent de poser des questions techniques, comme tu les poses : en session, on aurait pu y répondre, se retrouver sur un rapport, qui aussi faisait partie intégrante de votre projet politique, puisqu'il me semble que l'installation de médecins salariés faisait partie de votre programme électoral. Et donc, on peut s'interroger légitimement si vous ne nous faites pas une crise d'urticaire politique, parce que ce projet est porté par la Majorité départementale. Et je trouve que vis-à-vis des Nivernaises et des Nivernais, c'est dommage. C'était le sens de mon propos.

M. le Président : Très bien.

M. Suet : Oui, si je fais une crise d'urticaire, j'irai voir un médecin. Non, ce n'est pas pour ça que je reprends le micro. Simplement pour préciser : effectivement, j'avais demandé à avoir une visibilité sur le centre de santé lors du DOB, parce que j'avais bien vu qu'il y avait du déficit, mais il n'était pas mentionné.

M. le Président : D'accord, très bien. Bon, on est en train de regarder, mais ce n'est évidemment pas le montant par « tête de pipe » : je pense que l'on doit être, en plein chargé, à 80 000 euros par an, un truc comme ça. Mais on va le vérifier, on va vous donner les billes.

D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Et donc l'avis de la commission, excellente Maryse ? Ah voilà…

M. Karinthi, DGS : Le chiffre qui figure dans le tableau 280 252,43, correspond à 3 agents, qui est dans la première colonne « agents non titulaires, en fonction au 31 décembre ». Vous avez le nombre d'agents et la somme correspondante : il y a 3 agents de catégorie A, donc 3 médecins. Donc effectivement, ça fait à peu près 60 000 euros par médecin.

M. le Président : Donc, on y arrive pour peu que l'on voie les choses dans le détail. Très bien. Dont acte.

Donc, excellente Maryse, l'avis de la commission.

Mme Augendre : On a donc donné 6 avis favorables, 2 ne prennent pas part aux votes et 1 abstention.

M. le Président : Très bien. Je remercie celle qui s'est abstenue, précisément. Donc, qui s'abstient ? Très bien. Et le rapport est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - Budget annexe du Centre départemental de santé » est adopté à l'unanimité.

Mme Khouri quitte la séance du lundi 14 avril à 15 h 20.

RAPPORT N°7 : BUDGET PRIMITIF 2025 - ACCOMPAGNER NOS AINÉS ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION

Mme Guyot :

Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous le savez, la France est à la croisée des chemins et fait face à une transformation démographique majeure. Le vieillissement de la population, la montée en puissance des situations de handicap, conséquences de l'allongement de la vie, des pathologies chroniques et des inégalités sociales appellent une réponse politique ambitieuse. Et pourtant, la loi « grand âge », maintes fois annoncée, maintes fois promise, se fait toujours attendre. Dans ce vide, les Départements, chefs de file de l'action sociale, tiennent bon, assurant l'essentiel, souvent dans des conditions de plus en plus intenables.

Nous avons récemment participé à une réunion, organisée par l'Association des Départements de France, en présence de la ministre des Solidarités, Mme Vautrin. Le président de l'Association des Départements de France a été clair au cours de cette réunion : la situation est aujourd'hui financièrement intenable pour les Départements, faute de compensations suffisantes de l'État. La réponse de la ministre à cette question tout de même assez importante, laconique et choquante : *« il faut arrêter de se plaindre : l'État n'a pas d'argent »*.

Si l'État n'a pas d'argent, nous, nous avons des valeurs et quand il s'agit de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap, cela concerne la dignité des hommes. Dans ce contexte, le Département de la Nièvre est en première ligne, département marqué par une population plus âgée que la moyenne nationale, un taux plus élevé de situation de handicap et des services parfois éloignés. Alors, cette fragilité a bien sûr été exacerbée par l'inflation des dernières années, qui a frappé les structures du médico-social de plein fouet, les services d'aide à domicile, les établissements, les familles et bien sûr le Département. Dans le même temps, notre collègue Daniel nous le rappelait ce matin, les compensations de l'État restent largement insuffisantes : seulement 47 % pour l'allocation personnalisée d'autonomie et 46 % pour la prestation de compensation du handicap. Un effet ciseau redoutable entre besoins croissants et moyens contraints. Et pourtant, le Département de la Nièvre refuse de reculer et fait le choix de l'action et de la responsabilité. Ce Budget Primitif, qui est la plus grosse masse budgétaire du Conseil départemental, en est la preuve, avec plus de 96 millions d'euros entièrement dédiés aux Nivernaises et aux Nivernais les plus fragiles.

Quelques chiffres, quand même : les chiffres clés, ce sont quand même 96 millions de dépenses de fonctionnement et 31 millions de recettes. C'est là que vous voyez le delta entre les dépenses et les recettes. Sur les gros postes budgétaires de ce budget autonomie, 49,9 millions d'euros sont alloués pour la politique « personnes âgées », bien sûr, pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées sur notre territoire.

Alors, ce poste se décompose en masses budgétaires assez considérables : plus de 29 millions pour l'allocation personnalisée d'autonomie, 2,8 millions sont affectés à la revalorisation salariale dans la branche de l'aide à domicile, 206 000 euros sont alloués au service de téléalarme, 966 000 euros alloués à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Même en dehors du champ de l'APA, le Département reste mobilisé, avec 33 000 euros consacrés aux services ménagers pour les personnes âgées relevant de l'aide sociale générale. Bien sûr, pour celles et ceux qui n'ont d'autres choix que l'hébergement en établissement, le Département intervient à hauteur de 14 millions d'euros, au titre de l'aide sociale. Pour renforcer l'efficacité des services d'aide à domicile, 95 000 euros sont engagés dans la gestion, la télégestion, la maintenance et la formation des agents. En parallèle, vous savez que l'on accompagne également la fabrique « emplois et territoire », qui porte la plateforme des métiers de l'autonomie. Et puis enfin, nous avons tout l'accompagnement réalisé auprès des structures de l'aide à domicile, *via* la dotation complémentaire pour plus de 1,6 million d'euros, intégralement compensés par la Caisse Nationale des Solidarités.

Concernant le budget « Personnes en situation de handicap », il s'élève à 42,9 millions d'euros. Donc le plus gros poste budgétaire, c'est la prestation de compensation du handicap, qui mobilise plus de 6,8 millions d'euros ; ensuite, vous avez l'allocation compensatrice pour tierce personne, pour 1,7 million d'euros ; et ensuite vous avez le financement et l'accompagnement de toutes les structures au plus près de la vie sociale des personnes en situation de handicap : donc les SAVS, pour 3,8 millions, et les SAMSAH, pour 536 000 euros. Et bien sûr, vous avez aussi l'accueil en établissements, au titre de l'aide sociale générale, à hauteur de 29 millions d'euros. À côté de ça, vous avez une alternative précieuse pour ces personnes en situation de handicap, entre domicile et établissements, avec l'accueil familial, à hauteur de plus d'un million d'euros : ce dispositif concerne aujourd'hui 93 familles agréées et accueille 126 personnes en situation de handicap.

Comme le soulignait également Daniel ce matin, une part du budget « autonomie » est allouée aux transports adaptés, qui bénéficient à 228 enfants en situation de handicap, pour un budget global de 2 147 000 euros. Et ensuite, dans ce budget autonomie, vous avez un ensemble de subventions spécifiques attribuées aux associations et acteurs essentiels de l'écosystème « autonomie », à hauteur de 513 000 euros, et notamment la MDPH, le SDIS, Pagode, la plateforme des métiers et d'autres associations. Voici pour ce budget « autonomie ».

M. le Président : Merci de cette présentation à la fois synthétique et très complète. On fait passer le pouvoir de Véronique Khouri à Michel Suet, pour que l'on soit dans les règles. Très synthétique parce que c'est encore une fois un

dossier qui est très dense et qui nous concerne tous, et très complet, parce que l'on arrive à mesurer l'ampleur de l'action du Conseil départemental, ou des Conseils départementaux, sur ces questions qui sont majeures et pour lesquelles on voit bien que l'absence de cadre législatif national, ou de « coup de menton » sur ces sujets, ne construit pas une politique publique de la lutte ou d'accompagnement à la perte de l'autonomie.

Avant de mettre aux votes, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Mme Camain :

Oui, merci, Monsieur le Président. Donc la lecture du Budget Primitif des dépenses pour accompagner nos ainés et les publics en situation de handicap, par l'innovation au service de l'inclusion, appelle quelques remarques de notre part. Depuis plusieurs années, l'accent est mis sur l'accompagnement à domicile de nos anciens, afin qu'ils ne soient pas déracinés de leur environnement ou le soient le plus tard possible. Vous nous dites donc mettre tout en œuvre pour ce faire, pour le bien de nos ainés.

Seulement, la réalité de terrain nous montre un état de fait quelque peu différent. Dans le budget prévisionnel 2025, l'APA augmente assez logiquement de 382 000 euros, mais étonnamment l'APA à domicile baisse de 225 000 euros, alors que l'APA en établissements explose, pour être compensée à hauteur de 1 493 500 euros par la CNSA. L'accompagnement que vous mettez en place à domicile pour nos anciens est-il réellement à la hauteur des besoins, quand on voit que les familles sont obligées de placer de plus en plus leurs ainés en institution ? Ce sont les chiffres qui parlent. Il est intéressant de constater que le budget prévu pour le dispositif téléalarme est à la baisse de 30 000 euros en 2025, donc confirme que moins de personnes ne l'utilisent.

Sur le volet « handicap », le budget 2025 est en hausse de 1 328 000 euros, ce qui pourrait montrer votre intérêt pour l'accompagnement des plus fragiles, mais en examinant les chiffres, nous constatons que la masse salariale augmente de 2 850 000 euros. Une simple soustraction nous amène donc à une baisse effective du budget de 1 522 000 euros sur le volet « handicap ». Le transport adapté évolue, lui, de 321 675 euros, à la hausse, mais n'est pas encore à la hauteur des besoins des enfants en situation de handicap et les met souvent en difficulté, quand certains doivent faire plus d'une heure de trajet par jour, pour aller à l'école. Souvent, dans ces cas-là, les transports mettent donc entre parenthèses la vie des parents, qui les assument plutôt que laisser leurs enfants longtemps dans les taxis.

D'autre part, les MDPH voient leur versement baisser de 28 214 euros, alors que les autres subventions restent les mêmes. Cela est toujours intéressant de constater que le handicap reste le « parent pauvre » des

politiques publiques. D'autant plus intéressant, l'année anniversaire des 20 ans de la loi Handicap, que vous fêtiez le 11 février dernier. À moins que la hausse des placements en EHPAD, révélée par l'explosion de l'APA en établissements ou encore les baisses avérées du budget sur le volet « handicap », ne soient des innovations au service de l'inclusion, nous nous abstiendrons sur ce sujet.

M. le Président : Très bien, merci. Il faut peut-être des éléments de réponses : on peut, avec Justine, en apporter quelques-uns, probablement.

Mme Guyot : Je pense que, comme moi, vous regardez et vous lisez attentivement ce qui se passe sur les chaînes télévisées : effectivement, il y a un virage domiciliaire qui est attendu, qui est espéré, mais qui aujourd'hui, est dans ses balbutiements, puisqu'il y a quand même une filière aussi, qui est en grande difficulté, c'est la filière du soin. Ce qui explique qu'effectivement, sur le budget « autonomie », l'on soit quand même prudent, parce que c'est un budget primitif, donc on est quand même prudents sur les montants que l'on indique, et notamment sur le volet « APA en établissements ». Ce n'est pas parce qu'on met un montant prévisionnel sur l'APA en établissements que l'on sait avec exactitude le nombre de personnes qui vont rentrer en EHPAD ou qui vont rester chez elle : ça, c'est de la politique fiction et on n'a pas de boule de cristal.

M. le Président : Pardonnez-moi, il ne vous a pas échappé qu'en DM, on réintervient évidemment sur ces budgets pour affiner les calculs, qui ne sont, à ce stade, que des projections ; il ne faut pas s'en inquiéter.

Quant à la question domiciliaire, je vous rappelle aussi qu'on avait un calendrier qui a beaucoup dérapé, puisqu'on évoquait la mise en place du Service départemental de l'autonomie pour le mois de juillet 2025, donc de cette année, et au détour de la torpeur de l'été ou de la froideur de l'hiver, je ne sais plus, le gouvernement a repoussé ce travail à 2 030. Ce qui ne nous empêche pas de tenter de l'anticiper, sur un modèle qui serait beaucoup plus ambitieux que la proposition de l'État, puisque l'État nous indiquait que les services de soins à domicile devaient fusionner avec un service d'aide à domicile, et pas le contraire d'ailleurs. Nous, ce que nous proposons – et on va construire un pilote sur le secteur de Fours, une expérimentation là-dessus –, c'est de rassembler non seulement les SIAD et les SAD, cela va de soi, mais l'ensemble des acteurs du domicile. Et l'ensemble des acteurs du domicile, c'est, dans un département rural comme le nôtre, le maire ou la maire de la commune, le directeur ou la directrice du centre social du territoire, les différents services qui existent à domicile, comme le portage des repas, le passage du kinésithérapeute, quand il passe encore.

Et surtout, et c'est notre marque de fabrique et un point sur lequel le travail est dense et demande beaucoup de mobilisation, nos concitoyens, au-delà de la famille ou des simples voisins. Et c'est comme cela que l'on fera un véritable service de l'autonomie. Et on voit bien d'ailleurs, de ce point de vue-là, quelle est la plus-value que les collectivités peuvent apporter à des politiques publiques pensées pour les villes, où l'ensemble des acteurs que je viens d'évoquer n'existent pas ou en tout cas est bien trop lointain. Voilà, c'est ça qui est devant nous sur le service de maintien à domicile.

M. Herteloup :

Oui, une brève intervention sur le transport puisqu'Anouck a évoqué la question, mais elle n'est pas encore en phase attentive pour écouter le fruit de ma réflexion… Non, simplement, une petite réponse que la notion de transports handicap, qui est restée dans la compétence départementale alors qu'autrefois, nous avions toute la compétence transports. Donc la Région a repris la compétence transports « ordinaires » pour nous laisser celle du handicap, sachant que… j'entends que certainement, effectivement, certains jeunes font beaucoup trop de trajets, j'entends que peut-être ça les fatigue, *etc.*, et j'en suis bien le premier désolé.

Maintenant, il faut savoir que chaque jeune transporté répond à une situation et à une réponse individuelle : il n'y a quasiment pas de transports collectifs en transports adaptés, donc la proportion est complètement inversée. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, entendons-nous bien : il n'y en a quasiment pas. Donc on a des jeunes, effectivement, parce qu'ils habitent loin dans le Morvan, parce qu'ils ne sont pas à proximité de leur établissement d'accueil, que ce soit un établissement spécialisé ou un établissement scolaire, on a des jeunes qui, effectivement, font des kilomètres.

Pour la petite histoire, le transport adapté nous coûte annuellement 2 millions d'euros. Sur les taxis, ça explique effectivement le coût. La question, c'est de savoir, en termes de prise en charges médico-sociales, puisqu'il y a tout ce schéma et toute la mise en œuvre, tout un tas de gens qui, effectivement, étudient cette notion-là : est-ce qu'on laisse ces enfants en famille et est-ce qu'on les transporte le matin et est-ce qu'on les ramène le soir, ou bien est-ce qu'on les met en internat ? Encore faut-il qu'il y ait l'établissement et l'internat adaptés, ce qui n'est pas évident. Donc ce n'est pas aussi simple que ça : tout cela obéit à une chaine de prise en charge et de réflexion médico-sociale qui fait que, au-delà de ce que l'on pourrait faire, il y a d'autres contingences, qui sont liées au handicap, qui font que l'on ne fait pas vraiment ce que l'on voudrait.

Voilà, c'est simplement ce que je voulais préciser parce que là, 1 et 1 ne font pas forcément 2.

M. le Président : Très bien, merci.

Mme Camain : Donc, il faut faire plus d'établissements.

M. Herteloup : Écoute, c'est un vieux travailleur social qui te parle et un vieux gestionnaire : je peux te dire que quand on connaît le coût d'un établissement, non, je t'en prie.

M. le Président : Qu'est-ce que tu as dit Anouck ? Je n'ai pas compris…

Mme Camain : Non, il faut qu'il y ait plus d'établissements, ou alors de classes spécialisées.

M. le Président : Bien sûr. Non, mais encore une fois, et on ne va pas se raconter d'histoires : la politique publique du handicap en France, c'est une honte. On est très loin de ce que font nos amis belges, nos amis suédois, et donc ça prouve que c'est totalement atteignable. Mais aujourd'hui, on est sur des canons qui ne sont absolument pas adaptés. Et c'est la même chose sur la politique de l'enfance, où les pays scandinaves ont une avance considérable sur ce que l'on propose dans notre pays.

Mme Guyot : Un complément d'information, parce que je n'avais pas sous les yeux le volet « subventions ». Donc tu avais une question par rapport à la subvention MDPH, qui diminuait de 38 000 euros : en fait, c'est une subvention d'équilibre, c'est-à-dire qu'elle s'équilibre en prenant en compte la réalité financière de la MDPH et donc elle est réajustée au plus près de la réalité en DM, si besoin. Donc d'une année sur l'autre, cette subvention va fluctuer. Donc c'est normal et ce n'est pas parce que l'on maltraite ou que l'on essaie de se « faire de la gratte » sur le dos de la MDPH et des personnes en situation de handicap. C'est vraiment pour répondre au plus près des besoins de la MDPH. Donc là-dessus, on est à 209 000 euros, mais peut-être qu'en DM, on sera à 238 ou 240 000 euros : tout dépend de la réalité de la MDPH à l'instant T.

M. Barbier : Si ça se trouve, Anouck a déjà un remords de ne pas avoir voté le compte administratif ce matin, parce que si mes souvenirs sont bons, il avait été clairement dit qu'il y avait un excédent de 620 000 euros à la MADEF et que nous allions le reprendre au budget primitif 2025. Donc voilà déjà le temps des regrets qui s'annonce.

M. le Président : Ce n'est que ça : ce n'est toujours qu'un problème d'écoute. C'est pour cela qu'il faut imaginer la Nièvre.

Mme Augendre : Je voudrais compléter ce qu'a dit Justine par rapport au budget. On en a parlé il y a 15 jours : effectivement, c'est fluctuant en fonction des autres résultats puisque le Conseil départemental intervient pour équilibrer le budget, qui est tout à fait équilibré, qui est même en position positive. Donc il n'y a eu aucune coupe dans le budget, c'est juste que l'on s'est adaptés aux autres financements qui sont arrivés : il n'y a absolument aucun problème de budget à la MDPH, enfin, on le saurait, il me semble. Et ce n'est pas du tout une somme en moins, c'est juste une somme qui est adaptée en fonction des autres résultats.

Pour ce qui est des transports, je complète ce qu'a dit Alain : il y a quelques années, effectivement, il y a eu quelques soucis de transports, avec des ramassages qui étaient un peu longs, enfin, M. Karinthi s'en rappelle bien parce que l'on a travaillé des mois sur ce projet-là, ça a au moins deux ans d'ancienneté, c'est réglé, complètement réglé. Moi, à ma connaissance, on n'a aucune situation d'enfants qui ont ces difficultés-là pour être transportés : c'est vraiment du cas par cas, c'est vraiment très adapté. C'était un peu l'effet, avant, des appels d'offres, qui fait que l'on avait peut-être uniquement regardé l'appel d'offres pour le moins disant, alors que l'on s'est appliqués aux conditions des transports, qui sont devenus quasiment des transports individuels par situation. Et donc ces situations-là, Anouck, il faudrait me le dire, mais moi, j'en ai connaissance d'aucunes. Depuis au moins 2 ans, je dirais.

M. le Président : Très bien. Merci beaucoup, Maryse, de ces précisions.

M. Fallet : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Depuis ce matin, on parle beaucoup de chiffres – et ça me parait normal au regard du contenu de cette session –, mais je pense qu'on oublie systématiquement, enfin, pas nous, le volet compensation. Au travers de ce que vient de dire Justine, on voit bien l'importance de ce manque de compensation. Et votre abstention me fait penser à toutes les équipes du Département qui travaillent avec les acteurs du secteur médico-social pour essayer, compte tenu de cette compensation, de trouver les meilleurs moyens, les meilleures réponses – je pense notamment au SAVS, ça a été cité tout à l'heure –, pour accompagner toutes ces personnes dans les projets, pour dynamiser le lien social, pour qu'ils se sentent complètement inclus dans notre société, qu'ils puissent avoir accès aux services. Donc, je suis un peu surpris et pour connaître un petit peu ce secteur-là, je sais le travail qui est fait et combien c'est compliqué avec des moyens un peu en moins, ou en tout cas pas compensés.

Et puis justement, me semble-t-il, il ne faut pas oublier, Justine l'a évoqué dans son rapport, c'est tout le travail par rapport à la plateforme « autonomie, métiers du lien et soins », portée par la fabrique « emploi territoire », qui amène une dynamique à la fois sur l'emploi, mais aussi sur les compétences, pour mieux accompagner encore les personnes en perte d'autonomie, d'une certaine façon. Et comment on peut travailler, justement, par rapport à ces métiers, à quelque chose qui me semble essentielle, dont on parle peu, qu'est la prévention. Donc cette abstention me fait penser à tout cela, à la vie quotidienne : il y a effectivement les euros, mais il y a aussi tout ce que vivent les gens et comment ils sont accompagnés.

M. le Président : Merci, Jean-Paul. Je décrypte : tu as évoqué le service d'accompagnement à la vie sociale, SAVS.

Mme Julien : Oui, Anouck, tu parlais de la MDPH : il ne faut pas oublier que depuis le 1er janvier 2025, les agents de la MDPH - je parle sous couvert de Maryse - bénéficient du RIFSEEP et c'est une enveloppe de pratiquement 200 000 euros pour l'année ; ce qu'ils n'avaient pas auparavant. Et c'est une équité de traitement par rapport aux agents du Département, on l'a voté ensemble.

M. le Président : Et on n'était pas obligés. Merci beaucoup, Joëlle.

Mme Guyot : J'ai oublié aussi d'évoquer quelque chose d'important que l'on a quand même beaucoup développé sur le territoire ces dernières années : c'est l'habitat alternatif, avec notamment l'ouverture de places en résidence autonomie. Et puis aussi tout le travail mené par la Conférence des financeurs « habitat inclusif » pour accompagner les porteurs de projet sur le territoire, qui portent un certain nombre de projets ambitieux ; il y en a de beaux exemples, notamment dans le Morvan. Donc, il y a aussi tout ce travail-là, entre le domicile et l'entrée en établissement, qui a été travaillé par les services et les acteurs du territoire, et qui doit être aussi valorisé. Je ne l'ai pas mis en focus dans le rapport, mais c'était aussi important de le souligner.

Monsieur le Président : Oui, avec une place des collectivités intermédiaires que sont les communautés de communes, où là encore, il faut s'emparer de ces sujets. Je dois demander s'il n'y a pas d'autres interventions…

M. Malus :

Oui, merci, Monsieur le Président. Juste pour donner ma pierre à l'édifice en soutien aux collègues sur des situations qui sont quand même compliquées. Et c'est le mot d'inclusion qui me fait réagir, sur une petite expérience personnelle où on se sent seul, quand on est une collectivité, où par exemple, il y a 3 ans, j'ai répondu à un appel à projets, je parle de ma collectivité, de ma commune, et donc on a ouvert une classe UMA, donc pour des enfants autistes. Depuis, les questions sont sans réponses sur le sujet de qui accompagne financièrement. Donc c'est quand même assez triste de pouvoir faire de l'inclusion, c'est très bien, on en est hyper satisfaits, parce que ça aide vraiment les 185 enfants de l'école, avec les 6 enfants accompagnés par l'ADAPEI. Je ne remets pas en cause tout le système d'accompagnement qui est très bien fait par l'ADAPEI : ce que je remets en cause, c'est qu'on nous a laissé seuls dans cette situation, avec des investissements qu'il faut porter, sans forcément être au courant avant, et avec un fonctionnement qui, tous les ans, est enlevé évidemment du budget de la commune.

Donc c'est pour remettre un petit peu les pendules à l'heure, en se disant, évidemment, il manque énormément d'aide et de soutien vis-à-vis de l'État et d'autres collectivités sur des sujets qui sont un petit sujet, mais qui est important pour moi. En tout cas, je préférais le préciser.

M. le Président :

Merci de cette contribution parce que c'est vrai qu'on ne l'a pas évoqué, mais la place de l'Éducation nationale dans le sujet d'accompagnement du handicap est absolument majeure. La stratégie du tout inclusif ou de l'école totalement inclusive est d'une absurdité sans nom, c'est encore une fois un slogan : il faut faire, toujours et encore, du sur-mesure et je ne suis pas surpris que les services académiques n'ont pas été en capacité d'accompagner ta commune sur ces sujets, parce qu'ils sont cruellement absents et même pire que ça.

Je partage avec vous les deux dernières « lubies » de la rectrice, que l'on a rencontrée et qui n'était ouverte qu'à ce sujet-là : je ne sais pas si vous l'avez reçu encore, mais vous allez recevoir sinon la copie de la lettre qu'on lui adresse, sur un sujet de mutualisation des pôles de ressources, qui sont au nombre, je crois, de 14, que l'on réduirait à 8, pour gérer les AESH, qui sont des intervenants absolument indispensables dans ce type de solution. Donc je crains qu'encore une fois, sous couvert de meilleure efficacité, l'on soit sur une faiblesse de l'organisation et des moyens dédiés.

Et puis, alors « le fin du fin », je partage avec vous aussi, et de mémoire, j'espère que je ne me trompe pas, mais on nous parle aujourd'hui de développer les compétences psychosociales de nos enfants : compétences psychosociales, personne ne sait ce que cela veut dire, personne, et l'on va, soi-disant, s'organiser pour traiter les enfants de ce département en situation de handicap, ou pas, avec des grilles de lecture que personne n'a partagées et qui sont, de notre point de vue,

encore une fois, totalement absurdes, alors qu'il faudrait, au contraire, travailler sérieusement la question. Ce qui est le cas, en tout cas c'est ce qu'on essaie de faire, encore une fois, à titre bénévole, comme ils l'avaient fait pour la question de l'illettrisme : Gaëtan Gorce anime maintenant depuis un an et demi un groupe de travail sur la question de l'autisme, il le fait encore une fois à titre bénévole, dont on aura bientôt les conclusions, et c'est un sujet qui est absolument majeur.

Je rappellerais d'ailleurs que sur la question spécifique de l'autisme, et ça a fait débat entre nous, on a aujourd'hui approfondi l'accompagnement que l'on doit aux jeunes qui sont dans le spectre autistique, sur un accompagnement renforcé après leur majorité parce que là encore, les systèmes font qu'il y a des barres d'âge qui ne tiennent pas compte de la réalité vécue des personnes et qui viennent stopper ou raccourcir le niveau d'accompagnement, ce qui est évidemment scandaleux. Donc on aura l'occasion, là encore, d'en reparler.

Mme Augendre : Je peux juste me permettre de demander à Jérôme s'il a des problèmes avec les transports de ces enfants-là. Parce que ce serait intéressant, vu que cela a été abordé.

M. Malus : Sur ce sujet, Maryse, il n'y a pas de problème de transports puisque c'est dans le contrat avec l'ADEPEI : donc là, il n'y a aucun souci de transports.

M. le Président : Très bien, merci. Et c'est bien de faire cause commune sur ces sujets : merci, Jérôme.

Donc, je demande à nouveau l'avis de la commission, Maryse, avant de mettre aux voix.

Mme Augendre : 6 avis favorables, 2 ne prennent pas part au vote et 1 abstention.

M. le Président : Merci encore pour celui ou celle qui s'est abstenu, en l'occurrence.

Est-ce qu'il y a donc des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a plus. Donc, c'est adopté. Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - accompagner nos ainés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8 : **CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2025**

Mme Guyot : Rapidement sur ce rapport, puisque c'est une déclinaison du rapport général précédent : l'objectif de la Conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie, comme son nom l'indique, est de garantir la perte d'autonomie, avec une maxime que l'on pourrait qualifier comme étant la suivante : « prévenir plutôt que guérir ». Cette Conférence des financeurs, elle a changé de nom, mais on s'en moque un petit peu, le contenu est le même : aujourd'hui, elle s'appelle la Commission des Financeurs, pour ne rien vous cacher. Elle est présidée par le Département et vice-présidée par l'Agence Régionale de Santé, et elle a vocation à accompagner les structures du territoire qui ont des projets en faveur de la prévention de la perte d'autonomie.

Cette Conférence des financeurs a 5 priorités principales : donner aux séniors la possibilité d'être acteurs de leur autonomie ; permettre le bien-vieillir à domicile ; encourager la vie sociale et la citoyenneté ; renforcer les actions de mobilité ; et soutenir les proches aidants. Donc ça, c'est vraiment les 5 axes prioritaires. Et puis on a 2 priorités spécifiques pour les résidents des EHPAD : maintenir le capital santé ; et le maintien du lien social et de l'accès aux droits. Donc, on a un montant alloué pour cette Conférence des financeurs de 655 000 euros, dont 90 000 euros pour le forfait « autonomie en résidence autonomie », 80 000 euros pour des dépenses d'ingénierie, puisque cette Conférence des financeurs, il faut la faire vivre, avec des agents qui travaillent spécifiquement pour cette instance. Et puis on a également 5 000 euros pour les aides techniques individuelles, en complément de l'allocation personnalisée d'autonomie. Et puis on a également un dispositif qui a fait ses preuves et qui fonctionne bien, c'est l'Ergotech, merci Julie : on accompagne à hauteur de 19 260 euros.

Cette Conférence des financeurs, elle finance un certain nombre d'actions : des actions collectives, de prévention à domicile ou en établissements, des actions à destination des aidants, des actions individuelles à domicile et puis le soutien, aussi, au service autonomie à domicile. C'est vrai qu'il y a un gros travail effectué par la Fédération des centres sociaux et les 33 centres sociaux du territoire sur ce volet prévention de la perte d'autonomie, et c'est vraiment des acteurs clés de cette politique publique. Et je pense que l'on peut collectivement les remercier pour le travail considérable qu'ils portent à cet égard.

Je voulais peut-être faire un focus particulier sur deux dispositifs vraiment emblématiques de cette Conférence. Je le disais précédemment, l'Ergotech, merci, Julie : cet Ergotech met à disposition des aides techniques, donc des barres d'appui, rehausseur, *etc.*, grâce à

une équipe d'ergothérapeutes et une association locale, l'APAMP. Et puis on a tout le travail qui est également réalisé par les centres sociaux, avec les ateliers « Bonjour », qui proposent des cycles d'ateliers ludiques, interactifs et collectifs. Donc bien sûr, on a des travaux de commission où l'on étudie vraiment les dossiers au cas par cas, en essayant d'être le plus objectif possible, et puis de répondre aux besoins des territoires, là où ils sont exprimés.

Donc, voilà pour ce rapport : je n'ai pas d'autres précisions à apporter, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. le Président : Merci, Justine, c'est très précis et complet. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Mme Augendre : Moi, je voudrais juste remercier les équipes qui s'occupent de cette commission parce qu'en fait, il y a de plus en plus de demandes et donc c'est quand même signe que la communication marche bien et qu'elle correspond à un vrai besoin. Il y a de plus en plus de demandes : on ne le dit pas, je crois que c'est assez spectaculaire.

M. le Président : C'est important de le préciser.

D'autres prises de parole, je n'en vois pas. Donc je demande l'avis de la commission : Maryse, à toi, à nouveau.

Mme Augendre : Puisqu'il y avait une deuxième commission, c'est ce qui explique que donc, là, il n'y a que 4 avis favorables, 2 ne prennent pas part au vote et 1 abstention.

M. le Président : Très bien. On continue de remercier l'abstentionniste.

Donc, justement, est-ce qu'il y a des abstentions sur ce dossier ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Non plus. Je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport intitulé « Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - Répartition des financements 2025 » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9 : FIXATION DE L'OBJECTIF D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES (OED) 2025

Mme Guyot :

Alors, dossier à la fois technique, mais éminemment politique puisque, vous le savez et je l'ai déjà dit tout à l'heure, les Départements évoluent dans un contexte contraint et c'est également le cas des établissements du secteur médico-social, qui sont frappés et fragilisés de par l'inflation de ces dernières années. Dans le même temps, quand même, on subit un certain nombre de décisions de l'État, qui sont prises unilatéralement, sans concertations avec les Départements. C'est le cas notamment des revalorisations salariales, dites « SEGUR pour tous », à l'ensemble des professionnels du secteur. Alors, bien sûr, cette reconnaissance est absolument légitime, indispensable et il faut revaloriser les métiers du soin et de l'accompagnement, mais là encore, les compensations financières promises, on les attend, malheureusement, toujours. Et donc les Départements se retrouvent encore à devoir financer des dépenses supplémentaires sans compensation de l'État, et d'ailleurs, là aussi, je me vois encore citer un président de Département de droite : François Sauvadet disait que l'on *« ne peut pas imposer des charges nouvelles sans garantir les moyens correspondants »* et je crois que c'est inévitablement la grosse problématique dans laquelle se retrouvent confrontés les différents Conseils départementaux.

Dans ce cadre contraint, l'objectif d'évolution des dépenses prend tout son sens. Vous savez qu'il s'applique aux structures du médico-social hors CPOM, c'est-à-dire que les structures qui ont contractualisé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ne sont pas soumises à cet OED. Et donc cet OED permet de fixer un plafond d'augmentation des dépenses autorisées, en tenant compte des capacités budgétaires du Département, mais aussi des réalités économiques des établissements. Cet OED est un levier politique, pour préserver l'accès des usagers aux services essentiels, et éviter, et ça, c'est important de le souligner, la hausse des tarifs, insoutenables pour les familles, et accompagner les établissements dans une gestion responsable de leurs ressources.

Au niveau de cet OED, ce qui est proposé, au niveau de la tarification des EHPAD, c'est de moduler les hausses en fonction du tarif de départ : c'est une nouveauté, puisqu'on n'applique plus le système des groupes de fonctions sur ce volet-là. Donc ce qui est proposé pour les tarifs inférieurs à 57 euros, c'est d'autoriser une hausse maximale de 5 % ; pour les tarifs entre 57,10 et 61 euros, c'est autoriser, de façon maximale, une hausse de 4 % ; pour les EHPAD dont le prix est compris entre 60,01 et 67 euros, une hausse autorisée de 0,8 % et pour les EHPAD dont le prix est supérieur à 67 euros, pas de hausse. Donc ce qu'il faut retenir dans les chiffres clés, c'est que l'on a un plafond absolu maintenu à 68 euros maximales, pour les EHPAD publics et associatifs. Donc ça, c'est une donnée qu'il faut avoir à l'esprit. Cette grille de tarifs permet d'encourager les structures, avec des tarifs, quand même, qui sont modérés, parce que là, derrière, on a des familles et des usagers, tout en limitant les écarts qui pourraient être importants entre les établissements et bien sûr contenir les dépenses d'aide sociale. Et

puis, sur ce que l'on appelle les « dépenses de groupe 3 », c'est-à-dire les charges locatives, l'amortissement, *etc.*, leurs hausses ne sont intégrées que si elles sont dûment justifiées et validées par le Département. Voilà pour ce premier volet.

La nouveauté aussi de cet OED – et là c'est assez technique, je m'en excuse –, c'est que l'on autorise, depuis le 1er janvier 2025, la mise en place de tarifs différenciés dans les EHPAD habilités à l'aide sociale. cette mise en place de tarifs différenciés est soumise à un certain nombre de conditions, c'est-à-dire maintenir une part suffisante de bénéficiaires de l'aide sociale et de ne pas dépasser un écart fixé à 30 % entre les différents tarifs pratiqués par l'établissement. Les 35 % sont prévus par décret. Dans la Nièvre, ce que l'on vous propose, c'est un écart maximal de 20 %. On a 3 EHPAD qui sont concernés en 2025 par les tarifs différenciés : on a Saint-Saulge, Magny-Cours et Guérigny. Donc l'objectif, c'est vraiment de lisser les écarts de tarification, éviter les abus et garantir l'équité territoriale. Et c'est vrai que quand vous tendez l'oreille, vous voyez un petit peu, les EHPAD publics en France sont en grande difficulté puisqu'on est à plus de 75 % des EHPAD qui sont en déficit extrême. Et donc, c'était une attente forte des structures de pouvoir appliquer cette tarification différenciée, même si on a bien conscience qu'elle ne va absolument pas tout résoudre, puisque c'est le modèle de financement des EHPAD qui est, à mon avis, à revoir dans son intégralité.

Sur le volet « dépendance », on propose de ne pas faire évoluer la valeur du point GIR, donc conformément aux préconisations de la CNSA, pour les départements candidats, donc c'est notre cas, à la fusion des sections « soins » et « dépendance ». Donc voilà pour le volet EHPAD.

Sur le secteur des établissements pour personnes en situation de handicap, résidences en autonomie et USLD, donc là, on recommence avec les groupes de fonction : donc sur les dépenses de groupe 1, une augmentation de 1 %, 1 % sur le groupe 2 et 0 % sur le groupe 3. Sur les SAD, services d'aide à domicile, l'objectif c'est d'encourager les SAD avec les tarifs les plus bas, tout en évitant une flambée générale : donc on prévoit une hausse maximale de 2 % pour les tarifs compris entre 23,50 et 25 euros, une hausse de 1 % pour les tarifs compris entre 25,01 et 25,60 euros et une hausse de 0,5 % pour les tarifs de 25,61 à 25,80 euros ; et pour les tarifs supérieurs à 25,81 euros, pas d'augmentation. Le plancher légal national étant fixe à 24,58 euros. Et sur les services et établissements de protection de l'enfance, on prévoit pour les dépenses de groupe 1 une hausse maximale autorisée à 1 %, 1 % également pour le groupe 2 et 0 % pour le groupe 3. Donc c'est assez technique, je m'en excuse, mais c'est difficile de faire moins précis, en l'espèce.

M. le Président : Merci pour cette présentation, encore une fois très précise. Est-ce qu'elle appelle des commentaires ou des interventions ? Je n'en vois pas.

On change donc de manière de faire et c'est une bonne chose parce que, Justine l'a rappelé, notamment pour les EHPAD, comme pour les SDIS, comme pour les Départements ruraux, les modèles de financement sont aujourd'hui obsolètes et il faut tout réinventer, de A jusqu'à Z.

Je demande encore une fois l'avis de la commission : Maryse, si tu veux bien nous le donner.

Mme Augendre : 4 avis favorables, 2 ne prennent pas part au vote et 1 abstention.

M. le Président : Nous remercions toujours l'abstentionniste.

Très bien, je mets aux voix : est-ce qu'il y a, pour le coup, des abstentions ? Il n'y en a pas. Des votes contre, non plus. Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Fixation de l'objectif d'évolution des dépenses (OED) 2025 » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°10 : BUDGET PRIMITIF 2025 - ÊTRE PRÉSENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN

Une vidéo est projetée.

Mme Dardant : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur des politiques relatives à la famille, à l'enfance et à la protection maternelle et infantile.

Concernant la famille/enfance, vous savez qu'en 2022, on a adopté un schéma de l'enfance et des familles 2022/2026, avec un budget de 16 millions d'euros sur 5 ans, pour renforcer nos actions de prévention et diversifier les solutions d'accompagnement des enfants. Malgré une contrainte budgétaire inédite, liée à une évolution importante de dépenses liées à la politique prévention/protection de l'enfance depuis 2021, nous poursuivons nos engagements. Sachez qu'au 31 décembre 2024, 1 001 enfants sont confiés au Département, soit une évolution de 30 % par rapport à 2021. Mais malgré cette hausse, sur les trois dernières années, on constate quand même une baisse de 5 % du

nombre d'enfants confiés entre 2023 et 2024 et ceci peut s'expliquer par l'investissement qu'a fait la collectivité sur la prévention, la formation des professionnels, les dispositifs d'appui et d'accompagnement à la parentalité et puis l'actualisation des différentes procédures.

Par contre, une part croissante, de l'ordre de 30 % des enfants protégés, présente une double vulnérabilité, que ce soit des troubles psychiques, handicap, traumatisme, troubles du comportement : ces enfants ne peuvent pas être pris en charge dans une structure classique. C'est dans ce contexte que le Département a fait le choix d'habiliter plusieurs lieux de vie pour ces enfants que l'on appelle souvent des « cas complexes », avec une prise en charge spécifique et un taux d'encadrement renforcé.

Concernant les mineurs non accompagnés, on a également fait le choix de renforcer les solutions d'accueil : 100 jeunes sont accueillis, soit en collectif, soit en appartement de pré-autonomie, 19 places sont en attente d'ouverture pour 2025. Cette année, ce n'est pas moins de 426 jeunes qui ont dû être mis à l'abri, dont 82 % ont été évalués majeurs et sont sortis du dispositif. En 2025, une nouvelle contractualisation avec l'Agence régionale de santé (ARS) et l'État, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, doit être signée, avec de nouveaux objectifs, on ne les connaît pas encore vraiment. Il faudra valoriser nos actions, éventuellement en en ayant des nouvelles, mais avec un financement qui reste identique à 2 024.

Concernant la protection maternelle et infantile, nos professionnels ont des effectifs pluridisciplinaires territorialisés, avec une triple accessibilité, que ce soit géographique, on a des points de consultation répartis sur tout le territoire, financière, les interventions sont gratuites, et administrative, il n'y a pas de formalités, l'accueil est inconditionnel et il y a également des visites à domicile. Le Département a inscrit sa démarche dans une volonté très précoce sur le champ de la santé, du soutien aux compétences parentales et accompagnement et de l'éducation familiale des familles et enfants, au plus près de la population, avec notamment des actions dites « collectives » et une protection maternelle et infantile. Et nos professionnels, sur certains territoires, ont réussi à rencontrer 100 % des nouveaux parents.

Un partenariat constructif également à destination des femmes enceintes. Un travail de prévention s'exerce et se renforce au centre de santé sexuelle, au sein de la Maison de la prévention, rue Lamartine à Nevers, et dans les antennes du Département (Château-Chinon, Decize, Cosne, Fourchambault, Clamecy), avec un accès à l'information sur la vie affective et sexuelle et des consultations gratuites. Les conseillères conjugales, notamment, sont intervenues dans les collèges, les lycées, les foyers de vie, les centres de formation : 2 785 enfants ou personnes en précarité ont été sensibilisés, ce qui représente une augmentation de 52 % par rapport à 2023.

On poursuit également l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, à travers une offre de santé gratuite favorisant l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies, dans les locaux de la Maison de la prévention à Nevers, qui accueille le centre gratuit d'informations de dépistage et de diagnostic d'infection par le VIH, les hépatites et les infections sexuellement transmissibles. L'année 2025 est également marquée par la reprise des consultations par le médecin interne au Département.

Après, toute cette politique s'accompagne d'un certain nombre d'actions. La première, c'est l'hébergement des enfants confiés, avec des dépenses de fonctionnement de 21 591 561 euros, une augmentation de 3 %. Et nous avons tenté quand même, je vais dire, de limiter nos dépenses de fonctionnement. Mais en matière d'accueil, le Département a engagé depuis 2020, une transformation historique de son offre, pour avoir une meilleure progressivité des réponses. Ainsi, sur ces 6 dernières années, 109 nouvelles places ont été créées, hors mineurs non accompagnés, 64 places de placement éducatif à domicile, 20 places en lieux de vie et d'accueil pour adolescents à besoins pluriels : 14 places sur le territoire de Cosne, 6 sur Montsauche, 7 places complémentaires pour un quatrième lieu de vie et d'accueil sur la commune de Coulanges et deux fois 9 places en maison d'enfants à caractère social à Decize. Ces deux derniers lieux devraient être opérationnels au dernier trimestre 2025.

L'ensemble des prix de journée va être impacté par l'application d'un taux directeur à hauteur de 1 %, c'était 3 % en 2024, contribuant à l'effort collectif en matière de maintien des dépenses. Ce taux compense, en partie, l'inflation et les besoins d'investissements des établissements. Rappelons que ces mesures sont intégralement prises en charge par les Départements et ne sont pas compensées par l'État. Les recettes, de 1 874 473 euros, proviennent principalement de la Caisse d'allocations familiales, au titre des prestations familiales relatives aux enfants, et des recettes d'autres Départements, dans le cadre des dessaisissements.

La deuxième action, action de prévention, 3 176 526 euros, l'une des premières dépenses résultant des mesures judiciaires d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO). Leur nombre est en recul : il est actuellement de 434 mesures classiques et 95 mesures renforcées. Cette baisse significative s'explique par la diversification des mesures proposées à domicile, avec un effet glissement vers le placement éducatif à domicile. Un financement identique au budget prévisionnel 2024 est prévu pour 2025. Depuis l'arrêt de la Cour de cassation d'octobre 2024, une transformation de l'offre s'est opérée, remplaçant l'offre de placement à domicile (PEAD), en aide éducatif en milieu ouvert renforcé avec hébergement (AEMORH). Ce sont des opérateurs et la Maison départementale de l'enfance et de la famille qui restent identifiés et qui interviennent sur ce sujet. En février 2024, l'association

Pagode et le Conseil départemental ont conjointement pris la décision de suspendre l'activité du Service de prévention spécialisée, afin de procéder à une analyse fine des besoins et de redéfinir, pour 2025, des modalités de coordination et le périmètre d'actions de ce service, notamment sur les trois quartiers prioritaires de la Ville de Nevers.

L'action 3, frais liés à l'accueil des enfants confiés. Là également, les 1 million d'euros, en légère diminution : ces frais sont liés à l'accueil concernant l'ensemble des aides proposées aux mineurs, que ce soient les loisirs, l'habillement, l'argent de poche, les frais annexes, de santé, de transports. Les frais de colonisation spécialisée pour les enfants porteurs de handicaps justifient l'augmentation de 2023 et 2024, mais on ne les reconduit pas en 2025, ce qui explique, en partie, la diminution des dépenses.

Concernant l'aide aux familles, des dépenses de 570 000 euros. Cette politique concerne le soutien financier apporté aux familles avec des enfants, afin d'endiguer le processus de précarisation des situations sociales. On accueille et accompagne également les femmes enceintes et mères isolées avec enfant de moins de trois ans, qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, et notamment celles qui sont sans domicile. C'est l'association « Nièvre regain » qui opère six places d'accueil en urgence : malheureusement, c'est souvent complet, donc on a conventionné avec l'association Pagode pour l'hébergement de quatre familles, soit 12 places supplémentaires en appartement. Le coût du dispositif est évalué à 94 000 euros annuels, sur la base d'un prix de journée facturée au réel de l'activité.

Concernant les mineurs non accompagnés, ça, c'est un choix qu'a fait le Département, mais c'est conforme à la volonté de l'État, j'ai envie de dire, avec des dépenses de fonctionnement de 3 100 000 euros. Le budget 2025 est en augmentation de 20 % due à la hausse des arrivées des mineurs non accompagnés, + 57 %, 426 arrivées en 2024, alors qu'on n'en avait que 86 en 2022 et 236 en 2023. On accueille, au 31 décembre 2024, 105 mineurs et 56 majeurs. Les recettes proviennent de l'État pour le remboursement des frais durant la période d'évaluation de la minorité de ces jeunes et l'État nous a un peu augmenté sa participation, vu le nombre d'enfants pris en charge.

L'action 6 - soutien aux majeurs, avec des dépenses de 370 000 euros, + 37 %, tout simplement parce que l'on a une augmentation de 70 % du nombre de jeunes atteignant la majorité en 2025 et le Département est particulièrement dynamique, s'efforçant de lutter contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, interpellant les services travail sur diverses solutions, pour améliorer la prise en charge de ces mineurs.

Concernant la stratégie prévention/protection enfance, dépenses : 340 000 euros. Le contrat prévoit deux sources de financement mobilisables pour financer les actions sur deux années : une enveloppe de l'État et un fonds d'intervention régionale de l'Agence régionale de

santé. En retour, le Département s'engage à réaliser un certain nombre d'actions et de ne pas réduire son engagement financier. Les autres dépenses : 37 200 euros. Cette opération concerne essentiellement les frais d'avocat et les subventions « France services » : les dépenses sont en légère baisse, sachant que deux associations n'ont pas renouvelé leur demande de subvention, au titre de l'année 2025.

Action 9 - accueil de la petite enfance : 410 124 euros. Le Département a été retenu dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Caisse d'allocations familiales en 2023, ce qui explique l'augmentation des recettes, prévue de se décliner sur trois années : il s'agit de permettre à des familles identifiées par la Protection maternelle et infantile de bénéficier d'une place d'accueil dans un établissement d'accueil du jeune enfant à Nevers, à hauteur au moins de 2,5 journées par semaine, afin de favoriser la sociabilisation des enfants et un travail sur la parentalité, pour notamment les enfants à besoin spécifique. Sur le centre de santé sexuelle, notre démarche de prévention est poursuivie, grâce à la réalisation d'interventions relatives à la vie affective et sexuelle, auprès des collégiens ; mais je l'ai dit tout à l'heure, lycéens et personnes vulnérables. Des consultations prénatales, postnatales, je l'ai également dit.

Nous avons également une plateforme « interruption volontaire de grossesse », qui est portée par le Conseil départemental, ouverte, afin d'obtenir une réponse rapide lors d'une demande d'IVG. Mais il existe des difficultés face à ces interruptions de grossesse, car il manque des praticiens, donc les professionnels du centre de santé sexuelle pratiquent depuis 2017 des interventions volontaires de grossesse médicamenteuses, qui sont pris en charge à 100 % par la CPAM.

Ensuite, la protection maternelle et infantile. Les professionnels organisent, je l'ai dit également, des consultations, des visites à domicile, des bilans de santé dans les écoles maternelles, et réalisent des actions de soutien à la parentalité. Pour 2025, ce sont surtout des actions collectives qui vont se développer. Et sur ce sujet, il y a des dépenses de fonctionnement, mais également des investissements de 8 000 euros, qui permettront de financer l'achat de matériel médical pour ces puéricultrices. Là également, trois médecins sur les consultations pédiatriques et un médecin vacataire.

L'action 12 - prévention des maladies sexuellement transmissibles, centre gratuit de dépistage et de diagnostic. Ce centre bénéficie d'une habilitation spécifique et d'un financement de l'ARS depuis 2016. Ensuite, on a un certain nombre de subventions, subventions qui sont reconduites à l'APIAS, qui est pour le dispositif d'appui et d'accompagnement à la parentalité : la convention est à renouveler pour un montant de 340 000 euros. Pour le centre d'informations du droit des femmes et des familles, c'est pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes, 2 000 euros ; « France Victimes 58 » pour 89 000 euros ; la maison des

adolescentes, l'équipe mobile, notamment le « Fil Ariane », 50 000 euros ; « Nièvre regain », avec le dispositif « Élan », qui est le dispositif expérimental de 4 places d'appartement de pré-autonomie, prévention de sortie sèche de l'ASE, 82 500 euros. Également, le réseau d'écoute et d'accompagnement aux parents, soutien à la parentalité, 12 000 euros ; pour la Ville de Nevers, un fonds d'innovation petite enfance, 17 412 euros ; et pour l'ADAPEI, fonds d'innovation petite enfance, pour 17 412 euros. Voilà, j'en ai fini. Total des subventions : 46 824 000 euros.

Après, je vais peut-être récapituler. Concernant le budget pour les dépenses de fonctionnement famille / enfance 30 187 288 euros, pour la protection maternelle et infantile 528 124 euros soit 30 715 412 euros. L'investissement famille / enfance, il n'y en a pas, la protection maternelle et infantile, 8200 euros. Concernant les recettes famille/enfance, 3 693 334 euros. Imaginez sur un budget quand même de 30 millions d'euros. Pour la protection maternelle et infantile, 691 768 euros, pour un total de 4 385 102 euros.

Voilà j'en ai terminé, si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre.

M. le Président : Merci beaucoup, Michèle, encore une fois, pour une présentation très complète.

Quelques mots, en complément, avant de passer la parole à Anouck : vous avez repéré qu'à défaut d'avoir une ministre de l'Enfance, on a finalement vu être désignée une haute commissaire chargée de ces sujets-là, qui n'est ni plus ni moins que l'ancienne secrétaire d'État à l'enfance : ne changez rien, enlevez simplement des moyens, ce qui n'était pas véritablement la même chose. On lui a évidemment… puisqu'elle était venue à Nevers et c'était l'une des rares ministres avec laquelle on avait eu un temps de travail à peu près acceptable, et on lui a renouvelé nos demandes, que vous connaissez, mais que je préfère rappeler ici, sur le schéma et la stratégie de l'enfance qu'a construite Michèle Dardant et dont le montant de dépenses s'élève à 16 millions d'euros, dans la durée. Donc on continue et on ne lâchera pas de demander à ce que l'État vienne nous cofinancer à hauteur de 50 %, c'est-à-dire 8 millions d'euros.

Je pense aussi que l'on doit aboutir au financement des deux infirmières psychologues de la MADEF, aujourd'hui financées sur fonds propres. Et après, beaucoup de mots et de paroles, en nous indiquant que bien sûr, on allait financer les années passées et les financements n'étaient pas au rendez-vous : je pense que cette fois, on doit pouvoir caler les choses. Et puis je me redisais aussi s'il ne fallait qu'une seule raison pour continuer à se battre pour notre réseau d'écoles, puisque pour certains, la carte scolaire est au fond une bonne manière de gérer les effectifs et je reste aussi très attaché au maintien de notre tissu de

collèges : imaginez la rupture que représente la fin d'une école ou d'un collège pour un jeune qui est placé sous notre protection ou qui a des troubles, aujourd'hui qualifiés de complexes.

Enfin, réindiquer que sur la question des mineurs non accompagnés, qui est encore une fois un sujet national. Le Département fait des entretiens très approfondis, évidemment sans tests physiques d'aucune nature, « ah les barbares », mais ça peut être la tentation d'autres. 70 % des mineurs que nous accompagnons, ou des prétendus mineurs, sont considérés à l'issue des entretiens par les équipes comme étant des adultes. Donc, on travaille bien sur une portion extrêmement congrue et malgré cela, ce sont 426 - 36 euros, je n'ai plus le chiffre exact, que nous devons gérer, avec un sujet de contrat de jeunes majeurs ; c'est-à-dire comment, sur les effets de seuil, arrivé à 18 ans, un gamin reste un gamin : ce n'est pas parce qu'il a 18 ans et un jour que d'un seul coup, tout va s'allumer partout. Donc, comment on poursuit cet accompagnement avec ces jeunes majeurs et comment on lutte aussi contre la tentation de délivrer des OQTF à ces jeunes gens ; alors que souvent, et on a eu malheureusement plusieurs cas, ce n'est pas ce qu'ils sont devenus. Ces jeunes gens étaient parfaitement intégrés, travaillaient chez des artisans, des commerçants voire des industriels chez nous et ont été obligés de repartir dans des pays où la guerre était leur quotidien. Donc on se bagarre aussi pour ce travail-là et je pense que c'est un vrai sujet, en termes de lutte contre l'immigration, que de considérer la place qu'occupent ces jeunes gens dans notre territoire.

Pardon d'avoir apporté ces précisions, Anouck, je t'en prie.

Mme Camain :

Merci. Donc les moyens financiers que vous prévoyez dans le budget 2025 pour être, je vous cite : « *présents pour les familles et prendre soin au quotidien de ceux qui en ont besoin* », appellent à quelques commentaires, au vu de certaines incohérences que nous avons relevées. Entre 2021 et 2024, nous constatons une évolution croissante des placements d'enfants, à hauteur de 30 %, pour arriver à 1 001 enfants placés aux 31 décembre 2024. Mais malgré cette hausse, on observe une baisse de 5 % du nombre d'enfants confiés entre 2023 et 2024 : une première baisse significative depuis de nombreuses années, comme Michèle nous l'a dit tout à l'heure. On peut certainement expliquer et attribuer cette baisse à l'investissement de la collectivité porté sur la prévention et les dispositifs d'appui et d'accompagnement et à la parentalité, portés en grande partie par les PMI.

Mais alors que nous commencions à avoir les fruits des actions de la PMI, avec donc cette baisse de 5 % d'enfants placés, vous projetez de baisser son financement à hauteur de 25,5 % en 2025, ce qui nous parait trop prématuré. Comment mettre en place un accompagnement très précoce des familles avec cette baisse annoncée ?

D'autre part, vous parlez d'un accompagnement qualitatif des enfants protégés, mais les frais liés à l'accueil des enfants protégés baissent, alors que le nombre de places d'accueil augmente : est-ce que l'encadrement serait vu à la baisse ? On peut se poser la question.

J'ai également eu la surprise de lire que vous mettiez fin au financement des colonies de vacances pour les enfants en situation de handicap relevant de l'ASE. Donc dans la Nièvre, quand on est un enfant placé et porteur de handicaps, à partir de 2025, on n'a plus le droit de partir en vacances. En dernier lieu, je voudrais aborder le sujet des maladies sexuellement transmissibles : le budget est en baisse de 13 % à ce niveau, alors que Monsieur le Président nous a dit qu'il fallait *« mettre l'action sur la vaccination contre le papillomavirus au collège »*, par exemple. Au vu du rapport, les recettes sur cette ligne budgétaire sont en hausse : il y aurait donc plus de subventions que de dépenses. On peut donc se demander où va l'argent.

Pour toutes ces remarques sur le fléchage des dépenses sur la politique famille et enfance, pour l'instant, nous nous abstiendrons. Merci.

Mme Dardant : Concernant les recettes de fonctionnement, j'espère ne pas dire de bêtises ; on a eu notamment des remboursements de l'ARS, ce qui explique ces recettes de fonctionnement. Et après, ces recettes de fonctionnement sont dispatchées également sur d'autres actions. Et on avait des retards de remboursement, qui arrivent là.

M. le Président : Donc, Anouck, oui, c'est la même chose que sur le sujet précédent : la question de l'autonomie, on est toujours, à cette période-là de l'année, en projection et évidemment on a un réglage en DM. Donc ça, c'est toujours le même sujet et quand tu compares de compte administratif à compte administratif, d'ailleurs c'est ce que l'on a dit ce matin, c'est à cette occasion-là qu'il faut regarder les choses, premièrement.

Deuxièmement, non, il n'y a écrit nulle part que l'on privait les enfants de colonie de vacances, je ne sais pas où tu as lu ça…

Mme Camain : Ah bah si…

M. le Président : Non, non, non, il n'y a rien de la sorte qui est prévu.

Troisièmement, ce que l'on essaie de faire et ce que l'on fait à chaque budget, quand on accompagne des associations type CeGIDD - droit des femmes, c'est que c'est un dialogue de gestion qui permet de fixer le montant d'accompagnement. En l'occurrence, on a augmenté sur 2023/2024, on fait une marche en arrière sur 2025, on constatera les

dépenses en fin d'année et règlera le curseur en fonction de ces éléments-là. Je pense que les choses sont assez claires sur les interrogations qui ont été posées.

Moi, ce qui m'inquiète plus, et je le redis avec vous, sur la question des violences sexuelles et sexistes… je pense que j'ai déjà dû l'évoquer là, mais c'est un signal qui est quand même assez fort, qui est en train de s'étendre un peu partout, et quand on mesure aujourd'hui la réussite des jeunes filles, dès la maternelle, c'est dire comment ça fonctionne, par rapport aux jeunes garçons. C'est-à-dire que très clairement, il y a un décrochage, mais la courbe est en train de s'élargir entre les jeunes femmes, qui sont de plus en plus brillantes, et tant mieux, à l'école et les jeunes garçons, qui le sont de moins en moins et qui jouent plus aux petits cow-boys qu'autre chose. Et ça, dans une société où le sujet « Me too » est évidemment transversal au niveau des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées ou un certain nombre de milieux que l'on a tous bien identifiés en regardant nos journaux télévisés, on aurait pu avoir la tendance de penser que c'était un phénomène qui a impacté l'ensemble de notre société : ça n'est probablement pas le cas et on doit être vigilants et très attentifs à tous les outils de prévention en la matière, prévention et hélas, de traitement des situations. Et je vous rappelle que c'est pour cela, et c'était une démarche volontaire de notre part, que l'on finance un mi-temps de travailleur social, pour justement recueillir ces plaintes, qui sont des moments complexes et difficiles à travailler.

Voilà ce que je voulais indiquer en complément, parce que ce sont des sujets qui sont dans notre cœur de métier, dans le cœur de nos compétences et sur lequel il faut que l'on approfondisse le travail. Ce n'est pas simple, parce que les partenaires ne sont pas au rendez-vous, parce que les collègues de la PJJ, des tribunaux et même les acteurs du Département, chacun est aujourd'hui privé de moyens, et tant qu'il n'y aura pas une politique de l'enfance digne de ce nom, avec les moyens qui vont bien, on fera toujours avec « des bouts de chandelles » et ça explosera à un moment ou à un autre. Moi, je vous « fiche mon billet » que sur l'année 2025, on va avoir des scandales pires qu'Orpea, ou la crèche dont je n'ai plus le nom en tête, sur la question de la protection de l'enfance, avec des éléments qui sont quand même très inquiétants sur la hausse de la prostitution des jeunes femmes mineures : on arrive à des chiffres qui sont parfois de l'ordre de 70 à 80 % ; enfin, c'est totalement délirant. Et on a une société qui refuse de voir cette situation-là, un sujet de préoccupation pour nous tous.

Mme Camain : J'ai retrouvé. Donc, page 1617, à l'action 3 du rapport 10, la deuxième phrase c'est : *« les frais de colonie de vacances spécialisées pour les enfants porteurs de handicaps justifient l'augmentation du budget 2023/2024 et ne seront pas reconduits en 2025 »*.

M. le Président : C'est l'augmentation qui n'est pas remontée. On a augmenté en 2024/2025, on ne réaugmente plus, on reste à moyens constants. D'accord ?

Mme Camain : OK, super. Je suis très contente. Non, mais là, ça peut porter à confusion…

M. le Président : Dont acte. Non, mais il n'y a pas de sujet. Très franchement, c'est le genre de choses qui est totalement impossible. Merci.

Mme Desabre : Oui, Président, je voulais revenir sur la prise en charge des mineurs non accompagnés. C'est vrai que notre département, effectivement, applique la loi pour la mise à l'abri de ces jeunes mineurs : il faut savoir qu'il y a quand même trois départements à l'heure actuelle, l'Ain, le Jura et la Vienne qui, justement, ont suspendu l'accueil des jeunes mineurs étrangers, faute de moyens, effectivement, alloués par l'État. C'est vrai que c'est quand même très cruel de savoir que ces enfants-là ne peuvent pas être accueillis dans de bonnes conditions. On peut quand même souligner, nous, le travail exceptionnel des équipes qui prennent en charge ces enfants.

Et puis je voulais souligner aussi, en rapport à la réflexion sur la masse salariale : il faut savoir qu'ils ne sont pas trop nombreux pour prendre en charge ces enfants.

Et puis je voulais dire un petit mot aussi par rapport aux contrats jeunes majeurs : c'est vrai que notre Département prend en charge des jeunes, ce n'est pas effectivement des sorties sèches du dispositif de l'enfance, que justement de nombreux contrats sont signés de 18 à 21 ans et souvent, dans d'autres départements, effectivement, il n'y a pas de contrat suite à la fin de placement de ces enfants et nous, on est vraiment un département dynamique pour, justement, maintenir ces enfants dans de bonnes conditions. Parce que ça reste encore, malgré tout, des enfants et ce ne sont pas encore complètement des adultes.

M. le Président : Merci de cette touche d'humanité, sur un dossier qui en réclame beaucoup. Et c'est l'occasion de saluer à la fois Stéphanie Cochet, qui a de fait à assumer un double intérim, avec le départ de Johanna Buchter – et d'adresser aussi un salut amical à Johanna, puisqu'elle est jeune maman, depuis vendredi dernier, d'un petit Maxime. On lui fera passer tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur, pour cette contribution au redressement démographique de notre département.

M. Fallet : Donc, ça ne vous a pas échappé : on a évoqué l'APIAS, donc je ne participerai pas au vote.

M. le Président : Merci, Jean-Paul.

Et pour terminer, si je ne vois pas d'autres prises de parole, on demande à Maryse, à nouveau, l'avis de la commission, s'il te plait.

Mme Augendre : 4 avis favorables, 1 abstention et 2 ne prennent pas part au vote.

M. le Président : Très bien. Mille saluts à l'abstentionniste.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie, le rapport est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - Être présent pour les familles et prendre soin au quotidien de ceux qui en ont besoin » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°11 : BUDGET PRIMITIF 2025 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES

Mme Dardant : Il s'agit là de la MADEF. Donc, le Département organise l'accueil d'urgence des mineurs et l'accompagnement des familles, au sein d'un établissement non autonome, la Maison départementale de l'enfance et de la famille, la MADEF, qui exerce un certain nombre de missions, comme vous le savez, sur plusieurs sites : une section pouponnière de deux places, pour la mise à l'abri des enfants de 0 à 3 ans, une section « foyer de l'enfance » de 45 places, pour les mineurs de 3 à 18 ans, l'espace famille pour la réalisation des visites parents/enfants et un service de soutien à la parentalité, qui s'appelle « Parentèle », et des services supports.

Depuis 2022, la MADEF a réalisé la montée en compétences de professionnels, notamment en finançant des formations longues, qui se poursuivront en 2025, ceci pour améliorer la prise en charge des enfants accueillis et cela a permis de pourvoir tous les postes en 2024 et d'augmenter le nombre de journées d'activités réalisées : 14 744 en 2024 contre 12 116 en 2023. Le budget qui est présenté pour 2025 prend en compte ces éléments. Les dépenses liées à la construction de la Cité de l'enfance ainsi que les crédits nécessaires pour effectuer les

réparations et remises aux normes indispensables pour la continuité de l'activité dans les bâtiments actuels jusqu'au déménagement sont également intégrés dans le budget.

La première action, c'est l'offre d'accueil : la MADEF poursuit les actions mises en place depuis 2022, on vient de le dire, pour améliorer la prise en charge des enfants, avec plusieurs formations ciblées sur les problématiques du public accueilli, qui seront dispensées aux professionnels. Les enfants accueillis présentent de plus en plus de difficultés d'apprentissage, des situations de décrochage scolaire, des troubles du comportement, générant une scolarité à temps partiel, des ruptures de parcours de vie induisant des périodes sans scolarisation et une incapacité, pour certains d'entre eux, à s'inscrire dans un projet professionnel. Donc au sein de la MADEF, il est apparu nécessaire de proposer un dispositif, le pôle d'accompagnement de jour, qui permet la prise en charge de ces enfants et de ces jeunes.

L'action n°2, la prise en charge des troubles du comportement. Je viens de le dire, la plupart des enfants accueillis présentent des blessures de vie multiples se traduisant par des comportements inadaptés, des conduites à risques voire des troubles psychiatriques et au-delà de la prise en charge éducative, ces enfants ont besoin d'un accompagnement psychologique, sanitaire et de plus en plus souvent psychiatrique. Pour répondre à ces besoins, l'unité médico-psychologique a été renforcée avec deux équivalents temps plein d'art thérapeute, pour permettre à ces enfants d'avoir plus d'espace et de travailler leurs problématiques relationnelles.

Le soutien à la parentalité : la MADEF disposait de 36 places de placement éducatif à domicile pour des enfants de 0 à 18 ans. Ce dispositif a évolué, il s'agit maintenant de mesures d'action éducative en milieu ouvert renforcées avec hébergement, mais cette évolution n'a pas d'impact sur le service.

Les ressources humaines : pour 2025, 99 postes seront nécessaires pour faire fonctionner l'établissement, avec un certain nombre de modifications. Le poste d'adjoint à la directrice en charge des services administratifs et logistiques est supprimé et l'on demande à la place la création d'un poste de cadre socio-éducatif, à compter du 1er octobre 2025, afin de disposer d'un des postes de chef de service éducatif supplémentaire. Et dans l'attente du déménagement, une mission de référent qualité lui sera confiée. Dans le cadre de la réorganisation des missions relatives aux ressources humaines, il serait également nécessaire de faire évoluer l'un des postes d'agent administratif hospitalier - catégorie C en poste d'adjoint des cadres hospitaliers - catégorie B.

Il est demandé également la transformation de 4 postes d'auxiliaire de puériculture en 4 postes de moniteurs éducateurs, afin de mieux répondre aux besoins. Est demandée également la transformation d'un

poste d'agent des services hospitaliers qualifié, poste occupé par un cuisinier, en poste de personnel ouvrier, afin de mieux répondre au cadre de travail en cuisine.

Le projet de construction du nouvel établissement : les crédits d'investissements sont essentiellement consacrés au financement du projet du nouvel établissement, la Cité de l'enfance. La phase des travaux avait commencé en 2022 et vous le savez, le bâtiment aurait dû être livré en 2024, mais des malfaçons sont apparues, qui ont entraîné un contentieux avec l'entreprise : nous avons une incertitude concernant la couverture par les assureurs, mais peut-être peut-on espérer qu'en 2026, on pourra ouvrir ce bâtiment.

Les subventions : le Conseil départemental finance l'établissement par une dotation globale, calculée sur l'activité professionnelle et là, je vais revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure, comme il y avait un excédent 2024 de 600 000 euros, donc là il y a une diminution du montant global de la subvention. Et puis cet excédent était généré par des recettes de facturation des prix de journée aux autres Départements et par des économies réalisées essentiellement sur des dépenses de personnel, en limitant les remplacements et par des recrutements d'agents qui ont moins d'ancienneté que ce qui était prévu initialement. Et les réparations actuellement nécessaires dans l'établissement ont été faites, mais en limitant les dépenses.

Donc, je reviens : le montant de la dotation pour 2025 s'élève à 5 330 228 euros. Il est nécessaire d'arrêter un prix de journée pour l'activité pouponnière du foyer de l'enfance, afin de facturer aux autres Départements les journées d'activité réalisées pour des enfants. La mise en place d'activités sans hébergement nécessite également d'isoler les dépenses relevant du foyer de l'enfance, des dépenses relevant des activités de soutien à la parentalité : celles-ci s'élèvent à 5 573 416 euros, pour la partie pouponnière/foyer de l'enfance, et 482 583 euros pour la partie soutien à la parentalité. Le total des dépenses de fonctionnement estimées pour 2025 s'élève à 6 056 000 euros.

M. le Président : Merci beaucoup, Michèle, pour cette présentation, là encore très complète. Est-ce que cela suscite des commentaires ?

Mme Camain : On ne peut que se féliciter de la création de la nouvelle MADEF, qui sera un bon outil de travail et confèrera un accueil privilégié aux enfants fragilisés qui nous seront confiés.

On peut cependant s'interroger sur la baisse de 200 000 euros sur les frais de son fonctionnement. Est-ce que l'on pourrait avoir des

précisions sur ces 200 000 euros de baisse, par rapport au budget de 2024 ?

Mme Dardant : Alors, ce n'est quand même qu'un budget primitif, ce sont des estimations qui sont faites, donc rien ne veut dire que l'on ne va pas devoir augmenter nos dépenses, mais je l'ai dit tout à l'heure, on a beaucoup travaillé au niveau des ressources humaines, on a fait pas mal d'économies. Ne trouvant pas de professionnels extérieurs, on a pris des professionnels qui étaient à la MADEF et ils ont suivi des formations qui ont été aussi, en partie, financées. Donc, on a fait aussi pas mal d'économies là-dessus et on a retravaillé notamment tout ce qui est transports, qui coûtaient horriblement cher ; là, ça a été retravaillé. Je vous ai dit également qu'on n'a pas repris quelqu'un pour l'adjointe à la directrice, ils ont retravaillé à l'intérieur des différents services et ça fonctionne : on a tous les postes. Théoriquement, à la MADEF, on pourrait avoir 101 postes : on en a 99 et je peux dire que l'ambiance est relativement bonne. Bien sûr, il y a toujours des excès, on a toujours des enfants qui débordent, mais globalement, ça se passe bien : on a suffisamment de professionnels pour travailler. Et vous avez vu que l'on a aussi augmenté le nombre de journées : moi, j'y vais assez souvent, l'ambiance est bonne à la MADEF. Les enfants me semblent heureux et les professionnels s'aident les uns les autres, j'ai envie de dire.

M. le Président : Très bien. Cela vous convient ?

Mme Camain : Oui, ça va… mais là, on vote un budget primitif : on fait des remarques sur des baisses. Si à chaque fois, vous nous dites : *« comme ce n'est qu'un budget, on ne sait pas, de toute façon, on rééquilibrera après »*, en gros, ça sert à quoi qu'on soit là ?

Mme Guyot : C'est simplement… Ce qui est rigolo, c'est que finalement, quand on dépense trop, on sait nous le dire ; et quand on essaie de rationaliser, on nous dit que l'on ne dépense pas assez. Donc, il va falloir vous accorder aussi.

M. Herteloup : Simplement, tout budget a une dimension prévisionnelle. Et effectivement, il est soumis à des aléas, ce sont ceux des recettes et des dépenses, dont on n'est jamais complètement certain lorsque l'on fait un budget prévisionnel. Ça, c'est le premier point.

Et puis le deuxième point, c'est sur la dimension économique, à travers ce qui vous a été exposé tout à l'heure : oui, effectivement, il y a eu un

travail de fait à la MADEF, en matière de rationalisation des moyens RH et aussi à travers la rationalisation et l'efficacité sur les moyens de transport, qui expliquent le fait que l'on ait un budget qui soit légèrement en baisse. C'est de la gestion et ça va dans le sens de ce qui est souhaité par nous-mêmes et par votre groupe aussi, fort logiquement : il n'y a rien d'extraordinaire, sauf du bon travail des équipes, je trouve, et de l'élu concerné.

M. Gauthier : On se chamaille un petit là, mais ce matin, lorsque j'ai interpellé notre collègue Daniel Barbier sur le fait qu'effectivement, nous sommes sur un budget primitif, prévisionnel et que ce serait « à la fin du bal qu'on paierait les musiciens », vous vous souvenez de ses propos ? Donc effectivement, on verra réellement ce qui sera engagé. Mais ce matin, on ne peut pas… et Daniel avait répondu à cela : *« non, non, non, on a réussi à construire un budget et voilà ce que l'on a mis dans ce budget »*.

Cet après-midi, c'est vous qui variez un petit peu donc, comme nous suivons, nous réagissons. Et on est ravis d'entendre dire que peut-être ça changera. Mais si ça change en augmentant les dépenses, on sera mis en difficulté, c'est tout. Mais le juge de paix, ce sera le compte administratif 2025 : là, ce sont des intentions.

M. le Président : Bien sûr. Mais plus que des intentions, en fait, ce que l'on veut raconter, c'est d'une part que l'équilibre général permet de construire un budget 2025, que sur la masse que cela représente, c'est-à-dire à peu près 360 millions d'euros, on sera au rendez-vous du budget 2025. On n'a pas pris cet engagement pour 2026 parce que c'est compliqué, mais il est clair qu'à l'intérieur de ces 360 millions d'euros, on va avoir du réglage. C'est d'ailleurs pour ça, mais tu le sais parfaitement, qu'on a une décision modificative, comme on l'a régulièrement dans nos communes, pour le coup, et que l'on règle, chemin faisant, les choses.

D'autant plus et ça, je le rappelle, parce que je pense qu'il faut vraiment que chacun l'entende, c'est qu'on est dans un contexte national totalement incertain : on nous parle depuis 24 heures qu'il faudrait remettre sur le tapis 40 à 50 milliards d'économies, en 2026. Comment voulez-vous que l'on gère, *a priori*, cette annonce, qui en est une sans en être une, et qui ne correspond pas à la clarté des choses ? Qui aurait pu dire, il y a encore 3 mois, l'évolution du baril de pétrole, qui a une incidence sur le secteur qu'Alain connaît bien et sur tant d'autres ? Et la baisse tendancielle qui semble aujourd'hui se profiler, sur une période longue, elle révolutionne encore un peu, à la fois les taxes que l'État va percevoir sur la vente du carburant, nos propres frais de fonctionnement, qui sont importants : aujourd'hui, personne ne sait faire « Madame Irma » et dire comment tout cela va fonctionner, même dans trois mois. Quand on va se revoir au mois de juin pour la prochaine

session, je ne sais pas si on aura encore sous la main des éléments qui nous permettront d'avancer.

Je rappelle que les éléments qui nous ont permis de construire ce budget – encore une fois, merci à Daniel et à ses équipes –, c'est le mois d'octobre 2024 : ce n'est jamais arrivé. Et on est dans ces logiques-là, hélas. Et on le regrette tout autant, j'imagine, que vous.

Voilà. Alors, pour en terminer, peut-être, Maryse nous redonne l'avis de la commission, une dernière fois ?

Mme Augendre : 4 avis favorables, 2 ne prennent pas au vote et 1 abstention.

M. le Président : Merci, Maryse.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - Un espace protecteur pour les enfants et un lieu de médiation pour les familles » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°12 : BUDGET PRIMITIF 2025 - LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIÈVRE ÉPANOUIE

M. Séjeau : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Le Conseil départemental, pour ce budget primitif 2025, a fait le choix de maintenir une ambition culturelle forte. On le sait, un certain nombre de collectivités ont sacrifié des pans entiers de leur action, que ce soit la culture, le sport ou la solidarité, nous réaffirmons l'importance de la politique culturelle et notamment les axes cardinaux de la nôtre : l'éducation, l'émancipation et l'équité territoriale, la volonté que tous les Nivernais aient accès, en tous points du territoire, à une offre culturelle.

Cela se traduit, pour l'année 2025, en dehors de la lecture publique, par un budget inscrit à hauteur de 2 826 604 euros en dépenses de fonctionnement, 300 800 euros en dépenses d'investissements, avec des recettes qui sont attendues, plus modestes, de 63 500 euros en fonctionnement et 30 000 euros en investissements.

Quelques éléments saillants de cette politique : je l'ai dit, la volonté d'éducation, d'émancipation, d'action sur tout le territoire, le développement de l'itinérance et la volonté aussi d'un travail transversal avec les services du Département, de faire des liens, bien

sûr, entre culture et éducation, mais aussi de faire des liens avec le secteur social et le secteur sanitaire et social.

Le premier axe de cette politique concerne l'action dite « Territoires et artistes », avec le soutien aux structures dites « ressources », et la première d'entre elles, c'est bien sûr « RESO », établissement public de coopération culturelle, école de musique, danse, théâtre, départemental, premier employeur culturel du département avec près d'une centaine d'agents. C'est aussi le principal organisateur de manifestations culturelles, avec 150 à 200 évènements organisés chaque année par les établissements d'enseignement artistique. Ces manifestations, l'an passé, ont réuni plus de 25 000 spectateurs sur le territoire.

Concernant la pratique et la participation, chaque semaine, ce sont environ 5 500 personnes qui ont accès à une pratique artistique, pour 2 600 dans le cadre scolaire et 600 dans le cadre de pratiques amateurs. Cette politique « Territoires et artistes », elle vient aussi soutenir des acteurs comme « la Maison », qui a une action certes à Nevers, mais aussi dans tout le territoire, avec son programme « Côté jardin » et aussi, bien sûr, cette association aussi importante qu'est « Sceni Qua Non », qui gère actuellement 5 cinémas sur le territoire de la Nièvre et propose aussi des séances de cinéma en plein air et des séances itinérantes.

La politique culturelle, c'est aussi le soutien aux collectivités qui organisent des manifestations, des festivals et le soutien aux acteurs associatifs : 80 acteurs sont accompagnés chaque année. Et c'est aussi une action importante, que nous menons en partenariat avec « la Maison », qui est la tournée du « Camion d'alimentation générale culturelle », qui va reprendre cet été. Le budget total de ce programme « Territoire et artistes » est de 2 107 000 euros.

L'autre axe important de cette politique culturelle, c'est bien sûr la Cité des Présents - François Mitterrand, avec l'année 2025 qui permettra une préouverture de l'équipement, et notamment la mise en place d'une programmation culturelle, qui sera dévoilée le 10 mai prochain, et d'autre part la préparation de l'ouverture des musées au public, au printemps 2026. Pour ces actions, un programme d'un montant de 256 000 euros a été inscrit en fonctionnement. Pour permettre l'ouverture dans de bonnes conditions et pour garantir le succès de l'ouverture de ces musées, l'équipe de la Cité des Présents sera accompagnée par un prestataire sur l'aspect stratégie et plan de communication, et un site internet sera, en revanche, lui, réalisé en interne, de nos services.

J'en ai parlé, la programmation culturelle et les actions d'éducation artistique et culturelle liées à la Cité des Présents ont commencé en 2024 : elles ont touché plus de 1 500 personnes, notamment enfants et familles, elles ont été entièrement gratuites, elles vont se poursuivre en 2025, avec une programmation culturelle entre mai et novembre,

largement étoffée, avec notamment une exposition de photographie de l'artiste Claire Xuan, et des conférences, des ateliers famille, autour de l'éducation artistique et de la valorisation de nos collections. La DRAC Bourgogne-Franche-Comté soutiendra ces actions à hauteur de 60 000 euros. En investissements, concernant la Cité des Présents, un crédit est prévu à hauteur de 76 000 euros pour des actions de restauration des pièces de la collection.

L'axe 3 concerne les musées. Comme vous le savez, le Département met des moyens à disposition pour assurer la conservation de trois musées importants du département : le musée de la Mine à La Machine, le musée Auguste Grasset à Varzy et le musée du Grès à Saint-Amand-en-Puisaye. Trois expositions vont se dérouler cette année, dont le Département assure le montage, avec ses équipes, sa conservatrice et bien sûr les collectivités avec lesquelles nous collaborons de façon très étroite, sur ces actions. En matière de patrimoine, un montant de 191 500 euros est inscrit en fonctionnement, dont 100 000 euros pour la contribution à l'EPCC Bibracte, 88 000 euros pour la Camosine et en investissements, un montant de 165 000 euros pour la Fondation du patrimoine, mais aussi et essentiellement pour l'accompagnement des travaux de restauration du prieuré à La-Charité-sur-Loire.

Voilà Monsieur le Président, chers collègues, pour résumer l'ambition culturelle du Département. Et donc je vous propose d'approuver ces différents montants : 2 826 000 euros en dépenses de fonctionnement, 300 800 euros en dépenses d'investissements et des recettes attendues à hauteur de 63 500 euros en fonctionnement et 30 000 euros en investissements.

M. le Président : Bien. Merci pour cette brillante présentation. Est-ce qu'elle suscite des prises de parole, des uns et des autres ?

M. Malus : Oui, merci, Monsieur le Président. Je vais revenir à l'action 2 du rapport, concernant la Cité des Présents ; vous avez l'habitude maintenant. Donc, dans ce rapport, on nous indique qu'une offre culturelle *via* la Cité des Présents, qui s'adresse à tous les Nivernais. Comme vous êtes adeptes de la communication *via* « Imagine la Nièvre », avez-vous demandé à tous les Nivernais s'ils étaient favorables et enthousiastes à ce programme ? Alors, je vais y revenir, programme de 2 à 3 millions en investissements il y a quelques années, qui a atterri à 20 millions d'euros, avec bien sûr de l'argent public, que ce soit le Conseil départemental, mais avec d'autres impôts, d'autres collectivités, mais c'est toujours de l'argent public, donc les impôts des Nivernais. Et je pose la question, vous me répondrez plus tard : est-ce que vous avez pensé au mécénat pour ce programme ?

Je ne reviens pas sur les investissements que nous aurions pu faire avec de tels montants, je vous invite, bien sûr, à relire mon intervention lors du budget 2024, elle ne changerait pas aujourd'hui. Après l'investissement vient évidemment le fonctionnement. Nous remarquons qu'il n'y a pas d'ambition d'économie sur cet outil culturel. Cité qui n'est aujourd'hui toujours pas ouverte, contrairement aux lignes de crédits sur ce budget. Même avec quelques recettes, comme la DRAC, qui sont quand même minimes, nous commençons à percevoir le réel coût de fonctionnement de cette cité muséale : il y a de quoi se poser des questions sur la nécessité de votre programme.

Rapidement en RH, environ 350 000 euros : on ne peut pas être très précis parce qu'il manque des données, quand même, sur les rapports, puisqu'on n'a pas eu le livre de comptes, il manquait quand même des données là-dessus, mais on va revenir plus tard sur le rapport 17, où il y a des marchés nécessaires sur le fonctionnement de la Cité des Présents. Je vais vous en citer quelques-uns, en fonctionnement : dépoussiérage de collections, 30 000 euros par an – sur 4 ans, ça fait 120 000 euros ; de la restauration de costumes, 25 000 euros par an, 100 000 euros sur 4 ans ; du soclage, 50 000 euros, donc 90 000 euros au total sur 3 ans ; de la sécurité, à 40 000 euros : ça, c'est pour les marchés nécessaires que l'on verra au rapport 17. Et je reviens dans ce rapport, où on nous annonce 256 000 euros de fonctionnement, 177 730 euros de fluides et prestations de maintenance : 77 024 euros de budget « administration générale et logistique », 11 900 euros de budget informatique et numérique. Donc j'ai fait un petit total : entre le RH et ce que je viens de vous annoncer, on est à 1 017 654 euros, et ça, c'est le premier jet de coût de fonctionnement sur cette cité muséale. Sans oublier, bien sûr, 132 800 euros d'investissements.

En résumé, la culture *via* la cité muséale, je ne reviens pas en question sur le reste du rapport, ne semble pas prendre une part trop forte dans la cure d'économie de la collectivité. Vous allez me répondre qu'il va falloir mettre les recettes en face, que vous allez faire venir plus de 30 000 personnes, ça, vous m'apprendrez comment vous faites, et je vais finir mes propos par mon introduction : Monsieur le Président, avez-vous demandé à tous les Nivernais s'ils étaient favorables et enthousiastes pour ce programme ?

Mme Chêne :

Comme à l'habitude, nous nous interrogeons sur les modalités d'attribution des subventions aux associations culturelles. Le 12 septembre 2024, vous êtes venu rencontrer les présidents d'associations sur le canton de Cosne, vous avez été reçu par la présidente de « Trait d'union 58 », qui organise, entre autres, le Salon du Livre en mai et les avant-premières, en novembre. Vous avez été agréablement surpris par les activités de cette association durant les festivals ou en-dehors, et avez assuré la présidente de l'association qu'elle méritait un soutien plus important du Département. Je précise que le Département

bénéficie, suite à ces festivals, d'une publicité importante sur des chaines de télévision et de radio nationales, les participants vantant sur les ondes la qualité de ces manifestations. Le vice-président à la culture ne contestera pas la qualité du Salon du livre puisqu'il y participe chaque année. Comment donc expliquer la baisse de 500 euros de la subvention de cette association, sur 4 000 euros attribués précédemment, alors que dans le même temps, la subvention de la Cité du Mot à La-Charité-sur-Loire passe de 44 000 à 46 000 euros ?

M. le Président : Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Mme Delaporte : Oui, Monsieur le Président. Le Conseil départemental poursuit son accompagnement de la culture et contrairement à d'autres Départements, a choisi de ne pas faire subir au monde culturel une année blanche. Je me réjouis, en fait, de l'ouverture prochaine de la Cité des Présents - François Mitterrand, parce que cela reste un exemple de projet de développement de la culture, de l'art, de l'histoire en territoire rural.

On peut se poser la question des propos de Jérôme Malus : se demander si ce qui le chagrine vraiment, c'est la dépense ou si c'est le fait que ce soit en territoire rural et pas en immédiate proximité de l'agglomération. Nous, on est convaincus que les territoires ruraux méritent des équipements de qualité, d'envergure régionale, nationale, voire internationale, et d'ailleurs on a l'exemple de Bibracte, qui est à quelques encablures finalement, et qui sur ce sujet, est plutôt inspirant.

Donc moi, je me réjouis de l'arrivée à bon port, malgré les tempêtes, je reconnais qu'il y a eu quelques tempêtes dans ce dossier, mais je me réjouis de l'arrivée à bon port de ce dossier.

M. Séjeau : Oui, je crois que l'on ne conclura pas sur ce sujet, je crois que l'on continuera à en débattre pendant toute la durée du mandat, mais peut-être pour apporter quelques éléments.

Alors, cher Jérôme, est-ce que l'on a interrogé tous les Nivernais ? Non, ce serait bien présomptueux. En tout cas, dans toutes les réunions publiques que l'on a effectuées, dans toutes les rencontres, notamment « Imagine la Nièvre », mais aussi dans tous les déplacements que l'on a l'occasion de faire sur le territoire, il n'y a finalement que dans cette assemblée que l'on entend des propos si critiques sur le projet de cité muséale. Et lors de la réunion publique que l'on a tenue à Château-Chinon il y a quelques semaines, où l'on a présenté le calendrier d'ouverture, on a été agréablement surpris de l'accueil extrêmement positif de la population : il n'y avait pas que des habitants de Château-Chinon, il y avait aussi des habitants des alentours, et qui étaient

heureux d'avoir un équipement culturel, qui étaient heureux d'avoir une ambition culturelle pour leur territoire et qui en attendaient beaucoup en termes d'attrait touristique, et notamment de développement économique et de développement du commerce local, avec déjà d'ailleurs un café-restaurant qui va rouvrir, juste à côté de la Cité des Présents, signal tout à fait encourageant.

Vous avez, Jérôme, égrainé les différents postes de dépenses. Oui, quand on ouvre un musée, il y a un certain nombre de dépenses à effectuer, et des pièces de musée exposées sans soclage, je vous avouerai que cela aurait beaucoup moins d'allure : sans socle et avec beaucoup de poussières, ce n'est pas l'ambition que l'on a pour la Cité des Présents. Donc effectivement, des dépenses de fonctionnement qui doivent permettre la réussite du projet, une communication large et permettre de drainer un public qui permettra de diminuer ses charges de fonctionnement, puisque ça ne vous a pas échappé que le musée n'était pas encore ouvert en 2025 et qu'on espère bien réussir cette ouverture en 2026, sans donner les moyens de ne pas faire les choses *a minima*, pour permettre la réussite du projet. Parce que si on jouait un projet « tous petits bras », sans aucun moyen, ni de fonctionnement ni de communication, vous nous diriez : « ça va être encore plus un gouffre financier et vous ne vous dotez pas des moyens de vos ambitions ».

Concernant la question d'Anne-Marie : d'abord, constater que la subvention octroyée à « Trait d'union » a augmenté au cours du mandat, puisque l'on est passé en début de mandat de 2000 à 4 000 euros ; qu'ensuite, effectivement, le budget de la culture est en légère diminution, puisqu'il contribue à l'effort général de réduction des dépenses, même s'il est globalement préservé, puisque cette dépense est mesurée et que dans les arbitrages que nous avons faits, il y a des baisses entre 5 et 15 % et que l'on a souhaité préserver les structures qui emploient du personnel permanent. On a souhaité préserver l'emploi : c'est dans ce cadre-là, par exemple, que l'établissement public de coopération du prieuré de la Cité du Mot a été préservé, c'est aussi dans ce cadre-là que « RESO » est moins impacté que d'autres acteurs culturels. Nous avons voulu éviter la casse sociale, éviter que des structures soient obligées de mener des licenciements et surtout favoriser cette action au long court, toute l'année, même si je sais que « Trait d'union 58 » mène un travail important, un travail bénévole et encore une fois, on peut les en remercier, mais il est clair que baisser des subventions assez fortes sur des structures qui emploient des personnes, cela a une sensibilité particulière et c'est un des critères qui nous a guidés dans ces choix.

M. le Président : Merci de ces éléments de réponse. Un droit de suite, Jérôme.

M. Malus : Oui, je me permets de répondre, sur la Cité muséale, qui fait partie, vous l'aurez compris, d'une de mes passions. Je reviens sur le mot « tempête » : oui, c'est une tempête de millions d'euros. Je reviens et suis d'accord avec Blandine, sur le fait qu'il y a eu une tempête dans cette dépense de 20 millions d'euros.

Ensuite, le problème « territoires ruraux ». Moi, maire de Saint-Éloi, je me sens quand même dans un territoire rural, l'agglomération de Nevers est aussi dans un territoire rural, et puis je n'ai rien du tout contre Château-Chinon, parce que vous avez compris que c'était ma tante qui était maire de Château-Chinon, évidemment, et que je suis de Château-Chinon. Donc je n'ai pas de souci là-dessus. Ce qui fait que j'ai plus la vision sur ce sujet, à savoir la capacité de réception sur ce territoire, notamment 30 000 personnes par an, il faudra refaire les routes, enfin, il y a beaucoup de choses à faire quand même : il va falloir y songer. Et évidemment, on a le droit d'avoir comme ambition, mais on aurait peut-être fait le contraire, de mettre 20 millions ailleurs, et c'est ce que l'on dit depuis le départ, notamment sur ce sujet.

Après, je vais souhaiter quand même une belle ouverture à cette cité muséale, qui coûtera quand même au Département 1 million en fonctionnement. Et je le rappuie et je le signe, et je pense que cela coûtera encore plus cher après.

M. le Président : Simplement, rappeler qu'il ne faut pas parler d'une somme d'argent comme ça parce qu'encore une fois, cela coûte au Département, net, 5 millions d'euros. Donc il ne faut pas induire en erreur : ce sont les subventions qui sont fléchées sur ce projet, qui ne seraient pas allées ailleurs. Juste une petite précision.

Mme Dardant : Moi, je voulais simplement dire que si on n'a pas posé la question à l'ensemble des Nivernais au départ, je ne sais pas, mais en tout cas sur le canton de Château-Chinon, qui regroupe l'ancien canton de Chatillon-en-Bazois, le canton de Château-Chinon et le canton de Montsauche, les questions ont été posées concernant cette Cité des Présents. Et bien évidemment, ça a été quelque chose de très positif : les habitants de ce canton sont ravis d'avoir un bel établissement qui était en train de mourir. En sachant qu'il y a Bibrac qui n'est pas très loin, il s'agira aussi de faire une bonne politique de communication pour faire en sorte que les visiteurs ne se cantonnent pas à Bibrac par exemple, mais viennent aussi au Château, aillent au musée des Nourrices, éventuellement Vézelay : là, il y a un travail à faire.

Après, deuxième chose concernant les 20 millions dont vous êtes en train de parler, sachant qu'il y a eu quand même une grosse partie de subventions, cet argent-là, ce que vient de dire le Président, vous ne

pouviez pas le mettre sur un autre poste. Exemple, sur la protection de l'enfance : cela m'aurait bien fait plaisir, mais ce n'est pas possible.

Mme Bouchard : Je ne doute pas une seconde que les gens du secteur soient nettement plus favorables aux investissements qui sont faits sur le secteur que les gens d'autres secteurs qui, eux, nous rappellent sans arrêt quand on les voit, qu'il y a énormément d'investissements qui sont faits à l'est du département et beaucoup moins à l'ouest. Et quand je dis cela, je ne fais que répéter les propos qui me sont tenus par quelqu'un qui est plutôt de vos amis à Guérigny, donc c'est évident quand même que l'on trouvera de part et d'autre des gens qui diront des choses différentes.

Et par ailleurs, au-delà de l'intérêt du musée, ce qui parait quand même un peu inquiétant, c'est la surestimation du nombre de visiteurs que l'on peut espérer : j'ai regardé, en comptant 260 jours ouvrables par an sur les 365, c'est-à-dire en comptant 5 jours ouvrables par semaine, il faudrait une fréquentation de plus de 150 visiteurs par jour pour atteindre les 30 000 dont vous parlez. Donc cela semble un peu surestimé.

M. le Président : Merci, Corinne.

Deux éléments rapides : 100 000 visiteurs, quand le musée a ouvert, c'est possible : 800 000 à Vézelay et on doit savoir les capter chaque année, c'est ça notre enjeu.

Quant à cette fable formidable sur le Département, et j'adorerais que ce soit le cas, investisse plus à l'est qu'à l'ouest, c'est évidemment une fable qui se démonte d'elle-même, ne serait-ce qu'en faisant le compte du nombre d'établissements dépendants directement du Conseil départemental, qui sont situés sur l'axe ligérien. Je ne rappellerais pas le soutien exceptionnel à la reconstruction du Centre-Expo de Nevers ou les 750 000 euros destinés à La-Charité-sur-Loire, de manière totalement exceptionnelle et hors contrat. Donc je te donne des arguments de réponse à ton interlocuteur, qui est un peu coquin en la matière.

M. Deniaux : Oui, juste un point. Je vais changer de domaine, par rapport à l'EPCC RESO. Je l'avais évoqué en commission : c'est sûr que vous avez minimisé l'augmentation des coûts de fonctionnement, en reportant sur les collectivités qui adhèrent à « RESO ». Vous le savez, les autres collectivités sont un peu dans des difficultés financières et ce que je crains, c'est qu'il y ait une coupe sombre, puisque c'est souvent ces premières politiques qui font l'objet de coupe sombre sur nos budgets. J'ai lutté sur la communauté de communes qui me concerne, mais voilà, je trouve que c'est un peu dommage que vous ayez reporté cet effort

sur les collectivités. Et je crains qu'il y ait moins d'heures qui soient allouées, que ce soit sur l'enseignement artistique et culturel, voire sur les heures de pratique instrumentale. Et c'est pour cela qu'on se dit que de temps en temps, certaines économies auraient pu être faites et que l'on conserve au moins l'intervention du Département sur « RESO », qui nous parait quand même essentielle pour notre territoire.

M. Séjeau :

Oui, la baisse concernant « RESO » est limitée. Après, on a eu un débat à la fois lors du débat d'orientations budgétaires et lors du vote de budget de « RESO », parce qu'on a la casquette de président du conseil d'administration de « RESO », où j'ai rappelé d'une part que l'intervention et le financement du Département en faveur de « Réseau » et en faveur de l'éducation artistique, elle est hors norme, en France. Nulle part ailleurs, on n'a un Département qui contribue de façon aussi importante à l'éducation artistique. Alors, c'est une fierté, c'est très important, mais j'ai fait passer le message de façon très claire aux collectivités qu'il ne s'agissait pas que le Département se désengage, mais que tout le monde ait bien conscience de ce que cela représentait en termes de financements et que, tendanciellement, dans les années à venir, il ne fallait pas compter sur une augmentation de la participation du Département : il allait falloir tendre à un rééquilibrage entre le Département et les autres collectivités. Cela ne veut pas dire un désengagement, cela veut dire que l'augmentation prévisionnelle, la contribution des collectivités, on en parle depuis deux ans : on a tracé une perspective budgétaire avec le directeur, les choses sont connues. Maintenant, pour les collectivités, cela ne veut pas dire que le Département se désengage, mais il va falloir quand même que les collectivités bénéficiaires contribuent plus, si elles veulent garder un même niveau d'éducation et d'enseignement. Voilà, il faut se dire les choses très clairement.

M. le Président :

Et plus encore, « mon cher Dupont », comme on l'avait évoqué en débat d'orientations budgétaires, il est clair que le travail qui est devant nous sur « RESO », parce qu'il y a un travail, c'est de lancer une étude sur un an sur le modèle. Aujourd'hui, le modèle de « RESO », Wilfrid l'a rappelé, n'est plus opérationnel : les collectivités, de part et d'autre, et notamment le Département, sont exsangues, donc si on veut continuer, c'est bien ça le sujet, d'avoir cet outil unique en France, il faut que l'on réinvente son modèle. Avec, Wilfrid ne l'a pas précisé, mais il l'a évidemment dans son radar, un investissement à hauteur de l'État qui aujourd'hui n'est pas suffisamment présent sur le sujet, et c'est bien ça qu'il faut aller chercher. On était typiquement sur un dossier « Printemps de la ruralité », version Rachida Dati/tome 1 - gouvernement Barnier, il faut que sur la version n°2 - gouvernement Bayrou, on puisse avoir une réponse à peu près claire de sa part. Moi, je considère que le courrier que nous a adressé son directeur de cabinet

est non avenu aujourd'hui et j'espère bien que si elle vient pour les inaugurations de la Cité des Présents - François Mitterrand, on pourra lui raconter quand même cette belle histoire-là et un engagement, avec des crédits centraux de l'État sur un établissement public qui le mérite.

M. Gauthier : Simplement revenir sur une proposition que j'avais formulée à la dernière CP, je crois : on a tous intérêt à ce que la cité muséale fonctionne, donc on a tous intérêt à rediriger des touristes vers ce site. Je réitère ma demande, qui avait été faite par écrit, de la communauté de communes, de pouvoir disposer, sur une année test, alors peut-être l'année prochaine, au moins un véhicule ou deux, à Baye, pour au moins inciter les gens… Et oui : si on veut attirer les touristes qui vont à Vézelay à Château-Chinon, il faut aussi penser à ceux qui sont à Baye et sur le canal. Donc, reconsidérer cette demande et je pense que ça va dans le bon sens.

M. le Président : Très bien. Encore une fois, il n'y a pas de sujet de demande ou pas, il y a un sujet de pénurie de véhicules à réformer aujourd'hui.

M. Herteloup : Très rapidement, ça va dans le même sens : je crois qu'il y a une politique, une stratégie à élaborer en matière de promotion de la visite de la cité muséale. On a évoqué Vézelay et d'autres : il faut travailler sur des circuits. Voilà, c'est tout. Après, on est sur une démarche qui touche à l'attractivité. Et puis c'est aussi un métier, ça.

M. le Président : Très bien, merci. Et c'est bien pour ça que l'on missionne des appuis extérieurs sur le sujet, en plus de l'ancien directeur des affaires culturelles qui nous accompagne depuis un an déjà.

Donc cette fois, on est bons sur ce dossier ? Je demande l'avis de la commission « émancipation ».

M. Lecher : Sur la commission, c'était 4 pour et 3 ne prennent pas part au vote.

M. le Président : Très bien, merci.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Très bien, donc le rapport est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - La pierre angulaire d'une Nièvre épanouie » est adopté à la majorité.

M. Séjeau quitte la séance à 17 h 20.

RAPPORT N°13 : BUDGET PRIMITIF 2025 - UN DES OUTILS À L'ACCÈS À LA LECTURE ET AUX SAVOIRS

Mme Desabre : Le développement de la lecture publique est l'un des axes essentiels de la politique culturelle départementale. En effet, les bibliothèques constituent le premier réseau culturel de proximité. Donc pour 2025, ce sont 199 800 euros de dépenses de fonctionnement, dont 20 500 euros pour les équipements de livres, abonnements et fournitures spécifiques, 56 800 euros pour la poursuite de l'aide au financement des postes de bibliothécaires et de coordinateurs de territoire, qui sont répartis donc sur 6 EPCI, et puis il y a aussi 1 000 euros pour le réseau Puisaye-Forterre. 66 300 euros pour la formation des salariés et des bénévoles du Réseau départemental pour les actions culturelles et les formations, qui seront programmées en 2025 et 56 200 pour les ressources numériques, dont le logiciel Marguerite.

Concernant les dépenses d'investissements, ce sont 148 150 euros pour les acquisitions de livres, de CD, de DVD, de jeux, des acquisitions aussi d'expositions, une constitution d'outils d'animation tels que les valises thématiques, très utilisées, et des achats aussi d'ouvrages, pour le prix de littérature jeunesse et de « L'Échappée lecture » : il faut savoir que ce sont 5 926 jeunes qui ont participé à « L'Échappée lecture » et ceci grâce au dynamisme de l'équipe de la bibliothèque départementale.

Pour les recettes, l'augmentation des dépenses est donc rendue possible grâce à l'augmentation des aides de l'État : on peut s'en féliciter qu'au moins l'État intervienne sur la lecture publique. Donc le contrat départemental lecture est donc passé de 20 000 à 60 000 euros, quand même, de subventions. Donc la mise en place du dispositif national « Première page », qui est donc un dispositif qui favorise l'accès à la lecture des tout petits, est accompagné à hauteur de 7 000 euros. Cette augmentation répond effectivement à un besoin : il y a eu de nombreux projets de rénovation, de construction et d'aménagement de bibliothèques qui voient actuellement le jour dans la Nièvre : on peut citer Saint-Pierre-le-Moûtier ou Moulins-Engilbert.

Il vous est donc proposé de valider l'ensemble de ces propositions et inscriptions budgétaires, d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette politique, de donner délégation à la commission permanente pour la répartition de ces crédits, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions et d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de marché public.

M. le Président : Cette présentation synthétique, mais précise d'une politique importante, est-ce qu'elle suscite des réactions ?

M. Guyot : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, cela me semblait important de parler d'une action qui est noyée dans mon budget d'inclusion sociale et, après la présentation excellente de notre collègue Éliane, je voulais rajouter que le Département conduit une action qui est le « Plan de lutte contre l'illettrisme ». Et tu as parlé tout à l'heure du travail de Gaëtan, je le salue au passage, sur ce travail de l'illettrisme et de l'illectronisme, qui se concrétise par la mise en place d'une plateforme « Être, en toutes lettres », avec l'implication de plusieurs associations et notamment la Fédération des œuvres laïques, l'association familiale de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Cette politique en faveur de ces personnes souffrant de ce fléau est engagée avec la collaboration des entreprises dites « économiques normales » et notamment à la détection de ce handicap. Mais grâce également à nos travailleurs sociaux, les entreprises à but d'emploi, sur les territoires habilités « Territoires zéro chômeur de longue durée », les chantiers d'insertion et les centres sociaux. Et moi, je crois que c'est aussi notre mission d'élus que de trouver des solutions à ces personnes démunies devant les écrits, afin de leur donner ce confort indispensable à une vie dite « normale ». Merci.

M. le Président : Merci de ces précisions. Oui, c'est un plan de lutte contre l'illettrisme qui est salué au niveau national, donc on doit ressentir une vraie fierté sur ce travail, qui est un travail qui est sans fin et complexe, mais en tout cas pour lequel nous sommes clairement identifiés.

J'ajoute aussi qu'il faudra, le moment venu, et on essaiera de faire des propositions avec Éliane, toujours au titre de la contrainte budgétaire, regarder, revisiter comme on dit, notre règlement d'intervention sur l'accompagnement des contrats territoriaux lecture : on peut accompagner sur les premières années, mais on n'est probablement plus, aujourd'hui, en capacité d'apporter le même accompagnement financier, année après année, au-delà des trois premières et il faut que nos collectivités, et singulièrement les communautés de commune, soient en capacité de prendre le relais. Je rappelle qu'elles sont pour la plupart en très bonne situation financière, qu'elles ont une capacité d'endettement qu'elles ne mobilisent pas aujourd'hui et qui serait de bon aloi dans cette période troublée de modifier, en tout cas de modifier cette lecture.

Je demande l'avis de la commission « émancipation ».

M. Lécher : Oui, donc 4 pour et 3 ne prennent pas part au vote.

M. le Président : Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas : c'est adopté à l'unanimité.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - Un des outils à l'accès à la lecture et aux savoirs » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°14 : BUDGET PRIMITIF 2025 - DE L'ACTIVITÉ DE LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ

M. Lécher : Monsieur le Président, chers collègues, dans la continuité de ce qu'a dit tout à l'heure Wilfrid, il est important, et le Département est un acteur important dans le volet sportif. Je vais présenter le budget, mais on aurait pu, après une année Jeux olympiques, qui ont eu un vrai succès populaire, penser que l'État avait compris l'importance du sport dans le monde social et associatif : malheureusement, 40 % en moins du budget de l'État a été amputé. Donc on reste un acteur important. Le rapport décrit les objectifs et les programmes d'actions et il vous est proposé d'inscrire 1 199 050 euros en dépenses de fonctionnement. Avec ce budget-là, l'on s'engage auprès des acteurs sportifs, afin de favoriser l'accès à tous les Nivernais à la pratique du sport, de faciliter également la pratique sportive aux jeunes en situation de handicap. Et hier, il y avait le marathon de Paris et je tiens à saluer la performance d'Arnaud Fiévet, qui l'a fait en handisport et qui a fait un record, puisqu'il a déjà gagné le semi-marathon il y a 3 semaines : c'est important, c'est un Nivernais qui a gagné le semi-marathon.

Donc, contribuer à structurer un réseau acteur du mouvement sportif, du handicap et du secteur médico-social et met en place un guichet unique « Sport handicap », c'est la première année. Et on poursuit ainsi l'engagement en faveur du sport scolaire, qui permet de toucher toute une classe d'âge. Et pour ceux qui étaient au Paris-Nice, vous avez vu qu'on avait également mis en place des bus, afin d'amener les collégiens au départ du Paris-Nice, et c'est un vrai succès : il y avait plus de 1 500 jeunes de classes primaires et de collèges qui étaient à Magny-Cours. Donc le sport contribue, en outre, à conférer au Département une image dynamique et attractive, grâce à ses clubs de haut niveau, mais aussi à des manifestations d'envergure auxquelles le Département apporte son soutien.

Cela se décline en 4 actions. La première, ce sont les contrats de partenariat, pour un montant de 533 300 euros, où l'on retrouve l'USON Rugby, l'association sportive automobile de Nevers/Magny-

Cours, le motoclub, La Charité Basket, l'USON Handball, L'Union Cosnois sportif de football, l'Espérance Saint-Léger Rugby ainsi que le Tour Nivernais/Morvan, qui bénéficient de ce type de conventions. L'action 2, c'est l'aide au fonctionnement et des comités sportifs, pour 613 650 euros, qui est attribuée sous deux formes différentes : les conventions d'objectifs, et on en a passé un certain nombre la semaine dernière en commission permanente, et l'aide au fonctionnement, qui vient conforter les clubs qui œuvrent au quotidien pour faire vivre le sport dans la Nièvre. En 2024, ce sont 283 clubs sportifs et 41 disciplines qui ont été ainsi aidés. Et puis l'action 3, c'est l'aide aux manifestations sportives, avec une enveloppe de 30 000 euros, qui permet d'aider les manifestations sportives qui ont lieu sur le territoire : 39 manifestations ont été aidées l'année dernière. Et puis en action 4, on a les autres actions, notamment les actions spécifiques avec, je le disais tout à l'heure, la mise en place d'un guichet unique « Sport handicap », avec l'État, le sport adapté et le Comité départemental handisport, pour organiser notamment des Olympiades pour les jeunes relevant des établissements des aides de l'aide sociale : ça a eu lieu l'année dernière à Cosne, au mois de juillet, et ça aura lieu cette année à Decize, au mois de septembre. C'est également la mise en place des bibliothèques éphémères, près de plusieurs bassins d'été, en lien avec la bibliothèque départementale : c'est la troisième année que cette action a lieu.

Et puis dans le cadre du guichet unique « Sport handicap », cette année, on a mis, en lien avec le mouvement sportif, une aide renouvelable de 70 euros, réservée aux jeunes de moins de 20 ans qui résident dans le département, qui ont ouvert un droit à la MDPH, qui ont été accompagnés par le référent du guichet unique « Sport handicap » et qui ont pris une licence dans un club sportif. Et on avait réuni tous les comités départementaux, où on a recensé tous les clubs qui potentiellement, pouvaient accueillir ces jeunes en situation de sport adapté ou de sport handicap : ce ne sont pas les deux mêmes, mais ce sont près de 9 millions de nos concitoyens qui sont dans ce cas-là, et c'est important. Et puis on a également le Raid nature Caracol, qui a lieu à Baye depuis de nombreuses années, et qui concerne les élèves de quatrième des collèges de toute la région. Et puis nous avons également un crédit réservé aux actions diverses, et vous le savez, on le vote régulièrement, notamment des aides pour le « 4L Trophy ».

Voilà, donc je vous ai rappelé, à la fin de ce rapport, tous les montants des contrats de partenariat, par exemple. Et donc, il vous est proposé de voter l'ensemble de ces propositions, pour 1 199 000 euros en dépenses de fonctionnement.

M. le Président : Très bien. Merci beaucoup, Lionel, qui est extrêmement présent sur le terrain sportif et je profite pour l'en remercier officiellement, parce qu'il y passe plus que ses week-ends.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur la politique sportive ?

Mme Barao : Monsieur le Président, chers collègues. Le sport est un vecteur d'épanouissement personnel important : il a de nombreux bienfaits, au niveau de la santé, mais également aux niveaux humain, social et particulièrement dans cette ère du tout numérique, où nous n'arrivons plus à communiquer. Toutes ces qualités auraient tendance, pour notre groupe, à attester de l'importance de la politique sportive, qui reste, pour de nombreuses disciplines, des activités accessibles financièrement pour tous. Au regard des JO 2024, effectivement, et de l'engouement de la population, on aurait pu imaginer que les crédits inscrits au BP 2025 soient « iso » à ceux de 2024.

Toutefois, une remarque : les aides aux sportifs de haut niveau disparaissent, alors que la Nièvre est un des départements les plus sportifs de France : c'est ce que nous entendons et c'est ce qui est bien relayé par votre groupe. Il faut croire que la compétition et le sport de haut niveau ne sont plus ou pas appréciés. Il est important que la Nièvre puisse donner une image de réussite et de succès : l'attractivité ne se décrète pas, elle se construit et avec votre choix, nous craignons plutôt la fuite des talents.

M. Lécher : Effectivement, les sportifs de haut niveau : il y en avait 32 l'an dernier ; cette année, on a fait le choix, vous l'avez rappelé à juste titre, ce sont 47 000 licenciés dans la Nièvre. Donc c'est 1 Nivernais sur 4 qui a une licence, et je ne peux pas laisser entendre dire que l'on n'aide plus le sport de haut niveau. On donne 235 000 euros à l'USON, je pense que c'est du sport de haut niveau ; on donne à La Charité Basket, on donne à l'USON Handball ; enfin, on aide aussi le sport de haut niveau, mais forcément, on l'aide plus de manière sports collectifs plutôt que de sports individuels.

M. Barao : Voilà, c'est ce que je voulais pointer du doigt, justement : c'est que l'on aidait, collectivement, les clubs, et d'ailleurs nous l'apprécions, mais ce qui me gêne, c'est que l'on n'aide plus individuellement le sportif de haut niveau. Parce qu'un sportif de haut niveau qui vient s'installer dans la Nièvre, il ne vient pas seul, il vient avec sa famille : c'est aussi participer à la revitalisation de la Nièvre. Voilà, donc c'est ça qui me chagrine.

M. Lécher : Simplement, les sportifs de haut niveau, déjà, il faut qu'ils soient dans la Nièvre, et puis, en plus, c'est une liste ministérielle qui est éditée tous les ans par l'État et c'est celle-là qui nous donne les sportifs de haut niveau. Donc on avait des sportifs de haut niveau, on avait Lenny

Martinez par exemple, je ne suis pas sûr que l'aide de 1 000 euros l'aide dans son développement. On avait des aides pour les jeunes espoirs, on avait beaucoup de joueurs de l'USON et on aide l'USON indirectement, y compris l'association, donc je ne suis pas sûr que… On fait un choix, effectivement, et on le regrette, mais on est aussi contraints aux choix budgétaires, du fait des engagements de l'État. Mais je l'ai dit ce matin, et on l'a répété depuis, et malheureusement, si on avait fait le même choix que l'État, on aurait supprimé l'aide au fonctionnement, on aurait supprimé les conventions de partenariat et on aurait supprimé les conventions d'objectifs. Ce n'était pas notre choix, on a préféré privilégier les 47 000 sportifs nivernais plutôt qu'une cinquantaine : c'est le choix que l'on a fait.

M. Barbier : Moi, il y a une chose qui me chagrine parce que depuis ce matin : on nous a dit que nous ne faisions pas assez d'économies, mais à chaque rapport qui est présenté, l'Opposition demande plus. Alors, on prend où ? Voilà. C'est d'une simplicité biblique, n'est-ce pas mon cher Jean-Luc ? Relisez la Bible.

Mme Augendre : Mais en même temps, cela dégage un peu de crédit pour des actions qui n'existaient pas en faveur des jeunes porteurs de handicaps et moi, je ne peux que me réjouir de ces mesures-là, qui vont effectivement porter sur des quantités de jeunes, pas seulement quelques personnes de haut niveau : là, ce sont des centaines de jeunes qui vont pouvoir en bénéficier. Donc effectivement, ce sont des choix. Mais je me réjouis, quant à moi, de ces choix.

M. Fallet : Oui, je voulais juste faire un peu l'entrée économique sur ce sujet. Alors, ça anticipe un peu le rapport sur l'économie sociale et solidaire qui sera présenté, je pense, demain, mais le choix qui est fait, et je mélange la culture et le sport, la plupart de ces structures sont des structures associatives, qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, et au moment où au niveau national, l'économie sociale et solidaire est mise à mal par des diminutions importantes du financement, le choix que l'on propose est de soutenir notamment les structures où il y a des emplois, ce qui permet de travailler sur le fonctionnement. Ce qu'a évoqué Lionel, l'USON, ce sont des emplois, le football à Cosne ce sont aussi des emplois, La Charité ce sont aussi des emplois, et le fait de pouvoir… et la culture, c'est exactement pareil, donc c'est quand même important que l'on puisse continuer d'accompagner les structures qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, qui je rappelle quand même, ce sont 800 structures dans la Nièvre, ce sont plus de 4 500 emplois : on a une responsabilité par rapport à ça. J'espère que dans toutes les structures, les collectivités, villes ou EPCI, il y a la même démarche volontariste que la nôtre.

M. le Président : Merci de ces précisions, Jean-Paul.

Je m'aperçois que j'ai oublié de préciser que Wilfrid Séjeau avait donné pouvoir à Martine Gaudin : c'est donc fait.

M. Gauthier : Oui, pour répondre à notre collègue Daniel qui, d'un air taquin, essayait de pointer nos éventuelles incohérences : nous avons tenté de vous expliquer ce matin, mais finalement, « *il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre* ». Nous avons expliqué que nous aux affaires, nous ferions d'autres choix. Et notre volonté serait de nous dégager des marges de manœuvre pour aller vers des politiques qui nous paraissent essentielles, et le sport, je ne dis pas qu'il faut l'augmenter, mais diminuer, c'est un coup dur.

Et pour répondre à l'interrogation de notre collègue Jean-Paul Fallet : oui, il y a des communautés de communes qui, à partir d'un certain nombre d'efforts, ont réussi à dégager des marges de manœuvre pour accompagner les domaines dont elles ont la compétence, comme la culture.

M. le Président : Très Bien.

Lionel Lécher, est-ce que tu peux nous donner l'avis de la commission, avant que l'on ne vote ? Je vous propose que l'on examine le prochain rapport et qu'ensuite, on se libère, parce qu'il y a des conseils communautaires dans l'air, c'est la saison.

M. Lécher : Donc 4 pour et 3 ne prennent pas part au vote.

M. le Président : Merci. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Merci. Le rapport est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - De l'activité de loisirs jusqu'au haut niveau, faire du sport un vecteur du lien social et de la fierté » est adopté à la majorité.

Mme Dardant quitte la séance à 17 h 40.

RAPPORT N°15 : **BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS**

M. Herteloup : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Nos bâtiments administratifs ne se portent pas si mal, avec des budgets que nous avons souhaité sanctuariser, avec des lignes budgétaires qui sont soit maintenues, soit en augmentation, en particulier sur le fonctionnement, puisque le fonctionnement est quasiment maintenu, à - 0,76 %, ce qui est sensiblement identique au budget 2024. Les principales évolutions concernent principalement les révisions des prix des contrats en cours : une relative baisse des prix des énergies par rapport à 2024, dont nous avons tous profité, grâce notamment à l'adhésion du Département au groupement de commandes porté par le SIEEEN et par conséquent, vu l'achat groupé, à la diminution des coûts d'énergie d'électricité. Apparaissent les premières dépenses sur le bâti liées à la reprise de gestion directe de la Ferme du Marault : on commence à le voir en fonctionnement et en investissement, notamment pour lever l'avis défavorable, en particulier, de la commission de sécurité et qui nous impose un certain nombre de travaux de remise aux normes.

En investissements, le budget des travaux dans les bâtiments est globalement en baisse. En détails, le budget des améliorations courantes est en forte baisse, pour compenser les dépenses liées au démarrage des travaux de relogement du site d'action médico-sociale de La-Charité-sur-Loire, programmés en décembre 2025 et qui sera une grosse opération. Le budget « travaux relatifs aux bases de loisirs » est également en hausse, nos bases de loisirs ont vraiment besoin qu'on leur apporte le plus grand soin : polarisation des travaux de mise en conformité de la pagode aux Settons, après la saison touristique, une opération dont le démarrage était initialement prévu en 2024.

Ce sur quoi nous portons un effort en termes d'économies : les travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments sont globalement en baisse, les acquisitions sont en forte baisse également du fait du décalage, en 2026, de l'acquisition de la Maison du Morvan à Château-Chinon, lié à l'ouverture de la Cité des Présents. Aucune acquisition nouvelle, ainsi, n'est prévue en 2025, hormis la poursuite des engagements pris en 2024 sur divers terrains, ce qui est logique. Les deux opérations structurantes pour le Département voient leurs dépenses également en diminution : la Cité des Présents touche à sa fin côté travaux, avec la première phase d'ouverture en mai 2025, les travaux dans le Septennat 1 sont suspendus dans l'attente des résultats d'expertise et d'éventuelles procédures judiciaires, à la suite du sinistre au niveau de son rez-de-jardin.

Les dépenses liées à la muséographie pour l'installation des œuvres : on a parlé du soclage et on l'a évoqué tout à l'heure, la signalétique et les galeries numériques figurent au budget. Le chantier de la Cité de

l'enfance est suspendu dans l'attente des résultats de l'expertise de la prise en charge par les assurances du sinistre survenu sur les menuiseries extérieures : les travaux doivent donc reprendre en milieu d'année 2025.

Ce sont toutes ces observations cumulées qui, effectivement, expliquent la baisse globale des coûts d'investissements sur le budget 2025.

M. le Président : Merci, Alain.

M. Malus : Merci, Alain, pour cet excellent rapport. Donc sur ce rapport, concernant le patrimoine bâti départemental, il est évoqué dans cette assemblée, régulièrement, le changement climatique : alors il est vrai que son impact est indiscutable, toutefois, que faisons-nous pour adapter notre parc immobilier ? Nous avons une politique de soutien depuis des années à travers les PIG, les FNAME et d'autres programmes pour soutenir les propriétaires nivernais dans les améliorations du bâti et de l'habitat.

En revanche, les moyens que nous consacrons à notre propre patrimoine ne sont, pour nous, pas adaptés. En 2025, alors même que l'on ne cesse de nous parler de l'urgence climatique, vous réduisez le volume financier consacré à cette politique : une réduction faible, mais une réduction. Sans oublier que 3 programmes s'accaparent à eux seuls près de la moitié des fonds dédiés à cette politique : le nouvel établissement d'enfance, la MADEF, tu en as parlé, la Ferme du Marault, évidemment, la Cité des Présents. Au global, 1 450 000 sur les 3 millions d'euros. Donc nous ne pouvons que vous inciter fortement à investir dans notre patrimoine bâti, en améliorations thermiques et acoustiques. Puisque chacun le sait, les investissements, aujourd'hui sur ces sujets, sont des économies pour demain. Sans parler de l'amélioration de l'accueil, bien sûr, de nos publics et les conditions de travail de nos agents.

Donc, notre groupe votera contre votre proposition sur ce dossier.

M. le Président : Très bien. Bon, je ne rappelle pas les travaux sur les cours végétalisées et leurs perspectives ; je ne rappelle pas les travaux d'isolation des collèges ; je ne rappelle pas que nous sommes le seul Département, ou un deuxième aujourd'hui nous a rejoints, à avoir une stratégie très claire d'adaptation aux changements climatiques : tout cela est évidemment dans tous les esprits et il n'y a pas de difficultés donc à demander l'avis de la commission.

Mme Gaudin : Oui, Monsieur le Président : avis favorable à l'unanimité de la commission « attractivité ».

M. le Président : Très bien, donc là encore, il y a des petites contradictions. Je vous remercie.

M. Herteloup : Lorsque l'on parle des bâtiments et des infrastructures, on ne parle pas exclusivement des bâtiments, on parle aussi de l'environnement des bâtiments.

M. le Président : Très bien, donc merci beaucoup, Alain, de cette précision, qui nous disait qu'on ne parlait pas seulement du bâtiment en lui-même, mais aussi de son environnement, et il a bien raison de le signaler.

Je mets donc aux voix : votes contre, abstentions ? C'est bon : le rapport est adopté, je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - Pour des bâtiments facilitant l'accès aux services publics » est adopté à la majorité.

La séance est suspendue le lundi 14 avril à 17 h 45.

La séance est rouverte le mardi 15 avril à 10 h 35.

Présidence de Mme Blandine DELAPORTE

Mme la Présidente : Bien, on va commencer cette deuxième journée d'examen de notre budget. Donc, nous restons sur la même configuration qu'hier : autrement dit, c'est toujours Jérôme Malus qui est secrétaire de la séance. Les pouvoirs : nous avons le pouvoir de Véronique Khouri à Michel Suet, Pascale de Mauraige à Patrick Bondeux, Anne-Marie Chêne à Franck Michot, Stéphanie Bézé à Alain Herteloup, Fabien Bazin à moi-même, Séverine Bernard à Frédéric Roy, Michèle Dardant à Daniel Barbier, et Patrice Joly à Jocelyne Guérin.

Avant de commencer l'examen des rapports – nous nous étions arrêtés au rapport n°15, donc nous commencerons avec le rapport 16, présenté par Joëlle Julien –, je voudrais revenir, chers collègues de l'Opposition, sur les propositions que vous aviez faites en 2022, que nous avons effectivement retrouvées dans nos archives. On ne peut pas appeler cela quand même un « contre-budget », parce que le budget, là, tel qu'il vous

est présenté, il représente 1 600 pages : donc on n'est pas sur un contre-budget, mais malgré tout, des propositions que nous allons, si vous le voulez bien, examiner quelques minutes.

Donc vous aviez proposé d'économiser 265 000 euros, en ne remplaçant pas 5 départs à la retraite. J'imagine que c'était une proposition pour se renouveler chaque année, 5 départs à la retraite chaque année, non renouvelés. En tout état de cause, vous n'écoutez pas ce que dit Joëlle Julien à chaque fois qu'elle vous présente le rapport sur les RH et c'est dramatique, puisque sinon, vous auriez su qu'en 2023, nous avons économisé 1,3 million d'euros sur la masse salariale, en 2024, 940 000 euros de plus, en 2025, il vous était proposé d'ajouter à cet effort déjà consenti 595 000 euros. Donc, au lieu des 265 000 euros que vous nous proposiez, nous avons fait 2,8 millions d'euros d'économies. Et Joëlle saurait mieux le dire que moi, mais elle n'a pas, et ses équipes non plus, ils n'ont pas ratiboisé un service : ils ont au contraire, à chaque fois qu'il y avait un départ en retraite, analysé comment le poste pouvait ne pas être renouvelé et malgré tout, l'ambiance de travail restait assez bonne et le service, rendu malgré tout, aux usagers. Donc l'effort consenti a été bien supérieur à ce que vous aviez proposé. Vous auriez pu vous servir de cela d'ailleurs, en disant « vous voyez, on vous avait conseillé de faire des efforts sur la masse salariale, vous les avez faits, bravo » : non, vous avez continué à nous dire qu'on ne faisait pas le job… Bah si, on a fait le job.

Vous nous avez proposé également d'économiser un million d'euros sur les subventions et participations du chapitre 65. Le chapitre 65, en effet, il regroupe un certain nombre de subventions, mais il regroupe aussi les participations dans le champ des solidarités, à savoir l'APA et la PCH. Donc évidemment, c'est un gros poste, c'est un gros chapitre et effectivement, 1 million d'euros pourrait apparaître comme une coupe légère… mais, c'est une coupe dans l'APA et la PCH. Néanmoins, nous avons fait ce travail auprès des associations, des subventions aux associations : en 2023, nous avons économisé 624 000 euros, en 2024, un peu plus de 700 000 euros d'effort supplémentaire et en 2025, il vous a été proposé un effort de 1,2 million d'euros sur ce chapitre, soit 2,5 millions économisés sur ce chapitre 65. Donc le job, nous le faisons.

Et puis autre proposition, alors là, un peu plus étonnante, c'est que vous n'arrêtez pas de nous dire que nous sommes très endettés et vous demandez que l'on emprunte 3 millions de plus pour abonder un peu plus la DCE. La DCE, c'est la dotation cantonale d'équipements : c'est ce qui permet, et nous le faisons d'ailleurs de façon volontariste, parce que rien ne nous oblige à fournir cette DCE, ou même les contrats, chère Jocelyne, nous le faisons, car nous savons que cela peut être utile pour les territoires, mais néanmoins, nous aurions emprunté, sur votre conseil, 3 millions de plus, non pas pour financer les investissements, dont vous nous disiez hier, sur nos bâtiments par exemple, qu'ils

n'étaient pas suffisants, mais pour financer les investissements des territoires. Donc, nous faisons un effort de désendettement depuis déjà plusieurs années et pour autant, vous nous demandez de nous endetter un peu plus. Il y a quand même une espèce d'incohérence dans ces propositions.

Donc, c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas donner suite à ces propositions, soit que nous les avons surclassées, soit qu'elles sont incohérentes avec les efforts qu'il nous faut mener aujourd'hui. Voilà. J'imagine que vous voulez répondre.

M. Gauthier : Bien sûr, Madame la Présidente, il n'y a pas de problème. Je suis ravi, et je pense que mes collègues de « La Nièvre ensemble » le seront également, que vous vous penchiez sur nos propositions, mais je vous ai dit que tout était question de *timing* : quand vous avez une stratégie de réduction de dépenses, de plan d'investissements, ce n'est pas quelque chose qui se fait d'un coup comme ça et après on change. Donc en fait, de comparer nos propositions de 2022 avec ce que vous avez fait par la suite, c'est un peu comme si l'on comparait des carottes avec du persil, ce n'est pas tout à fait la même chose : alors vous avez les feuilles des carottes qui sont vertes, qui peuvent ressembler, mais ce n'est pas tout à fait la même chose. Donc, quand vous enclenchez quelque chose, vous avez une suite cohérente, logique, après, vous avez un plan.

S'agissant du personnel, puisque vous voulez aller sur ce terrain-là, allons-y. J'ai un tableau, là, que je peux vous donner, que chacun peut consulter, et vous verrez que le Département de la Nièvre, sur les exercices 2021, 2022, 2023, est le Département qui dépense le plus, en frais de personnel par habitant. C'est un fait. Et quand je vous disais hier que cela représentait, pour notre Département, 25 millions d'euros, c'est la réalité, par rapport à la moyenne de la strate.

Les autres charges du compte 65, là, pareil, on peut reprendre les choses : vous avez eu une progression, entre 2022 et 2024, de ces dépenses, alors que nous vous invitions à les réduire. En 2022, vous étiez à 295 euros par habitant, en 2023, vous étiez à 415 euros : encore une progression. Donc vous ne pouvez pas nous expliquer que vous avez essayé de réduire la voilure. Enfin si, vous allez peut-être nous dire que vous avez essayé, mais vous n'y êtes pas parvenus : les chiffres sont têtus et ils le montrent.

Enfin, concernant les emprunts : quand je vous disais que c'était comparer des carottes avec du persil, là, c'est comparer des carottes, je ne sais pas, avec des cacahuètes. Quelles étaient les conditions de prêt en 2022 ? Vous pouvez me les dire ? À combien pouvait-on emprunter en 2022 ? À combien pouvons-nous emprunter aujourd'hui ? Je pense qu'il aurait été plus judicieux, effectivement, d'emprunter en 2022 et de moins emprunter en 2024, parce que les taux d'intérêt n'étaient pas

les mêmes. Je vous rappelle que votre gestion active de la dette entre 2022 et 2024, c'était + 1,7 million d'euros en frais financiers : voilà votre gestion active de la dette. Et au total, Michel Suet, je pense, pourra le confirmer, c'est 13 millions d'euros : le réaménagement de la dette coûtera à notre collectivité 13 millions d'euros.

Alors, que vous veniez nous faire la leçon sur nos propositions qui ne seraient pas cohérentes, c'est votre rôle, c'est votre droit, il n'y a aucun problème. Mais soyez un petit peu précise et pertinente… Excusez-moi, j'emploie un terme que le Président Bazin pourrait employer vis-à-vis de l'Opposition, je le retire : soyez cohérente sur ce que vous évoquez.

Et puis dernière chose, sur la DCE : la DCE, c'est de l'investissement pour notre territoire. Vous semblez dire que vous le faites parce que vous voulez bien le faire, ce n'est pas une obligation. Est-ce que cela sous-entend que si les choses continuent à mal aller, vous allez cesser d'accompagner les territoires ?

Mme la Présidente : Ce n'est pas ce que j'ai dit…

M. Gauthier : Je sais que vous ne l'avez pas dit. Si les choses continuaient à ne pas bien fonctionner, est-ce que c'est une voie que vous pourriez emprunter ? Je sais que ce n'est pas ce que vous avez dit, je le conçois tout à fait. Mais c'est comme quand nous nous disons : « *vu la baisse d'effectifs dans les collèges, il serait intéressant que l'on commence à discuter* », Monsieur le Président Bazin et vous-même, vous nous expliquez que nous voulons fermer des collèges, alors qu'on ne le dit pas non plus et ça n'est pas ce qu'on a dit.

Simplement, sur la DCE et les contrats cadres de partenariat : la DCE, depuis 2015, est figée au niveau où elle est aujourd'hui : il y a eu un poil d'inflation, me semble-t-il, depuis 2015 donc c'est plutôt moins, et les contrats cadres de partenariat, le Département a économisé 15 % de son enveloppe sur le dos des territoires, puisque c'était un contrat sur 6 ans qui est passé sur 7 ans, donc ça fait 15 % d'économies.

Donc, j'entends vos remarques sur nos éventuelles incohérences, mais prenez les miennes également.

Mme la Présidente : Simplement pour répondre, quand même. Ce n'est pas moi qui ai reparlé de ces propositions de 2022, c'est vous qui les avez ramenées sur le tapis. Donc, c'est pour cela que l'on y répond, parce que cela semblait vous intéresser, que nous prenions en considération vos propositions. Donc, vous dites qu'elles ne sont plus d'actualité : dont acte. Effectivement, elles ne sont plus d'actualité. L'ont-elles jamais été d'ailleurs ?

Mais bref, s'agissant de la DCE, je n'ai absolument pas dit que nous allions « taper » dans la DCE : néanmoins, je confirme qu'ici même, du côté de la préfecture, on nous enjoint régulièrement à couper dans cette aide aux territoires. Donc c'est l'État, là, qui nous impose aussi et qui nous dit « ça n'est pas de votre compétence, ça n'est pas à vous de faire ça, vous n'avez qu'à couper dans cette manne financière » : voilà ce qu'on nous dit. Nous le faisons, malgré tout, parce que vous pensons, et comme vous, que c'est important pour les territoires.

Mme Guyot :

Simplement, quand on parle de charges de personnel et de moyenne de strate, je pense qu'il faut quand même être assez vigilant : il suffit de regarder quelques collectivités du département pour voir que ça n'a pas vraiment de réalité sur le terrain. Alors, j'ai pris un exemple qui est la commune de Saint-Benin-d'Azy : effectivement, vous avez des charges de personnel d'à peu près 600 000 euros, c'est ça ? Mais si l'on s'en fie à la moyenne de la strate, c'est 300 000 euros… et pourtant on ne va pas vous faire un procès en mauvaise gestion. Mais tout simplement, c'est parce que cela répond, certainement, aux besoins de votre collectivité. Eh bien, dans le département de la Nièvre, il y a aussi une réalité, c'est que l'on a quand même beaucoup de sites d'action médico-sociale, qui répond aussi à un besoin des territoires, on a aussi des UTIR, on a aussi tout un service qu'on offre à la population, et ce n'est pas forcément le cas d'autres départements.

La Ville de Nevers également, a des charges de personnel bien au-dessus de la moyenne de la strate : est-ce que, pour autant, on lui fait un procès en mauvaise gestion ? Non. Parce que peut-être qu'effectivement, il y a des besoins et une réponse politique à certains besoins de la population. Et c'est à peu près le cas dans chacune des collectivités que l'on représente. Donc on peut leur faire dire ce que l'on veut aux chiffres, mais derrière ces chiffres, il y a des humains, il y a des hommes qui travaillent pour la collectivité, qui rendent un service à la population, et je pense qu'il faut toujours être vigilant avec cette question de moyenne de strate : je trouve que ça n'a aucun sens et que c'est parfois un peu démagogique.

Mme Julien :

Oui, quelques mots, chers collègues, pour parler des ressources humaines, pour dire qu'en 2023, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais on a mis en œuvre le « schéma de l'enfance ». Dans ce schéma de l'enfance, on a indiqué qu'on allait avoir 17,5 postes en supplément : donc ça, c'est vraiment un fait, ça fait partie des compétences du Département et on met en œuvre ce schéma de l'enfance, qui est un sujet très important. En 2023, ce sont 25 postes qui n'ont pas été remplacés, mais c'est aussi en 2024, 8 postes qui n'ont pas été remplacés, tout cela par un travail exceptionnel de la direction des ressources humaines, qui ont travaillé à l'organisation, qui n'ont pas

remplacé un pour un, qui ont regardé là où les besoins étaient et ça, je le dis depuis quelques années, quand même. On va continuer sur cette lancée, on n'est pas sur un rabotage global de la masse salariale, et puis ce n'est pas la variable d'ajustement du budget départemental, c'est ce que je voulais dire aussi : on fait de façon raisonnée, de façon sérieuse et en responsabilité, ce poste-là est regardé de façon très importante.

M. Barbier : Hier, j'ai eu l'occasion de dire que « *l'histoire se répète, mais elle n'a souvent pas d'élève* » et on voit bien que, dans le cadre de la situation financière qui est extrêmement dégradée, je crois qu'on a au moins en partage un constat : c'est que les Départements aujourd'hui, pour survivre, font face à un risque systémique majeur. On voit bien que l'on est à bout de souffle, au niveau du financement des Départements. Et donc l'exercice qui consiste à saupoudrer dans des domaines, effectivement, divers et variés, nous est aujourd'hui reproché par l'État.

Et ce qui est grave… alors on jette un petit coup d'œil dans le rétroviseur du passé, certes, cela nous permet de discuter allègrement, mais je pense que ce qui est aussi très grave, c'est la réunion qui est en train de se présenter aujourd'hui à Paris sur les finances publiques. Parce qu'il semblerait bien, effectivement, qu'on soit en train de nous préparer un petit coup de rabot pour l'année prochaine, qui va affecter toutes les collectivités. Donc aujourd'hui, on est vraiment à la croisée des chemins parce que, quand on parle de DCE et de contrats de territoire, ce n'est pas le représentant des maires, autour de cette table, qui va dire qu'il ne faut pas le faire, simplement, à un certain moment, on ne pourra plus faire : il y a une réalité qui est incontournable. Et aujourd'hui, l'AMF a boycotté cette réunion organisée à Paris, mais malheureusement, j'ai bien l'impression qu'on n'est pas à l'abri encore de quelques coupes sombres qui vont arriver et qui vont impacter l'ensemble des collectivités et une fois de plus, le Département risque d'être mis sous pression.

Hier, je vous ai parlé du DILICO, le fameux prélèvement sur les Départements : 222 millions d'euros. La semaine dernière, à la commission des finances de l'ADF, il était dit que nous allions observer une chute de l'épargne nette pour l'ensemble des Départements : c'était une enquête flash qui avait été faite dernièrement, une chute de 97 % sur l'année 2025. Pour arriver sur un train d'atterrissage de 155 millions d'euros, au niveau national, d'épargne nette. 155 millions alors qu'on va en prélever aujourd'hui 220 : on marche sur la tête, quoi. Alors, une fois que j'ai dit, je n'ai absolument rien réglé, j'en ai bien conscience, mais il faut quand même que l'on se rappelle ces réalités-là parce qu'elles nous obligent tous et toutes.

Mme la Présidente : Juste, je précise, l'économie que vous préconisiez sur le chapitre 65 : encore une fois, je répète, c'est sur ce chapitre-là que nous payons

l'APA et la PCH. Entre 2022 et aujourd'hui, la situation du pays a quand même extrêmement évolué et de plus en plus de personnes vulnérables tapent à la porte du Département. Et les coûts augmentent, les financements de ces aides augmentent donc effectivement, les économies, nous pouvons les faire sur peut-être les subventions aux associations : il est très difficile, vous en conviendrez avec moi, de les faire sur l'APA ou la PCH.

M. Gauthier : Oui, quelques mots, pour répondre aux uns et aux autres, et pour amener du débat : désolé, Joëlle Julien, que l'on entame, d'ores et déjà, le débat sur le chapitre des ressources humaines. Par rapport à ce que vient de dire Daniel, on est tous d'accord avec ça : effectivement, les inquiétudes, on les partage tous.

Une petite anecdote – je suppose que les élus communaux ou communautaires ont peut-être vécu la même chose : on a reçu, sur les Amognes, ce qu'on appelait autrefois les comptables du Trésor, qui sont aujourd'hui les conseillers aux collectivités, qui commencent à nous jouer un petit air, en nous disant : « *attention les collectivités, vous avez des excédents importants* », qui seraient, en gros, la moitié d'une année de fonctionnement ; « *attendez-vous à un accompagnement moindre de l'État* ». Donc ça, c'est une petite musique qu'on nous joue.

Hier, je vous ai dit que quand on était en difficulté, il fallait aussi savoir-faire des efforts, mais je suis comme vous, je préfère que ce soient les autres qui fassent les efforts que moi-même… enfin, je dis ça sur le ton de la boutade, mais quand tu dis que l'on est à la croisée des chemins, oui, on est à la croisée des chemins, mais pas seulement ici dans notre département, dans notre pays : dans notre pays. Il y a sans doute des dépenses qui mériteraient des économies, mais bref, on ne va pas refaire ce débat-là.

Chère Justine, je suis ravi que vous alliez consulter les chiffres de Saint-Benin-d'Azy : ne prenez pas que la colonne « dépenses », regardez aussi dans les recettes parce que dans une commune ex-chef-lieu de canton, mais chef-lieu de la communauté de communes, on a du personnel que l'on met à disposition de la communauté de la commune, du centre social, *etc.*, donc ça vient diminuer un petit peu. Mais au-delà de ça, quand on a du personnel, il faut pouvoir le payer. Donc jusqu'à présent, à Saint-Benin-d'Azy, nous avions des excédents qui nous permettaient de rembourser nos emprunts, de continuer à avoir de l'épargne, de continuer à cumuler des excédents de fonctionnement d'année en année. Donc voilà, chaque modèle est différent, je suis bien d'accord, mais le principal, c'est de pouvoir payer ce que l'on doit : cela me parait essentiel.

Sur le personnel, chère Joëlle, nous avions proposé une baisse de 25 postes en 2022…

Mme Julien : Non : 5 postes. J'ai le verbatim là : 5 postes.

M. Gauthier : Non. C'était 5 postes tout de suite, parce que l'on avait dit qu'il fallait regarder la pyramide des âges, parce qu'évidemment, les gens qui sont titulaires de leur poste, on ne va pas leur dire : « *retournez chez vous* », c'est évident ; on connaît aussi les contraintes qui existent à ce niveau-là. Mais à terme, d'après le document qu'on m'a montré, il y avait 5 postes la première année et on pouvait aller jusqu'à 35 postes…

Mme Julien : On est au-delà…

M. Gauthier : Vous êtes au-delà, mais oui, mais… je vais peut-être clore le débat. Pour reprendre une image qui est d'actualité aujourd'hui : « quand le train est passé, on ne peut plus monter dedans ». Donc en 2022, nous avions prévu de prendre le train et le train qui nous a ramenés à tout un tas d'économies et une stratégie, on ne peut pas adopter forcément la même stratégie en 2025, parce que vous avez opéré des choix qui ont modifié la donne. Voilà. Le train est passé, on ne peut plus monter dedans.

M. Suet : Je voudrais répondre à Justine, parce que la moyenne de la strate, ça permet de se situer : ça, c'est quand même relativement important. On a tous besoin de se comparer : les entreprises, mêmes, se comparent entre elles. Ce qui importe d'ailleurs, c'est de voir l'évolution des différents ratios. Et cette comparaison, elle permet de voir nos points forts, mais nos faiblesses aussi et pour progresser et adopter les bonnes pratiques, il faut regarder là où cela nous parait mieux : il n'y a pas de raisons que nous, on ne soit pas bien là, que d'autres soient mieux. Il faut regarder, il faut analyser pourquoi. Et ça, la strate permet de le faire, je suis désolé… On ne peut pas comparer une ville moyenne et une agglomération. Donc moi, je compare les villes moyennes, je vous avais parlé de Nevers, je vous le dis, je regarde les villes moyennes, voilà. Et le département, ce sont des départements dont la population est inférieure à 249 000 habitants, c'est ça, parce que nous, on est à peu près à 200 000 habitants.

M. Gauthier : Non, mais la précision, c'est important : j'ai fait une erreur voilà quelques instants, je veux la corriger. En 2022, nous avions proposé de réduire de 5 postes et nous avions rajouté que si l'on suivait les prescriptions de la Chambre régionale des Comptes, qui disait que si tous les agents étaient à 1 607 heures, il aurait été possible d'économiser 35 postes : c'est ça, exactement, ce que nous avions

proposé. Ce qui veut dire que les agents de la collectivité n'étaient pas tous à 1 607 heures.

Mme la Présidente : Joëlle pourra vous répondre au cours de l'examen de ses budgets.

Mme Julien : Juste dire que « comparaison n'est pas raison » : je crois qu'on l'a déjà dit hier celle-là, donc je la replace. Dire que très concrètement, ce qu'il y a écrit sur le papier, ce n'est pas forcément ce que l'on ressent au quotidien auprès des agents : je vous invite à les rencontrer les agents, surtout dans le domaine social, parce que je peux vous dire qu'ils peuvent en parler de leur quotidien, des difficultés qu'ils rencontrent, on en parle aussi très régulièrement en CST ou bien en F3SCT, pour ceux qui ne savent pas ce que cela veut dire, c'est « comité social territorial », et d'ailleurs Mme de Mauraige ou Anne-Marie Chêne participent régulièrement, mais également Anouck, à ces rencontres, et on les entend, on voit à quel point, parfois, ils sont démunis dans leur quotidien. Et donc moi, un graphique, ça ne me dit pas grand-chose. Mais par contre, d'accompagner l'ensemble des agents au Conseil départemental, ça, c'est qui m'intéresse le plus.

RAPPORT N°16 : BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR UN FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ FACILITÉ

Mme Julien : Sur le rapport n°16, sur la politique des moyens de l'institution, on vous propose une enveloppe de 1 662 000 euros en dépenses et 22 000 euros en recettes de fonctionnement, une dépense d'investissements à hauteur de 358 000 euros et 6 000 euros en recettes d'investissement. On est dans le cadre d'une maîtrise des dépenses, avec une réduction de tout ce qui peut l'être : cela veut dire l'auscultation de chaque ligne du budget. On a l'habitude de regarder 3 actions et cette fois-ci, on rajoute une nouvelle, qui est la Ferme du Marault.

Dans la première action, les achats, on est sur une réduction de 12 % dans le global, fonctionnement et investissements, par rapport à 2024, avec 793 000 euros de dépenses de fonctionnement et 43 500 euros de dépenses d'investissement. C'est un effort considérable encore cette année concernant tous les programmes d'action consacrés aux achats et aux moyens de l'institution. Avec toutefois une contrainte, qui concerne les évolutions des révisions de prix et autres réévaluations financières pour le renouvellement de certaines procédures. Les dépenses principales sont l'entretien ménager des locaux, les conditions de travail et moyens mobiliers et matériels, et puis les actions de promotion des politiques publiques départementales, avec une enveloppe également pour financer le programme « définition des besoins », qui concerne les

formalités légales de publicité pour les procédures de marché public. On retrouve également une nouvelle salve de formations, pour tous les agents acteurs de l'achat, visant à monter en compétences.

Sur l'action 2, on est dans le domaine de la coordination et des ressources logistiques, on a inscrit 614 000 euros en dépenses de fonctionnement et 256 000 euros en dépenses d'investissement : c'est + 3 % par rapport à 2024, en dépenses de fonctionnement, et - 0,4 % en dépenses d'investissements. Les postes les plus importants sont la gestion des déplacements, avec tout ce qui touche les carburants et les assurances, et puis le courrier, avec les frais d'affranchissement et autres. On a déjà intégré les hausses concernant, entre autres, les contrats d'assurance.

Un mot sur la GEC, la gestion électronique des courriers, qui sera opérationnelle en janvier 2026, avec une économie sur les dépenses d'affranchissement, grâce à un travail mené avec La Poste pour 2025, qui s'élève à hauteur de 25 000 euros. Concernant le fonctionnement courant, c'est-à-dire les réparations, les fournitures, *etc.*, la hausse est de 15 %, qui s'explique parce que l'on a mis le transfert de l'achat du papier de l'imprimerie vers le service de coordination et ressources logistiques : il est proposé une baisse, ça va faire plaisir à Jean-Luc Gauthier, de 66 %, soit 31 000 euros, concernant l'activité évènementielle totale, c'est-à-dire traiteurs, réceptions, *etc*. Ensuite, on a l'acquisition de véhicules et de mobilier matériel qui reste stable pour 2025 par rapport à 2024 et on est sur le renouvellement de 3 véhicules d'occasion, et puis un reliquat qu'on inscrit de 2024 sur 2025. On est sur les recettes habituelles, avec le remboursement des frais d'affranchissement de la MADEF et autres, et des frais de recharge des véhicules mis à disposition des communautés de communes.

Sur l'action 3, qui est le juridique, on a inscrit 193 000 euros en dépenses : là aussi, on a une baisse de 4,5 %. Dans les actions, on a une enveloppe pour le service juridique et les assemblées, on a la ressource documentaire, qui prend 6 %, malgré un toilettage en 2024, et c'est en raison principalement de l'augmentation des tarifs appliqués par les éditeurs. On a une réduction des coûts pour les marchés des transcriptions des assemblées, suite à un nouveau marché, et pour finir, on a 2,65 millions d'euros qui ont été récupérés en 2024 sur les successions des avances d'aide sociale pour 2025 : grâce à un outil de suivi mis en place dans un circuit des services acteurs, l'on peut prétendre à une plus grande récupération des dus.

Sur l'action n°4, la nouvelle action, qui concerne la Ferme du Marault, la reprise en direct de la gestion de l'activité évènementielle par le CD a été validée en fin d'année 2024 : il vous est proposé un programme budgétaire de 61 000 euros en dépenses de fonctionnement, avec 15 000 euros sur l'entretien ménager et 46 000 euros pour la maintenance et les fluides, une petite enveloppe pour la ligne téléphonique et la ligne pompiers. Et puis en investissement, on est à

58 000 euros, avec 5 500 euros d'achat de matériel pour l'entretien du site, 50 000 euros de travaux de mise en sécurité, Alain Herteloup en a parlé hier, et on est sur l'achat d'ordinateurs à hauteur de 2 500 euros. À cela, on met en face une recette à hauteur de 16 000 euros, correspondant aux recettes de location du site.

Mme la Présidente : Merci, Joëlle.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des demandes de prise de parole ? Non. Alors, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - Pour un fonctionnement de la collectivité facilité » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°17 : PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2025 ET LE PREMIER TRIMESTRE 2026

M. Barbier : Oui, gros rapport, gros volume financier. Vous savez que nous sommes invités, tout simplement, à définir les besoins de la collectivité, c'est une obligation. Et puis cela nous permet de déterminer, entre autres, les critères de sélection des offres, la procédure la plus adéquate ainsi que la forme la mieux adaptée de la publicité. Donc évidemment, depuis maintenant plusieurs années, nous avons programmé ces marchés publics. Donc comment ça se passe ? Tout simplement, les services sont sollicités, afin de déterminer les procédures, et cette méthode a aussi un avantage quand même, c'est d'être transparente et surtout de donner un peu de lisibilité à celles et à ceux, tous les acteurs économiques, qui entendent se positionner et se porter candidat, sur divers marchés.

Il vous est donc proposé de valider ce tableau de procédures, qui représentent quelques dizaines de millions d'euros, je ne vais pas tous vous les citer, c'est la page 1733 du document et les suivantes, puisque tous les services, évidemment, ont été recensés, aussi bien les routes que les services des achats ou l'informatique, *etc.*, les collèges, la MADEF, j'en passe et des meilleurs. Très synthétique, mais très important, évidemment.

Mme la Présidente : Merci.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Procédures de marchés publics à engager sur l'année 2025 et le premier semestre 2026 » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°18 : COMMANDE PUBLIQUE - COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. Barbier : Oui, c'est le compte-rendu de la délégation du Président du Conseil départemental : il s'agit de rendre compte des décisions prises par le Président en termes de marchés publics, en vertu de la délégation que notre assemblée lui a confiée. Alors, c'est assez vite fait puisque nous avons aujourd'hui, au niveau du suivi des actes, 3 opérations, dont une qui concerne l'achat d'une barge d'occasion pour l'entretien des canaux ; une autre qui concerne des travaux de peinture et de revêtement du sol pour la levée des réserves suite à la liquidation des titulaires du lot 2 – c'était sur la Cité des Présents et cela concernait la fameuse entreprise Rieufort, qui nous avait lâchés en cours de route ; et puis l'achat et livraison de vaccins pour le Centre départemental de prévention. Et le tour est fait : c'est sur la période du 5 octobre 2024 au 7 février 2025.

Mme la Présidente : Très bien, merci. J'ai oublié une chose très importante : j'ai oublié de demander à Michel Suet l'avis de la commission sur le rapport 16, le rapport 17 et du coup, le rapport 18 : ça doit être à peu près la même chose…

M. Suet : On va faire un tir groupé : 4 favorables et 3 abstentions.

Mme la Présidente : Voilà, très bien, merci.

Donc, je mets aux voix le rapport 18 : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Commande publique : compte-rendu de délégation du Président au Conseil départemental » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°19 : BUDGET PRIMITIF 2025 : LE NUMÉRIQUE, CE N'EST PAS AUTOMATIQUE !

M. Guyot : Oui, Madame la Présidente, chers collègues. Vous le savez, l'utilisation du numérique est devenue indispensable au quotidien pour nous tous : d'ailleurs, le Département l'avait compris depuis bien longtemps, en engageant des travaux d'installation de la Fibre sur notre territoire, avec la complicité et la belle collaboration de « Nièvre numérique », ce qui permet à notre département d'être l'un des premiers départements entièrement équipés. Je salue d'ailleurs nos collègues de la Région qui ont grandement participé au financement, Anne-Marie et Sylvain, qui sont dans le fond de la salle.

Donc sur ce rapport, il s'agit d'apporter des aides financières, dans la première action, pour conforter les structures comme la Mission numérique du Nivernais-Morvan à Châtillon, l'association Attribut à Châteauneuf, les centres sociaux et les communautés de communes ayant intégré un conseiller numérique. Je ne vous refais pas le schéma et le film des conseillers numériques, vous le connaissez aussi bien que moi, offrant une inclusion numérique cohérente basée sur le reconditionnement et le réemploi de matériel numérique.

Dans la seconde action, le Département souhaite soutenir l'innovation et une utilisation plus sobre du matériel numérique et pour cela, il est nécessaire d'apporter un financement particulier, inscrit dans un nouveau règlement d'intervention et ainsi encourager les structures à acheter du matériel reconditionné, à faire connaître les réseaux et à développer un usage plus écoresponsable.

La dernière action financière dont ont besoin les services d'accompagnement au numérique permettra d'aider à la prise en charge des opérations de maintenance sur le matériel très spécifique. Et c'est pour cette raison qu'il nous est demandé de valider les enveloppes budgétaires comme suite : 123 225 euros en dépenses de fonctionnement, 32 000 euros en dépenses d'investissement et 41 000 euros en recettes de fonctionnement.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente : Je vais demander l'avis de la commission : comme ça, je n'oublierai pas.

Mme Gaudin : Oui, avis favorable de la commission, par 6 voix pour.

Mme la Présidente : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Alors, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 : le numérique, ce n'est pas automatique ! » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°20 : BUDGET PRIMITIF 2025 - @, #, *ETC.* : À VOS POSTES

Mme Julien : Merci, Présidente. Chers collègues, on est donc sur la politique informatique et numérique : on a inscrit en dépenses de fonctionnement 2 124 000 euros, en dépenses d'investissement, 1 434 000 euros, avec une recette en investissement attendue de 271 000 euros.

Plusieurs actions dans ce domaine. L'action « infrastructures et sécurité numérique » : pour 2025, l'action porte sur la mise en place de nouveaux mécanismes de sécurité, la poursuite de l'évolution de l'infrastructure générale du réseau départemental et la poursuite de la rénovation des réseaux de desserte des bâtiments et sites départementaux, comme la future MADEF, les Ursulines, le site Vauban, *etc*. La dépense prévue est de l'ordre de 1,2 million d'euros. Et puis on a les obligations grandissantes dans un contexte de « cyber » toujours plus présent, qui imposeront une règlementation spécifique en matière de cybersécurité. Le projet de modernisation numérique et cybersécurité sont éligibles à une subvention FEDER : le dossier déposé est actuellement à l'étude, le montant pourrait s'élever à 450 000 euros pour nous accompagner.

L'action 2 concerne les projets numériques : on est sur une évolution règlementaire du logiciel de gestion RSA, le déploiement de Horus et l'évolution du logiciel de gestion RH ; on est, entre autres, sur le coffre-fort électronique. Concernant les autorisations de programmes, on est sur la GED, la gestion électronique des documents, la GED sociale, avec un programme de 4 ans, à compter de 2022 ; on est sur la GEC, gestion électronique des courriers, avec un programme sur 3 ans ; on est sur le logiciel d'activités routières, qui est reporté en 2026, donc on n'inscrit rien pour 2025 ; on est sur l'acquisition d'une solution « gestion RSA » ; on est sur l'acquisition d'une solution documentaire, on est également sur l'acquisition du coffre-fort électronique. D'ailleurs, à ce propos, on vous a envoyé un petit document, que l'on vous demande de remplir, pour savoir si vous êtes intéressés par l'obtention de ce coffre-fort, qui sera personnel et qui vous appartiendra jusqu'à la fin de votre vie. On est sur la mise en œuvre du téléservice MDPH, avec la CNSA ; et puis on est sur l'évolution du logiciel « gestion du temps », le déploiement du réseau bibliothèque numérique.

Sur l'action 3, dans le domaine des collèges, on a un changement progressif des centraux téléphoniques, pour une migration vers la téléphonie numérique : on va faire ça pour 3 collèges, sachant qu'il y a déjà 11 collèges qui sont équipés. On est en cours d'études concernant un projet d'évolution des débits des collèges et le raccordement au réseau fibre optique de Bourgogne Franche-Comté ainsi qu'au réseau RENATER, pour une amélioration de la qualité du service proposé aux établissements. Et puis enfin, on a l'espace numérique de travail : actuellement, l'éditeur, qui s'appelle Cosmos, fait l'objet d'un marché jusqu'en août 2025 : pour le renouvellement, on propose de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'aide à la décision, dans la perspective du renouvellement. La contribution demandée au CD serait de 11 000 euros et une enveloppe globale de 59 000 euros est consacrée au financement de l'accès à l'espace numérique de travail ainsi qu'au financement de l'AMO.

Action 4, équipements, assistance, formations aux utilisateurs : pour cette action, les crédits affectés s'établissent à hauteur de 372 000 euros. On rappelle que la formation et l'accompagnement des agents restent une priorité, en raison de l'évolution rapide des logiciels métiers.

Voilà, Présidente.

Mme la Présidente : Merci.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Non. L'avis de la commission ?

M. Suet : Même verdict.

Mme la Présidente : Même verdict que précédemment, très bien.

Alors, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 : @, #, etc. : à vos postes » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°21 : DÉPÔT DOSSIER DE FINANCEMENT FEDER - PROJET CYBERSÉCURITÉ : COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme la Présidente : Le rapport 21, ce projet de financement FEDER, le projet cybersécurité : est-ce le financier ou le numérique qui le présente ?

M. Barbier : Elle vient de tout dire, Joëlle. On va éviter d'être redondant.

Mme la Présidente : Joëlle a tout dit donc…

Mme Julien : Il faut voter quand même…

Mme la Présidente : Nous redonner les chiffres peut-être ?

M. Barbier : Elle a fait la synthèse des deux. Tout simplement, pour valider une demande de subvention, en principe, même l'Opposition, dans sa grande sagesse, vote avec nous, parce que quand il s'agit d'aller chercher des sous ailleurs… et même la commission : Michel était favorable.

Mme la Présidente : Absolument.

Alors, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Dépôt dossier de financement FEDER - projet cybersécurité : compte-rendu de délégation du Président du Conseil départemental » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°22 : BUDGET PRIMITIF 2025 - PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Mme Julien : Oui, merci, Présidente. Chers collègues, on est sur le rapport des ressources humaines. On est sur des dépenses de fonctionnement à hauteur de 66,3 millions d'euros et des dépenses concernant les assistants familiaux à hauteur de 22,9 millions d'euros ; on est sur des

dépenses d'investissements à hauteur de 7 000 euros ; on est dans les recettes de fonctionnement à hauteur de 1,2 million d'euros ; les recettes au niveau des assistants familiaux sont de l'ordre de 30 000 euros et on est sur 7 000 euros de recettes d'investissement.

Dans le cadre des obligations règlementaires du développement de la qualité de vie et des conditions de travail des agents qui contribuent à un service public de qualité, on est bien dans ce cadre-là et pour en parler un peu plus largement, j'aimerais rappeler l'action que l'on a menée depuis deux bonnes années maintenant, qui s'appelle « le pacte de progrès social », où avec les organisations syndicales, une fois par mois, on se rencontre pour parler exclusivement du bien-être et des conditions de travail des agents. Et à cet effet, vous avez vu peut-être dans le rapport, si vous avez eu le temps de le lire, que conjointement avec les organisations syndicales, à raison d'une réunion par mois, plusieurs actions ont été mises en œuvre : on est, entre autres, sur les RTT qui ont été mis à disposition à l'ensemble des agents des CER. On est depuis le 1er janvier sur la prise en charge financière concernant la prévoyance, c'est-à-dire la garantie de maintien de salaire des agents ; on est depuis le 1er janvier 2025 sur l'adhésion au CNAS ou encore la subvention pour tous les agents fréquentant l'Agora : c'est le restaurant inter-administration. Et puis on est aussi sur le développement des parcours professionnels, avec une cartographie des métiers, la revalorisation du métier de cuisinier, que l'on a fait, ou encore la mise en œuvre du congé de transition professionnelle. Les sujets sont vastes, on s'y emploie : c'est un travail constructif que l'on mène avec la direction des ressources humaines et avec les organisations syndicales.

Les sujets à venir qui sont sur la table, est l'accompagnement des agents étant proches aidants : on en parle de plus en plus, les proches aidant, ce sont ces agents qui accompagnent soit un parent âgé, soit, temporairement, une personne en situation de handicap, *etc*. C'est un vrai sujet que l'on est en train de travailler avec les organisations syndicales. On est également sur la participation à la mutuelle santé parce que ça, c'est une obligation à mettre en place à partir du 1er janvier 2026 : c'est une participation financière. On travaille également fortement sur ce sujet-là avec les organisations syndicales. Et puis on a la refonte des fiches de poste. Et puis on va faire le bilan du régime indemnitaire, le fameux RIFSEEP, que l'on a mis en place, déjà, depuis quelques années.

Ensuite sur l'action 1, on parle des rémunérations : en dépenses de fonctionnement, on est donc à un peu plus de 61 millions d'euros, soit une augmentation de 0,83 %. Cela montre l'ampleur des efforts que la DRH fait pour poursuivre, dans un contexte très contraint, on l'a dit depuis hier, et si l'on regarde, ne serait-ce que les obligations légales pour 2025, qui sont connues à ce jour, on a bien évidemment les avancements d'échelon, l'augmentation du SMIC : on a fait dans le préventif puisque l'on a mis 2 % en hypothèse d'augmentation du

SMIC pour l'année 2025 ; on a l'augmentation, on en a parlé, des trois points du taux de la CNRACL, qui représente quand même 850 000 euros en 2025, 850 000 euros en 2026, 850 000 euros en 2027 et 850 000 euros en 2028 : on sera peut-être partis… ça ne fait rien. On a l'augmentation de la cotisation à l'URSSAF, pour un montant de 282 000 euros, on a une estimation de l'augmentation de la cotisation pour les accidents de travail et autres maladies professionnelles de 29 000 euros. Et puis on a bien la participation employeur à la prévoyance garantie de maintien de salaires, pour 215 000 euros. Et pour finir, vous le savez, à compter du 1er mars 2025, les agents ne perçoivent que 90 % de leur rémunération, contre 100 % habituellement – c'est contre notre gré, je vous le dis carrément : cette mesure constituera une petite économie de l'ordre de 101 000 euros, mais d'ores et déjà, on travaille avec les organisations syndicales pour voir comment ne pas impacter les agents, dans ce contexte-là, et pouvoir leur garantir un pouvoir d'achat, parce qu'on sait combien c'est compliqué pour tout le monde.

Sur les décisions de l'assemblée, on est bien sûr des avancements de grade et promotions internes, on a engagé des efforts pour la maîtrise de la masse salariale, qui devront se poursuivre en 2025, tout le monde est d'accord, et pour ce faire, tout départ continuera d'être examiné pour envisager ou non un éventuel remplacement et les remplacements temporaires seront également limités. On n'a pas trop parlé des remplacements temporaires, c'est-à-dire les arrêts maladie, *etc.,* mais là aussi, il y a une très grosse action menée pour réduire les remplacements temporaires. Il vous est proposé une baisse de 200 000 euros des besoins estimés pour recruter sur emplois permanents, ce qui correspond à un non-remplacement de 4 à 9 postes, en fonction des catégories, et une baisse de 110 000 euros pour les remplacements temporaires d'agents absents et de renfort. Pour « Nièvre Travaux Matériels », il est proposé d'inscrire 2 250 000 euros, parce que l'effectif reste stable.

L'action 2, on est sur les ASFAM : la rémunération se monte à 22 135 000 euros, contre 21 600 000 euros en 2024, en incluant une hausse du SMIC, en hypothèse, à 2 % à compter de juillet. Sur l'action n°3, « indemnités des élus », on inscrit 1 087 700 euros pour 2025 pour contribuer aux efforts de maîtrise de la masse salariale : il est donc proposé de baisser de 5 % les indemnités des élus. Juste une parenthèse : cela s'ajoute, M. Gauthier, aux deux années où l'on a gelé le point d'indice sur nos indemnités d'élus et cela correspond à peu près à 20 000 euros. Voilà. Donc on n'a pas baissé notre indemnité par rapport à notre présence à la CP, mais on a gelé le point d'indice…

M. Gauthier : Oui. Je dis « gelé ».

Mme Julien : Gelé jusqu'au bout.

M. Gauthier : Alors « gelé », pour la végétation c'est embêtant, mais pour nos indemnités c'est moins pénalisant que la baisse des indemnités.

Mme Julien : Mais on a quand même fait quelque chose.

M. Gauthier : Vous attendez un « très bien » ? Très bien.

Mme Julien : Non, non… C'est Michel Suet qui me dit que c'est très bien.

Ensuite, action 4, formation : c'est une enveloppe sanctuarisée à hauteur de 215 000 euros. Concernant la médecine du travail, on reste sur une cotisation de 120 euros par agent. À noter que le GIP a reversé une part de son excédent de 2024, pour une recette de 45 000 euros à notre collectivité.

Ensuite sur l'action 7, l'action sociale : gros sujet puisque c'est une enveloppe de 675 000 euros pour l'année 2025 pour l'ensemble de nos agents. On retrouve donc des actions comme le CNAS, l'Agora, le forfait mobilité durable, le ticket mobilité, l'allocation parents enfants handicapés, le poste d'assistante sociale, les secours d'urgence ou encore les avances remboursables. On donne un peu de détail sur ce qui s'est passé à l'Agora, vous l'avez dans le rapport, parce que depuis le mois de mai, l'année dernière. Donc, on a augmenté la subvention proposée aux agents du Département qui sont adhérents et grâce à ça, cela a boosté la fréquentation au niveau de l'Agora et on est très satisfaits puisque l'adhérent qui est en bas de sa rémunération peut avoir 5,50 euros de subventions pour un plateau qui est de l'ordre de 10 ou 11 euros. Donc c'est vraiment un bel accompagnement au niveau des agents qui fréquentent l'Agora.

Sur l'action création/modification tableau des effectifs, on est sur la création de postes, avec la reprise en gestion directe du Marault : un poste de rédacteur territorial pour la gestion de l'évènementiel au service coordination et ressources et puis un poste d'adjoint technique, pour renforcer l'équipe du service entretien, maintenance des bâtiments.

Vous avez en annexe 1 le tableau des emplois : dans les évolutions, on inclut deux non-remplacements, sur un poste de technicien principal première classe et un poste d'adjoint technique principal deuxième classe, puisque ce poste était occupé par un agent mis à disposition d'une structure externe qui, à l'occasion du départ de ce dernier, a procédé à un recrutement en direct. On propose l'évolution d'un des

postes d'agent volant polyvalent, formateur dans les collèges, à un poste d'agent polyvalent volant, en raison de l'impossibilité de recruter sur le premier profil, dans le secteur du Morvan, ceci sans incidence budgétaire.

Et puis pour finir, en annexe 2, il vous est présenté l'intégralité du tableau des emplois de la collectivité, à jour, avec les modifications, dont celles dont je viens de vous parler. Il n'y a que 15 pages, c'est un peu dommage et ça n'a rien à voir avec le livre de comptes, mais quand même je trouve que c'est pas mal pour une première. Voilà, Présidente…

Ah si, quand même : je voudrais revenir sur les ressources humaines, juste comme ça. Parce qu'effectivement, on parle des dépenses, mais on ne parle pas des recettes que l'on a en face : on a des recettes extérieures. Et quand on enlève les recettes, qui sont à peu près à hauteur de 3,4 ou 3,7 millions d'euros, la masse salariale est de 58,7 millions d'euros, en TTC. Voilà. Donc c'est important à dire, que l'on a des recettes extérieures en face de nos dépenses de ressources humaines.

Mme la Présidente : Très bien, merci.

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui. Alors, je vais demander l'avis de la commission, juste avant…

M. Suet : 4 favorables, 3 abstentions.

Mme la Présidente : OK, très bien.

M. Suet : Ce n'est pas « TTC », les charges de personnel, contrairement à ce que vous avez dit : il n'y a pas de taxes là-dessus…

Mme Barao : Le rapport sur les ressources humaines est souvent l'objet de passes d'armes entre nous, tiraillés entre les réalités financières qui s'imposent à nous et les besoins de service public. Notre groupe aborde ce sujet à travers le prisme de l'efficience du service public et en s'appuyant avec des comparatifs de strate avec d'autres Départements. Nous sommes conscients des critiques que notre approche suscite chez vous, nous ne pouvons qu'observer les grandes masses, n'étant pas, contrairement à vous, à la manœuvre des politiques RH et de la gestion fine des besoins propres à chaque service.

Nous pouvons cependant observer que vous avez adopté certaines de nos propositions sur le non-remplacement systématique des départs à la retraite, une disposition que vous avez mise à exécution depuis 3 ans, alors que nous l'évoquons depuis de nombreuses années. Nous sommes sensibles à cette démarche, mais nous continuons à nous interroger sur le modèle RH qui est le vôtre : nous disposons d'un nombre important d'agents et en volumétrie pure, il est bien supérieur à ceux de Départements équivalents.

Côté formations, vous avez choisi de réduire les crédits : vous indiquez, dans le rapport, l'importance de la formation pour faire face aux changements climatiques et j'ajouterai aux bouleversements du monde. Que seront les métiers de demain ? À l'heure où nous parlons constamment de l'intelligence artificielle, il nous parait important d'évaluer les usages, les limites, les risques de cet outil devenu viral pour notre collectivité. Cela pourrait éventuellement s'inscrire dans la démarche que vous avez engagée, via le fonds FEDER, sur la cybersécurité. En effet, l'IA est aujourd'hui utilisée également pour créer en permanence de fausses informations, cet outil ne disposant pas d'un esprit critique propre à l'homme, il considère toutes les sources comme fiables et crée, de fait, de fausses informations.

Dans les métiers sensibles comme le social, nous pouvons craindre raisonnablement un usage détourné de cet outil, dans le cadre d'escroquerie, de même dans l'ensemble des politiques publiques. Tout cela conduit nécessairement à former davantage nos agents sur la vérification des données sensibles personnelles. Il est important aujourd'hui de doter notre collectivité d'agents pleinement formés à cette révolution technologique et sociétale, car de nombreux métiers vont être également remis en cause par cet outil. Or, nous observons combien la collectivité semble bien peu prévoyante sur le sujet : le budget formation est trop faible et ne permet pas, finalement, d'offrir à nos agents la réelle valorisation de leurs compétences et la montée en compétences qui peut être nécessaire pour faire face aux besoins de demain. Nous risquons simplement d'être totalement dépassés d'ici peu, face aux bouleversements du monde.

En l'état et malgré la prise de conscience tardive sur la gestion des départs en retraite, nous ne pouvons pas voter pour ce rapport : nous reconnaissons certains efforts de gestion, que vous avez finalement dû prendre, efforts que nous vous avions expressément invité à faire depuis des années, mais ils sont désormais trop faibles, trop tardifs, et ne nous ne permettent pas réellement de nous préparer à ce qui vient très vite, probablement même trop vite, et qui risque de mettre nos agents en difficulté, car vous ne leur aurez pas fourni les moyens de s'y préparer.

Je vous remercie.

Mme Julien :

On va répéter que le comparatif de strate… On en a parlé largement. Je ne sais pas ce que c'est que le modèle RH : vous parlez du modèle RH, je ne sais pas ce que c'est. Pour parler de l'intelligence artificielle : aujourd'hui, c'est vrai que dans la collectivité, on n'est sur rien… c'est-à-dire que normalement, aucun agent ne doit avoir recours à l'IA dans son quotidien. Mais cela n'empêche pas que la direction générale et les DGA réfléchissent, bien évidemment, à ce que sera l'intelligence artificielle dans les fonctions des agents pour demain, c'est certain. Aujourd'hui, il n'y a rien, mais il y a une réflexion.

Et puis sur le budget de formation, où on a 215 000 euros sanctuarisés depuis un certain nombre d'années, on a aussi la cotisation au CNFPT, où les agents vont régulièrement. On a sur les systèmes, je l'ai dit tout à l'heure, au niveau de l'informatique et du numérique, on a aussi une part de formation qui est conséquente. Donc, on ne fait pas rien sur la formation et l'accompagnement à la formation pour l'ensemble des agents, bien au contraire. On voit aussi, dans la gestion électronique des courriers que l'on est en train de mettre en place, comme la gestion électronique des documents, il y a eu un fort accompagnement, dans la pratique, *etc.* Donc non, on ne peut pas dire qu'il n'y a rien. Dès qu'il y a un besoin, bien évidemment que l'on entoure et accompagne l'ensemble des agents. Ne serait-ce que pour parler plus simplement du CNAS : aujourd'hui, le CNAS, qui a été mis en œuvre au 1er janvier 2025, on a 1 700 agents, et aujourd'hui il y a 1 300 agents qui se sont connectés. Et ce n'était pas gagné. Et aujourd'hui, en fait, on a donné les moyens à tous les agents de pouvoir accéder, parce qu'on a mis les moyens, avec 2 référents.

Donc voilà, ne dites pas qu'en termes de formation, on traine des pieds : bien au contraire, on met tous les moyens parce que c'est aussi ce qu'il y a de mieux pour la collectivité. C'est-à-dire qu'on ne peut pas, décemment, mettre les agents de côté et puis dire « il faut que ça avance », dans les installations, *etc*. Donc je suis absolument contre ce que tu dis.

Mme Barao :

Alors, je n'ai pas dit qu'il n'y avait rien, j'ai simplement dit que ce n'était pas assez, il y a une nuance quand même. Après, on est au stade de la réflexion en ce qui concerne l'IA : ce que je crains, c'est que cette réflexion traine trop, que ce soit trop tardif : entre le moment où il y a eu la machine à écrire, le fax, le minitel M07, T05 et tout ce qui s'ensuit, tout cela, on l'a connu, on a eu beaucoup de temps, la période a été quand même assez longue. Sauf que l'IA, elle va nous rattraper : l'IA, c'est demain. C'est même aujourd'hui parce que les agents n'utilisent pas sur leur lieu de travail : ça, je le conçois, il n'y a aucun souci. Mais en dehors, ils l'utilisent, et cela soulève des inquiétudes chez les agents. Parce qu'ils s'inquiètent pour leur poste : que va devenir leur poste ? Donc, voilà. Et puis je dirais les agents, ce sont tous les agents, même chez les cadres. C'est ça que je voulais soulever.

Mme Julien : Juste dire que si Fabien Bazin, Président, était là, il vous dirait que l'on ne va pas « mettre les deux pieds dans le même sabot ». C'est-à-dire que dans ce domaine-là, il est tout à fait partant pour avancer de façon importante – et il l'a dit d'ailleurs, puisque l'on a régulièrement des réunions avec les services ; il en a aussi largement parlé, à dire que c'est le prochain sujet, où il faudra que l'on fasse des choses importantes. Donc, pas ou peu de soucis sur le sujet.

M. Lécher : Simplement, je vais être taquin : vous devriez être contents que l'IA arrive. Cela va supprimer des postes, cela va diminuer la masse salariale, donc c'est ce que vous nous demandez.

Mme la Présidente : Très bien. Je ne reviendrai pas sur la question de la masse salariale, on l'a déjà moult fois fait, on a déjà fait le job.

Un dernier mot et on en conclut là.

Mme Barao : Je veux dire que non, l'impact, ce n'est pas juste supprimer la masse salariale : c'est que les métiers vont évoluer et c'est de cette évolution dont je veux parler.

Mme Julien : Juste, je sais, Laurence, que tu travailles donc à Nevers et comment ça se passe à la Ville de Nevers au niveau de l'IA : ils sont déjà dedans ? Mais non, mais c'est pour savoir comment ça se passe : c'est intéressant.

Mme Barao : Non, mais je peux répondre. C'est que la Ville de Nevers a un pas d'avance parce que, déjà, nous avons des séminaires qui ont été organisés, les chefs de service directeurs ont été sensibilisés et dernièrement, nous avons organisé les Assises de la vie associative, où il y avait des thèmes réservés à l'intelligence artificielle, et même au sein de Nevers Agglomération. Donc voilà, je pense que nous sommes en avance.

M. Gauthier : Je ne répondrai pas aux propos taquins du camarade Lécher, mais une précision, pour les chiffres : dans le rapport général, à la page 1055, en masse salariale, il est indiqué 86 millions d'euros, et à la page 1767 du rapport 22 présenté par Joëlle Julien, il est indiqué 89 millions…

Mme la Présidente : On a dû ajouter dans ce chiffre les assistants familiaux : ce sont les deux, groupés.

Mme Guyot : Simplement, par rapport à l'intelligence artificielle, c'est vrai que l'on parle beaucoup de sujets divers et variés dans cette assemblée, et je suis toujours un peu dépitée que l'on ne débatte pas suffisamment de la question de l'autonomie, qui est un budget à 95 millions d'euros. Mais bon, c'est trop tard, vous l'avez voté, donc je vous remercie…

Non, simplement, je pense que le cœur de métier d'un Département, c'est le lien social et ce sont les métiers du lien et de l'accompagnement : on peut quand même imaginer que sur la filière de l'aide à domicile, la filière aussi de l'enfance, avec les éducateurs spécialisés, je ne vois pas comment l'intelligence artificielle va pouvoir suppléer des métiers qui sont des métiers, finalement, où l'humain a toute sa place. Donc, il y a quand même une partie du Conseil départemental, et notamment sur la filière médico-sociale, y compris dans les EHPAD effectivement, peut-être qu'il y aura la robotisation des nouvelles pratiques dans la prise en charge des patients, mais dans les métiers du lien, il y aura toujours la place pour l'humain, et peut-être qu'il en faudrait davantage.

Donc voilà, je préfère aussi nuancer par rapport à ce que tu disais parce que je pense que sur ce volet-là, il y a quand même un gros travail aussi à mener.

M. Barbier : Cela me fait énormément plaisir de voir dans vos sourires lumineux beaucoup d'intelligence naturelle et que là encore, il ne faut quand même pas le passer sous silence.

Non, c'était juste pour apporter une précision par rapport à la demande de Jean-Luc sur l'histoire de la masse salariale globale : ne pas oublier quand même que nous avons 1 350 000 euros supplémentaires pour l'exercice 2025 qui s'imposent à nous, de mesures règlementaires. C'est juste cette précision-là.

M. Gauthier : Malgré tout, 86 ou 89, on aimerait bien savoir quand même précisément quel est le bon chiffre. Parce que tu parlais de 22 millions d'euros de… on a 3 millions d'écart simplement entre 86 et 89 : donc que l'on parle bien de la même chose et que l'on soit bien sûr les bons chiffres, s'il vous plait.

Mme Julien : Alors, moi, j'ai juste écrit 66,3 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement. À cela, on ajoute 22,9 millions d'euros pour les dépenses pour les assistants familiaux.

Mme la Présidente : Alors, non : on me dit dans l'oreillette qu'il y a donc deux chapitres, le 12 et le 16, et que si l'on ajoute les deux, on a bien 89 millions. Voilà : donc il faut ajouter les chapitres 12 et 16.

Je mets donc aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 - Première force du service public - politique ressources humaines » est adopté à la majorité.

RAPPORT N°23 : BUDGET PRIMITIF 2025 - LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER

Une vidéo est projetée.

M. Séjeau : Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Effectivement, le budget primitif « Jeunesse, éducation, collèges », avec 4 676 544 euros qui vont sont proposés en dépenses de fonctionnement, 3 311 092 euros en dépenses d'investissement, ainsi que la somme totale de 150 000 euros, en fonctionnement, pour la politique « jeunesse ». Des recettes qui sont attendues à hauteur de 922 011 euros en fonctionnement et 2 604 734 euros en investissement, pour la politique éducative. Les recettes sont attendues à hauteur de 12 000 euros, en fonctionnement, pour la politique « jeunesse ».

Je commencerai par dire un petit mot de « Collèges de demain », cette action que nous avons initiée depuis le début du mandat : aujourd'hui, 13 collèges sont engagés dans la démarche, avec différents projets : on a eu des projets de radio associative, on a eu des projets dans le domaine du sport, des projets dans le domaine de la culture. Pour cette année, c'est lié aussi au degré de maturation d'un centre de projets. L'accompagnement du Conseil départemental se matérialise par un accompagnement individualisé, par la mise à disposition d'un agent chargé de mission « Collèges de demain », qui assiste les collèges dans le montage des projets et éventuellement dans la recherche de financement.

Point important, la question de l'investissement dans les collèges, avec une priorité mise sur l'isolation des bâtiments et des économies d'énergie. On a présenté, il y a maintenant 2 ans et demi, la PPI, la programmation pluriannuelle d'investissements dans les collèges : nous continuons à suivre cette feuille de route d'investissements dans les collèges. Et pour ce budget, nous vous proposons, certes, des crédits

pour 2025, mais aussi la création d'autorisations de programmes, pour le lancement de différentes opérations. Dans ces opérations, il y a, je l'ai dit, l'isolation des façades, et on propose une autorisation de programme pour la poursuite des travaux à Château-Chinon, la rénovation des façades à Imphy et à Cercy-la-Tour. Et puis aussi le lancement d'une réflexion et d'étude, qui déboucheront aussi sur des travaux de rénovation énergétique, pour le collège de Lormes.

Dans le domaine des économies d'énergie et de l'amélioration écologique de nos consommations d'énergie, il y a aussi des remplacements de chaudière : on va finir par remplacer les quelques chaudières fuel qui restaient, avec des projets à Donzy, Cercy-la-Tour et Saint-Benin-d'Azy. Et dans le domaine aussi de l'isolation et des économies d'énergie, on vous propose aussi une autorisation de programmes pour la réfection de la toiture du collège des Loges. En ce qui concerne les opérations plus principalement pour 2025, on propose la poursuite des opérations pour Château-Chinon, Imphy, et des études pour Cercy-la-Tour et Lormes. Vous le savez, un certain nombre de travaux ont pris un petit peu de retard, notamment à cause d'appels d'offres infructueux : ça a été le cas à Château-Chinon, ce qui explique aussi une réalisation des crédits d'investissements qui n'est pas à la hauteur de ce qui avait été inscrit, puisque cette opération de Château-Chinon a été décalée du fait d'un appel d'offres infructueux. On est confiants, on est sûr même que ces travaux pourront se réaliser pour 2025.

Une autre action importante et qui nous est chère, ce sont les travaux dans les cuisines : d'une part, mise aux normes des cuisines, donc pour cette année, ce sera la deuxième tranche pour la cuisine de Donzy, qui sera terminée cet été, on aura une cuisine neuve et aux normes. Et puis une opération aussi, qui nous tient à cœur, qui est la fourniture des repas pour tous les écoliers de la ville de La Charité-sur-Loire : c'est un dossier sur lequel nous travaillons depuis un peu plus d'un an et demi. Donc avant, la commune de La Charité faisait appel à un prestataire extérieur, qui livrait des repas de qualité disons « médiocres », voire très médiocres, avec en plus un impact écologique, beaucoup de déchets, beaucoup de transports. Donc nous travaillons avec la Mairie de La Charité pour que le collège fabrique les repas pour l'ensemble des écoliers de la ville : ce sont 310 supplémentaires par jour et je voudrais d'ailleurs remercier à la fois les équipes techniques du Département, au siège, et aussi les équipes du collège de La Charité, notamment la cheffe de cuisine, qui s'est beaucoup investie dans ce dossier. Et je voudrais d'ailleurs saluer l'action que nous menons pour revaloriser le statut de nos chefs, dans les collèges du département, qui pour certains, ont une charge de travail importante, car il y a des repas qui sont fournis à l'extérieur : charge de travail importante, responsabilité importante, avec des normes d'hygiène très importante à respecter, et je trouve que c'est très important que ces chefs, qui s'investissent grandement dans leur travail, soient reconnus. Et c'est le

cas, puisqu'on en parle, à La Charité, avec une cheffe, qui a manifesté beaucoup d'enthousiasme et de volontarisme à l'idée de fournir des repas de qualité pour tous les enfants de La Charité-sur-Loire. Donc cette restructuration de La Charité, 310 repas en plus par jour, nécessite des travaux, des réaménagements et donc il est proposé d'inscrire une dépense de 380 000 euros, pour ce faire. À signaler que la commune de La Charité, bien sûr, nous accompagne, puisqu'ils ont accepté de prendre en charge 50 % du montant des travaux et bien sûr, de mettre du personnel à disposition pour épauler les équipes du Département. À noter qu'une subvention sera sollicitée pour venir en diminution de cet investissement.

Autre action importante, la poursuite de la mise en accessibilité des collèges, avec cette année, enfin, les travaux à Adam Billaut, chère Maryse, cher Jean-Paul, pour permettre l'accessibilité du collège et puis aussi, chère Jocelyne, des travaux prévus à Luzy, avec l'arrivée d'une élève handicapée, pour permettre notamment l'accès au centre de documentation et d'informations. L'accompagnement des collèges, nous en avions parlé à la rentrée, c'est la dotation globale de fonctionnement, qui a déjà été votée, mais on le rappelle à cette occasion, à hauteur de 2 265 893 euros : là, c'est un domaine sur lequel nous ne faisons pas d'économies, nous avons même légèrement augmenté cette dotation, pour accompagner les collèges, et notamment pour faire face aux dépenses d'électricité et d'énergie.

Vous avez tout un tas d'actions, après, mais qui sont assez récurrentes. Je reviendrai sur les projets pédagogiques dans le rapport suivant, où une enveloppe, là pour le coup, est en diminution, puisque nous avons inscrit 25 000 euros. Et puis en revanche, une enveloppe qui est maintenue, c'est le soutien à la restauration scolaire, pour permettre à tous les enfants, notamment les familles les plus modestes, d'avoir accès à une restauration de qualité.

Sur les associations éducatives, un crédit de 44 537 euros est inscrit, pour venir notamment soutenir l'action de l'OCCE, la coopération à l'école, mais également l'université du temps libre. Sur l'enseignement supérieur, nous avons dû faire des choix et réduire en partie l'enveloppe : nous avons fait le choix de nous concentrer sur le bien-être et la qualité de vie des étudiants, en augmentant l'enveloppe dédiée à la restauration universitaire. Vous le savez, le Département prend en charge une partie du coût des repas, et notamment pour les étudiants les plus modestes pour ce repas à 1 euro, où nous partageons la facture avec l'Agglomération de Nevers.

Sur le programme « jeunesse », en plus de toutes les actions qui sont menées dans le cadre de « Imagine la jeunesse » et de ce dialogue qui continue avec les jeunes du département, nous poursuivons les actions et notamment le dispositif « Initiatives jeunes », avec 5 000 euros qui sont maintenus, l'aide à la formation avec l'aide au BAFA. Il remonte énormément dans les consultations avec la jeunesse les questions de

mobilité et encore les difficultés, pour certains jeunes du département, à financer leur permis de conduire : donc nous maintenons l'enveloppe pour le permis de conduire, à hauteur de 30 000 euros. C'est un dispositif qui a beaucoup de succès, l'enveloppe est souvent assez rapidement utilisée.

L'aide à la mobilité internationale, avec 9 000 euros qui sont aussi inscrits. Le Conseil départemental « jeunes et citoyens », c'était une demande de l'Opposition qu'on ait une réflexion sur cette action, évolue, avec une enveloppe qui tend à diminuer et une action qui se recentre sur la formation, et notamment les formations d'aide à l'éloquence et à la prise de parole en public. Dans les actions jeunesse, signaler aussi le projet « CIVITEC », avec une manifestation prévue dans le cadre des rencontres européennes de la jeunesse, pour laquelle nous bénéficierons, par ailleurs, de Fonds FEDER, et la Fête de la Jeunesse, qui se poursuit et permet aussi de mettre en valeur les actions que nous menons, mais surtout ce que font tous les jeunes du département, leur dynamisme, leurs projets, les mettre en valeur à l'occasion de cette journée.

Voilà en synthèse, Madame la Présidente, chers collègues, l'essence de cette action, en faveur à la fois des collèges et de la jeunesse du département.

Mme la Présidente : Très bien, merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. Deniaux : Oui, Madame la Présidente, chers collègues. Ce rapport concerne donc notamment la politique départementale en matière éducative. Depuis hier, vous n'avez de cesse de nous faire passer pour des élus sans ligne de conduite, demandant à la fois de faire des économies et en même temps de maintenir, voire d'augmenter certains budgets. Eh bien là encore, c'est ce que nous allons faire, car il me semble important de faire des économies là où c'est possible, mais pour assumer des dépenses obligatoires d'un Département.

Pour ce qui est de l'investissement, dans ce rapport, on remarque que le budget 2025 prévoit une baisse de l'investissement de près de 670 000 euros : ce n'est pas rien, quand on connaît les travaux importants que nécessitent les collèges, d'autant que nous partons de loin puisque je vous le rappelle, en 2020, nous étions en dessous de 1,5 million d'euros pour l'investissement, et en 2021, un petit peu au-dessus. Nous demandons donc à voir, car comme vous l'avez dit hier, ce n'est qu'un budget prévisionnel et il faudra voir donc le compte administratif en 2026.

Les dotations, quant à elles, sont maintenues, et heureusement, car à côté de cela, certaines aides sont en baisse, on le verra dans le prochain

rapport. Vous avez parlé effectivement du collège de demain, où nous ne sommes plus que dans un accompagnement des collèges alors qu'avant, il y avait une aide, également pour les travaux. J'ose penser que vous nous avez également entendus sur le CDJC : nous vous avions fait part de nos réserves concernant ce dispositif et vous l'avez dit Wilfried, et c'est vrai que c'est un dispositif qui avait été tenté en d'autres temps et qui n'avait pas forcément donné satisfaction. Dispositif qui coûte cher : alors certes, on passe de 43 000 euros en début de dispositif à 29 000 euros l'année dernière, et cette année, encore à 11 000 euros. On peut se demander si ces 11 000 euros n'auraient pas été mieux appropriés, effectivement, sur les aides sur les projets pédagogiques des établissements. Même Patrice Joly, en commission, s'est étonné de la survivance du dispositif.

Alors, toujours hier, le Président a insisté sur le fait de vouloir maintenir l'ensemble des 30 collèges, c'est louable… encore faut-il s'en donner les moyens, en investissant, entre autres, dans les bâtiments. Vous nous accusez à chaque fois de vouloir fermer des collèges, mais vu la baisse démographique, vu la baisse du nombre de collégiens, vu certains établissements qui passent quand même sous la barre des 100 élèves, voire des 80, il faudra bien, un jour ou l'autre, se mettre autour d'une table et réfléchir à cette situation. Car non seulement si les collèges n'attirent plus, faute de travaux d'entretien, ils ne vont plus attirer non plus, en ne proposant plus une offre pédagogique digne de ce nom. Je me rappelle, au sujet d'un rapport, avoir noté les efforts et les progrès constatés, mais je vous avais dit qu'il fallait que ces efforts soient maintenus dans le temps : ce n'est pas le cas, le compte n'y est pas pour nous et c'est pourquoi nous voterons contre ce rapport.

M. Lécher :

Simplement, sur les collèges, et j'entends votre intervention : à aucun moment, vous n'avez pointé le fait que le CROUS Bourgogne ne participait pas aux repas des étudiants et que ce soit l'Agglomération et le Département qui soient obligés de suppléer le CROUS, pour aider les étudiants à pouvoir manger et mettre les repas à un euro. Vous auriez pu nous dire « ce n'est pas de votre compétence, enlevez ce que vous mettez sur les repas » : ça peut paraitre un détail, mais c'est l'ensemble des actions que le Département met en place, comme la santé, qui permettent aux étudiants, et plus de 3 000 sur l'agglomération de Nevers, le maire de Nevers en est assez fier… C'est ce qui permet aussi aux étudiants, parce que l'on parle d'attractivité, qui viennent un peu de tous les départements et de toutes les régions de France, de pourvoir manger correctement. Et je trouve absolument lamentable que le CROUS Bourgogne n'intervienne pas sur les repas des étudiants nivernais.

M. Fallet : Oui, sur le volet « jeunesse », je trouve que faciliter l'accès aux savoirs, à la culture, comme ça a été présenté, favoriser l'émancipation, la conscientisation et l'exercice de la citoyenneté, à mon sens, n'a jamais été autant nécessaire : je n'aimerais pas que, faute d'accompagnement, l'on puisse se retrouver comme certains pays, je pense notamment aux États-Unis. Ce qui est positionné, c'est aussi la formation tout au long de la vie, avec et en direction de la jeunesse, et à mon sens, ces orientations ne devraient faire que consensus dans notre assemblée et pas faire débat. Il faut que cette jeunesse soit actrice de son avenir et c'est notre devoir de soutenir tout ce volet « éducation populaire » que l'on retrouve dans bon nombre d'associations partenaires. Donc les actions que nous menons doivent apporter et visent à répondre à ces objectifs en direction de la jeunesse, qui est aussi une façon de maîtriser, renforcer la démocratie. Donc j'espère que les jeunes ne seront pas déçus du vote de l'Opposition.

Mme la Présidente : Merci.

Juste, je réponds à Christophe Deniaux sur le CDJC. On peut peut-être laisser aux jeunes le temps de terminer leur mandat, quand même : les mandats sont de 2 ans, c'est pour cela que c'est maintenu, il faut peut-être leur laisser le temps, malgré tout, ils se sont engagés et rien que pour cela, ça doit être salué. Donc on peut peut-être leur laisser le temps de finir leur mandat.

Parallèlement à cela, effectivement, le service public de l'éducation auquel nous participons, en tant que collectivité « tutelle » des collèges, nous impose de dépenser et de prendre en charge le bâti, l'informatique, la restauration et l'hébergement, s'il y a lieu, et vous connaissez bien la question, et la dotation de fonctionnement, dans les collèges. Rien n'est obligatoire, s'agissant de la pédagogie : la pédagogie dans les établissements scolaires, c'est du rôle de l'État, on est d'accord ? C'est la règle. Donc effectivement, quand on peut, on fait plus et on amène des choses et on continue, d'ailleurs, d'en amener puisqu'il y a aussi tout un volet autour de la biodiversité, autour des espaces sensibles, de l'espace naturel, *etc*. Donc il y a des choses qui se font, mais voilà, on ne pourra pas tout et c'est le sens, aussi, de ce budget.

M. Deniaux : Alors, juste une chose par rapport… Ce n'est pas du tout pour être contre les actions qui ont trait à la citoyenneté. Vous disiez « *la pédagogie, c'est l'État* », la citoyenneté, c'est aussi l'État : c'est pris en charge par les établissements scolaires, il y a des actions qui sont menées au jour le jour. Et une fois de plus, je l'avais déjà dit ici, dans cette assemblée, il y a 2 élèves par collège qui sont concernés par le CDJC. Si on règle le problème de la citoyenneté avec 2 élèves par collège, moi je veux bien. Et je pense, et d'ailleurs c'est bien pour ça que la première expérimentation du CDJC avait été abandonnée, parce

que ce n'était pas efficient et là, on arrive à la même chose parce que l'on a quasiment, même plus la moitié des établissements qui participent, parce que c'est énormément d'investissements de la part des établissements pour très peu de retours et on s'aperçoit effectivement, du coût pour la collectivité. Et quand vous dites effectivement qu'il y a d'autres actions qui sont prises en charge, notamment dans le cadre du développement durable, et c'est vrai, mais d'un côté on amorce des projets pédagogiques, on dit aux établissements « allez-y, on vous accompagne » et d'un seul coup, « bim », on arrête en cours de route, donc c'est assez compliqué. Mais bien évidemment que notre groupe n'est absolument pas contre l'éducation à la citoyenneté.

M. Séjeau :

Oui, plusieurs éléments. Sur les questions de pédagogie, l'on considère extrêmement important que le Département puisse soutenir les établissements. Après, il y a la subvention aux projets pédagogiques, mais il y a aussi des actions qui sont développées en propre par le Conseil départemental, avec un catalogue d'animations gratuites qui sont proposées à tous les établissements du département : ça n'est pas valorisé ici, mais ce sont quand même des dépenses, du travail des agents de la collectivité et un nombre important d'actions dans le domaine du développement durable, de l'écologie, de la biodiversité, de la citoyenneté, du sport qui sont proposées aux établissements. Je pense que c'est important aussi de le signaler. Et on interpelle régulièrement la DASEN sur le fait que des dispositifs fleurissent, que ce soit les TER, la Cité éducative, mais que malgré tout, les chefs d'établissement ont du mal à financer leur projet pédagogique et qu'il y a là un paradoxe que l'on soulève régulièrement, et notamment de financer les transports.

Sur la question des investissements, je l'ai dit, nous avons une programmation pluriannuelle d'investissements, avec parfois des opérations qui sont décalées, mais globalement, tout ce que l'on avait prévu de faire est initié ou en train d'être lancé. Il y a des opérations qui ont des degrés de maturité plus ou moins importants, cela prend du temps de concevoir certains programmes et par exemple, alors, ce n'est encore une fois qu'une prévision, mais dans nos projections, 2026 sera une année pic, en termes d'investissements, puisqu'on prévoit 4,3 millions d'euros d'investissements pour 2026, avec un certain nombre d'opérations qui vont arriver à maturité. Alors, Christophe, vous me direz « *on verra* », mais un budget est une prévision et nos objectifs sont ceux-là. Après, on a une équipe, au sein du Département, qui fait un travail formidable, mais qui a aussi des moyens limités pour programmer toutes ces opérations.

Je voulais aussi signaler 2 éléments dont je n'ai pas parlé dans la présentation, mais qui sont tout à fait importants : c'est l'action que l'on continue à développer concernant les cours végétalisées, avec une AP

qui est prévue pour la suite du mandat, qui rencontre un fort engouement dans les collèges du département, puisque l'on a beaucoup de collèges qui sont inscrits pour participer à ce programme et avoir des cours plus fraiches, plus vertes, plus agréables, pour les élèves. Ce sont aussi des cours qui permettent de développer la biodiversité et l'éducation à l'environnement, donc on a des projets qui sont prévus jusqu'à la fin du mandat. Et puis on en a parlé plusieurs fois, sur la question des photovoltaïques, l'installation de panneaux solaires sur les collèges du département : vous avez aussi une autorisation de programme qui vous est proposée, avec le choix, fait par la collectivité, d'investir en direct et de financer nous-mêmes les panneaux solaires sur les 7 collèges qui ont été retenus, ce qui explique des inscriptions d'AP de 10 000 euros en 2025 pour des études complémentaires et puis ensuite 490 000 euros en 2026 et 560 000 euros en 2027. Je pense que l'on reviendra sur cet aspect-là, mais une opération qui sera à la fois vertueuse écologiquement, mais aussi extrêmement rentable d'un point de vue financier, puisque l'on a des taux de retour sur investissement d'à peu près 7 ans ; donc une opération tout à fait profitable, aussi, pour les finances du Département.

M. Malus :

Oui, merci, bonjour à tous. Déjà, Wilfrid, félicitation sur ce sujet, pour le photovoltaïque, c'est important : ça va dans le bon sens, dans le sens où l'on aimerait que cela avance, c'est très bien.

Juste pour préciser, parce que j'entendais tout à l'heure Jean-Paul… je précise juste que si l'on vote contre un rapport, ce n'est pas que l'on est contre la jeunesse, contre le RH, contre ceci, contre cela ; ça n'a rien à voir, c'est un ensemble. Ce qu'il faut comprendre, c'est que chaque rapport que l'on conteste, c'est qu'il y a d'autres choix possibles, tout simplement, des choix qui soient soit moins coûteux, soit d'autres choix ou d'autres axes prioritaires qui ne sont pas forcément les mêmes que les vôtres.

Je reviens quand même aux discussions du matin, parce que l'on avait été attaqués du matin, avec légèreté, sur des feuilles de propositions que l'on avait faites en 2022 : je rappellerais juste que l'on ne va pas pouvoir fournir un budget de 1 600 pages, parce que je ne pense pas non plus que ce soit vous non plus qui écrivez les 1 600 pages du budget, cela me parait assez compliqué. On n'a qu'une seule personne qui nous accompagne, donc il me paraissait quand même précis de le redire.

Et puis sur les propositions à faire et sur les autres axes, nous le faisons à chaque fois sur chaque rapport, mais comme on a déjà voté… Ce qui est un peu choquant, c'est de voter le budget en premier, en arrivant et qu'après l'on fasse tous les rapports : pour moi, il serait quand même mieux que l'on fasse tous les rapports, que l'on explique nos positions et puis qu'à la fin, on vote le budget. C'est juste un avis et je vous pose

juste la question si c'est la logique de le faire comme cela ou si on ne pouvait pas faire un truc un peu plus… Voilà.

M. Gauthier : Oui, simplement pour compléter les propos de mon collègue Jérôme, qui répondait lui-même à Jean-Paul Fallet : les collèges sont une compétence obligatoire de notre collectivité. Donc nous y attachons un intérêt important, évidemment, et la raison pour laquelle on ne peut pas voter ce rapport, quand on regarde, « comparaison n'est pas raison », mais ça aide quand même, quand on regarde les sommes consacrées sur ces 5 dernières années, de 2018 à 2023, sur les collèges, on se rend compte que la Nièvre, ramenée au collégien, investit moins, à hauteur de 50 %. Donc en clair, quand on met 2,6 millions d'euros en moyenne, sur ces 5 dernières années, il faudrait mettre le double. Et si en 2026, il y aura 4,6 millions d'euros, on sera presque au niveau qu'il conviendrait d'être si on était dans la moyenne de la strate, qui est un objectif : c'est un objectif qu'il faut que l'on se fixe pour chaque secteur, parce que l'on gagnera des positions, on gagnera de la liberté pour agir.

Donc, je m'associe à ce qu'a dit Jérôme sur les panneaux solaires, puisque je ne sais pas si vous vous en rappelez, chers collègues, on en avait parlé une fois à Guérigny, à l'époque, vous m'aviez dit « *ah, c'est compliqué* », mais je suis heureux que la collectivité prenne cette direction-là et le gère elle-même.

M. Lécher : Oui, simplement, et c'est toujours important de le réaffirmer puisque l'on a parlé de l'utilité d'avoir 30 collèges : nos engagements pris en début de mandat restent les mêmes, c'est-à-dire que l'on ne fermera aucun collège sur le département, et c'est un engagement fort parce que ce serait complètement utopique, y compris de dire qu'en fermant un collège, on allait faire des économies. C'est-à-dire que vous l'avez dit, c'est une compétence du département et le bâtiment, quoiqu'il advienne, qu'il soit occupé ou pas, alors évidemment les charges de fonctionnement ne seront pas les mêmes, mais on aura quand même un minimum d'entretien à faire dedans et ce ne sera pas un coût nul. Et puis on est un département qui a cette spécificité, qui est un département rural, on le dit depuis hier matin, et de mettre des enfants, faire 1 heure et demie de bus le matin, pour les emmener au collège, alors qu'ils ont 11 ans, les ramener le soir, alors que souvent, ils ont vécu avec une RPI précédemment, je trouve que ce n'est pas respecter notre jeunesse ; voilà, simplement, mon avis. Après, que vous ne le partagiez pas, cela ne me parait pas complètement « déconnant », mais voilà.

M. Gauthier : Oui, toujours cette histoire de fermeture/pas fermeture. La réponse, nous, dans l'Opposition, nous ne l'avons pas. Effectivement, si demain, on dit que l'on ferme le Collège de La Machine parce qu'il est proche

de Decize et la cité scolaire de Decize pourrait peut-être absorber, ou on ferme celui de Saint-Saulge pour ne pas faire de jaloux et parce que l'on peut dispatcher les élèves…

M. Barbier : C'est un tire larme lacrymale, M. Gauthier…

M. Gauthier : Je voyais que tu t'assoupissais un peu, je voulais que tu te réveilles… Mais ce qui m'ennuie là-dedans… et je partage aussi l'idée : on ferme un collège, la commune sur laquelle cela arriverait, qu'est-ce qu'on fait du bâtiment, on n'a pas de solution de rechange. Mais ce qui m'embête là-dedans, c'est que l'on ne prend pas en compte l'intérêt des collégiens ni des enseignants : un collège où l'on n'aura peut-être bientôt que 50 élèves, moi je n'ai pas les éléments pour en juger, mais est-ce que, pédagogiquement parlant, c'est bien pour les élèves ou pas ? C'est la seule question qui vaille : l'intérêt des collégiens et ensuite l'intérêt des enseignants.

Mme la Présidente : Très bien, merci.

Encore une intervention ?

M. Michot : Oui, bonjour à toutes et à tous. Je note, dans le rapport, que la part personnelle est maintenue pour le Collège Notre-Dame : ça fait des années, enfin, depuis le début de ce mandat, que je rappelle que le Conseil départemental ne siège pas au CA de ce collège. Je l'ai répété et écrit plusieurs fois : je pense que c'est à l'exécutif de faire en sorte que le CD soit représenté dans cet établissement, c'est de l'argent public qui est versé. Merci.

M. Séjeau : Oui, on partage les propos de Franck Michot et on les a déjà interpellés officiellement sur cette question-là. Après, on a une obligation légale de les financer, dans la mesure où ils disposent d'un conventionnement avec l'État, donc on ne peut pas avoir de mesures de rétorsion en leur coupant leur dotation de fonctionnement, malheureusement ou heureusement, parce que ce serait quand même un arbitraire un peu particulier, voilà. Mais sache, Franck, qu'on leur a déjà fait remonter cette demande et que cela ne produit pas d'effets.

Mme Augendre : C'est juste une question : mais est-on invités au conseil d'administration ? Parce que si on n'est pas invités, on ne peut pas y aller. Je tiens à préciser : on a été invités une fois à la remise des récompenses… moi, j'y suis allé, je le dis : une fois, on a été invités,

c'était à la Maison de la culture. Pas cette année, il y a un an ou deux : j'y étais allée.

Mme la Présidente : Vous pouvez présenter vos excuses, M. Malus, oui.

M. Michot : Non, bien sûr, je comprends que l'on ne puisse pas leur supprimer la subvention, par contre, on peut effectivement leur soumettre l'idée qu'elle sera versée uniquement lorsque l'on sera représenté : enfin, je pense qu'il y a moyen de le dire. Moi, je n'ai pas été dans la boucle des échanges et des écrits qui ont été faits auprès des responsables de cet établissement : je veux bien l'être à présent avec Anne-Marie parce qu'aujourd'hui, vous dites que cela a été fait, mais je n'en ai pas la preuve. Je ne vous remets pas en doute, j'aimerais juste avoir les preuves comme quoi cela a bien été fait. Parce que je l'ai fait de mon côté et le directeur de l'établissement n'a même pas pris la peine de me répondre.

Mme la Présidente : Bien. Charmant.

Si vous le voulez bien, je mets aux voix ce rapport : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ah, je n'ai pas demandé l'avis de la commission, encore une fois…

M. Lécher : Donc, 4 pour et 3 ne prennent pas part au vote : c'est important quand même.

Mme la Présidente : Très bien, merci.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 - La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper » est adopté à la majorité.

RAPPORT N°24 : SUBVENTIONS PROJETS PÉDAGOGIQUES 2025

M. Séjeau : Oui, Madame la Présidente, chers collègues, on a déjà un peu effleuré le sujet dans le rapport précédent : là, il s'agit d'individualiser les subventions pour les projets pédagogiques, effectivement, avec une enveloppe qui est réduite. Et ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons réduit cette enveloppe, mais on a assez parlé ces derniers jours du contexte budgétaire extrêmement contraint, « contraint » est un euphémisme, je crois, mais extrêmement difficile. Et effectivement de

cette dépense, qui est un engagement tout à fait volontaire du Conseil départemental, là, pour le coup, qui ne relève pas de nos interventions obligatoires. Cela dit, ça n'enlève rien à l'importance de ce financement et on sait que si le Département n'est pas là pour soutenir ces projets, il y a tout un tas de projets qui ne se réalisent pas. Et j'en ai parlé, sur la responsabilité de l'Éducation nationale de soutenir ces projets qui sont extrêmement importants pour les jeunes et les enfants du département, qui bien souvent, s'il n'y a pas l'action des collèges, pour l'ouverture culturelle, l'ouverture sportive, pour sortir du département, découvrir d'autres cultures *via* des voyages à l'étranger, s'il n'y avait pas l'intervention des collèges et l'action méritoire et très importante des enseignants qui les accompagnent, ces projets ne verraient pas le jour.

Malheureusement, nous sommes dans la nécessité de réduire cet accompagnement donc effectivement, 25 000 euros au lieu de 50 000 euros l'année passée. Néanmoins, nous vous proposons l'attribution de ces 24 982 euros, exactement, pour le financement de 33 projets pédagogiques. On a fait le choix de retenir, parce qu'on a eu des demandes d'associations, mais de ne retenir que les projets des collèges : donc même si l'enveloppe a été diminuée, elle a été aussi recentrée uniquement sur les projets des collèges alors que parfois, on soutenait des projets associatifs qui avaient un lien avec les collèges, mais qui restaient des projets associatifs. Tous les collèges qui nous ont sollicités ont vu au moins un projet retenu et nous avons essayé d'avoir une répartition la plus harmonieuse et la plus juste possibles entre les différents collèges. Vous verrez que les montants varient, en gros, entre 700 et 1200/1300 euros. Donc en tout cas, chaque collège a au moins eu 1 projet de retenu. Voilà.

Mme la Présidente : Très bien, merci.

M. Deniaux : Je vais juste enfoncer le clou par rapport à ce que j'ai dit juste avant ; c'est-à-dire que l'on ne peut être que contre cette baisse, même si ce n'est pas une compétence obligatoire pour le coup, mais malgré tout, c'est ce que je vous ai dit : il y a des établissements qui étaient lancés et c'est un peu dommage.

Pour répondre quand même : l'État, entre les dispositifs « Territoires éducatifs ruraux » et « Notre école, faisons-là ensemble », les deux appels à projets qu'il y a eu sur les 3 dernières années, il y avait de gros financements quand même.

Mme la Présidente : Il y avait de très gros financements. La difficulté, c'est tout ce qui accompagne et notamment le déplacement et là, c'est souvent la collectivité que l'on sollicite dans cette partie « déplacements » …

M. Deniaux : Sur « Notre école, faisons-là ensemble », ce n'était pas possible, sur les terres, c'était faisable.

Mme la Présidente : Voilà.

M. Séjeau : Une remarque, malheureusement – et ce n'est pas forcément une bonne nouvelle parce que nous avions une réunion jeudi dernier avec la DASEN et la préfète, dans le cadre de l'observatoire des dynamiques rurales, et la DASEN a annoncé qu'elle n'avait pas d'informations sur des crédits « Notre école, faisons-là ensemble » pour cette année. Donc mauvaise nouvelle du côté de l'Éducation nationale : il y avait des crédits qui apparemment ne sont pas reconduits, en tout cas on n'a pas la certitude qu'ils seront reconduits.

Mme la Présidente : Très bien, merci.

L'avis de la commission ?

M. Lécher : 4 pour et 3 ne prennent pas part au vote.

Mme la Présidente : Très bien, merci.

Alors, je mets aux votes : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Subventions projets pédagogiques 2025 » est adopté à la majorité.

La séance est suspendue le mardi 15 avril à 12 h 22.

La séance reprend le mardi 15 avril à 14 h 30.

RAPPORT N°25 : BUDGET PRIMITIF 2025 - L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

M. Fallet : Merci, Présidente, chers collègues. Effectivement, nous allons aborder ce rapport 2025, qui concerne l'économie de proximité. C'est un budget qui est proposé à hauteur de 99 400 euros. Si ce budget est raisonnable dans son montant, il se révèle un effet levier très important, pour répondre aux besoins des territoires, dans le champ de cette économie.

Pour mémoire, le Département est soucieux de développer sur le territoire une économie respectueuse des hommes et de l'environnement et met donc en œuvre des actions visant à promouvoir l'emploi et développer l'ESS et de proximité. On mène depuis plusieurs années une action en faveur de la construction d'une ingénierie en matière de développement, notamment en soutenant la « Fabrique Emploi et Territoires », j'y reviendrai ; et d'autre part, l'action départementale en matière d'économie sociale et solidaire se structure. En effet, on développe des leviers importants de croissance économique et sociale, pour laquelle le Département demeure compétent.

Sur le champ de l'emploi, le Département poursuivra en 2025 son soutien à la construction d'une ingénierie, comme je viens de l'évoquer, en accompagnant financièrement la « Fabrique Emploi et Territoires » chère à Jocelyne. L'association demeure labellisée « maison de l'emploi » et donc agit sur ces 2 axes de travail, qui répondent à un cahier des charges national, à savoir l'accompagnement et l'anticipation des mutations économiques et le développement local de l'emploi. Et puis il est bon de signaler le travail qui est mené dans le cadre de la promotion du dispositif des clauses sociales, leur mise en œuvre et leur suivi dans les marchés publics. Et la Fabrique vient d'organiser les trophées, donc c'est pratiquement 100 000 heures qui ont été, en 2024, développées, dans le cadre de ces clauses sociales ; c'est le double depuis 2018, où c'était 51 000 heures.

Alors, un petit plaisir, c'est « Nièvre Habitat » qui est le plus gros porteur, suivi du Département : la course est endiablée entre NH et CD. La « Fabrique Emploi et Territoires », puisque c'est quand même un soutien important, est aussi porteuse du dispositif local d'accompagnement, qui était avant porté par la Fédération des centres sociaux, et ce dispositif est également intégré dans un réseau national, avec l'Agence d'ingénierie « Pour entreprendre autrement », c'est-à-dire l'Avise. Elle est soutenue aussi par « France Active Bourgogne » et le Conseil régional de Bourgogne. L'association « Fabrique Emploi et Territoires » est soutenue également par le CD et les EPCI, qui participent à son fonctionnement. Au total, ce sont donc 68 000 euros qui seront inscrits en fonctionnement, au titre du développement de l'emploi.

Concernant le volet ESS, on renouvelle en 2025 l'appel à projets en direction des structures de l'ESS, à hauteur de 15 000 euros. Et puis nous allons continuer de soutenir l'incubateur T, qui est porté par « France Active Bourgogne » : ce dispositif permet d'accompagner des porteurs de projets d'innovation sociale et environnementale. Et donc, on finance sur un maximum de 10 000 euros, c'est-à-dire 2 structures aidées à hauteur de 5 000 euros. C'est maintenant bien ancré sur le territoire, on va continuer de soutenir l'association « Bouge ton coq », pour l'accompagnement et la mise en place d'épiceries associatives : 2 sont en préfiguration, à Champvert et à Marigny-l'Église, et 2

actuellement sont en marche très forte, ce sont celles à Urzy et le supermarché à La Marche. Donc on continue de soutenir cette opération ainsi que notre abonnement à l'association des réseaux des collectivités territoriales pour une économie solidaire, qui nous permet d'avoir accès à toutes les ressources nécessaires ainsi qu'à un réseau de partenaires de collectivités autour de cette thématique de l'ESS. Et donc ce sont au total 31 400 euros qui seront inscrits.

Donc il nous est proposé de valider l'ensemble des propositions budgétaires qui se ramènent à la politique que je viens d'évoquer, à hauteur de 99 400 euros et d'autoriser, bien évidemment, le Président du Conseil départemental. Je terminerais pour dire, quand même, que l'ESS, c'est 14 % des emplois qui sont sur le département de la Nièvre, c'est presque 800 structures employeuses et c'est plus de 7 800 personnes qui travaillent dans le cadre de l'ESS.

Mme la Présidente : Merci.

Avant de donner la parole, j'ai de nouveaux pouvoirs : Anouck Camain qui donne pouvoir à Christophe Deniaux, Patrick Bondeux qui donne pouvoir à Jean-Luc Gauthier et donc Pascale de Mauraige qui donne pouvoir à Corinne Bouchard.

Est-ce que cela appelle, de votre part, des commentaires ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix : qui est contre ? Ah oui : Jocelyne ne participe pas au vote, en tant que présidente de La Fabrique. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Ah, l'avis de la commission, encore et toujours…

Mme Augendre : C'était 4 favorables, 2 ne prennent pas part aux votes et 1 abstention.

Mme la Présidente : Très bien, merci beaucoup.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 - L'économie de proximité » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°26 : BUDGET PRIMITIF 2025 - DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NÉCESSAIRES À LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS

Une vidéo est projetée.

Mme Guérin : Merci, Madame la Présidente. Je pense que l'on se retrouve en voyant ces photos, on retrouve nos territoires. Donc inutile de vous dire que je vais aussi insister sur tout ce que l'on se répète depuis hier : des années difficiles, un contexte difficile, une période encore plus difficile pour les Conseils départementaux, des budgets difficiles, voire impossibles à monter, et certainement encore plus là où les enjeux sont déterminants pour l'avenir. Je dis « enjeux », c'est santé, solidarité, aide sociale, jeunesse. Donc cette année encore, nous avons fait le choix, sur ce département, de donner un signe fort envers les territoires. Certes, on est engagé par des contrats, mais quand même, il faut le redire haut et fort, le rôle du Conseil départemental est encore plus important dans notre département, où il n'y a pas de grandes villes, où nos EPCI sont quand même moins fortes que dans certains départements, avec des réseaux routiers énormes, des services loin des usagers : je m'arrêterais là sur cette situation, sur ce bilan. Des centres-bourgs aussi, qui jouent un rôle important et qui maillent bien ce territoire.

D'où ce budget très solidaire pour les territoires et pour la population nivernaise. Une vraie politique territoriale, stratégique pour demain et qui répond aux attentes des Nivernais. Et qui savent bien le dire, nos Nivernais, quand on les rencontre sur les soirées d'Imagine la Nièvre. Au moins, là, on sait pourquoi on a été élus, pour ce département, dans nos cantons, pourquoi on est utiles dans nos cantons, pour nos cantons, dans ce département, de manière à pouvoir résister et croire à un avenir possible dans des territoires où il y a des difficultés naturelles.

Je pense que l'on pourrait peut-être tomber d'accord, pour ce budget, pour accompagner les communes, les communautés de communes et les associations : près de 6,1 millions d'euros d'aides aux communes, évidemment, qui se décomposent, vous le savez, pour cette DCE. Donc on a inscrit au budget 2 240 000 euros : il y a 2 200 000 euros pour la DCE et 40 000 euros que l'on inscrit chaque année pour les aides sur des travaux urgents. Pour nos contrats, 3 276 457 euros ; les 11 contrats cadres de 2021/2027 et toujours pour solder les contrats 2018/2021, qui sont donc en voie de clôture : il y en a 4, avec Haut Nivernais Val d'Yonne, Nivernais Bourbonnais, Morvan Sommets et Grand Lacs et Tannay Brinon Corbigny. Et la fin aussi de l'Agglomération de Nevers pour 159 041 euros. À ces 2 sommes DCE et contrats s'ajoutent les subventions hors contrats : 549 640 euros, dont 500 000 euros de soutien au Centre des expositions de Nevers, on en a parlé souvent, outil nécessaire et qui participe à l'image de la Nièvre, et 49 640 euros en soutien à l'opération « La maison des internes » à Clamecy. Toujours dans cet investissement, il faut rajouter 60 000 euros reversés par le Département à l'Agglomération de Nevers, suite au transfert, vous le savez, de la gestion des digues domaniales par l'État aux EPCI : c'est une opération neutre, financièrement, qui sera donc équilibrée, en recettes, de la même somme. Donc je le redirais encore une fois haut et fort : cette DCE, je pense que l'on partage tous, c'est notre force, cette force commune Conseil départemental/communes, au nom de la

solidarité du département et de ce bloc communal, qui nous permet de refaire partout des routes, des bâtiments et entretenir ce patrimoine.

Et les contrats, c'est là où on voit la force territoriale et cette solidarité, sont un vrai levier pour permettre à nos communes, à nos communautés de communes, à nos territoires de réaliser des équipements, des services, qui ne relèvent parfois pas de notre compétence, mais qui sont nécessaires, utiles et qui permettent le développement. La souplesse a été apportée à ces contrats pour justement ouvrir et ne frustrer personne et c'est comme ça que l'on réalise des crèches, des maisons de santé, des logements, des centres-bourgs complètement repensés, que l'on rénove le patrimoine, on apporte ce service public de proximité et parfois nouveau, des commerces, aussi, de proximité, au nom de l'ESS : vraiment une diversité et qui apporte cette complémentarité de ce que chacun a comme compétence, que ce soit l'État, la Région, les communes, les communautés de communes.

Toujours dans ce budget, qui est là pour accompagner, aussi, par l'ingénierie de projets, on verse 242 000 euros au bénéfice du Parc naturel régional du Morvan, notre cotisation annuelle, et 220 000 euros de soutien à nos deux pays. 168 000 euros en ingénierie des « Petites villes de demain » : comme vous savez, les crédits Banque des territoires pour le financement d'une quinzaine d'étude en cours et crédits du Département pour le financement d'un poste de chef de projet « Petites villes de demain », pour 45 000 euros, on l'a vu dernièrement. En recettes, évidemment, en face de ces dépenses, 510 000 euros de la Banque des territoires pour « Petites villes de demain », c'est dans le cadre de la convention qui a permis l'augmentation de l'enveloppe à hauteur de 850 000 euros, et 56 000 euros au titre de l'attractivité territoriale, et l'Observatoire est financé par le Fonds vert. Donc en matière d'accompagnement des territoires, avec ces outils de connaissance, l'Observatoire départemental, le Conseil départemental élabore pour 2024/2025, on en a parlé plusieurs fois déjà, une cartographie des dessertes et points d'eau pouvant servir à la défense de la forêt contre l'incendie. Donc un partenariat avec le parc, avec 2 lots : un lot relatif aux territoires équivalents du parc et pilotés par le parc, cette opération, et un autre lot, pour les 254 autres communes de la Nièvre où là, le projet est piloté par le Conseil départemental.

Donc, au-delà de cet accompagnement et de ces enveloppes au nom de la solidarité, de l'avenir et du soutien à tous ces territoires, il faut aussi préciser quand même ce travail en proximité important, avec les territoires pour les territoires. Donc, tous ces rendez-vous dans les comités de pilotage, je pense que là c'est aussi des temps d'échanges, des temps de partage, des temps de vision.

Et puis n'oublions pas non plus des rendez-vous importants sur les territoires : l'an dernier, nous étions à Authiou, pour cette grande journée de l'ingénierie territoriale, cette année, on se retrouvera à Saint-Amand-en-Puisaye. Et puis les rencontres avec « Imagine la Nièvre »

sont bien là aussi pour la rencontre entre le Département, les territoires et ses habitants.

Voilà pour ce budget pour les services, pour les territoires et avec les territoires.

Mme la Présidente : Merci.

Est-ce que cela appelle des commentaires de votre part ? Non. , je mets aux voix ? Ah oui, l'avis de la commission…

Mme Gaudin : Avis favorable, à l'unanimité.

Mme la Présidente : Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 - Développer les services publics nécessaires à la vie quotidienne des Nivernais » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°27 : BUDGET PRIMITIF 2025 - FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE

Mme Gaudin : Dans le cadre de « Faire de la Nièvre un territoire de vie et promouvoir un tourisme durable dans la Nièvre », le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions des politiques en faveur du tourisme et de l'attractivité de la Nièvre. Il fait référence au plan de croissance « Tourisme Nièvre 2021/2025 » et répond aux orientations de notre programme départemental, un département qui réveille les fiertés nivernaises. Le Département est compétent en matière de développement touristique et d'attractivité de son territoire et s'appuie sur des structures partenaires, principalement « Nièvre Attractive », Agence de développement touristique et d'attractivité.

S'agissant de la politique d'attractivité, « Nièvre Attractive » poursuit la mise en œuvre d'une stratégie collaborative visant à attirer de nouvelles populations, en lien avec les Communautés de communes. S'agissant de la politique touristique, le Département a adopté son plan de croissance de « Tourisme Nièvre 2021/2025 », avec un nouveau plan bientôt, dont les principales orientations sont de devenir un territoire d'excellence en matière de grande itinérance, pour faciliter les déplacements, améliorer les performances des établissements d'hébergement, optimiser le potentiel des résidences secondaires, améliorer la connaissance de l'offre touristique pour mieux la

promouvoir, optimiser et professionnaliser l'accueil touristique à l'Office de tourisme, chez les prestataires, sur les sites et sur l'ensemble du territoire.

La déclinaison opérationnelle de ces orientations stratégiques résulte à la fois d'actions menées par le Département, en particulier dans le cadre de sa politique des itinérances et de celle mise en œuvre par 2 structures supports partenaires, « Nièvre Attractive » et le Syndicat mixte d'équipements touristiques du Canal du Nivernais. Le programme d'actions et d'accompagnement se répartissent au profit de « Nièvre Attractive », pour un montant de 824 000 euros, et du Syndicat mixte d'équipements touristiques du Canal du Nivernais pour un montant de 105 000 euros, dont les missions sont de valoriser la voie d'eau et développer les aménagements touristiques sur le linéaire. Il vous est donc proposé de valider l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à toute cette politique tourisme et d'attractivité, pour un montant total de 929 000 euros de dépenses de fonctionnement et d'approuver, bien entendu, les partenariats, tant avec « Nièvre Attractive » qu'avec le Syndicat mixte d'équipements touristiques du Canal du Nivernais.

Mme la Présidente : Et, Martine, tu vas nous donner l'avis de la commission.

Mme Gaudin : Avis favorable de la commission. Et je ne participe pas au vote, en tant que présidente de « Nièvre Attractive ».

Mme la Présidente : Merci. Et nous avons sur nos tables un certain nombre de documents, qui vous rappellent aussi l'engagement du Département en matière touristique, aux côtés de ses partenaires.

Est-ce que cela appelle, de votre part, des commentaires ?

M. Michot : Madame la Présidente, chers collègues, à la lecture des ambitions affichées par cette délibération, nous pourrions nous laisser porter par un optimisme, certes, raisonnable, mais de circonstance néanmoins. Les mots sont finement choisis, *« territoire d'excellence »*, *« améliorer la performance des établissements »*, *« optimiser le potentiel des résidences secondaires »* pour caractériser l'accueil touristique. Bref, des mots bien choisis. Et puis hier, lorsque nous avons évoqué l'épineux sujet du musée des Présents, votre chewing-gum collé à votre mandature, nous avons compris que vous aviez de l'ambition pour le développement de ce musée en particulier et pour le tourisme en général.

Mais voilà : derrière ces paroles se cache une vérité mathématique toute différente, puisque les budgets inscrits pour « Nièvre Attractif » sont en

baisse, 1 120 000 euros en 2023, 974 000 euros en 2024 et 824 000 euros en 2025. Nous avons bien compris que vos priorités budgétaires sont ailleurs, vous aurez probablement compris aussi que les nôtres seraient toutes différentes et sûrement pas sur ce sujet. Dommage que cela se fasse au détriment de notre attractivité touristique : les atouts de notre département dans ce domaine sont pourtant nombreux. Moins d'argent pour le développement touristique, moins d'argent pour les routes départementales, avec un taux de retour proche de 30 années : là aussi, nous cherchons la cohérence et notre groupe votera contre ce rapport. Je vous remercie.

Mme Gaudin : Je rappelle déjà que la compétence « tourisme » est partagée entre 3 niveaux de collectivités : la Région, le Département et les communautés de communes. Et qu'il appartient à chacun de prendre sa part, largement. Et je crois que le Département prend sa part. Effectivement, il y a une baisse de 15 %, vous l'avez bien noté, nous aussi, et effectivement, on fait acte de solidarité avec l'ensemble des services concernés, étant donné que « Nièvre Attractive » est le bras armé de la mission touristique du Département.

Mme la Présidente : Merci.

Est-ce que cela appelle d'autres commentaires ? Non. Alors, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 - Faire de la Nièvre un territoire de vie et promouvoir un tourisme durable dans la Nièvre » est adopté à la majorité.

RAPPORT N°28 : BUDGET PRIMITIF 2025 - INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS

Une vidéo est projetée.

M. Guyot : Madame la Présidente, chers collègues, le rapport que moi j'appelle « soutien au monde agricole ». Dans la présentation de ce budget en direction donc de l'agriculture, des circuits alimentaires de proximité et du règlement des boisements, et vous constaterez que ce budget ne comporte quasiment pas de recettes puisque l'agriculture n'est pas une compétence du Département. Cependant, on a de bons liens avec la Région, qui nous donne la possibilité et la capacité d'apporter notre contribution et des financements en direct à nos exploitants.

Cependant, nous savons tous, les uns et les autres, que cette corporation est importante, pour nous et notre environnement. En effet, les agriculteurs façonnent au quotidien le paysage de notre territoire, c'est encore plus vrai à cette époque de l'année. L'agriculture est un maillon important pour notre économie locale et sociale : économique évidemment, puisqu'elle génère de l'emploi et une ressource alimentaire indiscutable. Sociale : ces hommes et ces femmes vivent et font vivre nos villages, par leur implication associative, électorale et familiale.

Pour toutes ces raisons, le Conseil départemental décide donc d'accompagner ces exploitantes et exploitants agricoles, même si nous n'en avons pas la compétence. Comment cela se traduit ? Je ne vais pas vous accabler par une multitude de chiffres, je vais vous donner les grandes lignes de nos actions, avec les montants globaux : en fonctionnement, le soutien aux manifestations agricoles et animations, 23 050 euros, le soutien au groupement d'intérêt public Terana, 531 000 euros, le soutien aux acteurs agricoles, c'est BIO Bourgogne, Solidarité Paysans et le GDS, 109 000 euros, le soutien à l'agropôle du Marault, 35 000 euros, et le soutien aux espaces tests maraichers pour 18 000 euros.

En investissement, le soutien aux projets des agriculteurs, c'est-à-dire le plan stratégique national, vous savez que l'on vient financer le soutien aux agriculteurs qui ont envie d'innover et se diversifier dans leur production, et ce sont des fonds européens, pour 566 260 euros. Le soutien direct dont je viens de parler tout à l'heure, aux agriculteurs, ce sont les contrats de projet individuel, que l'on a l'habitude de voir passer en CP : les parts sociales de Cuma pour 82 000 euros, un soutien à l'approvisionnement local, 20 000 euros, et le règlement, cher à Blandine, des boisements, pour 12 000 euros.

Voilà comment nous allons aider le monde agricole, les exploitants, plus globalement la Ferme Nièvre, à traverser les moments difficiles, notamment en ce moment, avec la crise sanitaire ou la prédation du loup, mais comment nous allons muscler leurs projets, de façon à innover, développer et à atteindre leurs objectifs. Donc pour cela, il vous est demandé de valider l'inscription au budget de 719 050 euros en dépenses de fonctionnement, 690 260 en dépenses d'investissement, dont les 566 260 pour le PSN, et 14 000 euros en recettes d'investissement. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci. L'avis de la commission ?

Mme Gaudin : Avis favorable, à l'unanimité.

Mme la Présidente : Très bien. Est-ce que cela appelle des commentaires ?

M. Gauthier :

Oui, Madame la Présidente, chers collègues, quelques mots. Effectivement, l'agriculture n'est pas dans nos compétences, mais il serait incongru qu'un département rural comme le nôtre n'intervienne pas, même modestement, sur un sujet aussi important que celui-ci. Je note avec plaisir, chers collègues, cher Thierry, que vous reconnaissez que les agriculteurs façonnent nos paysages : quelquefois, nos paysages sont critiqués parce que l'intervention humaine les modifie, mais oui, c'est le cas, ça a toujours été le cas et quelquefois, il y a eu des excès, effectivement, ici ou là, mais franchement, quand on se promène dans notre département, il faut être un peu compliqué pour trouver que ces paysages ne sont pas magnifiques : ils sont variés, ils sont divers et on a l'impression de traverser la planète entière, en traversant la Nièvre.

Quelques remarques et quelques questions auxquelles vous pourrez peut-être répondre : le GDS, il y a une baisse, même si, à un moment donné, il y a eu la prévision de ne rien donner du tout. Je souligne l'effort qui est fait pour maintenir, mais là encore, c'était indispensable, dans un contexte sanitaire difficile. N'oublions pas qu'au mois de février, je crois, c'était 10 000 naissances qui manquaient dans le département, non pas bovines, non pas parce qu'il y avait eu moins de vaches, mais parce qu'il y avait eu des pertes liées principalement à la FCO, avec des difficultés pour obtenir des vaccins, mais je pense que les choses sont en train de se régler. J'avais une question sur Terana… parce que Terana, on nous avait… Je n'étais pas au sein de cette assemblée à ce moment-là, mais vous nous aviez dit à l'époque que Terana était la solution à toutes nos difficultés, tous nos problèmes : malheureusement, comme l'a dit Daniel, ça nous a coûté un million d'euros, du fait d'un certain laxisme. Je ne vous en mets pas le débit sur les épaules, mais cela veut dire aussi que les uns et les autres, quand on délègue nos missions, il faut que l'on soit absolument en alerte pour contrôler qu'il n'y ait pas de dérives. Si j'ai bien compris, le problème de Terana, c'est la crise Covid, qui a nécessité des analyses plus importantes, un renforcement des effectifs et une fois la crise Covid terminée, moins d'analyses, mais autant de personnel, si j'ai bien compris… Je ne sais pas si vous pourrez nous apporter les éléments là-dessus, mais ce serait intéressant qu'on ait des réponses pour vraiment expliquer cette dérive.

Le Marault, je ne suis pas d'une grande objectivité quand je parle du Marault parce que, personnellement, j'y suis attaché, mais je sais aussi que nombreux sont ceux, y compris les agriculteurs de ce département, à se demander pourquoi l'on maintient toujours autant de moyens pour entretenir le Marault. Je vous dis, moi, j'y suis attaché. J'aimerais connaître un petit peu le « business plan » autour de ce site, qui est un site important, excentré, c'est sans doute sa plus grande difficulté, mais j'ai vu que vous aviez décidé de remobiliser des forces humaines pour que ce site continue à vivre : quelles sont les recettes qui seront

prévues ? Dans le budget primitif, j'ai vu 16 000 euros : c'est peu. Je sais qu'il y en a 4 000 qui viennent de la société d'agriculture, il y en a peut-être autant qui viennent du « Air Book » lorsqu'ils organisent leur manifestation : là, j'ai besoin de quelques réponses.

Et puis enfin, je voudrais m'attarder un petit peu sur le projet maraichage. On est tous attachés au développement du maraichage dans notre département. Là encore, la crise Covid nous avait démontré combien nous étions dépendants des territoires extérieurs pour l'approvisionnement en fruits, mais aussi en légumes. Je regrette, et je n'ai pas de recettes, que nous ayons du mal à trouver des maraichers. Je vous le dis souvent quand on essaie de recruter des maraichers, des maraichers qui viennent avec l'ambition de produire, et produire à grande échelle. Quand on parle du projet du Rungis local, je m'inquiète beaucoup sur notre capacité à trouver des producteurs qui vont l'alimenter ce Rungis local. En viande, je pense que l'on n'aura pas trop de problèmes parce qu'il y a un abattoir à Cosne qui va être renouvelé, celui de Corbigny, qui va peut-être aussi fonctionner, on va quelques ateliers de découpe et de transformation qui sont en fonction, d'autres qui verront peut-être le jour, je ne suis pas très inquiet sur ce sujet. Mais sur le maraichage, je pense qu'il faut que l'on change, collectivement, de logiciel et qu'il faut que l'on cible des entrepreneurs.

Je pense que nous élus, seuls, on ne pourra pas le faire : il est indispensable de travailler avec la Chambre de l'agriculture, je ne sais pas comment on peut repérer, y compris dans les lycées agricoles, dans les formations, des jeunes qui pourraient avoir cette ambition-là… Parce que cela nécessite moins de fonciers, déjà, pour se lancer, ce n'est pas du tout le même travail, aujourd'hui, la mécanisation entre aussi dans ces filières-là : je crois que c'est important et qu'il faut ne pas avoir peur de se lancer sur ce sujet-là.

Un mot sur l'ASEM qui, malheureusement, a peut-être semé, mais n'a pas récolté : là, il faut que l'on tienne compte aussi des erreurs du passé. Je regrette que le lycée agricole qui avait candidaté, je crois, pour exploiter cette filière-là ait été débouté au profit de gens sans doute sympathiques, mais qui n'avaient aucune expérience. Cela doit nourrir aussi notre réflexion sur le recrutement des candidats au maraichage : cela ne s'improvise pas, comme le site d'installation ne s'improvise pas. L'ASEM, c'était des terres humides, il y avait une étude d'agronomie qui démontrait clairement qu'une grande partie de ces terres ne pouvait pas être exploitée pour le maraichage, parce que c'était trop humide ; une autre partie devait être drainée, elle ne l'a pas été, je n'en connais pas les raisons. Au final, j'avais trouvé le titre du *Journal du Centre* assez évocateur et assez révélateur, malheureusement, d'un certain nombre de choses dans ce Département : « une réussite humaine, mais un échec économique ». Aujourd'hui, on n'a pas le droit, quand on mobilise de l'argent public, de courir vers l'échec économique. Et je crois que sur cette entreprise-là, il manquait trop d'éléments, trop

d'ingrédients pour que cela puisse réussir. Donc essayons de modifier nos approches sur ce sujet-là, essayons de nous entourer de gens qui connaissent les dossiers, qui connaissent le fonctionnement de la terre.

Simplement, avec l'ASEM, c'est vrai qu'ils sont tombés sur une année 2024 ô combien difficile, évidemment, mais si déjà, on a un sol humide et que l'on a le malheur d'avoir une année extrêmement pluvieuse, c'est perdu d'avance. Et c'est là où l'on voit que ce n'est pas mathématique et que pour contrecarrer cette logique mathématique, bien souvent, il faut un savoir-faire humain que manifestement, vous n'avez pas sur ce sujet-là. Je ne suis pas en train de vous donner des leçons, soyons bien clairs, mais si on veut que cela réussisse, si on veut que la Nièvre devienne une terre où l'on produit des légumes, il faut que l'on s'entoure de professionnels.

Mme la Présidente : Merci.

Avant de donner la parole peut-être aux uns et aux autres, simplement, les questions que vous posez, cher Jean-Luc, sont très intéressantes et on aurait pu vous apporter les réponses si vous nous aviez demandé tout cela en commission : ça aurait pu être l'occasion que l'on travaille une réponse. Simplement, on le fera peut-être de façon plus approfondie et l'on vous donnera ces réponses.

Peut-être que Thierry peut apporter quelques éléments aux questionnements que vous posiez.

M. Guyot : Je vais commencer par le GDS, effectivement : j'avais pris le soin, en conseil d'administration, de dire que je préférais annoncer zéro plutôt que d'annoncer un chiffre que je n'aurais pas pu tenir. Évidemment, aujourd'hui, c'est 50 000 euros. Évidemment, vous allez nous dire qu'il y a des Départements qui financent le GDS à de plus grandes mesures, mais on peut toujours trouver des exemples : la Haute-Loire, le Cantal, qui sont quand même des bassins d'élevage importants, c'est zéro pour le GDS ; l'année dernière, où l'on a porté 100 000 euros au GDS dans la Nièvre ; la Saône-et-Loire, qui est souvent un exemple, et le Charolais en est la preuve, c'était 75 000 euros. Donc on n'a pas à rougir de ce que l'on apporte au GDS et cela me semble bien et juste. Et j'ai effectivement, comme je l'ai dit, plaidé pour que l'on puisse apporter un soutien à ce GDS, qui ne souffre pas financièrement, je le rappelle : près de 600 000 euros sont soigneusement cachés sur un compte, qui leur rapporte 15 000 euros d'intérêts annuellement.

Terana : c'est un sujet, quand même, essentiel et important. Je voudrais quand même revenir sur le fait que vous avez dit que c'était la solution, *etc.*, mais moi de ce que j'en sais, de ce que j'en ai eu connaissance, c'est-à-dire que le laboratoire départemental, c'est plus de

800 000 euros de déficit annuel. Donc quand on est rentrés à Terana, on avait un plan, de façon à ce que la contribution des Départements, au départ, on arrivait avec notre déficit, et allait, les années à venir, diminuer, puisque Terana allait monter en puissance. Et le souci, et on s'est fait berner, ce n'est pas du laxisme : on s'est fait berner et on est quand même 10 Départements à Terana. Les 10 Départements se sont fait berner par deux personnes, le DG et le directeur des finances, qui nous ont donné des budgets erronés. Et je sais qu'à la dernière AG, j'avais dit à un collègue du journal du Centre : *« je suis surpris que la Trésorerie générale du Puy-de-Dôme ne nous ait pas alertés »*. Il était à la dernière AG, je l'ai pris pour moi parce qu'effectivement, je ne trouve pas normal que nous n'ayons pas été avertis. On a parlé du Covid, c'est vrai que ça a faussé un petit peu la donne au niveau des recettes, parce que l'on a fait des chiffres d'affaires très importants, grâce ou à cause du Covid, ce qui nous a permis de ne pas payer, quasiment, pendant deux années, notre contribution à Terana : ça a été une erreur. Cette manne financière, cette recette que l'on a faite sur des analyses de PCR, pour le Covid, a permis donc… Cette recette, on a même, pour tout vous dire, payé de l'impôt sur les sociétés : 73 000 euros. C'est honteux. Alors qu'il nous manquait plus de 6,5 millions d'euros. L'explication, je ne sais pas si elle vous convient, mais elle est là : on n'a pas fait preuve de laxisme, c'est que l'on a été bernés sur les bilans et on le regrette. Évidemment, ces deux personnes qui nous ont trahis ont été remerciées et on est en procédure avec elles.

Quelles étaient les autres questions, parce qu'il y en avait quand même beaucoup… Oui, sur le maraichage : c'est un élément important et essentiel. Évidemment, vous avez parlé du Rungis rural : on attend beaucoup de cette plateforme nivernaise. On cherche effectivement des candidats et pour l'espace test du Marault, on a peut-être trouvé le candidat qui s'est présenté à nous, mais c'est vrai que l'on a du mal à trouver. Et ce sont quasiment 4 hectares sur le Marault, ce n'est pas une paille, donc pour du maraichage, c'est important. Vous avez parlé de l'ASEM : oui, l'ASEM, c'était des gens et c'était en plus dans mes délégations. Moi, je pensais que l'on pouvait allier l'agriculture et l'insertion. Vous savez les valeurs travail, économiques et les valeurs humaines, je ne les oppose pas, au contraire, on peut les faire fusionner. Donc l'ASEM n'a pas été… pourtant, elle était accompagnée, par Bio Bourgogne, par le lycée de Magny-Cours, par des professionnels maraichers qui sont en place à la Baratte, et c'est vrai que l'année qui est arrivée ne leur a pas permis de sortir des recettes suffisamment importantes, et vous le savez comme moi, ou même mieux que moi, quand on est jeunes installés et que la première année est une catastrophe, c'est compliqué de remonter un déficit. Et le déficit de l'ASEM était d'environ 100 000 euros, malgré tous les investissements qui ont été faits par le Département, par la Région et par l'État.

Mme Gaudin : Oui, je voulais compléter l'information par rapport au terrain de Challuy, parce qu'effectivement, on est très déçus que ça n'ait pas fonctionné sur Challuy, mais il y a des raisons profondes qu'il faut absolument analyser, parce que j'allais dire que toutes les précautions avaient été prises, en matière d'experts, et il n'y avait pas de soucis particuliers. Sauf que la SAFER ne nous avait pas dit, en nous vendant les terrains, que ces terrains étaient susceptibles d'être très humides : ça ne nous a pas été donné comme données préalables. Donc ça, c'est quelque chose qui a quand même considérablement amputé le projet de l'ASEM sur ce terrain-là. Je dois dire qu'effectivement, tout le système avait été étudié, que c'était un système pertinent, du point de vue de son écorentabilité, parce que l'offre et la demande existaient, vraiment, tout avait été étudié, mais malheureusement, il y a un problème de terrains : les analyses avaient été faites, mais on nous les avait garantis comme des terrains agricoles tout à fait propices au maraichage.

Mme Guérin : Juste pour compléter par rapport à l'espace maraichage – on va en connaître un à Luzy –, je pense que le système d'espaces tests est bon. Alors, ça n'enlève pas la difficulté de trouver des maraichers, en tout cas nous, on en a trouvé un : on a mis du temps, mais on en a trouvé un et aujourd'hui, toute l'organisation autour de l'accompagnement de ces jeunes qui s'installent est bon. L'année 2024 en plus, ce n'était pas une bonne année pour démarrer une activité maraichage avec la météo. Et notre maraicher à Luzy, il a eu les mêmes problèmes aussi, après : c'était à une échelle plus petite et sa première année était loin du prévisionnel. La deuxième se présente nettement mieux et l'accompagnement que l'on a avec, toute la stratégie avec Bio Bourgogne, les Semeurs du Possible *etc.*, il y a une attention très bonne auprès de ces professionnels qui s'installent et cela doit permettre une installation durable. Après, évidemment, reste le problème de trouver des maraichers, mais je rejoins, je pense qu'il y a des pistes à réinventer, des actions à mener.

Sur le Marault, je pense que l'on partage tous. Comme toi Jean-Luc, ce Marault, on y tient, je pense que le Département l'a prouvé : il l'a sauvé. L'association qui a été mise en place pour relancer le Marault, elle a plutôt bien démarré, avec une volonté… alors il a fallu quand même un peu de temps pour tourner la page, avec une histoire qui s'était mal terminée, en tout cas, une volonté du Département, de l'association et avec un bon directeur, au début… Après, ça a été un peu moins bien. Normalement, l'association, elle n'était là que le temps de préparer un nouveau projet : on a peut-être trop attendu parce que l'association, à un moment donné, elle ne pouvait plus assurer tout ça. Le Marault, en termes de bâtisse, d'espace, c'est énorme : une association ne peut pas assumer toutes les charges de fonctionnement d'un espace comme celui-ci. L'idée, c'était d'avancer vers une autre structure, avec un statut différent, peut-être avec des privés, je ne sais pas : en tout cas, on ne l'a

pas fait. Le Département reprend la main et je pense que c'est bien parce qu'il a la carrure à assurer toutes les charges, on l'a vu, toutes les mises aux normes qu'il fallait faire à un moment donné, l'association ne pouvait pas assumer : les revenus ne sont pas suffisants pour assurer la charge d'un espace comme celui-là. Et puis on a eu quand même un peu des intérêts des administrateurs : à un moment donné, je me trouvais un peu toute seule, quand même. Donc peut-être que je n'ai pas été bonne, sûrement, mais je pense qu'il y a eu des difficultés, on a peut-être laissé trainer trop les choses. Aujourd'hui, c'est repris par le Département et évidemment, c'est une année un petit peu transitoire : Quentin, notre agent, qui s'occupe justement de l'évènementiel, va être repris, après ce vote du budget, par le Département, intégré les équipes du Département et je pense que c'est une équipe qui va aussi retrouver peut-être une motivation et un élan, avec des compétences, avec des expériences et je pense que ça va démarrer.

Évidemment, les chiffres que vous avez dans le budget ne sont pas le reflet d'une année vraiment normale du Marault : les 16 000 euros, ce sont les recettes des derniers évènements de l'année puisqu'aujourd'hui, toutes les recettes jusqu'à encore aujourd'hui et puis celles qui vont arriver, c'est l'association qui les encaisse encore… 16 000 euros, c'est ça, ce sont les 2 ou 3 évènements de la fin de l'année. Normalement, les recettes que l'on avait régulièrement sur le Marault, c'est plutôt entre 60 et 65 000 euros. Il y avait du développement à faire, c'est sûr, on pensait profiter aussi de la fermeture du « centre expo », on a récupéré un ou deux évènements, mais on n'a pas pu faire le développement nécessaire pour ancrer des recettes nouvelles. Et puis on est sollicité aussi toujours par des partenaires, qui négocient, *etc.*, donc les recettes ne sont parfois pas à la hauteur que l'on espère, selon la tarification affichée. Voilà, ce sont plein de choses qui font que c'est un petit peu le temps intermédiaire, mais la reprise par le Département va redonner un nouveau souffle et puis surtout, il faut que l'on retravaille après, peut-être sur une nouvelle structure, avec de nouveaux statuts, pour donner une suite à ce site, en effet, qui le mérite, à Magny-Cours, là où il est placé, avec tout ce qui entoure et qui est, pour la Nièvre, pour le Département, pour le Conseil départemental, assez unique.

M. Gauthier : Oui, quelques mots pour compléter ou corriger. Cher Thierry, quand vous nous dites que le GDS avait des réserves soigneusement cachées, si elles avaient été soigneusement cachées, vous ne le sauriez pas. Enfin voilà, quand on est à la tête d'une structure comme celle-ci, on doit rendre des comptes et je pense que celles et ceux qui dirigent aujourd'hui le GDS le font. Et ces réserves, quand bien même elles seraient raisonnables, pour ne pas dire confortables, peuvent vite « fondre comme neige au soleil », avec les temps compliqués que nous

pouvons connaître au niveau sanitaire, malgré tout. Donc ça, il faut l'avoir à l'esprit.

Chère Martine, pour Challuy, tout avait été étudié : je vous assure qu'un paysan, quand il doit acheter un bout de terrain, il sait si « il baigne » ou si « il ne baigne pas », comme on dit : je pense que là, vous avez manqué d'expérience et c'est toujours intéressant de s'entourer des autochtones et de voir les paysans locaux autour ce qu'ils en pensent. Je pense que là quand même, ça a été une petite erreur : alors, peut-être que l'on vous a vendu un bout de terrain trop beau, mais ça manquait un petit peu d'expérience.

Sur le Marault, pour fréquenter ce lieu quelquefois au niveau professionnel, aujourd'hui, le site est complètement dépassé : quand on expose des animaux au Marault, on est moins bien installé que dans n'importe quel autre concours. Ça, c'est une réalité. Je me souviens, quand j'étais à la tête de la Société d'agriculture, on payait 10 ou 12 000 euros, c'était Albert Raymond qui nous louait ça et on ne pouvait pas discuter : c'était le prix. On avait beau essayer de discuter, mais on ne pouvait pas discuter. Aujourd'hui, c'est 4 000 euros, mais les prestations qui sont offertes sont bien moins importantes : par exemple, il n'y a plus l'eau courante pour les animaux, il n'y a plus les stalles pour les installer, ce sont les agriculteurs qui doivent installer les stalles, donc la baisse de prix correspond aussi à la baisse de prestations. Si l'on veut retrouver des tarifs, il faudra un petit peu d'investissements.

Un exemple, puisque Wilfrid nous a parlé tout à l'heure des collèges et des panneaux solaires installés sur les collèges, je pense que la surface en herbée qui sert d'exposition pour les animaux pourrait être couverte de panneaux solaires : ça pourrait être une ombrière qui donnerait du confort aux éleveurs, y compris en temps d'intempéries, qui amènerait un petit peu de trésoreries et tout de suite, on change l'image. C'est-à-dire que celles et ceux qui viennent un peu en reculant pour organiser des manifestations accueillant des animaux pourraient se dire « il y a des choses qui bougent, on est mieux accueillis, on est mieux installés, on y va plus facilement ». Tout est une question, aussi, d'ambiance : de moyens, certes, mais d'ambiance. Ces histoires d'ombrières, vous devriez y réfléchir.

Mme Guérin : Il y a un projet de développement autour de cela, il n'y a pas de raisons, mais… l'association, ce n'était pas sa place.

M. Guyot : Oui, juste sur l'espace de Challuy, tu as parlé de drainage, ce n'est juste pas possible, puisqu'on est autour du périmètre rapproché du captage de Challuy, donc inenvisageable : ça, c'était juste ma réponse pour compléter, qui est une information, quand même, assez importante.

Nous avons aussi contacté le lycée, qui n'est pas intéressé pour récupérer ces parcelles, pour éduquer.

M. Malus : Juste pour compléter un peu les propos sur le maraichage, parce que j'ai un peu de mal avec ces histoires d'espaces tests. Moi j'aurais juste fait un rappel sur l'agglomération de Nevers, en tout cas, le Grand Nevers : je ne comprends pas pourquoi on va à droite à gauche puisqu'à l'est de Nevers, la Baratte et les Marolles sont les terres où l'on a un grenier à légumes depuis des années et des années. Donc on va aller inventer à Magny-Cours, à Challuy, d'ailleurs ça ne fonctionne pas, on le sait, et on ne s'appuie pas sur les terres où il n'y avait pas besoin d'études de sol puisque ça donne des légumes depuis des années. La preuve en est : les 4 maraichers qui restent sur Nevers, les 4 ont des terres ici. Donc je n'arrive pas bien à comprendre la stratégie d'aller à droite à gauche, alors que l'on ne s'appuie pas sur les projets qui arrivent, c'est-à-dire une SIC qui va arriver sur les Marolles et qui va permettre de pérenniser, c'est bien ça l'histoire, cette corporation. Et là, on va aller à Magny-Cours, à Challuy, *etc*. Donc c'est très bien de faire des tests, mais appuyons-nous déjà sur ce qui existe et puis appuyons-nous sur des professionnels : là, on voit très bien que ça ne fonctionne pas sur ce sujet, sur ces espaces dits « espaces tests ».

Mme la Présidente : Si je peux vous répondre, sur les espaces tests de la Baratte, figurez-vous que l'on ne vous a pas attendu : c'était Nevers et le Département qui finançaient ces espaces tests. Simplement, les maraichers ont trouvé ça formidable et donc ils se sont installés. Donc on ne peut pas remettre un espace test là où les gens se sont installés et font leur business. Donc forcément, on les a laissés sur place, donc il fallait trouver d'autres espaces pour faire l'espace test. J'ai bien résumé ? Bien.

Sur les Marolles, la commune a pris cela en main : ma foi, tant mieux. Je veux dire, vous avez fait le choix d'avancer sur ce sujet et je crois que Thierry, tu assistes aux réunions sur cette SIC, donc on n'est pas non plus totalement étranger à ce qui se passe sur les Marolles. Donc je ne comprends pas tellement votre intervention.

Je vais mettre aux voix, si vous le voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme Gaudin : Je disais juste qu'il y a un avis favorable de la commission : c'est pour l'enregistrement…

Mme la Présidente : Je ne l'ai pas demandé, encore une fois, pardon.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 - Innover pour une production locale respectueuse des agriculteurs et des consommateurs » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°29 : BUDGET PRIMITIF 2025 - LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ À TRAVERS LE RETOUR À L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIÉTALE

M. Guyot : En effet, sur ce budget d'inclusion sociale : là encore, je vais tracer les grandes lignes de ce budget ô combien important et nécessaire pour une reconnaissance sociale équitable pour tous. Nous avons largement échangé, au moment de la commission solidarité, où nous étions quasiment au complet, contrairement à la commission attractivité, là où personne de l'Opposition n'était présent. L'inclusion sociale est une compétence pleine et entière du Conseil départemental, avec des actions qui nous ont été transférées, pour certaines sans les recettes : c'est le cas de la première action, et notamment celle du RSA, pour un montant de 39 200 000 euros, avec une compensation, seulement, de l'État, de 17 000 035 euros. Évidemment, si nous avions une compensation à la juste valeur, notre budget aurait été bouclé sans maux de tête par tous les services. Sur cette même action, nous avons également les diverses dispositions relatives au traitement de données à caractère personnel dans le champ de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle. Nous finançons les CDDI, les contrats à durée déterminée d'insertion, et les contrats aidés « Parcours emploi compétences », pour la somme de 700 000 euros.

La deuxième action concerne « Territoires zéro chômeur de longue durée » : les 5 territoires nivernais habilités se battent pour faire appliquer la loi, pour que l'emploi soit un droit. Je rappelle que la loi oblige les Départements à financer ce projet de territoires et le montant inscrit est de 620 000 euros.

La troisième action porte sur l'intervention des parcours d'insertion socioprofessionnelle optimisée : il s'agit de l'accompagnement vers l'accès ou le retour à l'emploi et le renforcement des missions des acteurs, au service du plein emploi, de l'inscription, de l'orientation et à l'établissement du contrat d'engagement des demandeurs d'emploi. Il s'agit de s'appuyer sur des organismes ou structures expertes dans ces domaines : le SASTI, le service d'accompagnement socioprofessionnel des travailleurs indépendants, la BGE, la boutique de gestion d'entreprise, la MSA, la Chambre d'agriculture, les entreprises en IAE, l'insertion par l'activité économique, le PLIE, le plan local pour l'insertion et l'emploi, le CDER, le centre départemental d'éducation routière, les groupements d'employeurs, l'école de la deuxième chance, les missions locales et cela pour un montant de 1 054 936 euros.

La quatrième action est portée essentiellement par Jean-Paul, mais est intégrée au budget « inclusion sociale » : il s'agit du « Logement d'abord » et notamment l'accès au logement, à la définition des modalités d'intervention du Fonds de solidarité pour le logement, à protéger contre l'occupation illicite, de renforcer et d'accompagner les allocataires en difficulté. De plus, notre PDALHPD, le plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, constitue la pierre angulaire du droit au logement. En particulier, l'accès au logement des publics prioritaires, la prévention des expulsions locatives, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la protection d'une offre de logement et l'hébergement très social. L'enveloppe pour cette action représente 1 180 499 euros, dont 759 795 euros abondants le Fonds de solidarité logement et 277 000 euros pour les mesures d'accompagnement social personnalisé.

L'action 5 correspond aux services de la cohésion sociale. Nous nous appuyons sur le contrat local des solidarités permettant de poursuivre la démarche partenariale initiée par la stratégie nationale de la prévention de la pauvreté et décline les actions territoriales dans les champs de la prévention de la pauvreté, dès le plus jeune âge, et la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et à la transition écologique solidaire. Nous avons des partenaires pour mener à bien cette politique des solidarités tels que la FOL, l'AFPLI, la Banque alimentaire, le Secours catholique, le Secours populaire français, les centres sociaux, l'association « Gadjé » et la Coopérative des savoirs, entre autres. Le coût de cette politique des solidarités est de 784 615 euros.

La sixième et dernière action est un levier pour le Département : il s'agit du Fonds Social Européen. En 2025, le Conseil départemental poursuit sa fonction d'organisme intermédiaire, dans le cadre du volet inclusion de la programmation FSE+ 2021/2027, autour de deux priorités. La première pour favoriser l'insertion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et les plus vulnérables ou des exclus. Et la seconde est relative aux actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer pour l'employabilité, notamment par la réussite éducative. Le montant total des dossiers internes et externes est de 1 201 603,27 euros. Vous comprendrez aisément que ce budget nous impose une grande rigueur de gestion. Je salue les équipes pour leur implication. C'est un budget conséquent, j'en conviens, mais essentiel pour venir en aide aux personnes les plus fragilisées. En effet, sont inscrits au total 54 356 631,27 euros en dépenses de fonctionnement et 47 800 euros en dépenses d'investissement. Pour les recettes attendues, c'est un montant de 21 058 098,20 euros. Dans ce rapport, on devait valider aussi la signature de convention entre « France Travail » et le Conseil départemental : je vous demande donc de valider tout le restant du rapport et pas de valider cette convention, qui vous sera présentée en commission permanente de mai.

Mme la Présidente : Merci. Est-ce que cela appelle des remarques, des commentaires ?

M. Gauthier : Quelques mots. Il peut nous arriver d'avoir, les uns et les autres, des propos désagréables, mais dans chaque camp, il y en a qui sont plus spécialisés que d'autre pour le faire, qui sont plus en avant pour le faire, et chez vous, Thierry Guyot en fait partie : je le remercie d'avoir fait remarquer, sur un ton assez péremptoire, que les membres de l'Opposition n'allaient pas participer aux travaux de la commission. Merci, dont acte. Si l'on commence à compter les absences des uns et des autres… Dans différentes circonstances, on pourrait aussi, enfin, je ne suis pas sûr que l'on en sorte grandis, parler de l'attitude de la Majorité quand elle vient sur nos cantons et qu'elle nous ignore ostensiblement. Bon, c'est un fait, c'est comme ça : je ne suis pas sûr que cela contribue à apaiser les débats et je dis bien que de part et d'autre, cela existe. Mais je tenais à le faire remarquer parce que je trouvais que dans un rapport où l'on parle de social, d'attention que l'on doit apporter aux plus en difficultés, que cela trouve sa place là. Mais « qui aime bien châtie bien », cher Thierry.

Sur cette partie du RSA, je me souviens voilà quelque temps, lorsque l'État avait donné la possibilité aux Départements de recentraliser cette opération-là, que vous aviez fait le choix, que nous n'avions pas critiqué à l'époque, ce n'est pas une critique que je vous oppose maintenant, de garder la gestion de ce sujet. Aujourd'hui, d'après ce que l'on peut lire ici ou là, c'est que les Départements qui ont fait le choix de laisser l'État gérer ce RSA s'en sortent plutôt mieux, financièrement parlant. Je crois que c'est 2 026, la fin de l'expérimentation… Je ne sais pas ce que fera l'État, vous avez peut-être vous aussi lu, ici ou là, qu'il y avait un problème philosophique : est-ce que l'on donne du pouvoir aux Départements, mais finalement l'État reprend un certain nombre de dossiers ? Je dirais que dans la situation qui est la nôtre, l'aspect financier pèsera lourdement sur le choix que nous devrons faire : en tout cas, aujourd'hui, avec les éléments qui sont les nôtres, je plaide, pour ma part, pour une recentralisation du RSA. On a vu aussi que la revalorisation de l'allocation, qui est de 1,7 % et non pas 1,9 %, je crois, contrairement à ce qui est noté dans les rapports, dans le budget : dans le rapport général, c'est noté 1,9 %, mais ce doit être 1,7 %. Certains Départements, 72 m'a-t-on dit, ont fait le choix de ne pas revaloriser l'allocation. Évidemment, c'est pénalisant pour les allocataires, mais quand on n'a plus d'argent, il faut peut-être aussi regarder à la dépense.

Mme la Présidente : Juste un complément et pour répondre à votre question sur l'expérimentation de la recentralisation du RSA : il y avait des critères fixés par l'État et nous n'étions pas éligibles, il n'y avait que 3 Départements qui étaient éligibles à cette expérimentation et donc nous n'étions pas éligibles. Par ailleurs, si l'on part du principe, c'est le

principe de la décentralisation aussi, le principe étant qu'une compétence est mieux exercée dans un échelon de proximité parce que, justement, une espèce de plus grande connaissance du milieu et du terrain. Donc ça aussi, c'est important.

Et j'ajouterais une dernière chose, c'est qu'il ne faut pas oublier que près de 30 % des gens qui pourraient avoir droit au RSA ne le demandent pas. Et notamment, cher Jean-Luc, les agriculteurs. Donc là encore, le non-accès aux droits est finalement, aussi, une problématique.

M. Guyot : Juste, il ne faut pas confondre le RSA et le « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Il faut savoir que la nouvelle loi du plein emploi va considérablement changer la donne, dans la mesure où les gens vont être obligés d'être inscrits et le conjoint sera inscrit également. Ce qui fait que c'est un budget, on ne sait pas de ce que demain sera fait, ni « à quelle sauce on va être mangés » sur cette enveloppe : cela reste un budget, restons clair, et si des DM doivent être présentés, ça le sera.

Mme Guérin : Peut-être un espoir avec « Territoires zéro chômeur de longue durée » : la visite du député des Vosges, Stéphane Viry, qui est venu le mois dernier sur toute la Nièvre, député LR très défenseur de cette expérimentation, va défendre pour la troisième loi, pour qu'elle devienne pérenne et qu'il y ait un développement progressif. Donc je pense que c'est peut-être une réponse pour beaucoup de nos Nivernais éloignés de l'emploi, qui ont trouvé une réponse là. Je pense que la session qui avait été décentralisée à Moulins-Engilbert, avec les témoignages, avait touché tout le monde et je pense que le développement… enfin, on espère qu'elle va passer, c'était aujourd'hui ou demain : j'espère que ce député, qui a été très convaincant, qui nous a fait une très bonne impression sur cette expérimentation qui, en fait, est complètement en adéquation avec les besoins, aussi, du territoire, de la Nièvre et puis ces entreprises à but d'emploi, qui doivent aussi être considérées dans ce modèle économique comme un plus, quelque chose de complémentaire, *etc*. Je pense pour la Nièvre, c'est important.

Mme la Présidente : Merci. Alors, l'avis de la commission, Maryse ?

Mme Augendre : 5 avis favorables, 2 ne prennent pas part au vote et 1 abstention.

Mme la Présidente : Bien, merci.

Pour que la commission permanente puisse statuer sur la fameuse convention entre le Département et « France Travail », il faut que la session délègue ce pouvoir à la commission permanente. Thierry vous a expliqué qu'il y avait une partie de ce rapport qui devait être voté en

commission permanente puisque pour le moment, la négociation entre « France Travail » et le Département n'est pas finalisée et que nous ne pouvons donc pas signer cette convention. Et donc, pour que cette convention puisse être délibérée en commission permanente, il faut que la session accorde ce pouvoir à la commission permanente.

Donc, je vous propose de bien vouloir voter pour que cette session puisse déléguer ce pouvoir à la commission permanente. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Maintenant le vote du reste du rapport : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 - Lutter contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale » est adopté à la majorité.

RAPPORT N°30 : BUDGET PRIMITIF 2025 - MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ÉCOSYSTÈME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION

M. Lécher : Madame la Présidente, chers collègues, ce rapport décrit les objectifs et le programme d'action du Département, dans le cadre du budget annexe de Magny-Cours pour 2025. Il vous est donc proposé d'inscrire en fonctionnement les sommes de 1 494 535,29 euros en dépenses et de 3 638 000 euros en recettes, ainsi que 2 182 400 euros en dépenses d'investissement et pour cela une subvention d'équilibre est nécessaire à hauteur de 2 483 068 euros. Donc vous le savez, pour 2025, une programmation est élaborée avec la direction de la société anonyme d'économie mixte sportive, dont le président du directoire est Serge Saulnier.

Donc on vous propose d'inscrire une autorisation de programme de 565 000 euros et d'inscrire un crédit de paiement de 515 000 euros pour réaliser, notamment, la toiture du centre médical, les travaux sur la piste « Grand Prix », incluant l'homologation « moto » et la réparation des vibreurs : les travaux, ce sont surtout le changement des gravillons, parce que vous savez quand les pilotes sortent, le renforcement des systèmes de climatisation, pour 160 000 euros. Par ailleurs, il est nécessaire d'inscrire 195 000 euros pour les travaux de réparation des cellules électriques d'un transformateur et ça va être fait, parce qu'ils sont restés un petit peu sans électricité, mais très peu de temps et au titre de la gestion du domaine, il vous est proposé de prévoir en fonctionnement un crédit de 562 115 euros, correspondant à l'estimation des taxes foncières 2025, mais également à l'assurance « dommages et biens des bâtiments » hors du périmètre de la convention d'exploitation.

Et donc, l'appel de la redevance de la convention d'exploitation du circuit représente une recette prévisionnelle de 841 620 euros. Et au titre de la gestion financière, il vous est nécessaire d'inscrire 350 000 euros pour le paiement des intérêts de la dette et les frais bancaires, ainsi qu'un montant de 1 470 000 euros destinés à couvrir le remboursement de la dette en capital. Par ailleurs et c'est nouveau cette année, il est à noter qu'une convention de partenariat avec la société « French Run », proposée pour un montant de 21 000 euros, notamment au titre d'accompagnement de 2 épreuves organisées par la « French Run ». Et je vous invite à tous vous inscrire puisque c'est les « 12 heures de Magny-Cours », qui vont avoir lieu le 17 mai prochain, ainsi que le marathon. Et donc nous vous demandons également de verser à l'association MCIMC une subvention de fonctionnement de 5 000 euros et je rappelle que c'est important puisque la technopole, au-delà du circuit, c'est 30 entreprises, c'est plus de 450 salariés et sur ce circuit, cela permet de développer notamment les moteurs à hydrogène. Donc il vous est proposé de valider l'ensemble des projets, en dépenses et en recettes, et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents liés à la mise en œuvre.

Mme la Présidente : Merci, Lionel, qui quand il parle du circuit, parle très vite : c'est lié. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme Gaudin : Avis favorable de la commission.

Mme la Présidente : Voilà, je n'y arriverais pas. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 - Maintenir le circuit et son écosystème au top de la performance par l'innovation » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°31 : BUDGET PRIMITIF 2025 - LA NIÈVRE DURABLE !

Une vidéo est projetée.

Mme la Présidente : D'abord, je tiens à remercier l'ensemble des techniciens qui travaillent à mes côtés, pour leur professionnalisme, leur immense patience et leur engagement au service des Nivernais et des Nivernaises et de leur environnement, de leur cadre de vie. Je n'en ai pas parlé tout à l'heure, c'est sous le budget « agriculture », je remercie particulièrement ceux qui ont travaillé à mes côtés sur la règlementation des boisements, qui est là aussi un dossier très technique, très compliqué, qui nous a

demandé 7 ans de travail : nous arriverons au bout dans quelques semaines, donc merci encore à eux et à elles.

Bien que la politique « environnement » bénéficie d'une taxe dédiée, comme les autres politiques, nous avons choisi d'aller chercher dans chaque ligne budgétaire les économies que nous étions capables de faire pour 2025. Nous avons établi un dialogue avec nos partenaires, afin de ne pas les mettre dans la difficulté. Nous avons fait le choix, également, de renoncer à la publication de l'agenda Nature cette année et nous inscrivons en dépenses de fonctionnement 620 966 euros, en dépenses d'investissement 626 778 euros, en recettes de fonctionnement 1 177 695 euros et en recettes d'investissement 144 800 euros.

La politique « environnement » couvre plusieurs thématiques, plusieurs politiques, qui sont à peu près au nombre de 4. D'abord, le climat : nous allons poursuivre l'atténuation d'émissions de gaz à effet de serre et les actions permettant l'adaptation aux changements climatiques, afin de mieux résister à ces changements.

Je vais faire un focus sur 2 actions : d'abord, nous allons présenter notre candidature à un appel à manifestation d'intérêt de l'Ademe et nous avons choisi comme cas d'école, l'étang de Baye et son environnement naturel, j'allais dire, mais aussi environnement économique et social. Ce territoire sera étudié de façon transversale et partenariale, et parmi les objectifs de cette étude, ce cas concret, il y aura par exemple de déterminer les causes et les conséquences de la présence des cyanobactéries, qui se développent. On va essayer de voir comment on peut atténuer, si possible, leur prolifération, adapter les activités à leur présence. Autre concrétisation du travail de la cellule climat, c'est l'accompagnement des territoires volontaires, qui souhaitent s'adapter aux changements climatiques : les deux premiers, en l'occurrence, sont Château-Chinon et la communauté de communes Bazois Loire Morvan. Et par exemple, sur Bazois Loire Morvan, les communes vont travailler la question du changement climatique à partir d'un objet qui est commun à toutes les communes qu'est la salle communale, salle des fêtes, salle polyvalente, comme vous voulez. Mais, la question va être de comment on gère la salle communale pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et comment l'on s'adapte au changement climatique, à travers le prisme de la salle communale.

La deuxième politique, c'est évidemment la biodiversité et les espaces naturels sensibles. On continue les actions de sensibilisation des collégiens, nous finaliserons le schéma départemental des espaces naturels sensibles, nous finirons le travail sur la peupleraie de Decize, mais aussi sur le sentier de Mars-sur-Allier. Nous sommes là aussi en protection d'espèces menacées, comme les loutres ou les chauves-souris, et nous soutenons, oui, les associations naturalistes, les experts sur les questions de biodiversité, afin que nos données soient fiables et actualisées. Quand nous faisons une étude autour de Baye, comme je viens de le préciser, quand nous étudions la ressource en eau du

territoire, quand nous redonnons vie à un espace, quand nous renaturons quelques hectares à Decize, même quand nous végétalisons les cours de collèges, nous le faisons grâce et avec le concours des associations et des structures naturalistes et environnementales : elles sont capitales dans l'exercice de cette compétence volontariste du Département, une compétence que nous exerçons depuis plus de 30 ans. Néanmoins, nous avons dialogué avec ces structures pour réduire notre participation, quand cela nous était possible et quand cela pouvait ne pas mettre les associations en difficulté.

Troisième politique : la forêt. Le Conseil départemental est propriétaire d'un peu moins de 400 hectares de forêts, ce qui est peu au nombre d'hectares d'espaces boisés dans la Nièvre, mais nous souhaitons poursuivre la mise en œuvre d'une gestion durable de nos forêts. Et puis l'on souhaite qu'elle serve de « démonstrateur », d'une certaine manière, à diverses initiatives ou expérimentations : je pense, par exemple, aux ilots de sénescence. Par ailleurs, il ne suffit pas de faire tout cela, il faut aussi le faire savoir, effectivement : on a constaté que quand on rentre dans une forêt départementale, il n'y a rien qui nous dit que l'on est dans une forêt départementale. Donc on va essayer de poser de la panneautique, qui permet au promeneur, au cueilleur de champignons, au ramasseur de muguet, au VTTiste, de savoir qu'il est dans une forêt départementale et ce que l'on fait dans ces forêts, pour préserver la biodiversité forestière.

Quatrième activité : les activités de pleine nature et l'itinérance et là, on rejoint les activités touristiques que Martine a déjà développées tout à l'heure. Donc j'ai déjà évoqué l'étang de Baye et nous maintenons notre soutien à « Activital », pour les bases de loisirs des Settons et de Baye. S'agissant de l'itinérance douce, donc à pied ou à vélo, avec le soutien du Cerema, on va essayer d'élaborer un plan de circulation qui soit suffisamment sécurisé, hors des agglomérations, en faveur de ces déplacements, pour lesquels les touristes sont de plus en plus friands, mais aussi les locaux, dans leurs trajets courts du quotidien. C'est évidemment en lien avec le tourisme, mais c'est aussi en lien avec la sensibilisation que nous menons actuellement auprès des communes, autour des chemins ruraux, autour de leur maintien, de leur entretien, qui là aussi, permettent des déplacements qui parfois sont plus sécurisés que sur des routes, communales ou départementales.

Et puis enfin, la politique de l'eau : nous abordons un gros focus, cette année encore, sur la politique de l'eau et l'étude « hydrologie, milieu, usage, climat », que l'on appelle « HMUC », qui est financée, je le rappelle, à 100 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Et après une année d'état des lieux et de diagnostic qui a été fait en 2024, il nous faut cette fois identifier les secteurs en tension et les adaptations des usages que tout le monde devra faire et tout le monde devra contribuer à cette réduction de l'usage et de l'utilisation de la ressource qui, malheureusement, diminue. C'est vrai que l'on a eu une année 2024

particulièrement pluvieuse et les nappes ne se portent pas trop mal, mais cela reste une année parmi d'autres, c'est à voir sur le plus long terme.

Donc, je vous redonne les chiffres globaux : dépenses de fonctionnement, 620 966 euros, dépenses d'investissement, 626 778 euros, recettes de fonctionnement, 1 177 695 euros et recettes d'investissement, 144 800 euros.

Donc il vous est demandé d'autoriser le Président à solliciter les financements et à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette politique. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Très bien, je vous remercie.

Mme Gaudin : Avis favorable de la commission.

Mme la Présidente : Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 - La Nièvre durable ! » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°32 : BUDGET PRIMITIF 2025 - LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE !

M. Herteloup : Bien, Madame la Présidente, chers collègues. Alors, un petit détour par les routes nivernaises : ça va faire plaisir à tout le monde. Pour rappel, ce patrimoine routier départemental, il est toujours important de rappeler son contenu, parce que les chiffres sont toujours un peu impressionnants : 4 373 kilomètres de routes, 1 118 ouvrages d'art, dont 818 ponts, dont 10 ponts de plus de 100 mètres de long, et puis 300 murs de soutènement recensés actuellement. À cela, nous rajouterons les 58 kilomètres de canal du Nivernais concédés à l'État, et donc exploités par nous-mêmes. Le budget consacré à l'ensemble, je dis bien l'ensemble de ce patrimoine lors de l'année 2025, est d'approximativement 11 millions d'euros en investissement et de presque 7 millions d'euros en fonctionnement.

Concernant le canal, en séance plénière du 27 novembre 2024, nous avions décidé et adopté un projet de valorisation de la section Sardy-lès-Epiry/Cercy-la-Tour, autrement dit la section sur laquelle le CD était déjà compétent depuis 1972. Une concession qui a donc été renouvelée, avec une revalorisation qui positionne le Département de la Nièvre en qualité de gestionnaire de l'infrastructure pour les 50 prochaines années. Il y avait eu un certain nombre de discussions avec les partenaires de l'État et d'autres animateurs du canal : on avait oscillé entre 30 et 50 ans et finalement, tout le monde s'était mis d'accord sur

ces 50 ans, pour faciliter la notion d'investissement et faciliter le fait que des investisseurs viennent se mettre à proximité de l'équipement, de façon à en assurer l'animation et l'attractivité touristique. Donc pour mettre en œuvre, dès 2025, ce projet de valorisation, 750 000 euros sont inscrits en dépenses d'investissement et 500 000 euros en recettes de ce partenaire important, dans ce cadre qu'est le Conseil régional.

Concernant la voirie et les ouvrages d'art, malgré le contexte financier tendu 2025, c'est donc un budget sanctuarisé, en termes de renforcement de voirie et d'intervention sur les ouvrages d'art. Je précise que les ouvrages d'art, au regard de certains évènements de ces dernières années, deviennent une priorité, à laquelle l'État, d'ailleurs, s'est beaucoup intéressé. Ceci étant dit, nous sommes parfaitement conscients que dans un contexte de changement climatique, qui impacte fortement les routes d'une part et le renchérissement des matières premières d'autre part, on peut même parler d'instabilité permanente du coût des matières premières, il est bien évident qu'il nous faudrait faire plus, comme d'ailleurs l'ensemble des gestionnaires de voirie, au niveau national.

Cette dernière remarque est intéressante, sachant que le modèle de financement de la route, l'on doit maintenant savoir qu'il est à revoir. Nous ne pourrons plus travailler, ni aujourd'hui ni demain, comme on l'a fait ces dernières années : c'était d'ailleurs l'objet des analyses et des assises des routes organisées par l'ADF, en présence du ministre des Transports. Entre autres pistes soutenues par l'assemblée des Départements de France et les économistes de la route, l'échéance des concessions autoroutières en 2035, qui pourrait inclure dans les nouveaux traités de concession une part de recettes dédiées aux gestionnaires de voirie non autoroutiers, recettes à répartir sur tout le territoire et non les seuls territoires traversés par les autoroutes concédées.

Ceci étant, malgré les taux financiers imposés par l'État, nous dédions un million d'euros à des travaux menés par l'État sur le réseau routier national : il s'agit, bien entendu, de soutenir encore et peut-être pour la dernière année du reste, ou l'avant-dernière année, le doublement de la RN7, comme nous nous y sommes engagés. Pour rappel, sur l'ensemble de ce chantier, nous intervenons à hauteur de 9 millions d'euros, sur la dernière section, et sur le total du linéaire, à plus de 15 millions d'euros, aux côtés de l'État.

Par contre, nous restons très vigilants à ce que les désordres structurels apparus sur la RN151 – ce n'est pas d'aujourd'hui… ce qui est d'aujourd'hui, par contre, c'est l'ampleur de ces désordres, jamais connue jusqu'à présent – soient traités à hauteur des enjeux par l'État, de même que les dégradations sur le réseau routier départemental, qui ne manqueront pas d'apparaître du fait des déviations sur ce réseau, non dimensionné pour le trafic poids lourds. La Départementale 977 va donc désormais, pendant plusieurs mois, suppléer la fermeture de la

RN151 : or, la 977 est bien loin d'être dimensionnée pour ça, en particulier en ce qui concerne le trafic poids lourds. Donc tout cela fait bien entendu l'objet d'expertises, de contre-expertises, de constats d'huissier, pour voir quel était l'état de la 977 au départ et l'état dans lequel ils vont nous la rendre quand ils auront fini les travaux : je pense que l'on rediscutera à ce moment-là.

Voilà où nous en sommes : ce sont des éléments importants. Ils illustrent aussi la façon dont nous sommes aujourd'hui obligés, en termes d'intervention, d'être plus rapide et plus fort sur toutes les conséquences de l'effet climatique et des catastrophes qui ont eu lieu sur certaines communes du département et qui ont mis à mal bien des routes, et que nous sommes obligés aujourd'hui de réparer et sur lesquelles nous devons intervenir dans l'urgence, de façon à ce que, ne serait-ce qu'au niveau de la sécurité dans un premier temps, la circulation et les conditions de circulation, qui touchent tous les usagers, y compris les transports scolaires, que tout cela puisse se faire dans de bonnes conditions.

Pour mettre en œuvre dès 2025 le projet de valorisation, on a évoqué les 550 000 euros sur le canal. Concernant la voirie, c'est un budget sanctuarisé, on l'a dit aussi. Le renchérissement des matières premières est donc aussi un des critères à prendre en compte, compte tenu de son instabilité, sur la façon dont nous intervenons sur les routes, au présent, mais aussi pour l'avenir, et la façon dont nous pouvons planifier ces interventions. La nécessité sur les routes ayant subi des inondations, je viens d'en parler à l'instant, cela représente quand même 1,4 million d'euros de dépenses en 2025, avec cependant des enveloppes équivalentes : on ralentit donc notre rythme d'intervention, car nous devons prendre en considération l'impact des évènements climatiques extrêmes. Cela a été évoqué tout à l'heure, un taux de retour de 30 années sur certaines routes, effectivement, c'est beaucoup trop : on est bien d'accord là-dessus. C'est une question de fond sur laquelle on sera amenés à revenir et à rediscuter puisque quand je parlais de planification de la nature des interventions, je crois que le climat, malheureusement, va venir bousculer en permanence ce calendrier-là, et le climat, c'est précisément une chose qu'en plus de la variabilité des coûts des matériaux, le climat est une donnée que nous maîtrisons encore moins. S'il y avait une recette pour que tout soit stable et facile, on le saurait : c'est comme ça.

Dans tout cela, nous avons donc 1 million d'euros qui sont dédiés aussi au renouvellement du matériel roulant, les tracteurs, les camions : après, il faut bien le dire aussi, dans un souci d'économie, après une année blanche, en 2024, et nous essayons de rattraper le petit retard pris. Donc malgré l'étau financier dans lequel l'État nous met, nous dédions bien un million d'euros à des travaux menés par l'État lui-même sur ce réseau national et nous sommes à ses côtés. Nous revenons simplement pour dire que le modèle de financement de la route est à revoir : ça a

été dit, l'État est bien conscient des choses, ça a été évoqué très clairement par le ministre également, ça va être une autre approche, alors il va falloir que l'on s'en empare, nous, au niveau des Départements. Je pense que les communes, de toute façon, n'auront pas le choix de faire la même chose, même si nous sommes, *a priori* du moins, régulièrement moins impactés, mais en tout cas, c'était l'objet des assises de la route organisées par l'association des départements de France, en présence du ministre. François Sauvadet s'est très fortement exprimé sur la question pour qu'effectivement, l'État soit aux côtés des Départements, qui ne manquent pas d'être aux côtés de l'État lorsque nécessaire : entre autres pistes, l'échéance des concessions autoroutières, aussi, je l'ai évoqué, pourrait être incluse dans les nouveaux traités de concession. Et j'en aurais fini sur ce petit exposé.

Simplement pour dire aussi que notre réseau départemental, qui était, lors de la dernière consultation et évaluation, considéré comme étant dans un état moyen/bon, est aujourd'hui considéré dans un état moyen, tout simplement, voire même mauvais sur certaines routes. Voyons-y, bien entendu, l'effet, sur un délai aussi court, de la dégradation du climat, des routes qui sont en train de souffrir différemment de ce qu'elles ont souffert autrefois, avec des interventions qui vont être non seulement des interventions d'évaluation des besoins, de la dégradation, mais aussi peut-être de nouveaux modes d'intervention, parce que les routes sont en train de s'ouvrir, ce qui est quand même aujourd'hui quelque chose de particulièrement remarquable. Au-delà de tout ça, nous n'avons pas de remarques particulières de la part des usagers de la route en tout cas : il n'y a pas de gens qui se plaignent vraiment de l'état de notre réseau départemental. Nous avons fait des sondages auprès des professionnels et des professionnels qui interviennent dans l'urgence, en particulier le SDIS, qui eux nous ont dit « il y a des endroits où c'est moins bon que d'autres, effectivement, bien entendu : ceci dit, ça n'est pas spécialement remarquable ». Dernièrement, en commission départementale de sécurité routière, les chiffres sont clairs : le réseau nivernais n'a pas suscité ou n'a pas provoqué davantage d'accidents ni de décès que les 3 dernières années. Son état, en tout cas, n'est pas remarquable à ce niveau-là. Cela pourrait être une conséquence : un réseau très dégradé devient plus accidentogène, ce qui n'est pas le cas.

Mme la Présidente : Merci. Je vais demander tout de suite l'avis de la commission : comme ça, ce sera fait.

Mme Gaudin : Avis favorable de la commission « Attractivité ».

Mme la Présidente : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Verron :

Madame la Présidente, chers collègues. Malgré des discours rassurants, malgré les affirmations sur une prise de conscience, sur l'importance de la voirie départementale comme axe essentiel de communication, nous nous heurtons, encore une fois, au mur des réalités. Un mur qui, à force de rester debout, va finir par ressembler au Mur des Lamentations, car faut-il le rappeler, on ne se sent toujours pas entendus dans cette assemblée. Prenons un exemple concret : l'étude d'auscultation des routes réalisée en 2024, facturée 350 000 euros, quels retours en avons-nous, où sont les résultats, où est l'action ? L'année dernière, souvenez-vous, nous avions proposé une ordonnance pour nos routes, mais par les agents du Département, qui connaissent les routes par cœur, qui sont des véritables professionnels et cela n'aurait rien coûté, nous l'avions dit. Et cela n'avait de sens que si derrière, il y avait des actes, des moyens, des décisions, des investissements.

Alors, où en est-on ? En 2024, le programme voirie prévoyait 4 432 000 euros : ce n'était déjà pas élevé, mais nous avons réussi à faire encore moins bien. On passe de 47,4 kilomètres de couche de roulement à 37,1 kilomètres, soit près de 10 kilomètres de moins. Résultat : avec les kilomètres effectués par « Nièvre Travaux Aménagement », nous arriverons à 146,5 kilomètres de voirie traitée cette année, contre 157,2 kilomètres l'année dernière. À ce rythme, vous l'avait fait remarquer, il nous faudra 30 ans pour refaire l'ensemble de notre réseau routier. Et cela, alors même que vous reconnaissiez l'an dernier que le changement climatique accélère la dégradation des routes et c'était la justification même de l'étude.

Le budget de renforcement baisse de 782 000 euros, le budget global de la voirie baisse de près de 2 millions d'euros. Et malgré cela, vous osez titrer votre rapport : « La Nièvre : un territoire sur la bonne voie ! » Permettez-moi de vous dire que ce titre relève plus de l'ironie que de la communication. On ne peut pas dire que la Nièvre a de bonnes routes. Vous êtes les premiers à accuser l'État, dès lors qu'il s'agit d'une route nationale, la 151 actuellement. Or, nos voiries départementales, celles dont vous êtes responsables, sont dans un état tout aussi critique et dangereux. J'en veux pour preuve, me concernant, plusieurs accidents sur la 2076, que je signale depuis bientôt 3 ans, dont j'avais demandé des aménagements : nous avons encore eu au mois de décembre un spectaculaire accident, avec 3 miraculés, juste avant Noël ; au mois de janvier, un nouvel accident, avec 2 fillettes blessées : qu'attendez-vous ? Qu'il y ait encore des morts ? Les routes sont-elles devenues politiques à ce point que l'on sacrifie des vies ?

Enfin, dernier point : en réduisant notre participation sur la RN7 d'un million d'euros, nous aurions pu engager cette somme sur notre voirie, mais cela n'a pas été fait. Et pendant ce temps-là, les Nivernaises et les Nivernais continuent de circuler sur des routes indignes d'un territoire que vous dites attractif. Le Président parle de ralentissement de la baisse démographique, mais à ce rythme, j'en viens à me demander si ce ne

serait pas l'état de nos routes qui empêchent tout simplement les habitants de partir.

Mme la Présidente : C'est peut-être une solution. Non, plus sérieusement : sur le million dont vous parliez, sur la deux fois deux voies, il faut bien voir aussi que ce n'est pas de notre fait. On aimerait bien mettre ce million d'euros sur les routes départementales : l'État a exigé que l'on revienne au porte-monnaie pour terminer cette deux fois deux voies. Voilà, ça c'est une première chose. Fort heureusement, nous avons réussi à faire compenser cet abondement supplémentaire sur le canal, notamment, et d'autres investissements divers et variés, que je n'ai plus en tête, mais on va me les souffler dans l'oreillette, sûrement…

Voilà, il ne vous aura pas échappé, non plus, qu'un certain nombre de routes ont été particulièrement touchées en 2024, du fait des inondations et que cela a donc perturbé aussi le programme de travaux qui était prévu et on a donc dû pallier l'urgence et modifier le programme d'investissements et de travaux sur nos routes : ça, c'est aussi l'explication d'un certain nombre de choses.

Et peut-être que mon collègue Alain Herteloup a d'autres informations à vous donner.

M. Herteloup : Oui, il y en aurait plein d'autres à donner, mais je n'ai pas envie que l'on soit dans la justification. Simplement dire que vous vous basez sur les chiffres de NTM pour nous parler de kilométrage de couches de roulement restaurées : il n'y a pas que NTM qui intervient sur les routes départementales, il y a aussi tout le secteur privé. Votre chiffre, je suis sûr qu'il est erroné. Vous nous dites que l'on accuse l'État : non, on n'accuse l'État de rien du tout. On fait des constats, c'est tout, on n'est pas là pour faire de la fantasmagorie. Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ? C'est tellement basique tout ce que vous nous dites là que, non, on n'accuse pas l'État, on essaie d'être à ses côtés et on aime bien aussi qu'il soit du nôtre de temps en temps : cela s'appelle la coopération et le partenariat et je crois que l'on a tout intérêt à s'entendre entre partenaires sur ce territoire. C'est une des bases de la réussite et de la complémentarité des interventions, surtout quand on est un département comme le nôtre, qui n'est pas un Département riche et qui a besoin de rassembler toutes ses forces pour arriver à faire quelque chose sur ses 4 300 kilomètres de routes, qui sont quand même une dimension assez exceptionnelle. Je ne vais pas rentrer dans la comparaison avec d'autres départements, cela a déjà été fait en d'autres lieux. Ce ne serait pas désavantageux, non, parce qu'au-delà des chiffres, il faut aussi pousser un peu l'analyse et c'est ce que l'on disait ce matin, je ne sais plus qui : les chiffres, on leur fait bien dire ce que l'on veut.

Après, sur les routes, qui sont un élément en mouvement et comme tout élément en mouvement, si vous avez fait des mathématiques, mon cher ami, tout élément en mouvement, cela nécessite toujours d'être observé très finement et surtout, au-delà de l'observation, d'avoir un minimum de réflexion : c'est ce que l'on essaie de faire. Ce n'est pas évident parce que, comme je le disais tout à l'heure, il y a d'autres éléments que l'on ne maîtrise pas et on ne les maîtrisera pas de toute façon, ce sont les conséquences du réchauffement climatique, ce sont les conséquences de tout ce qui risque de nous tomber dessus à un moment ou à un autre, ou pas… et si c'est « ou pas », tant mieux. En tout cas, le jour où cela nous tombe dessus, il faut que l'on réagisse parce qu'on rentre sur des critères qui vont au-delà de la notion de circulation, qui sont des critères de l'ordre de la sécurité. Monsieur a évoqué tout à l'heure une RD sur laquelle il y a eu, effectivement, plusieurs problèmes : ce serait intéressant que l'on se repenche, peut-être, sur cette RD-là si effectivement, il y a un souci. Vous auriez peut-être pu le dire avant la session, de façon plus insistante : en tout cas ici, certains de vos collègues peuvent témoigner que quand on me sollicite sur un point particulier d'une RD, généralement, je fais intervenir les services. Je n'ai rien entendu de votre part et cela me désole parce que c'est quand même votre rôle sur le territoire dans lequel vous avez été élu.

Sur d'autres points, je vais m'arrêter là parce que c'est tellement facile tout ça… Sur d'autres points, je dirais tout simplement qu'aujourd'hui, des critères tout aussi concrets et pas analysés par le Conseil départemental, qui sont des critères d'État, qui sont ceux de l'accidentologie, en particulier, je vous ai dit quelles étaient les conclusions : elles sont disponibles sur tous les sites, comité départemental de la sécurité routière, référez-vous-y, c'est aussi parlant que n'importe quel discours.

Mme la Présidente : Bien. Juste une chose : on me signale, effectivement, que vous avez interpellé plusieurs fois le Département sur cette question. Simplement, c'est vrai que c'est un sujet complexe, par rapport à une petite route qui vient sur une grosse RD, qui va à Bourges et que faire un rond-point, c'est ce que vous préconisez vous, c'est très coûteux. Donc on cherche la solution qui soit à la fois intéressante en termes de sécurité et qui ne soit pas trop coûteuse, voilà. Mais on a l'information.

M. Lécher : Oui, simplement, et Alain l'a rappelé, le département de la Nièvre a 4 200 kilomètres de routes ; les Hauts-de-Seine, 312 kilomètres de routes départementales : la proportion n'est pas la même. Et puis on parle des conséquences climatiques : il n'y a pas que les conséquences climatiques. Aujourd'hui, quand on parle de poids lourds, quand on parle de transports routiers et on aura une motion à la fin de cette session, et puis on a des élus qui sont montés à Paris pour défendre le ferroviaire, je pense qu'il est important aujourd'hui, quand on voit le

nombre de camions qui roulent sur nos routes, alors on est tous plus ou moins responsables, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on va commander chez Amazon, on va commander et ça fait du trafic routier. Ce que je veux dire, c'est que le trafic routier aujourd'hui, n'a jamais été aussi important que depuis ces dernières années. Moi, pour avoir habité Moulins et faire le trajet entre Moulins et Nevers, il y a 20 ans, et le refaire de temps en temps aujourd'hui, ce sont des trains de camions, ni plus ni moins. Donc il y a ce volet-là. Et l'on sait qu'un 39 tonnes, ça dégrade plus la route qu'une voiture, même si c'est un SUV qui fait 2 tonnes, ça dégrade beaucoup plus la route. On a dans notre département beaucoup de bois, beaucoup de forêts et on a beaucoup de camions de grumes qui roulent sur nos routes, avec des tonnages qui dépassent l'entendement, parfois. Pour en avoir suivi quelques-uns sur nos routes, qui ne sont pas du tout adaptées pour ces trafics-là, je ne parle pas des engins agricoles parce que je ne veux pas fâcher Jean-Luc, mais aujourd'hui, on a aussi du matériel qui est de plus en plus lourd sur nos routes et qui les dégrade de plus en plus. Donc effectivement, il faut entretenir pour éviter quand on fait des travaux que ce soit beaucoup plus cher. Et on le dit depuis hier.

C'est assez drôle d'ailleurs parce que sur le budget principal, vous nous avez reproché de dire que l'on dépensait trop et là, à chaque rapport que l'on vous présente, que ce soit sur la culture, sur le sport, sur l'agriculture, sur les routes, sur les collèges, on ne dépense pas assez. C'est une réalité, c'est factuel, je n'invente rien. Donc j'entends. Sauf qu'on prend l'argent où et vous savez tous comme moi que les DETR, par exemple, ne peuvent pas intervenir sur de la route. Une DETR que l'État peut mettre, et le budget est de 11 millions d'euros sur la DETR, mais la DETR ne peut intervenir que sur des bâtiments, que des choses comme ça. Et sur de la voirie, non. C'est-à-dire que les collectivités, qu'elles soient départementales, qu'elles soient communales, et on est tous plus ou moins élus dans nos communes et on est tous confrontés à peu près à la même problématique, c'est-à-dire que quand on fait un bout de route, c'est au minimum un billet de 500 000 euros. Donc vous imaginez 4 200 kilomètres.

Mme la Présidente : Alors que la DCE, on la met sur les routes, nous.

Mme Guyot : Non, c'était simplement une boutade pour répondre à notre collègue David, qui utilise le sarcasme dans chacune de ses interventions. C'était pour vous dire que l'on avait possiblement un slogan pour votre groupe, c'est-à-dire « La Nièvre ensemble » : « plus de goudron et moins de collèges ». Et je trouve que l'on s'y retrouve bien.

Non, plus sérieusement, je pense qu'il faut quand même avoir conscience et on est tous aux responsabilités à différentes échelles de collectivité, les concitoyens sont absolument conscients du coût que représente le poste voirie, à la fois dans nos budgets communaux et dans

le budget départemental et souvent, ils savent que c'est énormément de concessions et que l'on n'a absolument pas d'accompagnement sur ces travaux d'infrastructures routières. Donc voilà, ça a un coût, mais il faut aussi mettre en perspective, puisque tu rappelais qu'effectivement, il y avait énormément d'accidents : il y a des études, aussi, sérieuses, qui ont été faites par différents organismes, qui montrent aussi qu'un réseau routier en excellent état est, contrairement à ce que l'on pense, non, mais c'est sérieux, est plus accidentogène, parce que génère davantage de vitesse. Je ne dis pas qu'il faut rouler sur des routes pleines de nids de poule, mais il y a aussi cet effet pervers qu'il convient de souligner. Donc excusez-moi pour la boutade, c'était pour détendre l'atmosphère, mais je trouve qu'il y a toujours cet effet pervers sur l'état d'un réseau routier impeccable : il faut aussi être vigilant par rapport à ça.

M. Verron : Alors, oui, oui, on peut faire plein de boutades, on peut bien rigoler, sauf que quand il y a des morts, on en rigole beaucoup moins, surtout quand on les connaît. Mais vous, vous ne les connaissez pas. Moi, je le connais : surtout le dernier qui avait 15 ans et qui est mort sur cette route il y a 2 ans. Ce n'est pas du fantasme, comme vous nous disiez avec mépris ou un minimum de réflexion, puisque vous voyez même que les services sont au courant : donc il faudrait peut-être aussi voir de votre côté. Parce que cela fait plusieurs années déjà que je demande des aménagements. Le roulement, il est super sur la RD2076 : comme vous dites, les gens roulent plus vite et c'est la seule route qui mène vers l'ouest, donc des 40 tonnes, il y en a tous les jours et des milliers : c'est pour cela que l'on demandait un aménagement, à petite route, puisque ce sont 2 RD, la RD134 et la RD108, qui croisent la RD2076. On les a signalées, ça fait déjà un moment, ça ne date pas des problèmes climatiques de l'année dernière, ça fait déjà un petit moment que ça dure, donc l'on aimerait bien que cela soit pris un petit peu en considération : je sais que ça coûte cher, mais c'est quand même la vie des Nivernaises et des Nivernais.

M. Barbier : Moi, je suis un peu dans l'anticipation budget 2026 et très inquiet par une note de Bercy. C'est très technique donc je vais la lire, c'est la norme 6 et 20 de l'instruction budgétaire et comptable de la M57 au 1er janvier 2025, qui nous dit que cette norme 6, elle va nous *« conduire à amortir budgétairement les actifs de voirie »*. Donc je pense que le Conseil départemental va être évidemment pleinement victime de ce dispositif-là, mais pas que : nous aussi. Et aujourd'hui, *a priori*, c'était suspendu pour cette année, mais comme « chassez le naturel, il revient au galop », aujourd'hui, il y a le président Sauvadet, au titre de l'ADF, qui est remonté au créneau, mais en tout cas, c'est ce qui nous pend au nez. Et là encore, si on est amenés à faire ça, cela ne va pas faciliter la tâche pour boucler le budget. Voilà. À bon entendeur, salut. Et puis j'en profite parce que je n'en ai jamais parlé de cette affaire : s'il y en aurait un qui avait le téléphone de Gérard Majax, ça m'arrangerait bien.

Mme la Présidente : Et parallèlement, juste un point, c'est que les routes, effectivement, sur nos bâtiments, on a des assurances, sur les routes, bien évidemment, on n'en a pas et de toute façon, ça coûterait les yeux de la tête.

M. Gauthier : Cher Daniel, quand on est à évoquer Gérard Majax, ça n'est pas signe de jeunesse, mais je connais aussi : on n'est plus dans le coup sur les magiciens. Alors, chers collègues, je vais faire un peu de mathématiques, quand même, vous m'avez invité à en faire. Première chose, je suis ravi que vous évoquiez ce temps de retour de 30 ans, puisque la dernière fois que je l'ai fait ici dans cette assemblée, le président Bazin s'est étonné et m'a dit « d'où vous sortez ce chiffre, comment pouvez-vous le justifier ? » Manifestement, ce n'était pas un chiffre sorti comme ça, en l'air. Alors, un conseil à vous donner, c'est : arrêtez de faire des études sur l'état de la voirie. Voilà 2 ans, une étude disait qu'elle était à 80 % en bon état, l'année d'après, c'était moyen bon, maintenant, c'est moyen : je vous en prie, arrêtez de faire des analyses, des expertises, parce qu'on va bientôt arriver au fond du seau.

Maintenant, pour être plus sérieux, sur les moyens mobilisés, deux choses : la première, c'est que les propos de notre collègue David Verron étaient de dire que l'année dernière, 2 millions d'euros avaient été fléchés sur l'aménagement de la RN7, cette année, un seul, et notre espoir était de dire que dans la mesure où l'on participe moins sur la RN7, que ce million ainsi libéré puisse participer à l'entretien de nos routes départementales : c'était ça le sens de la réflexion. Malgré tout, vous nous parlez d'intempéries : certes, on en est pleinement conscient. Mais quand on fait le bilan, on regarde que moins de kilomètres de voirie ont été traités en 2024 qu'en 2023. C'est la réalité : moins de kilomètres traités. Là où d'autres font malgré tout plus et j'en veux pour preuve que, vous aviez dit, cher Alain, que vous ne vouliez pas vous lancer dans des comparaisons : sachez que dans la strate à laquelle nous nous référons, le département de la Nièvre, qui a un nombre de kilomètres légèrement supérieur à la moyenne, dépense beaucoup moins, ramené au kilomètre, que la moyenne de la strate, puisque la Nièvre dépense 2 110 euros, en moyenne, sur les 5 années 2018/2023, par kilomètre de voirie, alors que la moyenne de la strate est à 4 574 euros. Voilà, ce sont des mathématiques : un peu dur à entendre, je l'entends, mais c'est la réalité.

M. Herteloup : Je dirais que c'est du calcul, le terme « mathématiques » est peut-être un peu ambitieux. Après, quant à dire que nous sommes au fond du seau, à force de faire des études, l'on va déjà déterminer le concept de « seau ».

Et puis j'ai envie de vous dire aussi que ce n'est pas tous les ans que nous faisons des études puisque la dernière, qui faisait effectivement référence à un état de la voirie qui était moyen/moyen bon, ne remonte

pas à un ou deux ans, mais à plus de 6 ans. Donc voilà : ceci étant, vous référer aux dernières études qui ont été faites, qui sont sensiblement différentes.

Mme la Présidente : Bien. Je vous propose que l'on mette aux voix. J'ai déjà demandé l'avis de la commission donc on n'y revient pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 - La Nièvre, un territoire sur la bonne voie ! » est adopté à la majorité.

RAPPORT N°33 : BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI

M. Fallet : Le présent rapport concerne le « mieux vivre chez soi » et décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'habitat pour l'année 2025, qui répond donc aux engagements issus de la concertation citoyenne « Imagine la Nièvre », qui vise à développer une politique d'accès au logement responsable, socialement et écologiquement. Le Département de la Nièvre, je vous le rappelle, fait des politiques liées à l'habitat l'une de ses priorités et conscient de sa responsabilité en matière de solidarité sociale et territoriale, nous avons validé ensemble, en novembre 2022, son Plan départemental de l'habitat 2022/2027, qui constitue notre stratégie partagée avec les acteurs locaux. Sur ce rapport et ce premier temps, 3 axes cibles : le soutien à l'habitat public, et en particulier donc à « Nièvre Habitat », bailleur dans le département, constituant la collectivité de rattachement, le soutien à l'habitat privé vise à accompagner les particuliers dans leur rénovation de logement et le soutien au territoire, dans la mise en œuvre de stratégie locale de l'habitat.

Concernant le soutien à l'habitat privé, plusieurs actions matérialisent ce soutien : d'une part, le financement d'une ingénierie, qui permet donc d'accompagner les particuliers dans leur projet et bien évidemment, là, on pense au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, le CAUE. D'ailleurs, vous avez été invité, je crois, à participer à l'inauguration de ses nouveaux locaux, demain à 11 h : vous êtes tous les bienvenus. On pense également à l'Agence locale d'énergie du climat (ALEC), à l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS), qui opère sur notre territoire, gérée par l'association « Le Relais », et pour toutes ces structures, 346 000 euros sont prévus au fonctionnement. Il y a d'autre part l'accompagnement spécifique des projets de rénovation de logement, à travers la mise en œuvre, pour le département, vous en avez tous entendu parler, du « pacte territorial France Rénov' » : je vais essayer de faire très court par rapport à cet imbroglio et cette succession de conventions qu'ils nous font signer.

Ce pacte démarre donc de façon rétroactive au 1er janvier 2025, faisant suite au programme d'intérêt général qui s'est terminé le 31 décembre 2024. Trois volets d'intervention sont prévus et sont éligibles à une subvention de l'Anah : le volet 1 pour la dynamique territoriale, qui est un volet obligatoire, le volet 2 pour l'information, le conseil et l'orientation des ménages, qui est également un volet obligatoire, et le volet 3 pour l'accompagnement des ménages, qui est un volet facultatif et c'est sur ce volet que nous avons basé tout notre accompagnement. Il y a un partenariat avec les 11 EPCI qui mobiliseront l'ALEC de la Nièvre, en tant qu'espace conseil rénovation pour la mise en œuvre des volets 1 et 2. Le volet 3 « accompagnement » portera sur 3 enjeux : la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Pour ce volet ingénierie, sont ainsi prévus en crédits 2025, 335 500 euros de fonctionnement, pour la prestation de suivi et d'animation du pacte - volet 3.

D'autre part, les travaux concernent les subventions du Département à destination des ménages modestes et très modestes pour leurs travaux de rénovation liés à l'autonomie ou à l'habitat indigne, dans le cadre d'une autorisation de programme : 472 000 euros en investissement sont prévus, en 2025, à cet effet. Le Fonds nivernais d'aide à la maîtrise d'énergie, le FNAME, dédié aux petits travaux et aux petits équipements, permettant d'apporter une première réponse aux situations de précarité énergétique, se poursuivra sur l'année 2025 : 100 000 euros sont prévus en ce sens, subventions aux particuliers.

Et puis dans le cadre du fonds d'avance de subvention sur l'habitat, qui est une spécificité sur notre département, porté par le Département et ses partenaires, 6 000 euros sont également prévus en 2025, qui couvrent les frais de gestion du fonds PROCIVIS. Pour la réalisation de l'ensemble de ce programme, le Département bénéficiera d'un soutien financier de partenaires à hauteur de 571 000 euros en fonctionnement, au titre de la participation de l'Agence nationale de l'Habitat, et 60 000 euros en investissement, au titre de l'abondement du SIEEEN, de la Nièvre et des communautés de communes, dans le cadre du FNAME. Soutien aux collectivités locales dans leur projet de stratégie locale de l'habitat : donc on souhaite et on continuera d'accompagner les communes et les EPCI souhaitant décliner localement une politique de l'habitat et notamment dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat, les OPAH.

À noter, d'ailleurs, que depuis 2023, des subventions sont attribuées par le Département dans le cadre de deux OPAH, celle de Nevers Agglomération et celle de la commune de La Charité. Ces aides aux travaux relatives à ces deux opérations représentent, en 2025, 75 000 euros d'investissement. Au-delà de ces crédits, qui seront versés directement aux particuliers, 40 000 euros sont prévus en investissements à destination des collectivités et donc concernent les

OPAH pour ce qui est important, à savoir le soutien du suivi et l'animation de ces opérations.

Soutien à l'habitat public : je vous rappelle qu'en 2022, nous avons signé une convention entre « Nièvre Habitat » et le Conseil départemental, pour un montant de 3 256 000 euros en investissement, réaffirmant le partenariat liant le Département et « Nièvre Habitat ». En 2025 et compte tenu de l'avancée de certains travaux dans le cadre du programme d'investissement de « Nièvre Habitat », nous avons inscrit 300 000 euros, suite à une négociation et un partenariat étroit entre « Nièvre Habitat » et le CD, donc 300 000 euros en crédits d'investissement pour financer les opérations de création de logements, constructions neuves et acquisition/amélioration. Dans le cadre du plan « Logement d'abord », le Département s'est vu attribuer des financements de la part de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, mon collègue Thierry en a parlé tout à l'heure, puisque ces recettes ont été reçues au sein la direction générale adjointe de la solidarité, de la culture et du sport. L'accompagnement de la réhabilitation de logements communaux dans le cadre de « baux réhabilitation », soutien de l'État à hauteur de 325 000 euros pour la durée du plan, dont 165 000 euros fléchés sur l'exercice 2025. L'abondement du Département à ces réalisations sera proposé dans le cadre des contrats cadres de partenariat avec les collectivités concernées.

Pour récapituler, concernant les dépenses de fonctionnement sur le programme habitat, c'est 725 000 euros, 1 277 000 euros de dépenses d'investissements et concernant les recettes, 571 000 euros sur l'habitat en fonctionnement et 60 000 euros en investissement. Il vous est donc proposé de valider l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique de l'habitat.

Mme la Présidente : Merci. Je demande l'avis de la commission tout de suite.

Mme Gaudin : Avis favorable de la commission « Attractivité ».

Mme la Présidente : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Alors, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget Primitif 2025 - Pour mieux vivre chez soi » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°34 : **COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG), DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME) ET DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) - DEUXIÈME SEMESTRE 2025**

M. Fallet : C'est un dossier qui devient un peu traditionnel puisque tous les 6 mois, il vous est présenté : c'est le compte-rendu d'exercice de la délégation du Conseil départemental au Président pour les aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, donc le PIG, et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise d'Énergie, donc le FNAME, et des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, donc les OPAH, et cela vaut pour le deuxième semestre 2024. Je vais essayer de faire le plus court possible puisque sur le fond du dossier, comme on le revoit chaque semestre, je vais plutôt citer quelques chiffres concernant les aides aux travaux sur le second semestre 2024 : ce sont 152 dossiers de demande de subventions qui ont été présentés, notamment par des personnes âgées ou handicapées propriétaires ou locataires, pour contribuer à leur autonomie et à leur maintien à domicile. 1 312 535 euros de travaux, ce qui n'est pas négligeable, pour 112 000 euros de subventions.

Concernant la rénovation énergétique, 130 dossiers présentés par des propriétaires occupants ou subventionnés et 6 820 910 euros de travaux : là aussi, c'est important. Par contre, aucun dossier de lutte contre l'habitat indigne : on a eu des grosses difficultés pour repérer cet habitat indigne. On sait qu'il existe, mais on a besoin de travailler encore sur le repérage. Donc le FNAME, j'en ai parlé tout à l'heure, je passe sur ce volet-là. Juste pour vous dire qu'en annexe de ce rapport, il y a toutes les listes qui ont été sollicitées par les personnes sur chaque canton. À préciser que tous les cantons sont concernés par ces aides : il y a plus ou moins de dossiers, mais ils sont tous concernés. Et puis sur l'ensemble de ces travaux, 84 % des entreprises retenues pour ces travaux sont des entreprises nivernaises.

Donc finalement, l'accompagnement que l'on peut avoir sur ces personnes modestes et très modestes, non seulement cela a un impact très fort pour ces personnes, pour leur logement, mais cela a aussi un impact très fort pour les territoires. Et mine de rien, ce sont 89 emplois qui ont été soit maintenus, soit créés par rapport à ces dispositifs. Et il est à noter aussi que l'Anah a revu à la hausse ses subventions octroyées aux particuliers sur l'année 2024. Donc il nous est proposé de valider que Monsieur le Président du Conseil a rendu compte… comme habituellement.

Mme la Présidente : Bien. Merci beaucoup. L'avis de la commission ?

Mme Gaudin : Avis favorable de la commission.

Mme la Présidente : J'y arrive, en toute fin. Est-ce que cela appelle de votre part des commentaires ? Non. Parfait. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « compte-rendu d'exercice de la délégation du Conseil départemental au Président pour les aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise d'Énergie (FNAME) et des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - deuxième semestre 2025 » est adopté à l'unanimité.

Mme Barao quitte la séance à 16 h 45.

RAPPORT N°35 : BUDGET PRIMITIF 2025 - IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS

M. Guyot quitte la séance à 16 h 47.

M. Barbier : Ce sera, selon toute vraisemblance, un rapport consensuel. Ici, nous abordons le chapitre « Imaginer et partager avec les Nivernais », tel qu'il est intitulé. Nous avons une déclinaison en sous-chapitres et tout d'abord, la première action concerne le Cabinet, avec un budget global de 322 500 euros, se déclinant essentiellement en fonctionnement et là encore, si l'on essaie d'aller un petit peu plus loin, on voit que les actions « Cabinet » mobilisent 284 000 euros, dont 100 000 euros fléchés sur tout ce qui a trait à la démocratie participative, tout l'important chantier qui est mené dans le cadre de « Imagine la Nièvre ». Nous avons ensuite 33 000 euros qui sont dédiés au soutien des associations et manifestations. Nous avons ensuite le fonctionnement de l'assemblée : ce sont les frais de fonctionnement de l'assemblée, y compris les frais de déplacement des élus, pour 39 000 euros. Vous remarquerez que la subvention à l'Union amicale des maires « fond comme neige au soleil » puisqu'elle diminue de 53,33 % : finalement, ce ne sont pas les cordonniers les mieux chaussés. Le Fonds d'animation cantonale est de 35 000 euros et donc la déclinaison se fera au niveau de chaque canton. Voilà pour l'action 1.

Sur l'action 2, on est sur le volet communication, pour un budget global de 628 500 euros, dont le budget participatif à hauteur de

260 000 euros, ce qui nous permet d'avoir un fonctionnement de 363 500 euros. Donc là-dedans, il y a tout ce qui est la réalisation des magazines, les campagnes de communication de l'Institution, *etc.* ; les partenariats avec les radios locales et radios associatives, au niveau du département, pour 9 000 euros ; la section d'investissement qui est limitée à 5 000 euros, c'est tout simplement pour de la signalétique visuelle et de l'équipement audiovisuel. Et enfin, le troisième volet, c'est l'imprimerie, pour 170 000 euros, qui a fait l'objet d'acquisition de nouvelles machines, qui ont été achetées dans le cadre du nouveau marché avec RESAH, que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder. Donc en fait, c'est du renouvellement de petits matériels. Le papier, évidemment, est imputé sur ce chapitre-là et grosso modo c'est 41 400 euros. On peut avoir recours à une prestation extérieure, qui pourrait être chiffrée à 17 000 euros. Voilà.

Pour être totalement transparents, comme je sais que vous êtes assez friands de comparaison, nous avons donc comparé par rapport au ratio euros par habitant. Et en ayant pris 202 417 habitants pour la Nièvre, en ce qui concerne 2024, nous étions à 1,67 euro par habitant, nos collègues de Haute-Loire étaient à 1,72 euro, nos collègues du Cher à 2,13 euros, la Saône-et-Loire est à 1,85 euro, l'Yonne est à 4,92 euros, le Cantal est à 3,27 euros, le Gers est à 3,18 euros, la Corrèze est à 1,68 euros, légèrement au-dessus de nous, la Lozère est à 6,31 euros, ce qui nous faisait une moyenne, pour les 10 départements, de 3,01 euros par habitant.

J'en ai terminé.

Mme la Présidente : Pardonnez-moi. Donc, vous dire que Thierry Guyot donne le pouvoir à Jean-Paul Fallet, et que Laurence Barao donne pouvoir à Jérôme Malus.

M. Malus : Merci. Donc, c'est rapport consensuel. Je vais essayer plutôt d'avoir une attitude consensuelle, de parler doucement, calmement, sur ce sujet. Les chiffres, les strates, vous vous en servez quand vous en avez envie aussi, donc c'est un bon jeu : quand ça arrange, on peut s'en servir, mais réellement c'est 90 %… tout à fait, l'on peut être adroits. Bon, on est souvent sur du « vous dépensez trop, vous dépensez trop » : je réagis tout à l'heure parce que je n'ai pas eu le temps de réagir à mon ami vauzélien, ce n'est pas dépenser trop, c'est dépenser mieux. Et là encore, on peut encore une fois dépenser mieux, parce que des millions par millions, on peut en trouver à chaque fois. Je ne reviendrais pas encore sur la cité muséale et ses millions, je ne reviendrais pas encore sur plein de choses, mais l'on peut revenir sur ce dossier. Et sur ce dossier-là, le numéro 35, on peut dépenser mieux, mais l'on peut presque ne pas dépenser, ou alors dépenser vers les petits. Parce que là, vous êtes en train de gratter chez les petits.

Je suis quand même très étonné parce que le FDAC, on va parler du FDAC parce que le reste, le programme, on a compris, le cher programme, cher dans tous les sens du terme, au niveau « Imagine la Nièvre » : il n'y a pas d'efforts pour baisser cette opération, on l'a bien noté, et par contre, vous faites vraiment des petites économies, mesquines, parce qu'aller baisser du Fonds départemental d'actions cantonales pour des petites communes et des petites associations, là, franchement, c'est un grand « non » et on n'est absolument pas d'accord sur ce sujet. C'est 55 % de moins : vous passez de 76 500 à 35 000 euros. Franchement, vous allez l'expliquer vous, à vos associations, que vous avez divisé par deux ces budgets, aux petits maires, aux petites communes ? Ce n'est pas sérieux, franchement, ce n'est pas sérieux. Et ça, ce sont les petits qui trinquent pour des gros programmes d'affichage et donc je le redis : c'est un grand « non ».

Mme la Présidente : Bien. Si je peux me permettre, le comique de répétition, c'est un art subtil, que je maîtrise beaucoup moins bien que vous, chers collègues, c'est la raison pour laquelle je ne répéterai donc pas ce que je vous ai déjà dit l'année dernière, avec ma petite démonstration sur le temps et l'argent. Je ne répéterai pas non plus ce que je vous ai dit l'année d'avant ni celle d'avant. Je trouve surprenant quand même, dans un contexte national et mondial où la montée des populismes, où la parole est toujours donnée en permanence à celui qui crie le plus fort et à celui qui multiplie les outrances, que vous, élus locaux, issus du processus démocratique, vous n'ayez pas conscience qu'il faut, justement aussi, soigner la démocratie. Alors, on fait ce travail de démocratie participative : peut-être que l'on aurait pu le faire en interne, mais on aurait dû embaucher des gens pour le faire et vous nous auriez reproché la montée de la masse salariale. Donc on le fait avec une prestation qui n'a pas bougé depuis le début, le budget global de la communication et du Cabinet n'a pas bougé. Voilà, je ne me répète pas, mais je n'en peux plus de vous répéter, sempiternellement, les mêmes choses.

M. Séjeau : Oui, sans allonger trop les débats, je voudrais quand même citer deux exemples de notre volonté de nous former, d'apprendre, d'animer la démocratie locale et de mobiliser, pour pas cher, les ressources du territoire. Dans le cadre de « Imagine la jeunesse », nous avons au contraire, effectivement, après l'accompagnement d'un cabinet, formé nos agents, formé nos élus, puisque désormais, Blandine, Fabien, moi-même, peut-être Jocelyne, animons les rencontres « Imagine la jeunesse », où nous donnons la parole aux jeunes. Et surtout « Imagine la jeunesse », cet investissement de départ parce qu'au départ, nous avons été accompagnés par des professionnels et ça a eu un coût, cet investissement de départ nous a permis de mettre en place « la Bande des moins jeunes », dont vous avez sans doute entendu parler : aujourd'hui, 120 personnes sont inscrites dans cette action de solidarité entre les générations, 120 adultes, 120 moins jeunes, dans tous les

domaines de la vie associative, entrepreneuriale, syndicale et qui viennent apporter leur aide et leurs conseils et constituent un véritable réseau de compétences totalement gratuit et bénévole, pour accompagner les jeunes du département. Donc je crois qu'il faut aussi voir les actions que l'on mène avec « Imagine la Nièvre » et « Imagine la jeunesse » comme des investissements pour le long terme, pour la démocratie et pour nos concitoyens.

M. Gauthier : Ce n'est pas un comique de répétition, non, non, c'est très sérieux ce que vous a dit Jérôme : ça ne vous plait pas, c'est un fait, c'est comme ça. Vous, vous ne variez pas, mais nous, nous ne varions pas non plus. Ce qu'il faut comprendre, et je suis sûr que vous allez le comprendre, c'est que l'opération « Imagine la Nièvre », ce sont 800 000 euros qui seront mobilisés sur plusieurs années. Là, on parle de 36 ou 37 000 euros que vous retirez au FDAC. Le FDAC, cela permet aussi de nourrir la démocratie, parce que les manifestations qui sont accompagnées par nous tous, conseillers départementaux, auprès d'associations, auprès de petites organisations, ce sont aussi des moments démocratiques, ce sont aussi des moments de lien social et ça, vous semblez le mépriser parce que vous voulez avoir votre communication. La communication, je vais dire un mot qui va peut-être vous choquer, mais la communication du parti, la parole unique. Au moins, le FDAC, c'est chacun d'entre nous qui aidons les associations de nos territoires et ça, il ne faut pas le mépriser : ça va mettre en difficulté, alors peut-être pas beaucoup d'associations, mais c'est un marqueur fort de votre politique, que nous condamnons. Nous aurions préféré que vous puissiez faire un effort sur l'enveloppe « Imagine la Nièvre » pour maintenir ce FDAC. Vous ne le faites pas : c'est votre choix.

Mme la Présidente : Alors, la communication du parti… Lequel ? On incarne différents partis, y compris des gens qui ne sont pas encartés.

M. Gauthier : Vous incarnez le Nouveau Front Populaire, quelque part, si l'on doit se comparer à l'échelon national.

Mme la Présidente : Très bien.

M. Lécher : Simplement, sur le FDAC, et j'entends ce que vous dites, sauf que vous ne pouvez pas dire qu'on n'aide plus les associations. On a fait le choix sur le volet sportif, par exemple, de maintenir l'aide au fonctionnement des clubs et des associations ; la culture, on a fait ce choix-là aussi. Vous ne pouvez pas dire qu'on n'aide pas les associations. Dans votre propos, on a l'impression que l'on fait le choix d'abandonner les associations, ce n'est pas vrai : c'est juste ça. Et alors après, s'il ne reste

que les comités des fêtes à aider dans vos communes, vous avez encore 2 200 euros de FDAC.

Mme la Présidente : Et par ailleurs, il y a des cantons qui dépensent plus ou moins en fonction des années : il n'est pas interdit de transférer aux collègues, ce que nous avons fait, Thierry et moi, envers le canton de Fourchambault.

M. Gauthier : Oui, ça reste quand même un fonctionnement interne. On n'a pas eu l'information. Mais s'il y a des cantons…

Mme la Présidente : Si vous ne me l'avez pas demandé, vous ne me l'avez pas demandé…

M. Gauthier : Moi, je pensais que vous utilisiez tout : le canton de La Charité n'est pas un petit canton, mais ça dépend des années, oui, j'entends. Mais alors je vous invite, il faudrait peut-être que l'on ait une plateforme qui ne coûte pas trop chère à animer, mais pour ça, on a des boites mail. S'il reste 500 euros à distribuer, on va les prendre, rassurez-vous. Chers collègues, vous avez aussi baissé vos niveaux d'intervention sur le sport et la culture…

Mme la Présidente : Mais oui, parce que vous nous demandez de faire des économies alors…

M. Gauthier : Très bien. Simplement, c'était un geste qui n'était pas très important à maintenir : ça n'était pas une enveloppe très importante à maintenir et je pense que ça aurait eu du sens de réduire un peu votre action sur « Imagine la Nièvre ». On n'est pas d'accord, ce n'est pas grave : on n'est pas obligés d'être d'accord à chaque fois : on ne l'est pas souvent, remarquez… C'est ce qui fait la différence entre vous et nous, voilà. Il faut bien que les Nivernaises et les Nivernais s'y retrouvent.

Mme Bouchard quitte la séance à 17 h 00.

M. Barbier : Nous arrivons donc au terme de nos débats et les Nivernais auront quand même un budget de voté. Mais pas grâce à l'Opposition.

M. Gauthier : Daniel, on ne peut quand même pas voter un budget comme tu nous as proposé.

M. Suet : Ce qui me surprend beaucoup, par rapport au FDAC, c'est que ce sont vraiment de toutes petites associations, qui ne demandent rien, qui travaillent dans leur coin, qui ont leurs adhérents : c'est vraiment du

bénévolat. Donc c'est vraiment ça qui me surprend : des toutes petites associations qui n'auront plus rien…

Mme la Présidente : Peut-être que les communes peuvent prendre le relais aussi, sur les toutes petites associations.

M. Suet : Et je veux dire, ce n'est pas ce montant-là qui aurait déséquilibré le budget : c'est « peanut », Daniel, franchement, c'est « peanut ». Donc je ne comprends pas pourquoi vous avez taillé sur ces toutes petites associations. Ça, alors là, ça me dépasse : socialement, ça me dépasse.

M. Herteloup : Juste simplement : effectivement, on peut être sensible à cette dimension-là. Maintenant, comme disait Blandine aujourd'hui, on voit tout un tas de grosses communes qui ont aussi baissé leur budget de soutien à leurs associations. Bon, les associations, comme cela vient d'être dit par vous-même et à juste titre, cela fait partie de la vie sociale et citoyenne de la commune, en fonction des objectifs qu'elles ont. Donc aujourd'hui, c'est le Conseil départemental auquel on vient reprocher de pénaliser la vie sociale et la vie associative, mais je crois qu'aujourd'hui, il n'y a pas que le Conseil départemental qui a fait des choix comme celui-là. Je connais des grandes villes qui l'ont fait, des moins grosses qui l'ont fait aussi et cela n'a ému personne, me semble-t-il, sauf les associations elles-mêmes.

Mme la Présidente : Bien. Je me permets de mettre aux voix, s'il vous plait. L'avis de la commission ?

Mme Gaudin : Avis favorable de la commission.

Mme la Présidente : Très bien, merci beaucoup. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - Imaginer et partager avec les Nivernais » est adopté à la majorité.

Mme Gaudin quitte la séance à 17 h 02.

RAPPORT N°36 : BUDGET PRIMITIF 2025 - DEVOIR D'HISTOIRE

M. Séjeau : Oui, Madame la Présidente, chers collègues, ce n'est pas tant moi que les Archives départementales qui ont aussi besoin d'un budget pour fonctionner et pour mener leurs actions, mais je crois que cela n'intéresse plus personne, malgré l'importance du travail mené par nos agents. Il vous est proposé d'inscrire 11 500 euros en dépenses de fonctionnement et 140 000 euros en dépenses d'investissement. Parmi les dépenses, 10 000 euros pour l'enrichissement des collections, 5 000 euros pour participer au travail avec la commune de La Machine, mon cher Daniel, pour le diagnostic et le rapatriement des documents du musée de la Mine, des actions de dépoussiérage pour 95 000 euros et surtout ce programme très important de numérisation des archives, qui permet aux Nivernais d'avoir accès, de façon dématérialisée, aux fonds des Archives départementales. À signaler qu'en 2024, le site internet des Archives a été visité plus de 300 000 fois. Programme de numérisation pour lequel il est proposé de voter 15 000 euros. Et l'action culturelle/service éducatif, animée notamment par Corinne Mangel, dont on vient de parler, qui a accueilli en 2024 plus de 4 000 personnes et beaucoup de scolaires, pour lequel il est proposé un crédit de 4 000 euros, crédit de 4 000 euros dédié également aux expositions.

Merci de votre attention.

Mme la Présidente : Merci.

M. Lécher : 4 pour et 3 ne prennent pas part au vote.

Mme la Présidente : Merci. Martine Gaudin donne pouvoir à Wilfried Séjeau.

Je mets aux voix directement, vous n'avez pas de commentaires. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2025 - Devoir d'histoire » est adopté à l'unanimité.

L'Opposition (sauf Michel Suet) quitte la séance à 17 h 03.

Mme la Présidente : La motion, c'est pareil, vous la votez ? Allez, salut !

Bon, ça n'est pas bien écrit, mais est-ce que je la mets aux voix ?

M. Fallet : C'est quand même incroyable… Je suis désolé, Michel, parce que toi, tu es resté, mais c'est quand même incroyable que l'on ne soit pas en capacité de finir la session et de prendre des positions par rapport à la motion, qu'on ne la vote ou qu'on ne la vote pas… mais partir comme ça, je trouve ça incroyable et détestable.

Mme la Présidente : Non, mais on ne va pas engueuler Michel, qui est là… Donc, on n'a pas le quorum, on ne peut même pas voter cette motion.

Je vous remercie de votre attention, merci pour la tenue de ces débats, merci de m'avoir fait le coup du « quand le chat n'est pas là, les souris dansent ».

La séance est levée le mardi 15 avril à 17 h 04.

ADOPTÉ, le 23 juin 2025

Jérôme MALUS
Secrétaire de séance

Fabien BAZIN
Président du Conseil départemental

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Session budgétaire

Séance des 14 & 15 avril 2025

www.nievre.fr

Publié le 17 avril 2025
Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental

NIÈVRE le département

REUNION du CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance des 14 et 15 avril 2025

-:-:-:-:-

NOMENCLATURE

	N° du rapport	Page
Un département qui prend soin de tous à tout âge		
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024	1	5
COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GÉNÉRAL	2	243
GESTION DE LA DETTE 2024	3	974
BUDGET PRIMITIF 2025 - RAPPORT GÉNÉRAL	4	979
BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCÈS AUX SOINS ET A LA SANTÉ	5	1 431
BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ	6	1 437
BUDGET PRIMITIF 2025 - ACCOMPAGNER NOS AINES ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION	7	1 440
CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2025	8	1 445
FIXATION DE L'OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES (OED) 2025	9	1 488
BUDGET PRIMITIF 2025 - ÊTRE PRÉSENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN	10	1 493
BUDGET PRIMITIF 2025 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES	11	1 526

ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES

BUDGET PRIMITIF 2025 - LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIÈVRE ÉPANOUIE	12	1 534
BUDGET PRIMITIF 2025 - UN DES OUTILS A L'ACCÈS A LA LECTURE ET AUX SAVOIRS	13	1 537
BUDGET PRIMITIF 2025 - DE L'ACTIVITÉ DE LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ	14	1 540
BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS	15	1 583
BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR UN FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ FACILITÉ	16	1 586
PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2025 ET LE 1ER TRIMESTRE 2026	17	1 588
COMMANDE PUBLIQUE - COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	18	1 596
BUDGET PRIMITIF 2025 - LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE !	19	1 599
BUDGET PRIMITIF 2025 - @, # ETC. : A VOS POSTES	20	1 602
DEPÔT DOSSIER DE FINANCEMENT FEDER - PROJET CYBERSECURITE COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	21	1 611
BUDGET PRIMITIF 2025 - PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC	22 -1	1 613
POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS DE POSTES	22-2	1 714

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau

BUDGET PRIMITIF 2025 - LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER 23 1 814

SUBVENTIONS PROJETS PÉDAGOGIQUES 2025 24 1 873

BUDGET PRIMITIF 2025 - L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ 25 1 879

Un département qui pilote les changements écologiques

BUDGET PRIMITIF 2025 - DEVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NECESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS 26 1 882

BUDGET PRIMITIF 2025 - FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE 27 1 885

BUDGET PRIMITIF 2025 - INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS 28 1 900

BUDGET PRIMITIF 2025 - LUTTER CONTRE LA PRECARITE A TRAVERS LE RETOUR A L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIETALE 29 1 903

BUDGET PRIMITIF 2025 - MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ECOSYSTEME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION 30 2 003

Un département qui réveille les fiertés nivernaises

BUDGET PRIMITIF 2025 - LA NIÈVRE DURABLE ! 31 2 012

BUDGET PRIMITIF 2025 - LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE ! 32 2 015

BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI 33 2 033

COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME) ET DES 34 2 036

OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)- DEUXIEME SEMESTRE 2024		
BUDGET PRIMITIF 2025 - IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS	35	2 048
BUDGET PRIMITIF 2025 - DEVOIR D'HISTOIRE	36	2 069

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°1
du 14 avril 2025
Rapporteur : Daniel BARBIER

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT

Excusés : 0

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

Un département qui prend soin de tous à tout âge -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L.3211-1 et L.3312-5,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
VU l'instruction comptable M22 sur la comptabilité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

D'APPROUVER les comptes de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes de la Madef, du circuit de Nevers Magny-Cours et du Centre Départemental de Santé ci-joints.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-81014-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Résultats budgétaires de l'exercice

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	213 975 623,60	361 545 223,80	575 520 847,40
Titres de recette émis (b)	193 355 314,49	353 448 056,94	546 803 371,43
Réductions de titres (c)	4 339,44	8 857 574,07	8 861 913,51
Recettes nettes (d = b - c)	193 350 975,05	344 590 482,87	537 941 457,92
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	213 975 623,60	361 545 223,80	575 520 847,40
Mandats émis (f)	184 960 471,02	350 440 169,53	535 400 640,55
Annulations de mandats (g)	29,90	13 805 830,03	13 805 859,93
Dépenses nettes (h = f - g)	184 960 441,12	336 634 339,50	521 594 780,62
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	8 390 533,93	7 956 143,37	16 346 677,30
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-15 977 561,19		8 390 533,93		-7 587 027,26
Fonctionnement	33 558 142,50	17 922 073,31	7 956 143,37		23 592 212,56
TOTAL I	**17 580 581,31**	**17 922 073,31**	**16 346 677,30**		**16 005 185,30**
II - Budgets des services à caractère administratif					
01701-MADEF					
Investissement	3 376 868,33		-2 620 883,90		755 984,43
Fonctionnement	257 010,62		425 117,95		682 128,57
Sous-Total	**3 633 878,95**		**-2 195 765,95**		**1 438 113,00**
01703-SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE					
Investissement	-160 163,17		199 098,46		38 935,29
Fonctionnement	570 835,54	570 835,54	275 810,94		275 810,94
Sous-Total	**410 672,37**	**570 835,54**	**474 909,40**		**314 746,23**
01708-POLE SANTE DEPARTEMENTAL					
Investissement			1 339,78		1 339,78
Fonctionnement					
Sous-Total			**1 339,78**		**1 339,78**
TOTAL II	**4 044 551,32**	**570 835,54**	**-1 719 516,77**		**1 754 199,01**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**21 625 132,63**	**18 492 908,85**	**14 627 160,53**		**17 759 384,31**

État B1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

Résultats budgétaires de l'exercice

01701 - MADEF Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	14 459 029,33	6 245 772,00	20 704 801,33
Titres de recette émis (b)	8 114 274,76	7 590 693,28	15 704 968,04
Réductions de titres (c)	0,00	1 312 095,61	1 312 095,61
Recettes nettes (d = b - c)	8 114 274,76	6 278 597,67	14 392 872,43
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	14 459 029,33	6 245 772,00	20 704 801,33
Mandats émis (f)	10 735 158,66	5 901 828,47	16 636 987,13
Annulations de mandats (g)	0,00	48 348,75	48 348,75
Depenses nettes (h = f - g)	10 735 158,66	5 853 479,72	16 588 638,38
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		425 117,95	
(h - d) Déficit	2 620 883,90		2 195 765,95

Résultats d'exploitation consolidés de l'exercice

01701 - MADEF

Exercice 2024

INTITULE DES SUBDIVISIONS	MONTANT DU RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	425 117,95
BUDGETS ANNEXES	
TOTAL : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES (A)	**425 117,95**

(A) : Montant repris en Balance d'Entrée de l'exercice suivant au compte 12 "Résultat de l'exercice"

10

Résultats budgétaires de l'exercice

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 640 835,54	4 000 300,00	13 641 135,54
Titres de recette émis (b)	9 292 319,50	4 726 521,64	14 018 841,14
Réductions de titres (c)		750 000,00	750 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	9 292 319,50	3 976 521,64	13 268 841,14
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 640 835,54	4 000 300,00	13 641 135,54
Mandats émis (f)	9 093 221,04	3 743 020,59	12 836 241,63
Annulations de mandats (g)		42 309,89	42 309,89
Dépenses nettes (h = f - g)	9 093 221,04	3 700 710,70	12 793 931,74
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	199 098,46	275 810,94	474 909,40
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE					
Investissement	-160 163,17		199 098,46		38 935,29
Fonctionnement	570 835,54	570 835,54	275 810,94		275 810,94
Sous-Total	**410 672,37**	**570 835,54**	**474 909,40**		**314 746,23**
TOTAL II	**410 672,37**	**570 835,54**	**474 909,40**		**314 746,23**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**410 672,37**	**570 835,54**	**474 909,40**		**314 746,23**

12

Résultats budgétaires de l'exercice

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	23 363,00	1 732 921,00	1 756 284,00
Titres de recette émis (b)	18 423,68	2 088 790,06	2 107 213,74
Réductions de titres (c)		465 866,88	465 866,88
Recettes nettes (d = b - c)	18 423,68	1 622 923,18	1 641 346,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	23 363,00	1 732 921,00	1 756 284,00
Mandats émis (f)	17 083,90	1 654 399,65	1 671 483,55
Annulations de mandats (g)		31 476,47	31 476,47
Dépenses nettes (h = f - g)	17 083,90	1 622 923,18	1 640 007,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 339,78		1 339,78
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif POLE SANTE DEPARTEMENTAL Investissement Fonctionnement			1 339,78		1 339,78
Sous-Total			**1 339,78**		**1 339,78**
TOTAL II			**1 339,78**		**1 339,78**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			**1 339,78**		**1 339,78**

14

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC NEVERS
N° CODIQUE 058020
Date Edition : 10/03/2025
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 01700
N° de SIRET 22580001000012

DEPARTEMENT NIEVRE - .
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M ALAIN ANDRIOT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 10/03/2025

Population 202417
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 9
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 11
5 Annexe 13
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 16
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 39
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 40
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 89
4EME PARTIE : Page des signatures 90

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	832 098,86
Subventions d'investissement versées	98 611,56	Neutralisations et régularisations	-67 338,16
Autres immobilisations incorporelles	6 125,01	Réserves	508 174,98
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	15 636,07
Terrains	9 109,98	Résultat de l'exercice	7 956,14
Constructions	169 156,55	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	30,20
Réseaux et installations de voirie	996 586,24	**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**1 296 558,09**
Réseaux divers	17 963,30	**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel	11 469,41	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	**1 222,00**
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	63 705,94	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	76 988,90	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	198 664,19
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	23 664,06	Dettes financières et autres emprunts	514,30
Immobilisations financières (nettes)	3 517,77	**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**199 178,49**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**1 476 898,72**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 715,09
Stocks	658,02	Autres dettes non financières	4 530,19
Créances	11 952,88	Produits constatés d'avance	1 598,94
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**19 844,22**
Trésorerie	24 942,47	**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**37 553,37**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**220 244,71**
Comptes de régularisation (III)	3 060,43	Comptes de régularisation (III)	709,72
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**1 517 512,52**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)**	**1 517 512,52**

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		171 223 001,64	72 611 438,95	98 611 562,69	95 557 831,15
Autres immobilisations incorporelles		15 625 945,98	9 500 940,18	6 125 005,80	6 746 887,50
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		10 446 693,56	1 336 711,53	9 109 982,03	8 885 390,42
Constructions		240 156 279,33	70 999 733,17	169 156 546,16	174 344 313,04
Réseaux et installations de voirie		1 003 510 519,75	6 924 279,00	996 586 240,75	989 066 414,57
Réseaux divers		31 274 824,33	13 311 525,35	17 963 298,98	17 843 015,44
Installations techniques, agencements et matériel		22 664 358,27	11 194 946,30	11 469 411,97	11 017 993,79
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		103 219 644,56	39 513 707,26	63 705 937,30	63 759 398,26
Immobilisations corporelles en cours		76 988 901,69		76 988 901,69	78 496 092,85
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		23 664 062,93		23 664 062,93	23 664 062,93
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		3 517 766,51		3 517 766,51	3 437 766,51
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**1 702 291 998,55**	**225 393 281,74**	**1 476 898 716,81**	**1 472 819 166,46**

BILAN (en Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS		658 022,51		658 022,51	681 393,94
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		5 068 927,52		5 068 927,52	5 873 204,35
Créances sur les redevables et comptes rattachés		780 068,54		780 068,54	1 092 693,84
Avances et acomptes versés par la collectivité		13 411,20		13 411,20	
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		1 201 358,13		1 201 358,13	3 776 753,94
Créances sur les autres débiteurs		4 889 113,30		4 889 113,30	3 909 830,84
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**12 610 901,20**		**12 610 901,20**	**15 333 876,91**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		24 942 471,16		24 942 471,16	33 627 743,24
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**24 942 471,16**		**24 942 471,16**	**33 627 743,24**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		3 060 426,90		3 060 426,90	1 789 346,46
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**1 742 905 797,81**	**225 393 281,74**	**1 517 512 516,07**	**1 523 570 133,07**

BILAN (en Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		595 596 991,91	595 596 991,91
Fonds globalisés		164 443 624,12	161 106 020,77
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		35 708 985,67	35 095 878,54
Rattachées à un actif non amortissable		36 349 257,83	34 943 780,40
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-67 338 159,69	-58 173 383,49
RÉSERVES		508 174 980,95	490 252 907,64
REPORT A NOUVEAU		15 636 069,19	18 813 450,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		7 956 143,37	14 744 691,70
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		30 195,35	30 195,35
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**1 296 558 088,70**	**1 292 410 533,62**

BILAN (en Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		1 222 000,00	
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		**1 222 000,00**	
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		198 664 190,46	201 624 742,92
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		514 301,26	38 646,65
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**199 178 491,72**	**201 663 389,57**
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 715 091,97	18 308 095,74
Dettes fiscales et sociales		98 396,23	383 289,48
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			26 021,02
Fonds gérés par la collectivité		100 026,27	91 319,58
Dettes sur budgets annexes		1 421 449,40	2 392 048,32
Autres dettes non financières		2 910 313,86	5 671 083,72
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		1 598 940,99	1 420 186,08
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**19 844 218,72**	**28 292 043,94**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**220 244 710,44**	**229 955 433,51**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		709 716,93	1 204 165,94
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		**1 517 512 516,07**	**1 523 570 133,07**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	55 044,23	
Participations	29 776,47	
Compensations, autres attributions et autres participations	12 066,03	
Dons et legs		
Impôts et taxes	212 841,06	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	2 708,32	
Produits des cessions d'actifs	135,22	
Autres produits de gestion	10 846,97	
Production stockée et immobilisée	-14,57	
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	3 971,95	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	9 300,00	
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**336 675,69**	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	17 304,48	
Charges de personnel	82 704,82	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	1 184,75	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	4 040,49	
Impôts et taxes	1 231,33	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	23 962,55	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	135,22	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**130 563,64**	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	186 256,45	
Autres charges	5 150,26	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**191 406,71**	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**14 705,34**	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**113,49**	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**6 862,69**	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**-6 749,20**	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**7 956,14**	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		55 044 233,33		
Participations		29 776 468,09		
Compensations, autres attributions et autres participations		12 066 030,00		
Dons et legs				
Impôts et taxes		212 841 057,58		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		2 708 316,59		
Produits des cessions d'actifs		135 223,80		
Autres produits de gestion		10 846 968,16		
Production stockée et immobilisée		-14 565,00		
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		3 971 954,94		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		9 300 000,00		
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**336 675 687,49**		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		17 304 480,31		
Charges de personnel		82 704 822,31		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		60 666 586,44		
Dont charges sociales		22 038 235,87		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		1 184 747,15		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		4 040 489,39		
Impôts et taxes		1 231 331,72		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		23 962 545,03		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		135 223,80		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**130 563 639,71**		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		186 256 448,82		
Dont ménages		158 636 002,92		
Dont personnes morales de droit privé		6 480 264,62		
Dont collectivités territoriales		638 968,45		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics		17 181 345,05		
Dont établissements d'enseignement		3 319 867,78		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		5 150 259,50		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**191 406 708,32**		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**14 705 339,46**		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts		4 248,20		
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		109 245,09		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**113 493,29**		
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		4 791 856,16		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		1 832 135,94		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		238 697,28		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**6 862 689,38**		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**-6 749 196,09**		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**7 956 143,37**		

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	213 975 623,60	361 545 223,80	575 520 847,40
Titres de recette émis (b)	193 355 314,49	353 448 056,94	546 803 371,43
Réductions de titres (c)	4 339,44	8 857 574,07	8 861 913,51
Recettes nettes (d = b - c)	193 350 975,05	344 590 482,87	537 941 457,92
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	213 975 623,60	361 545 223,80	575 520 847,40
Mandats émis (f)	184 960 471,02	350 440 169,53	535 400 640,55
Annulations de mandats (g)	29,90	13 805 830,03	13 805 859,93
Dépenses nettes (h = f - g)	184 960 441,12	336 634 339,50	521 594 780,62
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	8 390 533,93	7 956 143,37	16 346 677,30
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-15 977 561,19		8 390 533,93		-7 587 027,26
Fonctionnement	33 558 142,50	17 922 073,31	7 956 143,37		23 592 212,56
TOTAL I	**17 580 581,31**	**17 922 073,31**	**16 346 677,30**		**16 005 185,30**
II - Budgets des services à caractère administratif					
01701-MADEF					
Investissement	3 376 868,33		-2 620 883,90		755 984,43
Fonctionnement	257 010,62		425 117,95		682 128,57
Sous-Total	**3 633 878,95**		**-2 195 765,95**		**1 438 113,00**
01703-SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE					
Investissement	-160 163,17		199 098,46		38 935,29
Fonctionnement	570 835,54	570 835,54	275 810,94		275 810,94
Sous-Total	**410 672,37**	**570 835,54**	**474 909,40**		**314 746,23**
01708-POLE SANTE DEPARTEMENTAL					
Investissement			1 339,78		1 339,78
Fonctionnement					
Sous-Total			**1 339,78**		**1 339,78**
TOTAL II	**4 044 551,32**	**570 835,54**	**-1 719 516,77**		**1 754 199,01**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**21 625 132,63**	**18 492 908,85**	**14 627 160,53**		**17 759 384,31**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
018	RSA	47 500,00	-9 700,00	37 800,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	18 610 000,00	-7 499,90	18 602 500,10
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 154 374,12	-625 669,96	2 528 704,16
204	Subventions d'équipement versées	12 866 569,70	249 100,96	13 115 670,66
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 368 851,46	-1 150 574,52	6 218 276,94
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 371 910,30	937 000,25	12 308 910,55
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS		700,00	700,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	90 000,00	-2 500,00	87 500,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**53 509 205,58**	**-609 143,17**	**52 900 062,41**
Opération n° 109	Opération d'équipement n° 109	2 850 856,83	-1 100 856,83	1 750 000,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**2 850 856,83**	**-1 100 856,83**	**1 750 000,00**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**56 360 062,41**	**-1 710 000,00**	**54 650 062,41**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 900 000,00	1 800 000,00	15 700 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 648 000,00	126 000 000,00	127 648 000,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**15 548 000,00**	**127 800 000,00**	**143 348 000,00**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 977 561,19		15 977 561,19
TOTAL GENERAL		**87 885 623,60**	**126 090 000,00**	**213 975 623,60**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
018	37 800,00	30 000,00		30 000,00	7 800,00
16	18 602 500,10	18 025 200,13	0,02	18 025 200,11	577 299,99
20	2 528 704,16	1 400 250,61		1 400 250,61	1 128 453,55
204	13 115 670,66	10 710 983,03		10 710 983,03	2 404 687,63
21	6 218 276,94	4 411 182,54		4 411 182,54	1 807 094,40
23	12 308 910,55	9 260 666,27	29,88	9 260 636,39	3 048 274,16
26	700,00				700,00
27	87 500,00	81 650,00		81 650,00	5 850,00
SOUS-TOTAL	**52 900 062,41**	**43 919 932,58**	**29,90**	**43 919 902,68**	**8 980 159,73**
Opération n° 109	1 750 000,00	1 151 288,81		1 151 288,81	598 711,19
SOUS-TOTAL	**1 750 000,00**	**1 151 288,81**		**1 151 288,81**	**598 711,19**
TOTAL	**54 650 062,41**	**45 071 221,39**	**29,90**	**45 071 191,49**	**9 578 870,92**
040	15 700 000,00	13 346 989,94		13 346 989,94	2 353 010,06
041	127 648 000,00	126 542 259,69		126 542 259,69	1 105 740,31
TOTAL	**143 348 000,00**	**139 889 249,63**		**139 889 249,63**	**3 458 750,37**
001	15 977 561,19				15 977 561,19
TOTAL GENERAL	**213 975 623,60**	**184 960 471,02**	**29,90**	**184 960 441,12**	**29 015 182,48**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	20 922 073,31	605,32	20 922 678,63
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 226 200,29	-808 346,32	5 417 853,97
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	17 682 000,00	-664 652,00	17 017 348,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	145 000,00	-142 977,00	2 023,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 000,00	-2 500,00	7 500,00
024	Produits de cessions (recettes)	197 350,00	-202 353,80	-5 003,80
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**45 182 623,60**	**-1 820 223,80**	**43 362 399,80**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**45 182 623,60**	**-1 820 223,80**	**43 362 399,80**
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	18 516 302,00	-525 000,00	17 991 302,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 538 698,00	2 435 223,80	24 973 921,80
041	Opérations patrimoniales	1 648 000,00	126 000 000,00	127 648 000,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**42 703 000,00**	**127 910 223,80**	**170 613 223,80**
TOTAL GENERAL		**87 885 623,60**	**126 090 000,00**	**213 975 623,60**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	20 922 678,63	21 259 676,66		21 259 676,66	-336 998,03
13	5 417 853,97	5 990 878,94	339,44	5 990 539,50	-572 685,53
16	17 017 348,00	15 019 798,29	4 000,00	15 015 798,29	2 001 549,71
20		1 728,00		1 728,00	-1 728,00
204		214 171,41		214 171,41	-214 171,41
23	2 023,00	8 346,59		8 346,59	-6 323,59
27	7 500,00	1 650,00		1 650,00	5 850,00
024	-5 003,80				-5 003,80
SOUS-TOTAL	**43 362 399,80**	**42 496 249,89**	**4 339,44**	**42 491 910,45**	**870 489,35**
TOTAL	**43 362 399,80**	**42 496 249,89**	**4 339,44**	**42 491 910,45**	**870 489,35**
021	17 991 302,00				17 991 302,00
040	24 973 921,80	24 316 804,91		24 316 804,91	657 116,89
041	127 648 000,00	126 542 259,69		126 542 259,69	1 105 740,31
TOTAL	**170 613 223,80**	**150 859 064,60**		**150 859 064,60**	**19 754 159,20**
TOTAL GENERAL	**213 975 623,60**	**193 355 314,49**	**4 339,44**	**193 350 975,05**	**20 624 648,55**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
016	Allocation personnalisée d'autonomie	30 956 400,00	258 500,00	31 214 900,00
017	RSA Régularisation de RMI	42 772 827,00	60 127,14	42 832 954,14
011	Charges à caractère général	21 824 823,77	-1 491 520,30	20 333 303,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	81 850 938,00	-111 904,00	81 739 034,00
014	Atténuations de produits	6 209 393,00	669 542,00	6 878 935,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	124 127 601,23	3 638 930,87	127 766 532,10
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	175 100,00	-19 000,00	156 100,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	5 853 000,00	380 000,00	6 233 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	184 917,00	18 324,29	203 241,29
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		1 222 000,00	1 222 000,00
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**313 955 000,00**	**4 625 000,00**	**318 580 000,00**
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	18 516 302,00	-525 000,00	17 991 302,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 538 698,00	2 435 223,80	24 973 921,80
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**41 055 000,00**	**1 910 223,80**	**42 965 223,80**
TOTAL GENERAL		**355 010 000,00**	**6 535 223,80**	**361 545 223,80**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
016	31 214 900,00	31 837 801,95	638 144,08	31 199 657,87	15 242,13
017	42 832 954,14	42 392 957,57	150 938,79	42 242 018,78	590 935,36
011	20 333 303,47	20 530 450,40	3 011 103,30	17 519 347,10	2 813 956,37
012	81 739 034,00	81 471 470,17	21 250,72	81 450 219,45	288 814,55
014	6 878 935,00	6 863 934,70		6 863 934,70	15 000,30
65	127 766 532,10	135 007 748,26	8 928 441,89	126 079 306,37	1 687 225,73
6586	156 100,00	153 307,32		153 307,32	2 792,68
66	6 233 000,00	6 564 751,30	1 055 951,25	5 508 800,05	724 199,95
67	203 241,29	78 942,95		78 942,95	124 298,34
68	1 222 000,00	1 222 000,00		1 222 000,00	
TOTAL	**318 580 000,00**	**326 123 364,62**	**13 805 830,03**	**312 317 534,59**	**6 262 465,41**
023	17 991 302,00				17 991 302,00
042	24 973 921,80	24 316 804,91		24 316 804,91	657 116,89
TOTAL	**42 965 223,80**	**24 316 804,91**		**24 316 804,91**	**18 648 418,89**
TOTAL GENERAL	**361 545 223,80**	**350 440 169,53**	**13 805 830,03**	**336 634 339,50**	**24 910 884,30**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
016	Allocation personnalisée d'autonomie	13 000 000,00	1 610 392,00	14 610 392,00
017	RSA Régularisation de RMI	2 725 737,00	578 728,10	3 304 465,10
013	Atténuations de charges	1 248 000,00	44 970,54	1 292 970,54
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 524 462,00	88 787,00	2 613 249,00
73	IMPOTS ET TAXES	112 877 377,00	-59 196,45	112 818 180,55
731	Fiscalité locale	102 890 000,00	728 977,52	103 618 977,52
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	78 848 298,72	2 633 109,96	81 481 408,68
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 233 061,00	-1 058 871,63	10 174 189,37
76	PRODUITS FINANCIERS	109 245,09		109 245,09
77	PRODUITS SPECIFIQUES	17 750,00	168 326,76	186 076,76
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**325 473 930,81**	**4 735 223,80**	**330 209 154,61**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 900 000,00	1 800 000,00	15 700 000,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**13 900 000,00**	**1 800 000,00**	**15 700 000,00**
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 636 069,19		15 636 069,19
TOTAL GENERAL		**355 010 000,00**	**6 535 223,80**	**361 545 223,80**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
016	14 610 392,00	16 287 110,77	1 677 850,52	14 609 260,25	1 131,75
017	3 304 465,10	3 357 488,44	17 069,59	3 340 418,85	-35 953,75
013	1 292 970,54	1 226 807,83	379 040,44	847 767,39	445 203,15
70	2 613 249,00	2 738 332,77	30 016,18	2 708 316,59	-95 067,59
73	112 818 180,55	115 024 208,20	2 200 180,00	112 824 028,20	-5 847,65
731	103 618 977,52	106 881 728,40	764,32	106 880 964,08	-3 261 986,56
74	81 481 408,68	82 696 158,49	2 297 190,80	80 398 967,69	1 082 440,99
75	10 174 189,37	10 266 203,36	944 521,23	9 321 682,13	852 507,24
76	109 245,09	1 424 434,28	1 310 940,99	113 493,29	-4 248,20
77	186 076,76	198 594,46		198 594,46	-12 517,70
TOTAL	**330 209 154,61**	**340 101 067,00**	**8 857 574,07**	**331 243 492,93**	**-1 034 338,32**
042	15 700 000,00	13 346 989,94		13 346 989,94	2 353 010,06
TOTAL	**15 700 000,00**	**13 346 989,94**		**13 346 989,94**	**2 353 010,06**
002	15 636 069,19				15 636 069,19
TOTAL GENERAL	**361 545 223,80**	**353 448 056,94**	**8 857 574,07**	**344 590 482,87**	**16 954 740,93**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
20421	Biens mobiliers, matériel et études	30 000,00		30 000,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 018	**RSA**	**30 000,00**		**30 000,00**
1641	Emprunts en euros	16 423 817,03	0,02	16 423 817,01
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 593 523,00		1 593 523,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 860,10		7 860,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**	**18 025 200,13**	**0,02**	**18 025 200,11**
2031	Frais d'études	914 287,45		914 287,45
2033	Frais d'insertion	14 339,52		14 339,52
2051	Concessions et droits similaires	471 623,64		471 623,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**1 400 250,61**		**1 400 250,61**
204114	Voirie	2 000 000,00		2 000 000,00
204122	Bâtiments et installations	100 000,00		100 000,00
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	160 533,85		160 533,85
2041482	Bâtiments et installations	6 486 749,73		6 486 749,73
2041582	Bâtiments et installations	600 000,00		600 000,00
204181	Biens mobiliers, matériel et études	374 959,19		374 959,19
204182	Bâtiments et installations	29 786,45		29 786,45
20421	Biens mobiliers, matériel et études	216 499,68		216 499,68
20422	Bâtiments et installations	729 154,13		729 154,13
20431	Biens mobiliers, matériel et études	13 300,00		13 300,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	**Subventions d'équipement versées**	**10 710 983,03**		**10 710 983,03**
2111	Terrains nus	390,00		390,00
2117	Bois et forêts	15 639,60		15 639,60
2128	Autres agencements et aménagements	18 013,81		18 013,81
21318	Autres bâtiments publics	61 735,70		61 735,70
21351	Bâtiments publics	6 803,89		6 803,89
21538	Autres réseaux	135 114,47		135 114,47
21578	Autre matériel technique	982 270,01		982 270,01
21621	Biens sous-jacents	19 188,23		19 188,23
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	175 797,54		175 797,54
217538	Autres réseaux	179 395,78		179 395,78
217578	Autre matériel technique	18 011,26		18 011,26
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	331 505,07		331 505,07
21828	Autres matériels de transport	1 012 975,51		1 012 975,51
21831	Matériel informatique scolaire	420 527,07		420 527,07
21838	Autre matériel informatique	438 024,63		438 024,63

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	109 262,36		109 262,36
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	71 891,02		71 891,02
2185	Matériel de téléphonie	73 320,19		73 320,19
2188	Autres	341 316,40		341 316,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**4 411 182,54**		**4 411 182,54**
2312	Agencements et aménagements de terrains	165 374,72		165 374,72
2313	Constructions	1 404 363,58		1 404 363,58
2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 306 021,29	29,88	7 305 991,41
2316	Restauration des biens historiques et culturels	187 602,94		187 602,94
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	50 000,00		50 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	147 303,74		147 303,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**9 260 666,27**	**29,88**	**9 260 636,39**
2743	Prêts au personnel	1 650,00		1 650,00
276348	Autres communes	80 000,00		80 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**	**81 650,00**		**81 650,00**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**43 919 932,58**	**29,90**	**43 919 902,68**
Opération n° 2188109	Autres	30 763,20		30 763,20
Opération n° 2313109	Constructions	1 120 525,61		1 120 525,61
SOUS-TOTAL OPERATION n° 109	**Opération d'équipement n° 109**	**1 151 288,81**		**1 151 288,81**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**1 151 288,81**		**1 151 288,81**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**45 071 221,39**	**29,90**	**45 071 191,49**
13911	État et établissements nationaux	545 733,44		545 733,44
13912	Régions	712 828,50		712 828,50
13913	Départements	76 652,00		76 652,00
139148	Autres communes	227 867,00		227 867,00
139158	Autres groupements	36 573,00		36 573,00
13916	Autres établissements publics locaux	30 054,00		30 054,00
139172	FEDER	315 142,00		315 142,00
139173	FEOGA	3 114,00		3 114,00
13918	Autres	92 808,00		92 808,00
139311	DGE	464 474,00		464 474,00
1393121	Dotation départementale d'équipement des collèges	1 339 387,00		1 339 387,00
139313	Dotation de soutien à l'investissement des départements	127 015,00		127 015,00
13938	Autres	307,00		307,00
198	Neutralisation des amortissements	9 300 000,00		9 300 000,00
3551	Produits finis (autres que terrains aménagés)	75 035,00		75 035,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**13 346 989,94**		**13 346 989,94**
1641	Emprunts en euros	60 810 336,30		60 810 336,30
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	2 037 040,00		2 037 040,00
166	Refinancement de dette	62 847 376,30		62 847 376,30
2051	Concessions et droits similaires	324,00		324,00
21578	Autre matériel technique	11 451,00		11 451,00
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	972,00		972,00
217538	Autres réseaux	2 844,00		2 844,00
217578	Autre matériel technique	1 272,00		1 272,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	24 892,80		24 892,80
21838	Autre matériel informatique	18 228,76		18 228,76
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	864,00		864,00
2185	Matériel de téléphonie	864,00		864,00
2188	Autres	864,00		864,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	16 514,64		16 514,64
2313	Constructions	333 070,24		333 070,24
2315	Installations, matériel et outillage techniques	287 177,91		287 177,91
2316	Restauration des biens historiques et culturels	864,00		864,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	147 303,74		147 303,74
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	**Opérations patrimoniales**	**126 542 259,69**		**126 542 259,69**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**139 889 249,63**		**139 889 249,63**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**184 960 471,02**	**29,90**	**184 960 441,12**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	3 337 603,35		3 337 603,35
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	17 922 073,31		17 922 073,31
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**	**21 259 676,66**		**21 259 676,66**
1311	État et établissements nationaux	557 501,19		557 501,19
1312	Régions	537 902,01		537 902,01
13148	Autres communes	74 030,17		74 030,17
13158	Autres groupements	841 010,14		841 010,14
1316	Autres établissements publics locaux	82 995,00		82 995,00
13172	FEDER	606 265,62		606 265,62
1318	Autres	155 447,92	339,44	155 108,48
1321	État et établissements nationaux	619 442,00		619 442,00
1322	Régions	23 809,00		23 809,00
13258	Autres groupements	40 337,43		40 337,43
133121	Dotation départementale d'équipement des collèges	1 271 856,00		1 271 856,00
13313	Dotation de soutien à l'investissement des départements	458 393,46		458 393,46
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	714 326,00		714 326,00
1388	Autres	7 563,00		7 563,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**5 990 878,94**	**339,44**	**5 990 539,50**
1641	Emprunts en euros	15 000 000,00		15 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 798,29	4 000,00	15 798,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**	**15 019 798,29**	**4 000,00**	**15 015 798,29**
2033	Frais d'insertion	1 728,00		1 728,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**1 728,00**		**1 728,00**
20422	Bâtiments et installations	214 171,41		214 171,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	**Subventions d'équipement versées**	**214 171,41**		**214 171,41**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	8 346,59		8 346,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**8 346,59**		**8 346,59**
2743	Prêts au personnel	1 650,00		1 650,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**	**1 650,00**		**1 650,00**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**42 496 249,89**	**4 339,44**	**42 491 910,45**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**42 496 249,89**	**4 339,44**	**42 491 910,45**
1641	Emprunts en euros	1 112 738,80		1 112 738,80
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	135 223,80		135 223,80
28031	Frais d'études	193 728,45		193 728,45
28033	Frais d'insertion	1 229,00		1 229,00
2804112	Bâtiments et installations	162 731,00		162 731,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2804113	Projets d'infrastructures d'intérêt national	64 875,00		64 875,00
2804114	Voirie	2 171 040,00		2 171 040,00
2804122	Bâtiments et installations	60 567,00		60 567,00
2804132	Bâtiments et installations	461 563,00		461 563,00
28041481	Biens mobiliers, matériel et études	123 013,95		123 013,95
28041482	Bâtiments et installations	2 584 871,00		2 584 871,00
28041483	Projets d'infrastructures d'intérêt national	194,00		194,00
28041581	Biens mobiliers, matériel et études	706,00		706,00
28041582	Bâtiments et installations	622 565,00		622 565,00
2804181	Biens mobiliers, matériel et études	239 606,00		239 606,00
2804182	Bâtiments et installations	32 608,00		32 608,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	291 641,13		291 641,13
280422	Bâtiments et installations	644 104,00		644 104,00
280432	Bâtiments et installations	12 995,00		12 995,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	1 173 390,51		1 173 390,51
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	12 016,00		12 016,00
28128	Autres agencements et aménagements	132 871,00		132 871,00
281311	Bâtiments administratifs	848 681,00		848 681,00
281312	Bâtiments scolaires	365 726,30		365 726,30
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 129,00		1 129,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	5 183,00		5 183,00
281318	Autres bâtiments publics	17 388,00		17 388,00
281321	Immeubles de rapport	3 033,00		3 033,00
281328	Autres bâtiments privés	24 416,00		24 416,00
281351	Bâtiments publics	2 539 092,40		2 539 092,40
28152	Installations de voirie	936 700,00		936 700,00
281538	Autres réseaux	1 343 364,35		1 343 364,35
281578	Autre matériel technique	917 239,51		917 239,51
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	216,80		216,80
2817312	Bâtiments scolaires	1 776 455,00		1 776 455,00
281735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 827 042,00		1 827 042,00
2817538	Autres réseaux	4 699,00		4 699,00
2817578	Autre matériel technique	55 988,43		55 988,43
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	225 454,06		225 454,06
281828	Autres matériels de transport	1 142 345,27		1 142 345,27
281831	Matériel informatique scolaire	348 417,15		348 417,15

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
281838	Autre matériel informatique	647 558,00		647 558,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	86 242,79		86 242,79
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	48 261,23		48 261,23
28185	Matériel de téléphonie	107 155,79		107 155,79
28188	Autres	482 441,91		482 441,91
3551	Produits finis (autres que terrains aménagés)	89 600,00		89 600,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28		238 697,28
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**24 316 804,91**		**24 316 804,91**
1641	Emprunts en euros	60 810 336,30		60 810 336,30
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	2 037 040,00		2 037 040,00
166	Refinancement de dette	62 847 376,30		62 847 376,30
2031	Frais d'études	639 744,35		639 744,35
2033	Frais d'insertion	12 636,00		12 636,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	195 126,74		195 126,74
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	**Opérations patrimoniales**	**126 542 259,69**		**126 542 259,69**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**150 859 064,60**		**150 859 064,60**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**193 355 314,49**	**4 339,44**	**193 350 975,05**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6251	Voyages, déplacements et missions	8 279,00		8 279,00
6331	Versement mobilité	3 222,00		3 222,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 776,00		5 776,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	11 550,92		11 550,92
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 463,00		3 463,00
64111	Rémunération principale	986 195,07		986 195,07
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	10 953,27		10 953,27
64113	NBI	5 997,79		5 997,79
64118	Autres indemnités.	161 494,64		161 494,64
64131	Rémunérations	157 603,97		157 603,97
64138	Primes et autres indemnités	33 598,26		33 598,26
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	190 903,00		190 903,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	337 176,40		337 176,40
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	7 744,00		7 744,00
6488	Autres	2 760,00		2 760,00
6511411	APA	11 416 428,15	503 789,85	10 912 638,30
651142	APA à domicile versée au bénéficiaire	2 539 634,24	6 253,73	2 533 380,51
651143	APA versée au bénéficiaire en établissement	1 061 582,76	8 392,29	1 053 190,47
651144	APA versée à l'établissement	14 893 439,48	119 708,21	14 773 731,27
SOUS-TOTAL OPERATION n° 016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**31 837 801,95**	**638 144,08**	**31 199 657,87**
6218	Autre personnel extérieur	227 895,00	11 200,00	216 695,00
6228	Divers	160 533,32	34 347,50	126 185,82
6251	Voyages, déplacements et missions	663,41		663,41
6331	Versement mobilité	1 508,00		1 508,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 645,00		2 645,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	5 289,52		5 289,52
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 586,00		1 586,00
64111	Rémunération principale	397 928,28		397 928,28
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	4 829,56		4 829,56
64113	NBI	3 230,02		3 230,02
64118	Autres indemnités.	63 657,37		63 657,37
64131	Rémunérations	127 812,10		127 812,10
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	95 450,00		95 450,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	137 047,78		137 047,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 178,00		5 178,00
6488	Autres	2 412,00		2 412,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6514	Cotisations, adhésions et autres prestations (pour le compte de tiers)	34 586,28	13 935,54	20 650,74
65171	RSA - Versements pour allocations forfaitaires	33 400 662,22	525,75	33 400 136,47
65172	RSA - Versements pour allocations forfaitaires majorées	4 621 893,44		4 621 893,44
65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	774 553,00		774 553,00
6568	Autres participations	499 625,20		499 625,20
657348	Autres communes	208 595,11	6 100,00	202 495,11
65748	Autres personnes de droit privé	1 610 875,89	84 830,00	1 526 045,89
6688	Autres	2 453,25		2 453,25
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 047,82		2 047,82
SOUS-TOTAL OPERATION n° 017	**RSA Régularisation de RMI**	**42 392 957,57**	**150 938,79**	**42 242 018,78**
6011	Matières premières et fournitures autres que terrains	510 881,82		510 881,82
60221	Combustibles et carburants	321 993,54		321 993,54
602231	Fournitures des ateliers de la collectivité	311 702,63	23 280,79	288 421,84
60226	Habillement et vêtements de travail	31 054,26		31 054,26
60228	Autres fournitures consommables	32 709,93		32 709,93
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	571 061,54		571 061,54
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	201 515,92		201 515,92
605	Achats de matériel, équipements et travaux	120 279,19		120 279,19
60611	Eau et assainissement	45 699,49	13 706,09	31 993,40
60612	Énergie - Électricité	881 324,48	306 619,34	574 705,14
60613	Chauffage urbain	628 925,70	28 959,62	599 966,08
60621	Combustibles	36 282,29	3 521,44	32 760,85
60622	Carburants	1 029 924,78		1 029 924,78
60623	Alimentation	51 498,30	2 074,97	49 423,33
60628	Autres fournitures non stockées	958 320,66	28 075,85	930 244,81
60631	Fournitures d'entretien	13 527,02		13 527,02
60632	Fournitures de petit équipement	322 919,36	26 957,00	295 962,36
60633	Fournitures de voirie	282 388,80	21 734,40	260 654,40
60636	Habillement et Vêtements de travail	143 082,64	25 976,27	117 106,37
6064	Fournitures administratives	85 285,32	2 143,25	83 142,07
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	15 545,51	273,31	15 272,20
60661	Médicaments	30 507,06	3 281,65	27 225,41
60662	Vaccins et sérums	115 370,34	4 897,20	110 473,14
60668	Autres produits pharmaceutiques	16 394,66	664,07	15 730,59
6068	Autres matières et fournitures.	14 286,57	100,20	14 186,37
6078	Autres marchandises	143,16		143,16

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
611	Contrats de prestations de services	1 356 812,86	48 523,49	1 308 289,37
6132	Locations immobilières	454 201,23	13 484,90	440 716,33
61351	Matériel roulant	162 772,85	21 775,34	140 997,51
61358	Autres	341 629,48	144,55	341 484,93
614	Charges locatives et de copropriété	105 316,26	1 842,46	103 473,80
61521	Terrains	21 652,61	5 554,00	16 098,61
615221	Bâtiments publics	84 029,89	3 726,00	80 303,89
615228	Autres bâtiments	5 787,57		5 787,57
615231	Voiries	3 245 096,39	1 886 692,20	1 358 404,19
615232	Réseaux	87 777,66		87 777,66
61551	Matériel roulant	221 646,03	20 631,96	201 014,07
61558	Autres biens mobiliers	121 180,97	68 502,65	52 678,32
6156	Maintenance	1 629 454,09	117 237,06	1 512 217,03
6161	Multirisques	174 960,95		174 960,95
6168	Autres	377 351,39		377 351,39
617	Études et recherches	104 276,99	69 388,00	34 888,99
6182	Documentation générale et technique	84 928,28		84 928,28
6183	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	73 185,94		73 185,94
6184	Versements à des organismes de formation	245 644,50	16 383,10	229 261,40
6188	Autres frais divers	79 554,35	580,57	78 973,78
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	200 661,89	66 301,15	134 360,74
62268	Autres honoraires, conseils...	178 351,29		178 351,29
6227	Frais d'actes et de contentieux	24 557,68	604,92	23 952,76
6228	Divers	264 283,01		264 283,01
6231	Annonces et insertions	134 148,13	1 200,00	132 948,13
6232	Fêtes et cérémonies	41 170,22	290,41	40 879,81
6233	Foires et expositions	2 997,40		2 997,40
6234	Réceptions	45 665,67	160,00	45 505,67
6236	Catalogues et imprimés	109 412,54	25 655,39	83 757,15
6238	Divers	648 110,54	3 058,12	645 052,42
6241	Transports de biens	70 365,60	61 621,34	8 744,26
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	30 375,62	2 200,00	28 175,62
6248	Divers	8 340,21		8 340,21
6251	Voyages, déplacements et missions	1 536 238,38	983,14	1 535 255,24
6261	Frais d'affranchissement	260 672,31	15 055,41	245 616,90
6262	Frais de télécommunications	117 670,62		117 670,62

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
627	Services bancaires et assimilés.	28 873,45		28 873,45
6281	Concours divers (cotisations...)	150 198,51		150 198,51
6282	Frais de gardiennage	32 206,71	583,20	31 623,51
6283	Frais de nettoyage des locaux	606 311,50	2 741,61	603 569,89
62878	A des tiers	29 290,05	625,42	28 664,63
6288	Autres	133 884,65	61 597,14	72 287,51
63512	Taxes foncières	93 470,00	1 159,00	92 311,00
63513	Autres impôts locaux	24 874,32		24 874,32
6353	Impôts indirects	2 768,00		2 768,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	4 911,16	535,32	4 375,84
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	755,68		755,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**20 530 450,40**	**3 011 103,30**	**17 519 347,10**
6218	Autre personnel extérieur	120 649,93		120 649,93
6331	Versement mobilité	193 870,59		193 870,59
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	243 885,86		243 885,86
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	487 202,98		487 202,98
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	146 247,01		146 247,01
64111	Rémunération principale	28 287 563,55	2 140,48	28 285 423,07
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	269 638,01		269 638,01
64113	NBI	302 102,66		302 102,66
64118	Autres indemnités.	6 223 951,95		6 223 951,95
64121	Rémunération principale	16 071 535,14	13 368,04	16 058 167,10
64123	Indemnités d'attente	176 685,18	827,76	175 857,42
64126	Indemnités de licenciement	37 766,22		37 766,22
64131	Rémunérations	5 731 339,18	1 573,16	5 729 766,02
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	43 974,68		43 974,68
64138	Primes et autres indemnités	1 270 040,58	2 723,29	1 267 317,29
6414	Personnel rémunéré à la vacation	57 156,63		57 156,63
64162	Emplois d'avenir	107 992,76	316,47	107 676,29
6417	Rémunérations des apprentis	179 518,47	61,52	179 456,95
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 847 073,63		9 847 073,63
6453	Cotisations aux caisses de retraite	10 585 585,06		10 585 585,06
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	827 740,20		827 740,20
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	2 384,06		2 384,06
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 418,36		3 418,36
6488	Autres	254 147,48	240,00	253 907,48

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**81 471 470,17**	**21 250,72**	**81 450 219,45**
739214	Attribution de compensation CVAE - Département - Région	4 479 392,70		4 479 392,70
7392251	Prélèvements au titre du fonds national de péréquation des D.M.T.O. perçus par les départements	1 563 431,00		1 563 431,00
73951	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	600 772,00		600 772,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	75 339,00		75 339,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	145 000,00		145 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	**Atténuations de produits**	**6 863 934,70**		**6 863 934,70**
65111	Famille et enfance	864 812,77	1 499,00	863 313,77
6511211	Prestation de compensation du handicap - plus de 20 ans	6 125 113,27	207 956,00	5 917 157,27
6511212	Prestation de compensation du handicap - moins de 20 ans	844 241,81	4 400,00	839 841,81
651122	Allocation compensatrice tierce personne	1 683 120,32		1 683 120,32
651128	Autres	321 400,35	58 204,32	263 196,03
65113	Personnes âgées	3 528 678,84	381 584,08	3 147 094,76
65131	Bourses	280 273,00	1 273,00	279 000,00
65133	Secours d'urgence	115 300,03	6 020,00	109 280,03
6514	Cotisations, adhésions et autres prestations (pour le compte de tiers)	3 861 502,89	267 087,31	3 594 415,58
65211	Frais de scolarité	55 196,51	8 246,30	46 950,21
65212	Frais périscolaires	16 597,25	2 061,69	14 535,56
6522	Accueil familial	485 512,30	15 584,25	469 928,05
6523	Frais d'hospitalisation	1 234,92		1 234,92
652411	Foyers de l'enfance, centres et hôtels maternels	7 078 734,38	366 555,48	6 712 178,90
652412	Maisons d'enfants à caractère social	8 755 780,65	879 593,54	7 876 187,11
652413	Lieux de vie et d'accueil	3 511 176,78	24 000,00	3 487 176,78
652415	Établissements scolaires	74 861,45	11 172,25	63 689,20
652416	Services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile	3 030 947,54	395 170,85	2 635 776,69
652418	Autres	6 010 612,19	501 000,00	5 509 612,19
65242	Frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés	34 806 171,74	1 651 677,00	33 154 494,74
65243	Frais de séjour en établissements pour personnes âgées	15 631 125,84	3 136 048,67	12 495 077,17
6526	Prévention spécialisée	7 440,60		7 440,60
65311	Indemnités de fonction	823 622,72		823 622,72
65312	Frais de mission et de déplacement	38 309,29		38 309,29
65313	Cotisations de retraite	65 688,75		65 688,75
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	251 100,00		251 100,00
65315	Formation	10 399,38	5 000,00	5 399,38
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	627,01		627,01
6542	Créances éteintes	30 028,62		30 028,62

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
655111	Établissements publics	2 640 814,72	196 403,94	2 444 410,78
655122	Établissements privés	875 457,00		875 457,00
6553	Service d'incendie	12 665 000,00		12 665 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	98 805,26		98 805,26
6561	Organismes de regroupement	2 265 073,50	42,25	2 265 031,25
6568	Autres participations	5 093 403,50	541 574,46	4 551 829,04
657348	Autres communes	442 070,91	5 597,57	436 473,34
657358	Autres groupements	199 500,00		199 500,00
657363	CCAS/CIAS	1 900 163,00	48 000,00	1 852 163,00
657381	Autres établissements publics locaux	3 000,00		3 000,00
657382	Organismes publics divers	196 993,35	342,55	196 650,80
65741	Ménages	1 393 436,63	18 309,60	1 375 127,03
65748	Autres personnes de droit privé	5 139 470,91	185 252,18	4 954 218,73
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	354 053,50		354 053,50
65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	3 245 562,66		3 245 562,66
65881	Hébergement et restauration scolaires	182 362,87	8 785,60	173 577,27
65883	Déficits sur opérations de gestion	2 963,37		2 963,37
65888	Autres	5,88		5,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**135 007 748,26**	**8 928 441,89**	**126 079 306,37**
65861	Frais de personnel	147 434,70		147 434,70
65862	Matériel, équipement et fournitures	5 872,62		5 872,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 6586	**Frais de fonctionnement des groupes d'élus**	**153 307,32**		**153 307,32**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 380 090,99		5 380 090,99
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	467 716,42	1 055 951,25	-588 234,83
6688	Autres	716 943,89		716 943,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	**CHARGES FINANCIÈRES**	**6 564 751,30**	**1 055 951,25**	**5 508 800,05**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	78 942,95		78 942,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	**CHARGES SPECIFIQUES**	**78 942,95**		**78 942,95**
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	1 222 000,00		1 222 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS**	**1 222 000,00**		**1 222 000,00**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**326 123 364,62**	**13 805 830,03**	**312 317 534,59**
6688	Autres	1 112 738,80		1 112 738,80
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	135 223,80		135 223,80
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	22 740 545,03		22 740 545,03
6862	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	238 697,28		238 697,28
71351	Variation des stocks de produits autres que terrains	89 600,00		89 600,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 316 804,91		24 316 804,91
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	24 316 804,91		24 316 804,91
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	350 440 169,53	13 805 830,03	336 634 339,50

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
747811	Dotation versée au titre de l'APA	16 078 691,63	1 598 300,00	14 480 391,63
7533	APA	204 593,37	79 550,52	125 042,85
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	478,32		478,32
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	3 347,45		3 347,45
SOUS-TOTAL OPERATION n° 016	**Allocation personnalisée d'autonomie**	**16 287 110,77**	**1 677 850,52**	**14 609 260,25**
74771	Fonds social européen	305 560,10		305 560,10
74783	Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	1 701 812,00		1 701 812,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions	8 980,35		8 980,35
7531	RMI	1 515,67		1 515,67
75342	Allocations forfaitaires	1 333 578,24	17 069,59	1 316 508,65
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	2 624,52		2 624,52
75888	Autres	3 417,56		3 417,56
SOUS-TOTAL OPERATION n° 017	**RSA Régularisation de RMI**	**3 357 488,44**	**17 069,59**	**3 340 418,85**
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	562 255,11		562 255,11
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	663 088,10	379 040,44	284 047,66
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	1 464,62		1 464,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	**Atténuations de charges**	**1 226 807,83**	**379 040,44**	**847 767,39**
7018	Autres ventes de produits finis	407 504,47	1 684,48	405 819,99
7022	Coupes de bois	11 497,95		11 497,95
7023	Menus produits forestiers	780,00		780,00
7028	Autres produits	15 673,00		15 673,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	768 229,79	542,27	767 687,52
7033	Redevances pour appareils distributeurs d'essence	1 639,10	58,70	1 580,40
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	10 762,18		10 762,18
70388	Autres redevances et recettes diverses	230 617,95	22 444,48	208 173,47
704	Travaux	325 310,86		325 310,86
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	14 498,28	288,00	14 210,28
706888	Autres	50,00		50,00
7078	Autres marchandises	17 543,60		17 543,60
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	20 388,28		20 388,28
70848	aux autres organismes	827 560,29		827 560,29
70878	par des tiers	79 658,22	4 998,25	74 659,97
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	6 618,80		6 618,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**2 738 332,77**	**30 016,18**	**2 708 316,59**
73221	FNGIR	7 724 377,00		7 724 377,00
732251	Attribution au titre du fonds national de péréquation des D.M.T.O. perçus par les départements	13 827 038,00		13 827 038,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7324	Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	7 587 007,00		7 587 007,00
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	68 931 320,00		68 931 320,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	10 093 826,00	1 449 618,00	8 644 208,00
7358	Autres	6 820 194,00	750 562,00	6 069 632,00
738	Autres impôts et taxes	40 446,20		40 446,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	**IMPOTS ET TAXES**	**115 024 208,20**	**2 200 180,00**	**112 824 028,20**
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	909 617,00		909 617,00
73118	Autres contributions directes	7 450,00		7 450,00
73121	Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	19 849 167,62		19 849 167,62
73122	Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement	124 110,00		124 110,00
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	581 988,12		581 988,12
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 117 361,79	71,79	3 117 290,00
731421	TICPE - LRL	21 134 503,82		21 134 503,82
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	61 035 110,40		61 035 110,40
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	122 419,65	692,53	121 727,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	**Fiscalité locale**	**106 881 728,40**	**764,32**	**106 880 964,08**
74121	Dotation forfaitaire des départements	21 431 608,00		21 431 608,00
741221	Dotation de fonctionnement minimale des départements	12 479 756,00		12 479 756,00
741223	Dotation de compensation des départements	18 569 371,00		18 569 371,00
744	FCTVA	174 191,33		174 191,33
74621	DGD	2 389 307,00		2 389 307,00
74712	Emplois d'avenir	40 185,21		40 185,21
74718	Autres	2 811 610,00	681 078,00	2 130 532,00
7472	Régions	305 190,11		305 190,11
7473	Départements	95 730,02	81 422,89	14 307,13
74748	Autres communes	127 029,52	2 934,90	124 094,62
74758	Autres groupements	920 832,15	134 864,25	785 967,90
7476	Sécurité sociale et organismes mutualistes	63 934,90		63 934,90
74771	Fonds social européen	51 706,47		51 706,47
74778	Autres fonds européens	37 251,35		37 251,35
747812	Dotation versée au titre de la PCH	3 088 782,37		3 088 782,37
7478141	Part autonomie	85 091,49		85 091,49
7478142	Part prévention	649 781,88		649 781,88
747818	Autres	6 628 119,58	1 229 497,26	5 398 622,32
7478214	Communes et structures intercommunales	3 000,00		3 000,00
747888	Autres	677 650,11	167 393,50	510 256,61

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
748312	D.C.R.T.P.	8 923 981,00		8 923 981,00
74835	Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	3 142 049,00		3 142 049,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**	**82 696 158,49**	**2 297 190,80**	**80 398 967,69**
7511	Recouvrements sur départements et autres collectivités publiques	430 292,64	333 892,16	96 400,48
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale et organismes mutualistes	885 719,53	84 635,06	801 084,47
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions	7 753 815,51	508 544,34	7 245 271,17
7518	Recouvrements sur autres redevables	27 370,68		27 370,68
752	Revenus des immeubles	397 339,07	85,61	397 253,46
7535	PCH	42 375,51	3 374,29	39 001,22
755	Dédits et pénalités perçus	57 435,77	200,00	57 235,77
75811	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 092,10		5 092,10
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	3 246,33		3 246,33
75883	Excédents sur opérations de gestion	98,33		98,33
75888	Autres	663 417,89	13 789,77	649 628,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**10 266 203,36**	**944 521,23**	**9 321 682,13**
761	Produits de participations	4 248,20		4 248,20
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées	1 420 186,08	1 310 940,99	109 245,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	**PRODUITS FINANCIERS**	**1 424 434,28**	**1 310 940,99**	**113 493,29**
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	63 370,66		63 370,66
775	Produits des cessions d'immobilisations	135 223,80		135 223,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	**PRODUITS SPECIFIQUES**	**198 594,46**		**198 594,46**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**340 101 067,00**	**8 857 574,07**	**331 243 492,93**
71351	Variation des stocks de produits autres que terrains	75 035,00		75 035,00
77681	Neutralisation des amortissements	9 300 000,00		9 300 000,00
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	3 971 954,94		3 971 954,94
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**13 346 989,94**		**13 346 989,94**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**13 346 989,94**		**13 346 989,94**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**353 448 056,94**	**8 857 574,07**	**344 590 482,87**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		595 456 304,89						595 456 304,89		595 456 304,89
10222	F.C.T.V.A.		125 885 208,79				3 337 603,35		129 222 812,14		129 222 812,14
10228	Autres fonds d'investissement		35 220 811,98						35 220 811,98		35 220 811,98
1022	**Sous Total compte 1022**		**161 106 020,77**				**3 337 603,35**		**164 443 624,12**		**164 443 624,12**
10251	Dons et legs en capital		140 687,02						140 687,02		140 687,02
1025	**Sous Total compte 1025**		**140 687,02**						**140 687,02**		**140 687,02**
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire		10 118,16						10 118,16		10 118,16
102	**Sous Total compte 102**		**756 713 130,84**				**3 337 603,35**		**760 050 734,19**		**760 050 734,19**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		490 252 907,64				17 922 073,31		508 174 980,95		508 174 980,95
106	**Sous Total compte 106**		**490 252 907,64**				**17 922 073,31**		**508 174 980,95**		**508 174 980,95**
10	**Sous Total compte 10**		**1 246 966 038,48**				**21 259 676,66**		**1 268 225 715,14**		**1 268 225 715,14**
110	Report à nouveau (solde créditeur)		18 813 450,80	17 922 073,31	14 744 691,70			17 922 073,31	33 558 142,50		15 636 069,19
11	**Sous Total compte 11**		**18 813 450,80**	**17 922 073,31**	**14 744 691,70**			**17 922 073,31**	**33 558 142,50**		**15 636 069,19**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		14 744 691,70	14 744 691,70				14 744 691,70	14 744 691,70		0,00
12	**Sous Total compte 12**		**14 744 691,70**	**14 744 691,70**				**14 744 691,70**	**14 744 691,70**		**0,00**
1311	État et établissements nationaux		8 364 372,37				557 501,19		8 921 873,56		8 921 873,56
1312	Régions		12 843 113,56				537 902,01		13 381 015,57		13 381 015,57
1313	Départements		1 492 952,16						1 492 952,16		1 492 952,16
13148	Autres communes		1 088 711,03				74 030,17		1 162 741,20		1 162 741,20

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1314	**Sous Total compte 1314**		**1 088 711,03**				**74 030,17**		**1 162 741,20**		**1 162 741,20**
13158	Autres groupements		2 438 085,00				841 010,14		3 279 095,14		3 279 095,14
1315	**Sous Total compte 1315**		**2 438 085,00**				**841 010,14**		**3 279 095,14**		**3 279 095,14**
1316	Autres établissements publics locaux		662 005,97				82 995,00		745 000,97		745 000,97
13172	FEDER		5 336 050,65				606 265,62		5 942 316,27		5 942 316,27
13173	FEADER		62 694,96						62 694,96		62 694,96
1317	**Sous Total compte 1317**		**5 398 745,61**				**606 265,62**		**6 005 011,23**		**6 005 011,23**
1318	Autres		135 710,00			339,44	155 447,92	339,44	291 157,92		290 818,48
131	**Sous Total compte 131**		**32 423 695,70**			**339,44**	**2 855 152,05**	**339,44**	**35 278 847,75**		**35 278 508,31**
1321	État et établissements nationaux		13 491 709,42				619 442,00		14 111 151,42		14 111 151,42
1322	Régions		6 627 268,09				23 809,00		6 651 077,09		6 651 077,09
13258	Autres groupements		448 666,21				40 337,43		489 003,64		489 003,64
1325	**Sous Total compte 1325**		**448 666,21**				**40 337,43**		**489 003,64**		**489 003,64**
1326	Autres établissements publics locaux		663 145,61						663 145,61		663 145,61
13272	FEDER		3 090 461,90						3 090 461,90		3 090 461,90
13278	Autres fonds européens		150,00						150,00		150,00
1327	**Sous Total compte 1327**		**3 090 611,90**						**3 090 611,90**		**3 090 611,90**
1328	Autres		380 121,00						380 121,00		380 121,00
132	**Sous Total compte 132**		**24 701 522,23**				**683 588,43**		**25 385 110,66**		**25 385 110,66**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13311	DGE		10 860 769,00						10 860 769,00		10 860 769,00
133121	Dotation départementale d'équipement des		15 262 272,00				1 271 856,00		16 534 128,00		16 534 128,00
13312	**Sous Total compte 13312**		**15 262 272,00**				**1 271 856,00**		**16 534 128,00**		**16 534 128,00**
13313	Dotation de soutien à l'investissement d		2 474 474,00				458 393,46		2 932 867,46		2 932 867,46
1331	**Sous Total compte 1331**		**28 597 515,00**				**1 730 249,46**		**30 327 764,46**		**30 327 764,46**
1338	Autres		318 243,81						318 243,81		318 243,81
133	**Sous Total compte 133**		**28 915 758,81**				**1 730 249,46**		**30 646 008,27**		**30 646 008,27**
1345	Amendes de radars automatiques et amende		9 983 868,00				714 326,00		10 698 194,00		10 698 194,00
134	**Sous Total compte 134**		**9 983 868,00**				**714 326,00**		**10 698 194,00**		**10 698 194,00**
1381	État et établissements nationaux		58 132,85						58 132,85		58 132,85
1385	Groupements de collectivités et collecti		143 995,17						143 995,17		143 995,17
13872	FEDER		56 262,15						56 262,15		56 262,15
1387	**Sous Total compte 1387**		**56 262,15**						**56 262,15**		**56 262,15**
1388	Autres						7 563,00		7 563,00		7 563,00
138	**Sous Total compte 138**		**258 390,17**				**7 563,00**		**265 953,17**		**265 953,17**
13911	État et établissements nationaux	3 678 280,09				545 733,44		4 224 013,53		4 224 013,53	
13912	Régions	3 790 234,59				712 828,50		4 503 063,09		4 503 063,09	
13913	Départements	355 632,00				76 652,00		432 284,00		432 284,00	
139148	Autres communes	212 504,14				227 867,00		440 371,14		440 371,14	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13914	**Sous Total compte 13914**	**212 504,14**				**227 867,00**		**440 371,14**		**440 371,14**	
139158	Autres groupements	708 724,88				36 573,00		745 297,88		745 297,88	
13915	**Sous Total compte 13915**	**708 724,88**				**36 573,00**		**745 297,88**		**745 297,88**	
13916	Autres établissements publics locaux	135 589,04				30 054,00		165 643,04		165 643,04	
139172	FEDER	2 729 041,65				315 142,00		3 044 183,65		3 044 183,65	
139173	FEOGA	45 965,51				3 114,00		49 079,51		49 079,51	
13917	**Sous Total compte 13917**	**2 775 007,16**				**318 256,00**		**3 093 263,16**		**3 093 263,16**	
13918	Autres					92 808,00		92 808,00		92 808,00	
1391	**Sous Total compte 1391**	**11 655 971,90**				**2 040 771,94**		**13 696 743,84**		**13 696 743,84**	
139311	DGE	5 830 080,99				464 474,00		6 294 554,99		6 294 554,99	
1393121	Dotation départementale d'équipement des	8 365 961,00				1 339 387,00		9 705 348,00		9 705 348,00	
139312	**Sous Total compte 139312**	**8 365 961,00**				**1 339 387,00**		**9 705 348,00**		**9 705 348,00**	
139313	Dotation de soutien à l'investissement d	380 364,00				127 015,00		507 379,00		507 379,00	
13931	**Sous Total compte 13931**	**14 576 405,99**				**1 930 876,00**		**16 507 281,99**		**16 507 281,99**	
13938	Autres	11 198,08				307,00		11 505,08		11 505,08	
1393	**Sous Total compte 1393**	**14 587 604,07**				**1 931 183,00**		**16 518 787,07**		**16 518 787,07**	
139	**Sous Total compte 139**	**26 243 575,97**				**3 971 954,94**		**30 215 530,91**		**30 215 530,91**	
13	**Sous Total compte 13**	**26 243 575,97**	**96 283 234,91**			**3 972 294,38**	**5 990 878,94**	**30 215 870,35**	**102 274 113,85**		**72 058 243,50**
15181	Autres provisions pour risques (non budg				1 222 000,00				1 222 000,00		1 222 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1518	**Sous Total compte 1518**				**1 222 000,00**				**1 222 000,00**		**1 222 000,00**
151	**Sous Total compte 151**				**1 222 000,00**				**1 222 000,00**		**1 222 000,00**
15	**Sous Total compte 15**				**1 222 000,00**				**1 222 000,00**		**1 222 000,00**
1641	Emprunts en euros		200 304 895,67			77 234 153,33	76 923 075,12	77 234 153,33	277 227 970,79		199 993 817,46
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		263 896,00			3 630 563,00	2 037 040,00	3 630 563,00	2 300 936,00	1 329 627,00	
1644	**Sous Total compte 1644**		**263 896,00**			**3 630 563,00**	**2 037 040,00**	**3 630 563,00**	**2 300 936,00**	**1 329 627,00**	
164	**Sous Total compte 164**		**200 568 791,67**			**80 864 716,33**	**78 960 115,12**	**80 864 716,33**	**279 528 906,79**		**198 664 190,46**
165	Dépôts et cautionnements reçus		7 013,47			11 860,10	19 798,29	11 860,10	26 811,76		14 951,66
166	Refinancement de dette					62 847 376,30	62 847 376,30	62 847 376,30	62 847 376,30		0,00
16818	Autres prêteurs		31 633,18						31 633,18		31 633,18
1681	**Sous Total compte 1681**		**31 633,18**						**31 633,18**		**31 633,18**
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		1 055 951,25	1 055 951,25				1 055 951,25	1 055 951,25		0,00
16888	Intérêts sur autres emprunts et dettes a				467 716,42				467 716,42		467 716,42
1688	**Sous Total compte 1688**		**1 055 951,25**	**1 055 951,25**	**467 716,42**			**1 055 951,25**	**1 523 667,67**		**467 716,42**
168	**Sous Total compte 168**		**1 087 584,43**	**1 055 951,25**	**467 716,42**			**1 055 951,25**	**1 555 300,85**		**499 349,60**
16	**Sous Total compte 16**		**201 663 389,57**	**1 055 951,25**	**467 716,42**	**143 723 952,73**	**141 827 289,71**	**144 779 903,98**	**343 958 395,70**		**199 178 491,72**
181	Compte de liaison : affectation à... (bu	22 070 147,90						22 070 147,90		22 070 147,90	
18	**Sous Total compte 18**	**22 070 147,90**						**22 070 147,90**		**22 070 147,90**	
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	341 848,07					135 223,80	341 848,07	135 223,80	206 624,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
193	Autres neutralisations et régularisation	8 157 496,58						8 157 496,58		8 157 496,58	
198	Neutralisation des amortissements	49 674 038,84				9 300 000,00		58 974 038,84		58 974 038,84	
19	**Sous Total compte 19**	**58 173 383,49**				**9 300 000,00**	**135 223,80**	**67 473 383,49**	**135 223,80**	**67 338 159,69**	
	Total classe 1	**106 487 107,36**	**1 578 470 805,46**	**33 722 716,26**	**16 434 408,12**	**156 996 247,11**	**169 213 069,11**	**297 206 070,73**	**1 764 118 282,69**	**120 953 465,50**	**1 587 865 677,46**
2031	Frais d'études	6 488 735,93			96 666,55	914 287,45	639 744,35	7 403 023,38	736 410,90	6 666 612,48	
2033	Frais d'insertion	34 266,65				14 339,52	14 364,00	48 606,17	14 364,00	34 242,17	
203	**Sous Total compte 203**	**6 523 002,58**			**96 666,55**	**928 626,97**	**654 108,35**	**7 451 629,55**	**750 774,90**	**6 700 854,65**	
204111	Biens mobiliers, matériel et études	1 493 075,87						1 493 075,87		1 493 075,87	
204112	Bâtiments et installations	7 226 888,74						7 226 888,74		7 226 888,74	
204113	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	240 000,00						240 000,00		240 000,00	
204114	Voirie	8 855 200,00				2 000 000,00		10 855 200,00		10 855 200,00	
20411	**Sous Total compte 20411**	**17 815 164,61**				**2 000 000,00**		**19 815 164,61**		**19 815 164,61**	
204121	Biens mobiliers, matériel et études	12 468,90						12 468,90		12 468,90	
204122	Bâtiments et installations	910 890,49				100 000,00		1 010 890,49		1 010 890,49	
20412	**Sous Total compte 20412**	**923 359,39**				**100 000,00**		**1 023 359,39**		**1 023 359,39**	
204131	Biens mobiliers, matériel et études	49 326,22						49 326,22		49 326,22	
204132	Bâtiments et installations	13 792 284,51						13 792 284,51		13 792 284,51	
20413	**Sous Total compte 20413**	**13 841 610,73**						**13 841 610,73**		**13 841 610,73**	
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	7 133 011,03				160 533,85		7 293 544,88		7 293 544,88	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041482	Bâtiments et installations	58 131 941,59				6 486 749,73		64 618 691,32		64 618 691,32	
204148	**Sous Total compte 204148**	**65 264 952,62**				**6 647 283,58**		**71 912 236,20**		**71 912 236,20**	
20414	**Sous Total compte 20414**	**65 264 952,62**				**6 647 283,58**		**71 912 236,20**		**71 912 236,20**	
20415331	Biens mobiliers, matériel et études	1 808 544,51						1 808 544,51		1 808 544,51	
20415332	Bâtiments et installations	6 111 539,42						6 111 539,42		6 111 539,42	
2041533	**Sous Total compte 2041533**	**7 920 083,93**						**7 920 083,93**		**7 920 083,93**	
204153	**Sous Total compte 204153**	**7 920 083,93**						**7 920 083,93**		**7 920 083,93**	
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	15 630 448,10						15 630 448,10		15 630 448,10	
2041582	Bâtiments et installations	11 174 687,84				600 000,00		11 774 687,84		11 774 687,84	
2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	7 782,16						7 782,16		7 782,16	
204158	**Sous Total compte 204158**	**26 812 918,10**				**600 000,00**		**27 412 918,10**		**27 412 918,10**	
20415	**Sous Total compte 20415**	**34 733 002,03**				**600 000,00**		**35 333 002,03**		**35 333 002,03**	
204181	Biens mobiliers, matériel et études	10 126 075,49				374 959,19		10 501 034,68		10 501 034,68	
204182	Bâtiments et installations	614 474,52				29 786,45		644 260,97		644 260,97	
20418	**Sous Total compte 20418**	**10 740 550,01**				**404 745,64**		**11 145 295,65**		**11 145 295,65**	
2041	**Sous Total compte 2041**	**143 318 639,39**				**9 752 029,22**		**153 070 668,61**		**153 070 668,61**	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	1 458 854,05				246 499,68		1 705 353,73		1 705 353,73	
20422	Bâtiments et installations	15 500 058,63				729 154,13	214 171,41	16 229 212,76	214 171,41	16 015 041,35	
2042	**Sous Total compte 2042**	**16 958 912,68**				**975 653,81**	**214 171,41**	**17 934 566,49**	**214 171,41**	**17 720 395,08**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20431	Biens mobiliers, matériel et études	28 637,95				13 300,00		41 937,95		41 937,95	
20432	Bâtiments et installations	390 000,00						390 000,00		390 000,00	
2043	**Sous Total compte 2043**	**418 637,95**				**13 300,00**		**431 937,95**		**431 937,95**	
204	**Sous Total compte 204**	**160 696 190,02**				**10 740 983,03**	**214 171,41**	**171 437 173,05**	**214 171,41**	**171 223 001,64**	
2051	Concessions et droits similaires	8 453 143,69				471 947,64		8 925 091,33		8 925 091,33	
205	**Sous Total compte 205**	**8 453 143,69**				**471 947,64**		**8 925 091,33**		**8 925 091,33**	
20	**Sous Total compte 20**	**175 672 336,29**			**96 666,55**	**12 141 557,64**	**868 279,76**	**187 813 893,93**	**964 946,31**	**186 848 947,62**	
2111	Terrains nus	3 393 446,21				390,00		3 393 836,21		3 393 836,21	
2115	Terrains bâtis	15 806,41						15 806,41		15 806,41	
2117	Bois et forêts	566 105,54				15 639,60		581 745,14		581 745,14	
2118	Autres terrains	3 515 276,78						3 515 276,78		3 515 276,78	
211	**Sous Total compte 211**	**7 490 634,94**				**16 029,60**		**7 506 664,54**		**7 506 664,54**	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	498 619,48						498 619,48		498 619,48	
2128	Autres agencements et aménagements	2 060 274,62		335 435,20		18 013,81		2 413 723,63		2 413 723,63	
212	**Sous Total compte 212**	**2 558 894,10**		**335 435,20**		**18 013,81**		**2 912 343,11**		**2 912 343,11**	
21311	Bâtiments administratifs	46 013 048,05						46 013 048,05		46 013 048,05	
21312	Bâtiments scolaires	16 360 222,12						16 360 222,12		16 360 222,12	
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	3 672 938,14						3 672 938,14		3 672 938,14	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	129 616,60						129 616,60		129 616,60	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21318	Autres bâtiments publics	7 718 460,40				61 735,70		7 780 196,10		7 780 196,10	
2131	**Sous Total compte 2131**	**73 894 285,31**				**61 735,70**		**73 956 021,01**		**73 956 021,01**	
21321	Immeubles de rapport	6 383 348,65						6 383 348,65		6 383 348,65	
21328	Autres bâtiments privés	1 676 823,33						1 676 823,33		1 676 823,33	
2132	**Sous Total compte 2132**	**8 060 171,98**						**8 060 171,98**		**8 060 171,98**	
21351	Bâtiments publics	19 477 953,71		1 579 641,55		6 803,89		21 064 399,15		21 064 399,15	
2135	**Sous Total compte 2135**	**19 477 953,71**		**1 579 641,55**		**6 803,89**		**21 064 399,15**		**21 064 399,15**	
213	**Sous Total compte 213**	**101 432 411,00**		**1 579 641,55**		**68 539,59**		**103 080 592,14**		**103 080 592,14**	
2151	Réseaux de voirie	969 421 283,23		8 456 526,18				977 877 809,41		977 877 809,41	
2152	Installations de voirie	25 632 710,34						25 632 710,34		25 632 710,34	
21538	Autres réseaux	29 769 954,55		1 150 992,64		135 114,47		31 056 061,66		31 056 061,66	
2153	**Sous Total compte 2153**	**29 769 954,55**		**1 150 992,64**		**135 114,47**		**31 056 061,66**		**31 056 061,66**	
21578	Autre matériel technique	20 912 379,62				993 721,01		21 906 100,63		21 906 100,63	
2157	**Sous Total compte 2157**	**20 912 379,62**				**993 721,01**		**21 906 100,63**		**21 906 100,63**	
2158	Autres installations, matériel et outill	5 214,00		411 858,65				417 072,65		417 072,65	
215	**Sous Total compte 215**	**1 045 741 541,74**		**10 019 377,47**		**1 128 835,48**		**1 056 889 754,69**		**1 056 889 754,69**	
21611	Biens sous-jacents	16 701,99						16 701,99		16 701,99	
2161	**Sous Total compte 2161**	**16 701,99**						**16 701,99**		**16 701,99**	
21621	Biens sous-jacents	927 131,16		139 928,00		19 188,23		1 086 247,39		1 086 247,39	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	954 269,35						954 269,35		954 269,35	
2162	**Sous Total compte 2162**	**1 881 400,51**		**139 928,00**		**19 188,23**		**2 040 516,74**		**2 040 516,74**	
216	**Sous Total compte 216**	**1 898 102,50**		**139 928,00**		**19 188,23**		**2 057 218,73**		**2 057 218,73**	
21728	Autres agencements et aménagements	27 685,91						27 685,91		27 685,91	
2172	**Sous Total compte 2172**	**27 685,91**						**27 685,91**		**27 685,91**	
217312	Bâtiments scolaires	100 202 014,87						100 202 014,87		100 202 014,87	
21731	**Sous Total compte 21731**	**100 202 014,87**						**100 202 014,87**		**100 202 014,87**	
21735	Installations générales, agencements, am	36 301 474,64		395 428,14		176 769,54		36 873 672,32		36 873 672,32	
2173	**Sous Total compte 2173**	**136 503 489,51**		**395 428,14**		**176 769,54**		**137 075 687,19**		**137 075 687,19**	
217534	Réseaux d'électrification	27 258,89						27 258,89		27 258,89	
217538	Autres réseaux	9 264,00				182 239,78		191 503,78		191 503,78	
21753	**Sous Total compte 21753**	**36 522,89**				**182 239,78**		**218 762,67**		**218 762,67**	
217578	Autre matériel technique	321 901,73				19 283,26		341 184,99		341 184,99	
21757	**Sous Total compte 21757**	**321 901,73**				**19 283,26**		**341 184,99**		**341 184,99**	
2175	**Sous Total compte 2175**	**358 424,62**				**201 523,04**		**559 947,66**		**559 947,66**	
217	**Sous Total compte 217**	**136 889 600,04**		**395 428,14**		**378 292,58**		**137 663 320,76**		**137 663 320,76**	
2181	Installations générales, agencements et	4 486 242,62				356 397,87		4 842 640,49		4 842 640,49	
21828	Autres matériels de transport	25 684 578,89			57 809,18	1 012 975,51		26 697 554,40	57 809,18	26 639 745,22	
2182	**Sous Total compte 2182**	**25 684 578,89**			**57 809,18**	**1 012 975,51**		**26 697 554,40**	**57 809,18**	**26 639 745,22**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21831	Matériel informatique scolaire	2 432 257,71				420 527,07		2 852 784,78		2 852 784,78	
21838	Autre matériel informatique	6 199 808,48				456 253,39		6 656 061,87		6 656 061,87	
2183	**Sous Total compte 2183**	**8 632 066,19**				**876 780,46**		**9 508 846,65**		**9 508 846,65**	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	4 640 501,25				109 262,36		4 749 763,61		4 749 763,61	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 466 652,19				72 755,02		12 539 407,21		12 539 407,21	
2184	**Sous Total compte 2184**	**17 107 153,44**				**182 017,38**		**17 289 170,82**		**17 289 170,82**	
2185	Matériel de téléphonie	978 998,52				74 184,19		1 053 182,71		1 053 182,71	
2188	Autres	41 473 436,34			33 600,00	372 943,60		41 846 379,94	33 600,00	41 812 779,94	
218	**Sous Total compte 218**	**98 362 476,00**			**91 409,18**	**2 875 299,01**		**101 237 775,01**	**91 409,18**	**101 146 365,83**	
21	**Sous Total compte 21**	**1 394 373 660,32**		**12 469 810,36**	**91 409,18**	**4 504 198,30**		**1 411 347 668,98**	**91 409,18**	**1 411 256 259,80**	
22828	Autres matériels de transport	16 060,00						16 060,00		16 060,00	
2282	**Sous Total compte 2282**	**16 060,00**						**16 060,00**		**16 060,00**	
228	**Sous Total compte 228**	**16 060,00**						**16 060,00**		**16 060,00**	
2293	Département		20 077,19						20 077,19		20 077,19
229	**Sous Total compte 229**		**20 077,19**						**20 077,19**		**20 077,19**
22	**Sous Total compte 22**	**16 060,00**	**20 077,19**					**16 060,00**	**20 077,19**		**4 017,19**
2312	Agencements et aménagements de terrains	507 690,04			335 435,20	181 889,36		689 579,40	335 435,20	354 144,20	
2313	Constructions	25 402 707,06			1 602 813,55	2 857 959,43		28 260 666,49	1 602 813,55	26 657 852,94	
2315	Installations, matériel et outillage tec	50 964 002,61			10 019 377,47	7 593 199,20	8 376,47	58 557 201,81	10 027 753,94	48 529 447,87	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2316	Restauration des biens historiques et cu	444 365,70			139 928,00	188 466,94		632 832,64	139 928,00	492 904,64	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mi	817 720,70			372 256,14	197 303,74		1 015 024,44	372 256,14	642 768,30	
231	**Sous Total compte 231**	**78 136 486,11**			**12 469 810,36**	**11 018 818,67**	**8 376,47**	**89 155 304,78**	**12 478 186,83**	**76 677 117,95**	
236	Avances versées aux E.P.L.E. sur immobil	311 783,74						311 783,74		311 783,74	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	47 823,00				147 303,74	195 126,74	195 126,74	195 126,74		0,00
23	**Sous Total compte 23**	**78 496 092,85**			**12 469 810,36**	**11 166 122,41**	**203 503,21**	**89 662 215,26**	**12 673 313,57**	**76 988 901,69**	
2421	de la collectivité territoriale	485 889,83						485 889,83		485 889,83	
2424	des services départementaux d'incendie e	985 671,01						985 671,01		985 671,01	
242	**Sous Total compte 242**	**1 471 560,84**						**1 471 560,84**		**1 471 560,84**	
248	Autres mises en affectation	122 354,19						122 354,19		122 354,19	
24	**Sous Total compte 24**	**1 593 915,03**						**1 593 915,03**		**1 593 915,03**	
261	Titres de participation	2 292 963,22						2 292 963,22		2 292 963,22	
266	Autres formes de participation	10 000,00						10 000,00		10 000,00	
26	**Sous Total compte 26**	**2 302 963,22**						**2 302 963,22**		**2 302 963,22**	
272	Titres immobilisés (droits de créance)	525,24						525,24		525,24	
2743	Prêts au personnel		1 568,00			1 650,00	1 650,00	1 650,00	3 218,00		1 568,00
2744	Prêts d'honneur	5 036,33						5 036,33		5 036,33	
2748	Autres prêts	1 130 809,72						1 130 809,72		1 130 809,72	
274	**Sous Total compte 274**	**1 135 846,05**	**1 568,00**			**1 650,00**	**1 650,00**	**1 137 496,05**	**3 218,00**	**1 134 278,05**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
276348	Autres communes					80 000,00		80 000,00		80 000,00	
27634	**Sous Total compte 27634**					**80 000,00**		**80 000,00**		**80 000,00**	
2763	**Sous Total compte 2763**					**80 000,00**		**80 000,00**		**80 000,00**	
276	**Sous Total compte 276**					**80 000,00**		**80 000,00**		**80 000,00**	
27	**Sous Total compte 27**	**1 136 371,29**	**1 568,00**			**81 650,00**	**1 650,00**	**1 218 021,29**	**3 218,00**	**1 214 803,29**	
28031	Frais d'études		2 134 113,64	96 666,55			193 728,45	96 666,55	2 327 842,09		2 231 175,54
28033	Frais d'insertion		11 777,97				1 229,00		13 006,97		13 006,97
2803	**Sous Total compte 2803**		**2 145 891,61**	**96 666,55**			**194 957,45**	**96 666,55**	**2 340 849,06**		**2 244 182,51**
2804111	Biens mobiliers, matériel et études		1 481 835,87						1 481 835,87		1 481 835,87
2804112	Bâtiments et installations		1 215 777,00				162 731,00		1 378 508,00		1 378 508,00
2804113	Projets d'infrastructures d'intérêt nati		186 000,00				64 875,00		250 875,00		250 875,00
2804114	Voirie		2 372 080,00				2 171 040,00		4 543 120,00		4 543 120,00
280411	**Sous Total compte 280411**		**5 255 692,87**				**2 398 646,00**		**7 654 338,87**		**7 654 338,87**
2804121	Biens mobiliers, matériel et études		12 468,90						12 468,90		12 468,90
2804122	Bâtiments et installations		656 529,00				60 567,00		717 096,00		717 096,00
280412	**Sous Total compte 280412**		**668 997,90**				**60 567,00**		**729 564,90**		**729 564,90**
2804132	Bâtiments et installations		434 710,00				461 563,00		896 273,00		896 273,00
280413	**Sous Total compte 280413**		**434 710,00**				**461 563,00**		**896 273,00**		**896 273,00**
28041481	Biens mobiliers, matériel et études		6 623 537,00				123 013,95		6 746 550,95		6 746 550,95

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28041482	Bâtiments et installations		17 418 085,00				2 584 871,00		20 002 956,00		20 002 956,00
28041483	Projets d'infrastructures d'intérêt nati						194,00		194,00		194,00
2804148	**Sous Total compte 2804148**		**24 041 622,00**				**2 708 078,95**		**26 749 700,95**		**26 749 700,95**
280414	**Sous Total compte 280414**		**24 041 622,00**				**2 708 078,95**		**26 749 700,95**		**26 749 700,95**
280415331	Biens mobiliers, matériel et études		1 807 127,61						1 807 127,61		1 807 127,61
280415332	Bâtiments et installations		1 906 789,00						1 906 789,00		1 906 789,00
28041533	**Sous Total compte 28041533**		**3 713 916,61**						**3 713 916,61**		**3 713 916,61**
2804153	**Sous Total compte 2804153**		**3 713 916,61**						**3 713 916,61**		**3 713 916,61**
28041581	Biens mobiliers, matériel et études		15 620 651,89				706,00		15 621 357,89		15 621 357,89
28041582	Bâtiments et installations		1 059 331,00				622 565,00		1 681 896,00		1 681 896,00
28041583	Projets d'infrastructures d'intérêt nati		970,00						970,00		970,00
2804158	**Sous Total compte 2804158**		**16 680 952,89**				**623 271,00**		**17 304 223,89**		**17 304 223,89**
280415	**Sous Total compte 280415**		**20 394 869,50**				**623 271,00**		**21 018 140,50**		**21 018 140,50**
2804181	Biens mobiliers, matériel et études		9 215 104,81				239 606,00		9 454 710,81		9 454 710,81
2804182	Bâtiments et installations		261 805,83				32 608,00		294 413,83		294 413,83
280418	**Sous Total compte 280418**		**9 476 910,64**				**272 214,00**		**9 749 124,64**		**9 749 124,64**
28041	**Sous Total compte 28041**		**60 272 802,91**				**6 524 339,95**		**66 797 142,86**		**66 797 142,86**
280421	Biens mobiliers, matériel et études		483 485,00				291 641,13		775 126,13		775 126,13
280422	Bâtiments et installations		4 306 761,00				644 104,00		4 950 865,00		4 950 865,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28042	**Sous Total compte 28042**		**4 790 246,00**				**935 745,13**		**5 725 991,13**		**5 725 991,13**
280431	Biens mobiliers, matériel et études		31 992,96						31 992,96		31 992,96
280432	Bâtiments et installations		43 317,00				12 995,00		56 312,00		56 312,00
28043	**Sous Total compte 28043**		**75 309,96**				**12 995,00**		**88 304,96**		**88 304,96**
2804	**Sous Total compte 2804**		**65 138 358,87**				**7 473 080,08**		**72 611 438,95**		**72 611 438,95**
2805	Concessions et droits similaires, brevet		6 083 367,16				1 173 390,51		7 256 757,67		7 256 757,67
280	**Sous Total compte 280**		**73 367 617,64**	**96 666,55**			**8 841 428,04**	**96 666,55**	**82 209 045,68**		**82 112 379,13**
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		83 114,53				12 016,00		95 130,53		95 130,53
28128	Autres agencements et aménagements		1 108 710,00				132 871,00		1 241 581,00		1 241 581,00
2812	**Sous Total compte 2812**		**1 191 824,53**				**144 887,00**		**1 336 711,53**		**1 336 711,53**
281311	Bâtiments administratifs		8 245 768,37				848 681,00		9 094 449,37		9 094 449,37
281312	Bâtiments scolaires		2 983 928,00				365 726,30		3 349 654,30		3 349 654,30
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux		21 451,00				1 129,00		22 580,00		22 580,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs		699,00				5 183,00		5 882,00		5 882,00
281318	Autres bâtiments publics		48 285,00				17 388,00		65 673,00		65 673,00
28131	**Sous Total compte 28131**		**11 300 131,37**				**1 238 107,30**		**12 538 238,67**		**12 538 238,67**
281321	Immeubles de rapport		54 289,00				3 033,00		57 322,00		57 322,00
281328	Autres bâtiments privés		178 212,00				24 416,00		202 628,00		202 628,00
28132	**Sous Total compte 28132**		**232 501,00**				**27 449,00**		**259 950,00**		**259 950,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281351	Bâtiments publics		13 161 731,70				2 539 092,40		15 700 824,10		15 700 824,10
28135	**Sous Total compte 28135**		**13 161 731,70**				**2 539 092,40**		**15 700 824,10**		**15 700 824,10**
2813	**Sous Total compte 2813**		**24 694 364,07**				**3 804 648,70**		**28 499 012,77**		**28 499 012,77**
28152	Installations de voirie		5 987 579,00				936 700,00		6 924 279,00		6 924 279,00
281538	Autres réseaux		11 960 965,00				1 343 364,35		13 304 329,35		13 304 329,35
28153	**Sous Total compte 28153**		**11 960 965,00**				**1 343 364,35**		**13 304 329,35**		**13 304 329,35**
281578	Autre matériel technique		10 066 272,36				917 239,51		10 983 511,87		10 983 511,87
28157	**Sous Total compte 28157**		**10 066 272,36**				**917 239,51**		**10 983 511,87**		**10 983 511,87**
28158	Autres installations, matériel et outill		4 997,20				216,80		5 214,00		5 214,00
2815	**Sous Total compte 2815**		**28 019 813,56**				**3 197 520,66**		**31 217 334,22**		**31 217 334,22**
2817312	Bâtiments scolaires		16 689 281,08				1 776 455,00		18 465 736,08		18 465 736,08
281731	**Sous Total compte 281731**		**16 689 281,08**				**1 776 455,00**		**18 465 736,08**		**18 465 736,08**
281735	Installations générales, agencements, am		22 207 942,32				1 827 042,00		24 034 984,32		24 034 984,32
28173	**Sous Total compte 28173**		**38 897 223,40**				**3 603 497,00**		**42 500 720,40**		**42 500 720,40**
2817534	Réseaux d'électrification		1 571,00						1 571,00		1 571,00
2817538	Autres réseaux		926,00				4 699,00		5 625,00		5 625,00
281753	**Sous Total compte 281753**		**2 497,00**				**4 699,00**		**7 196,00**		**7 196,00**
2817578	Autre matériel technique		150 232,00				55 988,43		206 220,43		206 220,43
281757	**Sous Total compte 281757**		**150 232,00**				**55 988,43**		**206 220,43**		**206 220,43**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28175	**Sous Total compte 28175**		**152 729,00**				**60 687,43**		**213 416,43**		**213 416,43**
2817	**Sous Total compte 2817**		**39 049 952,40**				**3 664 184,43**		**42 714 136,83**		**42 714 136,83**
28181	Installations générales, agencements et		515 889,86				225 454,06		741 343,92		741 343,92
281828	Autres matériels de transport		17 853 216,30	57 809,18			1 142 345,27	57 809,18	18 995 561,57		18 937 752,39
28182	**Sous Total compte 28182**		**17 853 216,30**	**57 809,18**			**1 142 345,27**	**57 809,18**	**18 995 561,57**		**18 937 752,39**
281831	Matériel informatique scolaire		1 369 356,20				348 417,15		1 717 773,35		1 717 773,35
281838	Autre matériel informatique		6 650 319,38				647 558,00		7 297 877,38		7 297 877,38
28183	**Sous Total compte 28183**		**8 019 675,58**				**995 975,15**		**9 015 650,73**		**9 015 650,73**
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		1 122 525,16				86 242,79		1 208 767,95		1 208 767,95
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 245 980,26				48 261,23		1 294 241,49		1 294 241,49
28184	**Sous Total compte 28184**		**2 368 505,42**				**134 504,02**		**2 503 009,44**		**2 503 009,44**
28185	Matériel de téléphonie		697 717,12				107 155,79		804 872,91		804 872,91
28188	Autres		7 054 205,96	33 600,00			482 441,91	33 600,00	7 536 647,87		7 503 047,87
2818	**Sous Total compte 2818**		**36 509 210,24**	**91 409,18**			**3 087 876,20**	**91 409,18**	**39 597 086,44**		**39 505 677,26**
281	**Sous Total compte 281**		**129 465 164,80**	**91 409,18**			**13 899 116,99**	**91 409,18**	**143 364 281,79**		**143 272 872,61**
282828	Autres matériels de transport		8 030,00						8 030,00		8 030,00
28282	**Sous Total compte 28282**		**8 030,00**						**8 030,00**		**8 030,00**
2828	**Sous Total compte 2828**		**8 030,00**						**8 030,00**		**8 030,00**
282	**Sous Total compte 282**		**8 030,00**						**8 030,00**		**8 030,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	**Sous Total compte 28**		**202 840 812,44**	**188 075,73**			**22 740 545,03**	**188 075,73**	**225 581 357,47**		**225 393 281,74**
	Total classe 2	**1 653 591 399,00**	**202 862 457,63**	**12 657 886,09**	**12 657 886,09**	**27 893 528,35**	**23 813 978,00**	**1 694 142 813,44**	**239 334 321,72**	**1 680 223 418,65**	**225 414 926,93**
3222	Produits d'entretien	591 793,94		562 255,11	571 061,54			1 154 049,05	571 061,54	582 987,51	
322	**Sous Total compte 322**	**591 793,94**		**562 255,11**	**571 061,54**			**1 154 049,05**	**571 061,54**	**582 987,51**	
32	**Sous Total compte 32**	**591 793,94**		**562 255,11**	**571 061,54**			**1 154 049,05**	**571 061,54**	**582 987,51**	
3551	Produits finis (autres que terrains amén	89 600,00				75 035,00	89 600,00	164 635,00	89 600,00	75 035,00	
355	**Sous Total compte 355**	**89 600,00**				**75 035,00**	**89 600,00**	**164 635,00**	**89 600,00**	**75 035,00**	
35	**Sous Total compte 35**	**89 600,00**				**75 035,00**	**89 600,00**	**164 635,00**	**89 600,00**	**75 035,00**	
	Total classe 3	**681 393,94**		**562 255,11**	**571 061,54**	**75 035,00**	**89 600,00**	**1 318 684,05**	**660 661,54**	**658 022,51**	
4011	Fournisseurs		6 692 689,72	97 527 059,08	93 884 189,04			97 527 059,08	100 576 878,76		3 049 819,68
40171	Fournisseurs - Retenues de garantie		67,95						67,95		67,95
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			222 339,69	222 339,69			222 339,69	222 339,69		0,00
40173	Fournisseurs - Pénalités de retard d'exé		4 600,00						4 600,00		4 600,00
4017	**Sous Total compte 4017**		**4 667,95**	**222 339,69**	**222 339,69**			**222 339,69**	**227 007,64**		**4 667,95**
401	**Sous Total compte 401**		**6 697 357,67**	**97 749 398,77**	**94 106 528,73**			**97 749 398,77**	**100 803 886,40**		**3 054 487,63**
4021	Bénéficiaires de l'aide sociale		551 566,16	44 421 256,41	44 200 860,37			44 421 256,41	44 752 426,53		331 170,12
402	**Sous Total compte 402**		**551 566,16**	**44 421 256,41**	**44 200 860,37**			**44 421 256,41**	**44 752 426,53**		**331 170,12**
4041	Fournisseurs d'immobilisations		1 758 883,02	17 981 635,86	16 223 389,33			17 981 635,86	17 982 272,35		636,49
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		29 567,98	23 744,66	3 880,80			23 744,66	33 448,78		9 704,12

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession		4 108,42	4 108,42				4 108,42	4 108,42		0,00
40473	Fournisseurs - pénalités de retard d'exé		32 410,00	57 435,77	26 075,77			57 435,77	58 485,77		1 050,00
4047	**Sous Total compte 4047**		**66 086,40**	**85 288,85**	**29 956,57**			**85 288,85**	**96 042,97**		**10 754,12**
404	**Sous Total compte 404**		**1 824 969,42**	**18 066 924,71**	**16 253 345,90**			**18 066 924,71**	**18 078 315,32**		**11 390,61**
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		9 234 202,49	9 234 202,49	10 318 043,61			9 234 202,49	19 552 246,10		10 318 043,61
4091	Fournisseurs - Avances versées sur comma			13 411,20				13 411,20		13 411,20	
409	**Sous Total compte 409**			**13 411,20**				**13 411,20**		**13 411,20**	
40	**Sous Total compte 40**		**18 308 095,74**	**169 485 193,58**	**164 878 778,61**			**169 485 193,58**	**183 186 874,35**		**13 701 680,77**
411	Redevables	668 439,25		2 953 400,31	3 016 891,57			3 621 839,56	3 016 891,57	604 947,99	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	58 897,36		416 195,42	424 953,94			475 092,78	424 953,94	50 138,84	
4161	Créances douteuses	360 401,23		510 809,34	746 228,86			871 210,57	746 228,86	124 981,71	
416	**Sous Total compte 416**	**360 401,23**		**510 809,34**	**746 228,86**			**871 210,57**	**746 228,86**	**124 981,71**	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	4 956,00			4 956,00			4 956,00	4 956,00		0,00
418	**Sous Total compte 418**	**4 956,00**			**4 956,00**			**4 956,00**	**4 956,00**		**0,00**
41	**Sous Total compte 41**	**1 092 693,84**		**3 880 405,07**	**4 193 030,37**			**4 973 098,91**	**4 193 030,37**	**780 068,54**	
421	Personnel - Rémunérations dues		0,36	48 296 399,04	48 343 811,52			48 296 399,04	48 343 811,88		47 412,84
42	**Sous Total compte 42**		**0,36**	**48 296 399,04**	**48 343 811,52**			**48 296 399,04**	**48 343 811,88**		**47 412,84**
431	Sécurité sociale			18 220 816,68	18 220 816,68			18 220 816,68	18 220 816,68		0,00
437	Autres organismes sociaux		18 713,95	15 688 089,41	15 679 563,44			15 688 089,41	15 698 277,39		10 187,98

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4387	Produits à recevoir	368 767,45			368 767,45			368 767,45	368 767,45		0,00
438	**Sous Total compte 438**	**368 767,45**			**368 767,45**			**368 767,45**	**368 767,45**		**0,00**
43	**Sous Total compte 43**	**368 767,45**	**18 713,95**	**33 908 906,09**	**34 269 147,57**			**34 277 673,54**	**34 287 861,52**		**10 187,98**
4411	Subventions à recevoir - Amiable	116 285,72		968 585,74	1 077 110,51			1 084 871,46	1 077 110,51	7 760,95	
44121	Sortie des emprunts à risques avec IRA c	882 364,16			176 472,83			882 364,16	176 472,83	705 891,33	
4412	**Sous Total compte 4412**	**882 364,16**			**176 472,83**			**882 364,16**	**176 472,83**	**705 891,33**	
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	93,96		49 970,58	49 970,58			50 064,54	49 970,58	93,96	
441	**Sous Total compte 441**	**998 743,84**		**1 018 556,32**	**1 303 553,92**			**2 017 300,16**	**1 303 553,92**	**713 746,24**	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		108 721,81	1 313 562,48	1 204 840,67			1 313 562,48	1 313 562,48		0,00
442	**Sous Total compte 442**		**108 721,81**	**1 313 562,48**	**1 204 840,67**			**1 313 562,48**	**1 313 562,48**		**0,00**
44311	Dépenses			2 839 070,06	2 839 070,06			2 839 070,06	2 839 070,06		0,00
44312	Recettes - Amiable	3 202 005,25		6 311 705,94	5 782 938,70			9 513 711,19	5 782 938,70	3 730 772,49	
4431	**Sous Total compte 4431**	**3 202 005,25**		**9 150 776,00**	**8 622 008,76**			**12 352 781,25**	**8 622 008,76**	**3 730 772,49**	
44321	Dépenses		1 493 130,90	3 088 053,12	3 088 053,12			3 088 053,12	4 581 184,02		1 493 130,90
44322	Recettes - Amiable			138 846,11	135 598,11			138 846,11	135 598,11	3 248,00	
4432	**Sous Total compte 4432**		**1 493 130,90**	**3 226 899,23**	**3 223 651,23**			**3 226 899,23**	**4 716 782,13**		**1 489 882,90**
44331	Dépenses			8 994 026,50	8 994 026,50			8 994 026,50	8 994 026,50		0,00
44332	Recettes - Amiable	52 412,64		558 381,17	426 674,55			610 793,81	426 674,55	184 119,26	
44336	Recettes - Contentieux	35 642,41		53 646,71	63 212,43			89 289,12	63 212,43	26 076,69	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4433	**Sous Total compte 4433**	**88 055,05**		**9 606 054,38**	**9 483 913,48**			**9 694 109,43**	**9 483 913,48**	**210 195,95**	
44341	Dépenses		135 098,43	7 375 616,77	7 368 337,70			7 375 616,77	7 503 436,13		127 819,36
44342	Recettes - Amiable	480,05		57 329,52	56 316,83			57 809,57	56 316,83	1 492,74	
44346	Recettes - Contentieux			446,32	189,84			446,32	189,84	256,48	
4434	**Sous Total compte 4434**	**480,05**	**135 098,43**	**7 433 392,61**	**7 424 844,37**			**7 433 872,66**	**7 559 942,80**		**126 070,14**
44351	Dépenses		1 923,00	2 740 224,82	2 743 301,82			2 740 224,82	2 745 224,82		5 000,00
44352	Recettes - Amiable	8 305,13		262 965,76	187 949,56			271 270,89	187 949,56	83 321,33	
44356	Recettes - Contentieux			7 451,47	7 451,47			7 451,47	7 451,47		0,00
4435	**Sous Total compte 4435**	**8 305,13**	**1 923,00**	**3 010 642,05**	**2 938 702,85**			**3 018 947,18**	**2 940 625,85**	**78 321,33**	
44371	Dépenses			1 920 897,06	1 920 897,06			1 920 897,06	1 920 897,06		0,00
4437	**Sous Total compte 4437**			**1 920 897,06**	**1 920 897,06**			**1 920 897,06**	**1 920 897,06**		**0,00**
44381	Dépenses		2 831 138,36	14 534 638,10	11 779 013,23			14 534 638,10	14 610 151,59		75 513,49
44382	Recettes - Amiable			6 221,19				6 221,19		6 221,19	
4438	**Sous Total compte 4438**		**2 831 138,36**	**14 540 859,29**	**11 779 013,23**			**14 540 859,29**	**14 610 151,59**		**69 292,30**
443	**Sous Total compte 443**	**3 298 845,48**	**4 461 290,69**	**48 889 520,62**	**45 393 030,98**			**52 188 366,10**	**49 854 321,67**	**2 334 044,43**	
444	Opérations pour le compte de la Communau		718,49		-718,49						0,00
44551	T.V.A. à décaisser		47 945,00	52 743,00	41 393,00			52 743,00	89 338,00		36 595,00
4455	**Sous Total compte 4455**		**47 945,00**	**52 743,00**	**41 393,00**			**52 743,00**	**89 338,00**		**36 595,00**
44562	T.V.A. sur immobilisations			2 268,24	2 268,24			2 268,24	2 268,24		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44566	T.V.A. sur autres biens et services	16 911,18		272 835,21	270 900,75			289 746,39	270 900,75	18 845,64	
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	73 785,00		1 145 734,00	1 214 684,00			1 219 519,00	1 214 684,00	4 835,00	
4456	**Sous Total compte 4456**	**90 696,18**		**1 420 837,45**	**1 487 852,99**			**1 511 533,63**	**1 487 852,99**	**23 680,64**	
44571	T.V.A. collectée		1 383,50	150 225,01	153 041,92			150 225,01	154 425,42		4 200,41
4457	**Sous Total compte 4457**		**1 383,50**	**150 225,01**	**153 041,92**			**150 225,01**	**154 425,42**		**4 200,41**
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			199 193,00	199 193,00			199 193,00	199 193,00		0,00
44585	TVA à régulariser - Retenue de garantie	340,50						340,50		340,50	
445888	Autres taxes sur le chiffre d'affaires à	59 400,00		235 323,00	231 461,00			294 723,00	231 461,00	63 262,00	
44588	**Sous Total compte 44588**	**59 400,00**		**235 323,00**	**231 461,00**			**294 723,00**	**231 461,00**	**63 262,00**	
4458	**Sous Total compte 4458**	**59 740,50**		**434 516,00**	**430 654,00**			**494 256,50**	**430 654,00**	**63 602,50**	
445	**Sous Total compte 445**	**150 436,68**	**49 328,50**	**2 058 321,46**	**2 112 941,91**			**2 208 758,14**	**2 162 270,41**	**46 487,73**	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			859 824,66	859 824,66			859 824,66	859 824,66		0,00
4486	Autres charges à payer		206 524,86	206 524,86				206 524,86	206 524,86		0,00
4487	Produits à recevoir	1 484 578,35		295 651,96	1 484 578,35			1 780 230,31	1 484 578,35	295 651,96	
448	**Sous Total compte 448**	**1 484 578,35**	**206 524,86**	**502 176,82**	**1 484 578,35**			**1 986 755,17**	**1 691 103,21**	**295 651,96**	
44	**Sous Total compte 44**	**5 932 604,35**	**4 826 584,35**	**54 641 962,36**	**52 358 052,00**			**60 574 566,71**	**57 184 636,35**	**3 389 930,36**	
451001	Compte de rattachement avec... (à subdiv		2 392 048,32	10 869 920,72	9 899 321,80			10 869 920,72	12 291 370,12		1 421 449,40
451003	Compte de rattachement avec... (à subdiv	3 712 591,20		13 979 231,10	16 589 116,99			17 691 822,30	16 589 116,99	1 102 705,31	
451008	Compte de rattachement avec... (à subdiv	64 162,74		2 057 467,77	2 022 977,69			2 121 630,51	2 022 977,69	98 652,82	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451	**Sous Total compte 451**	**3 776 753,94**	**2 392 048,32**	**26 906 619,59**	**28 511 416,48**			**30 683 373,53**	**30 903 464,80**		**220 091,27**
4532	Fonds communs des services d'hébergement		53 298,74	45 324,11	54 030,80			45 324,11	107 329,54		62 005,43
4536	Fonds contractuels à répartir		38 020,84						38 020,84		38 020,84
453	**Sous Total compte 453**		**91 319,58**	**45 324,11**	**54 030,80**			**45 324,11**	**145 350,38**		**100 026,27**
45	**Sous Total compte 45**	**3 776 753,94**	**2 483 367,90**	**26 951 943,70**	**28 565 447,28**			**30 728 697,64**	**31 048 815,18**		**320 117,54**
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			135 223,80	119 141,20			135 223,80	119 141,20	16 082,60	
462	**Sous Total compte 462**			**135 223,80**	**119 141,20**			**135 223,80**	**119 141,20**	**16 082,60**	
4632	Intérêts à payer			186 243,17	186 243,17			186 243,17	186 243,17		0,00
463	**Sous Total compte 463**			**186 243,17**	**186 243,17**			**186 243,17**	**186 243,17**		**0,00**
4648	Opérations pour le compte de tiers		25 302,53	3 577,05	-21 725,48			3 577,05	3 577,05		0,00
464	**Sous Total compte 464**		**25 302,53**	**3 577,05**	**-21 725,48**			**3 577,05**	**3 577,05**		**0,00**
466	Excédents de versement		14 614,33	249 933,64	255 919,15			249 933,64	270 533,48		20 599,84
46711	Autres comptes créditeurs		507 630,64	28 042 177,85	28 692 030,30			28 042 177,85	29 199 660,94		1 157 483,09
4671	**Sous Total compte 4671**		**507 630,64**	**28 042 177,85**	**28 692 030,30**			**28 042 177,85**	**29 199 660,94**		**1 157 483,09**
46721	Débiteurs divers - Amiable	2 180 201,88		27 408 770,19	27 099 609,17			29 588 972,07	27 099 609,17	2 489 362,90	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	444 503,70		224 452,94	276 229,66			668 956,64	276 229,66	392 726,98	
4672	**Sous Total compte 4672**	**2 624 705,58**		**27 633 223,13**	**27 375 838,83**			**30 257 928,71**	**27 375 838,83**	**2 882 089,88**	
467311	Débiteurs d'indus RMI - Amiable	3 592,37			840,00			3 592,37	840,00	2 752,37	
467316	Débiteurs d'indus RMI - Contentieux	19 629,18			1 807,37			19 629,18	1 807,37	17 821,81	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46731	**Sous Total compte 46731**	**23 221,55**			**2 647,37**			**23 221,55**	**2 647,37**	**20 574,18**	
467331	Débiteurs d'indus APA- Amiable	18 908,04		202 736,84	128 819,17			221 644,88	128 819,17	92 825,71	
467336	Débiteurs d'indus APA- Contentieux	7 496,72		1 756,49	2 422,46			9 253,21	2 422,46	6 830,75	
46733	**Sous Total compte 46733**	**26 404,76**		**204 493,33**	**131 241,63**			**230 898,09**	**131 241,63**	**99 656,46**	
467341	Débiteurs d'indus RSA - Amiable	330 202,51		1 314 539,84	371 776,47			1 644 742,35	371 776,47	1 272 965,88	
467346	Débiteurs d'indus RSA - Contentieux	415 381,63		251 709,53	94 272,37			667 091,16	94 272,37	572 818,79	
46734	**Sous Total compte 46734**	**745 584,14**		**1 566 249,37**	**466 048,84**			**2 311 833,51**	**466 048,84**	**1 845 784,67**	
467351	Débiteurs d'indus PCH - Amiable	15 435,79		29 762,86	31 978,75			45 198,65	31 978,75	13 219,90	
467356	Débiteurs d'indus PCH - Contentieux	5 196,54		4 877,02	3 401,26			10 073,56	3 401,26	6 672,30	
46735	**Sous Total compte 46735**	**20 632,33**		**34 639,88**	**35 380,01**			**55 272,21**	**35 380,01**	**19 892,20**	
4673	**Sous Total compte 4673**	**815 842,78**		**1 805 382,58**	**635 317,85**			**2 621 225,36**	**635 317,85**	**1 985 907,51**	
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece			226 741,49	221 708,18			226 741,49	221 708,18	5 033,31	
4675	**Sous Total compte 4675**			**226 741,49**	**221 708,18**			**226 741,49**	**221 708,18**	**5 033,31**	
467	**Sous Total compte 467**	**3 440 548,36**	**507 630,64**	**57 707 525,05**	**56 924 895,16**			**61 148 073,41**	**57 432 525,80**	**3 715 547,61**	
4686	Charges à payer		667 692,35	667 692,35				667 692,35	667 692,35		0,00
4687	Produits à recevoir	100 515,03			100 515,03			100 515,03	100 515,03		0,00
468	**Sous Total compte 468**	**100 515,03**	**667 692,35**	**667 692,35**	**100 515,03**			**768 207,38**	**768 207,38**		**0,00**
46	**Sous Total compte 46**	**3 541 063,39**	**1 215 239,85**	**58 950 195,06**	**57 564 988,23**			**62 491 258,45**	**58 780 228,08**	**3 711 030,37**	
4711	Versements des régisseurs			6 451,67	6 451,67			6 451,67	6 451,67		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4712	Virements réimputés		19 855,71	276 756,25	287 667,72			276 756,25	307 523,43		30 767,18
47131	Versements sur contributions directes			107 261 646,00	107 261 646,00			107 261 646,00	107 261 646,00		0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct			74 023 860,40	74 023 860,40			74 023 860,40	74 023 860,40		0,00
47134	Subventions		4 560,38	1 317 185,88	1 375 191,00			1 317 185,88	1 379 751,38		62 565,50
47138	Autres		965 865,65	151 152 527,24	150 593 744,37			151 152 527,24	151 559 610,02		407 082,78
4713	**Sous Total compte 4713**		**970 426,03**	**333 755 219,52**	**333 254 441,77**			**333 755 219,52**	**334 224 867,80**		**469 648,28**
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu		40 742,72	94 750,43	66 664,70			94 750,43	107 407,42		12 656,99
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		18 652,89	3 598 119,26	3 583 910,56			3 598 119,26	3 602 563,45		4 444,19
47141	**Sous Total compte 47141**		**59 395,61**	**3 692 869,69**	**3 650 575,26**			**3 692 869,69**	**3 709 970,87**		**17 101,18**
47143	Flux d'encaissements à réimputer		551,79	117 141,76	118 353,40			117 141,76	118 905,19		1 763,43
4714	**Sous Total compte 4714**		**59 947,40**	**3 810 011,45**	**3 768 928,66**			**3 810 011,45**	**3 828 876,06**		**18 864,61**
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra		226,00	226,00	11 000,00			226,00	11 226,00		11 000,00
47172	Recettes relevé BDF - Héra		28,00	28,00				28,00	28,00		0,00
4717	**Sous Total compte 4717**		**254,00**	**254,00**	**11 000,00**			**254,00**	**11 254,00**		**11 000,00**
4718	Autres recettes à régulariser		11 595,96	2 627 794,67	2 664 462,28			2 627 794,67	2 676 058,24		48 263,57
471	**Sous Total compte 471**		**1 062 079,10**	**340 476 487,56**	**339 992 952,10**			**340 476 487,56**	**341 055 031,20**		**578 543,64**
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt		912 234,80	25 269 997,00	23 763 869,52			25 269 997,00	24 676 104,32	593 892,68	
47212	RMI-RSA - Versement aux organismes payeu	89 256,43		37 994 587,41	37 994 518,44			38 083 843,84	37 994 518,44	89 325,40	
47218	Autres dépenses	22 307,82		1 765 385,39	1 764 738,43			1 787 693,21	1 764 738,43	22 954,78	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4721	**Sous Total compte 4721**	**111 564,25**	**912 234,80**	**65 029 969,80**	**63 523 126,39**			**65 141 534,05**	**64 435 361,19**	**706 172,86**	
4722	Commissions bancaires en instance de man	6,20		491,22	491,22			497,42	491,22	6,20	
4728	Autres dépenses à régulariser	1 058,64		2 696 467,98	2 696 467,98			2 697 526,62	2 696 467,98	1 058,64	
472	**Sous Total compte 472**	**112 629,09**	**912 234,80**	**67 726 929,00**	**66 220 085,59**			**67 839 558,09**	**67 132 320,39**	**707 237,70**	
4757	Produits sur rôle		161 940,47						161 940,47		161 940,47
475	**Sous Total compte 475**		**161 940,47**						**161 940,47**		**161 940,47**
47611	Diminution des prêts			774,70	774,70			774,70	774,70		0,00
4761	**Sous Total compte 4761**			**774,70**	**774,70**			**774,70**	**774,70**		**0,00**
476	**Sous Total compte 476**			**774,70**	**774,70**			**774,70**	**774,70**		**0,00**
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		2,08	4,36	1,97			4,36	4,05	0,31	
478	**Sous Total compte 478**		**2,08**	**4,36**	**1,97**			**4,36**	**4,05**	**0,31**	
47	**Sous Total compte 47**	**112 629,09**	**2 136 256,45**	**408 204 195,62**	**406 213 814,36**			**408 316 824,71**	**408 350 070,81**		**33 246,10**
4817	Indemnités de renégociation de la dette	2 528 624,17					238 697,28	2 528 624,17	238 697,28	2 289 926,89	
481	**Sous Total compte 481**	**2 528 624,17**					**238 697,28**	**2 528 624,17**	**238 697,28**	**2 289 926,89**	
487	Produits constatés d'avance		1 420 186,08	1 420 186,08	1 598 940,99			1 420 186,08	3 019 127,07		1 598 940,99
48	**Sous Total compte 48**	**2 528 624,17**	**1 420 186,08**	**1 420 186,08**	**1 598 940,99**		**238 697,28**	**3 948 810,25**	**3 257 824,35**	**690 985,90**	
	Total classe 4	**17 353 136,23**	**30 408 444,68**	**805 739 386,60**	**797 986 010,93**		**238 697,28**	**823 092 522,83**	**828 633 152,89**	**15 013 305,59**	**20 553 935,65**
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			171 341,21	171 341,21			171 341,21	171 341,21		0,00
51172	Chèques impayés			197,00	197,00			197,00	197,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51178	Autres valeurs impayées			24 516,16	24 516,16			24 516,16	24 516,16		0,00
5117	**Sous Total compte 5117**			**24 713,16**	**24 713,16**			**24 713,16**	**24 713,16**		**0,00**
5118	Autres valeurs à l'encaissement	885,00		945 093,94	942 647,03			945 978,94	942 647,03	3 331,91	
511	**Sous Total compte 511**	**885,00**		**1 141 148,31**	**1 138 701,40**			**1 142 033,31**	**1 138 701,40**	**3 331,91**	
515	Compte au Trésor	33 588 611,89		367 285 180,98	375 971 328,47			400 873 792,87	375 971 328,47	24 902 464,40	
51	**Sous Total compte 51**	**33 589 496,89**		**368 426 329,29**	**377 110 029,87**			**402 015 826,18**	**377 110 029,87**	**24 905 796,31**	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	37 885,87		18 887,02	20 458,52			56 772,89	20 458,52	36 314,37	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	360,48						360,48		360,48	
541	**Sous Total compte 541**	**38 246,35**		**18 887,02**	**20 458,52**			**57 133,37**	**20 458,52**	**36 674,85**	
54	**Sous Total compte 54**	**38 246,35**		**18 887,02**	**20 458,52**			**57 133,37**	**20 458,52**	**36 674,85**	
580	Opérations d'ordre budgétaires			164 367 964,62	164 367 964,62			164 367 964,62	164 367 964,62		0,00
584	Encaissement par lecture optique	928,00		1 574 835,77	1 575 763,77			1 575 763,77	1 575 763,77		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			21 265 569,32	21 265 569,32			21 265 569,32	21 265 569,32		0,00
588	Autres virements internes			569 902,33	569 902,33			569 902,33	569 902,33		0,00
58	**Sous Total compte 58**	**928,00**		**187 778 272,04**	**187 779 200,04**			**187 779 200,04**	**187 779 200,04**		**0,00**
	Total classe 5	**33 628 671,24**		**556 223 488,35**	**564 909 688,43**			**589 852 159,59**	**564 909 688,43**	**24 942 471,16**	
6011	Matières premières et fournitures autres					510 881,82		510 881,82		510 881,82	
601	**Sous Total compte 601**					**510 881,82**		**510 881,82**		**510 881,82**	
60221	Combustibles et carburants					321 993,54		321 993,54		321 993,54	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
602231	Fournitures des ateliers de la collectiv					311 702,63	23 280,79	311 702,63	23 280,79	288 421,84	
60223	**Sous Total compte 60223**					**311 702,63**	**23 280,79**	**311 702,63**	**23 280,79**	**288 421,84**	
60226	Habillement et vêtements de travail					31 054,26		31 054,26		31 054,26	
60228	Autres fournitures consommables					32 709,93		32 709,93		32 709,93	
6022	**Sous Total compte 6022**					**697 460,36**	**23 280,79**	**697 460,36**	**23 280,79**	**674 179,57**	
602	**Sous Total compte 602**					**697 460,36**	**23 280,79**	**697 460,36**	**23 280,79**	**674 179,57**	
6032	Variation des stocks des autres approvis					571 061,54	562 255,11	571 061,54	562 255,11	8 806,43	
603	**Sous Total compte 603**					**571 061,54**	**562 255,11**	**571 061,54**	**562 255,11**	**8 806,43**	
6042	Achats de prestations de services (autre					201 515,92		201 515,92		201 515,92	
604	**Sous Total compte 604**					**201 515,92**		**201 515,92**		**201 515,92**	
605	Achats de matériel, équipements et trava					120 279,19		120 279,19		120 279,19	
60611	Eau et assainissement					45 699,49	13 706,09	45 699,49	13 706,09	31 993,40	
60612	Énergie - Électricité					881 324,48	306 619,34	881 324,48	306 619,34	574 705,14	
60613	Chauffage urbain					628 925,70	28 959,62	628 925,70	28 959,62	599 966,08	
6061	**Sous Total compte 6061**					**1 555 949,67**	**349 285,05**	**1 555 949,67**	**349 285,05**	**1 206 664,62**	
60621	Combustibles					36 282,29	3 521,44	36 282,29	3 521,44	32 760,85	
60622	Carburants					1 029 924,78		1 029 924,78		1 029 924,78	
60623	Alimentation					51 498,30	2 074,97	51 498,30	2 074,97	49 423,33	
60628	Autres fournitures non stockées					958 320,66	28 075,85	958 320,66	28 075,85	930 244,81	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6062	**Sous Total compte 6062**					**2 076 026,03**	**33 672,26**	**2 076 026,03**	**33 672,26**	**2 042 353,77**	
60631	Fournitures d'entretien					13 527,02		13 527,02		13 527,02	
60632	Fournitures de petit équipement					322 919,36	26 957,00	322 919,36	26 957,00	295 962,36	
60633	Fournitures de voirie					282 388,80	21 734,40	282 388,80	21 734,40	260 654,40	
60636	Habillement et Vêtements de travail					143 082,64	25 976,27	143 082,64	25 976,27	117 106,37	
6063	**Sous Total compte 6063**					**761 917,82**	**74 667,67**	**761 917,82**	**74 667,67**	**687 250,15**	
6064	Fournitures administratives					85 285,32	2 143,25	85 285,32	2 143,25	83 142,07	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth					15 545,51	273,31	15 545,51	273,31	15 272,20	
60661	Médicaments					30 507,06	3 281,65	30 507,06	3 281,65	27 225,41	
60662	Vaccins et sérums					115 370,34	4 897,20	115 370,34	4 897,20	110 473,14	
60668	Autres produits pharmaceutiques					16 394,66	664,07	16 394,66	664,07	15 730,59	
6066	**Sous Total compte 6066**					**162 272,06**	**8 842,92**	**162 272,06**	**8 842,92**	**153 429,14**	
6068	Autres matières et fournitures.					14 286,57	100,20	14 286,57	100,20	14 186,37	
606	**Sous Total compte 606**					**4 671 282,98**	**468 984,66**	**4 671 282,98**	**468 984,66**	**4 202 298,32**	
6078	Autres marchandises					143,16		143,16		143,16	
607	**Sous Total compte 607**					**143,16**		**143,16**		**143,16**	
60	**Sous Total compte 60**					**6 772 624,97**	**1 054 520,56**	**6 772 624,97**	**1 054 520,56**	**5 718 104,41**	
611	Contrats de prestations de services					1 356 812,86	48 523,49	1 356 812,86	48 523,49	1 308 289,37	
6132	Locations immobilières					454 201,23	13 484,90	454 201,23	13 484,90	440 716,33	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61351	Matériel roulant					162 772,85	21 775,34	162 772,85	21 775,34	140 997,51	
61358	Autres					341 629,48	144,55	341 629,48	144,55	341 484,93	
6135	**Sous Total compte 6135**					**504 402,33**	**21 919,89**	**504 402,33**	**21 919,89**	**482 482,44**	
613	**Sous Total compte 613**					**958 603,56**	**35 404,79**	**958 603,56**	**35 404,79**	**923 198,77**	
614	Charges locatives et de copropriété					105 316,26	1 842,46	105 316,26	1 842,46	103 473,80	
61521	Terrains					21 652,61	5 554,00	21 652,61	5 554,00	16 098,61	
615221	Bâtiments publics					84 029,89	3 726,00	84 029,89	3 726,00	80 303,89	
615228	Autres bâtiments					5 787,57		5 787,57		5 787,57	
61522	**Sous Total compte 61522**					**89 817,46**	**3 726,00**	**89 817,46**	**3 726,00**	**86 091,46**	
615231	Voiries					3 245 096,39	1 886 692,20	3 245 096,39	1 886 692,20	1 358 404,19	
615232	Réseaux					87 777,66		87 777,66		87 777,66	
61523	**Sous Total compte 61523**					**3 332 874,05**	**1 886 692,20**	**3 332 874,05**	**1 886 692,20**	**1 446 181,85**	
6152	**Sous Total compte 6152**					**3 444 344,12**	**1 895 972,20**	**3 444 344,12**	**1 895 972,20**	**1 548 371,92**	
61551	Matériel roulant					221 646,03	20 631,96	221 646,03	20 631,96	201 014,07	
61558	Autres biens mobiliers					121 180,97	68 502,65	121 180,97	68 502,65	52 678,32	
6155	**Sous Total compte 6155**					**342 827,00**	**89 134,61**	**342 827,00**	**89 134,61**	**253 692,39**	
6156	Maintenance					1 629 454,09	117 237,06	1 629 454,09	117 237,06	1 512 217,03	
615	**Sous Total compte 615**					**5 416 625,21**	**2 102 343,87**	**5 416 625,21**	**2 102 343,87**	**3 314 281,34**	
6161	Multirisques					174 960,95		174 960,95		174 960,95	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6168	Autres					377 351,39		377 351,39		377 351,39	
616	**Sous Total compte 616**					**552 312,34**		**552 312,34**		**552 312,34**	
617	Études et recherches					104 276,99	69 388,00	104 276,99	69 388,00	34 888,99	
6182	Documentation générale et technique					84 928,28		84 928,28		84 928,28	
6183	Frais de formation (personnel extérieur					73 185,94		73 185,94		73 185,94	
6184	Versements à des organismes de formation					245 644,50	16 383,10	245 644,50	16 383,10	229 261,40	
6188	Autres frais divers					79 554,35	580,57	79 554,35	580,57	78 973,78	
618	**Sous Total compte 618**					**483 313,07**	**16 963,67**	**483 313,07**	**16 963,67**	**466 349,40**	
61	**Sous Total compte 61**					**8 977 260,29**	**2 274 466,28**	**8 977 260,29**	**2 274 466,28**	**6 702 794,01**	
6218	Autre personnel extérieur					348 544,93	11 200,00	348 544,93	11 200,00	337 344,93	
621	**Sous Total compte 621**					**348 544,93**	**11 200,00**	**348 544,93**	**11 200,00**	**337 344,93**	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					200 661,89	66 301,15	200 661,89	66 301,15	134 360,74	
62268	Autres honoraires, conseils...					178 351,29		178 351,29		178 351,29	
6226	**Sous Total compte 6226**					**379 013,18**	**66 301,15**	**379 013,18**	**66 301,15**	**312 712,03**	
6227	Frais d'actes et de contentieux					24 557,68	604,92	24 557,68	604,92	23 952,76	
6228	Divers					424 816,33	34 347,50	424 816,33	34 347,50	390 468,83	
622	**Sous Total compte 622**					**828 387,19**	**101 253,57**	**828 387,19**	**101 253,57**	**727 133,62**	
6231	Annonces et insertions					134 148,13	1 200,00	134 148,13	1 200,00	132 948,13	
6232	Fêtes et cérémonies					41 170,22	290,41	41 170,22	290,41	40 879,81	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6233	Foires et expositions					2 997,40		2 997,40		2 997,40	
6234	Réceptions					45 665,67	160,00	45 665,67	160,00	45 505,67	
6236	Catalogues et imprimés					109 412,54	25 655,39	109 412,54	25 655,39	83 757,15	
6238	Divers					648 110,54	3 058,12	648 110,54	3 058,12	645 052,42	
623	**Sous Total compte 623**					**981 504,50**	**30 363,92**	**981 504,50**	**30 363,92**	**951 140,58**	
6241	Transports de biens					70 365,60	61 621,34	70 365,60	61 621,34	8 744,26	
6245	Transports de personnes extérieures à la					30 375,62	2 200,00	30 375,62	2 200,00	28 175,62	
6248	Divers					8 340,21		8 340,21		8 340,21	
624	**Sous Total compte 624**					**109 081,43**	**63 821,34**	**109 081,43**	**63 821,34**	**45 260,09**	
6251	Voyages, déplacements et missions					1 545 180,79	983,14	1 545 180,79	983,14	1 544 197,65	
625	**Sous Total compte 625**					**1 545 180,79**	**983,14**	**1 545 180,79**	**983,14**	**1 544 197,65**	
6261	Frais d'affranchissement					260 672,31	15 055,41	260 672,31	15 055,41	245 616,90	
6262	Frais de télécommunications					117 670,62		117 670,62		117 670,62	
626	**Sous Total compte 626**					**378 342,93**	**15 055,41**	**378 342,93**	**15 055,41**	**363 287,52**	
627	Services bancaires et assimilés.					28 873,45		28 873,45		28 873,45	
6281	Concours divers (cotisations...)					150 198,51		150 198,51		150 198,51	
6282	Frais de gardiennage					32 206,71	583,20	32 206,71	583,20	31 623,51	
6283	Frais de nettoyage des locaux					606 311,50	2 741,61	606 311,50	2 741,61	603 569,89	
62878	A des tiers					29 290,05	625,42	29 290,05	625,42	28 664,63	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6287	**Sous Total compte 6287**					**29 290,05**	**625,42**	**29 290,05**	**625,42**	**28 664,63**	
6288	Autres					133 884,65	61 597,14	133 884,65	61 597,14	72 287,51	
628	**Sous Total compte 628**					**951 891,42**	**65 547,37**	**951 891,42**	**65 547,37**	**886 344,05**	
62	**Sous Total compte 62**					**5 171 806,64**	**288 224,75**	**5 171 806,64**	**288 224,75**	**4 883 581,89**	
6331	Versement mobilité					198 600,59		198 600,59		198 600,59	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					252 306,86		252 306,86		252 306,86	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					504 043,42		504 043,42		504 043,42	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					151 296,01		151 296,01		151 296,01	
633	**Sous Total compte 633**					**1 106 246,88**		**1 106 246,88**		**1 106 246,88**	
63512	Taxes foncières					93 470,00	1 159,00	93 470,00	1 159,00	92 311,00	
63513	Autres impôts locaux					24 874,32		24 874,32		24 874,32	
6351	**Sous Total compte 6351**					**118 344,32**	**1 159,00**	**118 344,32**	**1 159,00**	**117 185,32**	
6353	Impôts indirects					2 768,00		2 768,00		2 768,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					4 911,16	535,32	4 911,16	535,32	4 375,84	
635	**Sous Total compte 635**					**126 023,48**	**1 694,32**	**126 023,48**	**1 694,32**	**124 329,16**	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					755,68		755,68		755,68	
63	**Sous Total compte 63**					**1 233 026,04**	**1 694,32**	**1 233 026,04**	**1 694,32**	**1 231 331,72**	
64111	Rémunération principale					29 671 686,90	2 140,48	29 671 686,90	2 140,48	29 669 546,42	
64112	Supplément familial de traitement et ind					285 420,84		285 420,84		285 420,84	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64113	NBI					311 330,47		311 330,47		311 330,47	
64118	Autres indemnités.					6 449 103,96		6 449 103,96		6 449 103,96	
6411	**Sous Total compte 6411**					**36 717 542,17**	**2 140,48**	**36 717 542,17**	**2 140,48**	**36 715 401,69**	
64121	Rémunération principale					16 071 535,14	13 368,04	16 071 535,14	13 368,04	16 058 167,10	
64123	Indemnités d'attente					176 685,18	827,76	176 685,18	827,76	175 857,42	
64126	Indemnités de licenciement					37 766,22		37 766,22		37 766,22	
6412	**Sous Total compte 6412**					**16 285 986,54**	**14 195,80**	**16 285 986,54**	**14 195,80**	**16 271 790,74**	
64131	Rémunérations					6 016 755,25	1 573,16	6 016 755,25	1 573,16	6 015 182,09	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					43 974,68		43 974,68		43 974,68	
64138	Primes et autres indemnités					1 303 638,84	2 723,29	1 303 638,84	2 723,29	1 300 915,55	
6413	**Sous Total compte 6413**					**7 364 368,77**	**4 296,45**	**7 364 368,77**	**4 296,45**	**7 360 072,32**	
6414	Personnel rémunéré à la vacation					57 156,63		57 156,63		57 156,63	
64162	Emplois d'avenir					107 992,76	316,47	107 992,76	316,47	107 676,29	
6416	**Sous Total compte 6416**					**107 992,76**	**316,47**	**107 992,76**	**316,47**	**107 676,29**	
6417	Rémunérations des apprentis					179 518,47	61,52	179 518,47	61,52	179 456,95	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers					379 040,44	663 088,10	379 040,44	663 088,10		284 047,66
641	**Sous Total compte 641**					**61 091 605,78**	**684 098,82**	**61 091 605,78**	**684 098,82**	**60 407 506,96**	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					10 133 426,63		10 133 426,63		10 133 426,63	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					11 059 809,24		11 059 809,24		11 059 809,24	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					840 662,20		840 662,20		840 662,20	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis					2 384,06		2 384,06		2 384,06	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						1 464,62		1 464,62		1 464,62
645	**Sous Total compte 645**					**22 036 282,13**	**1 464,62**	**22 036 282,13**	**1 464,62**	**22 034 817,51**	
6475	Médecine du travail, pharmacie					3 418,36		3 418,36		3 418,36	
647	**Sous Total compte 647**					**3 418,36**		**3 418,36**		**3 418,36**	
6488	Autres					259 319,48	240,00	259 319,48	240,00	259 079,48	
648	**Sous Total compte 648**					**259 319,48**	**240,00**	**259 319,48**	**240,00**	**259 079,48**	
64	**Sous Total compte 64**					**83 390 625,75**	**685 803,44**	**83 390 625,75**	**685 803,44**	**82 704 822,31**	
65111	Famille et enfance					864 812,77	1 499,00	864 812,77	1 499,00	863 313,77	
6511211	Prestation de compensation du handicap -					6 125 113,27	207 956,00	6 125 113,27	207 956,00	5 917 157,27	
6511212	Prestation de compensation du handicap -					844 241,81	4 400,00	844 241,81	4 400,00	839 841,81	
651121	**Sous Total compte 651121**					**6 969 355,08**	**212 356,00**	**6 969 355,08**	**212 356,00**	**6 756 999,08**	
651122	Allocation compensatrice tierce personne					1 683 120,32		1 683 120,32		1 683 120,32	
651128	Autres					321 400,35	58 204,32	321 400,35	58 204,32	263 196,03	
65112	**Sous Total compte 65112**					**8 973 875,75**	**270 560,32**	**8 973 875,75**	**270 560,32**	**8 703 315,43**	
65113	Personnes âgées					3 528 678,84	381 584,08	3 528 678,84	381 584,08	3 147 094,76	
6511411	APA					11 416 428,15	503 789,85	11 416 428,15	503 789,85	10 912 638,30	
651141	**Sous Total compte 651141**					**11 416 428,15**	**503 789,85**	**11 416 428,15**	**503 789,85**	**10 912 638,30**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
651142	APA à domicile versée au bénéficiaire					2 539 634,24	6 253,73	2 539 634,24	6 253,73	2 533 380,51	
651143	APA versée au bénéficiaire en établissem					1 061 582,76	8 392,29	1 061 582,76	8 392,29	1 053 190,47	
651144	APA versée à l'établissement					14 893 439,48	119 708,21	14 893 439,48	119 708,21	14 773 731,27	
65114	**Sous Total compte 65114**					**29 911 084,63**	**638 144,08**	**29 911 084,63**	**638 144,08**	**29 272 940,55**	
6511	**Sous Total compte 6511**					**43 278 451,99**	**1 291 787,48**	**43 278 451,99**	**1 291 787,48**	**41 986 664,51**	
65131	Bourses					280 273,00	1 273,00	280 273,00	1 273,00	279 000,00	
65133	Secours d'urgence					115 300,03	6 020,00	115 300,03	6 020,00	109 280,03	
6513	**Sous Total compte 6513**					**395 573,03**	**7 293,00**	**395 573,03**	**7 293,00**	**388 280,03**	
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat					3 896 089,17	281 022,85	3 896 089,17	281 022,85	3 615 066,32	
65171	RSA - Versements pour allocations forfai					33 400 662,22	525,75	33 400 662,22	525,75	33 400 136,47	
65172	RSA - Versements pour allocations forfai					4 621 893,44		4 621 893,44		4 621 893,44	
6517	**Sous Total compte 6517**					**38 022 555,66**	**525,75**	**38 022 555,66**	**525,75**	**38 022 029,91**	
651	**Sous Total compte 651**					**85 592 669,85**	**1 580 629,08**	**85 592 669,85**	**1 580 629,08**	**84 012 040,77**	
65211	Frais de scolarité					55 196,51	8 246,30	55 196,51	8 246,30	46 950,21	
65212	Frais périscolaires					16 597,25	2 061,69	16 597,25	2 061,69	14 535,56	
6521	**Sous Total compte 6521**					**71 793,76**	**10 307,99**	**71 793,76**	**10 307,99**	**61 485,77**	
6522	Accueil familial					485 512,30	15 584,25	485 512,30	15 584,25	469 928,05	
6523	Frais d'hospitalisation					1 234,92		1 234,92		1 234,92	
652411	Foyers de l'enfance, centres et hôtels m					7 078 734,38	366 555,48	7 078 734,38	366 555,48	6 712 178,90	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
652412	Maisons d'enfants à caractère social					8 755 780,65	879 593,54	8 755 780,65	879 593,54	7 876 187,11	
652413	Lieux de vie et d'accueil					3 511 176,78	24 000,00	3 511 176,78	24 000,00	3 487 176,78	
652415	Établissements scolaires					74 861,45	11 172,25	74 861,45	11 172,25	63 689,20	
652416	Services d'aide éducative en milieu ouve					3 030 947,54	395 170,85	3 030 947,54	395 170,85	2 635 776,69	
652418	Autres					6 010 612,19	501 000,00	6 010 612,19	501 000,00	5 509 612,19	
65241	**Sous Total compte 65241**					**28 462 112,99**	**2 177 492,12**	**28 462 112,99**	**2 177 492,12**	**26 284 620,87**	
65242	Frais de séjour en établissements et ser					34 806 171,74	1 651 677,00	34 806 171,74	1 651 677,00	33 154 494,74	
65243	Frais de séjour en établissements pour p					15 631 125,84	3 136 048,67	15 631 125,84	3 136 048,67	12 495 077,17	
6524	**Sous Total compte 6524**					**78 899 410,57**	**6 965 217,79**	**78 899 410,57**	**6 965 217,79**	**71 934 192,78**	
6526	Prévention spécialisée					7 440,60		7 440,60		7 440,60	
652	**Sous Total compte 652**					**79 465 392,15**	**6 991 110,03**	**79 465 392,15**	**6 991 110,03**	**72 474 282,12**	
65311	Indemnités de fonction					823 622,72		823 622,72		823 622,72	
65312	Frais de mission et de déplacement					38 309,29		38 309,29		38 309,29	
65313	Cotisations de retraite					65 688,75		65 688,75		65 688,75	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					251 100,00		251 100,00		251 100,00	
65315	Formation					10 399,38	5 000,00	10 399,38	5 000,00	5 399,38	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					627,01		627,01		627,01	
65317	**Sous Total compte 65317**					**627,01**		**627,01**		**627,01**	
6531	**Sous Total compte 6531**					**1 189 747,15**	**5 000,00**	**1 189 747,15**	**5 000,00**	**1 184 747,15**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
653	**Sous Total compte 653**					**1 189 747,15**	**5 000,00**	**1 189 747,15**	**5 000,00**	**1 184 747,15**	
6542	Créances éteintes					30 028,62		30 028,62		30 028,62	
654	**Sous Total compte 654**					**30 028,62**		**30 028,62**		**30 028,62**	
655111	Établissements publics					2 640 814,72	196 403,94	2 640 814,72	196 403,94	2 444 410,78	
65511	**Sous Total compte 65511**					**2 640 814,72**	**196 403,94**	**2 640 814,72**	**196 403,94**	**2 444 410,78**	
655122	Établissements privés					875 457,00		875 457,00		875 457,00	
65512	**Sous Total compte 65512**					**875 457,00**		**875 457,00**		**875 457,00**	
6551	**Sous Total compte 6551**					**3 516 271,72**	**196 403,94**	**3 516 271,72**	**196 403,94**	**3 319 867,78**	
6553	Service d'incendie					12 665 000,00		12 665 000,00		12 665 000,00	
6558	Autres contributions obligatoires					98 805,26		98 805,26		98 805,26	
655	**Sous Total compte 655**					**16 280 076,98**	**196 403,94**	**16 280 076,98**	**196 403,94**	**16 083 673,04**	
6561	Organismes de regroupement					2 265 073,50	42,25	2 265 073,50	42,25	2 265 031,25	
65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi					774 553,00		774 553,00		774 553,00	
6567	**Sous Total compte 6567**					**774 553,00**		**774 553,00**		**774 553,00**	
6568	Autres participations					5 593 028,70	541 574,46	5 593 028,70	541 574,46	5 051 454,24	
656	**Sous Total compte 656**					**8 632 655,20**	**541 616,71**	**8 632 655,20**	**541 616,71**	**8 091 038,49**	
657348	Autres communes					650 666,02	11 697,57	650 666,02	11 697,57	638 968,45	
65734	**Sous Total compte 65734**					**650 666,02**	**11 697,57**	**650 666,02**	**11 697,57**	**638 968,45**	
657358	Autres groupements					199 500,00		199 500,00		199 500,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65735	**Sous Total compte 65735**					**199 500,00**		**199 500,00**		**199 500,00**	
657363	CCAS/CIAS					1 900 163,00	48 000,00	1 900 163,00	48 000,00	1 852 163,00	
65736	**Sous Total compte 65736**					**1 900 163,00**	**48 000,00**	**1 900 163,00**	**48 000,00**	**1 852 163,00**	
657381	Autres établissements publics locaux					3 000,00		3 000,00		3 000,00	
657382	Organismes publics divers					196 993,35	342,55	196 993,35	342,55	196 650,80	
65738	**Sous Total compte 65738**					**199 993,35**	**342,55**	**199 993,35**	**342,55**	**199 650,80**	
6573	**Sous Total compte 6573**					**2 950 322,37**	**60 040,12**	**2 950 322,37**	**60 040,12**	**2 890 282,25**	
65741	Ménages					1 393 436,63	18 309,60	1 393 436,63	18 309,60	1 375 127,03	
65748	Autres personnes de droit privé					6 750 346,80	270 082,18	6 750 346,80	270 082,18	6 480 264,62	
6574	**Sous Total compte 6574**					**8 143 783,43**	**288 391,78**	**8 143 783,43**	**288 391,78**	**7 855 391,65**	
657	**Sous Total compte 657**					**11 094 105,80**	**348 431,90**	**11 094 105,80**	**348 431,90**	**10 745 673,90**	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					354 053,50		354 053,50		354 053,50	
6581	**Sous Total compte 6581**					**354 053,50**		**354 053,50**		**354 053,50**	
65821	Déficit des budgets annexes à caractère					3 245 562,66		3 245 562,66		3 245 562,66	
6582	**Sous Total compte 6582**					**3 245 562,66**		**3 245 562,66**		**3 245 562,66**	
65861	Frais de personnel					147 434,70		147 434,70		147 434,70	
65862	Matériel, équipement et fournitures					5 872,62		5 872,62		5 872,62	
6586	**Sous Total compte 6586**					**153 307,32**		**153 307,32**		**153 307,32**	
65881	Hébergement et restauration scolaires					182 362,87	8 785,60	182 362,87	8 785,60	173 577,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65883	Déficits sur opérations de gestion					2 963,37		2 963,37		2 963,37	
65888	Autres					5,88		5,88		5,88	
6588	**Sous Total compte 6588**					**185 332,12**	**8 785,60**	**185 332,12**	**8 785,60**	**176 546,52**	
658	**Sous Total compte 658**					**3 938 255,60**	**8 785,60**	**3 938 255,60**	**8 785,60**	**3 929 470,00**	
65	**Sous Total compte 65**					**206 222 931,35**	**9 671 977,26**	**206 222 931,35**	**9 671 977,26**	**196 550 954,09**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					5 380 090,99		5 380 090,99		5 380 090,99	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					467 716,42	1 055 951,25	467 716,42	1 055 951,25		588 234,83
6611	**Sous Total compte 6611**					**5 847 807,41**	**1 055 951,25**	**5 847 807,41**	**1 055 951,25**	**4 791 856,16**	
661	**Sous Total compte 661**					**5 847 807,41**	**1 055 951,25**	**5 847 807,41**	**1 055 951,25**	**4 791 856,16**	
6688	Autres					1 832 135,94		1 832 135,94		1 832 135,94	
668	**Sous Total compte 668**					**1 832 135,94**		**1 832 135,94**		**1 832 135,94**	
66	**Sous Total compte 66**					**7 679 943,35**	**1 055 951,25**	**7 679 943,35**	**1 055 951,25**	**6 623 992,10**	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					80 990,77		80 990,77		80 990,77	
6761	Différences sur réalisations (positives)					135 223,80		135 223,80		135 223,80	
676	**Sous Total compte 676**					**135 223,80**		**135 223,80**		**135 223,80**	
67	**Sous Total compte 67**					**216 214,57**		**216 214,57**		**216 214,57**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					22 740 545,03		22 740 545,03		22 740 545,03	
6815	Dotations aux provisions pour risques et					1 222 000,00		1 222 000,00		1 222 000,00	
681	**Sous Total compte 681**					**23 962 545,03**		**23 962 545,03**		**23 962 545,03**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6862	Dotations aux amortissements des charges					238 697,28		238 697,28		238 697,28	
686	**Sous Total compte 686**					**238 697,28**		**238 697,28**		**238 697,28**	
68	**Sous Total compte 68**					**24 201 242,31**		**24 201 242,31**		**24 201 242,31**	
	Total classe 6					**343 865 675,27**	**15 032 637,86**	**343 865 675,27**	**15 032 637,86**	**329 706 784,52**	**873 747,11**
7018	Autres ventes de produits finis					1 684,48	407 504,47	1 684,48	407 504,47		405 819,99
701	**Sous Total compte 701**					**1 684,48**	**407 504,47**	**1 684,48**	**407 504,47**		**405 819,99**
7022	Coupes de bois						11 497,95		11 497,95		11 497,95
7023	Menus produits forestiers						780,00		780,00		780,00
7028	Autres produits						15 673,00		15 673,00		15 673,00
702	**Sous Total compte 702**						**27 950,95**		**27 950,95**		**27 950,95**
70323	Redevance d'occupation du domaine public					542,27	768 229,79	542,27	768 229,79		767 687,52
7032	**Sous Total compte 7032**					**542,27**	**768 229,79**	**542,27**	**768 229,79**		**767 687,52**
7033	Redevances pour appareils distributeurs					58,70	1 639,10	58,70	1 639,10		1 580,40
7035	Locations de droits de chasse et de pêch						10 762,18		10 762,18		10 762,18
70388	Autres redevances et recettes diverses					22 444,48	230 617,95	22 444,48	230 617,95		208 173,47
7038	**Sous Total compte 7038**					**22 444,48**	**230 617,95**	**22 444,48**	**230 617,95**		**208 173,47**
703	**Sous Total compte 703**					**23 045,45**	**1 011 249,02**	**23 045,45**	**1 011 249,02**		**988 203,57**
704	Travaux						325 310,86		325 310,86		325 310,86
7067	Redevances et droits des services périsc					288,00	14 498,28	288,00	14 498,28		14 210,28

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
706888	Autres						50,00		50,00		50,00
70688	**Sous Total compte 70688**						**50,00**		**50,00**		**50,00**
7068	**Sous Total compte 7068**						**50,00**		**50,00**		**50,00**
706	**Sous Total compte 706**					**288,00**	**14 548,28**	**288,00**	**14 548,28**		**14 260,28**
7078	Autres marchandises						17 543,60		17 543,60		17 543,60
707	**Sous Total compte 707**						**17 543,60**		**17 543,60**		**17 543,60**
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)						20 388,28		20 388,28		20 388,28
70848	aux autres organismes						827 560,29		827 560,29		827 560,29
7084	**Sous Total compte 7084**						**827 560,29**		**827 560,29**		**827 560,29**
70878	par des tiers					4 998,25	79 658,22	4 998,25	79 658,22		74 659,97
7087	**Sous Total compte 7087**					**4 998,25**	**79 658,22**	**4 998,25**	**79 658,22**		**74 659,97**
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						6 618,80		6 618,80		6 618,80
708	**Sous Total compte 708**					**4 998,25**	**934 225,59**	**4 998,25**	**934 225,59**		**929 227,34**
70	**Sous Total compte 70**					**30 016,18**	**2 738 332,77**	**30 016,18**	**2 738 332,77**		**2 708 316,59**
71351	Variation des stocks de produits autres					89 600,00	75 035,00	89 600,00	75 035,00	14 565,00	
7135	**Sous Total compte 7135**					**89 600,00**	**75 035,00**	**89 600,00**	**75 035,00**	**14 565,00**	
713	**Sous Total compte 713**					**89 600,00**	**75 035,00**	**89 600,00**	**75 035,00**	**14 565,00**	
71	**Sous Total compte 71**					**89 600,00**	**75 035,00**	**89 600,00**	**75 035,00**	**14 565,00**	
73114	Imposition forfaitaire sur les entrepris						909 617,00		909 617,00		909 617,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73118	Autres contributions directes						7 450,00		7 450,00		7 450,00
7311	**Sous Total compte 7311**						**917 067,00**		**917 067,00**		**917 067,00**
73121	Taxe départementale de publicité foncièr						19 849 167,62		19 849 167,62		19 849 167,62
73122	Taxe départementale additionnelle à cert						124 110,00		124 110,00		124 110,00
7312	**Sous Total compte 7312**						**19 973 277,62**		**19 973 277,62**		**19 973 277,62**
73131	Taxe d'aménagement - part départementale						581 988,12		581 988,12		581 988,12
7313	**Sous Total compte 7313**						**581 988,12**		**581 988,12**		**581 988,12**
73141	Taxe sur la consommation finale d'électr					71,79	3 117 361,79	71,79	3 117 361,79		3 117 290,00
731421	TICPE - LRL						21 134 503,82		21 134 503,82		21 134 503,82
73142	**Sous Total compte 73142**						**21 134 503,82**		**21 134 503,82**		**21 134 503,82**
7314	**Sous Total compte 7314**					**71,79**	**24 251 865,61**	**71,79**	**24 251 865,61**		**24 251 793,82**
73171	Taxe sur les conventions d'assurance						61 035 110,40		61 035 110,40		61 035 110,40
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour					692,53	122 419,65	692,53	122 419,65		121 727,12
73172	**Sous Total compte 73172**					**692,53**	**122 419,65**	**692,53**	**122 419,65**		**121 727,12**
7317	**Sous Total compte 7317**					**692,53**	**61 157 530,05**	**692,53**	**61 157 530,05**		**61 156 837,52**
731	**Sous Total compte 731**					**764,32**	**106 881 728,40**	**764,32**	**106 881 728,40**		**106 880 964,08**
73221	FNGIR						7 724 377,00		7 724 377,00		7 724 377,00
732251	Attribution au titre du fonds national						13 827 038,00		13 827 038,00		13 827 038,00
73225	**Sous Total compte 73225**						**13 827 038,00**		**13 827 038,00**		**13 827 038,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7322	**Sous Total compte 7322**						**21 551 415,00**		**21 551 415,00**		**21 551 415,00**
7324	Frais de gestion de la taxe foncière sur						7 587 007,00		7 587 007,00		7 587 007,00
732	**Sous Total compte 732**						**29 138 422,00**		**29 138 422,00**		**29 138 422,00**
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de						68 931 320,00		68 931 320,00		68 931 320,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE					1 449 618,00	10 093 826,00	1 449 618,00	10 093 826,00		8 644 208,00
7358	Autres					750 562,00	6 820 194,00	750 562,00	6 820 194,00		6 069 632,00
735	**Sous Total compte 735**					**2 200 180,00**	**85 845 340,00**	**2 200 180,00**	**85 845 340,00**		**83 645 160,00**
738	Autres impôts et taxes						40 446,20		40 446,20		40 446,20
739214	Attribution de compensation CVAE - Dépar					4 479 392,70		4 479 392,70		4 479 392,70	
73921	**Sous Total compte 73921**					**4 479 392,70**		**4 479 392,70**		**4 479 392,70**	
7392251	Prélèvements au titre du fonds national					1 563 431,00		1 563 431,00		1 563 431,00	
739225	**Sous Total compte 739225**					**1 563 431,00**		**1 563 431,00**		**1 563 431,00**	
73922	**Sous Total compte 73922**					**1 563 431,00**		**1 563 431,00**		**1 563 431,00**	
7392	**Sous Total compte 7392**					**6 042 823,70**		**6 042 823,70**		**6 042 823,70**	
73951	Fraction compensatoire de la TFPB et de					600 772,00		600 772,00		600 772,00	
73952	Fraction compensatoire de la CVAE					75 339,00		75 339,00		75 339,00	
7395	**Sous Total compte 7395**					**676 111,00**		**676 111,00**		**676 111,00**	
7398	Reversements, restitutions et prélèvemen					145 000,00		145 000,00		145 000,00	
739	**Sous Total compte 739**					**6 863 934,70**		**6 863 934,70**		**6 863 934,70**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73	**Sous Total compte 73**					**9 064 879,02**	**221 905 936,60**	**9 064 879,02**	**221 905 936,60**		**212 841 057,58**
74121	Dotation forfaitaire des départements						21 431 608,00		21 431 608,00		21 431 608,00
741221	Dotation de fonctionnement minimale des						12 479 756,00		12 479 756,00		12 479 756,00
741223	Dotation de compensation des département						18 569 371,00		18 569 371,00		18 569 371,00
74122	**Sous Total compte 74122**						**31 049 127,00**		**31 049 127,00**		**31 049 127,00**
7412	**Sous Total compte 7412**						**52 480 735,00**		**52 480 735,00**		**52 480 735,00**
741	**Sous Total compte 741**						**52 480 735,00**		**52 480 735,00**		**52 480 735,00**
744	FCTVA						174 191,33		174 191,33		174 191,33
74621	DGD						2 389 307,00		2 389 307,00		2 389 307,00
7462	**Sous Total compte 7462**						**2 389 307,00**		**2 389 307,00**		**2 389 307,00**
746	**Sous Total compte 746**						**2 389 307,00**		**2 389 307,00**		**2 389 307,00**
74712	Emplois d'avenir						40 185,21		40 185,21		40 185,21
74718	Autres					681 078,00	2 811 610,00	681 078,00	2 811 610,00		2 130 532,00
7471	**Sous Total compte 7471**					**681 078,00**	**2 851 795,21**	**681 078,00**	**2 851 795,21**		**2 170 717,21**
7472	Régions						305 190,11		305 190,11		305 190,11
7473	Départements					81 422,89	95 730,02	81 422,89	95 730,02		14 307,13
74748	Autres communes					2 934,90	127 029,52	2 934,90	127 029,52		124 094,62
7474	**Sous Total compte 7474**					**2 934,90**	**127 029,52**	**2 934,90**	**127 029,52**		**124 094,62**
74758	Autres groupements					134 864,25	920 832,15	134 864,25	920 832,15		785 967,90

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7475	**Sous Total compte 7475**					**134 864,25**	**920 832,15**	**134 864,25**	**920 832,15**		**785 967,90**
7476	Sécurité sociale et organismes mutualist						63 934,90		63 934,90		63 934,90
74771	Fonds social européen						357 266,57		357 266,57		357 266,57
74778	Autres fonds européens						37 251,35		37 251,35		37 251,35
7477	**Sous Total compte 7477**						**394 517,92**		**394 517,92**		**394 517,92**
747811	Dotation versée au titre de l'APA					1 598 300,00	16 078 691,63	1 598 300,00	16 078 691,63		14 480 391,63
747812	Dotation versée au titre de la PCH						3 088 782,37		3 088 782,37		3 088 782,37
7478141	Part autonomie						85 091,49		85 091,49		85 091,49
7478142	Part prévention						649 781,88		649 781,88		649 781,88
747814	**Sous Total compte 747814**						**734 873,37**		**734 873,37**		**734 873,37**
747818	Autres					1 229 497,26	6 628 119,58	1 229 497,26	6 628 119,58		5 398 622,32
74781	**Sous Total compte 74781**					**2 827 797,26**	**26 530 466,95**	**2 827 797,26**	**26 530 466,95**		**23 702 669,69**
7478214	Communes et structures intercommunales						3 000,00		3 000,00		3 000,00
747821	**Sous Total compte 747821**						**3 000,00**		**3 000,00**		**3 000,00**
74782	**Sous Total compte 74782**						**3 000,00**		**3 000,00**		**3 000,00**
74783	Fonds de mobilisation départemental pour						1 701 812,00		1 701 812,00		1 701 812,00
747888	Autres					167 393,50	677 650,11	167 393,50	677 650,11		510 256,61
74788	**Sous Total compte 74788**					**167 393,50**	**677 650,11**	**167 393,50**	**677 650,11**		**510 256,61**
7478	**Sous Total compte 7478**					**2 995 190,76**	**28 912 929,06**	**2 995 190,76**	**28 912 929,06**		**25 917 738,30**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747	**Sous Total compte 747**					**3 895 490,80**	**33 671 958,89**	**3 895 490,80**	**33 671 958,89**		**29 776 468,09**
748312	D.C.R.T.P.						8 923 981,00		8 923 981,00		8 923 981,00
74831	**Sous Total compte 74831**						**8 923 981,00**		**8 923 981,00**		**8 923 981,00**
74835	Dotation pour transfert de compensations						3 142 049,00		3 142 049,00		3 142 049,00
7483	**Sous Total compte 7483**						**12 066 030,00**		**12 066 030,00**		**12 066 030,00**
748	**Sous Total compte 748**						**12 066 030,00**		**12 066 030,00**		**12 066 030,00**
74	**Sous Total compte 74**					**3 895 490,80**	**100 782 222,22**	**3 895 490,80**	**100 782 222,22**		**96 886 731,42**
7511	Recouvrements sur départements et autres					333 892,16	430 292,64	333 892,16	430 292,64		96 400,48
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale et or					84 635,06	885 719,53	84 635,06	885 719,53		801 084,47
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa					508 544,34	7 762 795,86	508 544,34	7 762 795,86		7 254 251,52
7518	Recouvrements sur autres redevables						27 370,68		27 370,68		27 370,68
751	**Sous Total compte 751**					**927 071,56**	**9 106 178,71**	**927 071,56**	**9 106 178,71**		**8 179 107,15**
752	Revenus des immeubles					85,61	397 339,07	85,61	397 339,07		397 253,46
7531	RMI						1 515,67		1 515,67		1 515,67
7533	APA					79 550,52	204 593,37	79 550,52	204 593,37		125 042,85
75342	Allocations forfaitaires					17 069,59	1 333 578,24	17 069,59	1 333 578,24		1 316 508,65
7534	**Sous Total compte 7534**					**17 069,59**	**1 333 578,24**	**17 069,59**	**1 333 578,24**		**1 316 508,65**
7535	PCH					3 374,29	42 375,51	3 374,29	42 375,51		39 001,22
753	**Sous Total compte 753**					**99 994,40**	**1 582 062,79**	**99 994,40**	**1 582 062,79**		**1 482 068,39**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
755	Dédits et pénalités perçus					200,00	57 435,77	200,00	57 435,77		57 235,77
75811	Redevances pour concessions, brevets, li						5 092,10		5 092,10		5 092,10
7581	**Sous Total compte 7581**						**5 092,10**		**5 092,10**		**5 092,10**
7584	Recouvrement sur créances admises en non						6 349,17		6 349,17		6 349,17
75883	Excédents sur opérations de gestion						98,33		98,33		98,33
75888	Autres					13 789,77	666 835,45	13 789,77	666 835,45		653 045,68
7588	**Sous Total compte 7588**					**13 789,77**	**666 933,78**	**13 789,77**	**666 933,78**		**653 144,01**
758	**Sous Total compte 758**					**13 789,77**	**678 375,05**	**13 789,77**	**678 375,05**		**664 585,28**
75	**Sous Total compte 75**					**1 041 141,34**	**11 821 391,39**	**1 041 141,34**	**11 821 391,39**		**10 780 250,05**
761	Produits de participations						4 248,20		4 248,20		4 248,20
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA c					1 310 940,99	1 420 186,08	1 310 940,99	1 420 186,08		109 245,09
7681	**Sous Total compte 7681**					**1 310 940,99**	**1 420 186,08**	**1 310 940,99**	**1 420 186,08**		**109 245,09**
768	**Sous Total compte 768**					**1 310 940,99**	**1 420 186,08**	**1 310 940,99**	**1 420 186,08**		**109 245,09**
76	**Sous Total compte 76**					**1 310 940,99**	**1 424 434,28**	**1 310 940,99**	**1 424 434,28**		**113 493,29**
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						66 718,11		66 718,11		66 718,11
775	Produits des cessions d'immobilisations						135 223,80		135 223,80		135 223,80
77681	Neutralisation des amortissements						9 300 000,00		9 300 000,00		9 300 000,00
7768	**Sous Total compte 7768**						**9 300 000,00**		**9 300 000,00**		**9 300 000,00**
776	**Sous Total compte 776**						**9 300 000,00**		**9 300 000,00**		**9 300 000,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Recettes et quote-part des subventions d						3 971 954,94		3 971 954,94		3 971 954,94
77	**Sous Total compte 77**						**13 473 896,85**		**13 473 896,85**		**13 473 896,85**
	Total classe 7					**15 432 068,33**	**352 221 249,11**	**15 432 068,33**	**352 221 249,11**	**6 878 499,70**	**343 667 680,48**
	Total général	**1 811 741 707,77**	**1 811 741 707,77**	**1 408 905 732,41**	**1 392 559 055,11**	**544 262 554,06**	**560 609 231,36**	**3 764 909 994,24**	**3 764 909 994,24**	**2 178 375 967,63**	**2 178 375 967,63**

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - . Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :
MINGRE Delphine (1004065212-0), Inspecteur des Finances Publiques A **DDFiP DE LA NIEVRE**, le **11/03/2025**
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **DEPARTEMENT NIEVRE - .** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.
ANDRIOT Alain (1000305768-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie A **NEVERS**, le **12/03/2025**
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC NEVERS
N° CODIQUE 058020
Date Edition : 07/03/2025
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 01701
N° de SIRET 22580001000046

MADEF
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M ALAIN ANDRIOT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 07/03/2025

Nomenclature M22

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE :

Bilan ..... Etat A1 Page 3 A Page 9
1. Bilan Actif
2. Bilan Passif
Compte de résultat ..... Etat A2 Page 10 A Page 13
Compte de résultat consolidé ..... Etat A2 Page 14 A Page 16
Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat B1 Page 17 A Page 17
Résultats d'exploitation consolidé ..... Etat B2 Page 18 A Page 18
Affectation des résultats ..... Etat C1 à C3 Page 19 A Page 21
Amortissements comptables excédentaires différés(cpt 116) ... Etat C4 Page 22 A Page 22
Opérations budgétaires d'investissement ..... Etat D1 à D2 Page 23 A Page 25
Opérations budgétaires d'exploitation ..... Etat D3 à D4 Page 26 A Page 31
Consommation des crédits de la section d'investissement ..... Etat D5 Page 32 A Page 33
Consommation des crédits de la section d'exploitation ..... Etat D5 Page 34 A Page 35
Balance des comptes ..... Etat E1 Page 36 A Page 56
Renseignements annexes à la balance ..... Etat E2 Page 57 A Page 58
Situation des valeurs inactives ..... Etat F Page 59 A Page 59
Signature du compte ..... Page 60 A Page 60

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

BILAN (en Euros)

01701 - MADEF Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de recherche et de dével	4 428,00		4 428,00	4 715,04
	Contributions aux investissements commun				
	Concessions et droits similaires, brevet	14 738,76	13 157,76	1 581,00	1 581,00
	Autres immobilisations incorporelles				87 083,07
	Immobilisations incorporelles en cours	272 370,08		272 370,08	136 879,57
	Terrains	397 906,30		397 906,30	397 906,30
	Constructions	4 180 402,13	1 238 077,72	2 942 324,41	2 969 592,41
	Instal, matériel et outillage technique	882 191,23	846 697,39	35 493,84	34 782,15
	Collections, uvres dart ; autres immob	1 675 807,74	1 493 875,98	181 931,76	252 635,60
	Immobilisations reçues en affectation				
	Immobilisations corporelles en cours	16 614 688,57		16 614 688,57	11 696 369,07
	Immob affectées ou mises à dispo	12 047,19		12 047,19	12 047,19
	Participations et créances rattachées				
	Titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	**24 054 580,00**	**3 591 808,85**	**20 462 771,15**	**15 593 591,40**

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

BILAN (en Euros)

01701 - MADEF Exercice 2024

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	. Matières premières				
	. Autres approvisionnements				
	. En cours de production de biens				
	. Produits				
	. Marchandises				
	. Autres stocks				
	. Usagers	12 131,36		12 131,36	1 269 591,73
	. Caisse pivot				
	. Autres tiers payants	132 733,90		132 733,90	105 526,98
	. Créances irrécouvrables admises en non				
	. Autres				
	. Avances de frais relatifs à la gestion				
	. Autres	1 425 595,26		1 425 595,26	2 410 669,85
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 974,96		1 974,96	2 680,72
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	**1 572 435,48**		**1 572 435,48**	**3 788 469,28**

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

BILAN (en Euros)

01701 - MADEF Exercice 2024

	ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercic				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	-5 273,58		-5 273,58	
	Ecarts de conversion Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	**-5 273,58**		**-5 273,58**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	**25 621 741,90**	**3 591 808,85**	**22 029 933,05**	**19 382 060,68**

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

BILAN (en Euros)

01701 - MADEF Exercice 2024

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES	Apports	3 469 392,70	2 330 886,51
	Excédents affectés à linvestissement	971 308,23	1 058 678,34
	Excédents affectés à la couverture du be	5 880,78	5 880,78
	Réserve de compensation des déficits		
	Réserve de compensation des charges dam		
	Report à nouveau excédentaire	257 010,62	524 898,65
	Excédents affectés au financement de mes		
	Report à nouveau déficitaire		
	Dépenses rejetées par lautorité de tari		
	Dépenses non opposables aux tiers financ		
	Résultat de lexercice (excédent ou défi	425 117,95	-267 888,03
	Subventions dinvestissement	16 678 817,22	15 481 657,45
	Provisions réglementées destinées à renf		
	Autres provisions réglementées	66 231,12	66 231,12
	FONDS PROPRES TOTAL I	**21 873 758,62**	**19 200 344,82**

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

BILAN (en Euros)

01701 - MADEF Exercice 2024

	PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	33 006,31	33 006,31
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	**33 006,31**	**33 006,31**

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

BILAN (en Euros)

01701 - MADEF Exercice 2024

	PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements de cr		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances reçues		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 958,06	81 055,98
	Dettes fiscales et sociales		8 925,00
	Dettes sur immobilisations et comptes ra		225,35
	Fonds déposés par les usagers, les héber		
	Autres	88 685,28	66,50
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	**122 643,34**	**90 272,83**

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

BILAN (en Euros)

01701 - MADEF Exercice 2024

	PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	524,78	58 436,72
	Ecarts de conversion Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	**524,78**	**58 436,72**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**22 029 933,05**	**19 382 060,68**

COMPTE DE RESULTAT 2024

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

01701 - MADEF Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Ventes de marchandises		
- prestations de services	3 180,40	3 072,85
- divers		
Production stockée ou déstockage de prod		
Dotations et produits de la tarification	6 201 154,78	5 235 359,65
Production immobilisée		
Subventions d'exploitations et participa	9 207,08	1 150,88
Reprises sur amortissements et provision		
Transferts de charges		
Autres produits	1,90	2,02
TOTAL I	**6 213 544,16**	**5 239 585,40**
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitu		
Variation de stocks de matières première		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'autres approvision		
Achats non stockés de matières et fourni	373 881,59	418 631,87

COMPTE DE RESULTAT 2024

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

01701 - MADEF Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Services extérieurs et autres	312 037,04	235 594,49
- sur rémunérations	168 197,93	156 112,79
- autres	12 021,84	12 021,84
- salaires et traitements	3 414 636,92	3 241 172,27
- charges sociales	1 352 602,76	1 304 943,30
- dotations aux amortissements, aux dépr	111 542,20	116 913,15
- dotations aux dépréciations sur actif		
- dotations aux amortissements, déprécia		
Autres charges	26 677,35	24 848,95
TOTAL II	**5 771 597,63**	**5 510 238,66**
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**441 946,53**	**-270 653,26**
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations		
Revenus des valeurs mobilières de placem		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mo		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

COMPTE DE RESULTAT 2024

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

01701 - MADEF Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Dotations aux amortissements, aux dépréc		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs m		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	**441 946,53**	**-270 653,26**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- exercice courant	1 909,56	78,40
- exercices antérieurs	3 011,50	68,57
Sur opérations en capital		2 618,26
- reprises sur les provisions reglementé		
- reprises sur les dépréciations excepti		
Transferts de charges		
TOTAL V	**4 921,06**	**2 765,23**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- exercice courant	1 896,00	
- exercices antérieurs	19 853,64	
Sur opérations en capital		
- dotation aux provisions réglementées		

COMPTE DE RESULTAT 2024

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

01701 - MADEF Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
- dotations aux amortissements et aux dé		
TOTAL VI	**21 749,64**	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-16 828,58**	**2 765,23**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**6 218 465,22**	**5 242 350,63**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**5 793 347,27**	**5 510 238,66**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**425 117,95**	**-267 888,03**

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

01701 - MADEF Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Ventes de marchandises		
- prestations de services	3 180,40	3 072,85
- divers		
Production stockée ou déstockage de prod		
Dotations et produits de la tarification	6 201 154,78	5 235 359,65
Production immobilisée		
Subventions d'exploitations et participa	9 207,08	1 150,88
Reprises sur amortissements et provision		
Transferts de charges		
Autres produits	1,90	2,02
TOTAL PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS (I)	**6 213 544,16**	**5 239 585,40**
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitu		
Variation de stocks de matières première		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'autres approvision		
Achats non stockés de matières et fourni	373 881,59	418 631,87
Services extérieurs et autres	312 037,04	235 594,49
- sur rémunérations	168 197,93	156 112,79
- autres	12 021,84	12 021,84
- salaires et traitements	3 414 636,92	3 241 172,27
- charges sociales	1 352 602,76	1 304 943,30
- dotations aux amortissements, aux dépr	111 542,20	116 913,15
- dotations aux dépréciations sur actif		
- dotations aux amortissements, déprécia		
Autres charges	26 677,35	24 848,95
TOTAL CHARGES COURANTES NON FINANCIERES (II)	**5 771 597,63**	**5 510 238,66**
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**441 946,53**	**-270 653,26**

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

01701 - MADEF Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations		
Revenus des valeurs mobilières de placem		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mo		
TOTAL PRODUITS COURANTS FINANCIERS (III)		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréc		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs m		
TOTAL CHARGES COURANTES FINANCIERES (IV)		
2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		
3- RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	**441 946,53**	**-270 653,26**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- exercice courant	1 909,56	78,40
- exercices antérieurs	3 011,50	68,57
Sur opérations en capital		2 618,26
- reprises sur les provisions reglementé		
- reprises sur les dépréciations excepti		
Transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**4 921,06**	**2 765,23**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- exercice courant	1 896,00	
- exercices antérieurs	19 853,64	
Sur opérations en capital		
- dotation aux provisions réglementées		
- dotations aux amortissements et aux dé		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**21 749,64**	

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

01701 - MADEF Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-16 828,58	2 765,23
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 218 465,22	5 242 350,63
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	5 793 347,27	5 510 238,66
EXCEDENT OU DEFICIT (5-6)	425 117,95	-267 888,03

État B1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

Résultats budgétaires de l'exercice

01701 - MADEF Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	14 459 029,33	6 245 772,00	20 704 801,33
Titres de recette émis (b)	8 114 274,76	7 590 693,28	15 704 968,04
Réductions de titres (c)	0,00	1 312 095,61	1 312 095,61
Recettes nettes (d = b - c)	8 114 274,76	6 278 597,67	14 392 872,43
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	14 459 029,33	6 245 772,00	20 704 801,33
Mandats émis (f)	10 735 158,66	5 901 828,47	16 636 987,13
Annulations de mandats (g)	0,00	48 348,75	48 348,75
Depenses nettes (h = f - g)	10 735 158,66	5 853 479,72	16 588 638,38
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		425 117,95	
(h - d) Déficit	2 620 883,90		2 195 765,95

Résultats d'exploitation consolidés de l'exercice

01701 - MADEF Exercice 2024

INTITULE DES SUBDIVISIONS	MONTANT DU RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	425 117,95
BUDGETS ANNEXES	
TOTAL : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES (A)	**425 117,95**

(A) : Montant repris en Balance d'Entrée de l'exercice suivant au compte 12 "Résultat de l'exercice"

État C1 / 1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 à affecter au cours de l'exercice 2024

01701 - MADEF Exercice 2024

N° ET INTITULE DES SUBDIVISIONS (1)	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 (2)	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 RETRAITE PAR L'ORDONNATEUR (3)	RESULTAT INCORPORE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023 (4)	RESULTAT A AFFECTER AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 (5)
MADEF				
TOTAL				

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe.
Colonne 3 : L'ordonnateur retraite le résultat en retirant les dépenses pour autres droits acquis par les salariés non provisionnées en application de l'art. R.314-45 du CASF
Colonnes 2-3-4-5 : Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.
Colonne 5 : (5) = (2) + (4) ou si colonne (3) servie (5) = (3) + (4).

Tableau général d'affectation des résultats de l'exercice 2023 au cours de l'exercice 2024

01701 - MADEF Exercice 2024

Intitulé des subdivisions (1)	Résultat comptable ou résultat retraité par l'ordonnateur 2023 (2)	Reprise des résultats antérieurs (3)						Compte 10682 Investissement (4)	Compte 10685 "Réserve de trésorerie" (5)	Compte 10686 "Réserve de compensation" (6)	Compte 10687 "Réserve de compensation des charges d'amortissement" (7)	Excédent restant à reporter			Déficit restant à reporter			Compte 1161 "Amortissements comptables excédentaires différés" (14)	Compte 1163 Dépenses pour autres droits acquis par les salariés de l'exercice 2023 non opposables (15)
		Excédents 110...	Excédents 110...	Excédents 111...	Déficits 119...	Déficits 119...	Déficits 119...					Sur l'exercice ... Compte 110... "Report à nouveau (solde créditeur)" (8)	Sur l'exercice ... Compte 111... "Report à nouveau (solde créditeur)" (9)	Sur l'exercice ... Compte 110... "Report à nouveau (solde créditeur)" (10)	Sur l'exercice ... Compte 119... "Report à nouveau (solde débiteur)" (11)	Sur l'exercice ... Compte 119... "Report à nouveau (solde débiteur)" (12)	Sur l'exercice ... Compte 119... "Report à nouveau (solde débiteur)" (13)		
Section d'investissement																			
Section d'exploitation																			
MADEF																			
Total section d'exploitation																			

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe.
Colonne 2 : Pour la section d'investissement: résultat comptable. Pour la section d'exploitation: résultat comptable ou résultat retraité par l'ordonnateur (procédure visant à écarter les dépenses pour autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application de l'art. R.314-45 du CASF) Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.
Colonnes 3, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 : Les deux derniers chiffres des comptes 110, 111 et 119 correspondent au millésime.
Colonne 8 : L'excédent est ici affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".
Colonne 9 : L'excédent est ici affecté "au financement de mesures d'exploitation[.] n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté".
Colonne 10 : L'excédent est ici affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours".
Colonne 11 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".
Colonne 12 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours".
Colonne 13 : "En cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut être étalée sur trois exercices".
Colonne 14 : Part du résultat comptable de N-1 affectée à l'excédent d'amortissements comptables en N
Colonne 15 : cf. état C1 : différence entre colonne (3) et colonne (2)

Situation des comptes 110, 111 et 119 à la clôture de l'exercice 2024

01701 - MADEF Exercice 2024

Intitulé des subdivisions	Compte 110 "Report à nouveau (solde créditeur)" Excédent restant à reporter			Compte 111 "Excédent affecté à des mesures d'exploitation non reconductibles" Excédent restant à reporter	Compte 119 "Report à nouveau (solde débiteur)" Déficit restant à reporter					
	Sur l'exercice... 110...	Sur l'exercice... 110...	Sur l'exercice... 110...	Sur l'exercice... 111...	Sur l'exercice... 119...	Sur l'exercice... 119...	Sur l'exercice... 119...	Sur l'exercice... 119...	Sur l'exercice... 119...	Sur l'exercice... 119...
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
MADEF										
Total par compte(a)										

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe.
Colonnes 2 et 4 : Il s'agit de l'excédent affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté ".
Colonne 3 : Il s'agit de l'excédent affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours".
Colonne5 : Il s'agit de l'excédent affecté "au financement de mesures d'exploitation[.] n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté".
Colonnes 6 et 7 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".
Colonne 8 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours".
Colonnes 9, 10 et 11 : "En cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut être étalée sur trois exercices".
Colonnes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Les deux derniers chiffres des comptes 110, 111 et 119 correspondent au millésime.

(a) : Comptes 110, 111 et 119 : le total doit être égal au montant du poste correspondant au bilan.

État C4

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

Tableau de suivi des amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161)

01701 - MADEF Exercice 2024

		Exercice de reprise de l'amortissement comptable excédentaire différé (= exercice de détermination du résultat)(2)									
		... . (5)	... . (5)	... . (5)	... . (5)	... . (5)	... . (5)	... . (5)	... . (5)	... . (5)	... . (5)
Exercice de constatation de l'amortissement comptable différé (= exercice de détermination du résultat) (1)	2024(3)										
	... .. (4)										
	... .. (4)										
	... .. (4)										
	... .. (4)										
	... .. (4)										
	... .. (4)										
	... .. (4)										
	... .. (4)										
	... .. (4)										
	... .. (4)										

(1) : L'affectation au compte 1161 s'effectue en N+1 dans le cadre de l'affectation des résultats.
(2) : La reprise du compte 1161 s'effectue en N+1 dans le cadre de l'affectation des résultats.
(3) : Doivent apparaître sur la ligne "2024":
-la régularisation du différentiel entre les amortissements comptabilisés avant le 1er janvier 2024 et ceux qui auraient du être comptabilisés au vu du nouveau plan d'amortissements (régularisation en balance d'entrée)
-les amortissements comptables excédentaires différés constatés au titre de l'exercice 2024 (qui seront enregistrés au compte 1161 en 2025).
(4) Préciser l'exercice de constatation de l'amortissement comptable excédentaire différé.
(5) Préciser l'exercice de reprise de l'amortissement comptable excédentaire différé.

Opérations budgétaires de depenses - SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

BUDGET ANNEXE MADEF

01701 - MADEF Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
2033	Frais d'insertion	3 000,00			3 000,00				3 000,00
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00			3 000,00				3 000,00
2154	Matériel et outillage	20 000,00			20 000,00	12 888,06		12 888,06	7 111,94
2181	Installations générales agencements et aménagements divers	15 000,00			15 000,00				15 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 531,33			5 531,33				5 531,33
2184	Mobilier	5 000,00			5 000,00				5 000,00
21	Immob corporelles	45 531,33			45 531,33	12 888,06		12 888,06	32 643,27
2313	Constructions en cours sur sol propre	10 225 000,00	-2 120 900,00		8 104 100,00	5 756 135,60		5 756 135,60	2 347 964,40
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	301 000,00	-9 000,00		292 000,00	330 781,00		330 781,00	-38 781,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	6 657 000,00	-642 602,00		6 014 398,00	4 635 354,00		4 635 354,00	1 379 044,00
23	Immobilisations en cours	17 183 000,00	-2 772 502,00		14 410 498,00	10 722 270,60		10 722 270,60	3 688 227,40
	Total des DEPENSES de la SECTION D'INVESTISSEMENT	**17 231 531,33**	**-2 772 502,00**		**14 459 029,33**	**10 735 158,66**		**10 735 158,66**	**3 723 870,67**

Opérations budgétaires de recettes - SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

BUDGET ANNEXE MADEF

01701 - MADEF Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
001	Excédt ou déficit invest report	3 376 868,33			3 376 868,33				3 376 868,33
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutee (FCTVA)	1 138 000,00			1 138 000,00	1 138 506,19		1 138 506,19	-506,19
10	Apports, dotations et réserves	1 138 000,00			1 138 000,00	1 138 506,19		1 138 506,19	-506,19
1311	Etat	1 978 663,00	-781 502,00		1 197 161,00	1 197 159,77		1 197 159,77	1,23
1312	Collectivités et établissements publics	680 000,00			680 000,00				680 000,00
13	Subv invest	2 658 663,00	-781 502,00		1 877 161,00	1 197 159,77		1 197 159,77	680 001,23
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles					195 290,49		195 290,49	-195 290,49
237.	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	438 000,00	-9 000,00		429 000,00				429 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles					5 471 776,11		5 471 776,11	-5 471 776,11
238_	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	9 508 000,00	-1 982 000,00		7 526 000,00				7 526 000,00
23	Immobilisations en cours	9 946 000,00	-1 991 000,00		7 955 000,00	5 667 066,60		5 667 066,60	2 287 933,40
28131	Amortissements bâtiments					27 268,00		27 268,00	-27 268,00
28131.	Amortissements bâtiments	27 268,00			27 268,00				27 268,00
28154	Amortissements matériel et outillage	13 570,36			13 570,36	13 570,36		13 570,36	
28181	Amortissements installations générales agencements et aménagements divers	26 834,96			26 834,96	26 377,16		26 377,16	457,80
28182	Amortissements matériel de transport	33 500,92			33 500,92	33 500,92		33 500,92	
28183	Amortissements matériel de bureau et matériel informatique	2 188,00			2 188,00	2 188,00		2 188,00	

Opérations budgétaires de recettes - SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

BUDGET ANNEXE MADEF

01701 - MADEF Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif 1	Décisions modificatives 2	Virements de crédits (non repris dans une DM) 3	Prévisions budgétaires totales 4 = 1 + 2 + 3	Emissions 5	Annulations 6	Total des réalisations 7 = 5 - 6	Ecart Prévisions / Réalisations 8 = 4 - 7
28184	Amortissements mobilier	8 637,76			8 637,76	8 637,76		8 637,76	
28	Amort des immobilisations	112 000,00			112 000,00	111 542,20		111 542,20	457,80
	Total des RECETTES de la SECTION D'INVESTISSEMENT	**17 231 531,33**	**-2 772 502,00**		**14 459 029,33**	**8 114 274,76**		**8 114 274,76**	**6 344 754,57**

Opérations budgétaires de depenses - SECTION D'EXPLOITATION 2024

BUDGET ANNEXE MADEF

01701 - MADEF Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif 1	Décisions modificatives 2	Virements de crédits (non repris dans une DM) 3	Prévisions budgétaires totales 4 = 1 + 2 + 3	Emissions 5	Annulations 6	Total des réalisations 7 = 5 - 6	Ecart Prévisions / Réalisations 8 = 4 - 7
60611	Eau et assainissement	13 000,00			13 000,00	14 572,19	3 793,96	10 778,23	2 221,77
60612	Energie - électricité	74 000,00	45 000,00		119 000,00	109 233,47	28 369,46	80 864,01	38 135,99
60613	Chauffage	34 209,00	10 000,00		44 209,00	30 503,18	2 670,09	27 833,09	16 375,91
60621	Combustibles et carburants	38 000,00			38 000,00	39 365,09	2 393,46	36 971,63	1 028,37
60622	Produits d'entretien	26 000,00			26 000,00	19 662,89		19 662,89	6 337,11
60623	Fournitures d'atelier	27 000,00			27 000,00	17 353,82	677,14	16 676,68	10 323,32
60624	Fournitures administratives	4 000,00			4 000,00	4 482,50	787,91	3 694,59	305,41
60625	Fournitures scolaires éducatives et de loisirs	8 000,00			8 000,00	6 274,82	360,64	5 914,18	2 085,82
606261	Protections, produits absorbants	100,00			100,00	1 171,97		1 171,97	-1 071,97
606268	Autres fournitures hôtelières	15 150,00			15 150,00	7 853,10	339,48	7 513,62	7 636,38
60628	Autres fournitures non stockées	5 050,00			5 050,00	5 152,26	408,75	4 743,51	306,49
6063	Alimentation	148 582,08			148 582,08	155 782,81	234,33	155 548,48	-6 966,40
6066	Fournitures médicales	4 100,00			4 100,00	2 635,61	126,90	2 508,71	1 591,29
61128	Autres prestations à caractère médico-social	32 400,00			32 400,00	25 534,66	3 733,15	21 801,51	10 598,49
62428	Autres transports d'usagers	4 100,00			4 100,00	2 574,09	145,00	2 429,09	1 670,91
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	500,00		3 000,00	1 962,71		1 962,71	1 037,29
6256	Missions	3 500,00	500,00		4 000,00	5 781,36		5 781,36	-1 781,36

Opérations budgétaires de depenses - SECTION D'EXPLOITATION 2024

BUDGET ANNEXE MADEF

01701 - MADEF Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif 1	Décisions modificatives 2	Virements de crédits (non repris dans une DM) 3	Prévisions budgétaires totales 4 = 1 + 2 + 3	Emissions 5	Annulations 6	Total des réalisations 7 = 5 - 6	Ecart Prévisions / Réalisations 8 = 4 - 7
6261	Frais d'affranchissement	2 200,00			2 200,00	2 070,22		2 070,22	129,78
6262	Frais de télécommunications	3 000,00			3 000,00	2 045,54		2 045,54	954,46
6281	Prestations de blanchissage a l'exterieur	3 000,00			3 000,00	3 229,12	333,67	2 895,45	104,55
6282	Prestations d'alimentation a l'exterieur	10 200,00	1 800,00		12 000,00	11 269,17		11 269,17	730,83
6288	Autres	10 300,00			10 300,00	6 537,84	422,80	6 115,04	4 184,96
011	Dépenses afférentes exploit courante	468 391,08	57 800,00		526 191,08	475 048,42	44 796,74	430 251,68	95 939,40
6215	Personnel affecte a l'etablisSEMent					88 676,08		88 676,08	-88 676,08
6228	Divers	50 000,00			50 000,00	19 636,29	859,74	18 776,55	31 223,45
6331	Versement mobilité	25 203,00			25 203,00	23 287,00		23 287,00	1 916,00
6332	Allocation logement	16 030,00			16 030,00	14 555,00		14 555,00	1 475,00
6333	Participation des employeurs a la formation professionnelle continue	95 696,00			95 696,00	98 343,57		98 343,57	-2 647,57
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	25 760,00			25 760,00	23 286,36		23 286,36	2 473,64
6338	Autres impots taxes et versements assimilés sur rémunérations	9 724,00			9 724,00	8 726,00		8 726,00	998,00
64111	Rémunération principale	1 902 295,00			1 902 295,00	1 731 707,74		1 731 707,74	170 587,26
64113	Prime de service	157 861,00			157 861,00	138 736,55		138 736,55	19 124,45
64114	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	24 753,00			24 753,00	20 129,56		20 129,56	4 623,44
64115	Supplément familial de traitement	19 238,00			19 238,00	15 777,67		15 777,67	3 460,33

Opérations budgétaires de depenses - SECTION D'EXPLOITATION 2024

BUDGET ANNEXE MADEF

01701 - MADEF Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif 1	Décisions modificatives 2	Virements de crédits (non repris dans une DM) 3	Prévisions budgétaires totales 4 = 1 + 2 + 3	Emissions 5	Annulations 6	Total des réalisations 7 = 5 - 6	Ecart Prévisions / Réalisations 8 = 4 - 7
641181	Gratifications des stagiaires	3 980,00			3 980,00	2 652,03		2 652,03	1 327,97
641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)	203 938,00	-59 140,00		144 798,00	128 710,98		128 710,98	16 087,02
641185	Majoration horaire pour travail de nuit	33 652,00			33 652,00	40 424,98		40 424,98	-6 772,98
641186	Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	46 582,00			46 582,00	54 625,23		54 625,23	-8 043,23
641188	Autres	235 866,00			235 866,00	239 170,01		239 170,01	-3 304,01
64151	Rémunération principale	807 853,00			807 853,00	832 267,78		832 267,78	-24 414,78
641582	Complément de traitement indiciaire (CTI)	76 277,00			76 277,00	87 530,08		87 530,08	-11 253,08
641585	Majoration horaire pour travail de nuit	6 350,00			6 350,00	15 231,63		15 231,63	-8 881,63
641586	Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	25 127,00			25 127,00	33 818,76		33 818,76	-8 691,76
641588	Autres	95 592,00			95 592,00	76 070,67		76 070,67	19 521,33
6417	Apprentis	64 587,00			64 587,00	54 969,49		54 969,49	9 617,51
64511	Cotisations à l'URSSAF	627 912,00			627 912,00	588 156,00		588 156,00	39 756,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	57 052,00			57 052,00	57 886,41		57 886,41	-834,41
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	41 640,00			41 640,00	42 274,00		42 274,00	-634,00
64515	Cotisations à la CNRACL	667 004,00			667 004,00	592 975,69		592 975,69	74 028,31
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	7 948,00			7 948,00	6 805,00		6 805,00	1 143,00
6475	Médecine du travail	13 254,00			13 254,00	12 600,00		12 600,00	654,00

Opérations budgétaires de depenses - SECTION D'EXPLOITATION 2024

BUDGET ANNEXE MADEF

01701 - MADEF Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif 1	Décisions modificatives 2	Virements de crédits (non repris dans une DM) 3	Prévisions budgétaires totales 4 = 1 + 2 + 3	Emissions 5	Annulations 6	Total des réalisations 7 = 5 - 6	Ecart Prévisions / Réalisations 8 = 4 - 7
64784	Oeuvres sociales	51 054,00			51 054,00	51 027,28		51 027,28	26,72
64788	Autres	410,00			410,00	878,38		878,38	-468,38
6488	Autres charges diverses de personnel	3 204,00			3 204,00	2 946,21		2 946,21	257,79
012	Dépenses afférentes au personnel	5 395 842,00	-59 140,00		5 336 702,00	5 103 882,43	859,74	5 103 022,69	233 679,31
61351	Informatique	1 960,00			1 960,00	1 515,12		1 515,12	444,88
61352	Équipements	1 000,00			1 000,00				1 000,00
61521	Bâtiments publics	20 000,00			20 000,00	9 266,22		9 266,22	10 733,78
61558	Services extérieurs - entretien autres matériels	54 787,00			54 787,00	36 366,99	298,50	36 068,49	18 718,51
61561	Maintenance - part non récupérable	1 017,00			1 017,00				1 017,00
61568	Maintenance - autres	60 875,00	1 340,00		62 215,00	48 635,71	2 390,80	46 244,91	15 970,09
6161	Primes d'assurance - multirisques	4 000,00			4 000,00	4 241,96		4 241,96	-241,96
6163	Primes d'assurance - assurance transport	11 000,00			11 000,00	15 371,02		15 371,02	-4 371,02
6165	Primes d'assurance - responsabilité civile	2 000,00			2 000,00	1 764,96		1 764,96	235,04
61681	Assurance maladie, maternité et accident du travail	38 000,00			38 000,00	32 858,90		32 858,90	5 141,10
6182	Documentation generale et technique	1 000,00			1 000,00	885,71	2,97	882,74	117,26
6188	Autres frais divers	1 400,00			1 400,00				1 400,00
63513	Autres impôts locaux	14 000,00			14 000,00	12 021,84		12 021,84	1 978,16

Opérations budgétaires de depenses - SECTION D'EXPLOITATION 2024

BUDGET ANNEXE MADEF

01701 - MADEF Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif 1	Décisions modificatives 2	Virements de crédits (non repris dans une DM) 3	Prévisions budgétaires totales 4 = 1 + 2 + 3	Emissions 5	Annulations 6	Total des réalisations 7 = 5 - 6	Ecart Prévisions / Réalisations 8 = 4 - 7
6588	Autres	33 499,92			33 499,92	26 677,35		26 677,35	6 822,57
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales					1 896,00		1 896,00	-1 896,00
673	Titres annulés exercices antérieurs	25 000,00			25 000,00	19 853,64		19 853,64	5 146,36
68112	Immobilisations corporelles	112 000,00			112 000,00	111 542,20		111 542,20	457,80
016	Dépenses afférentes à la structure	381 538,92	1 340,00		382 878,92	322 897,62	2 692,27	320 205,35	62 673,57
	Total des DEPENSES de la SECTION D'EXPLOITATION	**6 245 772,00**			**6 245 772,00**	**5 901 828,47**	**48 348,75**	**5 853 479,72**	**392 292,28**

Opérations budgétaires de recettes - SECTION D'EXPLOITATION 2024

BUDGET ANNEXE MADEF

01701 - MADEF Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif 1	Décisions modificatives 2	Virements de crédits (non repris dans une DM) 3	Prévisions budgétaires totales 4 = 1 + 2 + 3	Emissions 5	Annulations 6	Total des réalisations 7 = 5 - 6	Ecart Prévisions / Réalisations 8 = 4 - 7
002	Résultat de fonctionnement reporté	257 010,62			257 010,62				257 010,62
733318	Dotation globale (y compris quote-part de dotation globalisée commune)	5 944 461,00			5 944 461,00	7 214 052,73	1 269 591,73	5 944 461,00	
73332	Prix de journée					299 197,66	42 503,88	256 693,78	-256 693,78
017	Produits de la tarification	5 944 461,00			5 944 461,00	7 513 250,39	1 312 095,61	6 201 154,78	-256 693,78
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	40 000,00			40 000,00	60 132,45		60 132,45	-20 132,45
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	1 800,00			1 800,00	3 180,40		3 180,40	-1 380,40
744	FCTVA	1 000,38			1 000,38	1 703,88		1 703,88	-703,50
7481	Fonds pour l'emploi hospitalier	1 500,00			1 500,00	7 503,20		7 503,20	-6 003,20
7588	Autres produits divers de gestion courante					1,90		1,90	-1,90
018	Autres produits relatifs à exploitation	44 300,38			44 300,38	72 521,83		72 521,83	-28 221,45
773	Mandats annules (sur exercices anterieurs) ou atteints par la decheance quadriennale					3 011,50		3 011,50	-3 011,50
778	Autres produits exceptionnels					1 909,56		1 909,56	-1 909,56
019	Prod finan et prod non encaissables					4 921,06		4 921,06	-4 921,06
	Total des RECETTES de la SECTION D'EXPLOITATION	**6 245 772,00**			**6 245 772,00**	**7 590 693,28**	**1 312 095,61**	**6 278 597,67**	**-32 825,67**

État D5

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

01701 - MADEF Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Dépenses nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00		3 000,00				3 000,00
21	Immob corporelles	45 531,33		45 531,33	12 888,06		12 888,06	32 643,27
23	Immobilisations en cours	17 183 000,00	-2 772 502,00	14 410 498,00	10 722 270,60		10 722 270,60	3 688 227,40
Total		**17 231 531,33**	**-2 772 502,00**	**14 459 029,33**	**10 735 158,66**		**10 735 158,66**	**3 723 870,67**

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

01701 - MADEF Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Recettes nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
001	Excédt ou déficit invest report	3 376 868,33		3 376 868,33				3 376 868,33
10	Apports, dotations et réserves	1 138 000,00		1 138 000,00	1 138 506,19		1 138 506,19	-506,19
13	Subv invest	2 658 663,00	-781 502,00	1 877 161,00	1 197 159,77		1 197 159,77	680 001,23
23	Immobilisations en cours	9 946 000,00	-1 991 000,00	7 955 000,00	5 667 066,60		5 667 066,60	2 287 933,40
28	Amort des immobilisations	112 000,00		112 000,00	111 542,20		111 542,20	457,80
Total		**17 231 531,33**	**-2 772 502,00**	**14 459 029,33**	**8 114 274,76**		**8 114 274,76**	**6 344 754,57**

Etat Consommation des Crédits

Section D'EXPLOITATION
DEPENSES

01701 - MADEF Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Dépenses nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
011	Dépenses afférentes exploit courante	468 391,08	57 800,00	526 191,08	475 048,42	44 796,74	430 251,68	95 939,40
012	Dépenses afférentes au personnel	5 395 842,00	-59 140,00	5 336 702,00	5 103 882,43	859,74	5 103 022,69	233 679,31
016	Dépenses afférentes à la structure	381 538,92	1 340,00	382 878,92	322 897,62	2 692,27	320 205,35	62 673,57
Total		**6 245 772,00**		**6 245 772,00**	**5 901 828,47**	**48 348,75**	**5 853 479,72**	**392 292,28**

Etat Consommation des Crédits

Section D'EXPLOITATION
RECETTES

01701 - MADEF Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Recettes nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
002	Résultat de fonctionnement reporté	257 010,62		257 010,62				257 010,62
017	Produits de la tarification	5 944 461,00		5 944 461,00	7 513 250,39	1 312 095,61	6 201 154,78	-256 693,78
018	Autres produits relatifs à exploitation	44 300,38		44 300,38	72 521,83		72 521,83	-28 221,45
019	Prod finan et prod non encaissables				4 921,06		4 921,06	-4 921,06
Total		**6 245 772,00**		**6 245 772,00**	**7 590 693,28**	**1 312 095,61**	**6 278 597,67**	**-32 825,67**

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		6 528,86						6 528,86		6 528,86
10222	FCTVA		1 472 535,27				1 138 506,19		2 611 041,46		2 611 041,46
	Sous Total compte 1022		**1 472 535,27**				**1 138 506,19**		**2 611 041,46**		**2 611 041,46**
1023	Complts dotation org autre que Etat		24 391,84						24 391,84		24 391,84
1025	Dons et legs en capital		341 540,71						341 540,71		341 540,71
	Sous Total compte 102		**1 844 996,68**				**1 138 506,19**		**2 983 502,87**		**2 983 502,87**
10682	Réserve affectée à l'investissement		1 058 678,34	87 370,11				87 370,11	1 058 678,34		971 308,23
10685	Excédtents affectés à la couverture BFR		5 880,78						5 880,78		5 880,78
	Sous Total compte 1068		**1 064 559,12**	**87 370,11**				**87 370,11**	**1 064 559,12**		**977 189,01**
	Sous Total compte 106		**1 064 559,12**	**87 370,11**				**87 370,11**	**1 064 559,12**		**977 189,01**
	Sous Total compte 10		**2 909 555,80**	**87 370,11**			**1 138 506,19**	**87 370,11**	**4 048 061,99**		**3 960 691,88**
1100	Activité principale		524 898,65	267 888,03				267 888,03	524 898,65		257 010,62
	Sous Total compte 110		**524 898,65**	**267 888,03**				**267 888,03**	**524 898,65**		**257 010,62**

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 11		**524 898,65**	**267 888,03**				**267 888,03**	**524 898,65**		**257 010,62**
12	Résultat exercice excéd déficit	267 888,03			267 888,03			267 888,03	267 888,03		0,00
	Sous Total compte 12	**267 888,03**			**267 888,03**			**267 888,03**	**267 888,03**		**0,00**
1311	Etat		1 923 954,20				1 197 159,77		3 121 113,97		3 121 113,97
1312	Coll et etab pub		13 557 703,25						13 557 703,25		13 557 703,25
	Sous Total compte 131		**15 481 657,45**				**1 197 159,77**		**16 678 817,22**		**16 678 817,22**
	Sous Total compte 13		**15 481 657,45**				**1 197 159,77**		**16 678 817,22**		**16 678 817,22**
148	Autres provisions règlementées		66 231,12						66 231,12		66 231,12
	Sous Total compte 14		**66 231,12**						**66 231,12**		**66 231,12**
1572	Prov gros entretien grdes révisions pge		24 354,07						24 354,07		24 354,07
	Sous Total compte 157		**24 354,07**						**24 354,07**		**24 354,07**
1588	Autres provisions pour charges		8 652,24						8 652,24		8 652,24
	Sous Total compte 158		**8 652,24**						**8 652,24**		**8 652,24**

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 15		**33 006,31**						**33 006,31**		**33 006,31**
	Total classe 1	**267 888,03**	**19 015 349,33**	**355 258,14**	**267 888,03**		**2 335 665,96**	**623 146,17**	**21 618 903,32**		**20 995 757,15**
2031	Frais d'études	287,04			287,04			287,04	287,04		0,00
2033	Frais d'insertion	4 428,00						4 428,00		4 428,00	
	Sous Total compte 203	**4 715,04**			**287,04**			**4 715,04**	**287,04**	**4 428,00**	
205	Concessions droits similaires brevets	14 738,76						14 738,76		14 738,76	
208	Autres immobilisations incorporelles	87 083,07			87 083,07			87 083,07	87 083,07		0,00
	Sous Total compte 20	**106 536,87**			**87 370,11**			**106 536,87**	**87 370,11**	**19 166,76**	
211	Terrains	397 906,30						397 906,30		397 906,30	
21311	Bâtiments publics	4 180 402,13						4 180 402,13		4 180 402,13	
	Sous Total compte 2131	**4 180 402,13**						**4 180 402,13**		**4 180 402,13**	
	Sous Total compte 213	**4 180 402,13**						**4 180 402,13**		**4 180 402,13**	
2154	Mat et outillage	867 909,18		1 393,99		12 888,06		882 191,23		882 191,23	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 215	**867 909,18**		**1 393,99**		**12 888,06**		**882 191,23**		**882 191,23**	
2181	Instal gales agenct amngts divers	840 820,76						840 820,76		840 820,76	
2182	Mat de transport	463 786,96						463 786,96		463 786,96	
2183	Mat bureau mat informatique	91 246,92						91 246,92		91 246,92	
2184	Mobilier	279 953,10						279 953,10		279 953,10	
	Sous Total compte 218	**1 675 807,74**						**1 675 807,74**		**1 675 807,74**	
	Sous Total compte 21	**7 122 025,35**		**1 393,99**		**12 888,06**		**7 136 307,40**		**7 136 307,40**	
229	Droits de l'affectant		485 889,83						485 889,83		485 889,83
	Sous Total compte 22		**485 889,83**						**485 889,83**		**485 889,83**
2313	Constructions en cours sur sol propre	8 844 311,25				5 756 135,60		14 600 446,85		14 600 446,85	
2315	Instal mat outil techn	1 393,99			1 393,99			1 393,99	1 393,99		0,00
	Sous Total compte 231	**8 845 705,24**			**1 393,99**	**5 756 135,60**		**14 601 840,84**	**1 393,99**	**14 600 446,85**	
237	Avances versées sur commandes d'immobili	136 879,57				330 781,00	195 290,49	467 660,57	195 290,49	272 370,08	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
238	Avances versées sur commandes d'immobili	2 850 663,83				4 635 354,00	5 471 776,11	7 486 017,83	5 471 776,11	2 014 241,72	
	Sous Total compte 23	**11 833 248,64**			**1 393,99**	**10 722 270,60**	**5 667 066,60**	**22 555 519,24**	**5 668 460,59**	**16 887 058,65**	
241	Immobilisations affectées, concédées ou	12 047,19						12 047,19		12 047,19	
	Sous Total compte 24	**12 047,19**						**12 047,19**		**12 047,19**	
2805	Concessions droits similaires brevets		13 157,76						13 157,76		13 157,76
	Sous Total compte 280		**13 157,76**						**13 157,76**		**13 157,76**
28131	Amort bâtiments		1 210 809,72				27 268,00		1 238 077,72		1 238 077,72
	Sous Total compte 2813		**1 210 809,72**				**27 268,00**		**1 238 077,72**		**1 238 077,72**
28154	Amort mat et outillage		833 127,03				13 570,36		846 697,39		846 697,39
	Sous Total compte 2815		**833 127,03**				**13 570,36**		**846 697,39**		**846 697,39**
28181	Amort instal gal agct amgt divers		731 705,78				26 377,16		758 082,94		758 082,94
28182	Amort mat transport		346 506,85				33 500,92		380 007,77		380 007,77
28183	Amort mat bureau mat informatique		86 386,38				2 188,00		88 574,38		88 574,38

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Amort mobilier		258 573,13				8 637,76		267 210,89		267 210,89
	Sous Total compte 2818		**1 423 172,14**				**70 703,84**		**1 493 875,98**		**1 493 875,98**
	Sous Total compte 281		**3 467 108,89**				**111 542,20**		**3 578 651,09**		**3 578 651,09**
	Sous Total compte 28		**3 480 266,65**				**111 542,20**		**3 591 808,85**		**3 591 808,85**
	Total classe 2	**19 073 858,05**	**3 966 156,48**	**1 393,99**	**88 764,10**	**10 735 158,66**	**5 778 608,80**	**29 810 410,70**	**9 833 529,38**	**24 054 580,00**	**4 077 698,68**
4011	Fournisseurs		34 962,02	528 770,67	508 136,27			528 770,67	543 098,29		14 327,62
	Sous Total compte 401		**34 962,02**	**528 770,67**	**508 136,27**			**528 770,67**	**543 098,29**		**14 327,62**
4041	Fournis achats immob			10 734 858,68	10 734 858,68			10 734 858,68	10 734 858,68		0,00
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		225,35	225,35				225,35	225,35		0,00
	Sous Total compte 4047		**225,35**	**225,35**				**225,35**	**225,35**		**0,00**
	Sous Total compte 404		**225,35**	**10 735 084,03**	**10 734 858,68**			**10 735 084,03**	**10 735 084,03**		**0,00**
408	Fournis factures non parvenues		46 093,96	46 093,96	19 630,44			46 093,96	65 724,40		19 630,44
	Sous Total compte 40		**81 281,33**	**11 309 948,66**	**11 262 625,39**			**11 309 948,66**	**11 343 906,72**		**33 958,06**

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4111	Usagers - amiable			1 419,00				1 419,00		1 419,00	
4114	Dépt - amiable	104 711,94		288 485,30	314 755,12			393 197,24	314 755,12	78 442,12	
	Sous Total compte 411	**104 711,94**		**289 904,30**	**314 755,12**			**394 616,24**	**314 755,12**	**79 861,12**	
4164	Départements - contentieux	815,04		63 403,56	9 926,82			64 218,60	9 926,82	54 291,78	
	Sous Total compte 416	**815,04**		**63 403,56**	**9 926,82**			**64 218,60**	**9 926,82**	**54 291,78**	
418	Redevables - produits à recevoir	1 269 591,73		10 712,36	1 269 591,73			1 280 304,09	1 269 591,73	10 712,36	
	Sous Total compte 41	**1 375 118,71**		**364 020,22**	**1 594 273,67**			**1 739 138,93**	**1 594 273,67**	**144 865,26**	
421	Personnel - rémunérations dues			2 735 097,66	2 735 097,66			2 735 097,66	2 735 097,66		0,00
427	Personnel - oppositions			500,00	500,00			500,00	500,00		0,00
	Sous Total compte 42			**2 735 597,66**	**2 735 597,66**			**2 735 597,66**	**2 735 597,66**		**0,00**
431	Sécurite sociale			1 731 018,67	1 731 018,67			1 731 018,67	1 731 018,67		0,00
437	Autres organismes sociaux			262 241,99	262 241,99			262 241,99	262 241,99		0,00
	Sous Total compte 43			**1 993 260,66**	**1 993 260,66**			**1 993 260,66**	**1 993 260,66**		**0,00**

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le		8 925,00	71 524,90	62 599,90			71 524,90	71 524,90		0,00
	Sous Total compte 442		**8 925,00**	**71 524,90**	**62 599,90**			**71 524,90**	**71 524,90**		**0,00**
44321	Etat - dépenses			181,57	187,32			181,57	187,32		5,75
	Sous Total compte 4432			**181,57**	**187,32**			**181,57**	**187,32**		**5,75**
44361	EHESP- Dépenses			34,95	34,95			34,95	34,95		0,00
	Sous Total compte 4436			**34,95**	**34,95**			**34,95**	**34,95**		**0,00**
44381	Autr coll pub organ internat - dépenses			290,06	88 969,59			290,06	88 969,59		88 679,53
	Sous Total compte 4438			**290,06**	**88 969,59**			**290,06**	**88 969,59**		**88 679,53**
	Sous Total compte 443			**506,58**	**89 191,86**			**506,58**	**89 191,86**		**88 685,28**
4478	Autres impôts et taxes			180 219,77	180 219,77			180 219,77	180 219,77		0,00
	Sous Total compte 447			**180 219,77**	**180 219,77**			**180 219,77**	**180 219,77**		**0,00**
	Sous Total compte 44		**8 925,00**	**252 251,25**	**332 011,53**			**252 251,25**	**340 936,53**		**88 685,28**
451001	Cpte rattach avec le budget principal	2 392 048,32		9 899 321,80	10 869 920,72			12 291 370,12	10 869 920,72	1 421 449,40	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 451	**2 392 048,32**		**9 899 321,80**	**10 869 920,72**			**12 291 370,12**	**10 869 920,72**	**1 421 449,40**	
	Sous Total compte 45	**2 392 048,32**		**9 899 321,80**	**10 869 920,72**			**12 291 370,12**	**10 869 920,72**	**1 421 449,40**	
4621	Créances cess immob - amiable	2 618,26			2 618,26			2 618,26	2 618,26		0,00
	Sous Total compte 462	**2 618,26**			**2 618,26**			**2 618,26**	**2 618,26**		**0,00**
4671	Autr cptes créditeurs-créditeurs divers		66,50	40 704,99	40 638,49			40 704,99	40 704,99		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	16 003,27		5 711 860,44	5 724 877,71			5 727 863,71	5 724 877,71	2 986,00	
46726	Débiteurs divers - contentieux			1 452,38	292,52			1 452,38	292,52	1 159,86	
	Sous Total compte 4672	**16 003,27**		**5 713 312,82**	**5 725 170,23**			**5 729 316,09**	**5 725 170,23**	**4 145,86**	
	Sous Total compte 467	**16 003,27**	**66,50**	**5 754 017,81**	**5 765 808,72**			**5 770 021,08**	**5 765 875,22**	**4 145,86**	
	Sous Total compte 46	**18 621,53**	**66,50**	**5 754 017,81**	**5 768 426,98**			**5 772 639,34**	**5 768 493,48**	**4 145,86**	
4711	Verst des régisseurs			3 180,40	3 180,40			3 180,40	3 180,40		0,00
4712	Viremts réimputés		6 051,14	24 212,79	18 686,43			24 212,79	24 737,57		524,78
4713	Recettes perçues avant émission titres		52 385,58	9 685 743,91	9 633 358,33			9 685 743,91	9 685 743,91		0,00

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser			5 555,38	5 555,38			5 555,38	5 555,38		0,00
	Sous Total compte 471		**58 436,72**	**9 718 692,48**	**9 660 780,54**			**9 718 692,48**	**9 719 217,26**		**524,78**
4721	Dép sans mandatement préalable			110 784,52	116 058,10			110 784,52	116 058,10		5 273,58
4728	DACR - autres dépenses à régul			95 818,72	95 818,72			95 818,72	95 818,72		0,00
	Sous Total compte 472			**206 603,24**	**211 876,82**			**206 603,24**	**211 876,82**		**5 273,58**
	Sous Total compte 47		**58 436,72**	**9 925 295,72**	**9 872 657,36**			**9 925 295,72**	**9 931 094,08**		**5 798,36**
	Total classe 4	**3 785 788,56**	**148 709,55**	**42 233 713,78**	**44 428 773,97**			**46 019 502,34**	**44 577 483,52**	**1 570 460,52**	**128 441,70**
5411	Disponibilites chez régisseurs d'avances	2 660,72		30 633,48	31 339,24			33 294,20	31 339,24	1 954,96	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	20,00						20,00		20,00	
	Sous Total compte 541	**2 680,72**		**30 633,48**	**31 339,24**			**33 314,20**	**31 339,24**	**1 974,96**	
	Sous Total compte 54	**2 680,72**		**30 633,48**	**31 339,24**			**33 314,20**	**31 339,24**	**1 974,96**	
580	Opérations d'ordre budgétaires			111 542,20	111 542,20			111 542,20	111 542,20		0,00
588	Autres virements internes			25,50	25,50			25,50	25,50		0,00

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 58			**111 567,70**	**111 567,70**			**111 567,70**	**111 567,70**		**0,00**
	Total classe 5	**2 680,72**		**142 201,18**	**142 906,94**			**144 881,90**	**142 906,94**	**1 974,96**	
60611	Eau et assainisSEMent					14 572,19	3 793,96	14 572,19	3 793,96	10 778,23	
60612	Energie - électricité					109 233,47	28 369,46	109 233,47	28 369,46	80 864,01	
60613	Chauffage					30 503,18	2 670,09	30 503,18	2 670,09	27 833,09	
	Sous Total compte 6061					**154 308,84**	**34 833,51**	**154 308,84**	**34 833,51**	**119 475,33**	
60621	Combustibles et carburants					39 365,09	2 393,46	39 365,09	2 393,46	36 971,63	
60622	Produits d'entretien					19 662,89		19 662,89		19 662,89	
60623	Fournitures d'atelier					17 353,82	677,14	17 353,82	677,14	16 676,68	
60624	Fournitures administratives					4 482,50	787,91	4 482,50	787,91	3 694,59	
60625	Fournitures scol éduc et loisirs					6 274,82	360,64	6 274,82	360,64	5 914,18	
606261	Protections, produits absorbants					1 171,97		1 171,97		1 171,97	
606268	Autres fournitures hôtelières					7 853,10	339,48	7 853,10	339,48	7 513,62	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 60626					**9 025,07**	**339,48**	**9 025,07**	**339,48**	**8 685,59**	
60628	Autres fournit non stkées					5 152,26	408,75	5 152,26	408,75	4 743,51	
	Sous Total compte 6062					**101 316,45**	**4 967,38**	**101 316,45**	**4 967,38**	**96 349,07**	
6063	Alimentation					155 782,81	234,33	155 782,81	234,33	155 548,48	
6066	Fournitures médicales					2 635,61	126,90	2 635,61	126,90	2 508,71	
	Sous Total compte 606					**414 043,71**	**40 162,12**	**414 043,71**	**40 162,12**	**373 881,59**	
	Sous Total compte 60					**414 043,71**	**40 162,12**	**414 043,71**	**40 162,12**	**373 881,59**	
61128	Autres prestations à caractère médico-so					25 534,66	3 733,15	25 534,66	3 733,15	21 801,51	
	Sous Total compte 6112					**25 534,66**	**3 733,15**	**25 534,66**	**3 733,15**	**21 801,51**	
	Sous Total compte 611					**25 534,66**	**3 733,15**	**25 534,66**	**3 733,15**	**21 801,51**	
61351	Informatique					1 515,12		1 515,12		1 515,12	
	Sous Total compte 6135					**1 515,12**		**1 515,12**		**1 515,12**	
	Sous Total compte 613					**1 515,12**		**1 515,12**		**1 515,12**	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61521	Bâtiments publics					9 266,22		9 266,22		9 266,22	
	Sous Total compte 6152					**9 266,22**		**9 266,22**		**9 266,22**	
61558	Entretien autres matériels					36 366,99	298,50	36 366,99	298,50	36 068,49	
	Sous Total compte 6155					**36 366,99**	**298,50**	**36 366,99**	**298,50**	**36 068,49**	
61568	Maintenance-autres					48 635,71	2 390,80	48 635,71	2 390,80	46 244,91	
	Sous Total compte 6156					**48 635,71**	**2 390,80**	**48 635,71**	**2 390,80**	**46 244,91**	
	Sous Total compte 615					**94 268,92**	**2 689,30**	**94 268,92**	**2 689,30**	**91 579,62**	
6161	Primes d'assurances - multirisques					4 241,96		4 241,96		4 241,96	
6163	Primes d'assurance - assurance transport					15 371,02		15 371,02		15 371,02	
6165	Primes assurance - responsabilité civile					1 764,96		1 764,96		1 764,96	
61681	Assurance maladie, maternité et accident					32 858,90		32 858,90		32 858,90	
	Sous Total compte 6168					**32 858,90**		**32 858,90**		**32 858,90**	
	Sous Total compte 616					**54 236,84**		**54 236,84**		**54 236,84**	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6182	Documentation generale et technique					885,71	2,97	885,71	2,97	882,74	
	Sous Total compte 618					**885,71**	**2,97**	**885,71**	**2,97**	**882,74**	
	Sous Total compte 61					**176 441,25**	**6 425,42**	**176 441,25**	**6 425,42**	**170 015,83**	
6215	Personnel affecte a l'etablisSEMent					88 676,08		88 676,08		88 676,08	
	Sous Total compte 621					**88 676,08**		**88 676,08**		**88 676,08**	
6228	Divers					19 636,29	859,74	19 636,29	859,74	18 776,55	
	Sous Total compte 622					**19 636,29**	**859,74**	**19 636,29**	**859,74**	**18 776,55**	
62428	Autres transports d'usagers					2 574,09	145,00	2 574,09	145,00	2 429,09	
	Sous Total compte 6242					**2 574,09**	**145,00**	**2 574,09**	**145,00**	**2 429,09**	
	Sous Total compte 624					**2 574,09**	**145,00**	**2 574,09**	**145,00**	**2 429,09**	
6251	Voyages et déplacements					1 962,71		1 962,71		1 962,71	
6256	Missions					5 781,36		5 781,36		5 781,36	
	Sous Total compte 625					**7 744,07**		**7 744,07**		**7 744,07**	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6261	Frais d'affranchissement					2 070,22		2 070,22		2 070,22	
6262	Frais de télécommunications					2 045,54		2 045,54		2 045,54	
	Sous Total compte 626					**4 115,76**		**4 115,76**		**4 115,76**	
6281	Prestations de blanchissage a l'exterieu					3 229,12	333,67	3 229,12	333,67	2 895,45	
6282	Prestations d'alimentation a l'exterieur					11 269,17		11 269,17		11 269,17	
6288	Autres					6 537,84	422,80	6 537,84	422,80	6 115,04	
	Sous Total compte 628					**21 036,13**	**756,47**	**21 036,13**	**756,47**	**20 279,66**	
	Sous Total compte 62					**143 782,42**	**1 761,21**	**143 782,42**	**1 761,21**	**142 021,21**	
6331	Versement mobilité					23 287,00		23 287,00		23 287,00	
6332	Alloc logement					14 555,00		14 555,00		14 555,00	
6333	Participation des employeurs a la format					98 343,57		98 343,57		98 343,57	
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospit					23 286,36		23 286,36		23 286,36	
6338	Autres impots taxes et verSEMents assim					8 726,00		8 726,00		8 726,00	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 633					**168 197,93**		**168 197,93**		**168 197,93**	
63513	Autres impôts locaux					12 021,84		12 021,84		12 021,84	
	Sous Total compte 6351					**12 021,84**		**12 021,84**		**12 021,84**	
	Sous Total compte 635					**12 021,84**		**12 021,84**		**12 021,84**	
	Sous Total compte 63					**180 219,77**		**180 219,77**		**180 219,77**	
64111	Rémunération principale					1 731 707,74		1 731 707,74		1 731 707,74	
64113	Prime de service					138 736,55		138 736,55		138 736,55	
64114	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)					20 129,56		20 129,56		20 129,56	
64115	Supplément familial de traitement					15 777,67		15 777,67		15 777,67	
641181	Gratifications des stagiaires					2 652,03		2 652,03		2 652,03	
641182	Complément de traitement indiciaire (CTI					128 710,98		128 710,98		128 710,98	
641185	Majoration horaire pour travail de nuit					40 424,98		40 424,98		40 424,98	
641186	Indemnités forfaitaires pour travail des					54 625,23		54 625,23		54 625,23	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
641188	Autres					239 170,01		239 170,01		239 170,01	
	Sous Total compte 64118					**465 583,23**		**465 583,23**		**465 583,23**	
	Sous Total compte 6411					**2 371 934,75**		**2 371 934,75**		**2 371 934,75**	
64151	Rémunération principale					832 267,78		832 267,78		832 267,78	
641582	Complément de traitement indiciaire (CTI					87 530,08		87 530,08		87 530,08	
641585	Majoration horaire pour travail de nuit					15 231,63		15 231,63		15 231,63	
641586	Indemnités forfaitaires pour travail des					33 818,76		33 818,76		33 818,76	
641588	Autres					76 070,67		76 070,67		76 070,67	
	Sous Total compte 64158					**212 651,14**		**212 651,14**		**212 651,14**	
	Sous Total compte 6415					**1 044 918,92**		**1 044 918,92**		**1 044 918,92**	
6417	Apprentis					54 969,49		54 969,49		54 969,49	
6419	Rembst rémunérations du persel non médi						60 132,45		60 132,45		60 132,45
	Sous Total compte 641					**3 471 823,16**	**60 132,45**	**3 471 823,16**	**60 132,45**	**3 411 690,71**	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64511	Cotisations à l'URSSAF					588 156,00		588 156,00		588 156,00	
64513	Cotisations aux caisses de retraite					57 886,41		57 886,41		57 886,41	
64514	Cotisations à l'ASSEDIC					42 274,00		42 274,00		42 274,00	
64515	Cotisations à la CNRACL					592 975,69		592 975,69		592 975,69	
64518	Cotisat autres organismes sociaux					6 805,00		6 805,00		6 805,00	
	Sous Total compte 6451					**1 288 097,10**		**1 288 097,10**		**1 288 097,10**	
	Sous Total compte 645					**1 288 097,10**		**1 288 097,10**		**1 288 097,10**	
6475	Médecine du travail					12 600,00		12 600,00		12 600,00	
64784	Oeuvres sociales					51 027,28		51 027,28		51 027,28	
64788	Autres					878,38		878,38		878,38	
	Sous Total compte 6478					**51 905,66**		**51 905,66**		**51 905,66**	
	Sous Total compte 647					**64 505,66**		**64 505,66**		**64 505,66**	
6488	Autres charges diverses de personnel					2 946,21		2 946,21		2 946,21	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 648					**2 946,21**		**2 946,21**		**2 946,21**	
	Sous Total compte 64					**4 827 372,13**	**60 132,45**	**4 827 372,13**	**60 132,45**	**4 767 239,68**	
6588	Autres					26 677,35		26 677,35		26 677,35	
	Sous Total compte 658					**26 677,35**		**26 677,35**		**26 677,35**	
	Sous Total compte 65					**26 677,35**		**26 677,35**		**26 677,35**	
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales					1 896,00		1 896,00		1 896,00	
	Sous Total compte 671					**1 896,00**		**1 896,00**		**1 896,00**	
673	Titres annulés exercices antérieurs					19 853,64		19 853,64		19 853,64	
	Sous Total compte 67					**21 749,64**		**21 749,64**		**21 749,64**	
68112	Immob corporelles					111 542,20		111 542,20		111 542,20	
	Sous Total compte 6811					**111 542,20**		**111 542,20**		**111 542,20**	
	Sous Total compte 681					**111 542,20**		**111 542,20**		**111 542,20**	
	Sous Total compte 68					**111 542,20**		**111 542,20**		**111 542,20**	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					**5 901 828,47**	**108 481,20**	**5 901 828,47**	**108 481,20**	**5 853 479,72**	**60 132,45**
7081	Produits des services exploités dans l'i						3 180,40		3 180,40		3 180,40
	Sous Total compte 708						**3 180,40**		**3 180,40**		**3 180,40**
	Sous Total compte 70						**3 180,40**		**3 180,40**		**3 180,40**
73331	dotation globale					1 269 591,73	7 214 052,73	1 269 591,73	7 214 052,73		5 944 461,00
73332	Prix de journée					42 503,88	299 197,66	42 503,88	299 197,66		256 693,78
	Sous Total compte 7333					**1 312 095,61**	**7 513 250,39**	**1 312 095,61**	**7 513 250,39**		**6 201 154,78**
	Sous Total compte 733					**1 312 095,61**	**7 513 250,39**	**1 312 095,61**	**7 513 250,39**		**6 201 154,78**
	Sous Total compte 73					**1 312 095,61**	**7 513 250,39**	**1 312 095,61**	**7 513 250,39**		**6 201 154,78**
744	FCTVA						1 703,88		1 703,88		1 703,88
7481	Fonds pour l'emploi hospitalier						7 503,20		7 503,20		7 503,20
	Sous Total compte 748						**7 503,20**		**7 503,20**		**7 503,20**
	Sous Total compte 74						**9 207,08**		**9 207,08**		**9 207,08**

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7588	Autres produits divers de gestion couran						1,90		1,90		1,90
	Sous Total compte 758						**1,90**		**1,90**		**1,90**
	Sous Total compte 75						**1,90**		**1,90**		**1,90**
773	Mandats annules (sur exercices anterieur						3 011,50		3 011,50		3 011,50
778	Autres produits exceptionnels						1 909,56		1 909,56		1 909,56
	Sous Total compte 77						**4 921,06**		**4 921,06**		**4 921,06**
	Total classe 7					**1 312 095,61**	**7 530 560,83**	**1 312 095,61**	**7 530 560,83**		**6 218 465,22**
	Total général	**23 130 215,36**	**23 130 215,36**	**42 732 567,09**	**44 928 333,04**	**17 949 082,74**	**15 753 316,79**	**83 811 865,19**	**83 811 865,19**	**31 480 495,20**	**31 480 495,20**

État E2/1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058020 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NEVERS ETABLISSEMENT : MADEF

Renseignements annexes à la balance

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET

01701 - MADEF Exercice 2024

COMPTES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (1)		RESULTAT DE L'EXERCICE (2)		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (3)	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
1-2-39-481-49-59 (budget principal)		3 376 868,33	2 620 883,90			755 984,43

(1) [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes : 1-2-39-481-49-59] - [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes non budgétaires : 10685, 10686, 10687, 110, 111,114, 1163, 119, 12, 1412, 1688, 2768]
(2) Solde des opérations budgétaires de l'année
(3) Somme algébrique des colonnes (1) et (2)

Renseignements annexes à la balance

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET

RAPPROCHEMENT DE LA BALANCE ET DU RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

01701 - MADEF Exercice 2024

CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59 (4)		DIFFERENCE BRUTE (5)
SOLDES DEBITEURS	SOLDES CREDITEURS	
24 054 580,00	25 073 455,83	1 018 875,83

(4) Soldes débiteurs et soldes créditeurs de la balance de sortie des comptes CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59
(5) = Soldes créditeurs - Soldes débiteurs

COMPTE 10685 (6)	COMPTE 10686 (7)	COMPTE 10687 (8)	COMPTE 110 (9)	COMPTE 111 (10)	COMPTE 119 (11)	COMPTE 114 (12)	COMPTE 1163 (13)	COMPTE 1412 (14)	COMPTE 1688 (15)	COMPTE 2768 (16)	RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE (17)
5 880,78			257 010,62								755 984,43

(6) à (16) : Soldes créditeurs (+) ou débiteurs (-) des comptes à la balance de sortie
(17) : Identité du résultat : (17) = (3) = (5) - somme algébrique des colonnes (6) à (16)

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 31/12/2024

01701 - MADEF Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Natures des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

01701 - MADEF Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

MINGRE Delphine (1004065212-0), Inspecteur des Finances Publiques A **DDFiP DE LA NIEVRE**, le **10/03/2025**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **MADEF** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

ANDRIOT Alain (1000305768-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie A **NEVERS**, le **10/03/2025**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC NEVERS
N° CODIQUE 058020
Date Edition : 07/03/2025
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 01703
N° de SIRET 22580001000152

SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M ALAIN ANDRIOT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 07/03/2025

Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 9
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 11
5 Annexe 13
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 16
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 27
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 28
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 40
4EME PARTIE : Page des signatures 41

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	10 813,94
Subventions d'investissement versées	20,18	Neutralisations et régularisations	-7,56
Autres immobilisations incorporelles	168,77	Réserves	19 769,01
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains	20 325,51	Résultat de l'exercice	275,81
Constructions	1 519,61	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	22 070,15
Réseaux et installations de voirie	968,43	**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**52 921,35**
Réseaux divers		**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel		**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	36 931,44	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	453,90	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	13 164,52
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	19,59
Immobilisations financières (nettes)	5 383,29	**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**13 184,11**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**65 771,12**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6,84
Stocks		Autres dettes non financières	1 117,12
Créances	982,83	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**1 123,97**
Trésorerie		**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**982,83**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**14 308,07**
Comptes de régularisation (III)	475,49	Comptes de régularisation (III)	0,02
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**67 229,45**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)**	**67 229,45**

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		100 891,00	80 712,00	20 179,00	128 019,00
Autres immobilisations incorporelles		221 386,75	52 618,84	168 767,91	207 865,91
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		20 325 511,69		20 325 511,69	20 325 511,69
Constructions		5 673 032,89	4 153 426,32	1 519 606,57	1 781 169,57
Réseaux et installations de voirie		968 434,26		968 434,26	968 434,26
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		32 179,56	32 179,56		
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		57 356 905,93	20 425 468,92	36 931 437,01	37 769 479,79
Immobilisations corporelles en cours		453 898,26		453 898,26	837 364,20
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		5 383 287,66		5 383 287,66	5 383 287,66
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**90 515 528,00**	**24 744 405,64**	**65 771 122,36**	**67 401 132,08**

BILAN (en Euros)

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		125 626,12		125 626,12	333 030,12
Créances sur les redevables et comptes rattachés					750 000,00
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		857 206,00		857 206,00	2 717 969,35
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**982 832,12**		**982 832,12**	**3 800 999,47**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		475 491,00		475 491,00	475 491,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**91 973 851,12**	**24 744 405,64**	**67 229 445,48**	**71 677 622,55**

BILAN (en Euros)

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		6 038 406,88	6 038 406,88
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		4 665 696,31	5 093 439,31
Rattachées à un actif non amortissable		109 840,39	109 840,39
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-7 561,26	-7 561,26
RÉSERVES		19 769 007,47	19 198 171,93
REPORT A NOUVEAU			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		275 810,94	570 835,54
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		22 070 147,90	22 070 147,90
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**52 921 348,63**	**53 073 280,69**

BILAN (en Euros)

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		13 164 519,96	14 780 201,65
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		19 586,65	
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**13 184 106,61**	**14 780 201,65**
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 843,65	42 362,89
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		1 102 705,31	3 712 591,20
Autres dettes non financières		14 419,20	69 162,98
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**1 123 968,16**	**3 824 117,07**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**14 308 074,77**	**18 604 318,72**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		22,08	23,14
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		**67 229 445,48**	**71 677 622,55**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	857,21	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	2 614,36	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	427,74	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**3 899,31**	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	372,90	
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	0,08	
Impôts et taxes	537,74	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	2 390,62	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**3 301,34**	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	19,97	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**19,97**	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**578,01**	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**77,22**	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**379,41**	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**-302,19**	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**275,81**	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		857 206,00		
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		2 614 357,37		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		427 743,00		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**3 899 306,37**		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		372 899,08		
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		75,00		
Impôts et taxes		537 742,00		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		2 390 620,00		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**3 301 336,08**		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		19 965,00		
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		10 000,00		
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics		9 965,00		
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**19 965,00**		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**578 005,29**		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts		77 215,27		
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**77 215,27**		
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		338 418,46		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		40 991,16		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**379 409,62**		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**-302 194,35**		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**275 810,94**		

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 640 835,54	4 000 300,00	13 641 135,54
Titres de recette émis (b)	9 292 319,50	4 726 521,64	14 018 841,14
Réductions de titres (c)		750 000,00	750 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	9 292 319,50	3 976 521,64	13 268 841,14
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 640 835,54	4 000 300,00	13 641 135,54
Mandats émis (f)	9 093 221,04	3 743 020,59	12 836 241,63
Annulations de mandats (g)		42 309,89	42 309,89
Dépenses nettes (h = f - g)	9 093 221,04	3 700 710,70	12 793 931,74
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	199 098,46	275 810,94	474 909,40
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE					
Investissement	-160 163,17		199 098,46		38 935,29
Fonctionnement	570 835,54	570 835,54	275 810,94		275 810,94
Sous-Total	**410 672,37**	**570 835,54**	**474 909,40**		**314 746,23**
TOTAL II	**410 672,37**	**570 835,54**	**474 909,40**		**314 746,23**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**410 672,37**	**570 835,54**	**474 909,40**		**314 746,23**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 625 000,00		1 625 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 400,00		2 400,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00		10 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		212 600,00	212 600,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**1 637 400,00**	**212 600,00**	**1 850 000,00**
Opération n° 106	Opération d'équipement n° 106	760 672,37		760 672,37
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**760 672,37**		**760 672,37**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**2 398 072,37**	**212 600,00**	**2 610 672,37**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 000,00		450 000,00
041	Opérations patrimoniales	60 000,00	6 360 000,00	6 420 000,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**510 000,00**	**6 360 000,00**	**6 870 000,00**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	160 163,17		160 163,17
TOTAL GENERAL		**3 068 235,54**	**6 572 600,00**	**9 640 835,54**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	1 625 000,00	1 584 501,96		1 584 501,96	40 498,04
20	2 400,00				2 400,00
21	10 000,00				10 000,00
23	212 600,00				212 600,00
SOUS-TOTAL	**1 850 000,00**	**1 584 501,96**		**1 584 501,96**	**265 498,04**
Opération n° 106	760 672,37	760 610,28		760 610,28	62,09
SOUS-TOTAL	**760 672,37**	**760 610,28**		**760 610,28**	**62,09**
TOTAL	**2 610 672,37**	**2 345 112,24**		**2 345 112,24**	**265 560,13**
040	450 000,00	427 743,00		427 743,00	22 257,00
041	6 420 000,00	6 320 365,80		6 320 365,80	99 634,20
TOTAL	**6 870 000,00**	**6 748 108,80**		**6 748 108,80**	**121 891,20**
001	160 163,17				160 163,17
TOTAL GENERAL	**9 640 835,54**	**9 093 221,04**		**9 093 221,04**	**547 614,50**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	570 835,54		570 835,54
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**570 835,54**		**570 835,54**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**570 835,54**		**570 835,54**
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	37 400,00	-37 400,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 400 000,00	250 000,00	2 650 000,00
041	Opérations patrimoniales	60 000,00	6 360 000,00	6 420 000,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**2 497 400,00**	**6 572 600,00**	**9 070 000,00**
TOTAL GENERAL		**3 068 235,54**	**6 572 600,00**	**9 640 835,54**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	570 835,54	570 835,54		570 835,54	
SOUS-TOTAL	**570 835,54**	**570 835,54**		**570 835,54**	
TOTAL	**570 835,54**	**570 835,54**		**570 835,54**	
021					
040	2 650 000,00	2 401 118,16		2 401 118,16	248 881,84
041	6 420 000,00	6 320 365,80		6 320 365,80	99 634,20
TOTAL	**9 070 000,00**	**8 721 483,96**		**8 721 483,96**	**348 516,04**
TOTAL GENERAL	**9 640 835,54**	**9 292 319,50**		**9 292 319,50**	**348 516,04**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	951 300,00	-25 000,00	926 300,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 000,00	8 000,00	24 000,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	400 000,00		400 000,00
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**1 367 300,00**	**-17 000,00**	**1 350 300,00**
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	37 400,00	-37 400,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 400 000,00	250 000,00	2 650 000,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**2 437 400,00**	**212 600,00**	**2 650 000,00**
TOTAL GENERAL		**3 804 700,00**	**195 600,00**	**4 000 300,00**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	926 300,00	911 273,08	632,00	910 641,08	15 658,92
65	24 000,00	20 040,00		20 040,00	3 960,00
66	400 000,00	410 589,35	41 677,89	368 911,46	31 088,54
TOTAL	**1 350 300,00**	**1 341 902,43**	**42 309,89**	**1 299 592,54**	**50 707,46**
023					
042	2 650 000,00	2 401 118,16		2 401 118,16	248 881,84
TOTAL	**2 650 000,00**	**2 401 118,16**		**2 401 118,16**	**248 881,84**
TOTAL GENERAL	**4 000 300,00**	**3 743 020,59**	**42 309,89**	**3 700 710,70**	**299 589,30**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 500,00	1 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 354 700,00	116 884,73	3 471 584,73
76	PRODUITS FINANCIERS		77 215,27	77 215,27
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**3 354 700,00**	**195 600,00**	**3 550 300,00**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 000,00		450 000,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**450 000,00**		**450 000,00**
TOTAL GENERAL		**3 804 700,00**	**195 600,00**	**4 000 300,00**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70		857 206,00		857 206,00	-857 206,00
74	1 500,00				1 500,00
75	3 471 584,73	3 364 357,37	750 000,00	2 614 357,37	857 227,36
76	77 215,27	77 215,27		77 215,27	
TOTAL	**3 550 300,00**	**4 298 778,64**	**750 000,00**	**3 548 778,64**	**1 521,36**
042	450 000,00	427 743,00		427 743,00	22 257,00
TOTAL	**450 000,00**	**427 743,00**		**427 743,00**	**22 257,00**
TOTAL GENERAL	**4 000 300,00**	**4 726 521,64**	**750 000,00**	**3 976 521,64**	**23 778,36**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	1 409 501,96		1 409 501,96
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00		175 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**	**1 584 501,96**		**1 584 501,96**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**1 584 501,96**		**1 584 501,96**
Opération n° 2031106	Frais d'études	34 700,00		34 700,00
Opération n° 2188106	Autres	408 100,37		408 100,37
Opération n° 2318106	Autres immobilisations corporelles	317 809,91		317 809,91
SOUS-TOTAL OPERATION n° 106	**Opération d'équipement n° 106**	**760 610,28**		**760 610,28**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION**	**760 610,28**		**760 610,28**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**2 345 112,24**		**2 345 112,24**
13911	État et établissements nationaux	57 305,00		57 305,00
13912	Régions	178 032,00		178 032,00
139158	Autres groupements	3 902,00		3 902,00
13916	Autres établissements publics locaux	4 000,00		4 000,00
139172	FEDER	129 680,00		129 680,00
139313	Dotation de soutien à l'investissement des départements	54 824,00		54 824,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**427 743,00**		**427 743,00**
1641	Emprunts en euros	3 141 617,90		3 141 617,90
166	Refinancement de dette	3 141 617,90		3 141 617,90
2188	Autres	990,00		990,00
2318	Autres immobilisations corporelles	36 140,00		36 140,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	**Opérations patrimoniales**	**6 320 365,80**		**6 320 365,80**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**6 748 108,80**		**6 748 108,80**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**9 093 221,04**		**9 093 221,04**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	570 835,54		570 835,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**	**570 835,54**		**570 835,54**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**570 835,54**		**570 835,54**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**570 835,54**		**570 835,54**
1641	Emprunts en euros	10 498,16		10 498,16
28031	Frais d'études	36 668,00		36 668,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	107 840,00		107 840,00
281311	Bâtiments administratifs	15 015,00		15 015,00
281318	Autres bâtiments publics	68 450,00		68 450,00
281351	Bâtiments publics	178 098,00		178 098,00
28188	Autres	1 984 549,00		1 984 549,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**2 401 118,16**		**2 401 118,16**
1641	Emprunts en euros	3 141 617,90		3 141 617,90
166	Refinancement de dette	3 141 617,90		3 141 617,90
2031	Frais d'études	34 700,00		34 700,00
2033	Frais d'insertion	2 430,00		2 430,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	**Opérations patrimoniales**	**6 320 365,80**		**6 320 365,80**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**8 721 483,96**		**8 721 483,96**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**9 292 319,50**		**9 292 319,50**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	104 005,00		104 005,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 660,00		2 660,00
6161	Multirisques	11 215,54		11 215,54
62268	Autres honoraires, conseils...	3 000,00		3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	850,00		850,00
6238	Divers	250 000,00		250 000,00
627	Services bancaires et assimilés.	1 168,54		1 168,54
63512	Taxes foncières	538 374,00	632,00	537 742,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**911 273,08**	**632,00**	**910 641,08**
6561	Organismes de regroupement	9 965,00		9 965,00
65748	Autres personnes de droit privé	10 000,00		10 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	75,00		75,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**20 040,00**		**20 040,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	360 509,70		360 509,70
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	19 586,65	41 677,89	-22 091,24
6688	Autres	30 493,00		30 493,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	**CHARGES FINANCIÈRES**	**410 589,35**	**41 677,89**	**368 911,46**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**1 341 902,43**	**42 309,89**	**1 299 592,54**
6688	Autres	10 498,16		10 498,16
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	2 390 620,00		2 390 620,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**2 401 118,16**		**2 401 118,16**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**2 401 118,16**		**2 401 118,16**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**3 743 020,59**	**42 309,89**	**3 700 710,70**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70323	Redevance d'occupation du domaine public	857 206,00		857 206,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**857 206,00**		**857 206,00**
752	Revenus des immeubles	750 000,00	750 000,00	
75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	2 612 378,73		2 612 378,73
75888	Autres	1 978,64		1 978,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**3 364 357,37**	**750 000,00**	**2 614 357,37**
761	Produits de participations	77 215,27		77 215,27
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	**PRODUITS FINANCIERS**	**77 215,27**		**77 215,27**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**4 298 778,64**	**750 000,00**	**3 548 778,64**
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	427 743,00		427 743,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**427 743,00**		**427 743,00**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**427 743,00**		**427 743,00**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**4 726 521,64**	**750 000,00**	**3 976 521,64**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		6 038 406,88						6 038 406,88		6 038 406,88
102	**Sous Total compte 102**		**6 038 406,88**						**6 038 406,88**		**6 038 406,88**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		19 198 171,93				570 835,54		19 769 007,47		19 769 007,47
106	**Sous Total compte 106**		**19 198 171,93**				**570 835,54**		**19 769 007,47**		**19 769 007,47**
10	**Sous Total compte 10**		**25 236 578,81**				**570 835,54**		**25 807 414,35**		**25 807 414,35**
110	Report à nouveau (solde créditeur)			570 835,54	570 835,54			570 835,54	570 835,54		0,00
11	**Sous Total compte 11**			**570 835,54**	**570 835,54**			**570 835,54**	**570 835,54**		**0,00**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		570 835,54	570 835,54				570 835,54	570 835,54		0,00
12	**Sous Total compte 12**		**570 835,54**	**570 835,54**				**570 835,54**	**570 835,54**		**0,00**
1311	État et établissements nationaux		1 202 422,96						1 202 422,96		1 202 422,96
1312	Régions		4 011 523,20						4 011 523,20		4 011 523,20
13158	Autres groupements		60 761,60						60 761,60		60 761,60
1315	**Sous Total compte 1315**		**60 761,60**						**60 761,60**		**60 761,60**
1316	Autres établissements publics locaux		20 000,00						20 000,00		20 000,00
13172	FEDER		2 852 705,59						2 852 705,59		2 852 705,59
1317	**Sous Total compte 1317**		**2 852 705,59**						**2 852 705,59**		**2 852 705,59**
131	**Sous Total compte 131**		**8 147 413,35**						**8 147 413,35**		**8 147 413,35**
1321	État et établissements nationaux		74 861,69						74 861,69		74 861,69
13272	FEDER		34 978,70						34 978,70		34 978,70

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1327	**Sous Total compte 1327**		**34 978,70**						**34 978,70**		**34 978,70**
132	**Sous Total compte 132**		**109 840,39**						**109 840,39**		**109 840,39**
13313	Dotation de soutien à l'investissement d		1 074 900,00						1 074 900,00		1 074 900,00
1331	**Sous Total compte 1331**		**1 074 900,00**						**1 074 900,00**		**1 074 900,00**
133	**Sous Total compte 133**		**1 074 900,00**						**1 074 900,00**		**1 074 900,00**
13911	État et établissements nationaux	762 342,21				57 305,00		819 647,21		819 647,21	
13912	Régions	1 719 821,00				178 032,00		1 897 853,00		1 897 853,00	
139158	Autres groupements	49 499,64				3 902,00		53 401,64		53 401,64	
13915	**Sous Total compte 13915**	**49 499,64**				**3 902,00**		**53 401,64**		**53 401,64**	
13916	Autres établissements publics locaux					4 000,00		4 000,00		4 000,00	
139172	FEDER	1 486 437,19				129 680,00		1 616 117,19		1 616 117,19	
13917	**Sous Total compte 13917**	**1 486 437,19**				**129 680,00**		**1 616 117,19**		**1 616 117,19**	
1391	**Sous Total compte 1391**	**4 018 100,04**				**372 919,00**		**4 391 019,04**		**4 391 019,04**	
139313	Dotation de soutien à l'investissement d	110 774,00				54 824,00		165 598,00		165 598,00	
13931	**Sous Total compte 13931**	**110 774,00**				**54 824,00**		**165 598,00**		**165 598,00**	
1393	**Sous Total compte 1393**	**110 774,00**				**54 824,00**		**165 598,00**		**165 598,00**	
139	**Sous Total compte 139**	**4 128 874,04**				**427 743,00**		**4 556 617,04**		**4 556 617,04**	
13	**Sous Total compte 13**	**4 128 874,04**	**9 332 153,74**			**427 743,00**		**4 556 617,04**	**9 332 153,74**		**4 775 536,70**
1641	Emprunts en euros		14 313 523,76			4 551 119,86	3 152 116,06	4 551 119,86	17 465 639,82		12 914 519,96

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		425 000,00			175 000,00		175 000,00	425 000,00		250 000,00
1644	**Sous Total compte 1644**		**425 000,00**			**175 000,00**		**175 000,00**	**425 000,00**		**250 000,00**
164	**Sous Total compte 164**		**14 738 523,76**			**4 726 119,86**	**3 152 116,06**	**4 726 119,86**	**17 890 639,82**		**13 164 519,96**
166	Refinancement de dette					3 141 617,90	3 141 617,90	3 141 617,90	3 141 617,90		0,00
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		41 677,89	41 677,89				41 677,89	41 677,89		0,00
16888	Intérêts sur autres emprunts et dettes a				19 586,65				19 586,65		19 586,65
1688	**Sous Total compte 1688**		**41 677,89**	**41 677,89**	**19 586,65**			**41 677,89**	**61 264,54**		**19 586,65**
168	**Sous Total compte 168**		**41 677,89**	**41 677,89**	**19 586,65**			**41 677,89**	**61 264,54**		**19 586,65**
16	**Sous Total compte 16**		**14 780 201,65**	**41 677,89**	**19 586,65**	**7 867 737,76**	**6 293 733,96**	**7 909 415,65**	**21 093 522,26**		**13 184 106,61**
181	Compte de liaison : affectation à... (bu		22 070 147,90						22 070 147,90		22 070 147,90
18	**Sous Total compte 18**		**22 070 147,90**						**22 070 147,90**		**22 070 147,90**
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	204,44						204,44		204,44	
193	Autres neutralisations et régularisation	7 356,82						7 356,82		7 356,82	
19	**Sous Total compte 19**	**7 561,26**						**7 561,26**		**7 561,26**	
	Total classe 1	**4 136 435,30**	**71 989 917,64**	**1 183 348,97**	**590 422,19**	**8 295 480,76**	**6 864 569,50**	**13 615 265,03**	**79 444 909,33**	**4 564 178,30**	**70 393 822,60**
2031	Frais d'études	220 666,75				34 700,00	34 700,00	255 366,75	34 700,00	220 666,75	
2033	Frais d'insertion	3 150,00					2 430,00	3 150,00	2 430,00	720,00	
203	**Sous Total compte 203**	**223 816,75**				**34 700,00**	**37 130,00**	**258 516,75**	**37 130,00**	**221 386,75**	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	539 193,00			438 302,00			539 193,00	438 302,00	100 891,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2042	**Sous Total compte 2042**	**539 193,00**			**438 302,00**			**539 193,00**	**438 302,00**	**100 891,00**	
204	**Sous Total compte 204**	**539 193,00**			**438 302,00**			**539 193,00**	**438 302,00**	**100 891,00**	
20	**Sous Total compte 20**	**763 009,75**			**438 302,00**	**34 700,00**	**37 130,00**	**797 709,75**	**475 432,00**	**322 277,75**	
2111	Terrains nus	148 695,41						148 695,41		148 695,41	
2115	Terrains bâtis	20 176 816,28						20 176 816,28		20 176 816,28	
211	**Sous Total compte 211**	**20 325 511,69**						**20 325 511,69**		**20 325 511,69**	
21311	Bâtiments administratifs	375 375,00						375 375,00		375 375,00	
21318	Autres bâtiments publics	1 736 817,75						1 736 817,75		1 736 817,75	
2131	**Sous Total compte 2131**	**2 112 192,75**						**2 112 192,75**		**2 112 192,75**	
21351	Bâtiments publics	3 560 840,14						3 560 840,14		3 560 840,14	
2135	**Sous Total compte 2135**	**3 560 840,14**						**3 560 840,14**		**3 560 840,14**	
213	**Sous Total compte 213**	**5 673 032,89**						**5 673 032,89**		**5 673 032,89**	
2151	Réseaux de voirie	968 434,26						968 434,26		968 434,26	
21578	Autre matériel technique	32 179,56						32 179,56		32 179,56	
2157	**Sous Total compte 2157**	**32 179,56**						**32 179,56**		**32 179,56**	
215	**Sous Total compte 215**	**1 000 613,82**						**1 000 613,82**		**1 000 613,82**	
21828	Autres matériels de transport	18 288,96						18 288,96		18 288,96	
2182	**Sous Total compte 2182**	**18 288,96**						**18 288,96**		**18 288,96**	
2188	Autres	56 192 110,75		737 415,85		409 090,37		57 338 616,97		57 338 616,97	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
218	**Sous Total compte 218**	**56 210 399,71**		**737 415,85**		**409 090,37**		**57 356 905,93**		**57 356 905,93**	
21	**Sous Total compte 21**	**83 209 558,11**		**737 415,85**		**409 090,37**		**84 356 064,33**		**84 356 064,33**	
2318	Autres immobilisations corporelles	837 364,20			737 415,85	353 949,91		1 191 314,11	737 415,85	453 898,26	
231	**Sous Total compte 231**	**837 364,20**			**737 415,85**	**353 949,91**		**1 191 314,11**	**737 415,85**	**453 898,26**	
23	**Sous Total compte 23**	**837 364,20**			**737 415,85**	**353 949,91**		**1 191 314,11**	**737 415,85**	**453 898,26**	
261	Titres de participation	5 383 287,66						5 383 287,66		5 383 287,66	
26	**Sous Total compte 26**	**5 383 287,66**						**5 383 287,66**		**5 383 287,66**	
28031	Frais d'études		15 882,00				36 668,00		52 550,00		52 550,00
28033	Frais d'insertion		68,84						68,84		68,84
2803	**Sous Total compte 2803**		**15 950,84**				**36 668,00**		**52 618,84**		**52 618,84**
280421	Biens mobiliers, matériel et études		411 174,00	438 302,00			107 840,00	438 302,00	519 014,00		80 712,00
28042	**Sous Total compte 28042**		**411 174,00**	**438 302,00**			**107 840,00**	**438 302,00**	**519 014,00**		**80 712,00**
2804	**Sous Total compte 2804**		**411 174,00**	**438 302,00**			**107 840,00**	**438 302,00**	**519 014,00**		**80 712,00**
280	**Sous Total compte 280**		**427 124,84**	**438 302,00**			**144 508,00**	**438 302,00**	**571 632,84**		**133 330,84**
281311	Bâtiments administratifs		240 240,00				15 015,00		255 255,00		255 255,00
281318	Autres bâtiments publics		1 163 650,00				68 450,00		1 232 100,00		1 232 100,00
28131	**Sous Total compte 28131**		**1 403 890,00**				**83 465,00**		**1 487 355,00**		**1 487 355,00**
281351	Bâtiments publics		2 487 973,32				178 098,00		2 666 071,32		2 666 071,32
28135	**Sous Total compte 28135**		**2 487 973,32**				**178 098,00**		**2 666 071,32**		**2 666 071,32**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2813	**Sous Total compte 2813**		**3 891 863,32**				**261 563,00**		**4 153 426,32**		**4 153 426,32**
281578	Autre matériel technique		32 179,56						32 179,56		32 179,56
28157	**Sous Total compte 28157**		**32 179,56**						**32 179,56**		**32 179,56**
2815	**Sous Total compte 2815**		**32 179,56**						**32 179,56**		**32 179,56**
281828	Autres matériels de transport		1 524,49						1 524,49		1 524,49
28182	**Sous Total compte 28182**		**1 524,49**						**1 524,49**		**1 524,49**
28188	Autres		18 439 395,43				1 984 549,00		20 423 944,43		20 423 944,43
2818	**Sous Total compte 2818**		**18 440 919,92**				**1 984 549,00**		**20 425 468,92**		**20 425 468,92**
281	**Sous Total compte 281**		**22 364 962,80**				**2 246 112,00**		**24 611 074,80**		**24 611 074,80**
28	**Sous Total compte 28**		**22 792 087,64**	**438 302,00**			**2 390 620,00**	**438 302,00**	**25 182 707,64**		**24 744 405,64**
	Total classe 2	**90 193 219,72**	**22 792 087,64**	**1 175 717,85**	**1 175 717,85**	**797 740,28**	**2 427 750,00**	**92 166 677,85**	**26 395 555,49**	**90 515 528,00**	**24 744 405,64**
4011	Fournisseurs			443 982,08	443 982,08			443 982,08	443 982,08		0,00
401	**Sous Total compte 401**			**443 982,08**	**443 982,08**			**443 982,08**	**443 982,08**		**0,00**
4041	Fournisseurs d'immobilisations		42 362,89	952 655,23	910 292,34			952 655,23	952 655,23		0,00
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue			8 961,60	14 955,25			8 961,60	14 955,25		5 993,65
4047	**Sous Total compte 4047**			**8 961,60**	**14 955,25**			**8 961,60**	**14 955,25**		**5 993,65**
404	**Sous Total compte 404**		**42 362,89**	**961 616,83**	**925 247,59**			**961 616,83**	**967 610,48**		**5 993,65**
408	Fournisseurs - Factures non parvenues				850,00				850,00		850,00
40	**Sous Total compte 40**		**42 362,89**	**1 405 598,91**	**1 370 079,67**			**1 405 598,91**	**1 412 442,56**		**6 843,65**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Redevables			1 978,64	1 978,64			1 978,64	1 978,64		0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires			1 650 000,00	1 650 000,00			1 650 000,00	1 650 000,00		0,00
4181	Redevables - Produits non encore facturé	750 000,00			750 000,00			750 000,00	750 000,00		0,00
418	**Sous Total compte 418**	**750 000,00**			**750 000,00**			**750 000,00**	**750 000,00**		**0,00**
41	**Sous Total compte 41**	**750 000,00**		**1 651 978,64**	**2 401 978,64**			**2 401 978,64**	**2 401 978,64**		**0,00**
44351	Dépenses			398,00	398,00			398,00	398,00		0,00
4435	**Sous Total compte 4435**			**398,00**	**398,00**			**398,00**	**398,00**		**0,00**
44381	Dépenses			9 567,00	9 567,00			9 567,00	9 567,00		0,00
4438	**Sous Total compte 4438**			**9 567,00**	**9 567,00**			**9 567,00**	**9 567,00**		**0,00**
443	**Sous Total compte 443**			**9 965,00**	**9 965,00**			**9 965,00**	**9 965,00**		**0,00**
44562	T.V.A. sur immobilisations			149 682,36	149 682,36			149 682,36	149 682,36		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services			71 933,00	71 933,00			71 933,00	71 933,00		0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	317 686,00		1 783 946,00	1 991 350,00			2 101 632,00	1 991 350,00	110 282,00	
4456	**Sous Total compte 4456**	**317 686,00**		**2 005 561,36**	**2 212 965,36**			**2 323 247,36**	**2 212 965,36**	**110 282,00**	
44571	T.V.A. collectée			150 000,00	150 000,00			150 000,00	150 000,00		0,00
4457	**Sous Total compte 4457**			**150 000,00**	**150 000,00**			**150 000,00**	**150 000,00**		**0,00**
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			278 943,00	278 943,00			278 943,00	278 943,00		0,00
44585	TVA à régulariser - Retenue de garantie	15 344,12						15 344,12		15 344,12	
445888	Autres taxes sur le chiffre d'affaires à	475 491,00						475 491,00		475 491,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44588	**Sous Total compte 44588**	**475 491,00**						**475 491,00**		**475 491,00**	
4458	**Sous Total compte 4458**	**490 835,12**		**278 943,00**	**278 943,00**			**769 778,12**	**278 943,00**	**490 835,12**	
445	**Sous Total compte 445**	**808 521,12**		**2 434 504,36**	**2 641 908,36**			**3 243 025,48**	**2 641 908,36**	**601 117,12**	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			270 581,00	270 581,00			270 581,00	270 581,00		0,00
44	**Sous Total compte 44**	**808 521,12**		**2 715 050,36**	**2 922 454,36**			**3 523 571,48**	**2 922 454,36**	**601 117,12**	
451003	Compte de rattachement avec... (à subdiv		3 712 591,20	16 589 116,99	13 979 231,10			16 589 116,99	17 691 822,30		1 102 705,31
451	**Sous Total compte 451**		**3 712 591,20**	**16 589 116,99**	**13 979 231,10**			**16 589 116,99**	**17 691 822,30**		**1 102 705,31**
45	**Sous Total compte 45**		**3 712 591,20**	**16 589 116,99**	**13 979 231,10**			**16 589 116,99**	**17 691 822,30**		**1 102 705,31**
46711	Autres comptes créditeurs		69 162,98	2 040 248,44	1 985 504,66			2 040 248,44	2 054 667,64		14 419,20
4671	**Sous Total compte 4671**		**69 162,98**	**2 040 248,44**	**1 985 504,66**			**2 040 248,44**	**2 054 667,64**		**14 419,20**
46721	Débiteurs divers - Amiable	2 717 969,35		2 690 858,00	5 408 827,35			5 408 827,35	5 408 827,35		0,00
4672	**Sous Total compte 4672**	**2 717 969,35**		**2 690 858,00**	**5 408 827,35**			**5 408 827,35**	**5 408 827,35**		**0,00**
467	**Sous Total compte 467**	**2 717 969,35**	**69 162,98**	**4 731 106,44**	**7 394 332,01**			**7 449 075,79**	**7 463 494,99**		**14 419,20**
4687	Produits à recevoir			857 206,00				857 206,00		857 206,00	
468	**Sous Total compte 468**			**857 206,00**				**857 206,00**		**857 206,00**	
46	**Sous Total compte 46**	**2 717 969,35**	**69 162,98**	**5 588 312,44**	**7 394 332,01**			**8 306 281,79**	**7 463 494,99**	**842 786,80**	
47133	Fonds d'emprunt			10 000 000,00	10 000 000,00			10 000 000,00	10 000 000,00		0,00
4713	**Sous Total compte 4713**			**10 000 000,00**	**10 000 000,00**			**10 000 000,00**	**10 000 000,00**		**0,00**
4718	Autres recettes à régulariser			280,00	280,00			280,00	280,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471	**Sous Total compte 471**			**10 000 280,00**	**10 000 280,00**			**10 000 280,00**	**10 000 280,00**		**0,00**
47218	Autres dépenses			267 868,00	267 868,00			267 868,00	267 868,00		0,00
4721	**Sous Total compte 4721**			**267 868,00**	**267 868,00**			**267 868,00**	**267 868,00**		**0,00**
4728	Autres dépenses à régulariser			10 000 000,00	10 000 000,00			10 000 000,00	10 000 000,00		0,00
472	**Sous Total compte 472**			**10 267 868,00**	**10 267 868,00**			**10 267 868,00**	**10 267 868,00**		**0,00**
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		23,14	1,36	0,30			1,36	23,44		22,08
478	**Sous Total compte 478**		**23,14**	**1,36**	**0,30**			**1,36**	**23,44**		**22,08**
47	**Sous Total compte 47**		**23,14**	**20 268 149,36**	**20 268 148,30**			**20 268 149,36**	**20 268 171,44**		**22,08**
	Total classe 4	**4 276 490,47**	**3 824 140,21**	**48 218 206,70**	**48 336 224,08**			**52 494 697,17**	**52 160 364,29**	**1 458 323,12**	**1 123 990,24**
580	Opérations d'ordre budgétaires			9 149 226,96	9 149 226,96			9 149 226,96	9 149 226,96		0,00
588	Autres virements internes			75,00	75,00			75,00	75,00		0,00
58	**Sous Total compte 58**			**9 149 301,96**	**9 149 301,96**			**9 149 301,96**	**9 149 301,96**		**0,00**
	Total classe 5			**9 149 301,96**	**9 149 301,96**			**9 149 301,96**	**9 149 301,96**		**0,00**
6042	Achats de prestations de services (autre					104 005,00		104 005,00		104 005,00	
604	**Sous Total compte 604**					**104 005,00**		**104 005,00**		**104 005,00**	
60632	Fournitures de petit équipement					2 660,00		2 660,00		2 660,00	
6063	**Sous Total compte 6063**					**2 660,00**		**2 660,00**		**2 660,00**	
606	**Sous Total compte 606**					**2 660,00**		**2 660,00**		**2 660,00**	
60	**Sous Total compte 60**					**106 665,00**		**106 665,00**		**106 665,00**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6161	Multirisques					11 215,54		11 215,54		11 215,54	
616	**Sous Total compte 616**					**11 215,54**		**11 215,54**		**11 215,54**	
61	**Sous Total compte 61**					**11 215,54**		**11 215,54**		**11 215,54**	
62268	Autres honoraires, conseils...					3 000,00		3 000,00		3 000,00	
6226	**Sous Total compte 6226**					**3 000,00**		**3 000,00**		**3 000,00**	
6227	Frais d'actes et de contentieux					850,00		850,00		850,00	
622	**Sous Total compte 622**					**3 850,00**		**3 850,00**		**3 850,00**	
6238	Divers					250 000,00		250 000,00		250 000,00	
623	**Sous Total compte 623**					**250 000,00**		**250 000,00**		**250 000,00**	
627	Services bancaires et assimilés.					1 168,54		1 168,54		1 168,54	
62	**Sous Total compte 62**					**255 018,54**		**255 018,54**		**255 018,54**	
63512	Taxes foncières					538 374,00	632,00	538 374,00	632,00	537 742,00	
6351	**Sous Total compte 6351**					**538 374,00**	**632,00**	**538 374,00**	**632,00**	**537 742,00**	
635	**Sous Total compte 635**					**538 374,00**	**632,00**	**538 374,00**	**632,00**	**537 742,00**	
63	**Sous Total compte 63**					**538 374,00**	**632,00**	**538 374,00**	**632,00**	**537 742,00**	
6561	Organismes de regroupement					9 965,00		9 965,00		9 965,00	
656	**Sous Total compte 656**					**9 965,00**		**9 965,00**		**9 965,00**	
65748	Autres personnes de droit privé					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
6574	**Sous Total compte 6574**					**10 000,00**		**10 000,00**		**10 000,00**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657	**Sous Total compte 657**					**10 000,00**		**10 000,00**		**10 000,00**	
6584	Amendes fiscales et pénales					75,00		75,00		75,00	
658	**Sous Total compte 658**					**75,00**		**75,00**		**75,00**	
65	**Sous Total compte 65**					**20 040,00**		**20 040,00**		**20 040,00**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					360 509,70		360 509,70		360 509,70	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					19 586,65	41 677,89	19 586,65	41 677,89		22 091,24
6611	**Sous Total compte 6611**					**380 096,35**	**41 677,89**	**380 096,35**	**41 677,89**	**338 418,46**	
661	**Sous Total compte 661**					**380 096,35**	**41 677,89**	**380 096,35**	**41 677,89**	**338 418,46**	
6688	Autres					40 991,16		40 991,16		40 991,16	
668	**Sous Total compte 668**					**40 991,16**		**40 991,16**		**40 991,16**	
66	**Sous Total compte 66**					**421 087,51**	**41 677,89**	**421 087,51**	**41 677,89**	**379 409,62**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					2 390 620,00		2 390 620,00		2 390 620,00	
681	**Sous Total compte 681**					**2 390 620,00**		**2 390 620,00**		**2 390 620,00**	
68	**Sous Total compte 68**					**2 390 620,00**		**2 390 620,00**		**2 390 620,00**	
	Total classe 6					**3 743 020,59**	**42 309,89**	**3 743 020,59**	**42 309,89**	**3 722 801,94**	**22 091,24**
70323	Redevance d'occupation du domaine public						857 206,00		857 206,00		857 206,00
7032	**Sous Total compte 7032**						**857 206,00**		**857 206,00**		**857 206,00**
703	**Sous Total compte 703**						**857 206,00**		**857 206,00**		**857 206,00**
70	**Sous Total compte 70**						**857 206,00**		**857 206,00**		**857 206,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
752	Revenus des immeubles					750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00		0,00
75822	Prise en charge du déficit du budget ann						2 612 378,73		2 612 378,73		2 612 378,73
7582	**Sous Total compte 7582**						**2 612 378,73**		**2 612 378,73**		**2 612 378,73**
75888	Autres						1 978,64		1 978,64		1 978,64
7588	**Sous Total compte 7588**						**1 978,64**		**1 978,64**		**1 978,64**
758	**Sous Total compte 758**						**2 614 357,37**		**2 614 357,37**		**2 614 357,37**
75	**Sous Total compte 75**					**750 000,00**	**3 364 357,37**	**750 000,00**	**3 364 357,37**		**2 614 357,37**
761	Produits de participations						77 215,27		77 215,27		77 215,27
76	**Sous Total compte 76**						**77 215,27**		**77 215,27**		**77 215,27**
777	Recettes et quote-part des subventions d						427 743,00		427 743,00		427 743,00
77	**Sous Total compte 77**						**427 743,00**		**427 743,00**		**427 743,00**
	Total classe 7					**750 000,00**	**4 726 521,64**	**750 000,00**	**4 726 521,64**		**3 976 521,64**
	Total général	**98 606 145,49**	**98 606 145,49**	**59 726 575,48**	**59 251 666,08**	**13 586 241,63**	**14 061 151,03**	**171 918 962,60**	**171 918 962,60**	**100 260 831,36**	**100 260 831,36**

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

MINGRE Delphine (1004065212-0), Inspecteur des Finances Publiques A **DDFiP DE LA NIEVRE**, le **10/03/2025**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

ANDRIOT Alain (1000305768-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie A **NEVERS**, le **10/03/2025**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC NEVERS
N° CODIQUE 058020
Date Edition : 07/03/2025
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 01708
N° de SIRET 22580001000236

POLE SANTE DEPARTEMENTAL
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M ALAIN ANDRIOT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 07/03/2025

Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 9
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 11
5 Annexe 13
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 16
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 28
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 29
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 40
4EME PARTIE : Page des signatures 41

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	55,77
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains		Résultat de l'exercice	
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**55,77**
Réseaux divers		**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel	11,79	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	42,63	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**54,43**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45,89
Stocks		Autres dettes non financières	128,62
Créances	228,82	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**174,51**
Trésorerie	0,30	**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**229,12**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**174,51**
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	53,27
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**283,55**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)**	**283,55**

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		13 512,94	1 719,40	11 793,54	4 498,67
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		52 897,18	10 262,54	42 634,64	44 827,55
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**66 410,12**	**11 981,94**	**54 428,18**	**49 326,22**

BILAN (en Euros)

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					151 988,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		126 314,39		126 314,39	35 052,80
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		102 505,83		102 505,83	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**228 820,22**		**228 820,22**	**187 040,80**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		300,00		300,00	399,68
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**300,00**		**300,00**	**399,68**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**295 530,34**	**11 981,94**	**283 548,40**	**236 766,70**

BILAN (en Euros)

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés		6 441,74	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		49 326,22	49 326,22
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**55 767,96**	**49 326,22**

BILAN (en Euros)

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		45 887,46	71 488,79
Dettes fiscales et sociales		15 948,74	7 315,00
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		98 652,82	64 162,74
Autres dettes non financières		14 019,74	44 473,95
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**174 508,76**	**187 440,48**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**174 508,76**	**187 440,48**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		53 271,68	
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		**283 548,40**	**236 766,70**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	0,10	
Participations	758,47	
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	861,06	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**1 619,64**	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	186,86	
Charges de personnel	1 377,08	
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	17,63	
Impôts et taxes	24,74	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	11,98	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**1 618,29**	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	1,35	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**1,35**	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		98,71		
Participations		758 474,71		
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		861 064,16		
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		1,79		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**1 619 639,37**		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		186 863,83		
Charges de personnel		1 377 081,21		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		996 645,72		
Dont charges sociales		380 435,49		
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		17 627,45		
Impôts et taxes		24 739,94		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		11 981,94		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**1 618 294,37**		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		1 345,00		
Dont ménages		1 345,00		
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**1 345,00**		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)				

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	23 363,00	1 732 921,00	1 756 284,00
Titres de recette émis (b)	18 423,68	2 088 790,06	2 107 213,74
Réductions de titres (c)		465 866,88	465 866,88
Recettes nettes (d = b - c)	18 423,68	1 622 923,18	1 641 346,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	23 363,00	1 732 921,00	1 756 284,00
Mandats émis (f)	17 083,90	1 654 399,65	1 671 483,55
Annulations de mandats (g)		31 476,47	31 476,47
Dépenses nettes (h = f - g)	17 083,90	1 622 923,18	1 640 007,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 339,78		1 339,78
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
POLE SANTE DEPARTEMENTAL					
Investissement			1 339,78		1 339,78
Fonctionnement					
Sous-Total			**1 339,78**		**1 339,78**
TOTAL II			**1 339,78**		**1 339,78**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			**1 339,78**		**1 339,78**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00	-1 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 000,00	-55 637,00	23 363,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**80 000,00**	**-56 637,00**	**23 363,00**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**80 000,00**	**-56 637,00**	**23 363,00**
TOTAL GENERAL		**80 000,00**	**-56 637,00**	**23 363,00**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20					
21	23 363,00	17 083,90		17 083,90	6 279,10
SOUS-TOTAL	**23 363,00**	**17 083,90**		**17 083,90**	**6 279,10**
TOTAL	**23 363,00**	**17 083,90**		**17 083,90**	**6 279,10**
TOTAL GENERAL	**23 363,00**	**17 083,90**		**17 083,90**	**6 279,10**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	8 000,00	-1 561,00	6 439,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	56 000,00	-56 000,00	
024	Produits de cessions (recettes)	1 000,00		1 000,00
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**65 000,00**	**-57 561,00**	**7 439,00**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**65 000,00**	**-57 561,00**	**7 439,00**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	924,00	15 924,00
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**15 000,00**	**924,00**	**15 924,00**
TOTAL GENERAL		**80 000,00**	**-56 637,00**	**23 363,00**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	6 439,00	6 441,74		6 441,74	-2,74
13					
024	1 000,00				1 000,00
SOUS-TOTAL	**7 439,00**	**6 441,74**		**6 441,74**	**997,26**
TOTAL	**7 439,00**	**6 441,74**		**6 441,74**	**997,26**
040	15 924,00	11 981,94		11 981,94	3 942,06
TOTAL	**15 924,00**	**11 981,94**		**11 981,94**	**3 942,06**
TOTAL GENERAL	**23 363,00**	**18 423,68**		**18 423,68**	**4 939,32**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	317 901,00	-50 666,00	267 235,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 579 994,00	-160 000,00	1 419 994,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	37 006,00	-13 655,00	23 351,00
67	CHARGES SPECIFIQUES		6 417,00	6 417,00
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**1 934 901,00**	**-217 904,00**	**1 716 997,00**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	924,00	15 924,00
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**15 000,00**	**924,00**	**15 924,00**
TOTAL GENERAL		**1 949 901,00**	**-216 980,00**	**1 732 921,00**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	267 235,00	220 572,86	31 289,89	189 282,97	77 952,03
012	1 419 994,00	1 402 872,40	186,58	1 402 685,82	17 308,18
65	23 351,00	18 972,45		18 972,45	4 378,55
67	6 417,00				6 417,00
TOTAL	**1 716 997,00**	**1 642 417,71**	**31 476,47**	**1 610 941,24**	**106 055,76**
042	15 924,00	11 981,94		11 981,94	3 942,06
TOTAL	**15 924,00**	**11 981,94**		**11 981,94**	**3 942,06**
TOTAL GENERAL	**1 732 921,00**	**1 654 399,65**	**31 476,47**	**1 622 923,18**	**109 997,82**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges		3 000,00	3 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 268 000,00	-302 296,00	965 704,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	651 900,00	102 309,00	754 209,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 001,00	-19 993,00	10 008,00
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**1 949 901,00**	**-216 980,00**	**1 732 921,00**
TOTAL GENERAL		**1 949 901,00**	**-216 980,00**	**1 732 921,00**

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	3 000,00	3 283,81		3 283,81	-283,81
70	965 704,00	1 198 243,04	337 178,88	861 064,16	104 639,84
74	754 209,00	887 261,42	128 688,00	758 573,42	-4 364,42
75	10 008,00	1,79		1,79	10 006,21
TOTAL	**1 732 921,00**	**2 088 790,06**	**465 866,88**	**1 622 923,18**	**109 997,82**
TOTAL GENERAL	**1 732 921,00**	**2 088 790,06**	**465 866,88**	**1 622 923,18**	**109 997,82**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
21578	Autre matériel technique	9 014,27		9 014,27
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	486,00		486,00
21838	Autre matériel informatique	4 106,42		4 106,42
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 477,21		3 477,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**17 083,90**		**17 083,90**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**17 083,90**		**17 083,90**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**17 083,90**		**17 083,90**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**17 083,90**		**17 083,90**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	6 441,74		6 441,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**	**6 441,74**		**6 441,74**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**6 441,74**		**6 441,74**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**6 441,74**		**6 441,74**
281578	Autre matériel technique	1 719,40		1 719,40
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	192,00		192,00
281838	Autre matériel informatique	6 096,20		6 096,20
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	456,00		456,00
28185	Matériel de téléphonie	2 923,40		2 923,40
28188	Autres	594,94		594,94
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**11 981,94**		**11 981,94**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**11 981,94**		**11 981,94**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**18 423,68**		**18 423,68**

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	91,36		91,36
60612	Énergie - Électricité	5 400,00		5 400,00
60613	Chauffage urbain	3 116,72		3 116,72
60628	Autres fournitures non stockées	5 516,06		5 516,06
60631	Fournitures d'entretien	27,64		27,64
60632	Fournitures de petit équipement	13 067,00		13 067,00
6064	Fournitures administratives	175,60		175,60
60661	Médicaments	583,66		583,66
60668	Autres produits pharmaceutiques	2 407,31		2 407,31
611	Contrats de prestations de services	14 322,40	9 096,20	5 226,20
61358	Autres	23 117,74		23 117,74
614	Charges locatives et de copropriété	46 921,91	5 060,43	41 861,48
61521	Terrains	630,62		630,62
6156	Maintenance	26 184,97	15 046,88	11 138,09
6161	Multirisques	542,18		542,18
6184	Versements à des organismes de formation	10 315,00		10 315,00
6188	Autres frais divers	290,85		290,85
6228	Divers	350,00		350,00
6232	Fêtes et cérémonies	240,00		240,00
6236	Catalogues et imprimés	1 512,69		1 512,69
6238	Divers	2 760,00		2 760,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 376,20		1 376,20
6262	Frais de télécommunications	11 359,42	2 071,38	9 288,04
627	Services bancaires et assimilés.	33,25	15,00	18,25
6281	Concours divers (cotisations...)	1 801,05		1 801,05
6283	Frais de nettoyage des locaux	21 410,33		21 410,33
6288	Autres	24 599,76		24 599,76
63513	Autres impôts locaux	2 419,14		2 419,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**220 572,86**	**31 289,89**	**189 282,97**
6331	Versement mobilité	4 727,00		4 727,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 887,00		4 887,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	9 773,80		9 773,80
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	2 933,00		2 933,00
64111	Rémunération principale	40 200,98		40 200,98
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 034,06		1 034,06
64118	Autres indemnités.	5 575,76		5 575,76

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64131	Rémunérations	765 555,40	186,58	765 368,82
64138	Primes et autres indemnités	187 749,91		187 749,91
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	277 806,00		277 806,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	64 028,49		64 028,49
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	38 601,00		38 601,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**1 402 872,40**	**186,58**	**1 402 685,82**
6514	Cotisations, adhésions et autres prestations (pour le compte de tiers)	1 345,00		1 345,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	17 626,10		17 626,10
65888	Autres	1,35		1,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**18 972,45**		**18 972,45**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**1 642 417,71**	**31 476,47**	**1 610 941,24**
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	11 981,94		11 981,94
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**11 981,94**		**11 981,94**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**11 981,94**		**11 981,94**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 654 399,65**	**31 476,47**	**1 622 923,18**

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	3 283,81		3 283,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	**Atténuations de charges**	**3 283,81**		**3 283,81**
7066	Redevances et droits des services à caractère social	1 144 630,20	337 178,88	807 451,32
70848	aux autres organismes	53 612,84		53 612,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**1 198 243,04**	**337 178,88**	**861 064,16**
744	FCTVA	98,71		98,71
74718	Autres	13 500,00		13 500,00
7473	Départements	633 183,93		633 183,93
74748	Autres communes	41 750,00	11 750,00	30 000,00
7476	Sécurité sociale et organismes mutualistes	198 728,78	116 938,00	81 790,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**	**887 261,42**	**128 688,00**	**758 573,42**
75888	Autres	1,79		1,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**1,79**		**1,79**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**2 088 790,06**	**465 866,88**	**1 622 923,18**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**2 088 790,06**	**465 866,88**	**1 622 923,18**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.						6 441,74		6 441,74		6 441,74
1022	**Sous Total compte 1022**						**6 441,74**		**6 441,74**		**6 441,74**
102	**Sous Total compte 102**						**6 441,74**		**6 441,74**		**6 441,74**
10	**Sous Total compte 10**						**6 441,74**		**6 441,74**		**6 441,74**
1323	Départements		49 326,22						49 326,22		49 326,22
132	**Sous Total compte 132**		**49 326,22**						**49 326,22**		**49 326,22**
13	**Sous Total compte 13**		**49 326,22**						**49 326,22**		**49 326,22**
	Total classe 1		**49 326,22**				**6 441,74**		**55 767,96**		**55 767,96**
21578	Autre matériel technique	4 498,67				9 014,27		13 512,94		13 512,94	
2157	**Sous Total compte 2157**	**4 498,67**				**9 014,27**		**13 512,94**		**13 512,94**	
215	**Sous Total compte 215**	**4 498,67**				**9 014,27**		**13 512,94**		**13 512,94**	
2181	Installations générales, agencements et	3 840,00				486,00		4 326,00		4 326,00	
21838	Autre matériel informatique	23 440,63				4 106,42		27 547,05		27 547,05	
2183	**Sous Total compte 2183**	**23 440,63**				**4 106,42**		**27 547,05**		**27 547,05**	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 887,52				3 477,21		8 364,73		8 364,73	
2184	**Sous Total compte 2184**	**4 887,52**				**3 477,21**		**8 364,73**		**8 364,73**	
2185	Matériel de téléphonie	10 319,74						10 319,74		10 319,74	
2188	Autres	2 339,66						2 339,66		2 339,66	
218	**Sous Total compte 218**	**44 827,55**				**8 069,63**		**52 897,18**		**52 897,18**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	**Sous Total compte 21**	**49 326,22**				**17 083,90**		**66 410,12**		**66 410,12**	
281578	Autre matériel technique						1 719,40		1 719,40		1 719,40
28157	**Sous Total compte 28157**						**1 719,40**		**1 719,40**		**1 719,40**
2815	**Sous Total compte 2815**						**1 719,40**		**1 719,40**		**1 719,40**
28181	Installations générales, agencements et						192,00		192,00		192,00
281838	Autre matériel informatique						6 096,20		6 096,20		6 096,20
28183	**Sous Total compte 28183**						**6 096,20**		**6 096,20**		**6 096,20**
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers						456,00		456,00		456,00
28184	**Sous Total compte 28184**						**456,00**		**456,00**		**456,00**
28185	Matériel de téléphonie						2 923,40		2 923,40		2 923,40
28188	Autres						594,94		594,94		594,94
2818	**Sous Total compte 2818**						**10 262,54**		**10 262,54**		**10 262,54**
281	**Sous Total compte 281**						**11 981,94**		**11 981,94**		**11 981,94**
28	**Sous Total compte 28**						**11 981,94**		**11 981,94**		**11 981,94**
	Total classe 2	**49 326,22**				**17 083,90**	**11 981,94**	**66 410,12**	**11 981,94**	**66 410,12**	**11 981,94**
4011	Fournisseurs		40 198,90	216 848,04	181 767,85			216 848,04	221 966,75		5 118,71
401	**Sous Total compte 401**		**40 198,90**	**216 848,04**	**181 767,85**			**216 848,04**	**221 966,75**		**5 118,71**
4041	Fournisseurs d'immobilisations			17 083,90	17 083,90			17 083,90	17 083,90		0,00
404	**Sous Total compte 404**			**17 083,90**	**17 083,90**			**17 083,90**	**17 083,90**		**0,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		31 289,89	31 289,89	40 768,75			31 289,89	72 058,64		40 768,75
40	**Sous Total compte 40**		**71 488,79**	**265 221,83**	**239 620,50**			**265 221,83**	**311 109,29**		**45 887,46**
411	Redevables			47 412,84				47 412,84		47 412,84	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	35 052,80		78 901,55	35 052,80			113 954,35	35 052,80	78 901,55	
418	**Sous Total compte 418**	**35 052,80**		**78 901,55**	**35 052,80**			**113 954,35**	**35 052,80**	**78 901,55**	
41	**Sous Total compte 41**	**35 052,80**		**126 314,39**	**35 052,80**			**161 367,19**	**35 052,80**	**126 314,39**	
421	Personnel - Rémunérations dues			707 492,34	723 441,08			707 492,34	723 441,08		15 948,74
4287	Produits à recevoir			3 283,81				3 283,81		3 283,81	
428	**Sous Total compte 428**			**3 283,81**				**3 283,81**		**3 283,81**	
42	**Sous Total compte 42**			**710 776,15**	**723 441,08**			**710 776,15**	**723 441,08**		**12 664,93**
431	Sécurité sociale			466 137,00	466 137,00			466 137,00	466 137,00		0,00
437	Autres organismes sociaux			102 480,08	102 480,08			102 480,08	102 480,08		0,00
4387	Produits à recevoir			99 222,02				99 222,02		99 222,02	
438	**Sous Total compte 438**			**99 222,02**				**99 222,02**		**99 222,02**	
43	**Sous Total compte 43**			**667 839,10**	**568 617,08**			**667 839,10**	**568 617,08**	**99 222,02**	
4411	Subventions à recevoir - Amiable	23 300,00			23 300,00			23 300,00	23 300,00		0,00
441	**Sous Total compte 441**	**23 300,00**			**23 300,00**			**23 300,00**	**23 300,00**		**0,00**
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		7 315,00	95 809,79	88 494,79			95 809,79	95 809,79		0,00
442	**Sous Total compte 442**		**7 315,00**	**95 809,79**	**88 494,79**			**95 809,79**	**95 809,79**		**0,00**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44311	Dépenses				1 686,96				1 686,96		1 686,96
4431	**Sous Total compte 4431**				**1 686,96**				**1 686,96**		**1 686,96**
44332	Recettes - Amiable			633 183,93	633 183,93			633 183,93	633 183,93		0,00
4433	**Sous Total compte 4433**			**633 183,93**	**633 183,93**			**633 183,93**	**633 183,93**		**0,00**
44341	Dépenses			2 429,76	2 429,76			2 429,76	2 429,76		0,00
4434	**Sous Total compte 4434**			**2 429,76**	**2 429,76**			**2 429,76**	**2 429,76**		**0,00**
44361	Dépenses			5 884,20	5 884,20			5 884,20	5 884,20		0,00
4436	**Sous Total compte 4436**			**5 884,20**	**5 884,20**			**5 884,20**	**5 884,20**		**0,00**
443	**Sous Total compte 443**			**641 497,89**	**643 184,85**			**641 497,89**	**643 184,85**		**1 686,96**
447	Autres impôts, taxes et versements assim			24 739,94	24 739,94			24 739,94	24 739,94		0,00
4487	Produits à recevoir	128 688,00			128 688,00			128 688,00	128 688,00		0,00
448	**Sous Total compte 448**	**128 688,00**			**128 688,00**			**128 688,00**	**128 688,00**		**0,00**
44	**Sous Total compte 44**	**151 988,00**	**7 315,00**	**762 047,62**	**908 407,58**			**914 035,62**	**915 722,58**		**1 686,96**
451008	Compte de rattachement avec... (à subdiv		64 162,74	2 022 977,69	2 057 467,77			2 022 977,69	2 121 630,51		98 652,82
451	**Sous Total compte 451**		**64 162,74**	**2 022 977,69**	**2 057 467,77**			**2 022 977,69**	**2 121 630,51**		**98 652,82**
45	**Sous Total compte 45**		**64 162,74**	**2 022 977,69**	**2 057 467,77**			**2 022 977,69**	**2 121 630,51**		**98 652,82**
466	Excédents de versement			248 935,26	248 935,26			248 935,26	248 935,26		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		82,82	4 371,75	4 483,81			4 371,75	4 566,63		194,88
4671	**Sous Total compte 4671**		**82,82**	**4 371,75**	**4 483,81**			**4 371,75**	**4 566,63**		**194,88**

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - Amiable			373,16	373,16			373,16	373,16		0,00
4672	**Sous Total compte 4672**			**373,16**	**373,16**			**373,16**	**373,16**		**0,00**
467	**Sous Total compte 467**		**82,82**	**4 744,91**	**4 856,97**			**4 744,91**	**4 939,79**		**194,88**
46	**Sous Total compte 46**		**82,82**	**253 680,17**	**253 792,23**			**253 680,17**	**253 875,05**		**194,88**
4711	Versements des régisseurs		44 391,13	1 174 435,41	1 142 182,18			1 174 435,41	1 186 573,31		12 137,90
47138	Autres			223 971,98	224 058,45			223 971,98	224 058,45		86,47
4713	**Sous Total compte 4713**			**223 971,98**	**224 058,45**			**223 971,98**	**224 058,45**		**86,47**
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			248 935,26	302 120,47			248 935,26	302 120,47		53 185,21
47141	**Sous Total compte 47141**			**248 935,26**	**302 120,47**			**248 935,26**	**302 120,47**		**53 185,21**
4714	**Sous Total compte 4714**			**248 935,26**	**302 120,47**			**248 935,26**	**302 120,47**		**53 185,21**
471	**Sous Total compte 471**		**44 391,13**	**1 647 342,65**	**1 668 361,10**			**1 647 342,65**	**1 712 752,23**		**65 409,58**
47218	Autres dépenses			92,61	92,61			92,61	92,61		0,00
4721	**Sous Total compte 4721**			**92,61**	**92,61**			**92,61**	**92,61**		**0,00**
4722	Commissions bancaires en instance de man			0,37	0,37			0,37	0,37		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			165 181,53	165 181,53			165 181,53	165 181,53		0,00
472	**Sous Total compte 472**			**165 274,51**	**165 274,51**			**165 274,51**	**165 274,51**		**0,00**
47	**Sous Total compte 47**		**44 391,13**	**1 812 617,16**	**1 833 635,61**			**1 812 617,16**	**1 878 026,74**		**65 409,58**
	Total classe 4	**187 040,80**	**187 440,48**	**6 621 474,11**	**6 620 034,65**			**6 808 514,91**	**6 807 475,13**	**228 820,22**	**227 780,44**
5411	Régisseurs d'avances (avances)		0,32	10,83	10,51			10,83	10,83		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	400,00			100,00			400,00	100,00	300,00	
541	**Sous Total compte 541**	**400,00**	**0,32**	**10,83**	**110,51**			**410,83**	**110,83**	**300,00**	
54	**Sous Total compte 54**	**400,00**	**0,32**	**10,83**	**110,51**			**410,83**	**110,83**	**300,00**	
580	Opérations d'ordre budgétaires			11 981,94	11 981,94			11 981,94	11 981,94		0,00
58	**Sous Total compte 58**			**11 981,94**	**11 981,94**			**11 981,94**	**11 981,94**		**0,00**
	Total classe 5	**400,00**	**0,32**	**11 992,77**	**12 092,45**			**12 392,77**	**12 092,77**	**300,00**	
60611	Eau et assainissement					91,36		91,36		91,36	
60612	Énergie - Électricité					5 400,00		5 400,00		5 400,00	
60613	Chauffage urbain					3 116,72		3 116,72		3 116,72	
6061	**Sous Total compte 6061**					**8 608,08**		**8 608,08**		**8 608,08**	
60628	Autres fournitures non stockées					5 516,06		5 516,06		5 516,06	
6062	**Sous Total compte 6062**					**5 516,06**		**5 516,06**		**5 516,06**	
60631	Fournitures d'entretien					27,64		27,64		27,64	
60632	Fournitures de petit équipement					13 067,00		13 067,00		13 067,00	
6063	**Sous Total compte 6063**					**13 094,64**		**13 094,64**		**13 094,64**	
6064	Fournitures administratives					175,60		175,60		175,60	
60661	Médicaments					583,66		583,66		583,66	
60668	Autres produits pharmaceutiques					2 407,31		2 407,31		2 407,31	
6066	**Sous Total compte 6066**					**2 990,97**		**2 990,97**		**2 990,97**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
606	**Sous Total compte 606**					**30 385,35**		**30 385,35**		**30 385,35**	
60	**Sous Total compte 60**					**30 385,35**		**30 385,35**		**30 385,35**	
611	Contrats de prestations de services					14 322,40	9 096,20	14 322,40	9 096,20	5 226,20	
61358	Autres					23 117,74		23 117,74		23 117,74	
6135	**Sous Total compte 6135**					**23 117,74**		**23 117,74**		**23 117,74**	
613	**Sous Total compte 613**					**23 117,74**		**23 117,74**		**23 117,74**	
614	Charges locatives et de copropriété					46 921,91	5 060,43	46 921,91	5 060,43	41 861,48	
61521	Terrains					630,62		630,62		630,62	
6152	**Sous Total compte 6152**					**630,62**		**630,62**		**630,62**	
6156	Maintenance					26 184,97	15 046,88	26 184,97	15 046,88	11 138,09	
615	**Sous Total compte 615**					**26 815,59**	**15 046,88**	**26 815,59**	**15 046,88**	**11 768,71**	
6161	Multirisques					542,18		542,18		542,18	
616	**Sous Total compte 616**					**542,18**		**542,18**		**542,18**	
6184	Versements à des organismes de formation					10 315,00		10 315,00		10 315,00	
6188	Autres frais divers					290,85		290,85		290,85	
618	**Sous Total compte 618**					**10 605,85**		**10 605,85**		**10 605,85**	
61	**Sous Total compte 61**					**122 325,67**	**29 203,51**	**122 325,67**	**29 203,51**	**93 122,16**	
6228	Divers					350,00		350,00		350,00	
622	**Sous Total compte 622**					**350,00**		**350,00**		**350,00**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6232	Fêtes et cérémonies					240,00		240,00		240,00	
6236	Catalogues et imprimés					1 512,69		1 512,69		1 512,69	
6238	Divers					2 760,00		2 760,00		2 760,00	
623	**Sous Total compte 623**					**4 512,69**		**4 512,69**		**4 512,69**	
6251	Voyages, déplacements et missions					1 376,20		1 376,20		1 376,20	
625	**Sous Total compte 625**					**1 376,20**		**1 376,20**		**1 376,20**	
6262	Frais de télécommunications					11 359,42	2 071,38	11 359,42	2 071,38	9 288,04	
626	**Sous Total compte 626**					**11 359,42**	**2 071,38**	**11 359,42**	**2 071,38**	**9 288,04**	
627	Services bancaires et assimilés.					33,25	15,00	33,25	15,00	18,25	
6281	Concours divers (cotisations...)					1 801,05		1 801,05		1 801,05	
6283	Frais de nettoyage des locaux					21 410,33		21 410,33		21 410,33	
6288	Autres					24 599,76		24 599,76		24 599,76	
628	**Sous Total compte 628**					**47 811,14**		**47 811,14**		**47 811,14**	
62	**Sous Total compte 62**					**65 442,70**	**2 086,38**	**65 442,70**	**2 086,38**	**63 356,32**	
6331	Versement mobilité					4 727,00		4 727,00		4 727,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					4 887,00		4 887,00		4 887,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					9 773,80		9 773,80		9 773,80	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					2 933,00		2 933,00		2 933,00	
633	**Sous Total compte 633**					**22 320,80**		**22 320,80**		**22 320,80**	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63513	Autres impôts locaux					2 419,14		2 419,14		2 419,14	
6351	**Sous Total compte 6351**					**2 419,14**		**2 419,14**		**2 419,14**	
635	**Sous Total compte 635**					**2 419,14**		**2 419,14**		**2 419,14**	
63	**Sous Total compte 63**					**24 739,94**		**24 739,94**		**24 739,94**	
64111	Rémunération principale					40 200,98		40 200,98		40 200,98	
64112	Supplément familial de traitement et ind					1 034,06		1 034,06		1 034,06	
64118	Autres indemnités.					5 575,76		5 575,76		5 575,76	
6411	**Sous Total compte 6411**					**46 810,80**		**46 810,80**		**46 810,80**	
64131	Rémunérations					765 555,40	186,58	765 555,40	186,58	765 368,82	
64138	Primes et autres indemnités					187 749,91		187 749,91		187 749,91	
6413	**Sous Total compte 6413**					**953 305,31**	**186,58**	**953 305,31**	**186,58**	**953 118,73**	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						3 283,81		3 283,81		3 283,81
641	**Sous Total compte 641**					**1 000 116,11**	**3 470,39**	**1 000 116,11**	**3 470,39**	**996 645,72**	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					277 806,00		277 806,00		277 806,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					64 028,49		64 028,49		64 028,49	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					38 601,00		38 601,00		38 601,00	
645	**Sous Total compte 645**					**380 435,49**		**380 435,49**		**380 435,49**	
64	**Sous Total compte 64**					**1 380 551,60**	**3 470,39**	**1 380 551,60**	**3 470,39**	**1 377 081,21**	
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat					1 345,00		1 345,00		1 345,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
651	**Sous Total compte 651**					**1 345,00**		**1 345,00**		**1 345,00**	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					17 626,10		17 626,10		17 626,10	
6581	**Sous Total compte 6581**					**17 626,10**		**17 626,10**		**17 626,10**	
65888	Autres					1,35		1,35		1,35	
6588	**Sous Total compte 6588**					**1,35**		**1,35**		**1,35**	
658	**Sous Total compte 658**					**17 627,45**		**17 627,45**		**17 627,45**	
65	**Sous Total compte 65**					**18 972,45**		**18 972,45**		**18 972,45**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					11 981,94		11 981,94		11 981,94	
681	**Sous Total compte 681**					**11 981,94**		**11 981,94**		**11 981,94**	
68	**Sous Total compte 68**					**11 981,94**		**11 981,94**		**11 981,94**	
	Total classe 6					**1 654 399,65**	**34 760,28**	**1 654 399,65**	**34 760,28**	**1 622 923,18**	**3 283,81**
7066	Redevances et droits des services à cara					337 178,88	1 144 630,20	337 178,88	1 144 630,20		807 451,32
706	**Sous Total compte 706**					**337 178,88**	**1 144 630,20**	**337 178,88**	**1 144 630,20**		**807 451,32**
70848	aux autres organismes						53 612,84		53 612,84		53 612,84
7084	**Sous Total compte 7084**						**53 612,84**		**53 612,84**		**53 612,84**
708	**Sous Total compte 708**						**53 612,84**		**53 612,84**		**53 612,84**
70	**Sous Total compte 70**					**337 178,88**	**1 198 243,04**	**337 178,88**	**1 198 243,04**		**861 064,16**
744	FCTVA						98,71		98,71		98,71
74718	Autres						13 500,00		13 500,00		13 500,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7471	**Sous Total compte 7471**						**13 500,00**		**13 500,00**		**13 500,00**
7473	Départements						633 183,93		633 183,93		633 183,93
74748	Autres communes					11 750,00	41 750,00	11 750,00	41 750,00		30 000,00
7474	**Sous Total compte 7474**					**11 750,00**	**41 750,00**	**11 750,00**	**41 750,00**		**30 000,00**
7476	Sécurité sociale et organismes mutualist					116 938,00	198 728,78	116 938,00	198 728,78		81 790,78
747	**Sous Total compte 747**					**128 688,00**	**887 162,71**	**128 688,00**	**887 162,71**		**758 474,71**
74	**Sous Total compte 74**					**128 688,00**	**887 261,42**	**128 688,00**	**887 261,42**		**758 573,42**
75888	Autres						1,79		1,79		1,79
7588	**Sous Total compte 7588**						**1,79**		**1,79**		**1,79**
758	**Sous Total compte 758**						**1,79**		**1,79**		**1,79**
75	**Sous Total compte 75**						**1,79**		**1,79**		**1,79**
	Total classe 7					**465 866,88**	**2 085 506,25**	**465 866,88**	**2 085 506,25**		**1 619 639,37**
	Total général	**236 767,02**	**236 767,02**	**6 633 466,88**	**6 632 127,10**	**2 137 350,43**	**2 138 690,21**	**9 007 584,33**	**9 007 584,33**	**1 918 453,52**	**1 918 453,52**

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

MINGRE Delphine (1004065212-0), Inspecteur des Finances Publiques A **DDFiP DE LA NIEVRE**, le **10/03/2025**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **POLE SANTE DEPARTEMENTAL** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

ANDRIOT Alain (1000305768-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie A **NEVERS**, le **10/03/2025**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°2
du 14 avril 2025
Rapporteur : Daniel BARBIER

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 30
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT

Excusés : 1
M. Fabien BAZIN

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GÉNÉRAL

Un département qui prend soin de tous à tout âge -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3211-1, L.3312-1 et suivants,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis des Commissions Solidarité, Emancipation, Attractivité, Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

D'APPROUVER les comptes administratifs 2024 du budget principal du Département et des budgets annexes de la Madef, du Circuit de Nevers Magny Cours et du Centre Départemental de Santé,

DE CONSTATER les résultats suivants pour le budget principal :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024	7 956 143,37 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	15 636 069,19 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	23 592 212,56 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2024	- 9 531 539,38 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 15 977 561,19 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 7 587 027,26
Restes à réaliser en dépenses	1 464 848,04 €
Restes à réaliser en recettes	136 198,50 €
Besoin de financement cumulé au 31/12/2024	8 915 676,80 €

D'AFFECTER les résultats du compte administratif 2024 du budget principal ainsi qu'il suit :
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses) : 7 587 027,26 €,
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement : 8 915 676,80 €,
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) : 14 676 535,76 €

DE REPORTER les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe du circuit de Magny-Cours ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024	275 810,94 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	275 810,94 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2024	- 371 737,08 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 160 163,17 €
Résultat de clôture de l'exercice	38 935,29 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €

Restes à réaliser en recettes	0,00€
Besoin de financement cumulé au 31/12/2024	0,00 €

D'AFFECTER les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe du circuit de Magny-Cours ainsi qu'il suit :
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes) : 38 935,29 €,
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement : 0,00 €,
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) : 275 810,94 €

DE REPORTER les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe de la Maison départementale de l'enfance (MADEF) ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024	425 117,95 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	257 010,62 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	682 128,57 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2024	- 2 620 883,90 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	3 376 868,33 €
Résultat de clôture de l'exercice	755 984,43 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00€
Besoin de financement cumulé au 31/12/2024	0,00 €

D'AFFECTER les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe de la Madef ainsi qu'il suit :
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes) : 755 984,43 €,
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement : 0,00 €,
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) : 682 128,57 €

D'AUTORISER la reprise du solde du compte 12 « Résultat de l'exercice » d'un montant de 427 117,95 € au compte report à nouveau créditeur.

DE REPORTER les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe du Centre Départemental de la Santé ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024	0,00 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	0,00 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2024	1 339,78 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	1 339,78 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00€
Besoin de financement cumulé au 31/12/2024	0,00 €

D'AFFECTER les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe du Centre Départemental de Santé ainsi qu'il suit :
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes) : 1 339,78 €,
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement : 0,00 €,
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) : 0,00 €

Pour : 19
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

B. Delaporte

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-81134-DE-1-1

Délibération publiée le 17 avril 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : Conseil départemental Nièvre (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 22580001000012

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 45

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 49
A1.01 - Opérations non ventilables 51
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 52
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 56
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 57
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 58
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 64
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 67
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 70
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 71
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 74
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 76
A1.908 - Fonction 8 - Transports 79
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 83
A2.01 - Opérations non ventilables 85
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 87
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 99
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 100
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 101
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 108
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 115
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 127
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 128
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 130
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 136
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 140
A2.938 - Fonction 8 - Transports 146

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 158
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 159
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 170
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 172
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 173
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 175

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 178
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 179
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 180
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées 181
B3.2 - Etalement des provisions 183
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 184
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 185
B7.3 - Etat des emprunts garantis 186
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 205
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 206
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 249
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 295
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 297
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 298
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 331
B13 - Opérations liées aux cessions 333
B14 - Etat des travaux en régie 334
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 336
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 337

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 338
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 339
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 340
C2.1 - Situation des AP 343
C2.2 - Situation des AE 349
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 351
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 355

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 359
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble 360
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement 366
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement 372
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées 378
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties 379
D4 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 380
D11 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 383

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	521 594 780,62	537 941 457,92	-341 492,00	A1	16 005 185,30
Investissement	184 960 441,12	193 350 975,05	(2) -15 977 561,19	A2	-7 587 027,26
Dont 1068		17 922 073,31			
Fonctionnement	336 634 339,50	344 590 482,87	(3) 15 636 069,19	A3	23 592 212,56

	RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	1 464 848,04	III + IV	136 198,50	B1	-1 328 649,54
Investissement	I	1 464 848,04	III	136 198,50	B2	-1 328 649,54
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL **A1 + B1**	14 676 535,76
Investissement **A2 + B2**	-8 915 676,80
Fonctionnement **A3 + B3**	23 592 212,56

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	1 464 848,04
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
109	Opération d'équipement n° 109		598 054,33
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		28 957,74
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		20 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)		403 794,99
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		414 040,98
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	136 198,50
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		136 198,50
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE — II

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET — A

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	336 634 339,50	G	344 590 482,87
	Section d'investissement	B	184 960 441,12	H	193 350 975,05
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	15 636 069,19 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	15 977 561,19 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	537 572 341,81	= G + H + I + J	553 577 527,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 464 848,04	L	136 198,50
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	1 464 848,04	= K + L	136 198,50
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	336 634 339,50	= G + I + K	360 226 552,06
	Section d'investissement	= B + D + F	202 402 850,35	= H + J + L	193 487 173,55
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	539 037 189,85	= G + H + I + J + K + L	553 713 725,61

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	30 000,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		5 982 976,50
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		15 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	1 400 250,61	1 728,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	10 710 983,03	214 171,41
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	4 441 945,74	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	10 381 162,00	8 346,59
Total des réalisations d'équipement		**26 964 341,38**	**21 207 222,50**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	3 337 603,35
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	7 563,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 025 200,11	15 798,29
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	81 650,00	1 650,00
Total des réalisations financières		**18 106 850,11**	**3 362 614,64**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **45 071 191,49**	II **24 569 837,14**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*13 346 989,94*	*24 316 804,91*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*126 542 259,69*	*126 542 259,69*
Total des réalisations d'ordre en investissement		*III* ***139 889 249,63***	*IV* ***150 859 064,60***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**184 960 441,12**	II + IV	**175 428 901,74**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**15 977 561,19**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**17 922 073,31**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**200 938 002,31**	II + IV + VI + VII	**193 350 975,05**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	**-7 587 027,26**			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	**B2**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	17 519 347,10	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 708 316,59
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	81 450 219,45	73 Impôts et taxes (sauf 731)	112 824 028,20
		731 Fiscalité locale	106 880 964,08
		74 Dotations et participations (1)	80 398 967,69
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	126 079 306,37	75 Autres produits de gestion courante (1)	9 321 682,13
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	153 307,32		
014 Atténuations de produits	6 863 934,70	013 Atténuations de charges (1)	847 767,39
016 APA	31 199 657,87	016 APA	14 609 260,25
017 RSA / Régularisations de RMI	42 242 018,78	017 RSA / Régularisations de RMI	3 340 418,85
Total dépenses de gestion des services	305 507 791,59	Total recettes de gestion des services	330 931 405,18
66 Charges financières	5 508 800,05	76 Produits financiers	113 493,29
67 Charges spécifiques (1)	78 942,95	77 Produits spécifiques (1)	198 594,46
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	1 222 000,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I **312 317 534,59**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II **331 243 492,93**

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	*24 316 804,91*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*13 346 989,94*
043 Opérations ordre intérieur de la section	*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE *III*	***24 316 804,91***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE*** *IV*	***13 346 989,94***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE I + III	**336 634 339,50**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE** II + IV	**344 590 482,87**

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté VI	15 636 069,19

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT I + III + V	**336 634 339,50**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** II + IV + VI	**360 226 552,06**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	23 592 212,56

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*3 971 954,94*	3 971 954,94
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	18 025 200,11	*125 694 752,60*	143 719 952,71
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 151 288,81		1 151 288,81
19	Neutral. et régul. d'opérations		*9 300 000,00*	9 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 400 250,61	*324,00*	1 400 574,61
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	10 710 983,03	*0,00*	10 710 983,03
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 411 182,54	*62 252,56*	4 473 435,10
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	9 260 636,39	*784 930,53*	10 045 566,92
018	RSA	30 000,00	*0,00*	30 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	81 650,00	*0,00*	81 650,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*75 035,00*	75 035,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*9 300 000,00*	9 300 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**45 071 191,49**	***139 889 249,63***	**184 960 441,12**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**15 977 561,19**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	17 519 347,10		17 519 347,10
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	81 450 219,45		81 450 219,45
014	Atténuations de produits	6 863 934,70		6 863 934,70
016	APA	31 199 657,87		31 199 657,87
017	RSA / Régularisations de RMI	42 242 018,78		42 242 018,78
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	126 079 306,37	*0,00*	126 079 306,37
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	153 307,32		153 307,32
66	Charges financières	5 508 800,05	*1 112 738,80*	6 621 538,85
67	Charges spécifiques (9)	78 942,95	*135 223,80*	214 166,75
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 222 000,00	*22 979 242,31*	24 201 242,31
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*89 600,00*	89 600,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**312 317 534,59**	***24 316 804,91***	**336 634 339,50**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 337 603,35	*0,00*	3 337 603,35
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	5 990 539,50	*0,00*	5 990 539,50
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	15 015 798,29	*126 807 491,40*	141 823 289,69
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		135 223,80	135 223,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	1 728,00	*652 380,35*	654 108,35
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	214 171,41	*0,00*	214 171,41
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	8 346,59	*195 126,74*	203 473,33
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 650,00	*0,00*	1 650,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*22 740 545,03*	22 740 545,03
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*89 600,00*	89 600,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*238 697,28*	238 697,28
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**24 569 837,14**	***150 859 064,60***	**175 428 901,74**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**17 922 073,31**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	847 767,39		847 767,39
016	APA	14 609 260,25		14 609 260,25
017	RSA / Régularisations de RMI	3 340 418,85		3 340 418,85
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 708 316,59		2 708 316,59
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*75 035,00*	75 035,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	112 824 028,20		112 824 028,20
731	Fiscalité locale	106 880 964,08		106 880 964,08
74	Dotations et participations (8)	80 398 967,69		80 398 967,69
75	Autres produits de gestion courante (8)	9 321 682,13	0,00	9 321 682,13
76	Produits financiers	113 493,29	*0,00*	113 493,29
77	Produits spécifiques (8)	198 594,46	*13 271 954,94*	13 470 549,40
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**331 243 492,93**	***13 346 989,94***	**344 590 482,87**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**15 636 069,19**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**197 998 062,41**	**184 960 441,12**	**1 464 848,04**	**11 572 773,25**	**13 711 693,56**	**171 248 747,56**
018	RSA	37 800,00	30 000,00	0,00	7 800,00	0,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 528 704,16	1 400 250,61	28 957,74	1 099 495,81	385 431,24	1 014 819,37
204	Subventions d'équipement versées (7)	13 115 670,66	10 710 983,03	20 000,00	2 384 687,63	9 622 931,60	1 088 051,43
21	Immobilisations corporelles	6 218 276,94	4 411 182,54	403 794,99	1 403 299,41	1 106 920,61	3 304 261,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	12 308 910,55	9 260 636,39	414 040,98	2 634 233,18	1 445 121,30	7 815 515,09
	Total des opérations d'équipement (3)	1 750 000,00	1 151 288,81	598 054,33	656,86	1 151 288,81	0,00
Total des dépenses d'équipement		**35 959 362,31**	**26 964 341,38**	**1 464 848,04**	**7 530 172,89**	**13 711 693,56**	**13 252 647,82**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	18 602 500,10	18 025 200,11	0,00	577 299,99		18 025 200,11
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	700,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	87 500,00	81 650,00	0,00	5 850,00	0,00	81 650,00
Total des dépenses financières		**18 690 700,10**	**18 106 850,11**	**0,00**	**583 849,99**	**0,00**	**18 106 850,11**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**54 650 062,41**	**45 071 191,49**	**1 464 848,04**	**8 114 022,88**	**13 711 693,56**	**31 359 497,93**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*15 700 000,00*	*13 346 989,94*		*2 353 010,06*		*13 346 989,94*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*127 648 000,00*	*126 542 259,69*		*1 105 740,31*		*126 542 259,69*
Total des dépenses d'ordre		**143 348 000,00**	**139 889 249,63**		**3 458 750,37**		**139 889 249,63**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**15 977 561,19**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**213 975 623,60**	**200 938 002,31**	**1 464 848,04**	**11 572 773,25**	**13 711 693,56**	**171 248 747,56**

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**213 975 623,60**	**193 350 975,05**	**136 198,50**	**20 488 450,05**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 370 015,70	5 982 976,50	136 198,50	-749 159,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	17 000 000,00	15 000 000,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 728,00	0,00	-1 728,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	214 171,41	0,00	-214 171,41
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 023,00	8 346,59	0,00	-6 323,59
Total des recettes d'équipement		**22 372 038,70**	**21 207 222,50**	**136 198,50**	**1 028 617,70**
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 922 678,63	21 259 676,66	0,00	-336 998,03
138	Autres subventions invest. non transf.	47 838,27	7 563,00	0,00	40 275,27
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	17 348,00	15 798,29	0,00	1 549,71
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 500,00	1 650,00	0,00	5 850,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	130 220,00		0,00	
Total des recettes financières		**21 125 584,90**	**21 284 687,95**	**0,00**	**-159 103,05**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**43 497 623,60**	**42 491 910,45**	**136 198,50**	**869 514,65**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*17 991 302,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*24 838 698,00*	*24 316 804,91*		*521 893,09*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*127 648 000,00*	*126 542 259,69*		*1 105 740,31*
Total des recettes d'ordre		***170 478 000,00***	***150 859 064,60***		***19 618 935,40***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***0,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**213 975 623,60**	**193 350 975,05**	**136 198,50**	**20 488 450,05**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**197 998 062,41**	**184 960 441,12**	**1 464 848,04**	**11 572 773,25**	**13 711 693,56**	**171 248 747,56**
018	RSA	37 800,00	30 000,00	0,00	7 800,00	0,00	30 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	37 800,00	30 000,00	0,00	7 800,00	0,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 528 704,16	1 400 250,61	28 957,74	1 099 495,81	385 431,24	1 014 819,37
2031	Frais d'études	1 074 079,72	914 287,45	7 841,10	151 951,17	220 246,41	694 041,04
2033	Frais d'insertion	17 955,52	14 339,52	0,00	3 616,00	0,00	14 339,52
2051	Concessions, droits similaires	1 436 668,92	471 623,64	21 116,64	943 928,64	165 184,83	306 438,81
204	Subventions d'équipement versées (9)	13 115 670,66	10 710 983,03	20 000,00	2 384 687,63	9 622 931,60	1 088 051,43
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
204114	Voirie	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	680 000,00	0,00	0,00	680 000,00	0,00	0,00
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	243 523,75	160 533,85	0,00	82 989,90	124 708,35	35 825,50
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	7 084 226,60	6 486 749,73	0,00	597 476,87	6 469 298,07	17 451,66
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	387 940,21	374 959,19	0,00	12 981,02	307 877,58	67 081,61
204182	Autres org pub - Bât. et installations	29 790,00	29 786,45	0,00	3,55	0,00	29 786,45
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 076 474,68	216 499,68	0,00	859 975,00	81 216,00	135 283,68
20422	Privé : Bâtiments, installations	840 415,42	729 154,13	20 000,00	91 261,29	639 831,60	89 322,53
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	13 300,00	13 300,00	0,00	0,00	0,00	13 300,00
21	Immobilisations corporelles	6 218 276,94	4 411 182,54	403 794,99	1 403 299,41	1 106 920,61	3 304 261,93
2111	Terrains nus	6 700,00	390,00	4 052,00	2 258,00	0,00	390,00
2117	Bois et forêts	15 639,60	15 639,60	0,00	0,00	0,00	15 639,60
2128	Autres agencements et aménagements	18 659,41	18 013,81	0,00	645,60	0,00	18 013,81
21318	Autres bâtiments publics	61 735,70	61 735,70	0,00	0,00	0,00	61 735,70
21351	Bâtiments publics	10 000,00	6 803,89	0,00	3 196,11	0,00	6 803,89
21538	Autres réseaux	146 036,86	135 114,47	0,00	10 922,39	0,00	135 114,47
21578	Autre matériel technique	1 251 146,22	982 270,01	155 500,00	113 376,21	57 805,12	924 464,89
21621	Biens sous-jacents	20 000,00	19 188,23	0,00	811,77	9 743,83	9 444,40

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
21735	Installations générales (mise à dispo)	180 069,70	175 797,54	0,00	4 272,16	0,00	175 797,54
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	273 000,63	179 395,78	90 847,12	2 757,73	0,00	179 395,78
217578	Autre matériel technique (mad)	18 011,26	18 011,26	0,00	0,00	0,00	18 011,26
2181	Install. générales, agencements	333 876,93	331 505,07	0,00	2 371,86	0,00	331 505,07
21828	Autres matériels de transport	1 142 188,98	1 012 975,51	129 213,47	0,00	1 012 975,51	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	423 530,00	420 527,07	0,00	3 002,93	0,00	420 527,07
21838	Autre matériel informatique	531 762,45	438 024,63	0,00	93 737,82	26 396,15	411 628,48
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	131 931,59	109 262,36	6 050,16	16 619,07	0,00	109 262,36
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	85 063,09	71 891,02	0,00	13 172,07	0,00	71 891,02
2185	Matériel de téléphonie	94 478,00	73 320,19	18 132,24	3 025,57	0,00	73 320,19
2188	Autres immobilisations corporelles	1 474 446,52	341 316,40	0,00	1 133 130,12	0,00	341 316,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	12 308 910,55	9 260 636,39	414 040,98	2 634 233,18	1 445 121,30	7 815 515,09
2312	Agencements et aménagements de terrains	194 384,30	165 374,72	0,00	29 009,58	64 445,87	100 928,85
2313	Constructions	1 527 828,19	1 404 363,58	0,00	123 464,61	975 212,18	429 151,40
2315	Install., matériel et outill. technique	8 216 871,59	7 305 991,41	414 040,98	496 839,20	327 005,50	6 978 985,91
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	200 082,40	187 602,94	0,00	12 479,46	78 457,75	109 145,19
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	57 188,00	50 000,00	0,00	7 188,00	0,00	50 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	1 964 532,07	0,00	0,00	1 964 532,07	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	148 024,00	147 303,74	0,00	720,26	0,00	147 303,74
	Total des opérations d'équipement (4)	1 750 000,00	1 151 288,81	598 054,33	656,86	1 151 288,81	0,00
Total des dépenses d'équipement		**35 959 362,31**	**26 964 341,38**	**1 464 848,04**	**7 530 172,89**	**13 711 693,56**	**13 252 647,82**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	18 602 500,10	18 025 200,11	0,00	577 299,99		18 025 200,11
1641	Emprunts en euros	16 749 117,00	16 423 817,01	0,00	325 299,99		16 423 817,01
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 843 523,00	1 593 523,00	0,00	250 000,00		1 593 523,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 860,10	7 860,10	0,00	2 000,00		7 860,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	700,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	700,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	87 500,00	81 650,00	0,00	5 850,00	0,00	81 650,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
2743	Prêts au personnel	7 500,00	1 650,00	0,00	5 850,00	0,00	1 650,00
276348	Créance Autres communes	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Total des dépenses financières		**18 690 700,10**	**18 106 850,11**	**0,00**	**583 849,99**	**0,00**	**18 106 850,11**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**54 650 062,41**	**45 071 191,49**	**1 464 848,04**	**8 114 022,88**	**13 711 693,56**	**31 359 497,93**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*15 700 000,00*	*13 346 989,94*		*2 353 010,06*		*13 346 989,94*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*13 500 000,00*	*13 271 954,94*		*228 045,06*		*13 271 954,94*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*546 281,44*	*545 733,44*		*548,00*		*545 733,44*
13912	*Subv. transf. Régions*	*712 828,50*	*712 828,50*		*0,00*		*712 828,50*
13913	*Subv. transf. Départements*	*76 652,00*	*76 652,00*		*0,00*		*76 652,00*
139148	*Subv. transf. Autres communes*	*227 867,00*	*227 867,00*		*0,00*		*227 867,00*
139158	*Subv. transf. Autres groupements*	*36 573,00*	*36 573,00*		*0,00*		*36 573,00*
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*30 054,00*	*30 054,00*		*0,00*		*30 054,00*
139172	*Subv. transf. FEDER*	*315 142,00*	*315 142,00*		*0,00*		*315 142,00*
139173	*Subv. transf. FEADER*	*3 114,00*	*3 114,00*		*0,00*		*3 114,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*92 808,00*	*92 808,00*		*0,00*		*92 808,00*
139311	*DGE*	*464 474,00*	*464 474,00*		*0,00*		*464 474,00*
1393121	*Dotation départementale équip. collèges*	*1 566 884,06*	*1 339 387,00*		*227 497,06*		*1 339 387,00*
139313	*Dot. soutien à l'invest des départements*	*127 015,00*	*127 015,00*		*0,00*		*127 015,00*
13938	*Autres fonds équip. transférables*	*307,00*	*307,00*		*0,00*		*307,00*
198	*Neutralisation des amortissements*	*9 300 000,00*	*9 300 000,00*		*0,00*		*9 300 000,00*
	Charges transférées (7)	*2 200 000,00*	*75 035,00*		*2 124 965,00*		*75 035,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*2 100 000,00*	*0,00*		*2 100 000,00*		*0,00*
3551	*Produits finis (hors terrains aménagés)*	*100 000,00*	*75 035,00*		*24 965,00*		*75 035,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*127 648 000,00*	*126 542 259,69*		*1 105 740,31*		*126 542 259,69*
1641	*Emprunts en euros*	*60 962 960,00*	*60 810 336,30*		*152 623,70*		*60 810 336,30*
16441	*Opérations afférentes à l'emprunt*	*2 037 040,00*	*2 037 040,00*		*0,00*		*2 037 040,00*
166	*Refinancement de dette*	*63 000 000,00*	*62 847 376,30*		*152 623,70*		*62 847 376,30*
2051	*Concessions, droits similaires*	*324,00*	*324,00*		*0,00*		*324,00*
21578	*Autre matériel technique*	*20 000,00*	*11 451,00*		*8 549,00*		*11 451,00*
21735	*Installations générales (mise à dispo)*	*972,00*	*972,00*		*0,00*		*972,00*
217538	*Autres réseaux (mise à dispo)*	*2 844,00*	*2 844,00*		*0,00*		*2 844,00*
217578	*Autre matériel technique (mad)*	*5 000,00*	*1 272,00*		*3 728,00*		*1 272,00*

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
2181	*Install. générales, agencements*	*40 000,00*	*24 892,80*		*15 107,20*		*24 892,80*
21838	*Autre matériel informatique*	*20 000,00*	*18 228,76*		*1 771,24*		*18 228,76*
21848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*864,00*	*864,00*		*0,00*		*864,00*
2185	*Matériel de téléphonie*	*864,00*	*864,00*		*0,00*		*864,00*
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*864,00*	*864,00*		*0,00*		*864,00*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*19 200,00*	*16 514,64*		*2 685,36*		*16 514,64*
2313	*Constructions*	*623 016,00*	*333 070,24*		*289 945,76*		*333 070,24*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*765 883,00*	*287 177,91*		*478 705,09*		*287 177,91*
2316	*Restaur. des biens histo. et culturels*	*864,00*	*864,00*		*0,00*		*864,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*147 305,00*	*147 303,74*		*1,26*		*147 303,74*
Total des dépenses d'ordre		**143 348 000,00**	**139 889 249,63**		**3 458 750,37**		**139 889 249,63**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			**1 750 000,00**	**1 151 288,81**	**598 054,33**	**656,86**	**1 151 288,81**	**1 151 288,81**	**0,00**
109	CITE MUSEALE CHATEAU-CHINON (chap 109)	P005E01	1 750 000,00	1 151 288,81	598 054,33	656,86	1 151 288,81	1 151 288,81	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 109
LIBELLE : CITE MUSEALE CHATEAU-CHINON (chap 109)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P005E01

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**1 750 000,00**	**A1 1 151 288,81**	**598 054,33**	**656,86**	**A2 1 151 288,81**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**30 800,00**	**30 763,20**	**0,00**	**36,80**	**30 763,20**
2188	Autres immobilisations corporelles	30 800,00	30 763,20	0,00	36,80	30 763,20
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**1 719 200,00**	**1 120 525,61**	**598 054,33**	**620,06**	**1 120 525,61**
2313	Constructions	1 719 200,00	1 120 525,61	598 054,33	620,06	1 120 525,61

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -1 151 288,81**	**B2 - A2 -1 151 288,81**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**213 975 623,60**	**193 350 975,05**	**136 198,50**	**20 488 450,05**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 370 015,70	5 982 976,50	136 198,50	-749 159,30
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	950 346,96	557 501,19	0,00	392 845,77
1312	Subv. transf. Régions	540 336,80	537 902,01	96 796,00	-94 361,21
13148	Subv. transf. Autres communes	74 029,80	74 030,17	0,00	-0,37
13158	Subv. transf. Autres groupements	744 622,40	841 010,14	0,00	-96 387,74
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	82 995,00	9 612,50	-92 607,50
13172	Subv. transf. FEDER	282 491,74	606 265,62	0,00	-323 773,88
1318	Autres subventions d'équipement transf.	79 518,00	155 108,48	0,00	-75 590,48
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	689 814,00	619 442,00	0,00	70 372,00
1322	Subv. non transf. Régions	4 500,00	23 809,00	0,00	-19 309,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	55 000,00	40 337,43	0,00	14 662,57
133121	Dotation départementale équip. collèges	1 271 856,00	1 271 856,00	0,00	0,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	177 500,00	458 393,46	29 790,00	-310 683,46
1345	Amendes radars automatiques et de police	500 000,00	714 326,00	0,00	-214 326,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	17 000 000,00	15 000 000,00	0,00	2 000 000,00
1641	Emprunts en euros	17 000 000,00	15 000 000,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	1 728,00	0,00	-1 728,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 728,00	0,00	-1 728,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	214 171,41	0,00	-214 171,41
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	214 171,41	0,00	-214 171,41
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	2 023,00	8 346,59	0,00	-6 323,59
2315	Install., matériel et outill. technique	2 023,00	8 346,59	0,00	-6 323,59
Total des recettes d'équipement		**22 372 038,70**	**21 207 222,50**	**136 198,50**	**1 028 617,70**
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 922 678,63	21 259 676,66	0,00	-336 998,03
10222	FCTVA	3 000 605,32	3 337 603,35	0,00	-336 998,03
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	17 922 073,31	17 922 073,31	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	47 838,27	7 563,00	0,00	40 275,27
1388	Autres fonds non transférables	47 838,27	7 563,00	0,00	40 275,27
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	17 348,00	15 798,29	0,00	1 549,71

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
165	Dépôts et cautionnements reçus	17 348,00	15 798,29	0,00	1 549,71
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 500,00	1 650,00	0,00	5 850,00
2743	Prêts au personnel	7 500,00	1 650,00	0,00	5 850,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	130 220,00		0,00	
Total des recettes financières		**21 125 584,90**	**21 284 687,95**	**0,00**	**-159 103,05**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**43 497 623,60**	**42 491 910,45**	**136 198,50**	**869 514,65**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*17 991 302,00*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*24 838 698,00*	*24 316 804,91*		*521 893,09*
1641	*Emprunts en euros*	*1 500 000,00*	*1 112 738,80*		*387 261,20*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*	*135 223,80*		*-135 223,80*
28031	*Frais d'études*	*193 728,45*	*193 728,45*		*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*1 229,00*	*1 229,00*		*0,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*162 731,00*	*162 731,00*		*0,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*64 875,00*	*64 875,00*		*0,00*
2804114	*Voirie*	*2 171 040,00*	*2 171 040,00*		*0,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*60 567,00*	*60 567,00*		*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*461 563,00*	*461 563,00*		*0,00*
28041481	*Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel*	*123 013,95*	*123 013,95*		*0,00*
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	*2 584 871,00*	*2 584 871,00*		*0,00*
28041483	*Subv.Autres cnes:Projet infrastructure*	*194,00*	*194,00*		*0,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*706,00*	*706,00*		*0,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*622 565,00*	*622 565,00*		*0,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*239 606,00*	*239 606,00*		*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*32 608,00*	*32 608,00*		*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*291 641,13*	*291 641,13*		*0,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*644 104,00*	*644 104,00*		*0,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*12 995,00*	*12 995,00*		*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*1 173 390,51*	*1 173 390,51*		*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*12 016,00*	*12 016,00*		*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*133 081,00*	*132 871,00*		*210,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*848 681,00*	*848 681,00*		*0,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*365 726,30*	*365 726,30*		*0,00*
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*1 129,00*	*1 129,00*		*0,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*5 183,00*	*5 183,00*		*0,00*

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
281318	*Autres bâtiments publics*	***17 388,00***	***17 388,00***		***0,00***
281321	*Immeubles de rapport*	*3 033,00*	*3 033,00*		*0,00*
281328	*Autres bâtiments privés*	*24 416,00*	*24 416,00*		*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*2 785 993,37*	*2 539 092,40*		*246 900,97*
28152	*Installations de voirie*	*936 700,00*	*936 700,00*		*0,00*
281538	*Autres réseaux*	*1 343 364,35*	*1 343 364,35*		*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*918 541,51*	*917 239,51*		*1 302,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*216,80*	*216,80*		*0,00*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*1 776 455,00*	*1 776 455,00*		*0,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*1 827 042,00*	*1 827 042,00*		*0,00*
2817538	*Autres réseaux (mise à dispo)*	*4 699,00*	*4 699,00*		*0,00*
2817578	*Autre matériel technique (mad)*	*55 988,43*	*55 988,43*		*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*225 454,06*	*225 454,06*		*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*1 142 345,27*	*1 142 345,27*		*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*348 417,15*	*348 417,15*		*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*647 558,00*	*647 558,00*		*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*86 242,79*	*86 242,79*		*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*48 261,23*	*48 261,23*		*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*107 155,79*	*107 155,79*		*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*493 483,91*	*482 441,91*		*11 042,00*
3551	*Produits finis (hors terrains aménagés)*	*100 000,00*	*89 600,00*		*10 400,00*
4817	*Indemnités de renégociation de la dette*	*238 698,00*	*238 697,28*		*0,72*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*127 648 000,00*	*126 542 259,69*		*1 105 740,31*
1641	*Emprunts en euros*	*63 000 000,00*	*60 810 336,30*		*2 189 663,70*
16441	*Opérations afférentes à l'emprunt*	*0,00*	*2 037 040,00*		*-2 037 040,00*
166	*Refinancement de dette*	*63 000 000,00*	*62 847 376,30*		*152 623,70*
2031	*Frais d'études*	*1 402 695,00*	*639 744,35*		*762 950,65*
2033	*Frais d'insertion*	*50 000,00*	*12 636,00*		*37 364,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*195 305,00*	*195 126,74*		*178,26*
Total des recettes d'ordre		***170 478 000,00***	***150 859 064,60***		***19 618 935,40***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**361 410 000,00**	**325 848 579,47**	**10 785 760,03**	**0,00**	**24 775 660,50**	**1 676 914,58**	**334 957 424,92**
011	Charges à caractère général (3)	20 352 825,82	16 481 171,16	1 038 175,94	0,00	2 833 478,72	600 009,04	16 919 338,06
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	81 739 034,00	81 450 219,45	0,00	0,00	288 814,55		81 450 219,45
014	Atténuations de produits	6 878 935,00	5 300 503,70	1 563 431,00	0,00	15 000,30		6 863 934,70
016	APA	31 206 714,12	30 308 345,15	891 312,72	0,00	7 056,25	0,00	31 199 657,87
017	RSA / Régularisations de RMI	42 831 617,67	42 159 247,14	82 771,64	0,00	589 598,89	693 538,00	41 548 480,78
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	127 756 532,10	119 338 371,23	6 740 935,14	0,00	1 677 225,73	383 367,54	125 695 938,83
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	156 100,00	153 307,32	0,00	0,00	2 792,68		153 307,32
Total des dépenses de gestion des services		**310 921 758,71**	**295 191 165,15**	**10 316 626,44**	**0,00**	**5 413 967,12**	**1 676 914,58**	**303 830 877,01**
66	Charges financières	6 233 000,00	5 041 083,63	467 716,42	0,00	724 199,95		5 508 800,05
67	Charges spécifiques (3)	203 241,29	77 525,78	1 417,17	0,00	124 298,34		78 942,95
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 222 000,00	1 222 000,00			0,00		1 222 000,00
Total des dépenses financières		**7 658 241,29**	**6 340 609,41**	**469 133,59**	**0,00**	**848 498,29**		**6 809 743,00**
Total des dépenses réelles		**318 580 000,00**	**301 531 774,56**	**10 785 760,03**	**0,00**	**6 262 465,41**	**1 676 914,58**	**310 640 620,01**
023	*Virement à la section d'investissement*	*17 991 302,00*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*24 838 698,00*	*24 316 804,91*			*521 893,09*		*24 316 804,91*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**42 830 000,00**	**24 316 804,91**			**18 513 195,09**		**24 316 804,91**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**361 410 000,00**	**325 848 579,47**	**10 785 760,03**	**0,00**	**24 775 660,50**	**1 676 914,58**	**334 957 424,92**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**345 773 930,81**	**344 294 830,91**	**295 651,96**	**0,00**	**1 183 447,94**
013	Atténuations de charges (3)	1 292 970,54	847 767,39	0,00	0,00	445 203,15
016	APA	14 610 392,00	14 609 260,25	0,00	0,00	1 131,75
017	RSA / Régularisations de RMI	3 304 465,10	3 340 418,85	0,00	0,00	-35 953,75
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 613 249,00	2 703 360,59	4 956,00	0,00	-95 067,59
73	Impôts et taxes (sauf 731)	112 818 180,55	112 796 028,23	27 999,97	0,00	-5 847,65
731	Fiscalité locale	103 618 977,52	106 880 199,76	764,32	0,00	-3 261 986,56
74	Dotations et participations (3)	81 481 408,68	80 282 966,02	116 001,67	0,00	1 082 440,99
75	Autres produits de gestion courante (3)	10 174 189,37	9 175 752,13	145 930,00	0,00	852 507,24
Total des recettes de gestion des services		**329 913 832,76**	**330 635 753,22**	**295 651,96**	**0,00**	**-1 017 572,42**
76	Produits financiers	109 245,09	113 493,29	0,00	0,00	-4 248,20
77	Produits spécifiques (3)	50 852,96	198 594,46	0,00	0,00	-147 741,50
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		**160 098,05**	**312 087,75**	**0,00**	**0,00**	**-151 989,70**
Total des recettes réelles		**330 073 930,81**	**330 947 840,97**	**295 651,96**	**0,00**	**-1 169 562,12**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*15 700 000,00*	*13 346 989,94*			*2 353 010,06*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**15 700 000,00**	**13 346 989,94**			**2 353 010,06**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**15 636 069,19**				

Total des recettes de fonctionnement cumulées		**361 410 000,00**	**359 930 900,10**	**295 651,96**	**0,00**	**1 183 447,94**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**361 410 000,00**	**325 848 579,47**	**10 785 760,03**	**0,00**	**24 775 660,50**	**1 676 914,58**	**334 957 424,92**
011	Charges à caractère général (4)	20 352 825,82	16 481 171,16	1 038 175,94	0,00	2 833 478,72	600 009,04	16 919 338,06
6011	Mat. 1ères, fournitures (hors terrains)	511 032,32	497 310,76	13 571,06	0,00	150,50	0,00	510 881,82
60221	Combustibles et carburants	321 993,54	304 344,88	17 648,66	0,00	0,00	0,00	321 993,54
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	288 526,00	276 653,36	11 768,48	0,00	104,16	0,00	288 421,84
60226	Habillement et vêtements de travail	31 054,26	31 054,26	0,00	0,00	0,00	0,00	31 054,26
60228	Autres fournitures consommables	32 709,93	32 709,93	0,00	0,00	0,00	0,00	32 709,93
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	750 000,00	571 061,54	0,00	0,00	178 938,46	0,00	571 061,54
6042	Achats de prestations de services	208 834,01	100 713,26	100 802,66	0,00	7 318,09	0,00	201 515,92
605	Achats de matériel, équip. et travaux	120 279,20	120 279,19	0,00	0,00	0,01	0,00	120 279,19
60611	Eau et assainissement	36 253,07	28 779,77	3 213,63	0,00	4 259,67	0,00	31 993,40
60612	Energie - Electricité	577 072,00	411 309,27	163 395,87	0,00	2 366,86	0,00	574 705,14
60613	Chauffage urbain	599 966,08	530 252,35	69 713,73	0,00	0,00	0,00	599 966,08
60621	Combustibles	36 067,19	29 622,77	3 138,08	0,00	3 306,34	0,00	32 760,85
60622	Carburants	1 034 097,37	949 003,62	80 921,16	0,00	4 172,59	0,00	1 029 924,78
60623	Alimentation	53 357,56	49 423,33	0,00	0,00	3 934,23	0,00	49 423,33
60628	Autres fournitures non stockées	939 377,59	897 670,24	32 574,57	0,00	9 132,78	0,00	930 244,81
60631	Fournitures d'entretien	13 950,00	13 527,02	0,00	0,00	422,98	0,00	13 527,02
60632	Fournitures de petit équipement	309 400,53	286 156,92	9 805,44	0,00	13 438,17	0,00	295 962,36
60633	Fournitures de voirie	264 069,14	253 066,15	7 588,25	0,00	3 414,74	0,00	260 654,40
60636	Habillement et vêtements de travail	140 994,99	113 075,22	4 031,15	0,00	23 888,62	0,00	117 106,37
6064	Fournitures administratives	85 395,67	81 831,11	1 310,96	0,00	2 253,60	0,00	83 142,07
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	16 940,00	15 272,20	0,00	0,00	1 667,80	0,00	15 272,20
60661	Médicaments	32 361,60	27 225,41	0,00	0,00	5 136,19	0,00	27 225,41
60662	Vaccins et sérums	123 470,00	109 018,21	1 454,93	0,00	12 996,86	0,00	110 473,14
60668	Autres produits pharmaceutiques	22 191,00	15 162,89	567,70	0,00	6 460,41	0,00	15 730,59
6068	Autres matières et fournitures	14 810,81	14 186,37	0,00	0,00	624,44	0,00	14 186,37
6078	Autres marchandises	143,16	143,16	0,00	0,00	0,00	0,00	143,16
611	Contrats de prestations de services	1 421 495,06	1 212 829,73	95 459,64	0,00	113 205,69	568 569,04	739 720,33
6132	Locations immobilières	442 930,24	440 716,33	0,00	0,00	2 213,91	0,00	440 716,33
61351	Matériel roulant	163 373,22	140 637,51	360,00	0,00	22 375,71	0,00	140 997,51
61358	Autres	360 035,48	271 823,39	69 661,54	0,00	18 550,55	0,00	341 484,93

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
614	Charges locatives et de copropriété	105 176,24	103 473,80	0,00	0,00	1 702,44	0,00	103 473,80
61521	Entretien terrains	16 110,00	16 098,61	0,00	0,00	11,39	0,00	16 098,61
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	96 030,00	77 736,92	2 566,97	0,00	15 726,11	0,00	80 303,89
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 787,57	5 787,57	0,00	0,00	0,00	0,00	5 787,57
615231	Entretien, réparations voiries	2 920 595,04	1 304 506,91	53 897,28	0,00	1 562 190,85	0,00	1 358 404,19
615232	Entretien, réparations réseaux	87 777,68	87 777,66	0,00	0,00	0,02	0,00	87 777,66
61551	Entretien matériel roulant	205 816,44	167 542,95	33 471,12	0,00	4 802,37	0,00	201 014,07
61558	Entretien autres biens mobiliers	86 235,70	45 349,24	7 329,08	0,00	33 557,38	0,00	52 678,32
6156	Maintenance	1 682 871,33	1 426 163,92	86 053,11	0,00	170 654,30	0,00	1 512 217,03
6161	Multirisques	179 161,11	174 960,95	0,00	0,00	4 200,16	0,00	174 960,95
6168	Autres primes d'assurance	415 580,52	369 067,53	8 283,86	0,00	38 229,13	0,00	377 351,39
617	Etudes et recherches	34 890,00	34 084,99	804,00	0,00	1,01	31 440,00	3 448,99
6182	Documentation générale et technique	88 452,80	84 861,95	66,33	0,00	3 524,52	0,00	84 928,28
6183	Frais de formation (personnel extérieur	129 496,00	67 305,94	5 880,00	0,00	56 310,06	0,00	73 185,94
6184	Versements à des organismes de formation	263 447,36	221 387,40	7 874,00	0,00	34 185,96	0,00	229 261,40
6188	Autres frais divers	82 960,66	78 016,88	956,90	0,00	3 986,88	0,00	78 973,78
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	147 587,06	117 449,14	16 911,60	0,00	13 226,32	0,00	134 360,74
62268	Autres honoraires, conseils	286 714,28	169 951,29	8 400,00	0,00	108 362,99	0,00	178 351,29
6227	Frais d'actes et de contentieux	27 963,89	20 860,36	3 092,40	0,00	4 011,13	0,00	23 952,76
6228	Divers	304 349,12	264 283,01	0,00	0,00	40 066,11	0,00	264 283,01
6231	Annonces et insertions	150 990,48	129 708,13	3 240,00	0,00	18 042,35	0,00	132 948,13
6232	Fêtes et cérémonies	50 588,60	40 329,81	550,00	0,00	9 708,79	0,00	40 879,81
6233	Foires et expositions	2 998,00	2 997,40	0,00	0,00	0,60	0,00	2 997,40
6234	Réceptions	55 576,42	45 505,67	0,00	0,00	10 070,75	0,00	45 505,67
6236	Catalogues et imprimés	105 929,76	61 866,65	21 890,50	0,00	22 172,61	0,00	83 757,15
6238	Divers	676 064,72	636 564,96	8 487,46	0,00	31 012,30	0,00	645 052,42
6241	Transports de biens	69 173,87	8 744,26	0,00	0,00	60 429,61	0,00	8 744,26
6245	Transports de personnes extérieures	33 451,46	26 175,62	2 000,00	0,00	5 275,84	0,00	28 175,62
6248	Divers	8 498,48	7 802,75	537,46	0,00	158,27	0,00	8 340,21
6251	Voyages, déplacements et missions	1 540 581,09	1 496 911,09	38 344,15	0,00	5 325,85	0,00	1 535 255,24
6261	Frais d'affranchissement	254 981,46	235 189,57	10 427,33	0,00	9 364,56	0,00	245 616,90
6262	Frais de télécommunications	155 100,00	117 670,62	0,00	0,00	37 429,38	0,00	117 670,62
627	Services bancaires et assimilés	30 272,00	28 873,45	0,00	0,00	1 398,55	0,00	28 873,45
6281	Concours divers (cotisations)	151 751,25	150 198,51	0,00	0,00	1 552,74	0,00	150 198,51
6282	Frais de gardiennage	35 686,08	31 040,31	583,20	0,00	4 062,57	0,00	31 623,51

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6283	Frais de nettoyage des locaux	614 996,73	603 569,89	0,00	0,00	11 426,84	0,00	603 569,89
62878	Remb. frais à des tiers	29 975,73	28 664,63	0,00	0,00	1 311,10	0,00	28 664,63
6288	Autres services extérieurs	133 936,07	43 281,15	29 006,36	0,00	61 648,56	0,00	72 287,51
63512	Taxes foncières	99 159,60	92 311,00	0,00	0,00	6 848,60	0,00	92 311,00
63513	Autres impôts locaux	25 558,00	24 874,32	0,00	0,00	683,68	0,00	24 874,32
6353	Impôts indirects	2 768,00	2 768,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 768,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	4 376,56	3 840,52	535,32	0,00	0,72	0,00	4 375,84
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 227,64	755,68	0,00	0,00	471,96	0,00	755,68
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	81 739 034,00	81 450 219,45	0,00	0,00	288 814,55		81 450 219,45
6218	Autre personnel extérieur	120 649,93	120 649,93	0,00	0,00	0,00		120 649,93
6331	Versement mobilité	197 350,59	193 870,59	0,00	0,00	3 480,00		193 870,59
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	247 499,86	243 885,86	0,00	0,00	3 614,00		243 885,86
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	487 427,23	487 202,98	0,00	0,00	224,25		487 202,98
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	146 332,01	146 247,01	0,00	0,00	85,00		146 247,01
64111	Rémunération principale titulaires	28 299 535,65	28 285 423,07	0,00	0,00	14 112,58		28 285 423,07
64112	SFT, indemnité de résidence	270 138,01	269 638,01	0,00	0,00	500,00		269 638,01
64113	NBI	302 102,66	302 102,66	0,00	0,00	0,00		302 102,66
64118	Autres indemnités	6 223 951,95	6 223 951,95	0,00	0,00	0,00		6 223 951,95
64121	Rémunération principale	16 130 115,00	16 058 167,10	0,00	0,00	71 947,90		16 058 167,10
64123	Indemnités d'attente	178 485,00	175 857,42	0,00	0,00	2 627,58		175 857,42
64126	Indemnités de licenciement	100 400,00	37 766,22	0,00	0,00	62 633,78		37 766,22
64131	Rémunérations	5 731 839,18	5 729 766,02	0,00	0,00	2 073,16		5 729 766,02
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	43 974,68	43 974,68	0,00	0,00	0,00		43 974,68
64138	Primes et autres indemnités	1 270 829,80	1 267 317,29	0,00	0,00	3 512,51		1 267 317,29
6414	Personnel rémunéré à la vacation	57 156,63	57 156,63	0,00	0,00	0,00		57 156,63
64162	Emplois d'avenir	107 992,76	107 676,29	0,00	0,00	316,47		107 676,29
6417	Rémunérations des apprentis	179 518,47	179 456,95	0,00	0,00	61,52		179 456,95
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 848 366,63	9 847 073,63	0,00	0,00	1 293,00		9 847 073,63
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 633 256,06	10 585 585,06	0,00	0,00	47 671,00		10 585 585,06
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	887 999,20	827 740,20	0,00	0,00	60 259,00		827 740,20
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	2 384,06	2 384,06	0,00	0,00	0,00		2 384,06
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 418,36	3 418,36	0,00	0,00	0,00		3 418,36
6488	Autres	268 310,28	253 907,48	0,00	0,00	14 402,80		253 907,48
014	Atténuations de produits	6 878 935,00	5 300 503,70	1 563 431,00	0,00	15 000,30		6 863 934,70
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00		0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
739214	Attrib. compens. CVAE - Départ. - Région	**4 479 393,00**	**4 479 392,70**	**0,00**	**0,00**	**0,30**		**4 479 392,70**
7392251	Prélèv. fonds national péréquat° DMTO	1 563 431,00	0,00	1 563 431,00	0,00	0,00		1 563 431,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	600 772,00	600 772,00	0,00	0,00	0,00		600 772,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	75 339,00	75 339,00	0,00	0,00	0,00		75 339,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	145 000,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00		145 000,00
016	APA	31 206 714,12	30 308 345,15	891 312,72	0,00	7 056,25	0,00	31 199 657,87
6251	Voyages, déplacements et missions	8 314,12	8 279,00	0,00	0,00	35,12	0,00	8 279,00
6331	Versement mobilité	3 222,00	3 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 222,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 776,00	5 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 776,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 550,92	11 550,92	0,00	0,00	0,00	0,00	11 550,92
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 463,00	3 463,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 463,00
64111	Rémunération principale titulaires	991 216,75	986 195,07	0,00	0,00	5 021,68	0,00	986 195,07
64112	SFT, indemnité de résidence	10 953,27	10 953,27	0,00	0,00	0,00	0,00	10 953,27
64113	NBI	5 997,79	5 997,79	0,00	0,00	0,00	0,00	5 997,79
64118	Autres indemnités	161 494,64	161 494,64	0,00	0,00	0,00	0,00	161 494,64
64131	Rémunérations	157 603,97	157 603,97	0,00	0,00	0,00	0,00	157 603,97
64138	Primes et autres indemnités	33 598,26	33 598,26	0,00	0,00	0,00	0,00	33 598,26
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	190 903,00	190 903,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 903,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	338 176,40	337 176,40	0,00	0,00	1 000,00	0,00	337 176,40
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 744,00	7 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 744,00
6488	Autres	3 700,00	2 760,00	0,00	0,00	940,00	0,00	2 760,00
6511411	APA	10 912 638,30	10 202 638,30	710 000,00	0,00	0,00	0,00	10 912 638,30
651142	APA versée au bénéficiaire	2 533 439,96	2 533 380,51	0,00	0,00	59,45	0,00	2 533 380,51
651143	APA versée bénef. en étab.	1 053 190,47	1 053 190,47	0,00	0,00	0,00	0,00	1 053 190,47
651144	APA versée à l'étab.	14 773 731,27	14 592 418,55	181 312,72	0,00	0,00	0,00	14 773 731,27
017	RSA / Régularisations de RMI	42 831 617,67	42 159 247,14	82 771,64	0,00	589 598,89	693 538,00	41 548 480,78
6218	Autre personnel extérieur	219 695,00	163 695,00	53 000,00	0,00	3 000,00	0,00	216 695,00
6228	Divers	129 000,00	126 185,82	0,00	0,00	2 814,18	0,00	126 185,82
6251	Voyages, déplacements et missions	1 163,53	663,41	0,00	0,00	500,12	0,00	663,41
6331	Versement mobilité	1 508,00	1 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 645,00	2 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 645,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 289,52	5 289,52	0,00	0,00	0,00	0,00	5 289,52
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 586,00	1 586,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 586,00
64111	Rémunération principale titulaires	403 066,65	397 928,28	0,00	0,00	5 138,37	0,00	397 928,28
64112	SFT, indemnité de résidence	4 829,56	4 829,56	0,00	0,00	0,00	0,00	4 829,56

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64113	NBI	3 230,02	3 230,02	0,00	0,00	0,00	0,00	3 230,02
64118	Autres indemnités	63 657,37	63 657,37	0,00	0,00	0,00	0,00	63 657,37
64131	Rémunérations	127 812,10	127 812,10	0,00	0,00	0,00	0,00	127 812,10
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	95 450,00	95 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 450,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	137 047,78	137 047,78	0,00	0,00	0,00	0,00	137 047,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 178,00	5 178,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 178,00
6488	Autres	3 300,00	2 412,00	0,00	0,00	888,00	0,00	2 412,00
65133	Secours d'urgence	1 998,50	0,00	0,00	0,00	1 998,50	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	28 001,50	20 650,74	0,00	0,00	7 350,76	0,00	20 650,74
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	33 402 007,99	33 374 026,28	26 110,19	0,00	1 871,52	0,00	33 400 136,47
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	4 893 895,75	4 618 231,99	3 661,45	0,00	272 002,31	0,00	4 621 893,44
65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	790 030,00	774 553,00	0,00	0,00	15 477,00	0,00	774 553,00
6568	Autres participations	499 625,20	499 625,20	0,00	0,00	0,00	0,00	499 625,20
657348	Subv. fonct. autres communes	218 316,32	202 495,11	0,00	0,00	15 821,21	60 535,11	141 960,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 785 286,88	1 526 045,89	0,00	0,00	259 240,99	633 002,89	893 043,00
6688	Autres	2 454,00	2 453,25	0,00	0,00	0,75	0,00	2 453,25
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 543,00	2 047,82	0,00	0,00	1 495,18	0,00	2 047,82
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	127 756 532,10	119 338 371,23	6 740 935,14	0,00	1 677 225,73	383 367,54	125 695 938,83
65111	Famille et enfance	890 305,00	862 043,77	1 270,00	0,00	26 991,23	0,00	863 313,77
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	5 956 376,60	5 767 157,27	150 000,00	0,00	39 219,33	0,00	5 917 157,27
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	849 872,80	836 841,81	3 000,00	0,00	10 030,99	0,00	839 841,81
651122	Allocation compensatrice tierce personne	1 691 852,00	1 683 120,32	0,00	0,00	8 731,68	0,00	1 683 120,32
651128	Autres	272 358,20	213 120,53	50 075,50	0,00	9 162,17	0,00	263 196,03
65113	Personnes âgées	3 174 060,28	2 752 094,76	395 000,00	0,00	26 965,52	0,00	3 147 094,76
65131	Bourses	286 000,00	278 500,00	500,00	0,00	7 000,00	0,00	279 000,00
65133	Secours d'urgence	132 080,00	108 630,03	650,00	0,00	22 799,97	0,00	109 280,03
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	3 854 786,00	3 547 222,58	47 193,00	0,00	260 370,42	0,00	3 594 415,58
65211	Frais de scolarité	56 050,00	45 950,21	1 000,00	0,00	9 099,79	0,00	46 950,21
65212	Frais périscolaires	25 700,00	14 535,56	0,00	0,00	11 164,44	0,00	14 535,56
6522	Accueil familial	481 404,00	456 053,05	13 875,00	0,00	11 475,95	0,00	469 928,05
6523	Frais d'hospitalisation	3 000,00	1 234,92	0,00	0,00	1 765,08	0,00	1 234,92
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	6 712 180,00	6 712 178,90	0,00	0,00	1,10	0,00	6 712 178,90

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
652412	Mais. enf. caract. social	8 227 770,63	7 840 187,11	36 000,00	0,00	351 583,52	0,00	7 876 187,11
652413	Lieux de vie et d'accueil	3 487 177,00	3 401 176,78	86 000,00	0,00	0,22	0,00	3 487 176,78
652415	Etablissements scolaires	68 000,00	63 689,20	0,00	0,00	4 310,80	0,00	63 689,20
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	2 644 300,00	2 462 916,69	172 860,00	0,00	8 523,31	0,00	2 635 776,69
652418	Autres	5 618 438,37	5 123 172,19	386 440,00	0,00	108 826,18	0,00	5 509 612,19
65242	Frais séj. étab. adultes hand	33 161 251,40	31 814 494,74	1 340 000,00	0,00	6 756,66	0,00	33 154 494,74
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	12 498 398,96	9 155 577,17	3 339 500,00	0,00	3 321,79	0,00	12 495 077,17
6525	Frais d'inhumation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6526	Prévention spécialisée	7 440,60	7 440,60	0,00	0,00	0,00	0,00	7 440,60
65311	Indemnités de fonction	824 098,00	823 622,72	0,00	0,00	475,28	0,00	823 622,72
65312	Frais de mission et de déplacement	39 000,00	34 809,29	3 500,00	0,00	690,71	0,00	38 309,29
65313	Cotisations de retraite	66 100,00	65 688,75	0,00	0,00	411,25	0,00	65 688,75
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	251 300,00	251 100,00	0,00	0,00	200,00	0,00	251 100,00
65315	Formation	16 000,00	5 399,38	0,00	0,00	10 600,62	0,00	5 399,38
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	1 000,00	627,01	0,00	0,00	372,99	0,00	627,01
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	32 000,00	30 028,62	0,00	0,00	1 971,38	0,00	30 028,62
655111	Dotation fonctionnement collèges publics	2 511 950,00	2 219 979,14	224 431,64	0,00	67 539,22	0,00	2 444 410,78
655122	Dotation fonctionnement lycées privés	875 481,00	875 457,00	0,00	0,00	24,00	0,00	875 457,00
6553	Service d'incendie	12 665 000,00	12 665 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 665 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	98 806,00	44 805,26	54 000,00	0,00	0,74	0,00	98 805,26
6561	Organismes de regroupement	2 265 940,00	2 260 191,25	4 840,00	0,00	908,75	0,00	2 265 031,25
6568	Autres participations	4 589 322,40	4 226 829,04	325 000,00	0,00	37 493,36	0,00	4 551 829,04
657348	Subv. fonct. autres communes	443 572,55	411 473,34	25 000,00	0,00	7 099,21	349 799,34	86 674,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	199 500,00	199 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 500,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 852 163,00	1 852 163,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 852 163,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	196 650,80	196 650,80	0,00	0,00	0,00	7 240,80	189 410,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	1 375 127,76	1 375 127,03	0,00	0,00	0,73	0,00	1 375 127,03
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 458 217,40	4 877 168,73	77 050,00	0,00	503 998,67	26 327,40	4 927 891,33
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	393 100,00	354 053,50	0,00	0,00	39 046,50	0,00	354 053,50
65821	Déficit des budgets annexes administrati	3 260 285,73	3 245 562,66	0,00	0,00	14 723,07	0,00	3 245 562,66
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	180 101,62	169 827,27	3 750,00	0,00	6 524,35	0,00	173 577,27
65883	Déficits sur opérations de gestion	3 000,00	2 963,37	0,00	0,00	36,63	0,00	2 963,37
65888	Autres	5 014,00	5,88	0,00	0,00	5 008,12	0,00	5,88

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	**156 100,00**	**153 307,32**	**0,00**	**0,00**	**2 792,68**		**153 307,32**
65861	Frais de personnel	150 000,00	147 434,70	0,00	0,00	2 565,30		147 434,70
65862	Matériel, équipement et fournitures	6 100,00	5 872,62	0,00	0,00	227,38		5 872,62
Total des dépenses de gestion des services		**310 921 758,71**	**295 191 165,15**	**10 316 626,44**	**0,00**	**5 413 967,12**	**1 676 914,58**	**303 830 877,01**
66	Charges financières	6 233 000,00	5 041 083,63	467 716,42	0,00	724 199,95		5 508 800,05
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 512 300,00	5 380 090,99	0,00	0,00	132 209,01		5 380 090,99
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-1 055 951,25	467 716,42	0,00	588 234,83		-588 234,83
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		0,00
6688	Autres	717 700,00	716 943,89	0,00	0,00	756,11		716 943,89
67	Charges spécifiques (4)	203 241,29	77 525,78	1 417,17	0,00	124 298,34		78 942,95
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	203 241,29	77 525,78	1 417,17	0,00	124 298,34		78 942,95
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 222 000,00	1 222 000,00			0,00		1 222 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	1 222 000,00	1 222 000,00			0,00		1 222 000,00
Total des charges financières et spécifiques		**7 658 241,29**	**6 340 609,41**	**469 133,59**	**0,00**	**848 498,29**		**6 809 743,00**
Total des dépenses réelles		**318 580 000,00**	**301 531 774,56**	**10 785 760,03**	**0,00**	**6 262 465,41**	**1 676 914,58**	**310 640 620,01**
023	*Virement à la section d'investissement*	*17 991 302,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*24 838 698,00*	*24 316 804,91*			*521 893,09*		*24 316 804,91*
6688	*Autres*	*1 500 000,00*	*1 112 738,80*			*387 261,20*		*1 112 738,80*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*	*135 223,80*			*-135 223,80*		*135 223,80*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*23 000 000,00*	*22 740 545,03*			*259 454,97*		*22 740 545,03*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*238 698,00*	*238 697,28*			*0,72*		*238 697,28*
71351	*Variat° stocks de produits (hors terrain*	*100 000,00*	*89 600,00*			*10 400,00*		*89 600,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**42 830 000,00**	**24 316 804,91**			**18 513 195,09**		**24 316 804,91**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	467 716,42
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-1 055 951,25
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-588 234,83

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**345 773 930,81**	**344 294 830,91**	**295 651,96**	**0,00**	**1 183 447,94**
013	Atténuations de charges (4)	1 292 970,54	847 767,39	0,00	0,00	445 203,15
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	750 000,00	562 255,11	0,00	0,00	187 744,89
6419	Remboursements rémunérations personnel	495 970,54	284 047,66	0,00	0,00	211 922,88
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	47 000,00	1 464,62	0,00	0,00	45 535,38
016	APA	14 610 392,00	14 609 260,25	0,00	0,00	1 131,75
747811	Dotation versée au titre de l'APA	14 480 392,00	14 480 391,63	0,00	0,00	0,37
7533	APA	126 500,00	125 042,85	0,00	0,00	1 457,15
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	500,00	478,32	0,00	0,00	21,68
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 000,00	3 347,45	0,00	0,00	-347,45
017	RSA / Régularisations de RMI	3 304 465,10	3 340 418,85	0,00	0,00	-35 953,75
74771	Participation Fonds social européen	305 560,10	305 560,10	0,00	0,00	0,00
74783	Fonds mobilisation départ. insertion	1 600 000,00	1 701 812,00	0,00	0,00	-101 812,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	8 850,00	8 980,35	0,00	0,00	-130,35
7531	RMI	1 520,00	1 515,67	0,00	0,00	4,33
75342	Allocations forfaitaires	1 385 000,00	1 316 508,65	0,00	0,00	68 491,35
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	3 080,00	2 624,52	0,00	0,00	455,48
75888	Autres	455,00	3 417,56	0,00	0,00	-2 962,56
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 613 249,00	2 703 360,59	4 956,00	0,00	-95 067,59
7018	Autres ventes de produits finis	400 000,00	405 819,99	0,00	0,00	-5 819,99
7022	Coupes de bois	11 420,00	11 497,95	0,00	0,00	-77,95
7023	Menus produits forestiers	0,00	780,00	0,00	0,00	-780,00
7028	Autres produits forestiers	25 000,00	15 673,00	0,00	0,00	9 327,00
70323	Red. occupation dom. public	803 500,00	767 687,52	0,00	0,00	35 812,48
7033	Redevances distributeurs d'essence	0,00	1 580,40	0,00	0,00	-1 580,40
7035	Locations de droits de chasse et pêche	9 929,00	10 762,18	0,00	0,00	-833,18
70388	Autres redevances et recettes diverses	100 000,00	208 173,47	0,00	0,00	-108 173,47
704	Travaux	217 300,00	325 310,86	0,00	0,00	-108 010,86
7067	Redev. services périscolaires et enseign	14 211,00	14 210,28	0,00	0,00	0,72
706888	Autres	500,00	50,00	0,00	0,00	450,00
7078	Autres marchandises	141 700,00	17 543,60	0,00	0,00	124 156,40
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	18 000,00	20 388,28	0,00	0,00	-2 388,28

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	796 000,00	827 560,29	0,00	0,00	-31 560,29
70878	Remb. frais par des tiers	69 389,00	69 703,97	4 956,00	0,00	-5 270,97
7088	Produits activités annexes (abonnements)	6 300,00	6 618,80	0,00	0,00	-318,80
73	Impôts et taxes (sauf 731)	112 818 180,55	112 796 028,23	27 999,97	0,00	-5 847,65
73221	FNGIR	7 724 376,00	7 724 377,00	0,00	0,00	-1,00
732251	Attrib./fonds national péréquation DMTO	13 827 038,00	13 827 038,00	0,00	0,00	0,00
7324	Frais de gestion de la TFPB	7 587 007,00	7 587 007,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	68 897 592,29	68 931 320,00	0,00	0,00	-33 727,71
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	8 639 978,26	8 644 208,00	0,00	0,00	-4 229,74
7358	Autres	6 094 189,00	6 069 632,00	0,00	0,00	24 557,00
738	Autres impôts et taxes	48 000,00	12 446,23	27 999,97	0,00	7 553,80
731	Fiscalité locale	103 618 977,52	106 880 199,76	764,32	0,00	-3 261 986,56
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	830 000,00	909 617,00	0,00	0,00	-79 617,00
73118	Autres contributions directes	0,00	7 450,00	0,00	0,00	-7 450,00
73121	Taxe dpt. pub foncière, droit dpt. enreg	18 000 000,00	19 849 167,62	0,00	0,00	-1 849 167,62
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	0,00	124 110,00	0,00	0,00	-124 110,00
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	590 000,00	581 988,12	0,00	0,00	8 011,88
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	3 117 290,00	3 117 218,21	71,79	0,00	0,00
731421	TICPE - LRL	17 035 000,00	21 134 503,82	0,00	0,00	-4 099 503,82
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	64 000 000,00	61 035 110,40	0,00	0,00	2 964 889,60
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	46 687,52	121 034,59	692,53	0,00	-75 039,60
74	Dotations et participations (4)	81 481 408,68	80 282 966,02	116 001,67	0,00	1 082 440,99
74121	Dotation forfaitaire des départements	21 342 835,00	21 431 608,00	0,00	0,00	-88 773,00
741221	Dotation fonctionnement minimale départ.	12 500 000,00	12 479 756,00	0,00	0,00	20 244,00
741223	Dotation compensation départements	18 569 371,00	18 569 371,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	444 585,33	174 191,33	0,00	0,00	270 394,00
74621	DGD des départements	2 389 307,00	2 389 307,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	40 185,21	0,00	0,00	-40 185,21
74718	Autres participations Etat	2 906 657,00	2 113 012,00	17 520,00	0,00	776 125,00
7472	Participation régions	317 100,00	305 190,11	0,00	0,00	11 909,89
7473	Participation départements	85 091,00	14 307,13	0,00	0,00	70 783,87
74748	Participation autres communes	89 544,30	124 094,62	0,00	0,00	-34 550,32
74758	Participation autres groupements	1 126 000,00	785 967,90	0,00	0,00	340 032,10
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	47 913,00	63 934,90	0,00	0,00	-16 021,90
74771	Participation Fonds social européen	51 706,47	51 706,47	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
74778	Autres fonds européens	**0,00**	**13 937,77**	**23 313,58**	**0,00**	**-37 251,35**
747812	Dotation versée au titre de la PCH	3 088 782,00	3 088 782,37	0,00	0,00	-0,37
7478141	Part autonomie	84 689,00	85 091,49	0,00	0,00	-402,49
7478142	Part prévention	649 782,00	649 781,88	0,00	0,00	0,12
747818	Autres	5 059 070,00	5 398 622,32	0,00	0,00	-339 552,32
7478214	Participation Communes et interco	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	659 945,58	435 088,52	75 168,09	0,00	149 688,97
748312	D.C.R.T.P.	8 923 981,00	8 923 981,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 142 049,00	3 142 049,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	10 174 189,37	9 175 752,13	145 930,00	0,00	852 507,24
7511	Recouvrements sur département, autres CL	469 113,00	96 400,48	0,00	0,00	372 712,52
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	773 427,00	655 154,47	145 930,00	0,00	-27 657,47
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	7 575 000,00	7 245 271,17	0,00	0,00	329 728,83
7518	Recouvrements sur autres redevables	18 700,00	27 370,68	0,00	0,00	-8 670,68
752	Revenus des immeubles	399 206,02	397 253,46	0,00	0,00	1 952,56
7535	PCH	75 000,00	39 001,22	0,00	0,00	35 998,78
755	Dédits et pénalités perçus	52 935,77	57 235,77	0,00	0,00	-4 300,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	4 200,00	5 092,10	0,00	0,00	-892,10
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	1 595,00	3 246,33	0,00	0,00	-1 651,33
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	98,33	0,00	0,00	-98,33
75888	Autres	805 012,58	649 628,12	0,00	0,00	155 384,46
Total des recettes de gestion des services		**329 913 832,76**	**330 635 753,22**	**295 651,96**	**0,00**	**-1 017 572,42**
76	Produits financiers	109 245,09	113 493,29	0,00	0,00	-4 248,20
761	Produits de participations	0,00	4 248,20	0,00	0,00	-4 248,20
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	109 245,09	109 245,09	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	50 852,96	198 594,46	0,00	0,00	-147 741,50
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	50 852,96	63 370,66	0,00	0,00	-12 517,70
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	135 223,80	0,00	0,00	-135 223,80
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		**330 073 930,81**	**330 947 840,97**	**295 651,96**	**0,00**	**-1 169 562,12**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*15 700 000,00*	*13 346 989,94*			*2 353 010,06*
71351	*Variat° stocks de produits (hors terrain*	*100 000,00*	*75 035,00*			*24 965,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*2 100 000,00*	*0,00*			*2 100 000,00*
77681	*Neutralisation des amortissements*	*9 300 000,00*	*9 300 000,00*			*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*4 200 000,00*	*3 971 954,94*			*228 045,06*

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**15 700 000,00**	**13 346 989,94**			**2 353 010,06**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**18 030 451,79**	**2 274 954,24**	**0,00**	**600 000,00**	**3 166 434,25**	**1 624 994,30**	**749 312,49**	**30 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 021 840,01	0,00	0,00	0,00	3 360,10	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	490 342,69	0,00	0,00	187 246,95	30 705,85	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	385 410,85	0,00	600 000,00	113 300,00	30 000,00	728 017,76	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 961,78	751 082,26	0,00	0,00	1 835 234,92	247 837,91	21 294,73	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	568 118,44	0,00	0,00	1 027 292,28	1 316 450,54	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 650,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**36 982 102,95**	**624 648,25**	**282 491,74**	**0,00**	**2 526 823,00**	**226 859,80**	**314 171,41**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 259 676,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	714 326,00	622 920,25	282 491,74	0,00	2 517 475,00	226 859,80	100 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 006 450,29	0,00	0,00	0,00	9 348,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 171,41	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**6 606 307,19**	**318 913,42**	**388 331,37**	**11 281 492,44**		**45 071 191,49**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		18 025 200,11
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	202,90	21 600,00	0,00	670 152,22		1 400 250,61
204	Subventions d'équipement versées	6 579 242,79	209 849,68	35 375,50	2 029 786,45		10 740 983,03
21	Immobilisations corporelles	26 861,50	87 463,74	99 671,14	1 365 537,76		4 441 945,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	253 284,73	7 216 016,01		10 381 162,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		81 650,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**643 747,04**	**84 602,45**	**102 485,67**	**703 978,14**		**42 491 910,45**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		21 259 676,66
13	Subventions d'investissement	643 747,04	84 602,45	102 485,67	695 631,55		5 990 539,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		15 015 798,29
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 728,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		214 171,41
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	8 346,59		8 346,59
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 650,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**18 030 451,79**
1641	Emprunts en euros	16 423 817,01
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 593 523,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 500,00
21838	Autre matériel informatique	6 961,78
2743	Prêts au personnel	1 650,00
RECETTES		**36 982 102,95**
10222	FCTVA	3 337 603,35
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	17 922 073,31
1345	Amendes radars automatiques et de police	714 326,00
1641	Emprunts en euros	15 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 450,29
2743	Prêts au personnel	1 650,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**1 895 937,25**	**0,00**	**4 057,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	85 565,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	13 475,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	451,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	391 301,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	6 803,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	61 223,96	0,00	4 057,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	48 551,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	404 201,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	44 388,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	40 661,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	140 803,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	355 744,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	65 070,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	147 303,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**624 648,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	2 296,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	323 773,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	74 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	220 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**374 959,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	374 959,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 274 954,24**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 565,68
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 475,52
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451,66
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 959,19
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 301,49
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 803,89
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 281,76
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 551,73
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 201,35
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 388,26
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 661,48
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 803,79
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 744,59
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 070,11
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 303,74
276348	Créance Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**624 648,25**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 296,37
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 773,88
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 250,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 500,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 728,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**282 491,74**	**0,00**	**0,00**	**282 491,74**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	282 491,74	0,00	0,00	282 491,74

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**600 000,00**
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 166 434,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	3 360,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	123 785,50	0,00	0,00	0,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	13 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	63 461,45	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	56 513,08	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	487 641,67	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	175 797,54	0,00	0,00	0,00	0,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	179 395,78	0,00	0,00	0,00	0,00
217578	Autre matériel technique (mad)	0,00	0,00	0,00	0,00	18 011,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	331 505,07	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	420 527,07	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	109 262,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	25 596,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	30 984,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	952 386,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	24 905,29	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 685 812,86**	**0,00**	**0,00**	**841 010,14**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	176 415,64	0,00	0,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	841 010,14	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 995,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133121	Dotation départementale équip. collèges	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00	0,00	0,00	0,00	215 198,22	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	9 348,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217578	Autre matériel technique (mad)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133121	Dotation départementale équip. collèges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 166 434,25**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 360,10
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 785,50
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 300,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 461,45
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 513,08
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 641,67
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 797,54
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 395,78
217578	Autre matériel technique (mad)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 011,26
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 505,07
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 527,07
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 262,36
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 596,85
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 984,24
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	952 386,99
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 905,29
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 526 823,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 415,64
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	841 010,14
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 995,00
133121	Dotation départementale équip. collèges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271 856,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 198,22

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 348,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**134 718,07**	**1 305 237,85**	**133 532,34**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	16 657,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	12 349,02	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	9 743,83	9 444,40	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	27 502,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	7 061,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	134 718,07	32 075,22	14 942,75	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120 525,61	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	78 457,75	109 145,19	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 272,00**	**150 543,00**	**20 708,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	15 272,00	128 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	19 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 101,00	20 708,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**21 506,04**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	13 184,05	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	8 321,99	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 336,80**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	40 336,80	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 624 994,30**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 184,05
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 657,80
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 349,02
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 188,23
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 502,76
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 061,86
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 736,04
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 128 847,60
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 602,94
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**226 859,80**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 272,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 336,80
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 442,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 809,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**7 215,77**	**3 578,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	3 578,96	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 215,77	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**214 171,41**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	214 171,41	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**90 500,00**	**0,00**	**0,00**	**648 017,76**	**749 312,49**
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 017,76	648 017,76
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	14 078,96
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 215,77
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**314 171,41**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 171,41

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**5 421 375,59**	**0,00**	**1 184 931,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	124 708,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	5 146 180,31	0,00	688 100,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	122 322,53	0,00	496 831,60	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	202,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	26 861,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**600 000,00**	**0,00**	**43 747,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	334,61	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	3 075,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	40 337,43	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 606 307,19**
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 708,35
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 834 280,31
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619 154,13
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202,90
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 861,50
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**643 747,04**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334,61
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 075,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 337,43

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**197 913,42**	**0,00**	**121 000,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	88 849,68	0,00	121 000,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	15 639,60	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	18 013,81	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	42 470,57	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	11 339,76	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**84 602,45**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	84 531,97	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	70,48	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**318 913,42**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 849,68
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 639,60
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 013,81
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 470,57
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 339,76
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**84 602,45**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 531,97
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,48

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**388 331,37**	**0,00**	**0,00**	**388 331,37**
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 825,50	0,00	0,00	25 825,50
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00	0,00	0,00	5 550,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 735,70	0,00	0,00	61 735,70
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 935,44	0,00	0,00	37 935,44
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 374,72	0,00	0,00	165 374,72
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 910,01	0,00	0,00	87 910,01
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**102 485,67**	**0,00**	**0,00**	**102 485,67**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 494,67	0,00	0,00	4 494,67
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 640,00	0,00	0,00	9 640,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 788,00	0,00	0,00	80 788,00
1388	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 563,00	0,00	0,00	7 563,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204114	Voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204114	Voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**10 908 749,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	670 152,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204114	Voirie	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	29 786,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	78 601,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	315 515,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	964 423,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	6 850 270,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**209 415,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	50 846,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	59 018,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00	0,00	22 695,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	6 854,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**372 742,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 281 492,44**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670 152,22
204114	Voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 786,45
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 601,39
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	6 997,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 512,59
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	964 423,78
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	365 745,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 216 016,01
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**494 562,52**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**703 978,14**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 846,97
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	493 070,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493 070,54
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 018,80
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 695,24
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	1 491,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 346,59

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**14 384 295,72**	**19 207 035,16**	**0,00**	**12 665 000,00**	**14 224 003,57**	**7 007 040,15**	**139 986 062,36**	**31 199 657,87**
011	Charges à caractère général	622 790,94	5 681 572,69	0,00	0,00	984 664,56	1 042 326,18	2 216 736,38	8 279,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 104,97	11 102 239,91	0,00	0,00	9 491 616,98	2 522 577,97	42 587 928,59	1 918 438,32
014	Atténuations de produits	6 718 934,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	79 551,60	2 422 028,51	0,00	12 665 000,00	3 742 125,05	3 442 136,00	95 109 639,12	29 272 940,55
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	152 113,46	1 193,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	5 508 800,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,19	0,00	0,00	5 596,98	0,00	71 758,27	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**287 744 886,49**	**1 960 154,31**	**51 706,47**	**0,00**	**572 500,20**	**144 914,41**	**20 450 912,76**	**14 609 260,25**
013	Atténuations de charges	562 255,11	320 069,68	0,00	0,00	0,00	0,00	-34 557,40	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	898 779,62	0,00	0,00	0,00	5 625,20	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	112 824 028,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	106 880 964,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	67 110 263,33	179 546,47	51 706,47	0,00	529 648,92	81 975,58	11 969 875,44	14 480 391,63
75	Autres produits de gestion courante	157 515,30	551 060,17	0,00	0,00	41 849,91	52 435,77	8 468 801,66	125 521,17
76	Produits financiers	113 493,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	96 367,18	10 698,37	0,00	0,00	1 001,37	4 877,86	46 793,06	3 347,45
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**42 242 018,78**	**14 097 562,98**	**6 077 392,91**	**1 943 894,40**	**9 283 570,69**		**312 317 534,59**
011	Charges à caractère général	126 849,23	582 117,88	194 765,08	346 942,04	5 847 431,35		17 654 475,33
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 065 268,63	12 432 537,56	392 336,10	1 136 123,99	1 704 753,38		84 433 926,40
014	Atténuations de produits	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00		6 863 934,70
65	Autres charges de gestion courante	41 045 399,85	937 907,54	5 490 291,73	459 411,20	1 731 215,62		196 397 646,77
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		153 307,32
66	Charges financières	2 453,25	0,00	0,00	0,00	0,00		5 511 253,30
67	Charges spécifiques	2 047,82	0,00	0,00	1 417,17	170,34		80 990,77
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 222 000,00
RECETTES		**3 340 418,85**	**212 190,00**	**55 916,28**	**263 683,58**	**1 836 949,33**		**331 243 492,93**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		847 767,39
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	50,00	17 512,95	12 300,00	1 774 048,82		2 708 316,59
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		112 824 028,20
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		106 880 964,08
74	Dotations et participations	2 007 372,10	212 140,00	17 520,00	246 291,48	0,00		96 886 731,42
75	Autres produits de gestion courante	1 333 046,75	0,00	20 883,33	5 092,10	24 043,89		10 780 250,05
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		113 493,29
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	38 856,62		201 941,91
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**14 384 295,72**
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	571 061,54
60632	Fournitures de petit équipement	6 369,60
611	Contrats de prestations de services	6 144,55
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	7 846,50
6228	Divers	206,82
6231	Annonces et insertions	702,00
627	Services bancaires et assimilés	28 873,45
62878	Remb. frais à des tiers	1 586,48
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 277,72
6488	Autres	78 827,25
651128	Autres	8 051,60
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	71 500,00
65861	Frais de personnel	147 434,70
65862	Matériel, équipement et fournitures	4 678,76
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 380 090,99
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-588 234,83
6688	Autres	716 943,89
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	1 222 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	0,00
71351	Variat° stocks de produits (hors terrain	0,00
739214	Attrib. compens. CVAE - Départ. - Région	4 479 392,70
7392251	Prélèv. fonds national péréquat° DMTO	1 563 431,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	600 772,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	75 339,00
RECETTES		**287 744 886,49**
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	562 255,11
71351	Variat° stocks de produits (hors terrain	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	909 617,00
73118	Autres contributions directes	7 450,00
73121	Taxe dpt. pub foncière, droit dpt. enreg	19 849 167,62
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	124 110,00
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	581 988,12
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	3 117 290,00
731421	TICPE - LRL	21 134 503,82
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	61 035 110,40

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	121 727,12
73221	FNGIR	7 724 377,00
732251	Attrib./fonds national péréquation DMTO	13 827 038,00
7324	Frais de gestion de la TFPB	7 587 007,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	68 931 320,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	8 644 208,00
7358	Autres	6 069 632,00
738	Autres impôts et taxes	40 446,20
74121	Dotation forfaitaire des départements	21 431 608,00
741221	Dotation fonctionnement minimale départ.	12 479 756,00
741223	Dotation compensation départements	18 569 371,00
744	FCTVA	174 191,33
74621	DGD des départements	2 389 307,00
748312	D.C.R.T.P.	8 923 981,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 142 049,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	70,85
75888	Autres	157 444,45
761	Produits de participations	4 248,20
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	109 245,09
775	Produits des cessions d'immobilisations	96 367,18
77681	Neutralisation des amortissements	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**6 235 692,95**	**11 237 729,41**	**545 765,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	1 072,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	31 896,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	561 262,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	127 946,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	13 174,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	161 751,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	15 253,56	0,00	33 395,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	14 444,92	0,00	1 398,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	11 397,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	91 247,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	7 587,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	83 142,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 841,88	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	808,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	8 209,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 269,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	179 767,55	0,00	141 486,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	440 298,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	146 877,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	103 473,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	16 098,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	79 462,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	9 023,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 545,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 001 946,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	167 146,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	89 524,88	79 572,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	3 448,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6182	Documentation générale et technique	60 552,82	0,00	12 302,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	59 118,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	59 911,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	121,17	296,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	162 419,86	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 674,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	17 567,28	0,00	114 678,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	21 972,22	0,00	18 869,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	1 711,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	37 101,32	0,00	8 404,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	13 013,88	0,00	70 743,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	56 497,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 062,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	1 144,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	6 941,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	23,70	132 835,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	210 808,33	0,00	33 214,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	117 157,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	29 814,67	6 005,24	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	30 533,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	598 157,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	10 133,55	12 459,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	49 461,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	32 687,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	65 152,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	19 601,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	91 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	24 874,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 403,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	118,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	4 679 361,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	44 988,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	29 112,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	1 092 492,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	1 718 377,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	43 974,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	105 690,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	16 945,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	43 415,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	12 687,99	38 834,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 195 783,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	1 684 548,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	74 961,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	584,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 140,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	139 975,41	11 460,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	3 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	88 759,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	344 122,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	406 500,00	0,00	40 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	354 053,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	1 193,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	5,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 915 889,25**	**44 251,43**	**13,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	301 930,91	18 138,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	111,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	7 754,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	827 560,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	62 359,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	993,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	40 185,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	113 461,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	25 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
752	Revenus des immeubles	340 100,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	98,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	210 858,16	3,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 573,89	110,85	13,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**1 187 847,15**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	823 622,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	38 309,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	65 688,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	251 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	5 399,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	627,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 207 035,16**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072,80
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 896,40
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 262,73
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 946,93
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 174,28
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 751,18
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 649,02
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 843,52
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 397,20
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 247,49
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 587,49
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 142,07
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 841,88
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	808,73
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 209,34
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 369,56
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 254,15
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 298,33
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 877,74
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 473,80
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 098,61
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 462,86
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 023,81
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 545,90
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001 946,95
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 146,11
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 097,66

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 448,99
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 855,62
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 118,68
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 911,78
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417,17
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 419,86
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 674,42
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 246,13
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 841,41
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 711,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 505,67
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 757,15
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 497,28
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 062,86
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 144,85
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 941,73
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 859,42
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 023,22
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 157,93
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 019,91
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 533,43
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598 157,93
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 592,60
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 461,81
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 687,80
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 152,19
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 601,32
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 851,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 874,32
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 403,28
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118,51
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 679 361,12
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 988,32
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 112,45
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 092 492,85

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 718 377,96
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 974,68
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 690,81
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 945,77
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 415,90
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 522,94
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 195 783,14
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684 548,82
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 961,20
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	584,14
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 140,64
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 436,05
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 240,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	823 622,72
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 309,29
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 688,75
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 100,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 399,38
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	627,01
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 759,75
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344 122,23
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447 100,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 053,50
65862	Matériel, équipement et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 193,86
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,88
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,19
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 960 154,31**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 069,68
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,18
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 754,58
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	827 560,29
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 359,97
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	993,60
74712	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 185,21
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 461,26

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 900,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 100,20
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98,33
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 861,64
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 698,37

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**51 706,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**51 706,47**
74771	Participation Fonds social européen	51 706,47	0,00	0,00	0,00	51 706,47

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**12 665 000,00**	**0,00**	**0,00**	**12 665 000,00**
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	12 665 000,00	0,00	0,00	12 665 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**9 498 278,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 312 767,63**	**0,00**	**0,00**	**143 610,00**	**0,00**
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	421 607,15	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	17 329,61	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	30 758,16	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	5 783,91	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	95 167,06	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	404 555,70	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	22 631,72	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	6 088,50	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	-25 918,94	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 661,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	14 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	28 381,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	56 745,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	17 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 198 514,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	32 235,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	78 846,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	898 998,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	129 308,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	301 293,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	58 756,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	876 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 778 964,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 573,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	885,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
6488	Autres	2 598,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655111	Dotation fonctionnement collèges publics	0,00	0,00	0,00	0,00	2 444 410,78	0,00	0,00	0,00	0,00
655122	Dotation fonctionnement lycées privés	0,00	0,00	0,00	0,00	875 457,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 610,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	5 596,98	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 001,37**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**571 498,83**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	129 290,11	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 884,55	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	24 645,46	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	384 597,90	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	36 269,93	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	5 579,98	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 001,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655111	Dotation fonctionnement collèges publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655122	Dotation fonctionnement lycées privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**269 347,27**	**0,00**	**14 224 003,57**
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 607,15
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 329,61
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 758,16
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 783,91
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 167,06
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 555,70
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 631,72
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 088,50
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-25 918,94
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 661,69
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 280,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 381,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 745,50
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 016,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 198 514,37
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 235,24
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 846,22
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	898 998,58
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 308,55
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 293,16
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 756,84
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	876 220,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 778 964,34

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 573,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	885,20
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 598,98
655111	Dotation fonctionnement collèges publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 444 410,78
655122	Dotation fonctionnement lycées privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	875 457,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 800,00	0,00	189 410,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 720,00	0,00	60 020,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 827,27	0,00	169 827,27
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 596,98
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**572 500,20**
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 290,11
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 884,55
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 645,46
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384 597,90
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 269,93
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 579,98
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001,37

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**2 556 794,88**	**2 402 355,00**	**105 700,00**	**139 663,21**	**273 616,71**	**8 223,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	990,00	0,00	11 798,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	50 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	26 429,81	7 851,13	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	554,70	5 773,08	3 564,40	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	12 272,92	0,00	157,40	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	4 115,91	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	147 588,17	498,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	2 827,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	42 453,37	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	7 015,23	0,00	1 557,43	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	11 097,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	14 491,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	1 239,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	38,40	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 286,40	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	1 338,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	19 725,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	512,69	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	615,00	0,00	0,00	660,00	290,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	5 411,96	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	1 902,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	9 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 481,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 963,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 489,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	609,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 229 751,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	4 220,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	7 466,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	267 103,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	249 594,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	28 367,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	8 730,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	255 434,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	420 326,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 257,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	3 522,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	1 504 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	60 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	872 250,00	5 700,00	2 088,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**102 943,77**	**4 127,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 498,00	4 127,20	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	30 000,00	49 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	52 435,77	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 353 757,51**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 721,11
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 332,61
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 048,66
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	841,03
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 606,10
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 100,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	728 108,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**166 929,21**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 007 040,15**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 509,16
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 412,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 280,94
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 224,79
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 430,32
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 115,91
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 962,50	0,00	0,00	0,00	180 097,33
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 827,51
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	841,03
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 453,37
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 572,66
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 097,60
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 491,85
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 606,10
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	6 266,71	0,00	0,00	0,00	7 505,85
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38,40
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 286,40
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 100,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	12 700,00	0,00	0,00	0,00	14 038,31
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 725,06
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	512,69
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 565,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 411,96

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 902,41
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 870,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 481,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 963,80
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 489,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	609,53
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 229 751,40
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 220,89
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 466,73
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 103,29
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 594,17
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 367,22
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 730,51
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 434,87
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 326,06
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 257,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 522,03
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 000,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 490,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	1 753 146,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**7 843,44**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**144 914,41**
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 625,20
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 010,00
747888	Autres	0,00	0,00	2 965,58	0,00	0,00	0,00	2 965,58
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 435,77
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	4 877,86	0,00	0,00	0,00	4 877,86

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**3 627 504,14**	**496 986,55**	**1 098 758,05**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	774,31	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	2 129,82	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 726,73	3 408,95	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	0,00	25 947,10	469,58	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	0,00	21 213,14	89 260,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	6 643,35	559,80	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	1 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 253,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	88 649,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	42 602,74	16 877,69	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	923,16	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	77 737,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	12 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	21 072,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
64111	Rémunération principale titulaires	1 639 193,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	23 625,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	16 765,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	281 670,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	376 820,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	59 826,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	40 180,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	368 612,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	569 809,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 494,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	1 283,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65111	Famille et enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651128	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65113	Personnes âgées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00	274 000,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	353 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65211	Frais de scolarité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65212	Frais périscolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6522	Accueil familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6523	Frais d'hospitalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652415	Etablissements scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652418	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6526	Prévention spécialisée	0,00	0,00	7 440,60	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	5 157,50	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	12 000,00	68 400,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	633 183,93	0,00	0,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	490,20	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**742 119,90**	**285 214,91**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478141	Part autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478142	Part prévention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478214	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	522 119,90	278 964,57	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
7535	PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	250,34	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**17 855 803,68**	**0,00**	**0,00**	**51 349 283,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	3 530,10	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	90 875,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	16 278,34	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	119,05	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	6 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	12 992,46	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	292 676,76	0,00	0,00	880 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	896,03	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	47 455,00	0,00	0,00	36 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	53 940,00	0,00	0,00	66 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	107 613,06	0,00	0,00	132 775,75	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	32 341,00	0,00	0,00	39 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 448 560,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	87 484,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	112 901,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 375 270,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	16 058 167,10	0,00	0,00	0,00	0,00
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00	0,00	175 857,42	0,00	0,00	0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	37 766,22	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	2 770 000,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	484 130,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	30,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	51 253,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	60 446,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 042 746,00	0,00	0,00	3 728 307,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 656 305,64	0,00	0,00	733 829,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	133 821,00	0,00	0,00	537 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	914,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	7 037,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65111	Famille et enfance	0,00	0,00	0,00	863 313,77	0,00	0,00	0,00	0,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651128	Autres	0,00	0,00	0,00	8 172,33	0,00	0,00	0,00	0,00
65113	Personnes âgées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	56 005,77	0,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	526 612,51	0,00	0,00	0,00	0,00
65211	Frais de scolarité	0,00	0,00	0,00	46 950,21	0,00	0,00	0,00	0,00
65212	Frais périscolaires	0,00	0,00	0,00	14 535,56	0,00	0,00	0,00	0,00
6522	Accueil familial	0,00	0,00	0,00	469 928,05	0,00	0,00	0,00	0,00
6523	Frais d'hospitalisation	0,00	0,00	0,00	1 234,92	0,00	0,00	0,00	0,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0,00	0,00	0,00	6 712 178,90	0,00	0,00	0,00	0,00
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	0,00	0,00	7 876 187,11	0,00	0,00	0,00	0,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	0,00	0,00	3 487 176,78	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
652415	Etablissements scolaires	0,00	0,00	0,00	63 689,20	0,00	0,00	0,00	0,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0,00	0,00	0,00	2 635 776,69	0,00	0,00	0,00	0,00
652418	Autres	0,00	0,00	0,00	5 509 612,19	0,00	0,00	0,00	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6526	Prévention spécialisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	14 805,26	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	556 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	29 721,68	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 128 916,06**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	-36 022,02	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	1 464,62	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	1 075 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	401 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	0,00	63 934,90	0,00	0,00	0,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478141	Part autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478142	Part prévention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478214	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	0,00	0,00	96 400,48	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	0,00	475 560,86	0,00	0,00	0,00	0,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	0,00	0,00	0,00	21 370,68	0,00	0,00	0,00	0,00
7535	PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	3 019,44	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	26 396,10	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**84 688,22**	**569 781,27**	**19 509 808,49**	**0,00**	**43 121 348,25**	**2 272 100,31**	**139 986 062,36**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	51 165,83	0,00	0,00	0,00	51 165,83
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774,31
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 129,82
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 135,68
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 416,68
60662	Vaccins et sérums	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 473,14
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 203,15
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170,80	3 700,90
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	118,00	0,00	118,00
61358	Autres	0,00	0,00	191 779,68	0,00	0,00	0,00	191 779,68
6156	Maintenance	0,00	0,00	39 311,92	0,00	0,00	0,00	39 311,92
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	47 650,34	0,00	12 500,00	0,00	62 088,34
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 129,07
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	120 649,93
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 480,43
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	923,16
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 278,34
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 213,09	258 332,14
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 795,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 992,46
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 414,65
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	697,65	1 593,68
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 628,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 861,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 461,05
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 476,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 087 753,95
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 110,11
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 667,41
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 656 941,57
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 058 167,10
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 857,42
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 766,22
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 146 821,17
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	543 956,41
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 210,86
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 253,06
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 446,66
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 139 665,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 959 943,82
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	691 056,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	914,72
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 321,13
65111	Famille et enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	863 313,77
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	5 917 157,27	0,00	5 917 157,27
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	839 841,81	0,00	839 841,81
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00	0,00	0,00	1 683 120,32	0,00	1 683 120,32
651128	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	229 358,20	0,00	237 530,53
65113	Personnes âgées	0,00	3 787,24	2 396 537,49	0,00	746 770,03	0,00	3 147 094,76
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 000,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 034,26	106 040,03
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	174 009,84	832 593,51	1 886 813,86
65211	Frais de scolarité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 950,21
65212	Frais périscolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 535,56
6522	Accueil familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	469 928,05
6523	Frais d'hospitalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 234,92
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 712 178,90
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 876 187,11

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 487 176,78
652415	Etablissements scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 689,20
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 635 776,69
652418	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 509 612,19
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00	0,00	0,00	33 154 494,74	0,00	33 154 494,74
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	84 688,22	0,00	12 410 388,95	0,00	0,00	0,00	12 495 077,17
6526	Prévention spécialisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 440,60
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	30 028,62	0,00	0,00	0,00	30 028,62
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00	98 805,26
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	4 118 727,31	0,00	0,00	20 600,00	4 144 484,81
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	6 681,00	0,00	237 269,00	0,00	243 950,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	565 994,03	0,00	0,00	0,00	809 133,00	1 375 127,03
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	124 200,00	179 658,00	941 115,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 183,93
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 750,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	39 037,35	0,00	2 509,04	0,00	71 758,27
RECETTES		**85 091,49**	**649 781,88**	**9 299 303,47**	**0,00**	**6 296 247,78**	**964 237,27**	**20 450 912,76**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-36 022,02
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 464,62
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	638 024,80	1 758 400,80
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	23 191,68	0,00	23 191,68
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 700,00	69 700,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	401 370,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 934,90
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	3 088 782,37	0,00	3 088 782,37
7478141	Part autonomie	85 091,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 091,49
7478142	Part prévention	0,00	649 781,88	0,00	0,00	0,00	0,00	649 781,88
747818	Autres	0,00	0,00	3 296 397,64	0,00	2 102 224,68	0,00	5 398 622,32
7478214	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 000,00	278 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 400,48
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	801 084,47
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	5 767 032,01	0,00	1 002 678,30	0,00	7 245 271,17
7518	Recouvrements sur autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 370,68
7535	PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	39 001,22	0,00	39 001,22
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	1 043,93	0,00	1 154,09	37,68	2 280,70
75888	Autres	0,00	0,00	222 259,76	0,00	32 113,74	0,00	257 392,94
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	12 570,13	0,00	7 101,70	474,79	46 793,06

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**1 926 717,32**	**13 446 018,81**	**1 053 190,47**	**14 773 731,27**	**31 199 657,87**
6251	Voyages, déplacements et missions	8 279,00	0,00	0,00	0,00	8 279,00
6331	Versement mobilité	3 222,00	0,00	0,00	0,00	3 222,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 776,00	0,00	0,00	0,00	5 776,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 550,92	0,00	0,00	0,00	11 550,92
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 463,00	0,00	0,00	0,00	3 463,00
64111	Rémunération principale titulaires	986 195,07	0,00	0,00	0,00	986 195,07
64112	SFT, indemnité de résidence	10 953,27	0,00	0,00	0,00	10 953,27
64113	NBI	5 997,79	0,00	0,00	0,00	5 997,79
64118	Autres indemnités	161 494,64	0,00	0,00	0,00	161 494,64
64131	Rémunérations	157 603,97	0,00	0,00	0,00	157 603,97
64138	Primes et autres indemnités	33 598,26	0,00	0,00	0,00	33 598,26
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	190 903,00	0,00	0,00	0,00	190 903,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	337 176,40	0,00	0,00	0,00	337 176,40
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 744,00	0,00	0,00	0,00	7 744,00
6488	Autres	2 760,00	0,00	0,00	0,00	2 760,00
6511411	APA	0,00	10 912 638,30	0,00	0,00	10 912 638,30
651142	APA versée au bénéficiaire	0,00	2 533 380,51	0,00	0,00	2 533 380,51
651143	APA versée bénef. en étab.	0,00	0,00	1 053 190,47	0,00	1 053 190,47
651144	APA versée à l'étab.	0,00	0,00	0,00	14 773 731,27	14 773 731,27
RECETTES		**14 480 391,63**	**112 289,51**	**15 060,86**	**1 518,25**	**14 609 260,25**
747811	Dotation versée au titre de l'APA	14 480 391,63	0,00	0,00	0,00	14 480 391,63
7533	APA	0,00	109 014,17	14 979,48	1 049,20	125 042,85
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	478,32	0,00	0,00	478,32
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 797,02	81,38	469,05	3 347,45

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**212 150,00**	**0,00**	**0,00**	**3 154 100,76**	**0,00**	**849 237,04**	**38 026 530,98**	**0,00**	**42 242 018,78**
6218	Autre personnel extérieur	80 000,00	0,00	0,00	136 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 695,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	126 185,82	0,00	0,00	0,00	0,00	126 185,82
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	663,41	0,00	0,00	663,41
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508,00	0,00	0,00	1 508,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 645,00	0,00	0,00	2 645,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 289,52	0,00	0,00	5 289,52
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 586,00	0,00	0,00	1 586,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397 928,28	0,00	0,00	397 928,28
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 829,56	0,00	0,00	4 829,56
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 230,02	0,00	0,00	3 230,02
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 657,37	0,00	0,00	63 657,37
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 812,10	0,00	0,00	127 812,10
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 450,00	0,00	0,00	95 450,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 047,78	0,00	0,00	137 047,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 178,00	0,00	0,00	5 178,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 412,00	0,00	0,00	2 412,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	20 650,74	0,00	0,00	0,00	0,00	20 650,74
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 400 136,47	0,00	33 400 136,47
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 621 893,44	0,00	4 621 893,44
65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,00	0,00	0,00	774 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774 553,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	499 625,20	0,00	0,00	0,00	0,00	499 625,20
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	202 495,11	0,00	0,00	0,00	0,00	202 495,11
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	132 150,00	0,00	0,00	1 393 895,89	0,00	0,00	0,00	0,00	1 526 045,89
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 453,25	0,00	2 453,25
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 047,82	0,00	2 047,82
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**314 540,45**	**0,00**	**0,00**	**3 025 878,40**	**0,00**	**3 340 418,85**
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	305 560,10	0,00	0,00	0,00	0,00	305 560,10
74783	Fonds mobilisation départ. insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 701 812,00	0,00	1 701 812,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	0,00	8 980,35	0,00	0,00	0,00	0,00	8 980,35

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
7531	RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 515,67	0,00	1 515,67
75342	Allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 316 508,65	0,00	1 316 508,65
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 624,52	0,00	2 624,52
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 417,56	0,00	3 417,56

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**12 486 980,99**	**154 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	37 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	16 467,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	11 462,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	35 159,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	70 246,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	21 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 472 668,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	65 051,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	46 333,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 867 027,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	245 047,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	288 009,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	13 007,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 077 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 194 519,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 148,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	3 189,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**840 287,54**	**0,00**	**616 294,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	95 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	2 567,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	52,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 166,67	0,00	417 050,40	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	1 903,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 744,05	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	246 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	349 799,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	115 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	7 240,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	16 327,40	0,00	193 500,00	0,00	0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**244 050,00**	**0,00**	**-31 860,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706888	Autres	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	194 000,00	0,00	-31 860,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 097 562,98**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 190,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 567,96
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52,30
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419 217,07
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 903,07
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 976,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 744,05
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 467,43
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 462,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 159,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 246,82
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 079,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 472 668,40
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 051,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 333,11
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 867 027,69
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 047,58
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 009,69
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 007,33
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 077 588,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 194 519,96
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 148,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 189,98
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 840,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	349 799,34
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 200,00

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 240,80
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 827,40
7398	Revers., restitutions et prél. divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**212 190,00**
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 140,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	**392 812,10**	**0,00**	**2 705 018,73**	**1 378 013,00**	**432 549,08**	**0,00**	**1 169 000,00**
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 385,32	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	96 646,80	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	-194,97	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	480,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 014,84	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	3 658,13	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	140,00	0,00	226,80	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	2 502,42	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	660,14	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	70 300,00	0,00	15 009,60	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 165,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	460,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	204 572,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	1 944,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	1 944,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	65 573,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	9 979,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	32 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	68 644,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	404,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	1 515,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	1 378 013,00	0,00	0,00	115 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	22 200,00	0,00	308 700,00	0,00	1 054 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	2 612 378,73	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 916,28**	**0,00**	**0,00**
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	11 497,95	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	6 015,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	17 520,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 883,33	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 077 392,91**
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 385,32
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 646,80
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-194,97
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 014,84
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 658,13
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,80
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 502,42
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,14
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 309,60
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 732,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 083,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 165,14
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	649,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 572,02
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 944,29
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 944,53
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 573,93
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 979,28
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 128,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 644,94
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 515,97
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 493 013,00

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 384 900,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 612 378,73
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 916,28**
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 497,95
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 015,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 520,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 883,33

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**1 459 495,36**	**0,00**	**0,00**	**6 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 333,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 643,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	4 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 752,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 024,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	441 660,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	4 081,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	2 953,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	136 908,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	230 637,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	132 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	156 271,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 341,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
6488	Autres	4 496,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	311 431,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	2 963,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**5 092,10**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	5 092,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**478 399,04**	**0,00**	**0,00**	**1 943 894,40**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 251,05	0,00	0,00	2 251,05
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 159,78	0,00	0,00	1 159,78
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318,10	0,00	0,00	318,10
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 502,41	0,00	0,00	188 502,41
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 680,38	0,00	0,00	4 680,38
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 440,00	0,00	0,00	31 440,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 333,30
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 746,60	0,00	0,00	4 746,60
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 535,58	0,00	0,00	92 535,58
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 643,20
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 604,00	0,00	0,00	7 604,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00	0,00	0,00	4 400,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 850,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 375,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 752,27
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 024,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,64	0,00	0,00	27,64
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	441 660,12
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 081,89
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 953,68
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 908,94
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 637,31
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 772,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 271,69
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 341,00

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 496,09
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 431,50
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 222,00	0,00	0,00	63 222,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 184,00	0,00	0,00	1 184,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 610,33	0,00	0,00	80 610,33
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 963,37
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 417,17	0,00	0,00	1 417,17
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**258 591,48**	**0,00**	**0,00**	**263 683,58**
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00	0,00	0,00	12 300,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,06	0,00	0,00	-0,06
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 749,16	0,00	0,00	29 749,16
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 251,35	0,00	0,00	37 251,35
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 291,03	0,00	0,00	179 291,03
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 092,10

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**2 885,15**	**1 727 215,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6011	Mat. 1ères, fournitures (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60221	Combustibles et carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60226	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60228	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	761,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651128	Autres	0,00	17 613,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	1 707 601,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**14 010,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7033	Redevances distributeurs d'essence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	14 210,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	-200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6011	Mat. 1ères, fournitures (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60221	Combustibles et carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60226	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60228	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651128	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7033	Redevances distributeurs d'essence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**7 278 461,53**	**0,00**	**0,00**	**52 254,06**	**110 510,74**	**0,00**
6011	Mat. 1ères, fournitures (hors terrains)	0,00	0,00	510 881,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60221	Combustibles et carburants	0,00	0,00	321 993,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	0,00	0,00	288 421,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60226	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	31 054,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60228	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	32 709,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	33 327,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	120 279,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	853 513,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	861 236,87	0,00	0,00	0,00	10 116,89	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	124 479,60	0,00	0,00	0,00	4 853,33	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	191 674,34	0,00	0,00	50 855,58	13 788,86	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	88 045,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	143,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	126 826,66	0,00	0,00	0,00	13 598,93	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	1 358 404,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	8 240,09	0,00	0,00	0,00	65 657,93	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	191 485,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	28 770,42	0,00	0,00	0,00	2 494,80	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	22 046,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	175 602,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	11 342,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
6241	Transports de biens	0,00	0,00	7 681,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398,48	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	91 116,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	9 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	1 090,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	4 485,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	65 985,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	5 586,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	4 858,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	9 716,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	2 912,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00	2 768,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	2 972,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	971 141,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	6 006,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	5 778,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	238 905,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	137 482,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	322 365,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651128	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	170,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 814 429,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	405 819,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	15 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	763 814,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7033	Redevances distributeurs d'essence	0,00	0,00	1 580,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	208 173,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	325 310,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	17 543,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	12 633,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	894,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	18 349,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	38 856,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**112 243,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 283 570,69**
6011	Mat. 1ères, fournitures (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 881,82
60221	Combustibles et carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 993,54
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 421,84
60226	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 054,26
60228	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 709,93
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 327,08
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 279,19
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	97,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	10 442,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 442,41
60621	Combustibles	0,00	0,00	2 256,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 256,96
60622	Carburants	0,00	0,00	14 660,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	868 173,60
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	6 198,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	877 552,39
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	11 296,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 629,24
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	4 335,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 654,40
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	15 689,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 734,97
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143,16
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 260,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	571,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 997,51
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	5 787,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 787,57
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 358 404,19
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	13 879,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 777,66
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	699,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 185,23
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	6 836,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 102,04
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 046,02
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	6 360,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 963,88

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 124,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 342,50
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 681,40
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398,48
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	13 130,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 007,79
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090,08
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 485,55
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 985,10
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 586,78
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 858,06
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 716,21
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 912,69
6353	Impôts indirects	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 768,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 972,56
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	971 141,69
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 006,27
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 778,53
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 905,10
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 482,62
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 365,43
651128	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 613,90
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 707 601,72
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170,34
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**8 509,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 836 949,33**
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 819,99
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780,00
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 673,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	3 873,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	767 687,52
7033	Redevances distributeurs d'essence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 580,40
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	4 636,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 636,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 173,47

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 310,86
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 210,28
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 543,60
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 633,70
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	894,78
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 349,11
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 856,62

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**434 366 730,21**									
1641 Emprunts en euros (total)					401 641 931,87									
369-refin	SFIL CAFFIL	11/08/2009	01/01/2010	01/01/2011	6 522 380,03	C	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,940	EUR	A	P	O	A-1
3701	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/12/2006	7 500 000,00	C	Taux fixe 3.28% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,280	3,330	EUR	A	C	O	B-1
3702	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/03/2006	4 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	2,500	2,560	EUR	T	C	O	A-1
3703	SOCIETE GENERALE	14/11/2006	14/11/2006	20/12/2006	1 500 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	3,610	3,710	EUR	T	C	O	A-1
372 ream	SFIL CAFFIL	30/11/2006	30/11/2006	01/11/2008	7 000 000,00	C	EONIA(Postfixé)-Floor -0.02 sur EONIA(Postfixé) + 0.02	3,340	3,440	EUR	A	C	O	A-1
374	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	22/12/2006	22/12/2006	15/05/2007	6 500 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.01	3,700	3,820	EUR	X	X	O	A-1
376	SFIL CAFFIL	27/12/2006	27/12/2006	01/04/2007	7 000 000,00	C	(Euribor 3M-Floor 0.03 sur Euribor 3M) + (-0.03)	3,680	3,790	EUR	T	P	O	A-1
377	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/08/2007	01/08/2007	01/11/2007	5 000 000,00	C	3.75 %	3,750	3,860	EUR	T	C	O	D-1
378 ream	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/07/2011	09/08/2011	09/11/2011	4 310 222,80	C	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,720	3,820	EUR	T	P	O	B-1
379	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	07/12/2007	07/12/2007	07/03/2008	5 000 000,00	C	2.4*(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + Tunnel 0/2.25 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé))	5,400	5,590	EUR	T	C	O	A-1
380	SOCIETE GENERALE	12/12/2007	12/12/2007	12/12/2008	4 000 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.21)-Floor -0.21 sur TAG 3M(Postfixé)	4,280	4,350	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
381	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007	20/12/2007	20/03/2008	6 500 000,00	F	Taux fixe à 4.575 %	4,580	4,650	EUR	T	P	O	A-1
383	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/09/2008	30/09/2008	15/03/2009	5 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.15)-Floor -0.15 sur TAM(Postfixé)	3,710	3,770	EUR	X	X	O	A-1
384	SFIL CAFFIL	25/06/2008	25/06/2008	01/10/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,810	EUR	T	C	O	A-1
388	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2008	29/12/2008	01/04/2009	8 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	3,460	3,560	EUR	T	P	O	A-1
388-Réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2008	01/12/2024	01/01/2025	2 201 850,59	V	(Euribor 3M + 0.614)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,550	3,650	EUR	T	P	O	A-1
389	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/12/2008	29/12/2008	01/01/2010	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,520	4,520	EUR	A	P	O	A-1
389-Réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/12/2008	01/12/2024	01/03/2025	1 689 406,38	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	4,170	EUR	T	P	O	A-1
390-taux fixe annulable	SOCIETE GENERALE	30/12/2008	30/12/2008	30/06/2009	4 500 000,00	C	Taux fixe annulable à 4.23 % (date d'exercice 30/12/2013)	4,230	4,340	EUR	S	P	O	A-1
391	SOCIETE GENERALE	30/12/2008	30/12/2008	30/06/2009	4 500 000,00	C	Taux fixe à 3.84 %	3,840	3,930	EUR	S	P	O	A-1
392	SFIL CAFFIL	07/12/2009	22/12/2009	01/12/2010	5 000 000,00	V	(Euribor 12M(Postfixé)-Floor -0.33 sur Euribor 12M(Postfixé)) + 0.33	1,870	1,900	EUR	A	P	O	A-1
394	SOCIETE GENERALE	22/12/2009	15/01/2010	15/01/2011	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.11 %	4,110	4,170	EUR	A	C	O	A-1
396	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	24/12/2009	25/12/2010	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.1 %	3,100	3,100	EUR	A	P	O	A-1
398	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/07/2010	01/07/2010	01/10/2010	5 000 000,00	C	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,920	3,000	EUR	T	C	O	B-1
399	SFIL CAFFIL	05/11/2010	15/10/2010	01/04/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 2.23 %	2,230	2,250	EUR	T	P	O	A-1
400	CREDIT AGRICOLE	29/12/2010	29/12/2010	29/03/2011	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.63	1,640	1,650	EUR	T	C	O	A-1
402	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/04/2011	15/04/2011	15/07/2011	5 000 000,00	C	(Euribor 12M(Postfixé)-0.3)-Floor à 4.69 activant à 2.5 sur Euribor 12M(Postfixé)	4,390	4,530	EUR	T	C	O	A-1
403	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/07/2011	01/12/2011	03/12/2012	5 000 000,00	C	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	3,980	4,030	EUR	A	C	O	B-1
404	CREDIT MUTUEL	24/08/2011	28/09/2011	31/03/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,470	EUR	T	P	O	A-1
405	CREDIT MUTUEL	24/08/2011	28/09/2011	31/03/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,470	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
406	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/09/2011	27/12/2012	28/03/2013	5 000 000,00	C	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,050	4,170	EUR	T	C	O	B-1
407	SOCIETE GENERALE	08/11/2011	30/12/2011	30/03/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,520	EUR	T	C	O	A-1
412	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	21/12/2012	01/01/2014	7 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,910	EUR	A	P	O	A-1
412-Réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	01/12/2024	01/03/2025	2 275 803,94	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	4,170	EUR	T	P	O	A-1
414	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	27/12/2013	27/03/2014	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.22 %	3,220	3,310	EUR	T	C	O	A-1
415	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	27/12/2013	27/12/2014	2 000 000,00	V	Euribor 12M + 1.43	1,990	2,020	EUR	A	C	O	A-1
416	CREDIT MUTUEL	20/12/2013	20/12/2013	31/03/2014	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.4	1,690	1,730	EUR	T	C	O	A-1
417 réam	CREDIT AGRICOLE	26/05/2021	04/06/2021	04/09/2021	1 128 162,44	F	Taux fixe à 0.37 %	0,370	0,370	EUR	T	C	O	A-1
419	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/06/2015	30/06/2015	31/12/2015	3 000 000,00	V	Euribor 6M + 1.37	1,420	1,450	EUR	S	C	O	A-1
420	SFIL CAFFIL	18/11/2014	20/12/2014	01/11/2015	20 000 000,00	F	Taux fixe à 2.61 %	2,610	2,650	EUR	A	P	O	A-1
421	SFIL CAFFIL	18/11/2014	10/12/2014	01/11/2015	3 250 000,00	F	Taux fixe à 1.63 %	1,630	1,650	EUR	A	P	O	A-1
422	CREDIT FONCIER DE FRANCE	21/07/2015	03/08/2015	03/11/2015	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.02 %	2,020	2,040	EUR	T	P	O	A-1
423	CREDIT MUTUEL	21/07/2015	21/07/2015	31/03/2016	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.75 %	1,750	1,760	EUR	T	P	O	A-1
424	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2015	01/03/2016	25/03/2016	2 100 000,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,120	EUR	T	P	O	A-1
426	SaarLB	16/12/2015	25/01/2016	25/04/2016	17 299 500,00	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	2,980	EUR	T	P	O	A-1
427	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2016	28/06/2016	25/12/2016	3 000 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,150	1,160	EUR	T	P	O	A-1
428	SaarLB	28/06/2016	28/06/2016	25/03/2017	7 000 000,00	F	Taux fixe à 1.54 %	1,540	1,550	EUR	T	P	O	A-1
429	CREDIT AGRICOLE	23/11/2016	30/06/2017	23/03/2017	8 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	0,460	0,460	EUR	T	C	O	A-1
431	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/04/2017	15/05/2017	01/06/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
432	BANQUE POSTALE	16/10/2017	02/11/2017	15/11/2018	10 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,380	0,390	EUR	A	C	O	A-1
434	SaarLB	04/12/2017	25/04/2018	25/07/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,400	EUR	T	P	O	A-1
435	SFIL CAFFIL	16/07/2018	08/08/2018	01/09/2019	5 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.31)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,310	0,310	EUR	A	C	O	A-1
436	CREDIT MUTUEL	01/08/2018	01/08/2018	31/10/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.44 %	1,440	1,450	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
438	SFIL CAFFIL	26/11/2018	20/12/2018	01/04/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.58 %	1,580	1,590	EUR	T	P	O	A-1
440	SFIL CAFFIL	17/05/2019	03/07/2019	01/11/2019	8 000 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,170	EUR	T	C	O	A-1
441	SFIL CAFFIL	17/05/2019	03/07/2019	01/02/2021	8 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.58)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,580	0,590	EUR	A	C	O	A-1
442	SFIL CAFFIL	23/07/2020	28/08/2020	01/03/2021	8 500 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,680	EUR	S	C	O	A-1
444	CREDIT AGRICOLE	23/07/2020	15/01/2021	22/12/2020	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,660	EUR	T	P	O	A-1
446	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/07/2020	30/10/2020	01/02/2021	490 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	T	P	O	A-1
447	SFIL CAFFIL	01/09/2021	10/09/2021	01/10/2022	8 000 000,00	F	Taux fixe à 0.43 %	0,430	0,430	EUR	A	C	O	A-1
448	CREDIT AGRICOLE	01/09/2021	17/02/2022	26/10/2022	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	0,590	EUR	A	C	O	A-1
449	CAISSE D'EPARGNE	21/06/2022	29/12/2022	25/04/2023	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.49 %	1,490	1,500	EUR	T	C	O	A-1
450	CREDIT AGRICOLE	21/06/2023	01/08/2023	01/11/2023	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,710	EUR	T	C	O	A-1
451	ARKEA	28/06/2023	30/11/2023	29/02/2024	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,680	4,830	EUR	T	C	O	A-1
452	BANQUE POPULAIRE	14/12/2023	28/12/2023	28/03/2024	4 000 000,00	V	Euribor 6M + 0.77-Floor -0.77 sur Euribor 6M	4,670	4,750	EUR	T	C	O	A-1
453	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2023	21/12/2023	01/01/2025	1 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	3,600	EUR	A	C	O	A-1
456	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24/09/2024	10/10/2024	01/01/2025	10 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.4))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	2,600	EUR	T	P	O	A-1
457-BP	SFIL CAFFIL	06/12/2024	30/12/2024	01/04/2025	41 124 605,69	F	Taux fixe à 2.65 %	2,650	2,720	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					32 724 798,34									
393	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	11/12/2009	15/12/2009	15/03/2010	5 000 000,00	V	Euribor 12M + 0.59	1,830	1,860	EUR	X	X	O	A-1
410	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	26/06/2012	27/12/2012	31/12/2013	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 3.35	3,530	3,630	EUR	A	C	O	A-1
454	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	22/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.78	4,700	4,850	EUR	X	X	O	A-1
455-5M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10/07/2024	15/07/2024	15/10/2024	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,390	4,520	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
455-TirageME3M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10/07/2024	10/07/2024	31/01/2025	**0,00**	V	(Moyenne Euribor 3M + 0.38)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	4,110	4,250	EUR	X	X	O	A-1
458-Conso-BP	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/11/2024	16/12/2024	25/02/2025	15 724 798,34	F	Taux fixe à 3.39 %	3,390	3,480	EUR	T	P	O	A-1
LT-458-BP	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/11/2024	27/11/2024	16/12/2024	0,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 0.893)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	4,060	4,200	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**434 366 730,21**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**198 724 822,76**					**17 988 331,04**	**6 126 043,87**	**0,00**	**467 716,42**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		176 127 045,99					17 527 971,47	5 865 100,52	0,00	404 245,58
369-refin	N	0,00	A-1	1 119 029,22	1,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,930	519 874,20	64 472,64	0,00	44 021,36
3701	N	0,00	B-1	375 000,00	0,96	C	Taux fixe 2.97% à barrière 5.5% sur Euribor 1M(Postfixé)	3,000	375 000,00	22 646,29	0,00	402,19
3702	N	0,00	A-1	200 000,00	0,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,530	200 000,00	11 498,50	0,00	212,67
3703	N	0,00	A-1	75 000,00	0,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,530	75 000,00	4 311,96	0,00	79,75
372 ream	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.24 %	4,300	241 379,31	155 393,57	0,00	0,00
374	N	0,00	A-1	650 000,00	1,37	F	Taux fixe à 0 %	0,000	325 000,00	0,00	0,00	0,00
376	N	0,00	A-1	1 092 440,98	2,00	F	Taux fixe à 3.27 %	3,320	454 998,64	45 819,16	0,00	9 029,94
377	N	0,00	D-1	687 500,00	2,59	C	3.75 + (1.2*Max(0 et Euribor 3M(Postfixé)-(8*Range accrual (Euribor 3M<5.7))))	3,800	250 000,00	32 167,97	0,00	4 296,87
378 ream	N	0,00	B-1	992 655,07	2,86	C	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,770	308 066,03	44 787,15	0,00	5 326,70
379	N	0,00	A-1	750 000,00	2,93	F	Taux fixe à 4.69 %	4,780	250 000,00	43 439,50	0,00	2 292,89
380	N	0,00	A-1	1 049 932,10	2,95	F	Taux fixe à 0 %	0,000	299 457,67	0,00	0,00	0,00
381	N	0,00	A-1	1 392 159,57	2,97	F	Taux fixe à 4.575 %	4,640	422 853,62	77 115,79	0,00	1 769,20
383	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0.08 %	0,080	185 185,00	3 056,80	0,00	0,00
384	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	200 000,00	109 151,32	0,00	0,00
388	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	4,280	471 734,88	124 211,43	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
388-Réam	N	0,00	A-1	2 201 850,59	7,50	V	(Euribor 3M + 0.614)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,600	0,00	0,00	0,00	6 519,31
389	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,510	295 336,76	159 578,40	0,00	0,00
389-Réam	N	0,00	A-1	1 689 406,38	8,42	F	Taux fixe à 4.17 %	4,030	0,00	0,00	0,00	5 588,35
390-taux fixe annulable	N	0,00	A-1	2 277 322,53	9,00	F	Taux fixe à 4.23 %	4,290	196 073,38	104 286,39	0,00	267,59
391	N	0,00	A-1	2 277 322,70	9,00	F	Taux fixe à 5.7 %	5,780	196 073,37	140 527,76	0,00	360,58
392	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.33 sur Euribor 12M) + 0.33	4,690	207 422,17	147 930,91	0,00	0,00
394	N	0,00	A-1	2 200 000,00	10,04	F	Taux fixe à 4.05 %	4,110	200 000,00	91 282,50	0,00	3 960,00
396	N	0,00	A-1	4 928 274,51	9,98	V	Euribor 12M + 0.55	4,170	415 053,26	224 466,08	0,00	2 473,17
398	N	0,00	B-1	0,00	0,00	C	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,960	250 000,00	56 047,78	0,00	0,00
399	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 2.23 %	2,230	39 981,11	8 098,12	0,00	0,00
400	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Euribor 3M + 0.63	4,380	75 000,00	28 024,04	0,00	0,00
402	N	0,00	A-1	0,00	0,00	C	(Euribor 12M(Postfixé)-0.3)-Floor à 4.69 activant à 2.5 sur Euribor 12M(Postfixé)	3,360	250 000,00	69 344,69	0,00	0,00
403	N	0,00	B-1	1 750 000,00	6,92	C	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	2,860	250 000,00	55 620,89	0,00	5 603,65
404	N	0,00	A-1	1 357 196,17	7,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,390	162 130,36	64 199,60	0,00	0,00
405	N	0,00	A-1	904 797,44	7,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,390	108 086,90	42 799,74	0,00	0,00
406	N	0,00	B-1	0,00	0,00	C	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,110	187 500,00	85 760,17	0,00	0,00
407	N	0,00	A-1	533 333,33	2,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,440	266 666,67	31 170,99	0,00	64,89
412	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,900	516 454,73	190 614,86	0,00	0,00
412-Réam	N	0,00	A-1	2 275 803,94	7,42	F	Taux fixe à 4.17 %	4,030	0,00	0,00	0,00	7 528,09
414	N	0,00	A-1	533 333,48	3,99	F	Taux fixe à 3.22 %	3,260	133 333,32	20 187,61	0,00	190,81
415	N	0,00	A-1	533 333,37	3,99	V	Euribor 12M + 1.43	5,070	133 333,33	33 970,22	0,00	230,58
416	N	0,00	A-1	533 333,32	4,00	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	133 333,36	5 056,67	0,00	0,00
417 réam	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0.37 %	0,370	145 569,36	2 702,01	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
419	N	0,00	A-1	1 578 739,84	10,50	V	Euribor 6M + 1.37	5,220	149 924,40	88 522,63	0,00	0,00
420	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 2.61 %	2,650	938 323,59	406 734,31	0,00	0,00
421	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 1.63 %	1,650	233 649,31	29 958,10	0,00	0,00
422	N	0,00	A-1	2 935 852,96	10,59	F	Taux fixe à 2.02 %	2,020	242 144,35	62 369,01	0,00	9 389,84
423	N	0,00	A-1	5 928 589,59	11,00	F	Taux fixe à 1.75 %	1,750	484 613,34	109 062,34	0,00	0,00
424	N	0,00	A-1	1 262 713,56	10,98	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	101 014,09	27 846,27	0,00	368,29
426	N	0,00	A-1	10 958 299,68	11,07	F	Taux fixe à 2.95 %	2,940	809 927,19	338 257,73	0,00	58 368,17
427	N	0,00	A-1	1 845 341,41	11,73	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,450	145 853,99	66 942,89	0,00	871,41
428	N	0,00	A-1	4 455 097,58	11,98	F	Taux fixe à 1.54 %	1,540	335 486,75	71 843,77	0,00	952,90
429	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	4,530	300 000,00	224 541,00	0,00	0,00
431	N	0,00	A-1	2 600 000,00	12,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	200 000,00	0,00	0,00	0,00
432	N	0,00	A-1	6 500 000,00	12,88	V	(Euribor 12M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 12M	4,300	500 000,00	314 556,67	0,00	23 878,47
434	N	0,00	A-1	2 819 623,02	13,32	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	188 597,44	40 834,04	0,00	7 076,47
435	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 12M + 0.31)-Floor 0 sur Euribor 12M	4,770	250 000,00	229 945,15	0,00	0,00
436	N	0,00	A-1	3 588 913,70	13,58	F	Taux fixe à 1.44 %	1,440	234 378,68	53 793,56	0,00	8 613,39
438	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 1.58 %	1,580	184 801,97	60 476,04	0,00	0,00
440	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	400 000,00	82 556,56	0,00	0,00
441	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 12M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 12M	4,000	400 000,00	489 245,24	0,00	0,00
442	N	0,00	A-1	6 800 000,00	15,67	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	425 000,00	48 407,50	0,00	15 284,89
444	N	0,00	A-1	4 841 415,72	15,73	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	290 744,55	33 153,65	0,00	710,07
446	N	0,00	A-1	396 328,54	15,83	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	23 614,39	2 297,33	0,00	362,98
447	N	0,00	A-1	6 800 000,00	16,75	F	Taux fixe à 0.43 %	0,430	400 000,00	30 960,00	0,00	7 228,78
448	N	0,00	A-1	5 950 000,00	16,82	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	350 000,00	37 170,00	0,00	6 240,89
449	N	0,00	A-1	9 125 000,00	18,07	F	Taux fixe à 1.49 %	1,490	500 000,00	140 618,76	0,00	24 548,79
450	N	0,00	A-1	4 687 500,00	18,58	F	Taux fixe à 3.66 %	3,650	250 000,00	177 281,26	0,00	28 117,19
451	N	0,00	A-1	4 750 000,00	18,91	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,480	250 000,00	224 726,57	0,00	14 864,07

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
452	N	0,00	A-1	3 800 000,00	18,99	V	Euribor 6M + 0.77-Floor -0.77 sur Euribor 6M	4,400	200 000,00	173 258,63	0,00	711,44
453	N	0,00	A-1	1 000 000,00	24,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,520	0,00	0,00	0,00	36 207,26
456	N	0,00	A-1	10 000 000,00	39,75	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.4))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,550	0,00	0,00	0,00	57 204,46
457-BP	N	0,00	A-1	41 124 605,69	20,00	F	Taux fixe à 2.65 %	53,270	0,00	0,00	0,00	3 027,23
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		22 597 776,77					460 359,57	260 943,35	0,00	63 470,84
393	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Euribor 12M + 0.59	4,590	333 338,00	15 073,99	0,00	0,00
410	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Euribor 3M + 0.77	4,570	0,00	99 467,32	0,00	0,00
454	N	0,00	A-1	1 900 000,00	19,00	V	Euribor 3M + 0.78	4,570	100 000,00	90 371,48	0,00	0,00
455-5M	N	0,00	A-1	4 972 978,43	24,54	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,210	27 021,57	56 030,56	0,00	41 259,56
455-TirageME3M	N	0,00	A-1	0,00	0,08	V	(Moyenne Euribor 3M + 0.38)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
458-Conso-BP	N	0,00	A-1	15 724 798,34	19,90	F	Taux fixe à 3.39 %	3,440	0,00	0,00	0,00	22 211,28
LT-458-BP	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 0.893)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**198 724 822,76**					**17 988 331,04**	**6 126 043,87**	**0,00**	**467 716,42**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
3701	SOCIETE GENERALE	7 500 000,00	375 000,00	1	20,00		Taux fixe 2.97% à barrière 5% sur Euribor 1M(Postfixé)	Taux fixe 3.28% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	2 765,44	Taux fixe 2.97% à barrière 5.5% sur Euribor 1M(Postfixé)	3,000	22 646,29	0,00	0,19
378 ream	CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 310 222,80	992 655,07	1	16,25		Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	21 708,11	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,770	44 787,15	0,00	0,50
398	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	0,00	1	14,46		Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	0,00		2,960	56 047,78	0,00	0,00
403	CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 000 000,00	1 750 000,00	1	20,00		(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	88 910,80	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	2,860	55 620,89	0,00	0,88
406	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	0,00	1	11,97		Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	0,00		4,110	85 760,17	0,00	0,00

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) **(1)**	**Organisme prêteur ou chef de file**	**Nominal (2)**	**Capital restant dû au 31/12/N (3)**	**Type d'indices (4)**	**Durée du contrat**	**Dates des périodes bonifiées**	**Taux minimal (5)**	**Taux maximal (6)**	**Coût de sortie (7)**	**Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)**	**Niveau du taux au 31/12/N (9)**	**Intérêts payés au cours de l'exercice (10)**	**Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)**	**% par type de taux selon le capital restant dû**
TOTAL (B)		**26 810 222,80**	**3 117 655,07**						**113 384,35**			**264 862,28**	**0,00**	**1,57**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
377	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	687 500,00	1	20,00		3.75 %	3.75 %	0,00	3.75 + (1.2*Max(0 et Euribor 3M(Postfixé)-(8*Range accrual (Euribor 3M<5.7))))	3,800	32 167,97	0,00	0,35
TOTAL (D)		**5 000 000,00**	**687 500,00**						**0,00**			**32 167,97**	**0,00**	**0,35**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**31 810 222,80**	**3 805 155,07**						**113 384,35**			**297 030,25**	**0,00**	**1,91**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	69	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	194 919 667,69	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,57	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 117 655,07	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	687 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE — B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT — B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Périodicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**2 762 837,82**	**5 772 338,19**	**0,00**
372 ream	2006	C		SFIL CAFFIL	0,00	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 4.24 %	4,300		0,00	155 393,57	241 379,31	0,00
383	2008	X		CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	0,00	0,00	0,00	X	F	Taux fixe à 0.08 %	0,080		0,00	3 056,80	185 185,00	0,00
384	2008	C		SFIL CAFFIL	0,00	0,00	0,00	T	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730		0,00	109 151,32	200 000,00	0,00
388	2008	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	0,00	0,00	T	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	4,280		0,00	124 211,43	471 734,88	0,00
389	2008	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 4.52 %	4,510		0,00	159 578,40	295 336,76	0,00
392	2009	P		SFIL CAFFIL	0,00	0,00	0,00	A	V	(Euribor 12M-Floor -0.33 sur Euribor 12M) + 0.33	4,690		0,00	147 930,91	207 422,17	0,00
398	2010	C		CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	0,00	0,00	0,00	T	C	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,960		0,00	56 047,78	250 000,00	0,00
399	2010	P		SFIL CAFFIL	0,00	0,00	0,00	T	F	Taux fixe à 2.23 %	2,230		0,00	8 098,12	39 981,11	0,00
400	2010	C		CREDIT AGRICOLE	0,00	0,00	0,00	T	V	Euribor 3M + 0.63	4,380		0,00	28 024,04	75 000,00	0,00
402	2011	C		CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	0,00	0,00	0,00	T	C	(Euribor 12M(Postfixé)-0.3)-Floor à 4.69 activant à 2.5 sur Euribor 12M(Postfixé)	3,360		0,00	69 344,69	250 000,00	0,00

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
406	2012	C		CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	0,00	0,00	0,00	T	C	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,110		0,00	85 760,17	187 500,00	0,00
410	2012	C		CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	0,00	0,00	0,00	A	V	Euribor 3M + 0.77	4,570		0,00	99 467,32	0,00	0,00
412	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 3.91 %	3,900		0,00	190 614,86	516 454,73	0,00
417 réam	2021	C		CREDIT AGRICOLE	0,00	0,00	0,00	T	F	Taux fixe à 0.37 %	0,370		0,00	2 702,01	145 569,36	0,00
420	2014	P		SFIL CAFFIL	0,00	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 2.61 %	2,650		0,00	406 734,31	938 323,59	0,00
421	2014	P		SFIL CAFFIL	0,00	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 1.63 %	1,650		0,00	29 958,10	233 649,31	0,00
429	2017	C		CREDIT AGRICOLE	0,00	0,00	0,00	T	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	4,530		0,00	224 541,00	300 000,00	0,00
435	2018	C		SFIL CAFFIL	0,00	0,00	0,00	A	V	(Euribor 12M + 0.31)-Floor 0 sur Euribor 12M	4,770		0,00	229 945,15	250 000,00	0,00
438	2018	P		SFIL CAFFIL	0,00	0,00	0,00	T	F	Taux fixe à 1.58 %	1,580		0,00	60 476,04	184 801,97	0,00
440	2019	C		SFIL CAFFIL	0,00	0,00	0,00	T	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160		0,00	82 556,56	400 000,00	0,00
441	2019	C		SFIL CAFFIL	0,00	0,00	0,00	A	V	(Euribor 12M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 12M	4,000		0,00	489 245,24	400 000,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**63 016 464,94**	**63 016 464,94**								**0,00**	**0,00**	**44 874,26**
388-Réam	2024	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 201 850,59	2 201 850,59	7,50	T	V	(Euribor 3M + 0.614)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,600			0,00	0,00	6 519,31
389-Réam	2024	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 689 406,38	1 689 406,38	8,42	T	F	Taux fixe à 4.17 %	4,030			0,00	0,00	5 588,35

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
412-Réam	2024	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 275 803,94	2 275 803,94	7,42	T	F	Taux fixe à 4.17 %	4,030			0,00	0,00	7 528,09
457-BP	2024	P		SFIL CAFFIL	41 124 605,69	41 124 605,69	20,00	T	F	Taux fixe à 2.65 %	53,270			0,00	0,00	3 027,23
458-Conso-BP	2024	P		CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15 724 798,34	15 724 798,34	19,90	T	F	Taux fixe à 3.39 %	3,440			0,00	0,00	22 211,28

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES — B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**0,00**	**1 222 000,00**	**0,00**	**1 222 000,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**1 222 000,00**	**0,00**	**1 222 000,00**
SEGUR POUR TOUS	27/11/2024	0,00	1 222 000,00	0,00	1 222 000,00
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires		**0,00**	**1 222 000,00**	**0,00**	**1 222 000,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**0,00**	**1 222 000,00**	**0,00**	**1 222 000,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	90 801 464,45	55 935 451,17	4 427 864,50
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**13 337 492,06**	**6 131 555,06**											**223 288,07**	**555 225,28**
CENTRE DE SOINS LUZY	2004	P	CENTRE DE SOINS DE LONGUE DUREE LUZY	CDC	1 787 154,66	233 107,06	2,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,190	A-1	EUR	9 945,90	77 702,38
CENTRE LUZY	2004	P	Restructuration USLD Luzy	Crédit Foncier	1 661 586,00	715 833,91	7,07	T	F	Taux fixe à 5.2 %	5,300	F	Taux fixe à 5.2 %	5,190	A-1	EUR	39 818,22	79 328,78
COMMUNE DE LUZY	2014	P	RENOVATION HOTEL DU CENTRE LUZY	CDC	450 000,00	288 000,00	15,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,990	A-1	EUR	12 240,00	18 000,00
ENSEMBLE SCOLAIRE CATHOLIQUE COSNOIS- ESCC	2022	P		BANQUE POPULAIRE	1 720 000,00	1 565 782,43	19,63	M	F	Taux fixe à 2.03 %	2,050	F	Taux fixe à 2.03 %	2,030	A-1	EUR	32 492,81	64 137,07
HOP RURAL DE LORMES	2003	P	REAMENAGEMENT PRËTS	CDC	1 921 924,76	508 550,81	7,83	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	0,850	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	4,170	A-1	EUR	22 939,53	63 568,80
HOP RURAL DE LORMES	2001	P	REAMENAGEMENT PRETS	CDC	1 574 037,47	332 609,07	6,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	1,030	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	4,170	A-1	EUR	15 254,10	51 170,64
HOSP MOULINS ENGILBERT	2017	P	EHPAD SUD MORVAN MOULINS ENGILBERT	CDC	898 723,00	686 969,20	12,75	T	F	Taux fixe à 2.45 %	0,610	F	Taux fixe à 2.45 %	2,420	A-1	EUR	17 354,42	44 425,34
HOSP MOULINS ENGILBERT	2017	P	EHPAD SUD MORVAN MOULINS ENGILBERT	CDC	1 730 277,00	1 325 707,89	12,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	0,460	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,040	A-1	EUR	55 600,39	76 056,56
M DE RETRAITE DE VARZY	2006	P	Humanisation Maison Retraite Varzy	CDC	1 091 289,17	278 854,75	4,00	T	V	Livret A(Préfixé)	3,200	V	Livret A(Préfixé)	4,190	A-1	EUR	10 559,02	51 114,68
M DE RETRAITE DE VARZY	2009	P	EHPAD Varzy REAMENAGEMENT CUISINE ET LAVERIE	CDC	400 000,00	115 719,96	4,08	A	F	Taux fixe à 1.08 %	1,080	F	Taux fixe à 1.08 %	4,300	A-1	EUR	5 645,38	24 298,74

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
M DE RETRAITE DE VARZY	2019	P	EHPAD LES PETITES PROMENADES VARZY	CDC	52 115,50	42 370,00	15,00	A	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	A-1	EUR	372,15	2 466,67
M DE RETRAITE DE VARZY	2019	P	EHPAD LES PETITES PROMENADES VARZY	CDC	50 384,50	38 049,98	10,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 066,15	2 955,62
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**31 218 164,63**	**17 134 620,38**											**606 339,24**	**1 300 525,61**
ADAPEI DE LA NIEVRE	2004	P	Foyer Corvol	CDC	2 279 028,86	332 981,43	2,25	T	V	Livret A(Préfixé)	3,450	V	Livret A(Préfixé)	4,200	A-1	EUR	18 276,31	102 168,80
ADAPEI DE LA NIEVRE	2011	P	MODERNISATION MAS I CUPERLY	CDC	700 000,00	396 076,02	11,33	T	F	Taux fixe à 3.48 %	0,860	F	Taux fixe à 3.48 %	3,430	A-1	EUR	14 203,03	27 634,57
ADEF RESIDENCES/1	2010	P	EHPAD Fourchambault	Crédit Foncier	4 600 000,00	2 591 996,20	16,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	2,130	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	4,120	A-1	EUR	113 923,13	166 433,15
ADSEA	2003	P	Cottereaux Cosne/ Loire	CDC	914 694,00	104 808,90	2,58	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,850	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,130	A-1	EUR	5 319,36	38 112,24
ADSEA	2005	P	FOYER LE SAULE VARENNES VAUZELLES	CDC	1 350 000,00	253 125,00	4,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,850	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,130	A-1	EUR	11 921,65	56 250,00
ADSEA	2006	P	Foyer Eduens Chateau Chinon	CDC	2 500 000,00	885 200,09	6,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	39 510,78	102 569,46
ADSEA	2023	P	remboursement anticipé du prêt de l'EHPAD d'Achun	BANQUE POPULAIRE	815 877,00	767 508,07	18,31	M	F	Taux fixe à 3.5 %	3,560	F	Taux fixe à 3.5 %	3,490	A-1	EUR	27 422,39	29 358,81
ADSEA	1994	P	CREATION 8 STUDIOS A MONTSAUCHE	CDC	89 797,50	8 573,24	1,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,290	-	EUR	540,25	3 990,69
ASS DES PARALYSES DE FRANCE.	2002	P	Foyer Héberg. Imphy	Crédit Foncier	1 764 597,00	561 754,23	4,58	A	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	F	Taux fixe à 5.5 %	5,490	A-1	EUR	36 143,80	95 405,76
ASS MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS	2022	P	acquisition et réhabilitation de l'ancienne Poste de Nevers	BANQUE POPULAIRE	379 800,00	318 185,43	12,36	M	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	A-1	EUR	3 146,60	24 030,28

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ASS PATRONAGE IRJSO.	2012	P	Création d'un foyer occupationnel ST AMAND EN PUISAYE	CREDIT MUTUEL	668 000,00	466 663,10	17,50	M	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	3,370	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	4,060	A-1	EUR	19 421,98	19 351,84
ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT	2009	P	REHABILITATION FOYER MARIGNY SUR YONNE	CDC	400 000,00	100 000,00	4,92	T	F	Taux fixe à 3.43 %	0,850	F	Taux fixe à 3.43 %	3,380	A-1	EUR	3 810,08	20 000,00
ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT	2014	P	Travaux d'amélioration des locaux	BNP PARIBAS	154 000,00	24 242,53	1,64	M	F	Taux fixe à 3.15 %	3,200	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	A-1	EUR	622,86	14 172,45
Association ASEM (Acteurs Solidaires en Marche)	2012	P	AMENAGEMENT ANCIENS ABATTOIRS NEVERS	CE	80 000,00	45 012,15	11,60	M	F	Taux fixe à 4.2 %	4,280	F	Taux fixe à 2 %	1,990	A-1	EUR	937,10	3 391,92
CROIX ROUGE FRANCAISE.	2015	P	Réhabilitation MECS Hortense Bourgeois	SG	1 200 000,00	483 067,87	5,37	M	F	Taux fixe à 2.15 %	2,170	F	Taux fixe à 2.15 %	2,150	A-1	EUR	11 358,04	83 197,16
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	2010	P	FOYER MOULINS ENGILBERT	CDC	590 122,00	24 726,48	0,33	T	F	Taux fixe à 3.35 %	0,830	F	Taux fixe à 3.35 %	3,300	A-1	EUR	1 819,97	48 247,71
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	2019	C	FOYER DE VIE DE SAINT PIERRE LE MOUTIER	CREDIT COOPERATIF	5 200 000,00	4 333 333,28	25,00	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,870	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,100	A-1	EUR	182 552,50	173 333,36
FOYER ACCUEIL MELLE BOURGEOIS	2005	P	RESTRUCTURATION FOYER MELLE BOURGEOIS	CDC	320 000,00	91 678,67	5,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,190	A-1	EUR	4 387,65	12 789,27
HESTIA-HABITAT SOLIDAIRE	2023	P	construction d'une pension de famille à Nevers	CDC	400 000,00	1 007 730,00	40,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,040	A-1	EUR	0,00	0,00
LA VIE POUR ECOLE	2004	P	Acquisition Manoir Brassy	CREDIT MUTUEL	656 841,78	257 313,61	6,83	M	F	Taux fixe à 4.5 %	4,590	F	Taux fixe à 4.5 %	4,490	A-1	EUR	12 350,90	31 460,04
LA VIE POUR ECOLE	2004	P	Travaux	CE	1 060 000,00	398 157,63	6,10	M	F	Taux fixe à 4.5 %	4,590	F	Taux fixe à 4.5 %	4,490	A-1	EUR	19 261,92	54 796,56
LE FIL D'ARIANE	2016	P	REHABILITATION LOCAUX	CDC	1 226 432,00	784 916,48	15,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	30 023,06	49 057,28
MAISON DE RETRAITE D'ACHUN	2016	P	EHPAD Achun	DEXIA CL	1 916 666,66	1 516 281,32	16,08	T	F	Taux fixe à 1.5 %	1,510	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	A-1	EUR	23 302,40	59 170,82

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAGODE	2010	P	ACQUISITION RESIDENCE IMPASSE BUFFON	CDC	203 298,83	127 853,99	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	3 661,85	2 926,32
PAGODE	2009	P	OPERATION IMPASSE BUFFON NEVERS	CDC	77 343,00	52 209,12	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1 481,64	706,36
PAGODE	2014	P	ACQUISITION ET AMELIORATION LOGEMENTS IMPASSE BUFFON	CDC	208 708,50	163 879,92	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	4 643,00	1 941,39
PAGODE	2014	P	Acquisition et amélioration logements Impasse buffon	CDC	91 649,50	76 999,64	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	2 163,08	253,24
RESIDENCE CAFFET	2015	P	Les Ocrières St Amand en Puisaye	Lyonnaise - CIC	133 808,00	64 251,89	6,30	M	F	Taux fixe à 1.6 %	1,610	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	A-1	EUR	1 111,13	9 563,36
S.A.S. AMAUREVE	2023	P		CREDIT AGRICOLE	937 500,00	868 594,09	14,21	M	F	Taux fixe à 1.28 %	1,290	F	Taux fixe à 1.28 %	1,280	A-1	EUR	11 501,59	55 212,77
VILLAGE D'ENFANT PIERRE SAURY	2005	C	Village enfants Chatillon	CE	300 000,00	27 500,00	1,76	M	F	Taux fixe à 4.27 %	4,350	F	Taux fixe à 4.27 %	4,260	A-1	EUR	1 521,19	15 000,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**46 245 807,76**	**32 669 275,73**											**916 352,95**	**826 133,35**
1001 VIES HABITAT	2018	P	Opération Château Chinon	CDC	21 693,09	10 812,37	5,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,590	A-1	EUR	446,69	1 595,75
1001 VIES HABITAT	2018	P	Opération Sermoise	CDC	162 545,77	87 709,14	6,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,590	A-1	EUR	3 549,97	10 901,23
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	323 008,98	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,940	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	548,36	15 578,40
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	190 835,68	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,940	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	323,97	9 203,82
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	393 211,75	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,940	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	667,54	18 964,21
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	170 834,37	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,940	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	290,02	8 239,18

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	235 594,71	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,940	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	399,96	11 362,50
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	119 235,12	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,940	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	202,42	5 750,59
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	60 537,50	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,940	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	102,77	2 919,67
1001 VIES HABITAT	1987	P	3108 COULANGES	CDC	566 919,78	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,940	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	962,44	27 341,98
1001 VIES HABITAT	1988	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	23 240,09	1 130,16	0,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,940	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,510	-	EUR	78,01	1 086,05
COALLIA HABITAT	2019	P	COALLIA FOYER CLAIR JOIE	CDC	930 152,00	805 953,80	18,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	29 687,11	18 688,15
LOGIVIE SA	2004	P	14 bis rue St Genest	CDC	6 071,50	4 114,72	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,710	A-1	EUR	86,99	58,35
LOGIVIE SA	2007	P	EHPAD rue St Genest Nevers	CDC	812 820,00	565 093,09	22,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,590	A-1	EUR	17 459,96	16 905,56
LOGIVIE SA	2008	P	FJT rue de Marzy Nevers	CDC	171 194,50	120 766,06	23,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,790	A-1	EUR	1 469,37	3 139,06
LOGIVIE SA	2008	P	FJT rue de Marzy Nevers	CDC	17 312,50	11 486,86	23,33	A	V	Livret A(Préfixé)	3,500	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	354,33	323,95
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Construction MAPAD St Genest Nevers	CDC	5 415 013,40	3 829 062,47	22,26	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.19	4,190	V	Livret A(Préfixé) + 1.19	4,190	A-1	EUR	164 016,16	85 404,30
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Acquisitions logements Nevers	CDC	173 471,27	136 284,57	30,54	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.17	4,170	V	Livret A(Préfixé) + 1.17	4,160	A-1	EUR	5 752,45	1 663,89
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Constructions logts Varzy Clamecy et Magny-Cours	CDC	402 030,25	86 922,90	4,48	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.62	3,620	V	Livret A(Préfixé) + 0.62	3,620	A-1	EUR	3 701,74	15 334,93

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIVIE SA	2004	P	Rue Francs Bourgeois Nevers	CREDIT AGRICOLE	15 312,00	7 039,53	10,18	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.45	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1.45	4,440	A-1	EUR	329,24	571,57
LOGIVIE SA	2004	P	Rue Francs Bourgeois Nevers	CREDIT AGRICOLE	210 102,00	98 415,72	10,18	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3997	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1.3997	4,390	A-1	EUR	4 545,29	7 782,22
LOGIVIE SA	2004	P	Bd Victor Hugo Nevers	CREDIT AGRICOLE	48 500,00	21 289,46	9,68	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.35	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1.35	4,340	A-1	EUR	976,26	1 837,56
LOGIVIE SA	2006	C	MAPAD ST Genest Nevers	Carsat	851 282,00	85 128,20	1,83	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	42 564,10
NIEVRE HABITAT	2007	P	rue de Charleville Nevers	CDC	124 262,50	75 491,01	22,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,440	A-1	EUR	2 677,94	2 130,42
NIEVRE HABITAT	2007	P	rue de Charleville Nevers	CDC	19 931,50	15 236,66	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,440	A-1	EUR	534,17	246,35
NIEVRE HABITAT	2008	P	5 Bd de Lattre Tassigny Nevers	CDC	4 050,00	2 667,34	23,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	76,85	77,28
NIEVRE HABITAT	2008	P	6 Bd de Lattre Tassigny Nevers	CDC	12 932,00	9 611,94	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	273,84	168,13
NIEVRE HABITAT	2008	P	19 rue de Barcelone Nevers	CDC	9 577,50	6 286,71	23,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	181,13	182,14
NIEVRE HABITAT	2008	P	20 rue de Barcelone Nevers	CDC	17 057,00	12 643,49	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	360,21	221,15
NIEVRE HABITAT	2009	P	RUE JEAN GAUTHERIN	CDC	11 286,00	7 639,10	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	219,11	186,09
NIEVRE HABITAT	2009	P	RUE JEAN GAUTHERIN	CDC	32 455,00	24 554,33	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	696,83	332,21
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	1 250 911,00	933 346,11	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	34 015,55	11 530,09

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	374 092,00	308 305,87	35,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	11 123,59	682,68
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	264 238,00	186 736,06	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,690	A-1	EUR	5 123,31	3 016,21
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	272 118,00	198 946,35	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	6 554,88	2 742,28
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	84 326,00	68 170,06	35,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	2 223,37	241,15
NIEVRE HABITAT	2010	P	REHABILITATION GRANDE PATURE	CDC	324 000,00	24 560,51	0,17	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	924,60	24 102,60
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	640 678,00	468 401,77	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	15 432,89	6 456,44
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	132 610,00	107 203,37	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	3 496,44	379,23
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	103 979,50	73 481,96	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,690	A-1	EUR	2 016,06	1 186,90
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	272 212,50	203 106,76	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	7 402,17	2 509,08
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	103 990,00	85 702,79	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	3 092,13	189,77
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	280 672,00	205 200,21	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	6 760,93	2 828,48
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	130 304,00	105 339,16	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	3 435,64	372,63
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	143 624,50	101 498,93	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,690	A-1	EUR	2 784,74	1 639,44

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE COLONEL JEAN PIERRE	CDC	10 500,00	7 467,61	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	212,38	117,32
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE COLONEL JEAN PIERRE	CDC	32 500,00	25 583,80	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	720,18	136,92
NIEVRE HABITAT	2011	P	OPERATION NEVERS MONTOTS	CDC	182 250,00	27 448,75	1,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 449,41	12 812,51
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES POMMIERS VIGNES ST LAZARE NEVERS	CDC	588 131,00	448 396,62	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	16 366,16	6 218,77
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES POMMIERS VIGNES ST LAZARE NEVERS	CDC	130 703,00	108 904,15	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	3 938,26	491,95
NIEVRE HABITAT	2011	P	RUE DES FRERES GAYET NEVERS	CDC	24 206,00	17 635,31	26,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	502,23	301,29
NIEVRE HABITAT	2011	P	RUE DES FRERES GAYET NEVERS	CDC	8 902,50	7 112,99	36,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	200,65	53,07
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	163 444,00	124 611,27	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	4 548,22	1 728,22
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	40 861,00	34 046,17	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 231,20	153,79
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	51 995,00	37 934,03	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1 080,30	648,09
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	12 999,00	10 386,02	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	292,98	77,49
NIEVRE HABITAT	2012	P	COLONEL JEAN PIERRE NEVERS	CDC	22 094,50	16 517,78	27,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	469,81	261,10
NIEVRE HABITAT	2012	P	COLONEL JEAN PIERRE NEVERS	CDC	5 416,50	4 392,68	37,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	123,83	29,80

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2013	P	LES TERRASSES DES LOGES NEVERS	CDC	794 244,50	645 357,96	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	23 606,74	10 384,67
NIEVRE HABITAT	2013	P	LES TERRASSES DES LOGES NEVERS	CDC	270 697,00	236 243,88	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	8 574,02	1 923,23
NIEVRE HABITAT	2013	P	RUE MELLE BOURGEOIS NEVERS	CDC	109 896,50	94 861,24	38,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	3 446,87	884,95
NIEVRE HABITAT	2013	P	RUE MADEMOISELLE BOURGEOIS NEVERS	CDC	489 916,00	393 874,67	28,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	14 423,50	6 778,16
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	232 817,00	190 186,63	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	6 961,96	3 201,08
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	33 030,50	28 726,76	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 043,98	272,62
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	590 461,50	482 344,02	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	17 656,65	8 118,44
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	119 641,00	104 052,24	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	3 781,43	987,48
NIEVRE HABITAT	2014	P	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	CDC	281 635,50	233 625,79	29,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	8 537,00	3 513,10
NIEVRE HABITAT	2014	P	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	CDC	47 131,50	41 646,85	39,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 510,66	315,80
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE DES BORDES NEVERS	CDC	376 608,00	310 653,52	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	11 359,07	4 876,27
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE DES BORDES NEVERS	CDC	66 423,50	58 353,37	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	2 118,12	483,37
NIEVRE HABITAT	2015	P	OPERATION SERMOISE	CDC	1 349 802,04	264 341,06	5,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,770	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,550	A-1	EUR	11 464,60	41 461,23

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION NEVERS MONTOTS	CDC	238 777,42	98 086,46	5,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	4 044,74	14 267,34
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION BOURGUERAULT MOULINS ENGILBERT	CDC	245 117,57	110 541,35	6,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	4 465,71	13 506,03
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION LES CLOUS CHANTENAY ST IMBERT	CDC	235 232,45	106 083,42	6,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	4 285,61	12 961,37
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION CITE DU PARC NEVERS	CDC	505 868,71	197 330,31	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	7 848,00	20 669,54
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION RAOUL DAUTRY NEVERS	CDC	554 765,42	269 988,16	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	10 737,66	28 280,15
NIEVRE HABITAT	2015	P	LES MONTOTS RUE JULES VERNE	CDC	157 985,50	93 333,41	10,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	3 605,52	6 819,83
NIEVRE HABITAT	2016	P	ANCIENNE TANNERIE CLAMECY	CDC	7 193,68	2 744,66	4,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	116,36	487,53
NIEVRE HABITAT	2016	P	COULANGES LES NEVERS	CDC	5 664,14	3 693,32	14,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	139,05	169,21
NIEVRE HABITAT	2016	P	COULANGES LES NEVERS	CDC	18 241,53	14 280,97	29,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	521,41	202,50
NIEVRE HABITAT	2016	P	RUE DE CHARLEVILLE	CDC	43 795,10	32 168,85	17,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 203,29	1 255,91
NIEVRE HABITAT	2016	P	RUE DE CHARLEVILLE	CDC	38 489,55	32 770,37	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 198,26	514,64
NIEVRE HABITAT	2016	P	MOULINS ENGILBERT	CDC	159 941,06	117 481,64	17,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	4 394,46	4 586,63
NIEVRE HABITAT	2016	P	MOULINS ENGILBERT	CDC	16 625,94	12 692,02	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	464,56	212,24

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	112 486,00	92 646,76	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	2 643,88	1 777,33
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	38 961,00	34 558,66	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 256,77	351,46
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	113 101,00	95 730,55	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	3 503,30	1 583,26
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	11 108,00	9 598,93	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	272,12	119,42
NIEVRE HABITAT	2016	P	RESIDENCE GABRIELLE NEVERS	CDC	56 900,49	48 627,54	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 778,09	763,66
NIEVRE HABITAT	2016	P	RESIDENCE GABRIELLE NEVERS	CDC	63 790,78	50 369,33	22,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 863,48	1 393,91
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	603 216,00	512 505,75	31,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	18 755,35	8 476,18
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	128 935,50	114 763,39	41,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	4 173,50	1 167,14
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	35 331,00	30 654,19	41,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	869,00	381,36
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	315 713,50	261 133,05	31,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	7 452,00	5 009,56
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	334 630,00	284 647,74	32,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	8 116,07	5 211,94
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	41 935,00	37 149,38	42,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1 052,62	444,05
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	340 818,00	308 666,79	42,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	11 219,99	2 999,55

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	950 525,50	827 569,42	32,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	30 260,37	12 996,37
NIEVRE HABITAT	2017	P	RUE DU PONT FOURCHAMBAULT	CDC	405 000,00	300 610,06	17,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,740	A-1	EUR	8 618,21	12 779,40
NIEVRE HABITAT	2017	P	RUE DU PONT FOURCHAMBAULT	CDC	255 000,00	189 272,99	17,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,740	A-1	EUR	5 426,28	8 046,29
NIEVRE HABITAT	2018	P	RESIDENCE COLBERT NEVERS	CDC	697 120,00	604 672,75	32,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	22 110,08	9 495,94
NIEVRE HABITAT	2018	C	22 RUE BERNARD ¨PALISSY	CDC	63 102,50	43 598,39	13,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 199,99	2 555,14
NIEVRE HABITAT	2018	C	22 RUE BERNARD PALISSY	CDC	60 000,00	40 346,28	13,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,540	A-1	EUR	665,10	2 562,96
NIEVRE HABITAT	2017	P	TRAVAUX FINANCES PAR PHBB (PRET HAUT DE BILAN BONIFIE)	CDC	640 000,00	640 000,00	22,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	195 671,00	173 035,17	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	4 580,74	3 146,98
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	95 222,00	87 077,24	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	2 291,41	1 053,92
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	155 482,00	134 679,99	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	2 475,63	2 855,00
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	34 825,50	31 219,98	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	570,30	462,99
NIEVRE HABITAT	2019	P	OPERATION ST LAZARE NEVERS	CDC	2 570,37	1 845,46	14,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	69,48	84,55
NIEVRE HABITAT	2019	P	13E DE LIGNE	CDC	223 105,83	167 039,91	14,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	6 312,04	8 294,55

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2019	P	13E DE LIGNE	CDC	449 502,17	391 626,74	29,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	14 357,87	7 203,01
NIEVRE HABITAT	2019	P	9 BIS RUE DES MARIENNES	CDC	65 372,05	56 514,50	33,07	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,520	A-1	EUR	1 499,32	1 151,59
NIEVRE HABITAT	2019	P	MOULINS ENGILBERT ANCIENNE TANNERIE	CDC	31 677,84	6 753,69	1,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	420,35	4 922,66
NIEVRE HABITAT	2019	P	RUE DES ARDILLES COSNE SUR LOIRE	CDC	21 314,62	6 574,13	2,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	339,80	2 864,67
NIEVRE HABITAT	2019	P	RESIDENCE COLBERT	CDC	539 395,86	476 935,71	32,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	17 439,33	7 489,93
NIEVRE HABITAT	2019	P	RESIDENCE COLBERT	CDC	66 092,61	58 439,31	32,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	2 136,86	917,75
NIEVRE HABITAT	2019	P	PHBB 2EME TRANCHE	CDC	4 275 000,00	4 275 000,00	24,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2020	P	St Lazare Nevers	CDC	1 824,05	1 563,63	29,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	57,09	22,17
NIEVRE HABITAT	2019	P	PHBB 3EME TRANCHE	CDC	585 000,00	585 000,00	24,58	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2022	P	REHABILITATION IMMEUBLES NEVERS RUE JULES VERNES	CDC	982 000,00	288 097,62	17,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	3,170	A-1	EUR	10 479,67	11 327,31
NIEVRE HABITAT	2022	P	REHABILITATION IMMEUBLES NEVERS RUE JULES VERNES	CDC	288 000,00	82 789,23	17,17	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,800	A-1	EUR	772,73	4 223,63
NIEVRE HABITAT	1987	P	POUILLY SUR LOIRE	CDC	89 944,92	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,940	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	154,94	4 401,65

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	1987	P	FOURS	CDC	289 518,97	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,940	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,530	A-1	EUR	453,82	12 892,72
NIEVRE HABITAT	2022	P	réhabilitation de 25 logements rue Verte à Fourchambault	CDC	185 250,00	169 127,95	17,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,540	A-1	EUR	4 499,79	7 334,23
NIEVRE HABITAT	2022	P	réhabilitation de 25 logements rue Verte à Fourchambault	CDC	225 703,50	206 509,50	17,50	A	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	3 804,95	9 680,72
NIEVRE HABITAT	2023	P	construction de 2 logements en accession-location à Coulanges-lès-Nevers	C.C.C.COOP	158 113,50	139 711,38	3,26	T	F	(Euribor 3M + 0.94)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,000	V	(Euribor 3M + 0.94)-Floor 0 sur Euribor 3M Taux fixe à 4.04 %	4,260	A-1	EUR	6 424,46	18 402,13
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	0,00	0,00	49,00	A	F	3.84 %	3,840	F	3.84 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	0,00	0,00	39,00	A	F	3.84 %	3,840	F	3.84 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	0,00	0,00	49,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	0,00	0,00	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	874 000,00	874 000,00	20,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,320	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	101 000,00	101 000,00	20,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,720	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	311 000,00	311 000,00	20,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,720	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	84 000,00	84 000,00	20,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,320	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2024	P		CDC	0,00	0,00	39,50	A	F	3.91 %	3,910	F	3.91 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2024	P		CDC	0,00	0,00	49,50	A	F	3.91 %	3,910	F	3.91 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2024	P		CDC	0,00	0,00	39,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2024	P		CDC	0,00	0,00	49,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE	2023	P	réhabilitation de l'abattoir de Corbigny	CREDIT AGRICOLE	350 000,00	345 219,14	13,63	T	F	Taux fixe à 3.75 %	3,800	F	Taux fixe à 3.75 %	3,740	A-1	EUR	13 125,00	4 780,87
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue de Nemours	CDC	95 008,00	69 367,44	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	2 531,62	955,35
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue de Nemours	CDC	58 270,00	47 505,12	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 715,16	138,04
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue des Tailles	CDC	36 517,00	26 083,91	24,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	860,64	397,14
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue des Tailles	CDC	65 625,50	52 402,05	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	1 710,31	222,75
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	6 RUE THEODORE BOUYS	CDC	11 330,50	8 213,80	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	232,98	106,81
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	6 RUE THEODORE BOUYS	CDC	36 609,50	29 388,12	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	825,01	76,61
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	13 RUE STANISLAS DE CHAMPEAUX	CDC	13 967,00	10 125,07	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	287,19	131,66
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	13 RUE STANISLAS DE CHAMPEAUX	CDC	31 425,50	25 226,69	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	708,19	65,76
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	432 350,00	341 779,21	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	9 034,26	5 692,09
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	132 146,00	100 112,52	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1 838,52	2 027,62

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	17 576,00	14 452,93	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	263,02	159,28
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	FAUBOURG D'ALLIER DECIZE	CDC	90 742,50	67 791,38	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1 920,21	787,50
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	FAUBOURG D'ALLIER DECIZE	CDC	85 495,00	70 001,55	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1 963,72	131,38
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	40 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS	CDC	37 614,50	26 990,80	25,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	767,60	423,27
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	40 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS	CDC	42 005,00	33 362,97	35,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	939,14	177,58
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	106 ROUTE DE LYON SERMOISE SUR LOIRE	CDC	25 767,41	18 939,80	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	537,90	270,80
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	106 ROUTE DE LYON SERMOISE SUR LOIRE	CDC	10 644,50	8 571,74	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	241,11	39,41
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	36 RUE DES MONTOTS NEVERS	CDC	26 517,91	19 677,22	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	363,33	507,38
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	36 RUE DES MONTOTS NEVERS	CDC	9 052,50	7 286,78	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	133,35	121,49
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	85 195,00	55 815,16	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	2 084,90	2 098,56
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	7 745,00	5 289,75	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	153,03	175,38
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	685 695,00	546 023,37	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	19 791,32	3 735,36
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	133 565,00	115 035,76	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,440	A-1	EUR	3 893,56	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	189 610,00	144 706,41	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	4 093,63	1 494,63
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	36 930,00	30 591,95	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	857,59	36,27
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	907 475,50	719 896,48	28,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	26 213,27	8 249,88
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	164 650,00	140 198,51	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	5 063,54	455,30
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	205 894,50	157 304,00	28,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	4 468,90	2 299,58
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	37 357,50	30 685,15	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	864,46	188,42
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	16 RUE DES RENARDATS NEVERS	CDC	58 305,00	43 525,90	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1 237,99	688,01
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	16 RUE DES RENARDATS NEVERS	CDC	19 435,00	15 738,29	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	443,66	106,76
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	99 386,50	78 971,20	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	2 875,55	905,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	52 631,50	44 890,68	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	1 621,32	145,78
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	46 360,50	35 470,73	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1 007,70	518,54
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	17 453,50	14 357,24	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	404,47	88,16
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE ST BENIN NEVERS	CDC	28 991,00	26 726,60	33,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,420	A-1	EUR	909,59	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE ST BENIN NEVERS	CDC	29 664,00	28 120,12	43,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,770	A-1	EUR	774,53	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	389 908,50	352 239,87	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	9 878,73	571,72
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	120 378,50	112 037,42	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,310	A-1	EUR	2 587,54	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	455 293,50	419 731,84	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,410	A-1	EUR	14 284,81	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	298 229,50	282 707,93	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,760	A-1	EUR	7 786,81	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	81 665,00	74 552,60	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,460	A-1	EUR	2 537,26	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	45 883,50	43 071,52	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,800	A-1	EUR	1 186,35	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	19 302,00	17 788,09	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,340	A-1	EUR	410,82	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	69 707,00	62 354,09	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1 748,75	101,21
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2018	P	CLAMECY	CDC	245 614,94	158 891,30	10,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	6 123,43	11 203,98
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2018	P	RUE PASTEUR	CDC	312 325,07	212 152,79	14,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,890	A-1	EUR	8 672,13	10 209,53
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2023	P		CDC	0,00	0,00	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2023	P		CDC	0,00	0,00	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2024	P		CDC	0,00	0,00	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE	2023	P		CDC	0,00	0,00	24,92	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	0,840	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					**90 801 464,45**	**55 935 451,17**											**1 745 980,26**	**2 681 884,24**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	2 685 377,92
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	23 397 431,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**26 082 808,92**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**331 243 492,93**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**7,87**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**21 542 577,57**	
Personnes de droit privé	**9 354 897,92**	
Associations	**0,00**	
Entreprises	**588 504,93**	
AUTREVELLE EARL	4 871,00	
BERMUDES BOWLING CLUB DE MARZY	85,00	
CENTRE SOCIAL DE CHATILLON EN BAZOIS	11 667,80	
CENTRE SOCIAL DE CHATILLON EN BAZOIS	12 000,00	
CENTRE SOCIAL DE CHATILLON EN BAZOIS	18 000,00	
DE L HUIS RODOT SCEA	1 373,00	
ECURIES DES ECOTS	270,00	
EUREKA	9 409,00	
EUREKA	34 440,00	
EUREKA	8 364,00	
FRANCE ACTIVE BOURGOGNE	10 000,00	
FRANCE ACTIVE BOURGOGNE	5 000,00	
FREDERIC SCI	1 800,00	
GPT INTERET ECO INGENIERIE MAINTIEN DOMICILE DES PA	47 708,27	
GPT INTERET ECO INGENIERIE MAINTIEN DOMICILE DES PA	20 905,91	
GPT INTERET ECO INGENIERIE MAINTIEN DOMICILE DES PA	2 781,00	
HABELLIS EX LOGIVIE SA	5 000,00	
ID EES INTERIM	10 800,00	
LA MAISON	80 000,00	
LA MAISON	80 000,00	
MAISON SANTE AMANDINOISE SISA	8 292,00	
NIEVRE AMENAGEMENT	7 287,50	
NIEVRE AMENAGEMENT	1 420,00	
PENSIERE GAEC	4 615,00	
REGAIN ECO PLAST SARL	42 300,00	
REPAIRS58 L ADEPAPE DE LA NIEVRE	3 500,00	
ROY GAMRACY GAEC	3 680,00	
SENIORALIS SAS	58 160,00	
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE	29 786,45	
SYLTIE RENOV SARL	23 400,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE	1 589,00	
UNION SPORTIVE OLYMPIQUE NEVERS RUGBY PLUS	40 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes physiques	**575 400,18**	
AMCA	1 989,00	
AMELOT	1 444,00	
AMONY	11 300,00	
AUBERTON	2 300,00	
BAILLAIS	1 203,00	
BAIN	630,00	
BAIN	480,00	
BALLERY	2 402,00	
BALLOT	379,00	
BARBIER	2 300,00	
BAROIN	1 034,00	
BARRE	800,00	
BATZ	559,00	
BAUMANN	3 859,00	
BEATRIX	1 247,00	
BEAUFILS	494,00	
BELIN	148,00	
BENAISSA	2 300,00	
BERNARD	2 300,00	
BERNARD	1 800,00	
BERNAU	660,00	
BERNIER	1 322,00	
BERRAHMANE	1 041,00	
BERRI	491,00	
BERRI	2 300,00	
BERRUE	2 174,00	
BERRUE	1 357,00	
BERRY	1 334,00	
BERTHELOT	929,00	
BESSIERE	713,00	
BLANCHARD	1 612,00	
BLASZCZYK	1 599,00	
BLONDEAU	2 300,00	
BOIRON	300,00	
BOISSY	1 549,00	
BONDOUX	416,00	
BONDOUX KOSTIW	611,00	
BONNARD	556,00	
BONNIERE	1 592,00	
BONNOT	660,00	
BOUCHET	4 000,00	
BOUDOT	251,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BOUIGHBECHE	1 665,00	
BOULLE	615,00	
BOZZA	378,00	
BRESSON	629,00	
BREUGNOT	2 184,00	
BRICKA	1 566,00	
BRIEE	2 545,00	
BRIOT	2 998,00	
BROSSARD PRIQUELER	675,00	
BROSSIER	561,00	
BRUBACH	2 160,00	
BRUNERIE	783,00	
BUCHON	294,00	
BUGNON	2 300,00	
BUSIN	977,00	
BUTEAU	2 255,00	
CAMPOS	491,00	
CARRE	1 697,00	
CARREL	2 111,00	
CASTEROT	2 500,00	
CHANOIT	5 000,00	
CHANOIT	1 614,00	
CHARBONNEAU	1 494,00	
CHARLES ROUBY	2 957,00	
CHARPENTIER	2 300,00	
CHARPENTIER	3 500,00	
CHARTIER	205,00	
CHARTON	549,00	
CHARTON	253,00	
CHATAIN	2 300,00	
CHEVALIER	1 104,00	
CHEVALME	3 500,00	
CHEVALME	2 300,00	
CHIARUZZI	800,00	
CHIGOT	2 300,00	
CIRODE	1 640,00	
CLOIX	548,00	
COLLIN	471,00	
COLLIN	405,00	
COLY	538,00	
CONGE	1 380,00	
CONLON GATEAU	800,00	
COPPEY	1 825,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CORRIOL	1 074,00	
COUDERT	225,00	
COUDRE	2 015,00	
COULON	3 614,00	
COUPECHOUX	2 300,00	
COURBOULEIX	800,00	
COUTURIER	3 892,00	
CRESPIN	3 500,00	
CUCINATO	1 138,00	
DA CONCEIDAO	536,00	
DA SILVA	1 603,00	
DA SILVA	2 300,00	
DAGOUNEAU	1 200,00	
DAMERON	677,00	
DAPREY	375,00	
DE VITI	401,00	
DEBRET	1 003,00	
DELBOVE	800,00	
DELECHENAULT	9 500,00	
DEQUET	2 078,00	
DESMOULES	800,00	
DESPUJOL	1 504,00	
DIALLO	2 031,00	
DIDIER	450,00	
DIDIER	937,00	
DIKOUDGO	4 238,00	
DIKOUDGO	1 498,00	
DONJOUX	800,00	
DOUCHET	3 500,00	
DOUCHET	1 500,00	
DOUCHET	8 000,00	
DUBOIS	5 300,00	
DUBUC	2 099,00	
DUCHEMEIN	828,00	
DUCROT	2 300,00	
DUDRAGNE	2 265,00	
DUMANYAN	2 300,00	
DUMONT	1 667,00	
DUMONT	1 150,00	
DUPUIS	1 825,00	
DUPUIS	497,00	
DURAND	1 200,00	
ELDIN	2 210,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ERDOGAN	3 250,00	
ETILCE	948,00	
FACEH	1 500,00	
FARRE	821,00	
FAUCHERON	1 950,00	
FAULCOLNIER	2 749,00	
FERNANDES CARNIDE	635,00	
FLOURY	507,00	
FONTAINE	694,00	
FOSSE	4 000,00	
FOUROTTE	1 200,00	
FRANCON	5 000,00	
FRANCON	2 300,00	
FREBAULT	2 300,00	
FROIDURE	1 978,00	
GADREY	2 172,00	
GAMET	4 900,00	
GAMET	319,00	
GARCIA	800,00	
GARRIDO	800,00	
GATEAU	434,00	
GATEAU	450,00	
GAULIARD	800,00	
GAULON	246,00	
GENIN	3 152,47	
GEORGES	983,00	
GILLET	2 500,00	
GIRARD	312,00	
GIRARD	3 000,00	
GOMEZ	2 175,00	
GRAVELET	342,76	
GRIGNET	1 807,00	
GRONNIER	673,00	
GUEDJ	5 000,00	
GUEDJ	2 245,00	
GUENET	800,00	
GUILLEMETTE	723,00	
GUILLERAND	2 242,00	
GUILLIEN	505,00	
GUILLIEN	194,68	
GUITTAIT	2 278,00	
GUYARD	3 500,00	
GUYARD	2 300,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HAMBARDZUMYAN	1 927,00	
HAOUA	1 250,00	
HARAL	1 649,00	
HARDOUIN	1 725,00	
HAUGOUBART	300,00	
HAYE	898,00	
HECHT	1 659,00	
HENNEBOIS	3 352,00	
HENRY	800,00	
HILAIRE	5 000,00	
HILAIRE	1 544,00	
HOFECKER	1 694,00	
HUART	1 673,00	
HUBERT	1 890,00	
HUET	1 084,00	
HUET	590,00	
HUGUET	658,00	
HURTAULT	2 300,00	
INFANTES	479,00	
JAMINET	800,00	
JAN	1 867,00	
JAULT	698,00	
JEANNET	520,00	
JEULIN	1 117,00	
JOGUET	800,00	
JOLY	2 069,00	
JONCOUX	2 146,00	
JULIEN	800,00	
JULIEN	5 402,00	
KADOUSSI	2 598,00	
KASHI	2 179,00	
KNAFOU	1 731,00	
KNITTER	1 864,00	
KOWALCZYK	2 044,00	
LABOUREAU	1 196,00	
LACHIEZE	2 543,00	
LALEURE	3 355,00	
LAMBERT	551,00	
LAPE	800,00	
LAPLACE	2 300,00	
LASSARE	1 883,00	
LAUMAIN	1 200,00	
LAUVERGEON	1 806,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LEBATTEUR	2 257,00	
LEBAUPIN	2 250,00	
LEBLOND	5 000,00	
LEBLOND	2 243,00	
LEDEY	2 000,00	
LEMAITRE	2 300,00	
LEMAITRE	368,00	
LEMAITRE	3 020,00	
LEPOURTOIS	2 000,00	
LEROUEIL	800,00	
LETORT	2 377,00	
LEVANNIER	1 624,00	
LINARES	2 300,00	
LOISEAU	367,00	
LONGHI	1 692,00	
LOUDENOT	2 300,00	
LUCIER	623,00	
MADRY	1 627,00	
MAILLARD	670,00	
MALARD	878,00	
MALTETE	681,00	
MANGEMATIN	346,00	
MANGOTE	800,00	
MANIEN	375,00	
MANRY	3 322,00	
MARCEAU	961,00	
MARCEAU	372,00	
MARCHAND	593,00	
MARINELLI	590,00	
MARTIN	2 300,00	
MARTIN	435,00	
MARTIN	2 023,00	
MARTIN	368,00	
MARTIN	730,00	
MASSARDI	1 744,00	
MASSARDI	1 933,68	
MASSIN	2 300,00	
MASSON	2 300,00	
MATHE	800,00	
MATONNAT	546,00	
MAUBROU	737,00	
MAURANNE	1 557,00	
MESSAUX	800,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MEUNIER	1 045,00	
MICHAUD	1 011,00	
MICHOT	800,00	
MIELCAREK	940,00	
MIGEON	398,00	
MIGNIERE	697,00	
MILLET	2 981,00	
MINGRE	1 667,00	
MOINE	654,00	
MOISE	652,00	
MORILLO	777,00	
MORLE	477,00	
MORTIER	479,00	
MOUSSOT	469,00	
MOUTARDE	787,00	
MUZEAU	800,00	
NARCY	707,00	
NAUDIN	4 440,00	
NAULT	600,00	
NOEL	474,00	
OLIVEIRA	2 300,00	
PAPOT	906,00	
PARENT	1 066,00	
PASSUELLO	2 300,00	
PELLERAY	2 128,00	
PEREZ	2 167,00	
PERRIEAU	1 720,00	
PERRUCHOT	834,00	
PERRUCHOT	505,00	
PICARD	2 010,00	
PINET DES ECOTS	800,00	
PLACE	475,00	
PLANTARD	640,00	
POMMERY	2 400,00	
POUILLOT	473,00	
POULAIN	90,00	
POULLIN	615,00	
PRAXEL	2 105,00	
PROUST	7 638,00	
PRUVOT	135,00	
QOKU	5 000,00	
QOKU	2 300,00	
QUENAULT	999,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RAFFEAU	592,00	
RAGOT	2 300,00	
RAGRAGUI	1 955,00	
RAMEAU	304,00	
RANDIER	927,00	
RATIER	214,00	
RATIER	1 874,00	
REGNAULT	118,00	
REGNIER	852,00	
REMOND	1 482,59	
RENARD	510,00	
RENE	179,00	
RIBET	2 273,00	
RICHARD	2 300,00	
RICQUEBOURG	5 000,00	
RICQUEBOURG	2 300,00	
RIDEL	2 112,00	
RISSIENT	632,00	
RODDE	717,00	
RONDE	2 513,00	
RONSMANS	401,00	
ROSSI	377,00	
ROUSSEAU	441,00	
ROY	608,00	
ROYER	603,00	
RUIZ	1 200,00	
RUIZ	2 000,00	
SACQUET	134,00	
SALANEUVE	800,00	
SALMAIN	2 268,00	
SAUZOT	936,00	
SCHMITZ	3 239,00	
SEBASTIEN	2 300,00	
SENEE	350,00	
STADELMANN	1 745,00	
STIOT	328,00	
SWIERCZYNSKI	800,00	
TABARAN	1 633,00	
TALON	903,00	
TAVERT	616,00	
THIBAUT	2 300,00	
THIEBLEMONT	381,00	
THOMAS	2 046,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TISSIER	1 044,00	
TOURANGE	1 980,00	
TRISTANT	1 031,00	
TUTU	688,00	
ULIKHIN	692,00	
VADROUX	1 032,00	
VADROUX	588,00	
VANNIER	1 912,00	
VIAL	983,00	
VIDON	60,00	
VIELZEUF	3 000,00	
VIGEOLA	452,00	
VILPOUX	800,00	
VIOUX	386,00	
WASIAK	600,00	
WASSERMAN	800,00	
WELSCH	1 200,00	
WERHUNG	1 210,00	
WIDENT	2 300,00	
WOLYNIEC	2 300,00	
YIMBA	2 300,00	
ZEHHAR	649,00	
Autres	**8 190 992,81**	
3V IMAGES	2 000,00	
A L ENTOOR	2 727,57	
A S FOURCHAMBAULT SECTION PETANQUE	270,00	
A S POUGUES - LA CHARITE RUGBY	885,00	
AALV ADDICTION ALCOOL VIE LIBRE	450,00	
ACADEMIE BOXE ANGLAISE CITOYENNE DE NEVERS	450,00	
ACADEMIE DE BILLARD JACK SIMPHY	114,00	
ACADEMIE INTERNATIONALE DE MUSIQUE DE LA CHARITE SUR LOIRE	1 000,00	
ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE ADDICTEE NEVERS 58	400,00	
ACROBALLE CIRCUS	5 000,00	
ACTED	1 000,00	
ACTED	1 000,00	
ACTIVITAL - BASE PLEIN AIR LOISIRS DE LA NIEVRE	40 000,00	
ACTIVITAL - BASE PLEIN AIR LOISIRS DE LA NIEVRE	40 000,00	
ACTIVITAL - BASE PLEIN AIR LOISIRS DE LA NIEVRE	121 000,00	
ADESS 58	11 500,00	
ADESS 58	10 000,00	
ADPEP CBFC DELEGATION NIEVRE	48 783,04	
ADPEP CBFC DELEGATION NIEVRE	124 550,00	
ADPEP CBFC DELEGATION NIEVRE	20 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ADPEP CBFC DELEGATION NIEVRE	16 650,00	
ADPEP CBFC DELEGATION NIEVRE	20 784,00	
AERO MODELISME NIVERNAIS	265,00	
AEROCLUB DE COSNE SUR LOIRE	450,00	
AEROCLUB DE COSNE SUR LOIRE	450,00	
AFGP58FOOTBALL	938,00	
AG GRCTI ARECTI	3 000,00	
AGENCE D ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA NIEVRE	243 500,00	
AGENCE D ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA NIEVRE	730 500,00	
AGENCE LOCALE DE L ENERGIE DE LA NIEVRE	10 000,00	
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA NIEVRE	10 000,00	
AGROPOLE DU MARAULT	120 000,00	
AIDE AUX FEMMES EN DIFFICULTE	600,00	
AIDE AUX FEMMES EN DIFFICULTE	450,00	
ALTERRE BOURGOGNE	4 250,00	
AMAREVE	450,00	
AMELODIE	3 000,00	
AMICALE BADMINTON DE NEVERS	622,00	
AMICALE CHATILLONNAISE DE PETANQUE	300,00	
AMICALE DE JUMELAGE POUGUES LES EAUX - BASSENHEIM	200,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CHANTENAY SAINT IMBERT	450,00	
AMICALE DES VIEILLES BIELLES CHATILLONNAISES	450,00	
AMICALE DU LOUP	1 000,00	
AMICALE LAIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE MONTIGNY AUX AMOGNES FOOTBALL	349,00	
AMICALE LAIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE MONTIGNY AUX AMOGNES FOOTBALL	200,00	
AMICALE OMNISPORT NIVERNAISE	763,00	
AMICALE OMNISPORT NIVERNAISE	380,00	
AMICALE PETANQUE MILLAY	50,00	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	450,00	
AMICALE SAPEURS POMPIERS BRASSY	2 000,00	
AMICALE SPORTIVE SAINT SEINOISE	273,00	
AMICALE USC PETANQUE	40,00	
AMIS DU CHATEAU DES ECURIES ET DU PARC DE PRYE AACEPP	300,00	
AMOGNES HAND BALL	100,00	
AMOGNES PETANQUE SAINT BENIN D'AZY	150,00	
ANIMATION SECOURS PARTAGE	350,00	
APADE	7 968,00	
APF FOYER IMPHY DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE CENTRE	2 006,40	
APF FRANCE HANDICAP	4 486,28	
APIAS SIEGE SOCIAL	13 115,00	
APIAS SIEGE SOCIAL	22 618,40	
APIAS SIEGE SOCIAL	340 000,00	
ARKO	300,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ARTISANS ET COMMERCANTS DE LUCENAY LES AIX	450,00	
ARTISTES EN NIEVRE	200,00	
ARTISTES EN NIEVRE	200,00	
ARTISTES EN NIEVRE	500,00	
AS CLAMECY KARATE	262,00	
AS PETANQUE GIMOUILLE	130,00	
AS TEAM HIPPOCAMTUS	360,00	
ASA VAUZELLES FOOTBALL	1 284,00	
ASA VAUZELLES FOOTBALL	770,00	
ASAV BASKET	1 859,00	
ASAV BASKET	400,00	
ASAV ESCALADE	741,00	
ASAV GYMNASTIQUE	1 185,00	
ASAV TENNIS DE TABLE	400,00	
ASB BOULE MARZYATE	100,00	
ASB BOULE MARZYATE	200,00	
ASC NEUVY SUR LOIRE TENNIS	361,00	
ASCL GERMIGNY SUR LOIRE	350,00	
ASEPT BFC	9 229,00	
ASF BOULES	84,00	
ASF GYMNASTIQUE	621,00	
ASF GYMNASTIQUE	300,00	
ASF JUDO	666,00	
ASF MUSCULATION	569,00	
ASF MUSCULATION	3 690,00	
ASF TENNIS	350,00	
ASF TENNIS	200,00	
ASGU BERTRANGES BMX CYCLISME	400,00	
ASGU BERTRANGES BMX CYCLISME	1 015,00	
ASGU BERTRANGES BMX CYCLISME	960,00	
ASGU SECTION ATHLETISME	555,00	
ASGU SECTION ATHLETISME	360,00	
ASGU SECTION BADMINTON	325,00	
ASGU SECTION BADMINTON	480,00	
ASGU SECTION BASKET	660,00	
ASGU SECTION GYMNASTIQUE	2 770,00	
ASGU SECTION GYMNASTIQUE	14 998,89	
ASGU SECTION GYMNASTIQUE	300,00	
ASGU SECTION JUDO	999,00	
ASGU VTT CYCLOTOURISME	219,00	
ASL DE SAINT PERE RANDONNEE ASSO	196,00	
ASL KARATE ST PERE	493,00	
ASPTT NEVERS CYCLOTOURISME	53,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASPTT NEVERS TENNIS DE TABLE	250,00	
ASS A LA RUE	12 000,00	
ASS A LA RUE	25 000,00	
ASS A LA RUE	3 774,00	
ASS A PETITS PAS 58	100,00	
ASS COMITE LOCAL BASSIN VIE MOULINS ENGILBERT	200,00	
ASS COMITE LOCAL BASSIN VIE MOULINS ENGILBERT	9 308,68	
ASS COMITE LOCAL BASSIN VIE MOULINS ENGILBERT	14 315,20	
ASS COMITE LOCAL BASSIN VIE MOULINS ENGILBERT	8 000,00	
ASS F C GENS DU VOYAGE GADJE	15 750,00	
ASS POUR LA PROMOTION DU SITE MOULIN DE MAUPERTUIS	3 044,30	
ASSO SPORTIVE DE GARCHIZY	841,00	
ASSO ST BENIN FOOTBALL	707,00	
ASSO ST BENIN FOOTBALL	350,00	
ASSOC AMICALE HABITANTS PLAINEFAS	400,00	
ASSOC AMIS DE CLAUDE TILLIERER	300,00	
ASSOC FC NEVERS BANLAY	879,00	
ASSOC JGSN TENNIS	627,00	
ASSOC LES RANDONNEES DECIZOISES	200,00	
ASSOC LOV LORMES VOLLEY	100,00	
ASSOC SOLIDARITE MIGRANTS DU HAUT NIVERNAIS	1 000,00	
ASSOC SPORTIVE DU COLLEGE DE DONZY	400,00	
ASSOC TENNIS CLUB CORBIGEOIS	631,00	
ASSOC TENNIS CLUB LUZYCOIS	687,00	
ASSOCIATION ANDAVI	19 000,00	
ASSOCIATION ANDAVI	28 000,00	
ASSOCIATION ANDAVI	7 500,00	
ASSOCIATION ARTISANS COMMERCANTS DORNOIS AACD	300,00	
ASSOCIATION ASF	1 677,00	
ASSOCIATION ASF	1 710,00	
ASSOCIATION BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE	3 000,00	
ASSOCIATION COOPERATIVE DES SAVOIRS	10 000,00	
ASSOCIATION COOPERATIVE DES SAVOIRS	10 000,00	
ASSOCIATION CORBIGEOISE D ANIMATION RURALE	450,00	
ASSOCIATION CYCLOTOURISTE SAINT PARIZOISE	130,00	
ASSOCIATION DE LA FETE DU SABOT	450,00	
ASSOCIATION DE LOISIRS CYNEGETIQUES	450,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE LA NIEVRE	800,00	
ASSOCIATION DES CINEPHAGES DE NEVERS	1 000,00	
ASSOCIATION DES JEUNES ARTISTES CONTEMPORAINS ADJAC	7 000,00	
ASSOCIATION DES JEUNES ARTISTES CONTEMPORAINS ADJAC	5 000,00	
ASSOCIATION DES JEUNES POUSSES	450,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION DES RANDONNEURS NIVERNAIS	236,00	
ASSOCIATION DES RANDONNEURS NIVERNAIS	450,00	
ASSOCIATION DREAM	2 000,00	
ASSOCIATION DU CANTON DE LORMES JUDO	199,00	
ASSOCIATION DU CARREFOUR	3 000,00	
ASSOCIATION DU PÔLE UNIQUE SAINT LAURENT	8 000,00	
ASSOCIATION DU THEATRE DES FORGES ROYALES DE GUERIGNY	11 942,69	
ASSOCIATION DU THEATRE DES FORGES ROYALES DE GUERIGNY	25 000,00	
ASSOCIATION DU TOURISME EN MORVAN	450,00	
ASSOCIATION ESPERANCE ST LEGER DES VIGNES	251,00	
ASSOCIATION ESPERANCE ST LEGER DES VIGNES	246,00	
ASSOCIATION ESPERANCE ST LEGER DES VIGNES	450,00	
ASSOCIATION FAMILIALE DE COSNE	250,00	
ASSOCIATION FAMILIALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L ILLETRISME	29 000,00	
ASSOCIATION FRANCAISE POUR LA RESTAURATION DE LA CHARPENTE BOIS	1 000,00	
ASSOCIATION GEADESS 58	49 000,00	
ASSOCIATION GGR	450,00	
ASSOCIATION L ATTRIBUT	1 725,71	
ASSOCIATION LA BRASSEE	2 500,00	
ASSOCIATION LE CHAT MUSIQUES	8 000,00	
ASSOCIATION LE LIEN - EMMAUS	25 875,00	
ASSOCIATION LE RELAIS	80 000,00	
ASSOCIATION LE RELAIS	20 000,00	
ASSOCIATION LE RELAIS	21 500,00	
ASSOCIATION LES AMIS DU CANARD DU BASSIN	450,00	
ASSOCIATION LORMES TENNIS CLUB DES SPORTS DU MORVAN	633,00	
ASSOCIATION LUCENAYAISE D ECHANGE INTERNATIONAL	300,00	
ASSOCIATION MUSICALE CLAUDE DEBUSSY	150,00	
ASSOCIATION NIVERNAISE ACCUEIL ET REINSERTION	52 460,00	
ASSOCIATION NIVERNAISE ACCUEIL ET REINSERTION	74 077,60	
ASSOCIATION PIERRE MALARDIER	200,00	
ASSOCIATION POUR L ACCORDEON	3 000,00	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATUREL DES SAULES	200,00	
ASSOCIATION RECHERCHE OCCUPATION ET RESISTANCE EN MORVAN - ARORM	7 000,00	
ASSOCIATION REGARDS POSITIFS	250,00	
ASSOCIATION RENOUVEAU ATHLE	884,00	
ASSOCIATION SAUVEGARDE CHATEAU DE MEAUCE	1 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES	1 513,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES	960,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES	500,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES	300,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES	770,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV BOULES	100,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV BOULES	400,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV ESCRIME	3 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV HANDBALL	1 165,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV JUDO	3 730,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV KARATE	475,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV NATATION	1 324,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV NATATION	450,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV OMNISPORTS	11 992,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV RANDONNEES PEDESTRES	311,00	
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV TIR	266,00	
ASSOCIATION SPORTIVE CLAMECY FOOTBALL	842,00	
ASSOCIATION SPORTIVE CLAMECYCOISE - SECTION HAND BALL	1 345,00	
ASSOCIATION SPORTIVE CLAMECYCOISE SECTION RUGBY	465,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ACHILLE MILLIEN	250,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ARSENE FIE	400,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE CHATEAU CHINON	9 217,28	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LES GUILLERAULTS	400,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE CHAR	695,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE POUILLY SUR LOIRE FOOTBALL	420,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT ELOI	353,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DECIZOISE - ASD SECTION TENNIS	730,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT NEVERS OMNISPORTS	5 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT NEVERS OMNISPORTS	450,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L ECOLE DE COSSAYE	3 208,20	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L ECOLE DE COSSAYE	350,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE NEUVY SUR LOIRE	835,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE POUGUOISE BASKET BALL	905,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE POUGUOISE BASKET BALL	593,00	
ASSOCIATION SPORTIVE FOURCHAMBAULT SECTION FOOTBALL	768,00	
ASSOCIATION SPORTIVE GUERIGNY URZY OMNISPORT	734,00	
ASSOCIATION SPORTIVE GUERIGNY URZY OMNISPORT	400,00	
ASSOCIATION SPORTIVE SKI ET MONTAGNE	341,00	
ASSOCIATION SPORTIVE SKI ET MONTAGNE	300,00	
ASSOCIATION SPORTIVE VARZYCOISE FOOTBALL	498,00	
ASSOCIATION SPORTIVE VARZYCOISE FOOTBALL	450,00	
ASSOCIATION SPORTIVE VARZYCOISE FOOTBALL	480,00	
ASSOCIATION SPORTIVE VARZYCOISE TENNIS DE TABLE	486,00	
ASSOCIATION SPORTIVE VARZYCOISE TENNIS DE TABLE	285,00	
ASSOCIATION SUD NIVERNAIS IMPHY DECIZE SNID	1 731,00	
ASSOCIATION TANDEM	10 000,00	
ASSOCIATION UFM SECTION ATHLETISME	211,00	
ASSOCIATION UFM SECTION ATHLETISME	300,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION VITAGYM	300,00	
AU FIL DES LAVOIRS	165,00	
AVENIR SPORTIF FOURCHAMBAULT	200,00	
AVENIR SPORTIF FOURCHAMBAULT	580,00	
AVENIR SPORTIF ST ELOI TENNIS DE TABLE	350,00	
AVICULTURE NIVERNAIS MORVAN ASSOC	450,00	
BAD TEAM ST HO	274,00	
BADMINTON CLUB DECIZE	470,00	
BAIN DOUCHE JEUNES	300,00	
BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE POUR LA LUTTE CONTRE LA FAIM	5 000,00	
BARRICADES MYSTERIEUSES CULTURE A NARCY	1 500,00	
BASKET CLUB COULANGEOIS	730,00	
BASKET CLUB SAINT PIERROIS	200,00	
BIEN VIVRE AUX BRUYERES	400,00	
BIO BOURGOGNE FRANCHE COMTE	63 000,00	
BORDS DE MHERE	3 000,00	
BOUGE TON COQ	15 000,00	
BOUGEONS A SAINT BRISSON	5 000,00	
BOXE AMERICAINE CLAMECYCOISE	114,00	
BRICO PATCH	450,00	
BRIDGE CLUB DE NEVERS	200,00	
BUREAU INFORMATION JEUNESSE	10 000,00	
BUREAU INFORMATION JEUNESSE	30 000,00	
BUREAU INFORMATION JEUNESSE	3 000,00	
BUREAU INFORMATION JEUNESSE	9 000,00	
BUREAU INFORMATION JEUNESSE	2 500,00	
BUREAU INFORMATION JEUNESSE	34 500,00	
BUREAU INFORMATION JEUNESSE	4 000,00	
BUZON FEST	250,00	
CADENCES DU MORVAN	2 000,00	
CAMOSINE	95 000,00	
CANOE CLUB NIVERNAIS	15 000,00	
CANOE CLUB NIVERNAIS	1 170,00	
CANOE CLUB NIVERNAIS	960,00	
CARMINA SOL CHORALE MIXTE NIVERNAISE	450,00	
CARREFOUR DE DUN LES PLACES	450,00	
CASTELNEUVIENNE DE TENNIS	232,00	
CASTELRANDO 58	155,00	
CCAS MORACHES	11 627,20	
CD TRIATHON ET DUATHLON	2 000,00	
CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES - CIDF DE LA NIEVRE	2 000,00	
CENTRE MEDICO SOCIAL	25 000,00	
CENTRE MEDICO SOCIAL	1 770,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CENTRE SOCIAL ACCORDS DE LOIRE	10 000,00	
CENTRE SOCIAL BANLAY	450,00	
CENTRE SOCIAL BANLAY	6 450,00	
CENTRE SOCIAL CANTON SAINT AMAND EN PUISAYE	500,00	
CENTRE SOCIAL D IMPHY	200,00	
CENTRE SOCIAL D IMPHY	10 625,00	
CENTRE SOCIAL D IMPHY	200,00	
CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT	11 347,49	
CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT	5 000,00	
CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT	9 000,00	
CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT	1 000,00	
CENTRE SOCIAL DE MONTSAUCHE LES SETTONS	3 402,17	
CENTRE SOCIAL DE MONTSAUCHE LES SETTONS	11 646,00	
CENTRE SOCIAL DE MONTSAUCHE LES SETTONS	664,00	
CENTRE SOCIAL DE POUILLY SUR LOIRE	12 952,80	
CENTRE SOCIAL DE SAINT LEGER DES VIGNES	4 500,00	
CENTRE SOCIAL DECIZE	450,00	
CENTRE SOCIAL DU CANTON DE SAINT PIERRE LE MOUTIER	1 500,00	
CENTRE SOCIAL DU DONZIAIS	15 564,00	
CENTRE SOCIAL ENTRE LOIRE ET MORVAN	20 226,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE PUISAYE FORTERRE	13 115,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU BEUVRON	10 000,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU BEUVRON	1 200,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU CANTON DE LUZY	5 000,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU PAYS CORBIGEOIS	8 400,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL SUZANNE COULOMB	1 000,00	
CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL JACQUES PILLET	1 100,00	
CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL JACQUES PILLET	15 000,00	
CENTRE SOCIO CULTUREL DECIZE	17 500,00	
CENTRE SOCIO CULTUREL DECIZE	1 200,00	
CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL PIERRE MELOT	13 115,00	
CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL PIERRE MELOT	16 280,32	
CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL PIERRE MELOT	25 000,00	
CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL PIERRE MELOT	10 000,00	
CENTRE SOCIO CULTUREL LA MACHINE	12 148,00	
CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA BARATTE	18 000,00	
CENTRE VOL A VOILE NIVERNAIS	57,00	
CERCIACUM	450,00	
CERCLE FERROVIAIRE NIVERNAIS	50,00	
CERCLE NEVERS ESCRIME	20 500,00	
CERCLE NEVERS ESCRIME	450,00	
CERCLE NEVERS ESCRIME	990,00	
CERCLE NIVERNAIS DE LA VOILE	583,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CERCLE NIVERNAIS DE LA VOILE	580,00	
CERCLE NIVERNAIS DE LA VOILE	580,00	
CHAULGNES DECOUVERTES	120,00	
CHORALE CHANTERIVE	300,00	
CIE IMPHY SA JUDO	441,00	
CITES DE CARACTERE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	500,00	
CLUB AEROMODELISME DE CHAULGNE	258,00	
CLUB AERONAUTIQUE DU NIVERNAIS	850,00	
CLUB ATHLETIQUE DES EAUX VIVES	4 000,00	
CLUB ATHLETIQUE DES EAUX VIVES	691,00	
CLUB ATHLETIQUE DES EAUX VIVES	12 000,00	
CLUB ATHLETIQUE DES EAUX VIVES	990,00	
CLUB CANOE KAYAK CLAMECYCOIS	1 000,00	
CLUB CULTURE ET LOISIRS DE BAZOCHES	1 919,70	
CLUB CYCLISTE CORBIGEOIS	960,00	
CLUB CYCLISTE DE VARENNES VAUZELLES	1 171,00	
CLUB CYCLISTE DE VARENNES VAUZELLES	450,00	
CLUB CYCLISTE DE VARENNES VAUZELLES	480,00	
CLUB CYCLOTOURISTE DECIZOIS	153,00	
CLUB DE FOOT DE MOUX EN MORVAN	327,00	
CLUB DES ECOLIERS	3 228,34	
CLUB DES JEUNES DE PUISAYE FORTERRE	490,00	
CLUB DES LILAS DE FOURCHAMBAULT	200,00	
CLUB MARZY CYCLISTE	350,00	
CLUB MULTI LOISIRS DE FLEURY	150,00	
CLUB NAUTIQUE CLAMECYCOIS	455,00	
CLUB NAUTIQUE DE DECIZE	1 743,00	
CLUB NAUTIQUE DE NEVERS	4 659,00	
CLUB NAUTIQUE DE NEVERS	450,00	
CLUB NAUTIQUE DE NEVERS	1 440,00	
CLUB NAUTIQUE DE ST BENIN D AZY	718,00	
CLUB NAUTIQUE DE ST BENIN D AZY	250,00	
CLUB SPORTIF BAZOIS RUGBY	995,00	
CLUB SPORTIF CHANTENOIS	327,00	
CLUB SPORTIF CORBIGEOIS SECTION FOOTBALL	947,00	
CLUB SPORTIF DU BAZOIS FOOTBALL	454,00	
COALLIA BOURGOGNE FINANCEURS	18 366,00	
COLLECTIF A VRAI DIRE	2 500,00	
COLLECTIF CARBONE CAFE	70 000,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE MONTSAUCHE LES SETTONS	1 000,00	
COMICE AGRICOLE ST BENIN D AZY COMITE D ORGANISATION	1 000,00	
COMICE DU PAYS CORBIGEOIS	1 000,00	
COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE	2 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE COMICE DU BAZOIS	450,00	
COMITE D ORGANISATION DU GRAND PRIX CYCLISTE DE LA MACHINE	870,00	
COMITE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LUZY	5 000,00	
COMITE DE JUMELAGE CHATILLON SAN GOAR	450,00	
COMITE DE LA NIEVRE DE HANDBALL	2 000,00	
COMITE DE LA NIEVRE DE HANDBALL	10 000,00	
COMITE DE LA NIEVRE DE HANDBALL	7 500,00	
COMITE DE LA NIEVRE DE PETANQUE	8 000,00	
COMITE DE TIR DE LA NIEVRE	1 500,00	
COMITE DEPART EQUITATION NIEVRE	480,00	
COMITE DEPART SPORT ADAPTE DE LA NIEVRE	8 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL AERO CLUB NIEVRE	2 100,00	
COMITE DEPARTEMENTAL ATHLETISME NIEVRE	7 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL BOWLING	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D AEROMODELISME DE LA NIEVRE	600,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON	600,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL	16 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOE KAYAK DE LA NIEVRE	16 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOE KAYAK DE LA NIEVRE	2 420,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOE KAYAK DE LA NIEVRE	12 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLISME DE LA NIEVRE	5 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE L UNION SPORTIVE DE L ENSEIGNEMENT 1ER DEGRE	8 004,96	
COMITE DEPARTEMENTAL DE L UNION SPORTIVE DE L ENSEIGNEMENT 1ER DEGRE	16 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE ROLLER	1 750,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE ROLLER	770,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY	8 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL FEDERATION SPORTIVE GYMNIQUE DU TRAVAIL	3 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL GYMNASTIQUE NIEVRE	6 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL GYMNASTIQUE NIEVRE	770,00	
COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT NIEVRE	5 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL OMNISPORTS DE LA NIEVRE	1 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL RANDONNEE PEDESTRE	7 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL TENNIS DE TABLE NIEVRE	9 500,00	
COMITE DES FETES COMMUNE DE DUN LES PLACES	400,00	
COMITE DES FETES D ASNOIS	450,00	
COMITE DES FETES D IMPHY	350,00	
COMITE DES FETES DE BEARD	190,00	
COMITE DES FETES DE MONTIGNY AUX AMOGNES	200,00	
COMITE DES FETES DE PREMERY	450,00	
COMITE DES FETES DE RIOUSSE	300,00	
COMITE DES FETES DE SAINT PARIZE EN VIRY	450,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE DES FETES DE ST BENIN	200,00	
COMITE DES FETES DE THIANGES	300,00	
COMITE DES FETES ET DES LOISIRS D ARQUIAN	450,00	
COMITE DES FETES ET LOISIRS DE ST OUEN SUR LOIRE	200,00	
COMITE DES FOIRES DE DONZY	350,00	
COMITE DU COMICE AGRICOLE CANTON DE TANNAY	450,00	
COMITE FESTIBIERE GUERIGNY	150,00	
COMITE JUMELAGE ENTRAINS SUR NOHAIN MONZINGEN AM NAHE	450,00	
COMITE L ARQUEBUSE COSNOISE	729,00	
COMITE L ARQUEBUSE COSNOISE	340,00	
COMITE LOCAL DE L EMPLOI DES PORTES DU MORVAN TZCLD	6 892,74	
COMITE LOCAL DE L EMPLOI DES PORTES DU MORVAN TZCLD	14 352,00	
COMITE LOCAL DE L EMPLOI DES PORTES DU MORVAN TZCLD	8 000,00	
COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DES VAUX D'YONNE	14 444,00	
COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DES VAUX D'YONNE	8 000,00	
COMITE NIEVRE DE KARATE	3 200,00	
COMITE OEUVRES SOCIALES PERSONNEL DEPARTEMENT NIEVRE	406 500,00	
COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA NIEVRE	2 000,00	
COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA NIEVRE	7 000,00	
COMITE ORGANISATION EPREUVES CYCLISTES GARCHIZY	350,00	
COMITE ORGANISATION EPREUVES CYCLISTES GARCHIZY	480,00	
COMITE ORGANISATION FOIRE NATIONALE REPRODUCTEURS OVINS DECIZE - FNROD	500,00	
COMITE SECOURS POPULAIRE VARENNES VAUZELLES	400,00	
COMITE TENNIS DE LA NIEVRE	21 000,00	
COMITE TENNIS DE LA NIEVRE	100,00	
COMITE TERRITORIAL DE LA NIEVRE DE LA MONTAGNE ET DE L ESCALADE	6 500,00	
COMMON GROUNDS	9 957,87	
COMMON GROUNDS	450,00	
COMMON GROUNDS	2 000,00	
COMPAGNIE DARC DES AMOGNES	100,00	
COMPAGNIE DU THEATRE NOMADE	2 000,00	
COMPAGNIE GREEN LAB	2 500,00	
CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT	132 000,00	
CONSEIL DEVELOPPEMENT HABITAT URBANISME	7 209,60	
CONSEIL PARENTS D ELEVES	1 500,00	
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE	7 988,20	
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE	12 019,81	
CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE - CLCV	500,00	
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L ECOLE DE DORNECY	450,00	
CORBIGNY RUGBY ASSOC	553,00	
CORDES EN FOLIE	4 000,00	
COSNE TRIATHLON	700,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COSNE TRIATHLON	480,00	
COSNOIS BOXING CLUB	637,00	
COSNOIS BOXING CLUB	450,00	
COUL RANDO	196,00	
COURGE A SEAU	300,00	
CPIE YONNE ET NIEVRE	8 000,00	
CULTURE ET TERRITOIRES 58	2 000,00	
CULTURE LOISIRS ANIMATION CLAS	960,00	
CULTURE LOISIRS ANIMATIONS NEVERS SUD	450,00	
CULTURE LOISIRS ET DECOUVERTES ASSOCIATION	450,00	
CUNCY PATRIMOINE	450,00	
CYCLO CLUB SAINT PIERROIS	96,00	
CYCLO RANDO CLAMECY	374,00	
CYCLO RANDO CLAMECY	103,00	
CYCLO RANDO CLAMECY	480,00	
CYCLO SPORT AMOGNES	50,00	
CYCLOS RANDONNEURS DE CERCY LA TOUR	286,00	
D JAZZ	27 500,00	
D JAZZ	32 500,00	
DE CARTES ET DE DES	450,00	
DEVIATION	3 000,00	
DISTRICT DE FOOTBALL DE LA NIEVRE	30 000,00	
DISTRICT DE FOOTBALL DE LA NIEVRE	350,00	
DOJO DES AMOGNES	619,00	
DOJO DES AMOGNES	150,00	
DOJO DORNOIS	362,00	
DOJO NIVERNAIS	2 561,00	
DOJO NIVERNAIS	450,00	
DOJO NIVERNAIS	450,00	
DOJO NIVERNAIS	6 181,00	
DOREMI	12 000,00	
DOREMI	450,00	
DORNES BASKET	435,00	
EAUX THEATRE DES SOURCES	300,00	
ECOLE DE LA SECONDE CHANCE	40 000,00	
ECOLE DE PETANQUE DU SUD NIVERNAIS	248,00	
ECOLE DECIZOISE DE KARATE	347,00	
ECOUTE ET VIE	2 000,00	
ECOUTE ET VIE JALMALV NIEVRE	450,00	
ECURIE CORBIGNY AUTO	1 950,00	
EDOLO	450,00	
ELAN NEVERS NIEVRE TENNIS DE TABLE	470,00	
ELAN NEVERS NIEVRE TENNIS DE TABLE	800,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ELAN NEVERS NIEVRE TENNIS DE TABLE	960,00	
ELAN NEVERS NIEVRE TENNIS DE TABLE	770,00	
EN CAS DANSE	450,00	
EN COMPAGNIE	350,00	
EN COMPAGNIE	2 000,00	
ENDURANCE DE CHANTELOUP ASSO	1 000,00	
ENFANCE ET FAMILLES D ADOPTION	700,00	
ENTENTE ATHLE 58	135,00	
ENTENTE BASKET FOURCHAMBAULT NEVERS	1 349,00	
ENTENTE SPORTIVE DRUY BEARD - ESDB	358,00	
ENTENTE SPORTIVE TENNIS FLEURY SUR LOIRE	515,00	
ENTENTE SPORTIVE TENNIS FLEURY SUR LOIRE	400,00	
ENTRE TERRES ET BIO	1 000,00	
ENTREPRISE A BUT D EMPLOI PREMERY	113 000,00	
ENTREPRISE A BUT D EMPLOI PREMERY	1 918,08	
ENVIE D ABBAYE ARTS ET CULTURE	450,00	
ES DONZIAISE BASKET BALL	225,00	
ESGO ASSOCIATION	12 000,00	
ESL FUN ESCALADE	738,00	
ESPACE SOCIAL DES VAUX D YONNE EDOUARD SEGUIN	14 500,30	
ESPACE SOCIO CULTUREL COEUR DU NIVERNAIS	15 000,00	
ESPACE SOCIO CULTUREL COEUR DU NIVERNAIS	762,00	
ESPACE SOCIO CULTUREL VAL DE SAUZAY	13 115,00	
ESPERANCE CANOE DECIZE SAINT LEGER	10 000,00	
ESPERANCE CANOE DECIZE SAINT LEGER	5 560,00	
ESPERANCE CANOE DECIZE SAINT LEGER	960,00	
ESPERANCE CORVOLLOISE DE BASKET	200,00	
ESPERANCE DE SAINT LEGER DES VIGNES	500,00	
ESPERANCE SAINT LEGER DES VIGNES	5 000,00	
ESPERANCE SAINT LEGER DES VIGNES	3 318,00	
ESPERANCE SAINT LEGER DES VIGNES	9 853,20	
ESPERANCE SAINT LEGER DES VIGNES	350,00	
ESPERANCE SAINT LEGER DES VIGNES	1 783,00	
ESPERANCE SAINT LEGER DES VIGNES	270,00	
ETE MUSICAL EN SUD MORVAN	7 000,00	
ETOILE SORTIVE DONZIAISE RUGBY	376,00	
ETOILE SPORTIVE DONZIAISE	71,00	
ETOILE SPORTIVE DONZIAISE KARATE	347,00	
ETOILE SUD NIVERNAISE	821,00	
FC NEVERS 58	1 319,00	
FC58 FOUTU CANCER 58	450,00	
FEDEMUSE	2 500,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIEVRE	15 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIEVRE	722 405,00	
FEDERATION LIBERATION MULTIMEDIA CAMPAGNARD	1 540,02	
FEDERATION REMPART BOURGOGNE FRANCHE COMTE SMBS	5 200,00	
FESTIVAL C DANS LA RUE	10 000,00	
FITNESS MOTIVATION GYM VOLONTAIRE CLAMECY ASSO	300,00	
FOL 58	13 700,00	
FOL 58	35 000,00	
FONDATION DU PATRIMOINE DELEGATION BOURGOGNE	3 125,00	
FONDATION DU PATRIMOINE DELEGATION BOURGOGNE	30 000,00	
FOOTBALL CLUB ALLIGNY SAINT AMAND	400,00	
FOOTBALL CLUB CHATEAU CHINON ARLEUF	789,00	
FOOTBALL CLUB CHAULGNES	412,00	
FOOTBALL CLUB DE CORANCY	245,00	
FOOTBALL CLUB IMPHYCOIS	200,00	
FOOTBALL CLUB SUD LOIRE ALLIER	353,00	
FOUIC THEATRE	3 000,00	
FOYER DES AMIS DE L ECOLE DE DEVAY	450,00	
FOYER DES JEUNES ET D EDUCATION POPULAIRE DE FOURCHAMBAULT	350,00	
FOYER RURAL DE CHEVENON	350,00	
FOYER RURAL LUTHENAY UXELOUP SECTION FOOTBALL	333,00	
FOYER RURAL LUZY ET ALENTOURS	450,00	
FRAMAA MUSEE DE SAINT LOUP ASSOC	450,00	
GABARRIERS DU HAUT VAL DE LOIRE ASSO	450,00	
GARCHIZY UNI CONTRE LA MYOPATHIE	200,00	
GE SALSA 58	10 000,00	
GENERATION MOUVEMENT - CLUB BANVILLE	450,00	
GERCELA	3 000,00	
GOLF PUBLIC DU NIVERNAIS	58 000,00	
GPS NIEVRE MORVAN	153,00	
GRAINE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1 000,00	
GRESN	125,00	
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU CHEPTEL NIVERNAIS	50 000,00	
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU CHEPTEL NIVERNAIS	50 000,00	
GYM CLUB DE GARCHY	482,00	
GYMNASTIQUE JEUNESSE POUILLYSSOISE	322,00	
GYMNASTIQUE JEUNESSE POUILLYSSOISE	450,00	
GYMNASTIQUE VOLANTAIRE VARZY	256,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE SERMOISE SUR LOIRE	300,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE SERMOISE SUR LOIRE	450,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MAISON DES SPORTS	150,00	
HANDBALL CLUB DE LA MACHINE	895,00	
HARMONIE DE COSNE	300,00	
HARMONIE DE POUGUES LES EAUX	200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HARMONIE LA CHANTENOISE	250,00	
HARMONIE MUNICIPALE DE DECIZE	200,00	
HERD BOOK CHAROLAIS	1 000,00	
HERD BOOK CHAROLAIS	5 000,00	
HOSTELLERIE DE LA TOUR	2 500,00	
IMPHY PATRIMOINES	400,00	
INSTANCE REGIONALE D EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE	19 425,00	
INTARANUM	450,00	
IPAMAC	4 176,00	
JAZZ COOL A LAROCHE	1 000,00	
JAZZ ET BLUES A CLAMECY	1 500,00	
JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE CYCLOTOURISME	346,00	
JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE SECTION CYCLISTE	911,00	
JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE SECTION CYCLISTE	450,00	
JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE TIR	752,00	
JEUNES AGRICULTEURS NIEVRE	1 000,00	
JEUNES AGRICULTEURS NIEVRE	200,00	
JEUNESSE SPORTIVE BRASSYCOISE	274,00	
JEUNESSE SPORTIVE DE MARZY	762,00	
JEUNESSE SPORTIVE DE MARZY	300,00	
JEUNESSE SPORTIVE MARZY BASKET	300,00	
JEUNESSE SPORTIVE MARZY BASKET	1 239,00	
JEUNESSE SPORTIVE ST REVERIEN	316,00	
JEUNESSE SPORTIVE ST REVERIEN	300,00	
JGSN TIR A L ARC	235,00	
JOYEUSE PETANQUE CHARITOISE	270,00	
JUDO CLUB DECIZOIS	937,00	
JUDO CLUB DU BAZOIS	181,00	
JUDO CLUB DU MORVAN	224,00	
JUDO CLUB ST PIERROIS	51,00	
JUDO VAILLANTE PREMERY	101,00	
KARATE CLUB D OUROUX EN MORVAN	428,00	
KARATE CLUB D OUROUX EN MORVAN	3 395,08	
KARATE CLUB DE POUGUES LES EAUX	460,00	
KARATE GYM CLUB DE NEVERS	507,00	
L ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	6 000,00	
L IMPHYCOISE GYMNASTIQUE	308,00	
L OUVERTURE	450,00	
LA BOULE COURSOISE	5 586,40	
LA BOULE VERTE	140,00	
LA BOULE VERTE	480,00	
LA CASBAH	5 000,00	
LA CASBAH	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA CIMADE	450,00	
LA COMPAGNIE DU GLOBE	2 250,00	
LA COMPAGNIE LA LOUVE	5 000,00	
LA FOLLE JOURNEE EN DONZIAIS	400,00	
LA GARENNE	450,00	
LA GRAPPE RESEAU NIVERNAIS POUR LE DROIT A L EMPLOI	22 000,00	
LA GRAPPE RESEAU NIVERNAIS POUR LE DROIT A L EMPLOI	33 000,00	
LA GUILDE DES VILLARS ASSOCIATION	250,00	
LA JOIE DE VIVRE	450,00	
LA MACHINE EN FETE	400,00	
LA NIVERNAISE GYMNASTIQUE	1 142,00	
LA PETANQUE MACHINOISE	190,00	
LA PLAQUE DES GOUTS	1 000,00	
LA RECRE DES ECOLIERS	450,00	
LA RECYCLERIE DE SAINT AMAND EN PUISAYE	350,00	
LA SAVONNADE MESVEROISE	450,00	
LA SERMOISIENNE	300,00	
LA VERRIERE NEVERS	350,00	
LAI VIE HAUTE	450,00	
LE BADMINTON AMANDINOIS	270,00	
LE BARRAGE	5 000,00	
LE BARRAGE	1 000,00	
LE CARAMBOLE THEATRE	5 000,00	
LE CONSERVATOIRE DU JEU	450,00	
LE FIL D ARIANE	50 000,00	
LE GRENIER DU NOHAIN	450,00	
LE GRENIER DU NOHAIN	2 000,00	
LE JARDIN DES FUTURS	9 039,90	
LE LIMON	450,00	
LE PANIER LUTHENOIS	5 029,09	
LE PANIER LUTHENOIS	400,00	
LE PING CORBIGEOIS	350,00	
LE PING CORBIGEOIS	400,00	
LE RELAI S DES FUTURS ASSOC	11 979,84	
LE RELAIS 18	20 000,00	
LE TREMPLIN HOMME ET PATRIMOINE	20 984,00	
LE TREMPLIN HOMME ET PATRIMOINE	17 260,55	
LE TREMPLIN HOMME ET PATRIMOINE	25 568,15	
LE TROIS TEMPS DES SAULES	450,00	
LES 3 PRES	150,00	
LES ACTEURS SOLIDAIRES EN MARCHE	52 460,00	
LES ACTEURS SOLIDAIRES EN MARCHE	77 200,00	
LES ACTEURS SOLIDAIRES EN MARCHE	41 400,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES ACTEURS SOLIDAIRES EN MARCHE	4 725,00	
LES ALENTOURS REVEURS	19 000,00	
LES ALENTOURS REVEURS	16 000,00	
LES AMIS DE L EGLISE DE MONTIGNY	200,00	
LES AMIS DE L EGLISE ST MARTIN DE GARCHIZY	200,00	
LES AMIS DE L HOPITAL DE COSNE	11 052,48	
LES AMIS DE LA POTERIE CADET	450,00	
LES AMIS DU MUSEE DES NOURRICES ET DES ENFANTS DE L ASSISTANCE	450,00	
LES AMIS DU VIEUX CHALUZY	450,00	
LES AMIS DU VIEUX GUERIGNY	453,00	
LES AMIS DU VIEUX VARZY	819,00	
LES ARCHERS DE ST MARTIN	194,00	
LES BAROUDEURS DE GUERIGNY	215,00	
LES DES MASQUES	450,00	
LES FETES DE L ABBAYE	5 000,00	
LES FRANCAS DE LA NIEVRE	10 000,00	
LES GALVACHERS DU MORVAN	450,00	
LES ILLUS	350,00	
LES LIVREURS	2 500,00	
LES MASTERS SENIORS ASSO	10 000,00	
LES NUITS MUSICALES DE BAZOCHES	6 000,00	
LES PETITES REVERIES	12 000,00	
LES PONTS DES ABATTOIRS	3 870,99	
LES RENDEZ VOUS DU POUILLY FUME	400,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR	26 230,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR	62 258,81	
LES RESTAURANTS DU COEUR	37 633,52	
LES RESTAURANTS DU COEUR DE LA NIEVRE	350,00	
LES TRAINIAUX DU COIN	800,00	
LES VIEILLES SOUPAPES MORVANDELLES	400,00	
LES ZAMIS DU VILLAGE	350,00	
LEUCEMIE ESPERANCE 58	450,00	
LIGUE FRCAISE DEFENSE DROITS DE L HOMME	100,00	
LIONS CLUB DE DECIZE	10 415,25	
LIRE SOUS LES HALLES	1 000,00	
LPO BOURGOGNE FRANCHE COMTE	9 561,94	
LPO BOURGOGNE FRANCHE COMTE	5 975,00	
LUZY CORSAIR S CLUB	333,00	
LUZY CORSAIR S CLUB	450,00	
M J C IMPHY	12 000,00	
M J C IMPHY	400,00	
MACADAM 58	200,00	
MAISON DE L ENVIRONNEMENT ENTRE LOIRE ET ALLIER MELA	5 100,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES LE JARDIN DES POUSSINS	9 600,00	
MAISON DES ENFANTS POTIERS	11 408,14	
MEDECINS SOLIDAIRES	45 000,00	
MESVES PETANQUE	90,00	
METALOVOICE	31 000,00	
MILLE ET UN COUPS DE POUCE	15 000,00	
MISS EVENTS	450,00	
MISSION LOCALE BOURGOGNE NIVERNAISE	20 000,00	
MISSION LOCALE BOURGOGNE NIVERNAISE	17 138,00	
MISSION LOCALE DE NEVERS SUD NIVERNAIS	20 000,00	
MISSION LOCALE DE NEVERS SUD NIVERNAIS	29 249,00	
MISSION LOCALE DE NEVERS SUD NIVERNAIS	5 000,00	
MISSION LOCALE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN	12 000,00	
MISSION LOCALE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN	41 119,20	
MISSION LOCALE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN	4 920,00	
MISSION LOCALE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN	20 000,00	
MISSION LOCALE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN	14 171,00	
MISSION LOCALE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN	15 000,00	
MISSION LOCALE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN	18 850,00	
MISSION NUMERIQUE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN	48 000,00	
MISSION NUMERIQUE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN	115 200,00	
MISSION NUMERIQUE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN	489,60	
MISSION NUMERIQUE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN	498,72	
MJC IMPHY S CANOE KAYAK	955,00	
MJC IMPHY TENNIS DE TABLE	350,00	
MORACHES EN FETE	150,00	
MORVAN EAUX VIVES	1 500,00	
MORVAN ECHECS	800,00	
MORVAN FESTI RENCONTRES	2 000,00	
MORVAN MUSIQUE	2 500,00	
MORVAN OXYGENE ASSO	2 400,00	
MOTS POUR MAUX D ENFANTS	3 000,00	
MOTS POUR MAUX D ENFANTS	700,00	
MOTS POUR MAUX D ENFANTS	1 000,00	
MSA DIJON	45 000,00	
MSA NEVERS	45 000,00	
NARCY FOOTBALL CLUB	200,00	
NEO RETRO 1977	12 000,00	
NEO RETRO 1977	5 000,00	
NEVERS CITE LITTERAIRE	450,00	
NEVERS DANSE LATINE	4 019,18	
NEVERS VOLLEYBALL	241,00	
NI VU NI CONNU	12 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NIEVRE ORIENTATION RAID DECOUVERTE - NORD	451,00	
NIEVRE REGAIN	81 500,00	
NO	2 500,00	
NOUVEL ELAN POUR L EMPLOI	14 499,20	
NOUVEL ELAN POUR L EMPLOI	8 000,00	
OBSERVATOIRE NIVERNAIS DE L ENVIRONNEMENT - ONDE	200,00	
OFF LAN	450,00	
OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L ECOLE	22 500,00	
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	7 796,00	
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	360,00	
ORCHESTRE D HARMONIE DE LA VILLE D IMPHY	450,00	
PAGODE	24 000,00	
PAGODE	96 000,00	
PAGODE ETABLISSEMENT PRADO	25 000,00	
PAGODE ETABLISSEMENT PRADO	11 808,00	
PAGODE ETABLISSEMENT PRADO	14 657,00	
PAGODE ETABLISSEMENT PRADO	30 000,00	
PARC SAINT LEGER CENTRE D ART CONTEMPORAIN NIVERNAIS	32 500,00	
PEDIBUS RANDO	100,00	
PEP CENTRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	12 000,00	
PETANQUE DORNOISE	155,00	
PETANQUE POUILLYSSOISE	160,00	
PETANQUE SAINT SAULGEOISE	100,00	
PETILLANTE PETANQUE POUGUOISE	175,00	
PHILATELIQUE NEVERS ASSO	400,00	
PHILATELIQUE NEVERS ASSO	150,00	
PLEIN SOL	450,00	
POLE ARTS MARTIAUX SURGYCOIS	662,00	
POLE ARTS MARTIAUX SURGYCOIS	360,00	
POM POM DANCE	450,00	
POUR L EGLISE ST ARE DE DECIZE ASSOC	4 218,72	
PREMERY HANDBALL	895,00	
PREMERY VAILLANTE TENNIS	183,00	
QUARANTE SEPT DEUX	3 000,00	
RACINE PETANQUE CLUB DE MARZY	300,00	
RACINE PETANQUE CLUB DE MARZY	300,00	
RAD A BOOM	1 000,00	
RAID NATURE 58	780,00	
RANDO CORBIGNY	221,00	
RANDO VADROUILLE	100,00	
RANDONNEUX VERTS	150,00	
RAVEAU RANDO	221,00	
REBELLIS ASSOCIATION	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RESEDIA	5 000,00	
RESEDIA	2 940,00	
RESEDIA	5 820,00	
RESEDIA	5 000,00	
RESIDENCES LES MARIZYS	11 983,01	
REUSSIR EMPLOIS ET SERVICES	24 000,00	
REUSSIR EMPLOIS ET SERVICES	10 290,00	
REUSSIR EMPLOIS ET SERVICES	35 000,00	
REZO NANCES	2 500,00	
ROLLER CLUB DE COSNE	450,00	
ROLLER CLUB NIVERNAIS	796,00	
SAMOURAI 58	288,00	
SAULE PLANETE	1 000,00	
SCENI QUA NON	89 000,00	
SCENI QUA NON	4 500,00	
SECOURS CATHOLIQUE	5 000,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS 58	35 000,00	
SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES MONTOTS	250,00	
SKI CLUB DE NEVERS	341,00	
SOC NIVERNAISE LETTRES SCIENCES ET ARTS	150,00	
SOCIETE D HISTOIRE NATURELLE D AUTUN OFAB	26 500,00	
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE MUNICIPAL GAUTRON DU COUDRAY	250,00	
SOCIETE DES CONCERTS NIVERNAIS	5 000,00	
SOCIETE SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE	516,00	
SOCIETE SPORTIVE SAINT SAULGEOISE	302,00	
SOLIDARITE PAYSANS DES PAYS DE BOURGOGNE	6 000,00	
SOUGY INFORMATIQUE	1 144,00	
SPELEO CLUB NIVERNIBOU	125,00	
SPORT LOISIR COMMUNAL	350,00	
SPORT SAINT PA	300,00	
SPORTING CLUB IMPHY	450,00	
SPORTING CLUB IMPHY	300,00	
SPORTING CLUB IMPHYCOIS KARATE	391,00	
SPORTING CLUB IMPHYCOIS PETANQUE	60,00	
SPORTING CLUB IMPHYCOIS PETANQUE	350,00	
SPORTIVE CLAMECYCOISE - AS SECTION TIR	249,00	
SPORTIVE CLAMECYCOISE - AS SECTION TIR	360,00	
SPORTIVE DE TIR DU BAZOIS	172,00	
SPORTIVE DU COLLEGE HENRI WALLON	450,00	
SPORTIVE GUERIGNY URZY	632,00	
SPORTIVE GUERIGNY URZY	300,00	
SPORTS ET LOISIRS DE SAINT PERE SECTION FOOTBALL	499,00	
SUD NIVERNAIS DECIZE HANDBALL	895,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SUR LES PAS DE JEANNE D ARC	165,00	
SYCOMOR	1 000,00	
SYNDICAT VITICOLE DE POUILLY SUR LOIRE	3 000,00	
SYNDICAT VITICOLE DE POUILLY SUR LOIRE	3 000,00	
TALENTS TOURYCOIS	400,00	
TAROT CLUB SAINT PIERROIS	450,00	
TEAM VELO MORVAN	375,00	
TEAM VELO MORVAN	720,00	
TEAM VELO MORVAN	330,00	
TEATR EPROUVETE	8 000,00	
TEATR EPROUVETE	8 000,00	
TENNIS CLUB DE LA MACHINE	339,00	
TENNIS CLUB DE MARZY	190,00	
TENNIS CLUB DE MONTIGNY AUX AMOGNES	270,00	
TENNIS CLUB DE MONTIGNY AUX AMOGNES	200,00	
TENNIS CLUB DE POUILLY	433,00	
TENNIS CLUB DU PRE FLEURY USON TENNIS	3 000,00	
TENNIS CLUB POUGUOIS	346,00	
TENNIS CLUB ST HONORE LES BAINS	415,00	
TENNIS DE TABLE DE GARCHIZY	420,00	
TENNIS DE TABLE DE GARCHIZY	210,00	
TENNIS DE TABLE DE POUILLY	350,00	
THEATRE DE L ACCALMIE	2 500,00	
THEATRE DU TEMPS PLURIEL	5 000,00	
TIR SPORTIF DE LUZY	518,00	
TIR SPORTIF DECIZOIS	393,00	
TOMBOLO PRESSE	5 500,00	
TOP ESCALADE LORMES	738,00	
TOUS EN CHEMIN RURAL ASSOC	450,00	
TOUT PRES POUR T AIDER	500,00	
TRAIT D UNION 58	4 000,00	
TRAJECTOIRES	11 200,00	
TRANCHES DE L ART	250,00	
TREMPLIN HOMME ET PATRIMOINE	5 426,00	
TRIATHLON CLUB NIVERNAIS	1 330,00	
TRIATHLON PROJET	180,00	
TRIATHLON PROJET	810,00	
TRIATHLON PROJET	480,00	
TYRNANOG	1 000,00	
UCS CYCLOTOURISME	153,00	
UCS ESPRIT BAD COSNE SUR LOIRE	739,00	
UCS ESPRIT BAD COSNE SUR LOIRE	960,00	
UCS ESPRIT BAD COSNE SUR LOIRE	480,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION AMICALE DES MAIRES DE LA NIEVRE	7 000,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE	85,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE CANOE KAYAK	1 500,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE FOOTBALL	2 015,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE NATATION	356,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION ATHLETISME	433,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION ATHLETISME	300,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION BASKET	1 529,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION BASKET	14 500,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION CYCLISME	596,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION CYCLISME	450,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION JUDO	1 179,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE TENNIS	910,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE TENNIS	300,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE TENNIS DE TABLE	350,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE TIR A L ARC	440,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE TIR A L ARC	480,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE TWIRLING BATON	220,00	
UNION DE LA NIEVRE DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX EDUCATION NATIONALE	1 500,00	
UNION DES GROUPES ET MENETRIERS DU MORVAN	450,00	
UNION FRANCAISE DES OEUVRES LAIQUES D EDUCATION PHYSIQUE	9 500,00	
UNION FRATERNELLE MACHINOISE - UFM FOOTBALL	773,00	
UNION FRATERNELLE MACHINOISE DE GYMNASTIQUE	243,00	
UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES MENTAUX - UNAFAM	1 200,00	
UNION SPORT FERMETOISE	200,00	
UNION SPORTIF CHARITOIS TRIATHLON	700,00	
UNION SPORTIVE CERCYCOISE SECTION FOOT	426,00	
UNION SPORTIVE CERCYCOISE SECTION JUDO	156,00	
UNION SPORTIVE CHARISTOISE TIR A L ARC	240,00	
UNION SPORTIVE CHARITOISE - USC TENNIS	833,00	
UNION SPORTIVE CHARITOISE - USC TENNIS DE TABLE	350,00	
UNION SPORTIVE CHARITOISE CANOE KAYAK	955,00	
UNION SPORTIVE CHARITOISE CANOE KAYAK	12 000,00	
UNION SPORTIVE CHARITOISE CANOE KAYAK	450,00	
UNION SPORTIVE CHARITOISE FOOTBALL	934,00	
UNION SPORTIVE CHARITOISE HANDBALL	895,00	
UNION SPORTIVE CHARITOISE NATATION	1 883,00	
UNION SPORTIVE CHARITOISE TIR	397,00	
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE FRANCO PORTUGAISE DE GARCHIZY FOOTBALL	349,00	
UNION SPORTIVE LORMOISE SECTION FOOTBALL	349,00	
UNION SPORTIVE SAINT PIERROISE	692,00	
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE DU NIVERNAIS	29 720,00	
UNSS SD 58 NIEVRE	43 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNSS SD 58 NIEVRE	990,00	
UNSS SD 58 NIEVRE	1 450,00	
US COULANGES FOOTBALL	856,00	
USC CYCLOTOURISME COULANGES	148,00	
USC CYCLOTOURISME COULANGES	450,00	
USC PETANQUE	150,00	
USCTT COULANGES	400,00	
USM MOULINOISE SECTION FOOTBALL	521,00	
USM SECTION JUDO	54,00	
USM TENNIS DE TABLE	470,00	
USM TENNIS DE TABLE	480,00	
USON TIR	274,00	
VA BENE	4 000,00	
VACANCES SPORTIVES HAPPY	450,00	
VAILLANTE PREMERY FOOTBALL CLUB	314,00	
VELO SPORT NIVERNAIS MORVAN CYCLO TOURISME VSNM	304,00	
VELO SPORT NIVERNAIS MORVAN CYCLO TOURISME VSNM	47,00	
VELO TOTEM CHATEAU CHINON	91,00	
VERTICAL PREMERY ESCALADE	738,00	
VERTPRE CENTRE SOCIAL	15 000,00	
VILLAGE VILLAGES	1 000,00	
VISUEL ART	450,00	
VITAGYM PREMERY	140,00	
VYV3 BOURGOGNE	3 750,00	
VYV3 BOURGOGNE	10 626,00	
Personnes de droit public	**12 187 679,65**	
Etat	**2 001 800,00**	
ACADEMIE DE DIJON RECTORAT	1 800,00	
MINISTRE ECONOMIE ET DES FINANCES	2 000 000,00	
Régions	**0,00**	
Départements	**110 049,63**	
PETR PAYS NIVERNAIS MORVAN	10 670,68	
PETR PAYS NIVERNAIS MORVAN	44 342,68	
PETR PAYS NIVERNAIS MORVAN	18 023,40	
PETR PAYS NIVERNAIS MORVAN	28 080,00	
PETR PAYS NIVERNAIS MORVAN	6 400,00	
PETR PAYS NIVERNAIS MORVAN	2 532,87	
Communes	**4 614 022,99**	
COMMUNE ARQUIAN	10 000,00	
COMMUNE CHANTENAY ST IMBERT	11 646,00	
COMMUNE D ALLUY	8 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE D ALLUY	8 000,00	
COMMUNE D AMAZY	5 311,00	
COMMUNE D ANLEZY	6 400,00	
COMMUNE D ANNAY	10 327,00	
COMMUNE D ANTHIEN	11 700,00	
COMMUNE D ARBOURSE	2 859,00	
COMMUNE D ARBOURSE	2 716,00	
COMMUNE D ARLEUF	10 624,00	
COMMUNE D ARLEUF	35 148,44	
COMMUNE D ARMES	5 346,00	
COMMUNE D ARMES	5 346,00	
COMMUNE D ARMES	5 346,00	
COMMUNE D ARTHEL	3 354,00	
COMMUNE D ARTHEL	3 186,00	
COMMUNE D ASNOIS	3 450,00	
COMMUNE D AUNAY EN BAZOIS	8 000,00	
COMMUNE D AUTHIOU	3 120,00	
COMMUNE D AUTHIOU	3 104,80	
COMMUNE D AVREE	4 448,40	
COMMUNE D AVRIL SUR LOIRE	5 620,00	
COMMUNE D AZY LE VIF	6 792,00	
COMMUNE D IMPHY	44 606,00	
COMMUNE D OISY	5 471,40	
COMMUNE D OUAGNES	5 355,00	
COMMUNE D OUAGNES	5 355,00	
COMMUNE D OUDAN	2 216,16	
COMMUNE D OUDAN	4 394,00	
COMMUNE D OULON	2 409,00	
COMMUNE D OULON	2 289,00	
COMMUNE D OUROUX EN MORVAN	2 000,00	
COMMUNE DE BAZOCHES	3 095,00	
COMMUNE DE BAZOCHES	3 079,85	
COMMUNE DE BAZOCHES	4 954,98	
COMMUNE DE BAZOLLES	7 500,00	
COMMUNE DE BEARD	3 132,00	
COMMUNE DE BEARD	48 278,74	
COMMUNE DE BEAULIEU	2 517,27	
COMMUNE DE BEAULIEU	6 184,85	
COMMUNE DE BEAUMONT LA FERRIERE	7 277,00	
COMMUNE DE BEUVRON	3 120,00	
COMMUNE DE BICHES	2 700,00	
COMMUNE DE BLISMES	4 218,00	
COMMUNE DE BONA	8 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE BONA	9 482,54	
COMMUNE DE BOUHY	8 687,88	
COMMUNE DE BRASSY	13 522,66	
COMMUNE DE BREUGNON	5 757,00	
COMMUNE DE BRINON SUR BEUVRON	5 300,00	
COMMUNE DE CERCY LA TOUR	17 146,95	
COMMUNE DE CERCY LA TOUR	3 125,00	
COMMUNE DE CESSY LES BOIS	4 285,00	
COMMUNE DE CHALAUX	10 274,22	
COMMUNE DE CHALLEMENT	2 420,00	
COMMUNE DE CHALLUY	10 000,00	
COMMUNE DE CHAMPALLEMENT	2 204,85	
COMMUNE DE CHAMPLEMY	5 720,00	
COMMUNE DE CHAMPLIN	2 771,00	
COMMUNE DE CHAMPLIN	2 632,00	
COMMUNE DE CHAMPLIN	2 632,00	
COMMUNE DE CHASNAY	6 582,00	
COMMUNE DE CHATEAU CHINON CAMPAGNE	18 105,00	
COMMUNE DE CHATEAU CHINON CAMPAGNE	23 481,00	
COMMUNE DE CHATEAU CHINON CAMPAGNE	20 081,53	
COMMUNE DE CHATEAU CHINON VILLE	17 052,00	
COMMUNE DE CHATEAU CHINON VILLE	136 732,07	
COMMUNE DE CHATEAU CHINON VILLE	4 232,00	
COMMUNE DE CHATEAU CHINON VILLE	8 806,50	
COMMUNE DE CHATILLON EN BAZOIS	4 500,00	
COMMUNE DE CHATILLON EN BAZOIS	13 522,25	
COMMUNE DE CHATILLON EN BAZOIS	2 075,00	
COMMUNE DE CHATILLON EN BAZOIS	878,10	
COMMUNE DE CHATILLON EN BAZOIS	2 500,00	
COMMUNE DE CHAULGNES	5 000,00	
COMMUNE DE CHAUMARD	5 828,00	
COMMUNE DE CHAUMARD	50 000,00	
COMMUNE DE CHAZEUIL	2 420,00	
COMMUNE DE CHAZEUIL	2 420,00	
COMMUNE DE CHEVENON	5 713,00	
COMMUNE DE CHEVENON	5 713,00	
COMMUNE DE CHEVENON	5 713,00	
COMMUNE DE CHITRY LES MINES	11 100,00	
COMMUNE DE CHITRY LES MINES	14 040,72	
COMMUNE DE CIEZ	6 691,00	
COMMUNE DE CIZELY	6 500,00	
COMMUNE DE CLAMECY	11 971,00	
COMMUNE DE CLAMECY	11 971,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE CLAMECY	38 683,66	
COMMUNE DE CLAMECY	4 712,50	
COMMUNE DE CLAMECY	6 570,00	
COMMUNE DE CLAMECY	20 552,63	
COMMUNE DE CLAMECY	12 331,58	
COMMUNE DE CORANCY	10 418,00	
COMMUNE DE COSNE COURS SUR LOIRE	1 500,00	
COMMUNE DE COSSAYE	8 329,00	
COMMUNE DE COULANGES LES NEVERS	40 192,00	
COMMUNE DE COULANGES LES NEVERS	80 384,00	
COMMUNE DE COURCELLES	5 571,00	
COMMUNE DE CRUX LA VILLE	10 000,00	
COMMUNE DE CUNCY LES VARZY	4 823,00	
COMMUNE DE DECIZE	13 115,00	
COMMUNE DE DECIZE	4 000,00	
COMMUNE DE DIENNES AUBIGNY	15 000,00	
COMMUNE DE DOMPIERRE SUR NIEVRE	4 420,00	
COMMUNE DE DOMPIERRE SUR NIEVRE	8 398,00	
COMMUNE DE DONZY	15 208,00	
COMMUNE DE DONZY	12 560,34	
COMMUNE DE DORNECY	6 056,00	
COMMUNE DE DORNES	10 233,00	
COMMUNE DE DORNES	10 233,00	
COMMUNE DE DORNES	37 498,29	
COMMUNE DE DRUY PARIGNY	5 924,00	
COMMUNE DE DUN LES PLACES	7 334,85	
COMMUNE DE DUN SUR GRANDRY	2 500,00	
COMMUNE DE FLETY	5 615,48	
COMMUNE DE FLEZ CUZY	3 462,00	
COMMUNE DE FOURCHAMBAULT	18 076,00	
COMMUNE DE FOURCHAMBAULT	54 612,55	
COMMUNE DE FOURCHAMBAULT	2 500,00	
COMMUNE DE FOURS	26 208,00	
COMMUNE DE FRASNAY REUGNY	3 000,00	
COMMUNE DE GACOGNE	15 284,85	
COMMUNE DE GACOGNE	9 205,00	
COMMUNE DE GARCHIZY	43 000,00	
COMMUNE DE GARCHY	5 431,00	
COMMUNE DE GARCHY	5 431,00	
COMMUNE DE GERMENAY	6 484,85	
COMMUNE DE GIEN SUR CURE	10 184,23	
COMMUNE DE GIRY	4 690,00	
COMMUNE DE GLUX EN GLENNE	4 767,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE GOULOUX	6 262,00	
COMMUNE DE GRENOIS	3 084,85	
COMMUNE DE GUERIGNY	1 320,00	
COMMUNE DE GUERIGNY	24 000,00	
COMMUNE DE GUERIGNY	99 369,17	
COMMUNE DE GUERIGNY	10 560,51	
COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE	1 320,00	
COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE	37 302,00	
COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE	37 302,00	
COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE	144 491,48	
COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE	15 000,00	
COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE	115 500,00	
COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE	17 298,00	
COMMUNE DE LA COLLANCELLE	3 500,00	
COMMUNE DE LA FERMETE	7 000,00	
COMMUNE DE LA FERMETE	11 200,00	
COMMUNE DE LA FERMETE	50 169,59	
COMMUNE DE LA MACHINE	33 659,00	
COMMUNE DE LA MACHINE	171 913,60	
COMMUNE DE LA MACHINE	9 600,00	
COMMUNE DE LA MAISON DIEU	3 432,00	
COMMUNE DE LA MAISON DIEU	791,36	
COMMUNE DE LAMENAY SUR LOIRE	2 500,00	
COMMUNE DE LANGERON	7 265,00	
COMMUNE DE LAVAULT DE FRETOY	8 754,00	
COMMUNE DE LIMANTON	9 200,00	
COMMUNE DE LIMON	2 400,00	
COMMUNE DE LIMON	9 190,75	
COMMUNE DE LIMON	1 711,25	
COMMUNE DE LIVRY	7 386,00	
COMMUNE DE LORMES	12 755,98	
COMMUNE DE LORMES	3 555,24	
COMMUNE DE LORMES	3 650,00	
COMMUNE DE LUCENAY LES AIX	10 842,00	
COMMUNE DE LUCENAY LES AIX	10 842,00	
COMMUNE DE LUCENAY LES AIX	137 332,26	
COMMUNE DE LURCY LE BOURG	5 140,00	
COMMUNE DE LUZY	6 000,00	
COMMUNE DE LUZY	14 000,00	
COMMUNE DE MAGNY COURS	21 146,00	
COMMUNE DE MAGNY COURS	20 000,00	
COMMUNE DE MAGNY COURS	60 378,00	
COMMUNE DE MAGNY LORMES	3 300,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE MARIGNY L EGLISE	13 184,85	
COMMUNE DE MARIGNY SUR YONNE	3 484,85	
COMMUNE DE MARS SUR ALLIER	6 048,00	
COMMUNE DE MARS SUR ALLIER	6 048,00	
COMMUNE DE MARZY	12 000,00	
COMMUNE DE MAUX	3 041,00	
COMMUNE DE MAUX	14 912,22	
COMMUNE DE MESVES SUR LOIRE	6 893,00	
COMMUNE DE MHERE	4 400,00	
COMMUNE DE MHERE	4 400,00	
COMMUNE DE MHERE	13 306,85	
COMMUNE DE MILLAY	15 584,00	
COMMUNE DE MOISSY MOULINOT	2 132,00	
COMMUNE DE MONCEAUX LE COMTE	3 048,00	
COMMUNE DE MONCEAUX LE COMTE	3 048,00	
COMMUNE DE MONT ET MARRE	3 000,00	
COMMUNE DE MONTAMBERT	46 000,00	
COMMUNE DE MONTAPAS	2 835,00	
COMMUNE DE MONTAPAS	5 670,00	
COMMUNE DE MONTENOISON	4 182,00	
COMMUNE DE MONTENOISON	3 972,00	
COMMUNE DE MONTIGNY EN MORVAN	10 034,00	
COMMUNE DE MONTIGNY SUR CANNE	2 801,00	
COMMUNE DE MONTREUILLON	12 739,28	
COMMUNE DE MORACHES	4 000,00	
COMMUNE DE MOULINS ENGILBERT	18 053,00	
COMMUNE DE MOULINS ENGILBERT	36 106,00	
COMMUNE DE MOULINS ENGILBERT	11 127,76	
COMMUNE DE MOULINS ENGILBERT	50 000,00	
COMMUNE DE MOULINS ENGILBERT	32 586,93	
COMMUNE DE MOURON SUR YONNE	3 750,00	
COMMUNE DE MOUSSY	2 641,00	
COMMUNE DE MOUSSY	5 017,00	
COMMUNE DE MOUX EN MORVAN	11 407,00	
COMMUNE DE MOUX EN MORVAN	11 407,00	
COMMUNE DE MURLIN	2 286,00	
COMMUNE DE MYENNES	9 948,00	
COMMUNE DE NARCY	8 710,00	
COMMUNE DE NARCY	8 275,00	
COMMUNE DE NEUFFONTAINES	4 440,00	
COMMUNE DE NEUVY SUR LOIRE	10 759,00	
COMMUNE DE NEVERS	45 000,00	
COMMUNE DE NEVERS	61 384,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE NEVERS	19 640,16	
COMMUNE DE NEVERS	123 886,44	
COMMUNE DE NEVERS	195 186,43	
COMMUNE DE NOLAY	8 700,00	
COMMUNE DE PARIGNY LES VAUX	8 252,00	
COMMUNE DE PARIGNY LES VAUX	17 851,35	
COMMUNE DE PAZY	3 800,00	
COMMUNE DE PAZY	3 784,85	
COMMUNE DE PLANCHEZ	7 200,00	
COMMUNE DE POUGNY	8 722,00	
COMMUNE DE POUGUES LES EAUX	3 241,10	
COMMUNE DE POUILLY SUR LOIRE	164 638,34	
COMMUNE DE POUQUES LORMES	3 800,00	
COMMUNE DE POUQUES LORMES	2 418,00	
COMMUNE DE POUQUES LORMES	3 784,85	
COMMUNE DE POUSSEAUX	5 793,00	
COMMUNE DE PREPORCHE	8 238,00	
COMMUNE DE RAVEAU	7 701,00	
COMMUNE DE RAVEAU	7 701,00	
COMMUNE DE RIX	5 149,00	
COMMUNE DE RIX	5 149,00	
COMMUNE DE ROUY	7 720,94	
COMMUNE DE RUAGES	3 759,00	
COMMUNE DE RUAGES	3 759,00	
COMMUNE DE SAINCAIZE MEAUCE	10 524,67	
COMMUNE DE SAINT AGNAN	6 929,00	
COMMUNE DE SAINT AGNAN	6 929,00	
COMMUNE DE SAINT ANDELAIN	6 375,00	
COMMUNE DE SAINT ANDELAIN	6 375,00	
COMMUNE DE SAINT AUBIN LES CHAUMES	4 073,00	
COMMUNE DE SAINT BENIN D AZY	5 000,00	
COMMUNE DE SAINT BENIN D AZY	42 113,00	
COMMUNE DE SAINT BONNOT	2 728,00	
COMMUNE DE SAINT DIDIER	1 861,00	
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DES BOIS	4 777,00	
COMMUNE DE SAINT LOUP	11 833,00	
COMMUNE DE SAINT MAURICE	2 490,00	
COMMUNE DE SAINT PERE	12 995,00	
COMMUNE DE SAINT PEREUSE	4 111,00	
COMMUNE DE SAINT VERAIN	9 934,60	
COMMUNE DE SAINT VERAIN	8 525,92	
COMMUNE DE SAINTE MARIE	2 213,84	
COMMUNE DE SAIZY	5 662,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE SARDY LES EPIRY	2 700,00	
COMMUNE DE SARDY LES EPIRY	2 684,50	
COMMUNE DE SAUVIGNY LES BOIS	13 828,00	
COMMUNE DE SAUVIGNY LES BOIS	12 444,80	
COMMUNE DE SAUVIGNY LES BOIS	15 557,92	
COMMUNE DE SERMAGES	7 636,00	
COMMUNE DE SOUGY SUR LOIRE	49 972,05	
COMMUNE DE ST ANDRE EN MORVAN	6 800,00	
COMMUNE DE ST ANDRE EN MORVAN	5 021,88	
COMMUNE DE ST PARIZE EN VIRY	6 324,00	
COMMUNE DE ST PARIZE LE CHATEL	9 303,00	
COMMUNE DE ST SAULGE	9 081,00	
COMMUNE DE ST SAULGE	3 771,00	
COMMUNE DE SUILLY LA TOUR	7 406,00	
COMMUNE DE TACONNAY	3 120,00	
COMMUNE DE TALON	3 627,00	
COMMUNE DE TALON	3 627,00	
COMMUNE DE TANNAY	8 953,00	
COMMUNE DE TANNAY	8 953,00	
COMMUNE DE TEIGNY	4 907,00	
COMMUNE DE TEIGNY	4 907,00	
COMMUNE DE TEIGNY	8 080,80	
COMMUNE DE THIANGES	3 658,00	
COMMUNE DE TOURY LURCY	7 673,00	
COMMUNE DE TOURY SUR JOUR	6 826,00	
COMMUNE DE TRACY SUR LOIRE	2 593,35	
COMMUNE DE TRACY SUR LOIRE	8 506,00	
COMMUNE DE TRESNAY	6 679,00	
COMMUNE DE TROIS VEVRES	3 747,00	
COMMUNE DE TRONSANGES	817,91	
COMMUNE DE TRONSANGES	4 529,00	
COMMUNE DE TRONSANGES	50 000,00	
COMMUNE DE VANDENESSE	14 178,00	
COMMUNE DE VARENNES LES NARCY	9 813,00	
COMMUNE DE VARZY	7 139,00	
COMMUNE DE VARZY	15 884,86	
COMMUNE DE VARZY	5 000,00	
COMMUNE DE VAUCLAIX	3 400,00	
COMMUNE DE VAUCLAIX	3 384,85	
COMMUNE DE VERNEUIL	3 595,00	
COMMUNE DE VERNEUIL	7 190,00	
COMMUNE DE VILLIERS LE SEC	1 641,64	
COMMUNE LA CHAPELLE SAINT ANDRE	4 929,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE LA CHAPELLE SAINT ANDRE	4 929,00	
COMMUNE MONTIGNY AUX AMOGNES	13 700,00	
COMMUNE MONTIGNY AUX AMOGNES	10 000,00	
COMMUNE SAINT LAURENT L ABBAYE	2 680,00	
COMMUNE SAINT MARTIN DU PUY	6 260,85	
COMMUNE SAINT OUEN SUR LOIRE	810,00	
COMMUNE SAINT PIERRE DU MONT	5 004,00	
COMMUNE SERMOISE SUR LOIRE	7 600,00	
COMMUNE SERMOISE SUR LOIRE	20 000,00	
COMMUNE ST AMAND EN PUISAYE	10 038,00	
COMMUNE ST AMAND EN PUISAYE	10 038,00	
COMMUNE ST AMAND EN PUISAYE	10 038,00	
COMMUNE ST AUBIN LES FORGES	12 000,00	
COMMUNE ST AUBIN LES FORGES	5 050,00	
COMMUNE ST GERMAIN CHASSENAY	3 835,00	
COMMUNE ST GERMAIN CHASSENAY	3 835,00	
COMMUNE ST HILAIRE EN MORVAN	4 768,00	
COMMUNE ST HILAIRE EN MORVAN	4 768,00	
COMMUNE ST HILAIRE EN MORVAN	4 768,00	
COMMUNE ST HILAIRE FONTAINE	1 968,00	
COMMUNE ST JEAN AUX AMOGNES	5 000,00	
COMMUNE ST LEGER DE FOUGERET	7 130,00	
COMMUNE ST LEGER DE FOUGERET	7 130,00	
COMMUNE ST LEGER DES VIGNES	42 270,00	
COMMUNE ST MARTIN SUR NOHAIN	7 728,38	
COMMUNE VARENNES VAUZELLES	21 192,00	
COMMUNE VARENNES VAUZELLES	8 214,96	
COMMUNE VARENNES VAUZELLES	12 000,00	
COMMUNE VAUX D AMOGNES	12 000,00	
COMMUNE VILLIERS SUR YONNE	5 440,00	
COMMUNE VILLIERS SUR YONNE	5 440,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**0,00**	
Autres	**5 461 807,03**	
AGCNAM BOURGOGNE FRANCHE COMTE	11 000,00	
CC AMOGNES COEUR DU NIVERNAIS	1 782,00	
CC AMOGNES COEUR DU NIVERNAIS	5 000,00	
CC BAZOIS LOIRE MORVAN	12 000,00	
CC BAZOIS LOIRE MORVAN	1 011,50	
CC BAZOIS LOIRE MORVAN	18 638,15	
CC BAZOIS LOIRE MORVAN	189 361,88	
CC BAZOIS LOIRE MORVAN	880,00	
CC COEUR DE LOIRE	9 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CC COEUR DE LOIRE	12 000,00	
CC HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE	29 713,40	
CC HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE	11 470,66	
CC HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE	8 000,00	
CC HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE	1 670,00	
CC HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE	967,30	
CC LOIRE ET ALLIER	4 500,00	
CC LOIRE ET ALLIER	18 134,87	
CC LOIRE ET ALLIER	83 100,00	
CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	23 500,00	
CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	3 600,00	
CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	24 000,00	
CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	67 423,98	
CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	18 485,34	
CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	12 418,83	
CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	12 912,50	
CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	12 622,20	
CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	1 504,00	
CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	1 000,00	
CIAS DES VAUX D YONNE CLAMECY	13 115,00	
CIAS DES VAUX D YONNE CLAMECY	60 535,11	
COLLEGE ARSENE FIE SAINT AMAND EN PUISAYE	6 500,00	
COLLEGE LES AMOGNES SAINT BENIN D AZY	12 000,00	
COLLEGE LES GUILLERAULTS POUILLY SUR LOIRE	1 240,34	
COLLEGE LES LOGES NEVERS	3 000,00	
COLLEGE LOUIS ARAGON IMPHY	2 477,92	
COLLEGE LUCIEN CHAUSSIN DORNES	6 800,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	1 500,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	4 500,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	160 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	600 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	42 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	25 710,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	34 800,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	12 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	8 088,54	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	6 403,96	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	95 804,52	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	95 727,91	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	44 000,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	9 494,10	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BERTRANGES	9 350,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BERTRANGES	13 115,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BERTRANGES	9 693,49	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BERTRANGES	8 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES NIVERNAIS BOURBONNAIS	20 195,71	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE	1 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE	46 955,46	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE	10 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES TANNAY BRINON CORBIGNY	13 115,00	
ESPACE SOCIO-CULTUREL LA PEPINIERE	6 058,69	
ESPACE SOCIO-CULTUREL LA PEPINIERE	450,00	
ESPACE SOCIO-CULTUREL LA PEPINIERE	8 296,00	
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC	4 140,00	
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC	3 100,80	
LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRE	56 391,08	
LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRE	34 000,40	
LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRE	6 681,00	
LIGUE CONTRE LE CANCER	500,00	
MDPH GIP NIEVRE	237 269,00	
MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE	4 771,50	
NIEVRE HABITAT	40 000,00	
NIEVRE HABITAT	223 000,00	
NIEVRE HABITAT	60 000,00	
NIEVRE HABITAT	100 000,00	
NIEVRE HABITAT	144 600,00	
PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS	9 200,00	
PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS	64 000,00	
PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS	15 888,00	
PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS	18 936,00	
SDIS SERVICE DEPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS	175 000,00	
SDIS SERVICE DEPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS	600 000,00	
SIEEEN	44 353,34	
SYNDICAT MIXTE D EQUIPEMENT TOURISTIQUE DU CANAL DU NIVERNAIS	48 000,00	
SYNDICAT MIXTE D EQUIPEMENT TOURISTIQUE DU CANAL DU NIVERNAIS	67 000,00	
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN	4 000,00	
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN	13 632,00	
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN	8 465,00	
TERANA GIP	509 556,00	
TERANA GIP	656 997,00	
TERANA GIP	211 460,00	
TERRITOIRES NUMERIQUES BOURGOGNE FRANCHE COMTE	10 000,00	
UNIVERSITE DE BOURGOGNE	342,55	
UNIVERSITE DE BOURGOGNE	30 000,00	
UNIVERSITE DE BOURGOGNE	30 000,00	
UNIVERSITE DE BOURGOGNE	3 900,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNIVERSITE DE BOURGOGNE	39 000,00	

IV– ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

Nom de la commune (1) : COMMUNE VAUX D AMOGNES

Numéro de SIREN (2) : 20006328700011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00707 : DCE-2023-VAUX-AMOGNES	2041482	12 000,00	0,00
Total			**12 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ALLUY

Numéro de SIREN (2) : 21580004600017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01935 : DCE-2022-ALLUY	2041482	8 000,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00364 : DCE-2023-ALLUY	2041482	8 000,00	0,00
Total			**16 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D AMAZY

Numéro de SIREN (2) : 21580005300013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02092 : DCE-2023-AMAZY	2041482	5 311,00	0,00
Total			**5 311,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ANLEZY

Numéro de SIREN (2) : 21580006100016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02090 : DCE-2023-ANLEZY	2041482	6 400,00	0,00
Total			**6 400,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ANNAY

Numéro de SIREN (2) : 21580007900018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02089 : DCE-2023-ANNAY	2041482	10 327,00	0,00
Total			**10 327,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ANTHIEN

Numéro de SIREN (2) : 21580008700011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02433 : DCE-2021-ANTHIEN	2041482	11 700,00	0,00
Total			**11 700,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ARBOURSE

Numéro de SIREN (2) : 21580009500014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02126 : DCE-2021-ARBOURSE	2041482	2 859,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01908 : DCE-2022-ARBOURSE	2041482	2 716,00	0,00
Total			**5 575,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ARLEUF

Numéro de SIREN (2) : 21580010300016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02258 : DCE-2022-ARLEUF	2041481	10 624,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-02214 : gîte-séjour-Arleuf	2041482	35 148,44	0,00
Total			**45 772,44**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ARMES

Numéro de SIREN (2) : 21580011100019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-00534 : DCE-2021-ARMES	2041482	5 346,00	0,00

Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01971 : DCE-2022-ARMES	2041482	5 346,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01169 : DCE-2023-ARMES	2041482	5 346,00	0,00
Total			**16 038,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE ARQUIAN

Numéro de SIREN (2) : 21580012900011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-01940 : DCE-2021-ARQUIAN	2041482	10 000,00	0,00
Total			**10 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ARTHEL

Numéro de SIREN (2) : 21580013700014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02127 : DCE-2021-ARTHEL	2041482	3 354,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01909 : DCE-2022-ARTHEL	2041482	3 186,00	0,00
Total			**6 540,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ASNOIS

Numéro de SIREN (2) : 21580016000016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02093 : DCE-2023-ASNOIS	2041482	3 450,00	0,00
Total			**3 450,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D AUNAY EN BAZOIS

Numéro de SIREN (2) : 21580017800018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02257 : DCE-2022-AUNAY-EN-BAZOIS	2041481	8 000,00	0,00
Total			**8 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D AUTHIOU

Numéro de SIREN (2) : 21580018600011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02023 : DCE-2022-AUTHIOU	2041482	3 120,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01805 : DCE-2023-AUTHIOU	2041482	3 104,80	0,00
Total			**6 224,80**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D AVREE

Numéro de SIREN (2) : 21580019400015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02192 : DCE-2022-AVREE	2041482	4 448,40	0,00
Total			**4 448,40**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D AVRIL SUR LOIRE

Numéro de SIREN (2) : 21580020200016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00319 : DCE-2022-AVRIL-SUR-LOIRE	2041482	5 620,00	0,00
Total			**5 620,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D AZY LE VIF

Numéro de SIREN (2) : 21580021000019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00320 : DCE-2022-AZY-LE-VIF	2041482	6 792,00	0,00
Total			**6 792,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BAZOCHES

Numéro de SIREN (2) : 21580023600014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02024 : DCE-2022-BAZOCHES	2041482	3 095,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00438 : DCE-2023-BAZOCHES	2041482	3 079,85	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2024-01323 : Eglise-Saint-Hilaire-Bazoches	2041482	4 954,98	0,00
Total			**11 129,83**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BAZOLLES

Numéro de SIREN (2) : 21580024400018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01170 : DCE-2023-BAZOLLES	2041482	7 500,00	0,00
Total			**7 500,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BEARD

Numéro de SIREN (2) : 21580025100013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02428 : DCE-2021-BEARD	2041481	3 132,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01331 : aménagement-traversée-Béard	2041482	48 278,74	0,00
Total			**51 410,74**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BEAULIEU

Numéro de SIREN (2) : 21580026900015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00090 : DCE-2021-BEAULIEU	2041482	2 517,27	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01045 : DCE-2023-BEAULIEU	2041482	6 184,85	0,00
Total			**8 702,12**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BEAUMONT LA FERRIERE

Numéro de SIREN (2) : 21580027700018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01911 : DCE-2022-BEAUMONT-FERRIERE	2041482	7 277,00	0,00
Total			**7 277,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BEUVRON

Numéro de SIREN (2) : 21580029300015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab

Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02025 : DCE-2022-BEUVRON	2041482	3 120,00	0,00
Total			**3 120,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BICHES

Numéro de SIREN (2) : 21580030100016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02058 : DCE-2021-BICHES	2041482	2 700,00	0,00
Total			**2 700,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BLISMES

Numéro de SIREN (2) : 21580034300018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01939 : DCE-2022-BLISMES	2041482	4 218,00	0,00
Total			**4 218,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BONA

Numéro de SIREN (2) : 21580035000013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01302 : réfection-lavoir-Lichy-Bona	2041482	8 000,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01303 : rénovation-mairie-logt-Bona	2041482	9 482,54	0,00
Total			**17 482,54**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BOUHY

Numéro de SIREN (2) : 21580036800015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2020-01703 : sécurisation-entrée-CB-Bouhy	2041482	8 687,88	0,00
Total			**8 687,88**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BRASSY

Numéro de SIREN (2) : 21580037600018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2024-01325 : Extension-MAM-Brassy	2041482	13 522,66	0,00
Total			**13 522,66**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BREUGNON

Numéro de SIREN (2) : 21580038400012

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01974 : DCE-2022-BREUGNON	2041482	5 757,00	0,00
Total			**5 757,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BRINON SUR BEUVRON

Numéro de SIREN (2) : 21580041800018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02027 : DCE-2022-BRINON-SUR-BEUVRON	2041482	5 300,00	0,00
Total			**5 300,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CERCY LA TOUR

Numéro de SIREN (2) : 21580046700015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02222 : DCE-2022-CERCY-LA-TOUR	2041482	17 146,95	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-00370 : Fond façade Cercy-la-Tour	2041482	3 125,00	0,00
Total			**20 271,95**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CESSY LES BOIS

Numéro de SIREN (2) : 21580048300012

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00441 : DCE-2023-CESSY-LES-BOIS	2041482	4 285,00	0,00
Total			**4 285,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHALAUX

Numéro de SIREN (2) : 21580049100015

Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Fonds de Dév. des Territoires	2024-01326 : façade église de Chalaux	2041482	10 274,22	0,00
Total			**10 274,22**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHALLEMENT Numéro de SIREN (2) : 21580050900014 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02435 : DCE-2021-CHALLEMENT	2041482	2 420,00	0,00
Total			**2 420,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHALLUY Numéro de SIREN (2) : 21580051700017 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-00482 : DCE-2021-CHALLUY	2041482	10 000,00	0,00
Total			**10 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAMPALLEMENT Numéro de SIREN (2) : 21580052500010 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00361 : DCE-2023-CHAMPALLEMENT	2041482	2 204,85	0,00
Total			**2 204,85**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAMPLEMY Numéro de SIREN (2) : 21580053300014 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00466 : DCE-2023-CHAMPLEMY	2041482	5 720,00	0,00
Total			**5 720,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAMPLIN

Numéro de SIREN (2) : 21580054100017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02131 : DCE-2021-CHAMPLIN	2041482	2 771,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01913 : DCE-2022-CHAMPLIN	2041482	2 632,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01758 : DCE-2023-CHAMPLIN	2041482	2 632,00	0,00
Total			**8 035,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE CHANTENAY ST IMBERT

Numéro de SIREN (2) : 21580057400018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00363 : DCE-2023-CHANTENAY-SAINT-IMBER	2041482	11 646,00	0,00
Total			**11 646,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE LA CHAPELLE SAINT ANDRE

Numéro de SIREN (2) : 21580058200011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-00539 : DCE-2021-LA-CHAPELLE-ST-ANDRE	2041482	4 929,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01986 : DCE-2022-LA-CHAPELLE-ST-ANDRE	2041482	4 929,00	0,00
Total			**9 858,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE

Numéro de SIREN (2) : 21580059000014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Aide à l'embauche	2024-00623 : aide excep informatisation bib	657348	1 320,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01919 : DCE-2022-LA-CHARITE-SUR-LOIRE	2041482	37 302,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-02041 : DCE-2023-LA-CHARITE-SUR-LOIRE	2041482	37 302,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01348 : Gymnase-G-Picq-rehabilitation	2041482	144 491,48	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-02206 : PVD-La-Charité-étude-Silo-CCB	657348	15 000,00	0,00
PDH - ADIL/AIVS	2023-01393 : LOGT ABORD CHARITE SUR LOIRE	2041482	115 500,00	0,00
PDH - OPAH HORS AGGLO	2022-01296 : OPAH RU LA CHARITE SUR LOIRE	20422	17 298,00	0,00
Total			**368 213,48**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHASNAY

Numéro de SIREN (2) : 21580061600017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01915 : DCE-2022-CHASNAY	2041482	6 582,00	0,00
Total			**6 582,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHATEAU CHINON VILLE

Numéro de SIREN (2) : 21580062400011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01763 : DCE-2023-CHATEAU-CHINON-VILLE	2041482	17 052,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-02215 : réfectoire-dortoir-ch-chinon	2041482	136 732,07	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-00928 : PVD-plan-investissement-ChChin	657348	4 232,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-02047 : PVD - EXPERTISE MOBILITE	657348	8 806,50	0,00
Total			**166 822,57**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHATEAU CHINON CAMPAGNE

Numéro de SIREN (2) : 21580063200014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02256 : DCE-2022-CHATEAU-CHINON-CAMPAG	2041481	18 105,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-02212 : logements-château-chinon-campa	2041482	23 481,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-02213 : façade-mairie-bât-ch-chinon-ca	2041482	20 081,53	0,00
Total			**61 667,53**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHATILLON EN BAZOIS

Numéro de SIREN (2) : 21580065700011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Aide à l'embauche	2024-02112 : Part poste E.Deniaud-K.Debut	657348	4 500,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-00908 : Hotellerie-plein-air-Chatillon	2041482	13 522,25	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01444 : PVD-Chatillon-B-etude-Forges	657348	2 075,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2024-00652 : solde-etude-hotellerie-Chatill	2041482	878,10	0,00
Projets culturels - Divers	2024-00814 : subvention 2024	65748	2 500,00	0,00

Total	**23 475,35**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAULGNES

Numéro de SIREN (2) : 21580067300018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Aide travaux urgents/imprévus	2024-01695 : ATUI-2024-Chaulgnes	2041482	5 000,00	0,00
Total			**5 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAUMARD

Numéro de SIREN (2) : 21580068100011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02072 : DCE-2021-CHAUMARD	2041482	5 828,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-02209 : multiservices-Chaumard	2041482	50 000,00	0,00
Total			**55 828,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHAZEUIL

Numéro de SIREN (2) : 21580070700014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02032 : DCE-2022-CHAZEUIL	2041482	2 420,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01693 : DCE-2021-CHAZEUIL	2041481	2 420,00	0,00
Total			**4 840,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHEVENON

Numéro de SIREN (2) : 21580072300011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02420 : DCE-2021-CHEVENON	2041482	5 713,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00412 : DCE-2022-CHEVENON	2041482	5 713,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00404 : DCE-2023-CHEVENON	2041482	5 713,00	0,00
Total			**17 139,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHITRY LES MINES

Numéro de SIREN (2) : 21580075600011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02436 : DCE-2021-CHITRY-LES-MINES	2041482	11 100,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01725 : Chitry-restauration-église	2041482	14 040,72	0,00
Total			**25 140,72**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CIEZ

Numéro de SIREN (2) : 21580077200018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00614 : DCE-2023-CIEZ	2041481	6 691,00	0,00
Total			**6 691,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CIZELY

Numéro de SIREN (2) : 21580078000011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02082 : DCE-2022-CIZELY	2041482	6 500,00	0,00
Total			**6 500,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CLAMECY

Numéro de SIREN (2) : 21580079800013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-00542 : DCE-2021-CLAMECY	2041482	11 971,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01977 : DCE-2022-CLAMECY	2041482	11 971,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01594 : Eglise Notre Dame Bethléem	2041482	38 683,66	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01440 : Clamecy-cuisine-centrale-etude	657348	4 712,50	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01876 : PVD-Clamecy-Cinéma	657348	6 570,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2024-00328 : poste-Clamecy-PVD-2024	657348	20 552,63	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2024-01624 : poste-PVD-Clamecy-solde-N2	657348	12 331,58	0,00
Total			**106 792,37**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA COLLANCELLE

Numéro de SIREN (2) : 21580080600014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01687 : DCE-2023-LA-COLLANCELLE	2041482	3 500,00	0,00
Total			**3 500,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CORANCY

Numéro de SIREN (2) : 21580082200011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01947 : DCE-2022-CORANCY	2041482	10 418,00	0,00
Total			**10 418,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COSNE COURS SUR LOIRE

Numéro de SIREN (2) : 21580086300015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Actions spécifiques cabinet	2024-00619 : SUBV 3 EDITION RALLYE CITOYEN	65748	1 500,00	0,00
Total			**1 500,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COSSAYE

Numéro de SIREN (2) : 21580087100018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02067 : DCE-2022-COSSAYE	2041482	8 329,00	0,00
Total			**8 329,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COULANGES LES NEVERS

Numéro de SIREN (2) : 21580088900010

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02123 : DCE-2021-COULANGES-LES-NEVERS	2041482	40 192,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00149 : DCE-2022-COULANGES-LES--NEVERS	2041482	80 384,00	0,00
Total			**120 576,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COURCELLES Numéro de SIREN (2) : 21580090500014 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01979 : DCE-2022-COURCELLES	2041482	5 571,00	0,00
Total			**5 571,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CRUX LA VILLE Numéro de SIREN (2) : 21580092100011 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02141 : DCE-2022-CRUX-LA-VILLE	2041482	10 000,00	0,00
Total			**10 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CUNCY LES VARZY Numéro de SIREN (2) : 21580093900013 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00489 : DCE-2023-CUNCY-LES-VARZY	2041482	4 823,00	0,00
Total			**4 823,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE DECIZE Numéro de SIREN (2) : 21580095400012 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Chantiers d'insertion	2024-00880 : ACI 2024/Accomp.socio-proARSA	657348	13 115,00	0,00
Projets culturels - Divers	2024-01648 : subvention 2024	657358	4 000,00	0,00
Total			**17 115,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE DIENNES AUBIGNY Numéro de SIREN (2) : 21580097000018 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02431 : DCE-2021-DIENNES-AUBIGNY	2041482	15 000,00	0,00

Total	**15 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE DOMPIERRE SUR NIEVRE

Numéro de SIREN (2) : 21580101000012

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02140 : DCE-2021-DOMPIERRE-SUR-NIEVRE	2041482	4 420,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01917 : DCE-2022-DOMPIERRE-NIEVRE	2041482	8 398,00	0,00
Total			**12 818,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE DONZY

Numéro de SIREN (2) : 21580102800014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00262 : DCE-2022-DONZY	2041482	15 208,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01175 : DCE-2023-DONZY	2041482	12 560,34	0,00
Total			**27 768,34**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE DORNECY

Numéro de SIREN (2) : 21580103600017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02094 : DCE-2023-DORNECY	2041482	6 056,00	0,00
Total			**6 056,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE DORNES

Numéro de SIREN (2) : 21580104400011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00413 : DCE-2022-DORNES	2041482	10 233,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00616 : DCE-2023-DORNES	2041482	10 233,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01343 : Dornes-locaux-scolaires	2041482	37 498,29	0,00
Total			**57 964,29**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE DRUY PARIGNY

Numéro de SIREN (2) : 21580105100016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00980 : DCE-2023-DRUY-PARIGNY	2041482	5 924,00	0,00
Total			**5 924,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE DUN LES PLACES

Numéro de SIREN (2) : 21580106900018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00582 : DCE-2023-DUN-LES-PLACES	2041482	7 334,85	0,00
Total			**7 334,85**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE DUN SUR GRANDRY

Numéro de SIREN (2) : 21580107700011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01949 : DCE-2022-DUN-SUR-GANDRY	2041482	2 500,00	0,00
Total			**2 500,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA FERMETE

Numéro de SIREN (2) : 21580112700014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02146 : DCE-2022-LA-FERMETE	2041482	7 000,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02099 : DCE-2023-LA-FERMETE	2041482	11 200,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01332 : La-Fermete-place-du-village	2041482	50 169,59	0,00
Total			**68 369,59**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FLETY

Numéro de SIREN (2) : 21580114300011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00120 : DCE-2022-FLETY	2041482	5 615,48	0,00

Total	**5 615,48**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FLEZ CUZY

Numéro de SIREN (2) : 21580116800018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00710 : DCE-2023-FLEZ-CUZY	2041482	3 462,00	0,00
Total			**3 462,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FOURCHAMBAULT

Numéro de SIREN (2) : 21580117600011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01788 : DCE-2023-FOURCHAMBAULT	2041482	18 076,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01722 : quartier brasserie Fourchambau	2041482	54 612,55	0,00
Projets culturels - Divers	2024-00093 : subvention 2024	657358	2 500,00	0,00
Total			**75 188,55**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FOURS

Numéro de SIREN (2) : 21580118400015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00125 : DCE-2022-FOURS	2041482	26 208,00	0,00
Total			**26 208,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FRASNAY REUGNY

Numéro de SIREN (2) : 21580119200018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00413 : DCE-2023-FRASNAY-REUGNY	2041482	3 000,00	0,00
Total			**3 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GACOGNE

Numéro de SIREN (2) : 21580120000019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00444 : DCE-2023-GACOGNE	2041482	15 284,85	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01722 : Gacôgne-école-sécurisation	2041482	9 205,00	0,00
Total			**24 489,85**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GARCHIZY

Numéro de SIREN (2) : 21580121800011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02038 : DCE-2021-GARCHIZY	2041482	43 000,00	0,00
Total			**43 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GARCHY

Numéro de SIREN (2) : 21580122600014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00266 : DCE-2022-GARCHY	2041482	5 431,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00445 : DCE-2023-GARCHY	2041482	5 431,00	0,00
Total			**10 862,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GERMENAY

Numéro de SIREN (2) : 21580123400018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00442 : DCE-2023-GERMENAY	2041482	6 484,85	0,00
Total			**6 484,85**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GIEN SUR CURE

Numéro de SIREN (2) : 21580125900015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00420 : DCE-2021-2023-GIEN-SUR-CURE	2041482	10 184,23	0,00
Total			**10 184,23**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GIRY

Numéro de SIREN (2) : 21580127500011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01918 : DCE-2022-GIRY	2041482	4 690,00	0,00
Total			**4 690,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GLUX EN GLENNE

Numéro de SIREN (2) : 21580128300015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02103 : DCE-2021-GLUX-EN-GLENNE	2041482	4 767,00	0,00
Total			**4 767,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GOULOUX

Numéro de SIREN (2) : 21580129100018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00416 : DCE-2023-GOULOUX	2041482	6 262,00	0,00
Total			**6 262,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GRENOIS

Numéro de SIREN (2) : 21580130900018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01692 : DCE-2023-GRENOIS	2041482	3 084,85	0,00
Total			**3 084,85**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GUERIGNY

Numéro de SIREN (2) : 21580131700011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Aide à l'embauche	2024-00622 : aide excep informatisation bib	657348	1 320,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01787 : DCE-2023-GUERIGNY	2041482	24 000,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01884 : Guerigny-Rue-Jules-Renard	2041482	99 369,17	0,00

Fonds de Dév. des Territoires	2023-01887 : Office tourisme Guérigny	2041482	10 560,51	0,00
Total			**135 249,68**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D IMPHY

Numéro de SIREN (2) : 21580134100011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02166 : DCE-2022-IMPHY	2041482	44 606,00	0,00
Total			**44 606,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LAMENAY SUR LOIRE

Numéro de SIREN (2) : 21580137400012

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00965 : DCE-2023-LAMENAY-SUR-LOIRE	2041482	2 500,00	0,00
Total			**2 500,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LANGERON

Numéro de SIREN (2) : 21580138200015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00443 : DCE-2023-LANGERON	2041482	7 265,00	0,00
Total			**7 265,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LAVAULT DE FRETOY

Numéro de SIREN (2) : 21580141600011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00471 : DCE-2023-LAVAULT-DE-FRETOY	2041482	8 754,00	0,00
Total			**8 754,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LIMANTON

Numéro de SIREN (2) : 21580142400015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab

Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01953 : DCE-2022-LIMANTON	2041482	9 200,00	0,00
Total			**9 200,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LIMON

Numéro de SIREN (2) : 21580143200018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02147 : DCE-2022-LIMON	2041482	2 400,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01335 : vitraux-eglise-Limon	2041482	9 190,75	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01336 : rehabilitation place lavoir	2041482	1 711,25	0,00
Total			**13 302,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LIVRY

Numéro de SIREN (2) : 21580144000011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01804 : DCE-2023-LIVRY	2041482	7 386,00	0,00
Total			**7 386,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LORMES

Numéro de SIREN (2) : 21580145700015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2021-00161 : tvx-abords-espace-Ici-Morvan	2041482	12 755,98	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-02219 : court-tennis-couvert-Lormes	2041482	3 555,24	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2024-00440 : PVD-Lormes-etude-autonomie	657348	3 650,00	0,00
Total			**19 961,22**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LUCENAY LES AIX

Numéro de SIREN (2) : 21580146500018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02070 : DCE-2022-LUCENAY-LES-AIX	2041482	10 842,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00890 : DCE-2023-LUCENAY-LES-AIX	2041482	10 842,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01341 : Lucenay-les-Aix-Centre-Bourg	2041482	137 332,26	0,00

Total	**159 016,26**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LURCY LE BOURG

Numéro de SIREN (2) : 21580147300012

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01921 : DCE-2022-LURCY-BOURG	2041482	5 140,00	0,00
Total			**5 140,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LUZY

Numéro de SIREN (2) : 21580149900017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2022-00829 : PVD-quartier-lafond-Luzy	657348	6 000,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-00850 : Fonds-Facade-21-24-Luzy	2041482	14 000,00	0,00
Total			**20 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA MACHINE

Numéro de SIREN (2) : 21580151500010

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01902 : DCE-2023-LA-MACHINE	2041482	33 659,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01333 : La-Machine-installations sport	2041482	171 913,60	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01875 : PVD-La-Machine-Place-Victoire	657348	9 600,00	0,00
Total			**215 172,60**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MAGNY COURS

Numéro de SIREN (2) : 21580152300014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02003 : DCE-2021-MAGNY-COURS	2041482	21 146,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00152 : DCE-2022-MAGNY-COURS	2041482	20 000,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01685 : Magny-Cours-école-salle-pluri	2041482	60 378,00	0,00
Total			**101 524,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MAGNY LORMES

Numéro de SIREN (2) : 21580153100017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02046 : DCE-2022-MAGNY-LORMES	2041482	3 300,00	0,00
Total			**3 300,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA MAISON DIEU

Numéro de SIREN (2) : 21580154900019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01987 : DCE-2022-LA-MAISON-DIEU	2041482	3 432,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01660 : DCE-2021-LA-MAISON-DIEU	2041482	791,36	0,00
Total			**4 223,36**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MARIGNY L EGLISE

Numéro de SIREN (2) : 21580157200011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00613 : DCE-2021-2023-MARIGNY-EGLISE	2041481	13 184,85	0,00
Total			**13 184,85**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MARS SUR ALLIER

Numéro de SIREN (2) : 21580158000014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02419 : DCE-2021-MARS-SUR-ALLIER	2041482	6 048,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00418 : DCE-2022-MARS-SUR-ALLIER	2041482	6 048,00	0,00
Total			**12 096,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MARIGNY SUR YONNE

Numéro de SIREN (2) : 21580159800016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00966 : DCE-2023-MARIGNY-SUR-YONNE	2041482	3 484,85	0,00

Total	**3 484,85**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MARZY

Numéro de SIREN (2) : 21580160600017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00985 : DCE-2023-MARZY	2041482	12 000,00	0,00
Total			**12 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MAUX

Numéro de SIREN (2) : 21580161400011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2020-01810 : DCE-2020-MAUX	2041482	3 041,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01260 : restructuration-mairie-Maux	2041482	14 912,22	0,00
Total			**17 953,22**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MESVES SUR LOIRE

Numéro de SIREN (2) : 21580164800019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00269 : DCE-2022-MESVES-SUR-LOIRE	2041482	6 893,00	0,00
Total			**6 893,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MHERE

Numéro de SIREN (2) : 21580166300018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02425 : DCE-2021-MHERE	2041481	4 400,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02048 : DCE-2022-MHERE	2041482	4 400,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01457 : Réhabilitation ancien presbytè	2041482	13 306,85	0,00
Total			**22 106,85**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MILLAY

Numéro de SIREN (2) : 21580168900013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00131 : DCE-2022-MILLAY	2041482	15 584,00	0,00
Total			**15 584,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MOISSY MOULINOT

Numéro de SIREN (2) : 21580169700016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02228 : DCE-2021-MOISSY-MOULINOT	2041482	2 132,00	0,00
Total			**2 132,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONCEAUX LE COMTE

Numéro de SIREN (2) : 21580170500017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01995 : DCE-2022-MONCEAUX-LE-COMTE	2041482	3 048,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00853 : DCE-2023-MONCEAUX-LE-COMTE	2041482	3 048,00	0,00
Total			**6 096,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTAPAS

Numéro de SIREN (2) : 21580171300011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02107 : DCE-2021-MONTAPAS	2041482	2 835,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01954 : DCE-2022-MONTAPAS	2041482	5 670,00	0,00
Total			**8 505,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTAMBERT

Numéro de SIREN (2) : 21580172100014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01259 : gîte-communal-Montambert	2041482	46 000,00	0,00
Total			**46 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTENOISON

Numéro de SIREN (2) : 21580174700019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02149 : DCE-2021-MONTENOISON	2041482	4 182,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01922 : DCE-2022-MONTENOISON	2041482	3 972,00	0,00
Total			**8 154,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONT ET MARRE

Numéro de SIREN (2) : 21580175400015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01640 : DCE-2023-MONT-ET-MARRE	2041482	3 000,00	0,00
Total			**3 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE MONTIGNY AUX AMOGNES

Numéro de SIREN (2) : 21580176200018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-02066 : DCE-2023-MONTIGNY-AUX-AMOGNES	2041482	13 700,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01309 : Montigny-isolation-mairie-logt	2041482	10 000,00	0,00
Total			**23 700,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTIGNY EN MORVAN

Numéro de SIREN (2) : 21580177000011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00929 : DCE-2022-2023-MONTIGNY-MORVAN	2041482	10 034,00	0,00
Total			**10 034,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTIGNY SUR CANNE

Numéro de SIREN (2) : 21580178800013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00134 : DCE-2022-MONTIGNY-SUR-CANNE	2041482	2 801,00	0,00

Total	**2 801,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONTREUILLON

Numéro de SIREN (2) : 21580179600016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01726 : Montreuillon-rénovation-église	2041482	12 739,28	0,00
Total			**12 739,28**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MORACHES

Numéro de SIREN (2) : 21580181200011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02049 : DCE-2022-MORACHES	2041482	4 000,00	0,00
Total			**4 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MOULINS ENGILBERT

Numéro de SIREN (2) : 21580182000014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02424 : DCE-2021-MOULINS-ENGILBERT	2041482	18 053,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00135 : DCE-2022-MOULINS-ENGILBERT	2041482	36 106,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-00868 : Ecole de Production - Moulins	2041482	11 127,76	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01256 : EBE-O'SER-bâtiment-Moulins	2041482	50 000,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01257 : espace-culturel-Moulins-Engil	2041482	32 586,93	0,00
Total			**147 873,69**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MOURON SUR YONNE

Numéro de SIREN (2) : 21580183800016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02050 : DCE-2022-MOURON-SUR-YONNE	2041482	3 750,00	0,00
Total			**3 750,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MOUSSY

Numéro de SIREN (2) : 21580184600019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02150 : DCE-2021-MOUSSY	2041481	2 641,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01923 : DCE-2022-MOUSSY	2041482	5 017,00	0,00
Total			**7 658,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MOUX EN MORVAN

Numéro de SIREN (2) : 21580185300015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01959 : DCE-2022-MOUX-EN-MORVAN	2041482	11 407,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02100 : DCE-2023-MOUX-EN-MORVAN	2041482	11 407,00	0,00
Total			**22 814,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MURLIN

Numéro de SIREN (2) : 21580186100018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01924 : DCE-2022-MURLIN	2041482	2 286,00	0,00
Total			**2 286,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MYENNES

Numéro de SIREN (2) : 21580187900010

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-01933 : DCE-2021-MYENNES	2041482	9 948,00	0,00
Total			**9 948,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NARCY

Numéro de SIREN (2) : 21580189500016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02153 : DCE-2021-NARCY	2041482	8 710,00	0,00

Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01926 : DCE-2022-NARCY	2041482	8 275,00	0,00
Total			**16 985,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NEUFFONTAINES

Numéro de SIREN (2) : 21580190300018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01046 : DCE-2023-NEUFFONTAINES	2041482	4 440,00	0,00
Total			**4 440,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NEUVY SUR LOIRE

Numéro de SIREN (2) : 21580193700016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00271 : DCE-2022-NEUVY-SUR-LOIRE	2041482	10 759,00	0,00
Total			**10 759,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NEVERS

Numéro de SIREN (2) : 21580194500019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-00489 : DCE-2021-NEVERS-3	2041482	45 000,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02095 : DCE-2023-NEVERS-4	2041482	61 384,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01181 : DCE-2023-NEVERS-1	2041482	19 640,16	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01721 : rénovation Rue Miterrand Never	2041482	123 886,44	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01725 : PRU Banlay - RD907-trémie	2041482	195 186,43	0,00
Total			**445 097,03**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NOLAY

Numéro de SIREN (2) : 21580196000018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02259 : DCE-2022-NOLAY	2041481	8 700,00	0,00
Total			**8 700,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D OISY

Numéro de SIREN (2) : 21580198600013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01276 : DCE-2023-OISY	2041482	5 471,40	0,00
Total			**5 471,40**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D OUAGNES

Numéro de SIREN (2) : 21580200000012

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02000 : DCE-2022-OUAGNE	2041482	5 355,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01888 : DCE-2023-OUAGNE	2041482	5 355,00	0,00
Total			**10 710,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D OUDAN

Numéro de SIREN (2) : 21580201800014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01884 : DCE-2021-OUDAN	2041482	2 216,16	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02002 : DCE-2022-OUDAN	2041482	4 394,00	0,00
Total			**6 610,16**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D OULON

Numéro de SIREN (2) : 21580203400011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02154 : DCE-2021-OULON	2041482	2 409,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01927 : DCE-2022-OULON	2041482	2 289,00	0,00
Total			**4 698,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE D OUROUX EN MORVAN

Numéro de SIREN (2) : 21580205900018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab

Aide action de comm/manif agri	2024-00559 : ACCUEIL ÉTUDIANTS VÉTÉRINAIRES	65748	2 000,00	0,00
Total			**2 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PARIGNY LES VAUX

Numéro de SIREN (2) : 21580207500014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00372 : DCE-2022-PARIGNY-LES-VAUX	2041482	8 252,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2024-00911 : aire de jeux - Parigny-l-Vaux	2041482	17 851,35	0,00
Total			**26 103,35**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PAZY

Numéro de SIREN (2) : 21580208300018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02051 : DCE-2022-PAZY	2041482	3 800,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-02052 : DCE-2023-PAZY	2041482	3 784,85	0,00
Total			**7 584,85**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PLANCHEZ

Numéro de SIREN (2) : 21580210900011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00723 : DCE-2023-PLANCHEZ	2041481	7 200,00	0,00
Total			**7 200,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE POUGNY

Numéro de SIREN (2) : 21580213300011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00421 : DCE-2023-POUGNY	2041482	8 722,00	0,00
Total			**8 722,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE POUGUES LES EAUX

Numéro de SIREN (2) : 21580214100014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01720 : piscine-plein-air-Pougues-eaux	2041482	3 241,10	0,00
Total			**3 241,10**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE POUILLY SUR LOIRE

Numéro de SIREN (2) : 21580215800018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01730 : rue Waldeck Rousseau-Pouilly	2041482	164 638,34	0,00
Total			**164 638,34**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE POUQUES LORMES

Numéro de SIREN (2) : 21580216600011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02437 : DCE-2021-POUQUES-LORMES	2041482	3 800,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02052 : DCE-2022-POUQUES-LORMES	2041482	2 418,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01896 : DCE-2023-POUQUES-LORMES	2041482	3 784,85	0,00
Total			**10 002,85**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE POUSSEAUX

Numéro de SIREN (2) : 21580217400015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02421 : DCE-2021-POUSSEAUX	2041482	5 793,00	0,00
Total			**5 793,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PREPORCHE

Numéro de SIREN (2) : 21580219000011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00137 : DCE-2022-PREPORCHE	2041482	8 238,00	0,00
Total			**8 238,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE RAVEAU

Numéro de SIREN (2) : 21580220800011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01929 : DCE-2022-RAVEAU	2041482	7 701,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02088 : DCE-2023-RAVEAU	2041482	7 701,00	0,00
Total			**15 402,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE RIX

Numéro de SIREN (2) : 21580222400018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02005 : DCE-2022-RIX	2041482	5 149,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01047 : DCE-2023-RIX	2041482	5 149,00	0,00
Total			**10 298,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE ROUY

Numéro de SIREN (2) : 21580223200011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01341 : traversée Bourg - Rouy	2041482	7 720,94	0,00
Total			**7 720,94**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE RUAGES

Numéro de SIREN (2) : 21580224000014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02006 : DCE-2022-RUAGES	2041482	3 759,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00979 : DCE-2023-RUAGES	2041482	3 759,00	0,00
Total			**7 518,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINCAIZE MEAUCE

Numéro de SIREN (2) : 21580225700018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab

Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00195 : DCE-2022-SAINCAIZE-MEAUCE	2041482	10 524,67	0,00
Total			**10 524,67**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT AGNAN

Numéro de SIREN (2) : 21580226500011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01962 : DCE-2022-SAINT-AGNAN	2041482	6 929,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00417 : DCE-2023-SAINT-AGNAN	2041482	6 929,00	0,00
Total			**13 858,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE ST AMAND EN PUISAYE

Numéro de SIREN (2) : 21580227300072

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-01987 : DCE-2021-SAINT-AMAND-PUISAYE	2041482	10 038,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00280 : DCE-2022-ST-AMAND-EN-PUISAYE	2041482	10 038,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01897 : DCE-2023-SAINT-AMAND-PUISAYE	2041482	10 038,00	0,00
Total			**30 114,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT ANDELAIN

Numéro de SIREN (2) : 21580228100018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00281 : DCE-2022-SAINT-ANDELAIN	2041482	6 375,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01898 : DCE-2023-SAINT-ANDELAIN	2041482	6 375,00	0,00
Total			**12 750,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE ST ANDRE EN MORVAN

Numéro de SIREN (2) : 21580229900010

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02427 : DCE-2021-SAINT-ANDRE-EN-MORVAN	2041482	6 800,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02053 : DCE-2022-SAINT-ANDRE-EN-MORVAN	2041482	5 021,88	0,00
Total			**11 821,88**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT AUBIN LES CHAUMES

Numéro de SIREN (2) : 21580230700011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00725 : DCE-2023-ST-AUBIN-DES-CHAUMES	2041482	4 073,00	0,00
Total			**4 073,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE ST AUBIN LES FORGES

Numéro de SIREN (2) : 21580231500014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Aide travaux urgents/imprévus	2024-00530 : ATUI-Saint-Aubin-Les-Forges-24	2041482	12 000,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00719 : DCE-2023-ST-AUBIN-LES-FORGES	2041482	5 050,00	0,00
Total			**17 050,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT BENIN D AZY

Numéro de SIREN (2) : 21580232300018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02152 : DCE-2022-SAINT-BENIN-AZY	2041482	5 000,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01311 : rues-connexes-Saint-Benin-Azy	2041482	42 113,00	0,00
Total			**47 113,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT BONNOT

Numéro de SIREN (2) : 21580234900013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01932 : DCE-2022-SAINT-BONNOT	2041482	2 728,00	0,00
Total			**2 728,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT DIDIER

Numéro de SIREN (2) : 21580237200015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01901 : DCE-2023-SAINT-DIDIER	2041482	1 861,00	0,00

Total	**1 861,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE ST GERMAIN CHASSENAY

Numéro de SIREN (2) : 21580241400015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02072 : DCE-2022-ST-GERMAIN-CHASSENAY	2041482	3 835,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01638 : DCE-2023-ST-GERMAIN-CHASSENAY	2041482	3 835,00	0,00
Total			**7 670,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT GERMAIN DES BOIS

Numéro de SIREN (2) : 21580242200018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01899 : DCE-2023-ST-GERMAIN-DES-BOIS	2041482	4 777,00	0,00
Total			**4 777,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE ST HILAIRE EN MORVAN

Numéro de SIREN (2) : 21580244800013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02118 : DCE-2021-SAINT-HILAIRE-EN-MORV	2041482	4 768,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01963 : DCE-2022-ST-HILAIRE-MORVAN	2041482	4 768,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01178 : DCE-2023-SAINT-HILAIRE-MORVAN	2041482	4 768,00	0,00
Total			**14 304,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE ST HILAIRE FONTAINE

Numéro de SIREN (2) : 21580245500018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00141 : DCE-2022-ST-HILAIRE-FONTAINE	2041482	1 968,00	0,00
Total			**1 968,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE ST JEAN AUX AMOGNES

Numéro de SIREN (2) : 21580247100015

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-01314 : DCE-2021-SAINT-JEAN-AUX-AMOGNE	2041482	5 000,00	0,00
Total			**5 000,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE SAINT LAURENT L ABBAYE

Numéro de SIREN (2) : 21580248900017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00971 : DCE-2023-SAINT-LAURENT-ABBAYE	2041481	2 680,00	0,00
Total			**2 680,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE ST LEGER DE FOUGERET

Numéro de SIREN (2) : 21580249700010

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01964 : DCE-2022-ST-LEGER-FOUGERET	2041482	7 130,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00612 : DCE-2023-ST-LEGER-DE-FOUGERET	2041481	7 130,00	0,00
Total			**14 260,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE ST LEGER DES VIGNES

Numéro de SIREN (2) : 21580250500010

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02073 : DCE-2022-ST-LEGER-DES-VIGNES	2041482	42 270,00	0,00
Total			**42 270,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT LOUP

Numéro de SIREN (2) : 21580251300014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00487 : DCE-2023-SAINT-LOUP	2041482	11 833,00	0,00
Total			**11 833,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINTE MARIE

Numéro de SIREN (2) : 21580253900019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00410 : DCE-2023-SAINTE-MARIE	2041481	2 213,84	0,00
Total			**2 213,84**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE SAINT MARTIN DU PUY

Numéro de SIREN (2) : 21580255400018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-02064 : DCE-2023-SAINT-MARTIN-DU-PUY	2041482	6 260,85	0,00
Total			**6 260,85**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE ST MARTIN SUR NOHAIN

Numéro de SIREN (2) : 21580256200011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01452 : AMENAGEMENT PLACE CENTRALE	2041482	7 728,38	0,00
Total			**7 728,38**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT MAURICE

Numéro de SIREN (2) : 21580257000014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02098 : DCE-2023-SAINT-MAURICE	2041482	2 490,00	0,00
Total			**2 490,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE SAINT OUEN SUR LOIRE

Numéro de SIREN (2) : 21580258800016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01759 : DCE-2023-SAINT-OUEN-SUR-LOIRE	2041481	810,00	0,00
Total			**810,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE ST PARIZE EN VIRY

Numéro de SIREN (2) : 21580259600019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01791 : DCE-2023-SAINT-PARIZE-EN-VIRY	2041482	6 324,00	0,00
Total			**6 324,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE ST PARIZE LE CHATEL

Numéro de SIREN (2) : 21580260400011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-02053 : DCE-2023-SAINT-PARIZE-LE-CHATE	2041482	9 303,00	0,00
Total			**9 303,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT PERE

Numéro de SIREN (2) : 21580261200014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00709 : DCE-2023-SAINT-PERE	2041482	12 995,00	0,00
Total			**12 995,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT PEREUSE

Numéro de SIREN (2) : 21580262000017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02097 : DCE-2023-SAINT-PEREUSE	2041481	4 111,00	0,00
Total			**4 111,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE SAINT PIERRE DU MONT

Numéro de SIREN (2) : 21580263800019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01767 : DCE-2023-ST-PIERRE-DU-MONT	2041482	5 004,00	0,00
Total			**5 004,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE ST SAULGE

Numéro de SIREN (2) : 21580267900013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01326 : PVD-St-Saulge-études-écoles	657348	9 081,00	0,00
PDESI -Soutien projet	2024-00030 : COURSE ORIENTATION ST SAULGE	2041481	3 771,00	0,00
Total			**12 852,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINT VERAIN

Numéro de SIREN (2) : 21580270300011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00308 : DCE-2022-SAINT-VERAIN	2041482	9 934,60	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2024-00851 : Saint-Verain-couverture-église	2041482	8 525,92	0,00
Total			**18 460,52**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAIZY

Numéro de SIREN (2) : 21580271100014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01900 : DCE-2023-SAIZY	2041482	5 662,00	0,00
Total			**5 662,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SARDY LES EPIRY

Numéro de SIREN (2) : 21580272900016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02055 : DCE-2022-SARDY-LES-EPIRY	2041482	2 700,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00724 : DCE-2023-SARDY-LES-EPIRY	2041482	2 684,50	0,00
Total			**5 384,50**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAUVIGNY LES BOIS

Numéro de SIREN (2) : 21580273700019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab

Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02169 : DCE-2022-SAUVIGNY-LES-BOIS	2041482	13 828,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01275 : DCE-2023-SAUVIGNY-LES-BOIS	2041482	12 444,80	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-00732 : requalification-espace-sportif	2041482	15 557,92	0,00
Total			**41 830,72**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SERMAGES

Numéro de SIREN (2) : 21580277800013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00144 : DCE-2022-SERMAGES	2041482	7 636,00	0,00
Total			**7 636,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE SERMOISE SUR LOIRE

Numéro de SIREN (2) : 21580278600016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02422 : DCE-2021-SERMOISE-SUR-LOIRE	2041481	7 600,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00192 : DCE-2022-SERMOISE-SUR-LOIRE	2041482	20 000,00	0,00
Total			**27 600,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SOUGY SUR LOIRE

Numéro de SIREN (2) : 21580280200011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01450 : PARC LUDIQUE	2041482	49 972,05	0,00
Total			**49 972,05**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SUILLY LA TOUR

Numéro de SIREN (2) : 21580281000014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02102 : DCE-2023-SUILLY-LA-TOUR	2041482	7 406,00	0,00
Total			**7 406,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TACONNAY

Numéro de SIREN (2) : 21580283600019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02056 : DCE-2022-TACONNAY	2041482	3 120,00	0,00
Total			**3 120,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TALON

Numéro de SIREN (2) : 21580284400013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02430 : DCE-2021-TALON	2041482	3 627,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02014 : DCE-2022-TALON	2041482	3 627,00	0,00
Total			**7 254,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TANNAY

Numéro de SIREN (2) : 21580286900010

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02015 : DCE-2022-TANNAY	2041482	8 953,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01770 : DCE-2023-TANNAY	2041482	8 953,00	0,00
Total			**17 906,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TEIGNY

Numéro de SIREN (2) : 21580288500016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02017 : DCE-2022-TEIGNY	2041482	4 907,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01789 : DCE-2023-TEIGNY	2041482	4 907,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01724 : Teigny-restauration-église	2041482	8 080,80	0,00
Total			**17 894,80**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE THIANGES

Numéro de SIREN (2) : 21580291900013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-01806 : DCE-2023-THIANGES	2041482	3 658,00	0,00
Total			**3 658,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TOURY LURCY

Numéro de SIREN (2) : 21580293500019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00423 : DCE-2022-TOURY-LURCY	2041482	7 673,00	0,00
Total			**7 673,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

Numéro de SIREN (2) : 21580294300013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00424 : DCE-2022-TOURY-SUR-JOUR	2041482	6 826,00	0,00
Total			**6 826,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TRACY SUR LOIRE

Numéro de SIREN (2) : 21580295000018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00310 : DCE-2022-TRACY-SUR-LOIRE	2041482	2 593,35	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02101 : DCE-2023-TRACY-SUR-LOIRE	2041482	8 506,00	0,00
Total			**11 099,35**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TRESNAY

Numéro de SIREN (2) : 21580296800010

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-02050 : DCE-2023-TRESNAY	2041482	6 679,00	0,00
Total			**6 679,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TROIS VEVRES

Numéro de SIREN (2) : 21580297600013

Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00488 : DCE-2023-TROIS-VEVRES	2041482	3 747,00	0,00
Total			**3 747,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TRONSANGES Numéro de SIREN (2) : 21580298400017 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02163 : DCE-2021-TRONSANGES	2041482	817,91	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-01933 : DCE-2022-TRONSANGES	2041482	4 529,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01885 : Tronsanges-multiservices	2041482	50 000,00	0,00
Total			**55 346,91**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VANDENESSE Numéro de SIREN (2) : 21580301600017 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-00147 : DCE-2022-VANDENESSE	2041482	14 178,00	0,00
Total			**14 178,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VARENNES LES NARCY Numéro de SIREN (2) : 21580302400011 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00412 : DCE-2023-VARENNES-LES-NARCY	2041482	9 813,00	0,00
Total			**9 813,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE VARENNES VAUZELLES Numéro de SIREN (2) : 21580303200014 Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2023-02096 : DCE-2023-VARENNES-VAUZELLES	2041482	21 192,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01723 : Coulée verte Varennes-Vauzelle	2041482	8 214,96	0,00
Projets culturels - Divers	2024-00381 : subvention 2024	657358	12 000,00	0,00

Total	**41 406,96**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VARZY

Numéro de SIREN (2) : 21580304000017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00418 : DCE-2023-VARZY	2041482	7 139,00	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2022-01592 : rénovations des écoles Varzy	2041482	15 884,86	0,00
Fonds de Dév. des Territoires	2023-01443 : PVD-etude-tiers-lieu-Varzy	657348	5 000,00	0,00
Total			**28 023,86**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VAUCLAIX

Numéro de SIREN (2) : 21580305700011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02057 : DCE-2022-VAUCLAIX	2041482	3 400,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-00419 : DCE-2023-VAUCLAIX	2041482	3 384,85	0,00
Total			**6 784,85**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VERNEUIL

Numéro de SIREN (2) : 21580306500014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2021-02426 : DCE-2021-VERNEUIL	2041481	3 595,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02074 : DCE-2022-VERNEUIL	2041482	7 190,00	0,00
Total			**10 785,00**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VILLIERS LE SEC

Numéro de SIREN (2) : 21580310700014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02021 : DCE-2022-VILLIERS-LE-SEC	2041482	1 641,64	0,00
Total			**1 641,64**	**0,00**

Nom de la commune (1) : COMMUNE VILLIERS SUR YONNE Numéro de SIREN (2) : 21580312300011				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Dotation Cantonale d'Equip.	2022-02022 : DCE-2022-VILLIERS-SUR-YONNE	2041482	5 440,00	0,00
Dotation Cantonale d'Equip.	2024-02060 : DCE-2023-VILLIERS-SUR-YONNE	2041482	5 440,00	0,00
Total			**10 880,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	S.A.S. AMAUREVE		Autres Struct Priv	868 594,09
-	CROIX ROUGE FRANCAISE.		Association	483 067,87
-	SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO		Logt Soc Priv	4 946 153,76
-	1001 VIES HABITAT		SA HLM	99 651,67
-	Association ASEM (Acteurs Solidaires en Marche)		Association	45 012,15
-	VILLAGE D'ENFANT PIERRE SAURY		Association	27 500,00
-	RESIDENCE CAFFET		Association	64 251,89
-	HOP RURAL DE LORMES		CH	841 159,88
-	ASS PATRONAGE IRJSO.		Association	466 663,10
-	LA VIE POUR ECOLE		Association	655 471,24
-	LOGIVIE SA		Logt Soc Priv	4 965 603,57
-	ASS DES PARALYSES DE FRANCE.		Association	561 754,23
-	COMMUNE DE LUZY		Collectivités	288 000,00
-	HOSP MOULINS ENGILBERT		CH	2 012 677,09
-	CENTRE DE SOINS LUZY		CH	233 107,06
-	ADSEA		Association	2 019 215,30
-	ADEF RESIDENCES/1		Association	2 591 996,20
-	SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE		SEM	0,00
-	PAGODE		Association	420 942,66
-	LE FIL D'ARIANE		Association	784 916,48
-	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES		Association	4 358 059,76
-	ENSEMBLE SCOLAIRE CATHOLIQUE COSNOIS- ESCC		Ets Educatifs	1 565 782,43
-	CENTRE LUZY		CH	715 833,91
-	SA D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE		SEM	345 219,14
-	ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT		Association	124 242,53

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	M DE RETRAITE DE VARZY		Maison de retraite (publique)	474 994,69
-	NIEVRE HABITAT		Logt Soc Pub	21 506 693,46
-	MAISON DE RETRAITE D'ACHUN		Maison de retraite	1 516 281,32
-	ADAPEI DE LA NIEVRE		Association	729 057,45
-	FOYER ACCUEIL MELLE BOURGEOIS		Association	91 678,67
-	COALLIA HABITAT		Logt Soc Priv	805 953,80
-	HESTIA-HABITAT SOLIDAIRE		Entreprise	1 007 730,00
-	ASS MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS		Association	318 185,43
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES — B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**39 594 990,96**	**1 151 102,92**	
Acquisitions à titre onéreux			**0,00**	**0,00**	
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**39 594 990,96**	**1 151 102,92**	
01/01/2024	2024M00004 - ETAGERES POUR CITE DES PRESENTS	2024M00004	0,00	0,00	1
01/01/2024	2024D00028 - INV ACQUI MAT EQUIMARAULT	2024D00028	4 614,12	4 614,12	1
01/01/2024	2024D00048 - Collèges - Installation de kit GSM	2024D00048	11 970,88	0,00	1
01/01/2024	2024D00050 - FOURCHAMBAULT - Installation de kit GSM	2024D00050	2 763,22	0,00	1
01/01/2024	2024B00004 - ACQUISITION GARE DE GUERIGNY	2024B00004	61 735,70	2 469,00	25
01/01/2024	2024D00061 - La Machine - Installations générales et aménagts	2024D00061	1 108,62	0,00	1
01/01/2024	2024O00013 - 2024 PARTICIPATION ARCHIVES INTERMEDIAIRES NEVERS	2024O00013	451,66	0,00	30
01/01/2024	2024O00015 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 3 ANS POUR	2024O00015	348,00	0,00	1
01/01/2024	2024O00019 - 2024 COMM 204181 < 75 000 EUROS	2024O00019	376 937,18	0,00	5
01/01/2024	2024D00067 - LUZY - Intervention sur four	2024D00067	2 887,25	481,00	6
01/01/2024	2024D00078 - LUXMETRE DIGITAL POUR CITE DES PRESENTS	2024D00078	332,46	0,00	1
01/01/2024	2024D00089 - EMB Lamartine	2024D00089	1 000,00	166,00	6
01/01/2024	2024D00104 - PMI - NMMEDICAL FACT 5502373385 DU 19 12 23	2024D00104	79,00	79,00	1
01/01/2024	2024O00072 - BLM - ECOLE DE PRODUCTION ACQUISITION BATIMENT	2024O00072	0,00	0,00	30
01/01/2024	2024O00148 - MISE 2 X 2 VOIES RN7 ENTRE CHANTENAY ET L ALLIER	2024O00148	2 000 000,00	400 000,00	5
01/01/2024	2024O00160 - INSTALLATIONS SPORTIVES LA MACHINE	2024O00160	171 913,60	6 876,00	25
01/01/2024	2024O00198 - REMBT TROP PERCU ETUDE PREOP OPAH	2024O00198	0,00	0,00	26
01/01/2024	2024O00200 - REMBT TROP PERCU ETUDE PREOP OPAH	2024O00200	3 075,00	113,00	27
01/01/2024	2024O00202 - TROP VERSE CONVENTION ANTARGAZ	2024O00202	334,61	12,00	27
01/01/2024	2024O00203 - AVOIR SUR FACTURE EQUIPEMENT ESPACE TEST LUZY	2024O00203	70,48	11,00	6
01/01/2024	2024D00001 - ACHATS EN LIGNE 2024 (CARTES POSTALES)	2024D00001	2 571,38	0,00	0
01/01/2024	2024D00042 - LIVRAISON ACHAT LIVRE PHOTOS CPA - VENTE DU 13/11/	2024D00042	43,20	0,00	0
01/01/2024	2022B00005 - Château Chinon - Réfection des toitures en adoises	2022B00005	917 068,55	45 853,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/01/2024	2022B00006 - COLLEGE PREMERY - Réfection des toitures terrasses	2022B00006	371 334,54	18 566,00	20
01/01/2024	2022F00002 - RENOVATION SITES ENS	2022F00002	42 720,00	2 136,00	20
01/01/2024	2022I00001 - 2022 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS	2022I00001	1 011 379,65	50 568,00	20
01/01/2024	2022R00009 - BARRAGE DE PANNECOT - PHASE 2	2022R00009	2 520,00	126,00	20
01/01/2024	2022R00012 - TRAVAUX EN REGIE - PRODUCTION IMMOBILISEE 2022	2022R00012	1 962 356,19	0,00	0
01/01/2024	2023B00020 - collège Château Chinon - Réfection toitures	2023B00020	921,60	46,00	20
01/01/2024	2023D00002 - RESTAURATION ENSEMBLE OBJETS CEREMONIAL BAOULE	2023D00002	2 256,00	0,00	0
01/01/2024	2023D00068 - PRISE EN CHARGE DE 11 DOCUMENTS POUR TRAVAUX DE RE	2023D00068	38 784,00	0,00	0
01/01/2024	2023D00069 - Prise en charge de 23 documents pour travaux de re	2023D00069	4 720,80	0,00	0
01/01/2024	2023D00127 - RESTAURATION CORTEGE ROYAL ET MUSICIENS	2023D00127	5 429,00	0,00	0
01/01/2024	2023D00128 - RESTAURATION CHAMELIER	2023D00128	1 671,00	0,00	0
01/01/2024	2023D00130 - RESTAURATION 10 OBJETS EN METAL	2023D00130	5 956,80	0,00	0
01/01/2024	2023D00287 - Prise en charge de registres pour restauration	2023D00287	23 932,80	0,00	0
01/01/2024	2023D00288 - Prise en charge de 3 plans- Restauration	2023D00288	480,00	0,00	0
01/01/2024	2023D00472 - ETUDE PREALABLE RESTAURATION COLLECTIONS TEXTILES	2023D00472	576,00	0,00	0
01/01/2024	2023D00477 - RESTAURATION TAPA CLAIRE MUSSO	2023D00477	4 932,00	0,00	0
01/01/2024	2023D00525 - RESTAURATION TORTUE NATURALISEE INV 58DMF130	2023D00525	1 113,60	0,00	0
01/01/2024	2023D00526 - RESTAURATION VASE N°INVENTAIRE 58DMF-ASI 2203	2023D00526	11 436,00	0,00	0
01/01/2024	2023D00531 - RESTAURATION 11 COSTUMES LOT 1	2023D00531	7 020,00	0,00	0
01/01/2024	2023D00535 - RESTAURATION DE 19 COSTUMES LOT 2	2023D00535	11 520,00	0,00	0
01/01/2024	2023D00598 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE PLANS	2023D00598	3 417,60	0,00	0
01/01/2024	2023D00599 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE 5 REGISTRES	2023D00599	5 584,80	0,00	0
01/01/2024	2023F00008 - Réfection platelage - Petit lac de Pannecière	2023F00008	120 198,00	6 009,00	20
01/01/2024	2023F00009 - REFECTION PASSERELLE PIETONNE	2023F00009	51 978,00	2 598,00	20
01/01/2024	2023F00010 - CHANTIER LE PETIT LAC DE PANNECIER	2023F00010	2 400,00	120,00	20
01/01/2024	2023F00011 - PASSERELLE A LOUTRES	2023F00011	61 002,44	2 843,00	20
01/01/2024	2023F00012 - Création de 2 mares - peupleraie de Decize	2023F00012	10 320,00	516,00	20
01/01/2024	2023F00015 - Plantation haie bocagère	2023F00015	3 887,20	194,00	20
01/01/2024	2023F00019 - ENS sentier de l'arche de la biodiversité	2023F00019	11 805,86	590,00	20
01/01/2024	2023F00021 - ENS arche de la biodiversité	2023F00021	29 091,65	1 454,00	20
01/01/2024	2023F00022 - ENS sentier des cigognes	2023F00022	3 855,84	192,00	20
01/01/2024	2023F00023 - ENS sentier des prés de Coulanges	2023F00023	2 300,21	115,00	20
01/01/2024	2023I00003 - TRAVAUX CABLAGES SITE CD58	2023I00003	17 227,16	861,00	20
01/01/2024	2023I00004 - TRAVAUX CABLAGES SITE CD58 - SAMS COSNE-SUR-LOIRE	2023I00004	1 286,68	64,00	20
01/01/2024	2023I00005 - TRAVAUX CABLAGES SITE CD58	2023I00005	406,26	20,00	20
01/01/2024	2023I00006 - Travaux câblages SAMS LA CHARITE SUR LOIRE	2023I00006	6 494,95	324,00	20
01/01/2024	2023I00007 - TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE LA MACHINE	2023I00007	2 630,72	131,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/01/2024	2023I00008 - TRAVAUX ROCADE TELEPHONIQUE COLLEGE LA MACHINE	2023I00008	761,78	38,00	20
01/01/2024	2023I00009 - TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE DE POUILLY-SUR-LOIRE	2023I00009	3 247,32	162,00	20
01/01/2024	2023I00010 - TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE LES LOGES NEVERS	2023I00010	3 846,68	192,00	20
01/01/2024	2023I00011 - TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE DE FOURCHAMBALT	2023I00011	5 606,24	280,00	20
01/01/2024	2023I00013 - Travaux câblages MAISON DE LA PARENTALITE/MADEF NE	2023I00013	1 296,62	64,00	20
01/01/2024	2023I00014 - TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE DE PREMERY 2023	2023I00014	2 409,70	120,00	20
01/01/2024	2023I00015 - TRAVAUX DE CABLAGE CABINET DU DEPARTEMENT PRISE BO	2023I00015	4 150,09	207,00	20
01/01/2024	2023I00016 - TRAVAUX CABLAGES URSULINE 1ere phase	2023I00016	55 898,17	2 794,00	20
01/01/2024	2023I00017 - Travaux pose de pointeuses pour site MADEF	2023I00017	493,15	24,00	20
01/01/2024	2023I00018 - Câblage collège VICTOR HUGO salle techno	2023I00018	6 926,70	346,00	20
01/01/2024	2023I00019 - Câblage salle informatique collège VICTOR HUGO NEV	2023I00019	3 527,84	176,00	20
01/01/2024	2023I00020 - Travaux câblages site UTIR DE COSNE SUR LOIRE	2023I00020	1 010,52	50,00	20
01/01/2024	2023I00021 - TRAVAUX DE CABLAGE - COMPLEMENT CHANTIER 48FO HOTE	2023I00021	1 467,00	73,00	20
01/01/2024	2023I00022 - Travaux câblages - POSE BORNE WIFI CABINET DU PRES	2023I00022	1 864,70	93,00	20
01/01/2024	2023R00002 - 2023 RESEAUX DE VOIRIE EN COURS	2023R00002	4 497 240,51	0,00	0
01/01/2024	2023R00004 - REALISATION D'UNE PASSE A POISSONS PANNECOT	2023R00004	346 619,94	17 330,00	20
01/01/2024	2023R00007 - BC22 - BARRAGE DE PANNECOT - MISSION SPS TR FERME	2023R00007	292,80	14,00	20
01/01/2024	2023R00008 - rabottage enrobe	2023R00008	10 726,03	0,00	0
01/01/2024	2024D00002 - RESTAURATION GRANDE AIGUIERE	2024D00002	1 150,00	0,00	0
01/01/2024	2024D00004 - RESTAURATION AMERINDIEN ET SON ENFANT	2024D00004	150,00	0,00	0
01/01/2024	2024D00005 - RESTAURATION VIERGE A L ENFANT	2024D00005	200,00	0,00	0
01/01/2024	2024R00004 - NTM - TRAVAUX EN REGIE-PRODUCTION IMMOBILISEE 2023	2024R00004	1 992 097,67	0,00	0
01/01/2024	2024F00001 - PARCELLES AC 1 ET 2 VANDENESSE LIEUDIT PRE DU LIAT	2024F00001	240,00	0,00	0
02/01/2024	2024D00038 - Eco compteur	2024D00038	8 082,00	1 343,00	6
02/01/2024	2024D00053 - TRANSFERT MATERIEL PCA DES ARCHIVES AU CONTAINER E	2024D00053	2 740,07	683,00	4
02/01/2024	2024D00069 - COMPLEMENT FACT 7002227490MANDAT48494(2023)/MATERI	2024D00069	6 275,90	1 563,00	4
02/01/2024	2024D00072 - CLAVIERS ET SOURIS	2024D00072	430,55	0,00	1
02/01/2024	2024D00082 - NETTOYAGE TABLETTE VIDE ET TABLETTE OCCUPEE -CELL	2024D00082	13 409,64	0,00	6
02/01/2024	2024D00084 - EXTENSION GARANTIE POUR 7 LENOVO NTM RATTACHER AU	2024D00084	102,65	0,00	1
05/01/2024	2024O00012 - NUMERISATION GED SOCIALE CYCLES 7	2024O00012	53 566,12	8 829,00	6
09/01/2024	2024D00146 - UGAP FACT 7002658642 PEUGEOT PARTNER 122D11 (E4153	2024D00146	14 852,41	2 905,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/01/2024	2024D00208 - CHARGEURS CLAAS 200D67 - DEVIS 36637626	2024D00208	22 425,16	4 386,00	5
10/01/2024	2024D00046 - Pylône Toury-Lurcy	2024D00046	9 989,21	1 623,00	6
13/01/2024	2024O00088 - LOGICIEL SILVER ANNUEL + ASSISTANCE 2024	2024O00088	410,40	0,00	1
17/01/2024	2024D00056 - UGAP - PARTNER 121D101 - FACT N°7002501222	2024D00056	23 568,38	4 506,00	5
18/01/2024	2024D00022 - Matériel espace test Luzy	2024D00022	42 470,57	6 749,00	6
19/01/2024	2024D00011 - CASQUES REALITE VIRTUELLE	2024D00011	1 632,00	387,00	4
19/01/2024	2024D00012 - kit handicap (asus tuf et apple watch)	2024D00012	1 600,49	380,00	4
19/01/2024	2024D00013 - kit handicap 4 packs de 15 balises Vocaleo	2024D00013	67,46	63,00	1
19/01/2024	2024D00017 - MATERIEL ET OUTILLAGES TECHN 2024 FAIBLE VALEUR	2024D00017	2 867,91	0,00	1
19/01/2024	2024D00018 - BORNES RECHARGEABLES ELECTRIQUES 2024 FAIBLE VALE	2024D00018	6 066,13	0,00	1
19/01/2024	2024D00021 - kit handicap (produits apple et galaxy tab)	2024D00021	5 447,97	1 294,00	4
19/01/2024	2024I00001 - TRAVAUX DE CABLAGE SITE LAMARTINE	2024I00001	12 641,50	600,00	20
22/01/2024	2024D00035 - ACCESSOIRES POUR 2 CASQUES DE REALITE VIRTUELLE	2024D00035	319,96	300,00	1
22/01/2024	2024D00113 - 5 CAFETIERES	2024D00113	174,95	0,00	1
22/01/2024	2024D00114 - 5 BOUILLOIRES	2024D00114	174,95	0,00	1
23/01/2024	2024D00036 - 2024 PETIT MATERIEL INFORMATIQUE < 1000 EUROS	2024D00036	0,00	0,00	1
23/01/2024	2024D00040 - ACHAT DIFFERENTS LOTS 11 FACTURES -10 CPA HOTEL DE	2024D00040	135,50	0,00	0
25/01/2024	2024D00049 - 15 CASQUES STEREO AVEC MICROS	2024D00049	195,00	0,00	1
26/01/2024	2024O00018 - LICENCE UBIKA MANAGEMENT WAAP GATEWAY	2024O00018	9 437,59	1 464,00	6
29/01/2024	2024D00051 - Fonds documentaires	2024D00051	115 830,39	106 170,00	1
29/01/2024	2024D00158 - Dolphitonic - Achat monitoring - facture n°24F0012	2024D00158	1 985,00	304,00	6
30/01/2024	2024O00024 - ACQUISITION LOGICIEL GESCAR en remplacement de THE	2024O00024	20 365,50	3 125,00	6
31/01/2024	2024M00002 - MEUBLES BAS CUISINE CER PREMERY	2024M00002	149,99	0,00	1
31/01/2024	2024M00008 - FAUTEUIL ERGONOMIQUE DGS	2024M00008	1 281,47	117,00	10
31/01/2024	2024M00015 - MOBILIERS DIVERS SANTE PREVENTION LAMARTINE 1ER ET	2024M00015	3 426,65	0,00	1
31/01/2024	2024M00019 - 1 TABLEAU LIEGE 90X120 SAMS BORDS DE LOIRE	2024M00019	50,77	0,00	1
31/01/2024	2024D00063 - supports d'animation	2024D00063	19 751,68	18 132,00	1
31/01/2024	2024O00020 - 2024 - RTE CPTE 20421 < 75 000 EUROS	2024O00020	80 911,00	0,00	5
31/01/2024	2024O00022 - BLM - ECOLE DE PRODUCTION ACQUISITION BATIMENT	2024O00022	189 361,88	5 945,00	30
31/01/2024	2024D00064 - MICRO ONDES CER LUZY CAFETIERE TN CHAMEANE	2024D00064	184,98	0,00	1
31/01/2024	2024O00074 - Acquisition licences VMWare periode 30/01/2024 au	2024O00074	8 769,60	0,00	2
31/01/2024	2023B00031 - CONSTRUCTION ABRI A SEL CORBIGNY - LOT 1	2023B00031	22 841,51	838,00	25
31/01/2024	2023B00033 - 2023 - Travaux divers bâtiments	2023B00033	692 029,63	41 132,00	15
01/02/2024	2024O00023 - 2024 - DAT SUBV 2041482 < 75 000 EUROS	2024O00023	3 552 784,13	0,00	30
01/02/2024	2024D00110 - LUZY - Aménagement PMR de l'accés collège	2024D00110	72 183,87	3 303,00	20
01/02/2024	2024O00025 - 2024 - DAT SUBV 2041481 < 75 000 EUROS	2024O00025	134 708,35	0,00	5
01/02/2024	2024O00089 - RGS**/elIDAS 2 ans pour Marina Tache	2024O00089	246,00	0,00	1
01/02/2024	2024O00090 - LOT DE 100 CREDITS PIX ORGA	2024O00090	1 200,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/02/2024	2024O00095 - 10 LICENCES Commvault - licences et sauvegarde des	2024O00095	31 032,00	4 733,00	6
01/02/2024	2024D00169 - DISTRIMED ACHAT TEST LANG II	2024D00169	169,00	0,00	1
01/02/2024	2024D00100 - ENSEMBLE DE DOCUMENTS RELATIFS A LA MUSIQUE POPULA	2024D00100	100,00	0,00	0
02/02/2024	2024M00007 - ETAGERES POUR CITE DES PRESENTS	2024M00007	536,20	0,00	1
06/02/2024	2024O00027 - AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE PASSAGE A LOUTRES	2024O00027	80 788,00	3 641,00	20
06/02/2024	2024O00028 - AVANCE FONDS VERT ETUDE COURS VEGETALISEES COLLEGE	2024O00028	12 995,00	2 343,00	5
06/02/2024	2024O00035 - 2024 ADTENV 20421 < 75 000 EUROS	2024O00035	13 488,68	0,00	5
06/02/2024	2024O00037 - 2024 DATSDL 20421< 75 000 EUROS	2024O00037	1 100,00	0,00	5
06/02/2024	2024O00039 - 2024 SCSINCLU 20421 < 75 000 EUROS	2024O00039	30 000,00	0,00	5
06/02/2024	2024O00041 - 2024 DATSDL 204112 < 75 000 EUROS	2024O00041	0,00	0,00	30
06/02/2024	2024O00043 - 2024 ADTINFRAS 204182 < 75 000 EUROS	2024O00043	29 786,45	0,00	30
06/02/2024	2024O00045 - 2024 ADTCANAL 204182 < 75 000 EUROS	2024O00045	0,00	0,00	30
06/02/2024	2024O00051 - 2024 ADTINFRAS 204114 < 75 000 EUROS	2024O00051	0,00	0,00	30
06/02/2024	2024O00053 - 2024 ADTDRTE 20422 < 75 000 EUROS	2024O00053	496 356,60	0,00	30
06/02/2024	2024O00054 - 2024 ADTSAN 20422 < 75 000 EUROS	2024O00054	9 322,53	0,00	30
06/02/2024	2024O00055 - 2024 DATSDL 20422 < 75 000 EUROS	2024O00055	475,00	0,00	30
06/02/2024	2024O00056 - 2024 SCSMUS 20422 < 75 000 EUROS	2024O00056	30 000,00	0,00	30
06/02/2024	2024O00059 - 2024 ADTDRTE 2041482 < 75 000 EUROS	2024O00059	127 429,00	0,00	30
06/02/2024	2024O00060 - 2024 ADTENV 2041482 < 75 000 EUROS	2024O00060	4 000,00	0,00	30
06/02/2024	2024O00061 - 2024 ADTDOM 2041482 < 75 000 EUROS	2024O00061	0,00	0,00	30
06/02/2024	2024O00064 - 2024 ADTENV 2041481 < 75 000 EUROS	2024O00064	25 825,50	0,00	5
07/02/2024	2024D00086 - FOURCHAMBAULT- Travaux d'électricité	2024D00086	1 302,19	0,00	1
07/02/2024	2024D00088 - NEVERS LES COURLIS - Mise en place d'une pompe	2024D00088	2 684,40	401,00	6
08/02/2024	2024D00091 - Tooldys (etiquettes claviers windows) - Ri Handica	2024D00091	102,50	0,00	1
08/02/2024	2024D00097 - JEUX 7 TAPIS DE SOL CIRCUIT	2024D00097	270,90	0,00	1
08/02/2024	2024D00099 - CAFETIERE ISOTHERME CER PREMERY	2024D00099	33,99	0,00	1
08/02/2024	2024D00107 - EXTENSION IPMG POUR SITE LAMARTINE NEVERS LE 08/02	2024D00107	7 702,58	1 725,00	4
08/02/2024	2024D00118 - RENAULT MASTER L1H1 - 130D134 - UGAP -FACT. N° 700	2024D00118	43 097,58	0,00	8
08/02/2024	2024O00076 - 2 LICENCES ORACLE LINUX PREMIER POUR 3 ANS	2024O00076	7 176,59	0,00	2
09/02/2024	2024M00014 - 36 CHAISES D'ACCUEIL POUR SALLE DE REUNION	2024M00014	2 246,40	0,00	1
12/02/2024	2024D00092 - LECTEURS VICTOR (pour la bibliothèque)	2024D00092	5 021,45	1 110,00	4
12/02/2024	2024D00094 - 2024 PANNEAUX DE SIGNALISATION < 1000 EUROS	2024D00094	178 764,24	0,00	1
12/02/2024	2024D00164 - COMPLEMENT GARANTIE POUR 40PC LENOVO MANDAT N° 202	2024D00164	1 585,92	350,00	4
13/02/2024	2024D00102 - kit handicap (imprimante 3d et PLA)	2024D00102	1 175,94	258,00	4
13/02/2024	2024D00148 - NTM garage economie energie	2024D00148	681,48	0,00	1
13/02/2024	2024D00178 - 1 PESE-BEBE	2024D00178	132,00	0,00	1
14/02/2024	2024D00130 - CHAISE HAUTE CHICCO TN CHAMEANE	2024D00130	159,90	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
14/02/2024	2024D00116 - OPERATIONS DE RESTAURATION - SITUATION N 1 FACTURE	2024D00116	9 597,60	0,00	0
15/02/2024	2024D00112 - matériels SAN	2024D00112	40,00	0,00	1
15/02/2024	2024D00123 - 4 DUPLICATEURS ET EFFACEURS DE DI	2024D00123	2 044,08	0,00	1
15/02/2024	2024D00128 - matériels SAN	2024D00128	628,02	0,00	1
15/02/2024	2024D00170 - Pièces pour onduleurs Masterys pour sécurisation é	2024D00170	4 766,40	1 044,00	4
16/02/2024	2024D00115 - matériels pour kit de blanchiment (D3E)	2024D00115	5 225,36	1 141,00	4
19/02/2024	2024M00013 - 5 FAUTEUILS	2024M00013	1 714,27	0,00	1
19/02/2024	2024B00013 - LA CHARITE - Réfection plafonds de la vie	2024B00013	1 774,19	76,00	20
19/02/2024	2024D00120 - LUZY - Intervention suite à commission	2024D00120	5 995,99	258,00	20
19/02/2024	2024D00121 - CHATEAU CHINON- Intervention suite à comm	2024D00121	2 196,62	94,00	20
19/02/2024	2024D00125 - kit handicap : tablette tactile 1 pack amikeo con	2024D00125	540,00	0,00	1
19/02/2024	2024D00127 - Materiels mediateurs SAN	2024D00127	0,00	0,00	1
19/02/2024	2024D00133 - accessoires Ri Kit de blanchiment (D3E)	2024D00133	68,65	0,00	1
20/02/2024	2024D00129 - 4 CAMERA VIDEOCONFERENCE	2024D00129	3 001,82	431,00	6
20/02/2024	2024D00132 - packs claviers souris cherry 30	2024D00132	545,24	0,00	1
20/02/2024	2024D00151 - 1 MARCHEPIED MOBILE ACIER BLEU (STOCK)	2024D00151	62,10	0,00	1
21/02/2024	2024O00080 - Certificat RGS**/eIDAS pour 2 ans pour ME MARIE SE	2024O00080	246,00	0,00	1
21/02/2024	2024D00157 - 2 PRSENTOIRS MURAUX A BOCHURES POUR CER PREMERY	2024D00157	178,20	0,00	1
21/02/2024	2024D00209 - TONDEUSE AUTOPORTEE + BACS 122CM HONDA POUR COLLEG	2024D00209	6 250,00	447,00	12
22/02/2024	2024D00134 - MATERIEL DE SAUVEGARDE cartouche Fuji LTO-9 18.0 /	2024D00134	2 792,24	598,00	4
22/02/2024	2024O00082 - AO PROJET GED TRANSVERSE MISE EN OEUVRE GED ASG -	2024O00082	5 184,00	0,00	2
23/02/2024	2024D00173 - 1 MIXEUR BLENDER POUR ORANGERIE	2024D00173	246,00	0,00	1
23/02/2024	2024D00174 - 1 MALLETTE CLASS 4 PRO 31 PIECE POUR ORANGERIE	2024D00174	354,00	0,00	1
26/02/2024	2024D00135 - FOURCHAMBAULT- Remplacement système d'interphone	2024D00135	8 851,20	1 249,00	6
26/02/2024	2024D00136 - DONZY - Intervention sur porte	2024D00136	499,01	0,00	1
26/02/2024	2024D00138 - MICRO ONDES ET REFRIGERATEUR LAMARTINE	2024D00138	139,99	0,00	1
26/02/2024	2024D00139 - MICRO ONDES ET REFRIGERATEUR LAMARTINE	2024D00139	219,99	0,00	1
26/02/2024	2024O00084 - FEDER - CHAUFFERIE CITE MUSEALE DES PRESENTS	2024O00084	282 491,74	19 938,00	12
26/02/2024	2024I00009 - travaux câblages nouvelle MADEF	2024I00009	5 214,36	220,00	20
27/02/2024	2024M00009 - PORTES MANTEAUX	2024M00009	89,97	0,00	1
27/02/2024	2024D00140 - chargeurs piles (VR)	2024D00140	187,57	0,00	1
27/02/2024	2024D00141 - Accessoires Borne arcade	2024D00141	121,38	0,00	1
28/02/2024	2024D00222 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE 4 PLANS + 3 AFFICHES -	2024D00222	1 144,80	0,00	0
28/02/2024	2024D00223 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE 2 REGISTRES - LOT N°1	2024D00223	6 196,80	0,00	0
01/03/2024	2024M00010 - TABLES DE RESTAURATION - CHAISES PLIANTES SERVICES	2024M00010	69,98	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/03/2024	2024M00011 - TABLES DE RESTAURATION - CHAISES PLIANTES SERVICES	2024M00011	155,88	0,00	1
01/03/2024	2024M00012 - TABLES DE RESTAURATION - CHAISES PLIANTES SERVICES	2024M00012	324,86	0,00	1
01/03/2024	2024O00087 - ABONNEMENT WEBEX 2024	2024O00087	2 320,32	0,00	2
01/03/2024	2024D00168 - 2 PESE-BEBES	2024D00168	264,00	0,00	1
01/03/2024	2024D00176 - DIVERS MATERIELS FAIBLE VALEUR SAN	2024D00176	1 133,66	0,00	1
01/03/2024	2024D00177 - 50 VIDEOPROJECTEURS POUR COLLEGES	2024D00177	26 192,68	0,00	1
01/03/2024	2024D00227 - 140 Jarretières optiques et 500 cordons RJ45	2024D00227	1 164,18	0,00	1
01/03/2024	2024D00302 - BAC 360 L + BAC 120 L CITE DES PRESENTS	2024D00302	155,00	0,00	1
04/03/2024	2024D00149 - ACQUISITION DE 5 ROBES ALAIA	2024D00149	3 456,33	0,00	0
05/03/2024	2024D00150 - VARENNES VAUZELLES - Intervention sur disjoncteur	2024D00150	1 668,00	114,00	12
05/03/2024	2024D00155 - imprimante 3D	2024D00155	1 603,78	330,00	4
05/03/2024	2024D00160 - materiels mediateurs SAN	2024D00160	522,98	0,00	1
05/03/2024	2024D00175 - DISTRIMED - Achat echelle de Pigassou	2024D00175	85,31	0,00	1
05/03/2024	2024D00194 - JOUETS SAMS CHAMEANE	2024D00194	34,40	0,00	1
07/03/2024	2024D00167 - COSNE Claude Tillier - Kit alarme intrusion	2024D00167	734,40	0,00	1
07/03/2024	2024I00012 - TRAVAUX DE CABLAGE CABINET MEDICAL DE CHANTENAY SA	2024I00012	1 204,85	49,00	20
08/03/2024	2024D00200 - NM MEDICAL - Achat pèse bébé, pèse personne - fact	2024D00200	195,65	0,00	1
11/03/2024	2024O00105 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an Me Savannah Tacho	2024O00105	168,00	135,00	1
11/03/2024	2024D00205 - acquisition lecteur eTSmile Graphique pour site LA	2024D00205	925,20	0,00	1
12/03/2024	2024M00017 - POSTE DE TRAVAIL ASSIS DEBOUT M THIBAULT	2024M00017	219,60	0,00	1
12/03/2024	2024D00186 - kit handicap 2 claviers usb et bluetooth et 1 Tobb	2024D00186	1 648,50	332,00	4
13/03/2024	2024D00196 - NM MEDICAL - Achat pèses bébé + sacoche - Facture	2024D00196	447,98	0,00	1
13/03/2024	2024D00207 - CHARGEURS CLAAS 200D67 - 200D68 - DEVIS 36637626	2024D00207	22 425,16	3 602,00	5
14/03/2024	2024M00018 - 8 TABLES POUR LE SERVICE SANTE PREVENTION LAMARTIN	2024M00018	1 367,52	0,00	1
14/03/2024	2024D00187 - IMPHY - Intervention sur système de sécurité Incen	2024D00187	1 101,60	72,00	12
14/03/2024	2024D00188 - FOURCHAMBAULT - Intervention système sécurité Ince	2024D00188	1 101,60	72,00	12
14/03/2024	2024D00251 - RENAULT MASTER FG TR CF F3300 L1H1 BLUE DCI Devis	2024D00251	35 069,33	5 614,00	5
15/03/2024	2024D00212 - Vente du 15 mars 2024 - lot 199 RECUEIL D EXTRAIT	2024D00212	108,04	0,00	0
15/03/2024	2024D00213 - Vente du 15 mars 2024 - Lots 57, 216 - 2 OUVRAGES/	2024D00213	192,08	0,00	0
18/03/2024	2024B00032 - Participation cd 58 cs lycée R Rolland Rénov Inter	2024B00032	100 000,00	0,00	25
21/03/2024	2024D00201 - LUZY - Intervention sur SSI	2024D00201	4 114,61	267,00	12
21/03/2024	2024D00202 - VARENNES VAUZELLES - Inter matériel cuisine	2024D00202	0,00	0,00	12
21/03/2024	2024D00203 - POUILLY SUR LOIRE - Intervention sur éclairage	2024D00203	3 013,93	196,00	12
21/03/2024	2024D00204 - VARENNES VAUZELLES - Intervention sur compresseur	2024D00204	1 252,81	81,00	12
21/03/2024	2024D00249 - COMMANDE MATERIEL	2024D00249	23 294,96	1 516,00	12
21/03/2024	2024D00250 - COMMANDE MATERIEL	2024D00250	0,00	0,00	12
21/03/2024	2024B00019 - Bazolles - Pavillon du gardien - Mise en place d'u	2024B00019	1 126,22	35,00	25

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
21/03/2024	2024I00015 - REMPLACEMENT PORTES ECLUSE N°2VL COMMUNE BAZOLLES	2024I00015	27 158,74	1 060,00	20
22/03/2024	2024D00214 - LA CHARITE - Fourniture et pose de plâtre suite à	2024D00214	6 846,95	0,00	1
22/03/2024	2024I00008 - REFECTION D'UN PAREMENT DE LA RIGOLE DE L'ALNAIN B	2024I00008	51 699,88	2 012,00	20
26/03/2024	2024D00216 - Atlas de plans terrier de Champlemy et Neuville	2024D00216	0,00	0,00	0
26/03/2024	2024D00217 - Atlas de plans terrier de Champlemy et Neuville	2024D00217	3 800,00	0,00	0
27/03/2024	2024D00220 - DONZY - Tuyauterie	2024D00220	1 232,00	0,00	1
27/03/2024	2024D00221 - PREMERY - Travaux de plomberie et ventilation	2024D00221	2 689,20	342,00	6
29/03/2024	2024D00226 - FOURNITURE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE - CER L	2024D00226	0,00	0,00	12
29/03/2024	2024D00257 - TRACTEUR 153D47 DEVIS 36856157	2024D00257	106 019,35	0,00	8
29/03/2024	2024D00259 - EPAREUSE 204D105 DU TRACTEUR 153D47 DEVIS 36856157	2024D00259	80 173,74	0,00	8
29/03/2024	2024D00260 - GROUPE DE FAUCHAGE 202D48 DU TRACTEUR 153D472 EPA	2024D00260	13 861,39	0,00	8
29/03/2024	2024D00288 - EPAREUSE 204D104 DU TRACTEUR ARION 153D46	2024D00288	64 671,08	6 139,00	8
31/03/2024	2024F00002 - CABLAGE ELECTRIQUE SERRE LUZY	2024F00002	18 013,81	678,00	20
01/04/2024	2024O00145 - RENOVATION ET MODERNISATION ECOLES ANDRE MALRAUX	2024O00145	80 384,00	2 415,00	25
02/04/2024	2024I00016 - POSE BORNE WIFI SITE DE GARCHIZY ET NOEL BERNIER M	2024I00016	1 852,61	68,00	20
03/04/2024	2024O00106 - DSID 2022 CHAUDIERE COLLEGE ST SAULGE	2024O00106	14 700,00	548,00	20
03/04/2024	2024O00108 - DSID 2023 TOITURES COLLEGE CHATEAU-CHINON	2024O00108	35 175,00	1 873,00	14
03/04/2024	2024O00109 - DSID 2023 TOITURES COLLEGE DE CORBIGNY	2024O00109	61 488,00	3 057,00	15
03/04/2024	2024O00110 - DSID 2022 MENUISERIES COLLEGE DE LUZY	2024O00110	17 675,54	658,00	20
03/04/2024	2024O00116 - DSID 2021 MENUISERIES COLLEGE MOULINS ENGILBERT	2024O00116	69 668,22	3 711,00	14
03/04/2024	2024D00261 - TRACTEUR 153D48 DEVIS 36876213	2024D00261	106 019,35	0,00	8
03/04/2024	2024D00262 - EPAREUSE 204D106 DU TRACTEUR 153D48 DEVIS 36876213	2024D00262	80 173,74	0,00	8
03/04/2024	2024D00263 - GROUPE DE FAUCHAGE 202D49 DUTRACTEUR 153D48 2 EPAR	2024D00263	13 861,39	0,00	8
03/04/2024	2024B00042 - BC24 - Camping Base Baye - Installation d'un résea	2024B00042	1 170,29	34,00	25
04/04/2024	2024D00289 - EMB amengmt vestiaire fem CER Varzy	2024D00289	1 775,54	219,00	6
05/04/2024	2024D00235 - OPERATION DE RESTAURATION - SITUATION 2 FACTURE 24	2024D00235	13 238,40	0,00	0
08/04/2024	2024O00117 - AMENAGEMENT ZONE MISE A L EAU DES SETTONS	2024O00117	40 336,80	1 968,00	15
08/04/2024	2024D00238 - 10 SOURIS ROLLER MOUSSE+10 SOURIS VERTICALES	2024D00238	1 963,19	0,00	1
08/04/2024	2024D00237 - RECUEIL DE TROIS TEXTES DE JOANNES RAVISIUS TEXTOR	2024D00237	1 375,00	0,00	0
08/04/2024	2024B00026 - Maison de la santé - Remplacement circulateur loge	2024B00026	536,40	15,00	25
08/04/2024	2024I00017 - TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGES DE DORNES	2024I00017	5 488,03	200,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/04/2024	2024O00118 - PARTICIPATION 2024 AGGLO INVT CENTRE DES ARCHIVES	2024O00118	2 296,37	119,00	14
09/04/2024	2024D00239 - RENAULT MASTER FG TR CF F3300 L1H1 BLUE DCI Devis	2024D00239	0,00	0,00	8
09/04/2024	2024D00240 - COMMANDE MATERIEL	2024D00240	0,00	0,00	8
09/04/2024	2024D00245 - COMMANDE MATERIEL	2024D00245	0,00	0,00	12
10/04/2024	2024O00121 - ACQUISITION LICENCES ORACLE ULS COTER2024 du 28/02	2024O00121	7 032,50	2 555,00	2
10/04/2024	2024D00248 - CLAVIERS ET SOURIS+MONITEURS LCD 23.8+MINI CLE USB	2024D00248	6 973,22	0,00	1
10/04/2024	2024D00255 - INSTALLATION TN ET MEDIATION CHATEAU CHINON	2024D00255	121,44	0,00	1
10/04/2024	2024D00332 - 1 ESCABEAU - SERVICE INFORMATIQUE	2024D00332	39,00	0,00	1
11/04/2024	2024D00254 - TRACTEUR ARION 153D46 - DEVIS 36553537	2024D00254	106 641,00	15 442,00	5
11/04/2024	2024B00027 - Settons - Activial - Travaux de renforcement des p	2024B00027	5 495,86	158,00	25
11/04/2024	2024I00018 - TRAVAUX DE CABLAGE INFORMATIQUE URSULINE PARTIE 1	2024I00018	13 757,37	497,00	20
12/04/2024	2024O00122 - CDC - AUDITS ENERGETIQUES DES COLLEGES	2024O00122	26 905,25	3 881,00	5
12/04/2024	2024D00256 - FOURNITURE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE - CER M	2024D00256	6 849,04	411,00	12
12/04/2024	2024I00019 - TRAVAUX DE MACONNERIE CANAL 2024	2024I00019	82 961,73	2 992,00	20
15/04/2024	2024O00123 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an Me Nathalie CUMEN	2024O00123	168,00	0,00	1
15/04/2024	2024D00265 - COSNE Claude Tillier - Intervention sur porte coup	2024D00265	500,00	356,00	1
16/04/2024	2024D00268 - ST BENIN D'AZY - Fourniture et pose d'une armoire	2024D00268	5 964,00	353,00	12
16/04/2024	2024D00269 - FRAIS DE STOCKAGE SUITE ACQUISITION DE 300 PC2 LEN	2024D00269	432,00	0,00	1
16/04/2024	2024D00270 - MOULINS ENGILBERT - Intervention sur chauffage	2024D00270	866,40	615,00	1
16/04/2024	2024D00271 - matériel informatique et accessoires jarretières o	2024D00271	835,58	0,00	1
16/04/2024	2024R00008 - RD134-SAINCAIZE-PR0+000 A 3+780 BC 2024 PC RD134	2024R00008	66 987,72	0,00	0
17/04/2024	2024M00020 - BUREAU ALTIM DROIT 140X80 REGLABLE ELECT DGS	2024M00020	796,80	0,00	1
17/04/2024	2024D00325 - 1 CHARIOT PLIANT + 1 BAC SERVICE PAYES CD	2024D00325	411,26	0,00	1
17/04/2024	2024D00327 - 1CHARIOT PLIANT SERVICE PA-PH	2024D00327	371,95	0,00	1
17/04/2024	2024D00329 - 1 CHARIOT PLIANT SAMS BORDS DE LOIRE	2024D00329	371,95	0,00	1
17/04/2024	2024D00330 - 1 CHARIOT PLIANT SAMS BORDS DE LOIRE	2024D00330	371,95	0,00	1
17/04/2024	2024I00021 - VELOROUTE ZONE 13 SUITE REPROFILAGE ET ENDUIT FERM	2024I00021	39 104,89	1 383,00	20
19/04/2024	2024D00273 - Pharmacie Gibe Gauliard - Achat tire lait - Factur	2024D00273	150,00	0,00	1
19/04/2024	2024D00352 - PRESENTOIR MAGAZINES - FAUTEUIL DE BUREAU - RAYONN	2024D00352	2 964,06	0,00	1
22/04/2024	2024D00284 - Achat pèses bébé + sacoche	2024D00284	396,00	0,00	1
22/04/2024	2024B00031 - CER Corbigny - Fourniture et pose de deux rideaux	2024B00031	11 310,29	313,00	25
23/04/2024	2024D00287 - Achat toise mobile	2024D00287	228,60	0,00	1
24/04/2024	2024D00310 - 2 POSTES IP COMPATIBLE AVEC EQUIPEMENT MALENTENDAN	2024D00310	1 380,14	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
24/04/2024	2024D00319 - MATERIELS DIVERS POUR LE SERVICE MUSEES PATRIMOIN	2024D00319	184,90	0,00	1
25/04/2024	2024D00309 - Achat test de Lang, Echelle de Pigassou, pèse pers	2024D00309	307,40	0,00	1
26/04/2024	2024D00304 - BOITIER DEBIMETRE	2024D00304	6 666,60	379,00	12
26/04/2024	2024R00005 - PONT DE LA CURE GOULOUX	2024R00005	119 031,17	4 064,00	20
29/04/2024	2024D00314 - MATERIELS DIVERS POUR LE SERVICE MUSEES PATRIMOIN	2024D00314	218,90	0,00	1
30/04/2024	2024D00298 - MATERIEL DE SAUVERGARDE 40 CARTOUCHE FUJI LTO-9	2024D00298	5 308,00	0,00	1
30/04/2024	2024D00308 - Achat brassard pédiatrique	2024D00308	55,09	0,00	1
30/04/2024	2024B00033 - CER Dornes - Fourniture et pose d'un rideau métall	2024B00033	5 931,60	159,00	25
30/04/2024	2024R00013 - RD251 ST AMAND EN PUISAYE ENROBE	2024R00013	56 960,65	0,00	0
30/04/2024	2024F00004 - Création de deux collecteurs et agrandissement au	2024F00004	11 790,00	0,00	0
02/05/2024	2024O00135 - REHABILITATION GYMNASE G PICQ LA CHARITE	2024O00135	112 190,81	2 991,00	25
02/05/2024	2024D00290 - FOURCHAMBAULT - Intervention sur disjoncteurs	2024D00290	3 471,42	192,00	12
02/05/2024	2024D00291 - DORNES - Complément alarme incendie	2024D00291	4 390,78	243,00	12
02/05/2024	2024D00292 - DORNES - Eclairage de sécurité	2024D00292	2 105,18	116,00	12
02/05/2024	2024D00293 - RENAULT CLIO TCE90 FZ-018-DX	2024D00293	15 500,00	2 066,00	5
02/05/2024	2024D00296 - RENAULT CLIO TCE90 FW 359 DH	2024D00296	15 500,00	2 066,00	5
02/05/2024	2024D00297 - VEHICULE RENAULT CLIO TCE90 FW 363 DH	2024D00297	15 500,00	2 066,00	5
02/05/2024	2024D00300 - EXTENSION GARANTIE 4 ANS 26 SCANNERS GED SOCIALE	2024D00300	2 709,29	0,00	1
02/05/2024	2024B00035 - Halte nautique Fleury - Réalmisation d'un assainis	2024B00035	18 732,34	499,00	25
02/05/2024	2024I00022 - TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE CORBIGNY - Rajout prise	2024I00022	5 046,35	168,00	20
03/05/2024	2024B00036 - ME 26 VL - Sauzay - Remplacement de deux fenêtres	2024B00036	1 593,05	41,00	25
05/05/2024	2024D00331 - ACQUISITION TERRIER MANUSCRIT-NOAILLES - ATLAS DES	2024D00331	369,00	0,00	0
06/05/2024	2024R00009 - RD957-DAMPIERRE A BOUHY - PR22+135 A 24+505 - APPL	2024R00009	190 426,24	0,00	0
06/05/2024	2024R00089 - DOUSSAS DIRECTION LORMES RD 170	2024R00089	122 968,02	0,00	0
13/05/2024	2024D00337 - CUISINIERE VITRO FAR CV6060W ANNEXE GROS BOUILLON	2024D00337	399,99	0,00	1
13/05/2024	2024D00351 - ETAGERES POUR STOCKAGE POUR COLLEGE CHATEAU-CHINON	2024D00351	4 252,16	0,00	1
15/05/2024	2024D00316 - BC SERVET DUCHEMIN Perforateur Devis N°321528	2024D00316	654,50	412,00	1
16/05/2024	2024O00179 - ACQUISITION LICENCE OPTION ENTREPOT OAI PMH	2024O00179	6 372,00	667,00	6
16/05/2024	2024D00856 - ARMOIRES SANITAIRES - 1 ARMOIRE - SOLDE	2024D00856	10 500,00	549,00	12
17/05/2024	2024D00305 - ACHAT DEBROUSSAILLEUSE FS 240 R	2024D00305	1 300,01	67,00	12
17/05/2024	2024D00306 - BROYEUR A FLEAUX COUTEAUX Y 40*5 MM POUR TONDEUSE	2024D00306	4 920,00	256,00	12
21/05/2024	2024D00307 - DORNES - Intervention sur évaporateur chambre froi	2024D00307	1 612,98	82,00	12
21/05/2024	2024D00357 - 1 DEFIBRILLATEUR - SITE NTM JONCTION NEVERS	2024D00357	886,80	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
21/05/2024	2024D00311 - BORDEREAU ACQUEREUR N°195878 NIEVRE-TERRIER MANUSC	2024D00311	0,00	0,00	0
21/05/2024	2024B00038 - NTM Corbigny - Travaux complément mise en conf de	2024B00038	6 803,89	278,00	15
22/05/2024	2024O00150 - FIPD TRAVAUX SECURISATION COLLEGES	2024O00150	20 471,85	626,00	20
22/05/2024	2024O00151 - SOLDE DSID ESPACE MARAICHER	2024O00151	32 760,00	3 341,00	6
22/05/2024	2024F00006 - ENS des Brocs	2024F00006	6 993,70	213,00	20
23/05/2024	2024B00041 - VARZY - Réparation de porte métallique,fourniture	2024B00041	2 400,00	73,00	20
23/05/2024	2024D00315 - DORNES - Fourniture et pose d'une pompe relevage	2024D00315	1 535,16	77,00	12
23/05/2024	2024D00317 - COSNE Claude Tillier - Fourniture, pose visiophone	2024D00317	5 623,08	285,00	12
23/05/2024	2024D00336 - Achat toise + mallette transport	2024D00336	246,49	0,00	1
23/05/2024	2024F00007 - ENS Saut du Gouloux	2024F00007	9 134,35	277,00	20
23/05/2024	2024R00010 - RD907-VARENNES VAUZELLES-PR66+605 A 67+115-TRAVERS	2024R00010	177 940,55	0,00	0
24/05/2024	2024O00196 - Licence Microsoft Office Professionnel Plus 2019 -	2024O00196	6 998,40	4 244,00	1
24/05/2024	2024D00328 - fourniture petit materiel secteur 7	2024D00328	3 722,92	188,00	12
24/05/2024	2024D00471 - Samsung Galaxy Tab S9 FE - tablette - Android - 12	2024D00471	514,92	0,00	1
28/05/2024	2024D00363 - 112 TELEPHONES NUMERIQUE ALCATEL 23 CASQUES TELEPH	2024D00363	11 468,96	6 830,00	1
29/05/2024	2024D00343 - BACS GERBABLES - CITE DES PRESENTS	2024D00343	741,12	0,00	1
29/05/2024	2024B00043 - Activial - Bazolles - Travaux de couverture sur le	2024B00043	2 229,44	52,00	25
29/05/2024	2024F00010 - ENS fontaine de Chamont	2024F00010	5 079,08	150,00	20
29/05/2024	2024F00011 - ENS grands prés	2024F00011	4 081,87	120,00	20
29/05/2024	2024F00012 - ENS dommaine de la Beue	2024F00012	3 124,56	92,00	20
30/05/2024	2024D00333 - ALABEURTHE - Débroussailleuse Thermique - BC 32 -	2024D00333	1 127,56	54,00	12
30/05/2024	2024D00334 - NEVERS Victor Hugo - Remplt d'un condo sur rideaux	2024D00334	3 459,10	339,00	6
30/05/2024	2024I00024 - DECIZE - Intervention sur armoire de distribution	2024I00024	438,82	12,00	20
31/05/2024	2024D00338 - TAILLE HAIES THERMIQUE STIHL HS82R DEVIS NE0000701	2024D00338	616,25	361,00	1
31/05/2024	2024D00339 - DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE S2 DEVIS NE0000701	2024D00339	752,25	441,00	1
31/05/2024	2024D00341 - PRESTATION DE RESTAURATION TABLETTE VIDE ET TABLET	2024D00341	14 400,10	0,00	0
31/05/2024	2024D00380 - PRESTATION DE RESTAURATION TABLETTES POUR DOCUMENT	2024D00380	2 309,45	0,00	0
31/05/2024	2024R00014 - RD267-VARENNES VAUZELLES-PR 0 A 2+090 - BC 2024 PC	2024R00014	150 945,48	0,00	0
01/06/2024	2024O00184 - EBE LAMBIOTTE PREMERY	2024O00184	226 000,00	2 642,00	25
03/06/2024	2024M00021 - MOBILIERS TERRAIN NEUTRE BORDS DE LOIRE	2024M00021	329,99	0,00	1
03/06/2024	2024B00044 - GUERIGNY - Mise en conformité électrique	2024B00044	2 873,99	82,00	20
03/06/2024	2024D00344 - LOT DE MANUSCRITS FIN XVIIIe , DEBUT XIXe SIECLE	2024D00344	100,00	0,00	0
03/06/2024	2024R00011 - RD 500 GLUX EN GLENNE	2024R00011	177 747,94	5 147,00	20
03/06/2024	2024R00012 - Enrobé RD170 CERVON	2024R00012	1 773,00	50,00	20
04/06/2024	2024D00345 - Fourniture de signalisation directionnelle - CER V	2024D00345	1 383,17	66,00	12

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
04/06/2024	2024D00384 - EMB amengmt vestiaire fem CER Chateau chinon	2024D00384	439,00	253,00	1
05/06/2024	2024O00163 - REVERSEMENT SUBV 2024 GED CNSA PAR MDPH	2024O00163	74 250,00	21 301,00	4
05/06/2024	2024D00346 - Fourniture de signalisation directionnelle - CER D	2024D00346	4 567,37	218,00	12
05/06/2024	2024D00348 - BOUILLOIRE TN COSNE / CAFETIERE CER VARZY	2024D00348	46,98	0,00	1
05/06/2024	2024D00349 - REFRIGERATEUR FAR SERVICE GH/MICRO ONDES SAB2 SAMS	2024D00349	459,98	0,00	1
06/06/2024	2024D00354 - ACQUISITION MATERIEL ARUBA POUR SALLE SERVEUR PCA	2024D00354	25 963,12	3 706,00	4
06/06/2024	2024D00371 - RENAULT MASTER DC BD PR RJ3500 - UGAP DEVIS 368848	2024D00371	44 741,72	0,00	8
06/06/2024	2024D00385 - RENAULT MASTER L3H3 - 130D135 - DEVIS 36706302	2024D00385	71 501,26	0,00	8
07/06/2024	2024D00355 - DORNES - Serrurerie	2024D00355	728,00	0,00	1
07/06/2024	2024D00356 - Donzy - Remplacement d'un tablier	2024D00356	1 693,00	47,00	20
10/06/2024	2024D00358 - Perforateur Burineur / BC 33 / JLG 2024	2024D00358	844,10	472,00	1
10/06/2024	2024D00360 - Echaffaudage roulant quad BC 31 JLG	2024D00360	621,15	347,00	1
10/06/2024	2024D00362 - Fourniture de signalisation directionnelle - CER C	2024D00362	5 221,22	243,00	12
10/06/2024	2024D00373 - Achat oxymètre, pèse bébé	2024D00373	240,90	0,00	1
11/06/2024	2024D00364 - CERCY LA TOUR - Intervention sur chaudière	2024D00364	3 480,00	161,00	12
11/06/2024	2024D00366 - CHATEAU CHINON - Traitement radon	2024D00366	5 987,99	166,00	20
12/06/2024	2024D00369 - Commande panneaux pédagogiques	2024D00369	9 927,40	458,00	12
12/06/2024	2024D00372 - Souffleur à dos - BC 29 - JLG	2024D00372	827,00	458,00	1
13/06/2024	2024R00021 - RD 128 Traverse de SAIZY	2024R00021	48 092,66	0,00	0
13/06/2024	2024I00026 - COSNES - René Cassin - Travaux d'électricité	2024I00026	3 095,29	84,00	20
13/06/2024	2024I00027 - COSNES - René Cassin - Remplacement de la VMC des	2024I00027	2 208,92	60,00	20
14/06/2024	2024B00047 - BC141 - CER Varzy - Travaux de doublage,plâtrerie,	2024B00047	11 861,57	260,00	25
17/06/2024	2024O00186 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an Me LEANN LUBET	2024O00186	168,00	0,00	1
17/06/2024	2024D00377 - BC LOXAM Tarière devis N°912400040944 CER DORNES	2024D00377	462,00	249,00	1
17/06/2024	2024F00009 - ENS foret du Briot	2024F00009	5 850,24	157,00	20
17/06/2024	2024F00015 - ENS Crot de la Vouavre	2024F00015	11 846,74	320,00	20
18/06/2024	2024D00378 - 1 TERMOCUTTER ZTS-20 ELECTRIQUE A LAMES CHAUFFANTE	2024D00378	575,52	0,00	1
18/06/2024	2024D00379 - DONZY - Intervention sur moteur de hotte	2024D00379	1 075,20	0,00	1
20/06/2024	2024M00023 - MEUBLE BIBLIOTHEQUE 5 CASES 72X38X111CM TN BORDS D	2024M00023	143,10	0,00	1
24/06/2024	2024M00022 - ETAGERE SAMS VAUBAN	2024M00022	39,99	0,00	1
24/06/2024	2024O00168 - SOLDE DSID 2023 TOITURES COLLEGE PREMERY	2024O00168	26 880,00	737,00	19
24/06/2024	2024O00169 - DSID 2023 TRAVAUX SAMS LA CHARITE	2024O00169	210 000,00	4 214,00	26
24/06/2024	2024O00171 - 4EME ACPTE CITE DES PRESENTS CC MORVAN SOMMETS GRA	2024O00171	841 010,14	36 573,00	12
24/06/2024	2024D00381 - FOURCHAMBAULT - Fourniture et pose de radiateurs	2024D00381	1 975,27	85,00	12
24/06/2024	2024D00383 - FOURCHAMBAULT - Remplacement ballon d'eau chaude	2024D00383	1 733,05	75,00	12
24/06/2024	2024D00436 - 3 TV et 2 supports TV,2 lecteurs cartes	2024D00436	1 816,87	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
24/06/2024	2024F00016 - ENS roches de Basseville	2024F00016	6 528,34	170,00	20
25/06/2024	2024D00387 - PULVERISATEUR DE PEINTURE AIRLESS ES 500 STENCIL	2024D00387	4 158,00	179,00	12
25/06/2024	2024D00552 - CHARGEUR 200D70 - UGAP DEVIS 36902848 DU 27/04/23	2024D00552	27 616,17	2 867,00	5
26/06/2024	2024D00386 - 2 CLIMATISEURS MOBILE ECO 10000 BTU	2024D00386	1 629,60	841,00	1
26/06/2024	2024B00052 - BC145 - Château-Chinon - Création d'un vestiaire f	2024B00052	4 771,60	98,00	25
26/06/2024	2024F00021 - PARCELLES FOURCHAMBAULT AB13 ET MARZY C 2567	2024F00021	150,00	0,00	0
27/06/2024	2024O00174 - Certificat RGS**/eIDAS pour 2 ans pour Stéphanie R	2024O00174	246,00	126,00	1
27/06/2024	2024B00051 - CER Varzy - Remplacement d'une fenêtre bois dans l	2024B00051	3 156,00	64,00	25
28/06/2024	2024M00025 - 1 FAUTEUIL MEDIATION CORBIGNY	2024M00025	130,76	0,00	1
28/06/2024	2024M00026 - 1 FAUTEUIL MEDIATION CORBIGNY	2024M00026	130,76	0,00	1
28/06/2024	2024M00034 - ACHAT ROGNEUSE 552 GEN3 DAHLE	2024M00034	153,60	0,00	1
28/06/2024	2024D00403 - ASPIRATEUR SABA ORANGERIE / CAFETIEIRE MOULINEX C	2024D00403	164,98	0,00	1
28/06/2024	2024D00404 - 1 MICRO ONDE POUR CHAMEANE + 1CAFETIERE TN BCL CER	2024D00404	139,98	0,00	1
28/06/2024	2024D00416 - 30 SMARTPHONES CROSSCALL + 30 STATIONS DE CHARGES	2024D00416	0,00	0,00	1
28/06/2024	2024B00050 - Alluy - ME 16 VL - Travaux de couverture	2024B00050	2 147,75	43,00	25
28/06/2024	2024B00053 - ME 16 VL - Alluy - Mise en place d'une isolation p	2024B00053	567,46	11,00	25
28/06/2024	2024R00016 - RD514-BITRY-PR3+115-OA033-4 PONT DU MOULINS FORT	2024R00016	80 831,88	0,00	0
01/07/2024	2024O00188 - LICENCE JALIOS EDITEUR 14709 - durée 12 MOIS - POU	2024O00188	1 300,38	108,00	6
01/07/2024	2024D00412 - NOUVEL EQUIPEMENT JEUX POUR MALETTES PEDAGOGIQUE	2024D00412	227,00	0,00	1
01/07/2024	2024D00482 - 30 CROSSCALL +30 STATIONS DE CHARGES	2024D00482	1 260,00	0,00	1
02/07/2024	2024O00178 - COMMUNE MOULINS-ENGILBERT OA GUIGNON	2024O00178	59 018,80	1 475,00	20
02/07/2024	2024D00396 - PETIT MATERIEL SECTEUR 6	2024D00396	4 298,80	179,00	12
02/07/2024	2024D00421 - JEU FEELINGS ADDICTION POUR MALETTE PEDAGOGIQUE	2024D00421	48,70	0,00	1
03/07/2024	2024D00390 - FOURCHAMBAULT - Intervention sur le bardage ventil	2024D00390	4 412,76	0,00	1
03/07/2024	2024D00392 - ACHAT SUPPORT MEDAILLLE ET SOCLES TRANSPARENTS	2024D00392	346,80	0,00	1
03/07/2024	2024D00393 - NEVERS LES LOGES - Atelier - Création cloison	2024D00393	3 833,77	94,00	20
03/07/2024	2024D00394 - NEVERS LES LOGES - Création d'un plafond	2024D00394	3 298,04	81,00	20
03/07/2024	2024R00019 - RD955-PASSERELLE PETITE FAUNE - METAIRIE BERGER	2024R00019	3 538,08	0,00	0
04/07/2024	2024D00420 - 30 videoprojecteurs Epson EB 685Wi pour collèges	2024D00420	33 218,64	0,00	1
05/07/2024	2024D00397 - ACQUISITION MATERIEL ARUBA POUR SALLE SERVEUR PCA,	2024D00397	34 896,90	4 290,00	4
05/07/2024	2024D00430 - 4 DEBROUSSAILLEUSES + 4 TRONCONNEUSES + JEU RAMPES	2024D00430	6 718,28	274,00	12
05/07/2024	2024D00438 - 40 MONITEURS LCD + 20 MONITEURS LED + 6 BLOCS ALIM	2024D00438	14 699,57	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
05/07/2024	2024D00461 - EMB Cer La charité réfection Douche cuisine	2024D00461	2 823,85	1 388,00	1
05/07/2024	2024D00462 - EMB CER LORMES abri à sel 2024	2024D00462	4 707,98	385,00	6
05/07/2024	2024B00055 - CER Château Chinon - Fourniture et pose d'un ridea	2024B00055	6 601,06	129,00	25
05/07/2024	2024R00022 - OA 272-4 SARDY LES EPIRY PONT SUR LE GAUTIER RD 29	2024R00022	61 356,78	1 508,00	20
06/07/2024	2024D00401 - DACIA SANDERO EXPRESSION TCE90 -111D33- UGAP DEVI	2024D00401	15 361,43	1 502,00	5
08/07/2024	2024M00027 - 2 MEUBLES BAS AMENAGEMENT CER LA CHARITE	2024M00027	80,00	0,00	1
09/07/2024	2024D00399 - SAINT AMAND - Armoire froide négative 1/2 pension	2024D00399	8 221,38	197,00	20
10/07/2024	2024D00405 - POUILLY - Montage et mise en service d'un interpho	2024D00405	3 056,40	121,00	12
10/07/2024	2024D00406 - PREMERY - Montage et mise en service d'un interpho	2024D00406	6 031,99	480,00	6
10/07/2024	2024D00407 - DORNES - Montage et mise en service d'un interphon	2024D00407	6 031,99	240,00	12
10/07/2024	2024D00408 - LUZY - Intervention sur hotte de cuisine	2024D00408	422,40	0,00	1
10/07/2024	2024D00439 - CAFETIERE TN IMPHY	2024D00439	29,99	0,00	1
10/07/2024	2024B00056 - Saint Exupéry - Travaux d'étanchéité sur le chénea	2024B00056	8 336,40	159,00	25
10/07/2024	2024B00057 - CER Corbigny - Travaux de charpente bois lamellé-c	2024B00057	17 066,40	326,00	25
11/07/2024	2024B00058 - DECIZE - intervention sur la serre	2024B00058	14 818,80	351,00	20
11/07/2024	2024B00059 - ST PIERRE LE MOUTIER - Intervention sur toiture	2024B00059	762,00	0,00	1
11/07/2024	2024B00060 - NEVERS LES LOGES - Intervention sur toiture	2024B00060	498,00	0,00	1
11/07/2024	2024B00061 - VARZY - Intervention sur toiture	2024B00061	1 836,00	43,00	20
11/07/2024	2024O00183 - CERTIFICAT LICENCE SSL NEFE POUR college58.fr pour	2024O00183	951,60	0,00	1
11/07/2024	2024D00410 - 1 PC Dell 7680 i9 pour com interne	2024D00410	3 967,18	471,00	4
11/07/2024	2024D00411 - ST AMAND - Mise en place d'un chauffe eau	2024D00411	1 420,78	56,00	12
11/07/2024	2024D00413 - 1 LAVE VAISSELLE F4 3EME ETAGE LAMARTINE	2024D00413	329,99	0,00	1
11/07/2024	2024D00422 - 20 DISQUES DURS SSD 250 GO CRUCIAL MX 500 pour co	2024D00422	832,08	395,00	1
11/07/2024	2024D00437 - 2 PC LENOVO M70q POUR IMPRIMERIE	2024D00437	2 666,12	0,00	1
11/07/2024	2024I00029 - TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURES INFORMATIQUE ET	2024I00029	5 727,64	135,00	20
12/07/2024	2024D00414 - DORNES - Fourniture et pose d'une réhausse sur por	2024D00414	3 400,00	80,00	20
12/07/2024	2024D00415 - CHATEAU CHINON - Intervention sur totiure	2024D00415	294,00	0,00	1
12/07/2024	2024D00419 - FOURNITURE POLICE - MODEM ERCOGENER GenPro 325e ST	2024D00419	0,00	0,00	1
12/07/2024	2024D00470 - 2 CABLES POUR DIABLE TEXA	2024D00470	324,00	0,00	1
12/07/2024	2024B00063 - CER Varzy - Travaux d'aménagements vestiaires homm	2024B00063	8 188,27	154,00	25
12/07/2024	2024B00064 - CER Corbigny - Travaux de couverture	2024B00064	9 881,34	186,00	25
12/07/2024	2024B00082 - BC150 - Alluy - ME 16VL - Travaux de doublage,isol	2024B00082	12 138,15	229,00	25
15/07/2024	2024D00434 - SOUFFLEUR THERMIQUE STIHL	2024D00434	279,00	0,00	1
15/07/2024	2024I00030 - TRAVAUX CABLAGE INFORMATIQUE COLLEGE RENE CASSIN C	2024I00030	661,52	15,00	20
16/07/2024	2024M00028 - 1 TABLE BASSE ENFANT	2024M00028	170,04	0,00	1
16/07/2024	2024D00423 - FOURCHAMBAULT - Intervention sur portes et cylindr	2024D00423	471,12	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
16/07/2024	2024D00424 - 30 SMARTPHONES CROSSCALL + 30 STATIONS DE CHARGES	2024D00424	7 056,00	3 258,00	1
16/07/2024	2024D00426 - COFFRET ALUMINIUM - FACTCF1/10023210	2024D00426	3 150,00	120,00	12
16/07/2024	2024D00443 - 280 adaptateurs IEC C14 pour collèges (à venir fac	2024D00443	2 483,04	286,00	4
17/07/2024	2024D00427 - POUILLY SUR LOIRE - Montage système alerte	2024D00427	4 992,00	190,00	12
17/07/2024	2024D00428 - DORNES - Montage et mise en service d'un système d	2024D00428	5 973,60	228,00	12
17/07/2024	2024D00429 - FOURCHAMBAULT - Travaux sur plafonds atelier segpa	2024D00429	11 497,56	263,00	20
18/07/2024	2024B00065 - PREMERY - Réalisation de réseau pour sécurisation	2024B00065	1 072,82	24,00	20
18/07/2024	2024O00185 - 2024-EDUC 20431<75 000EUROS	2024O00185	33 300,00	0,00	5
18/07/2024	2024D00431 - CLAMECY - Intervention sur vitrage et volets	2024D00431	1 634,35	36,00	20
18/07/2024	2024D00455 - Achat poupon de portage	2024D00455	99,90	0,00	1
18/07/2024	2024I00032 - BC25 - IMPHY - Réalisation de réseau pour sécurisa	2024I00032	4 312,30	98,00	20
18/07/2024	2024I00033 - BC26 - DORNES - Réalisation de réseau pour sécuris	2024I00033	1 608,26	36,00	20
19/07/2024	2024D00432 - CORBIGNY - Mise en place de blocs portes internat	2024D00432	38 540,59	873,00	20
19/07/2024	2024D00433 - NEVERS LES LOGES - Travaux sur cages d'escalier	2024D00433	2 992,10	67,00	20
19/07/2024	2024D00435 - FOURNITURE POLICE - MODEM ERCOGENER GenPro 325e ST	2024D00435	691,20	0,00	1
22/07/2024	2024D00440 - RAYONNAGES	2024D00440	999,00	0,00	1
23/07/2024	2024R00025 - Tranche ferme	2024R00025	489 840,90	0,00	0
24/07/2024	2024O00190 - INTEGRATION AU RESEAU SIGB DE LA CC BERTRANGES PHA	2024O00190	10 320,00	756,00	6
24/07/2024	2024O00193 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an Me MARIE JOURNE	2024O00193	168,00	0,00	1
25/07/2024	2024D00441 - FOURNITURE ET INTEGRATION DE BORNES WIFI CM	2024D00441	17 413,37	1 902,00	4
26/07/2024	2024D00444 - LUZY - Fourniture et Pose Four Electrique	2024D00444	20 244,00	732,00	12
26/07/2024	2024B00066 - Bibliothèque - Fourniture et pose d'un rideau méta	2024B00066	6 801,60	118,00	25
29/07/2024	2024D00445 - POUILLY - Intervention sur menuiserie	2024D00445	2 397,17	50,00	20
29/07/2024	2024D00556 - UGAP - CHARGEUR 200D69 - DEVIS 36902848 DU 27/04/2	2024D00556	27 616,18	2 354,00	5
30/07/2024	2024O00191 - RELEC. ET MODIF. TEXTES SITE WEB ET TRADUCTIONS	2024O00191	5 880,00	0,00	2
30/07/2024	2024D00463 - EMB camera inspection canalisation 24	2024D00463	4 442,10	156,00	12
30/07/2024	2024B00067 - ME 29 VL - St Gratien - Remplacement d'une fenêtre	2024B00067	1 320,00	22,00	25
30/07/2024	2024D00446 - RESTAURATION ROBE STYLE POIRET CH 04791	2024D00446	1 362,00	0,00	0
30/07/2024	2024D00447 - RESTAURATION ROBE STYLE POIRET CH 0492.1 ET 2	2024D00447	1 362,00	0,00	0
30/07/2024	2024D00448 - RESTAURATION CORSET CH 00453	2024D00448	822,00	0,00	0
30/07/2024	2024D00642 - MATERIEL DE SCIENCES - MODELE MOLECULAIRE - COLLEG	2024D00642	520,20	0,00	1
31/07/2024	2024M00029 - MEUBLE BAS CUISINE CER VARZY	2024M00029	79,99	0,00	1
31/07/2024	2024D00451 - LUZY - Réfection du plafond de la cuisine	2024D00451	1 758,55	36,00	20
31/07/2024	2024D00487 - 15 VENTILATEURS - STOCK CRL	2024D00487	299,86	0,00	1
31/07/2024	2024D00453 - RESTAURATION 4 COSTUMES ET DEPOUSSIERAGE	2024D00453	10 602,00	0,00	0
31/07/2024	2024R00015 - MS - RD 955 PR 1+330 OH SUR LE RUISSEAU DE L ETANG	2024R00015	138 062,11	0,00	0
31/07/2024	2024R00028 - PONT IMPHY RD 200	2024R00028	151 969,92	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
31/07/2024	2024R00031 - RD110 CHAULGNES SUITE INONDATIONS PR 0+0004 A 0+11	2024R00031	4 536,01	0,00	0
31/07/2024	2024R00035 - BC36 - RD200 Pont de Loire à Imphy - Travaux de vé	2024R00035	246,00	0,00	0
01/08/2024	2024B00069 - GUERIGNY - Remplacement des menuiseries extérieure	2024B00069	129 287,76	2 699,00	20
01/08/2024	2024D00452 - CHATEAU CHINON - Réfection peinture, faux plafonds	2024D00452	3 857,23	80,00	20
01/08/2024	2024D00456 - Achat pèse bébé	2024D00456	139,00	0,00	1
01/08/2024	2024D00458 - DIABLE MONTE ESCALIER ELECTRIQUE - BIBLIOTHEQUE	2024D00458	4 707,60	163,00	12
01/08/2024	2024D00467 - Micro et lampe com interne	2024D00467	387,90	0,00	1
01/08/2024	2024D00468 - 1TABLETTE I PAD PRO+4 TABLETTES I PAD AIR	2024D00468	4 049,87	423,00	4
01/08/2024	2024D00469 - Trolleys exactive	2024D00469	387,43	0,00	1
01/08/2024	2024D00522 - ACTE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	2024D00522	11 576,70	806,00	6
01/08/2024	2024D00568 - ACQUISITION 90 HPE ARUBA CX600 + 32 SWITCH ARUBA 6	2024D00568	110 938,73	0,00	1
06/08/2024	2024D00454 - APPAREIL PHOTO NIKON ZF ET NIKON 24-120Z	2024D00454	4 063,00	410,00	4
08/08/2024	2024M00032 - PETITS MATERIELS DE BUREAU (LAMPES REPOSES PIEDS T	2024M00032	2 986,22	0,00	1
08/08/2024	2024M00033 - NOUVEL AMENAGEMENT MEDIATION CORBIGNY SET COUSSINS	2024M00033	474,94	0,00	1
08/08/2024	2024D00465 - SIEGES AUTO SAMS BORDS DE LOIRE	2024D00465	366,12	0,00	1
08/08/2024	2024R00018 - Renouvellement de la couche de roulement RD 136	2024R00018	64 548,24	0,00	0
09/08/2024	2024D00459 - MACHINE SENSEO LOGE	2024D00459	59,99	0,00	1
09/08/2024	2024R00030 - OA210-3 PONT SUR LA CURE RD 121 PLANCHEZ	2024R00030	65 880,60	0,00	0
09/08/2024	2024R00032 - RD 945 OA065-3 PONT SUR LA CORNILLE CHATILLON EN B	2024R00032	58 121,24	0,00	0
12/08/2024	2024D00464 - REFRIGERATEUR SAMS DECIZE + ASPIRATEUR CER VARZY	2024D00464	429,98	0,00	1
13/08/2024	2024O00194 - FNADT PONT DE LOIRE DECIZE	2024O00194	50 846,97	2 448,00	8
14/08/2024	2024D00466 - RENAULT MASTER - 130D138- UGAP DEVIS 36884971	2024D00466	44 727,96	3 421,00	5
21/08/2024	2024D00546 - EMB EQUIMARAult borne distrib electrique	2024D00546	4 898,61	296,00	6
22/08/2024	2024O00195 - VA et VSR phase 2.1 SIGB PARTIE PORTAIL	2024O00195	2 880,00	0,00	2
26/08/2024	2024D00481 - 1 ARMOIRE POSITIVE 350L - COLLEGE DE FOURCHAMBAULT	2024D00481	1 089,48	0,00	1
26/08/2024	2024D00484 - 10 CHAISES ET 10 TABLES ADAPTEES PMR - COLLEGE IMP	2024D00484	2 366,82	82,00	10
26/08/2024	2024D00647 - MATERIEL SCIENCES (14 BALANCES,14 MULTIMETRES,2 E	2024D00647	1 120,50	0,00	1
27/08/2024	2024D00476 - BC Alabeurthe devis NE00007011/M Tronconneuse St	2024D00476	1 036,15	29,00	12
27/08/2024	2024D00478 - 1 PC PORTABLE MacBook Pro pour groupe politique (M	2024D00478	2 898,78	251,00	4
27/08/2024	2024I00035 - TRAVAUX DE DEPOSE RESEAU INFORMATIQUE SICN	2024I00035	926,30	15,00	20
28/08/2024	2024I00034 - TRAVAUX CABLAGE INFORMATIQUE COLLEGE DE ST SAULGE	2024I00034	1 334,51	22,00	20
29/08/2024	2024O00205 - SOLDE DSID 2021 PONT DE DECIZE	2024O00205	22 695,24	968,00	8
29/08/2024	2024O00206 - AVANCE DSID 2024 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	2024O00206	4 500,00	307,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
29/08/2024	2024O00207 - AVANCE DSID 2024 COURS VEGETALISEES 2 COLLEGES	2024O00207	106 500,00	1 818,00	20
29/08/2024	2024I00036 - TRAVAUX CABLAGE INFORMATIQUE COLLEGE ADAM BILLAUD	2024I00036	2 239,19	37,00	20
30/08/2024	2024D00477 - 10 chargeurs 45W pour PC portable toshiba dynabook	2024D00477	216,00	0,00	1
01/09/2024	2024O00332 - LUCENAY-LES-AIX CENTRE BOURG 1	2024O00332	137 332,26	1 831,00	25
02/09/2024	2024M00035 - ARMOIRE POUR PRODUITS ENTRETIEN CER VARZY	2024M00035	330,17	0,00	1
02/09/2024	2024O00217 - INTEGRATION AU RESEAU SIGB DE LA CC BERTRANGES VSR	2024O00217	2 520,00	138,00	6
02/09/2024	2024D00475 - 50 videopro Epson EB X49 et 1 video pro Epson EB 9	2024D00475	22 581,11	0,00	1
02/09/2024	2024D00523 - NETTOYEUR HAUTE PRESSION COLLEGE MOULINS ENGILBERT	2024D00523	790,80	0,00	1
02/09/2024	2024D00530 - 1 ROTOBUSE + 1 TOURET A MEUBLER TM 200MB MONOPHASE	2024D00530	1 301,47	0,00	1
02/09/2024	2024D00658 - 13 LOUPES BINOCULAIRES - COLLEGE MONTSAUCHE LES SE	2024D00658	2 224,80	0,00	1
02/09/2024	2024D00659 - 15 LOUPES BINOCULAIRES - COLLEGE DE DECIZE	2024D00659	2 497,50	0,00	1
02/09/2024	2024D00710 - ACTE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	2024D00710	3 366,05	185,00	6
02/09/2024	2024D00750 - 2 PERCEUSES - 1 SOUFFLEUR - 1 ASPIRATEUR DE FEUILL	2024D00750	523,25	0,00	1
03/09/2024	2024B00077 - A QUA FLUVIAL - Remplacement d'une porte d'entrée	2024B00077	1 656,00	21,00	25
04/09/2024	2024B00088 - MANNEQUINS POUR PROJET MODE CONTEMPORAIRE	2024B00088	20 745,60	0,00	25
04/09/2024	2024B00089 - MANNEQUINS POUR PROJET MODE HISTORIQUE	2024B00089	10 017,60	0,00	25
04/09/2024	2024D00472 - POUILLY - Remplacement moteur et variateur sur hot	2024D00472	1 798,68	48,00	12
05/09/2024	2024I00038 - NEVERS Victor Hugo - Intervention sur plomberie	2024I00038	672,00	10,00	20
05/09/2024	2024O00211 - CERTIFICAT SERVEUR CLIENT RGS*-FONCTION	2024O00211	414,00	0,00	1
05/09/2024	2024D00473 - NEVERS Victor Hugo - Intervention sur tuyauterie	2024D00473	804,00	0,00	1
05/09/2024	2024D00474 - VARENNES VAUZELLES - Intervention électrique	2024D00474	3 141,60	84,00	12
06/09/2024	2024R00041 - RD 977 bis OA 3 Amont Cure Montsauche Les Settons	2024R00041	51 235,98	0,00	0
09/09/2024	2024B00078 - DECIZE - Mise en conformité de la chaufferie IPCE	2024B00078	213 893,37	2 745,00	20
09/09/2024	2024D00480 - ACQUISITION 58 DISQUES DURS DELL 400-AT JM SERVEUR	2024D00480	13 989,60	1 089,00	4
09/09/2024	2024B00079 - Remplacement des batteries du traitement d'air du	2024B00079	27 214,80	338,00	25
09/09/2024	2024D00531 - 28 onduleurs et 28 cartes ehernet pour installati	2024D00531	44 688,00	3 479,00	4
09/09/2024	2024D00644 - 5 MICROSCOPES - COLLEGE DE CERCY LA TOUR	2024D00644	464,75	0,00	1
09/09/2024	2024D00645 - 15 LOUPES BINOCULAIRES - COLLEGE LA CHARITE SUR LO	2024D00645	2 497,50	0,00	1
09/09/2024	2024D00646 - 12 LOUPES BINOCULAIRES - COLLEGE VARZY	2024D00646	1 998,00	0,00	1
09/09/2024	2024D00656 - 3 CHARIOTS POUR LES SCIENCES - COLLEGE VICTOR HUGO	2024D00656	900,90	0,00	1
09/09/2024	2024R00027 - CD N°24 MV RE 907-MARCHE-2021-85	2024R00027	31 242,04	486,00	20
09/09/2024	2024R00037 - Saint PIerre le Moûtier Pr 0+000 à 0+120 Complémen	2024R00037	28 939,22	0,00	0
09/09/2024	2024R00060 - RD 121 PLANCHEZ GIEN SUR CURE	2024R00060	317 835,29	0,00	0
10/09/2024	2024O00216 - DOTATION EQUIPEMENTS DES COLLEGES 2024	2024O00216	1 271 856,00	39 267,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
10/09/2024	2024O00228 - ZEBULLE PARC PHASE 2 - CHEVENON	2024O00228	83 100,00	1 026,00	25
10/09/2024	2024D00498 - EMB amengt bureau perm aco sams clamecy	2024D00498	3 660,72	188,00	6
10/09/2024	2024R00061 - RD 304	2024R00061	8 320,25	0,00	0
12/09/2024	2024D00485 - ACHAT ROUTEUR VPN TP LINK ER706W pour infrastructu	2024D00485	304,67	0,00	1
13/09/2024	2024D00527 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE VENTE CER CHATILLON	2024D00527	80 000,00	0,00	0
13/09/2024	2024D00599 - EMB outillage	2024D00599	636,96	0,00	1
14/09/2024	2024R00034 - 03-169-03 RU DE POISSON A MOISSY MOULINOT RD 21	2024R00034	4 418,83	0,00	0
16/09/2024	2024D00620 - ACQUISITION DE 55 PC PORTABLES LENOVO ET STATION D	2024D00620	29 370,00	0,00	1
16/09/2024	2024R00080 - RD981 DECIZE OA 095-6 CANAL NIVERNAIS REFECTION CH	2024R00080	12 361,63	0,00	0
17/09/2024	2024O00219 - SOLDE SUBV AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	2024O00219	70 000,00	1 066,00	19
17/09/2024	2024R00048 - RD 977 bis Traversée de SAINT REVERIEN	2024R00048	183 866,96	0,00	0
18/09/2024	2024D00488 - COSNE "CASSIN" - Réfection logement de fonction	2024D00488	21 477,13	307,00	20
18/09/2024	2024D00489 - IMPHY - Réfection logement de fonction	2024D00489	22 866,83	327,00	20
18/09/2024	2024D00490 - MOULINS ENGILBERT - Adaptation locaux circulation	2024D00490	4 545,17	65,00	20
18/09/2024	2024D00491 - NEVERS Les Loges - Fourniture pose d'une serrure	2024D00491	602,14	0,00	1
18/09/2024	2024R00078 - RD249 - NARCY - REFECTION RAIER PONT GRAND MINIER	2024R00078	11 645,59	0,00	0
19/09/2024	2024D00492 - NEVERS A. Billaut - Remplacement du lave vaisselle	2024D00492	70 260,00	1 663,00	12
19/09/2024	2024D00495 - Base nautique des settons - Travaux remplacement d	2024D00495	9 470,66	448,00	6
20/09/2024	2024B00054 - CHANGEMENTS MENUISERIES COLLEGE GUERIGNY	2024B00054	0,00	0,00	20
20/09/2024	2024O00176 - DSID 2023 MENUISERIES COLLEGE DE GUERIGNY	2024O00176	7 650,00	107,00	20
20/09/2024	2024D00517 - BORDEREAU ACQUEREUR N° 010674 - Lot de dessins da	2024D00517	72,00	0,00	0
20/09/2024	2024D00496 - COSNE René Cassin - Intervention sur alarme intrus	2024D00496	180,00	0,00	1
20/09/2024	2024D00501 - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE - CER LUZY	2024D00501	4 550,33	106,00	12
20/09/2024	2024D00502 - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE - CER LUZY	2024D00502	5 840,58	136,00	12
20/09/2024	2024D00525 - SIEGE AUTO SAMS CHAMEANE	2024D00525	129,99	0,00	1
20/09/2024	2024D00585 - ACHAT REMORQUE ERDE IMMATRICULATION LC 251 FR - E	2024D00585	2 051,73	115,00	5
23/09/2024	2024D00499 - ST PIERRE LE MOUTIER - dans logement de fonction	2024D00499	1 721,94	39,00	12
23/09/2024	2024I00025 - CABLAGE SITE ORANGERIE	2024I00025	7 106,43	96,00	20
24/09/2024	2024M00045 - BUREAU REGLABLE DYNAMIC MME FERLET IMPRIMERIE	2024M00045	627,41	0,00	1
24/09/2024	2024M00047 - MOBILIER DE BUREAU STOCK - 4 BUREAUX + 4 ARMOIRES	2024M00047	12 622,26	0,00	1
24/09/2024	2024R00033 - MURLIN - LIVRAISON BETON DE TRANCHEE - BC81JLG22 S	2024R00033	8 985,60	0,00	0
24/09/2024	2024R00039 - DIVERS PREMERY - LOCATION PILONNEUSE - BC84JLG24-S	2024R00039	60,00	0,00	0
24/09/2024	2024D00752 - 64 CASIERS COLLEGE V HUGO NEVERS	2024D00752	3 589,73	0,00	1
26/09/2024	2024D00500 - ST PIERRE DE MOUTIER - Interv groupe frigorifique	2024D00500	2 907,97	64,00	12
26/09/2024	2024D00503 - DORNES - Fourniture et pose panneau grillagé	2024D00503	8 124,00	107,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
26/09/2024	2024D00519 - COMMANDE 1 BLOC VESTIAIRE AGENTS - COLLEGE DE POUI	2024D00519	362,60	0,00	1
26/09/2024	2024D00566 - 180 PC2 FIXES 20 PC3 FIXES ET 50 MONITEURS EP1 POU	2024D00566	69 031,68	4 573,00	4
26/09/2024	2024R00059 - RD 977 bis MONTSAUCHE LES SETTONS GOULOUX SAINT B	2024R00059	735 337,38	0,00	0
27/09/2024	2024R00042 - OA268-1 PROTECTION DE BERGE ET CONBLEMENT AFFOUILL	2024R00042	40 165,04	0,00	0
30/09/2024	2024B00080 - GUERIGNY - Réfection de sols logement de fonction	2024B00080	5 886,73	74,00	20
30/09/2024	2024M00036 - 10 VESTIAIRES INDUSTRIE SALISSANTE CER LORMES	2024M00036	2 232,12	0,00	1
30/09/2024	2024D00508 - 120 CAISSES NAVETTE POUR LA BIBLIOTHEQUE	2024D00508	3 170,28	0,00	1
30/09/2024	2024D00520 - COMMANDE 8 BLOCS DE 8 CASIERS ELEVES - COLLEGE LA	2024D00520	1 346,15	0,00	1
30/09/2024	2024D00521 - COMMANDE MEULEUSE COLLEGE POUILLY SUR LOIRE	2024D00521	557,24	0,00	1
30/09/2024	2024D00643 - 2 MICROSCOPES - 2 LOUPES BINOCULAIRES - COLLEGE C.	2024D00643	518,90	0,00	1
30/09/2024	2024D00657 - 15 LOUPES BINOCULAIRES - COLLEGE RENE CASSIN COSNE	2024D00657	2 497,50	0,00	1
01/10/2024	2024D00509 - CHATEAU CHINON - remplacement des portes CF	2024D00509	25 722,05	323,00	20
01/10/2024	2024D00510 - Achat Pèse bb + sacoche transport	2024D00510	224,50	0,00	1
01/10/2024	2024B00081 - ME 16 VL - Coeuillon - Démolition d'un cabanon	2024B00081	2 359,50	23,00	25
01/10/2024	2024D00543 - DISPOSITIF DE SECHAGE ET PRE DECONTAMINATION DES C	2024D00543	6 958,80	145,00	12
01/10/2024	2024D00557 - 4 BLOCS DE 8 CASIERS ELEVES - COLLEGE PREMERY	2024D00557	1 794,86	0,00	1
01/10/2024	2024D00635 - MOBILIER CDI - COLLEGE SAINT PIERRE LE MOUTIER	2024D00635	17 669,93	443,00	10
01/10/2024	2024D00695 - EMB remplacement centrale détection Laboratoire	2024D00695	5 239,51	219,00	6
01/10/2024	2024D00711 - 6 Rideaux classement au feu - collège de Saint Ama	2024D00711	3 175,00	0,00	1
02/10/2024	2024D00513 - 2 TRONCONNEUSES BC 0621RT2024 CER COSNE SUR LOIRE	2024D00513	0,00	0,00	12
02/10/2024	2024D00514 - ACHAT PETIT MATERIEL SUITE VOL CER DONZY	2024D00514	6 743,81	139,00	12
02/10/2024	2024D00515 - TRONCONNEUSES BC 0621RT2024	2024D00515	4 220,36	87,00	12
02/10/2024	2024I00039 - TRAVAUX CABLAGE INFORMATIQUE COLLEGE CLAUDE TILLIE	2024I00039	3 099,89	38,00	20
02/10/2024	2024R00049 - RD117 - PARIGNY LES VAUX - REFECTION RADIER - SIN	2024R00049	24 156,18	0,00	0
03/10/2024	2024D00631 - 1 PONCEUSE + 1 LASER AUTO NIVELLANT POUR LE COLLEG	2024D00631	532,82	0,00	1
03/10/2024	2024D00632 - 1 VERIFICATEUR ABSCENCE DE TENSION + 1 DESHUMIDIFI	2024D00632	849,53	0,00	1
04/10/2024	2024O00240 - LICENCE IODAS GED CONNECTEUR GENERIQUE DOMAINE SUP	2024O00240	4 665,60	188,00	6
04/10/2024	2024D00526 - 12 MONITEURS 27 POUCES POUR AGENTS ADMIN OPALE COL	2024D00526	2 750,92	0,00	1
04/10/2024	2024D00570 - VIDEOPROJECTEUR POUR TABLEAU NUMERIQUE COLLEGE GUE	2024D00570	1 211,54	73,00	4

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
07/10/2024	2024D00679 - NTM - (17) COMPRESSEURS TWINAIR - FACT. 2771207 TR	2024D00679	13 653,72	267,00	12
08/10/2024	2024D00537 - 6 LECTEURS VICTOR STATUS	2024D00537	2 388,00	0,00	1
08/10/2024	2024F00024 - Travaux branchement eau Vaux Sentier Héron	2024F00024	4 009,20	46,00	20
08/10/2024	2024R00045 - RD 271 - PR 13+510 FERTREVE PONT DES BOIS DE LA BR	2024R00045	61 036,51	0,00	0
08/10/2024	2024R00053 - ABATTAGE ET ENLEVEMENTS ARBRES SUITE INONDATIONS R	2024R00053	2 952,00	0,00	0
08/10/2024	2024R00074 - RD 4 PURGES BC70JLG24	2024R00074	7 853,99	0,00	0
08/10/2024	2024R00087 - RD4-PR13+300 au PR16+200 COSNE SUR LOIRE/TRACY	2024R00087	130 816,58	1 518,00	20
09/10/2024	2024I00040 - NEVERS Adam Billaut - Inter armoire électrique	2024I00040	2 364,00	27,00	20
09/10/2024	2024D00541 - LIVRE DE COMPTES MANUSCRIT 1803 - 1828 - VENTE D2	2024D00541	268,20	0,00	0
09/10/2024	2024D00528 - DORNES - Intervention sur échangeur chauffage	2024D00528	2 000,76	38,00	12
09/10/2024	2024D00529 - DORNES - Intervention sur matériel de cuisson	2024D00529	723,60	0,00	1
11/10/2024	2024I00041 - VARENNES VAUZELLES - Intervention plomberie logt	2024I00041	1 624,37	18,00	20
11/10/2024	2024I00042 - LUZY - Mise en place d'un canalisation haute tempé	2024I00042	653,17	7,00	20
11/10/2024	2024O00235 - Dépôt par un fournisseur d'une facture 1IER APPEL	2024O00235	0,00	0,00	0
11/10/2024	2024O00236 - Dépôt par un fournisseur d'une facture 1IER APPEL	2024O00236	42 547,40	0,00	0
11/10/2024	2024D00565 - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE - CER PREMERY	2024D00565	2 145,54	39,00	12
11/10/2024	2024R00043 - CDE BETON ET MISE EN PLACE PAR ENTREPRISE CHANTIE	2024R00043	3 162,62	0,00	0
14/10/2024	2024O00237 - FOURNITURE DE BALISES ET SIGNALISATION	2024O00237	9 000,22	0,00	40
14/10/2024	2024D00553 - 2 blocs de 8 casiers élèves collège de Montsauche	2024D00553	897,43	0,00	1
14/10/2024	2024D00554 - 5 BLOCS DE 8 CASIERS ELEVES - COLLEGE DE GUERIGNY	2024D00554	2 243,58	0,00	1
14/10/2024	2024D00555 - ARMOIRE MULTI-SERVICE AGENTS COLLEGE DE MONTSAUCHE	2024D00555	450,25	0,00	1
14/10/2024	2024D00567 - FOURNITURE ET INTEGRATION DE BORNES WIFI CITE MUSE	2024D00567	0,00	0,00	4
14/10/2024	2024D00582 - CAFETIERE MOULINEX CER DECIZE	2024D00582	33,25	0,00	1
14/10/2024	2024D00613 - Achat test de Moatti	2024D00613	95,81	20,00	1
14/10/2024	2024D00636 - EMB Relamping	2024D00636	15 268,08	549,00	6
14/10/2024	2024D00683 - 10 MICROSCOPES - COLLEGE SAINT PIERRE LE MOUTIER	2024D00683	929,50	0,00	1
14/10/2024	2024R00046 - RD977b TRAVERSEE DE ST REVERIEN	2024R00046	2 993,68	0,00	0
15/10/2024	2024F00026 - OA170-4 RUISSEAU FONTENELLE MONCEUX LE COMTE	2024F00026	16 482,28	175,00	20
15/10/2024	2024D00590 - ACQUISITION DE 2 MALETTES FAC B2B001125-2410 DU 14	2024D00590	406,80	0,00	1
16/10/2024	2024O00242 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR NADEGE COTTE	2024O00242	168,00	0,00	1
16/10/2024	2024O00243 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR ME FRANCINE	2024O00243	168,00	0,00	1
16/10/2024	2024O00244 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR LAURENCE MAR	2024O00244	168,00	0,00	1
16/10/2024	2024D00559 - LUZY - Mise en place d'un portail et portillon	2024D00559	9 343,20	98,00	20
16/10/2024	2024D00560 - LUZY - Intervention sur adoucisseur en cuisine	2024D00560	1 068,00	18,00	12

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
16/10/2024	2024D00561 - 2 ONDULEURS SECURITE ELECTRIQUE COLLEGE RENE CASSI	2024D00561	3 391,92	178,00	4
16/10/2024	2024D00562 - 2 ONDULEURS PROTECTION ELECTRIQUE COLLEGE LES LOGE	2024D00562	3 391,92	178,00	4
16/10/2024	2024D00563 - 2 ONDULEURS SECURITE ELECTRIQUE COLLEGE DE GUERIGN	2024D00563	3 391,92	178,00	4
16/10/2024	2024D00571 - 2 ONDULEURS PROTECTION ELECTRIQUE COLLEGE TILLIER	2024D00571	3 391,92	178,00	4
16/10/2024	2024D00572 - 2 ONDULEURS SECURITE ELECTRIQUE COLLEGE DE LUZY	2024D00572	3 391,92	178,00	4
16/10/2024	2024D00575 - 2 ONDULEURS SECURITE ELECTRIQUE COLLEGE PREMERY	2024D00575	3 391,92	178,00	4
16/10/2024	2024D00576 - 2 ONDULEURS SECURITE ELECTRIQUE COLLEGE VARENNES V	2024D00576	3 391,92	178,00	4
16/10/2024	2024D00577 - 2 ONDULEURS PROTECTION ELECTRIQUE COLLEGE DONZY	2024D00577	3 391,92	178,00	4
16/10/2024	2024D00578 - 2 ONDULEURS SECURITE ELECTRIQUE COLLEGE MONTSAUCHE	2024D00578	3 391,92	178,00	4
16/10/2024	2024D00579 - 2 ONDULEURS SECURITE ELECTRIQUE COLLEGE ST AMAND E	2024D00579	3 391,92	178,00	4
16/10/2024	2024D00583 - CAFETIERE CER LA CHARITE SUR LOIRE	2024D00583	33,25	0,00	1
16/10/2024	2024D00584 - 1 ARMOIRE MOBILE POUR LE COLLEGE DE LUZY	2024D00584	4 887,94	171,00	6
16/10/2024	2024F00029 - OA082-3 PONT SUR LE RUISSEAU GRIVEAU - CORANCY	2024F00029	9 171,34	96,00	20
16/10/2024	2024D00591 - COMMANDE 5 BLOCS DE 8 CASIERS ELEVES - COLLEGE REN	2024D00591	2 243,58	47,00	10
16/10/2024	2024I00043 - CABLAGE ROCADE FIBRE OPTIQUE JEANNE D'ARC	2024I00043	3 767,68	39,00	20
16/10/2024	2024I00044 - DEPOSE CABLAGE INFRASTRUCTURES INFORMATIQUE ET TEL	2024I00044	1 395,50	14,00	20
16/10/2024	2024D00717 - 4 FAUTEUILS POUR PROFESSEURS - COLLEGE SAINT SAULG	2024D00717	1 180,66	0,00	1
17/10/2024	2024O00247 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR MOL MULOLO T	2024O00247	168,00	0,00	1
17/10/2024	2024O00248 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an Me ARMELLE PORTEI	2024O00248	168,00	0,00	1
17/10/2024	2024B00090 - CER PREMERY - Fourniture et pose d'un rideau métal	2024B00090	6 382,80	52,00	25
17/10/2024	2024F00030 - PONT SUR LA CURE PLANCHEZ	2024F00030	2 443,20	25,00	20
17/10/2024	2024D00628 - 1 TABLEAU POUR LE COLLEGE DE CERCY LA TOUR	2024D00628	701,76	0,00	1
17/10/2024	2024D00630 - 15 TABLES DOUBLES + 30 CHAISES - COLLEGE SAINT PIE	2024D00630	2 533,68	0,00	1
17/10/2024	2024D00723 - 80 CHAISES + 15 TABLES DOUBLES - COLLEGE DE FOURCH	2024D00723	5 147,28	0,00	1
17/10/2024	2024D00748 - 15 TABLES DOUBLES POUR LE COLLEGE DE POUILLY SUR L	2024D00748	965,52	0,00	1
17/10/2024	2024D00764 - 60 TABLES DE COURS - COLLEGE VARENNES-VAUZELLES	2024D00764	3 546,00	0,00	1
17/10/2024	2024D00806 - 60 CHAISES POUR LE COLLEGE POUILLY SUR LOIRE	2024D00806	3 180,24	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
18/10/2024	2024M00044 - MACHINE DE DECOUPE CRICUT MAKER 3	2024M00044	479,99	0,00	1
20/10/2024	2024R00023 - REVISIONS DEFINITIVES PERIODE 3	2024R00023	6 528,52	0,00	0
20/10/2024	2024R00024 - REVISIONS DEFINITIVES 2020-51-03	2024R00024	4 563,79	0,00	0
21/10/2024	2024O00270 - ACQUISITION VERSION 7 PROGICIEL eTEMPTATION	2024O00270	1 503,30	49,00	6
21/10/2024	2024D00586 - onduleur eaton bibliothèque	2024D00586	124,99	0,00	1
21/10/2024	2024D00587 - TABLE ACTIVITE NOUVEL ACCUEIL BORDS DE LOIRE	2024D00587	49,99	0,00	1
21/10/2024	2024D00588 - MATERIEL ET INSTALLATION IPMG COLLEGE ST BENIN D'A	2024D00588	11 650,13	572,00	4
21/10/2024	2024D00589 - MATERIEL ET INSTALLATION IPMG COLLEGE DE DORNES	2024D00589	14 810,72	728,00	4
21/10/2024	2024D00681 - 30 CHAISES DE COURS - COLLEGE MONTSAUCHE LES SETTO	2024D00681	1 393,92	0,00	1
21/10/2024	2024R00054 - RD38 - NARCY - SINISTRE OA 189-2	2024R00054	33 533,59	0,00	0
22/10/2024	2024I00046 - COSNE RENE CASSIN - Intervention sur réseau eau po	2024I00046	276,00	2,00	20
22/10/2024	2024D00592 - FOURCHAMBAULT - Remplacement radio bande sur porta	2024D00592	798,00	0,00	1
22/10/2024	2024D00593 - DORNES - Intervention sur couverture	2024D00593	267,78	0,00	1
22/10/2024	2024D00594 - NEVERS LES LOGES - Modification de couverture	2024D00594	520,80	0,00	1
22/10/2024	2024D00595 - GUERIGNY - Intervention sur couverture et fenêtre	2024D00595	693,60	0,00	1
22/10/2024	2024D00607 - Achat tensiomètres + brassards	2024D00607	246,38	47,00	1
22/10/2024	2024D00641 - 16 BLOCS DE 8 CASIERS ELEVES - COLLEGE CHATEAU-CHI	2024D00641	7 179,46	0,00	1
22/10/2024	2024R00088 - RD135 - réfection de la couche de roulement avec u	2024R00088	92 242,04	0,00	0
23/10/2024	2024D00596 - COSNE RENE CASSIN - Logement de fonction	2024D00596	1 548,60	0,00	1
23/10/2024	2024D00653 - 30 PC fixe PC2, 10 PC3 et 10 moniteurs EP1 pour co	2024D00653	14 848,68	0,00	1
23/10/2024	2024D00678 - Petit matériel secteur 8	2024D00678	3 027,20	48,00	12
23/10/2024	2024R00038 - RD38 LURCY - ACQUEDUC -TUYAU D600/KIT TETE DE SECU	2024R00038	21 402,19	0,00	0
23/10/2024	2024R00052 - RD117 - ENROCHEMENT EN TALUS SUITE INONDATIONS BC8	2024R00052	9 210,00	0,00	0
24/10/2024	2024D00601 - 2 ONDULEURS SECURITE ELECTRIQUE COLLEGE MOULINS EN	2024D00601	3 391,92	159,00	4
24/10/2024	2024D00608 - 2 ONDULEURS SECURITE ELECTRIQUE COLLEGE VICTOR HUG	2024D00608	3 391,92	159,00	4
24/10/2024	2024D00615 - EMB camera inspection canalisation	2024D00615	2 526,96	39,00	12
24/10/2024	2024D00616 - EMB sertisseuse mini press pince machoire	2024D00616	2 368,69	37,00	12
24/10/2024	2024D00621 - EMB aspirateur eau/poussiere	2024D00621	862,80	0,00	1
25/10/2024	2024I00047 - VARENNES VAUZELLES - Intervention sur groupe de po	2024I00047	2 004,04	18,00	20
25/10/2024	2024O00263 - Mise en oeuvre GED ASE interface IODAS	2024O00263	28 608,00	205,00	6
25/10/2024	2024B00091 - Site Jeanne d'Arc - Remise en état du SSI de type	2024B00091	7 440,00	55,00	25
25/10/2024	2024D00597 - CHATEAU CHINON - Mise en conformité des dispositif	2024D00597	12 483,95	0,00	1
25/10/2024	2024D00598 - Nevers Les Courlis - Remplacement de la pompe doub	2024D00598	2 084,40	32,00	12
25/10/2024	2024R00075 - RD125-MURLIN-PR0+000 a 0+860 TRAVERSEE MESVES SUR	2024R00075	74 986,89	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
28/10/2024	2024M00037 - MEUBLE DE TRI ACCUEIL BDL	2024M00037	166,80	0,00	1
28/10/2024	2024M00038 - 6 CHAISES ENFANTS CLEMENCE ACCUEIL BORDS DE LOIRE	2024M00038	154,49	0,00	1
28/10/2024	2024D00602 - RESTAURATION PORTRAIT FRANCOIS MITTERRAND	2024D00602	1 431,80	0,00	0
28/10/2024	2024F00031 - OA063-1 PONT SUR YONNE CORANCY	2024F00031	9 140,39	81,00	20
28/10/2024	2024D00600 - NEVERS LES LOGES - Intervention sur portail	2024D00600	282,00	0,00	1
28/10/2024	2024D00610 - 2 ONDULEURS SECURITE ELECTRIQUE COLLEGE ST PIERRE	2024D00610	3 391,92	150,00	4
28/10/2024	2024D00611 - 30 PC fixe PC2, 10 PC3 et 10 moniteurs EP1 pour co	2024D00611	0,00	0,00	4
28/10/2024	2024D00614 - Achat divan d'examen	2024D00614	349,00	61,00	1
28/10/2024	2024D00682 - 1 BUREAU VIE SCOLAIRE - COLLEGE DE MOULINS ENGILBE	2024D00682	713,20	0,00	1
28/10/2024	2024D00754 - Achat presse à oeillets easy EYEPRESS PLATINUM DUO	2024D00754	515,74	0,00	1
29/10/2024	2024D00609 - BC6 - CLAMECY - Réfection du logement de fontion	2024D00609	2 618,30	22,00	20
29/10/2024	2024D00637 - TRANCHEUSE A JAMBON - COLLEGE IMPHY	2024D00637	4 365,00	127,00	6
30/10/2024	2024O00259 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR ME SOPHIE PE	2024O00259	168,00	0,00	1
30/10/2024	2024O00260 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR GERALDINE CO	2024O00260	168,00	0,00	1
30/10/2024	2024O00262 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR AURELIE LEGR	2024O00262	168,00	0,00	1
30/10/2024	2024O00264 - ACQUISITION NOUVELLE INFRASTRUCTURE GRAND ANGLE LE	2024O00264	17 944,99	514,00	6
30/10/2024	2024B00108 - Dépôt par un fournisseur d'une facture 24000241 du	2024B00108	24 126,85	166,00	25
30/10/2024	2024D00618 - ACQUISITION DE 6 THERMO HYGROMETRES FAC24COL009778	2024D00618	834,48	0,00	1
30/10/2024	2024D00677 - Fourniture petit materiel ENS sect 7	2024D00677	252,93	0,00	1
30/10/2024	2024R00076 - RD222 - CHASNAY - REFECTION TALUS ET PERRES - SINI	2024R00076	11 769,60	0,00	0
31/10/2024	2024D00612 - ENCADREMENT DE DEUX PHOTOS AU SEIN D UN MEME CADRE	2024D00612	236,00	0,00	0
31/10/2024	2024D00696 - EMB sams Moulins Engilber renovat system chauffage	2024D00696	2 665,51	451,00	1
31/10/2024	2024R00077 - RD116 - DECIZE - RU DES FEUILLATS - PR22+500 BC DZ	2024R00077	42 490,57	0,00	0
04/11/2024	2024M00065 - PORTE PARAPLUIE EN METAL BLANC POUR ACCUEIL SITE B	2024M00065	54,80	0,00	1
04/11/2024	2024O00265 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an Me AUDREY DAIRE	2024O00265	168,00	0,00	1
04/11/2024	2024O00287 - logiciel Ableton bibliothèque	2024O00287	299,00	0,00	1
05/11/2024	2024M00039 - TABLE EMBALLAGE COMPLETE	2024M00039	687,78	0,00	1
05/11/2024	2024M00041 - TABLE BASSE ENFANT CLEMENCE SAMS VAUBAN	2024M00041	180,89	0,00	1
05/11/2024	2024M00042 - 12 COUSSINS MOUSSE NOUVEL ACCUEIL BORDS DE LOIRE	2024M00042	224,10	0,00	1
05/11/2024	2024O00266 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR NATHALIE LEV	2024O00266	168,00	0,00	1
05/11/2024	2024O00267 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR SOPHIE LAMIR	2024O00267	168,00	0,00	1
05/11/2024	2024O00268 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR STEPHANIE BA	2024O00268	168,00	0,00	1
05/11/2024	2024D00617 - NEVERS ADAM BILLAUT - Intervention sur ventilation	2024D00617	264,00	0,00	1
05/11/2024	2024D00619 - CLAMECY - Intervention sur plomberie	2024D00619	4 520,40	58,00	12

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
05/11/2024	2024I00048 - TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE DE MONTSAUCHE LES SETTO	2024I00048	7 035,80	54,00	20
05/11/2024	2024I00049 - TRAVAUX DE CABLAGE CER CORBIGNY	2024I00049	8 260,99	64,00	20
05/11/2024	2024I00050 - TRAVAUX DE CABLAGE SITE VAUBAN	2024I00050	1 491,94	11,00	20
06/11/2024	2024O00269 - SOLDE SUBV DRAC CITE DES PRESENTS	2024O00269	128 000,00	1 631,00	12
06/11/2024	2024D00622 - Château Chinon - Remplacement têtes thermostatique	2024D00622	3 744,71	47,00	12
06/11/2024	2024D00626 - TV 32" avec support orientable	2024D00626	304,50	0,00	1
06/11/2024	2024D00654 - FOURNITURE DE TELEPHONES FIXE ALCATEL ET MODULES A	2024D00654	1 350,55	0,00	1
06/11/2024	2024D00745 - 5 TABLEAUX TRIPTYQUES POUR LE COLLEGE LES LOGES NE	2024D00745	3 046,86	0,00	1
06/11/2024	2024D00879 - 1 ESCABEAU POUR SERVICE DE L	2024D00879	45,30	0,00	1
06/11/2024	2024D00880 - 1 LASER METRE RUBAN POUR SERVICE DE L	2024D00880	54,90	0,00	1
07/11/2024	2024D00625 - ST SAULGE - Intervention en plomberie	2024D00625	490,60	0,00	1
07/11/2024	2024D00655 - FOURNITURE INTEGRATION EQUIPEMENTS FIREWALLS PALO	2024D00655	180 176,58	6 768,00	4
07/11/2024	2024D00660 - 1 TABLEAU TRIPTYQUE - COLLEGE VICTOR HUGO NEVERS	2024D00660	609,37	0,00	1
07/11/2024	2024D00666 - 1 TABLEAU AFFICHAGE - COLLEGE NEVERS VICTOR HUGO	2024D00666	80,89	0,00	1
07/11/2024	2024D00671 - 2 BLOCS CASIERS PROFESSEURS (48 CASES) - COLLEGE P	2024D00671	1 809,22	0,00	1
07/11/2024	2024D00684 - 2 GRILLES D'EXPOSITION CDI - COLLEGE IMPHY	2024D00684	879,19	0,00	1
07/11/2024	2024D00685 - 12 CHAISES - COLLEGE LES LOGES NEVERS	2024D00685	542,30	0,00	1
07/11/2024	2024D00687 - 3 GRILLES D'EXPOSITION POUR CDI - COLLEGE DORNES	2024D00687	1 318,79	0,00	1
07/11/2024	2024D00694 - 1 TABLEAU TRIPTYQUE - COLLEGE SAINT BENIN D'AZY	2024D00694	609,37	0,00	1
07/11/2024	2024D00715 - 8 CHAUFFEUSES - COLLEGE C.TILLIER COSNE SUR LOIRE	2024D00715	1 242,34	0,00	1
07/11/2024	2024D00716 - 2 ARMOIRES BASSES POUR CDI - COLLEGE DECIZE	2024D00716	728,33	0,00	1
07/11/2024	2024D00718 - 6 CHAUFFEUSES CDI - COLLEGE RENE CASSIN COSNE SUR	2024D00718	1 686,46	0,00	1
07/11/2024	2024D00719 - 10 TABLES PLATEAUX RABATABLES + ARMOIRE BASSE COL	2024D00719	2 846,84	0,00	1
08/11/2024	2024O00273 - SUBVENTION PAT - SOLDE - DOSSIER PDR 2021-03	2024O00273	6 993,32	171,00	6
08/11/2024	2024O00274 - SUBVENTION PAT - SOLDE - DOSSIER PDR 2021-32	2024O00274	44 778,65	1 101,00	6
08/11/2024	2024D00686 - MOBILIER CDI - COLLEGE SAINT AMAND EN PUISAYE	2024D00686	11 953,13	176,00	10
11/11/2024	2024O00284 - ACOMPTE ACQUISITION VERSION 7 progiciel eTemptatio	2024O00284	18 203,30	387,00	6
12/11/2024	2024I00051 - ST PIERRE le MOUTIER - Intervention sur réseau d'e	2024I00051	9 867,46	67,00	20
12/11/2024	2024I00052 - COSNE CLAUDE TILLIER - Intervention sur réseau d'e	2024I00052	4 980,00	34,00	20
12/11/2024	2024I00058 - VELOROUTE 2024	2024I00058	240,00	1,00	20
12/11/2024	2024B00094 - PREMERY - Réfection des plafonds	2024B00094	12 854,35	87,00	20
12/11/2024	2024M00048 - PANIERS NOUVEL ESPACE MEDIATION CHATEAU	2024M00048	27,54	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
12/11/2024	2024M00051 - LAMPE DE BUREAU SUR PIED MC MIETTE CELLULE BUDGET	2024M00051	39,99	0,00	1
12/11/2024	2024O00275 - AVANCE SUBVENTION CANAL	2024O00275	250 000,00	1 707,00	20
12/11/2024	2024O00278 - ACQUISITION MODULE DOCAPOSTE DEMATERIALISATION DES	2024O00278	30 596,40	696,00	6
12/11/2024	2024D00633 - DONZY - Remplacement plaques échangeurs à plaque e	2024D00633	1 722,35	19,00	12
12/11/2024	2024D00634 - FOURCHAMBAULT - Dépose de bardage	2024D00634	9 343,55	63,00	20
12/11/2024	2024D00638 - COSNE Claude Tillier - Intervention sur plafond	2024D00638	5 078,57	34,00	20
12/11/2024	2024D00639 - ST PIERRE LE MOUTIER - Intervention sur rampe PMR	2024D00639	3 558,50	24,00	20
12/11/2024	2024D00640 - LUZY - Motorisation du portail et interphonie	2024D00640	19 052,09	216,00	12
12/11/2024	2024D00648 - ACHAT JEUX SAMS VAUBAN	2024D00648	0,00	0,00	1
12/11/2024	2024D00649 - ACHAT JEUX SAMS VAUBAN	2024D00649	16,98	0,00	1
12/11/2024	2024D00651 - CAFETIERE TEFAL CER DONZY	2024D00651	29,99	0,00	1
12/11/2024	2024D00652 - JEU CARBONIQ	2024D00652	58,00	0,00	1
12/11/2024	2024R00062 - ENROBE RD 977 BIS MONTSAUCHE LES SETTONS	2024R00062	6 354,31	0,00	0
12/11/2024	2024R00081 - RD977 - DELAISSE PONT SAINT OURS - RABOTAGE + COUC	2024R00081	23 094,84	0,00	0
13/11/2024	2024D00650 - FOURCHAMBAULT - Intervention sur sonnnerie	2024D00650	5 772,00	64,00	12
13/11/2024	2024D00689 - 1 CENTRALE DE GESTION NUMERIQUE POUR MICRO + 36 MI	2024D00689	28 515,72	954,00	4
13/11/2024	2024R00063 - RD973 LUZY	2024R00063	1 016,64	0,00	0
13/11/2024	2024R00064 - RD37 CERCY LA TOUR	2024R00064	3 762,28	0,00	0
13/11/2024	2024D00753 - 8 pc portables+accessoires+7 stations d'acceuil	2024D00753	12 810,70	428,00	4
13/11/2024	2024D00775 - EMB acc borne elect extension IRVE	2024D00775	8 979,14	200,00	6
14/11/2024	2024I00054 - FOURNITURE GRANULATS VELOROUTE	2024I00054	1 304,83	8,00	20
14/11/2024	2024I00056 - Véloroute	2024I00056	34 078,07	223,00	20
14/11/2024	2024B00096 - ME 16 VL - Coeuillon - Réalisation d'un assainisse	2024B00096	13 754,34	72,00	25
14/11/2024	2024D00690 - ST PIERRE LE MOUTIER - Intervention sur couverture	2024D00690	267,78	0,00	1
14/11/2024	2024D00691 - LA CHARITE - Remplacement moteur porte ascenseur	2024D00691	2 196,00	24,00	12
14/11/2024	2024D00692 - COSNE Claude Tillier - Raccourcissement des câbles	2024D00692	958,14	0,00	1
14/11/2024	2024R00070 - RD 37 CERCY LA TOUR RABOTAGE + BB	2024R00070	347 006,40	0,00	0
14/11/2024	2024D00746 - 60 CHAISES DE COURS POUR LE COLLEGE ADAM BILLAUT N	2024D00746	3 180,24	0,00	1
14/11/2024	2024D00747 - 23 TABLES + 33 CHAISES + 1 CHAIRE DE PROFESSEUR PO	2024D00747	3 330,92	0,00	1
15/11/2024	2024O00322 - RENOVATION RUE FRANCOIS MITTERRAND A NEVERS	2024O00322	123 886,44	636,00	25
15/11/2024	2024F00032 - OA0103-1 PONT SUR L ARMANCE - DORNECY	2024F00032	7 036,32	45,00	20
15/11/2024	2024D00693 - VARZY - Intervention sur ascenseur	2024D00693	916,80	916,80	1
15/11/2024	2024D00703 - 2 CASQUES AUDIO SENNHEISER	2024D00703	238,00	0,00	1
15/11/2024	2024R00073 - RD 973 LUZY RABOTAGE LOCALISE + BB	2024R00073	34 118,80	0,00	0
15/11/2024	2024R00082 - RD107 POISEUX Pr 0+470 SINISTRE OA 212-4	2024R00082	5 898,70	37,00	20
18/11/2024	2024M00054 - FAUTEUIL ERGO STEPHANE BOCQUET	2024M00054	2 952,12	35,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
18/11/2024	2024M00055 - BIBLIOTHEQUE SAMS VAUBAN / TABLE SAMS BORDS DE LOI	2024M00055	39,99	0,00	1
18/11/2024	2024M00056 - BIBLIOTHEQUE SAMS VAUBAN / TABLE SAMS BORDS DE LOI	2024M00056	219,99	0,00	1
18/11/2024	2024O00281 - ACOMPTE LIAISONS INTERMODALES GARES-CENTRE-VELOROU	2024O00281	4 494,67	77,00	7
18/11/2024	2024O00282 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR LUCILLE DEPE	2024O00282	168,00	0,00	1
18/11/2024	2024O00283 - Certificat RGS**/eIDAS signature électronique Fran	2024O00283	168,00	0,00	1
18/11/2024	2020O00175 - ETUDE FAISABILITE REHABILITATION BASE SPORTS ACTI	2020O00175	67 140,00	0,00	5
18/11/2024	2022O00202 - RENOVATION DE LA PISTE CYCLABLE A MARZY - RD40	2022O00202	2 880,00	0,00	5
18/11/2024	2023O00079 - inventaires ornithologiques ENS	2023O00079	12 975,00	0,00	5
18/11/2024	2023O00092 - Campagne d'inventaires ornithologiques sur les ens	2023O00092	17 625,00	0,00	5
18/11/2024	2023O00111 - Location d'une passerelle négative MBI 90 avec op	2023O00111	6 048,00	0,00	5
18/11/2024	2023O00145 - Levé topographique de l'ouvrage d'art sur le Guign	2023O00145	6 510,00	0,00	5
18/11/2024	2023O00146 - restauration de la rivière Nièvre de Champlemy	2023O00146	10 000,00	0,00	5
18/11/2024	2023O00191 - ETUDE DE COUVERTURE WIFI BIBLIOTHEQUE	2023O00191	2 741,27	0,00	5
18/11/2024	2023O00204 - ETUDE PONT DE QUEUZON RD 518 - MARIGNY L EGLISE (C	2023O00204	37 332,00	0,00	5
18/11/2024	2023O00224 - Contrôle étude passage TE 100T sur le pont de Neuv	2023O00224	4 425,00	0,00	5
18/11/2024	2024F00034 - PONT SUR LA SENELLE - DIENNES AUBIGNY - RETABLISSE	2024F00034	27 398,78	164,00	20
18/11/2024	2024O00078 - MOULINS ENGILBERT - Diagnostic solidité du poteau	2024O00078	1 995,00	47,00	5
18/11/2024	2024D00699 - RAYONNAGES CITE DES PRESENTS	2024D00699	1 702,98	0,00	1
18/11/2024	2024D00701 - ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE CER VARENNES VAUZELLES	2024D00701	159,90	0,00	1
18/11/2024	2024D00724 - Achat stéthoscope	2024D00724	48,60	5,00	1
18/11/2024	2024R00079 - RD977b Calage accotement	2024R00079	1 300,12	0,00	0
18/11/2024	2024R00083 - RD 958 ANTHIEN OPERATION DE MISE EN SECURITE DE LA	2024R00083	49 590,58	0,00	0
18/11/2024	2024R00085 - RD 38 - MURLIN - PR 17+980 A 18+790 - BC 75JLG 24	2024R00085	92 330,47	0,00	0
18/11/2024	2024D00762 - EMB Equimarault reseau elec/eau aire accueil 24	2024D00762	1 827,03	219,00	1
18/11/2024	2024D00770 - Founiture materiel ENS	2024D00770	282,10	0,00	1
19/11/2024	2024M00057 - ACHATS MOBILIERS SALLE DE REPAS CITE DES PRESENTS	2024M00057	417,92	0,00	1
19/11/2024	2024M00067 - MOBILIERS DE CUISINE MAISON ECLUSIERE CHATILLON EN	2024M00067	273,70	0,00	1
19/11/2024	2024B00093 - Chaméane - Travaux isolation thermique de la teras	2024B00093	55 512,29	260,00	25
19/11/2024	2024D00697 - Achat matériel de puériculture PMI - facture IY257	2024D00697	845,84	99,00	1
19/11/2024	2024D00700 - DONZY - Mise en sécurité d'un chauffe eau	2024D00700	400,00	0,00	1
19/11/2024	2024D00706 - 28 moniteurs LCD 16/9, 17 stations d'accueil et 30	2024D00706	7 594,50	222,00	4
19/11/2024	2024D00707 - ELECTRO MENAGER SALLE DE REPAS CITE DES PRESENTS	2024D00707	539,98	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
19/11/2024	2024D00751 - DC NIKON 24-120 VR 62280561	2024D00751	500,00	58,00	1
19/11/2024	2024D00882 - 2 VISSEUSESS PERCEUES POUR COLLEGE DECIZE	2024D00882	185,15	0,00	1
20/11/2024	2024I00055 - IMPHY - Intervention sur réseau de chauffage	2024I00055	10 832,20	62,00	20
20/11/2024	2024B00101 - CER Lormes - Travaux de remplacement d'un rideau m	2024B00101	2 858,40	13,00	25
20/11/2024	2024D00704 - BC13 - POUILLY SUR LOIRE - Réfection logement de f	2024D00704	23 405,64	134,00	20
20/11/2024	2024D00708 - GUERIGNY - Intervention sur alarme incendie	2024D00708	2 971,73	32,00	6
20/11/2024	2024D00722 - 5 TELEPHONES MOBILES CROSSCALL+ACCESSOIRES POUR NT	2024D00722	0,00	0,00	1
20/11/2024	2024D00725 - EQUIPEMENT INFORMATIQUE BNR site La Charité, Urzy	2024D00725	4 811,10	0,00	1
20/11/2024	2024D00736 - MATERIEL PHOTO NIKON CHARGEUR CARTE MEMOIRE	2024D00736	820,20	0,00	1
20/11/2024	2024D00740 - COMPTEUR PNEUMATIQUE ALPHA + CARTE SD 16GO	2024D00740	0,00	0,00	12
20/11/2024	2024D00741 - COMPTEUR PNEUMATIQUE ALPHA + CARTE SD 16GO	2024D00741	0,00	0,00	12
20/11/2024	2024D00742 - COMPTEUR PNEUMATIQUE ALPHA + CARTE SD 16GO	2024D00742	3 360,00	32,00	12
20/11/2024	2024D00774 - EMB MDPH Marquage sol accessibilité	2024D00774	5 853,60	111,00	6
21/11/2024	2024O00286 - LICENCES KSAAR + HEBERGEMENT NOVEMBRE 2024 A NOVEM	2024O00286	35 136,00	656,00	6
21/11/2024	2024F00033 - OA098-1 RUISSEAU DES BOUILLES	2024F00033	7 751,34	43,00	20
21/11/2024	2024D00712 - CLAMECY - Remplacement moto-ventilateur sur groupe	2024D00712	1 602,00	0,00	6
21/11/2024	2024D00713 - CLAMECY - Intervention sur climatisation local pou	2024D00713	7 824,00	0,00	6
21/11/2024	2024D00714 - BC9 - NEVERS A BILLAUT - Intervention bloc porte	2024D00714	4 238,20	23,00	20
21/11/2024	2024D00721 - 7 I PHONE 15 + 65 SAMSUNG GALAXY A15 + 2 SAMSUNG G	2024D00721	0,00	0,00	1
22/11/2024	2024O00321 - REQUIALIFICATION ILOT GUYNEMER NIEVRE HABITAT	2024O00321	144 600,00	0,00	25
22/11/2024	2024I00057 - TRAVAUX DE CABLAGE SAMS SITE CHAMEANE	2024I00057	1 722,94	9,00	20
25/11/2024	2024O00291 - INSPECTION TELEVISEE - ST VERAIN(58) - La Ferboise	2024O00291	0,00	0,00	40
25/11/2024	2024D00728 - ACQUISITION ROBE + ENSEMBLES + COSTUME	2024D00728	3 287,50	0,00	0
25/11/2024	2024D00765 - OUVRAGE HISTORIQUE EXCEPTIONNEL GUY COQUILLE AVEC	2024D00765	310,00	0,00	0
25/11/2024	2024D00726 - ST BENIN D'AZY - Remplacement moteur de pompe de d	2024D00726	1 386,22	11,00	12
25/11/2024	2024D00744 - RIDEAUX CLASSEMENT FEU POUR LE COLLEGE DE PREMERY	2024D00744	2 862,00	24,00	12
25/11/2024	2024R00090 - RD249-NARCY-PR 8+300 - RECONSTRUCTION CHAUSSE SUIT	2024R00090	49 395,41	249,00	20
25/11/2024	2024D00773 - Achat kaléidoscope	2024D00773	29,66	2,00	1
26/11/2024	2024M00058 - MOBILIERS ACCUEIL SAMS BORDS DE LOIRE - 16 FAUTEUI	2024M00058	4 221,88	0,00	1
26/11/2024	2024M00059 - 10 FAUTEUILS DE BUREAU	2024M00059	2 042,20	0,00	1
26/11/2024	2024M00060 - 2 BUREAUX DROITS ACCUEIL DIRECTION AUTONOMIE	2024M00060	780,18	0,00	1
26/11/2024	2024M00061 - 1 BUREAU REGLABLE POUR MME MALICHAUD IMPRIMERIE	2024M00061	641,69	0,00	1
26/11/2024	2024D00738 - ENCADREMENT D UNE OEUVRE	2024D00738	900,00	0,00	0
26/11/2024	2024D00730 - Fourniture découpeuse a disque thermique (ENS)	2024D00730	0,00	0,00	1
26/11/2024	2024D00735 - Fourniture découpeuse a disque thermique (ENS)	2024D00735	0,00	0,00	12

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
26/11/2024	2024D00737 - Fourniture materiel ENS sect 7	2024D00737	698,59	68,00	1
26/11/2024	2024D00739 - 3 DOODDLE STYLO 3D	2024D00739	286,76	0,00	1
26/11/2024	2024R00086 - BC EM-N°2024 diagphyto RD148 Nolay Marché 2023-62	2024R00086	601,20	2,00	20
26/11/2024	2024D00786 - MATERIEL DE MENAGE ASPIRATEUR - COLLEGE LES COURL	2024D00786	142,06	0,00	1
26/11/2024	2024D00800 - NTM - NETTOYEUR PRESSION STATIONNAIRE EAU CHAUD -	2024D00800	14 508,00	0,00	6
26/11/2024	2024D00802 - MATERIEL DE MENAGE MONOBROSSE A BATTERIE - COLLEGE	2024D00802	2 019,22	16,00	12
26/11/2024	2024D00824 - EMB signalisation de securité	2024D00824	14 110,56	0,00	6
27/11/2024	2024O00328 - Logiciel HeavyM pro+ et pack video	2024O00328	479,40	0,00	1
27/11/2024	2025D00003 - PLAQUE SIGNALETIQUE POUR FEDER AP 22 GED SOCIALE -	2025D00003	134,40	0,00	1
27/11/2024	2024R00091 - RD271-FERTREVE-PR13+510 OA113-2 LA CANNE -BC DZOA	2024R00091	6 850,76	0,00	0
27/11/2024	2024R00092 - RD 18	2024R00092	36 046,79	0,00	0
27/11/2024	2024R00093 - TRACEUSE CITADINE 130 HD STANDARD POUR CHANTIERS I	2024R00093	13 673,88	0,00	0
27/11/2024	2024D00749 - Matériel pièges photo	2024D00749	1 800,00	14,00	12
27/11/2024	2024D00780 - MATERIEL DE MENAGE MONOBROSSE A BATTERIE-COLLEGE	2024D00780	1 009,61	0,00	1
27/11/2024	2024D00781 - MATERIEL DE MENAGE ASPIRATEUR - COLLEGE CHATEAU CH	2024D00781	1 001,04	0,00	1
27/11/2024	2024D00783 - MATERIEL DE MENAGE ASPIRATEUR -COLLEGE LA CHARITE	2024D00783	162,53	0,00	1
27/11/2024	2024D00784 - MATERIEL DE MENAGE MONOBROSSE A BATTERIE-COLLEGE	2024D00784	1 009,61	0,00	1
27/11/2024	2024D00785 - MATERIEL DE MENAGE MONOBROSSE A BATTERIE - COLLEGE	2024D00785	1 009,61	0,00	1
27/11/2024	2024D00801 - MATERIEL DE MENAGE ASPIRATEUR - COLLEGE DONZY	2024D00801	162,53	0,00	1
27/11/2024	2024D00803 - MATERIEL DE MENAGE MONOBROSSE A BATTERIE - COLLEGE	2024D00803	1 009,61	0,00	1
27/11/2024	2024D00861 - MATERIEL DE MENAGE - 1 CHARIOT + 2 ASPIRATEURS POU	2024D00861	2 495,04	0,00	1
27/11/2024	2024D00864 - MATERIEL DE MENAGE - 2 ASPIRATEURS POUR LE COLLEGE	2024D00864	1 072,06	0,00	1
27/11/2024	2024D00866 - MATERIEL DE MENAGE - 1 CHARIOT + 1 MONOBROSSE POUR	2024D00866	1 685,59	0,00	1
27/11/2024	2024D00869 - MATERIEL DE MENAGE - 1 CHARIOT + 1 ASPIRATEUR POUR	2024D00869	1 585,51	0,00	1
27/11/2024	2024D00870 - MATERIEL DE MENAGE - 4 ASPIRATEURS POUR LE COLLEGE	2024D00870	2 103,17	0,00	1
27/11/2024	2024D00871 - MATERIEL DE MENAGE - 1 CHARIOT + 1 ASPIRATEUR POUR	2024D00871	1 585,51	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
28/11/2024	2025F00003 - PARCELLE AI95 NEUVY-SUR-LOIRE 6a03ca	2025F00003	0,00	0,00	0
28/11/2024	2024D00755 - PREMERY - Intervention programmation avec badges	2024D00755	444,00	41,00	1
28/11/2024	2024D00756 - IMPHY - Montage et mise en service d'un interphone	2024D00756	6 725,59	52,00	12
28/11/2024	2024D00757 - DONZY - Intervention pour remise en conformité du	2024D00757	2 082,82	16,00	12
28/11/2024	2024D00758 - COSNE RENE CASSIN - Intervention sur sonnerie int	2024D00758	225,00	0,00	1
28/11/2024	2024D00759 - COSNE CASSIN - Intervention électrovanne cuisine	2024D00759	1 509,32	11,00	12
28/11/2024	2024D00760 - LA CHARITE - Intervention sur arme anti-intrusion	2024D00760	291,00	0,00	1
28/11/2024	2024D00761 - Fourniture découpeuse a disque thermique (ENS)	2024D00761	1 549,00	0,00	6
28/11/2024	2024D00778 - MATERIEL DE MENAGE ASPIRATEUR - COLLEGE SAINT BENI	2024D00778	1 172,14	0,00	1
28/11/2024	2024D00799 - ACQUISITION BLOC LEDS POUR 6 COLLEGES	2024D00799	19 999,82	309,00	6
28/11/2024	2024D00804 - MATERIEL DE MENAGE CHARIOT - COLLEGE DE LUZY	2024D00804	675,98	0,00	1
29/11/2024	2024I00063 - COSNE CLAUDE TILLIER - Intervention sur réseau d'e	2024I00063	531,60	2,00	20
29/11/2024	2024I00064 - NEVERS VICTOR HUGO - Intervention sur ligne électr	2024I00064	480,00	2,00	20
29/11/2024	2024B00113 - DECIZE - Intervention sur menuiserie	2024B00113	1 151,71	5,00	20
29/11/2024	2024B00075 - COSNE Cassin - Aménagement cours végétalisé	2024B00075	446 618,05	2 013,00	20
29/11/2024	2024B00076 - NEVERS Les Loges - Aménagement cour végétalisée	2024B00076	296 810,76	1 338,00	20
29/11/2024	2024B00112 - Alluy - ME 16 VL - Installation d'une pompe à chal	2024B00112	35 926,16	129,00	25
29/11/2024	2024B00115 - Archives - Travaux de mise en place d'un automate	2024B00115	8 032,27	28,00	25
29/11/2024	2024D00769 - RESTAURATION DE 5 OBJETS COLLECTION SEPTENNAT FAC	2024D00769	915,00	0,00	0
29/11/2024	2024R00047 - INONDATIONS	2024R00047	8 967,57	0,00	0
29/11/2024	2024D00766 - grille découpe imprimante laser	2024D00766	500,40	0,00	4
29/11/2024	2024D00767 - ST BENIN D'AZY - Intervention Système Sécurité Inc	2024D00767	734,40	0,00	1
29/11/2024	2024D00772 - CONCEPTION 2 MALLES COLLECTION ARTS ET DIPLOMATIE	2024D00772	5 400,00	0,00	12
29/11/2024	2024D00776 - 10 SACS MUSEOJEUX POUR LA MEDIATION	2024D00776	2 688,12	0,00	12
29/11/2024	2024D00787 - 1 NETTOYEUR HAUTE PRESSION POUR LE COLLEGE DE COSN	2024D00787	790,80	0,00	1
29/11/2024	2024D00805 - Eco compteur	2024D00805	6 954,00	0,00	1
29/11/2024	2024D00813 - Matriel sondes	2024D00813	1 872,00	14,00	12
29/11/2024	2024D00854 - 30 CHAISES DE COURS - COLLEGE LES COURLIS NEVERS	2024D00854	1 590,12	0,00	1
29/11/2024	2024D00859 - 1 MIXEUR - COLLEGE LUZY	2024D00859	642,00	0,00	1
29/11/2024	2024D00867 - MATERIEL DE MENAGE - 2 MONOBROSSES POUR LE COLLEGE	2024D00867	2 019,22	0,00	1
01/12/2024	2021O00053 - FRAIS INSERTION Affaire LOU202103 Concession pour	2021O00053	864,00	0,00	5
01/12/2024	2024I00003 - 2024 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS	2024I00003	92 782,61	392,00	20
01/12/2024	2024I00014 - TRAVAUX DE SERRURERIE CANAL 2024	2024I00014	112 283,56	475,00	20
02/12/2024	2024I00065 - NETTOYEUR EAU CHAUDE HP VELOROUTE	2024I00065	3 873,60	15,00	20
02/12/2024	2024B00120 - ST SAULGE - Remplacement du stockage propane	2024B00120	25 157,88	82,00	25
02/12/2024	2024B00121 - Ferme du Marault - Travaux de mise en conformité i	2024B00121	4 756,48	15,00	25

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
02/12/2024	2024B00122 - ME 16 VL Coeuillon - Fabrication et pose de volet	2024B00122	3 027,85	9,00	25
02/12/2024	2024B00123 - Alluy - ME 16 VL - Remplacement de 4 fenêtres bois	2024B00123	3 333,80	10,00	25
02/12/2024	2024D00790 - ACTE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	2024D00790	71 150,40	0,00	0
02/12/2024	2024D00872 - 2 CAFETIERES CER ST BENIN/CRL STOCK	2024D00872	69,98	0,00	1
02/12/2024	2024D00874 - PREMIER EQUIPEMENT VAISSELLE NOUVEAU LIEU CITE DES	2024D00874	78,24	0,00	1
03/12/2024	2024O00329 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR ISABELLE MAL	2024O00329	168,00	0,00	1
03/12/2024	2024B00073 - VARZY - Intervention sur menuiseries métalliques	2024B00073	50 000,00	198,00	20
03/12/2024	2024D00791 - RESTAURATION 4 OBJETS COLLECTION ART ET DIPLOMATIE	2024D00791	5 371,20	0,00	0
03/12/2024	2024D00797 - RESTAURATION DE 11 COSTUMES ET ACCESSOIRES	2024D00797	19 082,40	0,00	0
03/12/2024	2024D00820 - PRESTATION DE RESTAURATION (DOCUMENTS A RELIER)	2024D00820	1 398,00	0,00	0
03/12/2024	2024D00779 - COSNE CASSIN - Intervention sur installations élec	2024D00779	4 098,00	27,00	12
03/12/2024	2024D00782 - LA CHARITE - Mise en place d'une trappe de pilotag	2024D00782	4 602,91	30,00	12
03/12/2024	2024D00788 - 1 raspberry Pi5 - 2 Arduino REV3	2024D00788	177,10	0,00	1
03/12/2024	2024D00789 - POUILLY SUR LOIRE - Friteuse ensemble de cuisson s	2024D00789	32 028,90	211,00	12
03/12/2024	2024D00792 - COSNE RENE CASSIN - Remplacement de radiateurs dan	2024D00792	2 826,56	18,00	12
03/12/2024	2024D00794 - DECIZE - Intervention sur hotte de cuisine	2024D00794	1 146,00	7,00	12
03/12/2024	2024D00795 - CORBIGNY - Mise en place d'un circulateur de boucl	2024D00795	564,00	0,00	1
03/12/2024	2024D00796 - NEVERS LES COURLIS - Remplacement horloge début/fi	2024D00796	4 030,98	26,00	12
03/12/2024	2024D00808 - INSTALLATION MATERIEL IPMG CITE DES PRESENTS	2024D00808	7 061,86	139,00	4
03/12/2024	2024D00830 - Barrière	2024D00830	616,68	0,00	6
03/12/2024	2024D00863 - MATERIEL DE MENAGE - 2 ASPIRATEURS POUR LE COLLEGE	2024D00863	1 819,06	0,00	1
03/12/2024	2024D00865 - MATERIEL DE MENAGE - 1 ASPIRATEUR POUR LE COLLEGE	2024D00865	909,53	0,00	1
04/12/2024	2024M00064 - TABLEAU BLANC / LIEGE + PRESENTOIR MURAL	2024M00064	111,55	0,00	1
04/12/2024	2024O00330 - Licence MPSA GOUVERNEMENT SERVERS 410012882 POUR 3	2024O00330	719,41	0,00	1
04/12/2024	2024F00040 - ENS étang de Vaux et Baye	2024F00040	18 360,00	70,00	20
04/12/2024	2024R00096 - MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	2024R00096	4 261,00	0,00	0
04/12/2024	2024D00809 - 15 SACOCHES+2 IMPRIMANTES+1 NETTOYANT DEPOUSSIERAN	2024D00809	1 633,48	0,00	1
04/12/2024	2024D00814 - Achat Règle de coupe manuelle Freehand 210 cm	2024D00814	1 239,55	7,00	12
04/12/2024	2024D00816 - 25 scanner pour GED ASE et extensions garanties	2024D00816	16 092,36	0,00	1
04/12/2024	2024D00852 - MATERIEL DE MENAGE 1 ASPIRATEUR - STOCK TAMPON CON	2024D00852	162,53	0,00	1
04/12/2024	2024D00853 - MATERIEL DE MENAGE 1 ASPIRATEUR - STOCK TAMPON CON	2024D00853	284,11	0,00	1
04/12/2024	2024F00041 - Filet protection loups	2024F00041	3 849,60	0,00	0
05/12/2024	2024I00066 - COSNE RENE CASSIN - Travaux de plomberie dans loge	2024I00066	2 238,39	8,00	20
05/12/2024	2024I00067 - COSNE CLAUDE TILLIER - Intervention sur chauffage	2024I00067	1 126,26	4,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
05/12/2024	2024M00063 - MOBILIERS SALLE DE MEDIATION CITE DES PRESENTS	2024M00063	4 231,20	0,00	1
05/12/2024	2024M00066 - MOBILIERS DIVERS MAISON DU MORVAN	2024M00066	21 532,27	158,00	10
05/12/2024	2025M00006 - LAMPES/REPOSES PIEDS/TABLEAUX	2025M00006	0,00	0,00	1
05/12/2024	2024D00835 - ACQUISITION DE 4 ROBES	2024D00835	3 000,00	0,00	0
05/12/2024	2024B00126 - Ferme du Marault - Installation de deux boitiers M	2024B00126	1 203,00	3,00	25
05/12/2024	2024B00127 - NEVERS LES LOGES - Création d'une rampe PMR	2024B00127	59 862,00	220,00	20
05/12/2024	2024B00130 - MDPH - Remplacement de menuiserie extérieure allum	2024B00130	12 984,04	38,00	25
05/12/2024	2024D00818 - RESTAURATION DE 2 OBJETS EN CERAMIQUE	2024D00818	562,00	0,00	0
05/12/2024	2024D00819 - RESTAURATION OEUVRE PARIS NEW YORK PARIS	2024D00819	513,35	0,00	0
05/12/2024	2024D00825 - RESTAURATION DE 4 OEUVRES	2024D00825	10 962,00	0,00	0
05/12/2024	2024R00071 - RD135 - réfection de la couche de roulement avec u	2024R00071	551,54	0,00	0
05/12/2024	2024D00817 - NEVERS LES LOGES - Remplacement du SSI	2024D00817	72 593,92	0,00	6
05/12/2024	2024D00821 - COMMANDE 3 BARNUMS 3X3 M	2024D00821	2 016,00	0,00	1
05/12/2024	2024D00822 - TABLE ACTIVITE ACCUEIL BORDS DE LOIRE	2024D00822	89,64	0,00	1
05/12/2024	2024D00823 - 3 Enceintes 40 claviers 2 lecteurs convertisseurs	2024D00823	2 953,24	0,00	1
05/12/2024	2024D00826 - NEVERS LES LOGES - Intervention sur chéneaux	2024D00826	3 438,00	12,00	20
05/12/2024	2024D00827 - NEVERS LES COURLIS - Renforcement portillon	2024D00827	317,00	0,00	1
05/12/2024	2024D00828 - CHANGEMENT CHARGEUR N°1 ET CHANGEMENT BATTERIES OX	2024D00828	9 900,49	182,00	4
05/12/2024	2024D00829 - CHARGEUR N°1 AUTOCOM	2024D00829	542,76	0,00	1
05/12/2024	2024D00831 - POUILLY - Intervention sur chauffage dans logt	2024D00831	629,20	0,00	1
05/12/2024	2024D00832 - ECHANGE 2 BUSTES CAN7 CONTRE 2 BUSTES CAN20 FAC F0	2024D00832	192,00	0,00	1
05/12/2024	2024D00833 - COSNE CLAUDE TILLIER - Intervention sur toiture	2024D00833	757,20	0,00	1
05/12/2024	2024D00834 - COSNE CLAUDE TILLIER - Diverses interventions	2024D00834	7 725,80	28,00	20
05/12/2024	2024D00836 - 1 TONDEUSE - COLLEGE DE LORMES	2024D00836	759,00	0,00	1
06/12/2024	2024I00068 - IMPHY - Intervention urgente sur le réseau de chau	2024I00068	7 200,00	25,00	20
06/12/2024	2024B00132 - VARZY - Intervention sur menuiseries suite intempé	2024B00132	5 500,00	19,00	20
06/12/2024	2024O00340 - AIRE D ACCUEIL DE VARENNES BOURG	2024O00340	95 804,52	272,00	25
06/12/2024	2024B00133 - MDPH - Remplacement de menuiserie extérieure allum	2024B00133	1 638,67	4,00	25
06/12/2024	2024D00837 - Appel à projet collège jardin Fourchambault	2024D00837	208,60	0,00	1
06/12/2024	2024D00838 - Panneaux loutre	2024D00838	1 808,16	10,00	12
06/12/2024	2024D00839 - IMPHY - Mise en place d'un meuble évier dans le lo	2024D00839	2 288,37	8,00	20
06/12/2024	2024D00840 - commande scanner, casque Meta et Drone Dji et acce	2024D00840	100,00	0,00	1
06/12/2024	2024D00841 - commande scanner, casque Meta et Drone Dji et acce	2024D00841	739,97	0,00	1
06/12/2024	2024D00842 - commande scanner, casque Meta et Drone Dji et acce	2024D00842	946,97	0,00	1
06/12/2024	2024D00845 - CHATEAU CHINON - Fourniture et pose d'un sèche lin	2024D00845	3 812,88	22,00	12
06/12/2024	2024D00848 - NEVERS VICTOR HUGO - Fourniture et pose d'une armo	2024D00848	3 214,44	38,00	6
06/12/2024	2024D00849 - IMPHY - Intervention sur portail	2024D00849	2 650,00	9,00	20
06/12/2024	2024D00850 - IMPHY - Mise aux normes du monte charges	2024D00850	6 105,84	36,00	12
06/12/2024	2024D00855 - MATERIELS CUISINE ORANGERIE	2024D00855	301,12	0,00	1
09/12/2024	2024M00068 - VESTIAIRE ACCUEIL BORDS DE LOIRE	2024M00068	312,24	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/12/2024	2024O00344 - ACQUISITION CONTENUS ET DROITS D EXPLOITATION	2024O00344	8 808,80	0,00	2
09/12/2024	2024O00349 - ACQUISITION CONTENUS ET DROITS EXPLOITATION	2024O00349	1 969,00	0,00	2
09/12/2024	2024O00352 - ENTRETIEN RENOVATION ENS ROCHE DE BASSEVILLE	2024O00352	3 000,00	9,00	20
09/12/2024	2024O00353 - RENOVATION ENS FONTAINE DE CHAMONT	2024O00353	6 640,00	20,00	20
09/12/2024	2024O00354 - Acquisition licences IODAS RSA	2024O00354	52 095,60	545,00	6
09/12/2024	2024R00040 - INNONDATIONS	2024R00040	20 764,83	0,00	0
09/12/2024	2024D00860 - ACQUISITION SERVEUR DELL POWER EDGE T360 disques S	2024D00860	7 146,00	112,00	4
09/12/2024	2024D00868 - MATERIEL DE MENAGE - 1 MONOBROSSE + 2 ASPIRATEURS	2024D00868	2 991,19	0,00	1
10/12/2024	2024O00363 - REGUL AVANCE TRAVAUX SAMS BORDS DE LOIRE	2024O00363	0,00	0,00	0
10/12/2024	2024D00881 - JOURNAL LUMINEUX 96 X 16	2024D00881	483,60	0,00	1
11/12/2024	2024O00364 - SOLDE SUBVENTION 2023 CANAL	2024O00364	243 070,54	734,00	19
12/12/2024	2025O00012 - Licence Microsoft Professionnel Plus 2019	2025O00012	7 998,91	218,00	2
13/12/2024	2024R00020 - RD 907 NEVERS BANLAY CONTROLE ENROBE BD 24MVRD907	2024R00020	1 094,84	0,00	0
16/12/2024	2024D00883 - Achat Doppler foetal + pèse personne	2024D00883	154,66	6,00	1
31/12/2024	2024O00097 - COMMUNE DE GUERIGNY - AMENAGEMENT RUE JULES RENARD	2024O00097	46 416,10	5,00	25
31/12/2024	2024O00164 - ACTIVITAL SUBVENTION 2024	2024O00164	121 000,00	66,00	5
31/12/2024	2024O00331 - SUBVENTION INVESTISSEMENT 2024 SDIS	2024O00331	600 000,00	65,00	25
31/12/2024	2024O00365 - ACOMPTE 1 - GED SOCIALE - SUBV FEDER	2024O00365	323 773,88	126,00	7
31/12/2024	2024O00366 - RECETTE WEBRADIO 3 COLLEGES	2024O00366	2 100,00	1,00	4
31/12/2024	2025O00032 - Certificat RGS**/eIDAS pour 1 an POUR EMMANUEL BOU	2025O00032	168,00	0,00	1
31/12/2024	2023I00001 - 2023 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS	2023I00001	977 326,31	133,00	20
31/12/2024	2023O00044 - Etude création légumerie	2023O00044	51 450,00	0,00	5
31/12/2024	2023O00046 - CARROTAGE POUR RECHERCHE AMIANTE /HAP - Programmat	2023O00046	12 425,34	0,00	5
31/12/2024	2023O00095 - CONTROLE EXT. TRAV. MESURES ET ETUDES - M.2021-85	2023O00095	36 072,12	0,00	5
31/12/2024	2024B00104 - Révisions bâtiments	2024B00104	13 043,34	1,00	25
31/12/2024	2024O00124 - M.2023-62 DIAGNOSTIC PHYTO. DES PLANTATIONS	2024O00124	360,00	0,00	5
31/12/2024	2024O00129 - AFFAIRE 2023-0056 FRAIS ANNONCE MARCHE Réfection	2024O00129	864,00	0,00	5
31/12/2024	2024O00147 - FRAIS ANNONCE MARCHE AFFAIRE N°2023-0056 REFECTION	2024O00147	108,00	0,00	5
31/12/2024	2024O00154 - BC47 - MC Vaux - Diagnostic solidité et état de co	2024O00154	1 005,00	0,00	5
31/12/2024	2024O00167 - DELIMITATION PARCELLE - CHATILLON EN BAZOIS	2024O00167	1 529,04	0,00	5
31/12/2024	2024O00208 - MARCHE 2023-62 DIAG.PHYTOSANITAIRE PLANTATIONS	2024O00208	5 407,20	0,00	5
31/12/2024	2024O00209 - INSPECTIONS DETAILLEES PERIODIQUES (50% de la cde	2024O00209	19 824,00	0,00	5
31/12/2024	2024O00212 - EEX-POWERNEXT - Frais annuels période 01/01/24 au	2024O00212	180,00	0,00	5
31/12/2024	2024O00272 - INSPECTIONS DETAILLEES PERIODIQUES	2024O00272	9 912,00	0,00	5
31/12/2024	2024O00280 - Campagne d'inspections détaillées périodiques d'ou	2024O00280	1 590,00	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
31/12/2024	2024O00289 - INSPECTIONS SUBAQUATIQUES (SOLDE BC N°1-2024)	2024O00289	15 586,20	0,00	5
31/12/2024	2024O00303 - INSPECTIONS DETAILLEES PERIODIQUES	2024O00303	11 502,00	0,00	5
31/12/2024	2024O00310 - Diagnostic du réseau routier départemental	2024O00310	329 140,19	0,00	5
31/12/2024	2024O00335 - BC14 - Archives - Diagnostic de mesure de débit,pr	2024O00335	696,00	0,00	5
31/12/2024	2024O00350 - REVISIONS DEFINITIVES - BC N° 1/2024	2024O00350	79,30	0,00	5
31/12/2024	2024O00351 - REVISIONS DEFINITIVES BC N°2/2024	2024O00351	19,08	0,00	5

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES — B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**126 456,48**	**115 804,48**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**126 456,48**	**115 804,48**	
14/02/2024	2010D00979 - SEMI REM FRUEHAUF P-ENGINS 32T 9926QN58	01/12/1987	22 932,89	10	22 932,89	0,00	5 949,92	5 949,92	0,00
04/04/2024	2018D00349 - DACIA SANDERO EZ-272-BD	24/09/2018	7 803,47	5	7 803,47	0,00	6 238,00	6 238,00	0,00
22/05/2024	2010D00965 - COMPACTEUR A PNEUS CATER P300	07/08/1989	101 917,73	10	101 917,73	0,00	2 433,76	2 433,76	0,00
23/05/2024	2010D00312 - DEFIBRILATEUR	11/03/2009	1 701,90	5	1 701,90	0,00	0,00	0,00	0,00
28/06/2024	2015D00143 - Carrossage VH et signalisation CAMION RENAULT DOUB	12/05/2015	140 348,01	5	140 348,01	0,00	14 605,02	14 605,02	0,00
09/07/2024	2010D00223 - KANGOO AUTHENTIQUE 121D70 (INV. D5306)	25/08/2010	13 507,89	5	13 507,89	0,00	82,60	82,60	0,00
13/09/2024	AUT0000003546 - CENTRE EXPLOITATION CHATILLON	01/01/2004	130 000,00	25	130 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00
01/10/2024	AUT0000000859 - REMORQUE SOREL	24/08/1994	349,07	1	349,07	0,00	366,54	366,54	0,00
21/10/2024	2014D00004 - RENAULT KANGOO ELECTRIQUE DA-449-MQ	10/12/2013	16 388,58	5	16 388,58	0,00	780,64	780,64	0,00
01/11/2024	2014D00475 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00476 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00478 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00480 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00481 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00482 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00483 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00484 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
01/11/2024	2014D00485 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00486 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00487 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00488 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00489 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00490 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00491 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00492 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00	0,00	0,00
01/11/2024	2014D00493 - ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,94	6	708,94	0,00	0,00	0,00	0,00
10/12/2024	2010D00292 - NETTOYEUR HAUTE PRESSION	06/11/2009	9 639,76	5	9 639,76	0,00	0,00	0,00	0,00
10/12/2024	2010D01463 - 1 FOURGON MAXITY BENNE PROPULSION BD-167-KS	30/11/2010	34 876,29	5	34 876,29	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
31/12/2024	2024O00028 - AVANCE FONDS VERT ETUDE COURS VEGETALISEES COLLEGE	06/02/2024	12 995,00	5	2 343,00	10 652,00	0,00	-10 652,00	0,00

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS — B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	130 220,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	135 223,80
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	I 0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	331 243 492,93
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-15 977 561,19**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-15 977 561,19**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**17 922 073,31**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-15 977 561,19**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**1 944 512,12**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**22 792 640,00**	**21 989 294,95**	**1 464 848,04**	**23 454 142,99**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**44 416 163,59**	**26 326 058,66**	**136 198,50**	**26 462 257,16**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**21 623 523,59**	**4 336 763,71**	**-1 328 649,54**	**3 008 114,17**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-15 977 561,19**			**-15 977 561,19**
Affectation au 1068 (C)	**17 922 073,31**	**17 922 073,31**		**17 922 073,31**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**1 944 512,12**			**1 944 512,12**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**4 952 626,29**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**22 792 640,00**	**I 21 989 294,95**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**18 592 640,00**	**18 017 340,01**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	16 749 117,00	16 423 817,01
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 843 523,00	1 593 523,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**4 200 000,00**	**3 971 954,94**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*4 200 000,00*	*3 971 954,94*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**44 416 163,59**	**III** **26 326 058,66**
Ressources propres externes de l'année (a)		**3 055 943,59**	**3 346 816,35**
10222	FCTVA	3 000 605,32	3 337 603,35
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	47 838,27	7 563,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	7 500,00	1 650,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**41 360 220,00**	**22 979 242,31**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*193 728,45*	*193 728,45*
28033	*Frais d'insertion*	*1 229,00*	*1 229,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*162 731,00*	*162 731,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*64 875,00*	*64 875,00*
2804114	*Voirie*	*2 171 040,00*	*2 171 040,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*60 567,00*	*60 567,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*461 563,00*	*461 563,00*
28041481	*Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel*	*123 013,95*	*123 013,95*
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	*2 584 871,00*	*2 584 871,00*
28041483	*Subv.Autres cnes:Projet infrastructure*	*194,00*	*194,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*706,00*	*706,00*

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*622 565,00*	*622 565,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*239 606,00*	*239 606,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*32 608,00*	*32 608,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*291 641,13*	*291 641,13*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*644 104,00*	*644 104,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*12 995,00*	*12 995,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*1 173 390,51*	*1 173 390,51*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*12 016,00*	*12 016,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*133 081,00*	*132 871,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*848 681,00*	*848 681,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*365 726,30*	*365 726,30*
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*1 129,00*	*1 129,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*5 183,00*	*5 183,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*17 388,00*	*17 388,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*3 033,00*	*3 033,00*
281328	*Autres bâtiments privés*	*24 416,00*	*24 416,00*
281351	*Bâtiments publics*	*2 785 993,37*	*2 539 092,40*
28152	*Installations de voirie*	*936 700,00*	*936 700,00*
281538	*Autres réseaux*	*1 343 364,35*	*1 343 364,35*
281578	*Autre matériel technique*	*918 541,51*	*917 239,51*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*216,80*	*216,80*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*1 776 455,00*	*1 776 455,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*1 827 042,00*	*1 827 042,00*
2817538	*Autres réseaux (mise à dispo)*	*4 699,00*	*4 699,00*
2817578	*Autre matériel technique (mad)*	*55 988,43*	*55 988,43*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*225 454,06*	*225 454,06*
281828	*Autres matériels de transport*	*1 142 345,27*	*1 142 345,27*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*348 417,15*	*348 417,15*
281838	*Autre matériel informatique*	*647 558,00*	*647 558,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*86 242,79*	*86 242,79*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*48 261,23*	*48 261,23*
28185	*Matériel de téléphonie*	*107 155,79*	*107 155,79*
28188	*Autres immo. corporelles*	*493 483,91*	*482 441,91*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
4817	*Indemnités de renégociation de la dette*	*238 698,00*	*238 697,28*
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	130 220,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*17 991 302,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES — IV

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME — C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
P030E30	ACQUISITION D'UN COFFRE FORT ELECTRONIQUE	20	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
P030E26	ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE GESTION DE LA DOCUMENTATION	20	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P030E25	ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE GESTION RSA	20	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00	52 095,60	127 904,40
P050E27	AP 14 Annuelle subv	204	1 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P039E25	AP 2010 Telegestion Pluriannuelle	20, 21	71,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P030E18	AP 2015 IODAS WEB	20	879,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P055E14	AP 2017 RD 978A OA SUR VIEILLE LOIRE	20, 21, 23	17 284 824,96	0,00	414 113,35	35 000,00	0,00	449 113,35	0,00	449 113,35
P006E28	AP 2019 Conservation des fonds	21, 23	40 004,35	-40 004,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P055E15	AP 2019 RD907 PONT DE NEUVY SUR LOIRE	20, 23	2 946,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P055E27	AP 2022 RD200 PONT D'IMPHY	20, 21, 23	750,65	157 000,00	160 579,53	159 464,38	0,00	320 043,91	152 215,92	167 827,99
P030E19	AP 22 GED SOCIALE	20, 21	62 081,88	0,00	261 697,53	0,00	0,00	261 697,53	119 119,88	142 577,65
P009E32	AP plur subv MADEF	204	635 607,75	1 404 392,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089E10	AP pluri subv CCP Loire et Allier	204	187 390,70	-63 038,90	-106 216,93	0,00	61 495,20	-167 712,13	18 134,87	-185 847,00
P087E02	AP pluriannuelle subv	204	0,00	1 320 000,00	920 000,00	0,00	160 000,00	760 000,00	760 000,00	0,00
P008E12	AP voirie nationale	204, 23	3 450 000,75	-1 350 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
P031E07	AP06D pluriannuelle subv	018, 204	0,00	0,00	741 635,38	0,00	0,00	741 635,38	0,00	741 635,38
P005E01	AP09D Pluriannuelle Château-Chinon	20, 21, 23	516 716,05	711 433,11	2 361 390,83	499 999,99	0,00	2 861 390,82	1 151 288,81	1 710 102,01
P018E01	AP09D ZONES D ACTIVITES	204	0,00	0,00	191 812,84	0,00	0,00	191 812,84	0,00	191 812,84
P067E03	AP09D pluriannuelle	23	0,00	0,00	560 473,61	0,00	0,00	560 473,61	0,00	560 473,61
P031E10	AP10D PLURIANNUELLE	018	0,00	0,00	120 028,20	0,00	0,00	120 028,20	0,00	120 028,20
P032E18	AP11D Annuelle de subvention	204	0,00	0,00	2 463,70	0,00	0,00	2 463,70	0,00	2 463,70

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
P052E23	AP11D Pluriannuelle de subvention	204	0,00	0,00	36 697,18	0,00	0,00	36 697,18	0,00	36 697,18
P018E50	AP13D Annuelle de subvention	204	0,00	0,00	81 966,33	0,00	0,00	81 966,33	0,00	81 966,33
P036E30	AP14 pluriannuelle	21, 23	6 623,53	35 528,19	60 581,03	39 475,72	0,00	100 056,75	88 201,58	11 855,17
P042E30	AP14D Pluriannuelle 2014-2018	20, 21, 23	69 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	204, 27	3 537 617,93	-3 034 585,00	394 990,01	0,00	370 411,00	24 579,01	21 814,00	2 765,01
P043E28	AP17 annuelle subv	204	24 400,00	0,00	-24 400,00	0,00	0,00	-24 400,00	0,00	-24 400,00
P089E26	AP18 pluri subv 6 communes de Puisaye	204	10 000,00	-11 312,12	10 000,00	0,00	1 312,12	8 687,88	8 687,88	0,00
P089E04	AP18 pluri subv CCP Amognes Coeur du Niv	204	166 067,76	-22 002,16	-144 065,60	0,00	0,00	-144 065,60	0,00	-144 065,60
P089E06	AP18 pluri subv CCP Bazois Loire Morvan	204	2 315,29	-17 684,15	49 418,86	0,00	15 368,86	34 050,00	34 050,00	0,00
P089E08	AP18 pluri subv CCP Haut Nivernais Val d Yonne	204	274 961,56	-70 399,24	-89 357,54	0,00	9 548,68	-98 906,22	41 184,06	-140 090,28
P089E14	AP18 pluri subv CCP Loire Vignobles et Nohain	204	15 117,20	-15 117,13	3 044,30	0,00	0,00	3 044,30	3 044,30	0,00
P089E18	AP18 pluri subv CCP Nivernais Bourbonnais	204	96 300,92	-7 287,85	-53 378,67	0,00	0,00	-53 378,67	0,00	-53 378,67
P089E20	AP18 pluri subv CCP Sud Nivernais	204	278 915,71	-6 255,05	-228 306,66	0,00	0,00	-228 306,66	44 353,34	-272 660,00
P089E22	AP18 pluri subv CCP Tannay Brinon Corbigny	204	196 207,40	0,00	-50 305,10	0,00	23 018,88	-73 323,98	0,00	-73 323,98
P089E12	AP18 pluri subv CCP des Bertranges	204	17 609,86	-22 124,56	14 208,19	0,00	4 514,70	9 693,49	9 693,49	0,00
P089E16	AP18 subv CCP Morvan Sommets et Grds Lacs	204	338 358,57	-11 320,36	-207 488,21	0,00	18 485,34	-225 973,55	98 665,30	-324 638,85
P004E57	AP18D Annuelle de subvention	204	290,00	-290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P055E19	AP19 RD955 pont de Cosne	20, 21, 23	3 825 263,59	0,00	645 683,99	424 100,00	0,00	1 069 783,99	204 881,97	864 902,02
P092E01	AP19 pluri de subv ct 2021-2023	204	5 809 422,99	0,00	-1 263 908,81	0,00	167 722,87	-1 431 631,68	648 017,76	-2 079 649,44
P027E55	AP19 pluri subv FNAME	204	722,43	0,00	107 942,95	0,00	0,00	107 942,95	72 708,91	35 234,04
P004E59	AP19D PASub PCAE sécheresse	204	19 996,00	-32 907,00	12 911,00	0,00	12 911,00	0,00	0,00	0,00
P004E58	AP19D annuelle de subv	204	175 992,00	-170 000,00	1 187,00	0,00	474,00	713,00	713,00	0,00
P042E33	AP19D pluri de subv	204	12 000,00	-505,00	-7 495,00	0,00	505,00	-8 000,00	4 000,00	-12 000,00
P027E56	AP20 pluriann sub ANRU	204	956 195,00	-956 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P008E15	AP20 subv fret ferroviaire	204	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
P042E31	AP2019D pluriannuelle	20, 21, 23	85 532,99	0,00	113 986,92	0,00	0,00	113 986,92	69 573,27	44 413,65

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
P006E31	AP2020 Conservation des Fonds	23	19 302,65	-19 201,85	9 201,44	0,00	0,00	9 201,44	0,00	9 201,44
P006E32	AP2020 Numérisation océrisation de fonds d'archives	21	44,95	-43,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P004E62	AP20D Annuelle de subv	204	4 800,00	0,00	6 618,00	0,00	1 565,00	5 053,00	5 053,00	0,00
P089E28	AP21 CCP21-23 CCHNVY	204	903 577,72	0,00	-105 792,03	0,00	0,00	-105 792,03	54 568,52	-160 360,55
P089E33	AP21 CCP21-26 BERTRANGES	204	1 262 642,00	0,00	76 000,00	0,00	119 139,35	-43 139,35	417 421,16	-460 560,51
P089E31	AP21 CCP21-26 BLM	204	1 453 557,82	0,00	-248 309,37	0,00	121,36	-248 430,73	375 906,59	-624 337,32
P089E34	AP21 CCP21-26 COEUR DE LOIRE	204	1 721 436,56	0,00	-56 010,30	0,00	3 625,09	-59 635,39	172 366,72	-232 002,11
P089E39	AP21 CCP21-26 DORNES ST PARIZE	204	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 498,29	-37 498,29
P089E32	AP21 CCP21-26 LOIRE ET ALLIER	204	602 976,00	0,00	0,00	0,00	5 219,08	-5 219,08	159 035,92	-164 255,00
P089E35	AP21 CCP21-26 MSGL	204	1 279 391,65	0,00	-104 117,11	0,00	1 169,32	-105 286,43	310 168,97	-415 455,40
P089E36	AP21 CCP21-26 NIV BOURBONNAIS	204	696 616,00	0,00	-97 524,08	0,00	0,00	-97 524,08	20 195,71	-117 719,79
P089E40	AP21 CCP21-26 PUISAYE	204	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	1 474,08	68 525,92	55 481,38	13 044,54
P089E37	AP21 CCP21-26 SUD NIV	204	1 449 142,96	0,00	-145 694,66	0,00	875,57	-146 570,23	457 666,24	-604 236,47
P089E38	AP21 CCP21-26 TBC	204	1 131 637,79	0,00	-81 440,24	0,00	0,00	-81 440,24	57 372,65	-138 812,89
P055E21	AP21 barrage de Pannecot	20, 23	10 712,00	0,00	5 145,26	0,00	0,00	5 145,26	0,00	5 145,26
P089E30	AP21 pluri subv CCP Amognes Coeur Niv	204	993 325,42	0,00	-91 806,76	0,00	1 326,71	-93 133,47	88 218,48	-181 351,95
P043E29	AP21 pluriannuelle subv	204	750 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	-150 000,00	0,00	-150 000,00
P055E22	AP21 rnt vehicules	21	0,00	0,00	340,75	0,00	0,00	340,75	0,00	340,75
P064E30	AP21-23D annuelle sub DCE	204	3 689 891,66	-689 623,68	299 732,02	0,00	87 245,80	212 486,22	2 144 274,79	-1 931 788,57
P004E63	AP21D annuelle de subv	204	50 000,00	0,00	-24 425,00	0,00	0,00	-24 425,00	4 514,00	-28 939,00
P055E25	AP22 ANNUELLE PVD	21	0,00	0,00	344 504,70	0,58	6 545,58	337 959,70	337 305,92	653,78
P004E65	AP22 ANNUELLE SUBV PVD	204	50 000,00	0,00	-23 657,00	0,00	0,00	-23 657,00	18 267,00	-41 924,00
P030E21	AP22 D PLURI LOGICIEL ACTIVITES ROUTIERES	20	90 000,00	0,00	185 659,87	0,00	0,00	185 659,87	20 365,50	165 294,37
P004E70	AP22 D PLURIANNUELLE ETUDE LEGUMERIE	20	330,00	-330,00	21 750,00	0,00	0,00	21 750,00	21 600,00	150,00
P055E26	AP22 D PLURIANNUELLE GENIE CIVIL	23	150 520,00	0,00	158 391,58	0,00	0,00	158 391,58	50 806,51	107 585,07
P027E73	AP22 D PLURIANNUELLE LOGEMENT D ABORD	204	35 000,00	0,00	535 000,00	0,00	0,00	535 000,00	120 500,00	414 500,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
P027E67	AP22 D PLURIANNUELLE LOGTS PUBLICS	204	1 434 800,00	571 000,00	857 200,00	0,00	95 000,00	762 200,00	567 600,00	194 600,00
P027E74	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH SUBVENTIONS PARTICULIERS	204	1 005 651,41	8 000,00	37 448,59	0,00	35,00	37 413,59	5 858,59	31 555,00
P027E70	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH-STRATEGIES LOCALES HABITAT	204	770 715,81	-725 000,00	126 073,33	0,00	1 579,23	124 494,10	26 792,10	97 702,00
P027E75	AP22 D PLURIANNUELLE PDH	204	3 071 000,00	-3 071 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P027E69	AP22 D PLURIANNUELLE PIG LOGEMENT HABITAT INDIGNE	204	208 000,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	8 000,00	16 000,00
P027E64	AP22 D PLURIANNUELLE PIG3 AUTONOMIE	204	27 869,15	0,00	216 763,00	0,00	3 890,00	212 873,00	90 823,00	122 050,00
P009E33	AP22 PLURIANNUELLE	20, 23	3 070 000,00	0,00	80 000,00	170 000,00	40 000,00	210 000,00	57 795,51	152 204,49
P027E63	AP22 PLURIANNUELLE PIG3 ENERGIE	204	0,00	0,00	929 154,18	0,00	10 306,00	918 848,18	262 335,00	656 513,18
P012E21	AP23 D 3 COLLEGES RPT CHAUDIERES	20, 23	970 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
P012E23	AP23 D COLLEGE CERCY FACADES	20, 21	800 000,00	-800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P012E19	AP23 D COLLEGE DONZY NORMES CUISINE	20, 23	478 000,00	30 000,00	11 360,00	456 787,60	144 827,60	323 320,00	129 080,40	194 239,60
P012E22	AP23 D COLLEGE IMPHY FACADES	20, 21	1 000 000,00	-1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P012E20	AP23 D COLLEGE LORMES AMELIORATION ENERGETIQUE BAT	20, 23	2 060 000,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	5 130,00	134 870,00
P012E17	AP23 D COURS OASIS	20, 23	1 000 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	700 000,00	800 000,00	791 602,81	8 397,19
P012E18	AP23 D FACADES 3 COLLEGES	20, 23	31 169,66	1 800 000,00	1 292 400,00	768 400,00	47 000,00	2 013 800,00	10 034,96	2 003 765,04
P055E28	AP23 D PLURI RNVT VEHICULES	21	0,00	0,00	1 033 823,28	0,00	0,00	1 033 823,28	646 833,86	386 989,42
P065E21	AP23 D PLURI SUB GIP PCRS	204	114 400,00	-114 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P004E72	AP23 D PLURI SUBVENTIONS	204	2 831 300,00	0,00	-141 565,00	0,00	0,00	-141 565,00	0,00	-141 565,00
P030E24	AP23 GEC	20, 21	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P043E31	AP23 annuelle subv	204	150 000,00	-15 000,00	-30 000,00	0,00	0,00	-30 000,00	30 000,00	-60 000,00
P004E73	AP23D ANNUELLE SUBVENTIONS	204	15 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P015E65	AP23D EBE MANUFACTURE TIERS LIEU	204	150 000,00	-150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P055E29	AP23D PLURI BARRAGE DE COEUILLON	23	400 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
P004E74	AP23D SUB CONTRATS PROJETS INDIVIDUELS	204	54 800,00	0,00	-13 335,00	0,00	0,00	-13 335,00	28 248,00	-41 583,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
P091E06	AP24	204	0,00	380 000,00	0,00	0,00	5 786,69	-5 786,69	307 877,58	-313 664,27
P077E03	AP24 D CONFORMITE INCENDIE PAGODE ET CHAMBRES PASSERELLES	20, 23	0,00	300 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00	11 406,00	48 594,00
P023E12	AP24 PLURI SUBV VOIE PEDESTRE TRACY ST SATUR	204	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P064E31	AP24-26D annuelle sub DCE	204	0,00	7 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P012E24	AP24D COLLEGE LES LOGES TOITURE	20, 23	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P027E78	AP24D PLURI FNAME 2024-2027	204	0,00	400 000,00	75 207,40	0,00	5 000,00	70 207,40	8 500,00	61 707,40
P055E30	AP24D PLURI RENVT VEHICULES	21	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	28 161,72	1 121 838,28
P015E66	AP24D PLURI SUB HORS CONTRAT	204	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P004E76	AP24D PLURI SUBVENTION CPI 2024	204	0,00	60 000,00	22 060,00	0,00	129,00	21 931,00	23 321,00	-1 390,00
P042E36	AP24D PLURI TRAVAUX GARE GUERIGNY	23	0,00	158 000,00	0,00	132 523,41	322,00	132 201,41	87 910,01	44 291,40
P042E37	AP24D PLURI TRAVAUX PEUPLERAIE DECIZE	23	0,00	112 000,00	0,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00	0,00
P055E31	AP25 PLURI TRAVAUX	21, 23	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P055E32	AP25D PLURI RENVT VEHICULES	21	0,00	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P004E78	AP25D PLURI SUBV CPI2025	204	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P027E54	APD16PDH Pluriannuelle	20, 21, 23	201 896,88	-203 465,00	1 568,12	0,00	0,00	1 568,12	0,00	1 568,12
P003E12	APD24 ACQUISITION VEHICULES	21	42 761,84	260 000,00	-42 761,84	304 813,58	2 051,74	260 000,00	48 551,73	211 448,27
P030E29	DEPLOIEMENT DU RESEAU BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE	20, 21	0,00	77 700,00	0,00	0,00	15 000,00	-15 000,00	0,00	-15 000,00
P030E27	EVOLUTION DU LOGICIEL DE GESTION DU TEMPS	20	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
P030E28	MISE EN OEUVRE DU TELESERVICE MDPH CNSA V2	20	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
P020E05	SAURY Démolition Désamiantage	204	441 000,00	-147 000,00	-294 000,00	0,00	0,00	-294 000,00	0,00	-294 000,00
TOTAL			**75 015 900,42**	**7 207 961,64**	**12 300 853,34**	**6 045 365,26**	**2 295 001,85**	**16 051 216,75**	**13 711 693,56**	**2 339 523,19**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	1,95	1,05	0,58	0,17

IV – ANNEXES — IV

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT — C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
P083E09	AE - FSE PROGRAMMATION 2018 - 2021	017	2 059 242,02	-689 711,83	-1 347 579,10	0,00	0,00	-1 347 579,10	0,00	-1 347 579,10
P027E47	AE 15 D PDH	011, 65	1 667 833,17	-1 667 545,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P018E61	AE D24 SUBV PROJETS ASS 2024	65	0,00	20 000,00	21 000,00	0,00	4 000,00	17 000,00	5 000,00	12 000,00
P083E07	AE Pluriannuelle de Subvention	017	1 668,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P031E09	AE06D annuelle subv	65	806,00	0,00	4 342,51	0,00	0,00	4 342,51	0,00	4 342,51
P015E35	AE08D annuelle subv Pays BN(3)	65	125,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P015E33	AE09D annuelle subv FEA (2)	65	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P015E20	AE10D Subv annuelle FEA(2)	65	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P068E31	AE12D Annuelle de subvention	65	2 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P015E46	AE12D Annuelle de subvention	65	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P068E36	AE13A Annuelle	011	29 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P068E43	AE14D Annuelle	011	37 447,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P079E07	AE14D Annuelle de subvention	65	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P068E44	AE14D Annuelle de subvention	65	151,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089E09	AE18 pluri subv CCP Haut Nivernais Val d Yonne	65	0,00	-3 242,88	22 485,76	0,00	14 485,76	8 000,00	8 000,00	0,00
P089E15	AE18 pluri subv CCP Loire Vignobles et Nohain	65	6 307,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089E11	AE18 pluri subv CCP Loire et Allier	65	16 250,00	0,00	-16 250,00	0,00	0,00	-16 250,00	0,00	-16 250,00
P089E19	AE18 pluri subv CCP Nivernais Bourbonnais	65	9 532,31	-12 161,23	2 628,92	0,00	0,00	2 628,92	0,00	2 628,92
P089E21	AE18 pluri subv CCP Sud Nivernais	65	28 200,00	0,00	-28 200,00	0,00	0,00	-28 200,00	0,00	-28 200,00
P089E13	AE18 pluri subv CCP des Bertranges	65	17 682,65	-1 015,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P090E02	AE18 subv Pays Nivernais Morvan	65	17 500,00	-7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P090E01	AE18 subv Pays Val de Loire Nivernais	65	31 341,78	-929,11	-9 105,93	0,00	5 000,00	-14 105,93	0,00	-14 105,93
P004E61	AE19 foncier agr	011	9 833,30	-8 466,48	3 945,46	1 366,82	0,00	5 312,28	4 996,80	315,48

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
P065E20	AE20	011, 65	32 974,89	-30 807,89	2 870,96	2 166,67	0,00	5 037,63	2 166,67	2 870,96
P027E58	AE20 guichet unique	011	127 158,00	-127 158,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P027E59	AE21 lot1PIG3	011	0,00	0,00	95 706,60	0,00	0,00	95 706,60	0,00	95 706,60
P015E64	AE21annuelle subv PVD	65	323 986,91	530 000,00	-142 027,19	0,00	34 615,60	-176 642,79	147 293,91	-323 936,70
P004E71	AE22 D ACCOMPAGNEMENT COLLEGES APPRO BIO ET LOCAL	011	0,00	15 061,00	21 501,00	2 500,00	0,00	24 001,00	20 161,00	3 840,00
P090E05	AE22 SUBV PETR NIVERNAIS MORVAN 2021-2026	65	487 679,92	0,00	-135 117,85	0,00	2 652,53	-137 770,38	110 049,63	-247 820,01
P090E04	AE22 SUBV PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS 2021-2026	65	432 634,40	0,00	-107 417,70	0,00	96,00	-107 513,70	108 024,00	-215 537,70
P036E33	AE22 anoxie/nettoyage	011	30 000,00	-17 142,00	8 238,00	12 857,80	0,00	21 095,80	20 240,85	854,95
P036E34	AE22 inauguration	011	111 755,60	-108 471,40	6 309,10	3 284,20	0,00	9 593,30	9 593,30	0,00
P027E76	AE23 D ETUDE PREOP CCHNVY	65	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P065E22	AE23 D PLURI SUB GIP PCRS	65	50 100,00	-50 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P018E60	AE23 D SUBV PROJETS ESS	65	0,00	0,00	20 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00
P027E77	AE23 D SUIVI ANIMATION PIG 2024	011	517 000,00	-12 000,00	0,00	505 000,00	0,00	505 000,00	417 050,40	87 949,60
P105E01	AE23subv FSE+2022-2027	017	5 513 874,30	0,00	-428 571,32	0,00	56 210,90	-484 782,22	693 538,00	-1 178 320,22
P002E51	PLAN POUR L EAU	011	34 760,00	28 840,00	139 063,25	52 136,77	0,00	191 200,02	94 360,02	96 840,00
P042E35	SCHEMA DIRECTEUR ENS	011	0,00	11 056,00	68 000,00	0,00	0,00	68 000,00	31 440,00	36 560,00
TOTAL			**11 689 992,10**	**-2 131 294,88**	**-1 798 177,53**	**579 312,26**	**127 060,79**	**-1 345 926,06**	**1 676 914,58**	**-3 022 840,64**

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	**1,10**	**0,11**	**0,00**	**0,00**

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION — C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Equimarault (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS			**TITRES EMIS**		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	11 339,76	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		**11 339,76**	**Total recettes réelles et mixtes**		**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*040*	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*041*	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total dépenses d'ordre		***0,00***	***Total recettes d'ordre***		***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**11 339,76**	**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**		**0,00**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Equimarault (1)

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	4 860,16	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731	Fiscalité locale	0,00
			74	Dotations et participations	0,00
			75	Autres produits de gestion courante	20 883,33
014	Atténuations de produits	0,00	013	Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77	Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		**4 860,16**	**Total recettes réelles et mixtes**		**20 883,33**
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*042*	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*043*	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total dépenses d'ordre		***0,00***	***Total recettes d'ordre***		***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**4 860,16**	**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**		**20 883,33**

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	**16 199,92**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	**20 883,33**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Nièvre Travaux et Matériels (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		**0,00**	**Total recettes réelles et mixtes**		**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*040*	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*041*	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total dépenses d'ordre		***0,00***	***Total recettes d'ordre***		***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**		**0,00**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Nièvre Travaux et Matériels (1)

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS			**TITRES EMIS**		
011	Charges à caractère général	536 245,28	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	743 044,25
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731	Fiscalité locale	0,00
			74	Dotations et participations	0,00
			75	Autres produits de gestion courante	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	013	Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77	Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		**536 245,28**	**Total recettes réelles et mixtes**		**743 044,25**
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*042*	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*043*	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total dépenses d'ordre		***0,00***	***Total recettes d'ordre***		***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**536 245,28**	**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**		**743 044,25**

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	**536 245,28**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	**743 044,25**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Transports (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		**0,00**	**Total recettes réelles et mixtes**		**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*040*	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*041*	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total dépenses d'ordre		***0,00***	***Total recettes d'ordre***		***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**		**0,00**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Transports (1)

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	2 000,00	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	14 210,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 707 601,72	731	Fiscalité locale	0,00
			74	Dotations et participations	0,00
			75	Autres produits de gestion courante	-200,00
014	Atténuations de produits	0,00	013	Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77	Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		**1 709 601,72**	**Total recettes réelles et mixtes**		**14 010,28**
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*	*042*	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*043*	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total dépenses d'ordre		***0,00***	***Total recettes d'ordre***		***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**1 709 601,72**	**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**		**14 010,28**

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	**1 709 601,72**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	**14 010,28**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Equimarault (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (hors opération)**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opération)**	**11 339,76**
2188	Autres	11 339,76
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opération)**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	**0,00**
45	**Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**11 339,76**

040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***

TOTAL DEPENSES	**11 339,76**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Equimarault (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00

040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre	*0,00*

TOTAL RECETTES	0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Nièvre Travaux et Matériels (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00

040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre	*0,00*

TOTAL DEPENSES	0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Nièvre Travaux et Matériels (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00

040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre	*0,00*

TOTAL RECETTES	0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Transports (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00

040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre	*0,00*

TOTAL DEPENSES	0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Transports (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00

040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre	*0,00*

TOTAL RECETTES	0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Equimarault (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**4 860,16**
60632	Fournitures de petit équipement	2 385,32
6161	Multirisques	2 014,84
63512	Taxes foncières	460,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	**Charges financières**	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**4 860,16**

042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***

TOTAL DEPENSES	**4 860,16**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Equimarault (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**0,00**
73	**Impôts et taxes**	**0,00**
731	**Fiscalité locale**	**0,00**
74	**Dotations et participations**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**20 883,33**
752	Revenus des immeubles	20 883,33
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques**	**0,00**
78	**Reprises amort., dépréciations, prov.**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**20 883,33**

042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***

TOTAL RECETTES	**20 883,33**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Nièvre Travaux et Matériels (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**536 245,28**
6011	Matières premières et fournitures autres que terrains	497 020,96
60628	Autres fournitures non stockées	25 269,81
60633	Fournitures de voirie	5 686,23
61351	Matériel roulant	2 789,47
6241	Transports de biens	5 118,81
6288	Autres	360,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	**Charges financières**	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**536 245,28**

042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***

TOTAL DEPENSES	**536 245,28**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Nièvre Travaux et Matériels (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**743 044,25**
7018	Autres ventes de produits finis	405 819,99
704	Travaux	307 046,96
7078	Autres marchandises	17 543,60
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	12 633,70
73	**Impôts et taxes**	**0,00**
731	**Fiscalité locale**	**0,00**
74	**Dotations et participations**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques**	**0,00**
78	**Reprises amort., dépréciations, prov.**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**743 044,25**

042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***

TOTAL RECETTES	**743 044,25**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Transports (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**2 000,00**
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 707 601,72**
6514	Cotisations, adhésions et autres prestations (pour le compte de tiers)	1 707 601,72
66	**Charges financières**	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 709 601,72**

042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***

TOTAL DEPENSES	**1 709 601,72**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Transports (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**14 210,28**
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	14 210,28
73	**Impôts et taxes**	**0,00**
731	**Fiscalité locale**	**0,00**
74	**Dotations et participations**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**-200,00**
755	Dédits et pénalités perçus	-200,00
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques**	**0,00**
78	**Reprises amort., dépréciations, prov.**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**14 010,28**

042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***

TOTAL RECETTES	**14 010,28**

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	D3.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	213 975 623,60	184 960 441,12	1 464 848,04	27 550 334,44
RECETTES	213 975 623,60	193 350 975,05	136 198,50	20 488 450,05
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	361 410 000,00	336 634 339,50	0,00	24 775 660,50
RECETTES	361 410 000,00	344 590 482,87	0,00	16 819 517,13

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET MADEF/ N°SIRET :				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	14 459 029,33	10 735 158,66	0,00	3 723 870,67
RECETTES	14 459 029,33	8 114 274,76	0,00	6 344 754,57
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 245 772,00	5 853 479,72	0,00	392 292,28
RECETTES	6 245 772,00	6 278 597,67	0,00	-32 825,67

BUDGET Circuit Nevers Magny-Cours/ N°SIRET :				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 640 835,54	9 093 221,04	0,00	547 614,50
RECETTES	9 640 835,54	9 292 319,50	0,00	348 516,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 000 300,00	3 700 710,70	0,00	299 589,30
RECETTES	4 000 300,00	3 976 521,64	0,00	23 778,36

BUDGET Centre départemental de santé/ N°SIRET :				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 363,00	17 083,90	0,00	6 279,10
RECETTES	23 363,00	18 423,68	0,00	4 939,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 732 921,00	1 622 923,18	0,00	109 997,82
RECETTES	1 732 921,00	1 622 923,18	0,00	109 997,82

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	238 098 851,47	204 805 904,72	1 464 848,04	31 828 098,71
RECETTES	238 098 851,47	210 775 992,99	136 198,50	27 186 659,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	373 388 993,00	347 811 453,10	0,00	25 577 539,90
RECETTES	373 388 993,00	356 468 525,36	0,00	16 920 467,64

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	238 098 851,47	204 805 904,72	1 464 848,04	31 828 098,71
RECETTES	238 098 851,47	210 775 992,99	136 198,50	27 186 659,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	373 388 993,00	347 811 453,10	0,00	25 577 539,90
RECETTES	373 388 993,00	356 468 525,36	0,00	16 920 467,64
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**611 487 844,47**	**552 617 357,82**	**1 464 848,04**	**57 405 638,61**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**611 487 844,47**	**567 244 518,35**	**136 198,50**	**44 107 127,62**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	202 417	Nombre de m2 de surface	
Population fictive	223 846	utile de bâtiments	122 975 m2
Longueur de la voirie départementale	4 363 kms	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)				
	Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
	Fiscal	Financier		
	132 518 296	166 257 466	742,73	635,73

	Informations financières - ratios -	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 395
2	Produit des impositions directes/population	s.o
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 480
4	Dépenses d'équipement brut/population	66
5	Encours de la dette/population	947
6	DGF/population	234
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,27
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	1,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,04
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	0,64
	.....	

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les se

(2) Il s'agit du potentiel financier définis à l'article L 3334-6-1 pour les départements urbains et R.3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

équipement brut	14 823 107
encours de la dette	211 889 353

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (Linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		DELIBERATION
	Biens de faible valeur –Seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissement sur un an : 1 000 euros		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
	Immobilisations incorporelles		
	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans	
	Frais de recherche et de développement	4 ans	
	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	
	Logiciel applicatif	6 ans	
	Logiciel bureautique	2 ans	
	Logiciel de production	4 ans	
	Subventions d'équipement versées inférieures à 75 000 €		
	Biens mobiliers, matériels et études	5 ans	
	Bâtiments et installations	25 ans	
	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	
	Subventions d'équipement versées supérieures à 75 000 €		
	Biens mobiliers, matériels et études	5 ans	
	Bâtiments et installations	25 ans	
	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	
	Immobilisations corporelles		
	Plantations	15 ans	
	Autres agencements et aménagements	20 ans	
	Bâtiments administratifs	25 ans	
	Bâtiments scolaires	20 ans	
	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	25 ans	
	Bâtiments culturels et sportifs	25 ans	
	Autres bâtiments publics	25 ans	
	Installations de voirie	20 ans	
	Réseaux divers	20 ans	
	Matériel technique scolaire	6 ans	
	Matériel roulant de voirie	5 ans	
	Autre matériel technique	12 ans	
	Biens historiques et culturels immobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	30 ans	
	Biens historiques et culturels mobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	8 ans	
	Installations de voirie	20 ans	
	Autres matériels de transport (voitures et camions)	5 ans	
	Autres matériels de transport (véhicules lourds)	8 ans	
	Matériel informatique scolaire	4 ans	
	Matériel informatique	4 ans	
	Matériel et mobilier de bureau scolaire	10 ans	
	Matériel et mobilier de bureau	10 ans	
	Matériel de téléphonie	4 ans	

RECETTES GREVEES D'AFFECTATION SPECIALE - SOMMES PERCUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024	
intitulé de la recette	**montant perçu en 2024**
taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour (nat.731722)	121 717,12 €
taxe d'aménagement (nat.73131)	581 988,12 €
produit des amendes de police relevées par voie de radars automatiques (nat.1345)	714 326,00 €
dotation départementale d'équipement des collèges (nat.133121)	1 271 856,00 €
TOTAL	**2 689 887,24 €**

FRAIS DE FORMATION 2024 DES ELUS

Identification du Groupe	Budget Total Groupe	Budget consommé	Organisme	Thèmes formation
		Conso		
GROUPE MAJORITAIRE				
VIVRE LA NIEVRE ECOLOGIQUE		399,38 €	La Compagnie du Globe	Formation Prise de parole
GROUPE MAJORITAIRE ET VIVRE LA NIEVRE ECOLOGIQUE		5 000,00 €	François Aubert Consulting	Nomenclature M57
BUDGET TOTAL FORMATIONS 34 ELUS	**16 000,00 €**	**5 399,38 €**		

Prestations en nature attribuées à des associations
loi du 6 février 1992)

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	DEPENSES AU TITRE DU FCSH 2024	RECETTES AU TITRE DU FCSH 2024
AREJESEDUC DEJES / COLLEGES	CERCY LA TOUR	0,00 €	838,17 €
	CHÂTEAU CHINON	0,00 €	0,00 €
	CLAMECY	0,00 €	2 417,19 €
	CORBIGNY	2 664,23 €	0,00 €
	COSNECASSIN	1 625,00 €	2 296,35 €
	DECIZE	8 292,74 €	6 504,78 €
	DONZY	2 286,86 €	1 107,03 €
	DORNES	787,36 €	1 486,84 €
	FOURCHAMBAULT	2 322,17 €	2 972,18 €
	GUERIGNY	0,00 €	1 958,95 €
	IMPHY	8 975,81 €	5 012,54 €
	LA CHARITE S/L	1 172,46 €	1 092,65 €
	LA MACHINE	441,50 €	1 304,40 €
	LORMES	59,50 €	0,00 €
	LUZY	1 140,52 €	2 684,84 €
	MONTSAUCHE les SETTONS	0,00 €	499,24 €
	MOULINS ENGILBERT	2 252,96 €	2 528,31 €
	NEVERS A, BILLAUT	1 183,61 €	1 301,67 €
	NEVERS LES COURLIS	2 390,00 €	724,77 €
	NEVERS V, HUGO	0,00 €	1 448,72 €
	POUILLY S/LOIRE	759,99 €	2 196,61 €
	PREMERY	766,00 €	982,96 €
	St AMAND EN PUISAYE	1 271,00 €	911,98 €
	St BENIN D'AZY	5 817,62 €	773,43 €
	St PIERRE LE MOUTIER	1 590,00 €	1 912,05 €
	St SAULGE	2 627,61 €	1 208,78 €
	VARENNES VAUZELLES	2 244,06 €	1 025,04 €

BUDGET ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nature Comptable	Suivi compta DDT Etat	Compte administratif	2024
		RECETTES	
7022		Coupes de bois	11 497,95 €
7035		Locations de droits de chasse	6 015,00 €
7088		Autres produits d'activités annexes	
70878	14	Remboursement des frais par des tiers	
7323	12	Taxe départementale des espaces naturels sensibles (taux : 1%)	
7327		Taxe d'Aménagement (taux : 1,5%, TAENS : 1,12 % et TACAUE : 0,38 %)	581 988,12 €
7398		ATTENUATIONS DE PRODUITS_INDUS_TAXE AMGT_ETAT	
738		Autres taxes	
7472		Participations région	
74718		Participations autres	-7 033,50 €
7475		Structures intercommunales et autres groupements de collectivités	
74778		Fonds européens - autres	
		Revente de matériels ENS (suite à mutualisation 2016) – barque	
		Revente de matériels ENS (suite à mutualisation 2016) – compresseur	
		Revente de matériels ENS (suite à mutualisation 2016) – petit broyeur de branches	
74788		Autres participations des autres organismes	
757		Redevances versées par les fermiers et concessionnaires (EDF)	
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	***592 467,57 €***
1311	14	Subvention Etat et établissements nationaux	
1312		Subvention région	
13148		Autres communes	9 640,00 €
1316		Subvention autres établissements publics locaux	
13172		FEDER	
13173		FEOGA : Gestion et aménagement site	
1318		Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres	80 788,00 €
1321		Subvention Etat et établissements nationaux	
1322		*Subvention région APN*	
1322		*Subvention Région ENS*	
13278		Fonds européens	
1381		Subvention Etat (DDT)	
1388		Autres subventions d'investissement non transférables - Autres	7 563,00 €

2312		Agencements et aménagements de terrains Agence Eau Loire Bretagne - Domaine La Beue	
		TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT	***97 991,00 €***

		TOTAL	**690 458,57 €**
		Encaissement recettes en cumul	**18 446 230,87 €**
		DEPENSES	
2031	55 ou 56	Frais d'études et de recherches	
2031	*52 ou 53*	*Frais d'études et de recherches APN*	
2117		*Bois et Forêts*	15 639,60 €
2118	19 à 21	Acquisition de terrains	
2121	22	Plantations arbres et arbustes	
2128	*52 ou 53*	*Aménagements d'espaces, sites et itinéraires du PDESI (APN)*	
2157	22	Matériel gestion sites	
2157	*52 ou 53*	*Matériel gestion sites (APN)*	
21318		*Autres bâtiments publics*	*61 735,70 €*
21578		*autre matériel technique (APN)*	*8 082,00 €*
21578		*autre matériel technique (ENS)*	*23 186,84 €*
205		Acquisition de logiciel	
2182	23	ENS matériel de transport	
2312	22	Travaux sites ENS	165 374,72 €
2313		Bâtiments publics	87 910,01 €
204141	*49 ou 50*	*PDIPR - Chemins randonnée – Collectivités (APN)*	
20414	29 à 34 36 à 41	Restauration espaces naturels remarquables-collectivités (Biens mobiliers, matériels et études – aménagements, gestion)	
2041481		subvention d'équipement versées – autres communes- bien immobiliers, matériel (APN)	17 360,50 €
2041481		subvention d'équipement versées – autres communes- bien immobiliers, matériel (ENS)	8 465,00 €
2041482		subventions d'équipement versées – Autres communes -Bâtiments et installations (ENS)	4 000,00 €
204112	25 à 27	Restauration espaces naturels remarquables-collectivités (Bâtiments et installations – acquisitions foncières)	
204142		Bâtiments et installations (public)	
204178	33	Autres établissements publics locaux	
20421		Biens mobiliers, matériel et études (privé) (ENS)	5 100,00 €
20421	*49 ou 50*	*PDIPR – Chemins randonnée – Associations (APN)*	450,00 €
2042		Restauration espaces naturels remarquables- associations	
		Avance SAFER	
		TOTAL DEPENSES D INVESTISSEMENT	**397 304,37 €**
		Convention CAUE (montant annuel moyen TDCAUE : 178 000€ en 2012)	277 000,00 €

		Cotisation CAUE (9 000 € : intégrés à partir de 2021 car oubliés dans les requètes BO d'Annie)	9 000,00 €
621	23 ou 24	Impôts fonciers et taxes foncières	
6042	*52 ou 53*	*Achats de prestations de service APN*	*2 251,05 €*
60628	23 ou 24	Consommables Gestion Sites	
60628		**Autres fournitures non stockées (Budget UTIR ENS)**	
60632	23 ou 24	Acquisition petit matériel	684,58 €
60632		**Fournitures de petits équipements (Budget UTIR ENS)**	
60632	23 ou 24	Acquisition petit matériel (APN)	
6064	23 ou 24	Fournitures gestion sites	
611	23 ou 24	Contrats de prestations de services	71 531,71 €
611	23 ou 24	Contrats de prestations de services (APN)	5 000,00 €
6132	23 ou 24	Location immobilières	300,00 €
6135	23 ou 24	Location matériel	
6135		**Location matériel (Budget UTIR ENS)**	
6135	*52 ou 53*	*Location matériel (APN)*	
61558	23	Réparation matériel	1 850,00 €
61558	23	**Autres biens mobiliers (Budget UTIR ENS)**	
616	23	Primes d'assurances	
617		Etudes et recherches	31 440,00 €
6168		Cotisation assurances	3 658,13 €
6182	23	Conception- Ouvrages documentation	
62268	23	Honoraires	2 502,42 €
6232	*52 ou 53*	*fêtes et cérémonies (APN)*	
6236	*52 ou 53*	*Frais d' impression (APN)*	
6238	*52 ou 53*	*Publicité, publications, relations publiques - divers*	*660,14 €*
6281	23	Concours divers	3 485,60 €
6281	*52 ou 53*	Concours divers, cotisations (APN)	
6288		Autres charges diverses sur services extérieurs	4 400,00 €
62872	23	**Remboursement de frais au budget annexe NTM (Budget UTIR ENS) : ligne cloturée suite à l'intégration de NTM dans le budget principal en 2021**	
63512	23	Impôts fonciers et taxes foncières	
6355	23	Taxes et impôts sur les véhicules	
637	23	Taxes sur le domaine public fluvial	
637		Autres impôts, taxes et versements assimilés	27,64 €
65734	*49 ou 50*	*PDIPR Subventions collectivités (APN)*	*1 184,00 €*
6574	*49 ou 50*	*PDIPR Subvention associations (APN)*	*11 676,00 €*

6574	59	Subventions associations, personnes de droit privé (ENS et biodiversité)	49 684,33 €
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	***476 335,60 €***
		DEPENSES DE PERSONNEL Politique ENS (comptabilisées à partir de 2009)	
		DEPENSES DE PERSONNEL Politique ENS (agents entretien UTIR à partir du 04/04/16)	***80 707,00 €***
	59	***DEPENSES DE PERSONNEL Politique ENS (Encadrement entretien UTIR à partir du 01/01/17)***	***11 245,06 €***
		DEPENSES DE PERSONNEL Politique APN (comptabilisées à partir de 2014 – suite évaluation ENS)	
		DEPENSES DE PERSONNEL Politiques ENS APN (suite à fusion services ENS et APN en 2018)	**298 698,59 €**
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (avec charges personnel)	***866 986,25 €***
		TOTAL DEPENSES FCT INVEST (avec charges personnel)	**1 264 290,62 €**
		Mandatement en cumul	**16 639 169,60 €**

RECAPITULATIF

	Cumul des recettes encaissées	18 446 230,87 €
	Dépenses réalisées annuellement	16 639 169,60 €
11	**Taxe Aménagement non dépensée (coût RH comptabilisé à partir de 2009)**	1 807 061,27 €
	cumul TDENS TAENS TACAUE de 1992 à 2024	16 636 472,60 €

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**2,00**	**1,00**	**3,00**
Directeur général des services	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00		3,00	2,00		2,00
Directeur général des services techniques				0,00			0,00
Emplois créés au titre de l'art 6-1 de la loi n° 84-53				0,00			0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**372,00**	**0,50**	**372,50**	**301,07**	**61,17**	**362,24**
Directeur	A			0,00	1,42		1,42
Administrateur hors classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Administrateur	A	3,00		3,00	1,00	2,00	3,00
Attaché hors classe	A	1,00		1,00	1,67		1,67
Attaché principal	A	37,00		37,00	29,05	2,25	31,30
Attaché	A	61,00	0,50	61,50	16,13	32,80	48,93
Rédacteur principal 1ère classe	B	38,00		38,00	45,59		45,59
Rédacteur principal 2ème classe	B	24,00		24,00	26,67		26,67
Rédacteur	B	61,00		61,00	22,82	21,40	44,22
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	84,00		84,00	94,01		94,01
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	14,00		14,00	16,89		16,89
Adjoint administratif	C	48,00		48,00	44,82	2,72	47,54
FILIERE TECHNIQUE (c)		**606,00**	**1,29**	**607,29**	**568,67**	**30,89**	**599,56**
Ingénieur hors classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Ingénieur en chef	A	2,00		2,00	2,16		2,16
Ingénieur principal	A	16,00		16,00	14,93	0,58	15,51
Ingénieur	A	27,00		27,00	13,28	7,12	20,40
Technicien principal 1ère classe	B	20,00		20,00	27,02		27,02
Technicien principal 2ème classe	B	7,00		7,00	12,84		12,84
Technicien	B	26,00		26,00	11,93	10,72	22,65
Agent de maîtrise principal	C	56,00		56,00	55,16		55,16
Agent de maîtrise	C	27,00		27,00	20,57	2,00	22,57
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	83,00		83,00	95,61		95,61
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	52,00		52,00	48,80		48,80
Adjoint technique	C	104,00	0,29	104,29	91,54	0,50	92,04
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C	87,00	1,00	88,00	90,33		90,33
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C	39,00		39,00	38,30		38,30
Adjoint technique des EE	C	59,00		59,00	45,20	9,97	55,17
FILIERE SOCIALE (d)		**207,00**	**0,00**	**207,00**	**129,79**	**64,58**	**194,37**
Conseiller socio-éducatif hors classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Conseiller socio-éducatif	A	4,00		4,00	2,50	2,00	4,50
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	62,00		62,00	63,89		63,89
Assistante socio-éducatif	A	138,00		138,00	59,40	61,58	120,98
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A			0,00	1,00		1,00
Educateur de jeunes enfants	A			0,00		0,00	0,00
Moniteur éducateur et intervenants familiaux	B			0,00		1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**63,00**	**0,50**	**63,50**	**44,34**	**15,36**	**59,70**
Médecin hors classe	A	3,00		3,00	1,00	2,00	3,00
Médecin de 1ère classe	A			0,00			0,00
Médecin de 2ème classe	A	3,00		3,00		1,91	1,91
Psychologue hors classe	A	3,00		3,00	2,80		2,80
Psychologue de classe normale	A	10,00		10,00	2,00	4,83	6,83
Sage-femme hors classe	A	4,00		4,00	3,80		3,80
Sage-femme de classe normale	A	4,00		4,00	2,52	0,80	3,32
Puéricultrice hors classe	A	11,00		11,00	12,23		12,23
Puéricultrice de classe supérieure	A			0,00			0,00
Puéricultrice de classe normale	A	16,00	0,50	16,50	1,97	1,84	3,81
Cadre de santé, infirmiers, assistants médico- techniques	A	1,00		1,00	0,45		0,45
Infimière en soins généraux hors classe	A	5,00		5,00	7,07		7,07

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	0,00		0,00	2,00		2,00
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	3,00		3,00	8,50	3,98	12,48
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**6,00**	**0,00**	**6,00**	**5,25**	**0,00**	**5,25**
Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe exceptionnelle	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 2ème cl	A			0,00			0,00
Pédicure, podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical hors classe	A	5,00		5,00	4,25		4,25
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**21,00**	**0,00**	**21,00**	**16,68**	**1,55**	**18,23**
Conservateur du patrimoine en chef	A	1,00		1,00	0,80		0,80
Conservateur du patrimoine	A	2,00		2,00	1,00	0,75	1,75
Conservateur de bibliothèque en chef	A			0,00			0,00
Attaché principal conservation du patrimoine	A	1,00		1,00	0,80		0,80
Attaché de conservation du patrimoine	A	8,00		8,00	3,75	0,80	4,55
Bibliothécaire principal	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Bibliothécaire	A			0,00			0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00		1,00	1,97		1,97
Assistant de conservation principal de 2ème cl	B	1,00		1,00	1,56		1,56
Assistant de conservation	B	3,00		3,00	3,00		3,00
Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	C	2,00		2,00	2,80		2,80
Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	C			0,00			0,00
Adjoint du patrimoine	C	1,00		1,00			0,00
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**0,00**	**1,03**	**1,03**
Photographe, vidéaste	B	2,00		2,00		1,03	1,03
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**1277,00**	**2,29**	**1279,29**	**1065,80**	**174,58**	**1240,38**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
5	A	Administratif	395		332-8-2°	CDD
4	A	Administratif	415		332-8-2°	CDD
2	A	Administratif	435		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	448		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	455		332-8-2°	CDD
2	A	Administratif	455		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	485		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	504		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	518		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	518		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	543		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	547		332-8-2°	CDD
2	A	Administratif	550		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	550		332-8-2°	CDI
2	A	Administratif	580		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	580		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	596		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	620		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	647		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	678		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	695		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	735		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	735		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	748		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	811		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	821		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	826		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	1153		343-1_343-3	CDD
8	B	Administratif	373		332-8-2°	CDD
3	B	Administratif	374		332-8-2°	CDD
1	B	Administratif	374		332-8-2°	CDI
1	B	Administratif	377		332-8-2°	CDD
5	B	Administratif	386		332-8-2°	CDD
2	B	Administratif	401		332-8-2°	CDD
1	B	Administratif	420		332-8-2°	CDD
1	B	Administratif	462		332-8-2°	CDD
2	C	Administratif	366		332-13	CDD
1	A	Culturel	485		332-8-2°	CDD
1	A	Culturel	685		332-8-2°	CDD
1	A	Emplois non cités	528		332-8-1°	CDD
2	B	Emplois non cités	481		332-8-1°	CDD
2	A	Médico-social	395		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	407		332-8-2°	CDI
1	A	Médico-social	416		332-8-2°	CDD
2	A	Médico-social	427		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	447		332-13	CDD
1	A	Médico-social	491		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	497		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	518		332-13	CDD
1	A	Médico-social	556		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	797		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	835		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	1095		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	1129		332-8-2°	CDD
1	C	Médico-social	366		332-13	CDD
2	A	Social	395		332-13	CDD
23	A	Social	395		332-8-2°	CDD
15	A	Social	409		332-8-2°	CDD
3	A	Social	420		332-8-2°	CDD
1	A	Social	427		332-13	CDD

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
1	A	Social	431		332-13	CDD
6	A	Social	431		332-8-2°	CDD
2	A	Social	445		332-8-2°	CDD
2	A	Social	457		332-8-2°	CDD
1	A	Social	487		332-8-2°	CDD
2	A	Social	507		332-8-2°	CDD
1	A	Social	532		332-8-2°	CDD
1	A	Social	553		332-8-2°	CDI
1	A	Social	571		332-8-2°	CDD
1	A	Social	597		332-8-2°	CDD
1	B	Social	374		332-8-2°	CDD
2	A	Technique	395		332-8-2°	CDD
1	A	Technique	407		332-8-2°	CDD
1	A	Technique	424		332-8-2°	CDI
1	A	Technique	445		332-8-2°	CDD
1	A	Technique	450		332-8-2°	CDD
1	A	Technique	545		332-8-2°	CDD
1	A	Technique	583		332-8-2°	CDD
1	A	Technique	690		332-8-2°	CDI
1	B	Technique	373		332-8-2°	CDD
1	B	Technique	374		332-8-2°	CDD
1	B	Technique	376		332-8-2°	CDD
1	B	Technique	420		332-8-2°	CDD
2	B	Technique	436		332-8-2°	CDD
2	B	Technique	462		332-8-2°	CDD
2	C	Technique	366		332-13	CDD
1	C	Technique	375		332-8-2°	CDD
1	C	Technique	377		A	CDI
1	C	Technique	390		332-8-2°	CDD
1	C	Technique	399		332-8-2°	CDD
1	C	Technique	420		332-8-2°	CDD
1	C	Technique	435		332-8-2°	CDD
1	C	Technique	455		332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
1	A	Administratif	395		332-23-1°	CDD
1	A	Administratif	415		333-24	CDD
1	A	Administratif	435		333-24	CDD
1	A	Administratif	455		333-24	CDD
1	A	Administratif	518		333-24	CDD
1	A	Administratif	550		333-1_333-10	CDD
1	A	Administratif	574		333-12	CDD
1	A	Administratif	708		333-12	CDD
1	A	Administratif	775		333-12	CDI
1	A	Administratif	811		333-1_333-10	CDD
2	A	Administratif	879		333-1_333-10	CDD
1	B	Administratif	401		332-23-1°	CDD
1	C	Administratif	372		332-23-1°	CDD
1	C	Culturel	366		332-23-1°	CDD
1	C	Culturel	366		333-24	CDD
1	A	Médico-social	549		333-24	CDD
1	C	Médico-social	366		332-23-1°	CDD
1	A	Social	431		333-24	CDD
1	A	Social	460		333-24	CDD
1	A	Social	580		333-24	CDD
13	C	Technique	366		332-23-2°	CDD
1	C	Technique	455		332-23-1°	CDD
7		Emplois non cités		65 918,80	A	Emplois d'avenir
17		Emplois non cités		138 485,00	A	Apprentis
11		Emplois non cités		38 287,87	A	Vacataires

(1) CATEGORIES : A, B et C

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)

(2) SECTEUR	ADM	Administratif	SP	Sportif
	TECH	Technique	CULT	Culturel
	URB	Urbanisme	ANIM	Animation
	S	Social	PM	Police
	MS	Médico-social	POMP	Sapeurs-pompiers
	MT	Médico-technique	OTR	Missions non rattachées à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou
en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code généralde la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Prestations en nature attribuées à des associations (loi du 6 février 1992)

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
DSIN - Service Equipement Assistance Formation Utilisateurs (SEAFU)	Communauté de Communes Sud Nivernais 2 - La Jonction - 58300 DECIZE	Cession de deux PC portable Dynabook et d'un téléphone mobile SAMSUNG A12
	ASAV FOOTBALL - Varennes Vauzelles	une unité centrale LENOVO et un écran Philips
DAGA – CRL	Coordination Départementale AFM TELETHON NIERE	Prêt de 4 véhicules du vendredi 29 novembre 2024 au lundi 2 décembre 2024
SERVICE GESTION DU PATRIMOINE (DPB) en lien avec une convention de partenariat DDT	CAUE	Gratuité du loyer, celui-ci étant valorisé à hauteur de 10 000 € dans la convention du 02/08/2022
	NIEVRE ATTRACTIVE	Gratuité du loyer, celui-ci étant valorisé à hauteur de 31 949 € à la demande de l'association pour ses comptes
	AGROPOLE DU MARAULT	Gratuité de la redevance sans valorisation
	ACTIVITAL	Gratuité de la redevance sans valorisation
PATRIMOINE NATUREL	NIEVRE ATTRACTIVE	Service de l'imprimerie : impression des documents de travail (montant maximal de 5 000€ par an, selon les besoins de réalisation de documents internes à l'association)
	NIEVRE ATTRACTIVE	Véhicules de services (des véhicules du parc automobile du Département en cas de besoins exceptionnels)
	ACTIVITAL	Service de l'imprimerie : impression pour un montant maximal de 1 500€ par an, selon les besoins de réalisation de documents internes à l'association
	AGROPOLE DU MARAULT	Service de l'imprimerie pour l'opération « Nature en Nièvre » : 2 000 flyers A5 et 50 affiches A4 ont été imprimées
	CAUE	Le CAUE peut disposer des services départementaux d'imprimerie (hors fournitures) et de courrier (hors affranchissement et fournitures). Le personnel du CAUE a accès au parc automobile du Département dans la limite de ses disponibilités et du bon fonctionnement des services départementaux.

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	AGROPOLE DU MARAULT	Prestation d'entretien du site réalisée par les UTIR (DPRM), en contrepartie de l'utilisation possible des salles de l'Agropôle, pour les besoins du Département. La différence devrait faire l'objet d'un règlement. L'association Agropôle du Marault devrait tenir un récapitulatif de l'utilisation des salles. Recouper avec la DAGA Travaux d'entretien des espaces verts + montage et démontage ring et stalles : référent CER Varennes Vauzelles, DPRM. Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments par la DPB.
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Cartes de Vœux 2024 format A5 Recto/Verso
	Association Abbaye de Corbigny "Envie D'Abbaye Corbigny	Agenda Culturel 2024 Envie d'Abbaye Corbigny Saison janvier à Juillet 2024 livret A5 28 pages
	Association Vie Libre Nevers	Dépliant A6 Addictions Alcool Vie Libre
	Association RESO Nièvre	Cartes de vœux 2024 (Recto/Verso)
	Association Puisaye Votre Energie / Le Festival de la Pluie	affiche A4 Atelier de la Pluie Samedi 3 Février 2024 St Amand en Puisaye
	Association Puisaye Votre Energie / Le Festival de la Pluie	Flyers A6 Recto/Verso Atelier de la Pluie Samedi 3 Février 2024 St Amand en Puisaye
	CONCERTS NIVERNAIS	Flyers A6 Recto/verso Concerts Nivernais "Sonnez Hautbois le 28 janvier 2024
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Lettre de 4 pages n° 40 de janvier 2024
	Association Néo-Rétro 1977 Julien MILLERET	Affiches A3 rockabylette 26, 27 et 28 juillet 2024 à Luzy
	Fabrique Emploi et Territoires	Livret A5 de 24 pages Les métiers de l'autonomie
	Fabrique Emploi et Territoires	Flyers A5 Reto/verso Métiers de l'autonomie
	Maison de la Culture de Nevers Agglo	Brochure N°4 de l'Expo 28 pages Janvier-Avril 2024 IDENTITES
	France ADOT 58	Dépliants 3 volets Oui au don d'ORGANES Recto/Verso

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	CONCERTS NIVERNAIS	Flyers A5 Concerts Mécénat 28 Janvier 2024 Recto/Verso
	Club de Danse DECIZE	Affiche A3 Soirée Guinguette Samedi 9 mars 2024 à Decize
	Club de Danse DECIZE	Affiche A4 Soirée Guinguette Samedi 9 mars 2024 à Decize
	Club de DanSe DECIZE	Flyers A5 R/V Soirée Guinguette Samedi 9 mars 2024 à Decize
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Affiches A3 La Mémoire de Garchizy Dimanche 11 Février 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Affiches A4 La Mémoire de Garchizy Dimanche 11 Févier 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Carton d'invitation Mémoire de Garchizy Dimanche 11 Février 2024
	Mairie de BRASSY	Affiches A4 Salon du bien-être Samedi 16 Mars 2024 à Brassy
	Mairie de BRASSY	Flyers A5 Salon du Bien-être Samedi 16 mars 2024 à BRASSY
	Mairie de BRASSY	Affiches A3 Foire de Printemps Samedi 16 mars 2024 à Brassy
	Mairie de BRASSY	Affiches A4 Foire de Printemps Samedi 16 mars 2024 à Brassy
	Mairie de BRASSY	Flyers A5 Foire de Printemps Samedi 16 mars 2024 à Brassy
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Carton d'invitation Recto/cverso Expo Un message dans la peinture Samedi 9 Mars 2024
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Retirage Erreur dû erreur de Prénom Carton d'invitation Recto/cverso Expo Un message dans la peinture Samedi 9 Mars 2024
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Affiche A3 Expo Un message dans la peinture Samedi 9 mars au 1 Avril 2024
	MELODIE GUITARE	Affcihe A3 Concet Les voix de Mélodie Samedi 16 mars 2024 à Nevers Maison de la Culture
	MELODIE GUITARE	Affiche A4 Concert Les voix de Mélodie Samedi 16 mars 2024 à Nevers Maions de la Culture
	MELODIE GUITARE	Flyers A5 Concert Les voix de Mélodie Samedi 16 mars 2024 à Nevers Maison de la Culture
	Compagnie Double Jeu	Affiche A3 Encore un soir Céline DION Samedi 2 Mars 2024 à Guérigny

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Compagnie Double Jeu	Affiche A4 Encore un soir Céline DION Samedi 2 Mars 2024 à Guérigny
	Compagnie Double Jeu	Flyers A5 Encore un soir Céline DION Samedi 2 Mars 2024 à Guérigny
	COLLEGE Jean Jaurés GUERIGNY	Collège Jean Jaurès à Guérigny Journal de 8 pages format fini A4 L'Echolégiens de Jaurès numéro 25
	Association Néo-Rétro 1977 Julien MILLERET	Album Photo Rockabylette Festival 2023 48 pages format fini A5
	ACTIVITAL	Flyers activités à BAYE
	ACTIVITAL	Flyers activités à Les Settons
	Association La Sermoisienne	Livre Sermoise d'hier à Aujourd'hui 130 pages format fini A4
	ASAV Rando	Flyers Rejoignyez-nous 2023-2024
	ASAV Rando	Flyers A5 20è Rondes de Varennes-Vauzelles Dimanche 28 avril 2024
	ASAV Rando	Affiche A4 20è Rondes de Varennes-Vauzelles Dimanche 28 avril 2024
	Ecurie Corbigny Auto	Affiche 32ème Rallly de L'Anguison Corbigny 05 au 07 avril 2024
	Ecurie Corbigny Auto	Flyers A5 Recto/§Verso 32ème Rallly de L'Anguison Corbigny 05 au 07 avril 2024
	Ecurie Corbigny Auto	Guide Réglementations Course
	Association ACA Lucenay	Affiches A3 Foire Artisanale Lucenay 4 et 5 mai 2024
	Association ACA Lucenay	Affiches A4 Foire Artisanale Lucenay 4 et 5 mai 2024
	Association ACA Lucenay	Flyers A5 Foire artisanale lucenay 4 et 5mai 2024
	Association ACA Lucenay	Carton d'invitation Vin d'honneur 30ième Foire artisanale
	Association Cerciacum - Cercy la Tour - Michel Mulot/Yves DUCROIZET	Livre de 30 pages A4 Hippolyte DUPRILOT
	CONCERTS NIVERNAIS	Flyers A5 R/Verso Cordissimo dimanche 24 mars 2024

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	CONCERTS NIVERNAIS	Affiches A3 Concerts nivernais Cordissimo Dimanche 24 Mars 2024
	CONCERTS NIVERNAIS	Affiches A4 concerts Nivernais Cordissimo Dimanche 24 mars 2024
	Ass. Amis de l'église de garchizy	Carton d'invitation Vernissage expo Vendredi 15 mars 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Affiche A3 Expo Artistique du 15 au 17 mars 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Affiche A4 Expo Artistique du 15 au 17 mars 2024
	Association Néo-Rétro 1977 Julien MILLERET	Flyers A6 rockabylette recto/verso
	Comité Nièvre F.F Handball	Plaquette section Sportive HB Collège de Clamecy
	Comité Nièvre F.F Handball	Plaquette section Sportive HB Lycée de Clamecy
	Ass. Musicale Cantabile	Affiche Cantabile A3 Concert Dimanche 7 Avril 2024
	Ass. Musicale Cantabile	Affiche Cantabile A4 Concert Dimanche 7 Avril 2024
	Ass. Musicale Cantabile	Flyers Cantabile A5 Concert Dimanche 7 Avril 2024
	Ass. Musicale Cantabile	Programme Cantabile Ouvert A4 Recto/Verso Concert Dimanche 7 avril 2024
	France ADOT 58	Lettre d'information Numéro 1 de Mars 2024 Format A3 ouvert
	France ADOT 58	Invitations Assemblée Générale avril 2024
	France ADOT 58	Marques Recto/Verso Page France Adot 58
	Sceni Qua Non	Affiches "Parties de campagne 2022"
	CONCERTS NIVERNAIS	Programme 8 pages Concert Cordissimo Dimanche 24 mars 2024
	Ass. Amis de l'église de garchizy	Courrier Assemblée Générale du 5 avril 2024
	Ass. Amis de l'église de garchizy	Pouvoir pour Assemblée Générale du 5 avril 2024

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Ass. Amis de l'église de garchizy	Bulletin adhésion Assemblée Générale du 5 avril 2024
	Association Orchestre Batterie Fanfare de Varennes-Vauzelles	Affiche A3 Concert samedi 13 avril 2024
	Association Orchestre Batterie Fanfare de Varennes-Vauzelles	Affiche A4 Concert Samedi 13 avril 2024
	Association Orchestre Batterie Fanfare de Varennes-Vauzelles	Flyers A5 Concert OBF samedi 13 avril 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Pochette A3 Assemblée Générale du 5 avril 2024 Recto/Verso
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Dossier 3 pages intérieur pochette Assemblée Générale du 5 avril 2024
	COLLEGE Jean Jaurés GUERIGNY	Journal 12 pages Format fini A4 du Collège de Guérigny L'Echolégiens n°26
	AGROPOLE du MARAULT Quentin LE BOURLOT	Affiche A4 Natrue en Niièvre Agropôle du Marault Samedi 4 mai 2024
	AGROPOLE du MARAULT Quentin LE BOURLOT	Flyers A5 Nature en Nièvre Samedi 4 mai 2024 Agropôle du Marault
	Ecurie Corbigny Auto	Road Book 26 pages Railly du 5 au 7 avril 2024
	Ecurie Corbigny Auto	Livret de 46 pages DTS SIMPLE
	Ecurie Corbigny Auto	Livret de 59 pages DTS 2024 St Martin du puy
	Ecurie Corbigny Auto	Livret de 74 pages DTS 2024 MHERE
	Ecurie Corbigny Auto	Livre de 58 pages DTS 2024 GAGOGNE
	Ecurie Corbigny Auto	Livre de 105 pages DTS 2024 COMPLET
	Ass. Musicale Cantabile	Affcihe A3 Concert Eglise St Etienne dimanche 5 mai 2024
	Ass. Musicale Cantabile	Affcihe A4 Concert Eglise St Etienne dimanche 5 mai 2024
	Ass. Musicale Cantabile	Programme Recto/Verso Concert Eglise St Etienne Dimanche 5 mai 2024
	ADLC Saint Honoré les Bains	Affiches A3 22ème salon Chasse et Nature St Honoré les bains 27 et 28 juillet 2024

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	ADLC Saint Honoré les Bains	Affiches A4 22ème salon Chasse et Nature St Honoré les bains 27 et 28 juillet 2024
	ADLC Saint Honoré les Bains	Cartons d'invitation Chasse et Nature St Honoré les Bains 27 et 28 juillet 2024
	ACAL	Flyers A5 Marche gourmande Samedi 4 mai 2024
	ACAL	Affiche A4 Marche gourmande Samedi 4 mai 2024
	ACAL	Affiche A3 Marche gourmande Samedi 4 Mai 2024
	Comice de la Ruralité CORBIGNY - Fabienne RENARD	Affiche A3 Bal de l'élection Reine du Comice Agricole Corbigny 2024
	Comice de la Ruralité CORBIGNY - Fabienne RENARD	Affiche A4 Bal de l'élection Reine du Comice Agricole Corbigny 2024
	Comice de la Ruralité CORBIGNY - Fabienne RENARD	Tcikets Numérotés de 0001 à 1000 pour le bal de l'élection de la reine
	Mairie de Coulanges les Nevers	Dépliant 3 volets championnat de la Nièvre de Caisses à savon
	ACTIVITAL	Flyers Activités à BAYE
	ACTIVITAL	Flyers Activités Les SETTONS
	ANTOINE DE WILDE "LA BOTTINE"	Affiche A3 La bottine 2024 DECIZE 28 avril 2024
	ANTOINE DE WILDE "LA BOTTINE"	Flyers A5 Recto/Verso La bottine 2024 DECIZE 28 avril 2024
	ANTOINE DE WILDE "LA BOTTINE"	Affiche A3 La bottine 2024 Cosne Cours sur loire 26 avril 2024
	ANTOINE DE WILDE "LA BOTTINE"	Flyers A5 Recto/Verso La bottine 2024 Conse Cours sur Loire 26 avril 2024
	ASAV Rando	Flyers A6 20e Rondes de Varenne Vauzelles du 28 avril 2024
	ASAV Rando	Feuille de route 2024 Format a5 ASAV Rando
	ASAV Rando	Affiche A4 20è Rondes de Varennes-Vauzelles Dimanche 28 avril 2024 ASAV Rando
	ADESS58 - Pascal GUERIN	Affiche Concert Pougues les eaux Samedi 3 mai 2024

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	ADESS58 - Pascal GUERIN	Affiche A4 Concert Pougues les eaux Samedi 3 mai 2024
	ADESS58 - Pascal GUERIN	Flyers A5 Concert Pougues les eaux Samedi 3 mai 2024
	Association A LA RUE	Programme 4 pages Lire sacrée Loire
	Association A LA RUE	Affiche Lire sacrée Loire
	Tour Nivernais Morvan	Livre Road book 32 pages de route TNM 2024 du 13 au 16 juin 2024
	Tour Nivernais Morvan	Carton d'invitation TNM 2024 du 13 au 16 juin 2024
	Tour Nivernais Morvan	Affiche A4 TNM 2024 du 13 au 16 juin 2024
	Tour Nivernais Morvan	Présentation Web Visuel du TNM pour le JDC
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Cartons d'invitation A5 Exposition le verre dans tous ces états
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Affiche A3 Exposition le verre dans tout ces états
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Affiche A4 Exposition le verre dans tout ces états
	Association Néo-Rétro 1977 Julien MILLERET	Flyers A6 rockabylette 2024 recto/verso
	Association Néo-Rétro 1977 Julien MILLERET	Flyers A6 Rockabylette Programme 2024 Recto/Verso
	Association Néo-Rétro 1977 Julien MILLERET	Affiches A3 Cascade rockabylette 2024
	Association Néo-Rétro 1977 Julien MILLERET	Affiche A3 Programme Rockabylette 2024
	Association Néo-Rétro 1977 Julien MILLERET	Dépliant Progamme pli accordéon 6 ou 8 pages R/V Rockabylette 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Carton d'invitation expo garchizy retrouve les œuvres de Follis 7 mai 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Affiche A3 Expo Garchizy retrouve les œuvres de Follis 7 mai 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Affiche A4 Expo Garchizy retrouve les œuvres de Follis 7 mai 2024

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Flyers A5 Expo Garchizy retrouve les œuvres de Follis 7 mai au 12 mai 2024
	Compragnie Double Jeu	Affiche A3 Concert L'attrape rêves samedi 1er juin 2024
	Compagnie Double Jeu	Affiche A4 Concert L'attrape rêves samedi 1er juin 2024
	Compagnie Double Jeu	Flyers A5 Concert L'Attrape rêves samedi 1 er juin 2024
	ANTOINE DE WILDE "LA BOTTINE"	Affiche A3 La Bottine 9 juin 2024 Nevers
	ANTOINE DE WILDE "LA BOTTINE"	Fyers A5 Recto/Verso La bottine et La Moustache 2024 Nevers 8 et 9 juin 2024
	Yannis LEMAITRE / ADLC Saint Honoré les Bains	Flyers A5 grand Marché Gourmets et Gourmands 10 et 11 août 2024
	Yannis LEMAITRE / ADLC Saint Honoré les Bains	Affiche A3 Grand Marché Gourmets et Gourmands 10 et 11 aout 2024
	Ecurie Morvan des Lacs	Affiche A3 - 37ième course de Côte Lormes 13 et 14 juillet 2024
	Ecurie Morvan des Lacs	Affiche A4 - 37ième course de Côte Lormes 13 et 14 juillet 2024
	Maison de la Culture de Nevers Agglo	Brochure A5 en 28 pages Expo du 18 mai au 22 septembre 2024 Eclats 2024 ANIMALITE Jean Janssis
	LEUCEMIE 58	Plaquette 3 volets Leucémie Espérance 58
	Forges Royales	feuille de route marche 10 km rallye des forges Royales Dimanche 26 mai 2024
	Forges Royales	feuille de route marche 15 km rallye dimanche 26 mai 2024
	Forges Royales	feuille de route marche 20 km rallye dimanche 26 mai 2024
	Forges Royales	Fiches Inscription Samedi 25 mai 2024 Rallye Forges Royales
	Forges Royales	Fiches Inscription Dimanche 26 mai 2024 Rallye Forges Royales
	Forges Royales	Carte Plastifiée 52 km format A3 Rallye des Forges Royales
	Forges Royales	Carte Plastifiée 32 km format A3 Rallye des Forges Royales

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Forges Royales	Carte Plastifiée 17 km format A3 Rallye des Forges Royales
	Forges Royales	Carte Plastifiée Circuit 9,53 km
	Forges Royales	Carte Plastifiée circuit 15,24 km
	Forges Royales	Carte Plastifiée Circuit 19,71 km
	Forges Royales	Carte Plastifiée Circuit 31 km
	Forges Royales	Carte Plastifiée Circuit 67 Km
	Forges Royales	Carte Plastifiée Circuit 75 Km
	Forges Royales	Carte Plastifiée Circuit 96,40 km
	Forges Royales	Carte Plastifiée Circuit 113,38 km
	Ass. Musicale Cantabile	Affiche A3 Concert 150 ans de la Musique Fourchambault 7 juin 2024
	Ass. Musicale Cantabile	Affiche A4Concert 150 ans de la Musique Fourchambault 7 juin 2024
	Ass. Musicale Cantabile	Flyer A5 Concert 150 ans de la Musique Fourchambault 7 juin 2024
	Ass. Musicale Cantabile	Programme Recto/Verso Concert du 7 juin 2024 à Fourchambault
	Grenier du Nohain - Ecole Intercommunale de Théâtre Cosne Cours Sur Loire	Affiche A3 Bis 2024 - 33ème Semaine du Jeune Théâtre à Cosne Cours Sur Loire
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Affiche A3 Brocante du 2 juin 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Affiche A4 Brocante du 2 juin 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Flyers A5 Brocante du 2 juin 2024
	ANTOINE DE WILDE "LA BOTTINE"	Affiche A3 La Moustache 8 JUIN 2024 Nevers
	Forges Royales	Feuille de route format A4 Cyclo Samedi 25 mai Rallye des Forges Royales

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Forges Royales	Feuille de route cyclo dimanche 26 mai 2024
	Forges Royales	Feuille de route GRAVAL samedi 25 mai 2024
	Forges Royales	Feuille de route à plastifier A3+
	Laure LA P'Tite Epicerie d'Urzy	Flyer La P'Tite Epicerie d'Urzy
	CONCERTS NIVERNAIS	Flyers A6 Concert de SCHUBERT à Bruckner Dimanche 7 juilllet 2024
	CONCERTS NIVERNAIS	Affiche A3 Concert SCHUBERT à Bruckner Dimanche 7 juillet 2024
	CONCERTS NIVERNAIS	Affiche A4 Concert SCHUBERT à Bruckner Dimanche 7 juillet 2024
	MASTER SENIORS	Dossier Presse Livret 12 pages
	Association Abbaye de Corbigny "Envie D'Abbaye Corbigny	Affiches A3 Fêtes Musicales du 5 Août au 11 Août à Corbigny
	Association Abbaye de Corbigny "Envie D'Abbaye Corbigny	Affiches A4 Fêtes Musicales du 5 Août au 11 Août à Corbigny
	Association Abbaye de Corbigny "Envie D'Abbaye Corbigny	Flyers A6 fêtes musicales du 5 août au 11 Août 2024 à Corbigny
	Amicale du Maquis Camille	Affiche A3 Maquis Camille du 15 au 16 juin 2024 à Chalaux
	Amicale du Maquis Camille	Affiche A4 Maquis Camille du 15 au 16 juin 2024 à Chalaux
	Amicale du Maquis Camille	Flyers A5 Maquis Camille du 15 juin au 16 juin 2024 à Chalaux
	Annie Jeanneret Festival ARTHEL	Affiche A4 Festival ARTHEL 25 juillet au 15 septembre 2024
	Annie Jeanneret Festival ARTHEL	Plaquette Invitation A5 Programme Festival ARTHEL
	Com Com Morvan - Laetitia STUBER	Affiche A3 Festival 2024 SETTONS 21 et 22 juin 2024
	Com Com Morvan - Laetitia STUBER	Programme A5 en 4 pages du Festival SETTONS 21 et 22 juin 2024
	TEHEF - T. FLAUSSE Association Artistes en Nièvre	Flyers A6 Expo Animale du 3 juillet au 27 juillet à Château-Chinon Recto/Verso TEHEF

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
SERVICE IDENTITE VISUELLE, IMPRIMERIE	Association Cerciacum - Cercy la Tour - Michel Mulot/Yves DUCROIZET	Affiche Format A5 St Gratien La Marquise
	Association Cerciacum - Cercy la Tour - Michel Mulot/Yves DUCROIZET	Affiche Format A5 Chemi n de fer
	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 58 - Eve BRUNO	Rapport d'activité 2023 de 20 pages format A4 du CIDFF58
	Association Les Engincroyables de Sermoise sur Loire - Gérard MONTAGU	Plaquette Assoc. Les Engincroyables de Sermoise sur Loire
	Association Les Engincroyables de Sermoise sur Loire - Gérard MONTAGU	Flyers A5 Balades pique-nique en Pédalo Géant sur le canal avec l'Association Les Engincroyables de Sermoires Sur Loire
	Association Néo-Rétro 1977 Julien MILLERET	Affiches A3 Recto seul 2Visules Festival ROCKABYLETTE 2024
	Annie Jeanneret Festival ARTHEL	Flyers A5 Festival d'Arthel 25 juillet au 15 septembre 2024
	Annie Jeanneret Festival ARTHEL	Plaquette A5 Recto Festival d'Arthel 2024
	TALENT DE SCENE - Marc ANTHEOR	Programme 3 Volets Festival Talent de SCENE 20 ans à Coulanges Les Nevers
	Compagnie Double Jeu	Affiche A3 Fête de la Musique Samedi 22 juin 2024 à Guérigny
	Compagnie Double Jeu	Affiche A4 Fête de la musique Samedi 22 juin 2024 à Guérigny
	Compagnie Double Jeu	Flyers Fête de la Musique Samedi 22 juin 2024 à Guérigny
	Michel GEOFFROY - Crux la Ville	Livre A4 de 110 Pages un Été 1944 à Crux la Ville Témoignages de Guerre par Michel GEOFFROY
	Resto du Coeur	En Attente de correction Affiche A3 Resto du Cœur Spectacle en Décembre2024
	Resto du Coeur	En attente de correction Plaquette Spectacle en Décembre 2024 Resto du coeur
	Lila PLET-ROL-TANGUY - Pays Nivernais Morvan	20 Affiches A3
	Lila PLET-ROL-TANGUY - Pays Nivernais Morvan	Pochettes à Rabats
	Lila PLET-ROL-TANGUY - Pays Nivernais Morvan	Livret de 48 à 52 pages
	Lila PLET-ROL-TANGUY - Pays Nivernais Morvan	42 Fiches Recto/Veso

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Annie Jeanneret Festival ARTHEL	3 pages Programmes Recto/Verso en Noir
	MASTERS SENIORS	Affiche A4 Bridge 21 et 22 Septembre 2024 Masters Seniors
	MASTERS SENIORS	Flyers A6 Bridge 21 et 22 Septembre 2024 Masters Seniors
	MASTERS SENIORS	Flyers A5 Nation 21 et 22 Septembre 2024 Masters Seniors
	MASTERS SENIORS	Flyers A5 Soirée de Clôture 2024 Masters Seniors
	FOUTU CANCER 58	Affiches A3 Marche des lucioles
	FOUTU CANCER 58	Affiches A4 « Marche des Lucioles »
	FOUTU CANCER 58	Flyers A5 « Marche des Lucioles »
	FOUTU CANCER 58	Flyers A6 « Marche des Lucioles »
	Lila PLET-ROL-TANGUY - Festival de Lormes	Affiches A3 Festival de Lormes
	Lila PLET-ROL-TANGUY - Festival de Lormes	Affiches A4 Festival de Lormes
	Lila PLET-ROL-TANGUY - Festival de Lormes	Programmes 12 pages format A5 Festival de Lormes
	La Tisserie Fabrique de Territoires Lormes	Brochure 12 pages Été Culturel Lormes 2024
	MASTERS SENIORS	Flyers A5 Golf MASTERS SENIORS 2024
	COLLEGE Jean Jaurés GUERIGNY	Journal 8 pages Format fini A4 L'Echolégiens n°27 de juin 2024 Collège de Guérigny
	Comité des Fêtes de Riousse - Livry - Gérard FASSIER	Carnet de Tombola Riousse La fête de la Bousculat 2024 (4 séries de 100 carnets de 10 tickets)
	Sceni Qua Non	Affiche A3 Collège Cinéma
	Sceni Qua Non	Livret 4 pages Collège
	Sceni Qua Non	Affiche A3 Ecole 24-25

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Sceni Qua Non	Affiche Maternelle 24+-25
	Sceni Qua Non	Livret 4 pages Ecole et cinéma
	Comice Rurale de St Benin d'Azy - Marie-Christine VIEUX	Carnet à Souche ticket Repas dansant Comice Rurale 2024 St Benin d'Azy le 24 Août 2024 (40 carnets de 25 tickets soit 1000 tickets
	CONCERTS NIVERNAIS	Programme A5 Concert de SCHUBERT à BRUCKNER Dimanche 7 juillet 2024
	Association Les Nuits Musicales de BAZOCHES	Affiche A4 Complétement BAROQUE du 19 au 20 juillet 2024
	Association Les Nuits Musicales de BAZOCHES	Affiche A3 Complétement BAROQUE du 19 au 20 juillet 2024
	Association Les Nuits Musicales de BAZOCHES	Dépliant 4 volets Complétement Baroque du 19 au 20 juillet 2024
	Espérance Canoe Decize René MARCHAND	Affiches A3 les 54èmes Régates Internationales 29 et 30 juin 2024 DECIZE
	Espérance Canoe Decize René MARCHAND	Affiches A4 Les 54èmes Régates Internationales 29 et 30 juin 2024 DECIZE
	Espérance Canoe Decize René MARCHAND	Flyers A6 Les 54èmes Régates internationale 29 et 30 juin 2024 DECIZE
	COLLEGE Jean Jaurés GUERIGNY	Journal de 24 pages Hors Série Les 5è au Cœur des J.O ! L'Echolégiens n°7 juin 2024 Collège de Guérigny
	Grenier du Nohain - Ecole Intercommunale de Théâtre Cosne Cours Sur Loire	Affiche A3 Ateliers Théâtre en été à Cosne du 9 au 10 juillet 2024
	Grenier du Nohain - Ecole Intercommunale de Théâtre Cosne Cours Sur Loire	Flyers A5 Ateliers théâtre en été à Cosne du 9 au 10 juillet 2024
	Comice de la Ruralité CORBIGNY - Fabienne RENARD	Affiche A3 Comice Rural 3 et 4 Août 2024 à Corbigny
	Comice de la Ruralité CORBIGNY - Fabienne RENARD	Affiche A4 Comice Rural 3 et 4 août 2024 à Corbigny
	Comice de la Ruralité CORBIGNY - Fabienne RENARD	Affiche A3 Concert Ambiance 80'S Samedi 3 août 2024 à Corbigny
	Comice de la Ruralité CORBIGNY - Fabienne RENARD	Affiche A4 Concert Ambiance 80'S Samedi 3 août 2024 à Corbigny
	CONCERTS NIVERNAIS	Prgramme A5 Saison 2024-2025
	Association «Le lien Bleu»	Journal 8 pages « Le lien bleu »n°34 Format Fini A4

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	MASTERS SENIORS	Flyers A5 Cyclisme MASTERS SENIORS 2024
	Centre Socioculturel de Prémery - KLEA GINDROZ	Affiche A3 Contes aux Lavoirs 2024
	Centre Socioculturel de Prémery - KLEA GINDROZ	Flyers A5 Contes aux Lavoirs 2024
	Chorale Chanterive - Evelyne HUTTEAU	Affiche A3 Concert Chorale Chanterive Novembre 2024
	Chorale Chanterive - Evelyne HUTTEAU	Affiche A4 Chorale Chanterive Novembre 2024
	Chorale Chanterive - Evelyne HUTTEAU	Flyers A5 Concert Choral Chanterive Novembre 2024
	Chorale Chanterive - Evelyne HUTTEAU	Programme A5 Concert Chorale Chanterive Novembre 2024
	Centre Social de FOURCHAMBAULT - Daniel BOUGRAT	Maquettage Affiches A3 et Autres documents pour le festival Les Seniors font Leur festival du 7 au 12 Octobre 2024
	Société Agriculture 58	Carnet tickets à souche Election Reine des Comices 2024 DINER DANSANT 12 Octobre 2024
	Société Agriculture 58	Affiche A3 Diner Dansant 12 octobre 2024 Election Reine des Comices 2024 à Moulins-Engilbert
	Société Agriculture 58	Affiche A4 Diner Dansant 12 octobre 2024 Election Reine des Comices 2024 à Moulins-Engilbert
	Ecurie Morvan des Lacs	Programme 12 pages 37ème Course de Cote 13 et 14 juillet 2024
	MASTERS SENIORS	Flyers A5 Tennis MASTERS SENIORS 2024
	MASTERS SENIORS	Flyers A5 Pétanque MASTERS SENIORS 2024
	MASTERS SENIORS	Flyers A5 Dictée MASTERS SENIORS 2024
	MASTERS SENIORS	Flyers A5 Soirée de Clôture MASTERS SENIORS 2024
	Comice Rurale de Montsauche-Les-Settons - Marinne FOUCHER	Programme Comice Montsauche Les Settons 10 et 11 août 2024 Livret A5 92 pages
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Affiche Expo Petites Histoires de la Nature Morvandelle Toine du Morvan du 7 septembre au 24 novembre 2024
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Flyers A5 Expo Petites Histoires de la Nature Morvandelle Toine du Morvan du 7 Septembre au 24 Novembre 2024

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Flyers A6 Expo Petites Histoires de la Nature Morvandelle Toine du Morvan du 7 Septembre au 24 Novembre 2024
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Carton d'invitation Expo Petites Histoires de la Nature Morvandelle Toine du Morvan du 7 Septembre au 24 Novembre 2024
	Amicale du Loup - Stéphane MOREAU	Affiche A3 80ème Libération Clamecy 14 et 15 Septembre 2024
	Amicale du Loup - Stéphane MOREAU	Affiche A4 80ème Libération Clamecy 14 et 15 Septembre 2024
	Amicale du Loup - Stéphane MOREAU	Flyers A6 80ème Libération Clamecy 14 et 15 Septembre 2024
	Centre Social de FOURCHAMBAULT - Daniel BOUGRAT	Maquettage Programme le festival Les Seniors font Leur festival du 7 au 12 Octobre 2024
	Sceni Qua Non	Programmes 12 pages format A5 du Cinéma itinérant de la Nièvre Septembre/Octobre
	Association Abbaye de Corbigny "Envie D'Abbaye Corbigny	Agenda Culturel 2024 N° 6 saison Juillet à Décembre 2024 Livret A5 de 24 pages
	Mairie de Fourchambault - Pole Culturel et Communication	Affiches A3 9ème Edition Fourchambault en Fête 2024
	Mairie de Fourchambault - Pole Culturel et Communication	Programme 4 pages 9ème Edition Fourchambault en Fête 2024
	Comice de la Ruralité La Charité Sur Loire - Comité - Mirabelle	Affiche A3 Comice Rural 2024 La Charité sur Loire 31 Août et 1 Septembre2024
	Comice de la Ruralité La Charité Sur Loire - Comité - Mirabelle	Affiche A3 Gala du Comice Rual 2024 La Charité sur Loire Samedi 31 Aout 2024
	Comice de la Ruralité La Charité Sur Loire - Comité - Mirabelle	Affiche A4 Gala du Comice Rual 2024 La Charité sur Loire Samedi 31 Aout 2024
	Comice de la Ruralité La Charité Sur Loire - Comité - Mirabelle	Flyers A5 Recto/verso GALA et Comice Rural 2024 LA Charité Sur Loire du 31 Août au 1 Septembre 2024
	Association CERCY BROC - Michel MULOT	Flyers A6 Brocante 7 et 8 septembre 2024
	Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée - Benoît L'HERMITTE	Affiche A3 Fête de l'Emploi 13 Septembre 2024
	Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée - Benoît L'HERMITTE	Affiche A4 Fête de l'Emploi 13 Septembre 2024
	Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée - Benoît L'HERMITTE	Flyer A5 Fête de l'Emploi 13 Septembre 2024
	Comité de la Nièvre de TENNIS Nevers-ST Eloi	Tournoi International Nevers Nièvre 2024 du 29 septembre au 6 Octobre 2024

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Comité de la Nièvre de TENNIS Nevers-ST Eloi	Affiche A3 Tournoi International Nevers 2024 du 29 septembre au 6 Octobre 2024
	Comité des Fêtes de Montreuillon	Affiche A3 Grand Prix de Montreuillon Dimanche 25 août 2024
	Comité des Fêtes de Montreuillon	Affiche A4 Grand Prix de Montreuillon Dimanche 25 août 2024
	Comité des Fêtes de Montreuillon	Flyers A5
	Comité des Fêtes de Montreuillon	Affiche A3 Grand Prix de Montreuillon Dimanche 25 Août 2024 Faire en A2
	Grenier du Nohain - Ecole Intercommunale de Théâtre Cosne Cours Sur Loire	Flyers A5 Rose Ecole de Théâtre Recto/Verso
	Grenier du Nohain - Ecole Intercommunale de Théâtre Cosne Cours Sur Loire	Affiche A3 Rose Ecole de Théâtre
	Comice de la Ruralité La Charité Sur Loire - Comité - Mirabelle	Affiche A3 Comice Rural 2024 La Charité sur Loire 31 Août et 1 Septembre2024
	Comice de la Ruralité La Charité Sur Loire - Comité - Mirabelle	Affiche A4 Comice Rural 2024 La Charité sur Loire 31 Août et 1 Septembre2024
	Comice de la Ruralité La Charité Sur Loire - Comité - Mirabelle	Affiche A3 Gala du Comice Rual 2024 La Charité sur Loire Samedi 31 Aout 2024
	Comice de la Ruralité La Charité Sur Loire - Comité - Mirabelle	Affiche A4 Gala du Comice Rual 2024 La Charité sur Loire Samedi 31 Aout 2024
	Centre Social de FOURCHAMBAULT - Daniel BOUGRAT	Affiches A4 Les seniors font leur Festival à Fourchambault du 7 au 12 Octobre 2024
	Association Terrains Communs - Max FÉLIX	5 Dépliants A4 2 Plis Roulés Recto Verso Impression de 5 visuels
	Association Terrains Communs - Max FÉLIX	5 visuels Affiches SRA3 Festival Art + ecologie du 14 au 15 septembre 2024
	Association Terrains Communs - Max FÉLIX	Flyers A5 Recto/Verso Festival Art + Ecologie du 14 au 15 septembre 2024
	MASTERS SENIORS	Affiche A3 Dictée MASTERS SENIORS 2024
	MASTERS SENIORS	Flyers A5 La Grande Dictée Senior 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Affiches A3 Journées Européennes du Patrimoine 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Affiches A4 Journées Européennes du Patrimoine 2024

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Flyers A5 Recto Journées Européennes du Patrimoine 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Invitation Expo Journée Européennes du Patrimoine 2024
	Association Nièvre Aux Armes - Jean-Paul VAUDE	Livret format 186x270 de 36 pages Les Nivernais dans la tourmente
	Virades de l'espoir	Affiche A4 Concert Caritatif Vendredi 20 septembre 2024 à Marzy
	Virades de l'espoir	Affiche A3 Concert Caritatif Vendredi 20 septembre 2024 à Marzy
	Virades de l'espoir	Flyers A5 Concert Caritatif Vendredi 20 septembre 2024 à Marzy
	Virades de l'espoir	Plan circuit Pédestres 28 et 29 Sepptembre 2024
	Virades de l'espoir	Fiches d'inscription Virade de l'Espoir
	ASAV Rando	Affiche ASAV Rando Présentaiton activité 1
	ASAV Rando	Flyers Présentation Rando Activité 1
	Cercle Nevers Escrime Catherine FILOE	Plaquette 2024 2025 JO
	Cercle Nevers Escrime Catherine FILOE	Fiche Inscription 2024-2025
	Cercle Nevers Escrime Catherine FILOE	Contrat Location 2024/2025
	Cercle Nevers Escrime Catherine FILOE	Consignes d'entretien
	Universté du Temps Libre du Nivernais - Claudie GRACEDIEU	Carte de visite Recto/Verso UTEL58
	Universté du Temps Libre du Nivernais - Claudie GRACEDIEU	Dépliant 3 volets Université du Temps Libre du Nivernais recto/verso
	AGROPOLE du MARAULT Quentin LE BOURLOT	Affiches A4 Salon du bien-être agropôle du Marault
	AGROPOLE du MARAULT Quentin LE BOURLOT	Flyers A5 Salon du bien-être agropole du Marault
	Rallye Internationnal de La Cure	Affiche A3 Rallye International de la Cure 21 et 22 septembre 2024

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Antoine DE WILDE La Croquette 2024	flyers A5 la Croquette 5 et 6 Octobre 2024 Recto/Verso
	Antoine DE WILDE La Croquette 2024	Affiche A3 La Croquette 5 et 6 octobre 2024
	Antoine DE WILDE La French Run	flyers A5 Courses 5 et 10 km pour TOUS le 21 Septembre 2024 Recto/verso
	Antoine DE WILDE La French Run	Affiches A3 Courses 5 et 10 km pour TOUS le 21 Septembre 2024
	MASTERS SENIORS	Flyers A5 Soirée Final Masters Seniors
	MASTERS SENIORS	Flyers A5 Les Défis des Nivernais jeudi 19 septembre 2024
	MASTERS SENIORS	Programme Masters Seniors du 14 au 22 septembre 2024 livret de 32 pages format fini A5
	Association A Notre Dame de Salette commune de Sermages	Livret de 12 pages Guide Visite Sermages version Allemande
	Association A Notre Dame de Salette commune de Sermages	Livret de 12 pages Guide Visite Sermages version française
	Association A Notre Dame de Salette commune de Sermages	Livret de 12 pages Guide Visite Sermages version Hollandaise
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Flyers A5 Expo Histoires de la Nature Morvandelle Toine du Morvan 7 Septembre au 24 Novembre 2024
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Flyers A6 Expo Histoires de la Nature Morvandelle Toine du Morvan 7 Septembre au 24 Novembre 2024
	Société Agriculture 58	Affiche A3 le 171ème Concours Agricole Samedi 26 Octobre 2024 au Marault
	Société Agriculture 58	Affiche A4 le 171ème Concours Agricole Samedi 26 Octobre 2024 au Marault
	Maison de la Culture de Nevers Agglo	Brochure Expo L'extravagant voyage d'Andrée
	Ass. Les Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique	Affiche A3 Recto/verso Nourrices et Allaitements en images 12 et 13 octobre 2024
	Ass. Les Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique	Flyers A5 Recto/verso Nourrices et Allaitements en images 12 et 13 octobre 2024
	Ass. Les Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique	Programme 4 pages format A5 Nourrices et Allaitements en images 12 et 13 octobre 2024
	Ass. Les Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique	Dossier de Presse 12 pages Journées Nourrices et Allaitements 12 et 13 Octobre 2024

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	MEAUCE - Hervé JOUGNOT - Festi Grues	Affiches A3 Festi grues 7ème festival Nature et Patrimoine 26 et 27 octobre 2024 au Château de Meauce
	MEAUCE - Hervé JOUGNOT - Festi Grues	Flyers A5 Festi grues 7ème festival Nature et Patrimoine 26 et 27 octobre 2024 au Château de Meauce
	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 58 - Eve BRUNO	Guide Violences Conjugales 32 Pages format 12x17
	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 58 - Eve BRUNO	Réglette REGLOSPORT matrice imprimeur
	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 58 - Eve BRUNO	Affiches A3 REGLOSPORT
	Sauvegarde58	Dépliant 4 pages A5 Lieu de rencontre
	CONCERTS NIVERNAIS	Affiche A3 Concert SCHUBERT à Bruckner du 13 Octobre 2024
	CONCERTS NIVERNAIS	Affiche A4 Concert SCHUBERT à Bruckner du 13 Octobre 2024
	CONCERTS NIVERNAIS	Flyers A6 Concert de SCHUBERT à Bruckner 13 Octobre 2024
	JALMALV Nièvre Ecoute et Vie	Dépliant 3 volets Grand Public Ecoute et Vie
	Antoine DE WILDE La French Run	Affiche Course Épicurienne Pouilly/Sancerre Samedi 19 Octobre 2024
	Antoine DE WILDE La French Run	Flyers A5 Course Épicurienne Pouilly/Sancerre Samedi 19 Octobre 2024 Recto/Verso
	Antoine DE WILDE La French Run	Affiche A3 Nevers Marathon 23 et 24 novembre 2024 Circuit Magny-cours/Nevers
	Antoine DE WILDE La French Run	Flyers A5 Recto/Verso Nevers Marathon 23 et 24 novembre 2024 Circuit Magny-Cour/Nevers
	Sceni Qua Non	Programmes 12 pages format A5 du Cinéma itinérant de la Nièvre Novembre/Décembre 2024
	MELODIE GUITARE	Affiche A3 Concert Les Voix de Mélodie 8 novembre 2024 à Varennes-Vauzelles
	MELODIE GUITARE	Affiche A4 Concert Les Voix de Mélodie 8 novembre 2024 à Varennes-Vauzelles
	MELODIE GUITARE	Flyers A5 Concert Les Voix de Mélodie 8 novembre 2024 à Varennes-Vauzelles
	Antoine DE WILDE La French Run	Flyers Programme A5 Course Épicurienne Pouilly/Sancerre Samedi 19 Octobre 2024 Recto/Verso

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	EARL RENAUD Frédéric	Affiche Fête de l'élevage cercy la tour 2 et 4 Novembre 2024
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Affiche A3 Concours de belote dimanche 17 Novembre 2024 Garchizy
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Affiche A4 Concours de belote dimanche 17 Novembre 2024 Garchizy
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Flyers A5 Concours de belote dimanche 17 Novembre 2024 Garchizy
	Comité d'Organisation d'épreuces Cyclistes de Garchizy	Pochette Format A3 Recto/Vero Assemblée Générale du 22 novembre 2024
	Comité d'Organisation d'épreuces Cyclistes de Garchizy	Carton d'invitation Assemblée Générale le Vendredi 22 Novembre 2024
	Comité d'Organisation d'épreuces Cyclistes de Garchizy	Programme Assemblée 2024 Vendredi 22 Novembre 2024
	Comité d'Organisation d'épreuces Cyclistes de Garchizy	Bulletin de Votes
	Comité d'Organisation d'épreuces Cyclistes de Garchizy	Calendrier Activités 2025 du CODEC
	Chorale Chanterive - Evelyne HUTTEAU	Affiche Concert Chorale CHANTERIVE Dimanche 1er Décembre 2024 DECIZE
	Chorale Chanterive - Evelyne HUTTEAU	Affiche A4 Concert Chorale CHANTERIVE Dimanche 1er Décembre 2024 DECIZE
	Chorale Chanterive - Evelyne HUTTEAU	Flyers A5 Concert Chorale Chanterive Dimanche 1er Décembre 2024 DECIZE
	Chorale Chanterive - Evelyne HUTTEAU	Programme Recto/Verso A5 Concert Chanterive Dimanche 1er Décembre 2024 DECIZE
	Resto du Coeur	Affiches A3 soirée Resto du Cœur
	Resto du Coeur	Affiche A4 Soirée Resto du Cœur
	Resto du Coeur	Flyer A5 Soirée Resto du Coeur
	Antoine DE WILDE Course Epicurienne Pouilly /Sancerre	Programme 4 Pages format fini A5 Marathon Nevers Samedi 23 et Dimanche 24 Novembre 2024
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Affiche A3 Expo des peintres nivernais au musée du 7 décembre au 26 janvier 2025
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Affiche A4 Expo des peintres nivernais au musée du 7 décembre au 26 janvier 2025

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Ass. Amis du Musée gautron du Coudray MARZY	Carton d'Invitation A5 Vernissage Recto/Verso Expo des peintres nivernais du 7 décembre au 26 janvier 2025
	MASTERS SENIORS	Livret format fini A4 Retour en Image du MASTERS SENIORS Edition 2024 en 20 pages
	Karim MEZNAR Joyeux	17 Affiches A3 Soirée Concert de Soutien
	Karim MEZNAR Joyeux	Dépliants 2 volets Soirée Concert de Soutien
	Karim MEZNAR Joyeux	Affiches A3 Soiree Concert de Soutien 3 visuels 2025-2023-2020
	Karim MEZNAR Joyeux	Affiches A4 Soirée Concert de Soutien Clamecy Samedi 22 Février 2025
	Sceni Qua Non	Brochure ITI janvier - février - Marc 2025 Format fini A5 12 pages
	EHPAD SUD MORVAN	Dépliant 6 volets d'Accueil EHPAD Sud Morvan
	Association "Le lien Bleu"	Journal 4 pages Le lien bleu N°35 Janvier 2025
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Calendrier 2025 4 pages format A4 Recto/verso
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Courriers Vœux du Président JP POUPON
	Ass. Amis de l'église de Garchizy	Courriers Invitation à la Galette des Rois 12 janvier 2025
	Association "Le lien Bleu"	Revue Le Lien Bleu de 498 pages

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	D5

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

Libellé du fonds européen géré : FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)

I - AU TITRE DES MESURES GEREES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'Etat au Département)

Objet	Article (1)	Montant
Subvention globale 2018-2021-Certificat de dépenses n°10-SOLDE -Appel de fonds N° F2324_2_26_2_1	74771//041	51 706,47 €
Avance n°2 FSE+Convention 22-25	74771//041	305 560,10 €
TOTAL		357 266,57 €

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant (3)
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DU BASSIN DE VIE DE MOULINS ENGILBERT	Mettre en place le "Droit à l'Emploi" sur le territoire du bassin de vie de Moulins-Engilbert (MDFSE+ N°202400297)	6574//041	14 315,20 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	COMITE LOCAL "NOUVEL ELAN POUR L'EMPLOI AU PAYS LUZYCOIS"	Comité Local Emploi du Pays Luzycois - expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (MDFSE N°202400296)	6574//041	14 499,20 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	CTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL PREMERY	Un accompagnement soutenu des salariés en insertion socioprofessionnel pour favoriser le retour à l'emploi et lutter contre l'isolement social (MDFSE N°202400290)	6574//041	16 280,32 €

PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Centre Départemental d'Education Routière CDER (MDFSE N°202400237)	6574//041	48 783,04 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	ASEM	Vers l'emploi, accompagnement socio professionnel (MDFSE N°202400231)	6574//041	77 200,00 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	TREMPLIN HOMME ET PATRIMOINE	ACI MEAUCE (MDFSE N°202400206)	6574//041	17 260,55 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	TREMPLIN HOMME ET PATRIMOINE	ACI BIBRACTE (MDFSE N°202400206)	6574//041	25 568,15 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DES PORTES DU MORVAN	Comité Local de l'Emploi des Portes du Morvan (MDFSE N°202400193)	6574//041	14 352,00 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DES VAUX D'YONNE	Comité Local de l'Emploi des Vaux d'Yonne (MDFSE N°202400186)	6574//041	14 444,00 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	APIAS	Accompagnement des salariés en insertion de la Ressourcerie La Fabricole (MDFSE N°202400119)	6574//041	22 618,40 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	ANAR	Un modèle économique et social pour accompagner durablement vers l'emploi (MDFSE N°202400225)	6574//041	74 077,60 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	REUSSIR EMPLOIS & SERVICES	Accompagnement vers l'emploi durable (MDFSE N°202304919)	6574//041	24 000,00 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES	développement des clauses sociales et d'insertion dans le département de la Nièvre (MDFSE N°202400192)	6574//041	34 000,40 €

PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	LES RESTAURANTS DU COEUR DE LA NIEVRE	Atelier d'insertion par la maraîchage (MDFSE N°202304739)	6574//041	37 633,52 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI788- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 2 Objectif Spécifique A	MISSION LOCALE NIVERNAIS MORVAN	Pass Sport Emploi : Un bond vers l 'emploi (N°MDFSE 202400640)	6574//041	41 119,20 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI775- Avance - dossiers 2024-2025 Priorité 1 Objectif Spécifique H	LA GRAPPE	Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (MDFSE N°202400540)	6574//041	22 000,00 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI172- Solde CSF - dossiers 2022-2023 Priorité 1 Objectif Spécifique H	LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES	Développer les clauses sociales sur le département de la Nièvre (MDFSE N°202300366)	6574//041	56 391,08 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI172- Solde CSF - dossiers 2022-2023 Priorité 1 Objectif Spécifique H	LES RESTAURANTS DU COEUR DE LA NIEVRE	Atelier d'insertion par la maraîchage (MDFSE N°202300365)	6574//041	62 258,81 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI172- Solde CSF - dossiers 2022-2023 Priorité 1 Objectif Spécifique H	CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE DES VAUX D YONNE	Accompagner les bénéficiaires vers et dans l'emploi durable en favorisant la levée des freins en matière d'insertion sociale et professionnelle (MDFSE N°202300753)	657348//041	60 535,11 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI172- Solde CSF - dossiers 2022-2023 Priorité 1 Objectif Spécifique H	COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DES PORTES DU MORVAN	Comité Local pour l'Emploi des Portes du Morvan (MDFSE N°202300866)	6574//041	6 892,74 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI172- Solde CSF - dossiers 2022-2023 Priorité 1 Objectif Spécifique H	COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DU BASSIN DE VIE DE MOULINS ENGILBERT	Mettre en place le "Droit à l'Emploi" sur le territoire du bassin de vie de Moulins-Engilbert (MDFSE N°202300814)	6574//041	9 308,68 €
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				**693 538,00 €**

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (3)

Titre de la mesure	Bénéficiaires	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquittement de la facture	Montant
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI172-Solde CSF - dossiers 2022-2023 Priorité 1 Objectif Spécifique H	LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES	Développer les clauses sociales sur le département de la Nièvre (MDFSE N°202300366)	Bénéficiaire	31/12/23	245 985,55 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI172-Solde CSF - dossiers 2022-2023 Priorité 1 Objectif Spécifique H	LES RESTAURANTS DU COEUR DE LA NIEVRE	Atelier d'insertion par la maraîchage (MDFSE N°202300365)	Bénéficiaire	31/12/23	261 067,25 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI172-Solde CSF - dossiers 2022-2023 Priorité 1 Objectif Spécifique H	CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE DES VAUX D YONNE	Accompagner les bénéficiaires vers et dans l'emploi durable en favorisant la levée des freins en matière d'insertion sociale et professionnelle (MDFSE N°202300753)	Bénéficiaire	31/12/23	154 081,89 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI172-Solde CSF - dossiers 2022-2023 Priorité 1 Objectif Spécifique H	COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DES PORTES DU MORVAN	Comité Local pour l'Emploi des Portes du Morvan (MDFSE N°202300866)	Bénéficiaire	31/12/23	38 100,64 €
PN 2021-2027 – AAP BFC-OI172-Solde CSF - dossiers 2022-2023 Priorité 1 Objectif Spécifique H	COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DU BASSIN DE VIE DE MOULINS ENGILBERT	Mettre en place le "Droit à l'Emploi" sur le territoire du bassin de vie de Moulins-Engilbert (MDFSE N°202300814)	Bénéficiaire	31/12/23	43 468,85 €

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (5)/ OPERATIONS INTERNES

Montant des recettes		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (6)				
Article (1)	**Montant**	**Mesure**	**Libellé de l'opération**	**Emetteurs (4)**	**Date d'acquitement de la facture**	**Montant**
Montant des recettes		**Dépenses d'opérations internes justifiées par l'organisme intermédiaire (6)**				
Total	**0,00**	**Total**				**0,00**

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) la collectivité gestionnaire peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(3) Hors dépenses d'assistance technique.

(4) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs emetteurs pour la même opération.

(5) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

ETAT DES LIGNES DE TRESORERIE

MOUVEMENTS ANNEE 2024

ORGANISMES PRETEURS	NUMERO DE CONTRAT	INDEX	MARGE	MONTANT MAXIMUM AUTORISE	NOMBRE DE TIRAGES	TOTAL DES TIRAGES	NOMBRE DES REMBOURSEMENTS	TOTAL DES REMBOURSEMENTS	INTERETS MANDATES
CAISSE D'ÉPARGNE	LTI 96 21 213 095	€STR	0,19 %	5 M€	0	- €	0	- €	- €
CAISSE D'ÉPARGNE	LTI 96 23 213 085	taux fixe 3 %		5 M€	0	- €	0	- €	- €
TOTAL						- €		- €	0,00 €

Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier

Nature de l'engagement: détention d'une part de capital

Nom (commercial) de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Nombre d'actions détenues	Montant de l'engagement	%détenu
NIEVRE AMENAGEMENT	SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE LA NIEVRE (SAEMAN)	Société anonyme d'économie mixte au capital de 2 509 299 € à conseil d'administration	114 391	1 338 374	53,34 %
CIRCUIT NEVERS-MAGNY-COURS	SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE SPORTIVE DU CIRCUIT DE NEVERS-MAGNY-COURS	Société anonyme d'économie mixte au capital de 1 587 825 € à directoire	265 460	796 380	50,16 %
SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE	SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE	Société anonyme d'économie mixte au capital de 2 349 000 € à conseil d'administration	450	450 000	19,16 %
SEM NIEVRE ENERGIE	*SEM NIEVRE ENERGIE*	*Société anonyme d'économie mixte au capital de 600 000 € à conseil d'administration*	*participation non versée*		

Liste des établissements publics créés

Catégorie	Objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature (SPIC/SPA)	TVA (O/N)

Liste des organismes de regroupement auxquels adhère le département

Désignation	Mode de participation	Montant du financement 2024*			
EPCC Reso (établissement public de coopération culturelle de la Nièvre)	Participation en tant que membre	1 456 000,00 €			
Nièvre Numérique	Participation en tant que membre	311 434,00 €			
SIEEEN	Adhésion par transfert de la compétence éclairage public	1 400,00 €			
Syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais	Participation en tant que membre	115 000,00 €			
Syndicat mixte Parc du Morvan	Participation en tant que membre	242 000,00 €			
EPCC Bibracte	Participation en tant que membre	100 000,00 €			
Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté	Participation en tant que membre	94 650,00 €			
MDPH	Participation en tant que membre	237 269,00 €			
Syndicat mixte d'aménagement et d'exploitation de l'Aéroport	Participation en tant que membre	60 000,00 €			
CAUE	Participation en tant que membre	9 000,00 €			
EPCC Cité du Mot	Participation en tant que membre	48 000,00 €			

* imputé sur la section de fonctionnement en tant que participation et/ou subvention de fonctionnement sauf pour le syndicat mixte d'aménagement et d'exploitation de l'aéroport pour lequel les statuts mentionne aussi explicitement une participation à l'investissement

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	914 287,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	914 287,45 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	165 764,72 €	390,00 €	0,00 €	0,00 €	148 892,44 €	16 482,28 €
A125	Constructions	2 531 693,07 €	780 001,25 €	0,00 €	62 141,47 €	414 547,80 €	1 275 002,55 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel	7 305 991,41 €	0,00 €	0,00 €	32 028,43 €	5 061 403,68 €	2 212 559,30 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	1 092 725,03 €	291 484,77 €	0,00 €	719 439,01 €	81 801,25 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	12 060 461,68 €	1 071 876,02 €	0,00 €	813 608,91 €	6 620 932,62 €	3 554 044,13 €

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	914 287,45 €	0,00 €	0,00 €	914 287,45 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	165 764,72 €	390,00 €	0,00 €	148 892,44 €	16 482,28 €
A125	Constructions	2 531 693,08 €	780 001,25 €	62 141,47 €	414 547,80 €	1 275 002,56 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel	7 305 991,41 €	0,00 €	32 028,43 €	5 061 403,68 €	2 212 559,30 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	1 092 725,02 €	291 484,77 €	719 439,01 €	81 801,24 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	12 060 461,68 €	1 071 876,02 €	813 608,91 €	6 620 932,61 €	3 554 044,14 €

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Présentation agrégée par fonction

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	565 279,79 €	0,00 €	0,00 €	115 764,61 €	359 581,36 €	89 933,82 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissag	1 151 077,78 €	689 170,81 €	0,00 €	24 905,29 €	183 647,50 €	253 354,18 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 142 421,65 €	91 220,44 €	0,00 €	0,00 €	48 550,75 €	1 002 650,46 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation R	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	39 613,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 613,81 €	0,00 €
7	Environnement	315 020,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	273 545,33 €	41 475,10 €
8	Transports	8 847 048,22 €	291 484,77 €	0,00 €	672 939,01 €	5 715 993,85 €	2 166 630,59 €
	Total	12 060 461,68 €	1 071 876,02 €	0,00 €	813 608,91 €	6 620 932,60 €	3 554 044,15 €

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	565 279,79 €	0,00 €	115 764,61 €	359 581,36 €	89 933,82 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissag	1 151 077,78 €	689 170,81 €	24 905,29 €	183 647,50 €	253 354,18 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 142 421,65 €	91 220,44 €	0,00 €	48 550,75 €	1 002 650,46 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation R	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	39 613,81 €	0,00 €	0,00 €	39 613,81 €	0,00 €
7	Environnement	315 020,43 €	0,00 €	0,00 €	273 545,33 €	41 475,10 €
8	Transports	8 847 048,22 €	291 484,77 €	672 939,01 €	5 715 993,85 €	2 166 630,59 €
	Total	12 060 461,68 €	1 071 876,02 €	813 608,91 €	6 620 932,60 €	3 554 044,15 €

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissag	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation R	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissag	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation R	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissag	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation R	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissag	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation R	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissag	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation R	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Conseil départemental Nièvre - MADEF

683

M22

COMPTE ADMINISTRATIF

2024

3. Tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire

Totaux	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT						
Total		10 735 158,66			8 114 274,76	
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL						
Total	6 245 772,00	5 853 479,72	392 292,28	5 988 761,38	6 278 597,67	-289 836,29
BUDGETS ANNEXES						
Total						
684 Reprise de résultat	0,00	0,00	0,00	257 010,62	0,00	257 010,62
Total Général	6 245 772,00	16 588 638,38	392 292,28	6 245 772,00	14 392 872,43	-32 825,67

4.2.1 Section d'investissement : tableau des emplois

		Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
					Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
		(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
2033	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'insertion	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	-3 000,00	-100,00
20	**TOTAL**	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	-3 000,00	-100,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
2154	Matériel et outillages	20 000,00	0,00	20 000,00	12 888,06	0,00	12 888,06	-7 111,94	-35,56
2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	-15 000,00	-100,00
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	5 531,33	0,00	5 531,33	0,00	0,00	0,00	-5 531,33	-100,00
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	-5 000,00	-100,00
21	**TOTAL**	45 531,33	0,00	45 531,33	12 888,06	0,00	12 888,06	-32 643,27	-71,69
IMMOBILISATIONS EN COURS									
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	10 225 000,00	-2 120 900,00	8 104 100,00	5 756 135,60	0,00	5 756 135,60	-2 347 964,40	-28,97
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	301 000,00	30 000,00	331 000,00	330 781,00	0,00	330 781,00	-219,00	-0,07
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	6 657 000,00	-681 602,00	5 975 398,00	4 635 354,00	0,00	4 635 354,00	-1 340 044,00	-22,43
23	**TOTAL**	17 183 000,00	-2 772 502,00	14 410 498,00	10 722 270,60	0,00	10 722 270,60	-3 688 227,40	-25,59
	Résultats d'investissement reporté (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL	17 231 531,33	-2 772 502,00	14 459 029,33	10 735 158,66	0,00	10 735 158,66	-3 723 870,67	-25,75

4.2.2 Section d'investissement : tableau des ressources

		Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
					Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
		(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	1 138 000,00	0,00	1 138 000,00	1 138 506,19	0,00	1 138 506,19	506,19	0,04
10	**TOTAL**	1 138 000,00	0,00	1 138 000,00	1 138 506,19	0,00	1 138 506,19	506,19	0,04
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT									
1311	Subventions d'équipement transférables - Etat	1 978 663,00	-781 502,00	1 197 161,00	1 197 159,77	0,00	1 197 159,77	-1,23	-0,00
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	680 000,00	0,00	680 000,00	0,00	0,00	0,00	-680 000,00	-100,00
13	**TOTAL**	2 658 663,00	-781 502,00	1 877 161,00	1 197 159,77	0,00	1 197 159,77	-680 001,23	-36,22
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS									
28131.	Bâtiments	27 268,00	0,00	27 268,00	27 268,00	0,00	27 268,00	0,00	0,00
28154	Matériel et outillage	13 570,36	0,00	13 570,36	13 570,36	0,00	13 570,36	0,00	0,00
28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers	26 834,96	0,00	26 834,96	26 377,16	0,00	26 377,16	-457,80	-1,71
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	33 500,92	0,00	33 500,92	33 500,92	0,00	33 500,92	0,00	0,00
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	2 188,00	0,00	2 188,00	2 188,00	0,00	2 188,00	0,00	0,00
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	8 637,76	0,00	8 637,76	8 637,76	0,00	8 637,76	0,00	0,00
28	**TOTAL**	112 000,00	0,00	112 000,00	111 542,20	0,00	111 542,20	-457,80	-0,41
IMMOBILISATIONS EN COURS									
237.	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles (Ressource)	438 000,00	30 000,00	468 000,00	195 290,49	0,00	195 290,49	-272 709,51	-58,27
238_	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (ressources)	9 508 000,00	-2 021 000,00	7 487 000,00	5 471 776,11	0,00	5 471 776,11	-2 015 223,89	-26,92
23	**TOTAL**	9 946 000,00	-1 991 000,00	7 955 000,00	5 667 066,60	0,00	5 667 066,60	-2 287 933,40	-28,76

4.2.2 Section d'investissement : tableau des ressources

	Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
				Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)
Résultats d'investissement reporté (excédent)	3 376 868,33	0,00	3 376 868,33	3 376 868,33	0,00	3 376 868,33	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	17 231 531,33	-2 772 502,00	14 459 029,33	11 491 143,09	0,00	11 491 143,09	-2 967 886,24	-20,53

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation									
ACHATS									
60611	Eau et assainissement	27 251,66	13 000,00	5 500,00	18 500,00	10 778,23	-7 721,77	82,91	
60612	Energie, électricité	117 972,78	74 000,00	46 600,00	120 600,00	80 864,01	-39 735,99	109,28	
60613	Chauffage	30 000,00	34 209,00	2 900,00	37 109,00	27 833,09	-9 275,91	81,36	
60621	Combustibles et carburants	34 909,06	38 000,00	0,00	38 000,00	36 971,63	-1 028,37	97,29	
60622	Produits d'entretien	23 651,09	26 000,00	-4 000,00	22 000,00	19 662,89	-2 337,11	75,63	
60623	Fournitures d'atelier	12 080,53	27 000,00	-8 600,00	18 400,00	16 676,68	-1 723,32	61,77	
60624	Fournitures administratives	3 387,88	4 000,00	300,00	4 300,00	3 694,59	-605,41	92,36	
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	6 426,16	8 000,00	0,00	8 000,00	5 914,18	-2 085,82	73,93	
606261	Couches, alèses, produits absorbants	0,00	100,00	1 300,00	1 400,00	1 171,97	-228,03	1 171,97	
606268	Autres fournitures hôtelières	12 616,34	15 150,00	0,00	15 150,00	7 513,62	-7 636,38	49,59	
60628	Autres fournitures non stockées	3 828,39	5 050,00	-300,00	4 750,00	4 743,51	-6,49	93,93	
6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	140 927,21	148 582,08	11 500,00	160 082,08	155 548,48	-4 533,60	104,69	
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	5 580,77	4 100,00	-200,00	3 900,00	2 508,71	-1 391,29	61,19	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS									
62428	Autres transports d'usagers	2 065,25	4 100,00	-300,00	3 800,00	2 429,09	-1 370,91	59,25	
6251	Voyages et déplacements	2 409,74	2 500,00	0,00	2 500,00	1 962,71	-537,29	78,51	
6256	Missions	3 430,90	3 500,00	2 700,00	6 200,00	5 781,36	-418,64	165,18	
6261	Frais d'affranchissements	2 192,64	2 200,00	0,00	2 200,00	2 070,22	-129,78	94,10	
6262	Frais de télécommunication	2 083,74	3 000,00	0,00	3 000,00	2 045,54	-954,46	68,18	
6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	2 995,10	3 000,00	0,00	3 000,00	2 895,45	-104,55	96,52	
6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	9 721,89	10 200,00	1 800,00	12 000,00	11 269,17	-730,83	110,48	
6288	Divers - Autres	6 192,68	10 300,00	-1 400,00	8 900,00	6 115,04	-2 784,96	59,37	
	TOTAL GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation	449 723,81	435 991,08	57 800,00	493 791,08	408 450,17	-85 340,91	93,68	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel									
charges de personnel									
6215	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	88 676,08	-1 323,92		
6228	Divers	74 303,70	50 000,00	0,00	50 000,00	18 776,55	-31 223,45	37,55	
6331	Versement mobilité	22 394,00	25 203,00	0,00	25 203,00	23 287,00	-1 916,00	92,40	
6332	Allocation logement	13 996,00	16 030,00	0,00	16 030,00	14 555,00	-1 475,00	90,80	
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	88 936,85	95 696,00	4 000,00	99 696,00	98 343,57	-1 352,43	102,77	
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	22 392,94	25 760,00	0,00	25 760,00	23 286,36	-2 473,64	90,40	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimiliés sur rémunérations	8 393,00	9 724,00	0,00	9 724,00	8 726,00	-998,00	89,74	
64111	Rémunération principale	1 703 974,32	1 902 295,00	-117 000,00	1 785 295,00	1 731 707,74	-53 587,26	91,03	
64113	Prime de service	141 084,43	157 861,00	0,00	157 861,00	138 736,55	-19 124,45	87,89	
64114	nouvelle bonification indiciaire (NBI)	21 830,53	24 753,00	0,00	24 753,00	20 129,56	-4 623,44	81,32	
64115	supplément familial de traitement (SFT)	17 151,47	19 238,00	0,00	19 238,00	15 777,67	-3 460,33	82,01	
641181	Gratifications des stagiaires	2 689,21	3 980,00	0,00	3 980,00	2 652,03	-1 327,97	66,63	
641182	complément de traitement indiciaire (CTI)	181 070,31	203 938,00	-59 140,00	144 798,00	128 710,98	-16 087,02	63,11	
641185	majoration horaire pour travail de nuit	29 765,86	33 652,00	7 650,00	41 302,00	40 424,98	-877,02	120,13	
641186	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	42 224,17	46 582,00	9 100,00	55 682,00	54 625,23	-1 056,77	117,27	
641188	Autres	209 832,70	235 866,00	5 400,00	241 266,00	239 170,01	-2 095,99	101,40	
64151	Rémunération principale	721 543,27	807 853,00	31 600,00	839 453,00	832 267,78	-7 185,22	103,02	
641582	complément de traitement indiciaire (CTI)	68 199,89	76 277,00	12 300,00	88 577,00	87 530,08	-1 046,92	114,75	
641585	majoration horaire pour travail de nuit	5 362,35	6 350,00	10 050,00	16 400,00	15 231,63	-1 168,37	239,87	
641586	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	22 220,21	25 127,00	9 600,00	34 727,00	33 818,76	-908,24	134,59	
641588	Autres indemnités - Autres	84 759,78	95 592,00	-3 000,00	92 592,00	76 070,67	-16 521,33	79,58	
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	57 908,85	64 587,00	0,00	64 587,00	54 969,49	-9 617,51	85,11	
64511	Cotisations à l'URSSAF	556 542,00	627 912,00	-4 150,00	623 762,00	588 156,00	-35 606,00	93,67	
64513	Cotisations aux caisses de retraite	51 890,90	57 052,00	1 000,00	58 052,00	57 886,41	-165,59	101,46	
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	36 511,00	41 640,00	2 500,00	44 140,00	42 274,00	-1 866,00	101,52	
64515	Cotisations à la CNRACL	594 569,00	667 004,00	-61 050,00	605 954,00	592 975,69	-12 978,31	88,90	
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 680,00	7 948,00	0,00	7 948,00	6 805,00	-1 143,00	85,62	
6475	Médecine du travail	11 880,00	13 254,00	-300,00	12 954,00	12 600,00	-354,00	95,07	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel									
charges de personnel									
64784	Oeuvres sociales	46 550,00	51 054,00	1 600,00	52 654,00	51 027,28	-1 626,72	99,95	
64788	Autres	320,40	410,00	700,00	1 110,00	878,38	-231,62	214,24	
6488	Autres charges diverses de personnel	2 924,60	3 204,00	0,00	3 204,00	2 946,21	-257,79	91,95	
	TOTAL GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel	4 847 901,74	5 395 842,00	-59 140,00	5 336 702,00	5 103 022,69	-233 679,31	94,57	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure									
SERVICES EXTERIEURS									
61128	Autres prestations à caractère médico-social	15 777,75	32 400,00	0,00	32 400,00	21 801,51	-10 598,49	67,29	
61351	locations mobilières - informatique	487,56	1 960,00	0,00	1 960,00	1 515,12	-444,88	77,30	
61352	locations mobilières - équipements	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	
61521	Entretien et réparations - Bâtiments publics	1 843,12	20 000,00	-1 050,00	18 950,00	9 266,22	-9 683,78	46,33	
61558	Autres matériels et outillages	25 202,34	54 787,00	-1 006,00	53 781,00	36 068,49	-17 712,51	65,83	
61561	Informatique	0,00	1 017,00	-1 000,00	17,00	0,00	-17,00	0,00	
61568	Autres	35 953,61	60 875,00	4 090,00	64 965,00	46 244,91	-18 720,09	75,97	
6161	Multirisques	3 344,68	4 000,00	245,00	4 245,00	4 241,96	-3,04	106,05	
6163	Assurance transport	10 326,12	11 000,00	4 400,00	15 400,00	15 371,02	-28,98	139,74	
6168	Responsabilité civile	1 713,03	2 000,00	0,00	2 000,00	1 764,96	-235,04	88,25	
61681	assurance maladie, maternité et accident du travail	33 096,95	38 000,00	-4 645,00	33 355,00	32 858,90	-496,10	86,47	
6182	Documentation générale et technique	837,45	1 000,00	0,00	1 000,00	882,74	-117,26	88,27	
6188	Autres frais divers	1 616,24	1 400,00	-500,00	900,00	0,00	-900,00	0,00	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
6588	Charges diverses de gestion courante - autres	24 848,95	33 499,92	0,00	33 499,92	26 677,35	-6 822,57	79,63	
CHARGES EXCEPTIONNELLES									
63513	Autres impôts locaux	12 021,84	14 000,00	-1 100,00	12 900,00	12 021,84	-878,16	85,87	
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	1 906,00	1 906,00	1 896,00	-10,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	19 853,64	-5 146,36	79,41	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS									
68111	Dotation aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	2 840,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
68112	Dotation aux amortissements des Immobilisations Corporelles	114 072,56	112 000,00	0,00	112 000,00	111 542,20	-457,80	99,59	
	TOTAL GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	283 982,79	413 938,92	1 340,00	415 278,92	342 006,86	-73 272,06	82,62	
	TOTAL GENERAL	5 581 608,34	6 245 772,00	0,00	6 245 772,00	5 853 479,72	-392 292,28	93,72	

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification									
DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION									
733318	Dotation globale - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	5 078 366,35	5 944 461,00	0,00	5 944 461,00	5 944 461,00	0,00	100,00	
73332	Prix de journée	156 993,30	0,00	0,00	0,00	256 693,78	256 693,78		
	TOTAL GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification	5 235 359,65	5 944 461,00	0,00	5 944 461,00	6 201 154,78	256 693,78	104,32	

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation									
PRODUITS									
6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	71 369,68	40 000,00	0,00	40 000,00	60 132,45	20 132,45	150,33	
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	3 072,85	1 800,00	0,00	1 800,00	3 180,40	1 380,40	176,69	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS									
744	FCTVA	1 150,88	1 000,38	0,00	1 000,38	1 703,88	703,50	170,32	
7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	7 503,20	6 003,20	500,21	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE									
7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	2,02	0,00	0,00	0,00	1,90	1,90		
	TOTAL GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation	75 595,43	44 300,38	0,00	44 300,38	72 521,83	28 221,45	163,70	

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables									
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	68,57	0,00	0,00	0,00	3 011,50	3 011,50		
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	2 618,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
778	Autres produits exceptionnels	78,40	0,00	0,00	0,00	1 909,56	1 909,56		
	TOTAL GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	2 765,23	0,00	0,00	0,00	4 921,06	4 921,06		
	TOTAL GENERAL	5 313 720,31	5 988 761,38	0,00	5 988 761,38	6 278 597,67	289 836,29	104,84	

Type de bien	N° Inventaire	Libellé du bien	Adresse	Date d'acquisition	Mode d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amortissement
Famille :							
Modèle : Divers							
Type d'élément : 2154 MD MATERIEL ET OUTILLAGES							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00057	REFRIGERATEUR UNE PORTE		23/01/2024	Acquisition	0,00	12
Famille :							
Type d'élément : 2154 MD MATERIEL OUTILLAGE							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00195	MATERIEL DE CAMPING POUR ADOLESCENTES + COLLEGIENN		14/03/2024	Acquisition	1 695,76	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00225	NETTOYEUR HAUTE PRESSION + FURET		26/03/2024	Acquisition	489,90	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00299	DEFIBRILLATEUR ENTIEREMENT AUTOMATIQUE AVEC METRON		02/05/2024	Acquisition	1 067,40	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00313	PLAQUE DE CUISSON POUR LES ADOLESCENTES		03/05/2024	Acquisition	40,00	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00335	MINI FOUR BEKO BMF50CS POUR MATERNELLES		29/05/2024	Acquisition	219,99	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00370	MICRO ONDES POUR LES COLLEGIENNES		12/06/2024	Acquisition	179,99	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00388	13 VENTILATEURS		28/06/2024	Acquisition	600,00	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00389	8 VENTILATEURS + CLIMATISEUR MOBILE POUR ACCUEIL U		25/06/2024	Acquisition	978,20	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00449	MATERIEL SPORTIF POUR LES MATERNELLES		31/07/2024	Acquisition	265,60	5
Famille :							

Bien amortissable nettement individualisé	2024D00450	MATERIEL SPORTIF POUR LES MATERNELLES		31/07/2024	Acquisition	15,00	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00457	TELEVISION POUR LES ADOLESCENTS		15/07/2024	Acquisition	449,99	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00512	MINI FOUR BEKO POUR LE PAJ		01/10/2024	Acquisition	219,99	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00581	MINI FOUR POUR LES ADOLESCENTS		15/10/2024	Acquisition	219,99	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00623	TOURILLONNEUSE DOUBLE DDF40 MAXI		30/10/2024	Acquisition	1 086,00	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00624	ASPIRATEUR DE CHANTIER POUR SMG		30/10/2024	Acquisition	230,92	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00702	PACK CONSOLE SWITCH SPORTS ADOLESCENTE		15/11/2024	Acquisition	269,99	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00705	LAVE VAISSELLE STEEL 360 PV - ESPACE FAMILLE		19/11/2024	Acquisition	3 067,20	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00798	MICRO ONDES POUR LES PRIMAIRES		28/11/2024	Acquisition	119,99	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00857	3 MATELAS MOUSSE 90*190		06/12/2024	Acquisition	354,17	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00058	REFRIGERATEUR UNE PORTE		23/01/2024	Acquisition	1 018,00	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024D00073	MINI FOUR + MICRO ONDES		01/02/2024	Acquisition	299,98	5
Famille :							
Modèle : Immobilisation incorporelle							
Type d'élément : 1311 SUBVENTION ETAT							
Bien amortissable nettement individualisé	2024O00111	DSID 2021 ACOMPTE PHASE 2		03/04/2024	Acquisition	266 428,92	25
Famille :							

Bien amortissable nettement individualisé	2024O00172	2EME ACOMPTE DSID 2021		24/06/2024	Acquisition	321 385,46	25
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024O00226	ACOMPTE DSID 2024 TRAVAUX COMPLEMENTAIRES		30/09/2024	Acquisition	60 000,00	25
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2024O00227	DSID 2023		30/09/2024	Acquisition	549 345,39	24

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2024

Maison départementale de l'enfance et de la famille

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur administratif				
Directeur	A	1	1	0
Attaché principal Attaché	A A	1	0	0
Adjoint des cadres classe supérieure Adjoint des cadres classe exceptionnelle Adjoint des cadres classe normale	B B B	2	2	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif	C C C	3	2	1
Total		**7**	**5**	**1**

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2024

Maison départementale de l'enfance et de la famille

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur technique				
Technicien hospitalier	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Ouvrier principal de 1ère classe Ouvrier principal de 2ème classe Agent d'entretien qualifié	C C C C C	15	13	2 (AEQ)
Total		**16**	**13**	**3**

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2024

Maison départementale de l'enfance et de la famille

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur socio éducatif				
Cadre supérieur socio-éducatif Cadre socio-éducatif	A A	3	2 + 1(ASE-cat A)	0
Assistant socio-éducatif principal Assistant socio-éducatif Educateur principal de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants	A A A A	22	14	3 (ASE-cat A) 2 (AES-cat C) 1 (ASHQ-cat C)
Moniteur éducateur principal Moniteur éducateur	B B	20	7 + 2 (ASHQ-cat C)	11
Total		**45**	**26**	**17**
Secteur médico-social				
Psychologue Art thérapeute	A A	3	0	3
Infirmière en soins généraux et spécialisés	A	2	2	0
Aide soignant principal Aide soignant et auxiliaire de puericulture	B B	12	8	2 (AES-cat C) 2 (ASHQ-cat C)
Agent des services qualifié classe supérieure Agent des services qualifié classe normale Aide médico psychologique	C C C	16	11	4
Total		**33**	**21**	**11**
Total général		**101**	**65**	**32**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : Conseil départemental Nièvre (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal

Numéro SIRET : 22580001000152

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Circuit Nevers Magny-Cours (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 40
A1.01 - Opérations non ventilables 42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 63
A1.908 - Fonction 8 - Transports 66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 70
A2.01 - Opérations non ventilables 72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 94
A2.938 - Fonction 8 - Transports 97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 108
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 110
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 111
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 113

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 115
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 116
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 117
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 118
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 119
B13 - Opérations liées aux cessions 120
B14 - Etat des travaux en régie Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 121
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 122
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 123
C2.1 - Situation des AP 125
C2.2 - Situation des AE 126
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 127
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 131

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées 135
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties 136
D4 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 137

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	**A**

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	**Valeurs**
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	12 793 931,74	13 268 841,14	-160 163,17	A1	314 746,23	
Investissement	9 093 221,04	9 292 319,50	(2) -160 163,17	A2	38 935,29	
Dont 1068		570 835,54				
Fonctionnement	3 700 710,70	3 976 521,64	(3) 0,00	A3	275 810,94	

	RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	314 746,23
Investissement	A2 + B2	38 935,29
Fonctionnement	A3 + B3	275 810,94

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE — II

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET — A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 700 710,70	G	3 976 521,64
	Section d'investissement	B	9 093 221,04	H	9 292 319,50
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	160 163,17 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	12 954 094,91	= G + H + I + J	13 268 841,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	3 700 710,70	= G + I + K	3 976 521,64
	Section d'investissement	= B + D + F	9 253 384,21	= H + J + L	9 292 319,50
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	12 954 094,91	= G + H + I + J + K + L	13 268 841,14

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	**B1**

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	34 700,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	408 100,37	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	317 809,91	0,00
Total des réalisations d'équipement		**760 610,28**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 584 501,96	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**1 584 501,96**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **2 345 112,24**	II **0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*427 743,00*	*2 401 118,16*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*6 320 365,80*	*6 320 365,80*
Total des réalisations d'ordre en investissement		*III* ***6 748 108,80***	*IV* ***8 721 483,96***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**9 093 221,04**	II + IV	**8 721 483,96**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**160 163,17**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**570 835,54**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**9 253 384,21**	II + IV + VI + VII	**9 292 319,50**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	**38 935,29**			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	**B2**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général (1)		910 641,08	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		857 206,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)		0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)		0,00
			731 Fiscalité locale		0,00
			74 Dotations et participations (1)		0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)		20 040,00	75 Autres produits de gestion courante (1)		2 614 357,37
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		0,00	013 Atténuations de charges (1)		0,00
016 APA		0,00	016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00	017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
Total dépenses de gestion des services		930 681,08	Total recettes de gestion des services		3 471 563,37
66 Charges financières		368 911,46	76 Produits financiers		77 215,27
67 Charges spécifiques (1)		0,00	77 Produits spécifiques (1)		0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)		0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)		0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**1 299 592,54**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**3 548 778,64**

OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		*2 401 118,16*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*		*427 743,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***2 401 118,16***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***427 743,00***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III	**3 700 710,70**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV	**3 976 521,64**

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	**3 700 710,70**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI	**3 976 521,64**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	**275 810,94**

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*427 743,00*	427 743,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		1 584 501,96	*6 283 235,80*	7 867 737,76
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		760 610,28		760 610,28
19	Neutral. et régul. d'opérations			*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*990,00*	990,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)		0,00	*36 140,00*	36 140,00
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**2 345 112,24**	***6 748 108,80***	**9 093 221,04**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**160 163,17**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	910 641,08		910 641,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	20 040,00	*0,00*	20 040,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	368 911,46	*10 498,16*	379 409,62
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*2 390 620,00*	2 390 620,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**1 299 592,54**	***2 401 118,16***	**3 700 710,70**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*6 293 733,96*	6 293 733,96
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations			0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00	*37 130,00*	37 130,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	0,00
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*2 390 620,00*	2 390 620,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***8 721 483,96***	**8 721 483,96**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**570 835,54**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	857 206,00		857 206,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 614 357,37	0,00	2 614 357,37
76	Produits financiers	77 215,27	*0,00*	77 215,27
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*427 743,00*	427 743,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**3 548 778,64**	***427 743,00***	**3 976 521,64**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**9 480 672,37**	**9 093 221,04**	**0,00**	**387 451,33**	**352 509,91**	**8 740 711,13**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	212 600,00	0,00	0,00	212 600,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	760 672,37	760 610,28	0,00	62,09	352 509,91	408 100,37
Total des dépenses d'équipement		**985 672,37**	**760 610,28**	**0,00**	**225 062,09**	**352 509,91**	**408 100,37**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 625 000,00	1 584 501,96	0,00	40 498,04		1 584 501,96
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**1 625 000,00**	**1 584 501,96**	**0,00**	**40 498,04**	**0,00**	**1 584 501,96**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 610 672,37**	**2 345 112,24**	**0,00**	**265 560,13**	**352 509,91**	**1 992 602,33**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*450 000,00*	*427 743,00*		*22 257,00*		*427 743,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*6 420 000,00*	*6 320 365,80*		*99 634,20*		*6 320 365,80*
Total des dépenses d'ordre		**6 870 000,00**	**6 748 108,80**		**121 891,20**		**6 748 108,80**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**160 163,17**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**9 640 835,54**	**9 253 384,21**	**0,00**	**387 451,33**	**352 509,91**	**8 740 711,13**

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**9 640 835,54**	**9 292 319,50**	**0,00**	**348 516,04**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	570 835,54	570 835,54	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**570 835,54**	**570 835,54**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**570 835,54**	**570 835,54**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*2 650 000,00*	*2 401 118,16*		*248 881,84*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*6 420 000,00*	*6 320 365,80*		*99 634,20*
Total des recettes d'ordre		***9 070 000,00***	***8 721 483,96***		***348 516,04***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***0,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**9 640 835,54**	**9 292 319,50**	**0,00**	**348 516,04**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**9 480 672,37**	**9 093 221,04**	**0,00**	**387 451,33**	**352 509,91**	**8 740 711,13**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	212 600,00	0,00	0,00	212 600,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	212 600,00	0,00	0,00	212 600,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	760 672,37	760 610,28	0,00	62,09	352 509,91	408 100,37
Total des dépenses d'équipement		**985 672,37**	**760 610,28**	**0,00**	**225 062,09**	**352 509,91**	**408 100,37**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 625 000,00	1 584 501,96	0,00	40 498,04		1 584 501,96
1641	Emprunts en euros	1 450 000,00	1 409 501,96	0,00	40 498,04		1 409 501,96
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00	175 000,00	0,00	0,00		175 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**1 625 000,00**	**1 584 501,96**	**0,00**	**40 498,04**	**0,00**	**1 584 501,96**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 610 672,37**	**2 345 112,24**	**0,00**	**265 560,13**	**352 509,91**	**1 992 602,33**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*450 000,00*	*427 743,00*		*22 257,00*		*427 743,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*450 000,00*	*427 743,00*		*22 257,00*		*427 743,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*57 305,00*	*57 305,00*		*0,00*		*57 305,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*178 032,00*	*178 032,00*		*0,00*		*178 032,00*
139148	*Subv. transf. Autres communes*	*3 902,00*	*0,00*		*3 902,00*		*0,00*

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
139158	*Subv. transf. Autres groupements*	*3 902,00*	*3 902,00*		*0,00*		*3 902,00*
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*4 000,00*	*4 000,00*		*0,00*		*4 000,00*
139172	*Subv. transf. FEDER*	*148 035,00*	*129 680,00*		*18 355,00*		*129 680,00*
139313	*Dot. soutien à l'invest des départements*	*54 824,00*	*54 824,00*		*0,00*		*54 824,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*6 420 000,00*	*6 320 365,80*		*99 634,20*		*6 320 365,80*
1641	*Emprunts en euros*	*3 180 000,00*	*3 141 617,90*		*38 382,10*		*3 141 617,90*
166	*Refinancement de dette*	*3 200 000,00*	*3 141 617,90*		*58 382,10*		*3 141 617,90*
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*990,00*	*990,00*		*0,00*		*990,00*
2318	*Autres immo. corporelles en cours*	*39 010,00*	*36 140,00*		*2 870,00*		*36 140,00*
Total des dépenses d'ordre		**6 870 000,00**	**6 748 108,80**		**121 891,20**		**6 748 108,80**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			**760 672,37**	**760 610,28**	**0,00**	**62,09**	**760 610,28**	**352 509,91**	**408 100,37**
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)		408 100,37	408 100,37	0,00	0,00	408 100,37	0,00	408 100,37
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)	P707E12	2 572,00	2 572,00	0,00	0,00	2 572,00	2 572,00	0,00
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)	P707E13	350 000,00	349 937,91	0,00	62,09	349 937,91	349 937,91	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P707E12

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**2 572,00**	**A1 2 572,00**	**0,00**	**0,00**	**A2 2 572,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**2 572,00**	**2 572,00**	**0,00**	**0,00**	**2 572,00**
2318	Autres immo. corporelles en cours	2 572,00	2 572,00	0,00	0,00	2 572,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -2 572,00**	**B2 - A2 -2 572,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P707E13

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**350 000,00**	**A1 349 937,91**	**0,00**	**62,09**	**A2 349 937,91**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**34 700,00**	**34 700,00**	**0,00**	**0,00**	**34 700,00**
2031	Frais d'études	34 700,00	34 700,00	0,00	0,00	34 700,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**315 300,00**	**315 237,91**	**0,00**	**62,09**	**315 237,91**
2318	Autres immo. corporelles en cours	315 300,00	315 237,91	0,00	62,09	315 237,91

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -349 937,91**	**B2 - A2 -349 937,91**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**408 100,37**	**A1 408 100,37**	**0,00**	**0,00**	**A2 408 100,37**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**408 100,37**	**408 100,37**	**0,00**	**0,00**	**408 100,37**
2188	Autres immobilisations corporelles	408 100,37	408 100,37	0,00	0,00	408 100,37
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -408 100,37**	**B2 - A2 -408 100,37**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**9 640 835,54**	**9 292 319,50**	**0,00**	**348 516,04**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	570 835,54	570 835,54	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	570 835,54	570 835,54	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**570 835,54**	**570 835,54**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**570 835,54**	**570 835,54**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*2 650 000,00*	*2 401 118,16*		*248 881,84*
139158	*Subv. transf. Autres groupements*	*3 902,00*	*0,00*		*3 902,00*
1641	*Emprunts en euros*	*150 000,00*	*10 498,16*		*139 501,84*
28031	*Frais d'études*	*36 668,00*	*36 668,00*		*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*107 840,00*	*107 840,00*		*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*15 015,00*	*15 015,00*		*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*68 450,00*	*68 450,00*		*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*206 982,00*	*178 098,00*		*28 884,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*2 061 143,00*	*1 984 549,00*		*76 594,00*

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
041	*Opérations patrimoniales (10)*	***6 420 000,00***	***6 320 365,80***		***99 634,20***
1641	*Emprunts en euros*	*3 175 300,00*	*3 141 617,90*		*33 682,10*
166	*Refinancement de dette*	*3 200 000,00*	*3 141 617,90*		*58 382,10*
2031	*Frais d'études*	*34 700,00*	*34 700,00*		*0,00*
2033	*Frais d'insertion*	*10 000,00*	*2 430,00*		*7 570,00*
Total des recettes d'ordre		***9 070 000,00***	***8 721 483,96***		***348 516,04***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**4 000 300,00**	**3 680 274,05**	**20 436,65**	**0,00**	**299 589,30**	**0,00**	**3 700 710,70**
011	Charges à caractère général (3)	926 300,00	909 791,08	850,00	0,00	15 658,92	0,00	910 641,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	24 000,00	20 040,00	0,00	0,00	3 960,00	0,00	20 040,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**950 300,00**	**929 831,08**	**850,00**	**0,00**	**19 618,92**	**0,00**	**930 681,08**
66	Charges financières	400 000,00	349 324,81	19 586,65	0,00	31 088,54		368 911,46
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		**400 000,00**	**349 324,81**	**19 586,65**	**0,00**	**31 088,54**		**368 911,46**
Total des dépenses réelles		**1 350 300,00**	**1 279 155,89**	**20 436,65**	**0,00**	**50 707,46**	**0,00**	**1 299 592,54**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*2 650 000,00*	*2 401 118,16*			*248 881,84*		*2 401 118,16*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 650 000,00**	**2 401 118,16**			**248 881,84**		**2 401 118,16**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**4 000 300,00**	**3 680 274,05**	**20 436,65**	**0,00**	**299 589,30**	**0,00**	**3 700 710,70**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**4 000 300,00**	**3 119 315,64**	**857 206,00**	**0,00**	**23 778,36**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	857 206,00	0,00	-857 206,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 471 584,73	2 614 357,37	0,00	0,00	857 227,36
Total des recettes de gestion des services		**3 473 084,73**	**2 614 357,37**	**857 206,00**	**0,00**	**1 521,36**
76	Produits financiers	77 215,27	77 215,27	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		**77 215,27**	**77 215,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**3 550 300,00**	**2 691 572,64**	**857 206,00**	**0,00**	**1 521,36**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*450 000,00*	*427 743,00*			*22 257,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**450 000,00**	**427 743,00**			**22 257,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**				

Total des recettes de fonctionnement cumulées		**4 000 300,00**	**3 119 315,64**	**857 206,00**	**0,00**	**23 778,36**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**4 000 300,00**	**3 680 274,05**	**20 436,65**	**0,00**	**299 589,30**	**0,00**	**3 700 710,70**
011	Charges à caractère général (4)	926 300,00	909 791,08	850,00	0,00	15 658,92	0,00	910 641,08
6042	Achats de prestations de services	112 000,00	104 005,00	0,00	0,00	7 995,00	0,00	104 005,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 200,00	2 660,00	0,00	0,00	540,00	0,00	2 660,00
6161	Multirisques	11 300,00	11 215,54	0,00	0,00	84,46	0,00	11 215,54
62268	Autres honoraires, conseils	3 600,00	3 000,00	0,00	0,00	600,00	0,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	850,00	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	850,00
6238	Divers	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	1 168,54	0,00	0,00	31,46	0,00	1 168,54
63512	Taxes foncières	544 150,00	537 742,00	0,00	0,00	6 408,00	0,00	537 742,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	24 000,00	20 040,00	0,00	0,00	3 960,00	0,00	20 040,00
6561	Organismes de regroupement	11 000,00	9 965,00	0,00	0,00	1 035,00	0,00	9 965,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	12 925,00	10 000,00	0,00	0,00	2 925,00	0,00	10 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	75,00	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**950 300,00**	**929 831,08**	**850,00**	**0,00**	**19 618,92**	**0,00**	**930 681,08**
66	Charges financières	400 000,00	349 324,81	19 586,65	0,00	31 088,54		368 911,46
66111	Intérêts réglés à l'échéance	369 500,00	360 509,70	0,00	0,00	8 990,30		360 509,70
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-41 677,89	19 586,65	0,00	22 091,24		-22 091,24
6688	Autres	30 500,00	30 493,00	0,00	0,00	7,00		30 493,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
Total des charges financières et spécifiques		**400 000,00**	**349 324,81**	**19 586,65**	**0,00**	**31 088,54**		**368 911,46**
Total des dépenses réelles		**1 350 300,00**	**1 279 155,89**	**20 436,65**	**0,00**	**50 707,46**	**0,00**	**1 299 592,54**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*2 650 000,00*	*2 401 118,16*			*248 881,84*		*2 401 118,16*
6688	*Autres*	*150 000,00*	*10 498,16*			*139 501,84*		*10 498,16*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*2 500 000,00*	*2 390 620,00*			*109 380,00*		*2 390 620,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 650 000,00**	**2 401 118,16**			**248 881,84**		**2 401 118,16**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	19 586,65
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-41 677,89
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-22 091,24

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**4 000 300,00**	**3 119 315,64**	**857 206,00**	**0,00**	**23 778,36**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	857 206,00	0,00	-857 206,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	857 206,00	0,00	-857 206,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
74718	Autres participations Etat	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	3 471 584,73	2 614 357,37	0,00	0,00	857 227,36
752	Revenus des immeubles	857 206,00	0,00	0,00	0,00	857 206,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	2 612 378,73	2 612 378,73	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 000,00	1 978,64	0,00	0,00	21,36
Total des recettes de gestion des services		**3 473 084,73**	**2 614 357,37**	**857 206,00**	**0,00**	**1 521,36**
76	Produits financiers	77 215,27	77 215,27	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	77 215,27	77 215,27	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		**3 550 300,00**	**2 691 572,64**	**857 206,00**	**0,00**	**1 521,36**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*450 000,00*	*427 743,00*			*22 257,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*450 000,00*	*427 743,00*			*22 257,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**450 000,00**	**427 743,00**			**22 257,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**1 584 501,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 584 501,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**570 835,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	570 835,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**760 610,28**	**0,00**	**0,00**		**2 345 112,24**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 584 501,96
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	34 700,00	0,00	0,00		34 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	408 100,37	0,00	0,00		408 100,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	317 809,91	0,00	0,00		317 809,91
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**570 835,54**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		570 835,54
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**1 584 501,96**
1641	Emprunts en euros	1 409 501,96
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00
RECETTES		**570 835,54**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	570 835,54

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**760 610,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	34 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	408 100,37	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	317 809,91	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**760 610,28**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 100,37
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 809,91
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**907 897,00**	**11 215,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	538 910,54	11 215,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	368 911,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**2 612 378,73**	**1 978,64**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 612 378,73	1 978,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**380 480,00**	**0,00**	**0,00**		**1 299 592,54**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	360 515,00	0,00	0,00		910 641,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	19 965,00	0,00	0,00		20 040,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		368 911,46
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**934 421,27**	**0,00**	**0,00**		**3 548 778,64**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	857 206,00	0,00	0,00		857 206,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 614 357,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	77 215,27	0,00	0,00		77 215,27
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**907 897,00**
627	Services bancaires et assimilés	1 168,54
63512	Taxes foncières	537 742,00
6584	Amendes fiscales et pénales	75,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	360 509,70
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-22 091,24
6688	Autres	30 493,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
RECETTES		**2 612 378,73**
75822	Prise en charge déficit budget annexe	2 612 378,73
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**11 215,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6161	Multirisques	11 215,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 978,64**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75888	Autres	1 978,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 215,54**
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 215,54
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 978,64**
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,64

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**2 660,00**	**377 820,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	104 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	9 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**934 421,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	857 206,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	77 215,27	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**380 480,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 005,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 660,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 965,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**934 421,27**
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	857 206,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 215,27

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**33 352 126,12**									
1641 Emprunts en euros (total)					31 827 614,86									
371-tir 2M	SOCIETE GENERALE	20/09/2019	20/12/2005	20/03/2006	2 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	2,500	2,560	EUR	T	C	O	A-1
375	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/12/2006	22/12/2006	15/05/2007	1 500 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.01	3,700	3,820	EUR	X	X	O	A-1
382	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007	20/12/2007	20/03/2008	3 500 000,00	F	Taux fixe à 4.575 %	4,580	4,720	EUR	T	P	O	A-1
386	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2008	22/12/2008	31/03/2009	2 600 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,730	EUR	T	P	O	A-1
397	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	15/05/2010	15/08/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,800	EUR	T	C	O	A-1
401	CREDIT AGRICOLE	29/12/2010	29/12/2010	29/03/2011	900 000,00	V	Euribor 3M + 0.63	1,640	1,650	EUR	T	C	O	A-1
408	SOCIETE GENERALE	08/11/2011	30/12/2011	30/03/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,520	EUR	T	C	O	A-1
411	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	21/12/2012	01/01/2014	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,910	EUR	A	P	O	A-1
411-Réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	01/12/2024	01/03/2025	325 114,86	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	4,170	EUR	T	P	O	A-1
418	CREDIT FONCIER DE FRANCE	28/07/2014	01/09/2014	01/12/2014	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.94 %	2,940	2,970	EUR	T	C	O	A-1
425	SaarLB	04/12/2015	15/12/2015	25/06/2016	3 900 000,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,120	EUR	T	P	O	A-1
430	CREDIT AGRICOLE	23/11/2016	30/06/2017	23/03/2017	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	0,460	0,460	EUR	T	C	O	A-1
433	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2017	15/12/2017	25/03/2018	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,400	EUR	T	P	O	A-1
437	SFIL CAFFIL	26/11/2018	20/12/2018	01/04/2019	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.56 %	1,560	1,570	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
439	SFIL CAFFIL	17/05/2019	28/06/2019	01/10/2019	**800 000,00**	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,170	EUR	T	C	O	A-1
443	SFIL CAFFIL	23/07/2020	28/08/2020	01/03/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,680	EUR	S	C	O	A-1
445	CREDIT AGRICOLE	23/07/2020	09/10/2020	09/01/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,660	EUR	T	P	O	A-1
457-BA	SFIL CAFFIL	06/12/2024	30/12/2024	01/04/2025	1 302 500,00	F	Taux fixe à 2.65 %	2,650	2,720	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					1 524 511,26									
458-Conso-BA	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/11/2024	16/12/2024	25/02/2025	1 524 511,26	F	Taux fixe à 3.39 %	3,390	3,480	EUR	T	P	O	A-1
LT-458-BA	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/11/2024	27/11/2024	16/12/2024	0,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 0.893)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	4,060	4,200	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**33 352 126,12**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**13 164 530,02**					**1 584 501,96**	**391 002,70**	**0,00**	**19 623,64**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 640 018,76					1 584 501,96	391 002,70	0,00	17 470,27
371-tir 2M	N	0,00	A-1	100 000,00	0,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,530	100 000,00	5 749,25	0,00	106,33
375	N	0,00	A-1	150 000,00	1,37	V	(TAM(Postfixé) + 0.01)-Floor -0.01 sur TAM(Postfixé)	3,710	75 000,00	8 984,39	0,00	3 282,58
382	N	0,00	A-1	749 623,99	2,97	F	Taux fixe à 4.575 %	4,640	227 690,44	41 523,87	0,00	1 047,91
386	N	0,00	A-1	727 587,63	4,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,640	161 826,71	38 563,09	0,00	0,00
397	N	0,00	A-1	275 000,00	5,37	F	Taux fixe à 3.75 %	3,740	50 000,00	11 484,38	0,00	1 289,07
401	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Euribor 3M + 0.63	4,380	33 750,00	12 610,81	0,00	0,00
408	N	0,00	A-1	133 333,33	2,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,440	66 666,67	7 792,75	0,00	16,22
411	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,900	73 779,25	27 230,70	0,00	0,00
411-Réam	N	0,00	A-1	325 114,86	7,42	F	Taux fixe à 4.17 %	4,030	0,00	0,00	0,00	1 075,44
418	N	0,00	A-1	2 437 500,00	9,67	F	Taux fixe à 2.94 %	2,930	250 000,00	76 256,26	0,00	5 772,81
425	N	0,00	A-1	2 392 307,66	11,23	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	186 617,89	52 694,23	0,00	697,76
430	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	4,530	75 474,69	56 490,54	0,00	0,00
433	N	0,00	A-1	953 518,59	12,98	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	66 468,64	13 832,36	0,00	184,08

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
437	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 1.56 %	1,560	50 000,00	14 350,37	0,00	0,00
439	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	40 000,00	8 825,99	0,00	0,00
443	N	0,00	A-1	1 040 000,00	15,67	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	65 000,00	7 403,50	0,00	2 337,69
445	N	0,00	A-1	1 053 532,70	15,77	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	62 227,67	7 210,21	0,00	1 564,50
457-BA	N	0,00	A-1	1 302 500,00	20,00	F	Taux fixe à 2.65 %	53,270	0,00	0,00	0,00	95,88
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		1 524 511,26					0,00	0,00	0,00	2 153,37
458-Conso-BA	N	0,00	A-1	1 524 511,26	19,90	F	Taux fixe à 3.39 %	3,440	0,00	0,00	0,00	2 153,37
LT-458-BA	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 0.893)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**13 164 530,02**					**1 584 501,96**	**391 002,70**	**0,00**	**19 623,64**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	20	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	13 164 530,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE — B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT — B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Périodicité des rembour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**119 508,41**	**273 003,94**	**0,00**
401	2010	C		CREDIT AGRICOLE	0,00	0,00	0,00	T	V	Euribor 3M + 0.63	4,380		0,00	12 610,81	33 750,00	0,00
411	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 3.91 %	3,900		0,00	27 230,70	73 779,25	0,00
430	2017	C		CREDIT AGRICOLE	0,00	0,00	0,00	T	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	4,530		0,00	56 490,54	75 474,69	0,00
437	2018	C		SFIL CAFFIL	0,00	0,00	0,00	T	F	Taux fixe à 1.56 %	1,560		0,00	14 350,37	50 000,00	0,00
439	2019	C		SFIL CAFFIL	0,00	0,00	0,00	T	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160		0,00	8 825,99	40 000,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**3 152 126,12**	**3 152 126,12**								**0,00**	**0,00**	**3 324,69**
411-Réam	2024	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	325 114,86	325 114,86	7,42	T	F	Taux fixe à 4.17 %	4,030			0,00	0,00	1 075,44
457-BA	2024	P		SFIL CAFFIL	1 302 500,00	1 302 500,00	20,00	T	F	Taux fixe à 2.65 %	53,270			0,00	0,00	95,88
458-Conso-BA	2024	P		CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 524 511,26	1 524 511,26	19,90	T	F	Taux fixe à 3.39 %	3,440			0,00	0,00	2 153,37

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**1 871 356,02**	**21 058,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**0,00**	**0,00**	
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**1 871 356,02**	**21 058,00**	
16/02/2024	2022B00007 - MC - aménagement PC course	2022B00007	938 112,16	0,00	20
19/02/2024	2024D00159 - Remplacement des luminaires de la piste GP par de	2024D00159	249 040,00	10 784,00	20
20/02/2024	2024D00126 - MAGNY COURS - Rénovation centre médical	2024D00126	160 050,37	6 908,00	20
26/02/2024	2024D00137 - MAGNY COURS - Remplt luminaires piste GP par LED	2024D00137	0,00	0,00	1
28/06/2024	2024B00014 - MAGNY COURS - Salle de direction de courses	2024B00014	70 956,70	1 812,00	20
27/09/2024	2023B00051 - Magny Cours - Sonorisation de la voie des stands	2023B00051	172 345,05	0,00	20
10/10/2024	2024B00034 - MAGNY COURS - Travaux sur piste GP	2024B00034	49 353,26	559,00	20
27/11/2024	2024B00131 - MAGNY COURS - Travaux de sécurité sur le site	2024B00131	99 894,08	477,00	20
02/12/2024	2024B00116 - MAGNY COURS - Remplacement de 3 compresseurs	2024B00116	54 668,90	224,00	20
02/12/2024	2024B00117 - MAGNY COURS - Remplacement d'un échangeur à eau	2024B00117	7 100,50	29,00	20
02/12/2024	2024B00119 - MAGNY COURS - Mise en place d'un ballon sur la PCA	2024B00119	22 935,00	93,00	20
05/12/2024	2024B00128 - MAGNY COURS - Mise aux normes des tribunes	2024B00128	46 900,00	172,00	20

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-160 163,17**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-160 163,17**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**570 835,54**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-160 163,17**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**410 672,37**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**2 075 000,00**	**2 012 244,96**	**0,00**	**2 012 244,96**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**2 496 098,00**	**2 390 620,00**	**0,00**	**2 390 620,00**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**421 098,00**	**378 375,04**	**0,00**	**378 375,04**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-160 163,17**			**-160 163,17**
Affectation au 1068 (C)	**570 835,54**	**570 835,54**		**570 835,54**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**410 672,37**			**410 672,37**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**789 047,41**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**2 075 000,00**	**I 2 012 244,96**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**1 625 000,00**	**1 584 501,96**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 450 000,00	1 409 501,96
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00	175 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**450 000,00**	**427 743,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*450 000,00*	*427 743,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 496 098,00**	**III** **2 390 620,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**2 496 098,00**	**2 390 620,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*36 668,00*	*36 668,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*107 840,00*	*107 840,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*15 015,00*	*15 015,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*68 450,00*	*68 450,00*
281351	*Bâtiments publics*	*206 982,00*	*178 098,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*2 061 143,00*	*1 984 549,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES — IV

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME — C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
P707E05	AP 2012 pluriannuelle modernisation circuit	20, 23	2 406,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P707E12	AP 2022 pluriannuelle PC vidéo	20, 23	0,00	0,00	74 980,85	0,00	0,00	74 980,85	2 572,00	72 408,85
P708E04	AP10D pluriannuelle subvention	204	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
P707E13	AP24D PLURI PROGRAMMATION TRAVAUX	20, 23	0,00	600 000,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00	349 937,91	62,09
TOTAL			**2 406,73**	**600 000,00**	**524 980,85**	**350 000,00**	**0,00**	**874 980,85**	**352 509,91**	**522 470,94**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	**0,00**	**1,91**	**2,00**	**1,48**

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION — C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	D3.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	34 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 700,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matérie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	34 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 700,00 €	0,00 €

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matérie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matérie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matérie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matérie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matérie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours »

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV - ETATS ANNEXES	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	34 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 700,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	34 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 700,00 €	0,00 €

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	34 700,00 €	0,00 €	0,00 €	34 700,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	34 700,00 €	0,00 €	0,00 €	34 700,00 €	0,00 €

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Fonction (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées

0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : Conseil départemental Nièvre (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal

Numéro SIRET : 22580001000236

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Centre départemental de santé (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 37
A1.01 - Opérations non ventilables 39
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 40
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 43
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 44
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 45
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 48
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 51
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 54
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 55
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 58
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 60
A1.908 - Fonction 8 - Transports 63
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 67
A2.01 - Opérations non ventilables 69
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 70
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 73
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 74
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 75
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 78
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 81
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 94
A2.938 - Fonction 8 - Transports 97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	101
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	102
B13 - Opérations liées aux cessions	103
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	104
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	106
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	107
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	109
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	113
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	**A**

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	**Valeurs**
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	1 640 007,08	1 641 346,86	0,00	A1	1 339,78
Investissement	17 083,90	18 423,68	(2) 0,00	A2	1 339,78
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	1 622 923,18	1 622 923,18	(3) 0,00	A3	0,00

	RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	1 339,78
Investissement	A2 + B2	1 339,78
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE — II

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET — A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 622 923,18	G	1 622 923,18
	Section d'investissement	B	17 083,90	H	18 423,68
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	1 640 007,08	= G + H + I + J	1 641 346,86
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 622 923,18	= G + I + K	1 622 923,18
	Section d'investissement	= B + D + F	17 083,90	= H + J + L	18 423,68
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 640 007,08	= G + H + I + J + K + L	1 641 346,86

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	**B1**

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	17 083,90	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		**17 083,90**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	6 441,74
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**0,00**	**6 441,74**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I **17 083,90**	II **6 441,74**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*0,00*	*11 981,94*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		*III* ***0,00***	*IV* ***11 981,94***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**17 083,90**	II + IV	**18 423,68**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**0,00**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**17 083,90**	II + IV + VI + VII	**18 423,68**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		**1 339,78**		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	**B2**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	189 282,97	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	861 064,16
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	1 402 685,82	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	758 573,42
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	18 972,45	75 Autres produits de gestion courante (1)	1,79
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	3 283,81
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 610 941,24	Total recettes de gestion des services	1 622 923,18
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I **1 610 941,24**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II **1 622 923,18**

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	*11 981,94*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*0,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section	*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III* ***11 981,94***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV* ***0,00***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III **1 622 923,18**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV **1 622 923,18**

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V **1 622 923,18**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI **1 622 923,18**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	**0,00**

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations			*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		17 083,90	*0,00*	17 083,90
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**17 083,90**	***0,00***	**17 083,90**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	189 282,97		189 282,97
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 402 685,82		1 402 685,82
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	18 972,45	*0,00*	18 972,45
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*11 981,94*	11 981,94
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**1 610 941,24**	***11 981,94***	**1 622 923,18**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		6 441,74	*0,00*	6 441,74
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations			0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	0,00
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*11 981,94*	11 981,94
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total		**6 441,74**	***11 981,94***	**18 423,68**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	3 283,81		3 283,81
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	861 064,16		861 064,16
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	758 573,42		758 573,42
75	Autres produits de gestion courante (8)	1,79	0,00	1,79
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**1 622 923,18**	***0,00***	**1 622 923,18**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**23 363,00**	**17 083,90**	**0,00**	**6 279,10**	**0,00**	**17 083,90**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 363,00	17 083,90	0,00	6 279,10	0,00	17 083,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**23 363,00**	**17 083,90**	**0,00**	**6 279,10**	**0,00**	**17 083,90**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**23 363,00**	**17 083,90**	**0,00**	**6 279,10**	**0,00**	**17 083,90**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**23 363,00**	**17 083,90**	**0,00**	**6 279,10**	**0,00**	**17 083,90**

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**23 363,00**	**18 423,68**	**0,00**	**4 939,32**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 439,00	6 441,74	0,00	-2,74
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00		0,00	
Total des recettes financières		**7 439,00**	**6 441,74**	**0,00**	**997,26**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**7 439,00**	**6 441,74**	**0,00**	**997,26**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*15 924,00*	*11 981,94*		*3 942,06*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***15 924,00***	***11 981,94***		***3 942,06***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***0,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**23 363,00**	**18 423,68**	**0,00**	**4 939,32**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**23 363,00**	**17 083,90**	**0,00**	**6 279,10**	**0,00**	**17 083,90**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 363,00	17 083,90	0,00	6 279,10	0,00	17 083,90
21578	Autre matériel technique	10 389,00	9 014,27	0,00	1 374,73	0,00	9 014,27
2181	Install. générales, agencements	1 726,00	486,00	0,00	1 240,00	0,00	486,00
21838	Autre matériel informatique	6 000,00	4 106,42	0,00	1 893,58	0,00	4 106,42
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 748,00	3 477,21	0,00	1 270,79	0,00	3 477,21
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**23 363,00**	**17 083,90**	**0,00**	**6 279,10**	**0,00**	**17 083,90**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**23 363,00**	**17 083,90**	**0,00**	**6 279,10**	**0,00**	**17 083,90**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**23 363,00**	**18 423,68**	**0,00**	**4 939,32**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 439,00	6 441,74	0,00	-2,74
10222	FCTVA	6 439,00	6 441,74	0,00	-2,74
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00		0,00	
Total des recettes financières		**7 439,00**	**6 441,74**	**0,00**	**997,26**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**7 439,00**	**6 441,74**	**0,00**	**997,26**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*15 924,00*	*11 981,94*		*3 942,06*
281578	*Autre matériel technique*	*2 643,40*	*1 719,40*		*924,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*192,00*	*192,00*		*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*9 114,26*	*6 096,20*		*3 018,06*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*456,00*	*456,00*		*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*2 923,40*	*2 923,40*		*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*594,94*	*594,94*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
Total des recettes d'ordre	***15 924,00***	***11 981,94***		***3 942,06***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**1 732 921,00**	**1 582 154,43**	**40 768,75**	**0,00**	**109 997,82**	**0,00**	**1 622 923,18**
011	Charges à caractère général (3)	267 235,00	148 514,22	40 768,75	0,00	77 952,03	0,00	189 282,97
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 419 994,00	1 402 685,82	0,00	0,00	17 308,18		1 402 685,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	23 351,00	18 972,45	0,00	0,00	4 378,55	0,00	18 972,45
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 710 580,00**	**1 570 172,49**	**40 768,75**	**0,00**	**99 638,76**	**0,00**	**1 610 941,24**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	6 417,00	0,00	0,00	0,00	6 417,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		**6 417,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 417,00**		**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 716 997,00**	**1 570 172,49**	**40 768,75**	**0,00**	**106 055,76**	**0,00**	**1 610 941,24**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*15 924,00*	*11 981,94*			*3 942,06*		*11 981,94*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**15 924,00**	**11 981,94**			**3 942,06**		**11 981,94**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**1 732 921,00**	**1 582 154,43**	**40 768,75**	**0,00**	**109 997,82**	**0,00**	**1 622 923,18**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**1 732 921,00**	**1 441 515,80**	**181 407,38**	**0,00**	**109 997,82**
013	Atténuations de charges (3)	3 000,00	0,00	3 283,81	0,00	-283,81
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	965 704,00	782 162,61	78 901,55	0,00	104 639,84
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	754 209,00	659 351,40	99 222,02	0,00	-4 364,42
75	Autres produits de gestion courante (3)	10 008,00	1,79	0,00	0,00	10 006,21
Total des recettes de gestion des services		**1 732 921,00**	**1 441 515,80**	**181 407,38**	**0,00**	**109 997,82**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**1 732 921,00**	**1 441 515,80**	**181 407,38**	**0,00**	**109 997,82**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**	**0,00**			**0,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**				

Total des recettes de fonctionnement cumulées		**1 732 921,00**	**1 441 515,80**	**181 407,38**	**0,00**	**109 997,82**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**1 732 921,00**	**1 582 154,43**	**40 768,75**	**0,00**	**109 997,82**	**0,00**	**1 622 923,18**
011	Charges à caractère général (4)	267 235,00	148 514,22	40 768,75	0,00	77 952,03	0,00	189 282,97
60611	Eau et assainissement	600,00	91,36	0,00	0,00	508,64	0,00	91,36
60612	Energie - Electricité	5 400,00	92,61	5 307,39	0,00	0,00	0,00	5 400,00
60613	Chauffage urbain	6 000,00	3 116,72	0,00	0,00	2 883,28	0,00	3 116,72
60622	Carburants	840,00	0,00	0,00	0,00	840,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 800,00	5 516,06	0,00	0,00	1 283,94	0,00	5 516,06
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	27,64	0,00	0,00	972,36	0,00	27,64
60632	Fournitures de petit équipement	15 307,74	12 458,83	608,17	0,00	2 240,74	0,00	13 067,00
6064	Fournitures administratives	709,90	175,60	0,00	0,00	534,30	0,00	175,60
60661	Médicaments	600,00	583,66	0,00	0,00	16,34	0,00	583,66
60668	Autres produits pharmaceutiques	2 427,76	2 407,31	0,00	0,00	20,45	0,00	2 407,31
611	Contrats de prestations de services	16 244,80	1 324,72	3 901,48	0,00	11 018,60	0,00	5 226,20
61358	Autres	23 550,00	23 117,74	0,00	0,00	432,26	0,00	23 117,74
614	Charges locatives et de copropriété	53 179,68	25 979,64	15 881,84	0,00	11 318,20	0,00	41 861,48
61521	Entretien terrains	1 106,79	630,62	0,00	0,00	476,17	0,00	630,62
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 304,00	0,00	0,00	0,00	1 304,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	38 084,41	6 423,30	4 714,79	0,00	26 946,32	0,00	11 138,09
6161	Multirisques	947,18	542,18	0,00	0,00	405,00	0,00	542,18
6184	Versements à des organismes de formation	19 900,00	8 124,00	2 191,00	0,00	9 585,00	0,00	10 315,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	300,00	290,85	0,00	0,00	9,15	0,00	290,85
6228	Divers	350,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	240,00	0,00	0,00	260,00	0,00	240,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	1 512,69	0,00	0,00	1 487,31	0,00	1 512,69
6238	Divers	2 760,00	2 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 760,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	1 376,20	0,00	0,00	623,80	0,00	1 376,20
6262	Frais de télécommunications	9 900,00	9 288,04	0,00	0,00	611,96	0,00	9 288,04
627	Services bancaires et assimilés	100,00	18,25	0,00	0,00	81,75	0,00	18,25
6281	Concours divers (cotisations)	1 802,00	1 801,05	0,00	0,00	0,95	0,00	1 801,05
6283	Frais de nettoyage des locaux	24 900,00	13 246,25	8 164,08	0,00	3 489,67	0,00	21 410,33

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6288	Autres services extérieurs	**24 701,60**	**24 599,76**	**0,00**	**0,00**	**101,84**	**0,00**	**24 599,76**
63513	Autres impôts locaux	2 419,14	2 419,14	0,00	0,00	0,00	0,00	2 419,14
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 419 994,00	1 402 685,82	0,00	0,00	17 308,18		1 402 685,82
6331	Versement mobilité	4 727,00	4 727,00	0,00	0,00	0,00		4 727,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 887,00	4 887,00	0,00	0,00	0,00		4 887,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 773,80	9 773,80	0,00	0,00	0,00		9 773,80
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 933,00	2 933,00	0,00	0,00	0,00		2 933,00
64111	Rémunération principale titulaires	57 322,58	40 200,98	0,00	0,00	17 121,60		40 200,98
64112	SFT, indemnité de résidence	1 034,06	1 034,06	0,00	0,00	0,00		1 034,06
64118	Autres indemnités	5 575,76	5 575,76	0,00	0,00	0,00		5 575,76
64131	Rémunérations	765 555,40	765 368,82	0,00	0,00	186,58		765 368,82
64138	Primes et autres indemnités	187 749,91	187 749,91	0,00	0,00	0,00		187 749,91
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	277 806,00	277 806,00	0,00	0,00	0,00		277 806,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	64 028,49	64 028,49	0,00	0,00	0,00		64 028,49
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	38 601,00	38 601,00	0,00	0,00	0,00		38 601,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	23 351,00	18 972,45	0,00	0,00	4 378,55	0,00	18 972,45
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	1 345,00	1 345,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 345,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	22 000,00	17 626,10	0,00	0,00	4 373,90	0,00	17 626,10
65888	Autres	6,00	1,35	0,00	0,00	4,65	0,00	1,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 710 580,00**	**1 570 172,49**	**40 768,75**	**0,00**	**99 638,76**	**0,00**	**1 610 941,24**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	6 417,00	0,00	0,00	0,00	6 417,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	6 417,00	0,00	0,00	0,00	6 417,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		**6 417,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 417,00**		**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 716 997,00**	**1 570 172,49**	**40 768,75**	**0,00**	**106 055,76**	**0,00**	**1 610 941,24**

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*15 924,00*	*11 981,94*			*3 942,06*		*11 981,94*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*15 924,00*	*11 981,94*			*3 942,06*		*11 981,94*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**15 924,00**	**11 981,94**			**3 942,06**		**11 981,94**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**1 732 921,00**	**1 441 515,80**	**181 407,38**	**0,00**	**109 997,82**
013	Atténuations de charges (4)	3 000,00	0,00	3 283,81	0,00	-283,81
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 000,00	0,00	3 283,81	0,00	-283,81
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	965 704,00	782 162,61	78 901,55	0,00	104 639,84
7066	Redevances services à caractère social	957 704,00	728 549,77	78 901,55	0,00	150 252,68
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	8 000,00	53 612,84	0,00	0,00	-45 612,84
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	754 209,00	659 351,40	99 222,02	0,00	-4 364,42
744	FCTVA	98,00	98,71	0,00	0,00	-0,71
74718	Autres participations Etat	0,00	13 500,00	0,00	0,00	-13 500,00
7473	Participation départements	609 136,00	633 183,93	0,00	0,00	-24 047,93
74748	Participation autres communes	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	114 975,00	-17 431,24	99 222,02	0,00	33 184,22
75	Autres produits de gestion courante (4)	10 008,00	1,79	0,00	0,00	10 006,21
75888	Autres	10 008,00	1,79	0,00	0,00	10 006,21
Total des recettes de gestion des services		**1 732 921,00**	**1 441 515,80**	**181 407,38**	**0,00**	**109 997,82**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		**1 732 921,00**	**1 441 515,80**	**181 407,38**	**0,00**	**109 997,82**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**	**0,00**			**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 083,90**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 083,90	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**6 441,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 441,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**17 083,90**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		17 083,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**6 441,74**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		6 441,74
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**0,00**
RECETTES		**6 441,74**
10222	FCTVA	6 441,74

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**17 083,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	9 014,27	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	486,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	4 106,42	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	3 477,21	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 083,90**
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 014,27
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	486,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 106,42
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 477,21
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 610 941,24**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 282,97	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 402 685,82	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 972,45	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 622 923,18**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 283,81	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	861 064,16	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	758 573,42	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,79	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**1 610 941,24**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		189 282,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 402 685,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		18 972,45
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**1 622 923,18**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 283,81
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		861 064,16
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		758 573,42
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1,79
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**0,00**
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
RECETTES		**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 610 941,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	91,36	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	3 116,72	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	5 516,06	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	27,64	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	13 067,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	175,60	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	0,00	0,00	583,66	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	2 407,31	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 226,20	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	23 117,74	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	41 861,48	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	630,62	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	11 138,09	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	542,18	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	10 315,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	290,85	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	240,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	1 512,69	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	2 760,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	1 376,20	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	9 288,04	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	18,25	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	1 801,05	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	21 410,33	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	24 599,76	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	4 727,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	4 887,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	9 773,80	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	2 933,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	2 419,14	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	40 200,98	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	1 034,06	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	5 575,76	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	765 368,82	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	187 749,91	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	277 806,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	64 028,49	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	38 601,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	1 345,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	17 626,10	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	1,35	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 622 923,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	3 283,81	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	807 451,32	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	53 612,84	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	98,71	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	633 183,93	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	81 790,78	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	1,79	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 610 941,24**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91,36
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 116,72
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 516,06
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,64
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 067,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175,60
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	583,66
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 407,31
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 226,20
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 117,74
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 861,48
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630,62
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 138,09
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	542,18
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 315,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290,85
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512,69
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 760,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 376,20
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 288,04
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,25
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 801,05
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 410,33

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 599,76
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 727,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 887,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 773,80
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 933,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 419,14
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 200,98
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 034,06
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 575,76
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	765 368,82
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 749,91
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 806,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 028,49
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 601,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 345,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 626,10
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,35
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 622 923,18**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 283,81
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	807 451,32
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 612,84
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98,71
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 183,93
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 790,78
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,79

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**17 083,90**	**924,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**0,00**	**0,00**	
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**17 083,90**	**924,00**	
01/01/2024	2024B00071 - REVISION DE PRIX - 5 CAISSONS A ROULETTES	2024B00071	100,38	0,00	1
01/01/2024	2024B00072 - 17 FAUTEUILS ET CHAISES	2024B00072	172,75	0,00	1
23/01/2024	2024B00003 - CD58 - REMBOURSEMENT MATERIEL MEDICAL - FRANCO - 2	2024B00003	0,00	0,00	6
06/02/2024	2024B00016 - 2 BUREAUX ET 2 ARMOIRES CDS LAMARTINE 1ER ETAGE	2024B00016	1 869,43	0,00	1
19/02/2024	2024B00017 - 2 FAUTEUILS CDS LAMARTINE	2024B00017	657,00	0,00	1
15/03/2024	2024D00193 - 10 IMPRIMANTES MFP Epson EcoTank ET-2850	2024D00193	2 993,16	0,00	1
22/03/2024	2024D00215 - FRANCO&FILS - 2 TABLES D'EXAMEN	2024D00215	9 014,27	924,00	6
30/04/2024	2024B00045 - BUREAU PLAN DROIT 120X80 CDS NEVERS DR ABBOU	2024B00045	362,59	0,00	1
11/06/2024	2024D00398 - 10 LECTEURS CARTE SESAM VITAL FIXE INGENICO POUR C	2024D00398	1 113,26	0,00	1
11/07/2024	2024B00070 - DESSERTE CDS LORMES	2024B00070	44,99	0,00	1
30/09/2024	2024D00533 - PANNEAU D IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE	2024D00533	486,00	0,00	1
26/11/2024	2024B00125 - 1 FAUTEUIL DE BUREAU	2024B00125	270,07	0,00	1

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**23 363,00**	**18 423,68**	**0,00**	**18 423,68**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**23 363,00**	**18 423,68**	**0,00**	**18 423,68**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**			**0,00**
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**0,00**			**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**18 423,68**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**0,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**23 363,00**	**III** **18 423,68**
Ressources propres externes de l'année (a)		**6 439,00**	**6 441,74**
10222	FCTVA	6 439,00	6 441,74
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**16 924,00**	**11 981,94**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
281578	*Autre matériel technique*	*2 643,40*	*1 719,40*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*192,00*	*192,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*9 114,26*	*6 096,20*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*456,00*	*456,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*2 923,40*	*2 923,40*
28188	*Autres immo. corporelles*	*594,94*	*594,94*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	**A**

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services	A			0,00			0,00
Directeur général adjoint des services	A			0,00			0,00
Directeur général des services techniques				0,00			0,00
Emplois créés au titre de l'art 6-1 de la loi n° 84-53				0,00			0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**5,00**	**1,18**	**6,18**	**1,11**	**4,68**	**5,79**
Directeur	A			0,00			0,00
Administrateur hors classe	A			0,00			0,00
Administrateur	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Attaché hors classe	A			0,00			0,00
Attaché principal	A			0,00			0,00
Attaché	A			0,00			0,00
Rédacteur principal 1ère classe	B			0,00			0,00
Rédacteur principal 2ème classe	B			0,00			0,00
Rédacteur	B	3,00		3,00		2,00	2,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C			0,00			0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C			0,00			0,00
Adjoint administratif	C	1,00	1,18	2,18	1,11	1,68	2,79
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,09**	**0,09**
Ingénieur hors classe	A			0,00			0,00
Ingénieur en chef	A			0,00			0,00
Ingénieur principal	A			0,00			0,00
Ingénieur	A			0,00			0,00
Technicien principal 1ère classe	B			0,00			0,00
Technicien principal 2ème classe	B			0,00			0,00
Technicien	B			0,00			0,00
Agent de maîtrise principal	C			0,00			0,00
Agent de maîtrise	C			0,00			0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C			0,00			0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C			0,00			0,00
Adjoint technique	C			0,00		0,09	0,09
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C			0,00			0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C			0,00			0,00
Adjoint technique des EE	C			0,00			0,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Conseiller socio-éducatif hors classe	A			0,00			0,00
Conseiller supérieur socio-éducatif	A			0,00			0,00
Conseiller socio-éducatif	A			0,00			0,00
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A			0,00			0,00
Assistante socio-éducatif	A			0,00			0,00
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A			0,00			0,00
Educateur de jeunes enfants	A			0,00			0,00
Moniteur éducateur et intervenants familiaux	B			0,00			0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**2,00**	**0,94**	**2,94**	**0,00**	**1,61**	**1,61**
Médecin hors classe	A			0,00			0,00
Médecin de 1ère classe	A			0,00			0,00
Médecin de 2ème classe	A			0,00			0,00
Psychologue hors classe	A			0,00			0,00
Psychologue de classe normale	A		0,14	0,14		0,14	0,14
Sage-femme hors classe	A			0,00			0,00
Sage-femme de classe normale	A	1,00	0,80	1,80		1,47	1,47
Puéricultrice hors classe	A			0,00			0,00
Puéricultrice de classe supérieure	A			0,00			0,00
Puéricultrice de classe normale	A			0,00			0,00
Cadre de santé, infirmiers, assistants médico- techniques	A			0,00			0,00
Infimière en soins généraux hors classe	A			0,00			0,00

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A			0,00			0,00
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	1,00		1,00			0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,29**	**0,29**	**0,00**	**0,29**	**0,29**
Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe exceptionnelle	A			0,00			0,00
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 2ème cl	A			0,00			0,00
Pédicure, podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical hors classe	A		0,29	0,29		0,29	0,29
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Conservateur du patrimoine en chef	A			0,00			0,00
Conservateur du patrimoine	A			0,00			0,00
Conservateur de bibliothèque en chef	A			0,00			0,00
Attaché principal conservation du patrimoine	A			0,00			0,00
Attaché de conservation du patrimoine	A			0,00			0,00
Bibliothécaire principal	A			0,00			0,00
Bibliothécaire	A			0,00			0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B			0,00			0,00
Assistant de conservation principal de 2ème cl	B			0,00			0,00
Assistant de conservation	B			0,00			0,00
Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	C			0,00			0,00
Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	C			0,00			0,00
Adjoint du patrimoine	C			0,00			0,00
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**7,00**	**2,74**	**9,74**	**0,00**	**6,09**	**6,09**
Dentiste (hors statut FPT)	A	1,00		1,00			0,00
Médecin (hors statut FPT)	A	4,00	2,40	6,40		3,74	3,74
Sage-femme (hors statut FPT)	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Infirmière en pratique avancée (hors statut FPT)	A		0,34	0,34		0,32	0,32
Assistant médical (hors statut FPT)	B	1,00		1,00		1,03	1,03
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**14,00**	**5,15**	**19,15**	**1,11**	**12,76**	**13,87**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
1	A	Administratif	835		332-8-2°	CDD
1	B	Administratif	586		332-8-2°	CDI
1	B	Administratif	592		332-8-2°	CDI
1	C	Administratif	366		332-8-2°	CDI
1	C	Administratif	378		332-8-2°	CDI
2	A	Emplois non cités		45 226,26	332-8-1°	CDD
2	A	Emplois non cités		109 026,34	332-8-2°	CDD
3	A	Emplois non cités		183 252,43	332-8-2°	CDI
1	A	Emplois non cités		51 540,43	332-8-5°	CDI
1	A	Emplois non cités	832		332-8-2°	CDI
1	B	Emplois non cités	436		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	512		332-8-5°	CDI
1	A	Médico-social	561		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	794		332-8-2°	CDI
1	A	Médico-technique	491		332-8-5°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
4		Emplois non cités		177 746,85	A	Vacataires

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM	Administratif	SP	Sportif
TECH	Technique	CULT	Culturel
URB	Urbanisme	ANIM	Animation
S	Social	PM	Police
MS	Médico-social	POMP	Sapeurs-pompiers
MT	Médico-technique	OTR	Missions non rattachées à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code généralde la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matérie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matérie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matérie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matérie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matérie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matérie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV - ETATS ANNEXES	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°3
du 14 avril 2025
Rapporteur : Daniel BARBIER

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT

Excusés : 0

OBJET : GESTION DE LA DETTE 2024

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Politique finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L.3211-2 et L.3231-4 à L.3231-5,
VU la délibération n° 5 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 donnant délégation de l'assemblée au Président,
Considérant que le Président doit rendre compte à l'assemblée des décisions prises en vertu de cette délégation,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

DE VALIDER que Monsieur le Président du Conseil départemental a rendu compte de l'exercice 2024 dans le cadre de sa délégation :

De la souscription d'un prêt de 7 M€ sur l'exercice 2024 auprès du Crédit Agricole Centre Loire (budget principal) sur une durée de 25 ans à taux variable EURIBOR3M + 0,70 %,

De la souscription d'un prêt de 10 M€ sur l'exercice 2024 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires (budget principal) sur une durée de 40 ans à taux variable livret A – 0,40 %.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-80863-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS – CONSULTATION 2024			
Organisme bancaire	**Taux de l'offre**	**Durée de l'offre**	**Montant de l'offre**
	-	-	-
Banque Populaire	Taux fixe à 3,54% (30/360)	25 ans	7 000 000,00 €
Banque Populaire	Taux fixe à 3,54% (30/360)	25 ans	7 000 000,00 €
Banque Populaire	Taux fixe à 3,54% (30/360)	25 ans	7 000 000,00 €
Banque Populaire	Euribor 06 Mois flooré à 0,00% + 0,79% (Exact/360)	25 ans	7 000 000,00 €
CA-CIB - Crédit Agricole	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,70% (Exact/360)	25 ans	7 000 000,00 €
CA-CIB - Crédit Agricole	Taux fixe à 3,50% (Exact/360)	25 ans	7 000 000,00 €
CA-CIB - Crédit Agricole	Taux fixe à 3,98% (Exact/360)	25 ans	9 000 000,00 €
CA-CIB - Crédit Agricole	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 1,20% (Exact/360)	25 ans	9 000 000,00 €
Arkéa	Taux fixe à 3,68% (30/360)	25 ans	17 000 000,00 €
Arkéa	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,83% (Exact/360)	25 ans	17 000 000,00 €
La Banque Postale	Taux fixe à 3,65% (30/360)	25 ans	17 000 000,00 €
La Banque Postale	Taux fixe à 3,65% (30/360)	25 ans	8 500 000,00 €
La Banque Postale	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,84% (Exact/360)	25 ans	17 000 000,00 €
La Banque Postale	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,84% (Exact/360)	25 ans	8 500 000,00 €
La Banque Postale	Taux fixe à 3,58% (30/360)	25 ans	8 500 000,00 €
La Banque Postale	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,84% (Exact/360)	25 ans	8 500 000,00 €
AFL	Taux fixe à 3,56% (Exact/360)	25 ans	17 000 000,00 €

AFL	Taux fixe à 3,50% (Exact/360)	20 ans	17 000 000,00 €
AFL	EUR12M + 0,66 %	20 ans	17 000 000,00 €
AFL	EUR12M + 0,75 %	25 ans	17 000 000,00 €
Caisse d'Epargne	taux fixe 4,23 %	25 ans	2 500 000,00 €
CDC Banque des Territoires	livret A – 0,40 % (prêt MECS - maisons à d'enfance à caractère social)	40 ans	10 000 000,00 €
Saarlb - Landesbank Saar	Euribor 03 Mois + 1,07% flooré à 0,00% (Exact/360)	25 ans	10 000 000,00 €
Saarlb - Landesbank Saar	Taux fixe à 3,94% (30/360)	25 ans	10 000 000,00 €
via la plateforme LoanBoox			
anonymée	taux fixe 4,05 %	25 ans	10 000 000,00 €
anonymée	taux fixe 4,17 %	25 ans	17 000 000,00 €
anonymée	taux fixe 4,05 %	25 ans	10 000 000,00 €
anonymée	taux fixe 4,25 %	25 ans	17 000 000,00 €

EMPRUNTS SOUSCRITS OU DEBLOQUES EN 2024

Date signature	N° Finance Active	Banque	Budget	Montant du prêt	durée du prêt	Taux	Déblocage des fonds
10/07/2024	455	CREDIT AGRICOLE	Budget principal	7 M€	25 ans	EUR3M + 0,70 %	5 M€ le 17/07/2024 Solde de 2M€ le 15/01/2025
24/09/2024	456	CDC Banque des Territoires	Budget principal	10 M€	40 ans	livret A – 0,40 %	10 M€ le 10/10/2024

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°4
du 14 avril 2025
Rapporteur : Daniel BARBIER

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - RAPPORT GÉNÉRAL

Un département qui prend soin de tous à tout âge -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3312-1 et suivants,
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1635 et 1639,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis des Commissions Solidarité, Emancipation, Attractivité, Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

D'ADOPTER le budget primitif 2025 du Conseil départemental (opérations réelles et opérations d'ordre) ainsi qu'il suit (annexe 1) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	**DEPENSES**	**RECETTES**
011 Charges à caractère général	19 188 795,21	
012 Charges de personnel et frais assimilés	83 336 582,00	
013 Atténuations de charges		1 607 099,00
014 Atténuations de produits	6 111 393,00	
016 APA	31 174 400,00	14 508 631,00
017 RSA/Régularisations de RMI	44 353 758,27	3 013 999,00
023 Virement à la section d'investissement	15 216 302,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 838 698,00	15 300 000,00
65 Autres charges de gestion courante	127 388 971,52	
6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	179 600,00	
66 Charges financières	5 139 000,00	
67 Charges spécifiques	262 500,00	
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	80 000,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		2 826 226,00
73 Impôts et taxes		104 224 904,00
731 Fiscalité locale		108 630 000,00
74 Dotations et participations		82 282 935,91
75 Autres produits de gestion courante		10 073 174,24
76 Produits financiers		109 245,09
77 Produits spécifiques		17 250,00
002 Résultat de fonctionnement		14 676 535,76
TOTAL	**357 270 000,00**	**357 270 000,00**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	**DEPENSES**	**RECETTES**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 587 027,26	
018 RSA	47 800,00	
021 Virement de la section de fonctionnement		15 216 302,00
024 Produits des cessions d'immobilisations		106 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 300 000,00	24 838 698,00
041 Opérations patrimoniales		
10 Dotations, fonds divers et réserves		2 093 788,07
1068 Affectation au compte de résultat		8 915 676,80

109 Cité Muséale	1 598 054,33	
13 Subventions d'investissement		4 920 560,43
16 Emprunts et dettes assimilées	15 013 092,00	15 010 100,00
20 Immobilisations incorporelles	1 892 175,52	
204 Subventions d'équipement versées	10 928 595,93	
21 Immobilisations corporelles	12 336 678,66	
23 Immobilisations en cours	6 425 740,98	
26 Participations et créances rattachées	710,62	
27 Autres immobilisations financières	7 000,00	35 750,00
TOTAL	**71 136 875,30**	**71 136 875,30**

D'ADOPTER le budget primitif 2025 de la MADEF (opérations réelles et opérations d'ordre) ainsi qu'il suit (annexe 2) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	**DEPENSES**	**RECETTES**
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	475 025,00	
Dépenses afférentes au personnel	5 243 006,00	
Dépenses afférentes à la structure	337 969,00	
Dotations et produits de tarification		5 330 288,00
Autres produits relatifs à l'exploitation		43 583,43
Excédent de la section d'exploitation reporté		682 128,57
TOTAL	**6 056 000,00**	**6 056 000,00**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	**DEPENSES**	**RECETTES**
Immobilisations corporelles	60 000,00	
Immobilisations incorporelles	6 354 000,00	
Dotations, fonds divers et réserves		945 155,57
Subventions d'investissement		400 000,00
Amortissement des immobilisations		96 860,00
Immobilisations en cours		4 216 000,00
Résultat d'investissement		755 984,43
TOTAL	**6 414 000,00**	**6 414 000,00**

D'ADOPTER le budget primitif 2025 de Magny Cours (opérations réelles et opérations d'ordre) ainsi qu'il suit (annexe 3) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	**DEPENSES**	**RECETTES**
011 Charges à caractère général	1 128 535,29	

023 Virement à la section d'investissement	3 464,71	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600 000,00	460 000,00
65 Autres charges de gestion courante	16 000,00	
66 Charges financières	350 000,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		840 000,00
74 Dotations et participations		37 500,00
75 Autres produits de gestion courante		2 484 689,06
002 Résultat de fonctionnement		275 810,94
TOTAL	**4 098 000,00**	**4 098 000,00**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	**DEPENSES**	**RECETTES**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		38 935,29
021 Virement de la section de fonctionnement		3 464,71
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	460 000,00	2 600 000,00
041 Opérations patrimoniales	60 000,00	60 000,00
106 Travaux sécurité et divers TVA	710 000,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	1 470 000,00	
20 Immobilisations incorporelles	2 400,00	
TOTAL	**2 702 400,00**	**2 702 400,00**

D'ADOPTER le budget primitif 2025 du Centre Départemental de Santé (opérations réelles et opérations d'ordre) ainsi qu'il suit (annexe 4) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	**DEPENSES**	**RECETTES**
011 Charges à caractère général	314 765,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 681 494,00	
013 Atténuations de charges		2 500,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	
65 Autres charges de gestion courante	25 851,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		1 211 359,00
74 Dotations et participations		828 245,00
75 Autres produits de gestion courante		6,00
TOTAL	**2 042 110,00**	**2 042 110,00**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	**DEPENSES**	**RECETTES**
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		2 700,00
13 Subventions d'investissement		13 960,22

21 Immobilisations corporelles	38 000,00	
TOTAL	**38 000,00**	**38 000,00**

DE CONSTITUER une provision pour un montant de 80 000 € permettant de couvrir les risques liés au paiement de deux capital décès susceptibles d'intervenir au cours de l'année,

DE PRECISER que le montant de cette provision sera révisé annuellement, que cette somme sera imputée en dépenses réelles de fonctionnement selon le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires au chapitre 68, article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » et sera retracée sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif,

D'ADOPTER le relèvement de 1 point du taux de la taxe d'aménagement, soit de 1,5% à 2,5%,

DE FIXER le taux de la taxe d'aménagement instituée par l'article 1635 quater A du Code Général des Impôts à 2,5% à compter du 1er janvier 2026,

DE MAINTENIR, pour l'exercice 2025, le taux de la taxe d'aménagement affectée au financement du CAUE à 0,38 % et le taux affecté au financement des espaces naturels sensibles à 1,12 %,

D'ACCORDER pour l'exercice 2025 au service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre une contribution de fonctionnement de 12 815 000 € et une subvention de 600 000 € pour le financement de ses investissements 2025,

DE RENOUVELER la cotisation du Département à l'Assemblée des Départements de France pour un montant de 18 000 € maximum,

DE RENOUVELER la cotisation du Département à l'Association Finances Gestion et Évaluation des Collectivités Territoriales pour 400 €,

DE RENOUVELER la cotisation versée à l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence artificielle (ARNia) pour 95 000 €, et 10 000 € au titre de l'investissement,

DE FIXER la contribution pour l'exercice 2025 au syndicat mixte Nièvre Numérique à 311 500 €,

- en matière de gestion de la dette, pour 2025 et jusqu'au vote du budget 2026,

D'ACCORDER les délégations suivantes dans le cadre de la gestion active de l'encours,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à :
Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers
Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite des crédits inscrits au budget 2025

- la durée des emprunts réalisés devra être de 30 ans maximum
- les index de référence seront ceux communément utilisés sur les marchés financiers

- les contrats pourront être assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie
- les emprunts pourront prévoir un remboursement anticipé dans le cadre de sa délégation en matière d'emprunts,

Conduire les opérations financières utiles à la gestion des emprunts : réaménagement de dette, remboursement par anticipation, renégociation contractuelle, changement d'index ou de type de taux ; opérations de marché (contrats de couverture de risques de taux d'intérêts et de change, SWAP) et toutes les autres opérations financières utiles à la gestion de la dette, dans la limite des crédits inscrits au budget 2025,

Passer à cet effet les actes nécessaires et notamment signer les contrats ainsi négociés. Cette compétence peut être déléguée par le Président du Conseil départemental au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint Jeunesse, Administration et Ressources ou au Directeur des Finances et de la Performance du Département par arrêté,

Signer les contrats de lignes de trésorerie et à procéder aux tirages nécessaires dans la limite de 15 000 000 € et ce jusqu'au vote du Budget 2026,

D'AUTORISER les créations et modifications d'autorisations de programmes et autorisations d'engagements dont la liste figure en annexes n°E et F.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025

Identifiant : 058-225800010-20250414-81181-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : Conseil départemental Nièvre (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22580001000012

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 16
D1 - Balance générale - Dépenses 18
D2 - Balance générale - Recettes 20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 31
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 32
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 33
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 34
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 38
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 41
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 50

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 54
A1.01 - Opérations non ventilables 57
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 58
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 61
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 62
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 63
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 66
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 70
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 73
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 74
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 77
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 79
A1.908 - Fonction 8 - Transports 82
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 86
A2.01 - Opérations non ventilables 88
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 89
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 95
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 96
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 97
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 101
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 107
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 113
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 114
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 115
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 118
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 120
A2.938 - Fonction 8 - Transports 123

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 131
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 132
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 141
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 143

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 144
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 146
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 147
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées 148
B3.2 - Etalement des provisions 150
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis 151
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 169
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8 - Subventions versées 170
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 171
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 173

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 174
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 175
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 176

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 178
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 179

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	521 594 780,62	537 941 457,92	-341 492,00	A1	16 005 185,30
Investissement	184 960 441,12	193 350 975,05	(3) -15 977 561,19	A2	-7 587 027,26
Fonctionnement	336 634 339,50	344 590 482,87	(4) 15 636 069,19	A3	23 592 212,56

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	1 464 848,04	III + IV	136 198,50	B1	-1 328 649,54
Investissement	I	1 464 848,04	III	136 198,50	B2	-1 328 649,54
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	14 676 535,76
Investissement	**A2 + B2**	-8 915 676,80
Fonctionnement	**A3 + B3**	23 592 212,56

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	1 464 848,04
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
109	Opération d'équipement n° 109		598 054,33
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		28 957,74
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		20 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)		403 794,99
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		414 040,98
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	**136 198,50**
018	**RSA**		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**		**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (3)**		**136 198,50**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**		**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)**		**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**		**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**		**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**		**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**		**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**		**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**		**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**		**0,00**
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	**0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**		**0,00**
73	**Impôts et taxes**		**0,00**
731	**Fiscalité locale**		**0,00**
74	**Dotations et participations (4)**		**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante (4)**		**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**		**0,00**
016	**APA**		**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**		**0,00**
76	**Produits financiers**		**0,00**
77	**Produits spécifiques (4)**		**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	62 085 000,00	71 000 676,80
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 464 848,04	136 198,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 7 587 027,26	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	71 136 875,30	71 136 875,30

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	357 270 000,00	342 593 464,24
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 14 676 535,76
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	357 270 000,00	357 270 000,00

TOTAL DU BUDGET (4)	428 406 875,30	428 406 875,30

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P055E14	AP 2017 RD 978A OA SUR VIEILLE LOIRE	20, 21, 23	0,00
P030E19	AP 22 GED SOCIALE	20, 21	0,00
P009E32	AP plur subv MADEF	204	800 000,00
P087E02	AP pluriannuelle subv	204	-600 000,00
P005E01	AP09D Pluriannuelle Château-Chinon	20, 21, 23	0,00
P036E30	AP14 pluriannuelle	21, 23	0,00
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	204, 27	0,00
P089E08	AP18 pluri subv CCP Haut Nivernais Val d Yonne	204	0,28
P089E16	AP18 subv CCP Morvan Sommets et Grds Lacs	204	21 000,00
P055E19	AP19 RD955 pont de Cosne	20, 21, 23	0,00
P006E31	AP2020 Conservation des Fonds	23	-9 302,24
P006E32	AP2020 Numérisation océrisation de fonds d'archives	21	-1,44
P089E28	AP21 CCP21-23 CCHNVY	204	-42 730,53
P009E33	AP22 PLURIANNUELLE	20, 23	0,00
P027E63	AP22 PLURIANNUELLE PIG3 ENERGIE	204	150 000,00
P012E21	AP23 D 3 COLLEGES RPT CHAUDIERES	20, 23	0,00
P012E19	AP23 D COLLEGE DONZY NORMES CUISINE	20, 23	110 300,00
P012E20	AP23 D COLLEGE LORMES AMELIORATION ENERGETIQUE BAT	20, 23	0,00
P012E17	AP23 D COURS OASIS	20, 23	750 000,00
P012E18	AP23 D FACADES 3 COLLEGES	20, 23	0,00
P030E24	AP23 GEC	20	40 000,00
P091E06	AP24	204	-24 122,42
P077E03	AP24 D CONFORMITE INCENDIE PAGODE ET CHAMBRES PASSERELLES	20, 23	0,00
P012E24	AP24D COLLEGE LES LOGES TOITURE	20, 23	0,00
P091E08	AP25 BUDGET PARTICIPATIF 2024	204	280 000,00
P042E38	AP25 D ACQUISITIONS FONCIERES	21	250 000,00
P004E79	AP25 D APPRO RESTAU COLLECTIVE	20	90 000,00
P042E39	AP25 D PASSAGES A LOUTRES	23	150 000,00
P012E25	AP25 D PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURES	20, 23	1 440 000,00
P042E40	AP25 D SUBV CONTRATS TERRITORIAUX	204	150 000,00
P054E15	AP25 D TRAVAUX CANAL	21, 23	700 000,00
P027E81	AP25 PIG AUTONOMIE PACTE 25	204	360 000,00
P027E80	AP25 PIG ENERGIE PACTE 25	204	1 400 000,00
P027E82	AP25 PIG LHI PACTE 25	204	100 000,00
P023E13	AP25D SUBV PDESI	204	150 000,00
P030E29	DEPLOIEMENT DU RESEAU BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE	20, 21	-52 000,00
TOTAL			**6 213 143,65**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**6 213 143,65**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AE VOTEES — B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
P027E79	AE25 D MARCHE SUIVI ANIMATION PIG 2025_2027	011	2 000 000,00
P018E62	AE25 D SUBV AAP ESS 2025	65	15 000,00
TOTAL			**2 015 000,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**2 015 000,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	47 500,00	0,00	47 800,00	0,00	47 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	3 154 374,12	28 957,74	1 863 217,78	0,00	1 892 175,52
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	12 866 569,70	20 000,00	10 908 595,93	0,00	10 928 595,93
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	7 399 651,46	403 794,99	11 932 883,67	0,00	12 336 678,66
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	14 191 967,13	1 012 095,31	7 011 700,00	0,00	8 023 795,31
Total des dépenses d'équipement		**37 660 062,41**	**1 464 848,04**	**31 764 197,38**	**0,00**	**33 229 045,42**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 610 000,00	0,00	15 013 092,00	0,00	15 013 092,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	710,62	0,00	710,62
27	Autres immobilisations financières (3)	90 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
Total des dépenses financières		**18 700 000,00**	**0,00**	**15 020 802,62**	**0,00**	**15 020 802,62**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**56 360 062,41**	**1 464 848,04**	**46 785 000,00**	**0,00**	**48 249 848,04**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*13 900 000,00*		*15 300 000,00*	*0,00*	*15 300 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*1 648 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***15 548 000,00***		***15 300 000,00***	***0,00***	***15 300 000,00***
TOTAL		**71 908 062,41**	**1 464 848,04**	**62 085 000,00**	**0,00**	**63 549 848,04**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**7 587 027,26**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**71 136 875,30**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	6 178 362,02	136 198,50	4 784 361,93	0,00	4 920 560,43
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	17 672 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**23 995 362,02**	**136 198,50**	**19 784 361,93**	**0,00**	**19 920 560,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 000 000,00	0,00	2 093 788,07	0,00	2 093 788,07
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	17 922 073,31	0,00	8 915 676,80	0,00	8 915 676,80
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	47 838,27	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	10 100,00	0,00	10 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	10 000,00	0,00	35 750,00	0,00	35 750,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	197 350,00	0,00	106 000,00	0,00	106 000,00
Total des recettes financières		**21 187 261,58**	**0,00**	**11 161 314,87**	**0,00**	**11 161 314,87**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**45 182 623,60**	**136 198,50**	**30 945 676,80**	**0,00**	**31 081 875,30**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*18 516 302,00*		*15 216 302,00*	*0,00*	*15 216 302,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*22 538 698,00*		*24 838 698,00*	*0,00*	*24 838 698,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*1 648 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***42 703 000,00***		***40 055 000,00***	***0,00***	***40 055 000,00***
TOTAL		**87 885 623,60**	**136 198,50**	**71 000 676,80**	**0,00**	**71 136 875,30**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**71 136 875,30**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**24 755 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	21 824 823,77	0,00	19 188 795,21	0,00	19 188 795,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	81 850 938,00	0,00	83 336 582,00	0,00	83 336 582,00
014	Atténuations de produits	6 209 393,00	0,00	6 111 393,00	0,00	6 111 393,00
016	APA	30 956 400,00	0,00	31 174 400,00	0,00	31 174 400,00
017	RSA / Régularisations de RMI	42 772 827,00	0,00	44 353 758,27	0,00	44 353 758,27
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	124 127 601,23	0,00	127 388 971,52	0,00	127 388 971,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	175 100,00	0,00	179 600,00	0,00	179 600,00
Total des dépenses de gestion courante		**307 917 083,00**	**0,00**	**311 733 500,00**	**0,00**	**311 733 500,00**
66	Charges financières	5 853 000,00	0,00	5 139 000,00	0,00	5 139 000,00
67	Charges spécifiques (3)	184 917,00	0,00	262 500,00	0,00	262 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		80 000,00	0,00	80 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**313 955 000,00**	**0,00**	**317 215 000,00**	**0,00**	**317 215 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*18 516 302,00*		*15 216 302,00*	*0,00*	*15 216 302,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*22 538 698,00*		*24 838 698,00*	*0,00*	*24 838 698,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***41 055 000,00***		***40 055 000,00***	***0,00***	***40 055 000,00***
TOTAL		**355 010 000,00**	**0,00**	**357 270 000,00**	**0,00**	**357 270 000,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**357 270 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 248 000,00	0,00	1 607 099,00	0,00	1 607 099,00
016	APA	13 000 000,00	0,00	14 508 631,00	0,00	14 508 631,00
017	RSA / Régularisations de RMI	2 725 737,00	0,00	3 013 999,00	0,00	3 013 999,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 524 462,00	0,00	2 826 226,00	0,00	2 826 226,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	112 877 377,00	0,00	104 224 904,00	0,00	104 224 904,00
731	Fiscalité locale	102 890 000,00	0,00	108 630 000,00	0,00	108 630 000,00
74	Dotations et participations (3)	78 848 298,72	0,00	82 282 935,91	0,00	82 282 935,91
75	Autres produits de gestion courante (3)	11 233 061,00	0,00	10 073 174,24	0,00	10 073 174,24
Total des recettes de gestion courante		**325 346 935,72**	**0,00**	**327 166 969,15**	**0,00**	**327 166 969,15**
76	Produits financiers	109 245,09	0,00	109 245,09	0,00	109 245,09
77	Produits spécifiques (3)	17 750,00	0,00	17 250,00	0,00	17 250,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**325 473 930,81**	**0,00**	**327 293 464,24**	**0,00**	**327 293 464,24**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*13 900 000,00*		*15 300 000,00*	*0,00*	*15 300 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***13 900 000,00***		***15 300 000,00***	***0,00***	***15 300 000,00***
TOTAL		**339 373 930,81**	**0,00**	**342 593 464,24**	**0,00**	**342 593 464,24**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**14 676 535,76**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**357 270 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**24 755 000,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*4 300 000,00*	4 300 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	15 013 092,00	*0,00*	15 013 092,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 598 054,33		1 598 054,33
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 892 175,52	*0,00*	1 892 175,52
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	10 928 595,93	*0,00*	*10 928 595,93*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	12 336 678,66	*0,00*	12 336 678,66
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	6 425 740,98	*0,00*	*6 425 740,98*
018	RSA	47 800,00	*0,00*	47 800,00
26	Participations et créances rattachées	710,62	*0,00*	710,62
27	Autres immobilisations financières (3)	7 000,00	*0,00*	7 000,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*11 000 000,00*	11 000 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**48 249 848,04**	***15 300 000,00***	**63 549 848,04**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**7 587 027,26**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**71 136 875,30**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	19 188 795,21		19 188 795,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	83 336 582,00		83 336 582,00
014	Atténuations de produits	6 111 393,00		6 111 393,00
016	APA	31 174 400,00		31 174 400,00
017	RSA / Régularisations de RMI	44 353 758,27		44 353 758,27
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	127 388 971,52	*0,00*	127 388 971,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	179 600,00		179 600,00
66	Charges financières	5 139 000,00	*0,00*	5 139 000,00
67	Charges spécifiques (9)	262 500,00	*0,00*	262 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	80 000,00	*24 838 698,00*	24 918 698,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*15 216 302,00*	15 216 302,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**317 215 000,00**	***40 055 000,00***	**357 270 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**357 270 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		2 093 788,07	*0,00*	2 093 788,07
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		4 920 560,43	*0,00*	4 920 560,43
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		15 010 100,00	*0,00*	15 010 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		35 750,00	*0,00*	35 750,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*24 600 000,00*	24 600 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*238 698,00*	238 698,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*15 216 302,00*	15 216 302,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		106 000,00		106 000,00
	Recettes d'investissement – Total		**22 166 198,50**	***40 055 000,00***	**62 221 198,50**
					+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				**0,00**
					+
	R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				**8 915 676,80**
					=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				**71 136 875,30**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 607 099,00		1 607 099,00
016	APA	14 508 631,00		14 508 631,00
017	RSA / Régularisations de RMI	3 013 999,00		3 013 999,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 826 226,00		2 826 226,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	104 224 904,00		104 224 904,00
731	Fiscalité locale	108 630 000,00		108 630 000,00
74	Dotations et participations (8)	82 282 935,91		82 282 935,91
75	Autres produits de gestion courante (8)	10 073 174,24	*0,00*	10 073 174,24
76	Produits financiers	109 245,09	*0,00*	109 245,09
77	Produits spécifiques (8)	17 250,00	*15 300 000,00*	15 317 250,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**327 293 464,24**	***15 300 000,00***	**342 593 464,24**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	14 676 535,76
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	357 270 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**71 908 062,41**	**1 464 848,04**	**6 213 143,65**	**62 085 000,00**	**0,00**	**16 243 326,16**	**45 841 673,84**	**63 549 848,04**
018	RSA	47 500,00	0,00	0,00	47 800,00	0,00	0,00	47 800,00	47 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 154 374,12	28 957,74	-358 181,79	1 863 217,78	0,00	839 617,78	1 023 600,00	1 892 175,52
204	Subventions d'équipement versées (9)	12 866 569,70	20 000,00	2 742 104,50	10 908 595,93	0,00	9 876 925,71	1 031 670,22	10 928 595,93
21	Immobilisations corporelles	7 368 851,46	403 794,99	256 634,04	11 932 883,67	0,00	1 273 082,67	10 659 801,00	12 336 678,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 371 910,30	414 040,98	3 570 544,07	6 011 700,00	0,00	3 253 700,00	2 758 000,00	6 425 740,98
	Total des opérations d'équipement (3)	2 850 856,83	598 054,33	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 598 054,33
Total des dépenses d'équipement		**37 660 062,41**	**1 464 848,04**	**6 211 100,82**	**31 764 197,38**	**0,00**	**16 243 326,16**	**15 520 871,22**	**33 229 045,42**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	18 610 000,00	0,00		15 013 092,00	0,00		15 013 092,00	15 013 092,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	710,62	0,00	0,00	710,62	710,62
27	Autres immobilisations financières	90 000,00	0,00	2 042,83	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**18 700 000,00**	**0,00**	**2 042,83**	**15 020 802,62**	**0,00**	**0,00**	**15 020 802,62**	**15 020 802,62**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**56 360 062,41**	**1 464 848,04**	**6 213 143,65**	**46 785 000,00**	**0,00**	**16 243 326,16**	**30 541 673,84**	**48 249 848,04**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*13 900 000,00*			*15 300 000,00*	*0,00*		*15 300 000,00*	*15 300 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*1 648 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**15 548 000,00**			**15 300 000,00**	**0,00**		**15 300 000,00**	**15 300 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**7 587 027,26**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**71 136 875,30**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**69 963 550,29**	**136 198,50**	**62 085 000,00**	**0,00**	**62 221 198,50**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 178 362,02	136 198,50	4 784 361,93	0,00	4 920 560,43
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	17 672 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**23 995 362,02**	**136 198,50**	**19 784 361,93**	**0,00**	**19 920 560,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 000 000,00	0,00	2 093 788,07	0,00	2 093 788,07
138	Autres subventions invest. non transf.	47 838,27	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	10 000,00	0,00	10 100,00	0,00	10 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	35 750,00	0,00	35 750,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	197 350,00	0,00	106 000,00	0,00	106 000,00
Total des recettes financières		**3 265 188,27**	**0,00**	**2 245 638,07**	**0,00**	**2 245 638,07**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**27 260 550,29**	**136 198,50**	**22 030 000,00**	**0,00**	**22 166 198,50**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*18 516 302,00*		*15 216 302,00*	*0,00*	*15 216 302,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*22 538 698,00*		*24 838 698,00*	*0,00*	*24 838 698,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*1 648 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***42 703 000,00***		***40 055 000,00***	***0,00***	***40 055 000,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**8 915 676,80**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
				Total des recettes d'investissement cumulées	**71 136 875,30**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**71 908 062,41**	**1 464 848,04**	**6 213 143,65**	**62 085 000,00**	**0,00**	**16 243 326,16**	**45 841 673,84**	**63 549 848,04**
018	RSA	47 500,00	0,00	0,00	47 800,00	0,00	0,00	47 800,00	47 800,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	47 500,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		7 800,00	0,00	0,00	7 800,00	7 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 154 374,12	28 957,74	-358 181,79	1 863 217,78	0,00	839 617,78	1 023 600,00	1 892 175,52
2031	Frais d'études	1 385 409,72	7 841,10		695 840,00	0,00	213 840,00	482 000,00	703 681,10
2033	Frais d'insertion	12 400,00	0,00		22 800,00	0,00	0,00	22 800,00	22 800,00
2051	Concessions, droits similaires	1 756 564,40	21 116,64		1 144 577,78	0,00	625 777,78	518 800,00	1 165 694,42
204	Subventions d'équipement versées (9)	12 866 569,70	20 000,00	2 742 104,50	10 908 595,93	0,00	9 876 925,71	1 031 670,22	10 928 595,93
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	820 000,00	0,00		60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	60 000,00	0,00		60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
204114	Voirie	2 000 000,00	0,00		1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	56 000,00	0,00		13 960,22	0,00	0,00	13 960,22	13 960,22
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	680 000,00	0,00		400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	232 903,52	0,00		306 908,00	0,00	296 908,00	10 000,00	306 908,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	5 704 021,87	0,00		6 054 997,71	0,00	5 960 457,71	94 540,00	6 054 997,71
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	600 000,00	0,00		1 100 000,00	0,00	500 000,00	600 000,00	1 100 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	360 062,63	0,00		260 000,00	0,00	248 000,00	12 000,00	260 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 327 570,00	0,00		940 730,00	0,00	653 560,00	287 170,00	940 730,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	876 511,68	20 000,00		712 000,00	0,00	698 000,00	14 000,00	732 000,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 368 851,46	403 794,99	256 634,04	11 932 883,67	0,00	1 273 082,67	10 659 801,00	12 336 678,66

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2111	Terrains nus	10 740,00	4 052,00		7 351,00	0,00	0,00	7 351,00	11 403,00
2117	Bois et forêts	40 000,00	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
2118	Autres terrains	54 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	30 659,41	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	715 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	61 950,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	10 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		7 050 000,00	0,00	0,00	7 050 000,00	7 050 000,00
21538	Autres réseaux	154 000,00	0,00		120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
21578	Autre matériel technique	994 501,11	155 500,00		1 426 449,35	0,00	201 299,35	1 225 150,00	1 581 949,35
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21621	Biens sous-jacents	22 500,00	0,00		22 500,00	0,00	0,00	22 500,00	22 500,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	326 000,00	0,00		44 500,00	0,00	0,00	44 500,00	44 500,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	20 000,00	90 847,12		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	105 847,12
217578	Autre matériel technique (mad)	85 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2181	Install. générales, agencements	529 411,00	0,00		90 134,40	0,00	134,40	90 000,00	90 134,40
21828	Autres matériels de transport	1 453 510,63	129 213,47		1 032 648,92	0,00	1 032 648,92	0,00	1 161 862,39
21831	Matériel informatique scolaire	429 000,00	0,00		95 000,00	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00
21838	Autre matériel informatique	656 891,96	0,00		278 700,00	0,00	35 000,00	243 700,00	278 700,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	140 000,00	6 050,16		115 000,00	0,00	0,00	115 000,00	121 050,16
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	106 067,00	0,00		79 500,00	0,00	0,00	79 500,00	79 500,00
2185	Matériel de téléphonie	92 575,00	18 132,24		91 500,00	0,00	0,00	91 500,00	109 632,24
2188	Autres immobilisations corporelles	1 437 045,35	0,00		1 400 600,00	0,00	4 000,00	1 396 600,00	1 400 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 371 910,30	414 040,98	3 570 544,07	6 011 700,00	0,00	3 253 700,00	2 758 000,00	6 425 740,98
2312	Agencements et aménagements de terrains	278 320,00	0,00		217 200,00	0,00	177 200,00	40 000,00	217 200,00
2313	Constructions	2 917 922,19	0,00		3 170 482,00	0,00	2 237 482,00	933 000,00	3 170 482,00
2315	Install., matériel et outill. technique	6 924 935,71	414 040,98		868 500,00	0,00	728 500,00	140 000,00	1 282 540,98
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	200 544,40	0,00		145 000,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	7 188,00	0,00		550 000,00	0,00	50 000,00	500 000,00	550 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	1 000 000,00	0,00		1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	43 000,00	0,00		60 518,00	0,00	60 518,00	0,00	60 518,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 850 856,83	598 054,33	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 598 054,33
Total des dépenses d'équipement		**37 660 062,41**	**1 464 848,04**	**6 211 100,82**	**31 764 197,38**	**0,00**	**16 243 326,16**	**15 520 871,22**	**33 229 045,42**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	18 610 000,00	0,00		15 013 092,00	0,00		15 013 092,00	15 013 092,00
1641	Emprunts en euros	17 100 000,00	0,00		13 925 000,00	0,00		13 925 000,00	13 925 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 500 000,00	0,00		1 075 000,00	0,00		1 075 000,00	1 075 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00		13 092,00	0,00		13 092,00	13 092,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	710,62	0,00	0,00	710,62	710,62
261	Titres de participation	0,00	0,00		710,62	0,00	0,00	710,62	710,62
27	Autres immobilisations financières	90 000,00	0,00	2 042,83	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2743	Prêts au personnel	10 000,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
276348	Créance Autres communes	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**18 700 000,00**	**0,00**	**2 042,83**	**15 020 802,62**	**0,00**	**0,00**	**15 020 802,62**	**15 020 802,62**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**56 360 062,41**	**1 464 848,04**	**6 213 143,65**	**46 785 000,00**	**0,00**	**16 243 326,16**	**30 541 673,84**	**48 249 848,04**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*13 900 000,00*			*15 300 000,00*	*0,00*		*15 300 000,00*	*15 300 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*11 700 000,00*			*15 300 000,00*	*0,00*		*15 300 000,00*	*15 300 000,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*526 933,44*			*533 138,00*	*0,00*		*533 138,00*	*533 138,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*708 342,50*			*735 919,00*	*0,00*		*735 919,00*	*735 919,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*76 652,00*			*76 652,00*	*0,00*		*76 652,00*	*76 652,00*
139148	*Subv. transf. Autres communes*	*226 131,00*			*229 852,53*	*0,00*		*229 852,53*	*229 852,53*
139158	*Subv. transf. Autres groupements*	*0,00*			*70 084,00*	*0,00*		*70 084,00*	*70 084,00*
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*26 645,00*			*30 329,00*	*0,00*		*30 329,00*	*30 329,00*
139172	*Subv. transf. FEDER*	*295 078,00*			*364 871,00*	*0,00*		*364 871,00*	*364 871,00*
139173	*Subv. transf. FEADER*	*3 114,00*			*3 114,00*	*0,00*		*3 114,00*	*3 114,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*67 855,00*			*109 030,00*	*0,00*		*109 030,00*	*109 030,00*
139311	*DGE*	*464 474,00*			*457 228,00*	*0,00*		*457 228,00*	*457 228,00*
1393121	*Dotation départementale équip. collèges*	*1 689 315,06*			*1 300 120,00*	*0,00*		*1 300 120,00*	*1 300 120,00*
139313	*Dot. soutien à l'invest des départements*	*115 153,00*			*389 355,47*	*0,00*		*389 355,47*	*389 355,47*
13938	*Autres fonds équip. transférables*	*307,00*			*307,00*	*0,00*		*307,00*	*307,00*
198	*Neutralisation des amortissements*	*7 500 000,00*			*11 000 000,00*	*0,00*		*11 000 000,00*	*11 000 000,00*
	Charges transférées (7)	*2 200 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*2 100 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
3551	*Produits finis (hors terrains aménagés)*	*100 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*1 648 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
1641	*Emprunts en euros*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
16441	*Opérations afférentes à l'emprunt*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
166	*Refinancement de dette*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2051	*Concessions, droits similaires*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21578	*Autre matériel technique*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21735	*Installations générales (mise à dispo)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
217538	*Autres réseaux (mise à dispo)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
217578	*Autre matériel technique (mad)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2181	*Install. générales, agencements*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21838	*Autre matériel informatique*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2185	*Matériel de téléphonie*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*1 648 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2316	*Restaur. des biens histo. et culturels*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**15 548 000,00**			**15 300 000,00**	**0,00**		**15 300 000,00**	**15 300 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
109	CITE MUSEALE CHATEAU-CHINON (chap 109)	P005E01	1 151 288,81	598 054,33	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00
TOTAL			**1 151 288,81**	**598 054,33**	**1 000 000,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 109
LIBELLE : CITE MUSEALE CHATEAU-CHINON (chap 109)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P005E01

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**1 436 720,63**	**1 151 288,81**	**a 598 054,33**	**1 000 000,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**30 800,00**	**30 763,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2188	Autres immobilisations corporelles	30 800,00	30 763,20	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**1 405 920,63**	**1 120 525,61**	**598 054,33**	**1 000 000,00**	**0,00**
2313	Constructions	1 405 920,63	1 120 525,61	598 054,33	1 000 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 598 054,33

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**69 963 550,29**	**136 198,50**	**62 085 000,00**	**0,00**	**62 221 198,50**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 178 362,02	136 198,50	4 784 361,93	0,00	4 920 560,43
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 634 916,22	0,00	828 781,93	0,00	828 781,93
1312	Subv. transf. Régions	841 809,80	96 796,00	803 493,00	0,00	900 289,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	9 400,00	0,00	9 400,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	791 434,00	0,00	68 080,00	0,00	68 080,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	9 612,50	189 583,00	0,00	199 195,50
13172	Subv. transf. FEDER	299 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	100 768,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	685 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	50 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
133121	Dotation départementale équip. collèges	1 271 000,00	0,00	1 271 856,00	0,00	1 271 856,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00	29 790,00	932 168,00	0,00	961 958,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	17 672 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
1641	Emprunts en euros	17 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
168748	Dettes - Autres communes	672 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**23 995 362,02**	**136 198,50**	**19 784 361,93**	**0,00**	**19 920 560,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 000 000,00	0,00	2 093 788,07	0,00	2 093 788,07
10222	FCTVA	3 000 000,00	0,00	2 093 788,07	0,00	2 093 788,07
138	Autres subventions invest. non transf.	47 838,27	0,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres fonds non transférables	47 838,27	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	10 000,00	0,00	10 100,00	0,00	10 100,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	10 100,00	0,00	10 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	35 750,00	0,00	35 750,00
2743	Prêts au personnel	10 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
2748	Autres prêts	0,00	0,00	18 750,00	0,00	18 750,00
276348	Créance Autres communes	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	197 350,00	0,00	106 000,00	0,00	106 000,00
Total des recettes financières		**3 265 188,27**	**0,00**	**2 245 638,07**	**0,00**	**2 245 638,07**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**27 260 550,29**	**136 198,50**	**22 030 000,00**	**0,00**	**22 166 198,50**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*18 516 302,00*		*15 216 302,00*	*0,00*	*15 216 302,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*22 538 698,00*		*24 838 698,00*	*0,00*	*24 838 698,00*
1641	*Emprunts en euros*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*193 681,45*		*302 034,15*	*0,00*	*302 034,15*
28033	*Frais d'insertion*	*1 229,00*		*1 601,00*	*0,00*	*1 601,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*162 731,00*		*162 731,00*	*0,00*	*162 731,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*64 875,00*		*65 100,00*	*0,00*	*65 100,00*
2804114	*Voirie*	*1 771 040,00*		*3 473 491,27*	*0,00*	*3 473 491,27*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*60 567,00*		*60 567,00*	*0,00*	*60 567,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*310 897,00*		*461 563,00*	*0,00*	*461 563,00*
28041481	*Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel*	*123 013,95*		*126 301,69*	*0,00*	*126 301,69*
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	*2 558 838,00*		*2 725 138,00*	*0,00*	*2 725 138,00*
28041483	*Subv.Autres cnes:Projet infrastructure*	*194,00*		*194,00*	*0,00*	*194,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*706,00*		*710,90*	*0,00*	*710,90*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*622 500,00*		*646 500,00*	*0,00*	*646 500,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*239 606,00*		*314 996,00*	*0,00*	*314 996,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*32 608,00*		*33 600,00*	*0,00*	*33 600,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*291 575,13*		*295 402,71*	*0,00*	*295 402,71*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*641 462,00*		*657 453,00*	*0,00*	*657 453,00*
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	*0,00*		*6 660,00*	*0,00*	*6 660,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*12 995,00*		*12 995,00*	*0,00*	*12 995,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*1 153 997,61*		*959 494,14*	*0,00*	*959 494,14*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*12 016,00*		*12 016,00*	*0,00*	*12 016,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*113 392,00*		*138 797,18*	*0,00*	*138 797,18*
281311	*Bâtiments administratifs*	*848 681,00*		*848 681,00*	*0,00*	*848 681,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*316 302,30*		*402 215,00*	*0,00*	*402 215,00*
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*1 129,00*		*1 129,00*	*0,00*	*1 129,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*5 183,00*		*10 412,00*	*0,00*	*10 412,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*12 126,00*		*28 677,00*	*0,00*	*28 677,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*3 033,00*		*3 033,00*	*0,00*	*3 033,00*
281328	*Autres bâtiments privés*	*24 416,00*		*24 416,00*	*0,00*	*24 416,00*
281351	*Bâtiments publics*	*3 063 686,19*		*2 649 270,06*	*0,00*	*2 649 270,06*
28152	*Installations de voirie*	*906 169,00*		*952 569,41*	*0,00*	*952 569,41*
281538	*Autres réseaux*	*1 275 156,35*		*1 385 261,07*	*0,00*	*1 385 261,07*
281578	*Autre matériel technique*	*891 802,51*		*1 121 143,42*	*0,00*	*1 121 143,42*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*216,80*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*1 776 455,00*		*1 776 521,35*	*0,00*	*1 776 521,35*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*1 804 805,00*		*1 836 031,77*	*0,00*	*1 836 031,77*
2817538	*Autres réseaux (mise à dispo)*	*1 848,00*		*10 822,00*	*0,00*	*10 822,00*
2817578	*Autre matériel technique (mad)*	*53 840,63*		*54 202,60*	*0,00*	*54 202,60*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*218 145,06*		*243 399,80*	*0,00*	*243 399,80*
281828	*Autres matériels de transport*	*1 087 800,27*		*1 091 782,14*	*0,00*	*1 091 782,14*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*336 274,15*		*568 652,30*	*0,00*	*568 652,30*
281838	*Autre matériel informatique*	*622 458,00*		*606 807,14*	*0,00*	*606 807,14*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*85 494,79*		*143 731,96*	*0,00*	*143 731,96*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*47 951,23*		*89 148,30*	*0,00*	*89 148,30*
28185	*Matériel de téléphonie*	*93 721,79*		*116 832,34*	*0,00*	*116 832,34*
28188	*Autres immo. corporelles*	*355 380,79*		*177 915,30*	*0,00*	*177 915,30*
3551	*Produits finis (hors terrains aménagés)*	*100 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
4817	*Indemnités de renégociation de la dette*	*238 698,00*		*238 698,00*	*0,00*	*238 698,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*1 648 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
1641	*Emprunts en euros*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
16441	*Opérations afférentes à l'emprunt*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
166	*Refinancement de dette*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*1 550 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2033	*Frais d'insertion*	*50 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*48 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***42 703 000,00***		***40 055 000,00***	***0,00***	***40 055 000,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**355 010 000,00**	**0,00**	**2 015 000,00**	**357 270 000,00**	**0,00**	**2 131 218,02**	**355 138 781,98**	**357 270 000,00**
011	Charges à caractère général (3)	21 824 823,77	0,00	2 000 000,00	19 188 795,21	0,00	516 956,00	18 671 839,21	19 188 795,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	81 850 938,00	0,00		83 336 582,00	0,00		83 336 582,00	83 336 582,00
014	Atténuations de produits	6 209 393,00	0,00		6 111 393,00	0,00		6 111 393,00	6 111 393,00
016	APA	30 956 400,00	0,00	0,00	31 174 400,00	0,00	0,00	31 174 400,00	31 174 400,00
017	RSA / Régularisations de RMI	42 772 827,00	0,00	0,00	44 353 758,27	0,00	1 201 603,27	43 152 155,00	44 353 758,27
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	124 127 601,23	0,00	15 000,00	127 388 971,52	0,00	412 658,75	126 976 312,77	127 388 971,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	175 100,00	0,00		179 600,00	0,00		179 600,00	179 600,00
Total des dépenses de gestion des services		**307 917 083,00**	**0,00**	**2 015 000,00**	**311 733 500,00**	**0,00**	**2 131 218,02**	**309 602 281,98**	**311 733 500,00**
66	Charges financières	5 853 000,00	0,00		5 139 000,00	0,00		5 139 000,00	5 139 000,00
67	Charges spécifiques (3)	184 917,00	0,00		262 500,00	0,00		262 500,00	262 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**6 037 917,00**	**0,00**	**0,00**	**5 481 500,00**	**0,00**		**5 481 500,00**	**5 481 500,00**
Total des dépenses réelles		**313 955 000,00**	**0,00**	**2 015 000,00**	**317 215 000,00**	**0,00**	**2 131 218,02**	**315 083 781,98**	**317 215 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*18 516 302,00*			*15 216 302,00*	*0,00*		*15 216 302,00*	*15 216 302,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*22 538 698,00*			*24 838 698,00*	*0,00*		*24 838 698,00*	*24 838 698,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**41 055 000,00**			**40 055 000,00**	**0,00**		**40 055 000,00**	**40 055 000,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**357 270 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**339 373 930,81**	**0,00**	**342 593 464,24**	**0,00**	**342 593 464,24**
013	Atténuations de charges (2)	1 248 000,00	0,00	1 607 099,00	0,00	1 607 099,00
016	APA	13 000 000,00	0,00	14 508 631,00	0,00	14 508 631,00
017	RSA / Régularisations de RMI	2 725 737,00	0,00	3 013 999,00	0,00	3 013 999,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 524 462,00	0,00	2 826 226,00	0,00	2 826 226,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	112 877 377,00	0,00	104 224 904,00	0,00	104 224 904,00
731	Fiscalité locale	102 890 000,00	0,00	108 630 000,00	0,00	108 630 000,00
74	Dotations et participations (2)	78 848 298,72	0,00	82 282 935,91	0,00	82 282 935,91
75	Autres produits de gestion courante (2)	11 233 061,00	0,00	10 073 174,24	0,00	10 073 174,24
Total des recettes de gestion des services		**325 346 935,72**	**0,00**	**327 166 969,15**	**0,00**	**327 166 969,15**
76	Produits financiers	109 245,09	0,00	109 245,09	0,00	109 245,09
77	Produits spécifiques (2)	17 750,00	0,00	17 250,00	0,00	17 250,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**126 995,09**	**0,00**	**126 495,09**	**0,00**	**126 495,09**
Total des recettes réelles		**325 473 930,81**	**0,00**	**327 293 464,24**	**0,00**	**327 293 464,24**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*13 900 000,00*		*15 300 000,00*	*0,00*	*15 300 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**13 900 000,00**		**15 300 000,00**	**0,00**	**15 300 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**14 676 535,76**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**357 270 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**355 010 000,00**	**0,00**	**2 015 000,00**	**357 270 000,00**	**0,00**	**2 131 218,02**	**355 138 781,98**	**357 270 000,00**
011	Charges à caractère général (4)	21 824 823,77	0,00	2 000 000,00	19 188 795,21	0,00	516 956,00	18 671 839,21	19 188 795,21
6011	Mat. 1ères, fournitures (hors terrains)	538 500,00	0,00		538 500,00	0,00	0,00	538 500,00	538 500,00
60221	Combustibles et carburants	400 000,00	0,00		1 226 000,00	0,00	0,00	1 226 000,00	1 226 000,00
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	272 000,00	0,00		288 500,00	0,00	0,00	288 500,00	288 500,00
60226	Habillement et vêtements de travail	24 100,00	0,00		24 100,00	0,00	0,00	24 100,00	24 100,00
60228	Autres fournitures consommables	14 500,00	0,00		13 500,00	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00
6028	Autres achats stockés et autres approv.	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	750 000,00	0,00		640 000,00	0,00	0,00	640 000,00	640 000,00
6042	Achats de prestations de services	246 295,79	0,00		130 900,00	0,00	0,00	130 900,00	130 900,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	125 000,00	0,00		125 000,00	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00
60611	Eau et assainissement	48 400,00	0,00		40 365,00	0,00	0,00	40 365,00	40 365,00
60612	Energie - Electricité	634 000,00	0,00		607 530,00	0,00	0,00	607 530,00	607 530,00
60613	Chauffage urbain	682 900,00	0,00		490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00
60621	Combustibles	34 210,00	0,00		126 707,51	0,00	0,00	126 707,51	126 707,51
60622	Carburants	1 116 400,00	0,00		227 150,00	0,00	0,00	227 150,00	227 150,00
60623	Alimentation	54 150,00	0,00		53 800,00	0,00	0,00	53 800,00	53 800,00
60628	Autres fournitures non stockées	875 486,86	0,00		873 046,00	0,00	0,00	873 046,00	873 046,00
60631	Fournitures d'entretien	14 000,00	0,00		13 500,00	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	339 378,31	0,00		320 070,00	0,00	0,00	320 070,00	320 070,00
60633	Fournitures de voirie	493 235,21	0,00		434 080,00	0,00	0,00	434 080,00	434 080,00
60636	Habillement et vêtements de travail	144 144,00	0,00		136 851,49	0,00	0,00	136 851,49	136 851,49
6064	Fournitures administratives	83 790,00	0,00		84 535,00	0,00	0,00	84 535,00	84 535,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	21 600,00	0,00		12 010,00	0,00	0,00	12 010,00	12 010,00
60661	Médicaments	30 555,00	0,00		25 450,00	0,00	0,00	25 450,00	25 450,00
60662	Vaccins et sérums	193 000,00	0,00		86 724,95	0,00	0,00	86 724,95	86 724,95
60668	Autres produits pharmaceutiques	27 800,00	0,00		20 700,00	0,00	0,00	20 700,00	20 700,00
6068	Autres matières et fournitures	18 579,80	0,00		6 820,00	0,00	0,00	6 820,00	6 820,00
6078	Autres marchandises	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 814 261,77	0,00		1 609 655,00	0,00	469 340,00	1 140 315,00	1 609 655,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6132	Locations immobilières	439 990,00	0,00		453 290,00	0,00	0,00	453 290,00	453 290,00
61351	Matériel roulant	165 388,80	0,00		181 970,00	0,00	0,00	181 970,00	181 970,00
61358	Autres	362 650,00	0,00		322 250,00	0,00	0,00	322 250,00	322 250,00
614	Charges locatives et de copropriété	98 760,00	0,00		105 489,83	0,00	0,00	105 489,83	105 489,83
61521	Entretien terrains	1 500,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	99 000,00	0,00		99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	14 600,00	0,00		14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 024 213,00	0,00		1 068 880,00	0,00	0,00	1 068 880,00	1 068 880,00
615232	Entretien, réparations réseaux	73 410,56	0,00		93 975,00	0,00	0,00	93 975,00	93 975,00
61551	Entretien matériel roulant	140 320,00	0,00		154 300,00	0,00	0,00	154 300,00	154 300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	114 635,47	0,00		99 840,00	0,00	0,00	99 840,00	99 840,00
6156	Maintenance	1 613 808,00	0,00		1 739 550,00	0,00	0,00	1 739 550,00	1 739 550,00
6161	Multirisques	183 165,00	0,00		200 900,00	0,00	0,00	200 900,00	200 900,00
6168	Autres primes d'assurance	342 647,50	0,00		457 700,00	0,00	0,00	457 700,00	457 700,00
617	Etudes et recherches	3 000,00	0,00		50 816,00	0,00	47 616,00	3 200,00	50 816,00
6182	Documentation générale et technique	84 800,00	0,00		95 690,00	0,00	0,00	95 690,00	95 690,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	197 000,00	0,00		280 560,00	0,00	0,00	280 560,00	280 560,00
6184	Versements à des organismes de formation	282 090,00	0,00		261 055,00	0,00	0,00	261 055,00	261 055,00
6188	Autres frais divers	40 400,00	0,00		46 986,55	0,00	0,00	46 986,55	46 986,55
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	233 900,00	0,00		197 625,05	0,00	0,00	197 625,05	197 625,05
62268	Autres honoraires, conseils	677 680,00	0,00		378 435,00	0,00	0,00	378 435,00	378 435,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	42 500,00	0,00		28 050,00	0,00	0,00	28 050,00	28 050,00
6228	Divers	313 933,20	0,00		297 618,00	0,00	0,00	297 618,00	297 618,00
6231	Annonces et insertions	145 800,00	0,00		140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	90 600,00	0,00		98 273,45	0,00	0,00	98 273,45	98 273,45
6233	Foires et expositions	10 500,00	0,00		30 424,00	0,00	0,00	30 424,00	30 424,00
6234	Réceptions	71 300,00	0,00		47 000,00	0,00	0,00	47 000,00	47 000,00
6236	Catalogues et imprimés	119 850,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6238	Divers	646 900,00	0,00		596 300,00	0,00	0,00	596 300,00	596 300,00
6241	Transports de biens	71 600,00	0,00		66 400,00	0,00	0,00	66 400,00	66 400,00
6245	Transports de personnes extérieures	35 300,00	0,00		25 965,00	0,00	0,00	25 965,00	25 965,00
6248	Divers	8 000,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6251	Voyages, déplacements et missions	1 477 546,00	0,00		1 369 380,00	0,00	0,00	1 369 380,00	1 369 380,00
6261	Frais d'affranchissement	251 150,00	0,00		271 300,00	0,00	0,00	271 300,00	271 300,00
6262	Frais de télécommunications	155 500,00	0,00		152 300,00	0,00	0,00	152 300,00	152 300,00
627	Services bancaires et assimilés	27 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	158 022,00	0,00		169 050,00	0,00	0,00	169 050,00	169 050,00
6282	Frais de gardiennage	38 100,00	0,00		33 400,00	0,00	0,00	33 400,00	33 400,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	679 800,00	0,00		679 900,00	0,00	0,00	679 900,00	679 900,00
62878	Remb. frais à des tiers	18 177,50	0,00		34 860,17	0,00	0,00	34 860,17	34 860,17
6288	Autres services extérieurs	125 300,00	0,00		120 300,00	0,00	0,00	120 300,00	120 300,00
63512	Taxes foncières	107 100,00	0,00		105 600,00	0,00	0,00	105 600,00	105 600,00
63513	Autres impôts locaux	24 000,00	0,00		24 630,00	0,00	0,00	24 630,00	24 630,00
6353	Impôts indirects	3 550,00	0,00		3 150,00	0,00	0,00	3 150,00	3 150,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	11 350,00	0,00		7 950,00	0,00	0,00	7 950,00	7 950,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		341 137,21	0,00	0,00	341 137,21	341 137,21
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	81 850 938,00	0,00		83 336 582,00	0,00		83 336 582,00	83 336 582,00
62122	Personnel aff. régies avec ps.morale	0,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
6218	Autre personnel extérieur	104 800,00	0,00		105 000,00	0,00		105 000,00	105 000,00
6331	Versement mobilité	197 220,00	0,00		201 000,00	0,00		201 000,00	201 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	248 980,00	0,00		250 200,00	0,00		250 200,00	250 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	486 820,00	0,00		496 700,00	0,00		496 700,00	496 700,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	167 330,00	0,00		149 750,00	0,00		149 750,00	149 750,00
64111	Rémunération principale titulaires	28 066 038,00	0,00		28 593 788,00	0,00		28 593 788,00	28 593 788,00
64112	SFT, indemnité de résidence	278 400,00	0,00		275 000,00	0,00		275 000,00	275 000,00
64113	NBI	290 090,00	0,00		308 000,00	0,00		308 000,00	308 000,00
64118	Autres indemnités	6 594 780,00	0,00		6 326 000,00	0,00		6 326 000,00	6 326 000,00
64121	Rémunération principale	15 817 515,00	0,00		16 484 100,00	0,00		16 484 100,00	16 484 100,00
64123	Indemnités d'attente	432 485,00	0,00		176 000,00	0,00		176 000,00	176 000,00
64126	Indemnités de licenciement	50 000,00	0,00		80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00
64131	Rémunérations	5 092 700,00	0,00		5 768 544,00	0,00		5 768 544,00	5 768 544,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	26 600,00	0,00		44 000,00	0,00		44 000,00	44 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64138	Primes et autres indemnités	1 974 900,00	0,00		1 287 500,00	0,00		1 287 500,00	1 287 500,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	70 300,00	0,00		58 100,00	0,00		58 100,00	58 100,00
64162	Emplois d'avenir	73 900,00	0,00		110 200,00	0,00		110 200,00	110 200,00
6417	Rémunérations des apprentis	158 600,00	0,00		184 000,00	0,00		184 000,00	184 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 071 750,00	0,00		9 976 300,00	0,00		9 976 300,00	9 976 300,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 478 570,00	0,00		10 832 400,00	0,00		10 832 400,00	10 832 400,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	890 760,00	0,00		893 100,00	0,00		893 100,00	893 100,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	2 400,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00		385 000,00	0,00		385 000,00	385 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00
6488	Autres	274 000,00	0,00		289 900,00	0,00		289 900,00	289 900,00
014	Atténuations de produits	6 209 393,00	0,00		6 111 393,00	0,00		6 111 393,00	6 111 393,00
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
739214	Attrib. compens. CVAE - Départ. - Région	4 479 393,00	0,00		4 479 393,00	0,00		4 479 393,00	4 479 393,00
7392251	Prélèv. fonds national péréquat° DMTO	1 570 000,00	0,00		1 400 000,00	0,00		1 400 000,00	1 400 000,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	145 000,00	0,00		217 000,00	0,00		217 000,00	217 000,00
016	APA	30 956 400,00	0,00	0,00	31 174 400,00	0,00	0,00	31 174 400,00	31 174 400,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	16 500,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6331	Versement mobilité	3 700,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 800,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 600,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 174 000,00	0,00		1 009 000,00	0,00	0,00	1 009 000,00	1 009 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	12 300,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
64113	NBI	8 500,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
64118	Autres indemnités	182 700,00	0,00		165 000,00	0,00	0,00	165 000,00	165 000,00
64131	Rémunérations	141 400,00	0,00		161 000,00	0,00	0,00	161 000,00	161 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64138	Primes et autres indemnités	43 300,00	0,00		34 000,00	0,00	0,00	34 000,00	34 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	231 900,00	0,00		195 000,00	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	287 000,00	0,00		345 000,00	0,00	0,00	345 000,00	345 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 500,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6488	Autres	3 700,00	0,00		2 900,00	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00
6511411	APA	11 250 000,00	0,00		11 000 000,00	0,00	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00
651142	APA versée au bénéficiaire	2 515 000,00	0,00		2 540 000,00	0,00	0,00	2 540 000,00	2 540 000,00
651143	APA versée bénef. en étab.	1 135 000,00	0,00		1 135 000,00	0,00	0,00	1 135 000,00	1 135 000,00
651144	APA versée à l'étab.	13 910 000,00	0,00		14 517 000,00	0,00	0,00	14 517 000,00	14 517 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	42 772 827,00	0,00	0,00	44 353 758,27	0,00	1 201 603,27	43 152 155,00	44 353 758,27
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6218	Autre personnel extérieur	248 000,00	0,00		262 214,00	0,00	0,00	262 214,00	262 214,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	200 195,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6331	Versement mobilité	1 500,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 600,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 200,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 600,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	391 400,00	0,00		409 000,00	0,00	0,00	409 000,00	409 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	5 700,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
64113	NBI	3 200,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
64118	Autres indemnités	61 800,00	0,00		65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00
64131	Rémunérations	128 400,00	0,00		130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	98 700,00	0,00		97 000,00	0,00	0,00	97 000,00	97 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	131 000,00	0,00		139 000,00	0,00	0,00	139 000,00	139 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 200,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6488	Autres	3 300,00	0,00		3 300,00	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00
65133	Secours d'urgence	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	28 000,00	0,00		28 000,00	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	33 030 000,00	0,00		26 960 000,00	0,00	0,00	26 960 000,00	26 960 000,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	4 620 000,00	0,00		12 515 000,00	0,00	0,00	12 515 000,00	12 515 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	100 000,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	700 000,00	0,00		700 000,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00
6568	Autres participations	500 000,00	0,00		547 000,00	0,00	0,00	547 000,00	547 000,00
657348	Subv. fonct. autres communes	278 091,72	0,00		436 021,12	0,00	300 216,12	135 805,00	436 021,12
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	2 219 440,28	0,00		1 895 223,15	0,00	901 387,15	993 836,00	1 895 223,15
6688	Autres	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	124 127 601,23	0,00	15 000,00	127 388 971,52	0,00	412 658,75	126 976 312,77	127 388 971,52
65111	Famille et enfance	947 800,00	0,00		985 510,00	0,00	0,00	985 510,00	985 510,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	5 820 000,00	0,00		5 941 000,00	0,00	0,00	5 941 000,00	5 941 000,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	874 500,00	0,00		874 500,00	0,00	0,00	874 500,00	874 500,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	1 810 000,00	0,00		1 700 000,00	0,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00
651128	Autres	241 400,00	0,00		262 400,00	0,00	0,00	262 400,00	262 400,00
65113	Personnes âgées	2 888 000,00	0,00		3 093 000,00	0,00	0,00	3 093 000,00	3 093 000,00
65131	Bourses	337 000,00	0,00		274 000,00	0,00	0,00	274 000,00	274 000,00
65133	Secours d'urgence	131 000,00	0,00		129 200,00	0,00	0,00	129 200,00	129 200,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	3 506 620,00	0,00		4 077 811,00	0,00	0,00	4 077 811,00	4 077 811,00
65211	Frais de scolarité	59 300,00	0,00		27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
65212	Frais périscolaires	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6522	Accueil familial	496 800,00	0,00		429 400,00	0,00	0,00	429 400,00	429 400,00
6523	Frais d'hospitalisation	4 000,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	5 566 037,00	0,00		6 201 561,16	0,00	0,00	6 201 561,16	6 201 561,16
652412	Mais. enf. caract. social	7 902 938,00	0,00		8 019 000,00	0,00	0,00	8 019 000,00	8 019 000,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	3 130 075,00	0,00		3 911 000,00	0,00	0,00	3 911 000,00	3 911 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
652415	Etablissements scolaires	61 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	3 068 007,00	0,00		2 952 026,84	0,00	0,00	2 952 026,84	2 952 026,84
652418	Autres	6 967 794,00	0,00		6 241 250,00	0,00	0,00	6 241 250,00	6 241 250,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	32 539 539,00	0,00		33 851 600,00	0,00	0,00	33 851 600,00	33 851 600,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	11 970 100,00	0,00		12 600 700,00	0,00	0,00	12 600 700,00	12 600 700,00
6525	Frais d'inhumation	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6526	Prévention spécialisée	7 748,00	0,00		4 700,00	0,00	0,00	4 700,00	4 700,00
65311	Indemnités de fonction	828 000,00	0,00		784 000,00	0,00	0,00	784 000,00	784 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	39 000,00	0,00		38 000,00	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00
65313	Cotisations de retraite	72 000,00	0,00		63 000,00	0,00	0,00	63 000,00	63 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	246 000,00	0,00		239 700,00	0,00	0,00	239 700,00	239 700,00
65315	Formation	16 000,00	0,00		16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	85 000,00	0,00		75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655111	Dotation fonctionnement collèges publics	2 430 750,00	0,00		2 586 904,00	0,00	0,00	2 586 904,00	2 586 904,00
655122	Dotation fonctionnement lycées privés	875 481,00	0,00		890 163,00	0,00	0,00	890 163,00	890 163,00
6553	Service d'incendie	12 665 000,00	0,00		12 815 000,00	0,00	0,00	12 815 000,00	12 815 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	96 000,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6561	Organismes de regroupement	2 332 099,00	0,00		1 927 000,00	0,00	0,00	1 927 000,00	1 927 000,00
6568	Autres participations	4 108 994,00	0,00		4 791 900,00	0,00	0,00	4 791 900,00	4 791 900,00
657348	Subv. fonct. autres communes	463 252,23	0,00		474 370,75	0,00	395 658,75	78 712,00	474 370,75
657358	Subv. fonct. autres groupements	224 500,00	0,00		518 500,00	0,00	0,00	518 500,00	518 500,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	854 650,00	0,00		960 776,00	0,00	0,00	960 776,00	960 776,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	192 410,00	0,00		138 410,00	0,00	0,00	138 410,00	138 410,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	1 566 525,00	0,00		570 368,00	0,00	0,00	570 368,00	570 368,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 269 070,00	0,00		5 115 386,00	0,00	17 000,00	5 098 386,00	5 115 386,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	393 100,00	0,00		388 400,00	0,00	0,00	388 400,00	388 400,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	2 800 600,00	0,00		3 113 086,77	0,00	0,00	3 113 086,77	3 113 086,77
6583	Pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	210 000,00	0,00		226 830,00	0,00	0,00	226 830,00	226 830,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5 012,00	0,00		30 018,00	0,00	0,00	30 018,00	30 018,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	175 100,00	0,00		179 600,00	0,00		179 600,00	179 600,00
65861	Frais de personnel	169 000,00	0,00		175 000,00	0,00		175 000,00	175 000,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	6 100,00	0,00		4 600,00	0,00		4 600,00	4 600,00
Total des dépenses de gestion des services		**307 917 083,00**	**0,00**	**2 015 000,00**	**311 733 500,00**	**0,00**	**2 131 218,02**	**309 602 281,98**	**311 733 500,00**
66	Charges financières	5 853 000,00	0,00		5 139 000,00	0,00		5 139 000,00	5 139 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 850 000,00	0,00		5 110 000,00	0,00		5 110 000,00	5 110 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 000,00	0,00		29 000,00	0,00		29 000,00	29 000,00
6688	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	184 917,00	0,00		262 500,00	0,00		262 500,00	262 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	184 917,00	0,00		262 500,00	0,00		262 500,00	262 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**6 037 917,00**	**0,00**	**0,00**	**5 481 500,00**	**0,00**		**5 481 500,00**	**5 481 500,00**
Total des dépenses réelles		**313 955 000,00**	**0,00**	**2 015 000,00**	**317 215 000,00**	**0,00**	**2 131 218,02**	**315 083 781,98**	**317 215 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*18 516 302,00*			*15 216 302,00*	*0,00*		*15 216 302,00*	*15 216 302,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*22 538 698,00*			*24 838 698,00*	*0,00*		*24 838 698,00*	*24 838 698,00*
6682	*Indemnités de réaménagement d'emprunt*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6688	*Autres*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*22 200 000,00*			*24 600 000,00*	*0,00*		*24 600 000,00*	*24 600 000,00*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*238 698,00*			*238 698,00*	*0,00*		*238 698,00*	*238 698,00*
71351	*Variat° stocks de produits (hors terrain*	*100 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**41 055 000,00**			**40 055 000,00**	**0,00**		**40 055 000,00**	**40 055 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	467 716,42
Montant des ICNE de l'exercice N-1	467 716,42
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**339 373 930,81**	**0,00**	**342 593 464,24**	**0,00**	**342 593 464,24**
013	Atténuations de charges (3)	1 248 000,00	0,00	1 607 099,00	0,00	1 607 099,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	750 000,00	0,00	640 000,00	0,00	640 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	476 000,00	0,00	967 099,00	0,00	967 099,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	13 000 000,00	0,00	14 508 631,00	0,00	14 508 631,00
747811	Dotation versée au titre de l'APA	12 862 500,00	0,00	14 356 000,00	0,00	14 356 000,00
7533	APA	135 000,00	0,00	149 131,00	0,00	149 131,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 500,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	2 725 737,00	0,00	3 013 999,00	0,00	3 013 999,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
74771	Participation Fonds social européen	908 737,00	0,00	1 198 999,00	0,00	1 198 999,00
74783	Fonds mobilisation départ. insertion	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7531	RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75342	Allocations forfaitaires	170 000,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 524 462,00	0,00	2 826 226,00	0,00	2 826 226,00
7018	Autres ventes de produits finis	450 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	37 000,00	0,00	37 000,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7028	Autres produits forestiers	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
70323	Red. occupation dom. public	703 500,00	0,00	913 500,00	0,00	913 500,00
7033	Redevances distributeurs d'essence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	7 562,00	0,00	8 126,00	0,00	8 126,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
704	Travaux	210 300,00	0,00	215 300,00	0,00	215 300,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7078	Autres marchandises	141 700,00	0,00	140 700,00	0,00	140 700,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	17 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	796 000,00	0,00	823 000,00	0,00	823 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	52 900,00	0,00	122 300,00	0,00	122 300,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 500,00	0,00	6 300,00	0,00	6 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	112 877 377,00	0,00	104 224 904,00	0,00	104 224 904,00
73221	FNGIR	7 724 377,00	0,00	7 724 376,00	0,00	7 724 376,00
732251	Attrib./fonds national péréquation DMTO	13 950 000,00	0,00	9 400 000,00	0,00	9 400 000,00
7324	Frais de gestion de la TFPB	7 100 000,00	0,00	7 600 000,00	0,00	7 600 000,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	71 400 000,00	0,00	68 931 320,00	0,00	68 931 320,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	8 955 000,00	0,00	8 644 208,00	0,00	8 644 208,00
7358	Autres	3 700 000,00	0,00	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
738	Autres impôts et taxes	48 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
731	Fiscalité locale	102 890 000,00	0,00	108 630 000,00	0,00	108 630 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	830 000,00	0,00	840 000,00	0,00	840 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73121	Taxe dpt. pub foncière, droit dpt. enreg	18 000 000,00	0,00	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	560 000,00	0,00	560 000,00	0,00	560 000,00
73141	Accise sur l'électricité	3 345 000,00	0,00	3 150 000,00	0,00	3 150 000,00
731421	TICPE - LRL	17 035 000,00	0,00	17 035 000,00	0,00	17 035 000,00
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	63 075 000,00	0,00	67 000 000,00	0,00	67 000 000,00
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	45 000,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
74	Dotations et participations (3)	78 848 298,72	0,00	82 282 935,91	0,00	82 282 935,91
74121	Dotation forfaitaire des départements	21 342 835,00	0,00	52 412 206,00	0,00	52 412 206,00
741221	Dotation fonctionnement minimale départ.	12 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741223	Dotation compensation départements	18 569 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	150 000,00	0,00	193 540,71	0,00	193 540,71
74621	DGD des départements	2 389 307,00	0,00	2 389 307,00	0,00	2 389 307,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
74718	Autres participations Etat	2 385 002,00	0,00	3 690 259,70	0,00	3 690 259,70
7472	Participation régions	325 800,00	0,00	302 500,00	0,00	302 500,00
7473	Participation départements	86 056,00	0,00	111 790,00	0,00	111 790,00
74748	Participation autres communes	51 000,00	0,00	70 713,00	0,00	70 713,00
74758	Participation autres groupements	1 040 000,00	0,00	1 240 000,00	0,00	1 240 000,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	3 113,00	0,00	43 000,00	0,00	43 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74771	Participation Fonds social européen	51 706,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	2 917 000,00	0,00	3 106 205,00	0,00	3 106 205,00
7478141	Part autonomie	80 000,00	0,00	84 700,00	0,00	84 700,00
7478142	Part prévention	649 782,00	0,00	570 368,00	0,00	570 368,00
747818	Autres	3 555 386,00	0,00	5 479 800,00	0,00	5 479 800,00
7478214	Participation Communes et interco	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
747888	Autres	690 692,50	0,00	722 997,50	0,00	722 997,50
748312	D.C.R.T.P.	8 920 000,00	0,00	8 700 000,00	0,00	8 700 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 139 748,22	0,00	3 142 049,00	0,00	3 142 049,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	11 233 061,00	0,00	10 073 174,24	0,00	10 073 174,24
7511	Recouvrements sur département, autres CL	900 000,00	0,00	576 368,00	0,00	576 368,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	1 008 141,00	0,00	559 990,24	0,00	559 990,24
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	7 148 500,00	0,00	7 511 000,00	0,00	7 511 000,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	394 220,00	0,00	315 620,00	0,00	315 620,00
7535	PCH	83 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	500,00	0,00	92 000,00	0,00	92 000,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	4 200,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	1 693 000,00	0,00	961 696,00	0,00	961 696,00
Total des recettes de gestion des services		**325 346 935,72**	**0,00**	**327 166 969,15**	**0,00**	**327 166 969,15**
76	Produits financiers	109 245,09	0,00	109 245,09	0,00	109 245,09
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	109 245,09	0,00	109 245,09	0,00	109 245,09
77	Produits spécifiques (3)	17 750,00	0,00	17 250,00	0,00	17 250,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	17 750,00	0,00	17 250,00	0,00	17 250,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**325 473 930,81**	**0,00**	**327 293 464,24**	**0,00**	**327 293 464,24**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*13 900 000,00*		*15 300 000,00*	*0,00*	*15 300 000,00*
71351	*Variat° stocks de produits (hors terrain*	*100 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*2 100 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
77681	*Neutralisation des amortissements*	*7 500 000,00*		*11 000 000,00*	*0,00*	*11 000 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*4 200 000,00*		*4 300 000,00*	*0,00*	*4 300 000,00*

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**13 900 000,00**		**15 300 000,00**	**0,00**	**15 300 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**15 168 710,62**	**5 768 311,45**	**0,00**	**600 000,00**	**3 507 092,00**	**1 869 790,00**	**610 902,94**	**47 800,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 006 000,00	0,00	0,00	0,00	7 092,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 287 677,78	0,00	0,00	151 000,00	42 740,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	150 000,00	670 700,00	0,00	600 000,00	0,00	165 000,00	602 502,94	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	1 825 433,67	0,00	0,00	824 500,00	273 050,00	8 400,00	7 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 984 500,00	0,00	0,00	2 524 500,00	1 389 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	710,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**26 641 214,87**	**349 854,93**	**0,00**	**0,00**	**2 974 307,00**	**151 500,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 009 464,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	500 000,00	333 854,93	0,00	0,00	2 970 207,00	151 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 006 000,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 750,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**6 786 554,99**	**902 760,00**	**474 778,00**	**11 048 300,00**		**46 785 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		15 013 092,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 300,00	22 500,00	60 000,00	298 000,00		1 863 217,78
204	Subventions d'équipement versées	6 768 554,99	783 260,00	108 578,00	1 060 000,00		10 948 595,93
21	Immobilisations corporelles	16 700,00	47 000,00	21 000,00	8 911 800,00		11 940 683,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	50 000,00	285 200,00	778 500,00		7 011 700,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		710,62
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		7 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**120 000,00**	**25 000,00**	**133 800,00**	**550 000,00**		**30 945 676,80**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		106 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		11 009 464,87
13	Subventions d'investissement	120 000,00	25 000,00	133 800,00	550 000,00		4 784 361,93
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		15 010 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		35 750,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**15 168 710,62**
164	Emprunts auprès des éts financiers	15 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	150 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 000,00
261	Titres de participation	710,62
274	Prêts	7 000,00
RECETTES		**26 641 214,87**
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	2 093 788,07
106	Réserves	8 915 676,80
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	500 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	15 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00
274	Prêts	25 750,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**5 508 311,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	188 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	410 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 098 777,78	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	7 051,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 733 382,67	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 984 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**349 854,93**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	333 854,93	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**260 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 768 311,45**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 900,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670 700,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 098 777,78
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 051,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 733 382,67
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 984 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**349 854,93**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 854,93
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**600 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 507 092,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	7 092,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 463 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	60 518,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 604 734,00**	**0,00**	**0,00**	**369 573,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	396 610,00	0,00	0,00	369 573,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 204 024,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 507 092,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 092,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 463 982,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 518,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 974 307,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	766 183,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 204 024,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**165 000,00**	**148 150,00**	**1 135 800,00**	**140 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	14 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	148 150,00	53 250,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**134 000,00**	**17 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	134 000,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**280 840,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	36 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	244 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 869 790,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 740,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 150,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236 400,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**151 500,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**8 200,00**	**14 160,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	13 960,22	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 200,00	200,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**588 542,72**	**610 902,94**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	588 542,72	602 502,94
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**7 800,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**47 800,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**5 509 554,99**	**0,00**	**1 277 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	5 491 554,99	0,00	1 277 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**0,00**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 786 554,99**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 768 554,99
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 700,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**120 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**781 760,00**	**0,00**	**781 760,00**	**121 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	662 260,00	0,00	662 260,00	121 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 000,00**	**0,00**	**25 000,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**902 760,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	783 260,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**474 778,00**	**0,00**	**0,00**	**474 778,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 578,00	0,00	0,00	108 578,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 200,00	0,00	0,00	285 200,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**133 800,00**	**0,00**	**0,00**	**133 800,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 800,00	0,00	0,00	133 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**10 638 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	298 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	8 086 299,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	802 700,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	451 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**350 000,00**	**0,00**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 048 300,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	1 060 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 086 299,35
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	825 200,65
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	327 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**550 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**13 044 855,26**	**20 002 452,95**	**0,00**	**12 815 000,00**	**14 471 544,00**	**7 000 004,00**	**143 431 760,00**	**31 174 400,00**
011	Charges à caractère général	1 010 812,26	6 642 540,95	0,00	0,00	984 500,00	1 282 754,00	2 279 415,00	12 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 500,00	11 401 644,00	0,00	0,00	9 669 500,00	2 573 000,00	43 637 288,00	1 962 400,00
014	Atténuations de produits	5 964 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	542 000,00	1 876 818,00	0,00	12 815 000,00	3 817 544,00	3 144 250,00	97 393 557,00	29 197 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	178 150,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	5 139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	60 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 500,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**280 499 751,80**	**2 249 031,00**	**0,00**	**0,00**	**922 011,00**	**146 300,00**	**22 377 545,44**	**14 508 631,00**
013	Atténuations de charges	640 000,00	138 994,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 105,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	1 017 411,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	104 224 904,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	108 630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	66 837 102,71	108 500,00	0,00	0,00	829 511,00	140 000,00	12 621 142,20	14 356 000,00
75	Autres produits de gestion courante	58 500,00	984 126,00	0,00	0,00	92 500,00	0,00	8 911 048,24	149 631,00
76	Produits financiers	109 245,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 250,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**44 353 758,27**	**14 138 533,75**	**4 784 000,77**	**2 051 316,00**	**9 947 375,00**		**317 215 000,00**
011	Charges à caractère général	33 500,00	428 685,00	168 682,00	410 006,00	5 981 400,00		19 234 295,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 130 514,00	12 617 150,00	406 000,00	1 183 500,00	1 778 000,00		86 429 496,00
014	Atténuations de produits	0,00	147 000,00	0,00	0,00	0,00		6 111 393,00
65	Autres charges de gestion courante	43 185 244,27	945 698,75	4 209 318,77	457 810,00	2 186 975,00		199 771 215,79
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		179 600,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 142 000,00
67	Charges spécifiques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		267 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
RECETTES		**3 013 999,00**	**1 178 000,00**	**80 015,00**	**579 680,00**	**1 738 500,00**		**327 293 464,24**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 607 099,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	59 015,00	16 000,00	1 727 500,00		2 826 226,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		104 224 904,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		108 630 000,00
74	Dotations et participations	2 808 999,00	1 178 000,00	0,00	558 680,00	10 000,00		99 447 934,91
75	Autres produits de gestion courante	205 000,00	0,00	21 000,00	5 000,00	1 000,00		10 427 805,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		109 245,09
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 250,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**13 044 855,26**
603	Variation des stocks	640 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 800,00
611	Contrats de prestations de services	9 000,00
618	Divers	1 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	7 375,05
623	Pub., publications, relations publiques	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	341 137,21
647	Autres charges sociales	500,00
648	Autres charges de personnel	70 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	11 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	25 000,00
656	Participations	15 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	485 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	184 150,00
661	Charges d'intérêts	5 139 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	60 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	80 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	5 964 393,00
RECETTES		**280 499 751,80**
603	Variation des stocks	640 000,00
731	Fiscalité locale	108 630 000,00
732	Fiscalité reversée	24 724 376,00
735	Fraction de TVA	79 475 528,00
738	Autres impôts et taxes	25 000,00
741	D.G.F.	52 412 206,00
744	FCTVA	193 540,71
746	Dotation générale de décentralisation	2 389 307,00
748	Autres attributions et participations	11 842 049,00
758	Produits divers de gestion courante	58 500,00
768	Autres produits financiers	109 245,09

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**7 301 690,95**	**11 558 562,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	20 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 162 194,95	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	619 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	593 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	105 489,83	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 337 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	289 468,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	99 476,55	70 000,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	344 968,00	500,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	421 273,45	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	140 900,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	419 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	728 670,17	36 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	172 700,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	131 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	13 000,00	7 942 744,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	3 022 900,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	2 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	185 000,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	311 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	36 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	381 850,00	18,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**2 230 525,00**	**18 506,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	131 994,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	80 111,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	937 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	97 000,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	262 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	630 000,00	6,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**1 141 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	1 141 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 002 452,95**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 162 194,95
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619 650,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593 790,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 489,83
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 337 460,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	399 468,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 476,55
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 468,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 273,45
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 900,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	764 670,17
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 700,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 900,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 955 744,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 022 900,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 300,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 141 700,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 868,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 249 031,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 994,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 111,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	937 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 120,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 006,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**12 815 000,00**	**0,00**	**0,00**	**12 815 000,00**
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	12 815 000,00	0,00	0,00	12 815 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**9 678 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 452 567,00**	**0,00**	**0,00**	**83 610,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	444 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	106 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	395 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	118 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	6 821 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 726 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 477 067,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 610,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**922 011,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	829 511,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**256 867,00**	**0,00**	**14 471 544,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 600,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 821 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 726 700,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 477 067,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 337,00	0,00	182 947,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 530,00	0,00	157 530,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**922 011,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	829 511,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**2 599 000,00**	**2 105 000,00**	**191 500,00**	**201 800,00**	**528 154,00**	**11 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	56 200,00	108 344,00	1 486,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	279 180,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	3 500,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	85 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	10 000,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	30 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	1 424,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	800,00	0,00	1 500,00	24 500,00	290,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 828 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	701 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
647	Autres charges sociales	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	1 426 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	678 200,00	91 500,00	58 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**67 000,00**	**63 500,00**	**3 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	67 000,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 209 050,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533 300,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	653 750,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**154 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 000 004,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 030,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	299 780,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 100,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 700,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	17 335,00	0,00	0,00	0,00	48 135,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	538 724,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	6 665,00	0,00	0,00	0,00	9 165,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 090,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 828 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 526 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	128 000,00	0,00	0,00	0,00	1 610 250,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**12 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**146 300,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
747	Participations	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**3 722 000,00**	**528 124,00**	**1 005 168,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	63 200,00	65 650,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	51 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	54 300,00	19 350,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 482 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	973 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	360 300,00	269 000,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	4 700,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	46 824,00	7 450,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	630 018,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**691 768,00**	**366 639,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
747	Participations	0,00	212 235,00	286 182,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	479 533,00	80 457,24	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**18 204 343,00**	**0,00**	**0,00**	**53 072 288,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	93 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	16 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	221 500,00	0,00	0,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	245 800,00	0,00	0,00	282 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	12 309 588,00	0,00	0,00	16 740 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 939 300,00	0,00	0,00	5 112 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	387 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	7 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	1 696 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	27 784 738,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	567 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	69 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 723 334,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	828 105,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 849 361,00	0,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	1 042 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**84 700,00**	**575 368,00**	**20 210 741,00**	**0,00**	**43 879 355,00**	**2 149 673,00**	**143 431 760,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	61 800,00	0,00	0,00	0,00	65 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 050,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
613	Locations	0,00	0,00	177 000,00	0,00	0,00	0,00	177 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	36 700,00	0,00	0,00	0,00	37 200,00
618	Divers	0,00	0,00	248 060,00	0,00	11 000,00	0,00	406 615,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	105 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	279 000,00	371 650,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 800,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 061 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	1 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	579 700,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 532 388,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 024 300,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	387 800,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	5 000,00	2 319 000,00	0,00	9 678 700,00	844 896,00	15 173 446,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	84 700,00	0,00	12 516 000,00	0,00	33 851 600,00	0,00	74 241 738,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	45 000,00
656	Participations	0,00	0,00	4 490 000,00	0,00	0,00	19 700,00	4 514 700,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	570 368,00	181 681,00	0,00	332 055,00	938 277,00	2 644 355,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	724 318,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	104 500,00	0,00	6 000,00	0,00	121 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
RECETTES		**84 700,00**	**570 368,00**	**9 603 240,00**	**0,00**	**6 328 397,00**	**1 009 099,20**	**22 377 545,44**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 105,00
747	Participations	84 700,00	570 368,00	3 329 800,00	0,00	5 279 397,00	1 009 099,20	12 621 142,20
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	6 090 000,00	0,00	955 000,00	0,00	8 647 358,24
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	180 690,00	0,00	32 000,00	0,00	213 690,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 750,00	0,00	12 000,00	0,00	17 250,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**1 974 400,00**	**13 548 000,00**	**1 135 000,00**	**14 517 000,00**	**31 174 400,00**
618	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
625	Déplacements et missions	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
641	Rémunérations du personnel	1 386 000,00	0,00	0,00	0,00	1 386 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	548 000,00	0,00	0,00	0,00	548 000,00
647	Autres charges sociales	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
648	Autres charges de personnel	2 900,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	13 540 000,00	1 135 000,00	14 517 000,00	29 192 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		**14 356 000,00**	**136 131,00**	**15 000,00**	**1 500,00**	**14 508 631,00**
747	Participations	14 356 000,00	0,00	0,00	0,00	14 356 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	132 631,00	15 000,00	1 500,00	149 131,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**332 400,00**	**0,00**	**0,00**	**3 559 558,27**	**0,00**	**871 800,00**	**39 581 500,00**	**8 500,00**	**44 353 758,27**
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
621	Personnel extérieur au service	98 019,00	0,00	0,00	155 695,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	262 214,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	20 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612 000,00	0,00	0,00	612 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 000,00	0,00	0,00	241 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00	0,00	3 300,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	39 477 000,00	0,00	39 507 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	1 247 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 247 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	214 381,00	0,00	0,00	2 116 863,27	0,00	0,00	0,00	0,00	2 331 244,27
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
RECETTES		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 198 999,00**	**0,00**	**0,00**	**1 805 000,00**	**0,00**	**3 013 999,00**
747	Participations	10 000,00	0,00	0,00	1 198 999,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	2 808 999,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**156 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	147 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**754 383,75**	**0,00**	**569 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	10 185,00	0,00	365 500,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	242 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	497 198,75	0,00	197 500,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**607 000,00**	**0,00**	**571 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	607 000,00	0,00	571 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 138 533,75**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 685,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 250,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 127 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 344 400,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	694 698,75
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 178 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 178 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**408 000,00**	**0,00**	**2 582 468,77**	**531 000,00**	**263 532,00**	**0,00**	**0,00**	**999 000,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	34 750,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	15 350,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	12 132,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	70 200,00	0,00	17 350,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	295 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	103 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	29 200,00	531 000,00	167 050,00	0,00	0,00	999 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	2 483 068,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 015,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	6 015,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 784 000,77**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 750,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 350,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 132,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 550,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 726 250,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 483 068,77
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 015,00**
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 015,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**1 509 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	859 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	303 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	311 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**541 816,00**	**0,00**	**0,00**	**2 051 316,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 040,00	0,00	0,00	181 040,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	350,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	29 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 616,00	0,00	0,00	47 616,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	859 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00	0,00	0,00	66 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 310,00	0,00	0,00	391 810,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**574 680,00**	**0,00**	**0,00**	**579 680,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	558 680,00	0,00	0,00	558 680,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**1 500,00**	**2 147 975,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	2 145 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
747	Participations	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**7 520 700,00**	**0,00**	**0,00**	**81 000,00**	**65 000,00**	**0,00**	**65 000,00**
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	538 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	1 552 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 452 840,00	0,00	0,00	78 000,00	19 725,00	0,00	19 725,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	172 600,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	6 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 316 410,00	0,00	0,00	0,00	38 475,00	0,00	38 475,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	208 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	100 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	142 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	8 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	479 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 723 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	215 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	140 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**96 200,00**	**0,00**	**35 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 947 375,00**
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	538 500,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 552 600,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	51 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 602 115,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
613	Locations	0,00	0,00	2 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 970,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	24 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 379 835,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	17 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 980,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 275 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	479 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 145 975,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**5 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 738 500,00**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	935 500,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 300,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 700,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**307 238 567,77**									
1641 Emprunts en euros (total)					284 513 769,43									
369-refin	SFIL CAFFIL	11/08/2009	01/01/2010	01/01/2011	6 522 380,03	C	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,940	EUR	A	P	O	A-1
3701	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/12/2006	7 500 000,00	C	Taux fixe 3.28% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,280	3,330	EUR	A	C	O	B-1
3702	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/03/2006	4 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	2,500	2,560	EUR	T	C	O	A-1
3703	SOCIETE GENERALE	14/11/2006	14/11/2006	20/12/2006	1 500 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	3,610	3,710	EUR	T	C	O	A-1
374	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	22/12/2006	22/12/2006	15/05/2007	6 500 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.01	3,700	3,820	EUR	X	X	O	A-1
376	SFIL CAFFIL	27/12/2006	27/12/2006	01/04/2007	7 000 000,00	C	(Euribor 3M-Floor 0.03 sur Euribor 3M) + (-0.03)	3,680	3,790	EUR	T	P	O	A-1
377	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/08/2007	01/08/2007	01/11/2007	5 000 000,00	C	3.75 %	3,750	3,860	EUR	T	C	O	D-1
378 ream	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/07/2011	09/08/2011	09/11/2011	4 310 222,80	C	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,720	3,820	EUR	T	P	O	B-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
379	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	07/12/2007	07/12/2007	07/03/2008	5 000 000,00	C	2.4*(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + Tunnel 0/2.25 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé))	5,400	5,590	EUR	T	C	O	A-1
380	SOCIETE GENERALE	12/12/2007	12/12/2007	12/12/2008	4 000 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.21)-Floor -0.21 sur TAG 3M(Postfixé)	4,280	4,350	EUR	A	P	O	A-1
381	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007	20/12/2007	20/03/2008	6 500 000,00	F	Taux fixe à 4.575 %	4,580	4,650	EUR	T	P	O	A-1
388-Réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2008	01/12/2024	01/01/2025	2 201 850,59	V	(Euribor 3M + 0.614)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,550	3,650	EUR	T	P	O	A-1
389-Réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/12/2008	01/12/2024	01/03/2025	1 689 406,38	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	4,170	EUR	T	P	O	A-1
390-taux fixe annulable	SOCIETE GENERALE	30/12/2008	30/12/2008	30/06/2009	4 500 000,00	C	Taux fixe annulable à 4.23 % (date d'exercice 30/12/2013)	4,230	4,340	EUR	S	P	O	A-1
391	SOCIETE GENERALE	30/12/2008	30/12/2008	30/06/2009	4 500 000,00	C	Taux fixe à 3.84 %	3,840	3,930	EUR	S	P	O	A-1
394	SOCIETE GENERALE	22/12/2009	15/01/2010	15/01/2011	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.11 %	4,110	4,170	EUR	A	C	O	A-1
396	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	24/12/2009	25/12/2010	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.1 %	3,100	3,100	EUR	A	P	O	A-1
403	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/07/2011	01/12/2011	03/12/2012	5 000 000,00	C	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	3,980	4,030	EUR	A	C	O	B-1
404	CREDIT MUTUEL	24/08/2011	28/09/2011	31/03/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,470	EUR	T	P	O	A-1
405	CREDIT MUTUEL	24/08/2011	28/09/2011	31/03/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,470	EUR	T	P	O	A-1
407	SOCIETE GENERALE	08/11/2011	30/12/2011	30/03/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,520	EUR	T	C	O	A-1
412-Réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	01/12/2024	01/03/2025	2 275 803,94	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	4,170	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
414	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	27/12/2013	27/03/2014	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.22 %	3,220	3,310	EUR	T	C	O	A-1
415	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	27/12/2013	27/12/2014	2 000 000,00	V	Euribor 12M + 1.43	1,990	2,020	EUR	A	C	O	A-1
416	CREDIT MUTUEL	20/12/2013	20/12/2013	31/03/2014	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.4	1,690	1,730	EUR	T	C	O	A-1
419	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/06/2015	30/06/2015	31/12/2015	3 000 000,00	V	Euribor 6M + 1.37	1,420	1,450	EUR	S	C	O	A-1
422	CREDIT FONCIER DE FRANCE	21/07/2015	03/08/2015	03/11/2015	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.02 %	2,020	2,040	EUR	T	P	O	A-1
423	CREDIT MUTUEL	21/07/2015	21/07/2015	31/03/2016	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.75 %	1,750	1,760	EUR	T	P	O	A-1
424	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2015	01/03/2016	25/03/2016	2 100 000,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,120	EUR	T	P	O	A-1
426	SaarLB	16/12/2015	25/01/2016	25/04/2016	17 299 500,00	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	2,980	EUR	T	P	O	A-1
427	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2016	28/06/2016	25/12/2016	3 000 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,150	1,160	EUR	T	P	O	A-1
428	SaarLB	28/06/2016	28/06/2016	25/03/2017	7 000 000,00	F	Taux fixe à 1.54 %	1,540	1,550	EUR	T	P	O	A-1
431	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/04/2017	15/05/2017	01/06/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
432	BANQUE POSTALE	16/10/2017	02/11/2017	15/11/2018	10 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,380	0,390	EUR	A	C	O	A-1
434	SaarLB	04/12/2017	25/04/2018	25/07/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,400	EUR	T	P	O	A-1
436	CREDIT MUTUEL	01/08/2018	01/08/2018	31/10/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.44 %	1,440	1,450	EUR	T	P	O	A-1
442	SFIL CAFFIL	23/07/2020	28/08/2020	01/03/2021	8 500 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,680	EUR	S	C	O	A-1
444	CREDIT AGRICOLE	23/07/2020	15/01/2021	22/12/2020	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,660	EUR	T	P	O	A-1
446	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/07/2020	30/10/2020	01/02/2021	490 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	T	P	O	A-1
447	SFIL CAFFIL	01/09/2021	10/09/2021	01/10/2022	8 000 000,00	F	Taux fixe à 0.43 %	0,430	0,430	EUR	A	C	O	A-1
448	CREDIT AGRICOLE	01/09/2021	17/02/2022	26/10/2022	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	0,590	EUR	A	C	O	A-1
449	CAISSE D'EPARGNE	21/06/2022	29/12/2022	25/04/2023	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.49 %	1,490	1,500	EUR	T	C	O	A-1
450	CREDIT AGRICOLE	21/06/2023	01/08/2023	01/11/2023	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,710	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
451	ARKEA	28/06/2023	30/11/2023	29/02/2024	**5 000 000,00**	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,680	4,830	EUR	T	C	O	A-1
452	BANQUE POPULAIRE	14/12/2023	28/12/2023	28/03/2024	4 000 000,00	V	Euribor 6M + 0.77-Floor -0.77 sur Euribor 6M	4,670	4,750	EUR	T	C	O	A-1
453	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2023	21/12/2023	01/01/2025	1 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	3,600	EUR	A	C	O	A-1
456	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24/09/2024	10/10/2024	01/01/2025	10 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.4))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	2,600	EUR	T	P	O	A-1
457-BP	SFIL CAFFIL	06/12/2024	30/12/2024	01/04/2025	41 124 605,69	F	Taux fixe à 2.65 %	2,650	2,720	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					22 724 798,34									
454	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	22/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.78	4,700	4,850	EUR	X	X	O	A-1
455-5M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10/07/2024	15/07/2024	15/10/2024	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,390	4,520	EUR	T	P	O	A-1
455-TirageME3M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10/07/2024	10/07/2024	31/01/2025	0,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 0.38)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	4,110	4,250	EUR	X	X	O	A-1
458-Conso-BP	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/11/2024	16/12/2024	25/02/2025	15 724 798,34	F	Taux fixe à 3.39 %	3,390	3,480	EUR	T	P	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**307 238 567,77**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**198 724 822,76**					**14 781 286,05**	**4 594 920,70**	**0,00**	**675 217,06**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		176 127 045,99					14 008 418,02	3 869 000,18	0,00	595 686,08
369-refin	N	0,00	A-1	1 119 029,22	1,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,940	545 867,91	44 141,97	0,00	22 485,76
3701	N	0,00	B-1	375 000,00	0,96	C	Taux fixe 2.97% à barrière 5.5% sur Euribor 1M(Postfixé)	3,060	375 000,00	11 199,34	0,00	0,00
3702	N	0,00	A-1	200 000,00	0,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,590	200 000,00	4 378,99	0,00	0,00
3703	N	0,00	A-1	75 000,00	0,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,590	75 000,00	1 642,12	0,00	0,00
374	N	0,00	A-1	650 000,00	1,37	F	Taux fixe à 0 %	0,000	325 000,00	0,00	0,00	0,00
376	N	0,00	A-1	1 092 440,98	2,00	F	Taux fixe à 3.27 %	3,360	473 473,43	30 375,67	0,00	5 116,29
377	N	0,00	D-1	687 500,00	2,59	C	3.75 + (1.2*Max(0 et Euribor 3M(Postfixé)-(8*Range accrual (Euribor 3M<5.7))))	3,860	250 000,00	22 688,80	0,00	2 643,23
378 ream	N	0,00	B-1	992 655,07	2,86	C	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,820	319 265,64	32 899,56	0,00	3 613,48
379	N	0,00	A-1	750 000,00	2,93	F	Taux fixe à 4.69 %	4,840	250 000,00	30 997,96	0,00	1 563,33
380	N	0,00	A-1	1 049 932,10	2,95	F	Taux fixe à 0 %	0,000	323 414,29	0,00	0,00	0,00
381	N	0,00	A-1	1 392 159,57	2,97	F	Taux fixe à 4.575 %	4,650	442 938,19	56 920,85	0,00	1 206,30
388-Réam	N	0,00	A-1	2 201 850,59	7,50	V	(Euribor 3M + 0.614)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,380	251 782,18	54 509,31	0,00	12 956,03
389-Réam	N	0,00	A-1	1 689 406,38	8,42	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	169 679,94	66 782,05	0,00	5 027,07
390-taux fixe annulable	N	0,00	A-1	2 277 322,53	9,00	F	Taux fixe à 4.23 %	4,340	205 999,58	95 481,26	0,00	243,38
391	N	0,00	A-1	2 277 322,70	9,00	F	Taux fixe à 5.7 %	5,870	205 999,58	128 662,70	0,00	327,96

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
394	N	0,00	A-1	2 200 000,00	10,04	F	Taux fixe à 4.05 %	4,190	200 000,00	82 822,50	0,00	3 600,00
396	N	0,00	A-1	4 928 274,51	9,98	V	Euribor 12M + 0.55	3,060	427 919,92	150 451,32	0,00	2 077,12
403	N	0,00	B-1	1 750 000,00	6,92	C	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	4,030	250 000,00	70 335,42	0,00	4 968,75
404	N	0,00	A-1	1 357 196,17	7,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,470	169 382,67	56 947,29	0,00	0,00
405	N	0,00	A-1	904 797,44	7,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,470	112 921,78	37 964,86	0,00	0,00
407	N	0,00	A-1	533 333,33	2,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,520	266 666,68	19 231,45	0,00	32,44
412-Réam	N	0,00	A-1	2 275 803,94	7,42	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	264 693,07	89 410,86	0,00	6 652,51
414	N	0,00	A-1	533 333,48	3,99	F	Taux fixe à 3.22 %	3,310	133 333,32	15 775,02	0,00	143,11
415	N	0,00	A-1	533 333,37	3,99	V	Euribor 12M + 1.43	3,950	133 333,33	21 040,22	0,00	162,19
416	N	0,00	A-1	533 333,32	4,00	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	133 333,36	3 963,33	0,00	0,00
419	N	0,00	A-1	1 578 739,84	10,50	V	Euribor 6M + 1.37	4,040	149 999,37	58 576,29	0,00	0,00
422	N	0,00	A-1	2 935 852,96	10,59	F	Taux fixe à 2.02 %	2,040	247 072,85	57 440,51	0,00	8 599,62
423	N	0,00	A-1	5 928 589,59	11,00	F	Taux fixe à 1.75 %	1,760	493 149,89	100 525,79	0,00	0,00
424	N	0,00	A-1	1 262 713,56	10,98	F	Taux fixe à 2.1 %	2,120	103 152,15	25 708,21	0,00	338,21
426	N	0,00	A-1	10 958 299,68	11,07	F	Taux fixe à 2.95 %	2,980	834 085,65	314 099,27	0,00	53 925,50
427	N	0,00	A-1	1 845 341,41	11,73	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,440	147 538,55	50 289,86	0,00	518,77
428	N	0,00	A-1	4 455 097,58	11,98	F	Taux fixe à 1.54 %	1,550	340 683,15	66 647,37	0,00	880,03
431	N	0,00	A-1	2 600 000,00	12,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	200 000,00	0,00	0,00	0,00
432	N	0,00	A-1	6 500 000,00	12,87	V	(Euribor 12M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 12M	2,920	500 000,00	190 508,68	0,00	19 205,63
434	N	0,00	A-1	2 819 623,02	13,32	F	Taux fixe à 1.39 %	1,400	191 232,63	38 198,85	0,00	6 596,53
436	N	0,00	A-1	3 588 913,70	13,58	F	Taux fixe à 1.44 %	1,450	237 772,00	50 400,24	0,00	8 042,74
442	N	0,00	A-1	6 800 000,00	15,67	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	425 000,00	45 517,50	0,00	14 329,58
444	N	0,00	A-1	4 841 415,72	15,72	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	292 668,21	31 229,99	0,00	667,15
446	N	0,00	A-1	396 328,54	15,83	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	23 746,64	2 165,08	0,00	341,23
447	N	0,00	A-1	6 800 000,00	16,75	F	Taux fixe à 0.43 %	0,430	400 000,00	29 240,00	0,00	6 803,56
448	N	0,00	A-1	5 950 000,00	16,82	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	350 000,00	35 105,00	0,00	5 873,78
449	N	0,00	A-1	9 125 000,00	18,07	F	Taux fixe à 1.49 %	1,500	500 000,00	133 168,76	0,00	23 203,65
450	N	0,00	A-1	4 687 500,00	18,58	F	Taux fixe à 3.66 %	3,710	250 000,00	168 131,26	0,00	26 617,61

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
451	N	0,00	A-1	4 750 000,00	18,91	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,740	250 000,00	147 402,30	0,00	10 405,69
452	N	0,00	A-1	3 800 000,00	18,99	V	Euribor 6M + 0.77-Floor -0.77 sur Euribor 6M	3,410	200 000,00	114 745,00	0,00	564,00
453	N	0,00	A-1	1 000 000,00	24,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	40 000,00	36 305,38	0,00	34 464,00
456	N	0,00	A-1	10 000 000,00	39,75	V	(Livret A(Préfixé) + (-0.4))-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,600	145 100,21	220 426,45	0,00	33 931,28
457-BP	N	0,00	A-1	41 124 605,69	20,00	F	Taux fixe à 2.65 %	2,720	1 182 211,85	824 545,54	0,00	267 558,57
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		22 597 776,77					772 868,03	725 920,52	0,00	79 530,98
454	N	0,00	A-1	1 900 000,00	19,00	V	Euribor 3M + 0.78	3,560	100 000,00	58 369,61	0,00	0,00
455-5M	N	0,00	A-1	4 972 978,43	24,54	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,990	113 003,03	165 344,39	0,00	28 121,86
455-TirageME3M	N	0,00	A-1	0,00	0,08	V	(Moyenne Euribor 3M + 0.38)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	3,500	0,00	0,00	0,00	0,00
458-Conso-BP	N	0,00	A-1	15 724 798,34	19,90	F	Taux fixe à 3.39 %	3,480	559 865,00	502 206,52	0,00	51 409,12
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		**0,00**		**0,00**					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**198 724 822,76**					**14 781 286,05**	**4 594 920,70**	**0,00**	**675 217,06**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) **(1)**	**Organisme prêteur ou chef de file**	**Nominal (2)**	**Capital restant dû au 01/01/N (3)**	**Type d'indices (4)**	**Durée du contrat**	**Dates des périodes bonifiées**	**Taux minimal (5)**	**Taux maximal (6)**	**Coût de sortie (7)**	**Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)**	**Niveau du taux à la date de vote du budget (9)**	**Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)**	**Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)**	**% par type de taux selon le capital restant dû**
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
3701	SOCIETE GENERALE	7 500 000,00	375 000,00	1	20,00		Taux fixe 2.97% à barrière 5% sur Euribor 1M(Postfixé)	Taux fixe 3.28% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	2 757,85	Taux fixe 2.97% à barrière 5.5% sur Euribor 1M(Postfixé)	3,060	0,00	11 199,34	0,19
378 ream	CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 310 222,80	992 655,07	1	16,25		Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	21 692,44	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,820	0,00	32 899,56	0,50
403	CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 000 000,00	1 750 000,00	1	20,00		(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	88 913,33	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	4,030	0,00	70 335,42	0,88
TOTAL (B)		**16 810 222,80**	**3 117 655,07**						**113 363,62**				**114 434,32**	**0,00**	**1,57**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) **(1)**	**Organisme prêteur ou chef de file**	**Nominal (2)**	**Capital restant dû au 01/01/N (3)**	**Type d'indices (4)**	**Durée du contrat**	**Dates des périodes bonifiées**	**Taux minimal (5)**	**Taux maximal (6)**	**Coût de sortie (7)**	**Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)**	**Niveau du taux à la date de vote du budget (9)**	**Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)**	**Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)**	**% par type de taux selon le capital restant dû**
377	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	687 500,00	1	20,00		3.75 %	3.75 %	0,00	3.75 + (1.2*Max(0 et Euribor 3M(Postfixé)-(8*Range accrual (Euribor 3M<5.7))))	3,860	22 688,80	0,00	0,35
TOTAL (D)		**5 000 000,00**	**687 500,00**						**0,00**			**22 688,80**	**0,00**	**0,35**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**21 810 222,80**	**3 805 155,07**						**113 363,62**			**137 123,12**	**0,00**	**1,91**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	48	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	194 919 667,69	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,57	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 117 655,07	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	687 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N — B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**80 000,00**		**0,00**	**80 000,00**	**0,00**	**80 000,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**80 000,00**		**0,00**	**80 000,00**	**0,00**	**80 000,00**
Capital décès	80 000,00	14/04/2025	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires	**80 000,00**		**0,00**	**80 000,00**	**0,00**	**80 000,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS	**80 000,00**		**0,00**	**80 000,00**	**0,00**	**80 000,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**13 337 492,06**	**6 131 555,06**											**208 249,08**	**565 263,84**
CENTRE DE SOINS LUZY	2004	P	CENTRE DE SOINS DE LONGUE DUREE LUZY	CDC	1 787 154,66	233 107,06	2,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	9 790,50	77 702,38
CENTRE LUZY	2004	P	Restructuration USLD Luzy	Crédit Foncier	1 661 586,00	715 833,91	7,07	T	F	Taux fixe à 5.2 %	5,300	F	Taux fixe à 5.2 %	5,300	A-1	EUR	35 611,98	83 535,02
COMMUNE DE LUZY	2014	P	RENOVATION HOTEL DU CENTRE LUZY	CDC	450 000,00	288 000,00	15,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	11 520,00	18 000,00
ENSEMBLE SCOLAIRE CATHOLIQUE COSNOIS- ESCC	2022	P		BANQUE POPULAIRE	1 720 000,00	1 565 782,43	19,63	M	F	Taux fixe à 2.03 %	2,050	F	Taux fixe à 2.03 %	2,050	A-1	EUR	31 178,63	65 451,25
HOP RURAL DE LORMES	2003	P	REAMENAGEMENT PRËTS	CDC	1 921 924,76	508 550,81	7,83	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	0,850	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	1,050	A-1	EUR	20 279,87	63 568,80
HOP RURAL DE LORMES	2001	P	REAMENAGEMENT PRETS	CDC	1 574 037,47	332 609,07	6,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	1,030	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	1,050	A-1	EUR	13 113,18	51 170,64
HOSP MOULINS ENGILBERT	2017	P	EHPAD SUD MORVAN MOULINS ENGILBERT	CDC	898 723,00	686 969,20	12,75	T	F	Taux fixe à 2.45 %	0,610	F	Taux fixe à 2.45 %	0,610	A-1	EUR	16 266,00	45 513,76
HOSP MOULINS ENGILBERT	2017	P	EHPAD SUD MORVAN MOULINS ENGILBERT	CDC	1 730 277,00	1 325 707,89	12,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	0,460	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,010	A-1	EUR	52 474,46	79 182,50
M DE RETRAITE DE VARZY	2006	P	Humanisation Maison Retraite Varzy	CDC	1 091 289,17	278 854,75	4,00	T	V	Livret A(Préfixé)	3,200	V	Livret A(Préfixé)	4,200	A-1	EUR	11 711,90	50 408,93
M DE RETRAITE DE VARZY	2009	P	EHPAD Varzy REAMENAGEMENT CUISINE ET LAVERIE	CDC	400 000,00	115 719,96	4,08	A	F	Taux fixe à 1.08 %	1,080	F	Taux fixe à 1.08 %	1,080	A-1	EUR	4 581,09	25 363,03

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
M DE RETRAITE DE VARZY	2019	P	EHPAD LES PETITES PROMENADES VARZY	CDC	52 115,50	42 370,00	15,00	A	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	A-1	EUR	351,67	2 487,14
M DE RETRAITE DE VARZY	2019	P	EHPAD LES PETITES PROMENADES VARZY	CDC	50 384,50	38 049,98	10,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 369,80	2 880,39
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**31 218 164,63**	**17 134 620,38**											**529 812,49**	**1 304 433,65**
ADAPEI DE LA NIEVRE	2004	P	Foyer Corvol	CDC	2 279 028,86	332 981,43	2,25	T	V	Livret A(Préfixé)	3,450	V	Livret A(Préfixé)	4,200	A-1	EUR	13 985,22	106 459,89
ADAPEI DE LA NIEVRE	2011	P	MODERNISATION MAS I CUPERLY	CDC	700 000,00	396 076,02	11,33	T	F	Taux fixe à 3.48 %	0,860	F	Taux fixe à 3.48 %	0,860	A-1	EUR	13 241,35	28 596,25
ADEF RESIDENCES/1	2010	P	EHPAD Fourchambault	Crédit Foncier	4 600 000,00	2 591 996,20	16,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	2,130	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	4,130	A-1	EUR	107 049,45	164 740,40
ADSEA	2003	P	Cottereaux Cosne/ Loire	CDC	914 694,00	104 808,90	2,58	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,850	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,030	A-1	EUR	3 743,25	38 112,24
ADSEA	2005	P	FOYER LE SAULE VARENNES VAUZELLES	CDC	1 350 000,00	253 125,00	4,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,850	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,030	A-1	EUR	9 595,48	56 250,00
ADSEA	2006	P	Foyer Eduens Chateau Chinon	CDC	2 500 000,00	885 200,09	6,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	35 408,00	108 051,66
ADSEA	2023	P	remboursement anticipé du prêt de l'EHPAD d'Achun	BANQUE POPULAIRE	815 877,00	767 508,07	18,31	M	F	Taux fixe à 3.5 %	3,560	F	Taux fixe à 3.5 %	3,560	A-1	EUR	26 378,19	30 403,01
ADSEA	1994	P	CREATION 8 STUDIOS A MONTSAUCHE	CDC	89 797,50	8 573,24	1,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	-	EUR	368,65	4 185,15
ASS DES PARALYSES DE FRANCE.	2002	P	Foyer Héberg. Imphy	Crédit Foncier	1 764 597,00	561 754,23	4,58	A	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	A-1	EUR	30 896,48	100 653,08

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ASS MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS	2022	P	acquisition et réhabilitation de l'ancienne Poste de Nevers	BANQUE POPULAIRE	379 800,00	318 185,43	12,36	M	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	A-1	EUR	2 917,34	24 259,54
ASS PATRONAGE IRJSO.	2012	P	Création d'un foyer occupationnel ST AMAND EN PUISAYE	CREDIT MUTUEL	668 000,00	466 663,10	17,50	M	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	3,370	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	4,150	A-1	EUR	15 441,06	20 004,18
ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT	2009	P	REHABILITATION FOYER MARIGNY SUR YONNE	CDC	400 000,00	100 000,00	4,92	T	F	Taux fixe à 3.43 %	0,850	F	Taux fixe à 3.43 %	0,850	A-1	EUR	3 132,74	20 000,00
ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT	2014	P	Travaux d'amélioration des locaux	BNP PARIBAS	154 000,00	24 242,53	1,64	M	F	Taux fixe à 3.15 %	3,200	F	Taux fixe à 1.95 %	1,970	A-1	EUR	344,02	14 451,30
Association ASEM (Acteurs Solidaires en Marche)	2012	P	AMENAGEMENT ANCIENS ABATTOIRS NEVERS	CE	80 000,00	45 012,15	11,59	M	F	Taux fixe à 4.2 %	4,280	F	Taux fixe à 2 %	2,020	A-1	EUR	868,63	3 460,37
CROIX ROUGE FRANCAISE.	2015	P	Réhabilitation MECS Hortense Bourgeois	SG	1 200 000,00	483 067,87	5,37	M	F	Taux fixe à 2.15 %	2,170	F	Taux fixe à 2.15 %	2,170	A-1	EUR	9 551,58	85 003,62
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	2010	P	FOYER MOULINS ENGILBERT	CDC	590 122,00	24 726,48	0,33	T	F	Taux fixe à 3.35 %	0,830	F	Taux fixe à 3.35 %	0,830	A-1	EUR	307,36	24 726,48
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	2019	C	FOYER DE VIE DE SAINT PIERRE LE MOUTIER	CREDIT COOPERATIF	5 200 000,00	4 333 333,28	25,00	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,870	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,170	A-1	EUR	150 013,50	173 333,36
FOYER ACCUEIL MELLE BOURGEOIS	2005	P	RESTRUCTURATION FOYER MELLE BOURGEOIS	CDC	320 000,00	91 678,67	5,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	3 850,50	13 450,96
HESTIA-HABITAT SOLIDAIRE	2023	P	construction d'une pension de famille à Nevers	CDC	400 000,00	1 007 730,00	40,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	0,00	0,00
LA VIE POUR ECOLE	2004	P	Acquisition Manoir Brassy	CREDIT MUTUEL	656 841,78	257 313,61	6,83	M	F	Taux fixe à 4.5 %	4,590	F	Taux fixe à 4.5 %	4,590	A-1	EUR	10 905,27	32 905,30
LA VIE POUR ECOLE	2004	P	Travaux	CE	1 060 000,00	398 157,63	6,09	M	F	Taux fixe à 4.5 %	4,590	F	Taux fixe à 4.5 %	4,590	A-1	EUR	16 744,58	57 313,90
LE FIL D'ARIANE	2016	P	REHABILITATION LOCAUX	CDC	1 226 432,00	784 916,48	15,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	28 256,99	49 057,28
MAISON DE RETRAITE D'ACHUN	2016	P	EHPAD Achun	DEXIA CL	1 916 666,66	1 516 281,32	16,08	T	F	Taux fixe à 1.5 %	1,510	F	Taux fixe à 1.5 %	1,510	A-1	EUR	22 398,05	62 185,30

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAGODE	2010	P	ACQUISITION RESIDENCE IMPASSE BUFFON	CDC	203 298,83	127 853,99	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 579,91	3 040,46
PAGODE	2009	P	OPERATION IMPASSE BUFFON NEVERS	CDC	77 343,00	52 209,12	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 461,86	736,84
PAGODE	2014	P	ACQUISITION ET AMELIORATION LOGEMENTS IMPASSE BUFFON	CDC	208 708,50	163 879,92	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 588,64	2 109,78
PAGODE	2014	P	Acquisition et amélioration logements Impasse buffon	CDC	91 649,50	76 999,64	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 155,99	302,17
RESIDENCE CAFFET	2015	P	Les Ocrières St Amand en Puisaye	Lyonnaise - CIC	133 808,00	64 251,89	6,30	M	F	Taux fixe à 1.6 %	1,610	F	Taux fixe à 1.6 %	1,610	A-1	EUR	957,01	9 717,47
S.A.S. AMAUREVE	2023	P		CREDIT AGRICOLE	937 500,00	868 594,09	14,21	M	F	Taux fixe à 1.28 %	1,290	F	Taux fixe à 1.28 %	1,290	A-1	EUR	10 790,70	55 923,66
VILLAGE D'ENFANT PIERRE SAURY	2005	C	Village enfants Chatillon	CE	300 000,00	27 500,00	1,76	M	F	Taux fixe à 4.27 %	4,350	F	Taux fixe à 4.27 %	4,350	A-1	EUR	880,69	15 000,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**43 806 165,98**	**32 669 275,71**											**925 563,81**	**811 510,43**
1001 VIES HABITAT	2018	P	Opération Château Chinon	CDC	21 693,09	10 812,37	5,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,600	A-1	EUR	389,25	1 651,24
1001 VIES HABITAT	2018	P	Opération Sermoise	CDC	162 545,77	87 709,14	6,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,600	A-1	EUR	3 157,53	11 279,85
1001 VIES HABITAT	1988	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	23 240,09	1 130,16	0,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,940	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	-	EUR	39,78	1 130,16
COALLIA HABITAT	2019	P	COALLIA FOYER CLAIR JOIE	CDC	930 152,00	805 953,80	18,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	29 014,34	20 434,87
LOGIVIE SA	2004	P	14 bis rue St Genest	CDC	6 071,50	4 114,72	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,600	A-1	EUR	148,13	61,76

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIVIE SA	2007	P	EHPAD rue St Genest Nevers	CDC	812 820,00	565 093,09	22,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,600	A-1	EUR	20 343,35	16 201,27
LOGIVIE SA	2008	P	FJT rue de Marzy Nevers	CDC	171 194,50	120 766,06	23,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,600	A-1	EUR	4 347,58	3 252,07
LOGIVIE SA	2008	P	FJT rue de Marzy Nevers	CDC	17 312,50	11 486,86	23,33	A	V	Livret A(Préfixé)	3,500	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	344,61	333,67
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Construction MAPAD St Genest Nevers	CDC	5 415 013,40	3 829 062,47	22,26	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.19	4,190	V	Livret A(Préfixé) + 1.19	4,190	A-1	EUR	160 437,72	90 229,84
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Acquisitions logements Nevers	CDC	173 471,27	136 284,57	30,54	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.17	4,170	V	Livret A(Préfixé) + 1.17	4,170	A-1	EUR	5 683,07	1 770,36
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Constructions logts Varzy Clamecy et Magny-Cours	CDC	402 030,25	86 922,90	4,48	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.62	3,620	V	Livret A(Préfixé) + 0.62	3,620	A-1	EUR	3 146,61	15 985,24
LOGIVIE SA	2004	P	Rue Francs Bourgeois Nevers	CREDIT AGRICOLE	15 312,00	7 039,53	10,18	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.45	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1.45	4,520	A-1	EUR	263,24	590,08
LOGIVIE SA	2004	P	Rue Francs Bourgeois Nevers	CREDIT AGRICOLE	210 102,00	98 415,72	10,18	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3997	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1.3997	4,470	A-1	EUR	3 634,73	8 070,17
LOGIVIE SA	2004	P	Bd Victor Hugo Nevers	CREDIT AGRICOLE	48 500,00	21 289,46	9,68	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.35	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1.35	4,420	A-1	EUR	774,00	1 896,13
LOGIVIE SA	2006	C	MAPAD ST Genest Nevers	Carsat	851 282,00	85 128,20	1,83	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	42 564,10
NIEVRE HABITAT	2007	P	rue de Charleville Nevers	CDC	124 262,50	75 491,01	22,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	2 604,44	2 203,92
NIEVRE HABITAT	2007	P	rue de Charleville Nevers	CDC	19 931,50	15 236,66	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	525,67	254,84
NIEVRE HABITAT	2008	P	5 Bd de Lattre Tassigny Nevers	CDC	4 050,00	2 667,34	23,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	74,69	79,44

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2008	P	6 Bd de Lattre Tassigny Nevers	CDC	12 932,00	9 611,94	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	269,14	172,83
NIEVRE HABITAT	2008	P	19 rue de Barcelone Nevers	CDC	9 577,50	6 286,71	23,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	176,03	187,24
NIEVRE HABITAT	2008	P	20 rue de Barcelone Nevers	CDC	17 057,00	12 643,49	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	354,02	227,34
NIEVRE HABITAT	2009	P	RUE JEAN GAUTHERIN	CDC	11 286,00	7 639,10	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	213,90	193,28
NIEVRE HABITAT	2009	P	RUE JEAN GAUTHERIN	CDC	32 455,00	24 554,33	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	687,52	346,54
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	1 250 911,00	933 346,11	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	33 600,46	12 727,74
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	374 092,00	308 305,87	35,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 099,01	910,11
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	264 238,00	186 736,06	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	5 041,88	3 238,75
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	272 118,00	198 946,35	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	6 465,76	2 991,70
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	84 326,00	68 170,06	35,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	2 215,53	291,48
NIEVRE HABITAT	2010	P	REHABILITATION GRANDE PATURE	CDC	324 000,00	24 560,51	0,17	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	466,65	24 560,51
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	640 678,00	468 401,77	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	15 223,06	7 043,68
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	132 610,00	107 203,37	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	3 484,11	458,37
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	103 979,50	73 481,96	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	1 984,02	1 274,47

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	272 212,50	203 106,76	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 311,85	2 769,70
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	103 990,00	85 702,79	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 085,30	252,99
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	280 672,00	205 200,21	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	6 669,01	3 085,74
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	130 304,00	105 339,16	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	3 423,53	450,40
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	143 624,50	101 498,93	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	2 740,47	1 760,40
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE COLONEL JEAN PIERRE	CDC	10 500,00	7 467,61	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	209,10	126,32
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE COLONEL JEAN PIERRE	CDC	32 500,00	25 583,80	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	716,35	155,60
NIEVRE HABITAT	2011	P	OPERATION NEVERS MONTOTS	CDC	182 250,00	27 448,75	1,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	988,16	13 412,76
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES POMMIERS VIGNES ST LAZARE NEVERS	CDC	588 131,00	448 396,62	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 142,28	6 721,08
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES POMMIERS VIGNES ST LAZARE NEVERS	CDC	130 703,00	108 904,15	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 920,55	564,27
NIEVRE HABITAT	2011	P	RUE DES FRERES GAYET NEVERS	CDC	24 206,00	17 635,31	26,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	493,79	319,68
NIEVRE HABITAT	2011	P	RUE DES FRERES GAYET NEVERS	CDC	8 902,50	7 112,99	36,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	199,17	57,70
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	163 444,00	124 611,27	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 486,01	1 867,81

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	40 861,00	34 046,17	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 225,66	176,41
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	51 995,00	37 934,03	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 062,15	687,65
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	12 999,00	10 386,02	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	290,81	84,25
NIEVRE HABITAT	2012	P	COLONEL JEAN PIERRE NEVERS	CDC	22 094,50	16 517,78	27,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	462,50	277,46
NIEVRE HABITAT	2012	P	COLONEL JEAN PIERRE NEVERS	CDC	5 416,50	4 392,68	37,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	123,00	32,54
NIEVRE HABITAT	2013	P	LES TERRASSES DES LOGES NEVERS	CDC	794 244,50	645 357,96	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	23 232,89	10 928,48
NIEVRE HABITAT	2013	P	LES TERRASSES DES LOGES NEVERS	CDC	270 697,00	236 243,88	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 504,78	2 044,95
NIEVRE HABITAT	2013	P	RUE MELLE BOURGEOIS NEVERS	CDC	109 896,50	94 861,24	38,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 415,01	931,11
NIEVRE HABITAT	2013	P	RUE MADEMOISELLE BOURGEOIS NEVERS	CDC	489 916,00	393 874,67	28,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 179,49	7 092,13
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	232 817,00	190 186,63	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 846,72	3 339,69
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	33 030,50	28 726,76	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 034,17	285,47
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	590 461,50	482 344,02	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 364,39	8 469,98
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	119 641,00	104 052,24	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 745,88	1 034,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2014	P	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	CDC	281 635,50	233 625,79	29,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 410,53	3 699,82
NIEVRE HABITAT	2014	P	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	CDC	47 131,50	41 646,85	39,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 499,29	336,31
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE DES BORDES NEVERS	CDC	376 608,00	310 653,52	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 183,53	5 116,75
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE DES BORDES NEVERS	CDC	66 423,50	58 353,37	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 100,72	511,17
NIEVRE HABITAT	2015	P	OPERATION SERMOISE	CDC	1 349 802,04	264 341,06	5,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,770	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,160	A-1	EUR	9 228,72	40 039,27
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION NEVERS MONTOTS	CDC	238 777,42	98 086,46	5,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 531,11	14 826,75
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION BOURGUERAULT MOULINS ENGILBERT	CDC	245 117,57	110 541,35	6,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 979,49	14 037,18
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION LES CLOUS CHANTENAY ST IMBERT	CDC	235 232,45	106 083,42	6,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 819,00	13 471,09
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION CITE DU PARC NEVERS	CDC	505 868,71	197 330,31	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 103,89	21 484,94
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION RAOUL DAUTRY NEVERS	CDC	554 765,42	269 988,16	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 719,58	29 395,78
NIEVRE HABITAT	2015	P	LES MONTOTS RUE JULES VERNE	CDC	157 985,50	93 333,41	10,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 360,01	7 065,34
NIEVRE HABITAT	2016	P	ANCIENNE TANNERIE CLAMECY	CDC	7 193,68	2 744,66	4,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	98,81	507,03
NIEVRE HABITAT	2016	P	COULANGES LES NEVERS	CDC	5 664,14	3 693,32	14,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	132,96	177,25

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2016	P	COULANGES LES NEVERS	CDC	18 241,53	14 280,97	29,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	514,12	214,36
NIEVRE HABITAT	2016	P	RUE DE CHARLEVILLE	CDC	43 795,10	32 168,85	17,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 158,08	1 301,13
NIEVRE HABITAT	2016	P	RUE DE CHARLEVILLE	CDC	38 489,55	32 770,37	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 179,74	533,16
NIEVRE HABITAT	2016	P	MOULINS ENGILBERT	CDC	159 941,06	117 481,64	17,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 229,34	4 751,75
NIEVRE HABITAT	2016	P	MOULINS ENGILBERT	CDC	16 625,94	12 692,02	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	456,92	218,90
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	112 486,00	92 646,76	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 594,11	1 827,10
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	38 961,00	34 558,66	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 244,11	364,12
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	113 101,00	95 730,55	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 446,30	1 640,26
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	11 108,00	9 598,93	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	268,77	122,76
NIEVRE HABITAT	2016	P	RESIDENCE GABRIELLE NEVERS	CDC	56 900,49	48 627,54	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 750,59	791,15
NIEVRE HABITAT	2016	P	RESIDENCE GABRIELLE NEVERS	CDC	63 790,78	50 369,33	22,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 813,30	1 444,10
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	603 216,00	512 505,75	31,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 450,21	8 781,32
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	128 935,50	114 763,39	41,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 131,48	1 209,16

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	35 331,00	30 654,19	41,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	858,32	392,04
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	315 713,50	261 133,05	31,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 311,73	5 149,83
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	334 630,00	284 647,74	32,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 970,14	5 357,88
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	41 935,00	37 149,38	42,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 040,19	456,48
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	340 818,00	308 666,79	42,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 112,01	3 107,54
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	950 525,50	827 569,42	32,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	29 792,50	13 464,24
NIEVRE HABITAT	2017	P	RUE DU PONT FOURCHAMBAULT	CDC	405 000,00	300 610,06	17,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	8 266,78	13 130,84
NIEVRE HABITAT	2017	P	RUE DU PONT FOURCHAMBAULT	CDC	255 000,00	189 272,99	17,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	5 205,01	8 267,57
NIEVRE HABITAT	2018	P	RESIDENCE COLBERT NEVERS	CDC	697 120,00	604 672,75	32,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	21 768,22	9 837,80
NIEVRE HABITAT	2018	C	22 RUE BERNARD ¨PALISSY	CDC	63 102,50	43 598,39	13,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 569,54	2 449,63
NIEVRE HABITAT	2018	C	22 RUE BERNARD PALISSY	CDC	60 000,00	40 346,28	13,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	1 028,83	2 434,22
NIEVRE HABITAT	2017	P	TRAVAUX FINANCES PAR PHBB (PRET HAUT DE BILAN BONIFIE)	CDC	640 000,00	640 000,00	22,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	195 671,00	173 035,17	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 229,27	2 675,38

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	95 222,00	87 077,23	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 134,78	838,06
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	155 482,00	134 679,99	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 771,04	2 421,67
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	34 825,50	31 219,98	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	874,16	368,76
NIEVRE HABITAT	2019	P	OPERATION ST LAZARE NEVERS	CDC	2 570,37	1 845,46	14,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	66,44	88,57
NIEVRE HABITAT	2019	P	13E DE LIGNE	CDC	223 105,83	167 039,91	14,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 013,44	8 593,15
NIEVRE HABITAT	2019	P	13E DE LIGNE	CDC	449 502,17	391 626,74	29,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 098,56	7 462,32
NIEVRE HABITAT	2019	P	9 BIS RUE DES MARIENNES	CDC	65 372,05	56 514,50	33,07	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 034,52	873,80
NIEVRE HABITAT	2019	P	MOULINS ENGILBERT ANCIENNE TANNERIE	CDC	31 677,84	6 753,69	1,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	243,14	5 113,96
NIEVRE HABITAT	2019	P	RUE DES ARDILLES COSNE SUR LOIRE	CDC	21 314,62	6 574,13	2,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	236,67	2 976,10
NIEVRE HABITAT	2019	P	RESIDENCE COLBERT	CDC	539 395,86	476 935,71	32,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 169,69	7 759,57
NIEVRE HABITAT	2019	P	RESIDENCE COLBERT	CDC	66 092,61	58 439,31	32,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 103,82	950,79
NIEVRE HABITAT	2019	P	PHBB 2EME TRANCHE	CDC	4 275 000,00	4 275 000,00	24,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2020	P	St Lazare Nevers	CDC	1 824,05	1 563,63	29,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	56,29	23,47

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2019	P	PHBB 3EME TRANCHE	CDC	585 000,00	585 000,00	24,58	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2022	P	REHABILITATION IMMEUBLES NEVERS RUE JULES VERNES	CDC	982 000,00	288 097,62	17,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	3,530	A-1	EUR	10 169,85	11 727,16
NIEVRE HABITAT	2022	P	REHABILITATION IMMEUBLES NEVERS RUE JULES VERNES	CDC	288 000,00	82 789,23	17,17	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	736,83	4 261,22
NIEVRE HABITAT	2022	P	réhabilitation de 25 logements rue Verte à Fourchambault	CDC	185 250,00	169 127,95	17,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	4 312,77	7 521,25
NIEVRE HABITAT	2022	P	réhabilitation de 25 logements rue Verte à Fourchambault	CDC	225 703,50	206 509,50	17,50	A	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	3 634,57	9 851,10
NIEVRE HABITAT	2023	P	construction de 2 logements en accession-location à Coulanges-lès-Nevers	C.C.C.COOP	158 113,50	139 711,38	3,26	T	F	(Euribor 3M + 0.94)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,000	V	Taux fixe à 4.04 %	4,100	A-1	EUR	5 074,49	37 932,64
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	0,00	0,00	49,00	A	F	3.84 %	3,840	F	3.84 %	3,840	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	0,00	0,00	39,00	A	F	3.84 %	3,840	F	3.84 %	3,840	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	0,00	0,00	49,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	0,00	0,00	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	874 000,00	874 000,00	20,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	12 136,31	31 306,17
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	101 000,00	101 000,00	20,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 832,23	3 300,59
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	311 000,00	311 000,00	20,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 641,82	10 163,19
NIEVRE HABITAT	2023	P		CDC	84 000,00	84 000,00	20,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	1 166,42	3 008,83

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2024	P		CDC	0,00	0,00	39,50	A	F	3.91 %	3,910	F	3.91 %	3,910	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2024	P		CDC	0,00	0,00	49,50	A	F	3.91 %	3,910	F	3.91 %	3,910	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2024	P		CDC	0,00	0,00	39,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2024	P		CDC	0,00	0,00	49,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE	2023	P	réhabilitation de l'abattoir de Corbigny	CREDIT AGRICOLE	350 000,00	345 219,14	13,62	T	F	Taux fixe à 3.75 %	3,800	F	Taux fixe à 3.75 %	3,800	A-1	EUR	12 672,58	19 575,91
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue de Nemours	CDC	95 008,00	69 367,44	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 497,23	1 049,98
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue de Nemours	CDC	58 270,00	47 505,12	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 710,19	175,02
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue des Tailles	CDC	36 517,00	26 083,91	24,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	847,73	431,83
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue des Tailles	CDC	65 625,50	52 402,05	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	1 703,07	263,46
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	6 RUE THEODORE BOUYS	CDC	11 330,50	8 213,80	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	229,99	117,42
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	6 RUE THEODORE BOUYS	CDC	36 609,50	29 388,12	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	822,87	98,95
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	13 RUE STANISLAS DE CHAMPEAUX	CDC	13 967,00	10 125,07	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	283,50	144,74
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	13 RUE STANISLAS DE CHAMPEAUX	CDC	31 425,50	25 226,69	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	706,35	84,94
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	432 350,00	341 779,20	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 304,05	2 750,22

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	132 146,00	100 112,52	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 803,15	1 149,61
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	17 576,00	14 452,93	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	404,68	27,08
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	FAUBOURG D'ALLIER DECIZE	CDC	90 742,50	67 791,38	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 898,16	870,22
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	FAUBOURG D'ALLIER DECIZE	CDC	85 495,00	70 001,55	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 960,05	181,99
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	40 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS	CDC	37 614,50	26 990,80	25,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	755,74	455,81
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	40 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS	CDC	42 005,00	33 362,97	35,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	934,17	201,94
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	106 ROUTE DE LYON SERMOISE SUR LOIRE	CDC	25 767,41	18 939,80	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	530,32	292,43
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	106 ROUTE DE LYON SERMOISE SUR LOIRE	CDC	10 644,50	8 571,74	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	240,01	45,38
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	36 RUE DES MONTOTS NEVERS	CDC	26 517,91	19 677,22	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	550,96	330,53
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	36 RUE DES MONTOTS NEVERS	CDC	9 052,50	7 286,78	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	204,03	53,97
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	85 195,00	55 815,16	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 009,35	2 098,56
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	7 745,00	5 289,75	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	148,12	175,38
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	685 695,00	546 023,37	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	19 656,84	4 393,73

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	133 565,00	115 035,76	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 980,26	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	189 610,00	144 706,41	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 051,78	1 661,68
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	36 930,00	30 591,95	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	856,58	57,31
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	907 475,50	719 896,48	28,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	25 916,28	8 971,76
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	164 650,00	140 198,51	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 047,15	539,73
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	205 894,50	157 304,00	28,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 404,51	2 447,81
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	37 357,50	30 685,15	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	859,19	206,74
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	16 RUE DES RENARDATS NEVERS	CDC	58 305,00	43 525,90	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 218,73	731,13
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	16 RUE DES RENARDATS NEVERS	CDC	19 435,00	15 738,29	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	440,67	116,56
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	99 386,50	78 971,20	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 842,97	984,19
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	52 631,50	44 890,68	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 616,07	172,82
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	46 360,50	35 470,73	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	993,18	551,96
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	17 453,50	14 357,24	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	402,01	96,73

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE ST BENIN NEVERS	CDC	28 991,00	26 726,60	33,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	934,44	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE ST BENIN NEVERS	CDC	29 664,00	28 120,12	43,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	795,69	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	389 908,50	352 239,87	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	9 862,72	875,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	120 378,50	112 037,42	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 658,67	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	455 293,50	419 731,84	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 674,95	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	298 229,50	282 707,93	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 999,48	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	81 665,00	74 552,60	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 606,56	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	45 883,50	43 071,52	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 218,75	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	19 302,00	17 788,09	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	422,12	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	69 707,00	62 354,09	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 745,92	154,90
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2018	P	CLAMECY	CDC	245 614,94	158 891,30	10,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 720,09	11 680,82
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2018	P	RUE PASTEUR	CDC	312 325,07	212 152,79	14,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	8 273,96	10 616,80
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2023	P		CDC	0,00	0,00	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2023	P		CDC	0,00	0,00	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2024	P		CDC	0,00	0,00	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE	2023	P		CDC	0,00	0,00	24,92	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	0,840	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	0,840	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					**88 361 822,67**	**55 935 451,15**											**1 663 625,38**	**2 681 207,92**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	2 607 758,80
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	20 110 000,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**22 717 758,80**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**341 970 000,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**6,64**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER — B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	S.A.S. AMAUREVE		Autres Struct Priv	868 594,09
-	CROIX ROUGE FRANCAISE.		Association	483 067,87
-	SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO		Logt Soc Priv	4 946 153,76
-	1001 VIES HABITAT		SA HLM	99 651,67
-	Association ASEM (Acteurs Solidaires en Marche)		Association	45 012,15
-	VILLAGE D'ENFANT PIERRE SAURY		Association	27 500,00
-	RESIDENCE CAFFET		Association	64 251,89
-	HOP RURAL DE LORMES		CH	841 159,88
-	ASS PATRONAGE IRJSO.		Association	466 663,10
-	LA VIE POUR ECOLE		Association	655 471,24
-	LOGIVIE SA		Logt Soc Priv	4 965 603,57
-	ASS DES PARALYSES DE FRANCE.		Association	561 754,23
-	COMMUNE DE LUZY		Collectivités	288 000,00
-	HOSP MOULINS ENGILBERT		CH	2 012 677,09
-	CENTRE DE SOINS LUZY		CH	233 107,06
-	ADSEA		Association	2 019 215,30
-	ADEF RESIDENCES/1		Association	2 591 996,20
-	SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE		SEM	0,00
-	PAGODE		Association	420 942,66
-	LE FIL D'ARIANE		Association	784 916,48
-	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES		Association	4 358 059,76
-	ENSEMBLE SCOLAIRE CATHOLIQUE COSNOIS- ESCC		Ets Educatifs	1 565 782,43
-	CENTRE LUZY		CH	715 833,91
-	SA D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE		SEM	345 219,14
-	ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT		Association	124 242,53

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	M DE RETRAITE DE VARZY		Maison de retraite (publique)	474 994,69
-	NIEVRE HABITAT		Logt Soc Pub	21 506 693,46
-	MAISON DE RETRAITE D'ACHUN		Maison de retraite	1 516 281,32
-	ADAPEI DE LA NIEVRE		Association	729 057,45
-	FOYER ACCUEIL MELLE BOURGEOIS		Association	91 678,67
-	COALLIA HABITAT		Logt Soc Priv	805 953,80
-	HESTIA-HABITAT SOLIDAIRE		Entreprise	1 007 730,00
-	ASS MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS		Association	318 185,43
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-7 587 027,26**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-1 328 649,54**	**-1 328 649,54**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-8 915 676,80**	**-1 328 649,54**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**8 915 676,80**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-8 915 676,80**	**-1 328 649,54**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**-1 328 649,54**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**19 300 000,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**42 290 538,07**	**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**22 990 538,07**	**0,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**19 300 000,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**15 000 000,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	13 925 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 075 000,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**4 300 000,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*4 300 000,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**42 290 538,07**	**III**	**0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**2 129 538,07**		**0,00**
10222	FCTVA	2 093 788,07		0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
2743	Prêts au personnel	7 000,00		0,00
2748	Autres prêts	18 750,00		0,00
276348	Créance Autres communes	10 000,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**40 161 000,00**		**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*302 034,15*		*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*1 601,00*		*0,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*162 731,00*		*0,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*65 100,00*		*0,00*
2804114	*Voirie*	*3 473 491,27*		*0,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*60 567,00*		*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*461 563,00*		*0,00*
28041481	*Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel*	*126 301,69*		*0,00*
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	*2 725 138,00*		*0,00*
28041483	*Subv.Autres cnes:Projet infrastructure*	*194,00*		*0,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*710,90*		*0,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*646 500,00*		*0,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*314 996,00*		*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*33 600,00*		*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*295 402,71*		*0,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*657 453,00*		*0,00*
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	*6 660,00*		*0,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*12 995,00*		*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*959 494,14*		*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*12 016,00*		*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*138 797,18*		*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*848 681,00*		*0,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*402 215,00*		*0,00*
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*1 129,00*		*0,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*10 412,00*		*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*28 677,00*		*0,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*3 033,00*		*0,00*
281328	*Autres bâtiments privés*	*24 416,00*		*0,00*

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281351	*Bâtiments publics*	*2 649 270,06*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*952 569,41*	*0,00*
281538	*Autres réseaux*	*1 385 261,07*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*1 121 143,42*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*	*0,00*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*1 776 521,35*	*0,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*1 836 031,77*	*0,00*
2817538	*Autres réseaux (mise à dispo)*	*10 822,00*	*0,00*
2817578	*Autre matériel technique (mad)*	*54 202,60*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*243 399,80*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*1 091 782,14*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*568 652,30*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*606 807,14*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*143 731,96*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*89 148,30*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*116 832,34*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*177 915,30*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33…	*En-cours de production de biens (5)*		
35…	*Stocks de produits (5)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
4817	*Indemnités de renégociation de la dette*	*238 698,00*	*0,00*
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	106 000,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*15 216 302,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Conseil départemental Nièvre - MADEF

M22

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2025

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
ACHATS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
60611	Eau et assainissement	27 251,66	18 500,00	0,00	21 825,00	21 825,00		0,00
60612	Energie, électricité	117 972,78	120 600,00	0,00	104 000,00	104 000,00		0,00
60613	Chauffage	30 000,00	37 109,00	0,00	33 000,00	33 000,00		0,00
60621	Combustibles et carburants	34 909,06	38 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00		0,00
60622	Produits d'entretien	23 651,09	22 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00		0,00
60623	Fournitures d'atelier	12 080,53	18 400,00	0,00	18 000,00	18 000,00		0,00
60624	Fournitures administratives	3 387,88	4 300,00	0,00	4 000,00	4 000,00		0,00
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	6 426,16	8 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00		0,00
606261	Couches, alèses, produits absorbants	0,00	1 400,00	0,00	1 000,00	1 000,00		0,00
606268	Autres fournitures hôtelières	12 616,34	15 150,00	0,00	13 000,00	13 000,00		0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 828,39	4 750,00	0,00	4 500,00	4 500,00		0,00
6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	140 927,21	160 082,08	0,00	162 000,00	162 000,00		0,00
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	5 580,77	3 900,00	0,00	3 000,00	3 000,00		0,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
62428	Autres transports d'usagers	2 065,25	3 800,00	0,00	3 000,00	3 000,00		0,00
6251	Voyages et déplacements	2 409,74	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00		0,00
6256	Missions	3 430,90	6 200,00	0,00	6 000,00	6 000,00		0,00
6261	Frais d'affranchissements	2 192,64	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00		0,00
6262	Frais de télécommunication	2 083,74	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00		0,00
6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	2 995,10	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00		0,00
6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	9 721,89	12 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00		0,00
6288	Divers - Autres	6 192,68	8 900,00	0,00	9 000,00	9 000,00		0,00
	TOTAL GROUPE 1	449 723,81	493 791,08	0,00	475 025,00	475 025,00	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

charges de personnel		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
6215	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement	0,00	90 000,00	0,00	130 220,00	130 220,00		0,00
6228	Divers	74 303,70	50 000,00	0,00	24 486,00	24 486,00		0,00
6331	Versement mobilité	22 394,00	25 203,00	0,00	23 688,00	23 688,00		0,00
6332	Allocation logement	13 996,00	16 030,00	0,00	14 931,00	14 931,00		0,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	88 936,85	99 696,00	0,00	95 229,00	95 229,00		0,00
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	22 392,94	25 760,00	0,00	23 687,00	23 687,00		0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimiliés sur rémunérations	8 393,00	9 724,00	0,00	8 851,00	8 851,00		0,00
64111	Rémunération principale	1 703 974,32	1 785 295,00	0,00	1 848 733,00	1 848 733,00		0,00
64113	Prime de service	141 084,43	157 861,00	0,00	147 148,00	147 148,00		0,00
64114	nouvelle bonification indiciaire (NBI)	21 830,53	24 753,00	0,00	19 931,00	19 931,00		0,00
64115	supplément familial de traitement (SFT)	17 151,47	19 238,00	0,00	15 483,00	15 483,00		0,00
641181	Gratifications des stagiaires	2 689,21	3 980,00	0,00	3 292,00	3 292,00		0,00
641182	complément de traitement indiciaire (CTI)	181 070,31	144 798,00	0,00	128 364,00	128 364,00		0,00
641185	majoration horaire pour travail de nuit	29 765,86	41 302,00	0,00	39 957,00	39 957,00		0,00
641186	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	42 224,17	55 682,00	0,00	52 748,00	52 748,00		0,00
641188	Autres	209 832,70	241 266,00	0,00	236 279,00	236 279,00		0,00
64151	Rémunération principale	721 543,27	839 453,00	0,00	823 442,00	823 442,00		0,00
641582	complément de traitement indiciaire (CTI)	68 199,89	88 577,00	0,00	86 368,00	86 368,00		0,00
641585	majoration horaire pour travail de nuit	5 362,35	16 400,00	0,00	15 014,00	15 014,00		0,00
641586	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	22 220,21	34 727,00	0,00	32 843,00	32 843,00		0,00
641588	Autres indemnités - Autres	84 759,78	92 592,00	0,00	75 580,00	75 580,00		0,00
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	57 908,85	64 587,00	0,00	53 764,00	53 764,00		0,00
64511	Cotisations à l'URSSAF	556 542,00	623 762,00	0,00	582 238,00	582 238,00		0,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	51 890,90	58 052,00	0,00	54 599,00	54 599,00		0,00
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	36 511,00	44 140,00	0,00	42 039,00	42 039,00		0,00
64515	Cotisations à la CNRACL	594 569,00	605 954,00	0,00	587 780,00	587 780,00		0,00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 680,00	7 948,00	0,00	6 748,00	6 748,00		0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
charges de personnel		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
6475	Médecine du travail	11 880,00	12 954,00	0,00	12 675,00	12 675,00		0,00
64784	Oeuvres sociales	46 550,00	52 654,00	0,00	49 638,00	49 638,00		0,00
64788	Autres	320,40	1 110,00	0,00	4 087,00	4 087,00		0,00
6488	Autres charges diverses de personnel	2 924,60	3 204,00	0,00	3 164,00	3 164,00		0,00
	TOTAL GROUPE 2	4 847 901,74	5 336 702,00	0,00	5 243 006,00	5 243 006,00	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
6588	Charges diverses de gestion courante - autres	24 848,95	33 499,92	0,00	34 020,00	34 020,00		0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
63513	Autres impôts locaux	12 021,84	12 900,00	0,00	13 000,00	13 000,00		0,00
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	1 906,00	0,00	1 000,00	1 000,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
68111	Dotation aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	2 840,59	0,00	0,00	790,00	790,00		0,00
68112	Dotation aux amortissements des Immobilisations Corporelles	114 072,56	112 000,00	0,00	96 070,00	96 070,00		0,00
SERVICES EXTERIEURS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
61128	Autres prestations à caractère médico-social	15 777,75	32 400,00	0,00	27 000,00	27 000,00		0,00
61351	locations mobilières - informatique	487,56	1 960,00	0,00	1 600,00	1 600,00		0,00
61352	locations mobilières - équipements	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		0,00
61521	Entretien et réparations - Bâtiments publics	1 843,12	18 950,00	0,00	15 000,00	15 000,00		0,00
61558	Autres matériels et outillages	25 202,34	53 781,00	0,00	36 770,00	36 770,00		0,00
61561	Informatique	0,00	17,00	0,00	0,00	0,00		0,00
61568	Autres	35 953,61	64 965,00	0,00	48 075,00	48 075,00		0,00
6161	Multirisques	3 344,68	4 245,00	0,00	4 800,00	4 800,00		0,00
6163	Assurance transport	10 326,12	15 400,00	0,00	19 044,00	19 044,00		0,00
6165	Responsabilité civile	1 713,03	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00		0,00
61681	assurance maladie, maternité et accident du travail	33 096,95	33 355,00	0,00	35 000,00	35 000,00		0,00
6182	Documentation générale et technique	837,45	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		0,00
6188	Autres frais divers	1 616,24	900,00	0,00	1 800,00	1 800,00		0,00
	TOTAL GROUPE 3	283 982,79	415 278,92	0,00	337 969,00	337 969,00	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

	TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	5 581 608,34	6 245 772,00	0,00	6 056 000,00	6 056 000,00	0,00	0,00

		Report à nouveau en n-2	**Report à nouveau en n-1**	**Report à nouveau en n**
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00

	TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION	5 581 608,34	6 245 772,00	0,00	6 056 000,00	6 056 000,00	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
733318	Dotation globale - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	5 078 366,35	5 944 461,00	0,00	5 330 288,00	5 330 288,00		0,00
73332	Prix de journée	156 993,30	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	TOTAL GROUPE 1	5 235 359,65	5 944 461,00	0,00	5 330 288,00	5 330 288,00	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	2,02	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
PRODUITS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	71 369,68	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00		0,00
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	3 072,85	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00		0,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
744	FCTVA	1 150,88	1 000,38	0,00	283,43	283,43		0,00
7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00		0,00
	TOTAL GROUPE 2	75 595,43	44 300,38	0,00	43 583,43	43 583,43	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	68,57	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	2 618,26	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
778	Autres produits exceptionnels	78,40	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	TOTAL GROUPE 3	2 765,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	5 313 720,31	5 988 761,38	0,00	5 373 871,43	5 373 871,43	0,00	0,00

		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	524 898,65	257 010,62					682 128,57
	TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION	5 838 618,96	6 245 772,00	0,00	5 373 871,43	5 373 871,43	682 128,57	682 128,57

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : emplois

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2033	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'insertion	1 188,00	3 000,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2154	Matériel et outillages	1 735,89	20 000,00	20 000,00
2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	1 620,00	15 000,00	15 000,00
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	63 119,18	0,00	0,00
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	5 531,33	5 000,00
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	8 131,42	5 000,00	20 000,00
IMMOBILISATIONS EN COURS				
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	6 865 955,09	8 104 100,00	4 426 000,00
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	287 723,00	331 000,00	100 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	4 800 316,00	5 975 398,00	1 828 000,00
	Total Section d'investissement : emplois	12 029 788,58	14 459 029,33	6 414 000,00
	Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)	448 798,03	0,00	0,00
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (Déficit)	0,00	0,00	0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	3 376 868,33	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	**15 406 656,91**	**14 459 029,33**	**6 414 000,00**

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : ressources

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	566 260,30	1 138 000,00	945 155,57
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1311	Subventions d'équipement transférables - Etat	500 000,00	1 197 161,00	0,00
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	4 520 000,00	680 000,00	400 000,00
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS				
28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	1 760,00	0,00	0,00
2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	1 080,59	0,00	790,00
28131.	Bâtiments	27 268,00	27 268,00	27 277,68
28154	Matériel et outillage	15 800,87	13 570,36	9 794,09
28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers	29 974,09	26 834,96	25 475,95
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	28 774,75	33 500,92	26 293,98
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	2 304,99	2 188,00	2 191,09
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	9 949,86	8 637,76	5 037,21
IMMOBILISATIONS EN COURS				
237.	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles (Ressource)	340 084,51	468 000,00	373 000,00
238_	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (ressources)	6 435 328,65	7 487 000,00	3 843 000,00
	Total Section d'investissement : ressources	12 478 586,61	11 082 161,00	5 658 015,57
	Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)	0,00	3 376 868,33	755 984,43
001	Résultat cumulé antérieur (Excédent)	2 928 070,30	3 376 868,33	755 984,43
	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	**15 406 656,91**	**14 459 029,33**	**6 414 000,00**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : Conseil départemental Nièvre (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22580001000152

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Circuit Nevers Magny-Cours (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 32
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 33
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 42
A1.01 - Opérations non ventilables 45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 49
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 50
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 51
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 54
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 57
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 60
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 61
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 64
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 66
A1.908 - Fonction 8 - Transports 69
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 73
A2.01 - Opérations non ventilables 75
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 76
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 79
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 80
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 81
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 84
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 87
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 90
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 91
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 92
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 95
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 97
A2.938 - Fonction 8 - Transports 100

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 104
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 105
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 110
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 111

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 112
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 114
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 115
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8 - Subventions versées Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 116
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 117
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 118

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 119

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	12 793 931,74	13 268 841,14	-160 163,17	A1	314 746,23
Investissement	9 093 221,04	9 292 319,50	(3) -160 163,17	A2	38 935,29
Fonctionnement	3 700 710,70	3 976 521,64	(4) 0,00	A3	275 810,94

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	314 746,23
Investissement	**A2 + B2**	38 935,29
Fonctionnement	**A3 + B3**	275 810,94

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 702 400,00	2 663 464,71
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 38 935,29
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 702 400,00	2 702 400,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 098 000,00	3 822 189,06
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 275 810,94
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	4 098 000,00	4 098 000,00

TOTAL DU BUDGET (4)	6 800 400,00	6 800 400,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
P707E13	AP24D PLURI PROGRAMMATION TRAVAUX	20, 23	-250 000,00
P707E14	AP25D PLURI PROGRAMMATION TRAVAUX	20, 23	565 000,00
TOTAL			**315 000,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**315 000,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AE VOTEES — B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	52 400,00	0,00	17 400,00	0,00	17 400,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	418 100,37	0,00	195 000,00	0,00	195 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	302 572,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
Total des dépenses d'équipement		**773 072,37**	**0,00**	**712 400,00**	**0,00**	**712 400,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 625 000,00	0,00	1 470 000,00	0,00	1 470 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**1 625 000,00**	**0,00**	**1 470 000,00**	**0,00**	**1 470 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 398 072,37**	**0,00**	**2 182 400,00**	**0,00**	**2 182 400,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*450 000,00*		*460 000,00*	*0,00*	*460 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*60 000,00*		*60 000,00*	*0,00*	*60 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***510 000,00***		***520 000,00***	***0,00***	***520 000,00***
TOTAL		**2 908 072,37**	**0,00**	**2 702 400,00**	**0,00**	**2 702 400,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 702 400,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	570 835,54	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**570 835,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**570 835,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*37 400,00*		*3 464,71*	*0,00*	*3 464,71*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*2 400 000,00*		*2 600 000,00*	*0,00*	*2 600 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*60 000,00*		*60 000,00*	*0,00*	*60 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 497 400,00***		***2 663 464,71***	***0,00***	***2 663 464,71***

TOTAL	**3 068 235,54**	**0,00**	**2 663 464,71**	**0,00**	**2 663 464,71**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**38 935,29**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**2 702 400,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**2 143 464,71**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	951 300,00	0,00	1 128 535,29	0,00	1 128 535,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**967 300,00**	**0,00**	**1 144 535,29**	**0,00**	**1 144 535,29**
66	Charges financières	400 000,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 367 300,00**	**0,00**	**1 494 535,29**	**0,00**	**1 494 535,29**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*37 400,00*		*3 464,71*	*0,00*	*3 464,71*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*2 400 000,00*		*2 600 000,00*	*0,00*	*2 600 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***2 437 400,00***		***2 603 464,71***	***0,00***	***2 603 464,71***

TOTAL	**3 804 700,00**	**0,00**	**4 098 000,00**	**0,00**	**4 098 000,00**
					+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**4 098 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	840 000,00	0,00	840 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	37 500,00	0,00	37 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 354 700,00	0,00	2 484 689,06	0,00	2 484 689,06
Total des recettes de gestion courante		**3 354 700,00**	**0,00**	**3 362 189,06**	**0,00**	**3 362 189,06**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**3 354 700,00**	**0,00**	**3 362 189,06**	**0,00**	**3 362 189,06**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*450 000,00*		*460 000,00*	*0,00*	*460 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***450 000,00***		***460 000,00***	***0,00***	***460 000,00***
TOTAL		**3 804 700,00**	**0,00**	**3 822 189,06**	**0,00**	**3 822 189,06**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**275 810,94**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**4 098 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**2 143 464,71**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*460 000,00*	460 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		1 470 000,00	*0,00*	1 470 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		710 000,00		710 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		2 400,00	*0,00*	2 400,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*60 000,00*	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**2 182 400,00**	***520 000,00***	**2 702 400,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 702 400,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 128 535,29		1 128 535,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	16 000,00	*0,00*	16 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	350 000,00	*0,00*	350 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*2 600 000,00*	2 600 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*3 464,71*	3 464,71
	Dépenses de fonctionnement – Total	**1 494 535,29**	***2 603 464,71***	**4 098 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**4 098 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*60 000,00*	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*2 600 000,00*	2 600 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*3 464,71*	3 464,71
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***2 663 464,71***	**2 663 464,71**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**38 935,29**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 702 400,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	840 000,00		840 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	37 500,00		37 500,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 484 689,06	*0,00*	2 484 689,06
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*460 000,00*	460 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**3 362 189,06**	***460 000,00***	**3 822 189,06**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			275 810,94
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			4 098 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 908 072,37**	**0,00**	**315 000,00**	**2 702 400,00**	**0,00**	**515 000,00**	**2 187 400,00**	**2 702 400,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	760 672,37	0,00	315 000,00	710 000,00	0,00	515 000,00	195 000,00	710 000,00
Total des dépenses d'équipement		**773 072,37**	**0,00**	**315 000,00**	**712 400,00**	**0,00**	**515 000,00**	**197 400,00**	**712 400,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 625 000,00	0,00		1 470 000,00	0,00		1 470 000,00	1 470 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 625 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 470 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 470 000,00**	**1 470 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 398 072,37**	**0,00**	**315 000,00**	**2 182 400,00**	**0,00**	**515 000,00**	**1 667 400,00**	**2 182 400,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*450 000,00*			*460 000,00*	*0,00*		*460 000,00*	*460 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*60 000,00*			*60 000,00*	*0,00*		*60 000,00*	*60 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**510 000,00**			**520 000,00**	**0,00**		**520 000,00**	**520 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**2 702 400,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 497 400,00**	**0,00**	**2 663 464,71**	**0,00**	**2 663 464,71**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*37 400,00*		*3 464,71*	*0,00*	*3 464,71*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*2 400 000,00*		*2 600 000,00*	*0,00*	*2 600 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*60 000,00*		*60 000,00*	*0,00*	*60 000,00*
Total des recettes d'ordre		***2 497 400,00***		***2 663 464,71***	***0,00***	***2 663 464,71***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**38 935,29**

Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
				Total des recettes d'investissement cumulées	**2 702 400,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 908 072,37**	**0,00**	**315 000,00**	**2 702 400,00**	**0,00**	**515 000,00**	**2 187 400,00**	**2 702 400,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
2033	Frais d'insertion	2 400,00	0,00		2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	760 672,37	0,00	315 000,00	710 000,00	0,00	515 000,00	195 000,00	710 000,00
Total des dépenses d'équipement		**773 072,37**	**0,00**	**315 000,00**	**712 400,00**	**0,00**	**515 000,00**	**197 400,00**	**712 400,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 625 000,00	0,00		1 470 000,00	0,00		1 470 000,00	1 470 000,00
1641	Emprunts en euros	1 450 000,00	0,00		1 295 000,00	0,00		1 295 000,00	1 295 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00	0,00		175 000,00	0,00		175 000,00	175 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 625 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 470 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 470 000,00**	**1 470 000,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 398 072,37**	**0,00**	**315 000,00**	**2 182 400,00**	**0,00**	**515 000,00**	**1 667 400,00**	**2 182 400,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*450 000,00*			*460 000,00*	*0,00*		*460 000,00*	*460 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*450 000,00*			*460 000,00*	*0,00*		*460 000,00*	*460 000,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*57 305,00*			*57 305,00*	*0,00*		*57 305,00*	*57 305,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*178 032,00*			*210 274,72*	*0,00*		*210 274,72*	*210 274,72*
139148	*Subv. transf. Autres communes*	*3 902,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139158	*Subv. transf. Autres groupements*	*0,00*			*3 902,36*	*0,00*		*3 902,36*	*3 902,36*
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*4 000,00*			*4 000,00*	*0,00*		*4 000,00*	*4 000,00*
139172	*Subv. transf. FEDER*	*151 937,00*			*129 693,92*	*0,00*		*129 693,92*	*129 693,92*
139313	*Dot. soutien à l'invest des départements*	*54 824,00*			*54 824,00*	*0,00*		*54 824,00*	*54 824,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*60 000,00*			*60 000,00*	*0,00*		*60 000,00*	*60 000,00*
1641	*Emprunts en euros*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
166	*Refinancement de dette*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*60 000,00*			*60 000,00*	*0,00*		*60 000,00*	*60 000,00*
2318	*Autres immo. corporelles en cours*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**510 000,00**			**520 000,00**	**0,00**		**520 000,00**	**520 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)		408 100,37	0,00	195 000,00	0,00	0,00	195 000,00
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)	P707E12	2 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)	P707E13	349 937,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)	P707E14	0,00	0,00	515 000,00	0,00	515 000,00	0,00
TOTAL			**760 610,28**	**0,00**	**710 000,00**	**0,00**	**515 000,00**	**195 000,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P707E12

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**0,00**	**2 572,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**2 572,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	2 572,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P707E13

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**350 000,00**	**349 937,91**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**34 700,00**	**34 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	34 700,00	34 700,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**315 300,00**	**315 237,91**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2318	Autres immo. corporelles en cours	315 300,00	315 237,91	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P707E14

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**565 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**515 000,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**550 000,00**	**0,00**	**0,00**	**500 000,00**	**0,00**
2313	Constructions	550 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-515 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		408 100,37	a 0,00	195 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	408 100,37	0,00	195 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	408 100,37	0,00	195 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-195 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 497 400,00**	**0,00**	**2 663 464,71**	**0,00**	**2 663 464,71**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*37 400,00*		*3 464,71*	*0,00*	*3 464,71*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*2 400 000,00*		*2 600 000,00*	*0,00*	*2 600 000,00*
1641	*Emprunts en euros*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*36 668,00*		*36 668,00*	*0,00*	*36 668,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*107 840,00*		*20 179,00*	*0,00*	*20 179,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*15 015,00*		*15 015,00*	*0,00*	*15 015,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*68 450,00*		*68 450,00*	*0,00*	*68 450,00*
281351	*Bâtiments publics*	*206 982,00*		*178 145,76*	*0,00*	*178 145,76*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 965 045,00*		*2 281 542,24*	*0,00*	*2 281 542,24*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*60 000,00*		*60 000,00*	*0,00*	*60 000,00*
1641	*Emprunts en euros*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
166	*Refinancement de dette*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*50 000,00*		*50 000,00*	*0,00*	*50 000,00*
2033	*Frais d'insertion*	*10 000,00*		*10 000,00*	*0,00*	*10 000,00*
Total des recettes d'ordre		***2 497 400,00***		***2 663 464,71***	***0,00***	***2 663 464,71***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 804 700,00**	**0,00**	**0,00**	**4 098 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 098 000,00**	**4 098 000,00**
011	Charges à caractère général (3)	951 300,00	0,00	0,00	1 128 535,29	0,00	0,00	1 128 535,29	1 128 535,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**967 300,00**	**0,00**	**0,00**	**1 144 535,29**	**0,00**	**0,00**	**1 144 535,29**	**1 144 535,29**
66	Charges financières	400 000,00	0,00		350 000,00	0,00		350 000,00	350 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**350 000,00**	**0,00**		**350 000,00**	**350 000,00**
Total des dépenses réelles		**1 367 300,00**	**0,00**	**0,00**	**1 494 535,29**	**0,00**	**0,00**	**1 494 535,29**	**1 494 535,29**
023	*Virement à la section d'investissement*	*37 400,00*			*3 464,71*	*0,00*		*3 464,71*	*3 464,71*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*2 400 000,00*			*2 600 000,00*	*0,00*		*2 600 000,00*	*2 600 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 437 400,00**			**2 603 464,71**	**0,00**		**2 603 464,71**	**2 603 464,71**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**4 098 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 804 700,00**	**0,00**	**3 822 189,06**	**0,00**	**3 822 189,06**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	840 000,00	0,00	840 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	37 500,00	0,00	37 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	3 354 700,00	0,00	2 484 689,06	0,00	2 484 689,06
Total des recettes de gestion des services		**3 354 700,00**	**0,00**	**3 362 189,06**	**0,00**	**3 362 189,06**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**3 354 700,00**	**0,00**	**3 362 189,06**	**0,00**	**3 362 189,06**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*450 000,00*		*460 000,00*	*0,00*	*460 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**450 000,00**		**460 000,00**	**0,00**	**460 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**275 810,94**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**4 098 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 804 700,00**	**0,00**	**0,00**	**4 098 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 098 000,00**	**4 098 000,00**
011	Charges à caractère général (4)	951 300,00	0,00	0,00	1 128 535,29	0,00	0,00	1 128 535,29	1 128 535,29
6042	Achats de prestations de services	370 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		20 500,00	0,00	0,00	20 500,00	20 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6161	Multirisques	11 300,00	0,00		12 115,00	0,00	0,00	12 115,00	12 115,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		46 000,00	0,00	0,00	46 000,00	46 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00		490 420,29	0,00	0,00	490 420,29	490 420,29
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	570 000,00	0,00		550 000,00	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6561	Organismes de regroupement	11 000,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**967 300,00**	**0,00**	**0,00**	**1 144 535,29**	**0,00**	**0,00**	**1 144 535,29**	**1 144 535,29**
66	Charges financières	400 000,00	0,00		350 000,00	0,00		350 000,00	350 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	400 000,00	0,00		350 000,00	0,00		350 000,00	350 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
6688	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**350 000,00**	**0,00**		**350 000,00**	**350 000,00**
Total des dépenses réelles		**1 367 300,00**	**0,00**	**0,00**	**1 494 535,29**	**0,00**	**0,00**	**1 494 535,29**	**1 494 535,29**
023	*Virement à la section d'investissement*	*37 400,00*			*3 464,71*	*0,00*		*3 464,71*	*3 464,71*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*2 400 000,00*			*2 600 000,00*	*0,00*		*2 600 000,00*	*2 600 000,00*
6682	*Indemnités de réaménagement d'emprunt*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6688	*Autres*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*2 400 000,00*			*2 600 000,00*	*0,00*		*2 600 000,00*	*2 600 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 437 400,00**			**2 603 464,71**	**0,00**		**2 603 464,71**	**2 603 464,71**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	19 586,65
Montant des ICNE de l'exercice N-1	19 586,65
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 804 700,00**	**0,00**	**3 822 189,06**	**0,00**	**3 822 189,06**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	840 000,00	0,00	840 000,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	840 000,00	0,00	840 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	37 500,00	0,00	37 500,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	37 500,00	0,00	37 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 354 700,00	0,00	2 484 689,06	0,00	2 484 689,06
752	Revenus des immeubles	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	2 552 700,00	0,00	2 483 068,77	0,00	2 483 068,77
75888	Autres	2 000,00	0,00	1 620,29	0,00	1 620,29
Total des recettes de gestion des services		**3 354 700,00**	**0,00**	**3 362 189,06**	**0,00**	**3 362 189,06**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**3 354 700,00**	**0,00**	**3 362 189,06**	**0,00**	**3 362 189,06**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*450 000,00*		*460 000,00*	*0,00*	*460 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*450 000,00*		*460 000,00*	*0,00*	*460 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**450 000,00**		**460 000,00**	**0,00**	**460 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**1 470 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**712 400,00**	**0,00**	**0,00**		**2 182 400,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 470 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	17 400,00	0,00	0,00		17 400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	195 000,00	0,00	0,00		195 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	500 000,00	0,00	0,00		500 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**1 470 000,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	1 470 000,00
RECETTES		**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**712 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	17 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**712 400,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 400,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**946 000,00**	**12 115,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	596 000,00	12 115,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**2 483 068,77**	**1 620,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 483 068,77	1 620,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**536 420,29**	**0,00**	**0,00**		**1 494 535,29**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	520 420,29	0,00	0,00		1 128 535,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00		16 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		350 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**877 500,00**	**0,00**	**0,00**		**3 362 189,06**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	840 000,00	0,00	0,00		840 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00		37 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 484 689,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**946 000,00**
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	46 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	550 000,00
661	Charges d'intérêts	350 000,00
RECETTES		**2 483 068,77**
758	Produits divers de gestion courante	2 483 068,77

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**12 115,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
616	Primes d'assurances	12 115,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 620,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
758	Produits divers de gestion courante	1 620,29	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 115,00**
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 115,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 620,29**
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 620,29

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**536 420,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	490 420,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**877 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	840 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**536 420,29**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 420,29
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**877 500,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**27 652 126,12**									
1641 Emprunts en euros (total)					26 127 614,86									
371-tir 2M	SOCIETE GENERALE	20/09/2019	20/12/2005	20/03/2006	2 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	2,500	2,560	EUR	T	C	O	A-1
375	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/12/2006	22/12/2006	15/05/2007	1 500 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.01	3,700	3,820	EUR	X	X	O	A-1
382	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007	20/12/2007	20/03/2008	3 500 000,00	F	Taux fixe à 4.575 %	4,580	4,720	EUR	T	P	O	A-1
386	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2008	22/12/2008	31/03/2009	2 600 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,730	EUR	T	P	O	A-1
397	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	15/05/2010	15/08/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,800	EUR	T	C	O	A-1
408	SOCIETE GENERALE	08/11/2011	30/12/2011	30/03/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,520	EUR	T	C	O	A-1
411-Réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	01/12/2024	01/03/2025	325 114,86	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	4,170	EUR	T	P	O	A-1
418	CREDIT FONCIER DE FRANCE	28/07/2014	01/09/2014	01/12/2014	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.94 %	2,940	2,970	EUR	T	C	O	A-1
425	SaarLB	04/12/2015	15/12/2015	25/06/2016	3 900 000,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,120	EUR	T	P	O	A-1
433	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2017	15/12/2017	25/03/2018	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,400	EUR	T	P	O	A-1
443	SFIL CAFFIL	23/07/2020	28/08/2020	01/03/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,680	EUR	S	C	O	A-1
445	CREDIT AGRICOLE	23/07/2020	09/10/2020	09/01/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,660	EUR	T	P	O	A-1
457-BA	SFIL CAFFIL	06/12/2024	30/12/2024	01/04/2025	1 302 500,00	F	Taux fixe à 2.65 %	2,650	2,720	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					**1 524 511,26**									
458-Conso-BA	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/11/2024	16/12/2024	25/02/2025	1 524 511,26	F	Taux fixe à 3.39 %	3,390	3,480	EUR	T	P	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**27 652 126,12**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**13 164 530,02**					**1 464 795,36**	**315 230,71**	**0,00**	**26 808,09**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 640 018,76					1 410 516,73	266 542,04	0,00	21 824,00
371-tir 2M	N	0,00	A-1	100 000,00	0,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,590	100 000,00	2 189,51	0,00	0,00
375	N	0,00	A-1	150 000,00	1,37	V	(TAM(Postfixé) + 0.01)-Floor -0.01 sur TAM(Postfixé)	3,450	75 000,00	5 177,52	0,00	965,19
382	N	0,00	A-1	749 623,99	2,97	F	Taux fixe à 4.575 %	4,720	238 505,22	30 649,66	0,00	714,50
386	N	0,00	A-1	727 587,63	4,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,730	169 483,88	30 905,92	0,00	0,00
397	N	0,00	A-1	275 000,00	5,37	F	Taux fixe à 3.75 %	3,800	50 000,00	9 609,38	0,00	1 054,69
408	N	0,00	A-1	133 333,33	2,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,520	66 666,68	4 807,86	0,00	8,11
411-Réam	N	0,00	A-1	325 114,86	7,42	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	37 813,29	12 772,98	0,00	950,36
418	N	0,00	A-1	2 437 500,00	9,67	F	Taux fixe à 2.94 %	2,970	250 000,00	68 906,26	0,00	5 180,73
425	N	0,00	A-1	2 392 307,66	11,23	F	Taux fixe à 2.1 %	2,120	190 567,83	48 744,29	0,00	642,17
433	N	0,00	A-1	953 518,59	12,98	F	Taux fixe à 1.39 %	1,400	67 397,38	12 903,62	0,00	171,07
443	N	0,00	A-1	1 040 000,00	15,67	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	65 000,00	6 961,50	0,00	2 191,58
445	N	0,00	A-1	1 053 532,70	15,77	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	62 639,38	6 798,50	0,00	1 471,47
457-BA	N	0,00	A-1	1 302 500,00	20,00	F	Taux fixe à 2.65 %	2,720	37 443,07	26 115,04	0,00	8 474,13

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1643 Emprunts en devises (total)		**0,00**		**0,00**					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		1 524 511,26					54 278,63	48 688,67	0,00	4 984,09
458-Conso-BA	N	0,00	A-1	1 524 511,26	19,90	F	Taux fixe à 3.39 %	3,480	54 278,63	48 688,67	0,00	4 984,09
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**13 164 530,02**					**1 464 795,36**	**315 230,71**	**0,00**	**26 808,09**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	14	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	13 164 530,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**38 935,29**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**38 935,29**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**38 935,29**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**38 935,29**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**1 930 000,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**2 603 464,71**	**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**673 464,71**	**0,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**1 930 000,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**1 470 000,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 295 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**460 000,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*460 000,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES **EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**	**C1.3**

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 603 464,71**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**2 603 464,71**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*36 668,00*	*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*20 179,00*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*15 015,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*68 450,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*178 145,76*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*2 281 542,24*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33…	*En-cours de production de biens (5)*		
35…	*Stocks de produits (5)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*3 464,71*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : **Conseil départemental Nièvre (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22580001000236

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Centre départemental de santé (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 40
A1.01 - Opérations non ventilables 43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 64
A1.908 - Fonction 8 - Transports 67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 71
A2.01 - Opérations non ventilables 73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 89
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 90
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 91
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 94
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 96
A2.938 - Fonction 8 - Transports 99

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	103
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	104
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	105

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	106

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 640 007,08	1 641 346,86	0,00	A1	1 339,78
Investissement	17 083,90	18 423,68	(3) 0,00	A2	1 339,78
Fonctionnement	1 622 923,18	1 622 923,18	(4) 0,00	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	1 339,78
Investissement	**A2 + B2**	1 339,78
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	38 000,00	36 660,22
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 339,78
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	38 000,00	38 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 042 110,00	2 042 110,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 042 110,00	2 042 110,00

TOTAL DU BUDGET (4)	2 080 110,00	2 080 110,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AE VOTEES — B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	79 000,00	0,00	38 000,00	0,00	38 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**80 000,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**	**38 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**80 000,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**	**38 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

TOTAL	**80 000,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**	**38 000,00**
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**38 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	56 000,00	0,00	13 960,22	0,00	13 960,22
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**56 000,00**	**0,00**	**13 960,22**	**0,00**	**13 960,22**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 000,00	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**9 000,00**	**0,00**	**2 700,00**	**0,00**	**2 700,00**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**65 000,00**	**0,00**	**16 660,22**	**0,00**	**16 660,22**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*15 000,00*		*20 000,00*	*0,00*	*20 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***15 000,00***		***20 000,00***	***0,00***	***20 000,00***

TOTAL	**80 000,00**	**0,00**	**36 660,22**	**0,00**	**36 660,22**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**1 339,78**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**38 000,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**20 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	317 901,00	0,00	314 765,00	0,00	314 765,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 579 994,00	0,00	1 681 494,00	0,00	1 681 494,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	37 006,00	0,00	25 851,00	0,00	25 851,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 934 901,00**	**0,00**	**2 022 110,00**	**0,00**	**2 022 110,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 934 901,00**	**0,00**	**2 022 110,00**	**0,00**	**2 022 110,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*15 000,00*		*20 000,00*	*0,00*	*20 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***15 000,00***		***20 000,00***	***0,00***	***20 000,00***

TOTAL	**1 949 901,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**2 042 110,00**
				+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
				=
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**2 042 110,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 268 000,00	0,00	1 211 359,00	0,00	1 211 359,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	651 900,00	0,00	828 245,00	0,00	828 245,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 001,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Total des recettes de gestion courante		**1 949 901,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**2 042 110,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**1 949 901,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**2 042 110,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**1 949 901,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**2 042 110,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**2 042 110,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**20 000,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		38 000,00	*0,00*	38 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**38 000,00**	***0,00***	**38 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**38 000,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	314 765,00		314 765,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 681 494,00		1 681 494,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	25 851,00	*0,00*	25 851,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*20 000,00*	20 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**2 022 110,00**	***20 000,00***	**2 042 110,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**2 042 110,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		2 700,00	*0,00*	2 700,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		13 960,22	*0,00*	13 960,22
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*20 000,00*	20 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**16 660,22**	***20 000,00***	**36 660,22**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**1 339,78**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**38 000,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	2 500,00		2 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 211 359,00		1 211 359,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	828 245,00		828 245,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	6,00	*0,00*	6,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**2 042 110,00**	***0,00***	**2 042 110,00**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 042 110,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**80 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**38 000,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	79 000,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**80 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**38 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**80 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**38 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**38 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**80 000,00**	**0,00**	**36 660,22**	**0,00**	**36 660,22**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	56 000,00	0,00	13 960,22	0,00	13 960,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**56 000,00**	**0,00**	**13 960,22**	**0,00**	**13 960,22**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 000,00	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**9 000,00**	**0,00**	**2 700,00**	**0,00**	**2 700,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**65 000,00**	**0,00**	**16 660,22**	**0,00**	**16 660,22**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*15 000,00*		*20 000,00*	*0,00*	*20 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***15 000,00***		***20 000,00***	***0,00***	***20 000,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**1 339,78**

Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
				Total des recettes d'investissement cumulées	**38 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**80 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**38 000,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	79 000,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00
21578	Autre matériel technique	8 500,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
2181	Install. générales, agencements	2 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
21838	Autre matériel informatique	8 000,00	0,00		13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	53 500,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2185	Matériel de téléphonie	6 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**80 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**38 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**80 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**38 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**80 000,00**	**0,00**	**36 660,22**	**0,00**	**36 660,22**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	56 000,00	0,00	13 960,22	0,00	13 960,22
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	56 000,00	0,00	13 960,22	0,00	13 960,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**56 000,00**	**0,00**	**13 960,22**	**0,00**	**13 960,22**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 000,00	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
10222	FCTVA	8 000,00	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**9 000,00**	**0,00**	**2 700,00**	**0,00**	**2 700,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**65 000,00**	**0,00**	**16 660,22**	**0,00**	**16 660,22**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*15 000,00*		*20 000,00*	*0,00*	*20 000,00*
281578	*Autre matériel technique*	*795,40*		*2 087,00*	*0,00*	*2 087,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*192,00*		*678,00*	*0,00*	*678,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*10 038,26*		*10 489,79*	*0,00*	*10 489,79*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*456,00*		*3 933,21*	*0,00*	*3 933,21*
28185	*Matériel de téléphonie*	*2 923,40*		*2 465,00*	*0,00*	*2 465,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*594,94*		*347,00*	*0,00*	*347,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***15 000,00***		***20 000,00***	***0,00***	***20 000,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 949 901,00**	**0,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**2 042 110,00**
011	Charges à caractère général (3)	317 901,00	0,00	0,00	314 765,00	0,00	0,00	314 765,00	314 765,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 579 994,00	0,00		1 681 494,00	0,00		1 681 494,00	1 681 494,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	37 006,00	0,00	0,00	25 851,00	0,00	0,00	25 851,00	25 851,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 934 901,00**	**0,00**	**0,00**	**2 022 110,00**	**0,00**	**0,00**	**2 022 110,00**	**2 022 110,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 934 901,00**	**0,00**	**0,00**	**2 022 110,00**	**0,00**	**0,00**	**2 022 110,00**	**2 022 110,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*15 000,00*			*20 000,00*	*0,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**15 000,00**			**20 000,00**	**0,00**		**20 000,00**	**20 000,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**2 042 110,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l’exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 949 901,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**2 042 110,00**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 268 000,00	0,00	1 211 359,00	0,00	1 211 359,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	651 900,00	0,00	828 245,00	0,00	828 245,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	30 001,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Total des recettes de gestion des services		**1 949 901,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**2 042 110,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**1 949 901,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**2 042 110,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**2 042 110,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 949 901,00**	**0,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**2 042 110,00**
011	Charges à caractère général (4)	317 901,00	0,00	0,00	314 765,00	0,00	0,00	314 765,00	314 765,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00		13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60622	Carburants	5 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 000,00	0,00		5 800,00	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 200,00	0,00		21 446,00	0,00	0,00	21 446,00	21 446,00
6064	Fournitures administratives	800,00	0,00		754,00	0,00	0,00	754,00	754,00
60661	Médicaments	5 000,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	500,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	15 600,00	0,00		29 500,00	0,00	0,00	29 500,00	29 500,00
6132	Locations immobilières	21 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	28 150,00	0,00		43 022,00	0,00	0,00	43 022,00	43 022,00
614	Charges locatives et de copropriété	42 500,00	0,00		34 557,00	0,00	0,00	34 557,00	34 557,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6156	Maintenance	36 700,00	0,00		52 400,00	0,00	0,00	52 400,00	52 400,00
6161	Multirisques	5 500,00	0,00		956,00	0,00	0,00	956,00	956,00
6184	Versements à des organismes de formation	19 900,00	0,00		7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	300,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
6228	Divers	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		2 760,00	0,00	0,00	2 760,00	2 760,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		4 600,00	0,00	0,00	4 600,00	4 600,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	0,00		7 400,00	0,00	0,00	7 400,00	7 400,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	31 851,00	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6288	Autres services extérieurs	27 000,00	0,00		16 850,00	0,00	0,00	16 850,00	16 850,00
63513	Autres impôts locaux	1 500,00	0,00		2 420,00	0,00	0,00	2 420,00	2 420,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 579 994,00	0,00		1 681 494,00	0,00		1 681 494,00	1 681 494,00
6331	Versement mobilité	6 500,00	0,00		5 400,00	0,00		5 400,00	5 400,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	0,00		6 300,00	0,00		6 300,00	6 300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 000,00	0,00		12 600,00	0,00		12 600,00	12 600,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 000,00	0,00		3 600,00	0,00		3 600,00	3 600,00
64111	Rémunération principale titulaires	41 000,00	0,00		63 000,00	0,00		63 000,00	63 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	1 500,00	0,00		1 800,00	0,00		1 800,00	1 800,00
64118	Autres indemnités	9 000,00	0,00		6 300,00	0,00		6 300,00	6 300,00
64131	Rémunérations	870 000,00	0,00		875 700,00	0,00		875 700,00	875 700,00
64138	Primes et autres indemnités	179 994,00	0,00		236 094,00	0,00		236 094,00	236 094,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	315 000,00	0,00		344 700,00	0,00		344 700,00	344 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	80 000,00	0,00		78 300,00	0,00		78 300,00	78 300,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	45 000,00	0,00		47 700,00	0,00		47 700,00	47 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	37 006,00	0,00	0,00	25 851,00	0,00	0,00	25 851,00	25 851,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	1 000,00	0,00		1 345,00	0,00	0,00	1 345,00	1 345,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	36 000,00	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
65888	Autres	6,00	0,00		2 506,00	0,00	0,00	2 506,00	2 506,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 934 901,00**	**0,00**	**0,00**	**2 022 110,00**	**0,00**	**0,00**	**2 022 110,00**	**2 022 110,00**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 934 901,00**	**0,00**	**0,00**	**2 022 110,00**	**0,00**	**0,00**	**2 022 110,00**	**2 022 110,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*15 000,00*			*20 000,00*	*0,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*15 000,00*			*20 000,00*	*0,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**15 000,00**			**20 000,00**	**0,00**		**20 000,00**	**20 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 949 901,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**2 042 110,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 268 000,00	0,00	1 211 359,00	0,00	1 211 359,00
7066	Redevances services à caractère social	1 268 000,00	0,00	1 164 865,00	0,00	1 164 865,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	46 494,00	0,00	46 494,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	651 900,00	0,00	828 245,00	0,00	828 245,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	247 900,00	0,00	630 018,00	0,00	630 018,00
74748	Participation autres communes	53 500,00	0,00	69 000,00	0,00	69 000,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	350 500,00	0,00	129 227,00	0,00	129 227,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 001,00	0,00	6,00	0,00	6,00
75888	Autres	30 001,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Total des recettes de gestion des services		**1 949 901,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**2 042 110,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 949 901,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**2 042 110,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**2 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 960,22**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 960,22	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**38 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		38 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**16 660,22**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 700,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		13 960,22
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**0,00**
RECETTES		**2 700,00**
102	Dotations et fonds d'investissement	2 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**13 960,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	13 960,22	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 960,22**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 960,22

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 022 110,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 765,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 681 494,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 851,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 211 359,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 245,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**2 022 110,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		314 765,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 681 494,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 851,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**2 042 110,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 211 359,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		828 245,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**2 022 110,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	51 200,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	43 022,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	34 557,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	69 400,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	956,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	8 300,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	23 260,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	40 050,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	27 900,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	2 420,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 182 894,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	470 700,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	1 345,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	24 506,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**2 042 110,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	1 164 865,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	46 494,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	828 245,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 022 110,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 022,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 557,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 400,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	956,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 260,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 050,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 900,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 420,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 182 894,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 700,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 345,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 506,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 042 110,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 164 865,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 494,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 245,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**1 339,78**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**1 339,78**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**1 339,78**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**1 339,78**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**22 700,00**	**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**22 700,00**	**0,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES **EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**	**C1.3**

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**22 700,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**2 700,00**	**0,00**
10222	FCTVA	2 700,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**20 000,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
281578	*Autre matériel technique*	*2 087,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*678,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*10 489,79*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*3 933,21*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*2 465,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*347,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33…	*En-cours de production de biens (5)*		
35…	*Stocks de produits (5)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	202 417	Nombre de m2 de surface	
Population fictive	223 846	utile de bâtiments	122 975 m2
Longueur de la voirie départementale	4 363 kms	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)				
	Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
	Fiscal	Financier		
	132 518 296	166 257 466	722,87	635,73

	Informations financières - ratios -	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 417
2	Produit des impositions directes/population	s.o
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 462
4	Dépenses d'équipement brut/population	85
5	Encours de la dette/population	947
6	DGF/population	234
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,27
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	1,02
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,06
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	0,65
	.....	

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les se

(2) Il s'agit du potentiel financier définis à l'article L 3334-6-1 pour les départements urbains et R.3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de répartition dded la DGF de l'exercice

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

équipement brut	18 944 584
encours de la dette	211 889 353

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (Linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		DELIBERATION
	Biens de faible valeur –Seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissement sur un an : 1 000 euros		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
	Immobilisations incorporelles		
	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans	
	Frais de recherche et de développement	4 ans	
	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	
	Logiciel applicatif	6 ans	
	Logiciel bureautique	2 ans	
	Logiciel de production	4 ans	
	Subventions d'équipement versées inférieures à 75 000 €		
	Biens mobiliers, matériels et études	5 ans	
	Bâtiments et installations	25 ans	
	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	
	Subventions d'équipement versées supérieures à 75 000 €		
	Biens mobiliers, matériels et études	5 ans	
	Bâtiments et installations	25 ans	
	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	
	Immobilisations corporelles		
	Plantations	15 ans	
	Autres agencements et aménagements	20 ans	
	Bâtiments administratifs	25 ans	
	Bâtiments scolaires	20 ans	
	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	25 ans	
	Bâtiments culturels et sportifs	25 ans	
	Autres bâtiments publics	25 ans	
	Installations de voirie	20 ans	
	Réseaux divers	20 ans	
	Matériel technique scolaire	6 ans	
	Matériel roulant de voirie	5 ans	
	Autre matériel technique	12 ans	
	Biens historiques et culturels immobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	30 ans	
	Biens historiques et culturels mobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	8 ans	
	Installations de voirie	20 ans	
	Autres matériels de transport (voitures et camions)	5 ans	
	Autres matériels de transport (véhicules lourds)	8 ans	
	Matériel informatique scolaire	4 ans	
	Matériel informatique	4 ans	
	Matériel et mobilier de bureau scolaire	10 ans	
	Matériel et mobilier de bureau	10 ans	
	Matériel de téléphonie	4 ans	

ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME BUDGET PRIMITIF 2025

	190 221 970,53	17 759 421,84	24 814 345,58	20 171 852,82	14 747 087,51	6 063 284,68
ADTDTDRTE	**15 998 013,25**	**1 945 260,00**	**3 656 731,89**	**2 225 593,90**	**1 317 406,14**	**64 672,00**

P004

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP19D annuelle de subv	2019	44 840,00	0,00	6 466,00	0,00	0,00	0,00
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP20D Annuelle de subv	2020	45 700,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP21D annuelle de subv	2021	50 000,00	11 641,00	9 420,00	0,00	0,00	0,00
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP22 ANNUELLE SUBV PVD	2022	50 000,00	5 961,00	2 115,00	0,00	0,00	0,00
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP23D SUB CONTRATS PROJETS IND	2023	54 800,00	9 800,00	2 759,00	658,00	0,00	0,00
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP24D PLURI SUBV CPI 2024	2024	60 000,00	24 532,00	2 500,00	1 828,00	2 500,00	0,00
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP25D PLURI SUBV CPI2025	2024	50 000,00	18 066,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	1 934,00
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP12D PAnnuelle de subvention	2012	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP14D Annuelle de subvention	2014	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP23 D PLURI SUBVENTIONS	2023	2 831 300,00	566 260,00	569 849,00	579 736,00	973 890,00	0,00
P004O008	PARTS SOCIALES CUMA	AP12D PAnnuelle de subvention	2012	14 571,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P004O008	PARTS SOCIALES CUMA	AP14D Annuelle de subvention	2014	6 856,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P004O016	FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	AP23D ANNUELLE SUBVENTIONS	2023	60 000,00	12 000,00	19 000,00	19 000,00	10 000,00	0,00
P004O017	APPRO LOCAL ET BIO	AP22 D PLURIANNUELLE ETUDE LEG	2022	51 600,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00
P004O017	APPRO LOCAL ET BIO	AP25 D APPRO RESTAU COLL	2025	0,00	20 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
P004O020	AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIM	AP22 D PLURIANN AGR CHGT CLIM	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**3 659 667,60**	**668 260,00**	**697 059,00**	**611 222,00**	**996 390,00**	**1 934,00**

P027

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P027O010	FNAME	AP19 pluri subv FNAME	2019	366 500,00	25 000,00	5 927,38	0,00	0,00	0,00
P027O010	FNAME	AP24D PLURI FNAME 2024-2027	2024	400 000,00	75 000,00	75 000,00	100 000,00	75 000,00	62 738,00
P027O016	PIG SUBVENTIONS ENERGIE	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	3 611 493,62	50 000,00	191 139,47	0,00	0,00	0,00
P027O016	PIG SUBVENTIONS ENERGIE	AP22 PLURIANNUELLE PIG3 ENERGI	2022	1 250 000,00	282 000,00	200 000,00	239 311,90	0,00	0,00
P027O018	SOUTIEN BAILLEURS PUBLICS	AP22 D PLURIANNUELLE LOGTS PUB	2022	3 071 000,00	300 000,00	1 267 400,00	728 000,00	0,00	0,00

P027O019	PIG SUBVENTIONS AUTONOMIE	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	430 000,00	20 000,00	73 617,19	0,00	0,00	0,00
P027O019	PIG SUBVENTIONS AUTONOMIE	AP22 D PLURIANNUELLE PIG3 AUTO	2022	360 000,00	100 000,00	35 632,15	3 000,00	0,00	0,00
P027O022	OPAH-STRATEGIES LOCALES HABIT	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	600 000,00	5 000,00	463 352,70	0,00	0,00	0,00
P027O022	OPAH-STRATEGIES LOCALES HABIT	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH-SLHA	2022	175 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	39 996,14	0,00
P027O023	PPRT	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	105 264,00	0,00	28 084,00	0,00	0,00	0,00
P027O024	NIEVRE RENOV	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P027O030	NIEVRE RENOV - INVESTISSEMENT	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P027O038	PIG LOGEMENT HABITAT INDIGNE	AP22 D PLURIANNUELLE PIG LHI	2022	240 000,00	20 000,00	194 000,00	0,00	0,00	0,00
P027O040	LGT D ABORD DVPT OFFRE	AP22 D PLURIANNUELLE LOGEMENT	2022	570 000,00	290 000,00	159 500,00	0,00	0,00	0,00
P027O042	OPAH SUBVENTIONS PARTICULIERS	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH SUBV	2022	1 051 100,00	75 000,00	231 020,00	509 060,00	206 020,00	0,00
			Somme :	**12 230 357,62**	**1 277 000,00**	**2 959 672,89**	**1 614 371,90**	**321 016,14**	**62 738,00**

P032

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P032O002	BOIS ENERGIE (fin 2012)	AP11D Annuelle de sub.	2011	107 988,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**107 988,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
ADTDTENV				**877 286,01**	**299 200,00**	**202 058,54**	**80 000,00**	**80 000,00**	**130 000,00**

P023

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P023O001	PDESI - PLAN DPTAL DES ESPACES	AP24 PLURI SUBV VOIE PEDESTRE	2024	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**24 000,00**	**24 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P042

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENSI	AP2019D pluriannuelle	2019	546 190,41	0,00	42 058,54	0,00	0,00	0,00
P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENSI	AP24D PLURI TRAVAUX GARE GUERI	2024	158 000,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENSI	AP24D PLURI TRAVAUX PEUPLERAIE	2024	112 000,00	107 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENSI	AP25 D ACQUISITIONS FONCIERE	2025	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00
P042O006	AXE 3 -SUBVENTION ENS	AP19D pluri de subv	2019	37 095,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P042O007	AXE 4 - AMENAGEMENT DU TERRITO	AP25 D PASSAGES A LOUTRES	2025	0,00	70 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00

P042O007	AXE 4 - AMENAGEMENT DU TERRITO	AP25 D SUBV CONTRATS TERRITORI	2025	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
			Somme :	**853 286,01**	**275 200,00**	**202 058,54**	**80 000,00**	**80 000,00**	**130 000,00**

P052

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P052O003	SUB.ORGANISMES TOURISTIQUES	AP20 pluriannuelle	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
ADTPBBATI				**19 226 962,65**	**2 770 840,00**	**3 740 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P009

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P009O008	SAMS LA CHARITE	AP22 PLURIANNUELLE	2022	3 150 000,00	700 000,00	2 380 000,00	0,00	0,00	0,00
P009O014	UTAMS CORBIGNY	AP19D pluriannuelle	2019	179 259,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P009O041	RESTRUCTURATION MADEF	AP plur subv MADEF	2020	15 597 703,25	1 800 000,00	1 360 000,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**18 926 962,65**	**2 500 000,00**	**3 740 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P077

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P077O003	SECURITE.	AP24 D CONFORMITE INCENDIE PAG	2024	300 000,00	270840	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**300 000,00**	**270 840,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P103

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P103O001	EQUIMARAULT GESTION BATIMENTS	AP22 EQUIMARAULT	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
ADTPBCOL				**25 961 833,11**	**2 445 000,00**	**3 400 000,00**	**3 207 029,92**	**1 004 870,00**	**1 140 000,00**

P005

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P005O001	Cité Muséale Ch-Ch(chap109)	AP09D Pluriannuelle Château-Ch	2009	17 511 433,11	1 000 000,00	300 000,00	511 029,92	0,00	0,00

			Somme :	**17 511 433,11**	**1 000 000,00**	**300 000,00**	**511 029,92**	**0,00**	**0,00**

P012

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D 3 COLLEGES RPT CHAUDIER	2023	1 030 000,00	0,00	430 000,00	300 000,00	300 000,00	180 000,00
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D COLLEGE DONZY NORMES CU	2023	528 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D COLLEGE LORMES AMELIORA	2023	2 200 000,00	50 000,00	930 000,00	960 000,00	254 870,00	960 000,00
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D FACADES 3 COLLEGES	2023	3 092 400,00	970 000,00	1 260 000,00	841 000,00	0,00	0,00
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP24D COLLEGE LES LOGES TOITUR	2024	600 000,00	0,00	30 000,00	570 000,00	0,00	0,00
P012O022	COURS OASIS	AP23 D COURS OASIS	2023	1 000 000,00	25 000,00	450 000,00	25 000,00	450 000,00	0,00
			Somme :	**8 450 400,00**	**1 445 000,00**	**3 100 000,00**	**2 696 000,00**	**1 004 870,00**	**1 140 000,00**

ADTPRMCANAL				**0,00**	**350 000,00**	**350 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P054

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P054O001	CANAL DU NIVERNAIS	AP25 D TRAVAUX CANAL	2025	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**0,00**	**350 000,00**	**350 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

ADTPRMINFRAS				**54 848 709,70**	**2 513 000,00**	**4 328 460,11**	**9 745 000,00**	**8 408 070,78**	**3 068 828,68**

P008

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P008O003	VELOROUTE	AP voirie nationale	2012	3 523 553,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P008O005	VOIRIE NATIONALE - CPER	AP16 ct de plan Etat/Region RN	2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P008O005	VOIRIE NATIONALE - CPER	AP voirie nationale	2012	18 421 500,00	1 000 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00
P008O012	FRET FERROVIAIRE CAPILLAIRE	AP20 subv fret ferroviaire	2020	300 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**22 245 053,50**	**1 060 000,00**	**1 100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P055

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP21annuelle subv PVD	2021	1 100 000,00	0,00	340,75	0,00	0,00	0,00

P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP22 ANNUELLE PVD	2022	1 100 000,00	0,00	653,78	0,00	0,00	0,00
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP23 D PLURI RNVT VEHICULES	2023	1 150 000,00	386 989,42	0,00	0,00	0,00	0,00
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP24D PLURI RENVT VEHICULES	2024	0,00	201 299,35	900 000,00	0,00	0,00	0,00
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP25D PLURI RENVT VEHICULES	2024	3 582 406,20	411 711,23	738 288,77	0,00	0,00	0,00
P055O017	OA RD 40 FOURCHAMBAULT	AP2017	2017	18 652 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P055O018	RD 978A DECIZE OA SUR LA VIEIL	AP 2017 RD 978A OA VIEILLE LOI	2017	0,00	20 000,00	862 000,00	7 327 000,00	6 412 000,00	3 068 828,68
P055O018	RD 978A DECIZE OA SUR LA VIEIL	AP 2022 RD200 PONT D'IMPHY	2022	4 686 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P055O019	RD955 PONT DE COSNE	AP19 RD955 pont de Cosne	2020	355 250,00	70 000,00	112 000,00	2 058 000,00	1 996 070,78	0,00
P055O024	BARRAGE DE PANNECOT	AP21 barrage de Pannecot	2021	1 100 000,00	0,00	4 833,26	0,00	0,00	0,00
P055O028	PONT IMPHY RD 200	AP 2022 RD200 PONT D'IMPHY	2022	448 000,00	0,00	156 545,97	0,00	0,00	0,00
P055O032	GENIE CIVIL DSIN	AP22 D PLURIANNUELLE GENIE CIV	2022	430 000,00	48 000,00	148 797,58	0,00	0,00	0,00
P055O034	BARRAGE DE COEUILLON - FLEURY	AP23D PLURI BARRAGE DE COEUILL	2023	0,00	0,00	70 000,00	360 000,00	0,00	0,00
P055O037	PONT DE PICAMPOIX 2025_2027	AP25 PLURI TRAVAUX	2024	0,00	315 000,00	235 000,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**32 603 656,20**	**1 453 000,00**	**3 228 460,11**	**9 745 000,00**	**8 408 070,78**	**3 068 828,68**
ARARCH				**320 742,68**	**9 303,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P006

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P006O003	CONSERVATION DES FONDS	AP 2019 Conservation des fonds	2019	119 811,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P006O003	CONSERVATION DES FONDS	AP2020 Conservation des Fonds	2020	163 677,92	9 302,24	0,00	0,00	0,00	0,00
P006O005	VALORISATION DES FONDS	AP2020 Numérisation océrisatio	2020	37 252,86	1,44	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**320 742,68**	**9 303,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
ARDAGACRL				**260 000,00**	**211 448,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P003

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P003O007	CRL - VEHICULES	APD24 ACQUISITION VEHICULES	2024	260 000,00	211 448,27	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**260 000,00**	**211 448,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
ARDSINIPN				**2 275 046,32**	**825 912,18**	**138 590,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P030

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P030O001	PROGICIELS PROJETS	AP22 D PLURI LOGICIEL ACTIVITE	2022	290 000,00	150 000,00	105 294,37	0,00	0,00	0,00
P030O001	PROGICIELS PROJETS	COFFRE FORT ELECTRONIQUE	2024	35 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P030O001	PROGICIELS PROJETS	GESTION DU TEMPS	2024	80 000,00	63 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P030O001	PROGICIELS PROJETS	SOLUTION GESTION DOCUMENTATION	2024	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P030O001	PROGICIELS PROJETS	SOLUTION RSA	2024	180 000,00	127 904,40	0,00	0,00	0,00	0,00
P030O001	PROGICIELS PROJETS	TELESERVICE MDPH CNSA V2	2024	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P030O012	IODAS WEB	AP 2015 IODAS WEB	2015	312 106,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P030O015	GED SOCIALE	AP 22 GED SOCIALE	2022	1 065 240,00	157 007,78	33 296,23	0,00	0,00	0,00
P030O016	GEC GESTION ELECTRONIQUE DU CO	AP23 GEC	2023	110 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P030O019	DEPLOIEMENT RESEAU BNR	DEPLOIEMENT RESEAU BNR	2024	77 700,00	40 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**2 275 046,32**	**825 912,18**	**138 590,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
COMM				**380 000,00**	**248 000,00**	**80 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P091

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P091O001	BUDGET PARTICIPATIF	AP24	2024	380 000,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P091O001	BUDGET PARTICIPATIF	AP25 BUDGET PARTICIPATIF	2025	0,00	200 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**380 000,00**	**248 000,00**	**80 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DATSDL				**51 204 690,37**	**5 976 457,71**	**7 338 504,44**	**4 734 229,00**	**3 786 740,59**	**1 659 784,00**

P015

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P015O001	FONDS DE DEVELOPPEMENT PAYS	AP15D Pluriannuelle de sub NSN	2015	153 471,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P015O001	FONDS DE DEVELOPPEMENT PAYS	AP15D Pluriannuelle de subv PF	2015	8 634,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P015O002	FONDS DE DEVELOPT TERRITOIRES	AP12D PluriAnnuelle subvention	2012	1 084 399,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P015O012	SUBV DIVERSES HORS CONTRATS	AP24D PLURI SUB HORS CONTRAT	2024	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
P015O013	EBE MANUFACTURE TIERS LIEU	AP23D EBE MANUFACTURE TIERS LI	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**2 246 504,85**	**500 000,00**	**500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P064

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P064O0001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT	AP17D Annuelle de subvention	2017	2 249 909,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P064O0001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT	AP19D annuelle subv	2019	2 276 461,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P064O0001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT	AP20D annuelle sub DCE	2020	2 299 212,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P064O0001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT	AP21-23D annuelle sub DCE	2021	6 510 376,32	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P064O0001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT	AP24-26D annuelle sub DCE	2024	7 200 000,00	1 100 000,00	1 700 000,00	2 600 000,00	1 800 000,00	0,00
			Somme :	**20 535 959,16**	**2 200 000,00**	**1 700 000,00**	**2 600 000,00**	**1 800 000,00**	**0,00**

P065

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P065O0004	DONNEES OBSERVATOIRE	AP23 D PLURI SUB GIP PCRS	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P087

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P087O0001	CONTRAT D AGGLOMERATION	AP18 Pluriannuelle 2018-2020	2018	2 545 895,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P087O0002	DIGUES DE LA LOIRE	AP pluriannuelle subv	2018	2 620 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**5 165 895,72**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P089

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P089O0004	CCP AMOGNES COEUR DU NIVERNAIS	AP18 pluri subv CCP Amognes Co	2018	455 448,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089O0005	CCP BAZOIS LOIRE MORVAN	AP18 pluri subv CCP Bazois Loi	2018	662 459,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089O0006	CCP HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE	AP18 pluri subv CCP Haut Niver	2018	361 104,71	74 021,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089O0007	CCP LOIRE ET ALLIER	AP pluri subv CCP Loire et All	2018	208 449,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089O0008	CCP DES BERTRANGES	AP18 pluri subv CCP des Bertra	2018	630 396,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089O0009	CCP LOIRE VIGNOBLES ET NOHAIN	AP18 pluri subv CCP Loire Vign	2018	778 515,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089O0010	CCP MORVAN SOMMETS ET GRANDS L	AP18 subv CCP Morvan Sommets e	2018	581 256,39	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089O0011	CCP NIVERNAIS BOURBONNAIS	AP18 pluri subv CCP Nivernais	2018	329 513,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089O0012	CCP SUD NIVERNAIS	AP18 pluri subv CCP Sud Nivern	2018	650 890,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089O0013	CCP TANNAY BRINON CORBIGNY	AP18 pluri subv CCP Tannay Bri	2018	509 305,91	64 020,84	70 062,56	0,00	0,00	0,00

P089O015	SIX COMMUNES DE PUISAYE	AP18 pluri subv 6 communes de	2018	63 060,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P089O016	CCP 2021-2026 CCHT NIV VAL D Y	AP21 CCP21-23 CCHNVY	2021	1 002 752,53	271 816,16	238 370,53	76 756,00	122 860,00	122 860,00
P089O017	CCP 2021-2026 AMOGNES COEUR DU	AP21 pluri subv CCP Amognes Co	2021	1 037 420,00	122 451,00	498 877,86	94 832,00	72 917,80	136 678,00
P089O018	CCP 2021-2026 BAZOIS LOIRE MOR	AP21 CCP21-26 BLM	2021	1 497 702,00	356 591,14	141 289,72	117 504,00	213 957,00	213 957,00
P089O019	CCP 2021-2026 LOIRE ET ALLIER	AP21 CCP21-26 LOIRE ET ALLIER	2021	602 976,00	147 118,89	129 703,30	86 139,00	80 889,00	86 139,00
P089O020	CCP 2021-2026 CC DES BERTRANGE	AP21 CCP21-26 BERTRANGES	2021	1 405 042,00	161 257,00	484 040,75	145 331,00	85 763,00	200 720,00
P089O021	CCP 2021-2026 COEUR DE LOIRE	AP21 CCP21-26 COEUR DE LOIRE	2021	1 721 432,00	282 929,99	950 028,05	180 704,00	78 124,22	248 318,00
P089O022	CCP 21-26 MORV SOMM GRD LAC	AP21 CCP21-26 MSGL	2021	1 288 406,00	407 876,62	102 532,92	92 446,00	229 058,00	184 058,00
P089O023	CCP 2021-2026 NIVERNAIS BOURBO	AP21 CCP21-26 NIV BOURBONNAIS	2021	696 616,00	153 498,47	226 461,74	99 536,00	99 400,00	99 400,00
P089O024	CCP 2021-2026 SUD NIVERNAIS	AP21 CCP21-26 SUD NIV	2021	1 446 848,00	317 186,09	269 181,77	206 692,00	31 498,00	206 692,00
P089O025	CCP 2021-2026 TANNAY BRINON CO	AP21 CCP21-26 TBC	2021	1 126 736,00	225 102,79	390 170,76	160 962,00	170 457,00	160 962,00
P089O026	CCP 2021-2026 DORNES/ST PARIZE	AP21 CCP21-26 DORNES ST PARIZE	2021	60 000,00	0,00	12 500,00	10 000,00	0,00	0,00
P089O027	CCP 2021-2026 6 COMMUNES PUIS	AP21 CCP21-26 PUISAYE	2021	140 000,00	23 045,00	37 223,00	5 000,00	0,00	0,00
			Somme :	**17 256 330,64**	**2 627 914,99**	**3 550 442,96**	**1 275 902,00**	**1 184 924,02**	**1 659 784,00**

P092

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P092O001	CONTRAT D AGGLO 2021-2026	AP19 pluri de subv ct 2021-202	2019	6 000 000,00	588 542,72	1 588 061,48	858 327,00	801 816,57	0,00
			Somme :	**6 000 000,00**	**588 542,72**	**1 588 061,48**	**858 327,00**	**801 816,57**	**0,00**
DFPFIN				**11 400 000,00**	**0,00**	**1 400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P049

0,00

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P049O001	DEPENSES IMPREVUES	DEPENSES IMPREVUES	2024	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**1 400 000,00**	**0,00**	**1 400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P071

0,00

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P071O004	DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT	AP 2014 Déplt Très Haut Débit	2014	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**10 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
SCSAUTEQUIP				1410**1 299 561,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P039

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P039O012	EHPAD Le Clos ST Saulge Subven	AP 2011	2011	27 209,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P039O014	EHPAD La Providence	AP 2011	2011	152 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P039O022	EHPAD Cercy La Tour Reconstruc	AP 2014 EHPAD Cercy La Tour	2014	111 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P039O024	MODERNISATION DES EHPAD	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P039O025	MODERNISATION EHPAD DONZY	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	2015	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P039O026	LF POUILLY SUR LOIRE	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	2015	73 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**844 234,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P040

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P040O008	ADAPEI	AP 2012 FAM URZY	2012	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P040O008	ADAPEI	AP 2012 FOYER VIE CORVOL ATELI	2012	20 327,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P040O008	ADAPEI	AP 2012 FOYER VIE ST ANDELAIN	2012	235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**455 327,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

SCSAUTGERO				**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P039

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P039O029	CHATEAU CHINON CONSTRUCTION RE	AP 2017 CHATEAU CHINON EHPAD	2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P039O031	CHEVROCHES VVRF	AP 2017 CHEVROCHES VVRFN	2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P040

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P040O014	ENTRAINS CONSTRUCTION FOYER PH	AP2017 ENTRAINS CONS FOYER PHV	2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

SCSCSMUS				**1 546 250,19**	**165 000,00**	**180 000,00**	**180 000,00**	**150 000,00**	**0,00**

P036

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P036O005	CITE MUSEALE DES PRESENTS	AP14 pluriannuelle	2014	341 528,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**341 528,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P043

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P043O002	AIDE RESTAURATION PATRIMOINE	AP17 annuelle subv	2017	304 722,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P043O002	AIDE RESTAURATION PATRIMOINE	AP23 annuelle subv	2023	150 000,00	15 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
P043O006	RESTAURATION PRIORALE LA CHARI	AP21 pluriannuelle subv	2021	750 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00
			Somme :	**1 204 722,00**	**165 000,00**	**180 000,00**	**180 000,00**	**150 000,00**	**0,00**
SCSCSSINCLU				**3 202 737,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P031

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P031O002	INSERTION LOGEMENT	AP06D pluriannuelle subv	2006	67 328,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P031O002	INSERTION LOGEMENT	PDALD 2010	2010	710 098,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P031O003	DEVELOPPEMENT ACTION SOCIALE	AP06D pluriannuelle subv	2006	2 425 310,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**3 202 737,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
SCSCSSSPO				**685 138,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P050

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P050O001	EQUIPEMENTS SPORTIFS	AP 14 Annuelle subv	2014	265 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P050O001	EQUIPEMENTS SPORTIFS	AP17 pluriann subv gymn cosne	2017	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P050O001	EQUIPEMENTS SPORTIFS	AP17 USON pluriannuelle subv	2017	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**685 138,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
SCSPEENFAM				**735 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P020

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028	Mt annuel prévu 2029
P020O010	SAURY Démolition Désamiantage	SAURY Démolition Désamiantage	2020	735 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**735 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

ETAT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AU BP 2025

		2 131 218,02	4 843 593,19	1 440 719,20	140 367,76
ADTDTDRTE		390 000,00	982 673,08	850 250,00	0,00

P004

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P004O016	FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	AE19 foncier agr	2019	0,00	315,48	0,00	0,00
P004O017	APPRO LOCAL ET BIO	AE22 D ACCT COLL APPRO BI	2022	0,00	16 401,00	0,00	0,00
			Somme :	**0,00**	**16 716,48**	**0,00**	**0,00**

P018

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P018O016	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	AE23 D SUBV PROJETS ESS	2023	5 000,00	0,00	0,00	0,00
P018O016	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	AE D24 SUBV PROJETS ASS 2	2024	0,00	15 000,00	0,00	0,00
P018O016	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	AE D24 SUBV PROJETS ASS 2	2024	12 000,00	3 000,00	0,00	0,00
			Somme :	**17 000,00**	**18 000,00**	**0,00**	**0,00**

P027

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P027O006	ANIMATION PIG	AE21 lot1PIG3	2021	0,00	95 706,60	0,00	0,00
P027O006	ANIMATION PIG	AE23 D SUIVI ANIMATION PIG	2023	30 000,00	20 000,00	18 000,00	0,00
P027O006	ANIMATION PIG	AE25 D ANIMATION PIG 2025_	2025	335 500,00	832 250,00	832 250,00	0,00
P027O022	OPAH-STRATEGIES LOCALES HABIT	AE23 D ETUDE PREOP CCHNV	2023	7 500,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**373 000,00**	**947 956,60**	**850 250,00**	**0,00**

ADTDTENV			47 616,00	0,00	0,00	0,00

P042

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENSI	SCHEMA DIRECTEUR ENS	2023	47 616,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**47 616,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

ADTDTSDE				**103 840,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P002

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P002O011	PLAN POUR L EAU	PLAN POUR L EAU	2023	103 840,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**103 840,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

DATSDL				**388 158,75**	**353 573,31**	**140 000,00**	**140 367,76**

P015

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P015O011	PETITES VILLES DE DEMAIN	AE21annuelle subv PVD	2021	168 158,75	113 433,21	140 000,00	140 367,76
			Somme :	**168 158,75**	**113 433,21**	**140 000,00**	**140 367,76**

P065

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P065O005	APPEL A PROJETS MASSIF CENTRAL	AE20	2020	0,00	2 870,96	0,00	0,00
			Somme :	**0,00**	**2 870,96**	**0,00**	**0,00**

P090

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P090O003	PETR VAL DE LOIRE NIV 21-24	AE22 SUBV PETR VLN 21-26	2022	110 000,00	107 096,70	0,00	0,00
P090O004	PAYS NIVERNAIS MORVAN 21-24	AE22 SUBV PETR NM 21-26	2022	110 000,00	130 172,44	0,00	0,00
			Somme :	**220 000,00**	**237 269,14**	**0,00**	**0,00**

DFPFIN

				0,00	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**

P049

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P049O001	DEPENSES IMPREVUES	DEPENSES IMPREVUES	2024	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
			Somme :	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**

SCSCSSINCLU

				1 201 603,27	**2 507 346,80**	**450 469,20**	**0,00**

P083

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P083O001	Accompagner bénéficiaires dans	AE - FSE PROGRAMMATION 2(	2018	21 951,09	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**21 951,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

P105

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P105O001	FSE + INSERTION ET INCLUSION A	AE23subv FSE+2022-2027	2023	879 339,18	1 533 459,94	0,00	0,00
P105O002	FSE + LUTTE CONTRE PAUVRETE ET	AE23subv FSE+2022-2027	2023	90 000,00	196 088,86	135 000,00	0,00
P105O003	FSE + INSERTION JEUNES SOUTIEN	AE23subv FSE+2022-2027	2023	210 313,00	508 858,00	315 469,20	0,00
P105O004	FSE + ACCES ET MAINTIEN SYSTEM	AE23subv FSE+2022-2027	2023	0,00	268 940,00	0,00	0,00
			Somme :	**1 179 652,18**	**2 507 346,80**	**450 469,20**	**0,00**

ETAT DES NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU BUDGET PRIMITIF 2025

			1 620 000,00	**670 000,00**	**660 000,00**	**80 000,00**	**80 000,00**	**130 000,00**

ADTDTDRTE

Code opération	Libellé opération	Code opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
P004O017	APPRO LOCAL ET BIO	P004O017	AP25 D APPRO RESTAU COLL	90 000,00	20 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**90 000,00**	**20 000,00**	**70 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

ADTDTENV

Code opération	Libellé opération	Code opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENSI	P023O001	AP25 D ACQUISITIONS FONCIERE	250 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00
P042O007	AXE 4 - AMENAGEMENT DU TERRIT(	P042O005	AP25 D PASSAGES A LOUTRES	150 000,00	70 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
P042O007	AXE 4 - AMENAGEMENT DU TERRIT(	P042O005	AP25 D SUBV CONTRATS TERRITORI	150 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
			Somme :	**550 000,00**	**100 000,00**	**160 000,00**	**80 000,00**	**80 000,00**	**130 000,00**

ADTPRMCANAL

Code opération	Libellé opération	Code opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
P054O001	CANAL DU NIVERNAIS	P054O001	AP25 D TRAVAUX CANAL	700 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**700 000,00**	**350 000,00**	**350 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

COMM

Code opération	Libellé opération	Code opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
P091O001	BUDGET PARTICIPATIF	P091O001	AP25 BUDGET PARTICIPATIF	280 000,00	200 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	**280 000,00**	**200 000,00**	**80 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

ETAT DES NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2025

ADTDTDRTE

2 015 000,00 335 500,00 832 250,00 832 250,00

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
P018O0016	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	AE25 D SUBV AAP ESS 2025	15 000,00	0,00	0,00	0,00
P027O006	ANIMATION PIG	AE25 D SUIVI ANIMAT. PIG 2025-2027	2 000 000,00	335 500,00	832 250,00	832 250,00
		Somme :	**2 015 000,00**	**335 500,00**	**832 250,00**	**832 250,00**

Etat des AP en attente de clôture au BP 2025

Code AP/EPCP	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté AP/EPCP	Mt pluri ordonnancé
P009E06	AP05D pluriannuelle	2005	1 058 638,83 €	25 650,77 €
P012E09	AP10D pluriannuelle	2010	8 200 000,00 €	8 054 465,48 €
P012E14	AP12D pluriannuelle	2012	1 145 063,77 €	1 050 702,23 €

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**2,00**	**1,00**	**3,00**
Directeur général des services	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00		3,00	2,00		2,00
Directeur général des services techniques				0,00			0,00
Emplois créés au titre de l'art 6-1 de la loi n° 84-53				0,00			0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**372,00**	**0,50**	**372,50**	**301,07**	**61,17**	**362,24**
Directeur	A			0,00	1,42		1,42
Administrateur hors classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Administrateur	A	3,00		3,00	1,00	2,00	3,00
Attaché hors classe	A	1,00		1,00	1,67		1,67
Attaché principal	A	37,00		37,00	29,05	2,25	31,30
Attaché	A	61,00	0,50	61,50	16,13	32,80	48,93
Rédacteur principal 1ère classe	B	38,00		38,00	45,59		45,59
Rédacteur principal 2ème classe	B	24,00		24,00	26,67		26,67
Rédacteur	B	61,00		61,00	22,82	21,40	44,22
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	84,00		84,00	94,01		94,01
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	14,00		14,00	16,89		16,89
Adjoint administratif	C	48,00		48,00	44,82	2,72	47,54
FILIERE TECHNIQUE (c)		**606,00**	**1,29**	**607,29**	**568,67**	**30,89**	**599,56**
Ingénieur hors classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Ingénieur en chef	A	2,00		2,00	2,16		2,16
Ingénieur principal	A	16,00		16,00	14,93	0,58	15,51
Ingénieur	A	27,00		27,00	13,28	7,12	20,40
Technicien principal 1ère classe	B	20,00		20,00	27,02		27,02
Technicien principal 2ème classe	B	7,00		7,00	12,84		12,84
Technicien	B	26,00		26,00	11,93	10,72	22,65
Agent de maîtrise principal	C	56,00		56,00	55,16		55,16
Agent de maîtrise	C	27,00		27,00	20,57	2,00	22,57
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	83,00		83,00	95,61		95,61
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	52,00		52,00	48,80		48,80
Adjoint technique	C	104,00	0,29	104,29	91,54	0,50	92,04
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C	87,00	1,00	88,00	90,33		90,33
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C	39,00		39,00	38,30		38,30
Adjoint technique des EE	C	59,00		59,00	45,20	9,97	55,17
FILIERE SOCIALE (d)		**207,00**	**0,00**	**207,00**	**129,79**	**64,58**	**194,37**
Conseiller socio-éducatif hors classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Conseiller socio-éducatif	A	4,00		4,00	2,50	2,00	4,50
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	62,00		62,00	63,89		63,89
Assistante socio-éducatif	A	138,00		138,00	59,40	61,58	120,98
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A			0,00	1,00		1,00
Educateur de jeunes enfants	A			0,00		0,00	0,00
Moniteur éducateur et intervenants familiaux	B			0,00		1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**63,00**	**0,50**	**63,50**	**44,34**	**15,36**	**59,70**
Médecin hors classe	A	3,00		3,00	1,00	2,00	3,00
Médecin de 1ère classe	A			0,00			0,00
Médecin de 2ème classe	A	3,00		3,00		1,91	1,91
Psychologue hors classe	A	3,00		3,00	2,80		2,80
Psychologue de classe normale	A	10,00		10,00	2,00	4,83	6,83
Sage-femme hors classe	A	4,00		4,00	3,80		3,80
Sage-femme de classe normale	A	4,00		4,00	2,52	0,80	3,32
Puéricultrice hors classe	A	11,00		11,00	12,23		12,23
Puéricultrice de classe supérieure	A			0,00			0,00
Puéricultrice de classe normale	A	16,00	0,50	16,50	1,97	1,84	3,81
Cadre de santé, infirmiers, assistants médico- techniques	A	1,00		1,00	0,45		0,45
Infimière en soins généraux hors classe	A	5,00		5,00	7,07		7,07

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	0,00		0,00	2,00		2,00
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	3,00		3,00	8,50	3,98	12,48
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**6,00**	**0,00**	**6,00**	**5,25**	**0,00**	**5,25**
Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe exceptionnelle	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 2ème cl	A			0,00			0,00
Pédicure, podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical hors classe	A	5,00		5,00	4,25		4,25
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**21,00**	**0,00**	**21,00**	**16,68**	**1,55**	**18,23**
Conservateur du patrimoine en chef	A	1,00		1,00	0,80		0,80
Conservateur du patrimoine	A	2,00		2,00	1,00	0,75	1,75
Conservateur de bibliothèque en chef	A			0,00			0,00
Attaché principal conservation du patrimoine	A	1,00		1,00	0,80		0,80
Attaché de conservation du patrimoine	A	8,00		8,00	3,75	0,80	4,55
Bibliothécaire principal	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Bibliothécaire	A			0,00			0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00		1,00	1,97		1,97
Assistant de conservation principal de 2ème cl	B	1,00		1,00	1,56		1,56
Assistant de conservation	B	3,00		3,00	3,00		3,00
Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	C	2,00		2,00	2,80		2,80
Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	C			0,00			0,00
Adjoint du patrimoine	C	1,00		1,00			0,00
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**0,00**	**1,03**	**1,03**
Photographe, vidéaste	B	2,00		2,00		1,03	1,03
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**1277,00**	**2,29**	**1279,29**	**1065,80**	**174,58**	**1240,38**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
5	A	Administratif	395		332-8-2°	CDD
4	A	Administratif	415		332-8-2°	CDD
2	A	Administratif	435		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	448		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	455		332-8-2°	CDD
2	A	Administratif	455		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	485		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	504		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	518		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	518		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	543		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	547		332-8-2°	CDD
2	A	Administratif	550		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	550		332-8-2°	CDI
2	A	Administratif	580		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	580		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	596		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	620		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	647		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	678		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	695		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	735		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	735		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	748		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	811		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	821		332-8-2°	CDI
1	A	Administratif	826		332-8-2°	CDD
1	A	Administratif	1153		343-1_343-3	CDD
8	B	Administratif	373		332-8-2°	CDD
3	B	Administratif	374		332-8-2°	CDD
1	B	Administratif	374		332-8-2°	CDI
1	B	Administratif	377		332-8-2°	CDD
5	B	Administratif	386		332-8-2°	CDD
2	B	Administratif	401		332-8-2°	CDD
1	B	Administratif	420		332-8-2°	CDD
1	B	Administratif	462		332-8-2°	CDD
2	C	Administratif	366		332-13	CDD
1	A	Culturel	485		332-8-2°	CDD
1	A	Culturel	685		332-8-2°	CDD
1	A	Emplois non cités	528		332-8-1°	CDD
2	B	Emplois non cités	481		332-8-1°	CDD
2	A	Médico-social	395		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	407		332-8-2°	CDI
1	A	Médico-social	416		332-8-2°	CDD
2	A	Médico-social	427		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	447		332-13	CDD
1	A	Médico-social	491		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	497		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	518		332-13	CDD
1	A	Médico-social	556		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	797		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	835		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	1095		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	1129		332-8-2°	CDD
1	C	Médico-social	366		332-13	CDD
2	A	Social	395		332-13	CDD
23	A	Social	395		332-8-2°	CDD
15	A	Social	409		332-8-2°	CDD
3	A	Social	420		332-8-2°	CDD
1	A	Social	427		332-13	CDD

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
1	A	Social	431		332-13	CDD
6	A	Social	431		332-8-2°	CDD
2	A	Social	445		332-8-2°	CDD
2	A	Social	457		332-8-2°	CDD
1	A	Social	487		332-8-2°	CDD
2	A	Social	507		332-8-2°	CDD
1	A	Social	532		332-8-2°	CDD
1	A	Social	553		332-8-2°	CDI
1	A	Social	571		332-8-2°	CDD
1	A	Social	597		332-8-2°	CDD
1	B	Social	374		332-8-2°	CDD
2	A	Technique	395		332-8-2°	CDD
1	A	Technique	407		332-8-2°	CDD
1	A	Technique	424		332-8-2°	CDI
1	A	Technique	445		332-8-2°	CDD
1	A	Technique	450		332-8-2°	CDD
1	A	Technique	545		332-8-2°	CDD
1	A	Technique	583		332-8-2°	CDD
1	A	Technique	690		332-8-2°	CDI
1	B	Technique	373		332-8-2°	CDD
1	B	Technique	374		332-8-2°	CDD
1	B	Technique	376		332-8-2°	CDD
1	B	Technique	420		332-8-2°	CDD
2	B	Technique	436		332-8-2°	CDD
2	B	Technique	462		332-8-2°	CDD
2	C	Technique	366		332-13	CDD
1	C	Technique	375		332-8-2°	CDD
1	C	Technique	377		A	CDI
1	C	Technique	390		332-8-2°	CDD
1	C	Technique	399		332-8-2°	CDD
1	C	Technique	420		332-8-2°	CDD
1	C	Technique	435		332-8-2°	CDD
1	C	Technique	455		332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
1	A	Administratif	395		332-23-1°	CDD
1	A	Administratif	415		333-24	CDD
1	A	Administratif	435		333-24	CDD
1	A	Administratif	455		333-24	CDD
1	A	Administratif	518		333-24	CDD
1	A	Administratif	550		333-1_333-10	CDD
1	A	Administratif	574		333-12	CDD
1	A	Administratif	708		333-12	CDD
1	A	Administratif	775		333-12	CDI
1	A	Administratif	811		333-1_333-10	CDD
2	A	Administratif	879		333-1_333-10	CDD
1	B	Administratif	401		332-23-1°	CDD
1	C	Administratif	372		332-23-1°	CDD
1	C	Culturel	366		332-23-1°	CDD
1	C	Culturel	366		333-24	CDD
1	A	Médico-social	549		333-24	CDD
1	C	Médico-social	366		332-23-1°	CDD
1	A	Social	431		333-24	CDD
1	A	Social	460		333-24	CDD
1	A	Social	580		333-24	CDD
13	C	Technique	366		332-23-2°	CDD
1	C	Technique	455		332-23-1°	CDD
7		Emplois non cités		65 918,80	A	Emplois d'avenir
17		Emplois non cités		138 485,00	A	Apprentis
11		Emplois non cités		38 287,87	A	Vacataires

(1) CATEGORIES : A, B et C

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)

(2) SECTEUR	ADM	Administratif	SP	Sportif
	TECH	Technique	CULT	Culturel
	URB	Urbanisme	ANIM	Animation
	S	Social	PM	Police
	MS	Médico-social	POMP	Sapeurs-pompiers
	MT	Médico-technique	OTR	Missions non rattachées à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou
en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code généralde la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 1ER JANVIER 2025

Maison départementale de l'enfance et de la famille

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur administratif				
Directeur	A	1	1	0
Attaché principal Attaché	A A	0	0	0
Adjoint des cadres classe supérieure Adjoint des cadres classe exceptionnelle Adjoint des cadres classe normale	B B B	3	2	1 (AA-cat C)
Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif	C C C	2	2	0
Total		**6**	**5**	**1**

Annexe 3

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 1ER JANVIER 2025

Maison départementale de l'enfance et de la famille

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur technique				
Technicien hospitalier	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Ouvrier principal de 1ère classe Ouvrier principal de 2ème classe Agent d'entretien qualifié	C C C C C	16	13	3
Total		**17**	**13**	**4**

Annexe 3

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 1ER JANVIER 2025

Maison départementale de l'enfance et de la famille

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur socio éducatif				
Cadre supérieur socio-éducatif Cadre socio-éducatif	A A	3	2 (CSSE) 1 (ASE-cat A)	0
Assistant socio-éducatif principal Assistant socio-éducatif Educateur principal de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants	A A A A	20	14	3 (ASE-cat A) 2 (AES-cat C) 1 (ASHQ-cat C)
Moniteur éducateur principal Moniteur éducateur	B B	24	7 (ME-cat B) 2 (ASHQ-cat C) 1 (AS-cart C)	11 (ME-cat B) 2 (ASHQ-cat C) 1 (AES-cat C)
Total		**47**	**27**	**20**
Secteur médico-social				
Psychologue Art thérapeute	A A	3	0	3
Infirmière en soins généraux et spécialisés	A	2	2	0
Aide soignant principal Aide soignant et auxiliaire de puericulture	B B	8	7	1(AES-cat C)
Agent des services qualifié classe supérieure Agent des services qualifié classe normale Aide médico psychologique	C C C	15	11	4
Total		**28**	**20**	**8**
Total général		**98**	**65**	**33**

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services	A			0,00			0,00
Directeur général adjoint des services	A			0,00			0,00
Directeur général des services techniques				0,00			0,00
Emplois créés au titre de l'art 6-1 de la loi n° 84-53				0,00			0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**5,00**	**1,18**	**6,18**	**1,11**	**4,68**	**5,79**
Directeur	A			0,00			0,00
Administrateur hors classe	A			0,00			0,00
Administrateur	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Attaché hors classe	A			0,00			0,00
Attaché principal	A			0,00			0,00
Attaché	A			0,00			0,00
Rédacteur principal 1ère classe	B			0,00			0,00
Rédacteur principal 2ème classe	B			0,00			0,00
Rédacteur	B	3,00		3,00		2,00	2,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C			0,00			0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C			0,00			0,00
Adjoint administratif	C	1,00	1,18	2,18	1,11	1,68	2,79
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,09**	**0,09**
Ingénieur hors classe	A			0,00			0,00
Ingénieur en chef	A			0,00			0,00
Ingénieur principal	A			0,00			0,00
Ingénieur	A			0,00			0,00
Technicien principal 1ère classe	B			0,00			0,00
Technicien principal 2ème classe	B			0,00			0,00
Technicien	B			0,00			0,00
Agent de maîtrise principal	C			0,00			0,00
Agent de maîtrise	C			0,00			0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C			0,00			0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C			0,00			0,00
Adjoint technique	C			0,00		0,09	0,09
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C			0,00			0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C			0,00			0,00
Adjoint technique des EE	C			0,00			0,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Conseiller socio-éducatif hors classe	A			0,00			0,00
Conseiller supérieur socio-éducatif	A			0,00			0,00
Conseiller socio-éducatif	A			0,00			0,00
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A			0,00			0,00
Assistante socio-éducatif	A			0,00			0,00
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A			0,00			0,00
Educateur de jeunes enfants	A			0,00			0,00
Moniteur éducateur et intervenants familiaux	B			0,00			0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**2,00**	**0,94**	**2,94**	**0,00**	**1,61**	**1,61**
Médecin hors classe	A			0,00			0,00
Médecin de 1ère classe	A			0,00			0,00
Médecin de 2ème classe	A			0,00			0,00
Psychologue hors classe	A			0,00			0,00
Psychologue de classe normale	A		0,14	0,14		0,14	0,14
Sage-femme hors classe	A			0,00			0,00
Sage-femme de classe normale	A	1,00	0,80	1,80		1,47	1,47
Puéricultrice hors classe	A			0,00			0,00
Puéricultrice de classe supérieure	A			0,00			0,00
Puéricultrice de classe normale	A			0,00			0,00
Cadre de santé, infirmiers, assistants médico- techniques	A			0,00			0,00
Infimière en soins généraux hors classe	A			0,00			0,00

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A			0,00			0,00
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	1,00		1,00			0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,29**	**0,29**	**0,00**	**0,29**	**0,29**
Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe exceptionnelle	A			0,00			0,00
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 2ème cl	A			0,00			0,00
Pédicure, podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical hors classe	A		0,29	0,29		0,29	0,29
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Conservateur du patrimoine en chef	A			0,00			0,00
Conservateur du patrimoine	A			0,00			0,00
Conservateur de bibliothèque en chef	A			0,00			0,00
Attaché principal conservation du patrimoine	A			0,00			0,00
Attaché de conservation du patrimoine	A			0,00			0,00
Bibliothécaire principal	A			0,00			0,00
Bibliothécaire	A			0,00			0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B			0,00			0,00
Assistant de conservation principal de 2ème cl	B			0,00			0,00
Assistant de conservation	B			0,00			0,00
Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	C			0,00			0,00
Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	C			0,00			0,00
Adjoint du patrimoine	C			0,00			0,00
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**7,00**	**2,74**	**9,74**	**0,00**	**6,09**	**6,09**
Dentiste (hors statut FPT)	A	1,00		1,00			0,00
Médecin (hors statut FPT)	A	4,00	2,40	6,40		3,74	3,74
Sage-femme (hors statut FPT)	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Infirmière en pratique avancée (hors statut FPT)	A		0,34	0,34		0,32	0,32
Assistant médical (hors statut FPT)	B	1,00		1,00		1,03	1,03
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**14,00**	**5,15**	**19,15**	**1,11**	**12,76**	**13,87**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
1	A	Administratif	835		332-8-2°	CDD
1	B	Administratif	586		332-8-2°	CDI
1	B	Administratif	592		332-8-2°	CDI
1	C	Administratif	366		332-8-2°	CDI
1	C	Administratif	378		332-8-2°	CDI
2	A	Emplois non cités		45 226,26	332-8-1°	CDD
2	A	Emplois non cités		109 026,34	332-8-2°	CDD
3	A	Emplois non cités		183 252,43	332-8-2°	CDI
1	A	Emplois non cités		51 540,43	332-8-5°	CDI
1	A	Emplois non cités	832		332-8-2°	CDI
1	B	Emplois non cités	436		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	512		332-8-5°	CDI
1	A	Médico-social	561		332-8-2°	CDD
1	A	Médico-social	794		332-8-2°	CDI
1	A	Médico-technique	491		332-8-5°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
4		Emplois non cités		177 746,85	A	Vacataires

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM	Administratif	SP	Sportif
TECH	Technique	CULT	Culturel
URB	Urbanisme	ANIM	Animation
S	Social	PM	Police
MS	Médico-social	POMP	Sapeurs-pompiers
MT	Médico-technique	OTR	Missions non rattachées à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code généralde la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°5
du 14 avril 2025
Rapporteur : Fabien BAZIN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT

Excusés : 0

<u>OBJET</u> : BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCÈS AUX SOINS ET A LA SANTÉ

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Santé : Pour un service public garant de l’accès aux soins et à la santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1511-8 et L.3211-1,
VU le Code de la santé publique, notamment son article L.1221-14,
VU l’article 71 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui transfère de l’État au Conseil départemental la responsabilité des vaccinations obligatoires, de la lutte contre la tuberculose, de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles,

VU la délibération n°5 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de l'assemblée départementale au Président du Conseil départemental pour attribuer les bourses d'études,
VU la délibération n°8 du Conseil départemental du 28 mars 2022 autorisant la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec Résédia,
VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 23 mai 2022 autorisant la création d'un centre de santé départemental.
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique santé soit **:**

1 005 168 € en dépenses de fonctionnement,
14 160,22€ en dépenses d'investissement,

366 639,24€ en recettes de fonctionnement,

D'ACCORDER les subventions au titre de l'année 2025, pour un montant global de 7 450 €, aux associations, conformément à l'annexe jointe,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions, et les éventuels avenants,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Réseau Nivernais des Acteurs du Diabète et de l'Obésité, RESEDIA, ci-joint.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-80240-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Annexe 1

1 - FONCTION 4 - SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Chapitre 65 - Nature 6574

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITÉS CONDUITES	MONTANT DE LA SUBVENTION 2024
Écoute et Vie 58 JALMALV Nièvre	Accompagnement par des bénévoles des personnes en fin de vie	2 000 ,00 €
Tout près pour t'aider	Favoriser la relation parents/enfants dans les séparations précoces (en- fant hospitalisé)	450,00 €
RESEDIA	Prise en charge des patients diabé- tiques de type II et en surpoids et/ou obésité enfants et adultes	5 000,00 €
TOTAL SOUS-FONCTION 42 - PRÉVENTION ET ÉDUCATION POUR LA SANTÉ		**7 450, 00 €**
TOTAL GÉNÉRAL		**7 450, 00 €**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

1 - ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération n°….. de la session du Conseil départemental des 14 et 15 avril 2025,

ci après dénommé "le Département de la Nièvre"

2 - ET :

le Réseau Nivernais des Acteurs du Diabète et de l'Obésité, RESEDIA
représentée par sa Présidente Madame Ardina DESPLAN

ci-après dénommée "le bénéficiaire"

Il est convenu ce qui suit :

3 - ARTICLE 1 : OBJET :

Le présent avenant a pour objet de fixer la participation financière apportée par le Département de la Nièvre et ainsi permettre le versement de la dotation 2025.

4 - ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Pour l'exercice 2025, la participation financière du Département de la Nièvre est fixée à 5 000€ pour le bénéficiaire.

5 - ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Conformément aux dispositions de la convention, le versement en une fois.

6 - ARTICLE 4: SANCTIONS PÉCUNIAIRES

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes,
- En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire,
- En cas de cessation de l'ensemble de son activité,

- En cas de transfert de l'activité hors du département,
- En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble
- des documents énumérés à l'article 6 de la convention.

7 - ARTICLE 5 – DURÉE DE L'AVENANT :

Le présent avenant est conclu pour l'année 2025.

8 - ARTICLE 6 : RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution du présent avenant, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

9 - ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 10, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS,
le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental

FABIEN BAZIN

Pour RÉSÉDIA
La Présidente

ARDINA DESPLAN

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°6
du 14 avril 2025
Rapporteur : Fabien BAZIN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Santé : Pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1511-8, L.3211-1,
VU le Code de la sécurité sociale, notamment son article L.162-32,
VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.1434-4, L.1434-10, L.6323-1-3, L.6323-1-5 et D.6323-1 à D.6323-12,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-1°,

VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 23 mai 2022 relative à la création d'un centre de santé multi-sites et ses antennes, et la création de son budget annexe,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires 2025 relatives au budget annexe du Centre de Santé Départemental soit :

2 042 110 € en dépenses de fonctionnement,
38 000 € en dépenses d'investissement,

2 042 110 € en recettes de fonctionnement,
38 000 € en recettes d'investissement.

DE DONNER délégation à la Commission Permanente :

Pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de cette délibération,

Pour toute décision de remise gracieuse hormis celles pour lesquelles le Président du Conseil départemental a délégation,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce budget, notamment les marchés, les conventions et leurs éventuels avenants.

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 14
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-80339-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°7
du 14 avril 2025
Rapporteur : Justine GUYOT

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 30
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - ACCOMPAGNER NOS AINES ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION

Un département qui prend soin de tous à tout âge -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L.3321-1 et L.4321-1,
VU le Code de transport, notamment les articles L.3111-7 et R.3111-24,
VU le Code de l'action sociale et de la famille, notamment les articles L.232-1 et suivants,
VU le règlement départemental d'aide sociale de la Nièvre adopté par délibération n°2 du 25 mars 2013,
VU la stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap 2021-2025 par délibération n°7 du 1er février 2021,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique autonomie soit :

96 098 139 € en dépenses de fonctionnement,
31 105 336 € en recettes de fonctionnement,

D'APPROUVER les subventions au titre de l'année 2025, pour un montant global de 513 736 €, en contrepartie de prestations, conformément à l'annexe jointe,

D'AUTORISER Monsieur le Président du conseil départemental à signer toute pièce nécessaire au versement desdites subventions et notamment les conventions conclues dans ce cadre,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document, toute convention et tout éventuel avenant permettant la mise en œuvre de la politique, notamment :
L'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Caisse Nationale des Solidarités pour l'Autonomie,
les conventions permettant la mise en œuvre des formations à destination des accueillants familiaux pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025,

D'ACCORDER les subventions à chaque bénéficiaire tel que présentées en annexe au présent rapport,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés fixant le montant de l'indemnité obligatoire de remplacement dans le cadre de la formation initiale et continue en faveur des accueillants familiaux de personnes âgées ou de personnes handicapées pour l'année 2025,

DE DONNER délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de cette délibération,

Dans le cadre de l'aide au financement des surcoûts engendrés par la mise en œuvre de l'avenant 43 dans les Services d'aide et d'accompagnement à domicile signataires de la Branche de l'Aide à Domicile et la mise en œuvre du Complément de Traitement Indiciaire dans la Fonction Publique Territoriale :

D'APPROUVER, pour un montant maximal de 2 810 000 €, le principe, au titre de l'année 2025, du financement d'un dispositif de soutien aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées mentionnés aux 6° et 7° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions et limites fixées par le décret 2021-1155, consécutivement à

la conclusion de conventions ou accords collectifs de branche en matière de revalorisation des rémunérations versées aux salariés de ces services.

Dans le cadre de l'aide au financement des surcoûts engendrés par les revalorisations salariales au sein des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) relevant de la compétence départementale du champ du handicap, dit "Article 43" :

D'APPROUVER, pour un montant maximal de 1 680 000 €, le principe, au titre de l'année 2025, du financement des revalorisations salariales au sein des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) relevant de la compétence départementale du champ du handicap, dit "Article 43",

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à répartir entre les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile concernés des participations de la Caisse Nationale des Solidarités pour l'Autonomie et du Département pour définir les montants attribués à chacun d'eux et de signer les conventions ou décisions qui seront nécessaires au versement desdites sommes,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la (ou les) procédure(s) de marchés publics en résultant, à signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-81124A-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction autonomie

Subventions pour 2025

Demandeur	Subvention 2025	Destination de la subvention
MDPH	209 055	subvention d'équilibre, CMI et compensation de deux postes auparavant mis à disposition gracieusement
Mots pour maux d'enfants	3 000	Association de soutien aux familles. Soutien aux actions mises en place par l'association.
Plateforme des métiers	6 681	Poursuite de la convention en cours
Sara George Bouqueau - PAGODE	120 000	Accueillir et accompagner des PH adultes originaires du département pour leur permettre de retrouver une autonomie personnelle
SDIS	175 000	Prestation technique du système téléalarme
TOTAL	513 736	

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°8
du 14 avril 2025
Rapporteur : Justine GUYOT

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 30
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

<u>OBJET</u> : CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2025

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Autonomie : Accompagner nos aînés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3211-1,
VU les articles L.149-7 à L.149-12 du Code de l'action sociale et des familles,
VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
VU la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie,

VU le décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,
VU le décret n°2016-212 du 26 février 2016 relatif aux concours versés au Département par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie,
VU le décret n°2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,
VU le diagnostic départemental approuvé en séance plénière de la Conférence le 3 décembre 2020,
VU le schéma départemental de l'autonomie 2021-2025, approuvé par la délibération n°7 le 1er février 2021 et prioritairement dans l'axe 2 « Proposer des solutions innovantes et de proximité afin de promouvoir le soutien à domicile » et l'axe 3 « Promouvoir le bien-être et la qualité de vie des adultes vieillissants et personnes handicapées en établissement »,
VU l'approbation du programme d'actions au titre de l'exercice 2025 en séance plénière de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du 4 décembre 2024,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à engager les crédits nécessaires au financement de l'ingénierie et des actions relevant du programme d'action de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,

D'APPROUVER les conventions de financement avec Kalivi et la SAS Senioralis – Merci Julie, ci-jointes,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à l'application de cette politique et des décisions relevant de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, notamment les conventions de financements et leurs éventuels avenants,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les résidences autonomie.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-80444-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

CONVENTION DE FINANCEMENT

Dans le cadre du programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, validé par la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département 58 039 NEVERS
représenté par Monsieur le Président en exercice au Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération n° du Conseil départemental des 14 et avril 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

[Porteur du projet]
[Adresse]
représenté par [le/la Président(e) de l'association]
N° SIRET :

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire, (son nom), conforme à son objet statutaire ;

Considérant la politique publique d'action sanitaire et sociale dans laquelle s'inscrit la présente convention ;

Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

PROJET

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département dans la cadre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie à l'action réalisée par le bénéficiaire, (son nom), ainsi que leurs engagements réciproques.

Dans le cadre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, au titre de la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, le porteur (son nom) propose une action intitulée : **« _____ »** et s'engage à garantir le pilotage et la mise en œuvre de l'action décrite.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet retenu par la Commission des financeurs au titre de son appel à candidatures 2025, défini en annexe I.

Le Département de la Nièvre, au titre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au règlement UE n°2023/2832 du 13 décembre 2023 de la Commission Européenne[1]. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2025.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

En contrepartie de la prestation objet de la présente convention, le Département de la Nièvre, au titre des crédits dédiés alloués par la **C**aisse **n**ationale de **s**olidarité pour l'**a**utonomie (CNSA), s'engage à verser au porteur (son nom) la somme forfaitaire de _____ **€**, conformément au budget prévisionnel en annexe II de la présente convention.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe II.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

1 Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

PROJET

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention sera effectué par un virement unique sur le compte suivant :

Domiciliation :
IBAN :
Code BIC :

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention a été attribuée.

Toute modification ou évolution du projet ou de sa mise en œuvre devra être portée à la connaissance du secrétariat de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre.

Le porteur de projet s'engage à fournir les données nécessaires au suivi et au contrôle de la subvention en adressant au Conseil départemental, conformément au cadre de pilotage du programme coordonné d'actions fixé par la CNSA :

– le bilan intermédiaire de l'action au 31 octobre 2025,
– Dès la fin de l'action et au plus tard au 28 février 2026, le bilan final de l'action

Dans le cas où l'action ne peut être mise en œuvre complètement sur l'exercice 2025 et compte-tenu du suivi annuel des concours attribués par la CNSA au titre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, le porteur devra en informer au plus tôt le secrétariat de la Commission des financeurs et devra adresser obligatoirement :

Le bilan final doit être déposé sur la plateforme Démarches-simplifiées.fr. L'équipe en charge de la Commission des financeurs informera le porteur de projet sur les modalités de dépôt des bilans. Les documents qui devront être transmis dans le cadre du bilan final sont :

– le compte-rendu financier de l'action conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

– l'ensemble des pièces comptables (factures acquittées, fiches de paie…) justifiant de l'utilisation des fonds publics alloués au titre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre ;

– le tableau d'évaluation complété, qui sera transmis par le Conseil départemental à la CNSA (un premier tableau lors du bilan intermédiaire et un second lors du bilan final) ;

– une synthèse précisant les conditions de mise en œuvre de l'action, les difficultés rencontrées et les bénéfices de l'action ;

PROJET

– les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès des usagers ;

– toute pièce supplémentaire jugée nécessaire par le Département de la Nièvre pour exercer le contrôle sur pièces et sur place .

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Le logotype et toutes autres informations sont à demander à l'adresse suivante : cfppa@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception en précisant sur l'enveloppe « Commission des financeurs de la Nièvre ».

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre, sous couvert de la décision des membres de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

PROJET

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Le Département de la Nièvre, au titre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n°96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique e financier, le Département de la Nièvre, au titre de la Commission des financeurs, peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de nouvelle demande.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportées à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 10 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 11 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

PROJET

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 : COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le
(en 3 exemplaires)

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,
M. Fabien BAZIN

Pour le bénéficiaire,
[Son nom],
M./Mme XXXX.

PROJET

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet : .....

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)
....	....

A) Objectif(s) :

B) Public(s) visé(s) :

C) Localisation :

D) Moyens mis en œuvre :

PROJET

ANNEXE II: BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Année 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60- Achats		**70- Ventes de produits finis, prestations de service**	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs		**74- Subventions d'exploitation**	
Locations		État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	
62- Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres		-	
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		**76- Produits financiers**	
67- Charges exceptionnelles		**77- Produits exceptionnels**	
68- Dotation aux amortissements et provisions		**78- Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES PRODUITS**	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		**87- Contributions volontaires en nature**	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		**TOTAL**	
La subvention de .....€ représente .....% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100			

PROJET

PROJET

CONVENTION DE FINANCEMENT

Dans le cadre du programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, validé par la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département 58 039 NEVERS
représenté par Monsieur le Président en exercice au Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération n° du Conseil départemental des 14et 15 avril 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

[Porteur du projet]
[Adresse]
représenté par [le/la Président(e) de l'association]
N° SIRET :

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire, (son nom), conforme à son objet statutaire ;

Considérant la politique publique d'action sanitaire et sociale dans laquelle s'inscrit la présente convention ;

Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

PROJET

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département dans la cadre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie à l'action réalisée par le bénéficiaire, (son nom), ainsi que leurs engagements réciproques.

Dans le cadre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, au titre de la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, le porteur (son nom) propose une action intitulée : **« _____ »** et s'engage à garantir le pilotage et la mise en œuvre de l'action décrite.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet retenu par la Commission des financeurs au titre de son appel à candidatures 2025, défini en annexe I.

Le Département de la Nièvre, au titre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au règlement UE n°2023/2832 du 13 décembre 2023 de la Commission Européenne[1]. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre des exercices 2025, 2026 et 2027. Des avenants seront réalisés.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

En contrepartie de la prestation objet de la présente convention, le département de la Nièvre, au titre des crédits dédiés alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), s'engage à verser au porteur (son nom) la somme forfaitaire de _____ € en 2025, conformément au budget prévisionnel en annexe II de la présente convention :

2025	2026	2027
	Sous réserve d'attribution des crédits de la CNSA	

Le Département accorde au bénéficiaire une subvention forfaitaire indiquée ci-dessus pour la mise en œuvre de l'action citée en objet.

Toutefois, **dans le cas où tout ou partie de l'action ne serait pas réalisé, la subvention fera l'objet d'un réajustement ou d'un remboursement** du bénéficiaire au Département, conformément à l'article 6 de la présente convention.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe II.

1 Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

PROJET

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le paiement de la subvention pluriannuelle se fera de façon annuelle selon les modalités ci-dessous après analyse de l'effectivité de l'action (avec réception au regard des bilans annuels transmis au plus tard le 28 février de chaque année) :

Pour l'année 2025, la totalité de la subvention sera versée à la signature de la convention.
Pour les années 2026 et 2027, la totalité de la subvention sera versée au 1er semestre sous réserve de l'étude d'un bilan annuel qui fasse état d'actions effectivement déployées.

Les versements seront effectués sur le compte suivant :

Domiciliation :
IBAN :
Code BIC :

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention a été attribuée.

Toute modification ou évolution du projet ou de sa mise en œuvre devra être portée à la connaissance du secrétariat de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre.

Le porteur de projet s'engage à fournir les données nécessaires au suivi et au contrôle de la subvention en adressant au Conseil départemental, conformément au cadre de pilotage du programme coordonné d'actions fixé par la CNSA :

– Au 28 février 2026 et 2027, les bilans annuels de l'action
– Dès la fin de l'action et au plus tard au 28 février 2028, le bilan final de l'action

Dans le cas où l'action ne peut être mise en œuvre complètement sur les exercices 2025, 2026 et 2027 et compte-tenu du suivi annuel des concours attribués par la CNSA au titre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, le porteur devra en informer au plus tôt le secrétariat de la Commission des financeurs.

Les bilans doivent être déposés sur la plateforme Démarches-simplifiées.fr. L'équipe en charge de la Commission des financeurs informera le porteur de projet sur les modalités de dépôt des bilans.

Les documents qui devront être transmis dans le cadre des bilans annuels et du bilan final sont :

PROJET

– le compte-rendu financier de l'action conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

– l'ensemble des pièces comptables (factures acquittées, fiches de paie…) justifiant de l'utilisation des fonds publics alloués au titre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre ;

– le tableau d'évaluation complété, qui sera transmis par le Conseil départemental à la CNSA ;

– une synthèse précisant les conditions de mise en œuvre de l'action, les difficultés rencontrées et les bénéfices de l'action ;

– les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès des usagers ;

– toute pièce supplémentaire jugée nécessaire par le Département de la Nièvre pour exercer le contrôle sur pièces et sur place .

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Le logotype et toutes autres informations sont à demander à l'adresse suivante : cfppa@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception en précisant sur l'enveloppe « Commission des financeurs de la Nièvre ».

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre, sous couvert de la décision des membres de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

PROJET

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département de la Nièvre ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre en informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Le Département de la Nièvre, au titre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n°96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre au titre de la Commission des financeurs, peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de nouvelle demande.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportées à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 10 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

PROJET

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 11 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 : COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le
(en 3 exemplaires)

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,
M. Fabien BAZIN

Pour le bénéficiaire,
[Son nom],
M./Mme XXXX.

PROJET

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet : .....

Charges du projet (en euros)			Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		
2025	2026	2027	2025	2026	2027

A) Objectif(s) :

B) Public(s) visé(s) :

C) Localisation :

D) Moyens mis en œuvre :

PROJET

ANNEXE II: BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Année 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60- Achats		**70- Ventes de produits finis, prestations de service**	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs		**74- Subventions d'exploitation**	
Locations		État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	
62- Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres		-	
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		**76- Produits financiers**	
67- Charges exceptionnelles		**77- Produits exceptionnels**	
68- Dotation aux amortissements et provisions		**78- Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES PRODUITS**	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		**87- Contributions volontaires en nature**	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		**TOTAL**	
La subvention de .....€ représente .....% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100			

PROJET

ANNEXE II: BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Année 2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60- Achats		**70- Ventes de produits finis, prestations de service**	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs		**74- Subventions d'exploitation**	
Locations		État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	
62- Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres		-	
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		**76- Produits financiers**	
67- Charges exceptionnelles		**77- Produits exceptionnels**	
68- Dotation aux amortissements et provisions		**78- Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES PRODUITS**	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		**87- Contributions volontaires en nature**	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		**TOTAL**	
La subvention de .....€ représente .....% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100			

PROJET

ANNEXE II: BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Année 2027

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60- Achats		**70- Ventes de produits finis, prestations de service**	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs		**74- Subventions d'exploitation**	
Locations		État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	
62- Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres		-	
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		**76- Produits financiers**	
67- Charges exceptionnelles		**77- Produits exceptionnels**	
68- Dotation aux amortissements et provisions		**78- Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES PRODUITS**	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		**87- Contributions volontaires en nature**	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		**TOTAL**	
La subvention de .....€ représente .....% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100			

PROJET

PROJET

CONVENTION DE FINANCEMENT

Dans le cadre du programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, validé par la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre

ENTRE

Le Département de la Nièvre (en charge des crédits CNSA)
dont l'adresse est : Hôtel du Département 58 039 NEVERS
représenté par Monsieur le Président en exercice au Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

d'une part,

ET

KALIVI, en qualité de porteur du programme régional de prévention « Les ateliers Bons Jours », action inscrite au programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, validé en séance de la CFPPA,
dont l'adresse est : 3 route de Châtillon – 25 480 ECOLE VALENTIN,
représenté par Madame la Directrice de KALIVI, Madame Marie-Agnès CUDREY-VIEN,

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

- **Vu** les articles L.149.7 à L.149.12 du Code de l'Action Sociale ;
- **Vu** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- **Vu** le décret n° 2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;
- **Vu** la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie ;
- **Vu** la délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2025 relative à la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre – Répartition des financements 2025.

PROJET

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département dans la cadre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie aux actions réalisées par le bénéficiaire, KALIVI, ainsi que leurs engagements réciproques.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, au titre de la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, le bénéficiaire, KALIVI propose les actions suivantes :

- Projet n°1 :
- Projet n°2 :
- Projet n°3 :

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre les actions retenues par la Commission des financeurs au titre de son programme d'actions de prévention 2025.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2025.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention

En contrepartie des prestations objets de la présente convention, le Département de la Nièvre, au titre des crédits dédiés alloués par la **C**aisse **n**ationale de **s**olidarité pour l'**a**utonomie (CNSA) dans le cadre de la Commission des financeurs, s'engage à verser au bénéficiaire, KALIVI, **un montant total de ……. € (frais de gestion inclus).**

ARTICLE 4 : Modalités de versement de la subvention

Le paiement de la subvention s'effectuera en un seul versement, après signature et notification de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte suivant :

Domiciliation :
IBAN :
Code BIC :

ARTICLE 5 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les projets pour lesquels la subvention a été attribuée.

PROJET

Toute modification ou évolution des projets ou de leur mise en œuvre devra être portée à la connaissance du secrétariat de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à fournir les données nécessaires au suivi et au contrôle de la subvention en adressant au Conseil départemental, conformément au cadre de pilotage du programme coordonné d'actions fixé par la CNSA :

– Au 31 octobre 2025, le bilan intermédiaire de l'action
– Au 28 février 2026, le bilan final de l'action

Les documents qui devront être transmis dans le cadre du bilan sont :

– le compte-rendu financier de l'action ;
– une synthèse précisant les conditions de mise en œuvre de l'action, les difficultés rencontrées et les bénéfices de l'action ;
– les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès des usagers permettant de mettre en lumière l'impact des actions en termes de changement de comportement.

Aussi, le bénéficiaire KALIVI, a pour obligation de :

– se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place effectué par le Département de la Nièvre ou un tiers mandaté par lui,
– assurer le contrôle de la réalité des dépenses effectuées conformément à la présente convention et à ses objectifs,
– conserver les pièces justificatives de ces dépenses jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit trois ans après le dernier paiement effectué par le Département de la Nièvre,
– garantir la traçabilité de l'emploi des fonds accordés par le Département de la Nièvre au titre de la Commission des financeurs.

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Le logotype est à demander à l'adresse suivante : cfppa@nievre.fr.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception en précisant sur l'enveloppe « Commission des financeurs de la Nièvre ».

ARTICLE 6 : Sanctions

Le Département de la Nièvre, sous couvert de la décision des membres de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie se réserve le droit de ne pas verser la

PROJET

subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : Faculté de résiliation par le bénéficiaire

Le bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 8 : Clause résolutoire

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 9 : Compétence juridique

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce, avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

PROJET

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à _____, en trois exemplaires originaux

Le

Le Président du Conseil départemental de la Nièvre	La Directrice de KALIVI
Monsieur Fabien BAZIN	Madame Marie-Agnès CUDREY-VIEN

PROJET

CONVENTION DE FINANCEMENT

Dans le cadre du programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention,
validé par la Conférence des financeurs de la prévention
de la perte d'autonomie de la Nièvre

ENTRE

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département 58 039 NEVERS
représenté par le Monsieur le Président en exercice au Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération n° du Conseil départemental du 14 avril 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

d'une part,

ET

La SAS Senioralis – Merci Julie (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale : ESUS)
33 avenue Léon Gambetta 92 120 MONTROUGE
représenté par le Président de la société, Michaël CARRE,
SIRET : 824 513 527 00021

ci-après dénommée « Merci Julie » ou " le bénéficiaire "

d'autre part,

PRÉAMBULE

La Conférence des financeurs réunie en assemblée plénière du 4 mai 2021 arrêtant le programme d'actions et réunie en assemblée plénière du 3 juin 2021 avait décidé la sélection du projet initié et conçu par Merci Julie portant sur l'expérimentation de la mise en place d'un dispositif de mise à disposition des aides techniques individuelles sur le département de la Nièvre à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

PROJET

Une convention de financement signée le 09 août 2021 avait fixé la participation financière de la Conférence des financeurs pour les années 2021, 2022 et 2023. Par avenant du 02 juillet 2024, la dite convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2024.

La CNSA, le ministère des Solidarités de la Santé et le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées ont lancé en 2021 une expérimentation visant à faire émerger des équipes de professionnels qui accompagneront, en proximité, les personnes en matière d'aides techniques, quels que soient leur âge, leurs difficultés et leurs lieux de vie et à définir les activités, l'organisation et le modèle économique de ces équipes d'accompagnement en vue d'une généralisation.

Les équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques (EqLAAT) ont des missions larges en matière d'accompagnement des personnes, depuis l'évaluation des besoins en aides techniques jusqu'au suivi de la personne dans son utilisation de l'aide technique.

La démarche engagée par Merci Julie, dans le cadre de l'expérimentation financée par le Département au titre de la Conférence des financeurs servira de base à une EqLAAT sur notre territoire.

La généralisation des EqLAAT était annoncée pour 2025 mais les arbitrages nationaux restent attendus et le cahier des charges n'a pas été publié à ce jour.

Le bilan de l'expérimentation démontre que Merci Julie est intégrée à l'écosystème local et a développé un partenariat avec de multiples partenaires.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département dans le cadre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie à l'action réalisée par le bénéficiaire, Merci Julie, ainsi que leurs engagements réciproques.

Dans le cadre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, au titre de la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement et de la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, le porteur, Merci Julie, propose de maintenir son action intitulée : **« ERGOTHEQUE »** et s'engage à garantir le pilotage et la mise en œuvre de l'action décrite.

Par la présente convention, Merci Julie s'engage formellement à utiliser la subvention allouée pour le projet ci-dessous décrit.

Projet : Maintien du dispositif proposant un accompagnement spécifique des personnes âgées dans l'obtention des aides techniques, pour améliorer l'accès mais aussi optimiser l'usage des aides techniques et favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

PROJET

Les volets suivants doivent impérativement être mis en œuvre :

- L'évaluation du besoin de l'usager par un ergothérapeute à domicile ;
- La possibilité pour l'usager à qui une préconisation est posée de faire un essai à domicile avant acquisition ;
- L'accompagnement administratif et financier dans la recherche du financement de l'aide technique pour lequel il sera tenu compte de tous les financements légaux et extra-légaux ;
- L'aide à la prise en main de l'aide technique au domicile de la personne ;
- La réattribution des aides techniques qui ne sont plus utilisées ;
- Le travail partenarial avec les différents dispositifs existant sur le territoire Nivernais. (Conseil départemental, MDPH, caisses de retraite, caisses de retraite complémentaire, associations, services d'autonomie à domicile, DAC , SOLIHA).
- Déplacement de l'ergothérapeute avec un véhicule équipé contenant les principales aides techniques;
- Travail de communication sur les aides techniques ;
- Travail de recensement et de centralisation des informations sur les aides techniques ;
- Apporter du conseil et de l'expertise aux équipes d'évaluateurs (Évaluateurs de besoins à domicile des caisses de retraite et évaluateurs APA du Conseil départemental) ;
- Le suivi des aides techniques en lien avec le distributeur (APAMP) ;
- La collecte des aides techniques.

ARTICLE 2 : PUBLIC CIBLE

Depuis le 1er juillet 2021, date du début de l'expérimentation, l'Ergothèque 58 a permis l'accompagnement de 926 seniors dont 694 bénéficiaires dans le cadre des interventions à domicile réalisées et 232 aidants de plus de 60 ans vivants au domicile des bénéficiaires.

La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 80 ans, âge d'entrée dans la fragilité). Les orientations des dossiers évalués faites par les acteurs du territoire sont : CARSAT 35,5 %, Conseil départemental 22,5 %, Équipe Mobile Gérontologique Territoriale (EMGT), T 7,9 %, APAMP 6,5 %, SOLIHA 6,3 %, DAC 6,3 %, et autres. Le niveau de dépendance des bénéficiaires se répartit ainsi : 55,27 % sont en GIR 1 à 4 et 44,73 % sont en GIR 5-6 .

Dans le cadre de la présente convention, le projet présenté prévoit l'accompagnement de 165 personnes âgées pour l'exercice 2025 et 220 personnes âgées pour l'exercice 2026.

Il est attendu de la part de Merci Julie de renforcer le partenariat avec le Conseil départemental dans le cadre des orientations transmises par les travailleurs médico-sociaux.

ARTICLE 3 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre des exercices 2025 et 2026. Des avenants à la présente convention pourront être réalisés.

PROJET

La présente convention sera rendue caduque dès lors que Merci Julie aura intégré les EqLAAT dans le cadre de la généralisation du dispositif.

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre, au titre des crédits alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), s'engage à verser à Merci Julie :
– la somme de 77 830 € en 2025en complément de la subvention accordée par l'AGIRC-ARRCO afin d'accompagner 165 usagers (pour la période d'avril à décembre 2025),
– la somme de 113 350 € en 2026 pour l'accompagnement de 220 usagers. Le financement de l'exercice 2026 sera directement intégré sur la future enveloppe du concours 2026 de CFPPA , **sous réserve des crédits accordés par la CNSA**.

Dans l'hypothèse d'un accompagnement d'un nombre trop faible d'usagers par rapport aux prévisions précisées au dernier alinéa de l'article 1, le Département pourra réajuster les financements et les parties travailleront à redimensionner le projet aux besoins réévalués du territoire.

Dans l'hypothèse de l'identification de besoins complémentaires d'accompagnements d'usagers par rapport aux prévisions précisées au dernier alinéa de l'article 1, une réévaluation de la dotation forfaitaire pourra être envisagée, mais nécessitera une décision des membres de la Commission des Financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie et un avenant à la présente convention.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

L'aide sera créditée au compte courant du bénéficiaire ouvert au nom du porteur de projet, après signature et notification de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur, en un seul versement, sur présentation d'un **Relevé d'Identité Bancaire** :

Les versements seront effectués sur le compte suivant :

Domiciliation : CIC Angers Entreprises
IBAN : FR76 3004 7142 9300 0206 7550 135
Code BIC : CMCIFRPP

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention a été attribuée.

Toute modification ou évolution du projet ou de sa mise en œuvre devra être portée à la connaissance du secrétariat de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre.

Le porteur de projet s'engage à fournir les données nécessaires au suivi et au contrôle de la subvention en adressant au Conseil départemental, conformément au cadre de pilotage du programme coordonné d'actions fixé par la CNSA :

PROJET

– Au 30 mars 2026 le bilan d'étape des actions engagées
– Au 30 mars 2027, le bilan final de l'action

Dans le cas où l'action ne peut être mise en œuvre complètement sur l'exercice 2025 et 2026 et compte-tenu du suivi annuel des concours attribués par la CNSA au titre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, le porteur devra en informer au plus tôt le secrétariat de la Commission des financeurs. Les documents qui devront être transmis dans le cadre du bilan sont :

– le compte-rendu financier de l'action conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (cerfa n° 15059-2).- L'ensemble des pièces comptables (factures acquittées, fiches de paie…) justifiant de l'utilisation des fonds publics alloués au titre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre ;

– une synthèse précisant les conditions de mise en œuvre de l'action, les difficultés rencontrées et les bénéfices de l'action ;

– les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès des usagers ;

– toute pièce supplémentaire jugée nécessaire par le Département de la Nièvre pour exercer le contrôle sur pièces et sur place.

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).
Le logotype est à demander à l'adresse suivante : cfppa@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception en précisant sur l'enveloppe « Commission des financeurs de la Nièvre ».

ARTICLE 7 : SANCTIONS

Le Département de la Nièvre, sous couvert de la décision des membres de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

PROJET

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 : ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 9 : FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 10 : CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

PROJET

ARTICLE 11 : COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce, avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le
(en 3 exemplaires)

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,
M. Fabien BAZIN

Pour le bénéficiaire,

PROJET

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet : ERGOTHEQUE

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)
2025 : 88 830 € **2026 prévisionnel : 119 350 €**	**2025 : 77 830 €** **2026 prévisionnel : 113 350 €**

A) Objectif(s) :

– Promouvoir les solutions favorisant le soutien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie et/ou de handicap,
– Soulager le fardeau des proches aidants,
– Diminuer le nombre de chutes des personnes âgées à court terme,
– Lutter contre le taux d'accidentologie chez les aidants professionnels,
– Encourager l'économie circulaire des aides techniques et l'insertion professionnelles,
– Accompagner les bénéficiaires à acquérir les aides techniques et les utiliser durablement dans l'environnement domiciliaire.

B) Public(s) visé(s) :

Pour 2025 : 165 personnes
Pour 2026 : 220 personnes

C) Localisation :

Département de la Nièvre

D) Moyens mis en œuvre :

Les ergothérapeutes de Merci Julie sont équipés d'une « mallette » d'aides techniques afin de les présenter lors de leur visite à domicile, d'assurer des essais de matériel avec les bénéficiaires et de faciliter leur adhésion. Le stock d'aides techniques des ergothérapeutes engagés pour cette mission évoluera en fonction des possibilités logistiques et matérielles de l'APAMP dans le but de répondre aux situations complexes de compensation.
Il s'agit par exemple : d'une barre de redressement au lit, de détecteur de présence, d'une planche de bain, d'un rehausseur WC, d'une loupe lumineuse, d'un ouvre-bocal électrique, etc.

PROJET

ANNEXE II : BUDGET DU PROJET

Année 1 2025 165 bénéficiaires

Titre du projet : Ergothèque 58

Porteur du projet : Merci Julie

Budget Prévisionnel de l'Action : Le total des charges doit être égal au total des produits

CHARGES		MONTANT PREV.	PRODUITS	MONTANT PREV.
60 - Achats			**70 - Vente produits finis, prestations service, marchandises**	
- Achats matières et fournitures			**71 – Dotations et produits de tarification**	
- Autres fournitures		6 000 €	**74 - Subventions d'exploitation**	
			- Conférence des financeurs de la Nièvre	77 830 €
61 - Services extérieurs			- Conseil régional	
- Location		1 800 €	- Conseil départemental	
- Entretien et réparation			- Caisses de retraites / GIE IMPA	
- Assurance		1 430 €	- Fonds européens	
- Documentation		950 €	- Etat :précisez le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
			- Communes ou EPCI (détaillez)	
62 - Autres services extérieurs divers			- Organismes sociaux (CAF, etc. détaillez)	
- Rémunération intermédiaires et honoraires		1 350 €	- ASP (emplois aidés)	
- Publicité, publication		80 €	- Aides privées (fondation)	
- Déplacements, missions		5 400 €	AG2R La Mondiale	5 000 €
- Services bancaires, autres		470 €	- Autres recettes : APAMP	6 000 €
63 - Impôts et taxes				
- Impôts et taxes sur rémunérations		5 000 €		
- Autres impôts et taxes				
64 - Charges de personnel				
Rémunération des personnels positionnés sur la fonction :	« Animation »	33 400 €		
	« Coordination »	7 200 €		
	« Structure » (direction, secrétariat, etc.)	850 €		
- Charges sociales		24 900 €		
- Autres charges de personnel				
65 - Autres charges de gestion courante			**75 - Autres produits de gestion courant**	
			- Adhésions/cotisations	
			- Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières (intérêts)			**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles			**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotation aux amortissements/provisions et engagements sur ressources affectées			**78 - Reprises sur amortissements/provisions**	
69- Impôt sur les bénéfices (IS), Participation des salariés			**79 - Transferts de charges**	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		88 830 €	**TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS**	88 830 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)			Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			**87 - Contributions volontaires en nature**	
- Secours en nature			Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite de biens et services			Prestations en nature	
- Prestations				
- Personnel bénévole			*Dons en nature*	
TOTAL DES CHARGES		88 830 €	**TOTAL DES PRODUITS**	88 830 €

1481

Année 1 2026 220 bénéficiaires

Titre du projet : Ergothèque 58

Porteur du projet : Merci Julie

Budget Prévisionnel de l'Action : Le total des charges doit être égal au total des produits

CHARGES		MONTANT PREV.	PRODUITS	MONTANT PREV.
60 - Achats			**70 - Vente produits finis, prestations service, marchandises**	
- Achats matières et fournitures			**71 – Dotations et produits de tarification**	
- Autres fournitures		6 000 €	**74 - Subventions d'exploitation**	
			- Conférence des financeurs de la Nièvre	113 350 €
61 - Services extérieurs			- Conseil régional	
- Location		2 400 €	- Conseil départemental	
- Entretien et réparation		600 €	- Caisses de retraites / GIE IMPA	
- Assurance		1 450 €	- Fonds européens	
- Documentation		1 260 €	- Etat :précisez le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
			- Communes ou EPCI (détaillez)	
62 - Autres services extérieurs divers			- Organismes sociaux (CAF, etc. détaillez)	
- Rémunération intermédiaires et honoraires		1 750 €	- ASP (emplois aidés)	
- Publicité, publication		80 €	- Aides privées (fondation)	
- Déplacements, missions		7 200 €	- Autres établissements publics	
- Services bancaires, autres		560 €	- Autres recettes : APAMP	6 000 €
63 - Impôts et taxes				
- Impôts et taxes sur rémunérations		6 840 €		
- Autres impôts et taxes				
64 - Charges de personnel				
Rémunération des personnels positionnés sur la fonction :	« Animation »	46 050 €		
	« Coordination »	9 850 €		
	« Structure » (direction, secrétariat, etc.)	1 180 €		
- Charges sociales		34 130 €		
- Autres charges de personnel				
65 - Autres charges de gestion courante			**75 - Autres produits de gestion courant**	
			- Adhésions/cotisations	
			- Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières (intérêts)			**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles			**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotation aux amortissements/provisions et engagements sur ressources affectées			**78 - Reprises sur amortissements/provisions**	
69- Impôt sur les bénéfices (IS), Participation des salariés			**79 - Transferts de charges**	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		119 350 €	**TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS**	119 350 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)			Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			**87 - Contributions volontaires en nature**	
- Secours en nature			Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite de biens et services			Prestations en nature	
- Prestations				
- Personnel bénévole			*Dons en nature*	
TOTAL DES CHARGES		119 350 €	**TOTAL DES PRODUITS**	119 350 €

1482

AVENANT FINANCIER

Au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 relatif à la mise en œuvre du forfait autonomie

fixant le montant du forfait autonomie 2025

Entre d'une part,

Le Département de la Nièvre,
Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du 14 avril 2025,
Ci-après dénommé « Le Département » ;

Et d'autre part,

La résidence autonomie « ..... »
Adresse : .....
représenté par .....
N° SIRET : .....
Statut juridique : .....
Ci-après dénommé « Le gestionnaire » .

VU les articles L.313-12 et D.2312-159-5 de Code de l'action sociale et des familles,
VU le code de la construction et de l'habitation ;
VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
VU le décret n° 2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;
VU le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;
VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé le ..... entre les 2 parties,
VU la délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2025 relative à la répartition des financements de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre 2025.

PROJET

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens visé ci-dessus est complété ainsi :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir la participation financière de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre pour l'année 2025 à la mise en œuvre du Forfait Autonomie prévu dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Pour l'année 2025, le montant de la subvention accordée s'élève à ……..

Article 2 : Modalités de versement du forfait autonomie

Au titre de l'exercice 2025, le montant de la participation de la Commission des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est déterminé par un versement unique du forfait autonomie à chaque résidence basé sur le nombre de places.

Résidence	Lieu	Nb. de places	Forfait autonomie (FA) alloué 2025
……	……	……	**…… ;**

Ce forfait couvre les dépenses suivantes :

- Rémunération et charges fiscales et sociales de personnels disposant de compétence en matière de prévention de la perte d'autonomie (animateurs, ergothérapeutes, psychomotriciens, diététiciens ou autres hors personnels de soins) ;
- Recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs disposant de compétences en la matière ;
- Recours à un ou plusieurs jeunes en contrat civique en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie sous réserve de présentation au préalable pour validation au Conseil départemental de l'action, du dossier de candidature de chaque jeune et des conditions d'indemnisation.
- le cas échéant, mutualisé avec un ou plusieurs établissements.

Si les dépenses correspondantes à ce forfait ne peuvent être engagées en 2025, les crédits alloués devront être inscrits en dotation au compte 681 et faire l'objet d'une reprise sur provision inscrite au compte 781 pour compenser les dépenses effectuées en 2026.

Article 3 : Suivi du contrat

L'établissement s'engage à communiquer toutes pièces utiles au suivi des objectifs fixés dans le présent contrat dont :

– La ou les convention(s) ou contrat(s) signée(s) avec un ou des prestataires(s) extérieur(s) pour mener les actions de prévention

– Les factures acquittées

PROJET

Il s'engage à tenir une comptabilité analytique propre au suivi des actions réalisées en application du présent contrat. Il s'engage également à faciliter à tout moment le contrôle par le Département de la réalisation de ces actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses.
Le gestionnaire transmet au Département tous les ans, **au plus tard le 30 avril**, des données relatives à l'utilisation du forfait-autonomie :

- Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus résidentes et non résidentes ayant participé aux actions réalisées en précisant pour chaque action dans un tableau (modèle ci-joint) ;
- Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus non résidentes ayant participé aux actions réalisées ;
- Le nombre de personnels en équivalent temps plein financé (leur statut et qualification, le temps de travail dédié aux actions de prévention) ;
- Le nombre de professionnels mutualisés entre plusieurs résidences (leur statut et qualification, le temps de travail dédié aux actions de prévention) ;
- Le nombre d'actions financées, en distinguant celles qui portent sur la santé, le lien social, l'habitat et le cadre de vie selon le tableau de suivi de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie joint en annexe;
- **Le montant de chacune des actions financées.**

PROJET

Fait à , le en 2 exemplaires,

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Pour le bénéficiaire,
Le représentant légal de l'établissement,

Monsieur Fabien BAZIN

NIÈVRE
le département

ARRÊTÉ portant fixation, **pour l'exercice 2025**, du montant du forfait autonomie pour la Résidence Autonomie **« …… » à ……. ;**

N° D 25 -

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU les articles L.313-12 et D.2312-159-5 de Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU le décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,

VU le décret n°2016-212 du 26 février 2016 relatif aux concours versés aux Départements par la CNSA,

VU le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,

VU le diagnostic départemental approuvé en séance plénière de la Conférence le 3 décembre 2020,

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé par la Résidence Autonomie "……." à ……., en date du ……..,

VU la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 – art.2 (V) portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie,

VU l'article L.149-11 du code de l'action sociale et des familles,

VU la notification initiale des concours du 5 février 2025 fixant le montant des concours alloués aux Départements au titre de la Commission des financeurs pour 2025,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2025 relative à la répartition des financements 2025 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre,

VU l'avenant financier au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé par la Résidence Autonomie "……." à ……., en date du ……

A R R E T E –

ARTICLE 1 : Au titre de l'exercice 2025, le versement annuel du forfait autonomie pour la Résidence Autonomie **"……." à ……..,** est fixé comme suit :

……. €

ARTICLE 2 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif – 22 rue d'Assas – 21 000 DIJON, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, à

PROJET

compter de sa notification, à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié. Le tribunal peut être saisi via l'application de télérecours citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée au gestionnaire de l'établissement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site du Département de la Nièvre.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Madame la Directrice Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le

PROJET

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°9
du 14 avril 2025
Rapporteur : Justine GUYOT

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 30
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : FIXATION DE L'OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES (OED) 2025

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Autonomie : Accompagner nos aînés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L.313-8 ;
VU le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

D'ADOPTER l'objectif d'évolution des dépenses (OED) selon les dispositions suivantes :

1.1- Établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

HÉBERGEMENT
Faire évoluer la tarification selon les modalités suivantes :

Tarif moyen 2024	Hausse maximale 2025
Inférieur à 57€	5%
entre 57,10 € et 61€	4%
entre 60,01€ et 67	0,8%
67,01€ et +	0%

Les dépenses afférentes à la structure (dites de « groupe 3 ») sont toutes les dépenses de location, d'entretien de maintenance, d'assurance ainsi que les charges financières et les dotations aux amortissements et provisions consécutives à des opérations d'investissement. Au sein de ce groupe de dépenses, les opérations d'investissement font l'objet d'une validation spécifique de la part du Conseil départemental. Les évolutions budgétaires qui résultent de ces opérations d'investissement (amortissements et frais financiers) ne seront donc retenues que si elles ont été approuvées.
Les provisions réglementées, inscrites au groupe 3, seront retenues telles que proposées. Les autres provisions seront retenues dès lors qu'elles seront dûment justifiées.

La reprise des résultats antérieurs sera prioritairement affectée en réserve de compensation des déficits. Elle pourra être intégrée à la base de tarification à l'issue de l'analyse de la situation de chaque établissement.

Les tarifs retenus ne pourront être supérieurs à 68€ (idem 2024) pour les EHPAD publics et associatifs.

Tarifs différenciés
Limiter **à 20%** le montant de l'écart entre le tarif fixé par le Département et le tarif le plus élevé pratiqué par la structure.

DÉPENDANCE - forfait global dépendance (EHPAD uniquement)

Fixer la dotation dépendance 2025 selon les principes suivants :

Ne pas faire évoluer le montant de la valeur du point Groupe Iso-Ressources (G.I.R.) (7.45€), conformément aux préconisations de la CNSA auprès des Départements candidats,
Pour les structures dont le dernier GIR moyen pondéré (GMP) a été validé conjointement par le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé (ARS) après le 31 décembre 2019, le GMP retenu sera celui figurant dans le procès-verbal de validation, de même que le nombre et la répartition par GIR des résidents nivernais qui y est fixé ;
Pour les structures dont le dernier GMP a été validé conjointement par le Conseil départemental et l'ARS jusqu'au 31 décembre 2019, le GMP retenu sera celui transmis dans

le cadre du budget prévisionnel 2025, dans la limite d'une augmentation maximale de 5% du GMP retenu au budget 2025 et la répartition par GIR des résidents nivernais.

1.2-Secteur des établissements pour personnes en situation de handicap, résidences autonomie et Unités de soins de longue durée (USLD)

Pour les contrats CPOM en cours, application des éléments prévus au contrat.
En cas de compensation par l'Etat, intégration stricte dans la tarification dans les charges des revalorisations du SEGUR pour tous.

Calcul des prix de journée applicable selon les taux d'évolution suivants :

Groupe	% d'augmentation 2025
Groupe I	1.00 % (hors mesures nouvelles acceptées)
Groupe II	1,00 % (hors mesures nouvelles acceptées)
Groupe III	0 % (hors provisions réglementées)

En cas de compensation par l'Etat, intégration du Ségur pour Tous dans la tarification en complément.

1.3 - Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Fixer un taux de hausse du tarif en fonction du tarif déjà pratiqué.

Tarif moyen 2024	% d'augmentation 2025
De 23,50€ à 25€	2,00 %
De 25,01 à 25,60€	1,00 %
De 25,61 à 25,80€	0,50 %
25,81€ et +	0 %

Les tarifs moyens 2025 ne pourront pas être inférieurs au tarif national plancher prévu par la loi de financement de la sécurité sociale : 24.58 €

1.4. Services et établissements protection de l'enfance

Calcul des prix de journée applicable selon les taux d'évolution suivants :

Groupe	% d'augmentation 2025
Groupe I	1,00 % (hors mesures nouvelles acceptées)
Groupe II	1,00 % (hors mesures nouvelles acceptées)

Groupe III	0 % (hors provisions réglementées)

En cas de compensation par l'Etat, intégration du Ségur pour Tous dans la tarification en complément.

DE MODIFIER la fiche C05 du Règlement Départemental d'Aide Sociale afin de limiter à 20% l'écart entre le tarif fixé par le Département et le tarif le plus élevé pratiqué par la structure dans le cadre des tarifs différenciés. Les paragraphes suivants sont ainsi ajoutés :

« En application des dispositions de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, notamment son article 24 modifiant l'article L342-3-1 du CASF, les établissements d'hébergement pour personnes âgées mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 habilités totalement ou majoritairement au titre de l'aide sociale peuvent opter, après en avoir informé le Conseil départemental, pour la mise en œuvre de tarifs différenciés.

Dans les établissements optant pour ce régime tarifaire, les tarifs afférents à l'hébergement pouvant être pris en charge par l'aide sociale départementale et opposables aux bénéficiaires de celle-ci ainsi que les prestations garanties auxquelles ils correspondent sont déterminés par le Président du Conseil départemental dans les conditions prévues au premier alinéa du 3° du I de l'article L. 314-2.

Pour un même niveau de garantie, l'écart entre les tarifs fixés par l'établissement et les tarifs mentionnés ci-dessus ne peut excéder un taux fixé par décret. Le Département de la Nièvre fait usage de la possibilité qui lui est offerte par la Loi de fixer cet écart à un taux moins élevé.

Cet écart est fixé à 20%. »,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-80889-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°10
du 14 avril 2025
Rapporteur : Michèle DARDANT

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 30
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - ÊTRE PRÉSENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Famille : Être présent pour les familles et prendre soin au quotidien de ceux qui en ont besoin

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de l'Action sociale et des familles, notamment les articles L.112-3, L.221-1 et L.226-1,
VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L 2112-1 et L 2112-2,
VU la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance faisant de la prévention un axe majeur,
VU la loi du 14 mars 2016 et la loi du 7 février 2022 relatives à la protection de l'enfant,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

DE VALIDER les politiques relatives à la Famille et à l'enfance et à la Protection Maternelle Infantile ainsi que les crédits correspondants :

BUDGET Famille - Enfance
Dépenses : 30 187 288,00 €
Fonctionnement : 30 187 288,00 €
Investissement : 0 €

Recettes : 3 693 334,00 €
Fonctionnement : 3 693 334,00 €

BUDGET Protection Maternelle et Infantile
Dépenses : 536 324,00€
Fonctionnement : 528 124,00 €
Investissement : 8 200,00 €

Recettes : 691 768 €
Fonctionnement : 691 768,00 €

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions jointes en annexe ou à venir, conclues avec les associations, APIAS, France VICTIME 58, Nièvre Regain pour son dispositif d'accompagnement à l'autonomie des jeunes ASE « ELAN », avec l'Agence Régionale de Santé et le Fil d'Ariane pour les modalités de financement du centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), avec le Fil d'Ariane pour la Maison des Adolescents,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à les signer,

D'ACCORDER des subventions au titre de 2025, d'un montant de **610 324 €** (563 500€ (FE) + 46 824€ (PMI), aux associations dont le détail figure en annexes 1 et 2, ainsi qu'une participation forfaitaire de **15 000** € au GIP France Enfance Protégée telle qu'indiquée en annexe 3,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédure(s) de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification,

DE DONNER délégation à la Commission Permanente :
Pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de cette délibération,

Pour toutes décisions de remise gracieuse hormis celles pour lesquelles le Président du Conseil départemental a délégation,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce budget, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 14
NPPV : 1
(M. Jean-Paul FALLET)

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-81055-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Fonction 5
Liste des associations subventionnées au titre de 2025 - FAMILLE ENFANCE
Chapitre 65

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES CONDUITES	Montant Prévu au BP 2025
APIAS - Dispositif DAAP	Dispositif d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité - convention à renouveler	**340 000 €**
Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles Nièvre	Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Lutte contre les violences faites aux femmes	**2 000 €**
France VICTIME 58 (ANDAVI)	Mission AD HOC 12000 Accompagnement victimes(juristes)4000 UMJ 3000 ISCG 40 000 UAPED 30 000	**89 000 €**
MAISON DES ADOLESCENTS	Equipe mobile - Fil d'Ariane	**50 000 €**
NIEVRE REGAIN Dispositif ELAN	Dispositif expérimental de 4 places d'appartement de pré-autonomie prévention sorties seches de l'ASE (dans le cadre de la convention avec l'Etat Stratégie Pauvreté)	**82 500 €**

Montant versé au titre de "Subvention" **563 500,00**

Fonction 5
Liste des associations subventionnées au titre de 2025 - Protection Maternelle et Infantile

Chapitre 65

STRUCTURES subventionnées	ACTIVITES CONDUITES	Montant Prévu au BP 2025
REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents)	Soutien à la parentalité	**12 000 €**
VILLE DE NEVERS	Fonds d'innovation petite enfance	**17 412 €**
ADAPEI	Fonds d'innovation petite enfance	**17 412 €**

Montant versé au titre de "Subvention"	**46 824,00**

BUDGET PRINCIPAL 2025

Liste des participations forfaitaires ou cotisations annuelles au titre de 2025

Nom de l'association ou de l'organisme	nature de l'activité	chapitre	participation forfaitaire ou cotisation annuelle	
			2024	**2025**
51 - FAMILLE ET ENFANCE				
GIP France Enfance Protégée (nouvelle convention)	accueil téléphonique enfance maltraitée Décret ministériel n°	65	14 805,26 €	15 000€ *

* montant prévisionnel

CONVENTION RELATIVE A L'HEBERGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE DE JEUNES ASE PAR LE DISPOSITIF ELAN

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 14 et 15 avril 2025.

ET :

L'association Nièvre Regain
17 Avenue Colbert – 58000 NEVERS
représenté par Monsieur Joël BIARD, Président dûment habilité aux fins des présentes
N° SIRET : 33808792700061

Il est convenu qui suit :

PREAMBULE :

VU la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022;

VU la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 ;

VU le schéma départemental enfance et famille, 2022-2026 ;

VU la demande formulée par l'association Nièvre Regain ;

VU la délibération de la session du Conseil départemental de la Nièvre en date du 14 et 15 avril 2025 ;

Considérant le projet initié et conçu par l'association Nièvre Regain conforme à son objet statutaire et répondant aux besoins du Département ;

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre au fonctionnement du dispositif ELAN d'hébergement et d'accompagnement à l'autonomie de jeunes publics ASE ; ainsi que de leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet[1] d'intérêt économique général défini en annexe I à la présente convention.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne[2]. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2025 à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de cette même année.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DETERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à **85 000 euros** conformément au budget prévisionnel en annexe II et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe II à la présente convention; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet notamment :

• tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
- sont liés à l'objet et sont évalués en annexe III ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par "le bénéficiaire" ;
- sont identifiables et contrôlables ;

• et le cas échéant, les coûts indirects (ou "frais de structure ") éligibles sur la base d'un forfait de 5 % du montant total des coûts directs éligibles.

1 Le "projet " tel que décrit en annexe peut concerner l'ensemble des activités de l'association.

2 Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle (5 %) au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par le Département de la Nièvre de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier.
Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

4.1 Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de **82 315 euros**, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de **85 000 euros**, établis à la signature de la présente, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 **Pour l'année 2025**, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de **82 315 euros**.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

5.1 **Pour l'année 2025**, le Département de la Nièvre verse **82 315 euros** à la notification de la convention.

5.2 La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant:

Titulaire du compte: NIEVRE REGAIN
Domiciliation: CREDITCOOP DIJON
FR 76 4255 9000 1521 0269 6910 557

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

6.1 Mettre en œuvre l'accompagnement socio-éducatif à destination des jeunes ASE hébergés dans les conditions décrites dans le dossier de demande de participation financière déposé au Conseil départemental et plus précisément :

• à mettre en place un accueil individualisé en direction de jeunes bénéficiaires d'une mesure au titre de l'ASE et en démarche d'insertion ;
• à assurer sa charge d'alimentation, de produits d'hygiène ;
• à engager auprès des jeunes des actions d'apprentissage à l'autonomie par :
  - la gestion de la vie quotidienne (entretien du logement, courses, élaboration des repas…)
  - l'accompagnement dans la gestion d'un budget ;
  - l'apprentissage des règles de vie en collectivité ;
  - la relation avec le voisinage, la découverte d'un territoire et de ses services ;
• à contribuer à la construction de son projet professionnel, en partenariat avec les dispositifs de droit commun,
• à garantir le maintien des liens avec sa famille, dans le respect des droits des détenteurs de l'autorité parentale, conformément au jugement éventuel;
• à mener des actions sur la santé, l'accès à la culture et aux sports ;

6.2 Informer par écrit le Département de tout événement ayant une incidence sur le déroulement des actions (changement de personnel, calendrier, modalités de mise en œuvre…).

6.3 Participer au comité de pilotage dont l'organisation est à l'initiative du Département au minimum une fois par an, afin de faire le bilan sur les actions réalisées.

6.4 Transmettre au service Famille et Enfance du Département un bilan d'activité et financier, à 12 mois de fonctionnement. Ce bilan devra faire apparaître au minimum :
• le nombre de jeunes accueillis
• la durée de séjour
• l'age, le sexe
• le statut du jeune accueilli (type de mesure judiciaire ou administrative)
• le type d'accueil avant l'orientation (MECS, assistant familial, famille…)
• la nature de l'emploi ou de la formation, avant, pendant et à la sortie
• le statut à la sortie du dispositif (retour MECS, assistant familial, logement autonome…)

6.5 Fournir son bilan comptable et son compte de résultats approuvés par le Conseil d'administration et ce au plus tard le 15 juillet de l'année n+1.

Fournir au Département le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (cerfa n°15059*01).

Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus à l'article L612-4 du code du commerce ou la référence de leur publication au journal officiel.

6.6 Permettre au Département d'effectuer, à tout moment, l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'il jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin que ce dernier soit en mesure de vérifier que l'association Nièvre Regain satisfait pleinement aux obligations et engagements issus de la présente convention. A cet égard, l'association Nièvre Regain s'engage à transmettre au Département tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6.7 Faire connaître au Département les autres financeurs publics dont il bénéficie, par la transmission du plan de financement actualisé.

6.8 Faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).
Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

8.1. Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.
Le refus de communication de toutes pièces entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.2 Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supé-

rieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 9 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 6 et aux contrôles prévus à l'article 8 des présentes.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.
La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.
Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 12 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIARE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre, Le président du Conseil départemental,	Pour Nièvre Regain, Le président de l'association,
Fabien BAZIN	Joël BIARD

ANNEXE I : LE PROJET

L'association Nièvre Regain s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet: **dispositif ELAN d'hébergement et d'accompagnement à l'autonomie de jeunes ASE**

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
85 000 €	**85 000 €**	**82 315 €**	**82 315 €**

A) Objectifs :

Le dispositif ELAN est un service d'accompagnement avec hébergement, à destination d'un public ASE, âgé de 16 à 21 ans.
Son objectif est de soutenir durablement leur insertion et de prévenir les ruptures de parcours.

Son action consiste à :

• sécuriser l'apprentissage de l'autonomie au quotidien, grâce à un hébergement, une observation et un accompagnement par une maîtresse de maison (achat alimentaire, préparation des repas, entretien du lieu de vie...) ;

• lever les freins à l'entrée dans l'insertion (mobilité, démarches administratives, santé…) ;

• mettre en lien avec les dispositifs de droit commun de formation et d'insertion ;

B) Public visé :
4 jeunes entre 16 à 21 ans, bénéficiaires d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance, inscrit dans un parcours d'insertion.

C) Localisation :
Appartements Nevers

D) Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :
• travailleur social (0,50 ETP)
• services généraux et administratifs (0,25 ETP)
Moyens matériels
Quatre appartements adossés au centre parental (contre 3 auparavant)

ANNEXE II : BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Année ou exercice 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60- Achats	**11 600 €**	**70- Ventes de produits finis, prestations de service**	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures (alimentation)		Prestations de service	
61- Services extérieurs	**14 300 €**	**74- Subventions d'exploitation**	**85 000 €**
Locations appartements	12 600 €	État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation	1 000 €	-	
Assurance	700 €	Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	**85 000 €**
62- Autres services extérieurs	**18 300 €**	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 500 €	Intercommunalité(s): EPCI	
Publicité, publication	400 €	-	
Déplacements, missions	1 000 €	Commune(s)	
Services bancaires, autres	13 800 €	-	
63- Impôts et taxes	**2 600 €**	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération	2 600 €	-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	**38 200 €**	-	
Rémunération des personnels	25 900 €	Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	10 600 €	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	1 700 €		
		75- Autres produits de gestion courante	**0 €**
65- Autres charges de gestion courante	**0 €**	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières	**0 €**	**76- Produits financiers**	**0 €**
67- Charges exceptionnelles	**0 €**	**77- Produits exceptionnels**	**0 €**
68- Dotation aux amortissements et provisions	**0 €**	**78- Reprises sur amortissements et provisions**	**0 €**
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**85 000 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**85 000 €**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			

86- Emplois des contributions volontaires en nature	**0 €**	**87- Contributions volontaires en nature**	**0 €**
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	**0 €**	**TOTAL**	**0 €**
La subvention sollicitée de 85 000 € représente 100 % du total des produits.			

Convention Financière
ASSOCIATION FRANCE VICTIME 58

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 14 et 15 avril 2025,
ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

l'Association FRANCE VICTIME 58 - ANDAVI
26 Charles Roy – 58000 NEVERS
représenté par Monsieur Jérôme MOREAU, Président dûment habilité à signer la présente convention,
N° SIRET : 44078633300037 *ci-après dénommée " le bénéficiaire »*

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire, France VICTIME 58, conforme à son objet statutaire ;
Considérant : la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance ;
Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, France Victime 58, ainsi que leurs engagements réciproques.
Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre les actions définies concernant :
- l'activité d'administrateur ad hoc,
- l'unité Médico Judiciaire,
- et les permanences délocalisées de juristes.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt général.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION
La convention est conclue au titre de l'exercice 2025 à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de cette même année.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant maximal de 19000 euros.
Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1er et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9 et se détaille comme suit :
- l'activité d'administrateur ad hoc : 12 000€
- l'unité Médico Judiciaire = 3 000€
- et les permanences délocalisées de juristes : 4 000€.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :
50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution (mentionnée à l'article 3) à la notification de la convention
Le solde après la remise des pièces prévues à l'article 5.
Le montant de la contribution financière du Département étant prévisionnel et conditionné chaque année aux crédits budgétaires disponibles, un avenant financier pourra, le cas échéant, préciser le montant effectif de sa participation financière annuelle.
Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte : France Victime 58
Domiciliation : CE BOURGOGNE FRANCE COMTE
Code établissement : 12135 Code guichet : 00300
N° de compte : 08801880434 Clé RIB : 22

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :
1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;
2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;
3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
4° Fournir le rapport d'activité ;
5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;
À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).
Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr
Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la

présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;
3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.
Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.
Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.
Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.
Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96- 314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.
La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.
Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.
La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 11 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.
En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.
Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire ,
L'association France Victime58,
Monsieur Jérôme MOREAU.

CONVENTION DE FINANCEMENT

RELATIVE A LA MAISON DES ADOLESCENTS DE LA NIEVRE

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 14 et 15 avril 2025.
(ci-après dénommé « le Département de la Nièvre »)

ET :

L'association « Le Fil d'Ariane »
située 6 rue des Docks – 58000 NEVERS
représenté par Monsieur Yves MARCHAND, en qualité de Président,
N° SIRET : 778 475 541 00075
(ci-après dénommé « le bénéficiaire »)

Il est convenu qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par l'association « Fil d'Ariane » en sa maison des adolescents de la Nièvre, conforme à son objet statutaire;

Considérant que le projet répond à la politique «Etre présent pour les familles et prendre soin au quotidien de ceux qui en ont besoin » du Département de la Nièvre ;

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet défini en annexe I.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne[1]. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2025 à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de cette même année.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de **50 000 euros**, conformément au budget prévisionnel en annexe II à la présente convention.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1er et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La somme de **50 000 €** sera versée en une seule fois, à la signature de la convention par les deux parties.

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte : ASSOCIATION LE FIL D'ARIANE
Domiciliation : BPBFC NEVERS REMPART
Code établissement : 10807 Code guichet : 00449
N°de compte : 05821010690 Clé RIB : 40

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;
2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 20026 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059*01) ;

1 Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
4° Fournir le rapport d'activité ;
5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;
À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.
6° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).
Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;
3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.
Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96- 314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 11 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIARE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 12 – CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 13 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre, Le Président du conseil départemental,	Pour le Bénéficiaire, Le Président du Fil d'Ariane,
Fabien BAZIN.	Yves MARCHAND

ANNEXE I : LE PROJET

L'association Nièvre Regain s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet: **Maison des adolescents de la Nièvre**

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
451 374 €	**50 000 €**	**50 000 €**	**293 916 €**

A) Objectifs et Publics visés :

- Apporter des réponses adaptées aux besoins, notamment en ce qui concerne leur santé et leur bien-être, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire,
- Offrir un accueil généraliste en continu et ouvert à tous les jeunes par des professionnels des domaines sanitaire, médico-social, social, éducatif ou judiciaire intervenant dans le champ de l'adolescence,
- Offrir une prise en charge multidisciplinaire généralement de courte durée,
- Développer la prévention et promouvoir des modes de vie impactant favorablement la santé et le bien être,
- Contribuer au repérage des situations à risques (violences, usage de substances psychoactives et pratiques addictives, comportements sexuels à risques) et à la prévention de la dégradation de situations individuelles (échec scolaire, déscolarisation, radicalisation),
- Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge et des accompagnements, en contribuant à la coordination des parcours de santé,
- Favoriser l'élaboration d'une culture commune sur l'adolescence, le décloisonnement des différents secteurs d'intervention et les pratiques coordonnées sur un territoire

Contribuer au renforcement d'une médecine de l'adolescence,

- Offrir aux adolescents, notamment ceux qui sont en rupture et/ou ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels, un espace d'accueil neutre, ouvert et non stigmatisant, conforme à la temporalité de l'adolescent, et une prise en charge médicopsychologique et somatique, mais aussi juridique, éducative et sociale, généralement de courte durée.

Adolescents de 11 à 21 ans, voire 25 ans.

C) Territoire concerné:

22 communes de la Nièvre concernées par les déplacements de l'équipe mobile + Nevers.

D) Moyens mis en œuvre :

4,83 ETP. A noter **1,88 ETP** mis à disposition par l'association Fil d'ariane (médecin, éducateur, psychologue, enseignant spécialisé).

ANNEXE II : BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Année ou exercice 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60- Achats	**5 953 €**	**70- Ventes de produits finis, prestations de service**	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures	1 700	Vente de marchandises	
Autres fournitures (énergies, carburants et fluides)	4 253	Prestations de service	
61- Services extérieurs	**10 795€**	**74- Subventions d'exploitation**	**293 916 €**
Locations	3 668	État : ARS -FIL	243 466
Entretien et réparation	4 278	-	
Assurance	2 432	Région(s)	
Documentation	417 €	-	
		Département :	50 000 €
62- Autres services extérieurs	**3 633 €**	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	540	Intercommunalité : (Equipe mobile)	450
Publicité, publication	300 €	-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres	2 793	-	
63- Impôts et taxes	**23 340 €**	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération	21 190	-	
Autres impôts et taxes	2 150	Fonds européens	
64- Charges de personnel	**255 201 €**	-	
Rémunération des personnels	180 086	Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	70 704	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	4 411		
		75- Autres produits de gestion courante	**0 €**
65- Autres charges de gestion courante	**100 €**	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
Redevances licences	100	Aides privées	
66- Charges financières	**0 €**	**76- Produits financiers**	**0 €**
67- Charges exceptionnelles	**0 €**	**77- Produits exceptionnels**	**0 €**
68- Dotation aux amortissements et provisions	**21 923 €**	**78- Reprises sur amortissements et provisions**	**19 968 €**
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Total des charges Hors contributions volontaires en nature (CVN)	320 945 €	Total des charges Hors contributions volontaires en nature (CVN)	313 884 €
		Déficit prévisionnel	7 061

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	**130 429 €**	**87- Contributions volontaires en nature**	**130 429 €**
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations	130 429		130 429
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	**451 374 €**	**TOTAL**	**444 313 €**
La subvention sollicitée de 50 000 € représente 11 % du total des produits.			

CONVENTION de FINANCEMENT
RELATIVE AU DISPOSITIF
D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ
porté par l'APIAS

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 14 et 15 avril 2025,
ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

Association pour l'Insertion et l'Accompagnement Social (APIAS)
6 rue des Arçées - 58800 CORBIGNY
représenté par Monsieur Roman DOUBLET
N° SIRET : 42218474700042

ci-après dénommée " l'APIAS "

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par l' APIAS conforme à son objet statutaire ;
Considérant la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance;
Considérant que le projet ci-après présenté par l'APIAS participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION
La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par l'APIAS, ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, l'APIAS s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à

mettre en œuvre son projet concernant le Dispositif d'appui et d'accompagnement à la parentalité. Il est en lien avec une réelle nécessité d'allier les savoirs entre les associations en charge de personnes en situation de handicap et les services de protection de l'enfance. Le but est d'apporter un appui aux situations dont l'un des parents est porteur de handicap psychique en vue d'éviter ou de limiter les ruptures.
Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au règlement (UE) n°360/2012 du 25 avril 2012 de la Commission européenne[1]. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2025 à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de cette même année.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant maximal de 340 000 euros, conformément au budget prévisionnel en annexe I à la présente convention.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1er et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Une avance à la notification de la convention dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 3 soit 170 000€
- Le solde après la remise des pièces prévues à l'article 5.

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte : APIAS
Domiciliation : BNPPARB Corbigny
Code établissement : 30004 Code guichet : 00137
N° de compte : 00020313604 Clé RIB : 56

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :
1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;
2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;
3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
4° Fournir le rapport d'activité ;

1 Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;
À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).
Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante :
imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS
Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;
3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT
Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.
Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.
Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96- 314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 11 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre, Pour le Bénéficiaire ,

Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

L'association A P I A S
Monsieur Roman DOUBLET

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°11
du 14 avril 2025
Rapporteur : Michèle DARDANT

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 30
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

<u>OBJET</u> : BUDGET PRIMITIF 2025 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES

Un département qui prend soin de tous à tout âge - MADEF : Un espace protecteur pour les enfants et un lieu de médiation pour les familles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.221-1 et suivants,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires relatives au budget annexe de la MADEF soit :

6 056 000 € en dépenses de fonctionnement,
6 414 000 € en dépenses d'investissement,

6 056 000 € en recettes de fonctionnement,
6 414 000 € en recettes d'investissement,

DE FIXER le montant de la dotation globale versée à la MADEF en douzième, à 5 330 288,00 € pour l'année 2025 soit 4 906 561,16 € pour la partie Pouponnière/Foyer de l'Enfance et de 423 726,84 € pour la partie soutien à la parentalité,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 14
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-80200-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

ANNEXE 1

BP 2025

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Libellé	Code opération	Cdr Gestionnaire	Description	BP 2024	virements	DM	BP 2024+ virements + DM	CA 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2025	BP 2025 FE	BP 2025 SOUTIEN PARENTALITE
606210	P502O0001	MADE2-MD	Combustibles et carburants	38 000,00			38 000,00	36 971,63		40 000,00		30 748,00	9 252,00
606220	P502O0001	MADE2-MD	Produits d'entretien	26 000,00	-4 000,00		22 000,00	19 662,89		24 000,00		22 053,60	1 946,40
606230	P502O0001	MADE2-MD	Fournitures d'atelier	27 000,00	-8 600,00		18 400,00	16 676,68		18 000,00		16 540,20	1 459,80
606240	P502O0001	MADE2-MD	Fournitures administratives	4 000,00	300,00		4 300,00	3 694,59		4 000,00		3 675,60	324,40
606250	P502O0001	MADE2-MD	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	8 000,00			8 000,00	5 914,18		7 000,00		6 432,30	567,70
606261	P502O0001	MADE2-MD	Couches, alèses, produits absorbants	100,00	1 300,00		1 400,00	1 171,97	281 083,61	1 000,00	310 500,00	900,00	100,00
606268	P502O0001	MADE2-MD	Autres fournitures hôtelières	15 150,00			15 150,00	7 513,62		13 000,00		11 945,70	1 054,30
606280	P502O0001	MADE2-MD	Autres fournitures non stockées	5 050,00	-300,00		4 750,00	4 743,51		4 500,00		4 450,00	50,00
606300	P502O0001	MADE2-MD	Alimentation	148 582,08	11 500,00		160 082,08	155 548,48		162 000,00		161 500,00	500,00
606600	P502O0001	MADE2-MD	Fournitures médicales	4 100,00	-200,00		3 900,00	2 508,71		3 000,00		2 850,00	150,00
658800	P502O0001	MADE2-MD	Charges diverses de gestion courante - autres	33 499,92			33 499,92	26 677,35		34 000,00		34 000,00	0,00
611 280	P502O0002	MADE2-MD	Autres prestations à caractère médico social	32 400,00			32 400,00	21 801,51		27 000,00		26 330,00	670,00
613200	P502O0002	MADE2-MD	Locations immobilières					0,00					0,00
613510	P502O0002	MADE2-MD	Locations mobilières-INFORMATIQUE				0,00	0,00					0,00
613 520	P502O0002	MADE2-MD	Locations mobiliers-équipement	1 000,00			1 000,00	0,00		1 000,00		918,90	81,10
615210	P502O0002	MADE2-MD	Entretien et réparations sur biens immobiliers – Bâtiments publics	20 000,00	-1 050,00		18 950,00	9 266,22		15 000,00		13 783,50	1 216,50
615580	P502O0002	MADE2-MD	Autres matériels et outillages	54 787,00	-1 006,00		53 781,00	36 068,49		36 770,00		33 787,95	2 982,05
615 610	P502O0002	MADE2-MD	Maintenance informatique	1 017,00	-1 000,00		17,00	0,00					0,00
615680	P502O0002	MADE2-MD	Maintenance Autres	20 000,00	2 250,00		22 250,00	22 240,31		23 000,00		21 134,70	1 865,30
616100	P502O0002	MADE2-MD	Multirisques	4 000,00	245,00		4 245,00	4 241,96		4 800,00		4 410,72	389,28
616300	P502O0002	MADE2-MD	Assurance transport	11 000,00	4 400,00		15 400,00	15 371,02		19 044,00		15 732,00	3 312,00
616500	P502O0002	MADE2-MD	Responsabilité civile	2 000,00			2 000,00	1 764,96		2 000,00		1 837,80	162,20
616810	P502O0002	MADE2-MD	Primes d'assurance - autres risques	38 000,00	-4 645,00		33 355,00	32 858,90		35 000,00		32 161,50	2 838,50
618200	P502O0002	MADE2-MD	Documentation générale et technique	1 000,00			1 000,00	882,74		1 000,00		918,90	81,10
618800	P502O0002	MADE2-MD	Autres frais divers	900,00			900,00	0,00	326 611,88	900,00	345 900,00	827,01	72,99
617 000	p502O0002	MADE2-MD	Etudes et recherches				0,00	0,00					0,00
633100	P502O0002	MADE2-MD	Versement de transport	25 203,00			25 203,00	23 287,00		23 688,00		21 766,90	1 921,10
633200	P502O0002	MADE2-MD	Allocation logement	16 030,00			16 030,00	14 555,00		14 931,00		13 720,10	1 210,90
633300	P502O0002	MADE2-MD	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	95 696,00	4 000,00		99 696,00	98 343,57		95 229,00		87 505,93	7 723,07
633600	P502O0002	MADE2-MD	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	25 760,00			25 760,00	23 286,36		23 687,00		21 765,98	1 921,02
633800	P502O0002	MADE2-MD	Autres impôts, taxes et versements assimiliés sur rémunérations	9 724,00			9 724,00	8 726,00		8 851,00		8 133,18	717,82
635130	P502O0002	MADE2-MD	Autres impôts locaux	14 000,00	-1 100,00		12 900,00	12 021,84		13 000,00		11 945,70	1 054,30
635400	P502O0002	MADE2-MD	Droits d'enregistrement et de timbre				0,00	0,00					0,00
637000	P502O0002	MADE2-MD	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00			0,00	0,00					0,00
654000	P502O0002	MADE2-MD	Pertes sur créances irrécouvrables					0,00					0,00
654100	P502O0002	MADE2-MD	Créances admises en non valeur					0,00					0,00
671 200	P502O0002	MADE2-MD	Pénalités, amendes fiscales et pénales		1 906,00		1 906,00	1 896,00		1 000,00		1 000,00	0,00
67300	P502O0002	MADE2-MD	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 000,00	-19 854,00		5 146,00	0,00					0,00
624280	P502O0003	MADE2-MD	Autres transports d'usagers	4 100,00	-300,00		3 800,00	2 429,09		3 000,00		3 000,00	0,00
624 800	P502O0003	MADE2-MD	Transports divers				0,00	0,00					0,00
625100	P502O0003	MADE2-MD	Voyages et déplacements	2 500,00	-500,00	500,00	2 500,00	1 962,71		2 500,00		2 297,25	202,75
625500	P502O0003	MADE2-MD	Frais de déménagement				0,00	0,00					0,00
625600	P502O0003	MADE2-MD	Missions	3 500,00	2 200,00	500,00	6 200,00	5 781,36		6 000,00		3 000,00	3 000,00
626100	P502O0003	MADE2-MD	Frais d'affranchissements	2 200,00			2 200,00	2 070,22	32 523,04	2 200,00	36 700,00	2 021,58	178,42
628100	P502O0003	MADE2-MD	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	3 000,00			3 000,00	2 895,45		3 000,00		2 756,70	243,30
628200	P502O0003	MADE2-MD	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	10 200,00		1 800,00	12 000,00	11 269,17		11 000,00		11 000,00	0,00
628 400	P502O0003	MADE2-MD	Prestations d informatique à l'extérieur				0,00	0,00					0,00
628800	P502O0003	MADE2-MD	Divers - Autres	10 300,00	-1 400,00		8 900,00	6 115,04		9 000,00		9 000,00	0,00
67 300	P502O0006	MADE2-MD	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		19 854,00		19 854,00	19 853,64	19 853,64		0,00		0,00
606110	P502O011	BTIBATI-MD	Eau et assainissement	13 000,00	5 500,00		18 500,00	10 778,23		21 825,00		20 054,99	1 770,01
606120	P502O011	BTIBATI-MD	Energie, électricité	74 000,00	1 600,00	45 000,00	120 600,00	80 864,01		104 000,00		95 565,60	8 434,40
606 130	P502O011	BTIBATI-MD	Chauffage	34 209,00	-7 100,00	10 000,00	37 109,00	27 833,09	143 209,03	33 000,00	183 600,00	30 323,70	2 676,30
615 680	P502O011	BTIBATI-MD	Maintenance Autres	25 875,00	500,00	1 340,00	27 715,00	23 733,70		23 875,00		21 938,74	1 936,26
618 800	P502O011	BTIBATI-MD	Autres frais divers	500,00	-500,00		0,00	0,00		900,00		827,01	72,99
613 510	P502O012	DSIN-MD	Locations mobilières-INFORMATIQUE	1 960,00			1 960,00	1 515,12		1 600,00		1 066,67	533,33
615 680	P502O012	DSIN-MD	Maintenance Autres	15 000,00			15 000,00	270,90	3 831,56	1 200,00	5 800,00	1 102,68	97,32
626200	P502O012	DSIN-MD	Frais de télécommunication	3 000,00			3 000,00	2 045,54		3 000,00		2 756,70	243,30
618 200	P502O013	DOC-MD	Documentation générale et technique				0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
6 215	P503O001	MADE2-MD	Personnel extérieur à l'établissement	0,00	90 000,00		90 000,00	88 676,08		130 220,00		119 659,16	10 560,84
622700	P503O001	MADE2-MD	Frais d'actes et de contentieux				0,00	0,00					0,00
622800	P503O001	MADE2-MD	Divers	50 000,00			50 000,00	18 776,55		24 486,00		22 500,19	1 985,81
641110	P503O001	MADE2-MD	Rémunération principale titulaires	1 902 295,00	-117 000,00		1 785 295,00	1 731 707,74		1 848 733,00		1 698 800,75	149 932,25
641120	P503O001	MADE2-MD	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00			0,00	0,00				0,00	0,00
641130	P503O001	MADE2-MD	Prime de service	157 861,00		1529	157 861,00	138 736,55		147 148,00		135 214,30	11 933,70

BP 2025

641 140	P503O0001	MADE2-MD	nouvelle bonification indiciaire	24 753,00			24 753,00	20 129,56		19 931,00		18 314,60	1 616,40
641 150	P503O0001	MADE2-MD	supplément familial de traitement	19 238,00			19 238,00	15 777,67		15 483,00		14 227,33	1 255,67
641 181	P503O0001	MADE2-MD	gratification des stagiaires	3 980,00			3 980,00	2 652,03		3 292,00		3 025,02	266,98
641 182	P503O0001	MADE2-MD	complément de traitement indiciaire	203 938,00		-59 140,00	144 798,00	128 710,98		128 364,00		117 953,68	10 410,32
641 184	P503O0001	MADE2-MD	indemnité inflation titu	0,00			0,00	0,00				0,00	0,00
641 185	P503O0001	MADE2-MD	majoration horaire pour travail de nuit	33 652,00	7 650,00		41 302,00	40 424,98		39 957,00		36 716,49	3 240,51
641 186	P503O0001	MADE2-MD	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	46 582,00	9 100,00		55 682,00	54 625,23		52 748,00		48 470,14	4 277,86
641188	P503O0001	MADE2-MD	Autres	235 866,00	5 400,00		241 266,00	239 170,01		236 279,00		217 116,77	19 162,23
641510	P503O0001	MADE2-MD	Rémunération principale contractuels	807 853,00	31 600,00		839 453,00	832 267,78		823 442,00		756 660,85	66 781,15
641 582	P503O0001	MADE2-MD	complément de traitement indiciaire	76 277,00	12 300,00		88 577,00	87 530,08	4 870 319,10	86 368,00	5 010 240,00	79 363,56	7 004,44
641 584	p503O0001	MADE2-MD	indemnité inflation contractuels	0,00			0,00	0,00				0,00	0,00
641 585	p503O0001	MADE2-MD	majoration horaire pour travail de nuit	6 350,00	10 050,00		16 400,00	15 231,63		15 014,00		13 796,36	1 217,64
641 586	p503O0001	MADE2-MD	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	25 127,00	9 600,00		34 727,00	33 818,76		32 843,00		30 179,43	2 663,57
641588	P503O0001	MADE2-MD	Autres indemnités	95 592,00	-3 000,00		92 592,00	76 070,67		75 580,00		69 450,46	6 129,54
641 700	P503O0001	MADE2-MD	Apprentis	64 587,00			64 587,00	54 969,49		53 764,00		49 403,74	4 360,26
641 740	P503O0001	MADE2-MD	indemnité inflation apprentis	0,00			0,00	0,00				0,00	0,00
641 780	P503O0001	MADE2-MD	Apprentis-Autres	0,00			0,00	0,00				0,00	0,00
645 110	P503O0001	MADE2-MD	Cotisations à l'URSSAF	627 912,00	-4 150,00		623 762,00	588 156,00		582 238,00		535 018,50	47 219,50
645130	P503O0001	MADE2-MD	Cotisations aux caisses de retraite	57 052,00	1 000,00		58 052,00	57 886,41		54 599,00		50 171,02	4 427,98
645140	P503O0001	MADE2-MD	Cotisations à l'ASSEDIC	41 640,00	2 500,00		44 140,00	42 274,00		42 039,00		38 629,64	3 409,36
645150	P503O0001	MADE2-MD	Cotisations à la CNRACL	667 004,00	-61 050,00		605 954,00	592 975,69		587 780,00		540 111,04	47 668,96
645180	P503O0001	MADE2-MD	Cotisations aux autres organismes sociaux	7 948,00			7 948,00	6 805,00		6 748,00		6 200,74	547,26
648800	P503O0001	MADE2-MD	Autres charges diverses de personnel	3 204,00			3 204,00	2 946,21		3 164,00		2 907,40	256,60
658800	P503O0001	MADE2-MD	Charges diverses de gestion courante					0,00		20,00		18,38	1,62
647500	P503O0002	MADE2-MD	Médecine du travail	13 254,00	-300,00		12 954,00	12 600,00		12 675,00		11 647,06	1 027,94
647840	P503O0002	MADE2-MD	Oeuvres sociales	51 054,00	1 600,00		52 654,00	51 027,28	64 505,66	49 638,00	66 400,00	45 612,36	4 025,64
6478800	P503O0002	MADE2-MD	Autres	410,00	700,00		1 110,00	878,38		4 087,00		3 755,54	331,46
681110	P505O0001	MADE2-MD	Dotation aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	0,00			0,00	0,00	111 542,20	790,00	96 860,00	725,93	64,07
681120	P505O0001	MADE2-MD	Dotation aux amortissements des Immobilisations Corporelles	112 000,00			112 000,00	111 542,20		96 070,00		88 278,72	7 791,28
675 000	P505O0004	MADE2-MD	Valeurs comptables des immobilisations cédées				0,00	0,00					
002000	P506O0001	MADE2-MD	Déficit de la section d'exploitation reporté										
TOTAL GROUPE I: Dépenses afférentes à l'exploitation courante				**468 391,08**	**-**	**57 800,00**	**526 191,08**	**430 251,68**		**502 025,00**		**469 201,92**	**32 823,08**
TOTAL GROUPE II: Dépenses afférentes au personnel				**5 395 842,00**	**-**	**59 140,00**	**5 336 702,00**	**5 103 022,69**		**5 243 026,00**		**4 817 816,59**	**425 209,41**
TOTAL GROUPE III: Dépenses afférentes à la structure				**381 538,92**	**-**	**1 340,00**	**382 878,92**	**320 205,35**		**310 949,00**		**286 398,43**	**24 550,57**
Total				**6 245 772,00**	**-**	**-**	**6 245 772,00**	**5 853 479,72**	**5 853 479,72**	**6 056 000,00**	**6 056 000,00**	**5 573 416,95**	**482 583,05**

RECETTES FONCTIONNEMENT

Libellé	Code opération	Cdr Gestionnaire	Description	BP 2024	virements	DM	BP 2024+ virements + DM	CA 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2025	BP 2025 FE	BP 2025 SOUTIEN PARENTALITE
773	P502O0002	MADE2-MD	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale					25,50	25,50		-		
744	P502O0014	MADE2-MD	FCTVA	1 000,38			1 000,38	1 703,88	1 703,88	283,43	283,43	260,44	22,99
73332	P502O0006	MADE2-MD	Prix de journée					256 693,78	6 201 154,78		5 330 288,00		
733 318	P502O0006	MADE2-MD	Dotation globale	5 944 461,00			5 944 461,00	5 944 461,00		5 330 288,00		4 906 561,16	423 726,84
7081	P502O0007	MADE2-MD	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	1 800,00			1 800,00	3 180,40		1 800,00		1 654,02	145,98
70828	P502O0007	MADE2-MD	Autres participations forfaitaires des usagers										
7481	P502O0007	MADE2-MD	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	1 500,00			1 500,00	7 503,20		1 500,00		1 378,35	121,65
773	P502O0007	MADE2-MD	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadrien					2 986,00	15 579,16		3 300,00		
775	P502O0007	MADE2-MD	Produits des cessions d elements d actif										
778	P502O0007	MADE2-MD	Autres produits exceptionnels					1 909,56					
7 815	P502O0007	MADE2-MD	reprise sur provisions										
6419	P503O0001	MADE2-MD	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations d	40 000,00			40 000,00	60 132,45	60 134,35	40 000,00	40 000,00	36 756,00	3 244,00
7 588	P503O0001	MADE2-MD	Produits divers de gestion courante	0,00			0,00	1,90					
777	P505O0001	MADE2-MD	Quote part des subventions d investissement virées au résultat de l'exercice										
002	P506O0001	MADE2-MD	Résultat de fonctionnement reporté	257 010,62			257 010,62	257 010,62	257 010,62	682 128,57	682 128,57	626 807,94	55 320,63
TOTAL GROUPE I: Produits de la tarification				**5 944 461,00**	**-**	**-**	**5 944 461,00**	**6 201 154,78**		**5 330 288,00**		**4 906 561,16**	**423 726,84**
TOTAL GROUPE II: Autres produits relatifs à l'exploitation				**44 300,38**	**-**	**-**	**44 300,38**	**72 521,83**		**43 583,43**		**40 048,81**	**3 534,62**
TOTAL GROUPE III: Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables				**-**	**-**	**-**	**-**	**4 921,06**		**-**		**-**	**-**
Total				**6 245 772,00**	**-**	**-**	**6 245 772,00**	**6 535 608,29**	**6 535 608,29**	**6 056 000,00**	**6 056 000,00**	**5 573 417,92**	**482 582,08**

DEPENSES INVESTISSEMENT

Libellé	CDR gestionnaire	Code opération	Description	BP 2024	DM 2024	VIREMENTS	BP 2024 + DM + VIREMENTS	CA 2024	BP 2025
2033	MADE2-MD	P502O004	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'insertion	3 000,00			3 000,00		-
2154	MADE2-MD	P504O002	Matériel et outillages	20 000,00			20 000,00	12 888,06	20 000,00
2181	MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	15 000,00			15 000,00		15 000,00
2182	MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	-			0,00		-
2183	MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	5 531,33			5 531,33		5 000,00
2184	MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	5 000,00			5 000,00		20 000,00
2313	ADTBATI-MD	P504O001	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	60 000,00			60 000,00		60 000,00
2313	ADTBATI-MD	P507O002	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	657 000,00	-138 900,00	39 000,00	557 100,00	284 359,49	
237	ADTBATI-MD	P507O002	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	301 000,00	-9 000,00	39 000,00	331 000,00	330 781,00	100 000,00
2313	ADTBATI-MD	P507O003	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	9 508 000,00	-1 982 000,00	-39 000,00	7 487 000,00	5 471 776,11	4 366 000,00
238	ADTBATI-MD	P507O003	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	6 657 000,00	-642 602,00	-39 000,00	5 975 398,00	4 635 354,00	1 828 000,00
Total				**17 231 531,33**	**-2 772 502,00**	**0,00**	**14 459 029,33**	**10 735 158,66**	**6 414 000,00**

RECETTES INVESTISSEMENT

Libellé	CDR gestionnaire	Code opération	Description	BP 2024	DM 2024	VIREMENTS	BP 2024 + DM + VIREMENTS	CA 2024	BP 2025
10222	MADE2-MD	P502O008	Dotations et fonds divers – FCTVA	12 000,00			12 000,00	12 214,90	2 100,00
2805	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations incorporelles-Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaire				-		790,00
28131	MADE2-MD	P505O001	Bâtiments	27 268,00			27 268,00	27 268,00	27 277,68
28154	MADE2-MD	P505O001	Matériel et outillage	13 570,36			13 570,36	13 570,36	9 794,09
28181	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales , agencements, aménagements	26 834,96			26 834,96	26 377,16	25 475,95
28182	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	33 500,92			33 500,92	33 500,92	26 293,98
28183	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	2 188,00			2 188,00	2 188,00	2 191,09
28184	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	8 637,76			8 637,76	8 637,76	5 037,21
001	MADE2-MD	P506O001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	3 376 868,33			3 376 868,33	3 376 868,33	755 984,43
237	ADTBATI-MD	P507O002	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	438 000,00	-9 000,00	39 000,00	468 000,00	195 290,49	373 000,00
238	ADTBATI-MD	P507O003	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	9 508 000,00	-1 982 000,00	-39 000,00	7 487 000,00	5 471 776,11	3 843 000,00
1311	ADTBATI-MD	P507O004	Subventions d'équipement transférables – Etat	1 978 663,00	-781 502,00		1 197 161,00	1 197 159,77	
1312	ADTBATI-MD	P507O005	Subvention d'équipement transférables-Collectivités et établissements publics	680 000,00			680 000,00	-	400 000,00
10222	ADTBATI-MD	P507O007	Dotations et fonds divers – FCTVA	1 126 000,00			1 126 000,00	1 126 291,29	943 055,57
Total				**17 231 531,33**	**-2 772 502,00**	**0,00**	**14 459 029,33**	**11 491 143,09**	**6 414 000,00**

TABLEAU DES EMPLOIS 2025

	CATEGORIE	BP 2024	BP 2025	A COMPTER 01/10/25
PERSONNELS ADMINISTRATIFS		**7**	**6**	**6**
Directeur d'établissement social et médico-social	A	1	1	1
Attaché d'administration hospitalière	A	1	0	0
Adjoint des cadres hospitaliers	B	2	3	3
Adjoint administratif hospitalier	C	3	2	2
PERSONNELS DES SERVICES DE SOIN ET MEDICO-TECHNIQUE		**30**	**25**	**25**
Infirmier en soins généraux et spécialisés	A	2	2	2
Aide soignant et auxiliaire de puériculture	B	12	8	8
Agent des services hospitaliers qualifié	C	16	15	15
PSYCHOLOGUES		**3**	**3**	**3**
Psychologue/art thérapeute	A	3	3	3
PERSONNELS SOCIO-ÉDUCATIFS		**45**	**47**	**48**
Cadre supérieur socio-éducatif	A	2	2	2
Cadre socio-éducatif	A	1	1	2
Assistant socio-éducatif / Éducateur de jeunes enfants	A	22	20	20
Moniteur-éducateur	B	20	24	24
PERSONNELS OUVRIERS ET TECHNIQUES		**16**	**17**	**17**
Technicien hospitalier	B	1	1	1
Agent de maîtrise / Personnel ouvrier	C	15	16	16
TOTAUX		**101**	**98**	**99**

SYNTHÈSE DES EMPLOIS 2025

UNITÉ DE TRAVAIL	NOMBRE D'UNITÉS	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	CATÉGORIE	FONCTION
Foyer de l'enfance	6	13	A	Éducateur spécialisé ou éducateurs de jeune enfant
		19	B	Moniteur éducateur
		4	B	Auxiliaire de puériculture
		6	C	Maîtresse de maison
Polyvalents	1	2	B	Moniteur éducateur
Nuits foyer de l'enfance	1	3	B	Auxiliaire de puériculture
		8	C	Permanent de nuit
Accompagnement de jour	1	2	A	Éducateur spécialisé ou éducateur de jeune enfant
Espace famille	1	2	A	Éducateur spécialisé ou éducateur de jeune enfant
		1	B	Moniteur éducateur
Parent'ailes	1	3	A	Éducateur spécialisé ou éducateur de jeune enfant
		2	B	Moniteur éducateur
		1	B	Auxiliaire de puériculture
Unité Médico Psychologique	1	1	A	Psychologue
		1	A	Infirmier
		2	A	Art thérapeute
Administration	1	1	A	Directeur
		1	A	Adjoint au directeur
		3	A	Chef de services éducatif
		1	B	Gestionnaire ressources humaines
		1	B	Gestionnaire budget et finances
		1	B	Chef des services techniques
		1	C	Assistant ressources humaines
		1	B	Assistant ressources humaines et finances
		1	C	Secrétaire éducative
Transports et régie travaux	1	7	C	Agent technique
Entretien des locaux	1	2	C	Agent d'entretien
Cuisine	1	5	C	Cuisinier
Lingerie	1	3	C	Lingère
TOTAL		**98**		

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°12
du 14 avril 2025
Rapporteur : Wilfrid SEJEAU

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 30
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIÈVRE ÉPANOUIE

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Culture : La pierre angulaire d'une Nièvre épanouie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-4 et L.3211-1,
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 qui confie aux Départements l'adoption d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique, fixant les conditions de sa participation financière au titre de l'enseignement initial,
VU la délibération n°10 du Conseil départemental du 15 décembre 2006 adoptant le schéma

départemental de l'enseignement artistique en musique, danse et théâtre,
VU la délibération n°12 du Conseil départemental du 26 novembre 2018 relative à la Cité muséale de Château-Chinon,
VU la délibération n°6 du Conseil départemental du 1er février 2021 adoptant le Programme Départemental et le Pacte Territorial d'Insertion,
VU la délibération n°7 du Conseil départemental du 1er février 2021 adoptant la stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap,
VU la délibération n°14 du Conseil départemental du 1er février 2021 adoptant le plan d'adaptation au changement climatique,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE :

Il vous est donc proposé :

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique culturelle, hors lecture publique, soit :

2 826 654 € en dépenses de fonctionnement,
300 800 € en dépenses d'investissement,

63 500 € en recettes de fonctionnement,
30 000 € en recettes d'investissement,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants,

D'ACCORDER une somme de **1 380 000 €** à RESO Nièvre au titre de la contribution du Département au budget de cet organisme pour l'exercice 2025. Compte tenu du versement, en janvier 2025, d'un acompte de 728 00 € (soit 436 800 € le 8 janvier 2025 et 291 200 € le 23 janvier 2025), le solde de la contribution s'élève à **652 000 €,**

D'ACCORDER un montant de **100 000 €** à Bibracte EPCC au titre de la contribution du Département au budget de cet organisme pour l'exercice 2025,

D'ACCORDER un montant de **46 000 €** à l'EPCC Cité du mot au titre de la contribution du Département au budget de cet organisme pour l'exercice 2025,

DE DONNER délégation à la Commission permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter l'ensemble des subventions prévues au budget notamment auprès de l'État, des Etablissements Publics de

Coopération Intercommunale, des communes, de la Région, de l'Europe et à signer les conventions s'y rapportant (Camion d'alimentation générale culturelle, musées, Centre d'Art Contemporain, etc.),

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-80354-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°13
du 14 avril 2025
Rapporteur : Eliane DESABRE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 29
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 5
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Martine GAUDIN

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - UN DES OUTILS A L'ACCÈS A LA LECTURE ET AUX SAVOIRS

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Lecture publique : Un des outils à l'accès à la lecture et aux savoirs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1111-4 et L.3211-1,
VU le schéma départemental de développement de la lecture publique adopté par délibération n°12 du Conseil départemental du 25 mars 2019,
VU l'attribution par l'État du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR),

VU le Programme Départemental et le Pacte Territorial d'Insertion 2021-2027, adoptés par délibération n°6 du Conseil départemental du 1er février 2021,
VU la stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap adoptée par délibération n°7 du Conseil départemental du 1er février 2021,
VU le plan d'adaptation au changement climatique adopté par délibération n°14 du Conseil départemental du 1er février 2021,
VU le Contrat Départemental Lecture 2022-2024 entre le Département et l'État, validé par délibération n°6 de la Commission permanente du 12 décembre 2022,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique de développement de la lecture publique soit :

199 800 € en dépenses de fonctionnement,
148 150 € en dépenses d'investissement,

67 000 € en recettes de fonctionnement.

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants,

DE DONNER délégation à la Commission permanente pour la répartition de ces crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter l'ensemble des subventions prévues au budget notamment auprès de l'État, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, des communes, de la Région, de l'Europe et à signer les conventions s'y rapportant,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-80165-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°14
du 14 avril 2025
Rapporteur : Lionel LECHER

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 29
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 5
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Martine GAUDIN

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - DE L'ACTIVITÉ DE LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Sport : De l'activité loisirs jusqu'au haut niveau, faire du sport un vecteur du lien social et de la fierté

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-4 et L.3211-1,
VU la délibération n°6 de la commission permanente du 11 mars 2024 instaurant des critères pour l'attribution des aides aux comités départementaux,
VU la délibération n°3 de l'assemblée départementale du 30 janvier 2023 adoptant le règlement des aides aux clubs et aux manifestations sportives,

VU la stratégie d'adaptation au changement climatique du Département de la Nièvre, adoptée par l'assemblée départementale le 1er février 2021,
VU le programme départemental et le pacte territorial d'insertion 2021-2027 du Département de la Nièvre, adoptés par l'assemblée départementale le 1er février 2021,
VU la stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap adoptée par l'assemblée départementale le 1er février 2021,
VU la convention pluriannuelle de partenariat entre le département et La Charité Basket 58 adoptée par délibération n°8 de la Commission permanente du 7 juin 2024,
VU le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

DE VOTER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique sportive soit :

1 199 050 € en dépenses de fonctionnement.

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants,

D'ADOPTER le règlement d'intervention permettant l'attribution d'une aide individuelle forfaitaire non renouvelable d'un montant de 70 € dans le cadre du guichet unique sport handicap, ci-joint,

D'APPROUVER le partenariat avec :

L'USON Rugby Plus pour un montant de 205 300 €,
Le Moto Club de Nevers pour un montant de 135 000 €,
L'ASA Nevers Magny-Cours pour un montant de 99 000 €,
L'USON Handball pour un montant de 20 000 €. Un premier versement de 10 000 € ayant été effectué à titre d'acompte en février 2025, le montant restant à payer s'élève à 10 000 €.
L'UCS Football pour un montant de 10 000 €. Un premier versement de 5 000 € ayant été effectué à titre d'acompte en février 2025, le montant restant à payer s'élève à 5 000 €.
L'ESL Rugby pour un montant de 10 000€. Un premier versement de 5 000 € ayant été effectué à titre d'acompte en février 2025, le montant restant à payer s'élève à 5 000 €.
La Charité Basket 58 (LCB58) pour un montant de 27 500 €, conformément à la convention pluriannuelle adoptée par délibération du 17 juin 2024. Un premier versement de 20 000 € ayant été effectué à titre d'acompte en février 2025, le montant restant à payer s'élève à 7 500 €.

D'APPROUVER le partenariat avec le comité d'organisation du TNM pour un montant de 32 000 € dont 25 000 € au titre de la politique sportive et 7 000 € au titre du partenariat de communication. Un premier versement de 14 000 € ayant été effectué à titre d'acompte en

février 2025, le montant restant à payer s'élève à 18 000 €, dont 11 000 € au titre de la politique sportive,

D'APPROUVER les conventions de partenariat avec l'USON Rugby Plus, le Moto Club de Nevers, l'ASA Nevers Magny-Cours, le Comité d'organisation du TNM, l'USON Handball, l'UCS Football, l'ESL Rugby,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et toute pièce nécessaire à leur exécution**,**

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-80284-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Annexe 1. Règlement d'intervention des aides à la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap

Dans le cadre de l'ouverture du guichet unique sport handicap et afin d'inciter les jeunes à pratiquer une activité physique et sportive en levant les freins financiers, une aide d'un montant forfaitaire de 70 € pourra être attribuée pour la prise d'une licence dans une association sportive ou l'achat d'un abonnement pour la pratique d'une activité physique ou sportive.

Pour bénéficier de cette aide, les personnes devront répondre aux critères suivants :
- avoir moins de 20 ans,
- résider dans le département de la Nièvre,
- avoir un droit ouvert au titre du handicap à la Maison Départemental pour les Personnes Handicapées (MDPH),
- être accompagné par le référent sport handicap du Département de la Nièvre,
- justifier d'une prise de licence ou de l'achat d'un abonnement pour la pratique d'une activité sportive (*attestation de licence, copie de la licence, facture, etc*).

L'aide forfaitaire de 70€ ne pourra être accordée qu'une seule année et sera pas renouvelable.

Convention de partenariat
Organisation d'événements sportifs

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'« Association Sportive Automobile Nevers-Magny-Cours »
Technopôle, Circuit de Nevers-Magny-Cours – 58470 MAGNY-COURS
représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre BECHU,
N° SIRET : 38 958 395 600 021

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département de la Nièvre qui a souhaité soutenir les associations sportives organisant des événements sportifs contribuant à valoriser et dynamiser l'image de notre Département ;

Considérant que les événements sportifs organisés par le bénéficiaire, présentés ci-après, participent à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques dans l'organisation du Fanatec GT World Challenge Europe, de l'Ultimate Cup Séries, du Tourism Trophy Endurance et des Classic Days. Elle conditionne le versement des aides relatives à l'organisation et au rayonnement médiatique de ces épreuves.

Les objectifs conjointement définis à atteindre durant la durée de la convention sont les suivants :

– Organiser des manifestations sportives automobiles d'envergure nationale et internationale dans la Nièvre et en faciliter l'accès à la population nivernaise,

– Valoriser la Nièvre et le site du Circuit de Nevers-Magny-Cours comme pôle international de pratique du sport automobile de compétition.

ARTICLE 2 – CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Il est convenu entre les parties susnommées que le Fanatec GT World Challenge Europe, l'Ultimate Cup Series, le Tourism Trophy Endurance et les Classic Days, objets de la présente convention, se dérouleront entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2025 pour un an, du 1er janvier au 31 décembre 2025.

ARTICLE 4 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 99 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel et du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1er et 6 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 8 et 9 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de quatre vingt dix neuf mille euros (99 000 €), en contrepartie de l'organisation des quatre manifestations citées à l'article 1 de la présente convention.

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 14 et 15 avril 2025 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Comptes-rendus

Le bénéficiaire s'engage à :

Fournir dans les 2 mois suivant la fin de chaque manifestation, un compte-rendu de celle-ci. Ce compte-rendu devra comporter tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de l'action.

2. Communication

L'Association Sportive Automobile Nevers-Magny-Cours s'engage à :

– Faire apparaître sur tous les documents qu'il édite (affiches, programmes…) et l'ensemble de ses supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux), concernant les manifestations décrites à l'article 1, le logo du Département de la Nièvre. Il s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, de télévision, de radio ou encore sur ses pages internet.

– Transmettre, au moins une semaine avant la date de l'événement, les affiches ou toute autre information des courses pour lesquelles l'association souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

Il doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que le Département de la Nièvre souhaite apposer

Le Département de la Nièvre pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de ces manifestations sportives.

3. Mise à disposition de places gratuites pour le Département

L'Association Sportive Automobile Nevers-Magny-Cours s'engage à :

– Fournir aux représentants du Département 20 places gratuites pour chacune des manifestations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente convention.

4. Éléments financiers

L'Association Sportive Automobile Nevers-Magny-Cours s'engage à :

– Fournir au Département de la Nièvre, dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois), un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé pour chaque manifestation identifiée par la présente convention,
- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultats consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département de la Nièvre pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 4 de la présente convention.

– Fournir le rapport d'activité de l'association ;

– Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS DU CALENDRIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

La modification du calendrier entraînant l'annulation d'une manifestation donne lieu à un échange avec les services du Département et l'élu en charge de la politique publique pour apprécier l'impact du changement sur la participation globale.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux participations aux sociétés privées.
Le refus de leur communication entraîne la suppression de la participation conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96- 314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la participation supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle participation en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association ASA Nevers-Magny-Cours,
Monsieur Jean-Pierre BECHU.

Convention de partenariat
Organisation d'événements sportifs

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « Moto Club de Nevers »
19 rue de l'Orangerie – 58000 SAINT-ELOI
représenté par son Président Monsieur Régis MOREAU,
N° SIRET : 77 847 679 600 025

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département de la Nièvre qui a souhaité soutenir les associations sportives organisant des événements sportifs contribuant à valoriser et dynamiser l'image de notre Département ;

Considérant que les événements sportifs organisés par le bénéficiaire, présentés ci-après, participent à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques dans l'organisation des manifestations suivantes : Championnat de France Super Bike, Championnat de France Promosport, Championnat du Monde Super Bike et FIM Junior GP. Elle conditionne le versement des aides relatives à l'organisation et au rayonnement médiatique de ces épreuves.

Les objectifs conjointement définis à atteindre durant la durée de la convention sont les suivants :

– Organiser des manifestations sportives motocyclistes d'envergure nationale et internationale dans la Nièvre et en faciliter l'accès à la population nivernaise,

– Valoriser la Nièvre et le site du Circuit de Nevers-Magny-Cours comme pôle international de pratique du sport motocycliste de compétition.

ARTICLE 2 – CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Il est convenu entre les parties susnommées que les manifestations Championnat de France Super Bike, Championnat de France Promosport, Championnat du Monde Super Bike et FIM Junior GP, objets de la présente convention, se dérouleront entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2025 pour un an, du 1er janvier au 31 décembre 2025.

ARTICLE 4 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 135 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel et du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1er et 6 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 8 et 9 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de cent trente-cinq mille euros (135 000 €), en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'il pourra retirer de l'association de son image avec l'association Moto Club de Nevers.

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 14 et 15 avril 2025 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Comptes-rendus

Le bénéficiaire s'engage à :

Fournir dans les 2 mois suivant la fin de chaque manifestation, un compte-rendu de celle-ci. Ce compte-rendu devra comporter tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de l'action.

2. Communication

Le Moto Club de Nevers s'engage à :

– Faire apparaître sur tous les documents qu'il édite (affiches, programmes…) et l'ensemble de ses supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux), concernant les manifestations décrites à l'article 1, le logo du Département de la Nièvre. Il s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, de télévision, de radio ou encore sur ses pages internet.

– Transmettre, au moins une semaine avant la date de l'événement, les affiches ou toute autre information des courses pour lesquelles l'association souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

Il doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que le Département de la Nièvre souhaite apposer

Le Département de la Nièvre pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de ces manifestations sportives.

3. Mise à disposition de places gratuites pour le Département

Le Moto Club de Nevers s'engage à :

– Fournir aux représentants du Département 20 places gratuites pour chacune des manifestations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente convention.

4. Éléments financiers

Le Moto Club de Nevers s'engage à :

– Fournir au Département de la Nièvre, dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois), un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé pour chaque manifestation identifiée par la présente convention,
- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultats consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département de la Nièvre pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 4 de la présente convention.

– Fournir le rapport d'activité de l'association ;

– Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et

renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS DU CALENDRIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

La modification du calendrier entraînant l'annulation d'une manifestation donne lieu à un échange avec les services du Département et l'élu en charge de la politique publique pour apprécier l'impact du changement sur la participation globale.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux participations aux sociétés privées.
Le refus de leur communication entraîne la suppression de la participation conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96- 314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la participation supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle participation en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association Moto Club de Nevers,
Monsieur Régis MOREAU.

Communication par le sport de haut niveau
Convention de partenariat

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril 2025,
ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

La société « USON Rugby Plus », Société Anonyme Sportive professionnelle
5, rue Denis Papin – 58640 VARENNES-VAUZELLES
représenté par son Président Monsieur Régis DUMANGE,
N° SIRET : 51 391 792 200 017
ci-après dénommée " USON Rugby Plus "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

La société **USON Rugby Plus** est une société anonyme sportive professionnelle créée en 2009 afin de promouvoir l'équipe première de l'USON Rugby.
Dans le cadre de sa politique de communication, **le Département** a souhaité soutenir les clubs sportifs ou les sportifs nivernais évoluant à haut niveau et dont les performances contribuent à valoriser et dynamiser l'image de notre Département.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – PÉRIODE CONTRACTUELLE

Sous réserve des dispositions ci-après et notamment des clauses de résiliation anticipée indiquées à l'article 5, le présent contrat est conclu pour la durée de la saison de Pro D2 de rugby 2024/2025. Il prend effet à la date de signature du présent contrat et se terminera au **30 Juin 2025**.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L'USON RUGBY PLUS

2-1 Communication :

En qualité de Partenaire « Infrastructure », Le **Département** bénéficiera du naming de la Tribune Ouest appelée « TRIBUNE NIEVRE » avec un panneau au centre de 10 x 1.30 m. Cette appellation sera donc aussi reportée sur l'ensemble des billets donnant accès à cette tribune.

Pendant la durée du contrat, l'**USON Rugby Plus** s'engage à faire figurer le LOGOTYPE du **Département** sur 1 panneau de 4x3 m (3.20 x 2,70 m exactement).

Le Département pourra également bénéficier de :

- Affichage dynamique LED : 3 x 30 secondes sur 120m en LED EST (Face champ caméra) ou équivalent.
  Le nombre exact de passages sur l'affichage dynamique se fera sur l'ensemble du déroulement du match concerné, soit environ 90 minutes, selon les recommandations et consignes données par la Ligue Nationale de Rugby, règles fédérales auxquelles l'USON RUGBY PLUS doit obligatoirement se soumettre.
- Présence du logo clairement visible à l'entrée du club des partenaires.
- Présence du DÉPARTEMENT sur le site Internet de l'USON RUGBY PLUS (page individuelle).
- Présence dans l'annuaire des partenaires (2 pages).

Le DÉPARTEMENT pourra également bénéficier de 4500 places pour les 15 matchs de la saison.

LE DÉPARTEMENT pourra également bénéficier pour la période du contrat et pour **les 15 matchs de la saison du PACK LOGE NEVERS AGGLOMÉRATION :**

LE DÉPARTEMENT a choisi de réserver une Loge de 32 places en Tribune NEVERS AGGLOMÉRATION.

A ce titre, LE DÉPARTEMENT pourra bénéficier de 32 places par matchs, soit 480 places pour les 15 matchs à domicile.

L'offre loge comprend les services suivants :

– Création d'un accès à un extranet invitation personnalisé pour récupérer et gérer vos invitations (places et pass parking en eticket) ;

– Accès pendant tout le match de l'équipe 1 à la loge privative située en haut de la Tribune Nevers Agglomération avec les places numérotées à proximité immédiate, leur nombre étant fonction de la superficie de la loge où seront proposées les prestations traiteur suivantes :

- Petits fours salés (chauds ou froids)
- Cocottes et / ou verrines
- Plancha thématique

- Fromage
- Dessert
- Boissons non alcoolisées (« softs »)
- Champagne (8 bouteilles)
- Vin (4 bouteilles)
- Bière (48 bouteilles de 33cl)

– La prestation « cocktail » débutera 45 minutes avant le début du match de l'équipe et se terminera au plus tard 1 heure après le coup de sifflet final.

– Animation ponctuelle de la loge par un joueur ou plusieurs joueurs non présents sur la feuille de match. Sa présence sera partagée avec 1 ou 2 autres loges.

– Mise à disposition du ou des moniteur(s) présents dans la loge pour promouvoir la société par un film ou autre support numérique ;

– Possibilité de personnaliser un des côtés de la loge (tarif en sus).

Au-delà des quantités contractuelles (notamment alcool), toute commande de boissons supplémentaire nécessitera un accord spécifique du Département. La facturation se fera donc à posteriori selon le bon de commande signé par la personne ayant présenté la carte attestant qu'elle a l'autorisation d'engager des dépenses pour le compte du Département.

Lors de ces matchs, un accueil privilégié des représentants du Département sera organisé, comprenant notamment les prestations suivantes :

- Accès au parking des partenaires.
- Fil d'accueil VIP, aux entrées A et C afin de faciliter l'accès.

Le Département pourra également bénéficier, pour la période du contrat, des prestations suivantes lors de chacun des matchs à domicile :

– 2 Accès d'après-match au Réceptif « PLUS » du bâtiment « SEVEN » situé à l'arrière de la Tribune VILLE DE NEVERS ; L'accès se fera sur présentation de bracelets spécifiques. Une bouteille de champagne sera réservée au Bar, permettant ensuite d'en disposer (pas de table réservée).

Modalités de fonctionnement des matchs hors contrat :

- « Phases finales d'accession au TOP 14 » : en cas d'accession à cette phase de championnat, un quota de places au tarif en vigueur sera proposé au Département (information à recevoir en avril 2023 le cas échéant).

LE DÉPARTEMENT bénéficiera d'avantages supplémentaires avec, sur présentation de la carte partenaire :

- 10 % de remise sur les tarifs des produits merchandising en vente à l'entrée du stade les jours de match
- Des tarifs préférentiels pour l'achat de billets supplémentaires hors quota.

En outre, LE DÉPARTEMENT pourra bénéficier de l'ensemble des événements hors matchs organisés par l'USON RUGBY PLUS (Speed eat meetings, After works, Touch rugby…), et notamment de 4 places pour chacun des deux dîners de gala des partenaires de l'USON RUGBY PLUS – appelés Les Conviviales – se déroulant en début et fin de saison (dates à recevoir).

En outre, **LE DÉPARTEMENT** pourra faire référence et mention dans ses rapports avec les tiers de son partenariat publicitaire avec l'**USON Rugby Plus** pendant cinq (5) ans à compter de la date de signature du contrat.

L'**USON Rugby Plus** ne pourra pas être tenue pour responsable du maintien et du déroulement effectif de l'une ou l'autre des épreuves du Championnat, et, en particulier, de changements et annulations pouvant affecter sa préparation et/ou son déroulement, que ce soit du fait des pouvoirs sportifs et plus généralement, du fait de tous tiers et, de tous éléments et évènements extérieurs.

L'**USON Rugby Plus** se réserve la faculté de conclure des contrats de partenariat avec tous les partenaires de son choix.

2-2 Éléments financiers :

L'**USON Rugby Plus** s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :
- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

La société respecte la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à apporter une participation financière de deux cent cinq mille trois cent euros (205 300 €) en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'elle pourra retirer de l'association de son image avec la société USON Rugby Plus SASP, répartis de la manière suivante :

- Loge 32 places 115 200 € TTC
- 4 500 places 50 300 € TTC
- Naming Tribune 36 000 € TTC
- 15 « Pass Plus 2 accès » 3 800 € TTC

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 14 et 15 avril 2025 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITÉ

Le Département et l'USON Rugby Plus, hormis les besoins inhérents à l'approche extravertie de leurs activités respectives, s'obligent à une grande discrétion et confidentialité, concernant les informations fournies ou recueillies à l'occasion de ce contrat et s'engagent à ne les divulguer à quiconque y compris après la fin de ce contrat, cette disposition étant par nature destinée à survivre au présent contrat.

De façon générale, le Département et l'USON Rugby Plus se rendront compte mutuellement de manière systématique et échangeront toutes informations utiles dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Le Département et l'USON Rugby Plus s'abstiendront toujours mutuellement de toute critique et de tout dénigrement direct ou indirect en public.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues au présent contrat, par l'une ou l'autre des parties, le contrat sera résilié de plein droit après mise en demeure adressée à la partie défaillante et restée sans réponse, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels un manquement pourrait donner lieu.

En cas d'annulation ou de report d'une ou plusieurs manifestations prévues au cours de la mission visée, les parties se rapprocheront afin de convenir de la nouvelle affectation à donner aux sommes prévues au contrat.

Si les parties n'arrivaient pas à trouver de nouvelles affectations, le contrat sera résolu de plein droit ; sans que cela puisse donner lieu à indemnités au profit de l'une ou l'autre des parties.
En cas de résiliation anticipée des présentes, les sommes déjà versées par le Département au titre des présentes, resteront acquises à l'USON Rugby Plus pour la part déjà dépensée. En revanche, la part non engagée sera restituée au Département sans délai. Les sommes non versées par le Département ne seront pas dues.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT DES LITIGES

La validité et l'interprétation du présent contrat seront régies à tous égards par la loi française.

En cas de difficulté dans l'exécution des obligations figurant au présent contrat, les parties rechercheront avant tout, une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, tant sur la validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant le Tribunal compétent du siège social de l'USON Rugby Plus.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 2 précité.
Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

Fait et signé en deux exemplaires originaux, à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour l'USON Rugby Plus SASP
Le Président Directeur Général,
Monsieur Régis DUMANGE.

Communication par le sport de haut niveau
Convention de partenariat

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « Union Cosnoise Sportive Football »
Parc des Sports Raphaël Giraux, rue Alain Mimoun – 58200 COSNE SUR LOIRE
représenté par son président Monsieur Christophe MARVILLE,
N° SIRET : 82 777 532 100 017

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département qui a souhaité soutenir les clubs sportifs ou les sportifs nivernais évoluant à haut niveau et dont les performances contribuent à valoriser et dynamiser l'image de notre Département.

Considérant que le bénéficiaire, par son niveau sportif et la division dans laquelle il évolue, participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2025, pour la durée de la saison de Nationale 3 de football 2024/2025.

ARTICLE 3 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 10 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel et du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1er et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de dix mille euros (10 000 €), en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'il pourra retirer de l'association de son image avec l'Union Cosnoise Sportive Football.

Un premier versement de 5 000 € ayant déjà été effectué à titre d'acompte en mars 2025, le montant restant à payer s'élève donc à 5 000 €.
Le règlement du solde se fera en une fois sur le compte bancaire ou postal dont le RIB ou RIP a été préalablement fourni au Département par les dirigeants de l'association, après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 14 et 15 avril 2025 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Communication

Le bénéficiaire s'engage à fournir les prestations suivantes :

– présence systématique du logo du Département sur les tenues officielles des joueurs (maillots), en cas de renouvellement de celles-ci.

– présence d'un ou plusieurs panneaux de promotion du Département sur les sites de compétition et d'entraînement où évolue le club,

– présence du logo du Département sur tous les supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et documents édités (affiches, programmes…) par le bénéficiaire,

– mise en place d'une opération spéciale de promotion de l'action du Département lors d'un match du championnat (date à déterminer),

– transmettre, au moins une semaine avant la date de la rencontre, les affiches ou toute autre information des matchs pour lesquels le club souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à fournir aux représentants du Département un quota de 10 places pour chacune de ses rencontres à domicile.

Le bénéficiaire s'engage à prendre part, sauf cas de force majeure, à toutes les épreuves pour lesquelles il serait sélectionné et à véhiculer l'image sportive du Département de la Nièvre, tant par sa présence et ses résultats que par son respect de l'éthique sportive au travers de son comportement comme de ses déclarations.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en avant aussi souvent que possible et notamment auprès de la presse, tant généraliste que spécialisée, l'existence de ce partenariat avec le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à tenir à disposition du Département tous les articles, photos et parutions le concernant.

2. Éléments financiers

Le bénéficiaire s'engage à :

Fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :
- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 3 de la présente convention.

Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations

issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 10 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association Union Cosnoise Sportive Football
Monsieur Christophe MARVILLE.

Communication par le sport de haut niveau
Convention de partenariat

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « Espérance Saint-Léger des Vignes Rugby »
Mairie, 1 rue de la Loge - 58300 SAINT-LEGER DES VIGNES
représenté par son président Monsieur Pascal KUHAR,
N° SIRET : 52 331 911 900 013

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département qui a souhaité soutenir les clubs sportifs ou les sportifs nivernais évoluant à haut niveau et dont les performances contribuent à valoriser et dynamiser l'image de notre Département.

Considérant que le bénéficiaire, par son niveau sportif et la division dans laquelle il évolue, participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2025, pour la durée de la saison de Fédérale 3 de rugby 2024/2025.

ARTICLE 3 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 10 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel et du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1er et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de dix mille euros (10 000 €), en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'il pourra retirer de l'association de son image avec l'ESL Rugby.

Un premier versement de 5 000 € ayant déjà été effectué à titre d'acompte en février 2025, le montant restant à payer s'élève donc à 5 000 €.
Le règlement du solde se fera en une fois sur le compte bancaire ou postal dont le RIB ou RIP a été préalablement fourni au Département par les dirigeants de l'association, après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 14 et 15 avril 2025 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Communication

Le bénéficiaire s'engage à fournir les prestations suivantes :

– présence systématique du logo du Département sur les tenues officielles des joueurs (maillots), en cas de renouvellement de celles-ci.

– présence d'un ou plusieurs panneaux de promotion du Département sur les sites de compétition et d'entraînement où évolue le club,

– présence du logo du Département sur tous les supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et documents édités (affiches, programmes…) par le bénéficiaire,

– mise en place d'une opération spéciale de promotion de l'action du Département lors d'un match du championnat (date à déterminer),

– transmettre, au moins une semaine avant la date de la rencontre, les affiches ou toute autre information des matchs pour lesquels le club souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à fournir aux représentants du Département un quota de 10 places pour chacune de ses rencontres à domicile.

Le bénéficiaire s'engage à prendre part, sauf cas de force majeure, à toutes les épreuves pour lesquelles il serait sélectionné et à véhiculer l'image sportive du Département de la Nièvre, tant par sa présence et ses résultats que par son respect de l'éthique sportive au travers de son comportement comme de ses déclarations.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en avant aussi souvent que possible et notamment auprès de la presse, tant généraliste que spécialisée, l'existence de ce partenariat avec le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à tenir à disposition du Département tous les articles, photos et parutions le concernant.

2. Éléments financiers

Le bénéficiaire s'engage à :

Fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :
- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 3 de la présente convention.

Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à

l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 10 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle

qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association ESL Rugby
Monsieur Pascal KUHAR.

Communication par le sport de haut niveau
Convention de partenariat

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « USON Handball »
Maison des Sports – Boulevard Pierre de Coubertin – 58000 NEVERS
représenté par ses coprésidents Gilles CHARPIN et Mickaël ANDRÉ
N° SIRET : 40 437 128 800 022

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département qui a souhaité soutenir les clubs sportifs ou les sportifs nivernais évoluant à haut niveau et dont les performances contribuent à valoriser et dynamiser l'image de notre Département.

Considérant que le bénéficiaire, par son niveau sportif et la division dans laquelle il évolue, participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2025 pour la durée de la saison de Nationale 2 de handball 2024/2025.

ARTICLE 3 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 20 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel et du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1er et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de vingt mille euros (20 000 €), en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'il pourra retirer de l'association de son image avec l'USON Handball.

Un premier versement de 10 000 € ayant déjà été effectué à titre d'acompte en février 2025, le montant restant à payer s'élève donc à 10 000 €.
Le règlement du solde se fera en une fois sur le compte bancaire ou postal dont le RIB ou RIP a été préalablement fourni au Département par les dirigeants de l'association, après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 14 et 15 avril 2025 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Communication

Le bénéficiaire s'engage à fournir les prestations suivantes :

– présence systématique du logo du Département sur les tenues officielles des joueurs (maillots), en cas de renouvellement de celles-ci.

– présence d'un ou plusieurs panneaux de promotion du Département sur les sites de compétition et d'entraînement où évolue le club,

– présence du logo du Département sur tous les supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et documents édités (affiches, programmes…) par le bénéficiaire,

– mise en place d'une opération spéciale de promotion de l'action du Département lors d'un match du championnat (date à déterminer),

– transmettre, au moins une semaine avant la date de la rencontre, les affiches ou toute autre information des matchs pour lesquels le club souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à fournir aux représentants du Département un quota de 10 places pour chacune de ses rencontres à domicile.

Le bénéficiaire s'engage à prendre part, sauf cas de force majeure, à toutes les épreuves pour lesquelles il serait sélectionné et à véhiculer l'image sportive du Département de la Nièvre, tant par sa présence et ses résultats que par son respect de l'éthique sportive au travers de son comportement comme de ses déclarations.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en avant aussi souvent que possible et notamment auprès de la presse, tant généraliste que spécialisée, l'existence de ce partenariat avec le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à tenir à disposition du Département tous les articles, photos et parutions le concernant.

2. Éléments financiers

Le bénéficiaire s'engage à :

Fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :
- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 3 de la présente convention.

Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations

issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 10 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire ,
L'association USON Handball
Mrs Gilles CHARPIN et Mickaël ANDRE

Convention de partenariat
Organisation d'événements sportifs

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « Comité d'Organisation du Tour Nivernais Morvan (T.N.M.) »
Hameau d'Ardy – 58000 SERMOISE SUR LOIRE
représenté par son Président Monsieur Raphaël DESCHAMPS,
N° SIRET : 44 512 707 900 025

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département de la Nièvre qui a souhaité soutenir les associations sportives organisant des événements sportifs contribuant à valoriser et dynamiser l'image de notre Département ;

Considérant que l'événement sportif organisé par le bénéficiaire, présenté ci-après, participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques dans l'organisation du Tour Nivernais Morvan. Elle conditionne le versement des aides relatives à l'organisation et au rayonnement médiatique de ces épreuves.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2025 et ne concerne que la manifestation sportive susnommée.

ARTICLE 3 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de

32 000 euros réparti de la façon suivante :
- une aide d'un montant de 25 000 € au titre de la politique sportive,
- une aide d'un montant de 7 000 € au titre du partenariat de communication pour le maillot jaune.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de la participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de trente-deux mille euros (32 000 €), en contrepartie de l'organisation de la manifestation citée à l'article 1 de la présente convention. Cette participation sera versée de la façon suivante :
- une aide d'un montant de 25 000 € au titre de la politique sportive,
- une aide d'un montant de 7 000 € au titre du partenariat de communication pour le maillot jaune.

Un premier versement de 14 000 € ayant déjà été effectué à titre d'acompte en février 2025, le montant restant à payer s'élève donc à 18 000 €, dont 11 000 € au titre de la politique sportive.
Le règlement de ces aides se fera en une fois sur le compte bancaire ou postal dont le RIB ou RIP a été préalablement fourni au Département par les dirigeants de l'association, après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 14 et 15 avril 2025 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Organisation

Le bénéficiaire s'engage à :

– Organiser la manifestation sportive Tour Nivernais Morvan en 2025.

– Obtenir toutes les autorisations nécessaires au bon déroulement de la manifestation, notamment au niveau de la sécurité des concurrents et des spectateurs. Il s'engage également à rechercher un autofinancement maximal sur ses fonds propres ou par la recherche de partenaires.

2. Communication

Le bénéficiaire s'engage à :

– Faire apparaître sur le maillot jaune, tous les documents qu'il édite (affiches, programmes…) et l'ensemble de ses supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux) le logo du Département de la Nièvre. Il s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec les médias (presse écrite, de télévision, de radio...) ou encore sur son site internet.

Il doit aussi faire apparaître, le ou les jours de la manifestation, tous les supports visuels que le Département souhaitera apposer sur le lieu de la manifestation.

Le Département de la Nièvre pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de ces manifestations sportives.

En outre, la collectivité bénéficiera de droits d'entrée pour chacune des manifestations organisées.

3. Éléments financiers

Le bénéficiaire s'engage à :

– Fournir au Département de la Nièvre le budget prévisionnel dans les trois mois francs avant la date de la manifestation. Il s'engage à utiliser la participation du Département conformément à la présente convention. Ainsi, la convention ne peut être réaffectée à d'autres objectifs qu'avec l'accord du Département.

Le Comité d'Organisation du TNM respectera la présentation comptable en vigueur et fera notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

– Fournir dans les 6 mois suivant la manifestation :
- un compte-rendu sportif de celle-ci,
- le bilan financier de la manifestation,
- le compte de résultats de l'association.

Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CAS D'ANNULATION DE LA MANIFESTATION SPORTIVE

Dans le cas où la manifestation sportive objet de la convention ne peut avoir lieu, tout ou partie de la participation ne sera pas versée.

En outre, dans la mesure où une manifestation est annulée après qu'il eut perçu les aides correspondantes, l'organisateur est tenu de rembourser intégralement les sommes qui lui ont été allouées.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 10 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 11 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association Comité d'Organisation du Tour Nivernais Morvan,
Monsieur Raphaël DESCHAMPS.

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°15
du 14 avril 2025
Rapporteur : Alain HERTELOUP

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-:-:-
DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 14 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4
Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Martine GAUDIN

Excusés : 2
Mme Michèle DARDANT, M. Patrice JOLY

<u>OBJET</u> : BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Bâtiments départementaux : Pour des bâtiments facilitant l'accès aux services publics

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU le Code de la Commande publique, notamment les articles L2123-1 et L2124-1,
VU la délibération n°28 du Conseil départemental du 12 décembre 2011 validant les orientations du Plan Stratégique Patrimonial,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à l'enjeu « Prendre soin de vous et de votre quotidien » soit :

2 133 278 € en dépenses de fonctionnement,
3 009 891 € en dépenses d'investissement,

1 127 031 € en recettes de fonctionnement,
616 973 € en recettes d'investissement,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer l'ensemble des procédures de marchés publics en résultant et à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les marchés, les conventions ainsi que leurs éventuels avenants,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter les financements pour ces opérations.

Pour : 18
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250414-80496-DE-1-1

Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°16
du 15 avril 2025
Rapporteur : Joëlle JULIEN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR UN FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ FACILITÉ

Un département qui prend soin de tous à tout âge -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.3211-1,
VU le Code de la Commande publique, notamment ses articles L.2111-1, L.2123-1 et L.2124-1,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Moyens de l'institution soit :

1 662 302,00 € en dépenses de fonctionnement,
357 948,27 € en dépenses d'investissement,
22 000,00 € en recettes de fonctionnement,
6 000,00 € en recettes d'investissement.

DE DONNER délégation à la Commission permanente pour la répartition des crédits non affectés,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-81091-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°17
du 15 avril 2025
Rapporteur : Daniel BARBIER

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2025 ET LE 1ER TRIMESTRE 2026

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2111-1,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

DE VALIDER le tableau de procédures de marchés publics à engager pour l'année 2025 et le 1er trimestre 2026, tel qu'il est présenté en annexe,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer les procédures en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution, y compris leur éventuelle modification,

DE DONNER délégation à la Commission Permanente pour compléter ou modifier le tableau de procédures de marchés publics en cours d'exercice, en l'absence d'inscription de crédits au budget.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

B. Delaporte

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-79997-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

RECENSEMENT DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNEE 2025 ET LE 1ER TRIMESTRE 2026

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT *(indiquer les éventuels mini - maxi)*		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
FOURNITURES										
ADT	DPRM	MOBILITE	F1066	Fourniture de signalisation : lot 1 : directionnelle lot 2 : police, temporaire et lumineuse lot 3 : plastique	3	1 an reconductible 3 fois		lot 1 : 200 000 € lot 2 : 300 000 € lot 3 : 80 000 € maxi total annuel : 580 000 €	lot 1 : 800 000 € lot 2 : 1 200 000 € lot 3 : 320 000 € maxi total : 2 320 000 €	supérieure aux seuils européens
ADT	DPRM	NTM	F1014	Fourniture et transport d'émulsion : - Lot 1 : émulsion de répandage à 70% - Lot 2: émulsion de répandage à 65% et 69% - Lot 3 :émulsion d'enrobage à 65%	3		OUI : 4 ans		Lot 1 : 2 000 000 € Lot 2 : 400 000 € Lot 3 : 1 200 000 € maxi total : 3 600 000 €	supérieure aux seuils européens
ADT	DPRM	NTM	F1039	Fourniture de véhicules et engins neufs ou d'occasion : - Lot 1 : véhicules particuliers et véhicules utilitaires neufs de moins de 3,5T - Lot 2 : véhicules particuliers et véhicules utilitaires d'occasion de moins de 3,5T - Lot 3 : véhicules lourds neufs de plus de 3,5T - Lot 4 : véhicules lourds d'occasion de plus de 3,5 T - Lot 5 : engins de travaux publics d'occasion	5		OUI : 4 ans		Lot 1 : 2 000 000 € Lot 2 : 2 000 000 € Lot 3 : 2 000 000 € Lot 4 : 2 000 000 € Lot 5 : 2 000 000 € maxi total : 10 000 000 €	supérieure aux seuils européens
JAR	DAGA	achats	F1056	achat de bottes et chaussures de sécurité (EPI)	1	non	2,5 an	62 644 €	156 610 €	inférieure aux seuils européens
ADT	DPRM	NTM	F1069	Fourniture et livraison de glissières métalliques de sécurité	1	Oui : 1 an reconductible 3 fois		200 000 € HT	800 000 € HT	supérieure aux seuils européens
	DEJES	Collèges	F1078	Fourniture de matériels de ménage	1	4 ans	/	32 000 €	128 000 €	inférieure aux seuils européens

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT *(indiquer les éventuels mini - maxi)*		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
JAR	DEJES	COLLEGES	F1098 - F1096 - F1090 - F1081	Fourniture de mobilier et matériel pour les collèges : lot 1 FOURNITURE DE MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE - CDI POUR LES COLLEGES lot 2 FOURNITURE DE MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE - TECHNOLOGIE ET DE SCIENCES POUR LES COLLEGES lot 3 FOURNITURE DE MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE - MATERIEL ATELIER POUR COLLEGES lot 4 FOURNITURES DE MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE MATERIEL PORTATIF « CASIERS ELEVES » lot 5 FOURNITURE DE MOBILIER D 'ATELIER POUR LES COLLEGES lot 6 FOURNITURE DE MOBILIER SCOLAIRE ET DE RESTAURATION POUR LES COLLEGES	1		4	lot 1 : 30000 € lot 2 : 30 000€ lot 3 : 8 000€ lot 4 : 14000 € lot 5 : 8 000 € lot 6 : 20667 € maxi annuel total : 110 667€	lot 1 : 120 000 € lot 2 : 120 000€ lot 3 : 32 000€ lot 4 : 56 000 € lot 5 : 32 000 € lot 6 : 83000 € maxi total : 443 000 €	supérieure aux seuils européens
JAR	DAGA	CRL	F1060 - F1099	Fournitures de bureau et papier	2		4 ans	18 500 €	150 000 €	inférieure aux seuils européens
FOURNITURES - 1ER TRIMESTRE 2026										
ADT	DPRM	Mobilités	F1008	Fourniture et transport de granulats	2		4 ans		4 800 000 €	supérieure aux seuils européens
SCS	MADEF	MADEF	F1090	Achat électroménager	1		Ferme	50 000 €		inférieure aux seuils européens
SERVICES										
Des solidarités, de la culture et du	Direction de l'autonomie	Gérontologie/Handicap	S0048 - S0049 - F1092	Location, entretien et maintenance du système de téléalarme pour personnes âgées et handicapées	1	2 ans reconductibles 1 fois		193 600,00 €	774 400,00 €	supérieure aux seuils européens
JAR	DSIN	Projets	S0045 - S0049	Renouvellement maintenance et prestations associées Solatis	1		4 ans	12 500,00 €	50 000,00 €	sans mise en concurrence
JAR	DSIN	Projets	S0045 - S0049	Renouvellement maintenance et prestations associées Grand Angle	1		4 ans	54 000,00 €	215 000,00 €	sans mise en concurrence
JAR	DSIN	Projets	S0048 - S0049	Fourniture, installation et maintenance d'une solution GED pour le service de la Documentation			1 an		40 000,00 €	UGAP

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT *(indiquer les éventuels mini - maxi)*		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
JAR	DSIN	Projets	S0045 S0049	Renouvellement maintenance et prestations associées Gestion frais Déplacement	1		4	30 000,00 €	120 000,00 €	sans mise en concurrence
JAR	DSIN	Projets	S0045 S0049	Renouvellement maintenance et prestations associées HORUS	1		4	30 000,00 €	120 000,00 €	sans mise en concurrence
JAR	DSIN	Projets	S0045 S0049	Renouvellement maintenance et prestations associées Astre RH	1		4 ans	50 000,00 €	200 000,00 €	sans mise en concurrence
ADT	DPRM	Mobilités	S0040	Prévisions et données météorologiques	1	1 ans reconductible 3 fois		17 000,00 €	68 000,00 €	inférieure aux seuils européens
ADT	DRM	NTM	S0001	Prestation de maintenance de véhicule et engins pour le Conseil Départemental de la Nièvre Lot 1: Secteur NEVERS - prestations de maintenance de véhicules et utilitaires légers y compris les véhicules fonctionnant au GPL, GNV, électriques, et hybrides. Lot 2: Secteur CORBIGNY - prestations de maintenance de véhicules et utilitaires légers Lot 3: prestations de maintenances de véhicules de catégorie camion - tracteur routier - remorque - fourgon - chassis cabine - etc, d'un PTC égal ou supérieur à 3,5tonnes.	4		4 ans	lot 1 : 15 000 € lot 2 : 15 000 € lot 3 : 36 000 € lot 4 : 15 000 € total : 81 000 €	lot 1 : 60 000 € lot 2 : 60 000 € lot 3 : 144 000 € lot 4 : 60 000 € total : 324 000 €	supérieure aux seuils européens
ADT	DDT	DRTE	S0054	Etudes diverses pour la création d'une plateforme d'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective (Rungis Rural) : accompagnement des producteurs à la structuration de l'offre ; business plan ; statut juridique de la future structure ; AMO travaux pour l'installation de la future plateforme si nécessaire	4		36 mois		90 000,00 €	inférieure aux seuils européens
ADT	Patrimoine bâti	Sites extérieurs	S0060	Maitrise d'oeuvre Isolation bâtiment **Collège «Paul Barreau » à Lormes**	1		X	200 000 €	200 000 €	inférieure aux seuils européens

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT *(indiquer les éventuels mini - maxi)*		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DPRM	NTM	S0078	Aspiration des rejets de gravillons sur voirie pour les besoins des UTIR et de Nièvre Travaux et Matériels			OUI : 4 ans		600 000 € HT	supérieure aux seuils européens
SCS	Culture et Sport	Musées et Patrimoine	code spécifique à créer	Dépoussiérage des collections	1		4ans	30 000,00 €	120 000,00 €	inférieure aux seuils européens
SCS	Culture et Sport	Musées et Patrimoine	code spécifique à créer	Restauration costume	1		4 ans	25 000,00 €	100 000,00 €	inférieure aux seuils européens
SCS	Culture et Sport	Musées et Patrimoine	S0088 - F1105	Soclage	1	une fois	3 ans	50 000,00 €	90 000,00 €	inférieure aux seuils européens
SCS	Culture et Sport	Musées et Patrimoine	S0106	Sécurité Cité des Présents	1			Plus de 40 000 €		inférieure aux seuils européens
ADT	DPB	SDB	S0107	Marché à bons de commandes pour l'entretien et la maintenance des portes et portails dans les bâtiments exploités par le Conseil Départemental de la Nièvre	1		4 ans	17 000,00 €	68 000,00 €	inférieure aux seuils européens
ADT	DPRM	SMOR	S0060	Maîtrise d'oeuvre opération de réparation du pont suspendu de Cosne-sur-Loire	1		jusqu'à fin travaux		800 000 €	supérieure aux seuils européens
ADT	DPRM	SMOR	S0060	AMO pour l' opération de réparation/modification du pont de Decize (Vieille loire)					60 000 €	inférieure aux seuils européens
ADT	DPRM	SMOR	S0060	Maîtrise d'oeuvre opération de réparation/modification du pont de Decize (Vieille loire)	1		jusqu'à fin travaux		1 800 000,00 €	Concours d'Architecture supérieur aux seuils européens
SERVICES - 1ER TRIMESTRE 2026										
SCS	Autonomie	Transport Adapté	S0012	Service de transport scolaire pour élèves en situation de handicap ou fréquentant une classe spécialisée pour la rentrée scolaire de 2026	De 20 à 28	1 an (reconductible 3 fois)		1 800 000 euros Maxi : 2 000 000 (sans mini - avec maxi)	7 200 000 euros Maxi : 8 000 000 (sans mini - avec maxi)	supérieure aux seuils européens

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT *(indiquer les éventuels mini - maxi)*		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
JAR	DAGA	CRL	S0025	Services de massification des courriers sortants		1 an (reconductible 3 fois)		230 000,00 €	920 000,00 €	supérieure aux seuils européens
JAR	DAGA	Achats	S0064	Groupement de commandes : entretien ménager des locaux	A déterminer	2 ans reconductibles 1 fois		sous réserve des autres membres du groupement : 1 200 000 €	sous réserve des autres mebres du groupement : 4 800 000 €	supérieure aux seuils européens
SCS	Culture et Sport	Musées et Patrimoine	S0032-S0073	Numérisation des collections	1		3 ans		100 000,00 €	inférieure aux seuils européens
ADT	DDT	SPN	S0062 - S0101	Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le réaménagement du sentier de découverte (avec une approche artistique en parallèle pour accompagner la coupe sanitaire des épicéas)	1		36mois		42 000,00 €	inférieure aux seuils européens
SCS	Culture et Sport	Musées et Patrimoine	S0088	Mannequinage	1		3 ans	25 000,00 €	100 000,00 €	inférieure aux seuils européens
SCS	MADEF	MADEF	S0120	Déménagement	1		Ferme	50 000,00 €		inférieure aux seuils européens
TRAVAUX										
ADT	DPRM	SMOR	TI 7	restauration Rigole d'Yonne (Accord cadre mono attributaire à Bons de Commandes)	1		4 ans		1 400 000,00 €	inférieure aux seuils européens
ADT	DPRM	SMOR	TI 13	Travaux de grosses réparations sur Ouvrages d'Art(Accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents)	1		4 ans		2 800 000 €	inférieure aux seuils européens
ADT	DPRM	SMOR	TI 27	Serrurerie sur ouvrages canal du Nivernais (Accord cadre mono attributaire à Bons de Commandes)	1		4 ans		600 000,00 €	inférieure aux seuils européens
ADT	DPRM	Mobilités	TI2032	Pontage de fissures sur routes départementales	1	1 ans reconductible 3 fois		90 000 €	360 000,00 €	inférieure aux seuils européens
ADT	DPB	SDB	opération	Travaux de rénovation des façades du bâtiment des **Ursulines** à Nevers	3		20 mois	370 000,00 €	640 000 €	inférieure aux seuils européens
ADT	DPB	SDB	opération	Marchés de travaux pour le relogement **SAMS de La Charité sur Loire**	15		18 mois	500 000,00 €	1 815 000 €	inférieure aux seuils européens
ADT	DPB	SDB	opération	**Base des Settons** – Conformité de la Pagode et des chambres passerelle	6		4 mois	210 000,00 €	210 000 €	inférieure aux seuils européens

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT *(indiquer les éventuels mini - maxi)*		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	Patrimoine bâti	Sites extérieurs	opération	Travaux d'Extension de la cuisine **Collège «Aumenier Michot» à La Charité sur Loire**	4		X	317 000 €	317 000 €	inférieure aux seuils européens
ADT	Patrimoine bâti	Sites extérieurs	opération	travaux de maintenance pour MagnyCours			4 ans	1 000 000,00 €	4 000 000,00 €	inférieure aux seuils européens
TRAVAUX - 1ER										
ADT	Patrimoine bâti	Sites extérieurs	opération	Mise en place d'un ascenseur **Collège Adam Billaut à Nevers**	9		X	222 100 €	222 100 €	inférieure aux seuils européens
AR	DSIN	Infrastructures et Collèges Numériques	TB1054 - TB1057	Travaux de fibrage et de cablage infrastructure VDI lot 1 : cablage bâtiments lot 2 : fibrage entre sites	2	1 an * 4		100 000,00 €	400 000,00 €	inférieure aux seuils européens
ADT	DPRM	SMOR	opération	Travaux de réparation du pont suspendu de Cosne-sur-Loire – à tranches potentielles	2 à 3		3 ans		8 000 000 €	supérieureaux seuils européens
ADT	Patrimoine bâti	Sites extérieurs	opération	Travaux Isolation bâtiment **Collège «Paul Barreau » à Lormes**	6		X	1 600 000 €	1 600 000 €	inférieure aux seuils européens
ADT	Patrimoine bâti	Sites extérieurs	opération	Mise en place d'un ascenseur **Collège «Henri Wallon» à Varennes Vauzelles**	9		X	222 100 €	222 100 €	inférieure aux seuils européens

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°18
du 15 avril 2025
Rapporteur : Daniel BARBIER

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-2,
VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1, R.2122-8, R.2122-9-1 et R.2123-1,
VU la délibération n°5 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 donnant délégation au Président, notamment en matière de commande publique,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

DE VALIDER que Monsieur le Président du Conseil départemental a rendu compte de l'exercice entre le 5 octobre 2024 et le 16 février 2025 de sa délégation en matière de commande publique selon le tableau figurant en annexe.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

B. Delaporte

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80083-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

SUIVI DES ACTES LANCÉS SOUS LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU

N° suivi Achats	Service gestionnaire	Objet du marché	Montant du marché € HT	Date de notification	Validation CAO	Forme du marché	Durée du marché
Affaire n°2024-0052 *Marché n°2024-057*	*DPRM/Maitrise d'ouvrage routière*	*Achat d'une barge d'occasion pour l'entretien des canaux*	**68 000**	**04.12/2024**	**Sans objet**	**Marché unique sans fractionnement**	**6 mois**
Affaire n°2024-0047 *Marché n°2025-004*	*DPB/Bâti*	*Travaux de peinture, revêtements de sols et finitions pour la levée des réserves suite à la liquidation du titulaire du lot n°2 – Second OEuvre*	**330 481,35**	**07.01.2025**	**Sans objet**	**Marché unique sans fractionnement**	**3 mois**
Affaire n°2024-0053 *Marché n°2025-007*	*DCS/Centre Départemental de Prévention*	*Achat et livraison de vaccins*	**16 000 vaccins maximum**	**6-7-10.02/2025**	**16/01/2025**	**Accord cadre multi attributaires à bons de commande**	**4 ans**

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°19
du 15 avril 2025
Rapporteur : Thierry GUYOT

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE !

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Accompagnement au numérique : Le numérique, c'est pas automatique !

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-9 et L.3211-1,
VU la stratégie départementale d'aide aux usages numériques adoptée le 20 mai 2021,
VU l'enjeu n°1 « Imagine la Nièvre » (Un département qui prend soin de tous et à tout âge),
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

DE VALIDER au titre de la politique de développement du numérique les inscriptions budgétaires suivantes :

123 225,00 € en dépenses de fonctionnement,
32 000,00 € en dépenses d'investissement,
41 000,00 € en recettes de fonctionnement,

DE DONNER délégation à la Commission permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de ce rapport, ainsi que pour le suivi et l'instruction des dossiers correspondants,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter les financements pour ces opérations et à lancer les éventuelles consultations nécessaires,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'application de l'ensemble de ces décisions, notamment les conventions et leurs éventuels avenants.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

B. Delaporte

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80196-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°20
du 15 avril 2025
Rapporteur : Joëlle JULIEN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - @, # ETC. : A VOS POSTES

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Informatique : @, # etc. : à vos postes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE :

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique informatique et numérique soit :

2 124 800,00 € en dépenses de fonctionnement,
1 437 912,18 € en dépenses d'investissement,
271 454,93 € en recettes d'investissement,

D'APPROUVER la convention de financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'aide à la décision du Conseil régional et ses partenaires dans la perspective du déploiement d'un espace numérique de travail en Bourgogne Franche-Comté entre la Région et le Département, ci-jointe,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à la signer,

D'AUTORISER Monsieur le Président du conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025

Identifiant : 058-225800010-20250415-80125-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Annexe

Convention de financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'aide à la décision du Conseil régional et ses partenaires dans la perspective du déploiement d'un espace numérique de travail en Bourgogne Franche-Comté

Entre :

La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Marie-Guite DUFAY, agissant en vue de la délibération n°…….…… en date du ……..;

ci-après dénommée « la Région Bourgogne-Franche-Comté »,

et

Le Département ……, représenté par ……., Président(e), agissant en vue de la délibération n° ……. en date du …….. ;

ci-après désigné par le terme « le département »,

ci-après désignés ensemble les « Parties » et individuellement une « Partie ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation

VU le règlement budgétaire et financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté

VU la délibération du Conseil régional n° …….. en date du ……..……..

VU la délibération du Conseil départemental n° …… en date du……

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 (dite "loi Peillon") réaffirme la volonté de faire entrer l'École dans l'ère numérique et confie notamment aux collectivités le financement et la maintenance des espaces numériques de travail (ENT).
Conscientes de cet enjeu sociétal crucial, les collectivités territoriales (Région Bourgogne-Franche-Comté, Départements de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de l'Yonne, du Territoire de Belfort) et les autorités académiques de Bourgogne-Franche-Comté (Rectorats de Besançon, de Dijon et la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté) ont coordonné leurs actions, depuis 2019, pour proposer une solution unique et mutualisée à l'échelle de la Région académique en direction des établissements scolaires dont elles ont la charge, avec l'intégration d'un périmètre fonctionnel étendu aux besoins du 1er degré dont les projets sont portés par les Communes.
En 2019, elles se sont réunies pour la mise en œuvre et le déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) unique pour les lycées, les collèges et les écoles nommé « ÉCLAT-BFC » et qui repose sur la solution technique « SKOLENGO » fournie par l'éditeur KOSMOS jusqu'en août 2025. La plateforme sera maintenue, à l'issue, grâce à un marché négocié sans mise en concurrence.
Dans ce contexte, les parties ont ainsi décidé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'aide à la décision dans la perspective du lancement d'une nouvelle consultation sur les ENT intégrant toutes les parties autour d'une gouvernance partagée.
Le préambule fait partie intégrante de la présente convention et à la même valeur juridique ; il ne saurait en conséquence en être dissocié.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention vise à définir les modalités techniques, administratives et financières du partenariat entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département, en vue de réaliser l'étude relative au déploiement d'un ENT en Bourgogne-Franche-Comté. Les conclusions de cette étude, désignée ci-après comme l'« Étude », devront guider les parties sur les suites à donner au projet de déploiement.

Article 2 : Modalités de réalisation de l'Étude

2.1 : Maîtrise d'ouvrage de l'étude

La Région Bourgogne-Franche-Comté est le maître d'ouvrage de la réalisation de l'Étude. Elle prend à sa charge la relation avec le prestataire (ci-après, le « Prestataire ») et à ce titre, le versement de la rémunération du Prestataire.

2.2 : Collaboration entre les Parties

2.2.1 : Gouvernance de l'Étude

Les Parties conviennent de réunir un comité de pilotage et un comité de projet.
Le comité de pilotage aura pour rôle d'une part, de donner une vision stratégique sur les enjeux de la mise en œuvre d'une solution ENT, et d'autre part, de prendre les décisions. Il validera les résultats d'une phase avant passage à la phase suivante.

Le comité de pilotage est composé des personnes suivantes :

- Présidente du conseil régional ou son représentant
- Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon ou son représentant
- Rectrice de l'académie de Dijon ou son représentant
- Directrice régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de Bourgogne-Franche- Comté ou son représentant
- Directeur du numérique éducatif de la Région ou son représentant
- Délégué Régional au Numérique pour l'Éducation ou son représentant
- Délégué régional aux technologies de l'information et de la communication de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant
- Directrice des systèmes d'information interacadémique des académies de Besançon et Dijon ou son représentant
- Représentants de chaque département partenaire

Le comité de projet aura pour rôle de réaliser le suivi de la planification et de l'avancement du projet pour l'ensemble des acteurs et de préparer les dossiers à soumettre à la décision du comité de pilotage.
Le comité de projet est composé des personnes suivantes :

- Directeur du numérique éducatif de la Région ou son représentant
- Chef de projet de la direction du numérique éducatif de la Région Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant
- Délégué Régional au Numérique pour l'Éducation ou son représentant
- Délégué régional aux technologies de l'information et de la communication de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant
- Directrice des systèmes d'information interacadémique des académies de Besançon et Dijon ou son représentant
- Représentants des services de chaque département volontaire

Sauf contrainte spécifique, les réunions de ces 2 comités se dérouleront dans les locaux de la Région soit à Besançon soit à Dijon. Il est également envisageable sur demande préalable de la Région qu'elles puissent être réalisées par visioconférence.

2.2.2 : Suivi de l'Étude

La Région Bourgogne-Franche-Comté associera le Département à la réalisation de l'Étude selon les modalités suivantes :

- la Région tient régulièrement informé le Département de l'avancée des travaux de l'Étude et lui transmet les livrables,
- le Département est convié à l'ensemble des réunions des instances de gouvernance et pourra transmettre ses remarques sur les livrables de l'Étude.

2.3 : Réalisation de l'Étude

Les prestations, objet de la présente convention, se dérouleront en plusieurs phases :

- Phase 1 :réalisation d'un bilan de l'existant, formalisation des besoins et propositions de scénarios de mise en œuvre (4 mois),
- Phase 2 : élaboration du cahier des charges de l'ENT (3 mois),
- Phase 3 : lancement de la consultation et assistance au choix de la solution ENT (3 mois).

Le Département pourra, le cas échéant, recourir à l'assistance à maîtrise d'ouvrage désignée, pour la réalisation de mission(s) complémentaire(s) mobilisable(s), à ses frais, sur bon de commande.

Article 3 : Responsabilité

L'ensemble des actions menées dans le cadre de l'Étude est initié, coordonné et mis en œuvre par la Région.
Le Département ne pourra rechercher la responsabilité de la Région en cas de mauvaise exécution de l'Étude.
La Région s'engage à respecter les règles légales et réglementaires applicables à la commande publique.

Article 4 : Modalités financières

Le coût total de réalisation de l'Étude s'élève à 127 560 € TTC (cent vingt-sept mille cinq cent soixante euros), et est réparti comme suit :

	HT (€)	TTC (€)
Phase 1	39 300 €	47 160 €
Phase 2	37 800 €	45 360 €
Phase 3	29 200 €	35 040 €
TOTAL	**106 300 €**	**127 560 €**

4.1 : Plan de financement

Les collectivités financeuses de l'Étude sont : la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Départements de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de l'Yonne, du Territoire de Belfort.

Au titre de la présente convention, les départements verseront une participation financière à la Région selon les modalités suivantes :

	Nombre d'établissements	Clé de répartition	Financement phase 1	Financement phase 2	Financement phase 3	**Financement total**
			47 160 €	45 360 €	35 040 €	**127 560 €**
Bourgogne-Franche-Comté	128	37,43%	17 650,53 €	16 976,84 €	13 114,39 €	**47 741,75 €**
Côte-d'Or	47	13,74%	6 481,05 €	6 233,68 €	4 815,44 €	**17 530,18 €**
Nièvre	30	8,77%	4 136,84 €	3 978,95 €	3 073,68 €	**11 189,47 €**
Yonne	30	8,77%	4 136,84 €	3 978,95 €	3 073,68 €	**11 189,47 €**
Doubs	44	12,87%	6 067,37 €	5 835,79 €	4 508,07 €	**16 411,23 €**
Jura	27	7,89%	3 723,16 €	3 581,05 €	2 766,32 €	**10 070,53 €**
Haute-Saône	23	6,73%	3 171,58 €	3 050,53 €	2 356,49 €	**8 578,60 €**
Territoire de Belfort	13	3,80%	1 792,63 €	1 724,21 €	1 331,93 €	**4 848,77 €**
TOTAL	**342**	**100,00%**	**47 160,00 €**	**45 360,00 €**	**35 040,00 €**	**127 560,00 €**

Le Département pourra commander, à ses frais, des missions complémentaires.

4.2 : Modalités de versement

Le représentant de la Région transmettra au Département un appel de fonds accompagné des factures justificatives, à l'issue de chaque phase.
La participation financière sera versée à l'issue de la réalisation de chaque phase et le versement sera effectué, par virement bancaire, sur le compte de la Région dont les coordonnées bancaires figurent en annexe.
La participation financière étant liée à l'avancement de l'étude, elle pourra comprendre des dépenses engagées par la Région préalablement à la signature de la présente convention.

4.3 : Utilisation de la participation financière

La participation financière versée par le Département, telle que visée ci-dessus, est strictement réservée à la réalisation de l'Étude, à l'exclusion de toute autre affectation.
En cas de non-respect de cette obligation, le montant de la participation financière dont l'emploi n'aura pu être justifié, fera l'objet d'un reversement au Département sur simple demande de ce dernier.

Article 5 : Propriété intellectuelle

La Région détient la propriété de l'Étude. Conformément à la présente convention, la Région permet au Département d'utiliser les résultats de l'Étude dans le cadre de ses propres recherches, publications et communications, à l'exclusion de toute utilisation commerciale. Le Département devra mentionner le nom ou le logo des partenaires financiers de l'étude ainsi que le nom du projet ECLAT-BFC dans ses communications.

Article 6 : Durée de la Convention

La Convention prend effet à compter de sa signature par les Parties et est conclue pour la durée de l'Étude.

Article 7 : Dispositions générales

7.1 : Élection de domicile – Droit applicable - Litiges

Les Parties élisent respectivement domicile en leur siège figurant en tête des présentes.
La convention est soumise au droit français. Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la convention sera, à défaut d'accord amiable, soumis aux tribunaux compétents du ressort du Tribunal administratif de Dijon. En cas de désaccord portant sur l'application et/ou l'interprétation de la convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les modalités de règlement à l'amiable avant de s'engager dans une procédure juridictionnelle.

7.2 : Modification de la convention

Aucune modification de la convention, quelle qu'en soit l'objet, ne produira d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.
Cet avenant précisera les éléments modifiés ou ajoutés à la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause l'objet et l'économie générale de la présente convention.
Il est rappelé que tout avenant forme un ensemble contractuel unique et indissociable avec la convention qu'il modifie et qu'il est soumis aux dispositions qui la régissent.

7.3 : Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 30 jours, par l'une ou l'autre des parties, ou en commun accord, en cas d'abandon du projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'aide à la décision du Conseil régional et ses partenaires dans la perspective du déploiement d'un espace numérique de travail en Bourgogne Franche-Comté.

Fait en deux exemplaires,

A....., le.....

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	Pour le Département

Annexe
Coordonnées bancaires – Région Bourgogne-Franche-Comté

Banque de **F**rance
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

PAIERIE REGIONALE
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
5 AV GARIBALDI
21000 DIJON

Relevé d'**I**dentité **B**ancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00334 C2120000000 78
IBAN : FR83 3000 1003 34C2 1200 0000 078
BIC : BDFEFRPPCCT

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°21
du 15 avril 2025
Rapporteur : Daniel BARBIER

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

<u>OBJET</u> : DEPÔT DOSSIER DE FINANCEMENT FEDER - PROJET CYBERSECURITE COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1 et L.3211-2,

VU la délibération n°5 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 donnant délégation au Président, notamment sur l'attribution de subventions d'un montant inférieur à 500 000 €,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

DE VALIDER que Monsieur le Président du Conseil départemental a rendu compte du dépôt d'une demande de subvention FEDER pour le projet cybersécurité par le Président dans le cadre de l'exercice de la délégation qui lui est accordée.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80723-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°22-1
du 15 avril 2025
Rapporteur : Joëlle JULIEN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Ressources Humaines : Première force du service public

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le code général de la Fonction publique, notamment ses articles L.313-1, L.422-9, L.711-1 et L.811-1,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique de gestion des ressources humaines soit :

89 179 455 € en dépenses de fonctionnement,
7 000 € en dépenses d'investissement,

1 236 500 € en recettes de fonctionnement,
7 000 € en recettes d'investissement,

DE PRÉCISER que sur ces montants, 110 000 € de crédits de fonctionnement sont alloués pour l'Agora,

D'AUTORISER Monsieur le Président du conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80555-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Evolution du tableau des emplois et des effectifs
session des 14 et 15 avril 2025
annexe 1

Tableau des emplois et des effectifs – créations de poste – session 14 et 15 avril 2025							
n° de poste	**Direction**	**Structure hiérarchique (service)**	**Cadre d'emplois**	**Grade(s) sur le(s)quel(s) le recrutement peut intervenir**	**Temps de travail (complet/non complet)**	**Intitulé du poste**	**Date d'effet**
1322	Direction du patrimoine bâti	Service entretien et maintenance des bâtiments	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial/ Adjoint technique territorial principal 2/ Adjoint technique territorial principal 1	complet	Agent(e) de maintenance des bâtiments	1er mai 2025
1323	Direction de l'Administration générale et des achats	Service Coordination logistique	Rédacteur/trice territorial(e)	Rédacteur territorial/ Rédacteur territorial principal 2/ Rédacteur territorial principal 1	complet	Gestionnaire de l'activité évènementielle	1er mai 2025
Tableau des emplois et des effectifs – suppression de poste – session 14 et 15 avril 2025							
1298	GIP TERANA		Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial/ Adjoint technique territorial principal 2/ Adjoint technique territorial principal 1	complet	Agent(e) de maintenance polyvalent(e)	1er janvier 2025
96	Direction du patrimoine bâti	Service Gestion du patrimoine	Technicien territorial	Technicien territorial/ Technicien territorial principal 2/Technicien territorial principal 1	complet	Gestionnaire foncier et immobilier	1er avril 2025
Tableau des emplois et des effectifs – modification de poste – session 14 et 15 avril 2025							
1310	Direction Education, Jeunesse et Enseignement supérieur	service Collèges	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Adjoint technique des établissements d'enseignement / Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2è classe /Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de	complet	Agent polyvalent volant Morvan	1er février 2025

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	Directeur(rice) général(e) des services		A	Directeur général des services territoriaux	C	100,00
2	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	Assistant(e) de direction DGS et DGA JAR	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
3	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	Assistant(e) de direction DGS et DGA JAR	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
4	DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INNOVATION CITOYENNE	Chef(fe) de projet Innovation Citoyenne et Projets Evènementiels	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
5	DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INNOVATION CITOYENNE	Chef(fe) de projet marketing et communication	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
6	DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INNOVATION CITOYENNE	Directeur(rice) de la Communication et de l'innovation citoyenne	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
7	CABINET DU PRESIDENT	Assistant(e) de direction du Cabinet	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
8	CABINET DU PRESIDENT	Assistant(e) de direction du Président	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
9	CABINET DU PRESIDENT	Chauffeur(se) du Président	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
10	CABINET DU PRESIDENT	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
11	CABINET DU PRESIDENT	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
12	CABINET DU PRESIDENT	Chef(fe) de cuisine	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
14	SERVICE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - EVENEMENTIEL	Chef(fe) du Service communication institutionnelle - évènementiel	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
15	SERVICE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - EVENEMENTIEL	Journaliste	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
16	SERVICE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - EVENEMENTIEL	Webmestre	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
17	SERVICE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - EVENEMENTIEL	Photographe Vidéaste	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
18	SERVICE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - EVENEMENTIEL	Photographe Vidéaste	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
19	SERVICE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - EVENEMENTIEL	Webmestre	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
20	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Chef(fe) du Service identité visuelle - imprimerie	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
21	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Assistant(e) de gestion comptable, financière ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
23	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Imprimeur(se) brocheur	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
24	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Imprimeur(se) reprographe	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
26	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Conducteur(rice) offset	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
27	DGA DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Directeur(rice) général(e) adjoint(e) Aménagement Développement des Territoires		A	Directeur général adjoint des départements de moins de 900.000 habitants	C	100,00
28	DGA DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Support emploi fonctionnel DGA ADT	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial Ingénieur hors classe	C	100,00
29	DGA DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Chargé(e) de mission transition climatique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
30	DGA DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Assistant(e) de direction DGA ADT	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
31	DGA DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Référent(e) mission sensibilisation à la transition écologique	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
32	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Directeur(rice) de l'Accompagnement des territoires	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
33	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	Chef(fe) du Service adminsitratif et financier	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
34	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	Gestionnaire comptable, financier(ère) ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
35	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	Gestionnaire comptable, financier(ère) ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

1618

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
36	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Chef(fe) de projet SIG et Observatoire des territoires	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
37	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Chef(fe) de projet aménagement et planification	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
38	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Coordonnateur(rice) de territoires HNVY, TBC, CDL et PNM	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
39	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Coordonnateur(rice) de territoires LA, SN, NB et MC	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
40	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Coordonnateur(rice) de territoires LB, ACN, PF et PVDLN	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
41	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Coordonnateur(rice) de territoires MSGL, BLM et PNRM	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
42	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
43	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION PATRIMOINE ROUTIER ET MOBILITE	Chef(fe) de projet sécurité, prévention des risques pro. des agents des routes	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
44	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION PATRIMOINE ROUTIER ET MOBILITE	Directeur(rice) du Patrimoine routier et des mobilités	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur en chef territorial Ingénieur principal territorial Ingénieur hors classe	C	100,00
45	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION PATRIMOINE ROUTIER ET MOBILITE	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
46	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION PATRIMOINE ROUTIER ET MOBILITE	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
47	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION PATRIMOINE ROUTIER ET MOBILITE	Assistant(e) de gestion administrative comptable ou budgétaire Site Jeanne d'Arc	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
48	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DES TRANSITIONS	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
49	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DU PATRIMOINE BATI	Directeur(rice) du Patrimoine bâti	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur en chef territorial Ingénieur principal territorial Ingénieur hors classe	C	100,00
50	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DES TRANSITIONS	Directeur(rice) des Transitions	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
51	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Chef(fe) de projet inclusion et médiation numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
52	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Chef(fe) de projet innovation numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
53	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Chef(fe) du Service accompagnement au numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
54	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Médiateur(rice) numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
55	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Médiateur(rice) numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
56	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Médiateur(rice) numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
57	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Gestionnaire technique et administratif(ve)	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
58	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Médiateur(rice) numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
59	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Chef(fe) de projet économie sociale et solidaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
60	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Chef(fe) de projet habitat	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
61	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Chef(fe) de projet alimentation de proximité	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
62	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Chef(fe) de projet habitat privé	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
64	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Chef(fe) du Service développement rural et transition energétique	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
65	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire Habitat	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
66	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Référent(e) AGRILOCAL 58 et bilan carbone	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
67	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Référent(e) agriculture	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
68	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE EAU	Chef(fe) du Service de l'eau	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
69	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE EAU	Référent(e) assainissement	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
70	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE EAU	Référent(e) assainissement	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
71	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE EAU	Référent(e) assainissement	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
72	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE EAU	Référent(e) connaissance milieux aquatiques	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
73	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE EAU	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
74	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE PATRIMOINE NATUREL	Chef(fe) de projet activités de pleine nature	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
75	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE PATRIMOINE NATUREL	Chef(fe) de projet ingenierie écologique	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
76	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE PATRIMOINE NATUREL	Chef(fe) de projet ingenierie écologique	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
77	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE PATRIMOINE NATUREL	Chef(fe) du Service patrimoine naturel	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
78	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE PATRIMOINE NATUREL	Gestionnaire technique, administratif(ve) et financier(e)	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
79	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	Chargé(e) d'opérations	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
80	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	Chef(fe) du Service des bâtiments départementaux	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
81	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
82	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	Gestionnaire d'opérations	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
83	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Chef(fe) du Service entretien et maintenance des bâtiments	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
84	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
85	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Agent(e) de maintenance des bâtiments	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
86	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Agent(e) polyvalent(e) en entretien des extérieurs	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
87	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Electricien(ne)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
88	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Electricien(ne)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
89	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Menuisier(ère)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
90	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Platrier(ère) peintre	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
91	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Plombier(ère)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
92	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Adjoint(e) au chef du Service maintenance et entretien des bâtiments	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
93	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE GESTION DU PATRIMOINE	Chef(fe) du Service gestion du patrimoine immobilier	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
94	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE GESTION DU PATRIMOINE	Gestionnaire administratif(ve) des locations	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
95	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE GESTION DU PATRIMOINE	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
96	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE GESTION DU PATRIMOINE	Gestionnaire foncier et immobilier	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
97	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE GESTION DU PATRIMOINE	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
98	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE SITES EXTERIEURS	Chargé(e) d'opérations	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
99	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE SITES EXTERIEURS	Chargé(e) d'opérations	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
100	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE SITES EXTERIEURS	Chef(fe) du Service travaux sites extérieurs	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
101	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE SITES EXTERIEURS	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
102	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Responsable du secteur canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
103	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
104	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
105	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
106	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
107	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
108	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
109	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
110	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
111	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
112	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
113	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
114	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
115	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
116	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
117	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
118	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
119	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
120	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
121	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
122	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
123	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
124	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Chef(fe) d'équipe canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
125	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Chef(fe) d'équipe canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
126	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Chef(fe) d'équipe canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
127	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE ROUTIERE	Chef(fe) du Service maîtrise d'ouvrage routière	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
128	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE ROUTIERE	Coordonnateur(rice) surveillance et entretien du patrimoine - expert OA	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
130	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE ROUTIERE	Gestionnaire des ouvrages d'art	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
131	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE ROUTIERE	Projeteur(se) ouvrage d'art	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
132	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE ROUTIERE	Projeteur(se) ouvrage d'art	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
133	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chef(fe) du Service mobilités	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
134	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Coordonnateur(rice) entretien et programmation routiere	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
135	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Gestionnaire du domaine public	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
136	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chargé(e) de la signalisation routière	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
137	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chargé(e) d'entretien routier	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
138	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chargé(e) des comptages et accidents	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
139	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chargé(e) des équipements de la route et de la sécurité des infrastructures	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
140	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chargé(e) du SIG et d'études cartographiques	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
141	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chargé(e) des dépendances vertes	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
142	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Assistant(e) de gestion des arrêtés de circulation	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
143	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL	Chef(fe) du Service NTM	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
144	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CERCY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
145	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CERCY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
146	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
147	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CERCY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
148	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CERCY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
149	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CERCY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
150	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CERCY	Chef(fe) d'équipe CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
151	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Responsable du secteur routier n° 6 Château Chinon, Moux, Lormes	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
152	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
153	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
154	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
155	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
156	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
157	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
158	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
159	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
160	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
161	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
162	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
163	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
164	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Chef(fe) d'équipe CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
165	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Chef(fe) d'équipe CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
166	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
167	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
168	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
169	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
170	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
171	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
172	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes équipe mobile secteur 7	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
173	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Chef(fe) d'équipe CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
174	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Responsable du secteur routier n° 7 Corbigny ,Châtillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
175	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
176	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
177	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
178	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
179	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
180	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
181	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
182	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
183	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
184	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
185	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
186	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
187	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Chef(fe) d'équipe CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
188	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Chef(fe) d'équipe CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
189	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes équipe mobile secteur 6	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
190	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
191	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
192	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
193	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
194	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
195	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
196	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
197	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
198	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Chef(fe) d'équipe CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
199	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
200	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

1630

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
201	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
202	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
203	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
204	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
205	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
206	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
207	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
208	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
209	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Chef(fe) d'équipe CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
210	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Chef(fe) d'équipe CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
211	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Responsable du secteur routier n° 8 Luzy, Moulins Engilbert, Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
212	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
213	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes équipe mobile secteur 8	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
214	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
215	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
216	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
217	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
218	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
219	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Chef(fe) d'équipe CER de Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
220	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
221	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
222	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
223	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
224	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
225	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
226	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
227	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Chef(fe) d'équipe CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
228	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
229	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
230	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
231	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
232	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
233	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
234	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
235	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
236	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Chef(fe) d'équipe CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
237	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
238	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
239	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
240	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
241	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
242	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
243	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
244	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
245	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Chef(fe) d'équipe CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
246	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Responsable du secteur routier n° 5 Clamecy, Tannay, Varzy	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
247	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Adjoint(e) au chef du Service UTIR Morvan	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
248	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Chef(fe) du Service UTIR Morvan	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
249	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire Canal	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
250	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire Routes	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
251	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Gestionnaire des ouvrages d'art UTIR Morvan	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
252	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Gestionnaire du domaine public routier UTIR Morvan	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
253	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Gestionnaire du domaine public routier UTIR Morvan	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
254	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire UTIR Morvan	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
255	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN	Chef(fe) du Service UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur en chef territorial Ingénieur en chef territorial	C	100,00
256	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN	Gestionnaire des ouvrages d'art UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
257	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD	Adjoint(e) au chef du Service UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
258	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD	Gestionnaire du domaine public routier UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
259	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD	Assistant(e) de gestion administrative comptable ou budgétaire UTIR Val Ligérien	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
260	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD	Assistant(e) de gestion administrative UTIR Val Ligérien	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
261	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD	Assistant(e) de gestion administrative UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	N	28,60
262	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD	Adjoint(e) au chef du Service UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
263	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire UTIR Val Ligérien	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
264	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD	Gestionnaire du domaine public routier UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
265	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD	Assistant(e) de gestion administrative comptable ou budgétaire UTIR Val Ligérien	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
266	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Responsable du secteur routier n°4 Cosne sur Loire, St Amand , Donzy	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
267	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
268	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
269	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
270	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
271	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
272	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
273	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Chef(fe) d'équipe CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
274	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
275	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
276	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
277	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
278	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
279	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
280	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Chef(fe) d'équipe CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
281	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Responsable du secteur routier n° 3 La Charité, Prémery	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
282	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
283	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
284	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
285	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
286	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
287	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
288	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
289	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
290	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
291	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
292	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
293	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Chef(fe) d'équipe CER la Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
294	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Chef(fe) d'équipe CER la Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
295	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
296	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
297	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
298	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
299	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
300	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
301	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Chef(fe) d'équipe CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
302	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
303	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
304	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
305	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
306	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
307	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
308	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Chef(fe) d'équipe CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
309	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Chef(fe) d'équipe CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
310	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Responsable du secteur routier n°2 Decize, Dornes, St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
311	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
312	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
313	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
314	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
315	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
316	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
317	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
318	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
319	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
320	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
321	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Chef(fe) d'équipe CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
322	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Chef(fe) d'équipe CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
323	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
324	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
325	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
326	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
327	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
328	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
329	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
330	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Chef(fe) d'équipe CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
331	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Responsable du secteur routier n°1 Varennes Vauzelles, St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
332	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
333	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
334	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
335	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
336	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
337	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
338	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
339	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
340	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
341	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
342	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
343	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
344	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
345	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
346	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
347	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
348	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
349	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Chef(fe) d'équipe CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
350	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Chef(fe) d'équipe CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
351	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes équipe mobile secteur 2	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
352	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
353	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
354	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
355	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
356	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
357	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
358	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Chef(fe) d'équipe CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
359	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
360	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
361	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
362	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
363	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
364	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
365	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
366	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Chef(fe) d'équipe CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
367	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Chef(fe) d'équipe CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
368	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ADMINISTRATIF	Chef(fe) de la section administrative et comptable	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
369	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ADMINISTRATIF	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire NTM	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
370	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ADMINISTRATIF	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire NTM	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
371	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ADMINISTRATIF	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire NTM	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
372	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ADMINISTRATIF	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire NTM	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
373	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER CORBIGNY	Mécanicien(ne) agricole et engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
374	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER CORBIGNY	Mécanicien(ne) agricole et engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
375	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER CORBIGNY	Visiteur(se) technique - mécanicien(ne)	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
376	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER CORBIGNY	Mécanicien(ne) agricole et engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
377	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER CORBIGNY	Mécanicien(ne) agricole et engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
378	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Chef(fe) de la section atelier	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
379	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Adjoint(e) au chef de la section atelier	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
380	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER CORBIGNY	Chef(fe) d'équipe Atelier de Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
381	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) électricien(ne)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
382	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) poids lourds, engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
383	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) agricole	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
384	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) agricole	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
385	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) agricole	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
386	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) poids lourds, engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
387	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) véhicules légers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
388	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) véhicules légers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
389	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Chaudronnier(ière)	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
390		Chef(fe) d'équipe Atelier de Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
391	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) poids lourds, engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
392	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) véhicules légers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
393	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Adjoint(e) au chef de la section exploitation	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
394	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
395	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
396	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
397	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
398	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Opérateur(rice) centrale d'enrobage	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
399	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Chef(fe) d'équipe travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
400	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Agent(e) en charge de la centrale d'enrobage	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
401	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Chef(fe) de la section exploitation	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
402	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Chef(fe) d'équipe travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
403	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
404	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
405	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
406	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
407	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
408	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
409	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
410	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Chef(fe) d'équipe travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
411	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Chef(fe) d'équipe travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
412		Chef(fe) d'équipe travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
413	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
414	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL MAGASIN CORBIGNY	Magasinier(ère)	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
415	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL MAGASIN NEVERS	Chef(fe) de la section magasin	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
416	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL MAGASIN NEVERS	Magasinier(ère)	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
417	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL MAGASIN NEVERS	Magasinier(ère)	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
418	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION ET RESSOURCES	Directeur(rice) général(e) adjoint(e) Jeunesse Administration Ressources		A	Directeur général adjoint des départements de moins de 900.000 habitants	C	100,00
419	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION ET RESSOURCES	Support emploi fonctionnel DGA JAR	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur général Administrateur hors classe Administrateur	C	100,00
420	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION ET RESSOURCES	Chargé(e) de mission délégué à la protection des données	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
421	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION ET RESSOURCES	Chargé(e) de mission	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial Attaché territorial hors classe	C	100,00
422	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION ET RESSOURCES	Chargé(e) de mission collège de demain	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
423	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES ACHATS	Directeur(rice) de l'Administration générale et des achats	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
424	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES ACHATS	Gestionnaire administratif(ve) et budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
425	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES ACHATS	Assistant(e) de gestion administrative et budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
426	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES ACHATS	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
427	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION EDUCATION JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Directeur(rice) de l'Education, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
429	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION EDUCATION JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
430	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION EDUCATION JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
431	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION EDUCATION JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Second(e) de cuisine collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
432	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PERFORMANCE	Directeur(rice) des Finances et de la Performance	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
433	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	Chef(fe) de projet qualité et performance du système d'information	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
434	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	Directeur(rice) des Système d'information et du numérique	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur en chef territorial Ingénieur principal territorial Ingénieur hors classe	C	100,00
435	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
436	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	Secrétaire de direction	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
437	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	Agent(e) en charge des câblages courants faibles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
438	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	Directeur(rice) des Ressources humaines	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
439	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	Chef(fe) de projet référent(e) effectifs et SIRH	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
440	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
441	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chef(fe) de projet archivage électronique	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
442	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chargé(e) Pôle classement, conservation, gestion des archives-serv. judiciaires	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
443	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Directeur(rice) adjoint(e) des Archives départementales	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
444	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Archiviste référent(e) services de l'État	FILIERE CULTURELLE	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Assistant territorial de conservation	C	100,00
445	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chargé(e) de la numérisation des archives, régisseur(euse)	FILIERE CULTURELLE	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Assistant territorial de conservation	C	100,00
446	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chargé(e) des archives privées et de la conservation	FILIERE CULTURELLE	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Assistant territorial de conservation	C	100,00
447	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chargé(e) de la bibliothèque et de la communication au public, régisseur(euse)	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
448	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chargé(e) de la valorisation éducative et pédagogique des archives	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
449	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chargé(e) des archives modernes, référent(e) pour les services de police	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
450	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Agent(e) d'accueil et de classement aux archives départementales	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
451	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
452	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Référent(e) pour les services du Département	FILIERE CULTURELLE	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Assistant territorial de conservation	C	100,00
453	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Agent(e) de logistique et de classement	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
454	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Assistant(e) de classement des archives anciennes	FILIERE CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint territorial du patrimoine	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
455	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Photographe	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
456	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE ACHAT	Chef(fe) du Service achats	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
457	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE ACHAT	Gestionnaire de la commande publique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
458	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE ACHAT	Gestionnaire de la commande publique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
459	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE ACHAT	Gestionnaire de la commande publique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
460	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE ACHAT	Gestionnaire des achats généraux	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
461	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE ACHAT	Gestionnaire des achats généraux	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
462	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Chef(fe) du Service coordination et ressources logistiques	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
463	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Gestionnaire administratif(ve) et logistique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
464	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) d'accueil à l'Hôtel du département	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
465	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) en charge du courrier	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
466	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) en charge du courrier	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
468	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) polyvalent(e) courrier et logistique	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
469	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) logistique polyvalent(e)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
470	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) logistique polyvalent(e)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
471	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) logistique polyvalent(e)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
472	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) en charge du parc automobile	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
473	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Chef(fe) du Service juridique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
474	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Chargé(e) du contentieux général	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
475	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Conseiller(ère) juridique - contentieux social	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
476	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Conseiller(ère) juridique - contentieux social	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
477	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Conseiller(ère) juridique - contentieux social	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
478	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Gestionnaire de ressources documentaires	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
479	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Gestionnaire du fonctionnement des assemblées	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
480	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Gestionnaire du fonctionnement des assemblées	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
481	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Assistant(e) de gestion de ressources documentaires	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
482	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
483	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
484	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
485	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
486	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES AGENTS DES COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
487	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
488	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
489	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
490	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
491	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
492	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
493	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
494	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
495	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
496	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
497	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
498	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
499	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
500	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
501	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
502	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
503	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
504	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
505	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
506	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
507	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
508	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
509	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
510	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
511	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
512	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
513	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
514	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
515	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
516	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
517	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
518	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
519	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
520	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
521	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
522	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
523	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
524	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
525	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
526	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
527	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
528	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
529	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
530	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
531	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
532	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
533	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
534	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
535	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
536	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
537	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
538	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
539	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
540	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Guérigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
541	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
542	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
543	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
544	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
545	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
546	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
547	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
548	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Machine	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
549	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Machine	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
550	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Machine	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
551	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
552	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
553	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
554	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
555	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
556	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
557	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
558	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
559	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Montsauche les Settons	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
560	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Montsauche les Settons	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
561	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
562	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
563	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
564	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
565	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
566	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
567	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
568	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
569	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
570	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
571	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
572	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
573	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
574	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Loges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
575	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Loges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
576	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Loges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
577	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Loges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
578	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Loges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
579	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
580	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
581	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
582	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
583	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
584	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Pouilly sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
585	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Pouilly sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
586	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Pouilly sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
587	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
588	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
589	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
590	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	N	50,00
591	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
592	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
593	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
594	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	N	50,00
595	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
596	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
597	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
598	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Pierre le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
599	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Pierre le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
600	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Pierre le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
601	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Pierre le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
602	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
603	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
604	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
605	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
606	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
607	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
608	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
609	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
610	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
611	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
612	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
613	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
614	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
615	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
616	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Magasinier(ière) collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
617	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
618	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
619	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
620	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
621	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
622	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
623	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
624	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
625	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Guérigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
626	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Guérigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
627	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
628	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège La Machine	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
629	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
630	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Montsauche les Settons	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
631	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
632	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
633	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
634	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
635	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Nevers Les Loges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
636	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
637	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Pouilly sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
638	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Premery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
639	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
640	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
641	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
642	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège St Pierre le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
643	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
644	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
645	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
646	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
647	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
648	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
649	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
650	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
651	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
652	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
653	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Guérigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
654	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
655	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
656	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
657	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège St Pierre Le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
658	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
659	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
660	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Magasinier(ière) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
661	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
662	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
663	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
664	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
665	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
666	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
667	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
668	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
669	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
670	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
671	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Guerigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
672	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
673	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège la Machine	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
674	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège la Machine	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
675	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
676	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
676	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
677	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Montsauche les Settons	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
678	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
679	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
680	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
681	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Pouilly sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
682	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
683	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
684	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
685	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
686	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège St Pierre le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
687	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
688	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) du Service collèges	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
689	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Gestionnaire comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
690	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Gestionnaire du suivi des agents des collèges et logements de fonction	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
691	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Gestionnaire du suivi des agents des collèges et logements de fonction	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
692	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Référent(e) EPI et vêtements de travail	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
693	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Cuisinier(ère) conseil	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
694	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Cuisinier(ère) volant(e) secteur Haut Val de Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
695	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Cuisinier(ère) volant(e) secteur Morvan	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
696	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EDUCATION POPULAIRE ET JEUNESSE	Chef(fe) du Service éducation populaire et jeunesse	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
697	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EDUCATION POPULAIRE ET JEUNESSE	Coordonnateur(rice) jeunesse	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
698	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Chargé(e) de projet Analyses et procédures	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
699	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Coordonnateur(rice) budgétaire, financier(ère) et comptable	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
700	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Gestionnaire de la dette et du patrimoine	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
701	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Gestionnaire des budgets annexes et des affaires fiscales	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
702	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Assistant(e) de gestion comptable, financière ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
703	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Assistant(e) de gestion comptable, financière ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
704	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Chef(fe) de projet analyse et ingénierie financière et fonds social européen	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
705	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Chef(fe) de projet fonds européens et financements externes	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
706	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Contrôleur(euse) de gestion	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
707	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Chef(fe) du Service carrières payes	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
708	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire carrière et retraite	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
709	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire carrière et retraite	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
710	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire carrière et retraite	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
711	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire carrière et retraite	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
712	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire paye assistants familiaux et élus	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
713	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire paye assistants familiaux et élus	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
714	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire paye et contrats sur besoins non permanents	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
715	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire paye et contrats sur besoins non permanents	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
716	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire paye et contrats sur besoins non permanents	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
717	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire paye et contrats sur besoins non permanents	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
718	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assistant(e) social(e) pour le personnel-Référent(e) handicap	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
719	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Chef(fe) du Service conditions de travail et relations sociales	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
720	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Ingénieur(e) en sécurité et prévention des risques professionnels	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
721	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Gestionnaire administratif(ve) auto assurance et temps de travail	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
722	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Gestionnaire du secrétariat des instances médicales et suivi des absences	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
723	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Conseiller(ère) en prévention des risques professionnels	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
724	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Conseiller(ère) en prévention des risques professionnels	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
725	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assistant(e) gestion du temps	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
726	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assistant(e) gestion du temps	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
727	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assistant(e) gestion du temps	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
728	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assitant(e) relations sociales	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
729	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Chef(fe) du Service des parcours professionnels	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
730	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Responsable de formation	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
731	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Gestionnaire de formation	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
732	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Gestionnaire de formation	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
733	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Gestionnaire de recrutement	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
734	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Responsable de recrutement et de l'accompagnement des agents	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
735	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Assistant(e) de gestion administrative, comptable et/ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
736	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Assistant(e) de gestion administrative, comptable et/ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
737	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Assistant(e) de gestion administrative, comptable et/ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
738	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Assistant(e) de recrutement, stage et apprentissage	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
739	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Assistant(e) de recrutement, stage et apprentissage	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
740	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COMMUNICATION INTERNE	Chef(fe) de projet communication interne	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
741	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COMMUNICATION INTERNE	Chef(fe) du Service communication interne	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
742	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COMMUNICATION INTERNE	Chef(fe) de projet communication interne et Intranet	FILIERE CULTURELLE	A	Bibliothécaire territorial Bibliothécaire principal	C	100,00
743	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COMMUNICATION INTERNE	Chargé(e) de communication interne	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
744	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Administrateur(rice) réseau et sécurité	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
745	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Administrateur(rice) réseau et sécurité	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
746	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chef(fe) de projet informatique collèges et environnement numérique de travail	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
747	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chef(fe) de projet logiciels et systèmes	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
748	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chef(fe) du Service infrastructures et collèges numériques	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
749	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chargé(e) des réseaux et systèmes	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
750	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chargé(e) des réseaux, systèmes et postes de travail - secteur collèges	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
751	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chargé(e) des réseaux, systèmes et postes de travail - secteur collèges	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
752	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chargé(e) des réseaux, systèmes et postes de travail - secteur collèges	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
753	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Chef(fe) du Service équipement, assistance et formation aux utilisateurs	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
754	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Chargé(e) de support et formateur(trice) aux usages numériques	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
755	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Chargé(e) de support et service des systèmes d'information	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
756	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Chargé(e) de support et service des systèmes d'information	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
757	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Concepteur(rice) des systèmes d'information	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
758	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Coordonnateur(rice) de support et service des systèmes d'information	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
759	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Coordonnateur(rice) de support et service des systèmes d'information	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
760	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Assistant(e) de support et service des systèmes d'information - Collèges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
761	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Assistant(e) de support et service des systèmes d'information	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
762	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chargé(e) de projet informatique - Finances, RH	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
763	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - Social, Santé, Documentaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
764	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - Data, Social	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
765	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - Finances, Dématérialisation, Documentaire	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
766	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - Social, Dématérialisation	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
767	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - RH	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
768	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - RH	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
769	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - SIG	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
770	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - Social, Santé	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
771	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) du Service projets	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
772	DGA DES SOLIDARITES DE LA CULTURE ET DU SPORT	Directeur(rice) général(e) adjoint(e) des Solidarités, de la Culture et du Sport		A	Directeur général adjoint des départements de moins de 900.000 habitants	C	100,00
773	DGA DES SOLIDARITES DE LA CULTURE ET DU SPORT	Directeur(rice) du Développement social local, adjoint(e) à la DGA-SCS	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
774	DGA DES SOLIDARITES DE LA CULTURE ET DU SPORT	Directeur(rice) de la Maison départementale de l'enfance et de la famille	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
775	DGA DES SOLIDARITES DE LA CULTURE ET DU SPORT	Assistant(e) coordinateur(rice) de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
776	DGA DES SOLIDARITES DE LA CULTURE ET DU SPORT	Secrétaire de direction DGA SCS	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
777	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Adjoint(e) au chef du Service budget et comptabilité	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
778	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Chef(fe) du Service budget et comptabilité	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
779	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Gestionnaire budgétaire et comptable	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
780	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
781	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
782	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
783	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
784	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
785	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
786	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PH	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
787	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PH	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
788	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PH	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
789	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistante(e) de gestion comptable LCE-FE	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
790	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistante(e) de gestion comptable LCE-FE	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
791	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistante(e) de gestion comptable LCE-FE	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
792	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE L'AUTONOMIE	Chef(fe) de projet stratégie et politique de l'autonomie	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
793	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE L'AUTONOMIE	Directeur(trice) de l'Autonomie et de la MDPH	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
794	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Chef(fe) de projet conférence des financeurs prévention, perte d'autonomie	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
795	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE L'AUTONOMIE	Infirmièr(ère) gérontologie handicap	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
796	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE L'AUTONOMIE	Médecin gérontologie handicap	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Médecin hors classe Médecins territoriaux de 1ère classe Médecins territoriaux de 2ème classe	C	100,00
797	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire de la conférence des financeurs prévention et perte d'autonomie	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
798	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de la PCH et l'ACTP	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
799	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION COHESION SOCIALE	Directeur(trice) de la Cohésion sociale	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
800	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION CULTURE SPORT	Directeur(rice) de la Culture et du sport	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
801	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION CULTURE SPORT	Secrétaire de direction DGA SCS	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
802	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Chef(fe) de projet de la démarche référent de parcours	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
803	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Educateur(rice) spécialisé(e) volant(e) Clamecy, Corbigny, Château-Ch, Moulins E	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
804	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Educateur(rice) spécialisé(e) volant(e) Nevers, Val ligérien, Imphy, Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
805	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Travailleur(se) médico-social(e) volant(e) Nevers, Val ligérien, Imphy, Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
806	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Travailleur(se) social(e) volant(e) territoire départemental	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
807	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Assistant(e) de service social volant(e) Nevers, Val ligérien, Imphy, Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
808	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Chef(fe) de projet de la gestion électronique de documents	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
809	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE LA PARENTALITE ET DE L'ENFANCE	Chef(fe) de projet famille enfance	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
810	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE LA PARENTALITE ET DE L'ENFANCE	Chef(fe) de projets prévention et ODPE	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
811	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE LA PARENTALITE ET DE L'ENFANCE	Coordonnateur(rice) technique établissement enfance	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
812	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE LA PARENTALITE ET DE L'ENFANCE	Coordonnateur(rice) juridique protection de l'enfance	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
813	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE LA PARENTALITE ET DE L'ENFANCE	Directeur(rice) de la Parentalité et de l'enfance	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
814	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GESTION DES DROITS RSA	Chef(fe) de projet du suivi et de la gestion des droits RSA	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
815	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GESTION DES DROITS RSA	Chef(fe) du Service gestion des droits RSA	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
816	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GESTION DES DROITS RSA	Gestionnaire technique sur le dispositif du RSA	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
817	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GESTION DES DROITS RSA	Gestionnaire technique sur le dispositif du RSA et des contrats aidés	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
818	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GESTION DES DROITS RSA	Gestionnaire technique sur le dispositif du RSA	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
819	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Che(fe)de projet action sociale-logement	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
820	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Chef(e) de projet insertion jeunes et RSA	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
821	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Chef(fe) de projet emploi insertion	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
822	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Chef(fe) de projet du programme départemental d'insertion et du PTI	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
823	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Chef(fe) du Service inclusion sociale	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
824	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Coordonnateur(rice) des dispositifs d'insertion par l'activité économique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
825	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Coordonnateur(rice) fonds social européen	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
826	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Gestionnaire administratif(ve) et comptable	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
828	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Assistant(e) administratif(e) et de surveillance	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
829	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Agent(e) technique et de surveillance de régie	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
830	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Agent(e) technique et de surveillance de régie	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
831	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Responsable des publics	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
832	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Chargé(e) de la communication et des partenariats	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
833	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON - CELLULE COLLECTIONS	Responsable des collections	FILIERE CULTURELLE	A	Conservateur en chef du patrimoine Conservateur du patrimoine	C	100,00
834	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON - CELLULE COLLECTIONS	Assistant(e) de conservation	FILIERE CULTURELLE	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Assistant territorial de conservation	C	100,00
835	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON - CELLULE COLLECTIONS	Assistant(e) de conservation	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
836	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	Médiateur(rice) culturel(le)	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
837	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	Chef(fe) de projet accompagnement acteurs sportifs, culturels et communication	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
838	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	Chef(fe) de projet sport	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
839	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	Chef(fe) du Service développement culturel et sportif	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
840	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	Gestionnaire administratif(ve) des dossiers culture	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
841	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
842	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Responsable du Pôle accompagnement et conseil aux territoires	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
843	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Responsable du Pôle politique documentaire concertée	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
844	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Chef(fe) du Service développement de la lecture publique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
845	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Responsable du Pôle services, outils et pratiques numériques	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
846	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Chargé(e) de collections - chef(fe) de projet SIGB	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
847	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Chargé(e) de collections - référent(e) communication	FILIERE CULTURELLE	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Assistant territorial de conservation	C	100,00
848	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Chargé(e) de collections - référent(e) action culturelle	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
849	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Gestionnaire administratif(ve), comptable et budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
850	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DES MUSEES ET DU PATRIMOINE CULTUREL	Attaché(e) de conservation	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
851	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DES MUSEES ET DU PATRIMOINE CULTUREL	Chef(fe) du Service musées et patrimoine culturel	FILIERE CULTURELLE	A	Conservateur en chef du patrimoine Conservateur du patrimoine	C	100,00
852	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DES MUSEES ET DU PATRIMOINE CULTUREL	Gestionnaire administratif(ve) et financier(ère)	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
853	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DES MUSEES ET DU PATRIMOINE CULTUREL	Agent(e) technique de régie et muséographie	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
854	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Responsable du Pôle circulation des ressources	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
855	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Conseiller(ère) jeunesse	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
856	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Agent(e) de bibliothèque	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
857	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Agent(e) de bibliothèque et d'accueil	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
858	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Agent(e) de bibliothèque	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
859	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Agent(e) de bibliothèque	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
860	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Agent(e) de bibliothèque	FILIERE CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint territorial du patrimoine	C	100,00
861	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Agent(e) de bibliothèque	FILIERE CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint territorial du patrimoine	C	100,00
862	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Coordonnateur(rice) offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
863	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Coordonnateur(rice) offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
864	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Coordonnateur(rice) offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
865	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Coordonnateur(rice) offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
866	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Coordonnateur(rice) offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
867	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Coordonnateur(rice) offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
868	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Chef(fe) du Service offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
869	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - BORDS DE LOIRE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Bords de Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
870	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - BORDS DE LOIRE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Bords de Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
871	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - CHATEAU CHINON	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Château Chinon	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
872	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - CHATEAU CHINON	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Château Chinon	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
873	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - CHATEAU CHINON	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Corbigny	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
874	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - CHAMEANE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Chaméane	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
875	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - CHAMEANE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Chaméane	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
876	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - CHAMEANE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Chaméane	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
877	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - BORDS DE LOIRE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Bords de Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
878	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - LA CHARITE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur La Charité sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
879	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - LA CHARITE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur La Charité sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
880	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - COSNE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Clamecy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
881	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - COSNE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Cosne sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
882	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - COSNE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Cosne sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
883	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - DECIZE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Decize	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
884	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - DECIZE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Decize	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
885	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - DECIZE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Decize	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
886	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - IMPHY	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Imphy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
887	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - IMPHY	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Imphy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
888	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - IMPHY	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Imphy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
889	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - VAUBAN	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
890	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - VAUBAN	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
891	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - VAUBAN	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
892	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE	Chef(fe) du Service famille enfance	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
893	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Chargé(e) de la qualification des Informations préocupantes	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
894	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE	Psychologue Service famille enfance	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
895	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE	Gestionnaire des dossiers techniques et juridiques	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
896	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE	Secrétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
897	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
898	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE PMI SANTE	Médecin ASE et CEGIDD	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Médecin hors classe Médecins territoriaux de 1ère classe Médecins territoriaux de 2ème classe	C	100,00
899	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE PMI SANTE	Médecin PMI	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Médecin hors classe Médecins territoriaux de 1ère classe Médecins territoriaux de 2ème classe	C	100,00
900	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE PMI SANTE	Médecin PMI	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Médecin hors classe Médecins territoriaux de 1ère classe Médecins territoriaux de 2ème classe	C	100,00
901	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE PMI SANTE	Médecin PMI et ASE	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Médecin hors classe Médecins territoriaux de 1ère classe Médecins territoriaux de 2ème classe	C	100,00
902	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE PMI SANTE	Médecin PMI	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Médecin hors classe Médecins territoriaux de 1ère classe Médecins territoriaux de 2ème classe	C	100,00
903	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Conseiller(ère) conjugale et familiale	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
904	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Conseiller(ère) conjugale et familiale	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
905	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Infirmier(ère) unité planification et éducation familiale	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
906	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Responsable de l'Unité planification et éducation familiale	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
907	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur Clamecy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
908	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur Corbigny	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
909	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur Decize	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
910	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur La Charité sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
911	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur Nevers Bords de Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
912	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur Nevers Chaméane	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
913	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
914	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Gestionnaire administratif(ve) UPEF-IST	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
915	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
916	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Responsable Unité Prévention Précoce et Enfance	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
917	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Chargé(e) de formation assistant(e) maternel(le)	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
918	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Chargé(e) de formation assistant(e) maternel(le)	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
919	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Assistant(e) de gestion des agréments	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
920	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Assistant(e) de gestion des agréments	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
921	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Assistant(e) de gestion des agréments	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
922	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Assistant(e) de gestion des établissements et contentieux	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
923	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Expert(e) CRIP	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
924	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Expert(e) CRIP, Coordinateur(rice) administratif(ve) Cellule agréments adoptions	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
925	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Chargé(e) de la qualification des Informations préocupantes	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
926	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Responsable du Pôle protection de l'enfance	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
927	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
928	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE STATUT DE L'ENFANT	Educateur(rice) de prévention	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
929	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE STATUT DE L'ENFANT	Educateur(rice) de prévention	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
930	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) social(e) en charge des MNA	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
931	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) social(e) en charge des MNA	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
932	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) social(e) en charge des MNA	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
933	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE STATUT DE L'ENFANT	Educateur(rice) de placement	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
934	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Responsable du Pôle statut de l'enfant	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
935	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) médico-social(e)	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
936	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) médico-social(e)	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
937	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Chargé(e) du dispositif offre d'accueil et de l'agrément des Assistants familaux	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
938	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) médico-social(e) en charge des pupilles	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
939	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) médico-social(e) accompagnement vers l'autonomie	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
940	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Inspecteur(rice) des établissements	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	N	50,00
941	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE	Psychologue Service famille enfance et Service offre d'accueil	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
942	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Gestionnaire administratif(ve) des dossiers liés au statut de l'enfant	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
943	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Instructeur(rice) MNA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
944	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITES TERRITORIALISEES PMI	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI volant(e)	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	N	50,00
945	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITES TERRITORIALISEES PMI	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI volant(e)	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
946	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITES TERRITORIALISEES PMI	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI volant(e)	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
947	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITES TERRITORIALISEES PMI	Responsable de l'Unité PMI territorialisées	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
948	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Infirmier(ère)	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
949	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Psychomotricien(ne) Centre de santé territorial Nevers	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateus en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Pédicure-podologue ergothérapeute psychomotricien orthoptiste technicien de laboratoire médical manipulateur d'électroradiologie médicale préparateur en pharmacie hospitalière diététicien hors classe	N	28,60
950	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Psychologue Centre de santé territorial Nevers	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	N	14,00
951	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Sage femme Centre de santé territorial Lormes	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	N	80,00

1688

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
952	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Sage femme Centre de santé territorial Nevers	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
953	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Dentiste	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
954	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Infirmier(ère) en pratique avancée Centre de santé territorial Nevers	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			N	34,29
955	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin endocrinologue Centre de santé territorial Nevers	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
956	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
957	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			N	34,00
958	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste Centre de santé territorial Lormes	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
959	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste Centre de santé territorial Lormes	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			N	68,57
960	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste Centre de santé territorial Lormes antenne de Château Ch.	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			N	34,29
961	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste Centre de santé territorial Nevers	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
962	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste Centre de santé territorial Nevers	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			N	46,00
963	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste Centre de santé territorial Nevers antenne d'Imphy	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			N	57,15
964	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Sage femme Centre de santé territorial Nevers	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
965	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Coordonnateur(rice) du Centre de santé territorial Nevers	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
966	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Secrétaire médicale Centre de santé territorial Nevers	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
967	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Assistant(e) médical(e) Centre de santé territorial Lormes				C	100,00
968	DGA SOLIDARITE CULTURE ET SPORT SERVICE CENTRE DE SANTE PREVENTION	Secrétaire médical(e) Centre de santé territorial Lormes	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	N	80,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
969	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Secrétaire médicale Centre de santé territorial Nevers	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
970	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Secrétaire médicale Centre de santé territorial Nevers antenne d'Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	N	68,00
971	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT MAISON DE PREVENTION	Infirmier(ère) santé prévention	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
972	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT MAISON DE PREVENTION	Infirmier(ère) santé prévention	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
973	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT MAISON DE PREVENTION	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
974	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT MAISON DE PREVENTION	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
975	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION SANTE PREVENTION	Directeur(rice) de la Santé et de la prévention	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
976	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE CENTRE DE SANTE PREVENTION	Chef(fe) du Service centre de santé - prévention	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Cadre de santé Cadre supérieur de santé	C	100,00
977	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION SANTE PREVENTION	Gestionnaire comptable, financier(ère) ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
978	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
979	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Assistant(e) sociale en charge de l'accueil familial	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
980	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Chargé(e) de l'accompagnement et de la tarification des ESSMS	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
981	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Chargé(e) de l'accompagnement et de la tarification des ESSMS	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
982	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Chargé(e) de l'accompagnement et de la tarification des ESSMS	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
983	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Chargé(e) de l'accompagnement et de la tarification des ESSMS	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
984	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Chargé(e) de l'accompagnement et de la tarification des ESSMS,référent financier	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
985	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Chef(fe) du Service établissements et services PA-PH	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
986	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Gestionnaire tarification, contrôle et suivi des ESSMS	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
987	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
988	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Chef(fe) de projet gérontologie handicap	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
989	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Chef(fe) du Service gérontologie et handicap	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
990	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire de l'APA à domicile et en établissement et de la télégestion	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
991	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de l'aide sociale générale	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
992	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de l'aide sociale générale	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
993	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de l'aide sociale générale	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
994	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de l'aide sociale générale	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
995	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de l'aide sociale générale	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
996	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire télé-alarme	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
997	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
998	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES	Adjoint(e) au directeur de l'Autonomie en charge de la MDPH	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
999	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE TRANSPORT ADAPTE	Gestionnaire du transport adapté	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1000	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE TRANSPORT ADAPTE	Gestionnaire du transport adapté	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1001	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1002	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1003	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1004	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1005	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1006	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1007	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1008	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1009	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1010	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1011	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1012	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1013	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1014	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1015	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1016	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1017	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1018	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1019	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1020	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1021	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Chef(fe) de service du Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
1022	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Psychologue Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1023	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Conseiller(ère) GH Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1024	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1025	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1026	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Instructeur(rice) GH Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1027	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1028	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1029	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1030	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Secrétaire Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1031	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Secrétaire Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1032	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Secrétaire Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1033	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Secrétaire Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1034	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Secrétaire Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1035	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1036	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1037	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1038	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1039	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1040	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1041	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1042	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1043	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1044	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Educateur(rice) spécialisé(e) Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1045	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Educateur(rice) spécialisé(e) Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1046	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Educateur(rice) spécialisé(e) Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1047	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Educateur(rice) spécialisé(e) Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1048	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Médiateur(rice) familial(e) Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1049	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1050	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Château Ch.-Moulins E.	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1051	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Chef(fe) de service du Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert 1694	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1052	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
1053	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Psychologue Sites AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1054	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Conseiller(ère) GH Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1055	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Conseiller(ère) GH Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1056	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1057	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Instructeur(rice) GH Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1058	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Instructeur(rice) GH Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1059	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1060	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1061	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Secrétaire Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1062	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Secrétaire Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1063	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Secrétaire Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1064	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Secrétaire Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1065	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1066	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1067	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1068	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1069	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1070	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1071	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1072	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1073	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1074	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1075	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1076	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1077	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1078	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1079	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1080	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1081	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Chef(fe) de service du Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1082	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
1083	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1084	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Sites AMS Nevers Chaméane et Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
1085	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Psychologue Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1086	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Conseiller(ère) GH Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1087	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1088	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1089	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Instructeur(rice) GH Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1090	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Instructeur(rice) GH Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1091	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1092	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1093	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Secrétaire Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1094	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Secrétaire Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1095	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Secrétaire Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1096	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Secrétaire Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1097	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1098	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Assistant(e) de service social Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1099	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Assistant(e) de service social Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1100	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Assistant(e) de service social Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1101	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Assistant(e) de service social Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1102	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Assistant(e) de service social Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1103	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Assistant(e) de service social Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1104	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Educateur(rice) de placement Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1105	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Educateur(rice) spécialisé(e) Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1106	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1107	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1108	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1109	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Chef(fe) de service du Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1110	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Educateur(rice) de prévention Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1111	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Clamecy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
1112	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Psychologue Site AMS Clamecy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1113	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Conseiller(ère) GH Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1114	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1115	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Instructeur(rice) GH Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1116	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Instructeur(rice) GH Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1117	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1118	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1119	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Secrétaire Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1120	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Secrétaire Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1121	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Secrétaire Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1122	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Assistant(e) de service social Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1123	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Assistant(e) de service social Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1124	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Assistant(e) de service social Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1125	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Assistant(e) de service social Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1126	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Educateur(rice) de prévention Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1127	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Educateur(rice) de prévention Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1128	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1129	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1130	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1131	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Chef(fe) de service du Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1132	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Psychologue Site AMS Corbigny_ Ch Ch	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1133	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Conseiller(ère) GH Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1134	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1135	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Instructeur(rice) GH Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1136	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1137	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Secrétaire Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1138	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Secrétaire Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1139	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1140	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1141	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1142	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1143	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1144	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1145	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1146	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1147	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1148	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Educateur(rice) de placement Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1149	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Educateur(rice) de placement Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1150	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1151	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1152	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1153	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1154	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1155	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1156	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Chef(fe) de service du Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1157	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Educateur(rice) de placement Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1158	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Psychologue Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1159	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Conseiller(ère) GH Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1160	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1161	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Instructeur(rice) GH Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1162	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Instructeur(rice) GH Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1163	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1164	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1165	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Secrétaire Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1166	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Secrétaire Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1167	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Secrétaire Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1168	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Secrétaire Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1169	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1170	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1171	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1172	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1173	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1174	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1175	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1176	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1177	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1178	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1179	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de placement Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1180	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de placement Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1181	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de placement Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1182	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de placement Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1183	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1184	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1185	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1186	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1187	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1188	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1189	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1190	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Chef(fe) de service du Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1191	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de placement Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1192	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Psychologue Site AMS Decize	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1193	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Conseiller(ère) GH Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1194	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1195	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1196	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Instructeur(rice) GH Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1197	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1198	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1199	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Secrétaire Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1200	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Secrétaire Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1201	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Secrétaire Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1202	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Secrétaire Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1203	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Secrétaire Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1204	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Secrétaire Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1205	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Instructeur(rice) GH Site AMS Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1206	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1207	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1208	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1209	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1210	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1211	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1212	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1213	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Educateur(rice) de placement Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1214	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Educateur(rice) de placement Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1215	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Educateur(rice) de prévention Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1216	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1217	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1218	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1219	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1220	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Chef(fe) de service du Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1221	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
1222	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Psychologue Site AMS Imphy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1223	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Conseiller(ère) GH Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1224	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

1705

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1225	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Instructeur(rice) GH Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1226	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Instructeur(rice) GH Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1227	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1228	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1229	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Secrétaire Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1230	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Secrétaire Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1231	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Secrétaire Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1232	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Assistant(e) de service social Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1233	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Assistant(e) de service social Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1234	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Assistant(e) de service social Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1235	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Assistant(e) de service social Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1236	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Assistant(e) de service social Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1237	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Assistant(e) de service social Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1238	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Educateur(rice) de placement Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1239	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Educateur(rice) de placement Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1240	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Educateur(rice) de prévention Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1241	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1242	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1243	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1244	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
1245	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Chef(fe) de service du Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
1246	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
1247	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Psychologue Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1248	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Conseiller(ère) GH Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1249	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1250	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Instructeur(rice) GH Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1251	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1252	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Secrétaire Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1253	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Secrétaire Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1254	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Secrétaire Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1255	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1256	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1257	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1258	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1259	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1260	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1261	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1262	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1263	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1264	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1265	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1266	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1267	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1268	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1269	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1270	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1271	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1272	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1273	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1274	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1275	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1276	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Chef(fe) de service du Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1277	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Psychologue Site AMS Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1278	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Psychologue Site AMS Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1279	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Conseiller(ère) GH Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1280	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1281	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1282	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Instructeur(rice) GH Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1283	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Instructeur(rice) GH Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1284	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1285	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1286	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1287	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Secrétaire Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1288	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Secrétaire Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1289	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Secrétaire Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1290	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Secrétaire Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1291	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Secrétaire Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1292	BIBRACTE EPPC-CENTRE ARCHELOGIQUE EUROPEEN	Conservateur(rice) responsable du Musée de la Civilisation Celtique	FILIERE CULTURELLE	A	Conservateur en chef du patrimoine Conservateur du patrimoine	C	100,00
1293	GIP TERANA	Responsable technique GIP TERANA	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Biologiste, vétérinaire, pharmacien de classe exceptionnelle Biologiste, vétérinaire et pharmacien territoriaux hors classe Biologiste, vétérinaire et pharmacien territoriaux	C	100,00
1294	GIP TERANA	Technicien(ne) de laboratoire GIP TERANA	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateus en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Pédicure-podologue ergothérapeute psychomotricien orthoptiste technicien de laboratoire médical manipulateur d'électroradiologie médicale préparateur en pharmacie hospitalière diététicien hors classe	C	100,00
1295	GIP TERANA	Technicien(ne) de laboratoire GIP TERANA	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateus en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Pédicure-podologue ergothérapeute psychomotricien orthoptiste technicien de laboratoire médical manipulateur d'électroradiologie médicale préparateur en pharmacie hospitalière diététicien hors classe	C	100,00

1710

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1296	GIP TERANA	Technicien(ne) de laboratoire GIP TERANA	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateus en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Pédicure-podologue ergothérapeute psychomotricien orthoptiste technicien de laboratoire médical manipulateur d'électroradiologie médicale préparateur en pharmacie hospitalière diététicien hors classe	C	100,00
1297	GIP TERANA	Technicien(ne) de laboratoire GIP TERANA	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateus en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Pédicure-podologue ergothérapeute psychomotricien orthoptiste technicien de laboratoire médical manipulateur d'électroradiologie médicale préparateur en pharmacie hospitalière diététicien hors classe	C	100,00
1299	CAMOSINE	Directeur(rice) de la CAMOSINE	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1300	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assistant(e) de gestion de l'action sociale	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1301	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assistant(e) de gestion de l'action sociale	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1302	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES	Chargé(e) de mission réponse accompagnée pour tous MDPH	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1303	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Cuisinier(ère) volant(e) secteur Nevers - Sud Nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
1304	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
1305	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) volant(e) Haut nivernais Val de Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1306	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) volant(e) Morvan	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
1307	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) volant(e) Nevers sud nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
1308	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) volant(e) formateur(trice) Haut nivernais Val de Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
1309	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) volant(e) formateur(trice) Nevers Sud nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
1310	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) volant(e) Morvan	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
1311	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES AGENTS DES COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
1312	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE L'AUTONOMIE	Chef(fe) du Service évaluation MDPH	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal	C	100,00
1313	GIP TERANA	Technicien(ne) de laboratoire GIP TERANA	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateus en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Pédicure-podologue ergothérapeute psychomotricien orthoptiste technicien de laboratoire médical manipulateur d'électroradiologie médicale préparateur en pharmacie hospitalière diététicien hors classe	C	100,00
1314	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Délégué(e) du Préfet dans les quartiers politique de la ville	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1315	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Responsable de la Cité de présents	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
1316	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Gestionnaire administratif(ve) et financier(ère) de la Cité des présents	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1318	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Chargé(e) de création graphique PAO	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00

1712

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1319	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Chargé(e) de création graphique PAO	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1320	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Gestionnaire de l'activité courrier-Référent(e) gestion dématérialisée courrier	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1321	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Gestionnaire administratif(ve) et financier(e) de la Cité des présents	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1322	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Agent(e) de maintenance des bâtiments	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
1323	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Gestionnaire de l'activité évènementielle	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1324	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de l'aide sociale générale	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1325	DGA SOLIDARITE CULTURE ET SPORT	Support emploi fonctionnel DGA SCS	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur général Administrateur hors classe Administrateur	C	100,00
1326	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Chateau Chinon Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1327	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Assistant(e) de service social volant(e) Clamecy, Corbigny, Château Chinon	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°22-2
du 15 avril 2025
Rapporteur : Joëlle JULIEN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS DE POSTES

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Ressources Humaines : Première force du service public

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU le code général de la Fonction publique, notamment ses articles L.313-1, L.422-9, L.711-1 et L.811-1,
VU l'avis du comité social territorial du 14 mars 2025,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

DE CREER un poste de rédacteur territorial (tout grade du cadre d'emplois) - gestionnaire de l'activité évènementielle et un poste d'adjoint technique (tout grade du cadre d'emplois) - agent de maintenance des bâtiments. Ces postes pourront être pourvus par la voie contractuelle,

DE VALIDER les évolutions du tableau des emplois présentées en annexe 1 à la délibération, et le tableau dans son intégralité en annexe 2 à la délibération,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

B. Delaporte

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80556-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Evolution du tableau des emplois et des effectifs
session des 14 et 15 avril 2025
annexe 1

Tableau des emplois et des effectifs – créations de poste – session 14 et 15 avril 2025							
n° de poste	**Direction**	**Structure hiérarchique (service)**	**Cadre d'emplois**	**Grade(s) sur le(s)quel(s) le recrutement peut intervenir**	**Temps de travail (complet/non complet)**	**Intitulé du poste**	**Date d'effet**
1322	Direction du patrimoine bâti	Service entretien et maintenance des bâtiments	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial/ Adjoint technique territorial principal 2/ Adjoint technique territorial principal 1	complet	Agent(e) de maintenance des bâtiments	1er mai 2025
1323	Direction de l'Administration générale et des achats	Service Coordination logistique	Rédacteur/trice territorial(e)	Rédacteur territorial/ Rédacteur territorial principal 2/ Rédacteur territorial principal 1	complet	Gestionnaire de l'activité évènementielle	1er mai 2025
Tableau des emplois et des effectifs – suppression de poste – session 14 et 15 avril 2025							
1298	GIP TERANA		Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial/ Adjoint technique territorial principal 2/ Adjoint technique territorial principal 1	complet	Agent(e) de maintenance polyvalent(e)	1er janvier 2025
96	Direction du patrimoine bâti	Service Gestion du patrimoine	Technicien territorial	Technicien territorial/ Technicien territorial principal 2/Technicien territorial principal 1	complet	Gestionnaire foncier et immobilier	1er avril 2025
Tableau des emplois et des effectifs – modification de poste – session 14 et 15 avril 2025							
1310	Direction Education, Jeunesse et Enseignement supérieur	service Collèges	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Adjoint technique des établissements d'enseignement / Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2è classe /Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de	complet	Agent polyvalent volant Morvan	1er février 2025

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	Directeur(rice) général(e) des services		A	Directeur général des services territoriaux	C	100,00
2	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	Assistant(e) de direction DGS et DGA JAR	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
3	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	Assistant(e) de direction DGS et DGA JAR	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
4	DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INNOVATION CITOYENNE	Chef(fe) de projet Innovation Citoyenne et Projets Evènementiels	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
5	DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INNOVATION CITOYENNE	Chef(fe) de projet marketing et communication	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
6	DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INNOVATION CITOYENNE	Directeur(rice) de la Communication et de l'innovation citoyenne	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
7	CABINET DU PRESIDENT	Assistant(e) de direction du Cabinet	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
8	CABINET DU PRESIDENT	Assistant(e) de direction du Président	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
9	CABINET DU PRESIDENT	Chauffeur(se) du Président	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
10	CABINET DU PRESIDENT	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
11	CABINET DU PRESIDENT	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
12	CABINET DU PRESIDENT	Chef(fe) de cuisine	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
14	SERVICE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - EVENEMENTIEL	Chef(fe) du Service communication institutionnelle - évènementiel	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
15	SERVICE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - EVENEMENTIEL	Journaliste	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
16	SERVICE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - EVENEMENTIEL	Webmestre	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
17	SERVICE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - EVENEMENTIEL	Photographe Vidéaste	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
18	SERVICE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - EVENEMENTIEL	Photographe Vidéaste	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
19	SERVICE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE - EVENEMENTIEL	Webmestre	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
20	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Chef(fe) du Service identité visuelle - imprimerie	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
21	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Assistant(e) de gestion comptable, financière ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
23	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Imprimeur(se) brocheur	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
24	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Imprimeur(se) reprographe	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
26	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Conducteur(rice) offset	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
27	DGA DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Directeur(rice) général(e) adjoint(e) Aménagement Développement des Territoires		A	Directeur général adjoint des départements de moins de 900.000 habitants	C	100,00
28	DGA DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Support emploi fonctionnel DGA ADT	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial Ingénieur hors classe	C	100,00
29	DGA DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Chargé(e) de mission transition climatique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
30	DGA DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Assistant(e) de direction DGA ADT	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
31	DGA DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Référent(e) mission sensibilisation à la transition écologique	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
32	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Directeur(rice) de l'Accompagnement des territoires	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
33	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	Chef(fe) du Service adminsitratif et financier	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
34	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	Gestionnaire comptable, financier(ère) ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
35	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	Gestionnaire comptable, financier(ère) ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

1718

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
36	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Chef(fe) de projet SIG et Observatoire des territoires	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
37	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Chef(fe) de projet aménagement et planification	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
38	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Coordonnateur(rice) de territoires HNVY, TBC, CDL et PNM	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
39	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Coordonnateur(rice) de territoires LA, SN, NB et MC	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
40	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Coordonnateur(rice) de territoires LB, ACN, PF et PVDLN	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
41	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Coordonnateur(rice) de territoires MSGL, BLM et PNRM	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
42	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
43	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION PATRIMOINE ROUTIER ET MOBILITE	Chef(fe) de projet sécurité, prévention des risques pro. des agents des routes	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
44	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION PATRIMOINE ROUTIER ET MOBILITE	Directeur(rice) du Patrimoine routier et des mobilités	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur en chef territorial Ingénieur principal territorial Ingénieur hors classe	C	100,00
45	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION PATRIMOINE ROUTIER ET MOBILITE	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
46	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION PATRIMOINE ROUTIER ET MOBILITE	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
47	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION PATRIMOINE ROUTIER ET MOBILITE	Assistant(e) de gestion administrative comptable ou budgétaire Site Jeanne d'Arc	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
48	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DES TRANSITIONS	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
49	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DU PATRIMOINE BATI	Directeur(rice) du Patrimoine bâti	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur en chef territorial Ingénieur principal territorial Ingénieur hors classe	C	100,00
50	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DIRECTION DES TRANSITIONS	Directeur(rice) des Transitions	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
51	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Chef(fe) de projet inclusion et médiation numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
52	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Chef(fe) de projet innovation numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
53	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Chef(fe) du Service accompagnement au numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
54	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Médiateur(rice) numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
55	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Médiateur(rice) numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
56	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Médiateur(rice) numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
57	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Gestionnaire technique et administratif(ve)	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
58	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE	Médiateur(rice) numérique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
59	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Chef(fe) de projet économie sociale et solidaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
60	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Chef(fe) de projet habitat	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
61	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Chef(fe) de projet alimentation de proximité	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
62	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Chef(fe) de projet habitat privé	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
64	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Chef(fe) du Service développement rural et transition energétique	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
65	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire Habitat	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
66	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Référent(e) AGRILOCAL 58 et bilan carbone	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
67	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	Référent(e) agriculture	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
68	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE EAU	Chef(fe) du Service de l'eau	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
69	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE EAU	Référent(e) assainissement	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
70	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE EAU	Référent(e) assainissement	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
71	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE EAU	Référent(e) assainissement	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
72	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE EAU	Référent(e) connaissance milieux aquatiques	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
73	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE EAU	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
74	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE PATRIMOINE NATUREL	Chef(fe) de projet activités de pleine nature	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
75	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE PATRIMOINE NATUREL	Chef(fe) de projet ingenierie écologique	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
76	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE PATRIMOINE NATUREL	Chef(fe) de projet ingenierie écologique	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
77	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE PATRIMOINE NATUREL	Chef(fe) du Service patrimoine naturel	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
78	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE PATRIMOINE NATUREL	Gestionnaire technique, administratif(ve) et financier(e)	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
79	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	Chargé(e) d'opérations	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
80	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	Chef(fe) du Service des bâtiments départementaux	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
81	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
82	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	Gestionnaire d'opérations	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
83	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Chef(fe) du Service entretien et maintenance des bâtiments	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
84	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
85	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Agent(e) de maintenance des bâtiments	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
86	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Agent(e) polyvalent(e) en entretien des extérieurs	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
87	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Electricien(ne)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
88	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Electricien(ne)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
89	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Menuisier(ère)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
90	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Platrier(ère) peintre	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
91	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Plombier(ère)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
92	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Adjoint(e) au chef du Service maintenance et entretien des bâtiments	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
93	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE GESTION DU PATRIMOINE	Chef(fe) du Service gestion du patrimoine immobilier	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
94	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE GESTION DU PATRIMOINE	Gestionnaire administratif(ve) des locations	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
95	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE GESTION DU PATRIMOINE	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
96	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE GESTION DU PATRIMOINE	Gestionnaire foncier et immobilier	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
97	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE GESTION DU PATRIMOINE	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
98	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE SITES EXTERIEURS	Chargé(e) d'opérations	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
99	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE SITES EXTERIEURS	Chargé(e) d'opérations	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
100	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE SITES EXTERIEURS	Chef(fe) du Service travaux sites extérieurs	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
101	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE SITES EXTERIEURS	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
102	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Responsable du secteur canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
103	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
104	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
105	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
106	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
107	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
108	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
109	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
110	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
111	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
112	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
113	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
114	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
115	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
116	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
117	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
118	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
119	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
120	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
121	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
122	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
123	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Agent(e) d'exploitation canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
124	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Chef(fe) d'équipe canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
125	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Chef(fe) d'équipe canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
126	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CANAL DU NIVERNAIS	Chef(fe) d'équipe canal du nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
127	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE ROUTIERE	Chef(fe) du Service maîtrise d'ouvrage routière	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
128	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE ROUTIERE	Coordonnateur(rice) surveillance et entretien du patrimoine - expert OA	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
130	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE ROUTIERE	Gestionnaire des ouvrages d'art	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
131	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE ROUTIERE	Projeteur(se) ouvrage d'art	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
132	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE ROUTIERE	Projeteur(se) ouvrage d'art	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
133	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chef(fe) du Service mobilités	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
134	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Coordonnateur(rice) entretien et programmation routiere	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
135	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Gestionnaire du domaine public	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
136	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chargé(e) de la signalisation routière	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
137	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chargé(e) d'entretien routier	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
138	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chargé(e) des comptages et accidents	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
139	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chargé(e) des équipements de la route et de la sécurité des infrastructures	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
140	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chargé(e) du SIG et d'études cartographiques	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
141	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Chargé(e) des dépendances vertes	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
142	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE MOBILITE	Assistant(e) de gestion des arrêtés de circulation	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
143	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL	Chef(fe) du Service NTM	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
144	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CERCY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
145	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CERCY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
146	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
147	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CERCY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
148	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CERCY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
149	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CERCY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
150	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CERCY	Chef(fe) d'équipe CER Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
151	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Responsable du secteur routier n° 6 Château Chinon, Moux, Lormes	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
152	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
153	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
154	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
155	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
156	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
157	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
158	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
159	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
160	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
161	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
162	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
163	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
164	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Chef(fe) d'équipe CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
165	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER CHATEAU CHINON	Chef(fe) d'équipe CER Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
166	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
167	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
168	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
169	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
170	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
171	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
172	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Agent(e) d'exploitation des routes équipe mobile secteur 7	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
173	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CHATILLON	Chef(fe) d'équipe CER Chatillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
174	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Responsable du secteur routier n° 7 Corbigny ,Châtillon en Bazois	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
175	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
176	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
177	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
178	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
179	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
180	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
181	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
182	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
183	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
184	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
185	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
186	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
187	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Chef(fe) d'équipe CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
188	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER CORBIGNY	Chef(fe) d'équipe CER Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
189	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes équipe mobile secteur 6	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
190	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
191	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
192	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
193	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
194	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
195	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
196	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
197	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
198	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LORMES	Chef(fe) d'équipe CER Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
199	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
200	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
201	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
202	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
203	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
204	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
205	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
206	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
207	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
208	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
209	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Chef(fe) d'équipe CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
210	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER LUZY	Chef(fe) d'équipe CER Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
211	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Responsable du secteur routier n° 8 Luzy, Moulins Engilbert, Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
212	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
213	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes équipe mobile secteur 8	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
214	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
215	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
216	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
217	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
218	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
219	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR UTIR MORVAN CER MOULINS ENGILBERT	Chef(fe) d'équipe CER de Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
220	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
221	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
222	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
223	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
224	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
225	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
226	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Agent(e) d'exploitation des routes CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
227	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER MOUX	Chef(fe) d'équipe CER Moux	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
228	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
229	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
230	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
231	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
232	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
233	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
234	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
235	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
236	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER TANNAY	Chef(fe) d'équipe CER Tannay	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
237	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
238	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
239	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
240	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
241	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
242	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
243	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
244	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
245	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Chef(fe) d'équipe CER Varzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
246	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR MORVAN CER VARZY	Responsable du secteur routier n° 5 Clamecy, Tannay, Varzy	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
247	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Adjoint(e) au chef du Service UTIR Morvan	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
248	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Chef(fe) du Service UTIR Morvan	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
249	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire Canal	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
250	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire Routes	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
251	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Gestionnaire des ouvrages d'art UTIR Morvan	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
252	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Gestionnaire du domaine public routier UTIR Morvan	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
253	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Gestionnaire du domaine public routier UTIR Morvan	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
254	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR NIVERNAIS MORVAN	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire UTIR Morvan	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
255	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN	Chef(fe) du Service UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur en chef territorial Ingénieur en chef territorial	C	100,00
256	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN	Gestionnaire des ouvrages d'art UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
257	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD	Adjoint(e) au chef du Service UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
258	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD	Gestionnaire du domaine public routier UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
259	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD	Assistant(e) de gestion administrative comptable ou budgétaire UTIR Val Ligérien	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
260	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD	Assistant(e) de gestion administrative UTIR Val Ligérien	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
261	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD	Assistant(e) de gestion administrative UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	N	28,60
262	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD	Adjoint(e) au chef du Service UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
263	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire UTIR Val Ligérien	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
264	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD	Gestionnaire du domaine public routier UTIR Val Ligérien	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
265	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD	Assistant(e) de gestion administrative comptable ou budgétaire UTIR Val Ligérien	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
266	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Responsable du secteur routier n°4 Cosne sur Loire, St Amand , Donzy	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
267	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
268	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
269	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
270	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
271	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
272	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
273	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER COSNE SUR LOIRE	Chef(fe) d'équipe CER Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
274	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
275	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
276	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
277	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
278	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
279	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
280	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER DONZY	Chef(fe) d'équipe CER Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
281	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Responsable du secteur routier n° 3 La Charité, Prémery	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
282	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
283	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
284	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
285	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
286	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
287	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
288	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
289	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
290	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
291	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
292	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Agent(e) d'exploitation des routes CER La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
293	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Chef(fe) d'équipe CER la Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
294	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER LA CHARITE	Chef(fe) d'équipe CER la Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
295	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
296	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
297	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
298	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
299	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
300	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Agent(e) d'exploitation des routes CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
301	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER PREMERY	Chef(fe) d'équipe CER Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
302	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
303	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
304	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
305	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
306	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
307	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
308	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Chef(fe) d'équipe CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
309	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR NORD CER ST AMAND	Chef(fe) d'équipe CER St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
310	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Responsable du secteur routier n°2 Decize, Dornes, St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
311	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
312	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
313	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
314	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
315	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
316	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
317	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
318	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
319	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
320	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Agent(e) d'exploitation des routes CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
321	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Chef(fe) d'équipe CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
322	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DECIZE	Chef(fe) d'équipe CER Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
323	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
324	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
325	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
326	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
327	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
328	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
329	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Agent(e) d'exploitation des routes CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
330	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER DORNES	Chef(fe) d'équipe CER Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
331	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Responsable du secteur routier n°1 Varennes Vauzelles, St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
332	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
333	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
334	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
335	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
336	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
337	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
338	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
339	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
340	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
341	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
342	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
343	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
344	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
345	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
346	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
347	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
348	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Agent(e) d'exploitation des routes CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
349	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Chef(fe) d'équipe CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
350	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER NEVERS	Chef(fe) d'équipe CER Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
351	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes équipe mobile secteur 2	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
352	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
353	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
354	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
355	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
356	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
357	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
358	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST SAULGE	Chef(fe) d'équipe CER St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
359	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
360	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
361	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
362	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
363	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
364	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
365	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Agent(e) d'exploitation des routes CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
366	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Chef(fe) d'équipe CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
367	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE UTIR DU VAL LIGERIEN SECTEUR SUD CER ST BENIN	Chef(fe) d'équipe CER St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
368	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ADMINISTRATIF	Chef(fe) de la section administrative et comptable	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
369	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ADMINISTRATIF	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire NTM	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
370	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ADMINISTRATIF	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire NTM	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
371	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ADMINISTRATIF	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire NTM	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
372	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ADMINISTRATIF	Assistant(e) de gestion administrative, comptable ou budgétaire NTM	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
373	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER CORBIGNY	Mécanicien(ne) agricole et engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
374	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER CORBIGNY	Mécanicien(ne) agricole et engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
375	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER CORBIGNY	Visiteur(se) technique - mécanicien(ne)	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
376	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER CORBIGNY	Mécanicien(ne) agricole et engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
377	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER CORBIGNY	Mécanicien(ne) agricole et engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
378	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Chef(fe) de la section atelier	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
379	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Adjoint(e) au chef de la section atelier	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
380	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER CORBIGNY	Chef(fe) d'équipe Atelier de Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
381	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) électricien(ne)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
382	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) poids lourds, engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
383	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) agricole	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

1745

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
384	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) agricole	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
385	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) agricole	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
386	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) poids lourds, engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
387	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) véhicules légers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
388	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) véhicules légers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
389	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Chaudronnier(ière)	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
390		Chef(fe) d'équipe Atelier de Nevers	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
391	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) poids lourds, engins de travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
392	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL ATELIER NEVERS	Mécanicien(ne) véhicules légers	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
393	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Adjoint(e) au chef de la section exploitation	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
394	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
395	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
396	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
397	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
398	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Opérateur(rice) centrale d'enrobage	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
399	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Chef(fe) d'équipe travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
400	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION CORBIGNY	Agent(e) en charge de la centrale d'enrobage	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
401	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Chef(fe) de la section exploitation	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
402	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Chef(fe) d'équipe travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
403	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
404	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
405	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
406	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
407	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
408	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
409	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
410	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Chef(fe) d'équipe travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
411	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Chef(fe) d'équipe travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
412		Chef(fe) d'équipe travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
413	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL EXPLOITATION NEVERS	Conducteur(trice) qualifié(e) d'engins de chantier des travaux publics	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
414	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL MAGASIN CORBIGNY	Magasinier(ère)	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
415	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL MAGASIN NEVERS	Chef(fe) de la section magasin	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
416	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL MAGASIN NEVERS	Magasinier(ère)	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
417	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL MAGASIN NEVERS	Magasinier(ère)	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
418	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION ET RESSOURCES	Directeur(rice) général(e) adjoint(e) Jeunesse Administration Ressources		A	Directeur général adjoint des départements de moins de 900.000 habitants	C	100,00
419	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION ET RESSOURCES	Support emploi fonctionnel DGA JAR	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur général Administrateur hors classe Administrateur	C	100,00
420	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION ET RESSOURCES	Chargé(e) de mission délégué à la protection des données	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
421	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION ET RESSOURCES	Chargé(e) de mission	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial Attaché territorial hors classe	C	100,00
422	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION ET RESSOURCES	Chargé(e) de mission collège de demain	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
423	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES ACHATS	Directeur(rice) de l'Administration générale et des achats	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
424	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES ACHATS	Gestionnaire administratif(ve) et budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
425	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES ACHATS	Assistant(e) de gestion administrative et budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
426	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES ACHATS	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
427	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION EDUCATION JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Directeur(rice) de l'Education, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
429	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION EDUCATION JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
430	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION EDUCATION JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
431	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION EDUCATION JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Second(e) de cuisine collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
432	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PERFORMANCE	Directeur(rice) des Finances et de la Performance	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
433	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	Chef(fe) de projet qualité et performance du système d'information	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
434	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	Directeur(rice) des Système d'information et du numérique	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur en chef territorial Ingénieur principal territorial Ingénieur hors classe	C	100,00
435	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
436	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	Secrétaire de direction	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
437	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	Agent(e) en charge des câblages courants faibles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
438	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	Directeur(rice) des Ressources humaines	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
439	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	Chef(fe) de projet référent(e) effectifs et SIRH	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
440	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
441	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chef(fe) de projet archivage électronique	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
442	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chargé(e) Pôle classement, conservation, gestion des archives-serv. judiciaires	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
443	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Directeur(rice) adjoint(e) des Archives départementales	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
444	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Archiviste référent(e) services de l'État	FILIERE CULTURELLE	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Assistant territorial de conservation	C	100,00
445	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chargé(e) de la numérisation des archives, régisseur(euse)	FILIERE CULTURELLE	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Assistant territorial de conservation	C	100,00
446	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chargé(e) des archives privées et de la conservation	FILIERE CULTURELLE	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Assistant territorial de conservation	C	100,00
447	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chargé(e) de la bibliothèque et de la communication au public, régisseur(euse)	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
448	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chargé(e) de la valorisation éducative et pédagogique des archives	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
449	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Chargé(e) des archives modernes, référent(e) pour les services de police	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
450	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Agent(e) d'accueil et de classement aux archives départementales	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
451	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
452	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Référent(e) pour les services du Département	FILIERE CULTURELLE	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Assistant territorial de conservation	C	100,00
453	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Agent(e) de logistique et de classement	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
454	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Assistant(e) de classement des archives anciennes	FILIERE CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint territorial du patrimoine	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
455	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Photographe	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
456	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE ACHAT	Chef(fe) du Service achats	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
457	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE ACHAT	Gestionnaire de la commande publique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
458	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE ACHAT	Gestionnaire de la commande publique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
459	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE ACHAT	Gestionnaire de la commande publique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
460	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE ACHAT	Gestionnaire des achats généraux	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
461	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE ACHAT	Gestionnaire des achats généraux	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
462	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Chef(fe) du Service coordination et ressources logistiques	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
463	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Gestionnaire administratif(ve) et logistique	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
464	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) d'accueil à l'Hôtel du département	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
465	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) en charge du courrier	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
466	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) en charge du courrier	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
468	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) polyvalent(e) courrier et logistique	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
469	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) logistique polyvalent(e)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
470	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) logistique polyvalent(e)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
471	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) logistique polyvalent(e)	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
472	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Agent(e) en charge du parc automobile	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
473	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Chef(fe) du Service juridique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
474	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Chargé(e) du contentieux général	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
475	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Conseiller(ère) juridique - contentieux social	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
476	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Conseiller(ère) juridique - contentieux social	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
477	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Conseiller(ère) juridique - contentieux social	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
478	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Gestionnaire de ressources documentaires	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
479	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Gestionnaire du fonctionnement des assemblées	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
480	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Gestionnaire du fonctionnement des assemblées	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
481	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE JURIDIQUE	Assistant(e) de gestion de ressources documentaires	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
482	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
483	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
484	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
485	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
486	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES AGENTS DES COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
487	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
488	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
489	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) d'accueil collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
490	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
491	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
492	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
493	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
494	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
495	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
496	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
497	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
498	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
499	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
500	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
501	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
502	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
503	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
504	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
505	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
506	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
507	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
508	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
509	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
510	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
511	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
512	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
513	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
514	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
515	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
516	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
517	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
518	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
519	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
520	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
521	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
522	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
523	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
524	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
525	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
526	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
527	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
528	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
529	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
530	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
531	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
532	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
533	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
534	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
535	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
536	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
537	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
538	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
539	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
540	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Guérigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
541	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
542	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
543	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
544	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
545	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
546	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
547	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
548	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Machine	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
549	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Machine	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
550	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège La Machine	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
551	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
552	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
553	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
554	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
555	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
556	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
557	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
558	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
559	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Montsauche les Settons	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
560	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Montsauche les Settons	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
561	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
562	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
563	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
564	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
565	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
566	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
567	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
568	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
569	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
570	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
571	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
572	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
573	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
574	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Loges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
575	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Loges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
576	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Loges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
577	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Loges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
578	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Les Loges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
579	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
580	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
581	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
582	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
583	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
584	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Pouilly sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
585	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Pouilly sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
586	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Pouilly sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
587	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
588	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
589	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
590	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	N	50,00
591	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
592	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
593	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
594	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	N	50,00
595	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
596	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
597	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
598	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Pierre le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
599	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Pierre le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
600	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Pierre le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
601	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège St Pierre le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
602	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
603	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
604	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
605	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
606	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
607	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
608	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
609	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
610	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
611	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
612	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
613	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
614	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
615	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
616	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Magasinier(ière) collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
617	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
618	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
619	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
620	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
621	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
622	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
623	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
624	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
625	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Guérigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
626	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Guérigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
627	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
628	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège La Machine	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
629	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
630	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Montsauche les Settons	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
631	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
632	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
633	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
634	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
635	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Nevers Les Loges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
636	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Nevers Victor Hugo	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
637	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Pouilly sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
638	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Premery	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
639	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
640	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
641	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
642	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège St Pierre le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
643	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
644	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) de maintenance des bâtiments collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
645	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
646	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
647	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
648	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
649	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
650	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
651	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
652	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
653	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Guérigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
654	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
655	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
656	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
657	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège St Pierre Le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
658	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Second(e) de cuisine collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
659	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
660	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Magasinier(ière) cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
661	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine cité scolaire de Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
662	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Cercy la Tour	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
663	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Château Chinon	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
664	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Clamecy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
665	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
666	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Cosne sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
667	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
668	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Donzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
669	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Dornes	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
670	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Fourchambault	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
671	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Guerigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
672	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège La Charité sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
673	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège la Machine	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
674	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège la Machine	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
675	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Lormes	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
676	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
676	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Luzy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
677	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Montsauche les Settons	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
678	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Moulins Engilbert	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
679	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Nevers Adam Billaut	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
680	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Nevers Les Courlis	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
681	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Pouilly sur Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
682	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Prémery	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
683	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège St Amand en Puisaye	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
684	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège St Benin d'Azy	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
685	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège St Saulge	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
686	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège St Pierre le Moutier	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
687	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) de cuisine collège Varennes Vauzelles	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
688	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Chef(fe) du Service collèges	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
689	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Gestionnaire comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
690	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Gestionnaire du suivi des agents des collèges et logements de fonction	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
691	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Gestionnaire du suivi des agents des collèges et logements de fonction	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
692	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Référent(e) EPI et vêtements de travail	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
693	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Cuisinier(ère) conseil	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
694	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Cuisinier(ère) volant(e) secteur Haut Val de Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
695	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Cuisinier(ère) volant(e) secteur Morvan	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
696	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EDUCATION POPULAIRE ET JEUNESSE	Chef(fe) du Service éducation populaire et jeunesse	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
697	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EDUCATION POPULAIRE ET JEUNESSE	Coordonnateur(rice) jeunesse	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
698	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Chargé(e) de projet Analyses et procédures	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
699	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Coordonnateur(rice) budgétaire, financier(ère) et comptable	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
700	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Gestionnaire de la dette et du patrimoine	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
701	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Gestionnaire des budgets annexes et des affaires fiscales	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
702	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Assistant(e) de gestion comptable, financière ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
703	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Assistant(e) de gestion comptable, financière ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
704	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Chef(fe) de projet analyse et ingénierie financière et fonds social européen	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
705	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Chef(fe) de projet fonds européens et financements externes	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
706	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE AFFAIRES FINANCIERES	Contrôleur(euse) de gestion	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
707	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Chef(fe) du Service carrières payes	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
708	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire carrière et retraite	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
709	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire carrière et retraite	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
710	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire carrière et retraite	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
711	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire carrière et retraite	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
712	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire paye assistants familiaux et élus	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
713	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire paye assistants familiaux et élus	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
714	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire paye et contrats sur besoins non permanents	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
715	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire paye et contrats sur besoins non permanents	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
716	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire paye et contrats sur besoins non permanents	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
717	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE DES CARRIERES ET DES PAYES	Gestionnaire paye et contrats sur besoins non permanents	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
718	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assistant(e) social(e) pour le personnel-Référent(e) handicap	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
719	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Chef(fe) du Service conditions de travail et relations sociales	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
720	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Ingénieur(e) en sécurité et prévention des risques professionnels	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
721	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Gestionnaire administratif(ve) auto assurance et temps de travail	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
722	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Gestionnaire du secrétariat des instances médicales et suivi des absences	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
723	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Conseiller(ère) en prévention des risques professionnels	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
724	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Conseiller(ère) en prévention des risques professionnels	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
725	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assistant(e) gestion du temps	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
726	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assistant(e) gestion du temps	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
727	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assistant(e) gestion du temps	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
728	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assitant(e) relations sociales	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
729	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Chef(fe) du Service des parcours professionnels	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
730	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Responsable de formation	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
731	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Gestionnaire de formation	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
732	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Gestionnaire de formation	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
733	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Gestionnaire de recrutement	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
734	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Responsable de recrutement et de l'accompagnement des agents	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
735	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Assistant(e) de gestion administrative, comptable et/ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
736	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Assistant(e) de gestion administrative, comptable et/ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
737	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Assistant(e) de gestion administrative, comptable et/ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
738	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Assistant(e) de recrutement, stage et apprentissage	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
739	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PARCOURS PROFESSIONNELS	Assistant(e) de recrutement, stage et apprentissage	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
740	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COMMUNICATION INTERNE	Chef(fe) de projet communication interne	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
741	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COMMUNICATION INTERNE	Chef(fe) du Service communication interne	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
742	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COMMUNICATION INTERNE	Chef(fe) de projet communication interne et Intranet	FILIERE CULTURELLE	A	Bibliothécaire territorial Bibliothécaire principal	C	100,00
743	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COMMUNICATION INTERNE	Chargé(e) de communication interne	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
744	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Administrateur(rice) réseau et sécurité	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
745	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Administrateur(rice) réseau et sécurité	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
746	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chef(fe) de projet informatique collèges et environnement numérique de travail	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
747	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chef(fe) de projet logiciels et systèmes	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
748	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chef(fe) du Service infrastructures et collèges numériques	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
749	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chargé(e) des réseaux et systèmes	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
750	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chargé(e) des réseaux, systèmes et postes de travail - secteur collèges	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
751	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chargé(e) des réseaux, systèmes et postes de travail - secteur collèges	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
752	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Chargé(e) des réseaux, systèmes et postes de travail - secteur collèges	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
753	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Chef(fe) du Service équipement, assistance et formation aux utilisateurs	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
754	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Chargé(e) de support et formateur(trice) aux usages numériques	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
755	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Chargé(e) de support et service des systèmes d'information	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
756	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Chargé(e) de support et service des systèmes d'information	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
757	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Concepteur(rice) des systèmes d'information	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
758	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Coordonnateur(rice) de support et service des systèmes d'information	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
759	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Coordonnateur(rice) de support et service des systèmes d'information	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
760	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Assistant(e) de support et service des systèmes d'information - Collèges	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
761	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE EQUIPEMENTS ASSISTANCE ET FORMATION UTILISATEURS	Assistant(e) de support et service des systèmes d'information	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
762	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chargé(e) de projet informatique - Finances, RH	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
763	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - Social, Santé, Documentaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
764	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - Data, Social	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
765	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - Finances, Dématérialisation, Documentaire	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
766	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - Social, Dématérialisation	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
767	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - RH	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
768	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - RH	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
769	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - SIG	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
770	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) de projet informatique - Social, Santé	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
771	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE PROJETS	Chef(fe) du Service projets	FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial Ingénieur principal territorial	C	100,00
772	DGA DES SOLIDARITES DE LA CULTURE ET DU SPORT	Directeur(rice) général(e) adjoint(e) des Solidarités, de la Culture et du Sport		A	Directeur général adjoint des départements de moins de 900.000 habitants	C	100,00
773	DGA DES SOLIDARITES DE LA CULTURE ET DU SPORT	Directeur(rice) du Développement social local, adjoint(e) à la DGA-SCS	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
774	DGA DES SOLIDARITES DE LA CULTURE ET DU SPORT	Directeur(rice) de la Maison départementale de l'enfance et de la famille	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
775	DGA DES SOLIDARITES DE LA CULTURE ET DU SPORT	Assistant(e) coordinateur(rice) de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
776	DGA DES SOLIDARITES DE LA CULTURE ET DU SPORT	Secrétaire de direction DGA SCS	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
777	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Adjoint(e) au chef du Service budget et comptabilité	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
778	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Chef(fe) du Service budget et comptabilité	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
779	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Gestionnaire budgétaire et comptable	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
780	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
781	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
782	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
783	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
784	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
785	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
786	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PH	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
787	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PH	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
788	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistant(e) de gestion comptable PH	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
789	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistante(e) de gestion comptable LCE-FE	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
790	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistante(e) de gestion comptable LCE-FE	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
791	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE BUDGET ET COMPTABILITE	Assistante(e) de gestion comptable LCE-FE	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
792	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE L'AUTONOMIE	Chef(fe) de projet stratégie et politique de l'autonomie	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
793	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE L'AUTONOMIE	Directeur(trice) de l'Autonomie et de la MDPH	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
794	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Chef(fe) de projet conférence des financeurs prévention, perte d'autonomie	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
795	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE L'AUTONOMIE	Infirmièr(ère) gérontologie handicap	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
796	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE L'AUTONOMIE	Médecin gérontologie handicap	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Médecin hors classe Médecins territoriaux de 1ère classe Médecins territoriaux de 2ème classe	C	100,00
797	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire de la conférence des financeurs prévention et perte d'autonomie	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
798	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de la PCH et l'ACTP	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
799	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION COHESION SOCIALE	Directeur(trice) de la Cohésion sociale	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
800	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION CULTURE SPORT	Directeur(rice) de la Culture et du sport	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
801	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION CULTURE SPORT	Secrétaire de direction DGA SCS	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
802	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Chef(fe) de projet de la démarche référent de parcours	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
803	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Educateur(rice) spécialisé(e) volant(e) Clamecy, Corbigny, Château-Ch, Moulins E	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
804	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Educateur(rice) spécialisé(e) volant(e) Nevers, Val ligérien, Imphy, Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
805	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Travailleur(se) médico-social(e) volant(e) Nevers, Val ligérien, Imphy, Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
806	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Travailleur(se) social(e) volant(e) territoire départemental	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
807	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Assistant(e) de service social volant(e) Nevers, Val ligérien, Imphy, Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
808	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Chef(fe) de projet de la gestion électronique de documents	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
809	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE LA PARENTALITE ET DE L'ENFANCE	Chef(fe) de projet famille enfance	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
810	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE LA PARENTALITE ET DE L'ENFANCE	Chef(fe) de projets prévention et ODPE	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
811	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE LA PARENTALITE ET DE L'ENFANCE	Coordonnateur(rice) technique établissement enfance	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
812	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE LA PARENTALITE ET DE L'ENFANCE	Coordonnateur(rice) juridique protection de l'enfance	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
813	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE LA PARENTALITE ET DE L'ENFANCE	Directeur(rice) de la Parentalité et de l'enfance	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
814	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GESTION DES DROITS RSA	Chef(fe) de projet du suivi et de la gestion des droits RSA	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
815	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GESTION DES DROITS RSA	Chef(fe) du Service gestion des droits RSA	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
816	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GESTION DES DROITS RSA	Gestionnaire technique sur le dispositif du RSA	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
817	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GESTION DES DROITS RSA	Gestionnaire technique sur le dispositif du RSA et des contrats aidés	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
818	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GESTION DES DROITS RSA	Gestionnaire technique sur le dispositif du RSA	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
819	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Che(fe)de projet action sociale-logement	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
820	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Chef(e) de projet insertion jeunes et RSA	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
821	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Chef(fe) de projet emploi insertion	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
822	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Chef(fe) de projet du programme départemental d'insertion et du PTI	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
823	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Chef(fe) du Service inclusion sociale	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
824	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Coordonnateur(rice) des dispositifs d'insertion par l'activité économique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
825	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Coordonnateur(rice) fonds social européen	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
826	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE INCLUSION SOCIALE	Gestionnaire administratif(ve) et comptable	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
828	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Assistant(e) administratif(e) et de surveillance	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
829	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Agent(e) technique et de surveillance de régie	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
830	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Agent(e) technique et de surveillance de régie	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
831	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Responsable des publics	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
832	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Chargé(e) de la communication et des partenariats	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
833	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON - CELLULE COLLECTIONS	Responsable des collections	FILIERE CULTURELLE	A	Conservateur en chef du patrimoine Conservateur du patrimoine	C	100,00
834	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON - CELLULE COLLECTIONS	Assistant(e) de conservation	FILIERE CULTURELLE	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Assistant territorial de conservation	C	100,00
835	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON - CELLULE COLLECTIONS	Assistant(e) de conservation	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
836	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	Médiateur(rice) culturel(le)	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
837	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	Chef(fe) de projet accompagnement acteurs sportifs, culturels et communication	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
838	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	Chef(fe) de projet sport	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
839	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	Chef(fe) du Service développement culturel et sportif	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
840	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	Gestionnaire administratif(ve) des dossiers culture	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
841	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
842	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Responsable du Pôle accompagnement et conseil aux territoires	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
843	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Responsable du Pôle politique documentaire concertée	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
844	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Chef(fe) du Service développement de la lecture publique	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
845	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Responsable du Pôle services, outils et pratiques numériques	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
846	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Chargé(e) de collections - chef(fe) de projet SIGB	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
847	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Chargé(e) de collections - référent(e) communication	FILIERE CULTURELLE	B	Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Assistant territorial de conservation	C	100,00
848	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Chargé(e) de collections - référent(e) action culturelle	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
849	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Gestionnaire administratif(ve), comptable et budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
850	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DES MUSEES ET DU PATRIMOINE CULTUREL	Attaché(e) de conservation	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
851	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DES MUSEES ET DU PATRIMOINE CULTUREL	Chef(fe) du Service musées et patrimoine culturel	FILIERE CULTURELLE	A	Conservateur en chef du patrimoine Conservateur du patrimoine	C	100,00
852	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DES MUSEES ET DU PATRIMOINE CULTUREL	Gestionnaire administratif(ve) et financier(ère)	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
853	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DES MUSEES ET DU PATRIMOINE CULTUREL	Agent(e) technique de régie et muséographie	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
854	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Responsable du Pôle circulation des ressources	FILIERE CULTURELLE	A	Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial principal de conservation du patrimoine	C	100,00
855	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Conseiller(ère) jeunesse	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
856	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Agent(e) de bibliothèque	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
857	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Agent(e) de bibliothèque et d'accueil	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
858	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Agent(e) de bibliothèque	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
859	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Agent(e) de bibliothèque	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
860	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Agent(e) de bibliothèque	FILIERE CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint territorial du patrimoine	C	100,00
861	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Agent(e) de bibliothèque	FILIERE CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint territorial du patrimoine	C	100,00
862	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Coordonnateur(rice) offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
863	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Coordonnateur(rice) offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
864	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Coordonnateur(rice) offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
865	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Coordonnateur(rice) offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
866	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Coordonnateur(rice) offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
867	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Coordonnateur(rice) offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
868	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION PARENTALITE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL	Chef(fe) du Service offre d'accueil	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
869	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - BORDS DE LOIRE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Bords de Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
870	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - BORDS DE LOIRE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Bords de Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
871	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - CHATEAU CHINON	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Château Chinon	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
872	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - CHATEAU CHINON	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Château Chinon	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
873	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - CHATEAU CHINON	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Corbigny	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
874	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - CHAMEANE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Chaméane	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
875	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - CHAMEANE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Chaméane	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
876	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - CHAMEANE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Chaméane	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
877	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - BORDS DE LOIRE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Bords de Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
878	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - LA CHARITE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur La Charité sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
879	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - LA CHARITE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur La Charité sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
880	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - COSNE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Clamecy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
881	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - COSNE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Cosne sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
882	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - COSNE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Cosne sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
883	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - DECIZE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Decize	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
884	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - DECIZE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Decize	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
885	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - DECIZE	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Decize	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
886	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - IMPHY	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Imphy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
887	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - IMPHY	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Imphy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
888	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - IMPHY	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Imphy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
889	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - VAUBAN	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
890	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - VAUBAN	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
891	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE D'ACTION PMI TERRITORIALISEE - VAUBAN	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI secteur Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
892	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE	Chef(fe) du Service famille enfance	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
893	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Chargé(e) de la qualification des Informations préocupantes	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
894	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE	Psychologue Service famille enfance	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
895	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE	Gestionnaire des dossiers techniques et juridiques	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
896	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE	Secrétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
897	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
898	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE PMI SANTE	Médecin ASE et CEGIDD	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Médecin hors classe Médecins territoriaux de 1ère classe Médecins territoriaux de 2ème classe	C	100,00
899	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE PMI SANTE	Médecin PMI	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Médecin hors classe Médecins territoriaux de 1ère classe Médecins territoriaux de 2ème classe	C	100,00
900	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE PMI SANTE	Médecin PMI	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Médecin hors classe Médecins territoriaux de 1ère classe Médecins territoriaux de 2ème classe	C	100,00
901	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE PMI SANTE	Médecin PMI et ASE	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Médecin hors classe Médecins territoriaux de 1ère classe Médecins territoriaux de 2ème classe	C	100,00
902	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE PMI SANTE	Médecin PMI	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Médecin hors classe Médecins territoriaux de 1ère classe Médecins territoriaux de 2ème classe	C	100,00
903	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Conseiller(ère) conjugale et familiale	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
904	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Conseiller(ère) conjugale et familiale	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
905	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Infirmier(ère) unité planification et éducation familiale	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
906	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Responsable de l'Unité planification et éducation familiale	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
907	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur Clamecy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
908	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur Corbigny	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
909	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur Decize	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
910	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur La Charité sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
911	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur Nevers Bords de Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
912	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur Nevers Chaméane	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
913	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Sage femme Secteur Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
914	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Gestionnaire administratif(ve) UPEF-IST	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
915	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PLANIFICATION ET EDUCATION FAMILIALE ET IST	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
916	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Responsable Unité Prévention Précoce et Enfance	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
917	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Chargé(e) de formation assistant(e) maternel(le)	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
918	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Chargé(e) de formation assistant(e) maternel(le)	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
919	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Assistant(e) de gestion des agréments	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
920	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Assistant(e) de gestion des agréments	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
921	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Assistant(e) de gestion des agréments	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
922	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITE PREVENTION PRECOCE ET ENFANCE	Assistant(e) de gestion des établissements et contentieux	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
923	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Expert(e) CRIP	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
924	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Expert(e) CRIP, Coordinateur(rice) administratif(ve) Cellule agréments adoptions	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
925	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Chargé(e) de la qualification des Informations préocupantes	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
926	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Responsable du Pôle protection de l'enfance	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
927	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
928	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE STATUT DE L'ENFANT	Educateur(rice) de prévention	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
929	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE STATUT DE L'ENFANT	Educateur(rice) de prévention	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
930	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) social(e) en charge des MNA	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
931	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) social(e) en charge des MNA	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
932	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) social(e) en charge des MNA	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
933	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE STATUT DE L'ENFANT	Educateur(rice) de placement	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
934	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Responsable du Pôle statut de l'enfant	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
935	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) médico-social(e)	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
936	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) médico-social(e)	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
937	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Chargé(e) du dispositif offre d'accueil et de l'agrément des Assistants familaux	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
938	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) médico-social(e) en charge des pupilles	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
939	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Travailleur(se) médico-social(e) accompagnement vers l'autonomie	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
940	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Inspecteur(rice) des établissements	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	N	50,00
941	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE	Psychologue Service famille enfance et Service offre d'accueil	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
942	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Gestionnaire administratif(ve) des dossiers liés au statut de l'enfant	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
943	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÖLE STATUT DE L'ENFANT	Instructeur(rice) MNA	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
944	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITES TERRITORIALISEES PMI	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI volant(e)	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	N	50,00
945	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITES TERRITORIALISEES PMI	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI volant(e)	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
946	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITES TERRITORIALISEES PMI	Infirmier(ère) puériculteur(rice) PMI volant(e)	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
947	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT UNITES TERRITORIALISEES PMI	Responsable de l'Unité PMI territorialisées	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Puéricultrice territoriale Puéricultrice hors classe	C	100,00
948	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Infirmier(ère)	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
949	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Psychomotricien(ne) Centre de santé territorial Nevers	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateus en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Pédicure-podologue ergothérapeute psychomotricien orthoptiste technicien de laboratoire médical manipulateur d'électroradiologie médicale préparateur en pharmacie hospitalière diététicien hors classe	N	28,60
950	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Psychologue Centre de santé territorial Nevers	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	N	14,00
951	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Sage femme Centre de santé territorial Lormes	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	N	80,00

1788

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
952	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Sage femme Centre de santé territorial Nevers	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Sage femme hors classe Sage-femme territoriale de classe normale	C	100,00
953	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Dentiste	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
954	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Infirmier(ère) en pratique avancée Centre de santé territorial Nevers	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			N	34,29
955	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin endocrinologue Centre de santé territorial Nevers	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
956	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
957	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			N	34,00
958	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste Centre de santé territorial Lormes	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
959	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste Centre de santé territorial Lormes	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			N	68,57
960	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste Centre de santé territorial Lormes antenne de Château Ch.	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			N	34,29
961	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste Centre de santé territorial Nevers	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
962	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste Centre de santé territorial Nevers	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			N	46,00
963	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Médecin généraliste Centre de santé territorial Nevers antenne d'Imphy	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			N	57,15
964	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Sage femme Centre de santé territorial Nevers	HORS CADRE D'EMPLOI DE LA FPT			C	100,00
965	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Coordonnateur(rice) du Centre de santé territorial Nevers	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
966	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Secrétaire médicale Centre de santé territorial Nevers	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
967	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Assistant(e) médical(e) Centre de santé territorial Lormes				C	100,00
968	DGA SOLIDARITE CULTURE ET SPORT SERVICE CENTRE DE SANTE PREVENTION	Secrétaire médical(e) Centre de santé territorial Lormes	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	N	80,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
969	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Secrétaire médicale Centre de santé territorial Nevers	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
970	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CENTRE DE SANTE	Secrétaire médicale Centre de santé territorial Nevers antenne d'Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	N	68,00
971	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT MAISON DE PREVENTION	Infirmier(ère) santé prévention	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
972	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT MAISON DE PREVENTION	Infirmier(ère) santé prévention	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
973	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT MAISON DE PREVENTION	Gestionnaire administratif(ve), comptable ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
974	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT MAISON DE PREVENTION	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
975	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION SANTE PREVENTION	Directeur(rice) de la Santé et de la prévention	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
976	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE CENTRE DE SANTE PREVENTION	Chef(fe) du Service centre de santé - prévention	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Cadre de santé Cadre supérieur de santé	C	100,00
977	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION SANTE PREVENTION	Gestionnaire comptable, financier(ère) ou budgétaire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
978	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
979	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Assistant(e) sociale en charge de l'accueil familial	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
980	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Chargé(e) de l'accompagnement et de la tarification des ESSMS	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
981	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Chargé(e) de l'accompagnement et de la tarification des ESSMS	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
982	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Chargé(e) de l'accompagnement et de la tarification des ESSMS	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
983	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Chargé(e) de l'accompagnement et de la tarification des ESSMS	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
984	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Chargé(e) de l'accompagnement et de la tarification des ESSMS,référent financier	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
985	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Chef(fe) du Service établissements et services PA-PH	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
986	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Gestionnaire tarification, contrôle et suivi des ESSMS	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
987	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE ETABLISSEMENT PAPH	Secrétaire de direction	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
988	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Chef(fe) de projet gérontologie handicap	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
989	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Chef(fe) du Service gérontologie et handicap	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
990	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire de l'APA à domicile et en établissement et de la télégestion	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
991	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de l'aide sociale générale	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
992	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de l'aide sociale générale	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
993	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de l'aide sociale générale	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
994	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de l'aide sociale générale	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
995	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de l'aide sociale générale	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
996	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire télé-alarme	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
997	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Assistant(e) de gestion administrative	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
998	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES	Adjoint(e) au directeur de l'Autonomie en charge de la MDPH	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
999	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE TRANSPORT ADAPTE	Gestionnaire du transport adapté	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1000	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE TRANSPORT ADAPTE	Gestionnaire du transport adapté	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1001	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1002	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1003	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1004	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1005	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1006	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1007	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1008	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1009	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1010	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1011	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1012	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1013	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1014	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1015	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1016	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1017	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1018	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1019	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1020	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1021	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Chef(fe) de service du Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
1022	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Psychologue Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1023	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Conseiller(ère) GH Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1024	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1025	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1026	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Instructeur(rice) GH Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1027	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1028	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1029	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1030	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Secrétaire Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1031	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Secrétaire Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1032	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Secrétaire Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1033	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Secrétaire Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1034	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Secrétaire Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1035	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS BORDS DE LOIRE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Bords de Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1036	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1037	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1038	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1039	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1040	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1041	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1042	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1043	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Assistant(e) de service social Site AMS Château-Chinon - Moulins-Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1044	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Educateur(rice) spécialisé(e) Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1045	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Educateur(rice) spécialisé(e) Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1046	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Educateur(rice) spécialisé(e) Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1047	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Educateur(rice) spécialisé(e) Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1048	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Médiateur(rice) familial(e) Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1049	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1050	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Château Ch.-Moulins E.	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1051	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Chef(fe) de service du Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert 1794	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1052	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
1053	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Psychologue Sites AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1054	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Conseiller(ère) GH Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1055	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Conseiller(ère) GH Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1056	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1057	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Instructeur(rice) GH Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1058	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Instructeur(rice) GH Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1059	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1060	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1061	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Secrétaire Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1062	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Secrétaire Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1063	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Secrétaire Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1064	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Secrétaire Site AMS Château Chinon - Moulins Engilbert	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1065	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1066	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1067	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1068	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1069	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1070	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1071	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1072	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1073	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1074	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1075	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1076	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1077	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1078	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1079	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1080	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1081	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Chef(fe) de service du Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1082	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
1083	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1084	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Sites AMS Nevers Chaméane et Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
1085	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Psychologue Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1086	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Conseiller(ère) GH Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1087	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1088	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1089	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Instructeur(rice) GH Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1090	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Instructeur(rice) GH Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1091	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1092	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1093	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Secrétaire Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1094	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Secrétaire Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1095	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Secrétaire Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1096	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHAMEANE	Secrétaire Site AMS Nevers Chaméane	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1097	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1098	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Assistant(e) de service social Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1099	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Assistant(e) de service social Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1100	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Assistant(e) de service social Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1101	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Assistant(e) de service social Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1102	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Assistant(e) de service social Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1103	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Assistant(e) de service social Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1104	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Educateur(rice) de placement Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1105	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Educateur(rice) spécialisé(e) Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1106	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1107	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1108	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1109	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Chef(fe) de service du Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1110	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Educateur(rice) de prévention Site AMS Clamecy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1111	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Clamecy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
1112	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Psychologue Site AMS Clamecy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1113	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Conseiller(ère) GH Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1114	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1115	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Instructeur(rice) GH Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1116	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Instructeur(rice) GH Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1117	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1118	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1119	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Secrétaire Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1120	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Secrétaire Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1121	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DE CLAMECY	Secrétaire Site AMS Clamecy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1122	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Assistant(e) de service social Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1123	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Assistant(e) de service social Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1124	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Assistant(e) de service social Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1125	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Assistant(e) de service social Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1126	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Educateur(rice) de prévention Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1127	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Educateur(rice) de prévention Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1128	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1129	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1130	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Corbigny	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1131	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Chef(fe) de service du Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1132	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Psychologue Site AMS Corbigny_ Ch Ch	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1133	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Conseiller(ère) GH Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1134	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1135	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Instructeur(rice) GH Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1136	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1137	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Secrétaire Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1138	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CORBIGNY	Secrétaire Site AMS Corbigny	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1139	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1140	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1141	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1142	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1143	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1144	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1145	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1146	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1147	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Assistant(e) de service social Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1148	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Educateur(rice) de placement Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1149	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Educateur(rice) de placement Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1150	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1151	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1152	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1153	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1154	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1155	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1156	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Chef(fe) de service du Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1157	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Educateur(rice) de placement Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1158	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Psychologue Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1159	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Conseiller(ère) GH Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1160	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1161	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Instructeur(rice) GH Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1162	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Instructeur(rice) GH Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1163	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1164	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1165	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Secrétaire Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1166	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Secrétaire Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1167	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Secrétaire Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1168	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS COSNE	Secrétaire Site AMS Cosne sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1169	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1170	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1171	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1172	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1173	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1174	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1175	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1176	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1177	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1178	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Assistant(e) de service social Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1179	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de placement Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1180	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de placement Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1181	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de placement Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1182	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de placement Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1183	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1184	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de prévention Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1185	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1186	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1187	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1188	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1189	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1190	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Chef(fe) de service du Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1191	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Educateur(rice) de placement Site AMS Decize	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1192	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Psychologue Site AMS Decize	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1193	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Conseiller(ère) GH Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1194	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

1803

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1195	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1196	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Instructeur(rice) GH Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1197	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1198	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1199	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Secrétaire Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1200	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Secrétaire Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1201	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Secrétaire Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1202	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Secrétaire Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1203	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Secrétaire Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1204	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Secrétaire Site AMS Decize	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1205	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS DECIZE	Instructeur(rice) GH Site AMS Decize	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1206	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1207	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1208	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1209	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1210	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1211	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1212	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Assistant(e) de service social Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1213	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Educateur(rice) de placement Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1214	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Educateur(rice) de placement Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1215	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Educateur(rice) de prévention Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1216	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1217	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1218	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1219	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1220	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Chef(fe) de service du Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1221	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Imphy	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
1222	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Psychologue Site AMS Imphy	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1223	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Conseiller(ère) GH Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1224	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00

1805

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1225	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Instructeur(rice) GH Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1226	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Instructeur(rice) GH Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1227	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1228	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1229	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Secrétaire Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1230	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Secrétaire Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1231	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS IMPHY	Secrétaire Site AMS Imphy	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1232	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Assistant(e) de service social Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1233	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Assistant(e) de service social Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1234	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Assistant(e) de service social Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1235	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Assistant(e) de service social Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1236	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Assistant(e) de service social Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1237	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Assistant(e) de service social Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1238	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Educateur(rice) de placement Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1239	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Educateur(rice) de placement Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1240	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Educateur(rice) de prévention Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1241	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1242	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1243	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1244	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
1245	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Chef(fe) de service du Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE SOCIALE	A	Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller hors classe socio-éducatif	C	100,00
1246	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier territorial en soins généraux	C	100,00
1247	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Psychologue Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1248	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Conseiller(ère) GH Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1249	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1250	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Instructeur(rice) GH Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1251	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1252	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Secrétaire Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1253	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Secrétaire Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1254	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS LA CHARITE	Secrétaire Site AMS La Charité sur Loire	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1255	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Adjoint(e) au chef de service du Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1256	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1257	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1258	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1259	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1260	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1261	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1262	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1263	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1264	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Assistant(e) de service social Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1265	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1266	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1267	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de placement Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1268	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1269	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1270	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1271	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Educateur(rice) de prévention Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1272	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Travailleur(se) médico-social(e) GH Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1273	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1274	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1275	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale Site AMS Nevers Vauban	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1276	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Chef(fe) de service du Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1277	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Psychologue Site AMS Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1278	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Psychologue Site AMS Nevers Vauban	FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	Psychologue hors classe Psychologue territorial de classe normale	C	100,00
1279	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Conseiller(ère) GH Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1280	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1281	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Conseiller(ère) LCE/FE Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1282	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Instructeur(rice) GH Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1283	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Instructeur(rice) GH Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1284	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1285	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1286	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Instructeur(rice) LCE/FE Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1287	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Secrétaire Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1288	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Secrétaire Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1289	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Secrétaire Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1290	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Secrétaire Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1291	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS VAUBAN	Secrétaire Site AMS Nevers Vauban	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1292	BIBRACTE EPPC-CENTRE ARCHELOGIQUE EUROPEEN	Conservateur(rice) responsable du Musée de la Civilisation Celtique	FILIERE CULTURELLE	A	Conservateur en chef du patrimoine Conservateur du patrimoine	C	100,00
1293	GIP TERANA	Responsable technique GIP TERANA	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Biologiste, vétérinaire, pharmacien de classe exceptionnelle Biologiste, vétérinaire et pharmacien territoriaux hors classe Biologiste, vétérinaire et pharmacien territoriaux	C	100,00
1294	GIP TERANA	Technicien(ne) de laboratoire GIP TERANA	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateus en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Pédicure-podologue ergothérapeute psychomotricien orthoptiste technicien de laboratoire médical manipulateur d'électroradiologie médicale préparateur en pharmacie hospitalière diététicien hors classe	C	100,00
1295	GIP TERANA	Technicien(ne) de laboratoire GIP TERANA	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateus en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Pédicure-podologue ergothérapeute psychomotricien orthoptiste technicien de laboratoire médical manipulateur d'électroradiologie médicale préparateur en pharmacie hospitalière diététicien hors classe	C	100,00

1810

TABLEAU DES EMPLOIS
Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1296	GIP TERANA	Technicien(ne) de laboratoire GIP TERANA	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateus en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Pédicure-podologue ergothérapeute psychomotricien orthoptiste technicien de laboratoire médical manipulateur d'électroradiologie médicale préparateur en pharmacie hospitalière diététicien hors classe	C	100,00
1297	GIP TERANA	Technicien(ne) de laboratoire GIP TERANA	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateus en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Pédicure-podologue ergothérapeute psychomotricien orthoptiste technicien de laboratoire médical manipulateur d'électroradiologie médicale préparateur en pharmacie hospitalière diététicien hors classe	C	100,00
1299	CAMOSINE	Directeur(rice) de la CAMOSINE	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal Attaché territorial	C	100,00
1300	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assistant(e) de gestion de l'action sociale	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1301	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES	Assistant(e) de gestion de l'action sociale	FILIERE ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Adjoint administratif territorial	C	100,00
1302	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES	Chargé(e) de mission réponse accompagnée pour tous MDPH	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1303	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Cuisinier(ère) volant(e) secteur Nevers - Sud Nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
1304	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège d'Imphy	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
1305	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) volant(e) Haut nivernais Val de Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1306	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) volant(e) Morvan	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
1307	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) volant(e) Nevers sud nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
1308	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) volant(e) formateur(trice) Haut nivernais Val de Loire	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
1309	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) volant(e) formateur(trice) Nevers Sud nivernais	FILIERE TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise territorial principal	C	100,00
1310	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) volant(e) Morvan	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
1311	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES AGENTS DES COLLEGES	Agent(e) polyvalent(e) collège Corbigny	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	100,00
1312	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DE L'AUTONOMIE	Chef(fe) du Service évaluation MDPH	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal	C	100,00
1313	GIP TERANA	Technicien(ne) de laboratoire GIP TERANA	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	A	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateus en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Pédicure-podologue ergothérapeute psychomotricien orthoptiste technicien de laboratoire médical manipulateur d'électroradiologie médicale préparateur en pharmacie hospitalière diététicien hors classe	C	100,00
1314	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE FAMILLE ET ENFANCE - PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	Délégué(e) du Préfet dans les quartiers politique de la ville	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1315	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Responsable de la Cité de présents	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur Attaché territorial principal Attaché territorial hors classe	C	100,00
1316	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Gestionnaire administratif(ve) et financier(ère) de la Cité des présents	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1318	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Chargé(e) de création graphique PAO	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00

TABLEAU DES EMPLOIS

Session du 14 et 15 avril 2025

N° poste	Structure hiér. (libellé complet)	Intitulé du poste	Filière du cadre d'emploi	Catégorie du poste	Grades du poste	Temps de travail C : complet N : non complet	Taux du poste
1319	SERVICE IDENTITE VISUELLE - IMPRIMERIE	Chargé(e) de création graphique PAO	FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2ème classe Technicien territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1320	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Gestionnaire de l'activité courrier-Référent(e) gestion dématérialisée courrier	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1321	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT CITE DES PRESENTS DE CHATEAU CHINON	Gestionnaire administratif(ve) et financier(e) de la Cité des présents	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1322	DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SERVICE ENTRETIEN MAINTENANCE ET BATIMENTS	Agent(e) de maintenance des bâtiments	FILIERE TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	C	100,00
1323	DGA JEUNESSE ADMINISTRATION RESSOURCES SERVICE COORDINATION ET RESSOURCES LOGISTIQUES	Gestionnaire de l'activité évènementielle	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1324	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SERVICE GERONTOLOGIE ET HANDICAP	Gestionnaire technique en charge de l'aide sociale générale	FILIERE ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe	C	100,00
1325	DGA SOLIDARITE CULTURE ET SPORT	Support emploi fonctionnel DGA SCS	FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Administrateur général Administrateur hors classe Administrateur	C	100,00
1326	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT SITE AMS CHATEAU CHINON MOULINS-ENGILBERT	Travailleur(se) social(e) d'insertion Site AMS Chateau Chinon Moulins Engilbert	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00
1327	DGA SOLIDARITES CULTURE ET SPORT DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Assistant(e) de service social volant(e) Clamecy, Corbigny, Château Chinon	FILIERE SOCIALE	A	Assistant Socio-Educatif Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle	C	100,00

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°23
du 15 avril 2025
Rapporteur : Wilfrid SEJEAU

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Jeunesse : La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Education, notamment son article L.213-2,
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre,
VU l'avis de la Commission Émancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique éducative soit :

4 830 544 € en dépenses de fonctionnement,
3 311 092 € en dépenses d'investissement,

934 011 € en recettes de fonctionnement,
2 604 734 € en recettes d'investissement,

DE VALIDER la liste des opérations 2025 des travaux à réaliser dans les collèges, ci-jointe, et de lancer les procédures correspondantes, ainsi que la répartition des crédits en annexe n°1,

D'ACCORDER des subventions au titre de 2025 d'un montant de 138 410 € aux associations et aux structures de l'enseignement supérieur dont le détail figure en annexe n°3,

D'ACCORDER des subventions au titre de 2025 d'un montant de 44 537 € aux associations éducatives dont le détail figure en annexe n°2,

D'ACCORDER une subvention au titre de 2025 d'un montant de :

119 000 € aux associations dont le détail figure en annexe n°4,
9 000 € pour les actions réalisées en partenariat avec les services de l'État et la CAF dont le détail figure en annexe n°4,

DE DONNER délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés dans le cadre de ce rapport,

DE SOLLICITER les subventions susceptibles d'être perçues,

D'APPROUVER les conventions de soutien aux actions entre L'Office Central de Coopération à l'Ecole OCCE de la Nièvre et le Département, l'Université du Temps Libre du Nivernais et le Département, la convention pour le soutien au Campus connecté et le PASS entre Nevers Agglomération et le Département, ci-jointes,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à les signer,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les pièces de marchés, les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80092-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

PPI COLLEGES de la NIEVRE : Année 2025

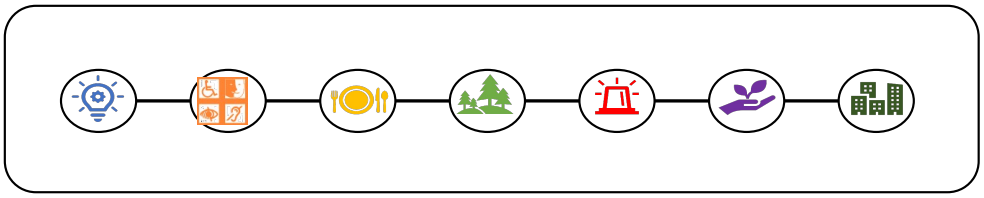

Energie		**1 070 000 €**
Chaudières		
Chaudière Cassin Cosne	Remplacement de chaudière Gaz	50 000 €
Amélioration Energétique		
Lormes - Paul Barreau	Etude maîtrise d'œuvre isolation	50 000 €
Cercy la Tour - Champ de la Porte		
Chateau Chinon - Bibracte	Remplacement des façades	970 000 €
Imphy - Louis Aragon		
Accessibilité		**230 000 €**
Ascenseurs		
Nevers - Adam Billaut	Mise en accessibilité des étages avec ascenseur salle de restauration et salle de sciences bâtiment B	180 000 €
Luzy - Anthony Duvivier	Mise en accessibilité de l'étage Centre de Documentation et d'Information	50 000 €
Matériel cuisine		**550 000 €**
Tous les collèges (A ventiler)	Remplacement de matériel	120 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Remplacement monte-charge	50 000 €
La Charité - Aumenier Michot	Restructuration de la cuisine	380 000 €
Cours végétalisées		**25 000 €**
Luzy - Anthony Duvivier Fourchambault - Paul Langevin	Etudes	25 000 €
Sécurité		**909 000 €**
Travaux de sécurité		
Tous les collèges (A ventiler)	Réfection logements	70 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Sécurisation : interphonie, clôtures, automatisation, alarme, …	80 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Travaux commission de sécurité	100 000 €
Decize - Maurice Genevoix	Réfection des réseaux eau et chauffage	84 000 €
Varzy - Le Mont Chatelet	Mise en sécurité des menuiseries extérieures	110 000 €
Mise aux normes toiture		
Varzy - Le Mont Chatelet	Mise aux normes chéneaux	65 000 €
Mise aux normes Cuisine		
Donzy - Henri Clément	Travaux Réfection cuisine DONZY_Tranche 2	400 000 €
Energie Renouvelable		**10 000 €**
Panneaux Photovoltaiques	Assistance à maîtrise d'ouvrage panneaux photovoltaïques	10 000 €
Collège de Demain		**0 €**
Tous les collèges (A ventiler)	Aménagement collège de Demain	0 €
Total programmation 2025		**2 794 000 €**
Travaux urgents		250 000 €
Participation travaux cités scolaires		0 €
Travaux couverts par l'assurance		60 000 €
TOTAL investissements 2025		**3 104 000 €**

Proposition de répartition dotations / subventions 2025

P019O003 – P019O007 - Collèges publics :

	BP 2025
Dotation des collèges publics	2 265 893 €
Part complémentaire énergies	296 011 €
Soutien aux projets pédagogiques	25 000 €
Restauration scolaire et dispositif chèques restauration	157 530 €
Total	**2 744 434 €**

P019O008 et P019O012 Collèges Privés :

	BP 2025
Les dotations aux collèges privés « part matériel »	297 579 €
Les dotations aux collèges privés « part personnel »	592 584 €
Total	**890 163 €**

P019O014 - Associations Éducatives :

	BP 2025
OCCE	16 000 €
UTLN	28 537 €
Total	**44 537 €**

Subventions 2025

P019O004 - Enseignement Supérieur :

Tiers		BP 2025
1788	UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE - UFR Santé (P.A.S.S – remboursement coût technicien maintenance)	3 900 €
51412	AGCNAM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (Capacité en droit)	5 000 €
6924	NEVERS AGGLOMERATION – P.A.S.S	42 000 €
	NEVERS AGGLOMERATION – Campus Connecté (fonctionnement 5ième année)	25 710 €
	NEVERS AGGLOMERATION – aide à la restauration universitaire	49 800 €
	NEVERS AGGLOMERATION – Campus Connecté formation d'orthoptie	12 000 €
TOTAL		138 410 €

ANNEXE

Le détail budgétaire lié aux opérations portées par la collectivité départementale pour l'année **2025** serait le suivant :

	Détail de l'action	Montant prévu
PROGRAMME P033 JEUNESSE		**154 000,00 €**
Opération P033O001 DISPOSITIFS JEUNES dont : Dispositifs portés en partenariat avec les services de l'État et la CAF		**9 000 €**
Bourses BAFA/BAFD (Bij)	Participation financière entre 100€ et 600€ à la formation du BAFA/BAFD après étude des dossiers. Action portée par les services de l'État et la CAF	4 000 €
Initiatives Jeunes (Mission Locale)	Participation financière de 500€ à 1 500€ auprès de porteurs de projets, en direction des jeunes, à vocation professionnelle, socioculturelle ou sportive. Organisation de la Nuit des Jeunes Leaders	5 000 €
Opération P033O004 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES dont :		**119 000€**
Subventions associations de l'éducation populaire et organismes : **78 500 €**		
FOL 58	Cycle partenarial 2023-2026 avec les associations d'éducation populaire afin de répondre aux besoins des jeunes en matière de formation/emploi, de mobilité d'engagement citoyen et d'investissement des lieux publics par les jeunes. Conventionnement avec ces structures et mise en place d'une évaluation qualitative et quantitative. Les conventions sont triennales depuis 2023 avec la possibilité d'amender	30 000 €
FRANCAS		5 000 €
BIJ		34 500 €
ADPEP 58		9 000 €
Les dispositifs d'aide aux jeunes s'élèvent à **40 500 €** pour les projets impliquant des jeunes dont la gestion financière est assurée par le BIJ58 . Les dispositifs d'aide aux jeunes comprennent l'aide au permis de conduire, à la mobilité internationale, aux inscriptions concours et prix de la faculté de droit. Les projets jeunesse incluent la poursuite du Mag jeunes,		
Aide au permis de conduire	En contrepartie d'un engagement citoyen de 60h réalisé en lien avec les associations du Département et en fonction du projet du jeune, le CD58 apporte une aide au financement du permis de conduire.	30 000 €
Aide à la mobilité internationale	En fonction du projet du jeune, de sa destination et de la durée du séjour, le CD58 apporte une contribution financière comprise entre 100€ et 800€.	9 000 €
Mag Jeunes – Atelier média	Le CD58 facilite l'expression des jeunes par la mise en place d'ateliers médias animés par des journalistes professionnels en vue de constituer le Mag Jeune	1 500 €
Opération P033O001 – FONCTIONNEMENT ACTIONS JEUNES 26 000 €		
CDJC	organisation d' 1 session plénière (4335 €)+ 2 commissions en présentielles (3830 €). La somme de 2835 € permettront d'assurer les charges d'interventions dans le cadre du concours de l'éloquence	**11 000 €**
Fête de la jeunesse	Dans le cadre de la démarche Imagine la Jeunesse, il s'agira d'organiser une après-midi festive coconstruite avec les partenaires idoines en vue de mettre en perspective l'ensemble des dispositifs et démarches citoyennes qui existent sur le territoire.	**0 €**
Observatoire des jeunes citoyens	L'observatoire des jeunes citoyens donne la parole aux jeunes pour assurer le suivi de la politique jeunesse du Département décidait à l'issue des réunions publiques d'Imagine la Jeunesse.	**0 €**
CIVITEC	Avance de fonds FEDER programme INTERREG Europe sur l'organisation **rencontre Européenne de la jeunesse** pour un montant de **13 588 €** Intégration de CIVITEC (démocratie participative) dans le média du Département Contrôle de gestion INTERREG Europe effectué tous les 6 mois – cabinet	**15 000 €**

	de gestion sélectionné par la centrale d'achat des hauts de France à hauteur de **1 412 € (708€X2).**	

Recette CIVITEC – PROGRAMME INTERREG EUROPE

	Détail de l'action	Montant prévu
Recette CIVITEC-PROGRAMME INTERREG EUROPE : remboursement 80 % de la somme totale 15 000 €		**12 000 €**

AIDE AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS ET DE PROJETS ÉDUCATIFS

_____

CONVENTION TRIENNALE DE SOUTIEN AUX ACTIONS
JANVIER 2025 à DÉCEMBRE 2027

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
sis Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par la délibération n°XX de la session départementale des 14 et 15 avril 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Office Central de Coopération à l'Ecole OCCE de la Nièvre
sis 1 ter rue Gabriel Valette - 58000 NEVERS
représenté par sa Présidente Madame Françoise LURIER ,
N° SIRET : 381 740 265 00024

ci-après dénommé " l'OCCE 58 ou l'association "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Par la présente convention, le Département reconnaît, à l'échelle du territoire départemental, l'action structurante de l'OCCE 58 dans le domaine éducatif.
Le Département partage les valeurs et les objectifs généraux poursuivis par l'OCCE 58 décrits ci-après : « Pour les enfants comme pour les adultes, promouvoir la coopération à l'école en faisant vivre les valeurs de solidarité, de coopération, d'autonomie, de respect et de démocratie».

Le Département a choisi notamment de développer des actions d'éducation autour des enjeux éducatifs durables, ainsi qu'autour d'actions pédagogiques et culturelles avec les collèges de la Nièvre.

Au regard de ces priorités, le Département a engagé, avec l'OCCE 58, une démarche partenariale sur la base d'objectifs actualisés et partagés.

Enfin, la présente convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention s'inscrit dans le contexte précité en préambule et définit les engagements entre le Département et l'association partenaire.

Il est convenu que l'OCCE 58 s'engage à développer ces actions selon les axes suivants :

Axe 1 : promotion de la coopération en direction des élèves avec une attention particulière aux initiatives favorisant la liaison école-collège.

Actions d'éducation artistique et culturelle :

- Théâtre
- École en poésie
- Bal en liance

Actions d'éducation citoyenne :

- Jeux coopératifs et actions pour bâtir la paix (laïcité, égalité...)
- Accompagnement à la mise en place de conseils d'enfants
- Sensibilisation à la médiation par les pairs

Axe 2 : promotion de la coopération en direction des adultes

- Accompagnement à la mise en œuvre de projets collectifs : soutien à l'organisation du travail d'équipe, notion de communauté éducative incluant l'ensemble des personnels d'un établissement…

Axe 3 : développement des actions de sensibilisation sur le développement durable

Formation éco-délégués :

- Découvrir une démarche pour pouvoir élaborer des projets, des actions.

Débats autour de la transition écologique et climatique :

- faire émerger les représentations, préjugés et idées reçues sur la transition écologique. Coopérer, débattre.

Escape game « Mission ODD » :

- Permettre aux élèves de découvrir et appréhender les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030, fixés par l'Organisation des Nations Unies.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention concerne la période triennale du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, soit pour trois années civiles.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le montant de la participation financière allouée chaque année par le Département à l'association OCCE 58 est de **16 000 € (seize mille euros).** Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction des actions réalisées et des projets développés par l'OCCE de la Nièvre.

Cette subvention :

- participe en partie aux charges du poste de la secrétaire comptable,
- est fléchée sur l'aide au développement de l'association pour le financement en tout ou partie de projet à destination des collégiens du département de la Nièvre.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT

Le département s'engage à financer l'association pour des objectifs qu'elle développe dans le périmètre de son champ d'activités et plus particulièrement pour les actions engagées pour les jeunes.

Le département s'engage également dans le soutien et le partage de réseau afin d'optimiser les actions sur le territoire.

L'aide financière est réglée en un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au Département par les dirigeants de l'association.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

5-1 Compte rendu

L'association doit fournir le compte-rendu annuel de son activité. Ce compte-rendu devra contenir tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité.

5-2 Communication relative aux actions de la convention

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre la convention, l'association fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes, communication dématérialisée…) le logo du Département. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, de télévision, de radio ou encore sur ses pages internet.

Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que le Département souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

5-3 Éléments financiers

L'association doit fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultats consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes .

L'association s'engage à fournir à tout agent accrédité du Département tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable.

L'association respecte la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

ARTICLE 6 : AVENANT

Toute modification de la présente convention donne lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 7 : ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles le Département a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre l'administration et l'association.

Au minimum, un entretien annuel entre les deux parties sera organisé afin d'échanger sur les projets et actions en cours et à venir.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, la durée du préavis étant de trois mois.

Elle pourra également être résiliée si l'une des deux parties ne respecte pas les engagements inhérents à la signature de cette convention.

Fait à Nevers, le …….

La présente convention est établie en trois exemplaires, dont un pour chacune des parties et un pour le Trésor Public.

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental.

Monsieur Fabien BAZIN

Pour l'OCCE de la Nièvre,
La Présidente,

Madame Françoise LURIER

AIDE AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS ET DE PROJETS ÉDUCATIFS

CONVENTION ANNUELLE DE SOUTIEN AUX ACTIONS
Année 2025

ENTRE :

Le Département de la Nièvre, sis Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX, représenté par son Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par la délibération n°XX de la session départementale des 14 et 15 avril 2025, ci-après dénommé « Le Département de la Nièvre »,

D'une part,

ET :

L'Université du Temps Libre du Nivernais (UTLN), association loi 1901, sis 3bis rue Lamartine - 58000 NEVERS, représenté par sa Présidente Madame Claudie GRACEDIEU, ci-après dénommé « l'UTLN ou l'association »,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Par la présente convention, le Département reconnaît à l'échelle de son territoire l'action structurante de l'UTLN dans le domaine éducatif.

Le Département partage les valeurs et les objectifs généraux poursuivis par l'UTLN décrits ci-après : *« L'UTLN, université pour tous, est un lieu de convivialité ouvert à tous, sans limite d'âge, ni conditions de diplôme ou de culture, et sans obligation d'assiduité, s'adressant aux personnes qui désirent s'instruire ou enrichir leurs connaissances en participant aux différentes activités proposées. Cette conception du temps libre permet de favoriser les relations intergénérationnelles, facilite l'insertion des retraités dans la société et enseigne un art de vivre visant à faire reculer le vieillissement et l'isolement».*

Le Département a choisi notamment de développer des actions d'éducation autour des enjeux éducatifs durables, ainsi qu'autour d'actions pédagogiques et culturelles avec les collèges de la Nièvre.

Au regard de ces priorités, le Département a engagé, avec l'UTLN, une démarche partenariale sur la base d'objectifs actualisés et partagés.

Enfin, la présente convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention s'inscrit dans le contexte précité en préambule et définit les engagements entre le Département et l'association partenaire. Elle conditionne le versement de la subvention « aide au

développement des associations » pour l'année 2025.
Il est convenu que l'UTLN s'engage à développer ses actions éducatives auprès de tous les publics et dans le sens d'un renforcement du lien intergénérationnel sur les territoires. L'association s'attache entre autres à développer son activité en direction des publics jeunes et scolaires.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de signature et court jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le montant de la participation financière allouée par le Département à l'association **Université du Temps Libre du Nivernais pour l'année 2025 est de 28 537 € (vingt huit mille cinq cent trente sept euros).**

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT

Le département s'engage à financer l'association pour des objectifs qu'elle développe dans le périmètre de son champ d'activités et plus particulièrement pour les actions engagées pour les jeunes. L'aide financière est réglée en un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au Département par les dirigeants de l'association.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

5-1 Compte rendu
L'association doit fournir le compte-rendu annuel de son activité. Ce compte-rendu devra contenir tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité.

5-2 Communication relative aux actions de la convention
Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre la convention, l'association fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes, communication dématérialisée…) le logo du Département.

Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, de télévision, de radio ou encore sur ses pages internet. Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que le Département souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

5-3 Éléments financiers
L'association doit fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultats consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes .

L'association s'engage à fournir à tout agent accrédité du Département tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable. Elle doit respecter la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de

l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

ARTICLE 6 : AVENANT

Toute modification de la présente convention donne lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 7 : ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles le Département a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre l'administration et l'association.

Au minimum, un entretien annuel entre les deux parties sera organisé afin d'échanger sur les projets et actions en cours et à venir.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, la durée du préavis étant de trois mois. Elle pourra également être résiliée si l'une des deux parties ne respecte pas les engagements inhérents à la signature de cette convention.

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX

Tout litige pouvant naître entre les parties à propos de la conclusion, de l'interprétation, de l'exécution des clauses de la présente convention sera soumis à la compétence du Tribunal administratif de Dijon. Le Tribunal devra être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.télérecours.fr".

Préalablement à tout recours au juge, les parties s'obligent à rechercher une solution négociée au litige, avec ou sans médiation. La partie la plus diligente qui veut saisir le tribunal devra en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en rappelant l'échec du règlement amiable du conflit.

Fait à Nevers, le …….

La présente convention est établie en trois exemplaires, dont un pour chacune des parties et un pour le Trésor Public.

Pour le Département de la Nièvre, Le Président du Conseil départemental.	Pour l'UTLN , La Présidente,
Monsieur Fabien BAZIN	Madame Claudie GARCEDIEU

AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FORFAIT D'EXTERNAT DES COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, dûment habilité par la délibération n°XX de la session départementale des 14 et 15 avril 2025 à signer le présent avenant.

D'une part ;

ET

LA DIRECTION DIOCÉSAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE NIÈVRE - SAÔNE ET LOIRE, sis 1 Place Cardinal Perraud, 71407 AUTUN, représentée par son directeur Monsieur Philippe GONIN,

D'autre part ;

Préambule :

Il est rappelé que par la convention relative au forfait d'externat des collèges privés sous contrat d'association avec l'État, approuvée par la délibération n°25 de la session départementale des 25 et 26 mars 2024 et signée le 22 mai 2024, le Département de la Nièvre a placé l'éducation et la réussite de l'ensemble de ses collégiens au cœur de ses priorités. Dans ce cadre, le Conseil départemental et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique ont eu la volonté de poursuivre leur partenariat au service de l'ensemble des élèves Nivernais.

Les parties conviennent de signer le présent avenant pour l'année civile 2025.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les effectifs dans les quatre Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) ainsi que le montant des parts « matériel » et « personnel » qui constituent le forfait d'externat.

Article 2 – Dispositions modifiées

Les modifications suivantes sont apportées à la convention du 22 mai 2024 :

L'article 3 est modifié comme suit :

3 – 1 : Le forfait d'externat part matériel

La dotation pour l'année civile 2025 allouée au titre du forfait d'externat « part matériel » des collèges du réseau de l'enseignement catholique est de **297 579 € pour 1 059 élèves.** Les modalités de calcul demeurent identiques à celles mentionnées dans la convention initiale.

3 – 2 : Le forfait d'externat part personnel
La dotation pour l'année civile 2025 allouée au titre du forfait d'externat « part personnel » des collèges du réseau de l'enseignement catholique est de **592 584 € pour 1 059 élèves.** Les modalités de calcul demeurent identiques à celles mentionnées dans la convention initiale.

L'article 4 est modifié comme suit :
4 – 1 : Le forfait d'externat part matériel
En 2025 et 2026 :
- 1er versement représentant 70 % **en mai 2025**

4 – 2 : Le forfait d'externat part personnel
En 2025 et 2026 :
- 1er versement représentant 70 % **en mai 2025**

Article 3 – Date de prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2025.

Article 4 - Dispositions finales

Toutes les autres clauses de la convention initiale du 22 mai 2024 demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. Les parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à la convention et ne fasse qu'un avec elle.

Fait à Nevers, le……
(en sept exemplaires)

Pour le Département de la Nièvre,	Pour la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique Nièvre -Saône et Loire
Le Président du Conseil départemental,	Le Directeur Diocésain,
Monsieur Fabien BAZIN.	Monsieur Philippe GONIN.

NIÈVRE
le département

CONVENTION RELATIVE AU FORFAIT D'EXTERNAT DES COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

CONVENTION TRIENNALE (2024 - 2026)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, dûment habilité à signer la présente convention par délibération de la Session plénière des 25 et 26 mars 2024,

D'une part,

ET

LA DIRECTION DIOCÉSAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE NIÈVRE – SAÔNE ET LOIRE, sis 1 Place Cardinal Perraud, 71407 AUTUN, représentée par son directeur Monsieur Philippe GONIN,

D'autre part.

Préambule :

Le Département de la Nièvre a placé l'éducation et la réussite de l'ensemble de ses collégiens au cœur de ses priorités. Dans ce cadre, le Conseil départemental et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique ont la volonté de poursuivre leur partenariat au service de l'ensemble des élèves Nivernais.

Article 1er - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution des dotations départementales en faveur du réseau de l'enseignement catholique pour les années 2024, 2025 et 2026.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

Chaque année, les quatre OGEC s'engagent à transmettre les bilans financiers, les comptes de résultat et les annexes comptables, conformément l'article R442-18 du Code de l'éducation.

L'article R442-18 oblige les établissements scolaires sous contrat d'association à adresser au

directeur départemental des finances publiques les comptes de résultats de l'exercice écoulé, dans les 3 mois qui suivent la clôture des comptes. L'AGO étant compétente pour valider les comptes de l'OGEC (article 19 des statuts type), et ces mêmes comptes étant arrêtés le 31 août, il convient de la tenir en novembre.

ARTICLE 3 : Le forfait d'externat

L'article L. 442-9 du Code de l'Éducation prévoit que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privés du second degré sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public ».

À ce titre, une contribution dite **part « matériel »** est versée par les collectivités territoriales compétentes depuis le 1er janvier 1986 : elle correspond au coût moyen par élève des dépenses de fonctionnement matériel afférentes à l'externat des établissements publics du même ressort territorial.
Une contribution, dite **part « personnel »** est versée également par les collectivités territoriales compétentes depuis le 1er janvier 2007, comme précisé par le décret n° 2006-1610 du 15 décembre 2006. Elle est calculée en référence au coût de rémunération des agents techniques territoriaux affectés à l'externat des collèges publics.

3 -1 : Le forfait d'externat part matériel

L'enveloppe allouée pour le fonctionnement de l'externat des collèges du réseau de l'enseignement catholique est issue d'un calcul à parité euro/élève avec les dotations versées aux collèges publics. Les modalités de répartition sont similaires à celles des collèges publics. Il convient de prendre en compte les dépenses de fonctionnement liées aux collèges publics sur l'année N-2, à savoir :

- La dotation générale de fonctionnement (hors part viabilisation du service de restauration et d'hébergement)
- Les dotations complémentaires de fonctionnement
- Les subventions au titre des projets pédagogiques ou projets pluridisciplinaires
- Les dépenses liées à l'achat des petites fournitures « matériaux d'œuvres »
- Les dépenses liées aux assurances des véhicules des collèges
- Les dépenses liées aux transports des élèves hors trajets scolaires
- L'achat de la viande à l'occasion de la semaine du goût

La dotation initiale allouée au titre du forfait d'externat « part matériel » des collèges du réseau de l'enseignement catholique et qui servira de base de calcul, pour les 3 années de la convention (2024, 2025 et 2026) est de **292 521 € soit 281€ / élève** .

3 - 2 : Le forfait d'externat part personnel

Le forfait d'externat part personnel est destiné à couvrir la rémunération des agents techniques affectés à l'externat des collèges du réseau de l'enseignement catholique. Il est calculé par rapport aux charges correspondantes de rémunération des agents techniques territoriaux affectés à l'externat des collèges publics, ramenées à la parité euro/élève. Pour le département de la Nièvre, celles-ci, au regard du barème d'attribution des postes dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement, ont été évaluées au jour de la convention à 50 % de la masse salariale globale.
La dotation initiale allouée au titre du forfait d'externat « part personnel » des collèges du réseau de l'enseignement catholique et qui servira de base de calcul, pour les 3 années de la convention

(2024, 2025 et 2026) est de **582 960 €** soit **614 € par élève** (du 1er au 80ème élève) et **536 €** par élève (à partir du 81ème élève).

A la fin de chaque exercice budgétaire, il sera procédé à un constat des dépenses réelles de la masse salariale affectée à la rémunération des agents techniques territoriaux des établissements publics locaux d'enseignement pour la partie externat. Les résultats donneront lieu, si besoin, à une régularisation soit avec une dotation complémentaire soit avec une diminution de la recette.

3 - 3 : Modalités d'actualisation

Il est convenu que les montants de la « part matériel» et de la « part personnel » du forfait d'externat seront actualisés chaque année, d'après les effectifs constatés dans les quatre OGEC.
L'actualisation des effectifs et du montant des deux parts fera l'objet d'un avenant annuel pour 2025 et 2026.

ARTICLE 4 : Les modalités de versement

4 - 1: Le forfait d'externat part matériel

En 2024 :

- 1er versement représentant 70 % en mai 2024.
- 2nd versement représentant le solde soit 30 % en septembre 2024, après transmission des comptes des OGEC.

En 2025 et 2026 :

- 1er versement représentant 70 % en avril.
- 2nd versement représentant le solde soit 30 % en juillet, après transmission des comptes des OGEC.

4 - 2 : Le forfait d'externat part personnel

En 2024 :

- 1er versement représentant 70 % en mai 2024.
- 2nd versement représentant le solde soit 30 % en septembre 2024, après transmission des comptes des OGEC.

En 2025 et 2026

- 1er versement représentant 70 % en avril.
- 2nd versement représentant le solde soit 30 % en juillet, après transmission des comptes des OGEC.

ARTICLE 5 : Les opérations d'investissement

Le Département de la Nièvre pourra, le cas échéant, étudier et accompagner les collèges privés sur des opérations d'investissement étudiées au cas par cas.

ARTICLE 6 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par chacune de deux parties en cas d'inexécution de l'une de ses obligations sous réserve d'un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge.

Fait à Nevers, le 22 mai 2024

En sept exemplaires
dont un pour le diocèse, un par OGEC et deux pour le Département.

Pour le Département de la Nièvre,

Le Président du Conseil départemental,

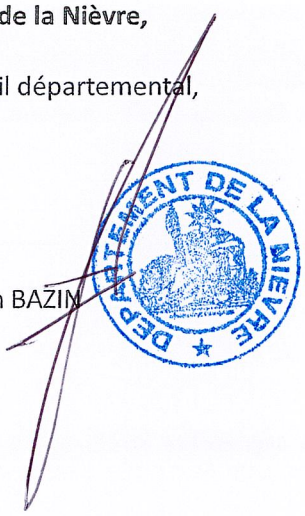

Monsieur Fabien BAZIN

La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique Nièvre – Saône et Loire
Le Directeur Diocésain

Monsieur Philippe GONIN

Convention de partenariat entre le Conseil départemental de la Nièvre et la Communauté d'agglomération de Nevers pour le soutien au Campus connecté (dont l'orthoptie) et le PASS

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n°XX prise lors de la session départementale des 14 et 15 avril 2025.

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

La Communauté d'agglomération de Nevers
Hôtel d'agglomération – 124 route de Marzy 58027 Nevers Cedex
représenté par Monsieur le Président en exercice de la Communauté d'agglomération, Monsieur Denis THURIOT, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 5 avril 2025 à signer la présente convention.

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

1/ Crée en septembre 2019, Le Campus connecté de Nevers est un tiers-lieu d'études à distance qui accueille actuellement près de 70 étudiants nivernais en leur mettant à disposition des locaux fibrés et des salles de cours connectées. Un soutien méthodologique personnalisé est assuré par 5 tuteurs/tutrices sous l'autorité d'une cheffe de service et permet aux étudiants d'accéder à plus de 3 000 formations à distance, dispensées par des établissements d'enseignement supérieur partout en France (*BTS, Licences Universitaires, mais aussi Masters*)

Parmi les formations hébergées au sein du Campus connecté, une d'entre elles est stratégique et relative au secteur paramédical : **l'orthoptie**
En effet, le Campus Connecté accueille une **formation d'orthoptie**, en partenariat avec l'Université Paris Cité. Celle-ci vise à former les futurs professionnels chargés d'assurer le dépistage, la rééducation et la réadaptation de la fonction visuelle. Notre territoire manquant d'ophtalmologues, il est indispensable d'accueillir et de former des orthoptistes.

En 2024, le taux de réussite était de 80% au Campus Connecté.

2/ le Pass Nevers

- Depuis septembre 2020, une promotion de 30 étudiants sont accueillis en première année de médecine, dite **Parcours Accès Spécifique Santé (PASS)**. Affectés par Parcoursup au PASS Nevers par L'Université de Bourgogne Europe (UBE), les étudiants suivent en petits groupes les cours à distance, dispensés par les enseignants de l'UFR Sciences de Santé de Dijon, et retransmis en direct dans trois salles visio. A l'issue de la première année de PASS, les possibilités de poursuites d'études sont variées : médecine, odontologie, kinésithérapie, maïeutique ou encore pharmacie.
- Le taux de réussite des PASS est de 36% au niveau national ; l'an dernier, au Pass Nevers, plus de 70% sont passés en 2ème année…

Considérant le volontarisme du Département de la Nièvre et de la Communauté d'agglomération de Nevers pour soutenir le développement des formations d'enseignement supérieur, à plus forte raison les formations médicales et paramédicales, le Campus connecté de Nevers qui propose la formation d'orthoptie et le PASS participent directement à l'accomplissement de cette volonté.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre pour soutenir le fonctionnement du Campus connecté, ainsi que la première année du PASS.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce fonctionnement et n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'année civile 2025, **soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025**.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre contribue financièrement au fonctionnement du Campus connecté de Nevers pour un **montant maximal de 25 710 euros**.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement au fonctionnement de la première année de PASS pour un **montant maximal de 42 000 euros**.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement au fonctionnement de la formation en orthoptie pour un **montant maximal de 12 000 euros**.

Ces subventions peuvent s'ajouter à celles qui pourraient être obtenues par la Communauté d'agglomération de Nevers auprès d'autres organismes et à toutes recettes autorisées par la loi.

Cette convention est conclue pour l'année civile 2025 uniquement. Pour les années suivantes, une nouvelle convention sera réalisée le cas échéant afin de préciser le montant de la contribution financière, et ce en concordance avec les arbitrages budgétaires opérés par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention annuelle s'effectuera en 1 fois sur la base d'une demande écrite du bénéficiaire visée par une personne dûment habilitée.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée,

2° Fournir le cas échéant le rapport d'activité du Campus connecté au sein duquel est hébergée la formation en orthoptie et le rapport d'activité du PASS,

3° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier et relatives au fonctionnement du Campus connecté, à la première année de PASS et à la formation en orthoptie (modalités financières, taux de réussite des étudiants ou encore taux d'insertion des étudiants qui exercent ensuite dans le département de la Nièvre en tant que professionnels de santé),

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

4° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

4° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.
Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.
La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre, Le Président du Conseil départemental.	Pour le Bénéficiaire , La Communauté d'agglomération de Nevers,
Monsieur Fabien BAZIN	Monsieur Denis THURIOT

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NEVERS POUR LE SOUTIEN A LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, dûment habilité à signer le présent avenant par la délibération n° XX prise lors de la session départementale des 14 et 15 avril 2025.

D'une part ;

ET

NEVERS AGGLOMÉRATION, sise 127 route de Marzy, CS 90041-58027 Nevers Cedex représentée par Monsieur Denis THURIOT, Président de la Communauté d'agglomération de Nevers, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 5 avril 2025 à signer le présent avenant.

D'autre part ;

Préambule :

Une convention relative au partenariat entre le Conseil départemental de la Nièvre et la Communauté d'agglomération de Nevers a été signée le 24 mai 2024. Cette convention engage les deux collectivités à apporter un soutien financier aux deux restaurants universitaires du territoire en complément d'une subvention du CROUS pour permettre aux étudiants d'avoir accès à un repas à prix maîtrisé (1€ pour les étudiants boursiers et en difficulté financière, 3,30 € pour les autres).

Les parties conviennent de signer le présent avenant pour l'année civile 2025.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Revalorisation de la participation financière du Conseil départemental de la Nièvre en réponse à l'augmentation du nombre de repas servis dans les deux restaurants universitaires (Croix Joyeuse et Montôts) due à la mise en place du repas à 1 €.

Article 2 – Dispositions modifiées

Les modifications suivantes sont apportées à la convention du 24 mai 2024 :

L'article 3 est modifié comme suit :

Le Conseil départemental s'engage à :

Verser au titre de l'année universitaire 2024-2025 une subvention d'un montant maximal de 49 800 €, correspondant à la prise en charge à hauteur de 1,20 € par repas « CROUS servi », ce qui représente donc un soutien porté sur **41 500 repas**. Cette subvention sera versée durant l'année civile 2025.

Le montant de la subvention attribuée par le Conseil départemental de la Nièvre pourra être revu pour les deux années universitaires suivantes et couvertes par la convention, soit les années 2025-2026 et 2026-2027. Le cas échéant, la convention fera l'objet d'un nouvel avenant.

Article 3 – Date de prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2025.

Article 4 - Dispositions finales

Toutes les autres clauses de la convention initiale du 24 mai 2024 demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. Les parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à la convention et ne fasse qu'un avec elle.

Fait à Nevers, le……
(en trois exemplaires)

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Pour Nevers Agglomération,
Le Président,

Monsieur Denis THURIOT

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE POUR LE SOUTIEN A LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE

ENTRE

NEVERS AGGLOMERATION, dont le Siège Social est situé 124 route de Marzy, CS 90041 -58027 Nevers Cedex représentée par son Président, Monsieur Denis THURIOT, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 23 mars 2024,

Ci-après désignée par « **Nevers Agglomération**»

ET

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE, dont le siège social se situe 30 rue de la Préfecture – 58039- Nevers Cedex

Représenté par Monsieur le Président du conseil Départemental en exercice, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par décision du 23 mars 2024,

Ci-après désigné par « **le Conseil Départemental** »

Les 2 cocontractants sont également désignés ci-après par les « parties ».
Le restaurant universitaire du site de la Croix Joyeuse ainsi que le restaurant provisoire de la salle des Montôts à Nevers sont désignés ci-après par « les restaurants universitaires»,

PREAMBULE :

Depuis le 1er janvier 2019, Nevers Agglomération assure la gestion du restaurant universitaire de la Croix Joyeuse à Nevers. Vu la hausse du nombre d'étudiants sur le territoire, et mécaniquement la forte demande en matière de restauration universitaire, notamment sur le quartier Cobalt, l'agglomération a ouvert et assure également la gestion d'un restaurant universitaire provisoire situé aux Montôts, depuis octobre 2022.

Les deux restaurants universitaires sont gérés par un prestataire unique retenu dans le cadre de la commande publique pour l'année universitaire 2023/2024 jusqu'en 2024/2025, renouvelable deux ans, soit jusqu'en aout 2027.

Les restaurants universitaires sont agréés par le CROUS de Bourgogne Franche-Comté et bénéficient à ce titre d'une subvention du CROUS d'un équivalent de 1.50€ par repas servi.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les engagements de la Communauté d'Agglomération de Nevers et du Conseil Départemental de la Nièvre en matière de restauration universitaire.
Elle a notamment pour objet de préciser le soutien financier de chaque partie au prix du repas CROUS servi dans les deux restaurants universitaires du territoire.

Sachant que le coût total d'un repas CROUS est de 7.20 €:

- L'étudiant paye 3.30 € par repas
- Le CROUS BFC s'engage à verser 1.50 € par repas servi (convention entre l'agglomération de Nevers et le CROUS)
- Le Conseil Départemental de la Nièvre s'engage à verser 1.20 € par repas servi avec un nombre maximum de 29 000 repas (objet de la présente convention)
- Nevers Agglomération prend à sa charge les 1.20 € restant par repas servi en sus des charges relevant du bâtiment (fluides et contrats de maintenances)

Sachant que le marché public conclu avec le prestataire prévoit par obligation une clause de révision du prix, ce dernier peut donc évoluer tout au long du marché public. Il est entendu que l'agglomération de Nevers informera le Conseil Départemental si le prestataire fait une demande de révision de prix. Dans ce cas, l'agglomération de Nevers réunira toutes les parties pour convenir d'une nouvelle répartition financière du reste à charge du repas « CROUS ». Dans cette éventualité, un avenant à la présente convention serait nécessaire.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE NEVERS AGGLOMERATION

Nevers Agglomération s'engage à :

- Prendre à sa charge l'ensemble des fluides (eau, gaz, électricité…) ainsi que l'intégralité des contrats de maintenance du restaurant universitaire de l'ISAT,
- Prendre à sa charge l'organisation d'un restaurant universitaire provisoire aux Montôts (convention de mise à disposition de la salle des fêtes des Montôts avec la Ville de Nevers à titre gracieux, prise en charge des fluides par Nevers Agglomération),
- Prendre en charge, à partir du 1er septembre 2023, un montant total de 1.20 € par repas CROUS servi.
- Communiquer au Conseil Départemental le nombre des repas « CROUS » à 3,30€ et à 1€ (pour les étudiants « boursiers ») consommés par les étudiants. Un tableau récapitulatif intermédiaire sera dressé et envoyé mi mars de chaque année, puis le tableau annuel récapitulatif sera envoyé mi-juillet de chaque année.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Le Conseil Départemental s'engage à :

Verser chaque année universitaire (2023/2024 – 2024/2025 – 2025/2026 et 2026/2027) une subvention d'un montant maximal de 34 800€, à partir du 1er septembre 2023 et jusqu'au 30 juin 2027, correspondant à la prise en charge à hauteur de 1.20€ par repas « CROUS servi » soit un nombre maximum de 29 000 repas.

Cette subvention peut s'ajouter aux subventions qui pourraient être obtenues auprès d'autres organismes et à toutes recettes autorisées par la loi.
Seules sont éligibles les dépenses liées à la fourniture des repas dits « CROUS », facturés à 3,30 € aux étudiants (ou à 1€ pour les étudiants boursiers) à compter du 1er septembre 2023.

Le non-respect de ces conditions peut donner lieu à la suspension de tout ou partie de versement des sommes allouées ou à l'annulation de la subvention.

ARTICLE 4 – VERSEMENT DES AIDES FINANCIERES

Le versement de la subvention annuelle s'effectuera en 1 fois chaque année, sur la base d'une demande écrite de l'agglomération de Nevers et sur présentation d'un tableau récapitulatif des dépenses réellement acquittées dans l'année scolaire, le tout visé par une personne dûment habilitée.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

Chaque partie se réserve le droit d'annuler la subvention, sauf cas particulier motivé, si la présente convention n'est pas signée et si les conditions précédemment évoquées ne sont pas respectées.

Chacune des parties peut exiger le remboursement des sommes versées dans les hypothèses suivantes :
- En cas de manquement total ou partiel à l'une des obligations de la présente convention ;
- Si les informations ou documents fournis par Nevers Agglomération s'avéraient faux, inexacts ou incomplets ;

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention est conclue pour la période du 1er septembre 2023 au 30 juin 2027. Elle correspond à la durée maximale du marché public et à 4 années scolaires de septembre 2023 à juin 2027.

ARTICLE 7 – REGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, quel qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont, par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 7, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

ARTICLE 9 – DISPOSITIONS DIVERSES

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, sous réserve de l'absence de modification de l'économie générale du contrat.

Fait à Nevers, le 24 MAI 2024

En 2 exemplaires originaux.

Pour Nevers Agglomération,
Le Président,

Denis THURIOT

Pour le Conseil Départemental de la Nièvre,
Le Président,

Fabien BAZIN

AVENANT N°2 À LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS (2023-2025) RELATIVE À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSÉE AU BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LA NIÈVRE (BIJ)

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, dûment habilité par la délibération n° XX prise lors de la session départementale des 14 et 15 avril 2025 à signer le présent avenant, ci-après dénommé *" le Département "*

D'une part ;

ET

L'ASSOCIATION INFO JEUNES NIÈVRE sis La Boussole, 5 Allée de la Louée 58000 NEVERS représentée par son Président, Monsieur **Christophe MARTIN,** dûment habilité par les statuts de l'association à signer le présent avenant à la convention triennale 2023-2025, ci-après dénommée *« l'Association »,*

D'autre part ;

Préambule :

Il est rappelé que la convention d'objectifs approuvée par la délibération n°25 prise lors de la session départementale des 27 et 28 mars 2023 et signée le 20 avril 2023, établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent, fixe les engagements des parties et définit les objectifs attendus par le Département dans le cadre des actions menées par l'association en faveur des jeunes nivernais au prisme de la politique jeunesse portée par le Conseil départemental. En 2024, un premier avenant à la convention a élargi les objectifs fixés à l'association et redéfinissait le montant de la subvention de fonctionnement. Cet avenant n°1 a été approuvé par la délibération n°25 de la session départementale des 25 et 26 mars 2024 et signé le 07 mai 2024.

Les parties conviennent de signer le présent avenant pour l'année civile 2025.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention versée par le Conseil départemental au titre de l'année 2025 dans le cadre de la convention triennale d'objectifs (2023-2025).

Article 2 – Dispositions modifiées

Les modifications suivantes sont apportées à la convention du 20 avril 2023 modifiée par un premier avenant en date du 7 mai 2024 :

L'article 1 est modifié comme suit :

La présente convention rappelle l'ensemble des objectifs qui ont été fixés dans les précédentes conventions établies entre le Département et l'Association Info Jeunes Nièvre autour des actions en faveur des jeunes nivernais âgés entre 12 à 30 ans.

Pour 2025, les objectifs fixés par le Département sont les suivants :

- Poursuivre la gestion directe des dispositifs jeunesse (Pass à l'international et aide au permis de conduire) en lien avec le Département ;
- Faciliter et soutenir la démarche Imagine la Jeunesse en mobilisant le public cible et en diffusant les informations dédiées aux partenaires idoines ;
- Informer les jeunes des différents dispositifs et actions que propose le Département dans le cadre de sa politique jeunesse (budget participatif jeunesse, démarche Imagine la jeunesse, Mag jeunes, Observatoire des jeunes citoyens, fête de la Jeunesse, Nièvre en fête, la bande des moins jeunes, etc) ;
- Informer et accompagner les jeunes sur l'accès à l'emploi, aux stages et aux formations, dans une démarche d'insertion professionnelle ;
- Développer des actions collectives en faveur des jeunes pour encourager l'expression et l'engagement citoyen des jeunes ;
- Développer des actions de sensibilisations aux bonnes pratiques du numérique et au cyberharcèlement ;
- Informer et accompagner les jeunes sur les dispositifs d'aides à la formation BAFA/BAFD ;
- Accompagner le Conseil départemental dans la mise en place de sa politique jeunesse (participation aux réunions et comité de pilotage ;
- Contribuer à la mise en place d'actions ponctuelles co-construites avec les services du Département pour mutualiser les moyens et compétences en vue de valoriser les actions des jeunes Nivernais ;
- Communiquer, diffuser et mobiliser sur les actions et projets développés par le Département à destination des jeunes.

L'article 3 est modifié comme suit :

Le Département s'engage à accorder une subvention de fonctionnement de **34 500 €** à l'Association Info Jeunes Nièvre, au titre des actions mentionnées à l'article 1 modifié, **pour l'année 2025**.

Le Département notifie par courrier, le montant de la participation financière qu'il alloue à l'Association.

Article 3 – Date de prise d'effet et durée

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2025 .

Article 4 - Dispositions finales

Toutes les autres clauses de la convention initiale du 20 avril 2023 demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. Les parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à la convention et ne fasse qu'un avec elle.

Fait à Nevers, le……
(en 3 exemplaires)

Pour le Département de la Nièvre,

Le Président du Conseil départemental,

Monsieur Fabien BAZIN.

Pour l'Association

Le Président du Bureau Information Jeunesse de la Nièvre

Monsieur Christophe MARTIN

Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse
AVENANT 1
CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS (2023-2025)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, et désigné ci-après par les termes **« Le Département »** ;

D'une part,

ET

Christophe MARTIN

L'Association « Bureau Information Jeunesse de la Nièvre « le BIJ » sis La Boussole, 5 Allée de la Louée 58000 NEVERS représentée par son Président, **Monsieur ~~Cédric PICARD~~**, dûment habilité par les statuts de l'association à signer la présente convention, ci-après dénommée **« l'Association »**

D'autre part.

PRÉAMBULE

Le Conseil départemental intervient depuis plusieurs années en direction des jeunes Nivernais appartenant à la tranche d'âge allant de 12 à 30 ans.

Lors des consultations citoyennes d'« Imagine la Nièvre », les Nivernaises et les Nivernais ont réaffirmé haut et fort leur envie de voir la jeunesse s'épanouir dans la Nièvre qui réussit pour et grâce à elle, en s'appuyant sur ses indéniables atouts.

Pour cela, le Département affiche pour la jeunesse deux priorités :

- accompagner les jeunes dans les projets de vie personnelle et professionnelle
- faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Dans ce cadre, le Département inscrit la jeunesse comme étant l'une des priorités de sa politique pour les prochaines années avec l'ambition entre autres, d'accompagner les jeunes dans leurs projets de vie personnelle et professionnelle et de faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Cette ambition fait référence à l'enjeu N°2 « Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse ».

C'est dans ce contexte que le Département aspire à renforcer sa politique afin d'améliorer son intervention en direction de la jeunesse Nivernaise tout en s'appuyant sur les compétences et les approches apportées par ses partenaires associatifs de l'éducation populaire. Dans ce cadre, et celui d'un travail collaboratif entre les partenaires, le Département a souhaité revenir sur une convention d'objectifs triennale (2023-2025) tout en maintenant le suivi annuel des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la politique jeunesse définit par le Département.

Les actions menées par nos partenaires de l'éducation populaire jouent un rôle déterminant dans la politique de jeunesse du Conseil départemental parce qu'elles contribuent à définir les projets sur les différents axes souhaités par la collectivité.

Enfin, cette convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements et les objectifs à atteindre par **le Département** et **l'Association** partenaire autour des actions en faveur des jeunes nivernais de 12 à 30 ans. Les objectifs attendus par le Département sont les suivants :

- Reprendre la gestion directe des dispositifs jeunesse (Pass à l'international et l'aide au permis de conduire) que pilotait le Département,

- Faciliter la mise en œuvre de la démarche Imagine la Jeunesse en mobilisant le public cible et en transmettant les informations dédiées aux partenaires stratégiques,

- Informer les jeunes des différents dispositifs et action que propose le Département dans le cadre de sa politique jeunesse (budget participatif jeunesse, démarche Imagine la jeunesse),

- Dans le cadre du collège de demain et du CDJC (Conseil Départemental Jeune et Citoyen), mettre en place à destination des collégiens, des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux, à la biodiversité.

- Informer et accompagner les jeunes sur l'emploi, les stages et les formations, dans une démarche d'insertion professionnelle notamment avec la mise en place de « Job dating », d'accompagnement individualisé des jeunes pour la rédaction d'un CV et la préparation aux entretiens d'embauches, l'aide à l'orientation et la construction de leur projet professionnel.

- Développer des actions collectives en faveur des jeunes pour encourager l'expression et l'engagement citoyen des jeunes

- Développer les actions sur la sensibilisation aux bonnes pratiques du web et au cyberharcèlement

- Poursuivre l'accompagnement des jeunes sur les différents dispositifs que propose le Département (aide aux permis de conduire, Pass à l'international, aux concours, aux démarches administratives de la vie quotidienne...)

- En partenariat avec la CAF et les services de l'État (DSDEN), informer et accompagner les jeunes sur les dispositifs d'aides à la formation BAFA/BAFD.

- Développer le réseau de distribution et assurer la promotion de « la Carte Avantages Jeunes/J'BOX58 »

- Renforcer et développer l'accueil et l'écoute des jeunes de la Nièvre, la crise sanitaire liée au COVID-19 ayant fait émerger des problématiques d'isolement, de détresse et de précarité chez les jeunes.

- Accompagner le Conseil départemental par l'expertise et les conseils dans la mise en place de sa politique jeunesse avec une participation active aux réunions de travail, et comité de pilotage

- Communiquer, diffuser et mobiliser sur les actions et les projets portés par le Département en faveur des jeunes (Mag jeune, démarche Imagine la jeunesse, fête de la jeunesse...).

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.
Chaque année, une évaluation sera réalisée avec l'association. Les conditions de reconduction tacite de la présente convention seront soumises à la fourniture par l'Association au Département des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés.

Article 3 : Engagements du Département et dispositions financières

À partir de ce cadre prédéfini pour l'année 2024, **le Département** s'engage à accorder une subvention de fonctionnement de **34 500 €** à **l'Association** pour les actions engagées en faveur des jeunes.

Le Département notifie par courrier, le montant de la participation financière qu'il alloue à **l'Association**.
La participation financière du **Département** donne lieu à un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au **Département** par les dirigeants de **l'Association**.

Article 4 : Engagements de l'Association
4-1 demande de participation financière

Dès fin septembre de chaque année, et sans que cela ne remette en cause le cadre conventionnel, **l'Association** formalisera expressément, par courrier, la participation financière qu'elle sollicite auprès du **Département** pour l'année N+1.

4-2 Compte rendu

L'Association doit fournir en plus du compte-rendu annuel de son activité tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité à la fin du 1er semestre, au **Département**. (sous forme de tableau de bord ou de note succincte servant de point d'étape sur les actions menées et celles à venir)

4-3 Communications relatives aux actions de la convention

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre de la convention, **l'Association** fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes et autres canaux de communication et d'information) le logo du **Département**. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, la télévision, la radio ou encore sur ses pages internet.
Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que **le Département**

souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

4-4 Éléments justificatifs financiers

L'Association doit fournir dans les six mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :
- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1
- le bilan moral de l'activité N

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes.
L'Association s'engage à fournir à tout agent accrédité du **Département** tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable.
L'Association respecte la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

Article 5 : Avenant

Les modifications détaillées comme suit à la présente convention donnent lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties :
- la durée de la convention
- les éventuels changements de priorités décrites à l'article 1er de la présente convention
- l'ajustement du montant de la participation financière annuelle au regard des éléments d'évaluation des actions réalisées dans le cas où celui-ci ne correspond pas au montant de la participation financière.

Article 6 : évaluation
Article 6-1 moyens d'évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles l**e Département** a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre **le Département** et **l'Association,** à l'occasion des réunions de pilotage. Il peut s'agir notamment de la mise en place d'un état détaillé faisant apparaître par secteur géographique, le nombre de jeunes bénéficiaires des aides et opérations sur l'année civile en cours.

Article 6-2 comité de suivi et de pilotage

Un comité de suivi et de pilotage de la convention constitué d'élus, de techniciens du **Département** et de représentants de **l'Association** se réunit au minimum une fois par an pour évaluer les actions réalisées durant l'année écoulée et les perspectives et orientations à venir.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par chacune de deux parties en cas d'inexécution de

l'une de ses obligations sous réserve d'un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge.

Dans le cadre de l'évaluation annuelle, l'association devra fournir au Département des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés. À défaut d'être satisfaisante, la convention pourra également être résiliée après une mise en demeure de huit jours restée sans réponse.

Article 8 : Litige

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon (21016) - 22, rue d'Assas - BP 61616, après la recherche d'une résolution amiable. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.télérecours.fr".

Fait à Nevers, le 07/05/2024

En trois exemplaires
dont un pour l'association, deux pour le Département.

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Monsieur Fabien BAZIN

Pour l'Association
Le Président du Bureau
Information Jeunesse de la
Nièvre

Monsieur ~~Cédric PICARD~~ Christophe MARTIN

Bureau Information Jeunesse
La Boussole
5 allée de la Louée
58000 NEVERS
Tél. : 03 45 52 50 01

AVENANT N°1 À LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS (2023-2025) RELATIVE À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSÉE A LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE LA NIÈVRE (FOL)

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, dûment habilité par la délibération n°XX prise lors de la session départementale des 14 et 15 avril 2025 à signer le présent avenant, ci-après dénommé " *le Département* "

D'une part ;

ET

L'ASSOCIATION « FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE LA NIÈVRE (FOL) » sis 7 rue du Commandant Rivière 58000 NEVERS représentée par La Présidente, Madame Michèle Zwang-Graillot dûment habilitée par les statuts de l'association à signer le présent avenant à la convention triennale 2023-2025, ci-après dénommée *« l'Association »,*

D'autre part ;

Préambule :

Il est rappelé que la convention d'objectifs approuvée par la délibération n°25 prise lors de la session départementale des 27 et 28 mars 2023 et signée le 06 février 2023, établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent, fixe les engagements des parties et définit les objectifs attendus par le Département dans le cadre des actions menées par l'association en faveur des jeunes nivernais au prisme de la politique jeunesse portée par le département.

Les parties conviennent de signer le présent avenant pour l'année civile 2025.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention versée au titre de l'année 2025 dans le cadre de la convention triennale d'objectifs (2023-2025).

Article 2 – Dispositions modifiées

Les modifications suivantes sont apportées à la convention du 06 février 2023 :

L'article 1 est modifié comme suit :

La présente convention rappelle l'ensemble des objectifs qui ont été fixés dans les précédentes conventions établies entre le Département et l'Association Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre autour des actions en faveur des jeunes nivernais âgés entre 12 à 30 ans.

Pour 2025, les objectifs fixés par le Département sont les suivants :

- Faciliter l'inclusion des jeunes dans la fabrication, la réalisation et l'écriture de films ou de reportages qui serviront à alimenter le site du Mag jeunes ;
- Relayer les actions portées par Le Département ayant trait à la jeunesse sur WEBTVDOC ;
- Participer aux actions et aux démarches impulsées par le Département dans le cadre d'Imagine la Jeunesse ;
- Accompagner le Département dans sa réflexion pour faire évoluer sa politique jeunesse ;
- Favoriser l'inclusion des jeunes pour les stages de 3e ;
- Mettre à disposition des jeunes des espaces d'expression et de rencontre pour favoriser les échanges et développer leurs créativités ;
- Contribuer à la mise en place d'actions ponctuelles co-construites avec les services du Département pour mutualiser les moyens et compétences en vue de valoriser les actions des jeunes Nivernais ;
- Communiquer, diffuser et mobiliser sur les actions et projets développés par le Département à destination des jeunes ;
- Accompagner le Conseil départemental dans la mise en place de sa politique jeunesse (participation aux réunions et comité de pilotage.

L'article 3 est modifié comme suit :

Le Département s'engage à accorder une participation financière de **30 000 €** à l'Association Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre, au titre des actions mentionnées à l'article 1 modifié, **pour l'année 2025**.

Le Département notifie par courrier le montant de la participation financière qu'il alloue à l'Association.

Article 3 – Date de prise d'effet et durée

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2025 .

Article 4 - Dispositions finales

Toutes les autres clauses de la convention initiale du 06 février 2023 demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. Les parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à la convention et ne fasse qu'un avec elle.

Fait à Nevers, le……
(en 3 exemplaires)

Pour le Département de la Nièvre,	Pour l'Association
Le Président du Conseil départemental,	La Présidente de la Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre,
Monsieur Fabien BAZIN.	Madame Michèle ZWANG-GRAILLOT

Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS (2023-2025)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, et désigné ci-après par les termes **« Le Département »** ;

D'une part,

ET

L'Association « Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre (FOL) » sise 7 rue du Commandant Rivière 58000 NEVERS représentée par La Présidente, Madame Michèle Zwang-Graillot, dûment habilitée à signer la présente convention, ci-après dénommée **« l'Association »**

D'autre part.

PRÉAMBULE

Le Conseil départemental intervient depuis plusieurs années en direction des jeunes Nivernais appartenant à la tranche d'âge allant de 12 à 30 ans.

Lors des consultations citoyennes d'« Imagine la Nièvre », les Nivernaises et les Nivernais ont réaffirmé haut et fort leur envie de voir la jeunesse s'épanouir dans la Nièvre qui réussit pour et grâce à elle, en s'appuyant sur ses indéniables atouts.

Pour cela, le Département affiche pour la jeunesse deux priorités :

- accompagner les jeunes dans les projets de vie personnelle et professionnelle
- faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Dans ce cadre, le Département inscrit la jeunesse comme étant l'une des priorités de sa politique pour les prochaines années avec l'ambition entre autres, d'accompagner les jeunes dans leurs projets de vie personnelle et professionnelle et de faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Cette ambition fait référence à l'enjeu N°2 « Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse ».

C'est dans ce contexte que le Département aspire à renforcer sa politique afin d'améliorer son intervention en direction de la jeunesse Nivernaise tout en s'appuyant sur les compétences et les approches apportées par ses partenaires associatifs de l'éducation populaire. Dans ce cadre, et celui d'un travail collaboratif entre les partenaires, le Département a souhaité revenir sur une convention d'objectifs triennale (2023-2025) tout en maintenant le suivi annuel des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la politique jeunesse définit par le Département.

Les actions menées par nos partenaires de l'éducation populaire jouent un rôle déterminant dans la politique de jeunesse du Conseil départemental parce qu'elles contribuent à définir les projets sur les différents axes souhaités par la collectivité.

Enfin, cette convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements et les objectifs à atteindre par **le Département** et **l'Association** partenaire autour du projet WEBTVDOC en faveur des jeunes nivernais âgés entre 13 à 25 ans. Les objectifs portés par le projet sont les suivants :

- Faciliter l'inclusion des collégiens dans la fabrication, la réalisation et l'écriture de film qui serviront à alimenter le Blog Mag jeunes,
- Valoriser les actions pédagogiques des collèges pour le Mag Jeunes à partir de WEBTVDOC
- Participer aux actions et aux dispositifs jeunesse que propose le Département avec l'idée de mobiliser l'ensemble des jeunes nivernais et de les impliquer activement à la réalisation de reportages (lancement du Mag Jeunes, Conseil départemental des jeunes....)
- Assurer le suivi et rendre visible les actions du Département sur les questions de jeunesse tout en relayant les programmes existants sur WEBTVDOC
- Favoriser l'inclusion des collégiens pour les stages de 3e
- Mettre à disposition des jeunes des espaces pour favoriser la rencontre, les échanges et leurs créativités
- Mettre à disposition ponctuellement le matériel et les équipes techniques de WEBTVDOC au service de projets portés par les jeunes élus du Conseil Départemental Jeune et Citoyen (CDJC), ou autres...
- Accompagner le Conseil départemental par l'expertise et les conseils dans la mise en place des programmes visant sa politique jeunesse (participation active aux réunions de travail et comité de pilotage)

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.
Chaque année, une évaluation sera réalisée avec l'association. Les conditions de reconduction tacite de la présente convention seront soumises à la fourniture par **l'Association au Département** des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés.

Article 3 : Engagements du Département et dispositions financières

À partir de ce cadre prédéfini pour l'année 2023, **le Département** s'engage à accorder une participation financière de **35 000 €** à **l'Association** pour les actions engagées en faveur des jeunes.

Le Département notifie par courrier, le montant de la participation financière qu'il alloue à **l'Association**.
La participation financière du **Département** donne lieu à un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au **Département** par les dirigeants de **l'Association**.

Article 4 : Engagements de l'Association

4-1 demande de participation financière

Dès fin septembre de chaque année, et sans que cela ne remette en cause le cadre conventionnel, **l'Association** formalisera expressément, par courrier, la participation financière qu'elle sollicite auprès du **Département** pour l'année N+1.

4-2 Compte rendu

L'Association doit fournir en plus du compte-rendu annuel de son activité tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité à la fin du 1er semestre, au **Département**. (sous forme de tableau de bord ou de note succincte servant de point d'étape sur les actions menées et celles à venir)

4-3 Communications relatives aux actions de la convention

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre de la convention**, l'Association** fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes et autres canaux de communication et d'information) le logo du **Département**. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, la télévision, la radio ou encore sur ses pages internet.

Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que **le Département** souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

4-4 Éléments justificatifs financiers

L'Association doit fournir dans les six mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1
- le bilan moral de l'activité N

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes.

L'Association s'engage à fournir à tout agent accrédité du **Département** tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable.

L'Association respecte la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

Article 5 : Avenant

Les modifications détaillées comme suit à la présente convention donnent lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties :

- la durée de la convention
- les éventuels changements de priorités décrites à l'article 1er de la présente convention
- l'ajustement du montant de la participation financière annuelle au regard des éléments d'évaluation des actions réalisées dans le cas où celui-ci ne correspond pas au montant de la participation financière.

Article 6 : évaluation

Article 6-1 moyens d'évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles **le Département** a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre **le Département** et **l'Association,** à l'occasion des réunions de pilotage. Il peut s'agir notamment de la mise en place d'un état détaillé faisant apparaître par secteur géographique, le nombre et la nature d'actions menés, achevés ou en cours le support de communication utilisé, le nombre de bénéficiaires, sur l'année civile en cours.

Article 6-2 comité de suivi et de pilotage

Un comité de suivi et de pilotage de la convention constitué d'élus, de techniciens du **Département** et de représentants de **l'Association** se réunit au minimum une fois par an pour évaluer les actions réalisées durant l'année écoulée et les perspectives et orientations à venir.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par chacune de deux parties en cas d'inexécution de l'une de ses obligations sous réserve d'un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge.

Dans le cadre de l'évaluation annuelle, l'association devra fournir au Département des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés. À défaut d'être satisfaisante, la convention pourra également être résiliée après une mise en demeure de huit jours restée sans réponse.

Article 8 : Litige

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon (21016) - 22, rue d'Assas - BP 61616, après la recherche d'une résolution amiable. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.télérecours.fr".

Fait à Nevers, le 06 FEV 2023

En trois exemplaires

dont un pour l'association, deux pour le Département.

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Monsieur Fabien BAZIN

Pour l'Association
La Présidente de la Fédération
des Œuvres Laïques de la Nièvre

Madame Michèle Zwang-Graillot

FOL de la Nièvre
7 Rue Commandant Rivière
58000 NEVERS
Tél. 03 86 71 97 30
fol58@fol58.org - www.fol58.org

AVENANT N°2 À LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS (2023-2025) RELATIVE À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSÉE A L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA NIÈVRE

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, dûment habilité par la délibération n°XX prise lors de la session départementale des 14 et 15 avril 2025 à signer le présent avenant, ci-après dénommé " *le Département* "

D'une part ;

ET

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA NIÈVRE, sis 5 route de Sermoise -58000 Nevers représentée par son Président**,** Monsieur Étienne GODARD**,** dûment habilité par les statuts de l'association à signer le présent avenant à la convention triennale 2023-2025, ci-après dénommée *« l'Association »,*

D'autre part ;

Préambule :

Il est rappelé que la convention d'objectifs approuvée par la délibération n°25 prise lors de la session départementale des 27 et 28 mars 2023 et signée le 04 mai 2023, établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent, fixe les engagements des parties et définit les objectifs attendus par le Département dans le cadre des actions menées par l'association en faveur des jeunes nivernais au prisme de la politique jeunesse portée par le département. En 2024, un premier avenant à la convention a élargi les objectifs fixés à l'association et redéfinissait le montant de la subvention de fonctionnement. Cet avenant n°1 a été approuvé par la délibération n°25 de la session départementale des 25 et 26 mars 2024 et été signé le 30 mai 2024.

Les parties conviennent de signer le présent avenant pour l'année civile 2025.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention versée au titre de l'année 2025 dans le cadre de la convention triennale d'objectifs (2023-2025).

Article 2 – Dispositions modifiées

Les modifications suivantes sont apportées à la convention du 04 mai 2023 modifiée par un premier avenant en date du 30 mai 2024 :

L'article 1 est modifié comme suit :

La présente convention rappelle l'ensemble des objectifs qui ont été fixés dans les précédentes conventions établies entre **le Département** et **l'Association Départementale des Francas de la Nièvre** autour des actions en faveur des jeunes nivernais âgés entre 12 à 30 ans.

Pour 2025, les objectifs fixés par le Département sont les suivants :

- Informer et mobiliser les jeunes sur les différents dispositifs et actions que propose le Département dans le cadre de sa politique jeunesse (budget participatif jeunesse, démarche Imagine la jeunesse, Mag jeune, Observatoire des jeunes citoyens d'Imagine la Jeunesse, fête de la Jeunesse, Nièvre en fête, la bande des moins jeunes, etc.) ;
- Continuer à promouvoir et à faciliter l'accès aux formations qualifiantes et professionnelles dans le champ de l'animation socio-culturelle (BAFA, BPJEPS, CPJEPS, DEJEPS), comme levier d'émancipation et facteur d'engagement dans le tissu associatif ;
- Contribuer à la mise en place d'actions ponctuelles co-construites avec les services du Département pour mutualiser les moyens et compétences en vue de valoriser les actions des jeunes Nivernais ;
- Communiquer, diffuser et mobiliser sur les actions et projets développés par le Département à destination des jeunes ;
- Accompagner le Conseil départemental dans la mise en place de sa politique jeunesse (participation aux réunions et comité de pilotage.

L'article 3 est modifié comme suit :

Le Département s'engage à accorder une participation financière de **5 000 €** à l'Association Départementale des Francas de la Nièvre, au titre des actions mentionnées à l'article 1 modifié, **pour l'année 2025**.

Le Département notifie par courrier, le montant de la participation financière qu'il alloue à l'Association.

Article 3 – Date de prise d'effet et durée

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2025 .

Article 4 - Dispositions finales

Toutes les autres clauses de la convention initiale du 04 mai 2023 demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. Les parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à la convention et ne fasse qu'un avec elle.

Fait à Nevers, le……
(en 3 exemplaires)

Pour le Département de la Nièvre,

Le Président du Conseil départemental,

Monsieur Fabien BAZIN.

Pour l'Association

Le Président des Francas de la Nièvre

Monsieur Étienne Godard

Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse
AVENANT 1
CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS (2023-2025)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, et désigné ci-après par les termes **« Le Département »** ;

D'une part,

ET

L'Association Départementale des Francas de la Nièvre, sis ~~16 rue du midi~~ 5 route de Sermaise 58000 Nevers représentée par son Président, Monsieur Étienne GODARD, dûment habilité par les statuts de l'association à signer la présente convention, ci-après dénommée **« l'Association »**

D'autre part.

PRÉAMBULE

Le Conseil départemental intervient depuis plusieurs années en direction des jeunes Nivernais appartenant à la tranche d'âge allant de 12 à 30 ans.

Lors des consultations citoyennes d'« Imagine la Nièvre », les Nivernaises et les Nivernais ont réaffirmé haut et fort leur envie de voir la jeunesse s'épanouir dans la Nièvre qui réussit pour et grâce à elle, en s'appuyant sur ses indéniables atouts.

Pour cela, le Département affiche pour la jeunesse deux priorités :

- accompagner les jeunes dans les projets de vie personnelle et professionnelle
- faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Dans ce cadre, le Département inscrit la jeunesse comme étant l'une des priorités de sa politique pour les prochaines années avec l'ambition entre autres, d'accompagner les jeunes dans leurs projets de vie personnelle et professionnelle et de faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Cette ambition fait référence à l'enjeu N°2 « Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse ».

C'est dans ce contexte que le Département aspire à renforcer sa politique afin d'améliorer son intervention en direction de la jeunesse Nivernaise tout en s'appuyant sur les compétences et les approches apportées par ses partenaires associatifs de l'éducation populaire. Dans ce cadre, et celui d'un travail collaboratif entre les partenaires, le Département a souhaité revenir sur une convention d'objectifs triennale (2023-2025) tout en maintenant le suivi annuel des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la politique jeunesse définit par le Département.
Les actions menées par nos partenaires de l'éducation populaire jouent un rôle déterminant dans

la politique de jeunesse du Conseil départemental parce qu'elles contribuent à définir les projets sur les différents axes souhaités par la collectivité.

Enfin, cette convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements et les objectifs à atteindre par **le Département** et **l'Association** partenaire autour des actions éducatives dans les territoires ruraux en faveur des jeunes nivernais de 12 à 18 ans. Les objectifs attendus sont les suivants :

- Accompagner le Département dans la démarche Imagine la jeunesse afin de faire ressortir leur expression autour des rencontres et des débats qui seront organisés par le Département à l'occasion,

- Accéder à des formations qualifiantes et professionnelles dans le champ de l'animation socio-culturelle (BAFA, BPJEPS, CPJEPS, DEJEPS),

- Créer des espaces de paroles et favoriser l'expression des jeunes de la Nièvre autour d' ateliers de rencontres et de débats (mobilisation pour le Mag jeune avec des ateliers reporters, des propositions d'articles...)

- Accompagner le Conseil départemental par l'expertise et les conseils dans la mise en place de sa politique jeunesse (participation active à des réunions de travail, et comité de pilotage)

- Participer activement aux actions et aux dispositifs jeunesse qui peuvent être impulsés par le Département autour de projets à envergure Départementale (réflexion sur le collège de demain par exemple).

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Chaque année, une évaluation sera réalisée avec l'association. Les conditions de reconduction tacite de la présente convention seront soumises à la fourniture par l'Association au Département des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés.

Article 3 : Engagements du Département et dispositions financières

À partir de ce cadre prédéfini pour l'année 2024, **le Département** s'engage à accorder une participation financière de **10 000 €** à **l'Association** pour les actions engagées en faveur des jeunes s'inscrivant dans le cadre de la politique jeunesse du Département.

Le Département notifie par courrier, le montant de la participation financière qu'il alloue à **l'Association**.

La participation financière du **Département** donne lieu à un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au **Département** par les dirigeants de **l'Association**.

Article 4 : Engagements de l'Association

4-1 demande de participation financière

Dès fin septembre, et sans que cela ne remette en cause le cadre conventionnel, **l'Association**

formalisera expressément, par courrier, la participation financière qu'elle sollicite auprès du **Département** pour l'année N+1.

4-2 Compte rendu

L'Association doit fournir en plus du compte-rendu annuel de son activité tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité à la fin du 1er semestre, au **Département**. (sous forme de tableau de bord ou de note succincte servant de point d'étape sur les actions menées et celles à venir)

4-3 Communications relatives aux actions de la convention

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre de la convention, **l'Association** fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes et autres canaux de communication et d'information) le logo du **Département**. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, la télévision, la radio ou encore sur ses pages internet.

Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que **le Département** souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

4-4 Éléments justificatifs financiers

L'Association doit fournir dans les six mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1
- le bilan moral de l'activité N

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes.

L'Association s'engage à fournir à tout agent accrédité du **Département** tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable.

L'Association respecte la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

Article 5 : Avenant

Les modifications détaillées comme suit à la présente convention donnent lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties :

- la durée de la convention
- les éventuels changements de priorités décrites à l'article 1er de la présente convention
- l'ajustement du montant de la participation financière annuelle au regard des éléments d'évaluation des actions réalisées dans le cas où celui-ci ne correspond pas au montant de la participation financière.

Article 6 : évaluation

Article 6-1 moyens d'évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles l**e Département** a apporté son

concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre **le Département** et **l'Association,** à l'occasion des réunions de pilotage. Il peut s'agir notamment de la mise en place d'un état détaillé faisant apparaître par secteur géographique, le nombre de jeunes bénéficiaires des aides et opérations sur l'année civile en cours.

Article 6-2 comité de suivi et de pilotage

Un comité de suivi et de pilotage de la convention constitué d'élus, de techniciens du **Département** et de représentants de **l'Association** se réunit au minimum une fois par an pour évaluer les actions réalisées durant l'année écoulée et les perspectives et orientations à venir.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par chacune de deux parties en cas d'inexécution de l'une de ses obligations sous réserve d'un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge.

Dans le cadre de l'évaluation annuelle, l'association devra fournir au Département des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés. À défaut d'être satisfaisante, la convention pourra également être résiliée après une mise en demeure de huit jours restée sans réponse.

Article 8 : Litige

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon (21016) - 22, rue d'Assas - BP 61616, après la recherche d'une résolution amiable. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.télérecours.fr".

Fait à Nevers, le 30 MAI 2024

En trois exemplaires
dont un pour l'association, deux pour le Département.

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Monsieur Fabien BAZIN.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Pour l'Association
Le Président des Francas
de la Nièvre

Monsieur Étienne GODARD.

Les Francas de la Nièvre
5, route de Sermoise
58000 Nevers
Tél : 07 68 60 74 42
accueil@francas58.org

AVENANT N°2 À LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS (2023-2025) RELATIVE À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSÉE AUX PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (PEP CBFC)

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, dûment habilité par la délibération n°XX prise lors de la session départementale des 14 et 15 avril 2025 à signer le présent avenant, ci-après dénommé " *le Département* "

D'une part ;

ET

L'ASSOCIATION « LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU CENTRE DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE » (Les PEP CBFC), sis Résidence Les Loges, 64 route de Marzy 58000 Nevers, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Geneviève THEVENIN, dûment habilitée par les statuts de l'association à signer le présent avenant à la convention triennale 2023-2025, ci-après dénommée *« l'Association »,*

D'autre part ;

Préambule :

Il est rappelé que la convention d'objectifs approuvée par la délibération n°25 prise lors de la session départementale des 27 et 28 mars 2023 et signée le 04 mai 2023, établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent, fixe les engagements des parties et définit les objectifs attendus par le Département dans le cadre des actions menées par l'association en faveur des jeunes nivernais au prisme de la politique jeunesse portée par le département. En 2024, un premier avenant à la convention a élargi les objectifs fixés à l'association et redéfinissait le montant de la subvention de fonctionnement. Cet avenant n°1 a été approuvé par la délibération n°25 prise lors de la session départementale des 25 et 26 mars 2024 et signé le 17 juin 2024.

Les parties conviennent de signer le présent avenant pour l'année civile 2025.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention versée au titre de l'année 2025 dans le cadre de la convention triennale d'objectifs (2023-2025).

Article 2 – Dispositions modifiées

Les modifications suivantes sont apportées à la convention du 04 mai 2023 modifiée par un premier avenant en date du 17 juin 2024 :

L'article 1 est modifié comme suit :

La présente convention rappelle l'ensemble des objectifs qui ont été fixés dans les précédentes conventions établies entre le Département et l'Association les Pupilles de l'Enseignement Public du centre de la Bourgogne-Franche-Comté autour des actions en faveur des jeunes nivernais âgés entre 12 à 30 ans.
Pour 2025, les objectifs fixés par le Département sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans leurs projets de vie personnelle et professionnelle en favorisant et en développant l'aide au logement des jeunes en mobilité professionnelle dans la Nièvre ;
- Faciliter et favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- Faciliter et développer l'aide au transport (se déplacer, accéder aux services territoriaux, choisir un moyen de transport adéquat, évaluer le degré de mobilité et d'autonomie) ;
- Accompagner les jeunes dans la recherche d'un logement, d'un emploi et dans la gestion d'un budget ;
- Favoriser la rencontre, les échanges et la créativité des jeunes en leur mettant à disposition des espaces dédiés et identifiés ;
- Dynamiser et accompagner les jeunes dans l'exercice de leur citoyenneté à partir de la démarche Imagine la jeunesse, l'observatoire des jeunes citoyens ;
- Informer et mobiliser les jeunes sur les différents dispositifs et actions que propose le Département dans le cadre de sa politique jeunesse (budget participatif jeunesse, démarche Imagine la jeunesse, Mag jeune, Observatoire des jeunes citoyens d'Imagine la Jeunesse, fête de la Jeunesse, Nièvre en fête, la bande des moins jeunes, etc.) ;
- Contribuer à la mise en place d'actions ponctuelles co-construites avec les services du Département pour mutualiser les moyens et compétences en vue de valoriser les actions portées par les jeunes Nivernais ;
- Communiquer, diffuser et mobiliser sur les actions et projets développés par le Département à destination des jeunes ;
- Accompagner le Conseil départemental dans la mise en place de sa politique jeunesse (participation aux réunions et comité de pilotage.

L'article 3 est modifié comme suit :

Le Département s'engage à accorder une participation financière de **9 000 €** à l'Association les Pupilles de l'Enseignement Public du centre de la Bourgogne-Franche-Comté, au titre des actions mentionnées à l'article 1 modifié, **pour l'année 2025**.

Le Département notifie par courrier le montant de la participation financière qu'il alloue à l'Association.

Article 3 – Date de prise d'effet et durée

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2025 .

Article 4 - Dispositions finales

Toutes les autres clauses de la convention initiale du 04 mai 2023 demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. Les parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à la convention et ne fasse qu'un avec elle.

Fait à Nevers, le……
(en 3 exemplaires)

Pour le Département de la Nièvre,

Le Président du Conseil départemental,

Monsieur Fabien BAZIN.

Pour l'Association

La Présidente de Les PEP-CBFC

Madame Marie-Geneviève THEVENIN.

Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse
AVENANT 1
CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS (2023-2025)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, et désigné ci-après par les termes **«Le Département»**;

D'une part,

ET

L'Association Les Pupilles de l'Enseignement Public du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté (Les PEP CBFC), sis Résidence Les Loges, 64 route de Marzy 58000 Nevers, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Geneviève THEVENIN, dûment habilitée par les statuts de l'association à signer la présente convention, ci-après dénommée **« l'Association »**

D'autre part.

PRÉAMBULE

Le Conseil départemental intervient depuis plusieurs années en direction des jeunes Nivernais appartenant à la tranche d'âge allant de 12 à 30 ans.

Lors des consultations citoyennes d'« Imagine la Nièvre », les Nivernaises et les Nivernais ont réaffirmé haut et fort leur envie de voir la jeunesse s'épanouir dans la Nièvre qui réussit pour et grâce à elle, en s'appuyant sur ses indéniables atouts.

Pour cela, le Département affiche pour la jeunesse deux priorités :

- accompagner les jeunes dans les projets de vie personnelle et professionnelle
- faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Dans ce cadre, le Département inscrit la jeunesse comme étant l'une des priorités de sa politique pour les prochaines années avec l'ambition entre autres, d'accompagner les jeunes dans leurs projets de vie personnelle et professionnelle et de faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Cette ambition fait référence à l'enjeu N°2 « Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse ».

C'est dans ce contexte que le Département aspire à renforcer sa politique afin d'améliorer son intervention en direction de la jeunesse Nivernaise tout en s'appuyant sur les compétences et les approches apportées par ses partenaires associatifs de l'éducation populaire. Dans ce cadre, et celui d'un travail collaboratif entre les partenaires, le Département a souhaité revenir sur une convention d'objectifs triennale (2023-2025) tout en maintenant le suivi annuel des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la politique jeunesse définit par le Département.
Les actions menées par nos partenaires de l'éducation populaire jouent un rôle déterminant dans la politique de jeunesse du Conseil départemental parce qu'elles contribuent à définir les projets sur les différents axes souhaités par la collectivité.

Enfin, cette convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements et les objectifs à atteindre par **le Département** et **l'Association** partenaire afin de poursuivre les actions en faveur des jeunes du Département âgés entre 16 et 30 ans autour de l'aide à la mobilité, au logement, à l'insertion professionnelle et sociale, et à la citoyenneté. Les objectifs attendus sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans leurs projets de vie personnelles et professionnelles tout en favorisant et en développant l'aide au logement des jeunes en mobilité professionnelle dans la Nièvre
- Faciliter et favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
- Mettre à disposition des jeunes des espaces pour favoriser la rencontre, les échanges et leurs créativités
- Faciliter et développer l'aide à la mobilité pour réduire les inégalités sociales (se déplacer, accéder aux services territoriaux, choisir un moyen de transport adéquat, évaluer le degré de mobilité et d'autonomie)
- Dynamiser et accompagner les jeunes dans l'exercice de leur citoyenneté par des actions pédagogiques dans le but de faire de la jeunesse une jeunesse engagée, volontaire qui se responsabilise et se prend en main
- Accompagner le Conseil départemental par l'expertise et les conseils dans la mise en place de sa politique jeunesse (participation aux réunions de travail, et comité de pilotage, mobilisation des jeunes dans la démarche Imagine la jeunesse)
- Participer aux actions et aux dispositifs jeunesse qui peuvent être impulsés par le Département autour de projets à envergure Départementale, dans un esprit collaboratif. (Mag jeune et autres)
- Communiquer, diffuser et mobiliser les jeunes sur les actions et les projets portés par le Département en faveur des jeunes (Imagine la jeunesse, Mag jeunes et autres...)

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.
Chaque année, une évaluation sera réalisée avec l'association. Les conditions de reconduction tacite de la présente convention seront soumises à la fourniture par **l'Association au Département** des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés.

Article 3 : Engagements du Département et dispositions financières

À partir de ce cadre prédéfini pour l'année 2024, le Département s'engage à accorder une participation financière de **12 000 €** à l'Association pour les actions engagées en faveur des jeunes du Département.
Le Département notifie par courrier, le montant de la participation financière qu'il alloue à **l'Association**.
La participation financière du **Département** donne lieu à un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au **Département** par les dirigeants de **l'Association**.

Article 4 : Engagements de l'Association

4-1 demande de participation financière

Dès fin septembre, et sans que cela ne remette en cause le cadre conventionnel, **l'Association** formalisera expressément, par courrier, la participation financière qu'elle sollicite auprès du **Département** pour l'année N+1.

4-2 Compte rendu

L'Association doit fournir en plus du compte-rendu annuel de son activité tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité à la fin du 1er semestre, au **Département**.
(sous forme de tableau de bord ou de note succincte servant de point d'étape sur les actions menées et celles à venir)

4-3 Communications relatives aux actions de la convention

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre de la convention, **l'Association** fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes et autres canaux de communication et d'information) le logo du **Département**. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, la télévision, la radio ou encore sur ses pages internet.
Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que **le Département** souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

4-4 Éléments justificatifs financiers

L'Association doit fournir dans les six mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :
- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1
- le bilan moral de l'activité N

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes.
L'Association s'engage à fournir à tout agent accrédité du **Département** tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable.
L'Association respecte la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

Article 5 : Avenant

Les modifications détaillées comme suit à la présente convention donnent lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties :
- la durée de la convention
- les éventuels changements de priorités décrites à l'article 1er de la présente convention
- l'ajustement du montant de la participation financière annuelle au regard des éléments d'évaluation des actions réalisées dans le cas où celui-ci ne correspond pas au montant de la participation financière.

Article 6 : évaluation

Article 6-1 moyens d'évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles **le Département** a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre **le Département** et **l'Association,** à l'occasion des réunions de pilotage. Il peut s'agir notamment de la mise en place d'un état détaillé faisant apparaître par secteur géographique, le nombre de jeunes bénéficiaires des aides et opérations sur l'année civile en cours.

Article 6-2 comité de suivi et de pilotage

Un comité de suivi et de pilotage de la convention constitué d'élus, de techniciens du **Département** et de représentants de **l'Association** se réunit au minimum une fois par an pour évaluer les actions réalisées durant l'année écoulée et les perspectives et orientations à venir.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par chacune de deux parties en cas d'inexécution de l'une de ses obligations sous réserve d'un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge.

Dans le cadre de l'évaluation annuelle, l'association devra fournir au Département des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés. À défaut d'être satisfaisante, la convention pourra également être résiliée après une mise en demeure de huit jours restée sans réponse.

Article 8 : Litige

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon (21016) - 22, rue d'Assas - BP 61616, après la recherche d'une résolution amiable. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.télérecours.fr".

Fait à Nevers, le 17 JUIN 2024

En trois exemplaires
dont un pour l'association, deux pour le Département.

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Monsieur Fabien BAZIN.

Pour l'Association
La Présidente de : Les PEP CBFC

LES PEP CBFC
Siège social & administratif
3/ B rue Elsa Triolet - Parc Valmy - 21000 DIJON
Tél. : 03 80 76 63 00 - Fax : 03 80 76 63 26
Email : contact@pepcbfc.org - SIREN 833 012 016

Madame Marie-Geneviève THEVENIN.

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°24
du 15 avril 2025
Rapporteur : Wilfrid SEJEAU

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : SUBVENTIONS PROJETS PÉDAGOGIQUES 2025

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Jeunesse : La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1111-1 et 3211-1,
VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.213-2 à L.213-10,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

DE VOTER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires pour les subventions en faveur des projets éducatifs et pédagogiques des collèges suivants :

Collège	**Intitulé du projet**	**Subvention attribuée**
Collège Le Champ de la Porte – Cercy-la-Tour	Prévenir des conduites addictives	700 €
Collège Aumeunier Michot – La Charité-sur-Loire	Voyage à Paris	500 €
	Club théâtre	500 €
Collège Bibracte – Château-Chinon	Théâtre des ombres	500 €
	Vite un spectacle	412 €
Collège Giroud de Villette - Clamecy	Concert Sing'in Clamecy	1 000 €
Collège Claude Tillier – Cosne-sur-Loire	Sortie à Paris	600 €
	Voyage à Verdun	500 €
Collège René Cassin - Cosne-sur-Loire	Voyage Lozère	1 000 €
Collège Maurice Genevoix - Decize	Voyage à St Brisson	600 €
	Trajets liés à la section des cadets de la sécurité civil	900 €
Collège Henri Clément - Donzy	Réalisation d'un film	660 €
Collège Lucien Chaussin - Dornes	Voyage à l'Île d'Oléron	900 €
Collège Paul Langevin - Fourchambault	Voyage en Vendée	1 100 €
Collège Jean Jaurès - Guérigny	Voyage à Clermont-Ferrand	900 €
Collège Paul Barreau - Lormes	Section sportive Canoë-Kayak	1 000 €
Collège Antony Duvivier - Luzy	Semaine accueil 6ème	1 000 €
Collège Jean Rostand – La Machine	Voyage à Lyon	900 €
Collège François Mitterrand des Grands Lacs du Morvan – Montsauche-les-Settons	Section VTT	1 000 €
Collège Les Deux Rivières - Moulins-Engilbert	Voyage dans le Puy de Dôme	1 000 €
Collège Adam Billaut - Nevers	Spectacle de fin d'année TOTEM	400 €
	Voyage Suisse Allemagne	400 €
Collège Les Loges – Nevers	Voyage à Bourges	600 €

	Voyage Suisse Allemagne	600 €
Collège Victor Hugo – Nevers	Voyage à Paris	510 €
Collège Les Guillerault s – Pouilly-sur-Loire	Voyage en Auvergne	1 000 €
Collège Achille Millien - Prémery	Voyage dans les Hauts de France	900 €
Collège Arsène Fié - Saint-Amand-en-Puisaye	Les Arts Graphiques à travers le Temps	900 €
Collège Les Amognes – Saint-Benin d'Azy	Voyage en Normandie	900 €
Collège Les Allières - Saint-Pierre-le-Moûtier	Sortie Nièvre Cher Allier : classe défense	500 €
	Voyage en Alsace	500 €
Collège Henri Wallon – Varennes-Vauzelles	Voyage en Italie	1 100 €
Collège Le Mont du Chatelet – Varzy	Voyage au Mémorial d'Izieu	1 000 €
	TOTAL	**24 982 €**

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire au versement des subventions susvisées.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

B. Delaporte

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80780-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Subventions Projets Pédagogiques 2025 - Service Collèges

Collège / Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Objectifs du projet	Nombre d'élèves concerné	Montant sollicité	Subvention arbitrée le 21/02 Pour une enveloppe max de 25 000 €
Adam Billaut	Spectacle de fin d'année TOTEM	Résidence à la Maison de la Culture	Favoriser l'ouverture du collège et Promouvoir les actions culturelles et d'ouverture sur le monde tout au long de la scolarité.	46 élèves : classes de 5ème, 4ème et 3ème	2 100,00 €	**400,00 €**
	Projet commun Collège Les Loges Voyage Suisse Allemagne	Voyage pédagogique	S'impliquer dans la réalisation d'un projet commun. Communiquer dans une région frontalière.	23 élèves de 5ème 26 élèves Les Loges	1 180,00 €	**400,00 €**
						800 €
Cercy	Prévenir des conduites addictives	Prévenir des conduites addictives par la danse et l'appropriation de son corps	Explorer par la danse des pistes de réflexion pour lutter contre le harcèlement , l'exclusion, la violence et les discriminations de tous types. Ouvrir et développer son imaginaire, apprendre à exprimer des émotions et raconter une histoire par le langage du corps, tout en respectant les consignes, l'espace, le rythme, les relations avec autrui, les possibilités anatomiques du corps, la musique.	90 élèves : toutes les classes	1 035,00 €	**700,00 €**
						700 €
Château Chinon	Théâtre des ombres	Théâtre d'ombres et musique vivante	Développer la créativité des élèves. Initier aux techniques de jeux des lumières et au maniement de matériel professionnel (console DMX). Valoriser le travail en équipe et les compétences interdisciplinaires. Sensibiliser les élèves aux interactions entre musique, lumière et mise en scène.	156 collégiens : tous les élèves de la 6ème à la 3ème + SEGPA + ULIS	999,70 €	**500,00 €**
	Vite un spectacle	Ecole du spectateur	Intensifier l'ouverture culturelle en diversifiant les sorties culturelles. Découvrir et identifier les formes d'expression artistique en lien avec les actions sportives, artistiques et culturelles de l'établissement et les contenus disciplinaires des différentes matières enseignées.	50 élèves	825,00 €	**412,00 €**
	Si on dansait	Atelier de danse traditionnelle	S'ouvrir à la culture locale. Devenir passeur/gardien des pratiques artistiques et culturelles ancestrales. Acquérir des compétences de base nécessaires à la poursuite d'une pratique amateur. Contribuer au développement et l'enrichissement de l'élève en favorisant l'ouverture culturelle.	20 élèves	1 000,00 €	**Non retenu**
						912 €
Clamecy	Concert Sing'in Clamecy	Concert	Favoriser les compétences d'écoute et de coopération à travers des activités collectives. Créer et interpréter un programme artistique et culturel de haut niveau, stimulant la créativité et l'engagement des participants. Encourager l'apprentissage et la pratique de langues étrangères par le chant, pour enrichir les connaissances linguistiques. Renforcer la confiance en soi en participant à une prestation artistique d'envergure, source d'accomplissement personnel. Explorer les métiers du chant et de la musique professionnelle pour mieux comprendre cet univers artistique.	140 collégiens : 6ème et 5ème + 8 élèves de l'école de musique de Clamecy et 30 élèves de CM1 CM2	2 400,00 €	**1 000,00 €**
	Voyage à Rome et Pompéi	Voyage pédagogique	Ouverture culturelle pour nos élèves ancrés dans un territoire rural, qui pourront découvrir des grands sites du patrimoine mondial. Rendre vivant l'apprentissage du latin par les liens avec la langue italienne, les liens entre monuments du passé et paysages urbains actuels, l'immersion dans la culture antique.	22 élèves latinistes	3 009,60 €	**Non retenu**
	Séjour LACANAU Surf	Séjour sportif surf	Permettre aux élèves de découvrir une nouvelle activité sportive tout en les sensibilisant au milieu dans lequel elle se pratique.	82 élèves : classes de 4ème et 3ème	3 278,00 €	**Non retenu**
						1 000 €
Cosne Cassin	Voyage Loière	APPN Activité Physique de Pleine Nature	Découvrir une nouvelle région et de nouvelles expériences (acrobranche, rafting, escalade). Découvrir la vie en collectivité. Apprendre à admirer la nature.	50 élèves de 4ème	5 122,50 €	**1 000,00 €**
	Voyage Angleterre	Voyage pédagogique à Londres	Développer et contextualiser les connaissances acquises en anglais et en histoire géographie. Approfondir la culture des élèves et encourager le sentiment d'européanité.	58 élèves de 3ème	8 694,00 €	**Non retenu**
						1 000 €
Cosne Tillier	Paris - Musée de la Libération Leclerc Moulin	Harcèlement : Sur les traces de ceux qui ont dit "non"	Déployer le dispositif pHARe. Poursuivre le travail engagé avec les élèves ambassadeurs contre le harcèlement.	14 élèves ambassadeurs contre le harcèlement	599,72 €	**600,00 €**
	Verdun Natzweiler - Camp de Struthof Strasbourg	Voyage scolaire "Des guerres à la paix"	Rendre plus concret les apprentissages avec le programme de 3ème et l'obtention du DNB en visitant les lieux clefs des 1ère et 2nde guerres mondiales	45 élèves de 3ème	926,00 €	**500,00 €**
						1 100 €
Decize	Voyage St Brisson	Sortie scolaire Parc de St Brisson	Sensibiliser les élèves à la biodiversité en étudiant plusieurs milieux et au développement durable.	97 élèves : 93 élèves de 6ème + 4 élèves Ulis1	685,00 €	**600,00 €**
	Trajets liés à la section des cadets de la sécurité civile	Rencontres de pompiers, gendarmes...	Former les élèves aux 1ers gestes en lien avec la sécurité. Être personne ressource en cas de besoin. Développer les valeurs de citoyenneté. Encourager l'engagement au sein de la Sécurité Civile.	17 élèves de 6ème	910,00 €	**900,00 €**
	Voyage Paris	Voyage à Paris pour les élèves allophones	Préparer les examens de connaissances du français (DELF) dans des mises en situations pratiques.	9 élèves UPE2A	660,00 €	**Non retenu**
						1 500 €
Donzy	Réalisation d'un film	Réalisation d'un film	Réaliser un film et développer des compétences individuelles et collectives. Diffuser le film sur le site du collège et au sein de l'établissement.	26 élèves de 4ème	1 320,00 €	**660,00 €**
	Radio	Diffusion des émissions webradio au sein du collège	La radio est un support utilisé dans toutes les matières, permet de travailler différentes compétences transversales. Réaliser des émissions en direct.	119 élèves : dont 7 élèves du club et tous les élèves du collège	1 000,00 €	**Non retenu**
	Voyage Doubs	Séjour sportif dans le Doubs	Découverte de différents sports de pleine nature. Vie en communauté.	47 élèves de 5ème et 3ème	1 410,00 €	**Non retenu**
						660 €
Dornes	Voyage Île d'Oléron	Séjour sportif Pleine Nature	Faire bénéficier à des élèves de zone rurale d'un séjour de pleine nature dans un cadre différent souvent inconnu. Faire pratiquer des activités différentes (char à voile, surf ...). Faire découvrir une région et son patrimoine.	36 élèves de 5ème	1 524,80 €	**900,00 €**
	Paris - Collèges en chorale	Collèges en chorale	Impliquer les élèves dans un projet au long terme. Donner une dimension importante à l'aboutissement d'un projet annuel. Offrir un cadre motivant à des élèves qui participent sur la base du volontariat.	25 élèves : élèves choristes et danseurs	1 367,00 €	**Non retenu**
						900 €
Fourchambault	Voyage en Vendée	Classe de mer, activités sportives et développement durable	Découvrir du patrimoine local : littoral atlantique avec sa faune, sa flore, sa géographie et sa géologie. Pratiquer des activités de pleine nature et culturelle. Savoir nager. Approfondir les connaissances et mises en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement.	68 élèves de 6ème	4 000,00 €	**1 100,00 €**
						1 100 €
Guérigny	Voyage Clermont Ferrand	Découverte du volcanisme et du secteur automobile	Visite du musée Michelin. Visite et description de la chaîne des volcans d'Auvergne.	81 élèves de 4ème	900,00 €	**900,00 €**
	Voyage Paris	Paris médiéval et au temps de Molière	Permettre l'éveil culturel, la découverte du patrimoine historique français et vivre un séjour en groupe pour travailler la cohésion.	71 élèves de 5ème	2 500,00 €	**Non retenu**
						900 €
La Charité	Voyage Paris	Visite des coulisses UNESCO et découverte de Paris	Permettre aux élèves des découvrir l'UNESCO en tant qu'organisation internationale de protection du patrimoine culturel mondial et garante de la paix entre les peuples. Sortie en bateau mouche afin de découvrir la Tour Eiffel et Notre-Dame.	40 élèves : tous les délégués de tous les niveaux IME, SEGPA, ULIS compris	1 000,00 €	**500,00 €**
	Club théâtre	Représentation théâtrale des élèves du club théâtre	Développer la pratique artistique des élèves via un atelier théâtre Créer une œuvre et produire une représentation devant un public. Découvrir les auteurs et s'approprier leurs textes. Développer la confiance en soi, et être à l'aise à l'oral devant un public en vue de l'oral du brevet.	19 élèves : 6ème, 5ème, 4ème et SEGPA	900,00 €	**500,00 €**
	Voyage Paris - Musée Picasso et Centre Pompidou	A la rencontre de l'autoportrait	Dans le cadre de l'oral du DNB, il s'agit de donner une opportunité aux élèves d'être confrontés directement à des œuvres d'art en lien avec le thème de l'autoportrait traité en cours.	81 élèves de 3ème	3 600,00 €	**Non retenu**
	Voyage Alésia	Voyage à Alésia pour les latinistes	Découvrir un site archéologique. Établir des comparaisons entre les mondes romain et gallo-romain. Enrichir le parcours d'éducation artistique et culturel.	101 élèves latinistes du collège	500,00 €	**Non retenu**
						1 000 €
Association La Gueulante Organisation / soutien d'événements culturels	Festival électro	Nuit électro	Organisation d'un festival autour de la musique électronique sur 2 jours. Faire venir des artistes de renommée nationale et faire connaître aux jeunes ce type de musique.	Collégiens, lycéens public familial	18 000,00 €	**Non retenu**
La Machine	Voyage Lyon	Orientation, Sciences et Culture à Lyon	Favoriser l'orientation choisie des élèves en leur permettant de découvrir une ville universitaire, ses transports et un campus d'études supérieures. Favoriser leur ouverture culturelle, scientifique et citoyenne grâce à la visite de musées et en assistant à une pièce de théâtre	33 élèves de 3ème	1 641,00 €	**900,00 €**
						900 €
Les Loges	Voyage Bourges	Du Moyen-Age à la révolution de l'imprimerie à Bourges, ville médiévale	Etudier les villes au Moyen-Age et découvrir la Renaissance.	20 élèves de 5ème	605,00 €	**600,00 €**
	Voyage Allemagne	Rencontres à la frontière : découvertes culturelles et jeux inter-collèges	Faire collaborer 49 collégiens (dont élèves ULIS) de 2 établissements REP, travailler la prise de décision, faire des propositions et défendre des choix, argumenter, débattre. Rencontrer et échanger en amont dans les 2 établissements (une rencontre à Adam Billaut et une rencontre aux Loges). Communiquer et s'adapter : utiliser les langues comme vecteurs de communication dans une région frontalière (France, Allemagne, Suisse). Interactions et activités communes avec les autres groupes européens accueillis à l'auberge de jeunesse. S'impliquer dans la réalisation d'un projet commun. Organiser et assumer des rôles sociaux dans le cadre de rencontres sportives et culturelles. Vivre-ensemble : échanger pour se connaître et se comprendre. Organiser un moment convivial pour les familles et les élèves, partager, communiquer, anticiper.	26 élèves Les Loges 23 élèves de 5ème Adam Billaut	2 450,00 €	**600,00 €**
	Jardin pédagogique	Jardin pédagogique du collège	Depuis 2019, un jardin a été créé au sein du collège avec des aménagements déjà importants (mare, serre, composteurs, hôtel à insectes...). La cour du collège vient de bénéficier de gros travaux permettant une végétalisation. Afin de développer l'accès au jardin pour un maximum d'élèves, de nouveaux aménagements seraient souhaitables : création d'allées, de bordures pour protéger les espaces cultivés, mise en place d'un système d'arrosage économe pour l'été, achats de différents matériels pour l'observation et pour la récolte (caméra piège photographique, balance de pesage...).	358 élèves : tous les élèves du collège	960,00 €	**Non retenu**
	Jeux d'extérieur	Faire jouer les élèves dans la cour du collège	Depuis cette fin d'année, notre collège bénéficie d'une toute nouvelle cour, végétalisée et partiellement équipée (agrès, marquages...). Afin de compléter ces aménagements et pour que les élèves puissent avoir le choix d'activités variées, les élèves du Conseil de Vie Collégienne et les éco-délégués avaient émis l'idée, lors de nos temps de réflexion sur l'aménagement de la cour (année scolaire 2023/2024) de proposer d'installer des grands jeux de société : jeu de dames, jeu d'échecs, jeu de go, puissance 4... La gestion de l'installation, du prêt de ces jeux seraient confiés aux élèves.	358 élèves : tous les élèves du collège	980,00 €	**Non retenu**
						1 200 €
Lormes	Association sportive du collège	Développer la pratique du Handball au collège	Débuter et se perfectionner en handball. Enrichir la pratique physique et sportive des élèves. Préparation des compétitions départementales et académiques UNSS.	92 élèves : tous les élèves du collège	755,00 €	**Non retenu**
	Section sportive Canoë-Kayak	Section sportive Canoë-Kayak	Constituer une belle vitrine pour notre collège et son territoire dans les prochaines saisons et renforcer par là-même le sentiment d'appartenance des équipes, des familles et des élèves.	26 élèves de la section sportive	3 000,00 €	**1 000,00 €**
	Formation PSC et GQS	Formation Prévention et Secours Civique (PSC) et Gestes Qui Sauvent (GQS)	Sensibiliser à la prévention des risques et enseignement des règles générales de sécurité pour une éducation à la responsabilité répondant à des exigences éducatives de sécurité civile et de santé publique. Développer chez les élèves des comportements civiques et solidaires. Devenir acteur de sécurité civile par la mise en place d'une action d'assistance.	92 élèves : tous les élèves du collège	990,12 €	**Non retenu**
	Chant en groupe - Morvan	Pratique du chant en groupe	Gagner en aisance à l'oral, confiance en soi cohésion, esprit de groupe, parcours d'éducation artistique et culturel.	92 élèves : tous les élèves du collège	965,00 €	**Non retenu**
						1 000 €

Collège / Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Objectifs du projet	Nombre d'élèves concerné	Montant sollicité	Commentaire
Luzy	Semaine accueil 6ème	Semaine accueil 6ème	Proposer un accueil spécifique et novateur des nouveaux 6ème du collège. Créer une cohésion de classe et un sentiment d'appartenance à la classe et au collège. Créer un sentiment d'accueil de chaque élève avec ses spécificités, son caractère et sa personnalité. Créer des conditions optimales pour que chaque élève se sente au mieux dans l'établissement. Etablir des usages et des règles du fonctionnement dans le collège. Créer un lien de confiance et sécure avec les encadrants.	37 élèves : ensemble des 6ème	5 000,00 €	1 000,00 €
	Voyage Toulouse	Voyage à Toulouse	Orienter autour des sciences. Faire découvrir aux élèves les domaines de l'espace et de l'aérospatial. Travailler leur parcours Avenir. Travailler leur autonomie. Ouverture culturelle avec une découverte de la ville de Toulouse.	53 élèves : de la 5ème à la 3ème	1 060,00 €	Non retenu
						1 000 €
Montsauche	Voyage montagne en cours de détermination	Voyage pédagogique à la montagne	Les voyages scolaires constituent des temps forts dans le parcours scolaire des élèves en leur permettant d'acquérir des connaissances et de développer des compétences, en concourant à leur épanouissement et en participant à leur ouverture au monde. Ils permettent de donner du sens aux apprentissages, de mobiliser les savoirs de différentes disciplines et de les rendre complémentaires.	24 élèves de 5ème et 22 élèves de 4ème	3 000,00 €	Non retenu
	Section VTT	Fonctionnement de la section sportive VTT du collège	Offrir aux élèves volontaires la possibilité de développer des compétences dans l'activité du VTT tout en suivant une scolarité normale. Renforcer la motivation des enfants en les valorisant dans leur sport de prédilection, en exploitant une richesse territoriale avantageuse pour le développement des sports de nature. Il s'agit de faire découvrir cette ressource aux élèves tout en développant des valeurs d'entreaide et de solidarité par l'intermédiaire de la pratique physique.	25 élèves de la section sportive	3 000,00 €	1 000,00 €
						1 000 €
Moulins Englibert	Voyage Puy de Dôme	Séjour à Ardes Sur Couze (63)	Les élèves de 6ème partent une semaine en stage à Ardes sur Couze dans un village vacances. Le 1er objectif est de leur faire passer le "savoir nager " prévu au programme d'EPS de 6ème. Le collège n'ayant pas à proximité d'installation nautique. Dans le même temps et dans le cadre du projet d'établissement, cela permet l'ouverture culturelle des élèves et permet à des élèves de découvrir des activités différentes de ce qu'ils font au quotidien. Ils pourront découvrir le Puy de Dôme et sa culture et profiteront de cette semaine pour travailler l'astronomie en cours et en pratique en utilisant les lunettes astronomiques le soir.	62 élèves de 6ème	4 620,00 €	1 000,00 €
						1 000 €
Association Musichoeur	Festival choral académique de la Nièvre	Festival choral académique de la Nièvre Série de concerts scolaires. Prestation des élèves devant le public	Permettre aux élèves des collèges de la Nièvre de se produire sur scène dans le cadre de leur formation d'éducation musicale au collège des pensées dans le cours de Chant Choral. Donner l'opportunité aux élèves de réaliser une production publique dans de bonnes conditions en collaborant avec des musiciens professionnels et des techniciens sons et lumières.	140 collégiens et leurs familles Collège les Courlis - Cosne Tillier - Guérigny - Varennes Vauzelles	1 900,00 €	Non retenu
						0,00 €
Pouilly	Voyage Auvergne	Voyage pédagogique Auvergne	Permettre aux élèves de travailler sur le volcanisme sur le terrain, découvrir l'histoire de la région, découvrir les métiers d'un parc animalier. Découvrir la vie en collectivité sans les parents, gagner en autonomie.	40 élèves de 4ème et de 3ème	2 500,00 €	1 000,00 €
	Voyage Lyon	Voyage à Saint Romain en Gal	Permettre de fréquenter concrètement les vestiges archéologiques et les oeuvres d'art de la Rome antique qu'ils connaissent qu'à travers les cours. Le collège des Courlis ne peut pas remplir le car.	17 élèves latinistes + 27 élèves latinistes Des Courlis qui ont eu la Subvention en 2024	780,00 €	Non retenu
						1 000 €
Prémery	Voyage Hauts de France	Sur les traces des poilus	Réactivation du programme d'histoire et de français avant le DNB. Renforcer les connaissances de la 1ère guerre mondiale. Développer la culture des élèves. Développer les valeurs citoyennes, le devoir de mémoire. Développer le vivre ensemble.	26 élèves de 3ème	1 500,00 €	900,00 €
						900 €
Association Scéni Qua Non	Cinéma et Collèges		Le dispositif Collège au cinéma offre aux élèves de collège, de la sixième à la troisième, une initiation au cinéma par la projection en salle d'un programme annuel de films et par son accompagnement pédagogique mené par les enseignants et les partenaires culturels. L'autre versant du dispositif Collège au cinéma que nous défendons ici est celui de la mise en place d'ateliers de pratique artistique et de rencontres professionnelles à destination des élèves. Ces ateliers permettent aux élèves de rencontrer des artistes, de découvrir les métiers du cinéma (réalisateur, scénariste, bruiteur, compositeur, scripte, chef opérateur...) et de diversifier de manière transversale et pluridisciplinaire leur approche et leurs connaissances du cinéma.	Les élèves des classes inscrits au dispositif Collège au cinéma	4 200,00 €	Non retenu
						0 €
St Amand	Les Arts Graphiques à travers le Temps	Les arts graphiques à travers le temps	Permettre une ouverture culturelle à tous les élèves, via les arts graphiques. Cela rentre dans l'axe 3 du projet d'établissement et inscrit dans le contrat d'objectif. Les élèves acquerront des connaissances et des compétences notamment pour l'épreuve orale du DNB (parcours culturel). Ils développeront en même temps l'autonomie. Développer aussi la collaboration et la bienveillance entre élèves. Donc un impact positif sur le climat scolaire. Développer l'ouverture culturelle des élèves sur un environnement aussi riche que varié, un esprit critique, et ainsi développer également leurs ambitions aussi bien psychologiques que physiques.	112 élèves : toutes les classes de la 6ème à la 3ème.	4 040,00 €	900,00 €
						900 €
St Benin	Voyage Normandie	Voyage Normandie	Déroulement de la 2nde guerre mondiale et en particulier le débarquement en Normandie. Travailler les compétences sur la sensibilité, l'empathie, le vivre ensemble, la citoyenneté en visitant des lieux mémoriels. Découverte d'une autre région française du nord ouest CAEN : Musée du débarquement SAINTE MER L'EGLISE : Visite libre COLLEVILLE SUR MER : Pointe du Hoc, visite guidée du cimetière PEGASUS : Visite du mémorial	36 élèves de 3ème	2 000,00 €	900,00 €
	Voyage Paris	Voyage à Paris	Rendre sensible aux élèves le personnage de Victor HUGO par la visite de sa maison et des lieux parisiens qui sont évoqués dans Les Misérables étudié en classe et ainsi conforter l'oeuvre avec la réalité. Visite guidée de la maison de Victor HUGO et du Panthéon. Promenade aux Jardins du Luxembourg jusqu'à l'Académie française. Promenade jusqu'à Notre Dame de Paris. Soirée théâtre au Vieux Colombier. Escape game à l'Opéra Garnier. Visite libre de la Cité des Sciences et de l'Industrie.	32 élèves de 4ème	2 000,00 €	Non retenu
						900 €
St Pierre le Moutier	Sortie Nièvre Cher Allier - Classe défense	Classe défense	Permettre d'organiser des actions dans le cadre du parcours citoyen, artistique et culturel en lien avec la classe défense.	20 élèves de 3ème	1 000,00 €	500,00 €
	Voyage Alsace	Voyage pédagogique en Alsace Natzweiler - Camp de Struthof Visite du Parlement européen	Favoriser la mobilité des collégiens. Ouvrir l'esprit à différentes cultures. Rendre concret les apprentissages de la 1ère et 2ème guerre mondiale. Travailler sur les réactions chimiques.	80 élèves de 3ème	2 950,00 €	500,00 €
						1 000 €
Association Surfer Rosa	Exposition oeuvres artistiques	Projet artistique et pédagogique à destination de collégiens et lycéens du Département de la Nièvre par l'association d'action culturelle Surfer Rosa, en collaboration avec les artistes du duo musical Neversois Copycat.	Le projet est porté par l'association Surfer Rosa, qui se développe dans le département de la Nièvre dans le domaine de l'action culturelle en direction du jeune public et plus particulièrement des collégiens et lycéens d'établissements professionnels du territoire. Les actions de l'association se déclinent en plusieurs objectifs liés par un souhait de soutenir et de s'inscrire dans la vie culturelle du département : accompagnement et aide au développement de groupes de musiques jeunes et locaux, organisation de projets artistiques et culturels sur le territoire, organisation d'un festival de musique, mise en place d'actions pédagogiques et artistiques en milieu scolaire pour ouvrir la culture au jeune public. Le projet concerné par cette demande aura lieu sur l'année scolaire 2025, et fait suite à un projet précédemment mené sur 2024 par l'association.	Le jeune public, les élèves des classes des collèges et lycées du département visés par les projets artistiques menés (le collège Paul Langevin Fourchambault et le lycée Jean Rostand).	3 000,00 €	Non retenu
						0,00 €
Varennes Vauzelles	Voyage Italie	Voyage pédagogique Rome et la Toscane à destination des élèves de latin, de grec ancien et d'Italien	Dans le cadre de l'enseignement de complément Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) : Construire un parcours de découverte des villes antiques. Atteindre des objectifs culturels de l'enseignement LCA. D'ouvrir les élèves à une culture européenne commune et de découvrir une grande métropole européenne dans le cadre du parcours Citoyen.	71 élèves en Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA)	3 000,00 €	1 100,00 €
						1 100 €
Varzy	Voyage Mémorial d'Izieu	Voyage scolaire	Travailler la mémoire des guerres et génocides et développer un esprit citoyen éclairé sur les dangers du racisme et de l'antisémitisme en ayant le souci d'identifier dans les périodes historiques récentes, notamment la 2nde guerre mondiale avec toutes les violences qui ont pu être perpétrées.	94 élèves concernés : 18 élèves de 3ème Générale, 6 élèves SEGPA et 10 élèves en Prépa Métiers	2 000,00 €	1 000,00 €
						1 000 €
Victor Hugo	Voyage Paris - Comédie Française et Musée des Arts et des Métiers	Voyage scolaire	Savoir écouter, participer de façon constructive à des échanges oraux (durant la visite guidée). Exploiter les principales fonctions de l'écrit : prendre des notes durant la visite, en vue de composer un écrit réalisé au collège. Acquérir des éléments de culture littéraire et artistique	26 élèves de 3ème3	510,00 €	510,00 €
						510 €
26 collèges 53 projets	**4 associations** 4 projets				131 852,44 €	**24 982,00 €**

Pas de demande pour les collèges de Corbigny- Imphy - Les Courlis - St Saulge

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°25
du 15 avril 2025
Rapporteur : Jean-Paul FALLET

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 24
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHARD, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Économie Sociale et Solidaire : L'économie de proximité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1 et L.3231-1,
VU la délibération n°8 de l'Assemblée départementale en date du 26 septembre 2022, validant la convention de partenariat entre le Département et l'association Bouge ton coq, pour la création de dix épiceries associatives sur la période 2022-2027,

VU la délibération n°11 de la Commission permanente en date du 16 décembre 2024, validant le soutien du Département au dispositif d'accompagnement des projets à impact « Incubateur Le T »,
VU la délibération n°8 de la Commission permanente en date du 10 mars 2025, validant le principe de lancement de l'Appel à Projets Économie Sociale et Solidaire 2025,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique de développement de l'Emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire soit :

99 400 € en dépenses de fonctionnement,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 1
(Mme Jocelyne GUERIN)

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025

Identifiant : 058-225800010-20250415-80808-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°26
du 15 avril 2025
Rapporteur : Jocelyne GUERIN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 24
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHARD, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - DEVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NECESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS

Un département qui pilote les changements écologiques - Développement des territoires : Développer les services publics nécessaires à la vie quotidienne des Nivernais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-10 et L.3211-1,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commissions Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique d'attractivité et de solidarité territoriale au titre de l'exercice 2025 soit :

631 158,75 € en dépenses de fonctionnement,
6 066 097,71 € en dépenses d'investissement,

566 000,00 € en recettes de fonctionnement,
60 000,00 € en recettes d'investissement,

D'INSCRIRE la somme de 242 000,00 € en section de fonctionnement pour la cotisation statutaire du Département de la Nièvre au Parc naturel régional du Morvan pour l'année 2025,

D'INSCRIRE la somme de 220 000,00 € en section de fonctionnement pour soutenir l'ingénierie de pilotage et de projet des deux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux nivernais,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de commande publique en résultant et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la politique considérée, notamment les marchés, les conventions ainsi que leurs éventuels avenants.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80573-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°27
du 15 avril 2025
Rapporteur : Martine GAUDIN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 24
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHARD, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE

Un département qui pilote les changements écologiques - Attractivité : Faire de la Nièvre un territoire de vie et promouvoir un tourisme durable dans la Nièvre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-4, L.1111-9 et L.3211-1,
VU Le Code du Tourisme, notamment les articles L.132-2 et suivants,

VU la convention d'avance sur subvention signée entre le Département et Nièvre Attractive le 10 février 2025,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Tourisme et Attractivité, soit :

929 000 € en dépenses de fonctionnement,

D'APPROUVER le partenariat avec Nièvre Attractive, son plan d'action annuel ainsi que la convention annuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec le Département au titre de l'année 2025, ci-jointe,

D'ACCORDER dans le cadre de cette convention une subvention de fonctionnement de 824 000 € versée à Nièvre Attractive pour l'année 2025,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention d'attribution de subvention et ses éventuels avenants.

Pour : 19
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 1
(Mme Martine GAUDIN)

Adopté à la majorité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80787-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

CONVENTION ANNUELLE 2025 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département - 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril 2025,
ci-après dénommé « le Département »

ET

Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre « Nièvre Attractive»
3 rue du Sort – CS 60010 - 58028 NEVERS Cedex,
Représentée par Madame la Présidente en exercice, Madame Martine GAUDIN,
dûment habilitée à signer la présente convention,
N° SIRET 48476688600010,
ci-après dénommée « Nièvre Attractive»

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant que par délibération du 22 juin 2020, le Département a créé l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre, sous forme d'association, dont l'objet est, conformément aux dispositions de l'article L. 132-2 du Code du tourisme, la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique et d'attractivité du département ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 132-4, le Département confie toute la mise en œuvre de la politique du tourisme du département à Nièvre Attractive (assimilée à un comité départemental du tourisme), qui contribue notamment à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressés à l'échelon départemental et intercommunal ;

Considérant que conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales issues de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Département confie la mise en œuvre de sa politique d'attractivité à Nièvre Attractive;

Considérant que la convention a pour objet de formaliser les conditions générales de soutien du Département à Nièvre Attractive;

Considérant qu'en raison de l'autonomie juridique et financière de Nièvre Attractive, il est expressément rappelé que les conventions ne constituent pas la contrepartie d'un service rendu au Département ou un mandat de gestion qui aurait été confié par ce dernier.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention définit les modalités du soutien apporté par le Département à Nièvre Attractive, pour la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique et d'attractivité sur le territoire Nivernais.

ARTICLE 2 – MISSIONS DE NIÈVRE ATTRACTIVE

Conformément à l'article 2 des statuts de Nièvre Attractive et aux articles L132-1 et L132-2 du code du tourisme, le Département participe au financement des missions suivantes :

Nièvre Attractive pilote la stratégie d'attractivité résidentielle et touristique faisant de la Nièvre un département de choix pour ses habitants, ses futurs habitants et ses visiteurs.

Pour cela, l'agence met en œuvre des actions de promotion, accompagne les prestataires touristiques et les candidats à l'installation, et fédère les partenaires institutionnels et les entreprises du territoire autour de son projet.

L'agence intervient dans les domaines de compétences suivants :

- L'ingénierie territoriale et de projet,
- Le marketing et la communication,
- L'animation de réseaux et la gestion de projets collectifs.

ARTICLE 3 – PROGRAMME D'ACTIONS PRÉVISIONNEL

Chaque année, Nièvre Attractive élabore un programme d'actions prévisionnel conforme aux missions listées à l'article 2 et déclinant la stratégie départementale de développement touristique.

Le contenu de ce programme doit détailler :

- La nature et le chiffrage des actions prévues,
- Le planning prévisionnel de réalisation des actions,
- Les objectifs attendus sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs,
- Le coût global du programme d'actions (coût financier, matériel et humain).

Le Département pourra exiger que le programme fasse l'objet d'une estimation financière individualisée, tant en charges qu'en produits, pour chacune des actions envisagées.

Nièvre Attractive s'engage à définir son programme d'intervention avant le 30 octobre de chaque année de manière à pouvoir le communiquer au Département, au plus tard à cette date, avec mention du montant de l'aide annuelle sollicitée.

Ce programme fera alors l'objet d'une instruction par le Département et le montant de la subvention sollicitée est soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante. Il est annexé à la présente convention.

ARTICLE 4 – ÉVALUATION ET SUIVI

Conformément aux dispositions de l'article L132-6 du code du tourisme, Nièvre Attractive s'engage à soumettre son rapport financier au Conseil départemental siégeant en séance plénière, assorti d'un bilan des actions conduites, permettant d'apprécier le degré de réalisation et d'évaluer qualitativement et quantitativement les actions menées.

Ce rapport devra être présenté au Département dans les 6 (six) mois suivant la clôture de l'exercice prévue le 31 décembre.

Nièvre Attractive s'engage également à tenir le Département régulièrement informé de l'état d'avancement du programme d'actions ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de procéder à tout contrôle sur pièces ou investigation qu'il jugerait utile et dans le respect de l'autonomie de Nièvre Attractive, pour s'assurer de l'engagement de Nièvre Attractive à son égard.

Nièvre Attractive fournira les éléments ci-après, qui permettront au Département d'évaluer les actions mises en œuvre :

- Par le pôle marketing territorial : nombre de visiteurs sur le site Internet, demandes de documentation et d'information, retombées publicitaires des actions presses…,
- Par le pôle conseil et développement touristique : nombre de porteurs de projets accueillis, nombre de prestataires classés ou labellisés, nombre de séances de travail avec les territoires,
- Par le pôle attractivité : nombre de contacts reçus, retombées des actions et outils mis en œuvre en matière de marketing territorial.

Des réunions entre Nièvre Attractive, la Direction Générale Adjointe à l'Aménagement et au Développement du Territoire permettra de suivre les différentes actions mises en œuvre et leur impact. Un rapport d'activité annuel sera également fourni au Département après validation de l'assemblée générale annuelle de Nièvre Attractive.

ARTICLE 5 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Conformément aux dispositions de l'article L132-5 du code du tourisme, l'Assemblée Départementale a décidé d'octroyer une subvention de 824 000 € à Nièvre Attractive au titre de l'année 2025, pour la mise en œuvre de son plan d'action.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention relative au plan d'action de Nièvre Attractive s'effectue en quatre fois :

- 243 500 € selon la convention d'avance sur subvention signée le 10 février 2025, afin d'assumer les dépenses importantes dès le 1er trimestre de l'année,

- Trois acomptes de 193 500 € versés sur demande de Nièvre Attractive après analyse de ses besoins en trésorerie et sur présentations de justificatifs.

ARTICLE 7 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

L'utilisation de la subvention doit s'effectuer dans le respect des règles comptables en vigueur, et ne pas servir à des fins autres que celles définies par la présente convention.
Tout manquement à cette règle entraînera l'annulation de la décision de subvention et le remboursement des sommes perçues au Département.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

Dans l'hypothèse où l'utilisation des sommes versées par le Département serait contraire aux missions définies par les présentes, Nièvre Attractive devra restituer les sommes en cause après mise en demeure écrite du Département.

Il en sera également de même :

- En cas d'annulation par Nièvre Attractive d'une action pour laquelle une partie de la subvention a été spécifiquement affectée,
- En cas de changement substantiel d'objet statutaire de Nièvre Attractive, sa vocation touristique constituant une condition essentielle et déterminante de la signature des présentes par le Département,
- En cas de dissolution de Nièvre Attractive, pour quelque cause que ce soit, dans le respect de la procédure de liquidation.

ARTICLE 9 – MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MIS À DISPOSITION PAR LE DÉPARTEMENT

Le Département met à la disposition de Nièvre Attractive :

- Les locaux qu'il loue au 3 rue du Sort à Nevers, afin qu'elle les occupe de plein droit, pour remplir les missions qui lui ont été dévolues au titre des activités touristiques ou toutes autres qui s'y rattachent.
- Les services de l'imprimerie du Département, pour un montant maximal de 5 000 € par an, selon les besoins de réalisation de documents internes à l'association.
- Des véhicules du parc automobile du Département en cas de besoins exceptionnels.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS COMPTABLE ET STATUTAIRE

Nièvre Attractive s'engage à tenir une comptabilité conforme aux règles qui lui sont applicables et à respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Nièvre Attractive s'engage également à fonctionner en conformité avec ses statuts élaborés notamment dans le respect des exigences des dispositions de l'article L. 132-3 du Code du tourisme.
Elle s'engage à réviser ses statuts en fonction des nouveaux textes de loi pouvant intervenir en matière touristique ou concernant les compétences des collectivités locales ou de nature à remettre en cause ses objectifs et ses modes de fonctionnement.

Nièvre Attractive s'engage à informer le Département de toute modification pouvant intervenir dans ses statuts.

ARTICLE 11 – COMMUNICATION

Nièvre Attractive s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents d'informations ou promotionnels la participation financière du Département, notamment par l'apposition du logo de ce dernier.

ARTICLE 12 – MISE EN CONCURRENCE

Pour la réalisation des missions, objets des présentes, qu'elle exerce de plein droit, Nièvre Attractive s'engage, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, à respecter les règles de publicité et de mise en concurrence du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 13 – ASSURANCES

Nièvre Attractive s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

Nièvre Attractive sera en charge du paiement des primes et des cotisations desdites assurances sans que la responsabilité du Département puisse être mise en cause.

Nièvre Attractive devra par ailleurs justifier, dans son rapport annuel de gestion et d'activité et/ou à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

ARTICLE 14– MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par le Département et Nièvre Attractive.

ARTICLE 15 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable à Nièvre Attractive, le Département se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 16 : RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,	Pour Nièvre Attractive
Le Président du Conseil départemental,	La Présidente,
Monsieur Fabien BAZIN	Madame Martine GAUDIN

NIEVRE ATTRACTIVE - BUDGET PREVISIONNEL 2025

CHARGES	BP 2024	BP 2025
60 - ACHATS	23 360	15 800
61 - SERVICES EXTERIEURS	43 070	46 160
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	121 520	52 300
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	28 660	23 000
64 - CHARGES DE PERSONNEL	591 500	521 200
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	30 000	27 000
SOUS TOTAL	**838 110**	**685 460**
Défi 1 : Accompagner et conseiller	49 900	32 400
Défi 2 : Accroître la visibilité	158 550	124 900
Défi 3 : Diversifier les partenariats et les sources de financement	16 250	37 800
Défi 4 : Adapter l'organisation de l'agence	0	12 500
SOUS TOTAL	**224 700**	**207 600**
TOTAL	**1 062 810**	**893 060**

PRODUITS	BP 2024	BP 2025
Subvention Conseil Départemental	974 000	824 000
Cotisations membres adhérents	10 400	10 000
Autres prestations de services	1 000	1 000
Prestations de qualification	16 000	12 000
Partenariats (OT, CRT…)	32 000	25 000
Produits divers et financiers	2 000	2 060
Autres subventions	0	0
Vente de topoguides	200	0
Recherche nouveaux partenariats	17 210	9 000
Autofinancement	0	0
Dotations au 31/12 (quote part subvention investissement)	10 000	10 000
TOTAL	**1 062 810**	**893 060**

SYNTHESE ANALYTIQUE DU BUDGET PREVISIONNEL	
Défi 1 : Accompagner et conseiller	188 330
Défi 2 : Accroître la visibilité	335 066
Défi 3 : Diversifier les partenariats et les sources de financement	180 171
Défi 4 : Adapter l'organisation de l'agence	46 398
SOUS TOTAL	**749 964**
Fonction supports	143 096
TOTAL	**893 060**

MAJ **07/01/2025**

OBJECTIFS À 3 ANS : 2025 - 2027

- **Coordination et animation d'une démarche collaborative** visant à mobiliser les partenaires autour d'un projet commun pour renforcer l'attractivité et favoriser le développement du territoire
- **100 familles** se sont installées générant ainsi environ 3M€ de revenus supplémentaires pour l'ensemble du territoire par an
- Augmentation de **la fréquentation touristique de + 8%** et du CA des entreprises (+ emplois touristiques)
- **Nièvre Attractive rassemble 300 adhérents,** dont au moins 50% ne sont pas issus du monde du tourisme
- Augmentation des **budgets mutualisés avec les territoires X10**
- **Augmentation de 30% du montant de la taxe de séjour**
- **15% du budget provient d'autres sources** que celle du CD58

PLAN D'ACTIONS

AXE 1 : Accompagner et conseiller

- **Faciliter l'installation de nouveaux habitants :** Mise en place d'un programme d'accompagnement pour l'accueil et l'installation des nouveaux résidents, soutenu par une chargée d'accueil départementale, sept chargés d'accueil locaux et un réseau de partenaires
- **Soutien aux prestataires touristiques :** Accompagnement et conseil pour la création et le développement des activités touristiques locales
- **Missions spécifiques pour répondre aux besoins locaux :**
  - Soutien à la reprise de l'hôtellerie rurale
  - Accompagnement des campings municipaux dans la transformation de leur offre
- **Gestion de l'observatoire économique touristique :** Suivi et analyse de l'économie touristique du territoire
- **Optimisation de la collecte de la taxe de séjour :** Formation et animation des acteurs locaux pour améliorer les montants collectés
- **Expertise et conseil pour les collectivités et entreprises :** Appui sur les enjeux d'attractivité résidentielle et touristique

AXE 2 : Accroître la visibilité

- Fusion des marques "Nièvre Tourisme" et "Essayez la Nièvre" : **Refonte de la stratégie marketing** sous une seule marque pour mutualiser les ressources et outils (éditions, sites web, réseaux sociaux), réduisant ainsi les coûts tout en améliorant la pertinence
  - Cible unique : résidentielle et touristique
  - Identité commune : même histoire, même territoire à valoriser
  - Compétences et outils partagés
- **Renforcement des actions collectives**
  - Poursuite des actions de coopérations avec les offices de tourisme
  - Développement d'actions de visibilité avec les partenaires économiques
  - Développement d'outils partagés pour rassembler les acteurs autour d'une vision commune, générant fierté et engagement
- Mise en place d'actions spécifiques pour renforcer la connaissance des nivernais sur leur territoire et cultiver un sentiment de fierté locale

AXE 3 : Diversifier les partenariats et les sources de financement

- **Rencontres terrain :** Renforcer la visibilité de l'agence et développer de nouveaux partenariats avec les acteurs du territoire (communes, entreprises, associations déjà engagées)
- **Fidélisation des partenaires publics et privés :**
  - Création et entretien de relations solides avec les partenaires
  - Organisation d'événements professionnels pour renforcer ces liens
  - Suivi efficace des partenariats
  - Actions de communication pour mobiliser et rendre compte des actions de l'agence
- **Développement d'une offre de services pour les collectivités et entreprises :** Mise en place de services dédiés aux acteurs locaux
- **Coopérations avec les EPCI :** Étendre les partenariats pour mutualiser davantage de budgets pour des actions touristiques et économiques

AXE 4 : Adapter l'organisation de l'agence

- **Réorganisation interne :** Révision des missions et de l'organigramme pour répondre aux nouveaux enjeux
- **Gestion de projets transversaux :** Développement et suivi de projets intersectoriels
- **Amélioration de la performance de l'équipe :**
  - Adoption de nouveaux outils numériques (IA générative, CRM, tableaux de bord)
  - Dématérialisation des adhésions et contrats pour une gestion plus fluide
  - Sécurisation des données
  - Suivi des indicateurs de performance
- **Plan de formation :** Mise en place d'un programme de formation pour les collaborateurs en réponse aux nouveaux défis stratégiques

NIÈVRE
le département

CONVENTION D'AVANCE SUR SUBVENTION A L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA NIÈVRE « NIÈVRE ATTRACTIVE»

Entre

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Hôtel du Département, Rue de la Préfecture à Nevers (58039), représenté par son Président en exercice, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité par délibération n°12 du 20 janvier 2025, ci-après dénommé **« Le Département de la Nièvre »**,

D'une part,

ET

Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre « Nièvre Attractive» (N° SIRET 48476688600010), sis 3 rue du Sort – CS 60010 - 58028 NEVERS Cedex, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Martine GAUDIN, dûment habilitée à signer la présente convention, ci-après dénommée **« Nièvre Attractive »**

D'autre part,

Préambule

Par délibération du 22 juin 2020, le Département de la Nièvre a créé l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre, sous forme d'association, dont l'objet est, conformément aux dispositions de l'article L. 132-2 du Code du tourisme, la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique et d'attractivité du Département de la Nièvre.

En 2024, Nièvre Attractive a perçu 974 000 € de subvention de la part du Département de la Nièvre. Afin de garantir la continuité des activités de cette structure, il est proposé le versement d'avance sur sa subvention 2025.

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que *« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente [....] Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ».*

Pour formaliser le versement d'avance sur la subvention que l'Assemblée budgétaire pourrait attribuer à Nièvre Attractive pour l'année 2025, les parties conviennent de signer la présente convention.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'attribution d'une avance sur subvention annuelle 2025 avant le vote du budget dans la limite de 50 % maximum du montant qui a été alloué sur l'exercice 2024 à Nièvre Attractive.

Article 2 – Engagements de Nièvre Attractive

Il est rappelé que Nièvre Attractive s'engage à :

- utiliser l'avance sur subvention aux seuls objets de la convention d'objectifs de l'exercice écoulé,
- à la demande du Département de la Nièvre adresser sans délai tout justificatif comptable de l'utilisation de l'avance sur subvention,
- présenter éventuellement les perspectives budgétaires (budget prévisionnel, descriptif des activités, programme prévisionnel...) ainsi que les éléments nécessaires au calcul de la subvention annuelle 2025.

Article 3 - Engagements du Département de la Nièvre

Le Département de la Nièvre s'engage à verser à Nièvre Attractive une avance sur la subvention d'un montant de 243 500 €, avance qui sera déduite de la subvention annuelle 2025 à Nièvre Attractive.

Article 4 – Durée de la convention

La convention prendra effet à compter de la date de signature par les parties pour se terminer à la date de signature de la convention d'octroi de subvention annuelle 2025.

Article 5 – Assurances

L'association souscrira une police d'assurances couvrant notamment sa responsabilité civile afin de se prémunir contre les risques liés à son activité et les dommages pouvant en résulter sans que la responsabilité du Département de la Nièvre ne soit mise en cause.

Article 6 – Dispositions finales

Toutes les autres conditions d'octroi de subvention à Nièvre Attractive seront définies dans la convention à conclure qui se substituera à la présente convention.

Article 7 - Litiges

Les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable de litiges qui résulteraient de l'interprétation ou de l'application de la présente convention d'avance sur la

subvention. En cas d'échec, ledit litige sera porté devant le Tribunal administratif de Dijon qui pourra être saisi via la plateforme « telerecours ».

Fait à Nevers, le 10 FEV 2025
(En trois exemplaires)

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental de la Nièvre

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Madame Martine GAUDIN

Présidente de Nièvre Attractive

Agence d'Attractivité et de Développement
Touristique de la Nièvre (Nièvre Attractive)
3, rue du Sort - CS 60010
58028 NEVERS CEDEX
Tél.: 03 86 36 39 80
info@nievre-attractive.com

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°28
du 15 avril 2025
Rapporteur : Thierry GUYOT

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 24
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHARD, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS

Un département qui pilote les changements écologiques - Agriculture: Innover pour une production locale respectueuse des agriculteurs et des consommateurs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1 et L.3232-1-2,
VU la délibération n°10 du Conseil départemental du 17 février 2020 approuvant la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique de la Nièvre,

VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 23 novembre 2020 approuvant le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Nièvre,
VU la délibération du Conseil départemental n°29 du 28 mars 2023 validant le règlement d'intervention Agriculture du Conseil départemental,
VU la délibération du Conseil départemental n°30 du 28 mars 2023 validant la convention relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Nièvre en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Cette convention permet au Département d'attribuer des aides financières aux organismes agricoles et aux producteurs, notamment dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027,
VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°10 du 24 avril 2023 validant la convention de paiement relative aux aides régionalisées avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et la Région Bourgogne-Franche-Comté,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Agriculture et Alimentation de proximité soit :

719 050 € en dépenses de fonctionnement,
690 260 € en dépenses d'investissement,

14 000 € en recettes d'investissement,

D'INSCRIRE au titre du budget 2025, pour la politique Agriculture, les crédits de paiement, dans le cadre du Plan Stratégique National, de 566 260 € prévus sur 2025,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique Agriculture et Alimentation de proximité, notamment les conventions et leurs éventuels avenants.

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 14
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

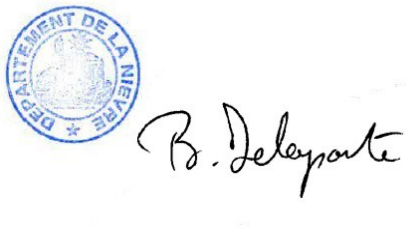

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80815-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°29
du 15 avril 2025
Rapporteur : Thierry GUYOT

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 24
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHARD, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - LUTTER CONTRE LA PRECARITE A TRAVERS LE RETOUR A L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIETALE

Un département qui pilote les changements écologiques - Inclusion sociale : Lutter contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale

VU la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, modifiée par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, définit les modalités d'intervention du Fonds de Solidarité pour le Logement,

VU la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »,
VU la loi n°2023-668 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite renforce également l'accompagnement des locataires en difficulté,
VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi notifie plusieurs dispositions relatives à l'accompagnement vers l'accès ou le retour à l'emploi et le renforcement des missions des acteurs au service du plein emploi,
VU le décret n° 2024-1242 du 30 décembre 2024 relatif à l'inscription, à l'orientation et au contrat d'engagement des demandeurs d'emploi,
VU le décret n° 2024-1244 du 30 décembre 2024 relatif aux délais d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi,
VU le code de l'action sociale et des familles et du règlement départemental d'aide sociale de la Nièvre qui définit les dispositifs en matière d'insertion et de cohésion sociale ainsi que les modalités de mise en œuvre sur le département,
VU le Programme départemental et Pacte territorial d'insertion 2021-2027, qui décline les priorités du Département notamment, dans le domaine de l'insertion professionnelle, l'accès à l'emploi des publics fragiles et des jeunes ainsi que ses orientations en coopération avec les acteurs du champ de l'insertion et en réponse aux spécificités du territoire,
VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 constitue la pierre angulaire du droit au logement, en particulier concernant l'accès au logement des publics prioritaires, la prévention des expulsions locatives, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, et la production d'une offre de logement et d'hébergement très social,
VU le contrat local des solidarités 2024-2027 signé avec l'État le 8 juillet 2024 qui poursuit la démarche partenariale initiée par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et décline des actions territoriales dans les champs de la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et la transition écologique solidaire,
VU la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 signée avec l'État le 28 octobre 2024 complétée de ses avenants annuels, qui notifie la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action Logement d'abord n°2 initié par le Département jusqu'en décembre 2027,
VU le contrat territorial d'accueil et d'intégration 2024-2027 des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale et d'une protection temporaire, signé le 27 novembre 2024, qui décline une démarche partenariale entre l'État, le Conseil départemental et les structures œuvrant dans le champ de l'intégration en faveur de ce public,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre,
VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Insertion soit :

45 356 631,27 € en dépenses de fonctionnement,
47 800 € en dépenses d'investissement,
21 058 098,20 € en recettes de fonctionnement,

D'ACCORDER les subventions pour un montant total de 35 870 € **aux associations** conformément à l'annexe jointe, tableau des subventions 2025,

D'ACCORDER une subvention de 40 000 € relative à l'accompagnement socio-professionnel des jeunes par **l'École de la Seconde Chance**,

D'ACCORDER, au titre du **fonds départemental d'aide aux jeunes**, les montants suivants :
Mission locale Nevers Sud Nivernais : 10 000€
Mission locale Bourgogne Nivernaise : 10 000€
Mission locale Pays Nivernais Morvan : 10 000€

D'ACCORDER une subvention de 4 428 € relative aux suppléments de dépenses de gestion liés à la sous-location, dans le cadre du fonds de solidarité logement, portée par la **Mission Locale Nivernais Morvan**,

D'ACCORDER une subvention de 13 776 € relative aux suppléments de dépenses de gestion liés à la sous-location, dans le cadre du fonds de solidarité logement, portée par **l'association PAGODE,**

D'ACCORDER une subvention de 30 000 € relative à la mise en œuvre de l'accueil de jour Le Prado portée par **l'association PAGODE,**

D'ACCORDER une subvention de 10 000€ au **GEIQ SALSA 58**,

D'ACCORDER une subvention de 44 000€ relative au dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi porté par l'**Agglomération de Nevers**,

D'ACCORDER une subvention de 26 545 € à la **Fédération des centres sociaux de la Nièvre**,

D'ACCORDER une subvention de 623 370 €, soit 18 890 € par centre, aux **33 centres sociaux** de la Nièvre,

D'ACCORDER, dans le cadre du logement d'abord, la subvention de 30 000 € relative au renforcement de la prévention des expulsions en allant à la rencontre des locataires défaillants, portée par l'**association UDAF de la Nièvre**,

D'ACCORDER, dans le cadre du logement d'abord, la subvention de 20 000 € relative à la mise en œuvre des évaluations adaptées et/ou renforcées pour l'accès au logement, portée par **l'association Le Relais 18,**

D'ACCORDER, dans le cadre du logement d'abord, la subvention de 20 000 € relative à la réalisation du film documentaire sur les pensions de familles, portée par **l'association PAGODE**,

D'ACCORDER dans le cadre du **contrat territorial d'accueil et d'intégration 2024-2027 des étrangers primo-arrivants, les subventions relatives à leurs actions ciblées suivantes :**

13 780 € à l'association Le relais 18 pour les mesures d'accompagnement social d'intégration,

8 000 € à l'association Carrefour social interculturel pour l'intégration pour leur action de formation en faveur des travailleurs sociaux,

14 931 € à l'association promotion santé en Bourgogne Franche-Comté pour le développement de l'éducation et de promotion de la santé,

20 000 € à la mission locale de Nevers pour son action RESpire espace santé en faveur des jeunes migrants,

8000 € à la Fabrique emploi et territoire pour la mobilisation des entreprises pour l'insertion des personnes réfugiées.

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention d'attribution de subvention des dites subventions précitées et leurs éventuels avenants,

D'ACCORDER un engagement financier de 7 200 € à la **Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre** destiné aux frais de téléphonie et de photocopies des centres sociaux dans le cadre des permanences assurées par les travailleurs sociaux du Département,

D'ACCORDER un engagement financier de 547 000 **€** au fonds d'expérimentation pour le chômage de longue durée, au titre de l'aide aux postes des Entreprises à but d'emploi de **l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**,

D'ACCORDER un engagement financier de 15 000 € destiné à l'action "coup de pouce au permis de conduire",

D'ACCORDER un engagement financier de 25 000 € destiné à l'action « FSL incurie »,

D'INSCRIRE au budget prévisionnel 2025 les crédits FSE/FSE+ en dépenses et recettes (programmes P083, P105),

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute convention ou avenant financier nécessaire à l'obtention de recettes au titre du Fonds de solidarité logement dans le cadre du partenariat avec la CAF, ENGIE, EDF, le SIEEEN, TotalEnergies, et tout nouveau partenaire,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce, toute convention, tout contrat et/ou éventuel avenant permettant la mise en œuvre de contractualisations avec l'État, nécessaires à l'obtention de recettes et à l'engagement de dépenses,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce, toute convention, tout contrat et/ou tout éventuel avenant en exécution de cette délibération budgétaire lorsque les crédits sont disponibles,

DE REPORTER l'examen de la convention relative à l'échange de données et à la mise à disposition d'outils et de services numériques par France Travail, présentée dans le rapport proposé par Monsieur le Président du Conseil départemental, à une prochaine séance de la Commission permanente,

DE DONNER délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des conventions et avenants nécessaires à l'exécution de ce budget et pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de cette délibération.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80928-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

NOM de l'Association	Activités conduites	Subvention 2025 accordée
Développement de l'action sociale		
AFHED, Aide aux Femmes et Hommes en Difficulté	Accueil, écoute et orientation, conseil conjugal et familial pour les femmes et hommes en difficulté	**600 €**
Coopérative des savoirs	Coopérative d'éducation populaire	**2 500 €**
UD CLCV, Consommation, Logement et Cadre de Vie	Défense des locataires et des consommateurs	**500 €**
Action liée à l'insertion sociale		
Banque Alimentaire	Financement de l'activité portée par l'association sur tout le département	**5 000 €**
Secours Catholique	Projet aller vers sur le Morvan pour rompre l'isolement des personnes et construire des solutions à la problématique d'accès à une alimentation de qualité	**5 000 €**
EBE Luzy	Camion Le Luzylien. Offre de mobilité pour l'inclusion et l'insertion professionnelle.	**5 000 €**
Actions liées au Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration		
Bailleurs sociaux/ Nièvre Habitat	Appartement pédagogique dans la Nièvre	**4 720,00 €**
FOL	Cartographie de la promotion santé (et accompagnement des publics dans leurs parcours de soin)	**5 000,00 €**
AFPLI	Préparation au code de la route	**4 000,00 €**
CDER	Mobilité douce : prévention et sensibilisation en toute sécurité (trottinette et vélo)	**3 550,00 €**
TOTAL		**35 870 €**

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2027 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE ET L'ASSOCIATION FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE LA NIÈVRE

ENTRE :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
Hôtel du Département - 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé « le Département de la Nièvre »

ET :

L'association Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre,
7 rue du commandant rivière – 58000 NEVERS
représentée par sa Présidente, Michèle ZWANG-GRAILLOT

ci-après dénommée « le bénéficiaire »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-1,
VU la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à lutte contre les exclusions,
VU la loi n°2008-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi relative à l'accompagnement vers l'accès ou le retour à l'emploi et le renforcement des missions des acteurs au service du plein emploi, ;
VU le programme Départemental et Pacte Territorial d'Insertion 2021-2027, adoptés par délibération n°6 du Conseil départemental du 1er février 2021, et notamment la fiche action 3.6 renforcer et développer l'accès aux savoirs de base et aux savoirs numériques,
VU le Contrat départemental des solidarités 2024-2027 adopté par délibération n°31 du conseil départemental du 26 mars 2024 et notamment la fiche action 2.1 repérer, orienter, et accompagner les personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités d'attribution de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre à la Fédération des œuvres laïques dans la mise en œuvre d'actions d'animation au service de la plateforme illettrisme être en toutes lettres et de fixer les modalités de création et d'utilisation de l'adresse mail générique partagée de la plateforme.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

Il est ajouté à la convention, les engagement suivants :

Le Département mettra en œuvre une boîte aux lettres etreentouteslettres@nievre.fr partagée entre des agents de la collectivité et des personnels de la Fédération des Œuvres Laïques, ces derniers recevant par la même occasion des comptes individuels et nominatifs sur la messagerie du Conseil départemental.

Concernant le périmètre sus-mentionné, le Département s'engage à mettre en œuvre les mêmes moyens de sécurisation des données et d'accès et d'assistance technique auprès de la Fédération des Œuvres Laïques qu'auprès de ses propres agents.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Il est ajouté à la convention, les engagements suivants :

Le Bénéficiaire s'engage à fournir au Département une liste nominative de ses personnels habilités à gérer la boîte aux lettres décrite à l'article 3, en l'occurrence etreentouteslettres@nievre.fr. En outre, il s'engage également à communiquer toute mise à jour de cette liste (ajout et retrait de personnels). A minima devront être communiqués : nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone.

Les personnels de la Fédération des Œuvres Laïques concernés par ces accès devront signer le règlement de bon usage des outils numériques du Département, annexé à cette convention, ou toute mise à jour de celui-ci.

ARTICLE 5 – CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation du Département s'effectuera sur la base d'un montant maximum de **50 000.00 €** pour du fonctionnement **au titre de l'année 2025**.

Le versement de cette participation se fera par un règlement unique à la signature du présent avenant.

Toutes les autres clauses de la convention 2024-2027 entre le Conseil départemental de la Nièvre et l'association Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquels prévalent en cas de différence.

Fait à Nevers, le

Établi en deux exemplaires originaux

Pour le Département Le Président du Conseil départemental de la Nièvre	Pour l'association Fédération des Œuvres Laïques La présidente
Monsieur Fabien BAZIN	Michèle ZWANG-GRAILLOT

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2027
CENTRES SOCIAUX ET FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX
DE LA NIÈVRE

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération n° de l'assemblée départementale du 14 et 15 avril 2025 relative au vote du Budget Primitif 2025,

ci après dénommé "le Département de la Nièvre"

ET :

La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre
2 boulevard Jacques Duclos – 58000 NEVERS
représentée par son Président Frédéric MESTRE

ci-après dénommée "le bénéficiaire"

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET :

Le présent avenant a pour objet de fixer la participation financière apportée par le Département de la Nièvre au titre de l'animation globale et ainsi permettre le versement de la dotation 2025.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Pour l'exercice 2025, la participation financière du Département de la Nièvre au titre de l'animation globale est fixée à 26 545 € pour le bénéficiaire et 623 370€ à répartir entre les 33 centres sociaux fédérés de la façon suivante, soit 18 890€ par centre.

ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Conformément aux dispositions de la convention, le versement s'effectuera en deux fois :

- Un premier versement correspondant à 50 % de la somme perçue en n-1 sera effectué au cours du premier semestre de l'année n à la signature du présent avenant
- Le solde fera l'objet d'un autre versement au cours du second semestre de l'année, après réception des bilans annuels d'activité de l'année n-1.

ARTICLE 4: SANCTIONS PÉCUNIAIRES

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes,
- En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire,
- En cas de cessation de l'ensemble de son activité ,
- En cas de transfert de l'activité hors du département,
- En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents énumérés à l'article 4 de la convention de partenariat.

ARTICLE 5 – DURÉE DE L'AVENANT :

Le présent avenant est conclu pour l'année 2025.

ARTICLE 6 : RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 10, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental

FABIEN BAZIN

Pour la Fédération des Centres Sociaux
de la Nièvre,
Le Président

FRÉDÉRIC MESTRE

Convention annuelle d'objectifs 2025
Secours Populaire Français Fédération de la Nièvre

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'association Le Secours Populaire Français – Fédération de la Nièvre
62 Faubourg du Gand Mouesse 58 000 Nevers,
représentée par Directrice départemental, Mme. Ingrid MORICE,
N° SIRET : 388 382 608 000 72.

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire Le Secours Populaire Français – Fédération de la Nièvre conforme à son objet statutaire ;
Considérant la politique publique de lutte contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale,
Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.
Vu la demande d'aide financière formulée par le Secours Populaire Français – Fédération de la Nièvre.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire dans le fonctionnement du volet « Lutter contre la précarité alimentaire », ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général défini en annexe I à la présente convention.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée d'un an et pour l'année 2025.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 297 508 euros conformément au budget prévisionnel en annexe II et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
- sont liés à l'objet et sont évalués en annexe III ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par " le bénéficiaire" ;
- sont identifiables et contrôlables ;
- et le cas échéant, les coûts indirects (ou " frais de structure ") éligibles sur la base d'un forfait non défini à ce jour.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article
Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par le Département de la Nièvre de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 35 000 euros, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 297 508 euros, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 35 000 euros.

4.3 Les contributions financières du Département de la Nièvre mentionnées au paragraphe 4.2 ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits au budget annuel ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 6 à 8 sans préjudice de l'application de l'article 10 ;
- La vérification par le Département de la Nièvre que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 8.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre verse 17 500 euros à la notification de la convention, soit une avance dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution fixée à l'article 4.2 et le solde de 17 500 euros, au dernier trimestre 2025, après les vérifications réalisées par le Département de la

Nièvre conformément à l'article 6 et sous condition de réception des éléments de bilan qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'action.

La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant :
Titulaire du compte : Secours Populaire Français
Domiciliation : 62 Faubourg du Grand Mouesse
Code établissement : 12135 Code guichet : 00300 N° de compte : 08801696740 Clé RIB : 47

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel, au plus tard le 15 juillet de l'année n+1 ;

4° Fournir le rapport d'activité ainsi que le bilan de l'action avant le 31 octobre 2025 où devra apparaître au minimum le nombre de personnes et des familles fréquentant l'association, leurs types de situation professionnelle (en distinguant si possible le revenu de solidarité active avec ou sans activité), leurs tranches d'âge, la composition familiale, leur ancienneté dans le dispositif, leur commune d'habitation ;

5° Informer par écrit le Département de tout événement ayant une incidence sur le déroulement de l'action (changement de personnel, calendrier, modalités de mise en œuvre…) ;

6° Organiser un comité de pilotage, au minimum une fois par an, afin d'une part, de faire le bilan sur les actions réalisées l'année précédente et d'autre part, de prendre connaissance des actions prévues pour l'année en cours ;

7° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;
A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

8° Faire figurer de manière lisible sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype) :
Les logotypes du Département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au Département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, le Secours Populaire Français a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il appartient au Secours Populaire Français au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'aide financière sollicitée,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au Règlement Général sur la Protection des Données, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;
3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.
La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.
Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – ANNEXE

L'annexe I et II font parties intégrantes de la présente convention.

ARTICLE 12 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Monsieur Fabien BAZIN

Pour le Bénéficiaire ,
La Directrice départementale du Secours Populaire Français
Madame Ingrid MORICE

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :
Projet : Lutter contre la précarité alimentaire

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
297 508 €	50 000 €	35 000 €	88 950 €

A) Objectif(s) :

1. 1. Améliorer la qualité nutritionnelle de l'aide alimentaire pour le public qu'il accueille dans ses structures dans le but de lutter pour favoriser une qualité gustative et la santé de chacun.
2. 2. Leur mission est d'assurer un retour à une hygiène alimentaire en proposant des produits sains et de qualités en les invitant à participer aux marches organisées par leur association.
3. 3. Des ateliers de dégustations favorisent la découverte de produits issus de producteurs locaux et régionaux sur l'ensemble du département.

B) Public(s) visé(s) :

Le Secours Populaire Français propose un soutien dans l'esprit de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitrage, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, de sous-développement, des conflits armes.

Elles rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toute condition, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elle la solidarité et toutes les qualités humaines.

C) Localisation :

Les actions de solidarité sont proposées sur tous les territoires du département de la Nièvre.

D) Moyens mis en œuvre :

L'aide alimentaire nécessite des moyens humains et financiers de plus importants pour répondre favorablement aux besoins. C'est une équipe d'une douzaine des bénévoles concentrées sur l'hygiène alimentaire et d'un poste et demi des salariés qui animent l'organisation et le relationnel avec le public en situation de précarité.

ANNEXE II : BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DES PROJETS OU PAR PROJET
Année ou exercice 2025 (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60- Achats	196 635 €	**70- Ventes de produits finis, prestations de service**	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures	178 915 €	Vente de marchandises	
Autres fournitures	17 720 €	Prestations de service	
61- Services extérieurs	21 018 €	**74- Subventions d'exploitation**	243 950 €
Locations	3 438 €	État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) lutte pré-carité	
Entretien et réparation	93 80 €	-Veille sociale urgence alimentaire	
Assurance	7 700 €	Région(s)	84 950 €
Documentation	500 €		
		Département(s)	50 000 €
62- Autres services extérieurs	17 150 €		41 400 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s):	
Publicité, publication	5 000 €	-	
Déplacements, missions	11 150 €	Commune(s) CCAS	4 000 €
Services bancaires, autres	1 000 €	Reversement SPF Nat	85 000 €
63- Impôts et taxes	0 €	Organismes sociaux (détailler) :	20 000 €
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	28 685 €	-	
Rémunération des personnels	24 900 €	Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	2 950 €	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	835 €	**75- Autres produits de gestion courante**	53 558 €
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
65- Autres charges de gestion courante		Dons manuels - Mécénat	53 558 €
		76- Produits financiers	
66- Charges financières		**77- Produits exceptionnels**	
67- Charges exceptionnelles		**78- Reprises sur amortissements et provisions**	
68- Dotation aux amortissements et provisions	34 020 €	**79- Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	297 508 €	**TOTAL DES PRODUITS**	297 508 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	**819 000 €**	**87- Contributions volontaires en nature**	**819 000 €**
860- Secours en nature	659 000 €	870- Dons en nature	659 000 €
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole	160 000 €	875- Bénévolat	160 000 €
TOTAL	**1 116 508 €**	**TOTAL**	**1 116 508 €**

La subvention de 50 000 € représente 4.5 % du total des produits :
(montant attribué/total des produits) x 100

CONVENTION FINANCIÈRE 2025
FRAIS DE TÉLÉPHONIE ET DE PHOTOCOPIES DES CENTRES SOCIAUX
FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIÈVRE

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur Fabien BAZIN le Président en exercice du conseil départemental, dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci après dénommé « le Département de la Nièvre »

ET :

La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre
2 boulevard Jacques Duclos – 58 000 NEVERS
représentée par son Président Frédéric MESTRE, dûment habilité à signer la présente convention,

ci-après dénommée « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Un des enjeux de l'action sociale du Conseil départemental de la Nièvre est de favoriser la démarche de développement social local. Au travers des missions qu'ils se sont donnés, les centres sociaux sont les partenaires privilégiés du Département dans la mise en œuvre de cette démarche d'intervention globale.

ARTICLE 1 : OBJET :

La présente convention a pour objet de définir la participation financière du Département de la Nièvre pour les frais de téléphonie et/ou de photocopies engagés par les centres sociaux de la Nièvre accueillant des permanences de travailleurs sociaux dans leurs locaux.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Le Département de la Nièvre s'engage à apporter son concours financier pour les frais engagés pour la téléphonie et/ou les photocopies par les centres sociaux de la Nièvre accueillant des permanences de travailleurs sociaux pour l'année 2024 tel que précisé financièrement à l'article 6 de cette convention.

ARTICLE 3 : RÔLE DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIÈVRE

Le bénéficiaire s'engage à être garant de la répartition de la participation financière aux différents centres sociaux accueillant des permanences de travailleurs sociaux tel que précisé à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES CENTRES SOCIAUX FÉDÉRÉS

Les Centres Sociaux s'engagent à mettre à la disposition des travailleurs sociaux du Département de la Nièvre des locaux adaptés à l'accueil des permanences.

Les lieux de permanences concernés sont les suivants :
Centre social du Banlay
Centre social de Brinon sur Beuvron
Centre social de Châtillon en Bazois
Centre social de Donzy
Centre social ESGO
Centre social de Fourchambault
Centre social de Fours
Centre social de Guérigny
Centre social de la Baratte
Centre social de la Machine
Centre social de Lormes
Centre social de Luzy
Centre social de Magny-Cours
Centre social de Montsauche les Settons
Centre social de Pouilly sur Loire
Centre social de Saint Amand en Puisaye
Centre social de Saint Benin d'Azy
Centre social de Saint Léger des Vignes
Centre social de Saint Pierre le Moutier
Centre social de Varzy

ARTICLE 5 : DURÉE

La présente convention est conclue pour l'exercice 2025.
À son terme, elle sera automatiquement renouvelée par reconduction tacite, sauf dénonciation expresse par une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 6 : CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION

La participation du Département de la Nièvre s'élève à 7 200 € pour l'année 2025.
Le versement de cette participation s'effectuera en une fois à la signature de la présente convention.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des parties.

ARTICLE 8 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Le Département s'oblige à souscrire une police d'assurance garantissant les locaux et matériels pendant toute la durée de la mise à disposition contre les risques pouvant naître de l'exercice de sa mission conformément à l'article 1. Le Département reste également responsable du matériel apporté sur place durant toute la durée en cas de dommage ou d'accident.

ARTICLE 9 : MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel et s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION :

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de résilier de façon unilatérale la présente convention s'il estime que le bénéficiaire ne remplit pas ses missions avec toute la compétence et/ou la diligence souhaitable.

ARTICLE 11 : RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

À défaut de règlement amiable, visé à l'article 11, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le

Pour le Département de la Nièvre, Le Président du Conseil départemental	Pour la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre, Le Président
FABIEN BAZIN	FRÉDÉRIC MESTRE

CONVENTION 2024 - 2025
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
ET L'ASSOCIATION CARREFOUR SOCIAL INTERCULTUREL (CSI)
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

FORMATION INTERCULTURELLE EN SANTÉ

ENTRE

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET

Association Carrefour Social Interculturel pour l'intégration (CSI)
Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 18 Rue Saint Étienne, 58000 NEVERS CEDEX, représenté par son Président, Monsieur AHOUANSOU Vincent,

ci-après dénommée " le bénéficiaire"

PRÉAMBULE

Vu la délibération n°30 du 26mars 2024 du Conseil départemental validant le contrat territorial d'accueil et d'intégration 2024 - 2026.
Dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des étrangers primo-arrivants (CTAI), pour la période 2024-2026 signé le 27 novembre 2024, le Conseil départemental définit conjointement avec les services de l'État, un programme d'actions annuel pour la mise en œuvre duquel elle perçoit un soutien financier de l'État.

Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'attribution d'une subvention de projet qui s'inscrit dans la thématique : **Axe 2 – Santé**

Action : Formations interculturelles en santé

ARTICLE 2 – OBJECTIF

L'objectif est de :
- favoriser l'approche interculturelle en santé et la compréhension de situations complexes pour un meilleur accès aux soins des personnes immigrées ;

- permettre aux professionnels d'analyser des situations concrètes rencontrées dans leurs pratiques quotidiennes.

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE

L'action « Formation interculturelle en santé » se concrétisera par :
- sensibiliser les professionnels à l'approche transculturelle dans le travail auprès des populations migrantes ;
- Améliorer les prises en charge éducative, sociale ou médicale en tenant compte de la différence culturelle ;
- acquérir des notions concernant la migration, la représentation culturelle et la transculturalité.

L'association devra construire des outils pour un bon usage des cultures et de la pratique et les proposer.
Mettre en place 3 formations / informations de 7h qui forment un cursus à destination des professionnels en contact avec le public migrant (ouverte à 20 personnes maximum).

Création d'un questionnaire d'évaluation finale.

ARTICLE 4 – ÉVALUATION

Les indicateurs de suivi et d'évaluation comme indiqués dans la fiche action devront comporter les éléments suivants :
- Nombre de formations mise en place
- nombre de professionnels formés
- nombre de retours des questionnaires
- communication auprès des structures

La fiche bilan devra être renseignée lors du bilan intermédiaire et / ou du renouvellement de l'action.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à apporter son concours financier à l'action du bénéficiaire sous réserve du respect des dispositions visées aux articles 6 et 7.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif ;
- utiliser la subvention versée aux seuls objets de l'article 1er
- effectuer un suivi de la participation de chacun des partenaires de l'action ;
- travailler en lien avec les partenaires des différents CTAI de la Nièvre
- informer/alerter, le cas échéant, les services intéressés de l'État et du Département des difficultés rencontrées dans le suivi,
- faciliter, à tout moment le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile. Un contrôle, éventuellement sur pièce et sur place, peut être réalisé par l'administration, en vue d'en vérifier l'exactitude,
- faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre et le logo Territoires d'Intégration sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

Référencement des actions :
Réfugiés.info est une plateforme collaborative d'information développée par l'État qui permet la création d'une cartographie des acteurs locaux. Elle est conçue comme un outil d'accompagnement, tant pour les professionnels de l'intégration que pour les bénéficiaires de la protection internationale.

Toutes les actions déployées devront être publiées sur cette application afin de donner de la visibilité aux actions territoriales existantes dans les différentes thématiques.

ARTICLE 7 – CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le soutien financier départemental représente un montant maximum de **8 000 euros** pour 2025**.**

Le financement de la subvention interviendra selon les modalités suivantes :

- une avance à la signature de la convention dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution fixée, soit **4 000€**
- le solde, après les vérifications réalisées par le Département de la Nièvre conformément à l'article 6 et sous condition de réception des éléments de bilan et d'un état récapitulatif des dépenses réalisées relatifs à l'action, soit **4 000€**

La contribution financière est créditée sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 8 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, l'association Carrefour Social Interculturel a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il appartient à l'association Carrefour Social Interculturel (CSI) au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 9 – DURÉE

La présente convention financière est conclue pour l'année 2025 pour la mise en place de l'action prévue à cet effet.

ARTICLE 10 – MODIFICATION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

ARTICLE 11 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;
3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Aussi, à défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à Nevers en trois exemplaires originaux, le

Pour le Département de la Nièvre Le Président du Conseil départemental	Pour l'association Carrefour Social Interculturel Le Président
Monsieur Fabien Bazin	Monsieur Vincent AHOUANSOU

CONVENTION 2025
ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE
ET LE GROUPEMENT D'EMPLOYEUR
INSERTION ET QUALIFICATION SPORT ANIMATION LOISIR SANTÉ ASSOCIATIFS

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
Hôtel du Département– 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du conseil départemental, dûment habilité à signer la présente convention, par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

dénommé ci-après « LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE »,

ET

Le Groupement d'Employeurs Insertion et Qualification Sport Animation Loisir Santé Associatifs
6, impasse de la Boullerie-58000 NEVERS
représenté par Christian MARILLIER Président, dûment habilité à signer la présente convention,

dénommé ci-après « LE BÉNÉFICIAIRE »

PREAMBULE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-1,
VU la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
VU la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,
VU la loi n°2023-1196 pour le Plein emploi du 18 décembre 2023,
VU le Programme départemental et Pacte territorial d'insertion 2021-2027,

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire GEIQ SALSA conforme à son objet statutaire ;
Considérant la politique publique de lutte contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale,
Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire GEIQ SALSA, ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général défini en annexe I à la présente convention.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour l'année 2025.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DETERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 226 000 euros conformément au budget prévisionnel en annexe II et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet notamment :
- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
    - sont liés à l'objet et sont évalués en annexe II ;
    - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
    - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
    - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
    - sont dépensés par " le bénéficiaire" ;
    - sont identifiables et contrôlables ;
- et le cas échéant, les coûts indirects (ou " frais de structure ") éligibles sur la base d'un forfait non défini à ce jour.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son (ses) budget(s) prévisionnel(s) à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par le Département de la Nièvre de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

4.1 Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 10 000 euros, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 226 000 euros, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 10 000 euros.

4.3 Les contributions financières du Département de la Nièvre mentionnées au paragraphe 4.2 ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits au budget annuel ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 6 à 8 sans préjudice de l'application de l'article 10 ;
- La vérification par le Département de la Nièvre que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 8.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre verse 10 000 euros à la notification de la convention.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée, comprenant les actions suivantes :

- Définir les besoins en recrutement des structures départementales intervenant dans le domaine du sport ou de l'animation ;
- Définir et construire des parcours de formations mobilisables au sein du GEIQ ;
- Réaliser l'accompagnement des salariés et le suivi des alternances.

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;

4° Fournir un rapport d'activité qualitatif et quantitatif permettant d'évaluer son action, qui comprendra au minimum les indicateurs suivants :

- Nombre de personnes accompagnées ;
- Nombre de personnes recrutées et typologie d'emploi ;
- Typologie des profils des personnes accompagnées et recrutées (âge, genre, niveau de formation) ;
- Nombre et typologie de formations proposées ;
- Nombre de structures adhérentes au GEIQ. ;

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).
Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

8.1. Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.2 Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 9 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 6 et aux contrôles prévus à l'article 8 des présentes.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.
La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.
Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrantes de la présente convention.

ARTICLE 12 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIARE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

ARTICLE 15 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS

Les informations entre le Département et le GEIQ SALSA 58 sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À cet égard, il est rappelé que les personnes éloignées de l'emploi sont des personnes vulnérables, et les données collectées les concernant peuvent être sensibles ou perçues comme sensibles. Il appartient au GEIQ SALSA 58 de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées, à savoir l'accompagnement de ces publics vulnérables ;
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles collectées, dès lors qu'elle procède à leur collecte ou leur enregistrement ;
- Informer les personnes dont il recueille les données, des modalités du traitement et de leurs droits au titre de la réglementation en vigueur et recueillir leur consentement ;
- Ne communiquer les données personnelles à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé.

Fait à NEVERS, le

Établi en trois exemplaires originaux

Pour le Département Le Président du Conseil départemental de la Nièvre	Pour le GEIQ SALSA Le Président
Monsieur Fabien BAZIN	Monsieur Christian MARILLIER

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet : GEIQ SALSA

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
.....226000€.....	.....10000€.....	.....10000€.....	.....45400€..... ....

A) Objectif(s) :

L'objectif du GEIQ est de former et d'accompagner l'insertion de personnes de tout âge, éloignées du marché de l'emploi, et connaissant des freins particuliers à l'insertion (mobilité, savoir-être, absence de qualification...). Pour ce faire, le GEIQ propose des entrées en formation dans le domaine du sport et de l'animation, et un accompagnement de proximité via des entretiens hebdomadaires avec les personnes et les entreprises. L'accompagnement s'effectue à la fois par du tutorat et de l'immersion en entreprise en contrat d'alternance.

Le GEIQ organise les parcours de formation pour ses salariés, et les sécurise en adaptant individuellement le suivi aux besoins de la personne.

B) Public(s) visé(s) :

Le GEIQ SALSA 58 cible un public éloigné de l'emploi ou connaissant des difficultés particulières en matière d'insertion. La structure cible particulièrement les publics qui respectent les critères d'éligibilités décrits en annexe 1.

C) Localisation :

La structure intervient sur l'ensemble du territoire départemental.

D) Moyens mis en œuvre :

La structure dispose de 9 bénévoles au sein du Conseil d'administration, et d'une équipe salariée de trois personnes.

ANNEXE II : BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DES PROJETS OU PAR PROJET
Année ou exercice 2025 (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60- Achats	1 000 €	**70- Ventes de produits finis, prestations de service**	108 000 €
Prestations de services	500 €	Vente de produits finis	45 400 €
Achat matières et fournitures	500 €	Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs	6 700 €	**74- Subventions d'exploitation**	
Locations	1 700 €	État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	17 600 €
Entretien et réparation		-DDETS	
Assurance	500 €	Région(s)	
Documentation			
autre	4 500 €	Département(s)	10 000 €
62- Autres services extérieurs	65 000 €	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	53 400 €	Intercommunalité(s): EPCI	
Publicité, publication	1 300 €	-	
Déplacements, missions	10 000 €	Commune(s)	
Services bancaires, autres	300 €	-	
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-emploi aides	12 000 €
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	145 600 €	-	
Rémunération des personnels	139 000 €	Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	5 200 €	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	1 400 €		
		75- Autres produits de gestion courante	600 €
65- Autres charges de gestion courante	5 200 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	600 €
		Aides privées	
66- Charges financières		**76- Produits financiers**	
67- Charges exceptionnelles		**77- Produits exceptionnels**	72 000 €
68- Dotation aux amortissements et provisions	2 500 €	**78- Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	226 000 €	**TOTAL DES PRODUITS**	226 000 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		**87- Contributions volontaires en nature**	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		**TOTAL**	

La subvention de .....10 000.....€ représente .....4,42.....% du total des produits :
(montant attribué/total des produits) x 100

ANNEXE III : Critères d'éligibilité du public

Critères de public dans les Geiq

Les critères de publics que l'on qualifie de prioritaires et qui sont attendus pour bénéficier des parcours d'insertion et de qualification dont les Geiq ont la mission, sont fixés dans l'arrêté du 17 août 2015, mis à jour par l'arrêté du 21 septembre 2020 :

- **Personnes éloignées du marché du travail (> 1 an)**

  Les personnes qui n'ont pas fait la démarche de s'inscrire auprès du Service Public de l'Emploi sont également prises en compte.

- **Bénéficiaires de minima sociaux**
- **Personnes bénéficiant ou sortant d'un dispositif d'insertion**
- **Personnes en situation de handicap**
- **Personnes issues de quartiers ou zones prioritaires**
- **Personnes sortant de prison ou sous main de justice**
- **Demandeurs d'emploi de 45 ans et plus**
- **Jeunes de moins de 26 ans sans qualification**

  Par décision de la Commission de labellisation (mise à jour avec les nouvelles codifications de niveau en 2020), on entend par « sans qualification » les niveaux en dessous du niveau 3, les niveaux 3 (CAP, BEP) obtenus, ainsi que les niveaux 4 (Bac) non validés.

- **Personnes en reconversion professionnelle contrainte**

  Visant via le Geiq une qualification dans un secteur d'activité différent de celui pour lequel elles sont déjà qualifiées. Les raisons de la contrainte peuvent être diverses et laissées à l'appréciation de la Commission de labellisation.

  Par décision de la Commission de labellisation, pour les Geiq saisonniers, les publics qui recherchent leur seconde qualification dans le Geiq sont à considérer comme publics prioritaires en reconversion contrainte.

- **Réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire**

Il est utile de préciser les points suivants :

- Le critère du salarié à l'entrée dans le parcours Geiq est conservé lors de sa poursuite de parcours (éventuel deuxième contrat)
- Il suffit d'un seul critère pour qualifier le public (le cumul n'a pour effet, important néanmoins, que l'alimentation de nos statistiques et de notre observatoire)
- Le public s'apprécie en Commission de labellisation par le pourcentage de contrats signés avec des publics répondant à au moins un critère sur la totalité des contrats signés dans l'année.

Pour ce qui concerne l'octroi de l'**aide à l'accompagnement** dans le cadre de Convention Promotion pour l'Emploi signée avec la DIRECCTE, les mêmes critères s'appliquent :

Article D6325-23 du Code du travail, modifié par le Décret n°2020-1122 du 10 septembre 2020 :

> *« Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification qui organise, dans le cadre du contrat de professionnalisation ou du contrat d'apprentissage, des parcours d'insertion et de qualification peut bénéficier d'une aide de l'Etat.*
>
> *Sont éligibles à cette aide les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification qui organisent l'accompagnement personnalisé vers l'emploi au profit des personnes rencontrant des difficultés d'insertion particulières et répondant aux caractéristiques fixées dans le cahier des charges mentionné à l'article D. 1253-45. »*

CONVENTION 2024 - 2025
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
ET L'ASSOCIATION LE RELAIS
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL D'INTÉGRATION

ENTRE

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET

L'Association LE RELAIS 18
Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 1, Allée Napoléon III, 18000 BOURGES, représenté par son Président, Monsieur Nicolas MOREAU,

ci-après dénommée " le bénéficiaire"

PRÉAMBULE
Vu la délibération n°30 du 26 mars 2024 du Conseil départemental validant le contrat territorial d'accueil et d'intégration 2024 - 2026.

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des étrangers primo-arrivants (CTAI), pour la période 2024-2026 signé le 27 novembre 2024, le Conseil départemental définit conjointement avec les services de l'État, un programme d'actions annuel pour la mise en œuvre duquel elle perçoit un soutien financier de l'État.

Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'attribution d'une subvention de projet qui s'inscrit dans la thématique : **Accès et maintien vers et dans le logement**

Action : Mesures MASI (Mesures d'Accompagnement Social et d'Intégration)

ARTICLE 2 – OBJECTIF

Sécuriser le parcours d'intégration par un accompagnement facilitant l'orientation et l'accès au droit commun.

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE

L'action « mesure MASI » se concrétise par un accompagnement de 20 ménages en file active, sur une durée de 6 à 12 mois au départ, renouvelable 6 mois dans la limite de 12 mois maximum.

L'expérimentation « Mesure d'accompagnement Sociale d'Intégration » se concrétise par un accompagnement :
- le référent de parcours aura en charge l'accompagnement individuel du ménage sur différentes thématiques (logement, santé, vulnérabilité, emploi, etc.),
- à minima 2 rencontres mensuelles dont une au sein du logement (obligatoire),
- signature d'un contrat entre la structure et le ménage, avec un relais en amont de la sortie auprès du travailleur social,
- 1 commission par mois au sein de la structure en présence des services de l'État, du Conseil départemental afin de statuer les entrées, les renouvellements et les sorties du dispositif,
- l'ensemble des éléments des différentes commissions devront être transmis au SIAO dans le cadre de la coordination de parcours.

ARTICLE 4 – ÉVALUATION

Les indicateurs de suivi et d'évaluation comme indiqués dans la fiche action devront comporter les éléments suivants :
- nombre de ménages accompagnés,
- typologie des ménages et par âge,
- nombre de rencontres mensuelles,
- nombre de contrats signés,
- nombre d'orientations en sortie vers le droit commun,
- nombre d'abandons,
- type de ressources (RSA, ARE…),
- nombre de prescriptions,
- type de structures prescriptrice.

La fiche bilan devra être renseignée lors du bilan intermédiaire et / ou du renouvellement de l'action.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à apporter son concours financier à l'action du bénéficiaire sous réserve du respect des dispositions visées aux articles 6 et 7.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

L'association s'engage à :
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif ;
- utiliser la subvention versée aux seuls objets de l'article 1er
- respecter les conditions d'accès du public cible aux actions portées par le CTAI ;
- effectuer un suivi de la participation de chacun des bénéficiaires de l'action ;
- travailler en lien avec les partenaires des différents CTAI de la Nièvre,
- informer/alerter, le cas échéant, les services intéressés de l'État et du Département des difficultés rencontrées dans le suivi,

- faciliter, à tout moment le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile. Un contrôle, éventuellement sur pièce et sur place, peut être réalisé par l'administration, en vue d'en vérifier l'exactitude,
- faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre et le logo Territoires d'Intégration sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

Référencement des actions :
Réfugiés.info est une plateforme collaborative d'information développée par l'État qui permet la création d'une cartographie des acteurs locaux. Elle est conçue comme un outil d'accompagnement, tant pour les professionnels de l'intégration que pour les bénéficiaires de la protection internationale.
Toutes les actions déployées devront être publiées sur cette application afin de donner de la visibilité aux actions territoriales existantes dans les différentes thématiques.

ARTICLE 7 – CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le soutien financier départemental représentant un montant maximum de **13 780 euros** sera versé à la signature de la convention.

La contribution financière est créditée sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant :
Titulaire du compte : Association Le Relais
Domiciliation : 12 place Juranville 18 000 BOURGES
Code établissement : 42559 Code guichet : 10000 N° de compte : 08002863647 Clé RIB : 79

Si l'association Le Relais ne respectait pas les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement dont il fait mention à l'article 4 et/ou ses engagements dont il est fait mention à l'article 6 de la présente convention ou si, d'une manière plus générale, il ne respectait pas ses obligations, le Département de la Nièvre ordonnera l'annulation partielle ou totale de la participation financière et sollicitera le reversement de tout ou partie des sommes perçues, au prorata des sommes versées.

ARTICLE 8 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, l'Association Le Relais a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il appartient à l'association Le Relais 18 au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,

- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 9 – DURÉE

La présente convention financière est conclue pour l'année 2025 pour la mise en place de l'action prévue à cet effet.

ARTICLE 10 – MODIFICATION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

ARTICLE 11 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à Nevers en trois exemplaires originaux, le

Pour le Département de la Nièvre Le Président	Pour l'Association Le Relais Le Président
Monsieur Fabien Bazin	Monsieur Nicolas MOREAU

CONVENTION 2025
ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE
ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NEVERS

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
Hôtel du Département– 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du conseil départemental, dûment habilité à signer la présente convention, par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

dénommé ci-après « LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE »,

ET

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NEVERS
124, Route de Marzy – 58000 NEVERS
représentée par Monsieur Denis THURIOT, Président de la Communauté d'Agglomération de Nevers, dûment habilité à signer la présente convention

dénommé ci-après « LE BÉNÉFICIAIRE »

PREAMBULE
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU la loi n° 2006-339 du 23 mars 2006 pour le retour à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux incitant à une meilleure coopération des acteurs par la mise en place du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).
VU la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
VU la loi n°2023-1196 pour le Plein emploi du 18 décembre 2023,
VU le Programme départemental et Pacte territorial d'insertion 2021-2027,
Vu le protocole 2021-2025 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi signé.

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire conforme à son objet statutaire ;
Considérant la politique publique de lutte contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale,
Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire Agglomération de Nevers au titre du PLIE, ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général défini en annexe I à la présente convention.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour l'année 2025.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 204 249 euros conformément au budget prévisionnel en annexe II et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet notamment :
- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
    - sont liés à l'objet et sont évalués en annexe II ;
    - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
    - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
    - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
    - sont dépensés par " le bénéficiaire" ;
    - sont identifiables et contrôlables ;
- et le cas échéant, les coûts indirects (ou " frais de structure ") éligibles sur la base d'un forfait non défini à ce jour.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son (ses) budget(s) prévisionnel(s) à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par le Département de la Nièvre de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

4.1 Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 44 000 euros, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 204 249 euros, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 44 000 euros.

4.3 Les contributions financières du Département de la Nièvre mentionnées au paragraphe 4.2 ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits au budget annuel ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 6 à 8 sans préjudice de l'application de l'article 10 ;
- La vérification par le Département de la Nièvre que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 8.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre verse 22 000 euros à la notification de la convention, soit une avance dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution fixée à l'article 4.2 et le solde de 22 000 euros, au dernier trimestre 2025, après les vérifications réalisées par le Département de la Nièvre conformément à l'article 6 et sous condition de réception des éléments de bilan qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'action.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée, comprenant les actions suivantes :

- concourir à l'insertion sociale et professionnelle du public éloigné de l'emploi, en réalisant un travail d'accompagnement aux plus près de leurs besoins.

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;

4° Fournir un rapport d'activité qualitatif et quantitatif permettant d'évaluer son action, qui comprendra au minimum les indicateurs suivants :

- Nombre d'entrées dans le dispositif ;
- Nombre de bénéficiaires en parcours ;
- Durée moyenne du parcours ;
- Genre, âge, niveau de qualification, lieu de vie des bénéficiaires accompagnés ;
- Taux de retour à l'emploi, et typologie des emplois (CDD/CDI, durée du CDD, IAE...) ;

- Taux d'entrée en formation ;
- Origine des prescriptions.

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).
Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;
3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

8.1. Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.2 Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention

supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 9 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 6 et aux contrôles prévus à l'article 8 des présentes.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.
La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.
Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrantes de la présente convention.

ARTICLE 12 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

ARTICLE 15 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS

Les informations entre le Département et l'agglomération de Nevers sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À cet égard, il est rappelé que les personnes éloignées de l'emploi sont des personnes vulnérables, et les données collectées les concernant peuvent être sensibles ou perçues comme sensibles. Il appartient à Nevers agglomération de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées, à savoir l'accompagnement de ces publics vulnérables ;
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles collectées, dès lors qu'elle procède à leur collecte ou leur enregistrement ;
- Informer les personnes dont il recueille les données, des modalités du traitement et de leurs droits au titre de la réglementation en vigueur et recueillir leur consentement ;
- Ne communiquer les données personnelles à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé.

Fait à NEVERS, le

Établi en trois exemplaires originaux

Pour le Département Le Président du Conseil départemental de la Nièvre	Pour Nevers agglomération Le Président
Monsieur Fabien BAZIN	Monsieur Denis THURIOT

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet : PLIE porté par Nevers agglomération

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
.....204249€.....	.....44000€.....	.....44000€.....	.....204249€.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

A) Objectif(s) :

Le PLIE de Nevers Agglomération concourt à l'insertion sociale et professionnelle de personnes de plus de 26 ans, résidant sur l'Agglomération de Nevers et ayant des difficultés particulières d'intégration et d'accès à l'emploi.

B) Public(s) visé(s) :

Le public visé est un public éloigné de l'emploi, vivant sur le territoire de l'agglomération de Nevers, âgé de plus de 26 ans.

C) Localisation :

La structure intervient sur l'agglomération de Nevers.

D) Moyens mis en œuvre :

La structure d'un coordinateur et de trois référents d'accompagnement.

ANNEXE II : BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DES PROJETS OU PAR PROJET
Année ou exercice 2025 (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60- Achats		**70- Ventes de produits finis, prestations de service**	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs	1740 €	**74- Subventions d'exploitation**	
Locations		État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation		-DDETS	
Assurance	40 €	Région(s)	22 936 €
Documentation			
autre	1 700 €	Département(s)	44 000 €
62- Autres services extérieurs	9 240 €	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s): EPCI	
Publicité, publication	300 €	-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres	8 940 €	-	
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-emploi aides	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	88 000 €
64- Charges de personnel	193269	-	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		**76- Produits financiers**	
67- Charges exceptionnelles		**77- Produits exceptionnels**	
68- Dotation aux amortissements et provisions		**78- Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES**	
Charges fixes de fonctionnement			49 313 €
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	204 249€	**TOTAL DES PRODUITS**	204 249 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		**87- Contributions volontaires en nature**	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		**TOTAL**	

La subvention de .....44 000.....€ représente .....21,5.....% du total des produits :
(montant attribué/total des produits) x 100

Convention pluriannuelle d'objectifs 2025 - 2027
Acteurs Solidaires En Marche – ÉPICERIE SOLIDAIRE

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'association Les Acteurs Solidaires En Marche
13 Rue Louis Francis 58 000 Nevers,
représentée par M. Patrick BOISSIER,
N° SIRET : 790 085 211 000 49.

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire Épicerie Solidaire des Acteurs Solidaires En Marche conforme à son objet statutaire ;
Considérant la politique publique de lutte contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale,
Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire dans le fonctionnement du volet « Épicerie Solidaire », ainsi que leurs engagements réciproques.
Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet[1] d'intérêt économique général défini en annexe I à la présente convention.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

1 " Épicerie Solidaire ".

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de trois exercices à compter de l'année 2025 jusqu'à l'année 2027 inclue.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 41 400 euros conformément au budget prévisionnel en annexe II et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet notamment :
- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
    - sont liés à l'objet et sont évalués en annexe III ;
    - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
    - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
    - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
    - sont dépensés par " le bénéficiaire" ;
    - sont identifiables et contrôlables ;
- et le cas échéant, les coûts indirects (ou " frais de structure ") éligibles sur la base d'un forfait non défini à ce jour.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par le Département de la Nièvre de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 41 400 euros, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 124 200 euros, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 41 400 euros.

4.3 Pour les deuxième, et troisième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières du Département de la Nièvre s'élèvent à :
- pour l'année 2026 : 41 400 euros
- pour l'année 2027 : 41 400 euros

4.4 Les contributions financières du Département de la Nièvre mentionnées au paragraphe 4.3 ne sont ap-

plicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits au budget annuel ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 6 à 8 sans préjudice de l'application de l'article 10 ;
- La vérification par le Département de la Nièvre que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 8.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre verse 20 700 euros à la notification de la convention, soit une avance à la notification de la convention dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution fixée à l'article 4.2 pour cette même année et le solde au dernier trimestre 2025 après les vérifications réalisées par le Département de la Nièvre conformément à l'article 6 et sous condition de réception des éléments de bilan qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'action.

5.2 Pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle du Département de la Nièvre, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement au budget annuel.

Le montant de la contribution financière du Département étant prévisionnel et conditionné chaque année aux crédits budgétaires disponibles, un avenant financier pourra, le cas échéant, préciser le montant effectif de sa participation financière annuelle.

5.3 La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant :
Titulaire du compte : ASS Les Acteurs Solidaires En Marche
Domiciliation : 13 Rue Louis Francis 58 000 Nevers (BPBFC SIEGE 00000)
Code établissement : 10807 Code guichet : 00000 N° de compte : 42521324501 Clé RIB : 93

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;

4° Fournir le rapport d'activité ainsi que le bilan de l'action, au plus tard le 31 octobre, où devra apparaître :

- le nombre de personnes et des familles fréquentant l'épicerie solidaire, leurs types de situation professionnelle (en distinguant si possible le revenu de solidarité active avec ou sans activité), leurs tranches d'âge, la composition familiale, leur ancienneté dans le dispositif, leur commune d'habitation ;
- le moyenne des passages journaliers et mensuels,
- les activités connexes mises en place ;

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par

ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Faire figurer de manière lisible sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype) :
Les logotypes du Département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au Département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, l'Association Acteurs Solidaires En Marche – Épicerie Solidaire a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il appartient à l'association Acteurs Solidaires En Marche – Épicerie Solidaire au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'aide financière sollicitée,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;
3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 6 et aux contrôles prévus à l'article 8 des présentes.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.
La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.
Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – ANNEXE

L'annexe I et II font parties intégrantes de la présente convention.

ARTICLE 13 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 14 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 15 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN

Pour le Bénéficiaire ,
Le Président de l'association
Acteurs Solidaires En Marche – Épicerie Solidaire,
Monsieur Patrick BOISSIER

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet : Épicerie Solidaire

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
854 365 €	41 400 €	41 400 €	415 705 €

A) Objectif(s) :

1. Faciliter l'accès aux produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien pour des personnes isolées et des familles en situation de précarité économique par le biais d'une participation financière (rétrocession),

Assurer une veille pour l'accès aux droits (ressources, santé, famille…) poste Technicienne Économie Sociale et Familiale,

2. Accompagner le retour à l'emploi dans les métiers du commerce et du magasinage,
3. Agir en lien avec les partenaires, notamment ceux du Collectif Solidarité Nivernais et du Groupement des Épiceries Sociales et Solidaires (niveau régional et national)

B) Public(s) visé(s) :

5 740 personnes étaient bénéficiaires en 2023 (+28,5 %) ; 2008 familles ont un dossier d'inscription, 301 foyers ont bénéficié de bons alimentaires (104 %) et 137 foyers de tickets services délivrés par le Centre Communal d'Action Sociale de Nevers, le Centre Communal d'Action Sociale de Coulanges-les-Nevers, Nièvre Regain, Mission Locale, Secours Catholique, Croix Rouge (+54%).
Au plan géographique, 70 % des bénéficiaires résident sur Nevers, 14 % sur les autres communes de l'agglomération tandis que 16 % habitent hors de l'agglomération et du département (pas de changement). A noter que 22 étudiants ont été inscrits (+7).

C) Localisation :

L'Épicerie est située rue de la Fosse aux Loups à Nevers, elle intervient pour tous les Nivernais.

D) Moyens mis en œuvre :

L'équipe du pôle Épicerie est composée de 14 bénévoles et 17 postes salariés dont 2 permanents (3 à partir de mai), soutenus par du temps de Direction et assistante 19 accueils de stagiaires au sein de l'Épicerie .
Les bénévoles de l'accueil se réunissent au moins une fois par trimestre et une fois par mois pour la commission d'accès. Les locaux sont adaptés à l'activité.
Le parc informatique ainsi que le logiciel de gestion auraient dû être renouvelés, ce jour ce projet est espéré pour fin 2024.

ANNEXE II : BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DES PROJETS OU PAR PROJET
Année ou exercice 2025 (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60- Achats	262 105 €	**70- Ventes de produits finis, prestations de service**	398 505 €
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures	230 000 €	Vente de marchandises	
Autres fournitures	32 105 €	Prestations de service	
61- Services extérieurs	19 152 €	**74- Subventions d'exploitation**	415 705 €
Locations	5 606 €	État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) lutte pré-carité	35 000 €
Entretien et réparation	8 166 €	-Veille sociale urgence alimentaire	18 000 €
Assurance	5 249 €	Région(s)	
Documentation	131 €	-aide emploi	5 321 €
		Département(s) EI	2 784 €
62- Autres services extérieurs	21 873 €	-fonctionnement épicerie	41 400 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 800 €	Intercommunalité(s): EPCI	
Publicité, publication	196 €	-	
Déplacements, missions	11 225 €	Commune(s) CCAS Ville de Nevers	20 500 €
Services bancaires, autres	5 652 €	-autres communes et CCAS	4 500 €
63- Impôts et taxes	30 431 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération	13 202 €	-	
Autres impôts et taxes	17 229 €	Fonds européens	20 075 €
64- Charges de personnel	482 694 €	-	
Rémunération des personnels	413 195 €	Agence de services et de paiement (emplois aidés)	268 125 €
Charges sociales	65 002 €	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	4 497 €	**75- Autres produits de gestion courante**	1 449 €
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	1 449 €
65- Autres charges de gestion courante	4 485 €	Aides privées	
		76- Produits financiers	159 €
66- Charges financières	817 €	**77- Produits exceptionnels**	22 162 €
67- Charges exceptionnelles	3 671 €	**78- Reprises sur amortissements et provisions**	
68- Dotation aux amortissements et provisions	29 137 €	**79- Transfert de charges**	16 385 €
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	854 365 €	**TOTAL DES PRODUITS**	854 365 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		**87- Contributions volontaires en nature**	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	**854 365 €**	**TOTAL**	**854 365 €**

La subvention de 41 400 € représente 4.85 % du total des produits :
(montant attribué/total des produits) x 100

CONVENTION 2024 - 2025
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
ET L'ASSOCIATION MISSION LOCALE NEVERS SUD NIVERNAIS
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

SANTÉ MENTALE DES JEUNES RÉFUGIÉS
MUTUALISATION POSTE DE PSYCHOLOGUE MILO NEVERS ET COSNE-SUR-LOIRE

ENTRE

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET

Association MISSION LOCALE NEVERS SUD NIVERNAIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 5 Allée de la Louée, 58000 NEVERS, représenté par sa Présidente, Madame Amandine BOUJLILAT

ci-après dénommée " le bénéficiaire"

PRÉAMBULE

Vu la délibération n°30 du 26 mars 2024 du Conseil départemental validant le contrat territorial d'accueil et d'intégration 2024 - 2026.

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des étrangers primo-arrivants (CTAI), pour la période 2024-2026, signé le 27 novembre 2024, le Conseil départemental définit conjointement avec les services de l'État, un programme d'actions annuel pour la mise en œuvre duquel elle perçoit un soutien financier de l'État.

Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'attribution d'une subvention de projet qui s'inscrit dans la thématique : **Axe 2 – Santé**

Action : Santé mentale des jeunes réfugiés, mutualisation poste de psychologue MILO de Nevers et Cosne-sur-Loire

ARTICLE 2 – OBJECTIF

L'objectif est de proposer une écoute et de repérer les problématiques de santé des jeunes accueillis en mission locale en vue de les orienter vers les dispositifs de prise en charge les plus adaptés.
Cela répond à un double objectif :
- de santé publique, de réduction des freins à l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle liés à la santé, proposer un espace d'écoute et de prévention gratuite, de proximité, intégré aux missions locales en vue de faciliter la prévention et l'accès aux soins.

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE

L'action « Santé mentale des jeunes réfugiés, mutualisation poste de psychologue MILO de Nevers et Cosne-sur-Loire » se déclinera :
- mobilisation d'un prestataire spécialisé (psychologues cliniciens) intervenant de façon intégrée au sein des missions locales engagées dans le dispositif et qui ont pour mission d'intervenir directement auprès des jeunes afin de lever différents freins périphériques en matière de santé mentale.
- les bénéficiaires seront orientés par les conseillers en insertion vers le psychologue prestataire
    - proposer des entretiens individuels et des ateliers collectifs
    - rencontre avec les partenaires
    - échange de pratique et lieu d'écoute

ARTICLE 4 – ÉVALUATION

Les indicateurs de suivi et d'évaluation comme indiqué dans la fiche devra comporter les éléments suivants :
- nombre de jeunes suivi par cette action par secteur,
- nombre d'entretiens individuels par secteur,
- nombre d'ateliers collectifs par secteur,
- nombre d'orientations vers le droit commun (préciser la structure),
- nombre moyen de consultations médicales par participants et par secteur.

La fiche bilan devra être renseigné lors du bilan intermédiaire et / ou du renouvellement de l'action.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à apporter son concours financier à l'action du bénéficiaire sous réserve du respect des dispositions visées aux articles 6 et 7.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif ;
- utiliser la subvention versée aux seuls objets de l'article 1er
- effectuer un suivi de la participation de chacun des partenaires de l'action ;
- travailler en lien avec les partenaires des différents CTAI de la Nièvre
- informer/alerter, le cas échéant, les services intéressés de l'État et du Département des difficultés rencontrées dans le suivi,
- faciliter, à tout moment le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile. Un contrôle, éventuellement sur pièce et sur place, peut être réalisé par l'administration, en vue d'en vérifier l'exactitude,
- faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre et le logo Territoires d'Intégration sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

Référencement des actions :
Réfugiés.info est une plateforme collaborative d'information développée par l'État qui permet la création d'une cartographie des acteurs locaux. Elle est conçue comme un outil d'accompagnement, tant pour les professionnels de l'intégration que pour les bénéficiaires de la protection internationale.
Toutes les actions déployées devront être publiées sur cette application afin de donner de la visibilité aux actions territoriales existantes dans les différentes thématiques.

ARTICLE 7 – CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le soutien financier départemental représentant un montant maximum de **20 000 euros** sera versé à la signature de la convention.

La contribution financière est créditée sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Si l'association MISSION LOCALE NEVERS SUD NIVERNAIS ne respectait pas les conditions de mise en œuvre à cette réalisation dont il fait mention à l'article 4 et/ou ses engagements dont il est fait mention à l'article 6 de la présente convention ou si, d'une manière plus générale, il ne respectait pas ses obligations, le Département de la Nièvre ordonnera l'annulation partielle ou totale de la participation financière et sollicitera le reversement de tout ou partie des sommes perçues, au prorata des sommes versées.

ARTICLE 8 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, l'association Promotion santé a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il appartient à l'association MISSION LOCALE NEVERS SUD NIVERNAIS au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 9 – DURÉE

La présente convention financière est conclue pour l'année 2025 pour la mise en place de l'action prévue à cet effet.

ARTICLE 10 – MODIFICATION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

ARTICLE 11 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à Nevers en trois exemplaires originaux, le

Pour le Département de la Nièvre Le Président	Pour l'association MISSION LOCALE NEVERS SUD NIVERNAIS La Présidente
Monsieur Fabien BAZIN	Madame Amandine BOUJLILAT

CONVENTION 2024 - 2025
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
ET L'ASSOCIATION PROMOTION SANTÉ BOURGOGNE FRANCHE COMTE
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

RESPIRE EN SANTÉ

ENTRE

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET

Association Promotion Santé Bourgogne Franche Comté
Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 2 Place des Savoirs, 21000 DIJON, représenté par son Président, Monsieur Pierre BESSE,

ci-après dénommée " le bénéficiaire"

PRÉAMBULE

Vu la délibération n°30 du 26 mars 2024 du Conseil départemental validant le contrat territorial d'accueil et d'intégration 2024 - 2026.

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des étrangers primo-arrivants (CTAI), pour la période 2024-2026, signé le 27 novembre 2024, le Conseil départemental définit conjointement avec les services de l'État, un programme d'actions annuel pour la mise en œuvre duquel elle perçoit un soutien financier de l'État.

Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'attribution d'une subvention de projet qui s'inscrit dans la thématique : **Axe 2 – Santé**

Action : « RESpire santé » Renforcer le réSeau Professionnel Interculrel afin de promouvoiR l'Education pour la santé

ARTICLE 2 – OBJECTIF

L'objectif est de :
- améliorer la santé des migrants au sein du territoire par le renforcement des actions de prévention et promotion santé,
- accompagner la montée en compétences des acteur(rice)s du social et de l'insertion au contact des migrant(e)s sur la médiation en santé,
- soutenir la mise en œuvre d'actions d'éducation et de promotion de la santé en direction des migrants,
- appuyer les dynamiques de fédération des acteurs du territoire animées par la DDETSPP, le Conseil départemental et l'ARS autour de la promotion de la santé des migrants.

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE

L'action « RESpire santé» se se déclinera en différentes étapes sur la durée du contrat territorial d'accueil et d'intégration :
- former les professionnel(le)s du social en médiation à la santé auprès des migrants et les outiller pour aborder certaines thématiques de santé identifiées comme prioritaires
  - formation interinstitutionnelle, 2 jours de formation par an
  - formation sur les clés de la médiation en santé et sur l'éducation pour la santé en 2025
  - en 2026, une formation complémentaire des premières thématiques abordées pourra être dispensée sous la forme d'un échange de pratiques avec apport de connaissances sur des thématiques complémentaires.
- accompagner les acteur(rice)s territoriaux/riales volontaires à la co-construction et l'animation d'actions d'éducation pour la santé et de promotion de la santé
  - sur 2025 et 2026 avec un accompagnement méthodologique dans la continuité de la formation pouvant aller jusqu'à la co-animation d'ateliers portant sur les thématiques de la formation
  - 2 structures accompagnées par an avec la possibilité de coanimer 2/3 ateliers afin de lancer la dynamique et d'implanter les ateliers au sein des structures.
- participer aux groupes de travail existants sur la santé des migrant(s) via les instances CTAI ou précarité départementale (portées par l'ARS, le Conseil départemental et la DDETSPP)
  - soutenir et appuyer les groupes de travail existants sur la santé des migrants, via les instances CTAI ou précarité départementale.

ARTICLE 4 – ÉVALUATION

Les indicateurs de suivi et d'évaluation comme indiqués dans la fiche action devront comporter les éléments suivants :
- calendrier, moyens humains (valorisation)
- nombre de partenaires participant au réseau « RESpire en santé »
- nombre de comité technique par an
- nombre de thématiques santé retenues pour les ateliers auprès du public
- nombre de participants à la formation interinstitutionnelle promotion de la santé / interculturalité
- évaluation à +6 mois sur l'intégration des contenus dans les pratiques professionnelles
- amélioration des connaissances
- nombre d'accompagnements méthodologiques réalisés
- nombre d'ateliers / sensibilisation menés
- nombre de participants par atelier
- nombre de structures / services mobilisés accueillant du public
- nombre de partenaires du Rrapps intervenants lors des actions

La fiche bilan devra être renseigné lors du bilan intermédiaire et / ou du renouvellement de l'action.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à apporter son concours financier à l'action du bénéficiaire sous réserve du respect des dispositions visées aux articles 6 et 7.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

L'association s'engage à :
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif ;
- utiliser la subvention versée aux seuls objets de l'article 1er
- effectuer un suivi de la participation de chacun des partenaires de l'action ;
- travailler en lien avec les partenaires des différents CTAI de la Nièvre
- informer/alerter, le cas échéant, les services intéressés de l'État et du Département des difficultés rencontrées dans le suivi,
- faciliter, à tout moment le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile. Un contrôle, éventuellement sur pièce et sur place, peut être réalisé par l'administration, en vue d'en vérifier l'exactitude,
- faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre et le logo Territoires d'Intégration sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

Référencement des actions :

Réfugiés.info est une plateforme collaborative d'information développée par l'État qui permet la création d'une cartographie des acteurs locaux. Elle est conçue comme un outil d'accompagnement, tant pour les professionnels de l'intégration que pour les bénéficiaires de la protection internationale.
Toutes les actions déployées devront être publiées sur cette application afin de donner de la visibilité aux actions territoriales existantes dans les différentes thématiques.

ARTICLE 7 – CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le soutien financier départemental représentant un montant maximum de **14 931 euros** sera versé à la signature de la convention.

La contribution financière est créditée sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Si l'association Promotion santé ne respectait pas les conditions de mise en œuvre à cette réalisation dont il fait mention à l'article 4 et/ou ses engagements dont il est fait mention à l'article 6 de la présente convention ou si, d'une manière plus générale, il ne respectait pas ses obligations, le Département de la Nièvre ordonnera l'annulation partielle ou totale de la participation financière et sollicitera le reversement de tout ou partie des sommes perçues, au prorata des sommes versées.

ARTICLE 8 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, l'association Promotion santé a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il appartient à l'association Promotion santé au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 9 – DURÉE

La présente convention financière est conclue pour l'année 2025 pour la mise en place de l'action prévue à cet effet.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

ARTICLE 11 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à Nevers en trois exemplaires originaux, le

Pour le Département de la Nièvre Le Président	Pour l'association Promotion santé Le Président
Monsieur Fabien Bazin	Monsieur Pierre BESSE

CONVENTION 2024 - 2025
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
ET L'ASSOCIATION LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

MOBILISER LES ENTREPRISES POUR L'INSERTION DES PERSONNES RÉFUGIÉES

ENTRE

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET

Association LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES
Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 5 Allée de la Louée, 58000 NEVERS, représentée par sa Présidente, Madame Jocelyne GUÉRIN,

ci-après dénommée " le bénéficiaire"

PRÉAMBULE

Vu la délibération n°30 du 26 mars 2024 du Conseil départemental validant le contrat territorial d'accueil et d'intégration 2024 - 2026.

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des étrangers primo-arrivants (CTAI), pour la période 2024-2026, signé le 27 novembre 2024, le Conseil départemental définit conjointement avec les services de l'État, un programme d'actions annuel pour la mise en œuvre duquel elle perçoit un soutien financier de l'État.

Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'attribution d'une subvention de projet qui s'inscrit dans la thématique : **Axe 4 – Inclusion Sociale-Insertion**

Action : Mobiliser les entreprises pour l'insertion des personnes réfugiées

ARTICLE 2 – OBJECTIF

L'objectif est de recueillir de façon collaborative des données qualitatives.
- Faciliter le parcours d'insertion professionnelle
- Faire connaître le public réfugié auprès des entreprises
- Sensibiliser et motiver les entreprises au recrutement des publics migrants
- Meilleure connaissance des codes et fonctionnement du monde du travail par les migrants

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE

L'action se déclinera en plusieurs étapes :
- Identifier les publics et les structures d'accompagnement
- Identifier les entreprises et les parrains/marraines au sein des entreprises
- Organiser un déjeuner convivial pour favoriser les échanges
- Engagement des entreprises et immersion
- Réunion bilan final
- Prolongement et mise en valeur

Des outils seront mobilisés comme des supports pédagogiques, de la communication et des vidéo des pitchs.

ARTICLE 4 – ÉVALUATION

Les indicateurs de suivi et d'évaluation comme indiqués dans la fiche action devront comporter les éléments suivants :
- nombre d'entreprises sensibilisées
- nombre de personnes informées des évènements emploi annuel
- nombre de visites d'entreprises, d'organismes de formation et de chantiers
- nombre de parrainage, duoday et de témoignage de parcours
- nombre d'entreprises employeuses de réfugiés
- nombre de partenaires emploi et d'insertion mobilisés
- nombre d'entreprises motivées par cette action
- outils de communication créés

La fiche bilan devra être renseigné lors du bilan intermédiaire et / ou du renouvellement de l'action.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à apporter son concours financier à l'action du bénéficiaire sous réserve du respect des dispositions visées aux articles 6 et 7.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

L'association s'engage à :
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif ;
- utiliser la subvention versée aux seuls objets de l'article 1er
- effectuer un suivi de la participation de chacun des partenaires de l'action ;
- travailler en lien avec les partenaires des différents CTAI de la Nièvre
- informer/alerter, le cas échéant, les services intéressés de l'État et du Département des difficultés rencontrées dans le suivi,
- faciliter, à tout moment le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile. Un contrôle, éventuellement sur pièce et sur place, peut être réalisé par l'administration, en vue d'en vérifier l'exactitude,
- faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre et le logo Territoires d'Intégration sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

Référencement des actions :
Réfugiés.info est une plateforme collaborative d'information développée par l'État qui permet la création d'une cartographie des acteurs locaux. Elle est conçue comme un outil d'accompagnement, tant pour les professionnels de l'intégration que pour les bénéficiaires de la protection internationale.
Toutes les actions déployées devront être publiées sur cette application afin de donner de la visibilité aux actions territoriales existantes dans les différentes thématiques.

ARTICLE 7 – CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le soutien financier départemental représentant un montant maximum de **8 000 euros** sera versé à la signature de la convention.

La contribution financière est créditée sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Si l'association LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES ne respectait pas les conditions de mise en œuvre à cette réalisation dont il fait mention à l'article 4 et/ou ses engagements dont il est fait mention à l'article 6 de la présente convention ou si, d'une manière plus générale, il ne respectait pas ses obligations, le Département de la Nièvre ordonnera l'annulation partielle ou totale de la participation financière et sollicitera le reversement de tout ou partie des sommes perçues, au prorata des sommes versées.

ARTICLE 8 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, l'association LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il appartient à l'association LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 9 – DURÉE

La présente convention financière est conclue pour l'année 2025 pour la mise en place de l'action prévue à cet effet.

ARTICLE 10 – MODIFICATION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

ARTICLE 11 – RÉSILIATION

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à Nevers en trois exemplaires originaux, le

Pour le Département de la Nièvre

Le Président

Monsieur Fabien BAZIN

Pour l'association
LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES

La Présidente

Madame Jocelyne GUÉRIN

Convention annuelle d'objectifs 2025

CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE ET L'ÉCOLE DE LA 2e CHANCE NIÈVRE – BOURGOGNE

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'École de la 2e chance (E2C) Nièvre Bourgogne
2, rue André Marie Ampère – 58 640 VARENNES-VAUZELLES
représentée par Monsieur Philippe MACHECOURT, son Président, dûment habilité à signer la présente convention

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire École de la 2e chance (E2C) Nièvre Bourgogne conforme à son objet statutaire ;
Considérant la politique publique de lutte contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale,
Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-1,
VU de la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;
VU la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;
VU le décret n° 2010-961 du 25 août 2010 qui étend le versement du Revenu de Solidarité Active aux jeunes de moins de vingt-cinq ans ;
VU la loi n°2023-1196 pour le Plein emploi du 18 décembre 2023 ;
VU le Programme départemental et Pacte territorial d'insertion 2021-2027.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre à l'action réalisée par l'École de la 2e chance, ainsi que leurs engagements réciproques.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée d'un an et pour l'année 2025.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 1 167 000 euros conformément au budget prévisionnel en annexe II et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet notamment :
- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
    - sont liés à l'objet et sont évalués en annexe II ;
    - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
    - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
    - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
    - sont dépensés par " le bénéficiaire" ;
    - sont identifiables et contrôlables ;
- et le cas échéant, les coûts indirects (ou " frais de structure ") éligibles sur la base d'un forfait non défini à ce jour.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son (ses) budget(s) prévisionnel(s) à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par le Département de la Nièvre de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 40 000 euros, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 1 167 000 euros, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 40 000 euros.

4.3 Les contributions financières du Département de la Nièvre mentionnées au paragraphe 4.2 ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits au budget annuel ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 6 à 8 sans préjudice de l'application de l'article 10 ;
- La vérification par le Département de la Nièvre que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 8.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre verse 40 000 euros : une avance à la notification de la convention dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution fixée à l'article 4.2 pour cette même année, soit 20 000 € et le solde, au dernier trimestre 2025, après les vérifications réalisées par le Département de la Nièvre conformément à l'article 6 et sous condition de réception des éléments de bilan qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'action.

La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant :
Titulaire du compte : ASSOC. PROMOTION ET GESTION ECOLE 2EME CHANCE NIEVRE
Domiciliation : 2 IMPASSE ANDRE MARIE AMPERE 58 640 VARENNES VAUZELLES
IBAN FR76 1480 6180 0070 0715 1263 114

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;

4° Fournir le rapport d'activité ainsi que le bilan de l'action, au plus tard le 31 octobre, où devra apparaître :

- Typologie des accompagnements menés
- Nombre de jeunes accompagnés
- La répartition par prescripteur
- Nombre de jeunes réinscrits dans une démarche de formation, d'apprentissage ou d'emploi et taux de sorties positives

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Faire figurer de manière lisible sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype) du Département de la Nièvre.
Les logotypes du Département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au Département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, l'association de l'École de la 2e chance a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il appartient à l'association de l'École de la 2e chance au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.
La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.
Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – ANNEXE

L'annexe I fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 12 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIARE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département,

et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.
En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN

Pour l'École de la 2e chance,
Le Président de l'association
Monsieur Philippe MACHECOURT

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet : École de la 2e Chance Nièvre

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
1 167 000 €	45 000 €	40 000 €	1 142 440 €

A) Objectif(s) :

Mise en œuvre de parcours de formation individualisés pour des publics de 18 à 30 ans ainsi que des mineurs de 16 à 18 ans (dans une proportion maximale à maîtriser de 35 %, proportion tendant à la hausse suite à Obligation Formation, mais nécessaire pour bon équilibre et efficience de la démarche caractérisée par l'hétérogénéité des publics) afin de favoriser leur intégration sociale et leur insertion professionnelle (via la formation ou la préparation à l'emploi directement).
Dépendant d'un principe de prescriptions, il est envisagé un nombre d'environ 230 parcours accompagnés sur l'exercice.

B) Public(s) visé(s) :

Publics de 18 à 30 ans et publics mineurs de 16 à 18 ans.

C) Localisation :

3 sites implantés sur les bassins du département : site pilote de Varennes Vauzelles (compétence de l'Agglomération de Nevers et Sud-Nivernais), l'antenne Bourgogne Nivernaise (Cosne sur Loire) et la plateforme Morvan (Château-Chinon).

D) Moyens mis en œuvre :

Démarche s'appuyant sur des trinômes pédagogiques composés chacun d'un Formateur Référent, d'un Chargé de Mission Entreprise et d'un Animateur Pédagogique (1 Trinôme sur chacune des antennes et 2 Trinômes au sein du Site Pilote et 1 à reconstituer si montée en charge), 1 Référent Santé Social, 1 Référente Intégration (prise en charge des prescriptions et préparation à l'entrée sur l'E2C), 1 Responsable Pédagogique,1 Assistante Administrative, 1 Assistante Comptable, 1 Directeur ; soit 21 collaborateurs au service des 3 sites de l'E2C Nièvre dont 3 personnels relevant d'une convention de portage (sous marché public depuis 10/2020) avec le CFPPA du Morvan pour la Plateforme Morvan E2C58 - 2 bénévoles
Espaces dédiés, outils pédagogiques, flottes véhicules, vélos et trottinettes électriques, EPI, Visio, TICE, informatique...

ANNEXE II : BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DES PROJETS OU PAR PROJET
Année ou exercice 2025 (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60- Achats	19 750 €	**70- Ventes de produits finis, prestations de service**	
Prestations de services	19 750 €	Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs	196 390 €	**74- Subventions d'exploitation**	1 142 440 €
Locations	145 490 €	État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation	39 300 €	- DDETSPP - ANCT	371 553 € 40 000 €
Assurance	11 000 €	Région(s) Bourgogne-Franche-Comte	256 740 €
Documentation	600 €	-	
		Département(s)	
62- Autres services extérieurs	239 160 €	- Nièvre	40 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	203 410 €	Intercommunalité(s): EPCI	
Publicité, publication	500 €	- Varennes-Vauzelles	1 500 €
Déplacements, missions	10 400 €	Commune(s)	
Services bancaires, autres	24 850 €	-	
63- Impôts et taxes	32 180 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération	32 180 €	-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	402 647 €
64- Charges de personnel	654 520 €	-	
Rémunération des personnels	537 700 €	Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	16 820 €	Autres établissements publics	30 000 €
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	9 560 €
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	2 000 €
		Aides privées	7 560 €
66- Charges financières	1 000 €	**76- Produits financiers**	
67- Charges exceptionnelles		**77- Produits exceptionnels**	
68- Dotation aux amortissements et provisions	24 000 €	**78- Reprises sur amortissements et provisions**	15 000 €
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	1 167 000 €	**TOTAL DES PRODUITS**	1 167 000 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		**87- Contributions volontaires en nature**	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	**1 167 000 €**	**TOTAL**	**1 167 000 €**

La subvention de 40 000 € représente 3,4 % du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100

Convention annuelle d'objectifs 2025
Évaluation adaptée et/ou renforcée pour l'accès au logement dans le cadre du Plan logement d'abord 2

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association Le Relais 18
2 place de Juranville– 18 000 BOURGES,
représentée par Monsieur Nicolas MOREAU, son Président,
N° SIRET : 33361188700097

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire Le Relais 18 conforme à son objet statutaire ;
Considérant la politique publique Habitat : Pour mieux vivre chez soi,
Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-1 et L.3211-2,
VU la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU l'arrêté préfectoral du 9 février 2018 portant agrément de l'association Le Relais 18 au titre de son activité d'ingénierie sociale, technique et financière et au titre de son activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale,
VU le plan quinquennal pour le Logement d'abord 2 et la lutte contre le sans-abrisme 2023-2027,
VU la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025 signée avec l'État 28 octobre 2024, qui notifie la mise en œuvre opérationnelle du plan logement d'abord 2 initié par le Département,
VU la délibération du 30 janvier 2023 du Conseil départemental validant le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées-PDALHPD 2022 – 2027.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Projet « Plan logement d'Abord » pour lequel le Département de la Nièvre a été lauréat en 2021. Cette action permet de favoriser un accès sécurisé au logement et un maintien durable dans le logement.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre à l'action réalisée par le bénéficiaire – Évaluation adaptée et/ou renforcée pour l'accès au logement, ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre la Fiche action 3.3 du Plan logement d'abord 2 de l'annexe l et ll.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée d'un an et pour l'année 2025.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DETERMINATION DU COÛT DU PROJET

Le coût du projet a été déterminé dans le cadre du Plan logement d'abord 2 et en lien avec la fiche action 3.3 du plan et l'annexe I relatif au projet.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant maximal de 20 000 euros.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Pour l'année 2025, la contribution financière est versée à la notification de la convention et est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant :
Titulaire du compte : Association Le Relais
Domiciliation : 12 place Juranville 18 000 BOURGES
Code établissement : 42559 Code guichet : 10000 N° de compte : 08002863647 Clé RIB : 79

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée (*cf. :* annexe l) ;

2° Organiser à mi-parcours, un comité technique rassemblant a minima les services intéressés de l'État et du Département, avec pour objectif la réalisation d'un bilan intermédiaire précisant les données chiffrées (dont profil – suivi – partenariat – sortie) ;

3° Organiser avant l'échéance de la convention, un comité technique rassemblant a minima les services intéressés de l'État et du Département, avec pour objectif la réalisation d'un bilan global du dispositif ;

4° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

5° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux

comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;

6° Fournir le rapport d'activité ainsi que le bilan de l'action où devra apparaître obligatoirement :
- le nombre d'orientations,
- le nombre d'accompagnements adaptés,
- le nombre d'accompagnements adaptés/renforcés,
- le nombre de baux conclus ;

7° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

8° Faire figurer de manière lisible sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype) :
- le Département de la Nièvre,
- le Plan logement d'abord,
- la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL),
Les logotypes du Département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.
À l'occasion de l'exercice de cette convention, l'association Le Relais 18 a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il appartient à l'association Le Relais 18 au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :
- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification,

d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;
3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE DU DEPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.
La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.
Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – ANNEXES

L'annexe I fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 12 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.
La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN

Pour le Bénéficiaire,
Le Président de l'association Le Relais 18,
Monsieur Nicolas MOREAU

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet : Évaluation adaptée et/ou renforcée pour l'accès au logement

A) Objectif(s) :

L'action « Évaluation adaptée et/ou renforcée pour l'accès au logement » a pour objectif de favoriser l'accès au logement du public identifié « Logement d'Abord » en facilitant son entrée et maintien dans le logement, par une évaluation détaillée de la situation du/des occupants ; le diagnostic participe à lever les freins d'ordre administratifs et/ou sociaux rencontrés par le ménage, futur locataire et/ou locataire.
La Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) peut depuis le 1er janvier 2025 saisir ce dispositif pour les situations des locataires dont l'évaluation permettrait de lever les freins au maintien dans le logement.

B) Public(s) visé(s) :

Le public identifié du plan logement d'abord :
- Les personnes sans domicile fixe,
- Les jeunes en errance,
- Les personnes en situation de grande marginalité,
- Les personnes avec des troubles psychiques,
- Les personnes vulnérables (âgées ou en situation d'handicap),
- Les personnes victimes de violences conjugales et/ou intra-familiales,
- Les jeunes sortant d'un parcours de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE),
- Les personnes en risque d'expulsion locative,
- Les publics migrants.

C) Localisation :

L'ensemble du département de la Nièvre.

D) Moyens mis en œuvre :

L'action « Évaluation adaptée et/ou renforcée pour l'accès au logement » se concrétise par la production d'une évaluation du public « Logement d'Abord » en amont de l'entrée du logement et/ou durant les mois suivants l'installation du ménage ; sa durée diffère selon la situation du public ciblé. L'action peut éventuellement s'adresser aux locataires défaillants dans la mesure où l'évaluation permettra de lever les freins au maintien dans le logement.

L'évaluation sera réalisée par un travailleur social de qualification assistant social ou éducateur spécialisé ou conseiller en économie sociale et familiale.
Le nombre d'évaluations total à réaliser par l'association Le Relais 18 est de vingt-quatre maximum (20 + 4 mesures reportées de l'année 2024), elles sont de deux ordres et réparties comme suit :

- 8 (5+3 mesures reportées de l'année 2024) seront réservées à des situations relevant d'une évaluation renforcée, identifiées par les Commissions du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Nièvre (SIAO) ou par l'association directement ou bien par la CCAPEX ; sa durée est de six mois,
- 16 (15 +1 mesure reportée de l'année 2024) seront réservées à des situations relevant d'une évaluation adaptée, identifiées par les Commissions du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Nièvre (SIAO) ou par l'association directement ou bien par la CCAPEX ; sa durée est de trois mois.

Convention annuelle d'objectifs 2025
Film documentaire d'une pension de famille
dans le cadre du Plan logement d'abord 2

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association PAGODE (Pour Accueillir, Gérer, Orienter, Développer, Ensemble)
8 rue Jean Sounié – 58 160 IMPHY,
représentée par Monsieur Nicolas FELIX, son Président,
N° SIRET : 48820112000026

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire PAGODE conforme à son objet statutaire ;
Considérant la politique publique Habitat : Pour mieux vivre chez soi,
Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-1 et L.3211-2,
VU la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU le plan quinquennal pour le Logement d'abord 2 et la lutte contre le sans-abrisme 2023-2027,
VU la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025 signée avec l'État 28 octobre 2024, qui notifie la mise en œuvre opérationnelle du plan logement d'abord 2 initié par le Département,
VU la délibération du 30 janvier 2023 du Conseil départemental validant le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées-PDALHPD 2022 – 2027.

Cette convention s'inscrit dans le prolongement de l'Appel à Projet « Plan logement d'abord » pour lequel le Département de la Nièvre a été lauréat en 2021. Cette action, entre dans le Plan logement d'abord 2 – Axe 1 : C'est d'abord du logement.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre à l'action réalisée par le bénéficiaire - Film documentaire sur les pensions de famille, ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre la Fiche action 1.5 du Plan logement d'abord 2 de l'annexe I.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée d'un an et pour l'année 2025.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

Le coût du projet a été déterminé dans le cadre du Plan logement d'abord 2 et en lien avec la fiche action 1.5.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant maximal de 20 000 euros.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre verse 20 000 euros à la notification de la convention.

La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant :
Titulaire du compte : Association PAGODE
Domiciliation : 8 rue Jean Sounié 58 160 IMPHY
Code établissement : 10807 Code guichet : 00000 N° de compte : 42421963952 Clé RIB : 61

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;

4° Fournir le rapport d'activité ainsi que le bilan de l'action où devra apparaître :
- le nombre de réunions de suivi,

- le nombre de participants à cette réalisation,
- le nombre de vues du teaser sur la plateforme YouTube ;

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Faire figurer de manière lisible sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype) :
- le Département de la Nièvre,
- le Plan logement d'abord,
- la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL),
Les logotypes du Département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au Département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, l'association PAGODE a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il appartient à l'association PAGODE au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;
3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.
La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.
Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 12 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 13 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN

Pour le Bénéficiaire,
Le Président de l'association
PAGODE,
Monsieur Nicolas FELIX

Convention annuelle d'objectifs 2025
relative au financement du centre d'accueil de jour de l'établissement « Le Prado »

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association PAGODE (Pour Accueillir, Gérer, Orienter, Développer, Ensemble)
8 rue Jean Sounié – 58 160 IMPHY,
représentée par Monsieur Nicolas FELIX, son Président,
N° SIRET : 48820112000026

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire PAGODE conforme à son objet statutaire ;
Considérant la politique publique Inclusion : Lutter contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale,
Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-1 et L.3211-2,
VU la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,
VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU la demande d'aide financière formulée par l'Association PAGODE – Établissement « Le Prado »

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre au centre d'accueil de jour « Le Prado », ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet[1] d'intérêt économique général défini en annexe I à la présente convention.

1 Le " projet " tel que décrit en annexe peut concerner l'ensemble des activités de l'association.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2025.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 175 071 euros conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) en annexe III et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet notamment :
- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
    - sont liés à l'objet et sont évalués en annexe III ;
    - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
    - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
    - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
    - sont dépensés par " le bénéficiaire" ;
    - sont identifiables et contrôlables ;
- et le cas échéant, les coûts indirects (ou " frais de structure ") éligibles sur la base d'un forfait non défini à ce jour. .

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par le Département de la Nièvre de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

4.1 Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 30 000 euros, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 175 071 euros, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 30 000 €.

4.3 Les contributions financières du Département de la Nièvre mentionnées au paragraphe 4.2 ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :
- L'inscription des crédits au budget annuel ;

- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 6 à 8 sans préjudice de l'application de l'article 10 ;

- La vérification par le Département de la Nièvre que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 8.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre verse 15 000 euros à la notification de la convention, soit une avance dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution fixée à l'article 4.2 et le solde de 15 000 euros, au dernier trimestre 2025, après les vérifications réalisées par le Département de la Nièvre conformément à l'article 6 et sous condition de réception des éléments de bilan qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'action.

La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant :
Titulaire du compte : Association PAGODE
Domiciliation : 8 rue Jean Sounié 58 160 IMPHY
Code établissement : 10807 Code guichet : 00000 N° de compte : 42421963952 Clé RIB : 61

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) avant le 31 décembre 2025 ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel avant le 31 décembre 2025 ;

4° Fournir le rapport d'activité et un bilan de l'action avant le 31 octobre 2025 en précisant le nombre de personnes accueillies dans l'année en fonction des services proposés ;

5° Fournir les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que toute modification qui pourrait intervenir dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.

6° Organiser un comité de pilotage au cours de l'année 2024 afin d'échanger sur l'activité et l'utilisation des fonds alloués, et d'envisager les perspectives de l'année à venir.

7° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

8° Faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).
Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, l'association PAGODE a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il appartient à l'association PAGODE au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;
3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.
La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.
Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Les annexes I et II font parties intégrantes de la présente convention.

ARTICLE 12 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental,

Monsieur Fabien BAZIN

Pour le Bénéficiaire ,
Le Président de l'association Pagode

Monsieur Nicolas FELIX

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet : Centre d'accueil de jour de l'établissement « Le Prado »

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
175 071 €	33 481 €	30 000 €	171 186 €

A) Objectif(s) :

Au sein du réseau social et associatif de la Nièvre, le Prado assure l'accueil des personnes sans abri et des personnes en grande précarité, l'objectif étant d'offrir une alternance à l'errance et à l'isolement en proposant une structure capable d'accepter la personne avec ses difficultés, son histoire, ses faiblesses.

À la fois permanence d'écoute, d'information et d'orientation, le Prado offre différents services répondant à des besoins vitaux tels qu'un accueil de jour, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, une antenne santé, un restaurant social, un dispositif départemental de veille sociale.

B) Public(s) visé(s) :

Accueil inconditionnel (toute personne majeure hormis les ménages avec enfants).

C) Localisation :

Le Prado se situe au 1 rue de la Passière 58 000 Nevers.

D) Moyens mis en œuvre :

1,46 ETP soit 6 salariés (chef de service, entretien général, agents administratifs, éducateur spécialisé.
L'accueil de jour compte aussi une équipe de bénévoles.
La structure dispose d'une salle d'accueil (climatisée en période de forte chaleur), des ordinateurs, un téléphone, des coffres à codes, d'une buanderie et d'un vestiaire.

ANNEXE II : BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DU PROJET
Année 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60- Achats	6 175 €	**70- Ventes de produits finis, prestations de service**	3 885 €
Prestations de services	3 042 €	Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures	3 133 €	Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs	5 473 €	**74- Subventions d'exploitation**	171 186 €
Locations	677 €	État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation	4 160 €	- DDETSPP	110 705 €
Assurance	339 €	Région(s)	
Documentation	297 €	-	
		Département(s)	
62- Autres services extérieurs	33 217 €	- CD 58	33 481 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9 100 €	Intercommunalité(s): EPCI	
Publicité, publication	6 €	-	
Déplacements, missions	90 €	Commune(s)	
Services bancaires, autres	24 021 €	- CCAS de Nevers	27 000 €
63- Impôts et taxes	7 748 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération	7 748 €	-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	121 230 €	-	
Rémunération des personnels	94 780 €	Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	25 076 €	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	1 374 €		
		75- Autres produits de gestion courante	0 €
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		**76- Produits financiers**	
67- Charges exceptionnelles		**77- Produits exceptionnels**	
68- Dotation aux amortissements et provisions	1 228 €	**78- Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	175 071 €	**TOTAL DES PRODUITS**	175 071 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	**0 €**	**87- Contributions volontaires en nature**	**0 €**
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	**175 071 €**	**TOTAL**	**175 071 €**

La subvention de 30 000 € représente 17 % du total des produits :
(montant attribué/total des produits) x 100

Convention annuelle d'objectifs 2025
Renforcer la prévention des expulsions en allant à la rencontre
des locataires défaillants
dans le cadre du Plan logement d'abord 2

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 14 et 15 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Union départementale des associations familiales
7 boulevard du Pré Plantin– 58000 Nevers,
représentée par Madame Marie-Claude LAROCHETTE, sa Présidente,
N° SIRET : 77847814900041

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu pour le bénéficiaire Point conseil budget - UDAF de la Nièvre conforme à son objet statutaire ;
Considérant la politique publique Habitat : Pour mieux vivre chez soi,
Considérant que le projet ci-après présenté participe à cette politique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-1 et L.3211-2,
Vu la loi n°98-957 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,
Vu le plan quinquennal pour le Logement d'abord 1 et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022,
Vu le plan quinquennal pour le Logement d'abord 2 et la lutte contre le sans-abrisme 2023-2027,
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025 signée avec l'État le 28 octobre 2024, qui notifie la mise en œuvre opérationnelle du plan logement d'abord 2 initié par le Département jusqu'en décembre 2025,
Vu la délibération du 30 janvier 2023 du Conseil départemental validant le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2022 – 2027.
Cette convention s'inscrit dans le prolongement de l'Appel à Projet « Plan logement d'abord » pour lequel le Département de la Nièvre a été lauréat en 2021. Cette action, entre dans le Plan logement d'abord 2 – Axe 2 : C'est aussi la prévention des ruptures.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre à l'action réalisée par le bénéficiaire qui permettra de renforcer la prévention des expulsions en allant à la rencontre des locataires défaillants, ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre la Fiche action 2.2 du Plan logement d'abord 2 de l'annexe I dont les objectifs sont de :
- garantir une offre d'accompagnement social aux locataires qui n'ont pas répondu aux propositions de rencontre avec un travailleur social de droit commun,
- augmenter le nombre de Diagnostic social et financier au stade de l'assignation sur le secteur de Nevers et son agglomération en allant au domicile des locataires défaillants.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée d'un an et pour l'année 2025.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

Le coût du projet a été déterminé dans le cadre du Plan logement d'abord 2 et en lien avec la fiche action 2.2.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant maximal de **30 000 euros.**

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour l'année 2025, la contribution financière est versée à la notification de la convention et est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant :
Titulaire du compte : UDAF SERVICE SIEGE
Domiciliation : Boulevard du Pré Plantin 58 000 NEVERS
Code établissement : 10278 Code guichet : 02524 N° de compte : 00011563445 Clé RIB : 04

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;
Dans ce cadre, l'accompagnement devra être réalisé par un travailleur social de qualification assistant social ou éducateur spécialisé ou conseiller en économie sociale et familiale.
Un tableau de suivi devra être renseigné par le prestataire et complété régulièrement sur une plateforme collaborative définie préalablement. Il permettra d'obtenir des données quantitatives et qualitatives permettant de mesurer l'action menée et de répondre aux statistiques de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).
L'expérimentation se concrétise par un accompagnement de 3 mois pour :

– réaliser le Diagnostic social et financier (DSF) en lien avec la procédure annexée à la présente convention (annexe II),
– conduire à la mise en place d'un accompagnement de droit commun.
Le prestataire devra se rendre au domicile des locataires défaillants à raison de 2 tentatives de visite à domicile et d'une rencontre dans les locaux de la structure (*Cf. :* annexe III Cahier des charges).

2° Organiser à mi-parcours, un comité technique rassemblant a minima les services intéressés de l'État et du Département, avec pour objectif la réalisation d'un bilan intermédiaire précisant les données chiffrées sollicitées dans l'annexe IV.

3° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

4° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;

5° Fournir le rapport d'activité ainsi que le bilan de l'action où devra apparaître :
- le nombre de Diagnostic social et financier réalisés,
- le nombre de visites à domicile tentées et/ou réalisées,
- le nombre de contacts téléphoniques tentés ou réalisés,

et organiser au cours du mois de novembre 2025, un comité technique rassemblant a minima les services intéressés de l'État et du Département ;

6° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;
À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

7° Faire figurer de manière lisible sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype) :
- le Département de la Nièvre,
- le Plan logement d'abord,
- la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL),

Les logotypes du Département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, l'association UDAF de la Nièvre a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il appartient à l'association UDAF de la Nièvre au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;
3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.
La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.
Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 12 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 13 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre, Le Président du conseil départemental,	Pour le Bénéficiaire, La Présidente de l'UDAF de la Nièvre
Monsieur Fabien BAZIN	Madame Marie-Claude LAROCHETTE

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°30
du 15 avril 2025
Rapporteur : Lionel LECHER

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 24
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHARD, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ECOSYSTEME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION

Un département qui pilote les changements écologiques - Magny-Cours : Maintenir le circuit et son écosystème au top de la performance par l'innovation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1, L.3312-1 et suivants,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique soit :

1 494 535 € en dépenses de fonctionnement,
2 182 400 € en dépenses d'investissement,
3 362 188 € en recettes de fonctionnement,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document lié à la mise en œuvre de ces décisions, de lancer les procédures correspondant aux investissements, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations, signer l'ensemble des pièces d'un marché (actes d'engagement, avenants, contrats, conventions, …) dans le respect du protocole interne et du Code de la commande publique,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter les financements pour ces opérations,

DE DONNER délégation à la Commission permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés dans le cadre de ce rapport,

DE VALIDER la liste des opérations 2025 des travaux à réaliser sur le site du circuit de Nevers Magny-Cours et de lancer les procédures correspondantes,

D'ACCORDER une subvention et inscrire des crédits à hauteur de 5 000 € en dépense de fonctionnement pour l'octroi d'une subvention à l'Association Magny-Cours International Motorsport Center.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-81106-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

PROGRAMMATION

ANNEE 2025

P707O003T14

Nature des travaux	*Budget Prévisionnel (HT)*
Contrôle des travaux de sécurité tribunes et passerelles (contrôle obligatoire au CG)	40 000,00 €
Travaux de sécurité tribunes et passerelles	50 000,00 €
Toiture Centre Médical	55 000,00 €
Installatation d'une clôture et aménagement d'une aire de camping à la piste Club	0,00 €
Mise en place d'un sonorisation Piste Club + Cameras + Remplacement Coffret	0,00 €
Travaux piste GP (dont homologation moto + vibreurs qui s'affaissent piste Club)	200 000,00 €
Remplacement du coffret de la TGB P1B	0,00 €
Renforcement du système de climatisation (Ballon + Ventilo)	160 000,00 €
Fourniture Algéco Sanitaires / douches et Wc	0,00 €
Travaux Propriétaire	10 000,00 €
A ventiller	
	515 000,00 €

Convention de partenariat
Organisation d'événements sportifs

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération du ……,
ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

La French Run
10 Place Saint-Sébastien – 58000 NEVERS
représenté par son Président Monsieur Antoine DE WILDE,
N° SIRET : 84 526 596 600 018

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département de la Nièvre qui a souhaité soutenir les associations sportives organisant des événements sportifs contribuant à valoriser et dynamiser l'image de notre Département ;

Considérant que les événements sportifs organisés par le bénéficiaire, présentés ci-après, participent à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités de soutien apportées par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques dans l'organisation des 12h de vélo de Magny-Cours, du Nevers Marathon 2025.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2025 et ne concerne que les manifestations sportives susnommées.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue de manière indirecte aux manifestations, aucune aide financière ne sera versée directement au bénéficiaire.

La participation du Département de la Nièvre s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le Département de la Nièvre s'engage à fournir au bénéficiaire des médailles et des trophées pour le marathon et les 12h vélo dans la limite de :
- « 12h vélo » : une enveloppe de 5000 € HT pour les médailles et les trophées,
- Marathon : une enveloppe de 18 500 € HT pour les médailles et les trophées ;

Chaque médaille ou trophée comportera les éléments de l'organisateur et de l'événement en plus de la mention : « offert par le Conseil départemental de la Nièvre ».

Le bénéficiaire fera parvenir avant chaque épreuve un devis pour l'acquisition de médailles et trophées suffisamment en amont afin que le département puisse les réceptionner en temps et en heure.

Le département de la Nièvre mettra également à disposition le Circuit de Nevers Magny-Cours pour les « 12h vélo » (soumis à condition cf article 4.4)

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Organisation

Le bénéficiaire s'engage à organiser :

– 12h vélo sur le Circuit de Nevers Magny-Cours les 17 et 18 mai 2025 (avec 4 catégories : solo, duo, équipe de 4, équipe de 6)

– la manifestation sportive Nevers Marathon les 22 et 23 novembre 2025 (avec 3 catégories : marathon, semi-marathon, ekiden)

– à obtenir toutes les autorisations nécessaires au bon déroulement de la manifestation, notamment au niveau de la sécurité des concurrents et des spectateurs. Il s'engage également à rechercher un autofinancement maximal sur ses fonds propres ou par la recherche de partenaires.

– à mentionner que le Conseil départemental est partenaire de ses autres événements organisés dans la Nièvre

2. Communication

Le bénéficiaire s'engage à :

– faire apparaître sur tous les documents qu'il édite (affiches, programmes…) et l'ensemble de ses supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux) le logo du Département de la Nièvre. Il s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, de télévision, de radio ou encore sur ses pages internet ;

– préciser dans toutes ses communications que les « 12h vélo » sont à l'initiative du Conseil

Départemental de la Nièvre.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

Il doit aussi faire apparaître, le ou les jours de la manifestation, tous les supports visuels que le Département souhaitera apposer sur le lieu de la manifestation.

Le Département de la Nièvre pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou fils pris à l'occasion de ces manifestations sportives.

3. Avantages

Le bénéficiaire donne au Conseil Départemental un droit à concourir sous la forme d'équipes composée par les agents du département :

– 12h vélo sur le Circuit de Nevers Magny-Cours le 17 mai 2025 : 4 équipes (1 dossard par catégorie)

– Nevers Marathon les 22 et 23 novembre 2024 : 3 équipes (2 dossards par catégorie)

– Pouilly/Sancerre : 7 dossards

4. Éléments financiers

Le bénéficiaire s'engage à :

– Fournir dans les 6 mois suivant les manifestations :
- un compte-rendu sportif de celles-ci,
- le bilan financier des manifestations,
- le compte de résultat de l'entreprise.

La société La French Run respectera la présentation comptable en vigueur et fera notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

Spécifiquement pour l'événement « 12h vélo », La French Run indiquera le résultat sincère à l'issue de l'épreuve. La société La French Run reversa 30% du bénéfice net de l'épreuve à la SAEMS du circuit de Nevers Magny Cours.

– Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas fournir les médailles au bénéficiaire dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 4 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 – CAS D'ANNULATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Dans le cas où les manifestations sportives objets de la convention ne peuvent avoir lieu, tout ou partie de la participation ne sera pas versée.

En outre, dans la mesure où une manifestation est annulée après qu'il eut perçu les aides correspondantes, l'organisateur est tenu de rembourser intégralement les sommes qui lui ont été allouées.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 10 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.

Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
Le Président de La French Run

Monsieur Antoine DE WILDE.

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°31
du 15 avril 2025
Rapporteur : Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 24
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHARD, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - LA NIÈVRE DURABLE !

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Environnement : La Nièvre durable!

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-9, L.3211-1, et L.3232- 1-2,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.113-8 à 10 et L.331-3 confiant aux départements une compétence en matière d'Espaces Naturels Sensibles,

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L.211-7 (alinéa 11), qui permet aux départements d'intervenir sur des missions liées à la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines,
VU le Code du Sport et notamment l'article L.311-3, complété par l'article 17 de la Loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, modifiant l'article 50-2 de la Loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, qui règle la compétence des départements en matière d'activités de nature,
VU la délibération n°8 de l'Assemblée départementale du 26 février 2018 approuvant la stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité de la Nièvre,
VU la délibération n°10 de l'Assemblée départementale du 17 février 2020 approuvant la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique de la Nièvre,
VU la délibération n°14 de l'Assemblée départementale du 27 septembre 2023 approuvant la stratégie Nature active 2023-2028,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Transition écologique soit :

620 966,00 € en dépenses de fonctionnement,
626 778,00 € en dépenses d'investissement,

1 177 695,00 € en recettes de fonctionnement,
144 800,00 € en recettes d'investissement,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter les financements pour ces opérations, à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter des subventions auprès de l'Agence Loire Bretagne, d'une part, et de l'Agence Seine Normandie, d'autre part pour les activités du service EAU,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique Transition écologique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80701-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°32
du 15 avril 2025
Rapporteur : Alain HERTELOUP

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 24
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHARD, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

<u>OBJET</u> : BUDGET PRIMITIF 2025 - LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE !

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Déplacements : La Nièvre, un territoire sur la bonne voie!

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1,
VU la délibération n°4 du 27 novembre 2024 portant sur le projet de valorisation du canal du nivernais,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE :

D'ADOPTER les inscriptions suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 6 934 450 €

Voirie départementale : **6 572 600 €**
Entretien de voirie : 1 500 000 €
Nièvre Travaux et Matériel : 4 802 600 €
Service hivernal : 100 000 €
Signalisation routière : 45 000 €
Travaux suite à accidents : 125 000 €

Autres réseaux de voirie : **100 000 €**
Véloroutes : 30 000 €
Gestion des extérieurs des collèges : 25 000 €
Entretien des espaces naturels sensibles : 10 000 €
Aéroport de Nevers : 35 000 €

Autres services NTM : 196 850 €
Entretien Bâtiment : 165 350 €
Gestion Immobilière : 6 500 €
Informatique : 10 000 €
Formation NTM : 15 000 €

Section concédée du canal du Nivernais : **65 000 €**

Dépenses d'investissement : 11 078 200 €

Voirie départementale : 7 793 300 € ainsi répartie :
Études : 250 000 €
Programme de travaux d'aménagement et d'amélioration de chaussées et de réhabilitation des ouvrages d'art : 5 800 000 € répartis comme suit :
Renforcement : 3 650 000 €
Sécurité – travers d'agglomération : 400 000 €
Ouvrage d'art : 350 000 €
Inondations : 1 400 000 €
Signalisation routière et touristique : 250 000 €
Petits matériels Unités Territoriales des Infrastructures Routières : 40 000 €
Matériels roulants Unités Territoriales des Infrastructures Routières : 1 000 000 €
Pont de Decize sur la RD978A sur la vieille Loire : 60 000 €
Pont de Cosne-sur-Loire sur la RD955 franchissant la Loire : 70 000 €
Génie civil Direction des Services Informatiques de la Nièvre : 48 000 €

Acquisition de terrains : 300 €
Pont de Picampoix : 275 000 €

Autres réseaux : 1 145 000 € :
Mise à deux fois deux voies de la RN7 : 1 000 000 €
Véloroutes : 80 000 €
Fret capillaire : 60 000 €
Matériels ENS : 5 000 €

Section concédée du canal du Nivernais : 350 000 €

Investissement des autres services à NTM : 1 789 900 €
Services centraux (informatique, achat public) : 7 500 €
Revêtement de Voirie : 1 130 000 €
Centrale Enrobé : 630 000 €
Bâtiments : 20 000 €
Assemblée et achat public : 2 400 €

Recettes de fonctionnement : 2 368 500 €

Voirie départementale : 955 000€
Dont redevance d'occupation : 830 000 €
Dont tiers identifiés de dégât du Domaine Public : 125 000 €

Recettes travaux pour tiers réalisés par NTM : 1 408 000 €
Dont atelier : 15 000€
Dont exploitation : 400 000 €
Dont prestation TVA : 352 000€
Dont stock : 640 000 €
Dont gestion administrative : 1 000 €

Section concédée du canal du Nivernais : 5 500 €

Recettes d'investissement : 585 000 €
Section concédée du canal du Nivernais : 500 000 €
Finances (NTM) : 35 000 €
Voirie départementale : 50 000 €

D'APPROUVER les programmes de travaux pour l'année 2025 :
Pour le renforcement de voiries, figurant en annexe 1,
Pour les chantiers d'enduits de NTM figurant en annexe 2,
Pour la sécurité et les aménagements de traverses d'agglomérations, figurant en annexe 3,
Pour la réfection des ouvrages d'art, figurant en annexe 4,
Pour la section concédée du canal du Nivernais, figurant en annexe 6 et de donner délégation à la commission permanente pour en approuver les modifications,

D'APPROUVER la liste des cotisations et subventions pour 2025 figurant en annexe 5,

DE DONNER délégation à la Commission Permanente pour :

Déclarer le caractère d'intérêt général des projets routiers tel que prévu par la loi relative à la démocratie de proximité,

Approuver les opérations de classement/déclassement, ou autre convention, ayant trait à la gestion de la voirie départementale ou aux autres réseaux de voirie,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions nécessaires à leur exécution et à engager les procédures d'acquisitions de terrains correspondants, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation,

D'ATTRIBUER une subvention de 6 000 € à l'association « Prévention routière » pour l'année 2025,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à la signer.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

B. Delaporte

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80228-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

NIÈVRE le département

Annexe 1 - Programmation de maintenance 2025

Réseau principal et secondaire

UTIR	Réseau	RD	PR origine		PR extrémité		Canton	coût m²	Prog 2025 en €	Technique	Marchés	Trafic	Localisation
M	principal	10	25	97	26	430	Luzy	35,7	250 000	BB	ENTREPRISE	Moyen	Commune de Cercy-la-Tour
M	principal	34	10	100	12	0	Clamecy	18,8	225 000	BB	ENTREPRISE	Moyen	Agglo Amazy
M	principal	121	9	300	10	700	Château-Chinon	20,8	160 000	BB	ENTREPRISE	Moyen	Agglo Moux-en-Morvan
M	principal	951	43	750	48	487	Clamecy	17,6	640 000	BB	ENTREPRISE	Fort	Section Dornecy-Limite l'Yonne
M	principal	985	15	280	21	381	Clamecy et Corbigny	5,6	215 000	BB	ENTREPRISE	Fort	Section Ruage à Corbigny
M	principal	985	22	397	23	155	Corbigny	42,1	225 000	BB	ENTREPRISE	Fort	Agglo de Corbigny (sortie Sud)
M	secondaire	303	4	675	5	0	Château-Chinon	20,0	30 000	BB	ENTREPRISE	Faible	Barrage de Pannecière
VL	principal	1	10	250	14	420	Pouilly-sur-Loire	2,8	75 000	BB	ENTREPRISE	Moyen	Section Garchy à Champcelée
VL	principal	4	12	770	13	15	Pouilly-sur-Loire	25,0	100 000	BB	ENTREPRISE	Moyen	Giratoires et barreau sortie aire des Vignobles
VL	principal	34	45	760	45	890	Guérigny	17,5	10 000	BB	Nièvre Aménagt	Moyen	Agglo de Saint-Saulge
VL	principal	131	2	660	4	140	Fourchambault	31,9	200 000	BB	ENTREPRISE	Fort	Agglo de Marzy
VL	principal	176	12	70	15	110	Guérigny	14,5	220 000	BB	ENTREPRISE	Moyen	Section Montigny-aux-Amognes à Ourouër
VL	principal	978A	36	810	37	340	Decize	23,8	90 000	BB	ENTREPRISE	Fort	Agglo de Decize
VL	principal	981	29	765	30	632	Decize	19,0	121 000	BB	ENTREPRISE	Fort	Agglo de Saint-Léger-des-Vignes (côté Imphy)
VL	secondaire	9	16	440	20	170	Guérigny	13,3	265 000	BB	ENTREPRISE	Moyen	Section de Saint-Benin-d'Azy à Saint-Firmin (Sept voies)
VL	secondaire	138	1	30	5	250	La Charité-sur-Loire	16,7	400 000	BB	ENTREPRISE	Fort	Section du giratoire de La Berge au carrefour RD110 (Chaulgnes)
VL	secondaire	173	0	0	0	105	Saint-Pierrre-Le-Moutier	25,7	13 000	BB	ENTREPRISE	Faible	Agglo de Dornes
VL	secondaire	173	13	100	14	250	Saint-Pierrre-Le-Moutier	21,9	121 000	BB	ENTREPRISE	Faible	Agglo de Fleury-sur-Loire (Les Bruyères de Fleury)
VL	secondaire	268	3	930	4	200	Saint-Pierrre-Le-Moutier	25,1	38 000	BB	ENTREPRISE	Faible	Agglo de Livry (Riousse)
VL	secondaire	907	69	1 000	69	1 160	Nevers 3	24,4	105 000	BB	ENTREPRISE	Fort	Giratoire la croix joyeuse (avec amorces RD977-RD907bis)
VL	secondaire	907	71	672	72	270	Nevers 2 et 3	12,7	48 000	BB	Nevers Agglo	Fort	Agglo de Challuy et Sermoise-sur-Loire -entrée sud tanches 2 et 3
VL	secondaire	907	72	270	72	890	Nevers 2 et 3	11,8	34 000	BB	Nevers Agglo	Fort	Agglo de Challuy et Sermoise-sur-Loire -entrée sud tanches 4 et 5
VL	secondaire	28a	2	13	2	55	Pouilly-sur-Loire	130,0	65 000	BB	ENTREPRISE	Fort	Agglo de Pouilly-sur-Loire

Total du linéaire en m **37 063**

Pour mémoire en 2024, 38 550 m traités

Total réseau principal + secondaire en €uros **3 650 000**

Programme complémentaire

M	principal	978	58	300	63	0	Château-Chinon	14,2	500 000	BB	ENTREPRISE	Fort	Section de Saint-Péreuse à Dommartin
M	secondaire	121	4	269	8	450	Château-Chinon	14,6	350 000	BB	ENTREPRISE	Moyen	Section de Giens-sur-Cure à la RD193
VL	principal	8	0	1 075	2	850	Fourchambault	19,6	302 000	BB	ENTREPRISE	Fort	Agglos de Fourchambault et Garchizy(Les Riolles)
VL	principal	18	15	960	20	510	Guérigny	15,4	366 000	BB	ENTREPRISE	Moyen	Section de la RD9 (Lugues) à la RD26
VL	principal	26	9	800	14	54	Guérigny	16,0	378 500	BB	ENTREPRISE	Fort	Section de Vaux-d'Amognes (Ourouër) à la RD958

NIÈVRE le département

Annexe 2 - Programmation de travaux NTM 2025

Réseau principal et secondaire

UTIR	Réseau	RD	PR origine	PR extrémité	Canton	Surface enduits en m²	Intervenant reprofilage	Trafic	Localisation
M	principal	34	0 710	10 100	Clamecy	58 800	UTIR (RGM et manuel)	Fort	Section de Clamecy à Amazy
M	principal	973	0 0	6 300	Luzy	39 375	UTIR (RGM et manuel)	Fort	Section de la limite avec la Saône et Loire à l'agglomération de Luzy
M	secondaire	6	0 0	2 200	Clamecy	13 500	NTM	Faible	Section de Villiers-les-Sec à Cuncy-les-Varzy
M	secondaire	30	0 0	3 0	Luzy	15 000	NTM	Faible	Section de la RD973 au bourg de Tazilly
M	secondaire	161	0 0	7 844	Château-Chinon	37 500	UTIR (RGM et manuel)	Faible	Section au bord du lac de Pannecière
M	secondaire	175	0 0	7 240	Château-Chinon	32 000	NTM	Faible	Section de la RD944 à Blisme
M	secondaire	233	0 0	3 100	Clamecy	9 900	NTM et UTIR	Faible	Section de la RD977 à la RD957
M	secondaire	284	0 0	5 522	Corbigny	22 200	NTM	Faible	Section de la RD958 à la RD6 (entrée du bourg d'Anthien)
M	principal	985	15 280	21 380	Clamecy - Corbigny	33 000	ENTREPRISE	Fort	Section de Ruage à Corbigny
VL	principal	978A	7 500	16 0	Saint-Pierre-le-Moutier	59 500	-	Fort	Section de Saint-Pierre-le-Moutier à Azy-le-Vif
VL	principal	1	10 250	14 420	Pouilly-sur-Loire	26 700	ENTREPRISE	Fort	Section de Garchy à Champcelée
VL	principal	1	14 631	19 132	Pouilly-sur-Loire	28 200	-	Fort	Section de Champcelée à Donzy
VL	secondaire	22	0 0	8 235	Saint-Pierre-le-Moutier	46 116	NTM	Moyen	Section du pont du Veurdre au nouveau tracé de la RD22 (A77)
VL	secondaire	104	7 575	9 530	Guérigny	9 300	NTM et UTIR	Faible	Section de Saint-Sulpice au carrefour avec la RD958
VL	secondaire	107	7 200	12 0	Guérigny	18 240	NTM	Faible	Section de la sortie de Nolay à la sortie du lieu dit les Gobets
VL	secondaire	107	14 803	17 363	La Charité-sur-Loire	12 500	NTM	Faible	Section de Lurcy-le-Bourg à Boulon
VL	secondaire	107	17 363	19 525	La Charité-sur-Loire	9 000	UTIR (RGM et manuel)	Faible	Section de Boulon (RD977Bis) à Oulon (RD129)
VL	secondaire	107	19 525	23 350	La Charité-sur-Loire	13 200	-	Faible	Section de Oulon (RD129) à Giry (RD977)
VL	secondaire	115	0 0	7 576	La Charité-sur-Loire	26 530	-	Faible	Section de Saint-Bonnot à Prémery
VL	secondaire	173	12 0	13 100	Saint-Pierre-le-Moutier	5 502	NTM	Moyen	Section des Bruyères de Fleury
VL	secondaire	194	3 533	6 170	Imphy	11 075	NTM	Faible	Section de Thianges à la RD 26
VL	secondaire	251	0 330	6 850	Pouilly-sur-Loire	22 500	NTM	Faible	Section de Saint-Amand-en-Puisaye à RD114

Total du linéaire en m **109 386** *Pour mémoire en 2024, 109 802 m traités*

Total réseau principal + secondaire en m² **549 638**

NIÈVRE le département

Annexe 3 - Opérations de sécurité / Aménagement des traverses d'agglomération 2025

UTIR	Réseau	RD	PR	Localisation/Commune	Canton	Opération	Prog 2025
VL	Secondaire	137 et 29	11+650	Lucenay-les-Aix	DECIZE	Traverse agglomeration refection des trottoirs et plateaux en 2023/2024	91 000 €
VL	principal	9	14+420 au 15+260	Saint-Benin-d'Azy	GUERIGNY	Accompagnement d'aménagement communal en traverse agglomération	105 000 €
VL	principal	33	28+870 au 29+330	Menou	CLAMECY	Accompagnement d'aménagement communal en traverse agglomération	100 000 €
VL	principal	907	67+111 au 67+254	Varennes-Vauzelles	VARENNES-VAUZELLES	Réfection traverse d'agglomération	54 000 €
M	Secondaire	166	0+000 à 0+560	Corvol-L'Orgueilleux	CLAMECY	Réfection traverse d'agglomération	50 000 €
							400 000 €

TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS SUR OUVRAGES D'ART - PROGRAMME 2025

UTIR	COMMUNE	N° OUVRAGE	R.D.	PR	VOIE FRANCHIE	DESIGNATION SYNTHETIQUE DES TRAVAUX	Notation Etat ouvrage	Budget
Val Ligérien	CHALLUY	051-4	907	74+660	Canal Latéral à la Loire	Joint chaussée + GC puis Peinture (N+1) période chomage canal lateral (janvier-mars)	3E	**PM (43 000 €)**
	CHALLUY	051-6	976	1+810	Canal Latéral à la Loire	Réfection protection de Berge	4	**108 000 €**
	GIMOUILLE	126-1	976	5+100	Canal Latéral à la Loire	Réfection protection de Berge	4	**108 000 €**
	GIMOUILLE	126-2	976	7+055	Allier	Réfection belvédères, trottoirs et bordures + joint chaussée	3E	**PM (250 000 €)**
	LA FERMETE	112-2	18	8+160	L'Ixeure	Etanchéité et maçonnerie intrados (piquage général+sablage profilé+Ragréage)	4E	**PM (71 000 €)**
	CHAMPVERT	055-1	136	1+610	Canal du Nivernais	Etanchéité ? + GC + Maçonnerie	4ES	**PM(95 000 €)**
	CHAMPVERT	055-C	136	2+100	Le fond Judas	Voute brique disjointe + BM corrodées en zone de marnage	4	**PM (66 000 €)**
	DORNES	104-1	13	34+170	Ruisseau des Veslins	Fracture bandeaux + pb radier	4	**PM (83 000 €)**
	POUGNY	213-1	33	6+930	Ruisseau de Montbenoit	Lacune voute +affouillement perrés (TE)		**PM (28 000 €)**
						TOTAL UTIR VAL LIGERIEN		**216 000 €**
Morvan	ST DIDIER	237-1	213	6+000	ruisseau du Curiot	Etanchéité et maçonnerie intrados	4	**PM(94 000 €)**
	ST LEGER DE FOUGERET	277-2	164	2+940	Le Guignon	Buse métal L=18 m, Ø2000, perforée, manque une partie du radier en zone centrale = Remplacement de l'ouvrage (voir pb continuité)	4	**PM (200 000 €)**
	MOULINS ENGILBERT	182-2	18	48+025	Le Guignon	Confortement appuis + remplacement encorbellement aval	4E	**PM (150 000 €)**
	MONTAMBERT	OH	139	3+290	Ruisseau d'Ozon	Réfection maçonnerie	4U	**PM (20 000 €)**
	LIMANTON	142-3	18	43+494	L'Aron	Parement et protection fondations	3E	**PM (105 000 €)**
	LIMANTON	142-A	132	3+139	Ruisseau de la Fontaine Noire	Enduit ciment généralisé, fracturé + 1/4 Cones, radier lacunaires	4	**PM (80 000 €)**
	MAUX	161-1	296	4+762	Le Garat	Réfection Etanchéité	3	**PM (58 000 €)**
	REMILLY	221-2	515	5+685	L'Alène	Fissure tympan pile, culée et arc bandeaux = tassement pile	4U	**65 000 €**
	ST REVERIEN	266-1	977 bis	14+800	La Vaucreuse	Réfection maçonnerie + étanchéité	4E	**PM (96 000 €)**
	BRINON SUR BEUVRON	041-3	5	12+000	Arthel	Décollement bandeau Aval et fracture annulaire + trottoirs à reprendre	4	**PM (92 000 €)**
	TAMNAY EN BAZOIS	285-1	978	46+619	Le Trait	Réfection maçonneries mur en aile et intrados voute	4	**PM (91 000 €)**
	ROUY	223-3	978D	32+285	La Canne	Oxydation perforante buse métal Remplacement par cadre béton (**financement AELB à demander**)	3E	**PM (250 000 €)**
	CHATILLON EN BAZOIS	M065	978	40+700	Jardin et port de Chatillon	Réfection maçonneries mur de soutènement sur ouvrage classé (parc du château)	4E	**PM (80 000 €)**
	LORMES	145-2	170	0+123	L'Auxois	Fractures et disjointoiments – probable tassement appuis gauche suite aux circulations d'eau	4	**35 000 €**
	ALLINGNY-EN-MORVAN	003-5	516	0+127	Le Ternin	Réfection étanchéité + Tirantage Réfection maçonnerie et injection	4E	**PM (177 000 €)**
	PLANCHEZ	141-2	37	43+675	Ruisseau de la Montagne	Btravaux maçonnerie accompagnement Banquette Loutres	---	**PM (20 000 €)**
	LA CHAPELLE ST ANDRE	M058-2	5	27+500	Le Sauzay	Dévégétalisation et réfection maçonnerie	4E	**34 000 €**
						TOTAL UTIR MORVAN		**134 000 €**
						Notation : 2=BON ETAT - 3=ETAT MOYEN - 4=ETAT MEDIOCRE - 5=TRES MAUVAIS ETAT - E:DESORDRES EVOLUTIFS - U:URGENCE POUR TRAVAUX - S:SECURITE ROUTE	TOTAL	**350 000 €**

Les opérations notées PM sont des opérations également urgentes, mais que le budget ne permet pas de financer.
Les projets de ces opérations sont finalisés ou en cours d'étude (à régler : problématique site classé pour le mur de Chatillon-en-Bazois

2022

Annexe 5

Associations auxquelles le Département adhère en 2025

Nom association	Objectif	Présidence	Date adhésion	Coût
Nièvre Ingénierie	Maîtrise d'Œuvre sur le territoire nivernais	Alain HERTELOUP	2019	2 500€
Association nivernaise RN 7 2 x 2 voies	Actions concernant l'aménagement de l'A 77 au sud de Nevers	Mme CARILLON-COUVREUR	2006	800 €
Comité pour un second pont sur la Loire	Promouvoir la réalisation d'un second pont sur la Loire	M. VALES Maire de La CHARITE		20 €
Total				3 320 €

Action de sécurité routière : subvention

Prévention routière	Action de prévention en matière de sécurité routière	Alexis BOTTOLIER		6 000 €

ANNEXE 6 - PROGRAMME CANAL 2025

N°	Objet de l'opération	Type de travaux : description sommaire	Précisions travaux	Montants H.T.	Montants T.T.C.
Etudes et travaux d'investissement sur la voie d'eau					
TRAVAUX SECTION COURANTE (T238)				**344 166,67 €**	**413 000,00 €**
1 – Travaux sur biefs				**21 666,67 €**	**96 000,00 €**
11	Restauration étanchement des digues: palplanches	Fourniture et battage de palplanches pour étancher les biefs et stabiliser les berges	Bief 17 VL	12 500,00 €	15 000,00 €
12	Défense stabilisation de berges	Défense de berges, tunage traditionnel pieux géotextile ou végétal ou enrochements		9 166,67 €	11 000,00 €
13	Dragage biefs	Dragage curage des boues accumulées dans les biefs et évacuation en zone de dépôt			
14	cuvelage d'étanchéité	réalisation de cuvelages d'étanchéité sur sections fuyardes de biefs	bief2VL,bief Chavance	58 333,33 €	70 000,00 €
2 - Restauration des ouvrages				**254 166,67 €**	**305 000,00 €**
21	Maçonnerie d'écluses	Restauration étanchement des maçonneries d'écluses: injections maçonneries, rejointoiement, remplacement pierre, …	Écluse 15 VS – radier + joints h 1,5m + portes + amont + têtes amont écluses 2, 4, 24, 27 VL	150 000,00 €	180 000,00 €
22	Serrurerie, étanchéité des portes d'écluses	Réfection étanchéité de portes d'écluses, tôles de bordage, vannes, vantelles, crics, grilles de protection, garde-corps, crémaillères, échelles, …		104 166,67 €	125 000,00 €
23	Restauration portes d'écluses	Remplacement de portes d'écluses et ses équipements			
24	Restauration Pont canal	Restauration étanchement des maçonneries, injections maçonneries, rejointoiement, remplacement pierre, étanchéité cuvelage,…	restauration pieds d'appuis Mingot (affouillements)		
25	Instrumentation ouvrages, biefs	Surveillance, mise au point instrumentation , sonde niveaux, …			
26	Restauration barrage prise d'eau				
27	ponts				
3 - Hygiène et sécurité				**6 666,67 €**	**8 000,00 €**
31	Mise en sécurité d'ouvrages	Mise aux normes garde-corps – Sécurité des personnes - Mise en caniveaux des crémaillères	Diverses écluses et ouvrages	3 333,33 €	4 000,00 €
32	Élagage et abattage arbres dangereux	Diagnostics, élagage et abattages d'arbres dangereux avec évacuation des produits et dessouchage	Interventions ponctuelle divers biefs	3 333,33 €	4 000,00 €
4 - Environnement, cadre de vie				**3 333,33 €**	**4 000,00 €**
41	Espaces verts, plantations d'arbres et autres végétaux	Plantations d'arbres, fleurissement de plateaux d'écluses – Embellissement de délaissés en bordure de la voie d'eau par plantation végétaux ou semis de jachères fleuries	Diverses écluses ou biefs	3 333,33 €	4 000,00 €
TRAVAUX AMELIORATION SYSTEME ALIMENTAIRE (T239)				**220 416,67 €**	**264 500,00 €**
6 - Amélioration du système alimentaire				**220 416,67 €**	**264 500,00 €**
61	Maçonnerie tunnels et tranchées	Restauration des maçonneries des tunnels et murs des tranchées: restructuration maçonneries, rejointoiement, remplacement pierre, …		66 666,67 €	80 000,00 €
62	Études suivis des barrages ou digues des étangs réservoirs	Études, suivi , diagnostics, investigations et instrumentation des digues de classe C	réalisation piézomètres Vaux	42 916,67 €	51 500,00 €
63	Travaux sur barrages ou digues des étangs réservoirs	Travaux sur barrages, maçonnerie, serrurerie, chaussée, vidange, berges étangs, …			
64	Réfection rigole d'Yonne	Étanchement de la rigole d'alimentation par confection d'une cuvette en béton		83 333,33 €	100 000,00 €
65	Travaux sur ponts aqueducs de la rigole d'Yonne	Restauration des maçonneries des piles, culées, fondations et murs de l'ouvrage, rejointoiement, remplacement pierre, injections,…			
66	sécurisation rigole d'Yonne	Curage , nettoyage et broyage spécial rigole d'alimentation		8 333,33 €	10 000,00 €
		travaux divers serrurerie, garde-corps …			
67	Instrumentation ouvrages, biefs	Surveillance, mise au point instrumentation (débitmètre, sonde niveaux, …)	sonde niveau barrage de Baye+ lecteur débimètre rigole d'Yonne	10 833,33 €	13 000,00 €
68	Sécurisation tunnels et tranchées tranchées	dévégétalisation mécanique tranchées		8 333,33 €	10 000,00 €
Total études et travaux d'investissement sur la voie d'eau :				**506 250,00 €**	**677 500,00 €**
MATERIEL (T231)				**18 750,00 €**	**22 500,00 €**
7 – Véhicules, matériel roulant et accessoires				**16 666,67 €**	**20 000,00 €**
71	Acquisition matériel d'entretien	grosse tondeuse	CE Chatillon en Bazois	16 666,67 €	20 000,00 €
72	Acquisition matériel d'exploitation		CE Chatillon en Bazois		
8 – Petit matériel				**2 083,33 €**	**2 500,00 €**
81	Acquisition petit matériel	Acquisition petit matériel divers	CE Chatillon en Bazois	2 083,33 €	2 500,00 €
			TOTAL INVESTISSEMENT 2025	**583 333,33 €**	**700 000,00 €**

CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA SUBVENTION 2025 VERSEE A L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération du

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association Prévention Routière – comité départemental de la Nièvre
17 rue du Rivage – 58000 NEVERS
représentée par Monsieur Philippe SUROT, directeur régional Bourgogne Franche-Comté
N° SIRET : 77571979202205

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire conforme à son objet statutaire ;

Considérant que cette convention s'inscrit dans la politique publique d'amélioration de la sécurité routière ;

Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions de prévention routière réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet[1] défini en annexe I à la présente convention.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au règlement (UE) n°360/2012 du 25 avril 2012 de la Commission européenne[2]. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2025.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 6000 euros, conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) en annexe II à la présente convention.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1er et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

Pour l'année 2025, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 6000 euros.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe II.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

1 Le " projet " tel que décrit en annexe peut concerner l'ensemble des activités de l'association.
2 Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Convention Annuelle d'Objectifs (CAO)
Le département de la Nièvre verse un montant de 6000 euros à la notification de la convention.

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte : LA PREVENTION ROUTIERE
Domiciliation : BNP PARIBAS ELYSEE HAUSSMANN
Code établissement : 30004 Code guichet : 00103
N° de compte : 00020687383 Clé RIB : 64

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;

4° Fournir le rapport d'activité ;

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).
Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.
Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96- 314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – ANNEXES

Les annexes I et II font parties intégrantes de la présente convention.

ARTICLE 11 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIARE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 12 – CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 13 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre, Le Président du conseil départemental,	Pour le Bénéficiaire, Le Directeur Régional Bourgogne Franche-Comté de l'association Prévention Routière,
Fabien BAZIN	Philippe SUROT

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet : Actions de sensibilisation aux dangers de la route

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
14 800 €	6 000 €	6 000 €	11 000 €

A) Objectif(s) :

Sensibiliser les différents publics (écoles, jeunes, entreprises, seniors) sur les dangers de la route en tant qu'usager (piéton, vélo, voiture, moto), et apporter des clés pour remédier aux chiffres de l'accidentologie

Le projet associatif global porte sur la prise de conscience des personnes aux différents risques auxquels ils sont exposés et dont ils peuvent être à l'origine. Les actions mêlent théorie (statistiques, présentations, quizz, etc.) et pratique (simulateur de conduite, simulateur d'alcool, voiture tonneau, etc.)

B) Public(s) visé(s) :

L'ensemble de la population du département :
- hommes, femmes et enfants,
- établissements scolaires (primaires, collèges, lycées, CFA, IME),
- entreprises,
- séniors.

C) Localisation :

Département de la Nièvre

D) Moyens mis en œuvre :

Bénévoles et volontaires en service civique
Supports pédagogiques numérique et papier
Matériel d'animation : simulateurs de conduite, panneaux de signalisation, ordinateurs, etc...

ANNEXE II : BUDGET DU PROJET

Année ou exercice 2025 (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	800 €	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures		**73 – Dotations et produits de tarification**	
Autres fournitures	800 €	**74 – Subventions d'exploitation**	11 000 €
61 – Services extérieurs	10 000 €	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ére page	
Locations	9 000 €	Autres organismes	
Entretien et réparation			
Assurance	1 000 €	Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	3 500 €	Conseil.s Départemental(aux)	6 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions	2 500 €	Communes, communautés de communes ou	5 000 €
Services bancaires, autres	1 000 €		
63 – impôts et taxes	0	Participation Frais Fonct. PRF	
Impôts et taxes sur rémunération		Remboursement frais de personnel PRF	
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 – Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	1 000 €
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	1 000 €
66 – Charges financières		**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	500 €	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		**79 – Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES	14 800 €	**TOTAL DES PRODUITS**	12 000 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	- 2 800 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		**87 – Contributions volontaires en nature**	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL		**TOTAL**	

La subvention de 6 000 €, objet de la présente demande représente 50 % du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 100

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°33
du 15 avril 2025
Rapporteur : Jean-Paul FALLET

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 24
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHARD, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Habitat : Pour mieux vivre chez soi

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1111-9 et L.3211-1,
VU la délibération n°10 de l'Assemblée départementale du 17 février 2020 approuvant la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique de la Nièvre,
VU la délibération n°15 de l'Assemblée départementale du 28 novembre 2022 validant le Plan

Départemental de l'Habitat (PDH) 2022-2027,
VU la délibération n°16 de l'Assemblée départementale du 28 novembre 2022 validant le nouveau règlement du Fonds nivernais d'aide à la maîtrise de l'énergie (FNAME),
VU la convention relative au Programme départemental d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile, validée la délibération n° 44 de l'Assemblée départementale du 22 juin 2020 et ses avenants successifs validés par délibération n°13 de la Commission permanente du 23 janvier 2023, délibération n° 21 de la Commission permanente du 22 mai 2023 et délibération n°27 de la Commission permanente du 20 novembre 2023,
VU la délibération 2024-06 de l'Agence Nationale de l'Habitat du 13 mars 2024, relative à la mise en place du Pacte Territorial France Rénov',
VU la délibération n°27 de la Commission permanente du Conseil départemental du 16 décembre 2024, relative à l'engagement de principe de la collectivité pour la signature d'un Pacte territorial France Rénov',
VU le rapport de Monsieur le Président,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Habitat soit :

725 000 € en dépenses de fonctionnement,
1 277 000 € en dépenses d'investissement,

571 000 € en recettes de fonctionnement,
60 000 € en recettes d'investissement,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique Habitat, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80806-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°34
du 15 avril 2025
Rapporteur : Jean-Paul FALLET

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 24
Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10
M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHARD, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

<u>OBJET</u> : COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME) ET DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)- DEUXIEME SEMESTRE 2024

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Habitat : Pour mieux vivre chez soi

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3211-1,
VU la convention relative au Programme départemental d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile, validée par la délibération n°44 de l'Assemblée départementale le 22 juin 2020, et son avenant validé par la délibération n°13 de la Commission permanente du 23 janvier 2023,
VU la délibération n°11 du Conseil départemental du 27 septembre 2021 délégant à Monsieur le Président du Conseil départemental l'attribution des subventions aux ménages porteurs d'un projet de réhabilitation de logement entrant dans le champ du Programme d'Intérêt Général contractualisé avec l'ANAH et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME),
VU la délibération n°16 du Conseil départemental du 28 novembre 2022 adoptant les nouveaux règlements de fonctionnement du dispositif et de la commission d'orientation et de suivi du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME),
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

DE VALIDER que Monsieur le Président du Conseil départemental a rendu compte de l'exercice entre le 1er juillet et le 31 décembre 2024 de sa délégation concernant le versement des subventions octroyées aux bénéficiaires dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), du Fonds Départemental d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME) et des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), selon les annexes jointes.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-79610-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

Bilan des aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME) et des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des Villes de Nevers et La Charité-sur-Loire

ANNEXE 5

Subventions attribuées par le Conseil départemental dans le cadre du PIG sur la période du 1er juillet au 31 décembre 2024

	AUTONOMIE	ÉNERGIE	HABITAT INDIGNE
NOMBRE DE DOSSIERS	152	130	0
TOTAL	282		

RÉPARTITION PAR TYPE DE DOSSIER

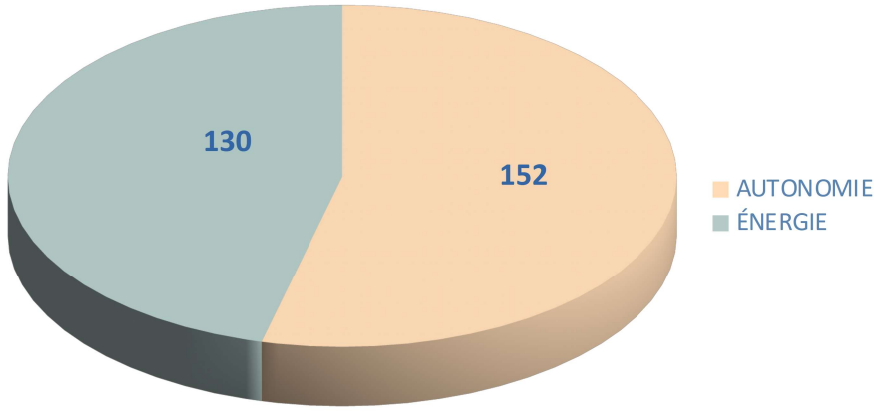

NOMBRE DE DOSSIERS PAR CANTON

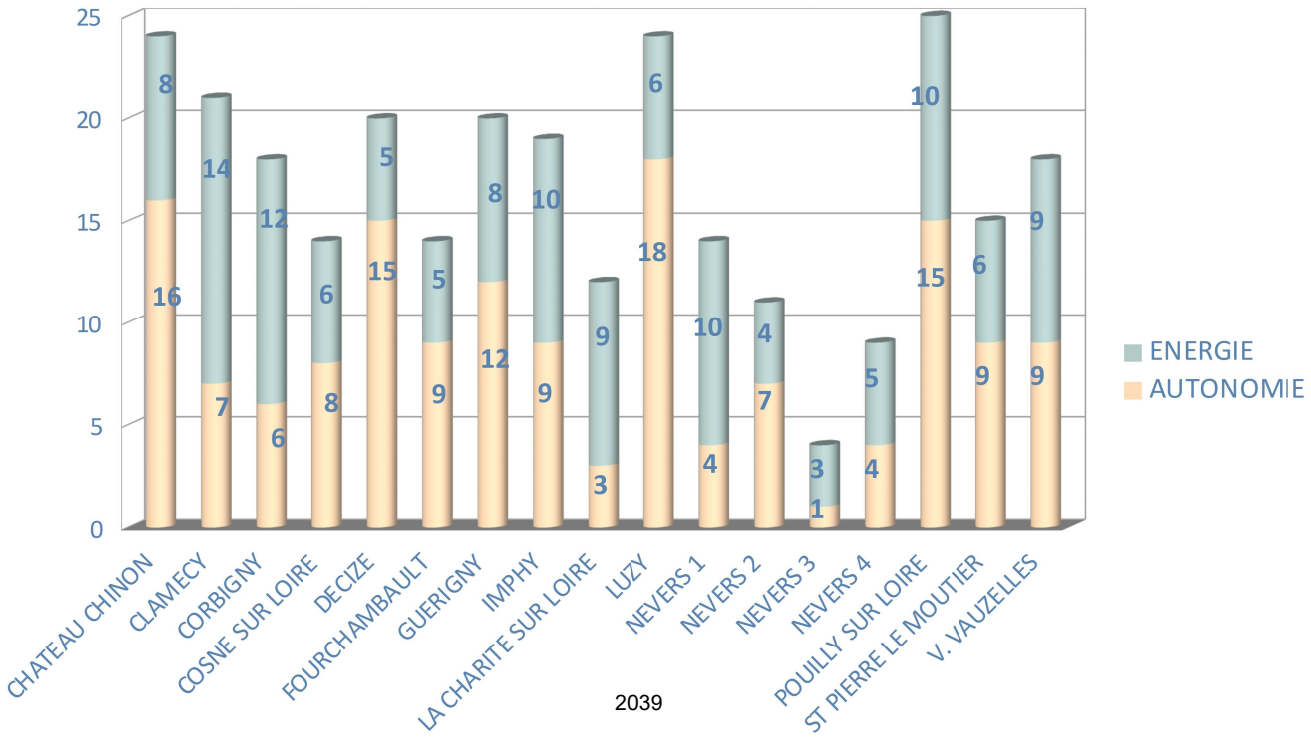

AUTONOMIE ET MAINTIEN A DOMICILE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (sur les 152 dossiers relevant de cette thématique traités par le Département entre le 1er juillet et le 31 décembre 2024)

MONTAT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	**1 312 535 €**	**100 %**
SUBVENTIONS DÉPARTEMENT	112 522 €	**9 %**
SUBVENTIONS ANAH	707 115 €	**54 %**
SUBVENTIONS AUTRES FINANCEURS*	39 242 €	**3 %**
RESTE À CHARGE POUR LES MÉNAGES	453 656 €	**34 %**

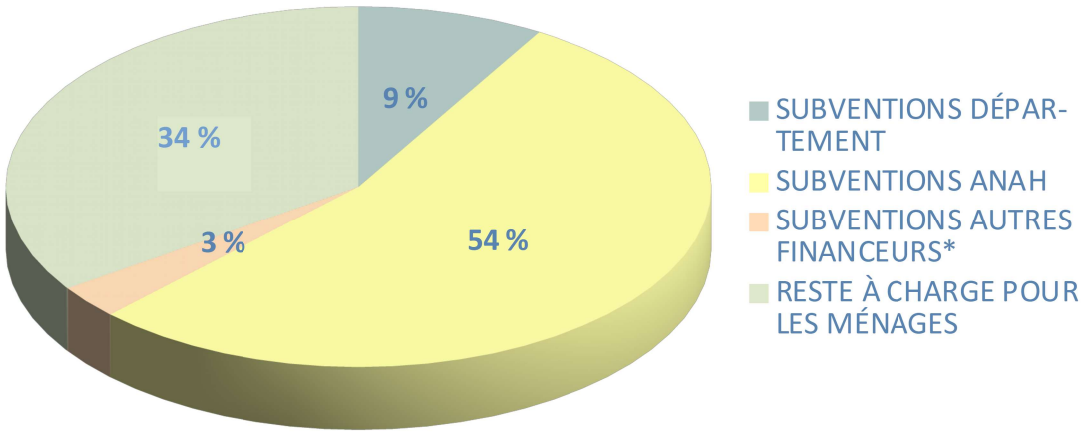

MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR
(sur un montant moyen de travaux de **8 635 € TTC** par dossier relevant de cette thématique)

740 €	**4 652 €**	**258 €**	**2 985 €**
SUB CD 58	**SUBVENTION ANAH**	**SUB AUTRES***	**RESTE À CHARGE**

Pour un dossier « **Autonomie et maintien à domicile** » moyen s'élevant à **8 635€ TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **5 650 €**, soit **65 % du coût total TTC** des travaux réalisés par le ménage.

** AUTRES AIDES PUBLIQUES…*

RENOVATION ENERGETIQUE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (sur les 130 dossiers relevant de cette thématique traités par le Département entre le 1er juillet et le 31 décembre 2024)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	**6 820 910 €**	**100 %**
SUBVENTIONS DÉPARTEMENT	446 230 €	7 %
SUBVENTIONS ANAH	4 702 775 €	69 %
SUBVENTIONS AUTRES **FINANCEURS***	297 908 €	4 %
RESTE À CHARGE POUR LES MÉNAGES	1 373 996	20 %

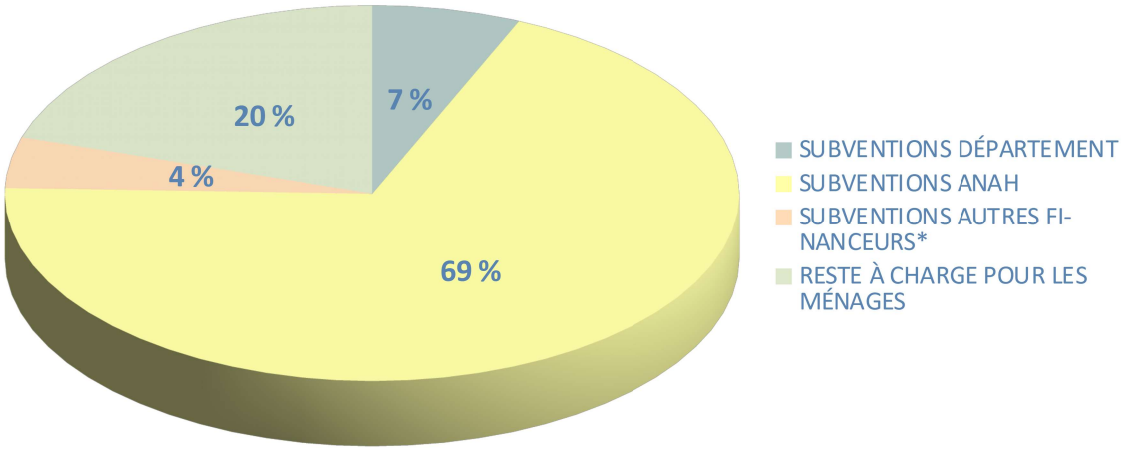

MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR
(sur un montant moyen de travaux de **52 469 € TTC** par dossier relevant de cette thématique)

3 433 €	**36 175 €**	**2 292 €**	**10 569 €**
SUB CD 58	**SUBVENTION ANAH**	**SUB AUTRES***	**RESTE À CHARGE**

Pour un dossier « **Rénovation énergétique** » moyen s'élevant à **52 469 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **41 900 €**, soit **80 % du coût total TTC** des travaux réalisés par le ménage.

** : FNAME, PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE…*

FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAITRISE DE L'ENERGIE (FNAME)

CHIFFRES DU 2ème SEMESTRE 2024

Pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2024, 7 ménages ont pu bénéficier de l'aide du FNAME afin de réduire au maximum leur reste à charge.

NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS	Dossiers PIG	Dossiers HORS PIG
7	5	2

Il est à noter que ces 7 dossiers concernent des propriétaires occupants.

Les travaux subventionnés concernent généralement des changements de système de chauffage et/ou de ventilation, l'isolation de combles, de murs intérieurs ou extérieurs, mais la subvention peut également concerner la prise en charge de la facture d'un audit réalisé dans le cadre de l'étude d'une rénovation globale, d'une expertise ou le changement d'un chauffe-eau énergivore par exemple.

RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR CANTON

Pour le 2ème semestre 2024, les 7 dossiers instruits concernent 6 cantons nivernais.

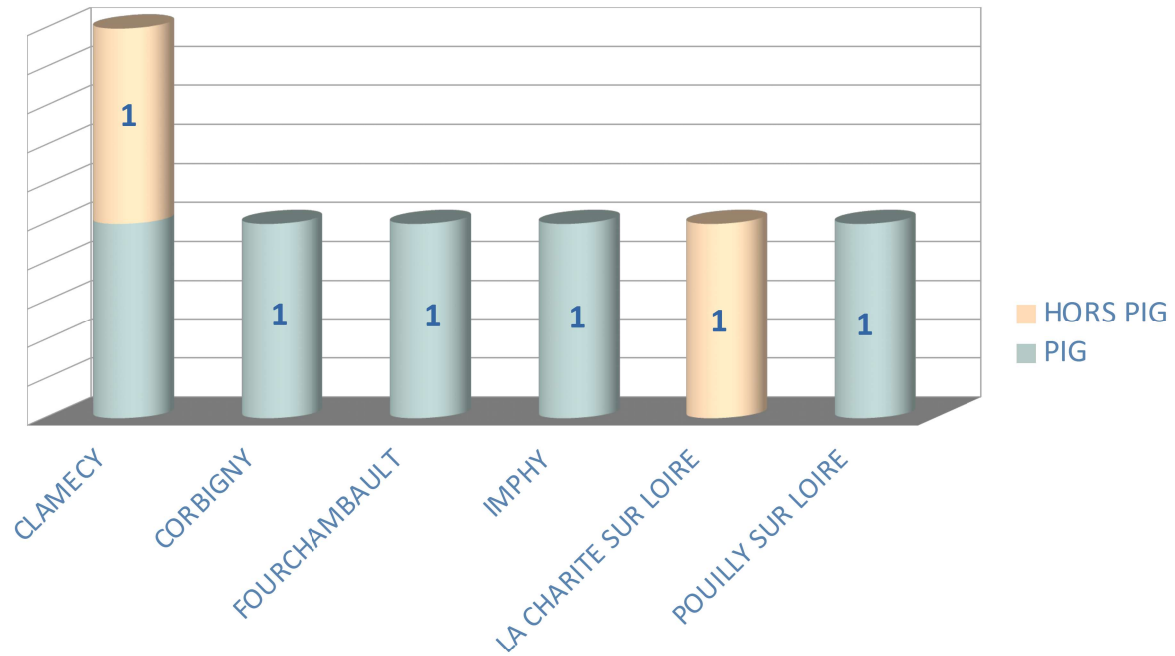

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (sur les 13 dossiers relevant du FNAME et traités par le Département entre le 1er juillet et le 31 décembre 2023)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	**253 760 €**	**100 %**
SUBVENTION FNAME	27 484 €	12 %
SUBVENTION PIG **DEPARTEMENT**	16 045 €	5 %
SUBVENTION ANAH	177 901 €	50 %
SUBVENTION **AUTRES** FINANCEURS	16 030 €	20 %
RESTE À CHARGE **POUR** LE MÉNAGE	16 300 €	12 %

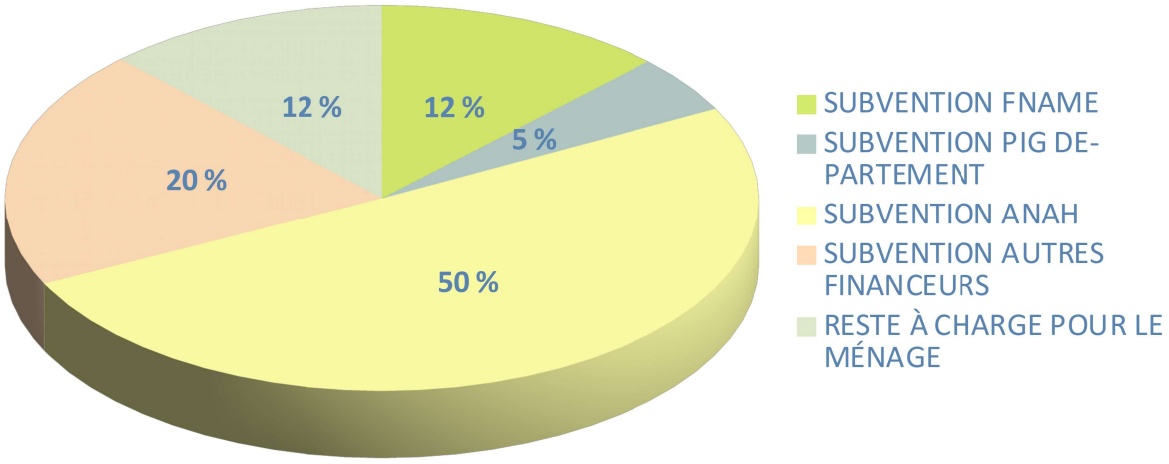

MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR
(sur un montant moyen de travaux de **36 251 € TTC** par dossier relevant de cette thématique)

3 926 €	**2 292 €**	**25 414€**	**2 290 €**	**2 329 €**
SUB FNAME	**SUB PIG**	**SUB ANAH**	**SUB AUTRES***	**RESTE À CHARGE**

Pour l'ensemble des dossiers **« FNAME »** instruit sur cette période et pour lesquels le montant total des travaux s'élèvent à **253 760 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de 237 460 **€**, soit **94 % du coût total TTC** des travaux réalisés par les ménages.

** : PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE, FONDATIONS…*

REPARTITION DES FINANCEMENTS APPORTES PAR LES MEMBRES DU DISPOSITIF FNAME

FINANCEURS	MONTANTS	%
DEPARTEMENT	10 993,50 €	41 %
SIEEEN	10 993,50 €	41 %
CC COEUR DE LOIRE	786 €	9 %
CC NEVERS AGGLOMERATION	1000 €	2 %
CC TANNAY BRINON CORBIGNY	1 411 €	1 %
CC LES BERTRANGES	300 €	3 %
CC SUD NIVERNAIS	1 000 €	3 %
CC HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE	1 000 €	3 %

10 Communautés de Communes abondent désormais le FNAME en contribuant financièrement à hauteur de 20 % du montant décidé en commission, par exemple pour une aide maximale de 5 000 € au titre du FNAME, le Département et le SIEEEN contribuent à parts égales à hauteur de 2 000 € et la Communauté de Communes concernée contribue à hauteur de 1 000 €.

Les Communautés de Communes inscrites dans le dispositif sont, Coeur de Loire, Haut Nivernais Val d'Yonne, Tannay Brinon Corbigny, Nivernais Bourbonnais, Puisaye Forterre, Bazois Loire Morvan, Loire et Allier, Les Bertranges, Nevers Agglomération, Sud Nivernais, Morvan Sommets et Grands Lacs.

Pour les dossiers engagés sur la période concernée, la répartition des financements attribués par les membres de la commission vous est présentée ci-dessous.

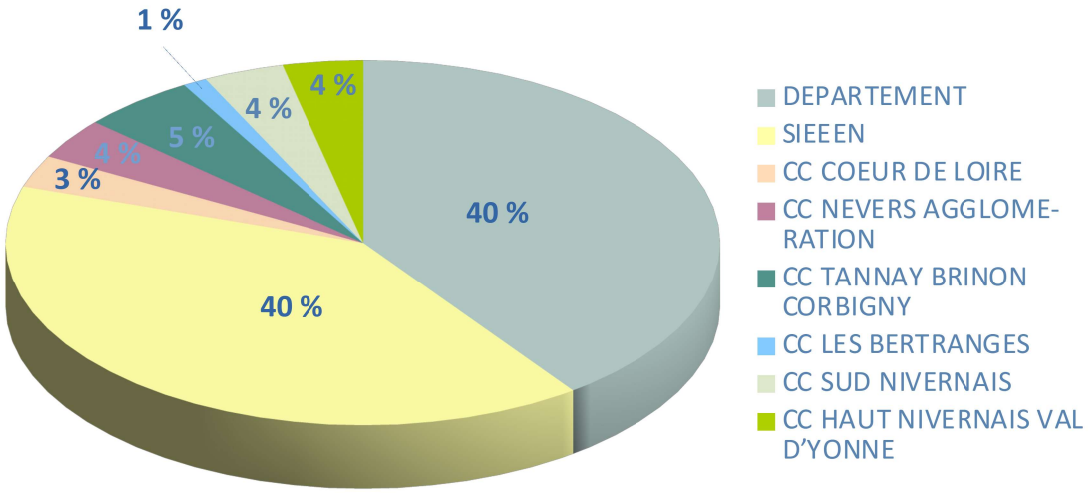

Pour ces 7 dossiers, l'ensemble des financements FNAME s'élève à **27 484 €**.
Le Département et le SIEEEN engagent 10 993,50 € chacun et l'ensemble des Communautés de Communes engagent 5 497 €, afin de réduire au maximum le reste à charge pour les ménages.

OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Le Département de la Nièvre verse désormais les subventions dans le cadres des OPAH des Villes de Nevers et de La Charité, directement aux particuliers, sur décision du Président du Conseil départemental. Il est à noté, que sur le deuxième semestre 2024, 9 dossiers ont été instruit et ils concernent 8 Propriétaires occupant et 1 Propriétaire bailleur (cf annexe 4)

OPAH NEVERS AGGLOMERATION

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (pour les 5 dossiers relevant de cette thématique traité par le Département entre le 1er juillet et le 31 décembre 2024)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	**204 878 €**	**100 %**
SUBVENTION DEPARTEMENT	8 718 €	4 %
SUBVENTION ANAH	127 384 €	62 %
SUBVENTION NEVERS AGGLOMERATION	6 871 €	3 %
SUBVENTION **AUTRES** FINANCEURS	2 000 €	1 %
RESTE À CHARGE **POUR** LES MÉNAGES	59 905 €	29 %

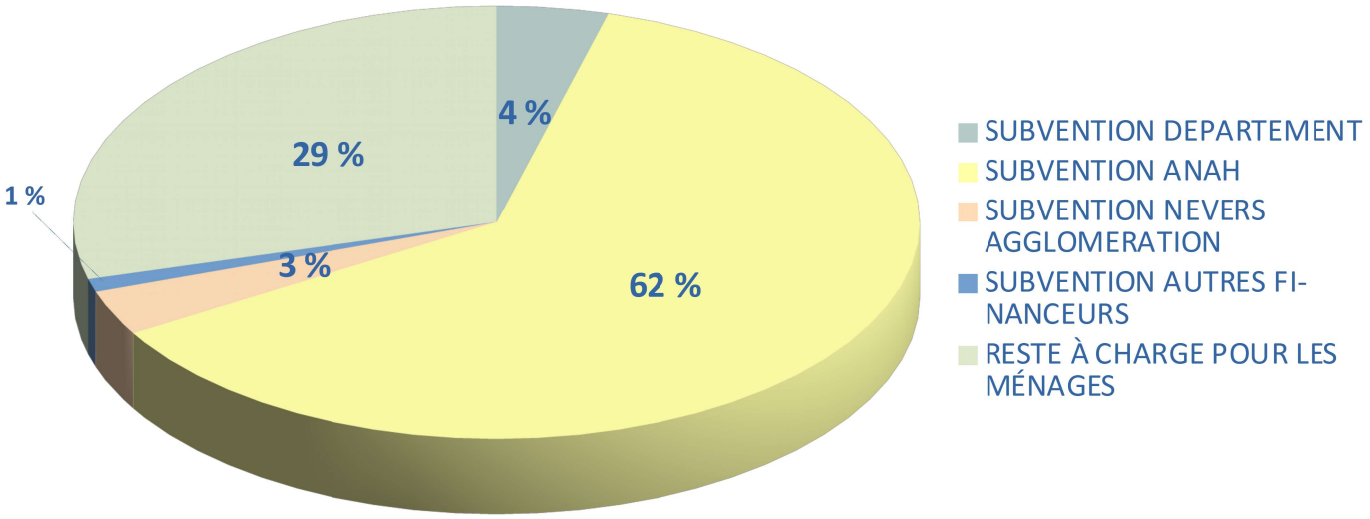

Pour ces 5 dossiers «OPAH », le montant total des travaux s'élèvent à **204 878 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **144 973 €**, soit **71 %** du coût total TTC des travaux réalisés par les ménages.

**PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE, FONDATIONS…*

OPAH VILLE DE LA CHARITE SUR LOIRE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (pour les 4 dossiers relevant de cette thématique traité par le Département entre le 1er juillet et le 31 décembre 2024)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	**120 574 €**	**100 %**
SUBVENTION DEPARTEMENT	5 946 €	5 %
SUBVENTION ANAH	76 361 €	63 %
SUBVENTION COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE	11 338 €	9 %
SUBVENTION **AUTRES** FINANCEURS	2 000 €	2 %
RESTE À CHARGE **POUR** LES MÉNAGES	24 929 €	21 %

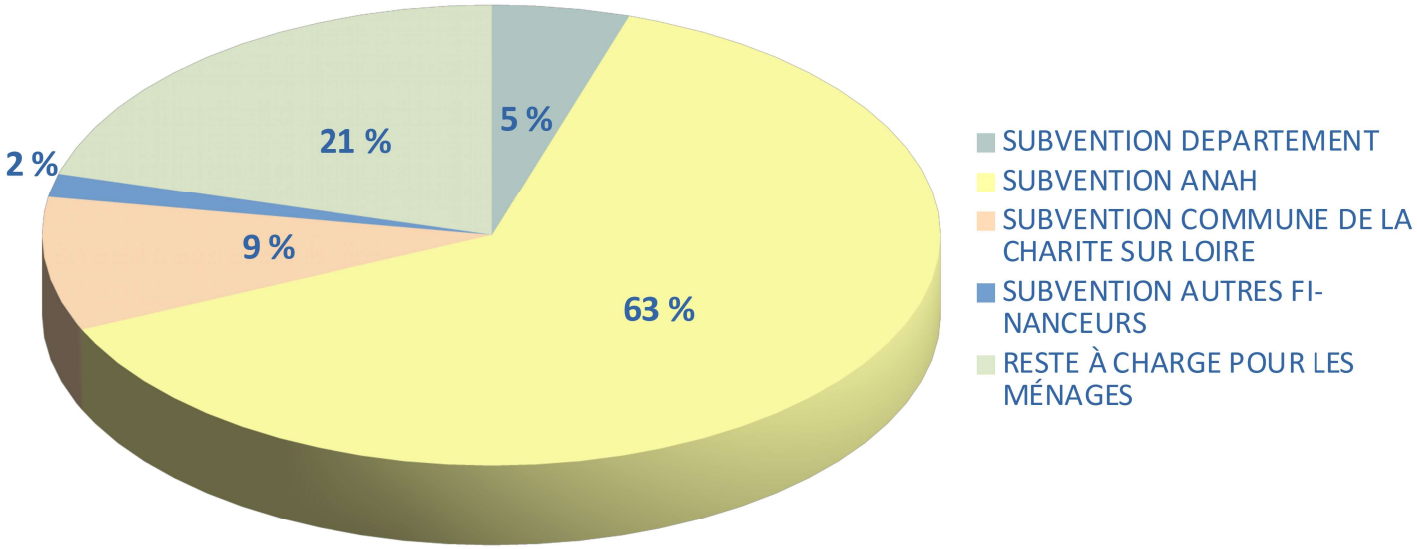

Pour ces 4 dossiers «OPAH », le montant total des travaux s'élèvent à **120 574 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **95 645 €**, soit **79 %** du coût total TTC des travaux réalisés par les ménages.

**PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE, FONDATIONS…*

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°35
du 15 avril 2025
Rapporteur : Daniel BARBIER

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 22
Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 12
Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHARD, M. Thierry GUYOT a donné pouvoir à M. Jean-Paul FALLET, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

<u>OBJET</u> : BUDGET PRIMITIF 2025 - IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS

- Cabinet/Communication : Imaginer et partager avec Les Nivernais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Cabinet-Communication-Imprimerie.

Elles sont réparties de la manière suivante :

CABINET :
Budget global : 322 500 €
Fonctionnement : 321 500 €
Investissement : 1 000 €

COMMUNICATION :
Budget global : 628 500 €
Fonctionnement : 363 500 €
Investissement : 5 000 €
Investissement Budget participatif : 260 000 €

IMPRIMERIE :
Budget global : 170 000 €
Fonctionnement : 155 000 €
Investissement : 15 000 €

D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement à l'Union Amicale des Maires de la Nièvre à hauteur de 3 500 € et une somme de 5 000 € pour le Prix Pierre Bérégovoy,

DE SOUTENIR les radios associatives du département en leur attribuant les subventions suivantes :

4 000 € à BAC FM
1 000 € à RCF Nièvre
1 000 € à Sud Nivernais Radio
1 000 € à Radio Morvan
1 000 € à A2CN Flotteurs FM
1 000 € à FDL
Soit un montant total de 9 000 € pour six radios associatives,

D'APPROUVER les conventions de partenariat de communication correspondantes avec chaque radio, ci-jointes,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à les signer,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 19
Contre : 14
Abstentions : 1
NPPV : 0
(M. Daniel BARBIER)

Adopté à la majorité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80879-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025

PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION BAC FM

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre
Sis Hôtel du Département - 58039 NEVERS Cedex
Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°…….. ci-après dénommé « **le Département** »,

D'une part.

ET

L'Association BAC FM, association loi 1901
Sise BP 812 - 58 008 Nevers Cedex
Représentée par sa Directrice, Mme Catherine TRIPIER, dûment habilitée à signer la présente convention, dénommée ci-après « **l'Association** »,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2025.**

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2025 à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception**.**

Article 3 : Engagements de l'Association BAC FM

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- L'association BAC FM : promotion du Département

- Relais systématique des communiqués et dossiers de presse **du Département**,
- Mise en place d'une émission mensuelle avec chacun des vice-présidents sur un sujet en lien avec sa délégation sous une forme à étudier avec la radio (un ou plusieurs invités, identifiée ou non « Département de la Nièvre »), d'une durée de trente minutes.
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route…
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route…
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire… par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'association BAC FM : fourniture du bilan et podcasts :

- **A l'échéance de la présente convention**, **fourniture d'un bilan justificatif détaillant** :
- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews…relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces…
Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services du **Départemen**t concernés par l'événement ou l'action.
Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 4 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....
Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre Le Président du Conseil départemental,	Pour l'Association BAC FM La Directrice,
Monsieur Fabien BAZIN	Madame Catherine TRIPIER

PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET FRÉQUENCE DES LOISIRS

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre
Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex
Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°…….. ci-après dénommé « le Département »

D'une part.

ET

L'Association Fréquence Des Loisirs (FDL), association loi 1901
Sise 2 place Chanzy- 58170 LUZY
Représentée par son Président, Monsieur André LARGE, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après **« l'Association »,**

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2025**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2025 à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception**.**

Article 3 : Engagements de l'Association Fréquence Des Loisirs

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- Fréquence des Loisirs: promotion du Département

Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,

- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route…

- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route…

Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire… par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- Fréquence Des Loisirs: fourniture du bilan et podcasts :

Fourniture d'un bilan justificatif détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Article 4 : Engagements du Département

Fourniture d'informations pour la réalisation et la conception d'émissions

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonce.
Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Départemen**t concernés par l'événement ou l'action.
Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions du **Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** une subvention de 1 **000 € .**

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la subvention attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, entraîne l'annulation partielle ou totale de la subvention et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

Nonobstant le cas prévu à l'article 2 de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

En cas d'échec, la partie la plus diligente pourra saisir le Tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Nevers, le.....
Etablie en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre	Pour l'Association Fréquence des Loisirs
Le Président du Conseil départemental	Le Président
Monsieur Fabien BAZIN	Monsieur André LARGE

PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION RADIO MORVAN

ENTRE LES SOUSSIGNES
Le Département de la Nièvre
Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cédex
Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°…….. ci-après dénommé « **le Département** »,

D'une part.

ET

L'Association RADIO MORVAN, association loi 1901
Sise 18 rue Marché - 58 120 CHATEAU-CHINON
Représentée par son Président, M. Jean-Claude RONCHI, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après **« l'Association »,**

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, l**e Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2025**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2025 à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception**.**

Article 3 : Engagements de l'Association Radio Morvan

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- L'association Radio Morvan: promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse **du Département**,
- Valorisation des actions menées par **le Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route…
- Promotion du patrimoine touristique et culturel **du Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route…
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire… par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'association Radio Morvan: fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :
- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews…relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces…
Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services du **Département** concernés par l'événement ou l'action.
Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €**.**

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une quelconque des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....
Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du conseil départemental

Pour l'Association Radio Morvan
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Jean-Claude RONCHI

PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION RCF NIEVRE

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre
Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex
Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°…….. ci-après dénommé « **le Département** »,,

D'une part.

ET

L'Association RCF Nièvre, association loi 1901
Sise 21 rue Gustave Mathieu 58 000 Nevers
Représentée par son Président, M. Jean CHAUMARD, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « **l'Association** ».

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2025**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2025 à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception**.**

Article 3 : Engagements de l'Association RCF Nièvre

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- L'association RCF Nièvre : promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,
- Mise en place d'une émission mensuelle avec chacun des vice-présidents sur un sujet en lien avec sa délégation sous une forme à étudier avec la radio (un ou plusieurs invités, identifiée ou non « Département de la Nièvre »), d'une durée de trente minutes.
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route…
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route…
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire… par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'association RCF Nièvre: fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :
- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews…relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonce.
Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Départemen**t concernés par l'événement ou l'action.
Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €**.**

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.
Le non-respect de l'une quelconque des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....
Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre	Pour l' Association RCF Nièvre
Le Président du Conseil départemental	Le Président,
Monsieur Fabien BAZIN	Monsieur Jean CHAUMARD

PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION SUD NIVERNAIS RADIO

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre
Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex
Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°…….. ci-après dénommé « **le Département** »,

D'une part.

ET

L'Association Sud Nivernais Radio, association loi 1901
Sise 1 rue Jean-Jacques Rousseau, BP 50015 58 300 Decize
Représentée par son Président, M. Michel GUYOUX, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « **l'Association** ».

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2025**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée l'année 2025 à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception**.**

Article 3 : Engagements de l'Association Sud Nivernais Radio

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1-: L' Association Sud Nivernais Radio promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route…
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route…
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire… par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'Association Sud Nivernais Radio: fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :
- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews…relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces.
Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Départemen**t concernés par l'événement ou l'action.
Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €**.**

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une quelconque des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le…….
Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour l**e Département de la Nièvre**	Pour l'association Sud Nivernais Radio
Le Président du conseil départemental,	Le Président,
Monsieur Fabien BAZIN	Monsieur Michel GUYOUX

PARTENARIAT DE COMMUNICATION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE ET L'ASSOCIATION A2CN FLOTTEURS FM

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre
Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex
Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°…….. ci-après dénommé « **le Département** »,

D'une part.

ET

L'Association A2CN Flotteurs FM, association loi 1901
Sise, BP 33, 58 501 Clamecy Cedex
Représentée par sa Présidente, Mme Marie-Hélène KULHANECT, dûment habilitée à signer la présente convention, dénommée ci-après « **l'Association** ».

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2025**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception**.**

Article 3 : Engagements de l'Association A2CN Flotteurs FM

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- L'association A2CN Flotteur FM : promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route…
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route…
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire… par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'association A2CN Flotteur FM : fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif de l'année écoulée détaillant :
- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier,
- le temps d'antenne consacré au département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews… relatif au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces.

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Département** concernés par l'événement ou l'action.
Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.
Le non-respect de l'une des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....
Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre	Pour l'Association A2CN Flotteur FM
Le Président du Conseil départemental	La Présidente,
Monsieur Fabien BAZIN	Madame Marie-Hélène KULHANECT

Direction de l'administration générale et des achats
Service juridique - assemblées

DELIBERATION N°36
du 15 avril 2025
Rapporteur : Wilfrid SEJEAU

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 15 avril 2025 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 20
Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 12
Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Séverine BERNARD a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Anne-Marie CHENE a donné pouvoir à M. Franck MICHOT, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, M. Thierry GUYOT a donné pouvoir à M. Jean-Paul FALLET, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUERIN, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 2
Mme Corinne BOUCHARD, Mme Pascale DE MAURAIGE

<u>OBJET</u> : BUDGET PRIMITIF 2025 - DEVOIR D'HISTOIRE

- Archives : Devoir d'Histoire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1421-1 et L.3211-1,
VU le Code du Patrimoine – Livre II – Archives, et notamment ses articles L.211-1 à L.222-3, R.212-62 et R.212-63,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

Il vous est donc proposé :

DE VALIDER l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Devoir de Mémoire soit :

11 500 € en dépenses de fonctionnement,
140 000 € en dépenses d'investissement,

3 800 € en recettes de fonctionnement,
17 500 € en recettes d'investissement,

DE DONNER délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à l'application de l'ensemble de ces décisions,

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification.

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Blandine DELAPORTE

Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 16 avril 2025
Identifiant : 058-225800010-20250415-80250-DE-1-1
Délibération publiée le 17 avril 2025